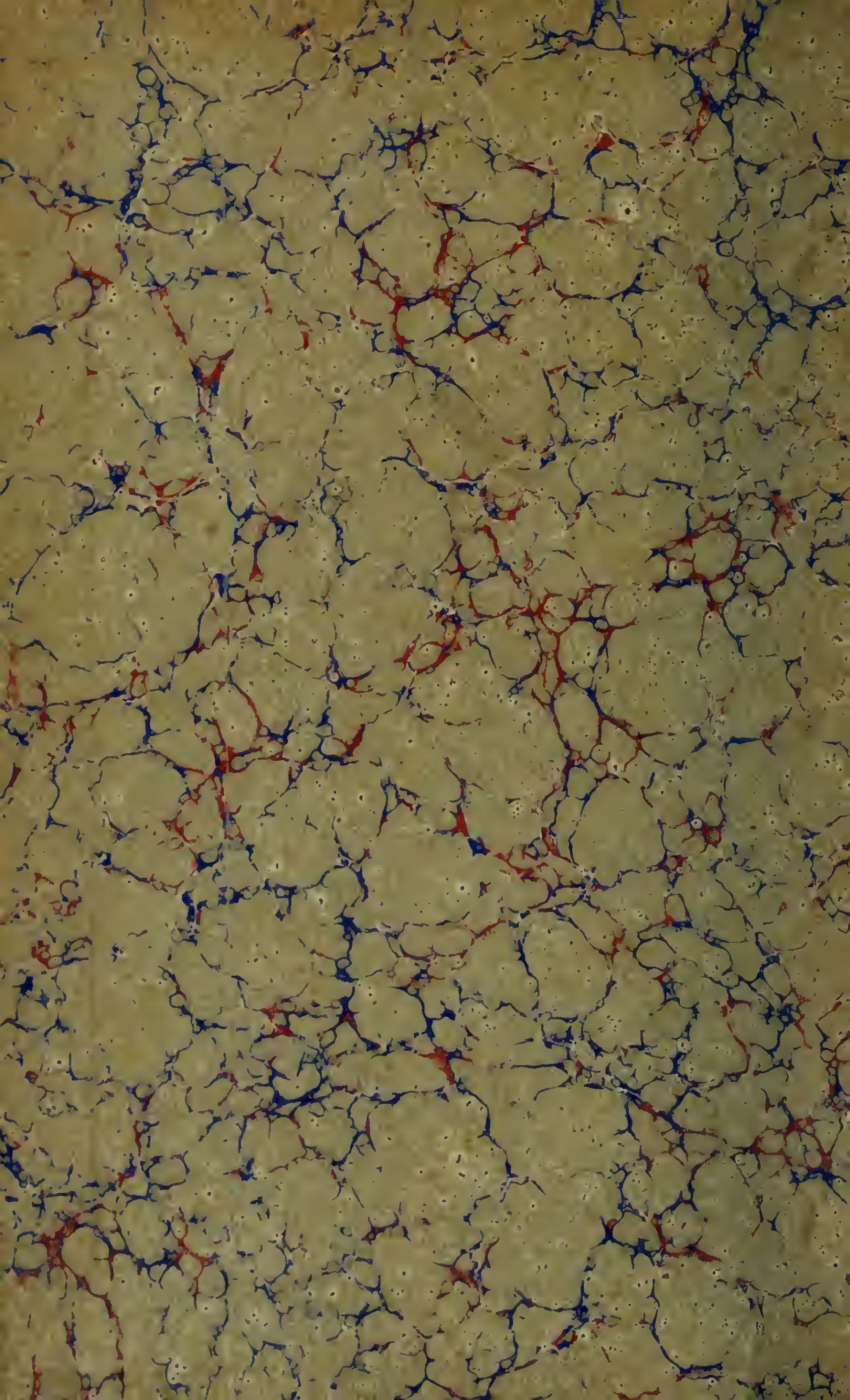
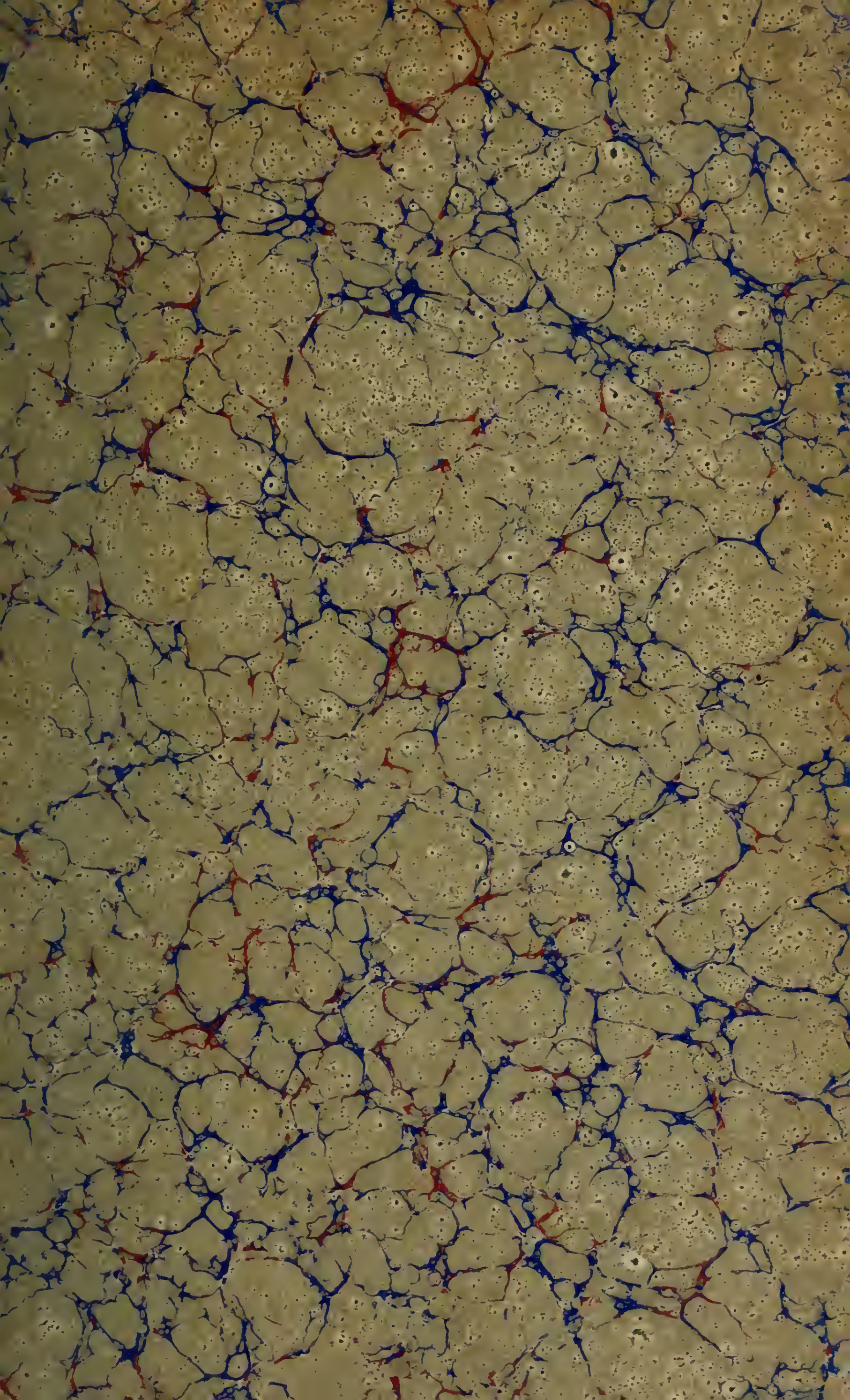









ANNALES

# CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

I

JANVIER-MARS

1884

PARIS. — IMP. DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, L. PHILIPONA
51, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES

## REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES MGR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. MGR L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

**J. CHANTREL**

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

---




TOME PREMIER

**JANVIER-MARS**

**1884**

—

(TOME XLVII DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371

# ANNALES CATHOLIQUES

## L'ANNÉE NOUVELLE

Une année vient de finir, une année commence. Ce qu'a été la première, on le sait, hélas ! que sera celle dans laquelle nous entrons ? quelles attaques aurons-nous à repousser, pendant son cours, quelles défaites à subir, quelles victoires à célébrer pendant l'année 1884 ? A toutes ces questions, point de réponse ! Dieu seul est le maître du temps ; seul il en possède le secret. Il est peut-être peu de preuves plus convaincantes de l'infirmité humaine que cette impuissance à pénétrer ce que sera le jour de demain. La raison a beau vanter son absolue souveraineté, elle a beau creuser les mystères de la science ou s'enfoncer dans les profondeurs de la philosophie, elle est toujours courte par quelque endroit. Le libre-penseur qui se dresse orgueilleusement contre l'autorité divine, ne sait point ce qu'il en sera de lui, même dans un jour, que dis-je ? dans une heure. Ce Dieu qu'il méconnaît, le laisse vivre, le soutient, le conduit à travers le temps comme on mène un petit enfant à travers les ténèbres.

Catholiques, la foi qui nous préserve de l'orgueil, nous rend aussi ces obscurités moins sombres. Nous ne savons point où nous allons par le chemin de nos années ; mais nous savons que Dieu nous tient par la main et qu'il nous guide en Père. Cette certitude ne vaut-elle pas mieux, pour la paix de nos âmes, que la connaissance, qui serait souvent cruelle, de l'avenir où nous allons entrer ? Quoi qu'il advienne, nous savons que joies ou tristesses, succès ou revers, santé ou maladie, tout nous sera donné pour notre plus grand bien.

Ainsi en est-il, non seulement pour chacun de nous,

comme le dit si bien notre excellent confrère le *Bien Public* de Gand, mais encore pour toutes les causes qui nous sont chères, pour l'Église, pour la patrie. Le rationalisme contemporain nous a trop habitués à isoler l'appréciation des événements de l'idée de la Providence, de la présence perpétuelle de ce Dieu de qui, selon la parole de Bossuet, relèvent tous les Empires. Il suffit cependant de faire appel à nos souvenirs et d'interroger l'année qui vient de s'écouler pour reconnaître combien les courtes prévisions de la politique humaine sont souvent déconcertées et démenties. L'année 1883 s'est ouverte par la mort de Gambetta, qui se croyait au seuil d'une glorieuse dictature ; elle s'est terminée par une visite respectueuse de l'héritier présomptif de l'Empire d'Allemagne au Chef de cette Église catholique à laquelle les promoteurs du *Kulturkampf* avaient déclaré une guerre d'extermination.

Oui, tenons-nous fermement à la main de Dieu ! C'est pour vous et moi, c'est pour les journalistes, c'est pour les hommes d'État, c'est pour les souverains, le meilleur moyen de n'être pas surpris par les événements, de se trouver à la hauteur de toutes les situations, et de conserver, dans les circonstances les plus critiques, cette sérénité qui laisse au jugement toute sa lumière et à la volonté toute sa force.

Après cela, ne savons-nous point que Dieu mesure la grâce aux devoirs qu'il impose, et que le pain quotidien que nous avons à lui demander n'est pas fait seulement pour la réfection du corps ? Engageons-nous donc dans l'avenir, pleins de confiance et avec la ferme volonté de remplir partout et toujours nos obligations de chrétiens et de citoyens !

L'année 1884, comme sa devancière, sera certainement marquée pour les catholiques de tous les pays par de rudes combats, et elle peut, si nous en sommes dignes, apporter des changements considérables pour le salut de notre bien-aimée patrie. Si nous aimons la liberté de l'Église, si nous aimons la France, nous ne négligerons aucune peine pour atteindre ce résultat. Que chacun, dans les limites de ses

forces, de sa position, de ses relations, fasse vaillamment son devoir, oublie ses préférences, et il est impossible que nos efforts accomplis avec patience et persévérance, ne soient pas couronnés de succès. Une fois de plus, on verra se réaliser ce sage et vieux dicton : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ! » Et quand bien même, la victoire ne serait pas le fruit de nos sacrifices, de notre bonne volonté, du moins le témoignage de notre conscience satisfaite, en serait une première récompense.

C'est dans ces sentiments que nous reprenons notre tâche annuelle, convaincus de trouver dans cette voie la sympathie fidèle de nos lecteurs qui a toujours été, avec la joie de servir l'Église, notre grande force et notre plus douce consolation. Cet appui cordial, nous en remercions de nouveau tous ceux qui veulent bien nous aider de leur bienveillant concours, tous ceux qui nous lisent et nous encouragent, et nous aimons à joindre à ce témoignage de reconnaissance nos souhaits « de bonne, sainte et heureuse année, » comme disaient nos pères, pour l'an de grâce 1884.

---

## DISCOURS DU SAINT-PÈRE

Comme nous l'avons annoncé, le Saint-Père a reçu, le 24 décembre, les hommages du Sacré-Collège à l'occasion de la nouvelle année.

Le cardinal di Pietro, doyen, a donné au Pape lecture de l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

A l'heure où les colères se déchaînent toujours plus ardentes contre ceux qui ne croient pas devoir suivre les conseils des hommes pervers, à l'heure où les ministres du sanctuaire qui s'appliquent à inculquer les courageux et divins préceptes sont en butte à toutes les haines et à toutes les persécutions, il doit être particulièrement doux au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre de voir s'approcher de Lui ceux qui aiment à célébrer ce jour où fut annoncée par les chœurs angéliques la venue sur la terre de l'Homme-Dieu, apportant la paix. *Gloria in excelsis Deo et in terra pax.*

Lorsque cet heureux événement fut annoncé au monde, l'histoire

nous raconte que la paix régnait partout; mais c'était la paix matérielle, ce n'était pas celle qu'on annonçait, la paix vraiment nécessaire pour le genre humain, celle que venait apporter l'Enfant de Bethléem, la paix de la grâce divine, sans laquelle une paix matérielle ne peut rendre l'homme heureux.

La paix annoncée au ciel est celle que le Sacré-Collège des cardinaux vient ici, par ma bouche, souhaiter à l'Église catholique dont Vous êtes, Saint-Père, le suprême Pasteur. Aussi bien, la paix doit être le désir universel, si l'on en juge par les discours officiellement prononcés, même au milieu des armements les plus formidables, et par toutes les publications quotidiennes; et ce n'est pas seulement un désir qu'on y exprime, mais bien la certitude même que la paix du monde sera conservée.

Mais, pour peu qu'on réfléchisse, on voit clairement qu'il ne s'agit pas de cette paix qui fut annoncée à la naissance du divin Rédempteur, et que celui-ci recommanda ensuite à ses apôtres et à ses disciples, alors que *stetit in medio eorum et dixit eis :* « *Pax vobis*. Aujourd'hui, que je suis au milieu de vous, je vous donne la paix. Toutefois, cette paix que je vous donne n'est pas la paix mondaine : *Non quomodo mundus dat, ego do vobis.* » Vous ne voyez que trop bien, Très Saint-Père, — et nous avec Vous, — particulièrement dans ces temps, que la paix qu'on veut séparée de la grâce divine ne vise que le bien-être matériel, travaille à répandre l'athéisme dans la jeunesse, rompt les liens sacrés de la famille, déclare que, à la mort, l'être spirituel est anéanti — de là de si fréquents suicides — cherche à priver de moyens de subsistance l'apostolat catholique, et au mot *liberté* associe toutes sortes de doctrines en opposition aux salutaires préceptes divins.

Votre Sainteté, comme Vicaire de Jésus-Christ, par sa parole apostolique, par ses fréquents enseignements, s'applique à atténuer la portée funeste de pareils désordres aussitôt qu'ils font leur apparition sur quelque point; et nous reconnaissons avec bonheur que Votre parole de charité inspirée par Dieu, luttant contre le flot qui s'avance, tend à produire l'effet même de cet enseignement charitable que le Rédempteur comparait au feu et dont il désirait que l'ardeur se propageât en tout lieu. *Ignem veni mittere in terram et quid volo, nisi ut accendatur ?*

Acceptez, en ce jour de souhaits, celui que nous formons de voir, dans ces parties atteintes par la maladie, triompher pleinement, comme un remède salutaire, Vos conseils et Vos sages exhortations, de façon que le monde entier jouisse, non de la paix matérielle seule, mais également de celle que célébraient les chœurs angéliques à la naissance du Rédempteur du monde, et que ces paroles qu'on lit dans les Psaumes, n'aient plus leur application : *Loquentur pacem cum proximo suo : mala autem in cordibus eorum.*

Acceptez, Saint-Père, ces vœux qui sont sincères, et, comme gage de Votre bienveillance, accordez-nous Votre bénédiction pastorale.

Le Saint-Père a répondu :

Nous accueillons avec satisfaction les souhaits de bonheur que vous Nous exprimez cette année encore, monsieur le cardinal, au nom du Sacré-Collège, à l'occasion des solennités de Noël. Et la sincérité et la noblesse des sentiments avec lesquels vous les exprimez, Nous les font accueillir avec plus de joie. Pour Nous, dans Notre gratitude, Nous voulons vous les rendre à vous et à tous les membres du Sacré-Collège, de la manière la plus ample et la plus cordiale.

Certainement, s'il y a un souhait qui paraît bien opportun de nos jours, c'est celui que vous Nous avez fait tout à l'heure, monsieur le cardinal, le souhait de la paix. En effet, la haine implacable et la perfidie avec lesquelles les ennemis de l'Eglise la combattent, et surtout Notre triste condition ici à Rome, ne Nous laissent pas jouir des bienfaits de la paix, ni de cette joie sereine que dans les temps paisibles apporte d'ordinaire la célébration anniversaire de la naissance de Jésus-Christ. Il est extrêmement pénible à Notre cœur, comme au vôtre, de voir partout attaquées, sous des prétextes mensongers, l'auguste religion du Christ et sa divine Épouse.

Jusqu'au sein des nations même les plus catholiques, on voit se révéler de mille manières cet esprit d'hostilité qui vise à enlever à l'Église toute influence sociale, à diminuer ses droits, à rendre souverainement difficile sa divine mission. Mais ici, toute occasion qui se présente apporte de nouvelles offenses. Toute manifestation religieuse faite publiquement pour réveiller et maintenir en sa vitalité dans le peuple italien le sentiment catholique et l'attachement au Pontife romain, est attaquée, tournée en dérision, travestie. Lorsque, il y a quelques mois, une grande partie du clergé et des laïques italiens sont venus en pieux pèlerinage vers Nous, aussitôt se sont élevées des voix pleines de mépris, et on a lancé contre Nous de nouvelles menaces et de nouvelles infamies.

Les sectes qui dominent ici à présent en ont pris occasion pour raviver chez leurs adeptes la haine profonde qui les anime contre l'Église, et les pousser à un complot plus général et plus audacieux. Le quatrième centenaire de la naissance de l'hérésiarque Luther a fourni de préférence à la presse coupable de l'Italie une ample matière aux accusations inconvenantes et aux sanglantes injures contre le Siège apostolique. On n'a pas eu honte de glorifier cet impie apostat, et le premier titre aux louanges qu'on lui a prodiguées a été sa rébellion ouverte contre l'autorité de l'Église catholique, et la lutte atroce qu'il a engagée contre la papauté.

Aujourd'hui, les signes d'un avenir plus mauvais ne manquent pas. Tout ce qu'on a fait jusqu'ici pour la ruine de l'Église et du Saint-Siége n'a pas suffi à apaiser les colères des ennemis. On a dit et répété que les mesures adoptées jusqu'ici contre le Saint-Siége ont été trop douces et trop bénignes. Et pourtant chacun sait qu'elles ont été si funestes à l'Église qu'elles n'ont rien épargné : ni ses droits, ni ses lois. ni sa liberté, ni l'indépendance de son Chef, ni ses ministres, ni ses instituts religieux, ni ses ressources. Quelle autre épreuve plus dure encore faut-il donc attendre pour l'avenir, si Dieu, en ses hauts desseins, permettait que vinssent à prévaloir de si audacieux projets ?

Aux offenses des ennemis du dehors viennent se joindre les misérables défections des uns, les artifices perfides et les indignes écrits des autres, qui, en fils ingrats et rebelles, voudraient faire retomber sur leur mère, qui en a tant souffert et qui en souffre tant, la faute des maux que Nous déplorons, au lieu de la rejeter sur ceux-là seuls qui n'ont d'autre but que de l'offenser et de l'avilir.

Au milieu de tant de causes de luttes ardentes et d'agitations profondes, il serait impossible de ne pas éprouver le plus vif désir de la paix. Nous donc, dans l'humilité de Notre âme, Nous la demandons sans relâche, et surtout en ces jours Nous la demanderons avec vous au Roi pacifique, qui a apporté par sa naissance la paix aux hommes et qui la leur a laissée en quittant la terre.

En vous retournant ce vœu, avec les sentiments de la plus paternelle bienveillance, Nous sommes heureux de vous donner du fond du cœur, à vous, monsieur le Cardinal, à tous les membres du Sacré-Collège et à tous ceux qui sont ici présents, Notre bénédiction apostolique.

---

## LA COMPLICITÉ DES HONNÊTES GENS

### I

Il n'y a pas un seul philosophe de l'antiquité, pas un moraliste des temps modernes, qui ne se soit préoccupé du problème de l'infortune trop fréquente des gens de bien et de la prospérité ordinaire des impies roués et pervers.

L'unique solution qui justifie la Providence, repose sur la notion d'une seconde vie, où l'équité triomphe, où tout rentre dans l'ordre par le châtiment éternel des coupables et le bonheur sans fin des justes.

L'existence ici-bas apparaît alors comme un temps d'épreuve et de purification. Les plus vertueux ont quelques défaillances à expier ; et leur amour du bien, leur foi en la Providence doivent être attestés par leur constance dans le malheur. Il y a, dans le cours de l'existence des plus mauvais, quelques bonnes actions qui méritent une récompense, et les courtes félicités de cette vie sont le salaire du peu de bien qu'ils ont fait.

L'action de la Providence s'explique ainsi pour l'homme immortel. Mais il n'en est pas de même pour les nations, qui ne subsistent que dans le temps ; leurs gloires et leurs humiliations, leurs prospérité et leur décadence sont nécessairement la conséquence de leurs œuvres.

Par rapport à l'homme, Dieu a l'éternité pour être infiniment juste ; pour les peuples il n'a que le temps. C'est pour cela qu'on a eu raison de dire : « Les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent. »

On sait quel gouvernement est infligé à la France aujourd'hui ; mais on se fait illusion sur les fautes qui nous l'ont mérité. Si les masses égarées tolèrent le triomphe insolent de l'athéisme et le règne de la franc-maçonnerie, la responsabilité

de ce grand crime social et de ses conséquences désastreuses remonte à ceux que la Providence a établis, par leur fortune et leur influence, tuteurs et guides naturels du peuple.

Les masses, absorbées par les travaux manuels ou les préoccupations du commerce, restent toujours, au sein de la grande famille sociale, dans la situation des enfants, qui ont besoin d'être éclairés et dirigés.

Les moyens actuels d'exercer cette action sur le peuple, se trouvent surtout dans la presse, par les journaux, les revues et les livres illustrés.

Nos ennemis ont exploité, avec un zèle infatigable et une adresse satanique, ces moyens de propagande. Les villes et les campagnes ont été et sont encore inondées de publications, attrayantes par la forme et le bas prix, et qui distillent, à tous les âges, suivant les différents degrés d'intelligence, le venin du scepticisme, de l'athéisme pratique, la haine de l'ancien régime et de la religion, surtout du catholicisme. Journaux à un sou, publications illustrées, revues de science populaire, chronique hebdomadaire épicée de grosses plaisanteries de cabaret ; histoire de France par livraisons à dix centimes, avec un luxe inouï de gravures ; grands journaux quotidiens foncièrement athées et révolutionnaires, mais aux allures modérées pour se faire ouvrir la porte des gens qui s'effaroucheraient de la crudité du style et du cynisme des doctrines ; petits livres à images pour l'enfance ; romans avec ou sans illustrations pour les ateliers, la classe des employés de bureaux, de magasins et les concierges ; en un mot, la presse avec ses mille modifications, mise au service du mensonge historique et philosophique.

Et toutes ces publications se soutenant, se prônant les unes les autres, sont propagées, encouragées, soudoyées par ces innombrables ramifications des loges maçonniques, qui ont leurs affiliés jusque dans le moindre village. Les écrivains qui prostituent leur plume à cette œuvre de démoralisation sont surfaits par les éloges de leurs patrons ou complices, et grassement rétribués.

En présence de cette puissante organisation du mal qui agit depuis plus d'un demi-siècle, qu'ont fait les honnêtes gens dont le devoir était, non pas de gémir, mais de réagir contre la propagande de l'erreur ?

Non seulement on a fait trop peu ; mais on s'est souvent

divisé et combattu, épuisant ses forces dans les querelles intestines, au lieu de les réunir pour combattre l'ennemi.

Les auteurs de talent, les éditeurs les plus habiles ont été découragés par l'indifférence qui paralysait leurs efforts. Les tentatives ont avorté ; les publications qui se soutiennent, végètent plutôt qu'elles ne vivent ; le dévouement des gens de cœur qui les maintiennent, au prix des plus généreux sacrifices, est méconnue.

Tout cela est lamentable, mais c'est la moindre partie du mal. Par une curiosité malsaine, par une complicité inconsciente mais réelle, les gens de bien se sont chargés eux-mêmes de propager et de soudoyer les publications de la Ligue impie qui a déclaré la guerre à Dieu, à la famille, à la propriété.

Il n'y a guère de bonne maison où l'on ne voie, sur la table du salon, des journaux, des revues, des livres sortis des officines de la libre-pensée.

On s'est laissé imposer le genre de tout lire, de tout acheter, sous prétexte de nouveauté ou de talent littéraire, ou de beauté de gravures, ou simplement de vogue scandaleuse. Si bien que les ouvrages les plus pervers doivent plusieurs éditions aux encouragements, aux libéralités des honnêtes gens qui les achètent.

On est stupéfait quand on se trouve à même de constater, comme nous, l'universalité de cette complicité des familles les plus honorables, les plus chrétiennes, qui n'ont plus le moindre souci des enseignements formels et justement sévères de l'Église, sur l'achat et la lecture des publications impies et immorales.

Pour comble de mal, la camaraderie littéraire, dans les revues ou journaux les plus essentiellement religieux, a fait trop souvent la réclame pour ces coupables publications.

Et quelle influence fatale ces livres mauvais, accueillis au foyer domestique, n'exercent-ils pas sur les enfants ? Habitués à voir leur père, leur mère lire de pareilles publications, en faire le sujet de leurs causeries, ils ne peuvent manquer d'en prendre le goût avec l'ardeur des curiosités de leur âge et de leurs passions naissantes. Soumis, dans de si funestes dispositions, à un système d'étude que la nécessité des programmes d'examen rend, pour le moins, neutre sur les matières morales et religieuses, conduits trop souvent à des cours, à des classes où pérorent des professeurs antichrétiens, les jeunes gens et

les jeunes personnes ne peuvent qu'aller plus avant dans la voie où ils ont vu marcher leurs parents.

Faut-il, après cela, s'étonner de l'affaiblissement des convictions, de l'énervement des caractères, de l'indifférence chez un si grand nombre d'honnêtes gens ; et n'est-il pas facile de s'expliquer les progrès et le triomphe de l'esprit du mal ?

Les conséquences, le juste châtiment de ce triomphe, c'est la décadence, la ruine de la France, et l'imminence d'un second 93, pire que le premier. Nous en aurons mérité les sanglantes expiations par une abstention coupable dans la direction du suffrage universel, par une complicité plus ou moins directe dans la corruption des intelligences à l'aide de la presse.

## II

Dans la lutte contre la vérité, l'erreur revêt différentes formes suivant la diversité des temps et les dispositions des esprits. Au seizième siècle, elle a pris la forme théologique, avec Luther et Calvin pour principaux organes. Le dix-huitième siècle a préféré les allures d'une philosophie sceptique, mieux adaptée aux mœurs relâchées d'une partie de la noblesse de cour et de la haute bourgeoisie. A notre époque de parlementarisme et de suffrage universel, l'erreur affecte la forme historique, parce que les masses, peu capables de suivre les subtilités des raisonnements, sont aisément frappées par le récit des faits et la peinture du caractère des personnages.

Sans doute, le mensonge historique systématique date de loin, et l'on a pu dire, avec justesse, que « depuis trois siècles l'histoire est une conspiration contre la vérité ; » mais c'est de nos jours qu'on s'est attaché à populariser cette falsification des annales du monde, dont le but est d'exciter la haine contre l'Église et la Monarchie.

Michelet s'est distingué entre tous par la partialité haineuse de ses écrits historiques, tant prônés par les organes des Loges maçonniques. Ses ouvrages continuent leur action malfaisante, grâce au talent avec lequel il altère la vérité.

Mais l'écrivain qui a le plus contribué à égarer l'opinion publique, c'est, sans contredit, M. Henri Martin ; c'est lui qui a préparé les masses à accueillir le cri de guerre :

« L'ennemi, c'est le cléricalisme. »

Les recherches que nous poursuivons depuis vingt ans sur ce sujet, nous ont mis à même de constater que ses ouvrages sont

au premier rang, parmi ceux que les familles chrétiennes et royalistes ont eu la faiblesse de se laisser imposer par le concert des réclames pompeuses de la presse, et le succès qui en résulte toujours.

Les journaux conservateurs ont peut-être trop négligé d'opposer à ces réclames les critiques qui, dès les premiers volumes de l'*Histoire de France* de M. H. Martin, ont démontré la faiblesse de la théorie sur l'influence suprême et constante du druidisme ; la multiplicité de ces grosses erreurs historiques ; le peu de valeur de son style déclamatoire et ampoulé.

Ces défauts sont si saillants que, dans les éloges mêmes des Académies qui décernaient des prix à l'œuvre de M. Henri Martin, les rapporteurs, avec tout l'euphémisme usité chez les Immortels, n'ont pu s'empêcher de faire des réserves très graves.

En 1856, M. Villemain, dans son rapport à l'Académie française, après avoir touché un mot des erreurs historiques, des écarts d'imagination, des inégalités du style de l'auteur, ajoutait : « Il nous paraît s'être écarté du vrai par son admiration pour « les *Druides,* et par l'influence qu'il leur attribue sur le génie « de la France. Ici tout manque au paradoxe : le témoignage « des faits, la logique des conséquences. Le Druidisme n'a pas « servi de modèle à la constitution de notre Église ; il ne portait « pas *dans son sein l'idée* de la France ; il ne s'est pas retrouvé « jusque dans l'héroïsme de notre moyen âge. »

En 1859, M. Mignet, parlant au nom de l'Institut, ne pouvait s'empêcher de dire que « l'imagination de l'auteur prenait des formes un peu exagérées ; » qu'il lui était arrivé « de ne pas éviter toujours les erreurs et de se livrer quelquefois à des suppositions inexactes ; » qu'indépendamment de l'importance exagérée qu'il accordait aux traditions celtiques, « l'ardeur de « son esprit et la préoccupation de certaines pensées l'avaient « conduit à des vues, à des jugements contestables sur plu- « sieurs incidents de notre histoire. »

Voilà des restrictions qui enlèvent aux prix décernés par l'Académie une grande partie de leur valeur. Il eût été utile d'en accentuer la portée, en traduisant ces euphémismes de façon à faire comprendre que toute l'œuvre de M. Henri Martin n'avait qu'un but : inspirer le mépris et la haine du catholicisme et de la royauté, sans hésiter jamais à dénaturer, pour cela, les faits les plus incontestables, à reproduire les accusations les plus hasardées et même les fables les mieux réfutées.

Les papes, les rois, les princes sont généralement, aux yeux de M. Henri Martin, des types révoltants de corruption et de cruauté. L'Église romaine n'est « qu'un dévorant système d'unité qui broye sans pitié les individus et les nations. » Aussi, quiconque se révolte contre l'Église ne peut manquer d'inspirer à M. Henri Martin une admiration, une sympathie qui se traduisent par les éloges les plus emphatiques, depuis les Albigeois jusqu'aux jansénistes. Luther et Calvin sont des héros sans tache, et Rousseau est le sauveur de la morale : « Dès que « Rousseau a ouvert la bouche, dit M. H. Martin, il a ramené « le sérieux dans le monde. Son *Émile* est certainement le livre « qui fait le plus penser, lors même que l'auteur ne pense pas « juste. On peut dire sans exagération que ce livre a été *une « arche de salut lancée par la Providence sur les flots du « sceptisme et du matérialisme, et qu'il a recueilli tous les « sentiments essentiels, tous les principes fondamentaux de la « vie morale prête à s'abîmer.* »

Voilà le ton déclamatoire de ce volumineux pamphlet, qui pose en principe que : « Les princes sont nécessairement mal « élevés, puisqu'ils n'ont point d'égaux, et que leurs vices, « étalés brutalement au soleil, montent jusqu'au crime ou à la « folie ; » d'où cette conclusion : « La Monarchie ne peut ré- « soudre les formidables questions de l'avenir. » Quant à la religion catholique, elle n'est propre qu'à « étouffer la race des « Gaulois sous une discipline despotique qui fait acheter le « progrès matériel et une superficielle unité, aux dépens de la « vie morale et de la dignité humaine. »

Voilà les thèses antichrétiennes, antifrançaises qui sont développées dans les seize volumes de la grande Histoire de M. Henri Martin et dans l'édition, moins volumineuse, mais plus perfide encore, de son Histoire populaire illustrée.

Nous le répétons : n'est-il pas déplorable de voir un pareil ouvrage dans la bibliothèque d'une famille chrétienne et royaliste ? Comment excuser les parents qui exposent leurs enfants à se fausser l'esprit d'une façon presque irrémédiable, à perdre la foi, par la lecture de ces mensonges historiques qu'ils prendront pour des vérités ?

Encore si l'on plaçait sous leurs yeux la réfutation de toutes ces erreurs ! Mais les ouvrages dans lesquels des hommes d'une science solide ont démontré la fausseté des assertions de M. Henri Martin, sont à peine connus. La presse conservatrice

en a peu parlé, et nos ennemis ont eu soin de pratiquer à leur égard la conspiration du silence.

C'est la tactique la plus habile; car quiconque ouvrira ces volumes sera stupéfait de la multiplicité et de l'énormité des erreurs, voulues ou involontaires, de cet historien si étrangement surfait.

En réalité, la longue *Histoire de France* de M. Henri Martin et son abrégé intitulé : *Histoire populaire,* n'ont aucune valeur historique, et son style inégal, trop souvent enflé et diffamatoire, est loin de racheter la pauvreté du fond.

Cependant, nous le reconnaissons, cet homme méritait les pompeuses funérailles que la Franc-Maçonnerie lui a fait décerner, car il est un de ceux qui ont le plus contribué à égarer le suffrage universel.

C'est un devoir pour nous, catholiques et royalistes, de redresser l'opinion publique, en opposant la vérité au mensonge. Dieu veuille que ceux qui peuvent et doivent accomplir ce grand devoir envers le peuple, comprennent qu'il faut se hâter de dissiper ces préjugés qui empêchent le retour aux enseignements bienfaisants de l'Église, et aux garanties d'ordre et de liberté de notre Monarchie traditionnelle.

DOM RICHEBY.

(*Gazette de France.*)

---

## LES AUMONIERS DES HOPITAUX

A l'occasion de la suppression des aumôniers dans les établissements hospitaliers du département de la Seine, Son Ém. le Cardinal-Archevêque de Paris vient d'adresser au clergé et aux fidèles une importante lettre pastorale. En voici le texte :

Vous connaissez les innovations apportées, il y a quelques mois, dans le service religieux des établissements hospitaliers. Préparée depuis quatre ans par une série de mesures restrictives, la suppression des aumôniers attachés aux hôpitaux et hospices de Paris a été exécutée le 1er juillet dernier. Nous avons eu déjà l'occasion de vous faire connaître les efforts persévérants par lesquels nous avons tenté de prévenir ce que

nous regardions comme un malheur pour les classes pauvres, pour la religion, pour notre grande capitale. Chaque fois qu'il a été fait un pas de plus vers l'abolition d'un service si nécessaire, nous avons rappelé aux autorités supérieures les raisons qui en recommandaient le maintien. Et quand nous avons appris qu'on était décidé à pousser jusqu'au bout l'entreprise commencée, nous avons joint les supplications de notre âme attristée aux protestations de notre conscience.

Comment, en effet, un pasteur des âmes verrait-il avec indifférence la portion la plus malheureuse de son troupeau privée des secours spirituels, sans se sentir ému jusqu'au fond de ses entrailles? Faut-il donc rappeler à ceux qui, s'ils n'ont pas l'avantage de partager notre foi, ne peuvent ignorer ce qu'elle nous enseigne, faut-il leur rappeler que, pour le chrétien, le premier de tous les intérêts est le salut de son âme? que le succès de cette unique affaire se prépare pendant la vie, mais se décide à la mort? que la maladie est ainsi pour lui le dernier avertissement qu'il doit écouter pour assurer son éternité? Car, hélas! à côté des âmes ferventes qui ne perdent jamais de vue leur destinée éternelle, le nombre est grand de ceux que les soucis et les entraînements de ce monde détournent de ce grand objet. Mais il s'en faut que cette négligence et cet oubli emportent chez la plupart la perte totale de la foi. Les approches de la mort viennent troubler leur apparente sécurité et réveiller en eux les souvenirs endormis de leur éducation religieuse.

Qui ne voit l'importance du ministère réservé au prêtre de Jésus-Christ auprès de ces deux classes de chrétiens? Ceux dont la foi est demeurée vive et agissante désirent ardemment la visite du consolateur qui leur apporte des espérances à l'heure suprême, des forces pour le dernier combat. Les autres peut-être ne songeraient pas toujours à appeler ce secours, mais ils l'accueillent volontiers quand il est mis à leur portée, et la maladie qui leur fournit l'occasion de sortir de leur indifférence devient pour eux un dernier bienfait de la miséricorde de Dieu.

C'est dans les hôpitaux, qui réunissent en si grand nombre les malades de la classe pauvre, que doit naturellement s'exercer cette charité de l'Église envers les âmes des mourants. Aussi n'a-t-on jamais conçu l'existence de ces asiles sans un service religieux qui complète les soins bienfaisants prodigués aux malades. A côté du médecin qui s'occupe des infirmités du

corps, on a toujours vu le médecin des âmes qui vient les consoler et les fortifier. Cette nécessité a été comprise non seulement à l'origine de ces établissements charitables, mais encore au commencement de ce siècle, alors que le pouvoir dut mettre la main à la réforme du service hospitalier, bouleversé comme tous les autres pendant la période révolutionnaire. En même temps que le culte était rétabli dans les églises paroissiales, fermées depuis plusieurs années, les chapelles des hôpitaux étaient rouvertes, des aumôniers y étaient attachés, avec une juridiction indépendante, pour desservir ce que l'on a très justement appelé des paroisses de malades.

Est-il nécessaire de revenir sur les raisons évidentes que nous avons fait valoir précédemment contre l'assimilation qu'on a voulu établir entre les malades des hôpitaux et ceux qui sont soignés à leur domicile ? En ville, le malade est tout à fait libre ou ne dépend que de ses parents les plus proches et les plus chers ; à l'hôpital, il est soumis à une discipline et dépend de fonctionnaires qui lui sont étrangers. En ville, les malades sont l'exception dans l'ensemble qui compose la population d'une paroisse ; à l'hôpital, ils sont la population tout entière. En ville, une partie des malades appartient à la classe riche ou aisée, qui dispose des moyens de faire prévaloir ses volontés ; à l'hôpital, tous les malades sont pauvres et ont besoin qu'on pourvoie aux nécessités de leur âme aussi bien qu'à celles de leur corps. Donc vouloir que le service spirituel des hôpitaux, qui renferment cinq cents, huit cents, mille malades, soit fait par le clergé des paroisses, c'est promettre à ces malheureux ce qu'ils ne pourront pas efficacement obtenir, ce que les curés seront le plus souvent impuissants à leur procurer ; c'est, en un mot, se faire un jeu de cette liberté de conscience qu'on a osé invoquer pour justifier une innovation injustifiable.

Voilà pourtant ce qu'on a refusé d'entendre. Les aumôniers ont dû quitter les hôpitaux, et l'on a commencé l'épreuve d'un système que d'avance nous savions inapplicable.

Cependant, N. T. C. F., pour ne pas priver les malades de ce qu'ils pouvaient encore obtenir, nous avons autorisé MM. les curés à se mettre à la disposition de ceux qui réclameraient leur assistance. Malgré les difficultés de plus d'une sorte qui ne peuvent manquer d'entraver la transmission de semblables demandes, les appels adressés au clergé paroissial ont été dans certains hôpitaux assez nombreux pour que MM. les curés et

les vicaires, absorbés par d'autres travaux, se vissent hors d'état d'y répondre comme il convenait. Nous avons donc été obligé de rétablir en dehors des hôpitaux un service qui suppléât, autant que possible, à celui qui avait cessé de fonctionner à l'intérieur. Le plus grand nombre des anciens aumôniers sont demeurés chargés de remplir cet office de charité. Ils sont attachés aux paroisses qui ont sur leur territoire des hôpitaux ou des hospices ; c'est là qu'ils reçoivent les avis qui les appellent auprès des infirmes et des mourants. Mais, ne partageant pas le service du clergé paroissial, ils n'ont droit à aucune subvention des fabriques ; il faut donc pourvoir à leur entretien.

Jusqu'ici, N. T. C. F., nous y avons pourvu par nous-mêmes, et plût à Dieu qu'il nous fût possible de continuer à porter une charge qui répond si bien à notre sollicitude pastorale. Mais elle est au-dessus de nos forces ; ces prêtres sont au nombre de dix-neuf, nos ressources sont épuisées, et c'est à votre charité que nous avons recours pour assurer la continuation d'une œuvre de première nécessité.

Cet appel, nous vous l'adressons avec confiance, connaissant votre générosité, et sachant que vous comprenez les obligations nouvelles imposées à tous les chrétiens par les maux présents de l'Église. Dans les temps prospères et tranquilles, les ressources ordinaires suffisent ; mais quand tout est mis en œuvre pour entraver le ministère ecclésiastique, les pasteurs des âmes doivent employer tous les moyens que le zèle inspire pour sauver les âmes, appeler à leur aide des auxiliaires laïques, demander l'aumône nécessaire pour procurer les secours spirituels à ceux qui sont près de quitter cette terre.

L'aumône cependant n'est pas tout, et nous avons à vous demander un autre genre de concours.

Non seulement, en effet, la modeste subvention du service religieux a été supprimé au budget hospitalier ; non seulement cette immense et riche capitale, dont les revenus dépassent celui de plusieurs États, cesse d'attribuer au soulagement moral et à la consolation des malheureux une faible partie des ressources dont elle est si prodigue pour encourager le luxe et les plaisirs ; mais les prêtres, que nous vous demandons de soutenir par votre charité, voient leur ministère restreint et paralysé par la mesure qui leur interdit la résidence et la visite dans l'intérieur de l'hôpital.

Maintes fois, avant que la dernière décision fût prise, nous avons élevé la voix pour signaler les difficultés de toute nature qui rendraient en bien des cas pratiquement illusoire la liberté de conscience promise aux malades. Ces difficultés, chacun les saisit et les comprend : c'est l'ignorance où les mourants se trouvent fréquemment touchant la gravité de leur état ; la timidité qui les empêche d'exprimer spontanément un désir souvent très vif au fond de leur cœur; la répugnance bien naturelle à prendre pour confidents de leurs intentions religieuses des employés indifférents ou quelquefois opposés à nos croyances; les retards de la transmission de l'avis qui doit faire venir le prêtre, lorsque le cas est urgent, lorsque le péril de mort se produit au milieu de la nuit, et qu'entre le moribond et le prêtre la distance, l'heure, les intermédiaires qu'il faut employer, les formalités administratives forment une série d'obstacles qu'il est impossible de surmonter.

Ajoutez à cela que, dans ces asiles de la souffrance, tous les signes et emblèmes religieux ont disparu, et que la prière même a été suprimée ; en sorte que les malades, accablés par le mal, et n'ayant plus rien sous les yeux qui leur rappelle les pensées de la foi, sont vraiment hors d'état d'exprimer une volonté que tout concourt à décourager et à éteindre dans leurs âmes.

Hélas ! N. T. C. F., nos tristes prévisions ne se sont que trop réalisées. S'il y a encore des hôpitaux où le prêtre est assez souvent appelé du dehors, il y en a d'autres dans lesquels sa visite devient de plus en plus rare. Nous vous le disons les larmes aux yeux, l'affliction dans le cœur : le régime inauguré il y a bientôt six mois a déjà donné de lamentables résultats. On peut constater qu'un grand nombre de nos chers chrétiens soignés dans les hôpitaux, quittent cette vie sans avoir reçu les secours spirituels.

Devant un tel état de choses, le cœur se serre, la raison se trouble. On se demande comment on a pu, au nom de la liberté de conscience, édicter des mesures qui aboutissent à la supprimer. Il y a des personnes graves qui y voient l'exécution d'un plan impie conçu par les sociétés secrètes, afin d'arriver à la destruction totale du christianisme par l'extinction de la foi dans les âmes. Quant à nous, N. T. C. F., nous ne pouvons nous décider à accepter une telle supposition. Il nous répugne trop d'admettre qu'il y ait dans notre pays, dans la patrie

de tous les sentiments nobles et élevés, des fanatiques assez exaltés pour venir sans intérêt, sans motif avouable, se placer entre les mourants et l'éternité, leur arracher l'espérance et les empêcher de mourir fidèles à leur foi. Ce serait une tyrannie sans exemple. Les plus cruels persécuteurs des chrétiens n'ont jamais voulu tuer que le corps. Cette fois on aurait inventé le moyen de perdre les âmes.

Non, non : nous ne voulons pas croire à des intentions aussi coupables, à des desseins aussi odieux. Nous aimons mieux expliquer les faits qui sont le sujet de notre douleur par l'ignorance où la plupart des hommes engagés dans les affaires publiques vivent aujourd'hui à l'égard de la religion et de ses lois. On a cru à des abus qui n'ont jamais existé; on s'est laissé impressionner par la puissance de formules abstraites; on a subi le prestige des mots barbares de *cléricalisme*, de *laïcisation*, qui n'ont pas de sens, et l'on a prétendu servir la liberté en retirant à la religion la place qu'elle occupait dans les asiles hospitaliers. On s'est laissé tromper par une assimilation imaginaire entre les malades des hôpitaux et ceux qui sont libres dans leurs demeures. A travers toutes ces illusions, on est arrivé à une situation qui est la plus intolérable et la plus cruelle oppression des consciences.

Nous voulons croire que l'expérience éclairera les autorités préposées à l'administration hospitalière. Il nous semble impossible que les plaintes nombreuses soulevées par le nouveau régime ne parviennent pas à les émouvoir. Les familles qui sont contraintes de confier leurs malades aux hôpitaux, réclament pour eux les mêmes facilités religieuses dont ils auraient joui dans leurs propres maisons. Et si ces facilités sont refusées, on se souviendra des intentions pieuses qui ont présidé à la fondation de tous nos hospices; on se demandera comment des établissements créés et dotés par la charité chrétienne peuvent demeurer fermés à l'influence du christianisme et aux consolations dont il est la source. Non, nous le répétons : il est impossible que de telles raisons d'équité, d'humanité, de bonne foi ne triomphent pas des préjugés qui ont inspiré les prétendues réformes.

Mais combien de temps se prolongera la funeste expérience qu'on poursuit ? Nous l'ignorons, N. T. C. F., et voilà pourquoi, en attendant que le mal cesse, nous avons encore recours à vous. Il ne suffit pas seulement d'entretenir par vos aumônes

les prêtres chargés par Nous du service religieux des hôpitaux tel qu'il peut encore être fait. Il faut aussi préserver le plus grand nombre possible d'infirmes et de malades du dommage spirituel qu'ils ont à craindre. Il nous en coûte de le dire, mais le soin du salut des âmes nous y oblige; ce que vous aurez à faire de mieux pour les malades qui vous intéressent, ce sera de les éloigner des hôpitaux où ils ne trouveront plus les ministres de la religion. Quand le saint évêque Landry fondait l'Hôtel-Dieu dans cette grande ville, pouvait-il croire qu'un jour viendrait où l'un de ses successeurs se verrait contraint d'exhorter les chrétiens de Paris à éviter l'asile créé par sa charité, pour ne pas exposer le salut de leurs âmes !

Dans la plupart des paroisses il existe des associations de dames charitables qui visitent et assistent les malades à domicile ; il faut multiplier, développer ces œuvres excellentes, les établir là où elles manquent encore, leur procurer des ressources suffisantes. Par là, un plus grand nombre de malades appartenant aux classes peu aisées pourront être soignés chez eux et jouir ainsi du droit et de la facilité de recevoir les secours de l'âme. Si le zèle trouve d'autres moyens encore de procurer ce bienfait aux infirmes, nous ne pouvons qu'y applaudir d'avance : petites ambulances formées à peu de frais dans les maisons particulières, adaptation de locaux inoccupés à l'usage hospitalier, création même d'établissements nouveaux là où l'initiative des hommes de bien se montrerait assez généreuse pour l'entreprendre, voilà autant de perspectives qui s'ouvrent devant votre noble ardeur pour le bien. Qui sait si de tant d'efforts et de tentatives ne sortiront pas un jour de nouveaux hôpitaux libres, où l'on retrouvera, avec les soins du corps, l'esprit chrétien d'où sont nées toutes ces institutions hospitalières qu'on dénature aujourd'hui !

A l'exemple de notre mère la sainte Église, apprenons, N. T. C. F., en subissant les peines cruelles qu'on nous impose, à détacher nos cœurs des choses de ce monde. Évitons les récriminations amères; vengeons-nous du mal en redoublant de zèle pour le bien ; aimons comme des frères ceux qui nous traitent comme des ennemis : craignons surtout de mêler les idées et les passions de la politique aux saintes et calmes préoccupations de la charité. Nous éviterons ainsi d'introduire un élément de discorde là où doivent toujours régner l'union des cœurs et l'accord des efforts communs. Notre patience laissera à nos ad-

versaires le temps de s'éclairer; peut-être leur inspirera-t-elle le désir de nous rendre justice. Dans tous les cas, elle attirera sur nous la protection de Dieu, qui suffit aux faibles et dont les puissants eux-mêmes ne peuvent pas toujours se passer.

A ces causes,

Le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Doyens, Chanoines et Chapitre de notre Église métropolitaine,

Nous avons réglé et réglons ce qui suit :

Article premier.

En attendant que les autorités rétablissent une subvention convenable pour les prêtres chargés du service spirituel des malades dans les hôpitaux et hospices, service qui fait partie intégrante du culte catholique, il sera fait chaque année dans toutes les églises du diocèse, à tous les offices, le jour de la solemnité de l'Épiphanie, une quête dont le produit sera employé à l'entretien de ces ecclésiastiques, qui, de fait, continuent les fonctions d'aumôniers.

Art. 2.

MM. les Curés sont invités à créer dans leurs paroisses des associations de dames chrétiennes, à étendre et développer celles qui existent déjà, à les aider à augmenter leurs ressources, afin de fournir au plus grand nombre possible de malades et d'infirmes le moyen de se faire traiter chez eux et de leur procurer ainsi la facilité de recevoir les sacrements et les consolations de la religion.

Et sera notre présent mandement, avec la lettre pastorale, lu et publié dans toutes les églises de notre diocèse le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 26 décembre 1883, fête de saint Étienne, premier martyr.

† J. Hipp. card. Guibert,
*archevêque de Paris.*

---

## LES ESPÉRANCES CHRÉTIENNES

Qui n'a été frappé de ce fait douloureux? Des hommes, qu'une honnêteté naturelle semblait attirer vers la religion

chrétienne, s'en font les ennemis. Ils la combattent avec l'acharnement qu'on apporterait contre une doctrine impie, immorale, antisociale, et ils ne voient pas que le christianisme est la sauvegarde du monde. A côté d'eux, les passions les plus inavouables luttent contre les mêmes idées, et la vérité, aujourd'hui comme toujours, est en butte aux attaques des esprits aveuglés et des âmes perverties.

Que dire à ces dernières? Quelle parole humaine peut les arracher à leurs vices? Mais quel croyant ne se sentirait pas ému en découvrant dans les rangs de ses adversaires ces âmes droites, ces esprits honnêtes, victimes d'un funeste égarement, et ne souhaiterait les sauver de leurs erreurs?

L'apologie chrétienne depuis dix-neuf siècles s'efforce de répondre à ce vœu : elle s'ingénie à présenter la vérité avec intelligence et à toucher les cœurs.

Elle recommence, dirons-nous avec la *Gazette de Liège*, avec une patience admirable, la démonstration de l'évidence de notre foi ; elle répond à toutes les questions et, comme les objections changent sans cesse de forme, tout en restant les mêmes au fond, elle adapte son enseignement aux besoins des intelligences. Immuable dans les dogmes qu'elle défend, elle sait prendre le ton que demandent ses auditoires sans cesse changeants depuis tant de siècles.

Aujourd'hui, nous la voyons, depuis le P. Lacordaire jusqu'à M. Bougaud, attentive à toutes les manifestations de l'opinion, interrogeant avec anxiété les impressions fugitives de la foule d'incroyants, accourant, chaque fois qu'elle devine encore le réveil des aspirations innées au cœur de l'homme vers la vérité religieuse.

Aujourd'hui, on peut le dire, jamais les honnêtes gens qui ne croient pas, n'ont été à la fois plus près et plus loin de voir : plus près, parce qu'ils sentent que la vie, sans la croyance en un monde supérieur, est un martyre ; plus loin, parce qu'ils sont retenus moins par des objections précises que par des préventions vagues, insaisissables. Aussi l'apologétique s'est-elle simplifiée ; son devoir est moins de convaincre que de toucher ; nous vivons dans un siècle incroyant, mais qui désire croire. Beaucoup d'hommes aspirent à la vérité et s'en éloignent. Prenons-les par la main et ramenons-les dans la bonne voie. Beaucoup de cœurs ont faim des joies pures et tranquilles que donne la possession de nos croyances et cherchent autour

d'elles leur satisfaction. Allons à eux et disons-leur où est la source du bonheur véritable.

Beaucoup d'esprits murmurent tout bas : Je voudrais croire et je ne puis. Aidons-les à sortir de cette indécision, de cette hésitation qui les retient par des chaînes plus fortes que ne seraient celles d'une erreur bien définie.

L'apologétique s'est simplifiée : oui, en ce sens qu'elle n'a plus autant besoin quand elle s'adresse à cette classe nombreuse d'incroyants, de rétablir, par le raisonnement seul, tout l'enchaînement de nos dogmes; mais, sous d'autres rapports, elle est devenue beaucoup plus difficile. Il lui faut deviner les aspirations du cœur, pressentir les mouvements secrets de la volonté. Si, parlant à ces âmes, elle n'a plus autant besoin de science, elle a besoin de beaucoup plus d'art.

L'incrédulité est, en beaucoup de cas, une maladie morale et intellectuelle faite d'indécision, de faiblesse, de passions; le chrétien qui veut ramener ses frères égarés, doit se faire le médecin de leurs âmes, bien plus s'asseoir à leur chevet comme la Sœur de charité et engager contre leur mal une lutte patiente, douce, sereine, aimante. Dans cet ordre d'idées, M. Cochin avait compris le besoin de son temps, comme il en avait compris tous les autres. Aucune misère ne le laissait insensible, et la charité sous toutes ses formes l'attirait. Il avait médité de se dévouer à ce noble apostolat des âmes; la mort l'a surpris dans l'accomplissement de son dessein, mais la main pieuse de ses fils a recueilli les fruits de son travail interrompu; elle les a réunis moins pour élever un monument à sa mémoire que pour correspondre à ses derniers désirs, pour s'associer au dernier vœu de son cœur et lui faire rendre témoignage à sa foi. Cet acte de leur piété filiale forme un livre dont le titre est celui de cet article. C'est un témoignage rendu par un honnête homme à la foi de toute sa vie. C'est plus encore qu'un témoignage écrit, c'est presque un témoignage vivant, le résumé d'une vie entière, toute dévouée à une seule croyance.

M. Cochin n'a pas eu le temps de donner sa forme définitive ; il n'a pu tracer que des esquisses isolées; mais, rapprochées les unes des autres, elles laissent deviner l'idée d'ensemble :

Je ne me plains pas d'avoir eu, très jeune, avec les vérités éternelles, le rendez-vous qu'il faut accepter tôt ou tard. La plupart des hommes aiment à reculer l'entrevue jusqu'au moment de quitter le monde ou la vie. Ils reçoivent la religion comme on prend le soir un

flambeau avant d'entrer dans les ténèbres. Mon premier acte de foi n'aura pas fait alliance avec mon dernier soupir. J'aime la vie, la liberté, la science, la gaieté ; j'ai reçu la religion pour compagne au printemps de la jeunesse ; jamais elle ne m'est apparue avec des chaînes et des verges, et en vêtement de deuil. Confiant dans le triomphe définitif de la vérité sur la terre, j'apporte à ma foi un hommage tranquille ; je suis encore et toujours du parti de l'espérance.

Mon espérance n'est pas une illusion, un aveuglement volontaire. Je le sais et je le vois : la religion catholique est accablée sur toute la surface de la terre. Ses doctrines sont combattues en toutes les langues, ses institutions dans tous les pays. L'Église est captive en Italie, honnie en France, dédaignée en Angleterre, torturée en Pologne, compromise en Autriche, garrottée en Suède, suspecte en Espagne, corrompue au Brésil, humiliée en Turquie, persécutée en Asie, martyrisée en Afrique et dans l'Océanie. Comme son divin Maître, elle n'a pas de lieu où reposer sa tête.

Oui ! la religion traverse un âge difficile : les esprits qui ne réfléchissent pas peuvent croire qu'elle touche à sa fin. Mais nous qui croyons, nous qui vivons dans le sein de la vérité, nous voyons son éternelle jeunesse et nous savons qu'elle se relèvera, glorieuse et triomphante, du lit où les apostasies et les lâchetés de notre siècle semblent l'avoir couchée à jamais.

Mais qui donc, je le demande, qui donc, à la même heure du dix-neuvième siècle, a le droit d'être sûr et de se dire triomphant ? quelle cause ? quel parti ? quelle école ? quelle doctrine ?...

Vue d'un regard sévère, la seconde moitié de l'histoire du dix-neuvième siècle ressemble à un chapitre de l'histoire des naufrages. Je n'entends que des cris de blessés et de vaincus, et à ceux qui demandent où est mon Dieu, j'ai le droit de répondre : Où donc est le vôtre ? *Ubi est Deus tuus ?*

Mais, c'est trop peu : le christianisme est vivant, et si vous voulez voir les manifestations de sa vie, ouvrez les yeux. Il vit et dans la société et dans la famille et dans les âmes, dans celles même qui semblent lui avoir voué la haine la plus implacable.

Au moment où tant d'incrédules affirment que cette étonnante doctrine a pris fin, croyant tarie la source, parce qu'ils n'y viennent plus boire, chacun des jours de notre fugitive existence est encore compté du jour où Jésus-Christ a paru sur la terre. Tout date de lui. A chaque lever du soleil, notre âge et sa naissance sont notés au calendrier par un nombre nouveau..... En vain la science et la force, unissant leurs mains, rayent le nom de Jésus-Christ dans les

lois, l'effacent des livres, le grattent au front des monuments. Peine perdue ! Au coin des sentiers fleuris, au fond des mansardes, sur les tombes silencieuses, deux bâtons mis en croix parlent toujours de lui. Les hommes et les enfants, les vieillards et les jeunes filles, les ouvriers et les mères connaissent ce signe sacré. Aux heures dramatiques de la vie, ils l'écrivent de la main sur leur front et sur leur poitrine.

L'Église est vivante et chargée de fers, persécutée, affaiblie, elle soutient encore de sa main puissante le monde vieilli et chancelant :

Je me demande où en serait la France si l'Église catholique avait disparu en 1793... Que serait-il advenu ? L'école de Diderot et de Voltaire aurait grandi, elle se serait heurtée avec l'école spiritualiste, je le veux croire ; puis le saint-simonisme et Fourier, les positivistes et les athées, seraient descendus dans la rue ; ajoutez trois révolutions, la confiscation, l'agiotage, la naissance de la grande industrie et de la grande guerre, continuez par le romantisme, le réalisme, le despotisme, dans les lettres, les arts, les lois. Oui, je me le demande, si pendant tout ce siècle agité, gigantesque, la cloche de l'*Angelus* n'avait pas sonné tous les jours, dans tous les hameaux, à toutes les oreilles : Dieu, Dieu, Dieu, Dieu, — l'histoire du dix-neuxième siècle commencerait à Marat pour finir à Mazzini, et la France serait l'enfer du monde. »

M. Cochin n'avait pas l'intention d'écrire une apologie en règle ; son livre devait être une apologie faite par un homme du monde pour les hommes du monde. Il voulait bien moins démontrer la vérité que la montrer. Sa méthode apparaît dans les fragments qu'il avait écrits pour la première partie de son ouvrage, consacrée à l'existence de Dieu.

Dieu est présent, disait-il, dans la nature, en nous, partout, et il se proposait, sans négliger les arguments classiques, d'en appeler au sens commun, de rendre évidente la présence de la Divinité, de montrer que l'existence de Dieu se révèle à nous comme notre propre existence et que, de bonne foi, nous ne pouvons douter ni de l'une ni de l'autre.

Non seulement nous croyons en Dieu, mais nous ne pouvons pas ne pas y croire. Sous tant de raisonnements et de déductions, il est en nous.

...Les démonstrations de l'existence de Dieu causent une certaine fatigue d'esprit. Philosophes et théologiens semblent nous dire : Commencez par vous faire violence et par supposer que la lumière n'existe pas, puis je vais vous en donner l'idée. Qu'est-ce que l'idée de la lumière, auprès de la lumière même ! Laissez mes

yeux s'ouvrir au grand jour qui m'inonde. Voici l'eau, voici l'air, me disent les chimistes, en me montrant une formule, composée de lettres et de chiffres. Ah ! laissez-moi courir au Rhin qui coule à pleins bords, laissez-moi respirer librement l'air transparent des montagnes !

Dieu est présent dans la nature, présent dans la pensée, présent aussi et sensible dans cette partie de nous-même, mal définie par les philosophes, où vit l'amour ; il est sensible au cœur. Nous l'aimons, il nous est cher, il nous attendrit, il nous inspire respect et ardeur. L'existence est ici réelle, la personne agit. Que l'esprit ne fasse, en raisonnant, que tracer des lignes sur un tableau noir, que la nature éveille une pure hypothèse, soit ! Mais le cœur ! est-ce que ces grands mots : la nature, la matière, la force, l'absolu, le touchent aucunement ? Non, certes, quand je prononce, au contraire, le nom de Dieu, mon cœur est ému, quelqu'un me parle. C'est un fait. J'en appelle aux poètes, aux femmes, aux hommes qui n'ont pas changé leur cœur en pierre ! Oui, Dieu est sensible au cœur. Et la grande expression chrétienne, *l'âme,* signifie la pensée et le cœur réunis.

Nous n'avons pas seulement l'idée de Dieu en nous, mais nous avons la main de Dieu sur nous. Qui a traversé la moitié de la vie, le sait bien. Notre existence a un compagnon, notre liberté partage avec quelqu'un, notre destinée est l'œuvre d'un supérieur et d'un souverain. L'enchaînement inattendu des circonstances, qui sont le terrain de nos démarches et l'horizon de nos regards, comment s'opère-t-il ? Qui désigne notre place et compte nos jours ? Nos prévisions sont déjouées, tantôt dépassées, tantôt déçues ; nous avons tantôt l'ivresse, tantôt l'indigence dans l'éblouissement du triomphe, où la nuit, sur notre couche fiévreuse, quelqu'un nous arrête et nous tient. Nous le rencontrons dans l'extase de l admiration, dans l'émotion de l'amour, au fond de nos cœurs, toutes les fois qu'un coup profond nous atteint.

Quand on défend le christianisme, il est permis, ou du moins on est tenté d'enfler un peu la voix ; on sent derrière soi l'histoire et les saints. Mais la tentation est légitime, le droit existe, on doit parler haut, quand on combat pour l'existence de Dieu. On a de son côté le témoignage universel de tous les hommes, et, ce qui est plus fort encore, plus inexpugnable, plus irréductible, le témoignage de soi-même.

Les lecteurs placeront facilement eux-mêmes entre ces fragments les transitions absentes. Ces fragments sont comme des lignes incomplètes, tracées sur le papier. Au premier abord, l'œil n'aperçoit que désordre ; mais s'il arrête quelque temps son regard sur les traits épars, il voit se dessiner un plan har-

monieux et régulier. La pensée du maître se révèle et l'esprit reconstruit le monument inachevé.

Le livre que M. Cochin voulait écrire eût été une œuvre grande et lumineuse, simple comme tout ce qui est grand, belle comme tout ce qui est lumineux. Il eût concentré sur la religion toutes les clartés qui sont répandues dans le monde, dans la vie humaine et dans le mystère terrible de la mort, et il eût fait ressortir l'évidence de notre foi sous l'action de tous ces rayons. Arrêtons-nous un instant encore. La vie et la mort! Qui donc les expliquera, si ce n'est le christianisme ; la vie est-elle un long supplice? Est-elle une trompeuse illusion? Non!

La vie est belle. C'est un drame dont la scène est admirable et l'action intéressante. On sait bien que Dieu nous a créés pour le bonheur, car c'est déjà un bonheur que de vivre, de se sentir vivre, d'être...

... La face humaine est belle, la terre magnifique, le détail aussi beau que l'ensemble... Le jour! quand une créature nous ravit, nous cherchons une comparaison, et il n'en est pas d'autre pour dire qu'elle est belle, comment? comme le jour!

L'enfant se précipite joyeux dans le bonheur de vivre, et, sous ses pauvres haillons déchirés, la petite fille aux cheveux blonds épais ne sent pas le caillou sous son pied nu, et ses yeux brillent au soleil de rayons clairs et gais.

La vie est belle à tout âge, elle est belle en tous lieux. La vie des villes a plus d'intérêt; la vie des champs, plus de charmes. Quand on passe de l'une à l'autre, une voix bruyante se tait en nous, mais aussitôt une voix douce s'élève, comme la lune après le soleil disparu ; du spectacle de l'activité des hommes, nous passons au spectacle de la fécondité des choses...

Notre théorie de la vie n'est pas du tout le tableau d'une peine monotone à subir dans une prison sévère. Non! En tout ce que Dieu fait, et même en ses rigueurs, il y a de la grandeur, de la beauté et de la bonté. Cette prison, c'est la terre magnifique, féconde et charmante, savamment disposée, et cachant dans les plis de ses bouleversements des richesses et du travail pour tous les bras, dans ses lois et dans ses mystères des études et du travail pour les esprits, la terre maternelle et pourtant sévère, féconde et pourtant bornée, belle et pourtant abondante en obstacles, telle, en un mot, qu'il convient au séjour d'un être aimé, mais puni.

Mais la vie est assombrie par la pensée de sa fin. La vie est suspendue à un fil que les maladies, les accidents, le hasard menacent chaque jour de briser :

La mort! oh! ne faisons pas les braves. Nous pouvons devenir

bronzés contre la mort évitable et soudaine des batailles, indifférents à la mort d'autrui et sans larmes au milieu de leurs larmes. Mais la mort nous trouvera un jour épouvantés, tremblants et consternés; qu'elle nous surprenne par un pied qui enfle ou par un cheveu qui tombe, et déjà nous sommes inquiets.

Qu'elle fonde sur nos amours? O mort, tu as pris mon enfant, ma femme, ma mère! Grand Dieu! vous les aviez créés pour moi. Vingt ans j'ai combattu pour être digne d'elle; vous aviez couronné son front de boucles charmantes, vous aviez allumé le feu de son doux regard, vous aviez répandu la beauté sur tout son être, et posé sa noble démarche sur ce sol où votre soleil dessinait son ombre gracieuse; vous aviez ouvert et animé son sourire, accordé le timbre de sa voix; vous aviez voulu, vous aviez béni nos amours, et de ces délices fait sortir la vie sous la forme de notre enfant.

Vous aviez fait cela, puis vous l'avez brisé. Raphaël, pris de folie, n'a pas crevé sa toile et Michel-Ange n'a pas brisé à coups de marteau le marbre de ses chefs-d'œuvre. Vous, Seigneur, vous donnez la vie, la beauté, la jeunesse, et vous en faites le charme et la vie de cœurs séduits; vous brisez à grands coups votre œuvre qui résiste, qui crie, qui se débat, qui ne veut pas mourir; vous la jetez à la mort, et son haleine impie va corrompre en un jour, défigurer, crever, pourrir, rendre au néant ma bien-aimée, et vous ne me prenez même pas avec elle: vous me laissez brisé, incomplet, veuf, chancelant et anéanti, avec une orpheline à la main, réduit pour toujours au désespoir qui ravage; à moins (horrible, oh! plus horrible encore), à moins que cette mémoire déposée dans la tombe de mon cœur n'y soit aussi dévorée peu à peu par le ver de l'oubli.

Mais Dieu veille sur nous et a fait sortir des horreurs de la mort de magnifiques espérances. Jésus-Christ a vaincu la mort et nous a donné des armes pour la vaincre à notre tour.

Tout s'explique, tout s'éclaire en lui et, du berceau à la tombe, chaque instant de notre vie proclame sa divinité.

Tel est le témoignage que rendent à la beauté et à la vérité de notre religion les belles pensées que nous venons d'effeuiller; pensées souvent tristes, mais toujours consolantes, car elles ne proclament pas seulement notre fragilité, elles proclament aussi et surtout nos immortelles destinées!

---

## LA DÉVOTION AU ROSAIRE

La veille de Noël, le Saint-Père a fait remettre aux cardinaux un exemplaire d'un Bref qui a pour objet de recommander l'établisse-

ment dans les paroisses, sous une forme régulière et stable, de la pratique de la dévotion au Saint-Rosaire, et de prescrire l'introduction dans les litanies de l'invocation de la sainte Vierge sous le titre de Reine du Rosaire.

Voici le bref de Sa Sainteté :

## LÉON PP. XIII

*Ad perpetuam rei memoriam.*

Ce salutaire *esprit de prière,* grâce et gage de la miséricorde divine, que Dieu a promis autrefois de répandre sur « la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, » bien qu'il ne manque jamais dans l'Église catholique, semble cependant plus vivace pour entraîner les âmes, alors que les hommes sentent immédiat ou proche un temps critique pour l'Église ou l'État. En effet, aux heures d'inquiétude, la foi et la piété envers Dieu sont d'ordinaire plus excitées, parce que moins les secours humains semblent prêts en vue des événements, plus on comprend qu'est grande la nécessité du patronage céleste.

C'est ce dont Nous venons d'avoir une preuve récente, lorsque Nous, ému des longues amertumes de l'Église et de la difficulté des temps où Nous sommes, avons fait appel à la piété des chrétiens, dans Notre lettre encyclique, où Nous décrétions que la Vierge Marie serait vénérée et implorée pendant tout le mois d'octobre, suivant le saint rite du Rosaire. Nous savons qu'on a obéi à Notre volonté avec un zèle et une ardeur dignes de la sainteté du fait et de la gravité des motifs. Et ce n'est pas seulement en Notre Italie, mais dans toutes les terres, qu'on a supplié pour l'Église catholique et pour le salut public ; les évêques, avec leur autorité, les clercs, par leur exemple et leur œuvre, ont présidé à ces grands honneurs rendus à l'envi à la Mère de Dieu.

Nous avons reçu une admirable joie de ces multiples témoignages d'une piété déclarée : les temples ornés avec une magnificence exceptionnelle ; les processions conduites dans le rite solennel ; l'assiduité du peuple aux réunions sacrées, aux offices, aux prières quotidiennes du Rosaire. Nous ne voulons pas omettre les nouvelles que Nous avons reçues avec émotion de quelques endroits où a sévi plus cruellement la tempête déchaînée par notre siècle ; là s'est manifestée une telle ferveur de piété, que des particuliers ont mieux aimé, dans les choses où cela leur était permis, suppléer par leur propre ministère au

manque de pasteurs, plutôt que de ne pas faire retentir dans leurs temples les prières ordonnées !

Aussi, puisque Nous consolons Notre douleur des maux présents par l'espérance de la bonté et de la miséricorde divines, Nous comprenons qu'il faut inculquer dans l'âme de tous les fidèles ce que les lettres sacrées, en divers endroits, déclarent spécialement, c'est-à-dire que dans toute vertu, et aussi dans celle qui consiste à prier Dieu, ce qui importe le plus, c'est la perpétuité et la constance.

C'est en priant qu'on désarme et qu'on apaise Dieu ; et ce fait qu'il se laisse désarmer n'est pas seulement l'effet de sa bonté, mais il veut aussi que ce soit l'effet de notre persévérance. — Cette persévérance dans la prière est bien plus nécessaire en Notre temps, alors que tant et de si grands périls nous entourent de toutes parts, comme Nous l'avons souvent répété, que Nous ne saurions surmonter sans l'aide et l'assistance de Dieu. Trop de gens détestent « tout ce que l'on appelle Dieu et ce que l'on révère comme tel » ; l'Église est attaquée non seulement par desseins particuliers, mais souvent en des institutions et des lois publiques ; d'étranges nouveautés d'opinions contredisent la sagesse chrétienne, de sorte qu'il faut défendre son salut et le salut public contre des ennemis acharnés, conjurés pour essayer leurs suprêmes forces. Dieu, comprenant en Notre pensée le péril de ce grand combat, Nous avons jugé qu'il fallait considérer Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui, Nous instruisant à l'imiter, *priait plus longuement lorsqu'il entra dans l'agonie.*

Parmi les formes et les formules pieuses et salutaires usitées dans l'Église catholique, celle que l'on appelle le *Rosaire de Marie* est recommandable à nombre de titres. En cette prière, comme Nous l'avons confirmé en Nos Lettres encycliques, le principal titre, c'est que le Rosaire a été institué surtout pour implorer le patronage de la Mère de Dieu contre les ennemis du nom catholique ; et, sous ce rapport, personne n'ignore qu'elle a souvent et beaucoup servi à soulager les maux de l'Église. Il est donc important, aussi bien pour la piété des fidèles que pour le besoin public des temps, que cette forme de prière soit rétablie en cet honneur qu'elle a longtemps occupé, alors qu'en chaque famille chrétienne on ne laissait passer aucun jour sans la récitation du Rosaire.

Pour ces causes, Nous exhortons et adjurons tous de persévérer religieusement et fidèlement dans l'habitude quotidienne

du Rosaire : et aussi Nous déclarons que Nous désirons que, dans l'église principale de chaque diocèse chaque jour, dans les églises paroissiales les jours de fête, on le récite. Pour propager et maintenir cet exercice de piété, les familles d'ordres religieux pourront rendre de grands services, et principalement, comme l'honneur leur en revient, les Frères dominicains ; Nous sommes assuré que tous ne manqueront pas à un devoir si utile et si noble.

Nous, en l'honneur de la Puissante Mère de Dieu, Marie, pour la perpétuelle mémoire de l'assistance implorée de son cœur immaculé, en toute nation, pendant le mois d'octobre ; en témoignage éternel de l'ample espérance que nous plaçons dans la Mère affectueuse ; pour implorer chaque jour davantage son aide propice, Nous voulons et décrétons que dans les litanies laurétanes, après l'invocation : *Regina sine labe originali concepta,* on ajoute la formule *Regina Sacratissimi Rosarii, ora pro nobis.*

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 décembre de l'année 1883, sixième année de Notre pontificat. Th. Card. Mertel.

---

## LES VOCATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Samedi, 15 décembre, lisons-nous dans l'*Écho de Fourvières,* sous la présidence de S. G. Mgr Mermillod, a eu lieu la réunion annuelle de l'Œuvre de l'Immaculée-Conception pour les vocations ecclésiastiques.

Après la lecture du rapport par M. le chanoine Bonnardet, Mgr Mermillod prit la parole. Nous donnons ici ce que nous avons pu recueillir de son discours. Nous avons le regret de ne pouvoir le reconstituer tout entier, et plus encore de ne savoir rendre le charme de cette parole incomparable ni l'impression qu'elle a produite :

Le gracieux rapport que nous venons d'entendre est un grand encouragement. A Lyon, il suffit de commencer une œuvre, de demander une bénédiction de votre vénéré cardinal, et, au bout d'un an, vous avez trouvé 11,000 francs. Nulle part ailleurs, les œuvres ne germent et n'ont une rapide végétation comme sur votre sol

lyonnais. Si vous faites des prodiges matériels, si vous construisez ce grand sanctuaire sur la colline de Fourvières pour célébrer la Mère immaculée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous faites d'autres prodiges : vous bâtissez un palais de la science dans vos Facultés catholiques ; vous faites cette belle œuvre des catéchistes, où plusieurs d'entre vous ne se bornent pas à donner quelque argent, mais leur temps et leurs forces ; car, dans cette œuvre, ce que l'on vous demande, c'est la prière, l'amour des âmes, l'immolation ; on vous demande que vous vous instruisiez plus que les autres, afin que de vos lèvres la doctrine jaillisse dans l'âme de ces enfants, dans la famille, qu'elle y ramène la foi et y porte ses fruits.

Mais je parle de votre Œuvre des vocations. Elle est, à mon avis, la première de l'Église, la plus importante.

Le rapport disait que, d'ordinaire, la vocation se rencontre parmi les pauvres. Oui, c'est un grand honneur sans doute et une grande prédilection que Dieu fait aux pauvres en choisissant parmi eux ses prêtres... Mais n'est-ce pas une grande tristesse, que les familles qui ont un nom, un passé, la fortune, laissent aux fils de leurs fermiers l'honneur de les bénir, de les absoudre, tandis qu'elles n'ont des fils que pour conduire des chevaux et battre des mains aux succès des actrices ?...

Il faut donc venir en aide à ces vocations dont Dieu a déposé le germe dans vos familles. L'Église prend ce jeune enfant, elle le jette dans la solitude du petit séminaire pour le préparer longtemps à l'avance.

Il y a parmi vous, Mesdames, d'étranges erreurs à cet égard. On dit : il faut d'abord faire du prêtre un homme de salon, afin qu'il puisse confesser les femmes du monde. Hélas ! combien de femmes chrétiennes s'imaginent qu'un prêtre qui n'a pas connu le monde, qui n'a pas vécu dans le monde, ne peut pas entrer dans la conscience d'une femme du monde. Comme si le cœur humain n'était pas partout le même ! Comme si l'écho du silence, de la théologie, de l'oraison n'était pas suffisante à donner au prêtre assez de lumière pour qu'il porte son regard pur au fond de toutes les consciences !...

Une femme de beaucoup d'esprit, — de trop d'esprit, — Georges Sand, visitait un jour le mont Cassin. Un moine l'accompagnait, lui faisant les honneurs de la célèbre abbaye. Or, comme on était dans la bibliothèque, Georges Sand fut étonnée de voir que ce moine était aussi parfaitement au courant de la littérature contemporaine, de toutes les choses et de toutes les célébrités de ce temps. » Où êtes-vous né ? » lui demanda-t-elle. — « Dans un village, et dès l'âge de six ans je vins dans cette solitude. » C'était un petit oblat des Bénédictins, et il n'avait pas eu besoin de voir le monde pour le connaître.

C'est que le silence est la grande formation des âmes. Et voilà

pourquoi l'Église a construit ses séminaires, l'école du silence, de la prière et de l'étude...

Et pourtant, quand le prêtre est ainsi préparé, tout n'est point assuré encore, et l'évêque est encore inquiet. Par trois fois, et à de longs intervalles, il jette ces jeunes gens sur les dalles du sanctuaire, il récite sur eux les litanies des saints... Et puis, deux fois encore, il fait part de ses anxiétés à ceux qui les ont préparés à cette charge redoutable, et il leur demande : « Savez-vous s'ils sont dignes ? *Scis illos dignos esse !...* » Et quand il en a reçu l'assurance, son cœur est soulagé, et il s'écrie : *Deo gratias !* Mais ce n'est point assez. Et, dans l'ordination du prêtre, il commence alors une préface, prière magnifique, au milieu de laquelle, ses angoisses semblant redoubler, il demande à Dieu la grâce qu'il ne soit pas damné pour avoir consacré un indigne, *ne eorum provectione damnemur !*

Pour moi, jamais je n'ai consacré des prêtres sans beaucoup souffrir ; je me souvenais toujours de la vision de saint Jean Chrysostome. Notre-Seigneur lui apparut un jeudi. « Je te pardonne, lui dit-il, toutes tes faiblesses, mais je ne te pardonne pas d'avoir consacré tel prêtre ! »

Ces terreurs nous seront épargnées, Mesdames, quand les vocations ecclésiastiques pourront être soignées, cultivées dans vos foyers redevenus chrétiens, cultivées aussi par votre Œuvre et défendues contre les nécessités de la pauvreté.

Ce que vous avez donc à faire, c'est d'abord de prier.

L'Église vous rappelle ce devoir quatre fois chaque année. Les Quatre-Temps sont des époques de fécondité sacerdotale. C'est le moment où l'évêque consacre à Dieu les nouveaux prêtres. Entrez dans la pensée de l'Église, Mesdames : jeûnez, faites pénitence. Aujourd'hui, on a peur du jeûne, de ces modestes disciplines, de ces petites macérations qui donnent de la vigueur et qui rendent la prière plus efficace.

Demandez de saints prêtres. Un saint prêtre, c'est une grande puissance ! Voyez un curé d'Ars ! Dans sa pauvre paroisse, quel bien n'a-t-il pas fait ? Que d'âmes il a ramenées à Dieu ! Demandez de saints prêtres.

Sainte Thérèse, dont l'une des plus grandes dévotions était de prier pour le clergé, disait à ses religieuses : « Mes filles, nous ne sommes pas la main qui écrit des pages éloquentes pour éclairer les âmes ; nous ne sommes pas la main qui tient Jésus pour le donner aux fidèles ; nous ne sommes pas le pied qui porte au loin l'Évangile ; nous ne sommes pas la voix qui prêche Jésus-Christ et touche les cœurs ; mais nous pouvons être le souffle qui inspire, qui anime le ministre de Jésus-Christ, la force qui le soutient dans sa marche et lui donne la puissance. »

Et puis, apprenez à honorer le prêtre. Vous avez, en quelque sorte, à le préserver. Nous sommes à l'heure des persécutions : c'est la tempête du mépris qui s'élève contre nous. C'est un flot de petites feuilles populaires dans lesquelles le sacerdoce est avili ; c'est une multitude de honteuses gravures qui se vendent partout en France. Le sacerdoce est déshonoré au milieu d'une indifférence plus douloureuse encore.

A vous, Mesdames, revient l'honneur de préserver le sacerdoce, en ne lisant jamais ces choses qui ne doivent jamais entrer dans une famille chrétienne, en vous faisant un devoir sacré d'entourer ce prêtre d'honneur, de respect.

Saint François d'Assise disait : « Si je voyais passer un prêtre et un ange, je saluerais d'abord le prêtre. » Et autrefois, quand le prêtre passait, tous le saluaient avec vénération.

Tout à l'heure, le rapport faisait allusion à quelques années de souffrances et d'angoisses que j'ai eu à traverser. J'aime à dire aussi que, au cours de mon apostolat, la Providence m'y ménage parfois de bien grandes consolations. Quand, dans ce pays de foi, l'évêque parcourt les paroisses de ces campagnes, je voudrais que vous vissiez avec quel respect les populations l'accueillent. Nous avons vu de ces chrétiens attendre deux heures sous la pluie, dans la boue, recevoir à genoux notre bénédiction, et, en la recevant, ils ne levaient même pas les yeux. Leur évêque, c'était pour eux vraiment le représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et puis, parlez peu des prêtres ; parlez peu, très peu des confesseurs. N'en parlez pas dans vos salons. Gardez-vous de ces petites critiques féminines qui font si souvent le fond de vos conversations et qui détournent vos maris de la pratique de leurs devoirs. On attribue la puissance du prêtre à l'accent de la parole ; on l'honore s'il est distingué ; il semble que, s'il ne l'est pas, son ministère a moins de valeur, que son absolution est moins efficace !...

Enfin, Mesdames, poursuivez votre œuvre avec activité ; donnez sans compter ; donnez de votre superflu, de votre nécessaire, vous souvenant que, dans les premiers temps de l'Église, c'étaient les fidèles qui aidaient aux vocations ecclésiastiques, qui les entretenaient. Dans les dons généreux qu'ils faisaient, il y avait trois parts : la première était pour les prêtres, la seconde pour l'autel, la troisième pour les pauvres. Ces trois parts, Mesdames, vous saurez les trouver, vous suivrez les traces de vos aînées dans la foi, vous continuerez à vous signaler par votre générosité, qui est une des notes de la cité lyonnaise.

## LA « CHRISTMAS » DES PAUVRES A LONDRES (1).

Pour tout le monde, en Angleterre, ce mot seul de « Christmas » évoque des idées de joie de famille, de réunion autour d'un foyer luxueux, modeste ou pauvre, mais chaud de cet amour des siens qui est un des bons côtés de la nature humaine. Pour venir chauffer son cœur à ce foyer, il y a des Anglais qui reviennent des Indes, de la Chine, du bout du monde enfin, et quand ces voyageurs arrivent, que la terre soit recouverte de son linceul de neige, que, comme cette année, un brouillard humide enveloppe la nature d'un crêpe de tristesse, que le froid glace jusqu'à l'haleine des pèlerins, que la route soit bourbeuse ou durcie, quand apparaît le filet de fumée de la bûche de Noël pétillant dans l'âtre, quand sur le seuil on reçoit le sourire et le baiser de l'aïeule ou du père ou de la mère, les caresses plus bruyantes des jeunes sœurs et les embrassements des petits enfants, qui scrutent vos bagages d'un œil aussi fureteur qu'humide et brillant de plaisir, tout est oublié, et l'eût-on acheté au prix des plus grandes fatigues et de nombreux dangers, on ne croit pas avoir payé trop cher le bonheur particulier et pénétrant qui vous envahit l'âme.

Cette mystérieuse poésie de la « Christmas » anglaise n'apparaît pas tout d'abord aux yeux de l'étranger en général et du Français en particulier, pour lequel l'Angleterre et ses coutumes restent longtemps lettre close, quelque chose qui fait sourire parce qu'on ne le comprend pas, qui paraît parfois ridicule parce qu'on ne juge que sur l'apparence, qui semble puéril et sauvage parce qu'on le juge avec d'autres idées que celles qui l'ont inspiré. Mais quand, après un long séjour et une observation incessante, le voile commence à se déchirer, on est tout surpris de trouver touchant ce qui vous avait d'abord paru ridicule, charmant ce qui vous avait fait sourire. Aujourd'hui que j'ai à peu près pénétré le mysticisme de la « Christmas » anglaise, il me semble qu'un volume suffirait à peine pour dire à mes lecteurs tout ce que j'y ai trouvé d'intéressant. Et, dans le regret où je suis d'être obligé de me borner à une courte

(1) Cette étude, qui est adressée au *Nouvelliste de Rouen*, par son correspondant de Londres, sera lue avec un vif intérêt. Que ne feraient pas les mêmes élans de charité s'ils étaient animés par le souffle vivifiant du catholicisme!

chronique sur ce sujet, mon moindre embarras n'a pas été de choisir le point qui mérite le mieux d'être mis en lumière.

Comme toute religion, celle de la célébration de la « Christmas, » si elle a ses saints, a aussi ses martyrs! Je me suis demandé si ce sont ceux-ci ou ceux-là auxquels je demanderais mes héros. Les infortunes du vieux garçon et de la vieille fille condamnés à une Christmas solitaire, sans enfants pour réchauffer le foyer, ont tenté ma plume ; l'agonie du « postman » courbant l'échine sous le faix des innombrables lettres qu'il est chargé de distribuer; la misère des employés que des ressources trop restreintes empêchent de pouvoir visiter leur famille, auraient pu aussi bien me fournir mon sujet. Mais j'avouerai qu'un côté meilleur de la Christmas m'a tenté, et mes lecteurs, sans aucun doute, applaudiront à mon choix.

L'Angleterre est, hélas! le pays dans lequel on meurt le plus de faim, celui où la misère est la plus grande, la plus hideuse, et il devait nécessairement arriver que la « Christmas » y développât la charité dans des proportions inconnues ailleurs..., parce que nulle part elle n'est plus indispensable.

Aussi, depuis quelques années, une idée fixe s'est emparée de la nation anglaise. Cette idée a exercé ses bienfaisants ravages dans les palais, dans les châteaux, dans les demeures luxueuses et la bourgeoisie, sans épargner les chaumières, et sans manquer même de se faire sentir jusque dans les plus misérables réduits, où l'on peut toujours penser qu'il y a plus malheureux et plus pauvres que soi.

Il faut que le jour de la « Christmas, » s'est-on dit partout, tout le monde non seulement dîne, mais dîne luxueusement sur tout le territoire anglais ! Et tout entière la nation s'est mise à l'œuvre !

La charité officielle, celle qui organise et qui paye les dépenses des maisons des pauvres, s'est relâchée de l'économie que lui impose le soin de l'argent des contribuables, et dans tous les workhouses le menu du dîner de « Christmas » est augmenté de douceurs inconnues tous les autres jours de l'année. Sur cette table des pauvres, autour de laquelle s'asseoient les enfants, les jeunes gens, les hommes mêmes et les vieillards aux hasards de l'infortune, ce jour-là fume l'odorant roastbeef national, flanqué du plum-pudding traditionnel, et dans les gobelets, qui d'ordinaire ne connaissent que l'eau, pétille l'ale blonde ! Les gardiens des pauvres n'ont pas même oublié les

faiblesses auxquelles les pauvres succombent comme les autres, et, pour une fois, les enfants ont des bonbons et des oranges, les hommes une once de tabac, quelquefois un cigare, et les vieillards quelques pincées de cette poudre odorante qui redonne une vigueur nouvelle à ces pauvres cerveaux, fourbus par les soucis de la misère quotidienne.

La charité privée, elle, fait des miracles ! Grandes dames et petites bourgeoises ont visité tous les quartiers pauvres, et dans toutes les demeures où règne la misère, laissé des bons de viande, d'ale, de pain, de « pudding » qui ne sont livrables que la veille de la fête, et, pour cette fois, il n'y a pas de danger que ces bons soient convertis en argent, car les pauvres tiennent, eux aussi, à avoir leur dîner de « Christmas ».

Ceux même qui n'ont pas de domicile, que la charité publique a des peines infinies à découvrir, ne sont pas plus oubliés que les autres, et, dans la grande métropole anglaise, de nombreux hangars sont convertis partout dans tous les quartiers en salles à manger temporaires où tous peuvent venir s'asseoir, le seul billet d'entrée nécessaire pour être admis consistant en une livrée de misère et en un de ces airs faméliques que, du premier coup, reconnaît l'œil le moins exercé.

De tous ces abandonnés, les plus choyés sont les enfants, et c'est au dîner donné aux petits haillons que j'ai assisté.

La scène se passe dans le Waping, ce quartier de l'est de Londres, misérable parmi les misérables. Le banquet devait avoir lieu à midi dans une des salles d'école. Les convives devaient être 300... mais on avait dressé le couvert pour 400, car si les dames patronnesses de l'œuvre avaient distribué 300 billets d'entrée, il restait entendu que les convives du « bon Dieu, » ceux qu'amène le hasard et qui ne sont ni les moins malheureux ni les moins intéressants, ne seraient pas laissés à la porte.

A onze heures et demie, il y avait foule devant la porte : des enfants pour la grande majorité, mais aussi quelques mères qui avaient accompagné les plus petits, car les convives avaient de quatre à douze ans ! Pas de bousculade, pas de bruit, un empressement de bon aloi ! Pensez donc, tous ces déshérités savaient qu'ils dîneraient et dîneraient bien aujourd'hui, et cette certitude était la meilleure ordonnatrice. Les invités pénètrent dans la salle, où tout, d'abord, réjouit les regards : de la verdure, du gui, du houx, des guirlandes de papier rose et un fumet de

roastbeef et de pudding, qui doit donner des sensations inconnues à tous ces petits estomacs. On se place à la fortune de l'arrivée, sauf les convenances de famille, car il y a là des nichées de sept et huit enfants, entre quatre et douze ans !

On a remarqué cette année que le nombre des pieds nus, des membres grelottants sous des haillons qui ne les couvrent pas, des visages et des mains sales, était beaucoup moins grand que d'ordinaire.

Enfin, quand midi sonna à l'église voisine, les invités étaient au grand complet, et toutes les places étaient prises, 400 ! ! ! Après les « grâces, » qui ont été dites par le « clergyman » de la paroisse, la porte s'entrebaille et un adorable blondin de cinq ans à peine passe sa petite mine maigre et effarée comme pour demander s'il n'y a pas aussi une petite place pour lui ! Les bras se tendent vers le pauvre petit... ; en se serrant, on fera bien une place quelque part... du reste, celui-là est bien l'invité de la dernière heure, et on le case, ma foi ! à la table d'honneur, celle où l'on découpe... il aura les meilleurs morceaux ! La distribution commence. Dans cette salle immense, il n'y a pas de domestiques, tout le service est fait par des dames et des messieurs qui sont venus à ce « lavement des pieds » moderne, chercher sans doute là un meilleur appétit et des jouissances plus douces pour leur dîner à eux. C'est ce qui m'explique le nombre de cabs, de voitures de maître et d'équipages qui encombrent toutes les rues environnantes !

Je n'ai jamais vu un plus merveilleux service ; tous les enfants sont servis en même temps ; des mains blanches et fines coupent la viande sur les assiettes des tout petits, et l'empressement des gentlemen à veiller à ce que les « ladies » ne demandent pas deux fois ce dont elles ont besoin, fait plaisir à voir. Pendant quelques minutes, on n'entend que le bruit indéfinissable de toutes ces jeunes mâchoires qui travaillent, émaillé par-ci par-là d'une parole d'encouragement, d'une tape sur une tête frisée, ou d'un baiser sonore sur une joue blonde !

Avec l'apaisement de l'appétit, la béatitude apparaît sur tous ces visages ; la faim d'hier et celle de demain, hélas ! sont oubliées. Tout a disparu : le pudding après le roastbeef, et les gâteaux et les oranges après le pudding ! Il y a bien par-ci par-là quelques poches qui se sont gonflées contrairement à la règle, mais les « dames » ont fermé l'œil, devinant bien que les contraventions avaient pour excuse une mère ou une sœur aînée

attendant à la porte ces miettes pour avoir ainsi un maigre dîner de Christmas !

Voici l'heure fugitive des confidences. Chacun s'intéresse au petit pauvre vers lequel le pousse sa sympathie ou son caprice. Et, il faut bien le dire, ce sont les plus jolis visages qui ont le plus de protecteurs. L'inconnu, ici comme ailleurs, exerce sa mystérieuse influence.

— Qui es-tu ? demande-t-on à l'un, que fais-tu ? à qui appartiens-tu ?

Pour ma part, j'écoute l'interrogatoire qu'une jeune femme blonde et un peu pâle fait subir au dernier arrivé des convives, celui qu'on a placé à la table d'honneur, et qui n'a pas pâti, je vous prie de le croire.

— As-tu encore faim, petit? lui demande-t-elle. — Oui, madame, répond l'enfant, j'ai encore bien faim pour grand-mère qui est à la porte, et le naïf, qui ne suppose pas qu'en ce jour on puisse rien lui refuser, montre à son interrogatrice une grande poche pendue par une ficelle dessous sa pauvre petite jaquette de toile bleue.

Sournoisement, et en se cachant de tout le monde, la poche est remplie, sans souci des taches, d'un gros morceau de viande, de pain et de pudding, et la dame, de lui dire à l'oreille : « Tu sortiras avec moi ! »

Mais la fête n'est pas finie. Dans le fond de la salle, sur une table, il y a un immense arbre de Noël, le « Christmas tree. » D'ordinaire, aux branches de houx ou de sapin : jouets, bonbons, oranges sont suspendus. Mais sur celui-ci il n'y a que des petits morceaux de papier avec un numéro.

C'est qu'on va tirer une loterie ; chaque convive va mettre sa petite main dans un sac, en retirer un numéro sur une boule, comme au jeu de loto, et à tour de rôle il ira se présenter devant le « Christmas tree, » réclamer le numéro correspondant au sien et sur lequel est inscrite la désignation du prix gagné par son heureux possesseur !

Ces prix sont empilés dans d'immenses corbeilles, et c'est une vieille dame qui préside à la distribution. Il y a de tout dans ces corbeilles, depuis des jouets jusqu'à des souliers, des pantalons, des jaquettes, des casquettes et des... inexpressibles. Le sort est décidément un être fort intelligent, car à mesure que se fait la distribution, je constate qu'il gratifie de souliers tous ceux qui se présentent pieds nus, de vêtements ceux qui en

manquent visiblement, de casquettes ceux qui n'ont rien pour couvrir leurs têtes, et de tricots et... d'inexpressibles, ceux dont la pelure extérieure ne cache pas la sous-nudité au regard perçant de la vieille dame chargée de lire l'arrêt du sort sur le bulletin pris à l'arbre de Noël.

Cette clairvoyance surnaturelle du sort m'intrigue à ce point que, voulant en avoir le cœur net, je m'approche et... découvre la supercherie : c'est l'œil de la distributrice qui donne à chacun des gagnants ce dont il semble avoir le plus besoin. Et je trouve à cette supercherie de la charité, respectant jusqu'à l'illusion de ces enfants, quelque chose de divinement touchant !

Quand l'arbre de Noël a été dépouillé de tous ses numéros et que chaque enfant a eu gagné son lot, la cérémonie est terminée et la sortie s'effectue... un peu plus bruyamment que l'entrée, sans doute parce que le sang circule plus vite, l'estomac étant plus plein. Mais il faut que l'ordre persiste, car la charité a encore un plaisir à prendre. Dames patronnesses et gentlemen se dirigent vers la porte devant laquelle ils font la haie, et je les vois toutes et tous sortir de petits et gros sacs plus ou moins lourds.

Quel est ce mystère ?

A mesure que les enfants sortent, au hasard du choix ou de la rencontre, les gardiens et gardiennes de la porte plongent leurs mains dans les sacs et en retirent quelque chose qu'elles ou qu'ils mettent dans les petites mains des sortants. Ici encore je remarque que les plus jolis visages, les plus petits, les cheveux les plus blonds et les plus bouclés reçoivent souvent deux fois, qu'on se les dispute, tant il est vrai que l'égalité absolue est impossible... même devant la charité.

Sur le seuil extérieur, comme dernier don, chaque enfant reçoit enfin une orange !

Je m'imagine assez que cette orange est moins pour l'enfant lui-même qu'à l'adresse de celui ou de celle à laquelle il désire faire un cadeau, et cette dernière ingéniosité me touche autant que tout le reste.

Il me restait à éclaircir le mystère de tous les petits sacs, maintenant vidés, et j'en demandai l'explication :

Oh ! monsieur, me fut-il répondu, nous sommes toutes mères de famille et nos petits sacs contenaient le produit de la tirelire des pauvres, que nos petits enfants remplissent en prélevant une dîme sur leur argent de poche ! sans jamais mettre plus de trois pence à la fois !

Une vieille femme d'au moins quatre-vingts ans attendait encore à la porte et son visage commençait à laisser percer une certaine inquiétude, car le convive de la dernière heure qu'elle avait amené ne reparaissait plus sur ce seuil ! Enfin le voilà, donnant la main à la dame blonde et pâle qui a rempli sournoisement sa grande poche, et j'entends la vieille bisaïeule répondre :

— C'est l'enfant de la petite-fille de ma fille... morte l'hiver dernier ! je n'ai plus que lui et il n'a plus que moi. La dame a remis une carte ; allons ! le petit aura une protection, et la vieille mère-grand pourra partir... un jour ou l'autre sans la douleur trop cruelle de laisser le petit abandonné tout à fait.

Le même soir... dans les demeures heureuses, il y a eu des enfants qui ont dû être surpris des embrassements passionnés qu'ils ont reçus... c'est que les mères les embrassaient non seulement pour eux-mêmes, mais aussi un peu pour les petits du matin.

Aimé Montay.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Voici, d'après une correspondance de la *Germania,* un résumé des instructions qui auraient été adressées à l'ambassadeur de Prusse près le Saint-Siège à l'occasion de la visite du Kronprinz à Léon XIII :

1° La visite du prince doit servir à mettre dans son vrai jour l'attitude du gouvernement dans la question politico-religieuse. Il sera utile de faire remarquer, conformément aux notes diplomatiques échangées antérieurement, que le gouvernement n'est pas un impotent, mais qu'il est obligé de tenir compte de la volonté de la représentation nationale.

2° En ce qui concerne l'application du paragraphe relatif aux évêques, faire entrevoir la grâce de Munster.

3° Le gouvernement serait disposé à abroger la loi d'exclusion pour les diocèses dont les évêques ont continué jusqu'à présent à exercer leurs fonctions sans que l'État y ait fait opposition. Toutefois, l'exclusion subsistera pour les diocèses de Pologne et de Posen jusqu'à complet règlement de la question des évêques.....

4° Des propositions concrètes sont faites relativement à la question de la préparation à la prêtrise. Entre autres choses, se trouvent stipulées : la durée d'éducation dans les séminaires, la *missio canonica* des professeurs de théologie dans les universités, l'introduction de « privat docents » pour l'enseignement de l'histoire, de la littérature et de la philosophie.

On serait prêt à donner à toutes ces propositions leur formule dans un projet de loi.

—

Le Sacré-Collège vient de perdre un de ses membres. Le cardinal de Luca est mort à Rome. Il était né en 1805 en Sicile, et il était cardinal depuis 1863.

Nommé évêque d'Aversa en 1845 par Grégoire XVI, il fut envoyé, dix ans après, par Pie IX, comme nonce à Munich, puis à Vienne, où il s'acquit une grande considération. Il avait, en effet, creusé à fond les questions religieuses, sociales et politiques. A un vaste savoir, il joignait une prudence consommée, un esprit conciliant. Le Sacré-Collège perd en lui une grande lumière. Sa mort porte à douze le nombre des chapeaux vacants.

—

L'*Osservatore romano* annonce qu'à l'occasion de la fête de Noël, le Souverain-Pontife a fait don de 12,000 fr., qui seront employés à acheter 150 lits pour les familles pauvres de Rome. L'année passée le Saint-Père avait donné 22,000 fr. Le jour anniversaire de son couronnement, il a donné 10,000 fr. Aux victimes de Casamicciola il a envoyé 20,000 fr. En septembre dernier, les pauvres de Rome ont reçu de lui 10,000 fr. Ajoutez à cela ce qu'il accorde de la main à la main à tant d'évêques, de séminaires, d'instituts, d'écoles et de pauvres : on arrivera à des centaines de mille francs.

—

Le correspondant du *Journal des Débats,* à Rome, lui écrit, à propos du récent discours prononcé, par Léon XIII, aux fêtes de Noël, discours que nous reproduisons plus haut :

Ce discours pontifical doit être signalé. Les circonstances dans lesquelles il a été prononcé lui donnent une importance particulière. Léon XIII n'est point un homme de premier mouvement. Jamais il ne parle *ab irato*. Nul ne pèse plus mûrement les moindres paroles, si bien que son entourage l'accuse d'irrésolution. En se plaignant amèrement du gouvernement italien, après la visite du prince d'Allemagne, le Pape a eu certainement un but.

Il résulte de ce discours que, contrairement à ce qui a été dit, le Pape n'entre pour rien dans la société d'assurance mutuelle entre les monarchies, qui se serait organisée en Europe. Si cette sorte de ligue existe en effet, il est certain que le roi d'Italie en fait partie. Donc, le Pape n'y est pas et il a voulu que le monde le sût.

J'ai lieu de croire, en effet, qu'il n'a été question, entre Léon XIII et son impérial visiteur, que des affaires religieuses de l'Allemagne, et un accord est fort probable désormais. Il est difficile, en effet, de croire que l'héritier de l'empire ait voulu sans nécessité, engager sa responsabilité directe pour toute autre chose que la pacification. Il aura des sujets catholiques dont il faut tenir compte comme des autres.

J'ai lieu de croire que l'accord est fait en principe; mais je crois être absolument certain qu'il n'a pas été touché à la politique générale. En dehors de la question religieuse, le prince d'Allemagne a tenu à affirmer le plus possible son amitié pour la famille régnante d'Italie. En dehors des ministres qui l'approchent par le fait de leur charge, il s'est montré prévenant surtout pour les chefs du parti modéré. Les gens de la gauche ont été tenus absolument à l'écart. Le zèle tudesque de quelques-uns d'entre eux méritait plus d'égards, mais « les rois sont oublieux », chante-t-on dans je ne sais quel opéra, et il paraît que les Allemands ne font pas exception.

Ces appréciations, venant d'un journal républicain, auraient besoin de plusieurs rectifications, mais, telles quelles, elles sont significatives.

**France.**

Annecy. — Il y a un mois, Mgr Isoard, évêque d'Annecy, donnait une lettre pastorale concernant l'application de la loi sur les écoles primaires. A l'occasion des fêtes de Noël, il vient d'adresser à ses diocésains une autre lettre pastorale *sur l'enseignement de la morale dans les écoles primaires*. Après avoir montré, avec une parfaite clarté, que nous avons, nous, chrétiens fidèles, la connaissance claire, exacte, de ce que nous devons faire, une règle de vie très précise, très complète, contenue dans l'Évangile que nous présente l'Église, et qui s'appelle la morale évangélique, le vénéré prélat ajoute :

Voilà pour nous un grand bonheur assurément. Mais Dieu nous ménage deux autres grâces plus grandes encore, plus merveilleuses que celle-là.

La première, c'est que nous voyons la loi morale elle-même : nous ne l'entendons pas seulement proclamer, nous la voyons en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or, nous aimons Notre-Seigneur; qui peut le connaître sans l'aimer? Aimant Notre-Seigneur, nous aimons par

conséquent la règle de vie qu'il nous propose et qui est lui-même; et l'aimant, nous sommes déjà naturellement portés à lui obéir.

La seconde grâce ajoutée par Dieu à la révélation de la loi qui règle nos actions, c'est que nous recevons, en même temps que la loi, la force nécessaire pour nous conformer à ce qu'elle nous commande. Dieu n'éclaire pas seulement notre chemin; il ne se borne pas encore à marcher devant nous, pour nous faire aimer notre travail, notre fatigue : il nous accorde un troisième bien, qui est de verser dans nos âmes cette énergie pour faire le bien, cette force pour résister au mal, cette union enfin avec Notre-Seigneur Jésus-Christ que l'on appelle la grâce de Dieu.

Or, la conséquence des nouveaux règlements concernant l'enseignement de la morale dans les écoles, c'est de « mettre nécessairement, fatalement, la religion de côté; c'est de la faire perdre de vue, et bientôt complètement, à tous les enfants. » Pour signaler ce mal et ce danger, pour aider à en préserver la jeunesse, Mgr l'évêque d'Annecy rappelle à ses diocésains, avec l'accent et la sollicitude d'un père, « ce que la sainte Église nous apprend et nous ordonne touchant la loi morale. »

Tours. — MM. les vicaires capitulaires du diocèse de Tours viennent de publier un mandement au clergé, par lequel ils annoncent qu'un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Colet, le regretté archevêque de Tours, sera célébré le mardi 15 janvier prochain à dix heures et demie.

L'oraison funèbre du vénéré défunt sera prononcée par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Les catholiques de la Touraine seront heureux d'entendre l'éminent orateur rendre un hommage mérité aux vertus du dernier successeur de saint Martin.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 27 décembre.** — *Sénat.* — Le Sénat continue de voter à la vapeur les budgets de 1884.

M. Dauphin a déposé son rapport partiel sur le budget extraordinaire.

M. de Saint-Vallier critique avec autorité les augmentations considérables apportées dans le personnel du ministère des affaires étrangères, qui concordent précisément avec la réduction des postes

diplomatiques que nécessite la politique européenne actuelle. Il adjure en terminant le ministre de mettre une digue à cette marée montante de la bureaucratie.

Ensuite le Sénat discute le budget de l'instruction publique et rétablit : par 161 voix contre 21, les 300,000 francs des bourses de l'enseignement secondaire, par 151 voix contre 57, le crédit de 4 millions destiné à alléger les charges créées aux communes par la gratuité de l'enseignement, et enfin par 170 voix contre 4, le crédit de 274,000 fr. pour les bourses de l'enseignement primaire. Puis les budgets des beaux-arts, du commerce et de l'agriculture sont adoptés.

On discutera demain le budget des travaux publics.

*Chambre des députés.* — La séance de la Chambre est des plus ternes, et l'on règle devant une poignée de députés quelques questions d'intérieur. On valide l'élection de M. Giguet, député de Belley; le président fait l'éloge d'un député défunt de la majorité, M. Latrade.

M. Tirman soutient, avec de longs développements, les crédits pour la colonisation de l'Algérie, que MM. Ballue et Guichard combattent à leur tour. La discussion se continuera demain.

**Vendredi 28 décembre.** — *Sénat.* — Le Sénat continue d'*abattre* de la besogne. Après avoir adopté tous les chapitres du budget des travaux publics, nos honorables ont voté à l'unanimité de 221 voix l'ensemble du budget ordinaire.

Malgré la protestation de MM. de Ravignan et Buffet qui s'élèvent contre la rapidité des votes, le Sénat, sur la demande de M. Dauphin, discute immédiatement le budget sur ressources spéciales et les budgets annexes, et adopte à l'unanimité de 209 voix, après quelques observations de M. Tirard, l'ensemble des budgets.

*Chambre des députés.* — On repousse, après une courte discussion, par 249 voix contre 211, le projet de crédit pour la colonisation de l'Algérie, malgré une défense désespérée présentée par M. Waldeck-Rousseau. Puis la discussion de la suite de l'ordre du jour a été renvoyée à demain.

**Samedi 29 décembre.** — *Sénat.* — Le Sénat a adopté à l'unanimité de 204 votants un rapport déposé par M. Dauphin, sur le projet portant ouverture de crédits provisoires s'élevant à 21,420,641 fr. au titre du budget sur ressources extraordinaires pour l'exercice 1884.

Un grand nombre de projets de loi d'intérêt local sont ensuite adoptés, puis M. le Président du conseil lit le décret qui déclare close la session extraordinaire du Sénat.

*Chambre des députés.* — La Chambre a d'abord adopté par 416 voix contre 53 le crédit provisoire de 21 millions, demandé par M. Tirard, en vue d'assurer les dépenses extraordinaires pour le mois de janvier 1884, malgré un discours de M. Haentjens, qui combat le système des douzièmes provisoires.

M. Sadi Carnot dépose et lit le rapport qui conclut à l'adoption

du budget modifié par le Sénat. M. JULES FERRY demande à la Chambre de voter en ce sens, en invoquant la nécessité de l'accord des pouvoirs publics.

Le président du conseil ajoute que l'année 1884 verra se réaliser les réformes constitutionnelles que le gouvernement demande comme utiles, non à l'instar des gens qui les demandent pour qu'on les leur refuse. A ces paroles, un bruyant tumulte s'élève et M. LE PRÉSIDENT rappelle M. Pelletan à l'ordre.

M. JULES FERRY déclare qu'il ne s'adresse à personne dans la Chambre. (Protestations à gauche.)

M. CLOVIS HUGUES, s'adressant à M. Jules Ferry, prononce des paroles qui se perdent dans le tumulte.

M. JULES FERRY dit qu'en présence des interruptions violentes dont il est l'objet, il descend de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT propose à la Chambre de prononcer la censure avec exclusion temporaire contre M. Clovis Hugues, qui vient de prononcer une parole injurieuse à l'adresse de M. le président du conseil. (Bruit.)

M. CLOVIS HUGUES a la parole pour s'expliquer et déclare que si M. le président du conseil maintient la phrase dont il s'est servi à l'égard des partisans de la révision, il maintient lui-même ce qu'il a répondu : Vous êtes un insolent ! (Exclamations.)

La censure avec exclusion temporaire est mise aux voix et prononcée contre M. Clovis Hugues. M. Clovis Hugues reste à sa place. M. LE PRÉSIDENT invite M. Clovis Hugues à se retirer. M. CLOVIS HUGUES quitte alors la salle des séances en disant : « Je ne veux pas jouer les Baudry-d'Asson. »

Ensuite l'amendement de M. Jules Roche, tendant à supprimer à nouveau le traitement de l'archevêque de Paris, rétabli par le Sénat, est repoussé par 270 voix contre 183. Puis la Chambre a voté par 289 voix contre 135 les bourses des séminaires, et a adopté l'ensemble du budget.

Les diverses questions et interpellations ont été ajournées à la prochaine session, et M. BRISSON a lu le décret prononçant la clôture de la session extraordinaire.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'année 1884. — Craintes et espérances. — La Légion d'honneur. — Protestations contre l'ajournement des élections municipales. — Le tribunal arbitral de Lille. — Tonkin. — Égypte. — Irlande.

3 janvier 1884.

L'année 1884 s'ouvre au milieu des plus graves préoccupa-

tions : à l'extérieur, le voyage du prince impérial d'Allemagne en Espagne, sa visite au Souverain-Pontife, les bruits d'une entrevue possible entre certains souverains de l'Europe, les complications diplomatiques soulevées par notre expédition du Tonkin, une maladie de M. de Bismark, des manifestations *irredentistes* à Rome, et enfin les craintes d'une guerre au printemps, guerre sur laquelle le président de la Confédération helvétique a appelé l'attention de ses concitoyens, constituent un ensemble de faits plus ou moins significatifs, plus ou moins menaçants, et qui devraient donner à réfléchir aux plus frivoles.

A l'intérieur, la situation n'est pas plus gaie ; le pays va être livré, en effet, à l'agitation électorale, non seulement pour les conseils municipaux, mais très probablement encore à l'agitation électorale pour la nomination d'une Chambre. La révision de la Constitution, si inopinément annoncée par M. Jules Ferry, quelque limitée qu'elle soit, portera certainement sur le mode d'élection, et l'on peut prévoir que le scrutin de liste sera substitué au scrutin uninominal. Au lendemain de ce vote, il ne restera plus aux députés qu'à se séparer. Nous ne croyons pas trop nous avancer en émettant ces prévisions. Nous nous rappelons, en effet, que l'un des arguments opposés à Gambetta, lorsqu'il demandait le rétablissement du scrutin de liste, était précisément cette impérieuse obligation imposée à la Chambre d'avoir à se dissoudre quelques mois après son avènement, si elle modifiait le mode d'élection des députés.

—

Et pour faire face aux difficultés du dedans, aux périls du dehors, quels hommes la France a-t-elle à sa tête ? On ne sait d'où viennent les gens qui nous gouvernent, ni ce qu'ils sont, à moins qu'on ne le sache trop. Nous n'avons plus à mettre en face des traditionnels représentants des monarchies européennes, que des Challemel et des Ferry. Il faudrait être ultra-naïf pour supposer la partie égale dans ces conditions. Un frein qui manque à nos gouvernants actuels, c'est le souci de ce qu'on pense, ailleurs qu'au Palais-Bourbon, dans les réunions publiques et les comités électoraux. S'ils s'en préoccupaient un peu plus, ils auraient évité la plupart de ces fautes énormes, dont ils supportent aujourd'hui les conséquences embarrassantes, sinon dangereuses.

L'année 1884 est donc grosse d'imprévus. Un dessinateur normand a bien traduit les préoccupations qu'elle fait naître en personnifiant l'année qui finit dans un commissionnaire chargé

d'emblèmes représentant les questions pendantes, que l'année 1884, également en commissionnaire, ne veut accepter qu'en rechignant. L'héritage est lourd, en effet, et le crayon du caricaturiste a eu raison de donner une figure attristée à l'année 1884, puisque l'héritage de 1883 ne peut être malheureusement accepté sous bénéfice d'inventaire ! ...

—

Et malgré tout cela, la légèreté, la frivolité, continuent à régner en souveraines sur notre pauvre France dégénérée, abrutie par un régime dégradant. Alors que nos soldats souffrent et meurent sur les champs de bataille du Tonkin, pendant que l'Europe monarchique surveille les progrès de la Révolution française, pendant que l'ennemi traditionnel est à nos portes et s'apprête à profiter de la moindre occasion pour compléter ses précédents triomphes, la nation ne pense qu'aux fêtes et aux théâtres. Les noms des acteurs, des actrices, leurs moindres actions, et Dieu sait si elles sont toujours édifiantes ! sont connues de tous ; la littérature pourrie et pourrissante envahit toutes les bibliothèques ; la presse éhontée déborde. Et, il faut l'avouer? ce ne sont pas seulement certaines catégories de personnes qui sont infestées de ce mal ; cette grangrène se répand partout, et ceux qui devraient donner l'exemple, qui passent même pour de parfaits chrétiens, pour l'élite de la société conservatrice, n'en sont pas moins atteints. Quelles tristes réflexions une telle situation ne doit-elle pas inspirer, et comme il faudrait désespérer de notre patrie, si, à côté du mal qui nous ronge, nous n'avions la consolation de voir les efforts du bien qui lutte sur tous les points où la révolution le combat.

Courez donc à vos bals, remplissez vos théâtres, applaudissez aux succès de vos actrices en renom, nourrissez vos conversations inutiles du récit de leurs exploits, hommes sans convictions, citoyens sans courage ; jetez à pleines mains pour vos plaisirs l'argent que vous marchandez à nos écoles catholiques, à nos prêtres dépouillés, à nos religieux expulsés. Si le mal est si grand, c'est à votre faiblesse, à votre légèreté qu'en est la faute, et si, comme nous voulons l'espérer toujours, Dieu consent à sauver la France, ce sera malgré vous.

—

En fait de choses inadmissibles et qui pourtant se réalisent, il en est une qui vient de s'accomplir et qu'il importe de bien faire connaître, parce qu'elle met une fois de plus en pleine

lumière le degré de platitude où est tombé le gouvernement devant le radicalisme triomphant. On n'a pas oublié que, s'inspirant de l'esprit qui a présidé à la fondation de l'ordre de la Légion d'honneur, le conseil de l'ordre s'était absolument refusé à réintégrer dans les cadres certains amnistiés de la Commune.

Le conseil de l'ordre s'était dit, avec raison, que l'amnistie n'enlevait pas aux crimes commis le caractère d'indignité, et que la Légion d'honneur ne pouvait rouvrir ses rangs aux assassins et aux incendiaires. C'était pour l'armée d'abord et pour l'ordre lui-même une question de dignité. Il eût été scandaleux, en effet, de voir placer sur le même rang, recevant les mêmes honneurs, et le soldat qui avait défendu l'honneur de la patrie, et le révolté qui avait tiré sur ce même drapeau. Légion d'honneur : cela dit tout. On avait donc lieu de croire que la question était vidée. On admettait que les massacreurs d'otages fussent pourvus d'emplois lucratifs, qu'il redevinssent électeurs, qu'ils allassent même siéger dans nos assemblées électives; mais c'était tout.

On avait compté sans la pusillanimité de nos gouvernants. M. Lockroy ayant menacé le garde des sceaux d'une interpellation à ce sujet, le gouvernement s'est empressé de se soumettre. On annonce, en effet, que le président de la République a signé, sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur et après en avoir conféré avec le garde des sceaux, des décrets qui réintègrent directement les amnistiés qui avaient été laissés en dehors des cadres. Il va sans dire que les médaillés sont compris dans cette mesure. Les journaux révolutionnaires triomphent, et nous reconnaissons qu'ils sont dans leur droit. Jamais ils n'ont remporté une aussi importante victoire, puisqu'ils viennent, le gouvernement aidant, de souffleter le drapeau qu'ils n'avaient pu abattre.

—

On proteste de toutes parts contre le retard des élections municipales, décrété par le gouvernement. L'Alliance socialiste républicaine, groupe du cinquième arrondissement de Paris, a voté l'ordre du jour suivant :

Considérant le vote émis par la Chambre des députés au sujet de la prorogation des élections municipales ; attendu qu'aux termes de la loi, les pouvoirs des Conseils municipaux expirent le 9 janvier ; attendu que la Chambre, en prolongeant ses pouvoirs, a outrepassé ses droits et violé le principe du suffrage universel; engage les

conseillers municipaux du cinquième arrondissement à ne plus siéger, à partir du 9 janvier 1884.

—

On commence à s'occuper beaucoup de la création à Lille d'un tribunal arbitral composé de magistrats révoqués à la suite de la loi d'épuration ; il a, assure-t-on, jugé déjà quelques affaires considérables. D'aucuns diront — c'est la *Liberté*, un journal républicain, qui s'exprime ainsi — en considérant la qualité et le passé des arbitres, que les Lillois ont voulu faire une manifestation politique. Cela se peut, et qu'importe ? Si les membres de ce tribunal libre sont des magistrats révoqués, les plaideurs, fussent-ils même des partisans de la loi d'épuration, ne leur contesteront à coup sûr ni l'intégrité, ni la science juridique, ni l'expérience des affaires. Que peuvent-ils donc leur reprocher ? D'avoir des idées politiques contraires aux leurs? Mais qu'est-ce qu'une simple divergence d'opinion auprès des avantages que leur offre le tribunal arbitral ?

Quiconque a été devant les tribunaux civils ordinaires, sait à quels abus, à quel lenteurs, à quels frais s'exposent les plaideurs. L'affaire la plus simple donne lieu à tout un fatras d'écritures ; elle traîne, elle oblige les parties à de considérables sacrifices de temps et d'argent. C'est ce qui a fait dire que même un bon procès est une mauvaise affaire, et que la justice n'est pas à portée de toutes les bourses.

Si la pratique de l'arbitrage volontaire venait, comme nous le souhaitons, à se généraliser en France, grâce à l'initiative des magistrats révoqués de Lille, la réforme de notre législation et de notre procédure civile, une de celles que l'opinion réclame vainement du gouvernement et des Chambres, ne serait plus à faire, elle serait faite.

—

Le ministre de la marine a reçu des nouvelles de l'amiral Courbet, en date de Hanoï, 20 décembre.

Après la prise de Sontay, l'amiral est revenu à Hanoï où il a pris le service du commissaire général. Les défenseurs de Sontay se sont enfuis vers Batbac, Davang, Hong-Hoa, Phulam et au-delà. La baisse des eaux a empêché l'attaque immédiate de Hong-Hoa. Le colonel Bichot a visité avec une partie du corps expéditionnaire les environs de Sontay, entre le Day, le Song-Cau, la rivière Noire et les montagnes. Il est ensuite rentré à Hanoï. Sontay et les fortifications de la rivière sont

fortement occupées par nos troupes. Toutes les garnisons vont être momentanément renforcées, afin de purger complétement le Delta des rebelles et des pirates qui le désolent.

Dans une autre dépêche en date du 22, l'amiral revient sur l'admirable bravoure que les tirailleurs algériens et l'infanterie de marine ont déployée. Il ajoute que les tirailleurs annamites ont également pris une part glorieuse à toutes les affaires. Il se loue en outre des services rendus par les auxiliaires tonkinois.

—

Les dépêches d'Égypte ne nous entretiennent que de préparatifs de guerre contre le Mahdi.

On s'occupe de réunir tous les Égyptiens capables de porter les armes ; on appelle de Turquie tous les hommes qu'on peut. Chaque navire égyptien qui arrive à Alexandrie amène de Turquie des bachi-bouzouks, qui sont immédiatement enrégimentés.

Zebehr pacha aura sous ses ordres les nègres du Soudan recrutés en Égypte, ainsi que les bachi-bouzouks turcs. Outre les deux corps qui auront Souakim pour point de départ de leurs opérations, un troisième corps, composé de Bédouins, prendra la voie du Nil afin d'opérer de ce côté contre Khartoum.

De son côté, la Turquie prépare aussi un contingent pour envoyer en Égypte.

Quant à l'armée britannique d'occupation, il est moins que jamais question de son départ. Au contraire, on parle toujours de lui envoyer des renforts considérables.

Si le Mahdi n'avait remporté qu'une victoire de peu d'importance, évidemment on ne prendrait pas toutes ces mesures, on ne ferait pas tous ces préparatifs pour le combattre.

—

Grâce à l'habileté de son chef et à l'esprit d'union qui règne parmi ses membres, la Ligue nationale irlandaise devient de plus en plus puissante. Afin de mieux concentrer leurs forces, les députés parnellistes vont former divers comités. Les uns seront chargés d'examiner les réformes qui doivent être proposées au Parlement dans le cours de la prochaine session. Les autres dirigeront l'organisation du parti national en Irlande, en Angleterre et en Ecosse. Cette organisation sera à peu près semblable à celle de la défunte *Land league*. Il y aura un comité irlandais dans chaque district. Dans le nord de l'Irlande,

ces comités locaux sont déjà en voie de formation. De son côté, la Ligue nationale de la Grande-Bretagne prépare le terrain pour les élections prochaines en Angleterre et en Écosse. Plusieurs députés parnellistes vont aussi dans ce but organiser une série de meetings dans les trois royaumes.

P. CHANTREL.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous allons, dans ce numéro, esquisser à grands traits la physionomie générale de l'année 1883 en ce qui touche la Bourse et les finances.

Le krach de 1882 a laissé des traces non encore effacées, et les cours moyens de 1883 sont encore sensiblement inférieurs à ceux de l'année précédente. Deux ans ont été insuffisants, et bien qu'un grand nombre de sociétés financières aient déjà disparu, l'épargne continue à se montrer d'une grande défiance, en même temps que la spéculation est loin d'avoir recouvré ses moyens d'action.

Toute Société qui puisait la source de ses bénéfices dans l'émission de valeurs majorées, devait forcément disparaître, ainsi que toutes ces valeurs lancées dans le public et qui n'avaient pas même été étudiées. Mais en dehors de cette cause de faiblesse, qui avait déjà ruiné tant de familles, il en existait bien d'autres : difficultés budgétaires ; ralentissement dans le produit des impôts ; malaise qui sévit dans plusieurs centres de production ; diminution du chiffre de nos exportations ; accroissement incessant des dépenses publiques ; conséquence du vote de certaines lois imprudentes, qui ont élargi démesurément le rôle de l'Etat qu'il faudrait plutôt chercher à restreindre ; nécessité de soutenir au loin et à grands frais l'honneur du pavillon français ; notre isolement dans la politique extérieure, et nos troubles dans la politique intérieure. Tout cela forme un faisceau d'épreuves pour le Crédit public qui réclame, pour être prospère, des finances en équilibre, à défaut d'un bon gouvernement.

Pour les onze premiers mois, le rendement des impôts et revenus indirects est resté inférieur de 55 millions aux prévisions budgétaires ; on avait compté sur des plus-values : où sont-elles ?

Quant à notre commerce extérieur, comme exportation, à fin novembre, on trouve le chiffre de 3.179.000.000 de fr. ; et comme importation, 4.469.000.000 de fr. D'une année à l'autre, nos expor-

tations ont diminué de plus de cent millions, pendant que nos importations ont augmenté de 78 millions.

En mars, on a fait la conversion du 5 0/0. Elle eut pu être un stimulant et un soulagement pour le marché; mais, grâce à l'incompétence de M. Tirard, la conversion a été désastreuse pour le public, sans profit pour le Trésor. La conversion du 5 0/0 en 3 0/0 eût été une conversion en hausse ; opérée en 4 1/2 0/0, elle ne fut qu'une conversion en baisse. Dès que les plans du ministre des finances ont été connus, ce fut d'abord de la stupéfaction, de l'inquiétude ensuite. Ce qu'il s'est vendu de 5 0/0 alors est incroyable. Où est-il allé ? Il est sorti de France, il a trouvé emploi en 5 0/0 Italien, en rentes autrichiennes et sur d'autres valeurs qui ont pris des airs de prospérité.

C'est aujourd'hui que le ministre des finances doit regretter de ne pas être né financier et d'avoir fait fausse route, d'autant plus qu'il savait parfaitement que d'autres emprunts étaient indispensables. Aujourd'hui, il faudra qu'il emprunte à un taux très bas, d'abord parce qu'on l'y forcera, ensuite parce que c'est le seul moyen de rendre à nos rentes un peu d'élan. Vous avez voulu faire une économie de 35 millions d'intérêts, on vous reprendra des centaines de millions de principal.

L'année 1883 a vu s'accomplir aussi une opération très importante : la convention des chemins de fer avec l'État. Ce vote a procuré aux Compagnies la sécurité du lendemain, sécurité achetée au prix de grands sacrifices, tout en retirant au gouvernement la lourde charge des projets de M. de Freycinet.

Si nous passons dans le domaine privé, nous trouvons deux appels de fonds faits par le Crédit foncier sous forme d'obligations 3 0/0, type des obligations de Chemins de fer ; deux souscriptions couronnées par un complet succès.

Ajoutons-y une émission d'obligations du canal de Panama qui a été couverte ; le reste ne vaut pas la peine d'être nommé, et ceux qui ont participé aux autres affaires peuvent s'en mordre les doigts.

Reste une autre convention en voie de projet, celle entre le Suez et les armateurs anglais, et qui a eu pour résultat la baisse des valeurs du Suez.

Comment allons-nous nous règlementer en 1884 ? l'avenir seul en a le secret. A. H.

---

*Le gérant :* P. CHANTREL.

---

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## CANOSSA

Au sud de Reggio, dans le duché de Modène, au milieu des sombres vallons de l'Apennin, végète une humble paroisse d'un millier d'âmes, — que dominent les ruines encore imposantes d'un antique château-fort.

Sur ce morne débris de souveraines splendeurs, l'histoire voit planer, comme une radieuse et séduisante auréole, une douce et virile image, la touchante et noble figure de celle que son siècle et la postérité surnommèrent « la Grande Comtesse. »

Dans cette ruine déserte et presque ignorée, séjour autrefois de tant de civilisation, chaque pierre pour ainsi dire évoque la lumineuse mémoire de l'auguste fille de Boniface le Magnifique et de Béatrix de Lorraine, — de cette pieuse et vaillante Comtesse Mathilde, que Grégoire VII appelait « la fille chérie de saint Pierre », et à qui ce grand Pape adressait des lettres comparables à celles de François de Sales à Mme de Chantal.

La Toscane est pleine de traditions relatives à cette illustre Princesse, qui régnait sur les comtés de Modène, de Reggio, de Mantoue et de Ferrare, sur le Marquisat de Toscane et sur le Duché de Lucques; c'est à son principat que la voix du peuple attribue une infinité de châteaux, de ponts, d'églises, de fontaines, d'hospices, de palais, de fondations pies, de monuments de toute sorte.

Dante, — bien qu'il fût hostile à la domination papale, dont la Grande Comtesse était le plus valeureux champion, — voulut l'immortaliser en la plaçant dans son Paradis. Et comment ne pas s'incliner devant ce saisissant mélange de grandeur d'âme et d'humilité? Comment ne pas glorifier son courage indomptable, son héroïque persévérance, sa force de caractère, son filial dévouement envers la populaire Papauté, à laquelle Mathilde demeura inviolablement fidèle durant six pontificats?

Il faut lire les *Mémoires de la Grande Comtesse,* œuvre savante de Florentini, pour concevoir ce que fut cette incom-

parable femme, une des gloires les plus pures de l'Italie et de la chrétienté, — protectrice généreuse des arts, des sciences et des lettres, amie prodigue des pauvres et des faibles, idole de ses peuples, plus humble sous son sextuple diadème que la plus obscure des saintes du cloître, plus hardie sur les champs de bataille que les plus preux de ses hommes d'armes.

Le nom de cette ruine monumentale perdue dans les gorges apennines, et dont tous les échos disent à jamais les louanges de la comtesse Mathilde, l'histoire l'a buriné pour l'éternité ; car il symbolise l'éternelle lutte de la lumière contre les ténèbres, de la vérité contre l'erreur, du bien contre le mal, du droit contre la force : *Canossa !...*

En ce temps-là, le trône de Germanie était occupé par Henri IV ; roi au berceau, orphelin à six ans, qui avait puisé dans une éducation défectueuse une idée exorbitante, antichrétienne, du pouvoir souverain, et le mépris des lois de Dieu et de l'Église. Ce royal libre-penseur du XI^e siècle, à vingt-cinq ans, joignit à la tyrannie des goûts dépravés, répudiant sa femme, portant le déshonneur dans les familles les plus respectables, flétrissant de son monstrueux libertinage jusqu'à ses proches, foulant aux pieds les constitutions et les libertés, blessant les peuples dans leurs droits les plus précieux.

Les peuples recoururent à la Papauté, phare divin de justice et de liberté, ennemi né du despotisme et du vice. Ils supplièrent le Pontife de déposer cet indigne monarque, en vertu d'un droit qui était reconnu, à cette époque, non seulement par le droit canonique, mais encore par le droit civil des Allemands.

Grégoire VII, déjà courroucé contre un empereur qui trafiquait publiquement des dignités ecclésiastiques et s'entourait d'excommuniés, le somma de venir se justifier devant le Concile. Plus irrité qu'effrayé, Henri répondit en proclamant la déposition du Pontife.

C'était un duel à mort entre les deux puissances : l'une avait pour elle le peuple, l'opinion publique ; l'autre la violence, — et chacune d'elles fit usage de ses armes.

Aux âges d'honneur et de foi, lorsqu'un prince se faisait tyran, l'autorité pontificale intervenait en faveur de la liberté civile, et, s'il refusait de se courber sous ses décrets, elle le frappait d'une arme terrible, dont le seul éclair jetait l'épouvante dans l'âme des tyrans les plus endurcis : l'excommunication !...

Châtiment effroyable, dont les rites, les formules et les effets sont trop connus pour les relater ici, et qui réduisaient en quelque sorte l'excommunié à l'état de cadavre vivant et abandonné.

Grégoire, de l'avis du Concile, prononça contre Henri la peine de l'excommunication, le déclara déchu de ses royaumes, et délia ses sujets du serment d'obéissance. Alors les Saxons et les Thuringiens, adoptant pour cri de guerre : *Saint-Pierre!* se mirent en mesure de déposer le tyran, et bientôt la ligue formée contre lui embrassa toute l'Allemagne.

L'empereur, s'apercevant que son armée ne lui suffisait pas contre la volonté du peuple exprimée par la Papauté, se résigna à négocier et choisit lui-même le Pape comme arbitre dans sa cause ; puis, afin d'accélérer la solution qu'il sollicitait, assuré de l'esprit conciliant de la comtesse Mathilde, dont le château abritait alors l'infortune du Pape Grégoire, l'Empereur se décida à venir en personne demander son absolution ; accompagné de Berthe, l'épouse outragée, il prit au cœur de l'hiver la route de l'Italie, et... *il alla à Canossa.*

Le Pape voulut une réparation éclatante de méfaits éclatants, afin qu'elle effrayât les orgueilleux et les despotes, et donnât satisfaction aux faibles qui avaient imploré son assistance. L'Empereur se soumit à tout : il vint au Pape en habit de pénitent, et lui remit sa couronne comme indigne de la porter, après être resté trois jours dans la seconde enceinte du château, exposé aux intempéries du mois de janvier. Il jura de se soumettre à la décision du Pape, quelle qu'elle fût ; alors Grégoire prit l'hostie consacrée, et, devant les évêques et les barons, faisant appel au jugement de Dieu, s'il était coupable des crimes dont les séides de l'Empereur l'avaient accusé, il en mangea une moitié et tendit l'autre à Henri, pour qu'il l'imitât, s'il se sentait innocent.

Pouvoir de la conscience ! Le libre-penseur recula, se dérobant au jugement de Dieu ! — Pourtant, il jouait la comédie et, dès qu'il se crut le plus fort, ce policier sans scrupules se remit à manger du Pape : il en *creva,* selon la coutume, dépossédé par ses proches et ses peuples, ayant traîné une vie de misère, et vainement sollicité de l'évêque de Spire une place de chantre, « afin d'avoir le pain quotidien. »

On a justement dit que la venue d'Henri IV à Canossa était un des événements les plus considérables de l'histoire univer-

selle ; en dehors des ineptes sectaires, servilement idolâtres de la force, tous les penseurs se sont accordés à faire ressortir l'éclat de cette démarche expiatoire, et sa victorieuse moralité. Quelle leçon à méditer pour les puissants de la terre, que le spectacle du maître de l'empire, du chef de nombreuses armées, terrassé par des armes spirituelles, et contraint par l'opinion de venir s'humilier, poussière impériale, devant un vieillard sans trésors et sans soldats !

C'est que ce saint vieillard, dans sa robe immaculée, représentait, au onzième siècle, comme dans tous les siècles il le représentera, ce qu'il y a de plus auguste, de plus saint, de plus vénérable ici-bas : la vérité chrétienne, l'éternelle justice, le droit immuable, la vraie liberté, la liberté du bien.

Mais, quelque grandeur qu'ait revêtu l'acte réparatoire de Canossa, elle a été dépassée encore, hier même, par la venue du fils de l'empereur du *Kulturkampf* au Vatican. En vain, la *consorteria* italianissime, avec une puérile ardeur, a multiplié les pétards, les lanternes et les feux de Bengale sur les pas du Kronprinz, pour donner le change au monde : le monde ne s'y est pas trompé ; ce n'est pas pour le roitelet usurpateur que l'héritier de l'Empire est venu à Rome, mais bien pour le Pape dépouillé.

Le droit de la force, comme à Canossa, est venu s'incliner devant la force du droit. *Vicit Leo !* Et l'on peut dire que la victoire de Léon XIII est plus éclatante et certainement sera plus durable, plus féconde, que celle de Grégoire VII.

C'est un pacte de pacification religieuse qui vient d'être virtuellement proposé au Pape. Et par qui ? par le délégué du chancelier de fer, par le prince germanique, qui, tout récemment encore, glorifiait la prétendue réforme de Luther !

En se soumettant aux légitimes exigences du Pontife pour sa visite au Vatican, le représentant de l'empereur d'Allemagne a reconnu publiquement, solennellement, l'incommutable droit du Pape sur Rome, sur le patrimoine de saint Pierre, sur les provinces arrachées à sa paternité par la fourbe et la violence, et, du même coup, il a flagellé rudement la bande usurpatrice.

Les cœurs catholiques exultent ; un rayon d'espérance a sillonné les nuages ; une flamme d'allégresse a réchauffé les âmes ; les spoliateurs et les persécuteurs, comme le vaincu de Canossa, ont tout à coup frissonné d'épouvante.

Et devant qui ? Devant un saint vieillard, leur captif, qui n'a

même pas, pour protéger son auguste infortune, la forteresse et les soldats de la Grande Comtesse.

Eh bien ! que la *Casa Savoja* médite cette éblouissante leçon ; peut-être en est-il temps encore ; elle a mangé du Pape : qu'elle prenne garde d'en *crever*. Elle vient de voir comment on sort de l'impasse du *Kulturkampf;* c'est par le même chemin que l'on sort du cul-de-sac de la Révolution.

---

## LE PÈRE RAMIÈRE

Le Père Ramière, de la Compagnie de Jésus, fondateur et directeur de l'Apostolat de la Prière, est mort.

C'est le matin du 3 janvier qu'il a rendu sa belle âme à Dieu en la cité de Toulouse, presque subitement; mais il était prêt... Sa vie entière ne fut qu'une persévérante immolation de son être à la plus grande gloire de Dieu, le cri de ralliement de saint Ignace : *Ad majorem Dei gloriam.*

Athlète infatigable, il a combattu le bon combat ; champion passionné de la Vérité, il a gardé la foi ; soldat héroïque du divin Crucifié, il a déposé les armes des saintes batailles apostoliques ; et tout couvert de lauriers de cent pacifiques victoires, il ne lui reste désormais qu'à recevoir la couronne de justice que lui octroie le Juste Juge, non seulement à lui, mais à tous ceux qui le suivent sur le chemin de la croix, attendant dans une espérance d'Abraham, *spes contra spem,* l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi immortel des siècles.

Comment ne pas pleurer un si grand apôtre ? Et son départ ne réveille-t-il pas le regret de l'absence de ceux qui, avec lui, tenaient tête à l'impiété, à l'erreur libérale ? Ils nous quittent, les vaillants d'Israël... et pour ne parler que de la France, le cardinal Pie, de Poitiers, Mgr de Ségur, Mgr de la Bouillerie, Louis Veuillot, et tant d'autres, sont allés tour à tour recevoir la couronne de l'éternel Amour. Ils ont lutté, souffert et sont morts les armes à la main, debout sur les remparts de la nouvelle Jérusalem assiégée par toutes les erreurs au service de toutes les haines et de toutes les infamies.

C'est le comble de la douleur d'avoir perdu le Père Ramière après tous les autres, lui, le plus puissant de tous peut-être, par

l'organisation universelle donnée à la prière, cette puissance de Dieu entre les mains de la faiblesse humaine.

Le Père Ramière est le fondateur de l'Apostolat de la prière. Lui n'étant plus, qui sera là pour soutenir tant de travaux ? pour rallier tous les croisés de la prière, de l'immolation ? Sentinelle avancée, qui va veiller à sa place aux avant-postes, contre les pièges tendus partout contre l'unité et contre la miséricorde, contre la Papauté et contre les fidèles ? Dieu y pourvoit.

Au jugement terrible et redoutable de Dieu, il n'aura pas encouru le reproche fait à ces hommes de l'ancien Testament : *canes muti, non valentes latrare ;* il a attaqué le mal, il a supporté toutes les contradictions avec une longanime patience. Sa doctrine est inattaquable, il a eu le sens des saints sur la cohésion nécessaire de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. Alors que les vérités intégrales sont mollement défendues, que les saines doctrines, non seulement ne ravivent pas les divines énergies de défense sociale, à l'heure où l'on court après le susurrement des frivolités, que la bagatelle ensorcelle, que le naturalisme déborde partout, que les vraies notions de l'économie surnaturelle sont oblitérées, incomprises, ensevelies sous le poids de la matière, c'est en ce moment-là que l'intrépide défenseur nous abandonne ?

Comment redire ses travaux, raconter ses œuvres apostoliques, compter les âmes qui lui doivent le salut éternel ?

Il ne fut étranger à aucune des grandes batailles livrées pour l'Église contre la Révolution. Les Congrès catholiques perdent en lui l'un de leurs membres les plus illustres. Le Congrès Eucharistique de Liège fut honoré de la présence du fondateur de l'Apostolat de la Prière ; les Universités catholiques avaient en lui un intrépide apôtre.

Plus il y a aujourd'hui, au sein de la chrétienté, de défections, de lâcheté, d'obscurcissement dans les intelligences, d'affaissement dans les volontés, de faiblesse pour le bien et d'entraînement pour le mal, plus il y a de mérite à demeurer fermes et inébranlables dans la profession de la vérité et la défense des droits de Dieu, plus on doit regretter la mort d'hommes comme le Père Ramière.

La vie et la mort du Père Ramière se dressent pour condamner et l'inertie des vieux et l'indifférence des jeunes. Nous n'avons pas été fidèles à nos promesses, et le Sacré-Cœur de

Jésus-Christ, hélas ! cherche encore parmi nous, si ce n'est des apôtres, à tout le moins des zélateurs de l'Apostolat de la Prière.

Il semble que ce paternel reproche nous arrive des rivages éternels pour nous rappeler nos promesses envers le Sacré-Cœur de Jésus-Christ et nous montrer la nécessité de raviver cette dévotion aux heures de péril où nous vivons.

Le Père Ramière, avant d'être philosophe, savant, voire même Jésuite, si ce n'était pas dans sa vocation de Jésuite qu'il puisa l'inspiration de sa vie, le Père Ramière fut avant tout, par-dessus tout, l'apôtre du Sacré-Cœur. Son titre primant tous les autres à la reconnaissance de l'Église et du monde catholique, c'est d'avoir été le fondateur de l'*Apostolat de la Prière* et l'organisateur de la Ligue du Sacré-Cœur de Jésus-Christ. Il fut le saint Bernard de la croisade de la prière, et ce titre, à lui seul vaut au professeur de l'Université de Toulouse, à l'apôtre de la France, outre la couronne immortelle, la gloire autrement sublime de l'auréole des saints.

En prononçant le nom du *Vénéré Père Ramière*, on ne peut se défendre de croire qu'il est bien le fils du *Vénérable Père de la Colombière.*

---

## L'ÉTABLISSEMENT DU RÈGNE DE DIEU

### SUR LA TERRE (1)

Avant de parcourir les divers champs de bataille où la cause de Dieu, partout combattue, réclame l'appui de nos prières, il est bon de fixer un regard d'ensemble sur l'immense théâtre de ce combat séculaire et de nous rendre compte de la situation respective des deux armées.

Rappelons-nous que si nous sommes les vrais amis de Jésus-Christ, nous devons embrasser dans l'étreinte de notre zèle tous ses divins intérêts. Envisageant toutes choses du même point de vue que lui, nous ne devons avoir d'autre horizon que le sien. Le champ que doit féconder notre apostolat de prière est celui-

(1) On nous saura gré de reproduire ici le dernier article écrit par le regretté Père Ramière. Cet article remarquable, comme tous ceux qui sortaient de la plume du saint religieux, est plein d'enseignements féconds, de conseils salutaires et de chrétiennes espérances.

là même dont le Sauveur a confié la culture à son Église ; c'est la terre entière. Renfermé en apparence dans les étroites parois du tabernacle, ce divin Sauveur étend constamment ses regards sur toutes les contrées qu'habite la race humaine, et il nous crie : « Voyez, au septentrion et au midi, à l'orient et à l'occident, ces immenses campagnes dont les épis jaunissants appellent depuis si longtemps la faucille du moissonneur. Pourquoi faut-il que pour recueillir une moisson aussi abondante, il y ait si peu d'ouvriers ? Vous pouvez tous, qui que vous soyez, prendre part à cette grande œuvre. Recueillir la moisson, c'est le devoir de l'apostolat extérieur, et ce devoir n'incombe qu'aux élus de la tribu sainte ; mais à tous mes vrais disciples leur dévouement à mes intérêts impose l'obligation d'aider cet apostolat visible par l'apostolat invisible, mais non moins efficace de la prière. Priez donc le Maître de la moisson, afin qu'il suscite de nombreux ouvriers pour la recueillir. » (Mat. IX.)

Cet appel serait bien mieux entendu, et le double apostolat auquel Jésus-Christ invite ses vrais amis serait exercé avec bien plus de zèle, si tous ceux qui prétendent à ce titre tenaient leurs regards constamment fixés sur le spectacle que le Sauveur ne perd jamais de vue, s'ils envisageaient des mêmes yeux que lui le déplorable état de la famille humaine.

Rien ne saurait donc être plus utile que d'appliquer, pendant quelques instants, nos esprits à cette considération, aussi propre à exciter notre zèle qu'elle est de nature à attrister notre piété.

## I

Nous savons dans quelle circonstance le divin Maître adressa à ses disciples la parole que nous venons de rapporter. Le bruit de ses miracles avait attiré à lui, de tous les bourgs et de tous les villages de la Galilée, une multitude de malades et d'infirmes qui venaient solliciter leur guérison. Le bon Maître, qui dans ces maladies corporelles voyait l'image des infirmités tout autrement douloureuses auxquelles était en proie l'humanité entière, fut touché d'une profonde compassion, « parce que, dit l'Évangéliste, il voyait ces infortunés languissant et gisant à terre comme des brebis privées de pasteur. »

L'humanité s'offre encore sous le même aspect aux yeux de son charitable Sauveur, et nous ne pouvons nous-mêmes l'envisager autrement.

Ce n'est point par milliers ou par centaines de mille, c'est par millions et par centaines de millions qu'on compte ces pauvres brebis sans pasteurs qui gisent écrasées sous le poids du vice et de la souffrance, et deviennent chaque jour la proie du loup infernal.

II

Le tableau suivant, dressé d'après les statistiques les plus autorisées (1), nous permettra d'embrasser d'un seul regard la situation religieuse de l'humanité.

Ainsi, sur un milliard quatre cent quarante-cinq millions de créatures rachetées par le sang de Jésus-Christ, on ne compte guère plus de deux cent douze millions qui appartiennent à la véritable Église. En joignant à ce chiffre celui de cent vingt-trois millions huit cent mille, qui est celui des hérétiques de diverses sectes, et le chiffre des schismatiques Grecs et Russes qui s'élève à quatre-vingt-trois millions huit cent dix mille, nous n'avons encore que quatre cent dix-neuf millions sept cent mille hommes qui reconnaissent Jésus-Christ pour leur Sauveur, dix-neuf siècles après qu'il est mort pour eux sur le Calvaire !

Tout le reste, c'est-à-dire plus d'un milliard d'âmes créées à l'image de Dieu, adorent de fausses divinités, ou n'adorent pas le Dieu véritable comme il veut être adoré !

L'état de choses que nous venons d'exprimer sèchement avec des chiffres, efforçons-nous de nous le représenter dans sa vivante et désolante réalité.

Voyons, comme Jésus-Christ lui-même les voit, ces millions et ces centaines de millions d'hommes, appartenant à notre race, fils d'un même père, créés comme nous à l'image de Dieu, destinés comme nous à le connaître, à l'aimer, et à jouir pendant l'éternité de son bonheur ; voyons-les croupissant dans la dégradation la plus profonde, esclaves des vices les plus honteux, se précipitant dans l'abîme de l'éternelle damnation !

Ils ont une intelligence faite pour connaître la vérité ; et ils donnent leur croyance aux plus monstrueuses erreurs. Ils prostituent à des animaux, à des pierres, aux démons le culte dû à

(1) Les indications de ce tableau sont empruntées à la belle et instructive carte, publiée par M. l'abbé Morel, directeur des *Missions catholiques*, sous le titre de *Planisphère des croyances religieuses et des missions chrétiennes*.

# STATISTIQUE RELIGIEUSE DU GLOBE

| | POPULATION | CATHOLIQUES | HÉRÉTIQUES | SCHISMATIQUES | ISRAÉLITES | MUSULMANS | BRAHMANISTES | BOUDHISTES | BOUDHISTES et CONFUCIANISTES | BOUDHISTES et SHINTOISTES | PAIENS et INCONNUS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| EUROPE.. | 330.000.000 | 150.000.000 | 74.000.000 | 71.000.000 | 6.000.000 | 10.000.000 | » | » | » | » | 29.000.000 |
| ASIE..... | 770.000.000 | 3.600.000 | 350.000 | 6.800.000 | 200.000 | 100.000.000 | 162.000.000 | 7.000.000 | 369.360.000 | 35.900.000 | 75.000.000 |
| AFRIQUE.. | 210.000.000 | 1.500.000 | 650.000 | 6.000.000 | 350.000 | 87.000.000 | » | » | » | » | 110.000.000 |
| AMÉRIQUE | 98.000.000 | 50.000.000 | 46.000.000 | 10.000 | 332.000 | » | » | » | 180.000 | » | 1.500.000 |
| OCÉANIE.. | 37.000.000 | 7.000.000 | 2.800.000 | » | 3.500 | 3.000.000 | 14.000 | » | 460.000 | » | 23.000.000 |
| TOTAL... | 1.445.000.000 | 212.100.000 | 123.800.000 | 83.810.000 | 6.885.500 | 200.000.000 | 162.014.000 | 7.000.000 | 370.000.000 | 35.900.000 | 238.500.000 |

Dieu seul ; ils ignorent leur vraie destinée, et ils s'en font une toute semblable à celle de la brute.

Ils ont un cœur fait pour aimer le vrai bien et pour jouir du vrai bonheur ; et ils mettent leur bonheur à s'avilir et à se rendre malheureux en s'éloignant du seul objet capable de les rendre heureux.

Ils sont tous frères ; et au lieu de s'entr'aider fraternellement pour accroître leur commun patrimoine et alléger le fardeau de misères dont tout homme est chargé en naissant, ils ne songent qu'à s'arracher les uns aux autres les joies si rares de la vie terrestre et à en aggraver les douleurs.

Un pareil état de choses peut-il nous laisser indifférents ? Pouvons-nous nous flatter de remplir le précepte de la charité, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, si nous voyons sans nous émouvoir le plus grand nombre de ceux auxquels appartient ce nom de « prochain » rouler sur la pente de l'éternel abîme ? Aurions-nous le droit de nous dire les amis de Jésus-Christ, si nous ne séchions pas de douleur en le voyant méconnu ou méprisé par le plus grand nombre de ceux pour qui Il est mort ?

## III

Nous serions plus malheureux et plus coupables encore, si nous laissions ébranler notre foi par l'obscurité de ce mystère et par les blasphèmes de l'impiété auxquels il sert de prétexte. Elle ne manque pas, en effet, de se faire une arme contre le Verbe incarné de l'insuccès apparent de son œuvre et de l'abandon auquel sa cause semble réduite dans tout l'univers.

Si Jésus-Christ est l'unique Sauveur des hommes, nous dit-on, comment se fait-il que le plus grand nombre des hommes soit en dehors de la voie du salut ? Si Dieu son Père lui a donné la terre pour héritage, pourquoi, après dix-neuf siècles, n'a-t-il conquis qu'une très petite partie de ce patrimoine ? S'il est le Seigneur et le Seigneur tout-puissant, d'où vient que la plupart de ses sujets ne le connaissent pas et que le plus grand nombre de ceux qui le connaissent se révoltent impunément contre lui ?

Il y a déjà dix-huit cents ans que saint Paul nous a donné une triple solution de cette douloureuse ènigme. Le Saint-Esprit qui l'inspirait, prévoyant que l'obscurité du dessein providentiel aurait pour résultat de troubler la foi d'un grand

nombre, d'ébranler leur espérance et de refroidir leur amour, nous a fourni dans les enseignements du grand Apôtre une première solution qui s'adresse spécialement à notre foi, une autre qui tend à raffermir notre espérance, une troisième enfin qui est destinée à échauffer notre amour et à stimuler notre zèle.

Pour mettre notre foi à l'abri du scandale que l'état en apparence désespéré de la cause de Jésus-Christ fait éprouver aux chrétiens peu éclairés, il suffit de voir les choses sous leur vrai jour et de ne pas borner nos regards à l'étroit horizon de cette terre.

Qu'est-ce que la terre, sinon une des plus petites entre les planètes, un obscur grain de sable perdu au milieu des globes lumineux qui peuplent le firmament, un point presque imperceptible dans l'immensité du domaine sur lequel s'étend l'empire de Jésus-Christ? Dieu, nous dit saint Paul, après avoir créé toutes choses en vue de son Fils unique, les choses du ciel aussi bien que celles de la terre (Col. I, 16), les a mises toutes sous ses pieds (Eph. I, 22). Il lui a donné la pleine investiture de son héritage et a voulu que les siècles n'eussent d'existence que par lui (Héb. I, 2).

Au milieu de cet immense empire parfaitement soumis au divin Roi, la terre est le seul point où son autorité soit contestée. Les innombrables espèces d'êtres intelligents lui obéissent et le glorifient ; seule, la dernière de toutes, la centième brebis de son troupeau fuit son bercail et s'égare dans les précipices. Le bon Pasteur le permet, afin de montrer encore mieux sa bonté envers cette brebis infidèle qu'envers celles qui demeurent dans le bercail. Maître de la durée comme de l'espace, il lui plaît de donner, sur ce point de l'espace et dans les étroites limites du temps, libre carrière au mal, afin de faire mieux éclater, durant toute l'éternité, ceux de ses attributs qui sans le mal n'auraient pas occasion de se produire. Tandis que dans le ciel il déploie sa magnificence dans le bonheur dont il comble l'inébranlable fidélité de ses élus, tandis que dans l'enfer il glorifie sa justice par les châtiments infligés à la perversité obstinée de ses ennemis, sur la terre il se plaît à faire éclater sa miséricorde dans le pardon qu'il accorde aux révoltes les plus coupables, sa longanimité dans la patience avec laquelle il supporte l'ingratitude la plus obstinée, sa sagesse dans les heureux fruits qu'il fait porter aux œuvres les plus mauvaises.

Dans le triomphe passager du mal, il offre à ses serviteurs l'occasion de pratiquer les vertus les plus héroïques, de lui rendre le plus glorieux de tous les témoiguages et d'acquérir pour eux-mêmes les plus grands de tous les mérites. Banni du ciel et châtié dans l'enfer, le péché ne prévaut un moment sur la terre que pour fournir à la grâce divine l'occasion de remporter son plus beau triomphe : *Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia* (Rom. v, 20).

Avec cette solution si propre à éclairer notre foi, l'oracle apostolique ne nous fournit une autre non moins apte à relever notre espérance.

La loi que vient de formuler saint Paul est celle que suit la Providence dans ses dispositions à l'égard de notre terre : elle s'applique au temps comme à l'espace.

De même que, dans l'immensité de l'espace, le point obscur où le mal semble prévaloir est celui où la divine bonté se montre avec le plus d'éclat, ainsi, dans le cours des siècles, les moments où la défaite de la cause de Dieu semble plus irrémédiable, sont ceux où elle remporte ses plus glorieuses victoires. Saint Paul applique cette loi aux deux peuples avec qui le Tout-Puissant a successivement fait alliance. C'est lorsque le peuple ancien a eu consommé sa prévarication que le Seigneur, loin de se laisser rebuter par son infidélité obstinée, a accompli les promesses faites aux patriarches, et appelé les Gentils pour prendre dans son alliance la place des fils de la promesse.

Le plus grand miracle de la bonté divine, l'incarnation du Fils de Dieu, s'est accompli au moment où la prévarication, de la race humaine était plus universelle et plus irrémédiable : *Ubi abundavit delictum superabundavit gratia.*

Mais voilà que de nouveau le déluge de l'iniquité envahit la terre entière; le peuple nouveau s'est rendu aussi coupable que le peuple ancien; ses révoltes s'aggravent en se multipliant; l'apostasie devient de jour en jour plus universelle.

La bonté divine va-t-elle s'avouer vaincue? Non, nous dit saint Paul, la divine miséricorde attend au contraire pour affranchir toutes les âmes l'heure où l'incrédulité les aura toutes captivées sous son joug : *Conclusit omnia in incredulitate ut omnium misereatur* (Rom. xi, 32). Après de longs siècles d'inflexible obstination, Israël reviendra au Sauveur qu'il a repoussé, et son retour sera pour le monde entier, en proie à la mort, une vraie résurrection (Rom., xi, 15). C'est alors

que s'accomplira la consolante prophétie d'Ezéchiel, et que, sur la terre, semblable à un champ immense couvert d'ossements desséchés, l'Esprit de Dieu descendra. Il rendra la vie à ces ossements, et de la maison de Juda réunie à la maison d'Israël, du peuple ancien réuni au peuple nouveau, il formera un seul peuple uniquement désireux de réparer les anciennes prévarications par son inébranlable fidélité au divin Roi.

Il faut l'avouer : l'état de notre terre n'est pas loin de réaliser l'image prophétique. Au sein de la société civilisée plus encore qu'au sein des peuples barbares, les âmes se dépouillent plus complètement chaque jour des forces, des sentiments, des instincts qui constituent la vie surnaturelle. Au point de vue de cette vie, qui est la vie véritable, elles deviennent chaque jour plus semblables à des os desséchés qui n'ont plus même la forme d'êtres vivants. Le règne de l'incrédulité va s'étendant chaque jour et n'est pas loin de devenir universel. Concluons-en que l'heure de la divine miséricorde approche ; et appelons de toutes nos forces l'Esprit de Dieu, afin qu'il vienne rendre à ces ossements desséchés le mouvement et la vie.

## IV

Nous nous fournirons ainsi à nous-mêmes, et nous offrirons au monde entier la troisième solution du douloureux problème qui nous occupe, celle que nous avons nommée la solution de l'amour et du zèle.

Cette solution toute pratique n'est autre que l'apostolat de la prière. C'est encore saint Paul qui nous l'indique, dans le texte célèbre où, après le divin Maître, il nous inculque la nécessité de ce devoir.

« Je vous supplie avant toutes choses, écrit-il à son disciple Timothée ( I Tim. II, I), de faire faire des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes... Car cela est bon et agréable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité. Il n'y a en effet qu'un Dieu, il n'y a entre les hommes et Dieu qu'un médiateur, Jésus-Christ homme, qui s'est offert pour le rachat de tous les hommes. »

Ayant développé ce texte si lumineux dans l'introduction du livre qui contient les bases doctrinales de notre Œuvre (1),

(1) L'Apostolat de la Prière, 1 vol. in-12 de 500 pages. On trouve cet ouvrage à Toulouse, aux bureaux du *Messager du Cœur de Jésus* ; et à Paris, à la librairie Lecoffre. — Prix *franco*, 2 fr. 50.

nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux de nos lecteurs qui désirent en acquérir la parfaite intelligence. Qu'il nous suffise aujourd'hui de faire remarquer l'enchaînement de la doctrine de l'Apôtre. Il pose en principe que Dieu, créateur unique de tous les hommes, veut le salut de tous, et que Jésus-Christ, leur unique médiateur, s'est livré à la mort pour être la rançon de tous. Que va-t-il en conclure ? — Que cette volonté du Tout-Puissant sera nécessairement accomplie, et que, quoi qu'ils fassent, tous les hommes arriveront nécessairement au salut ? — Cette conclusion serait parfaitement légitime si la volonté divine, dont l'Apôtre vient de nous parler, était une volonté absolue, dont l'exécution ne dépendît que du Tout-Puissant. Mais il n'en est pas ainsi ; et de ce que Dieu veut le salut de tous les hommes, l'Apôtre conclut que nous devons prier pour tous les hommes. C'est dire manifestement que cette volonté, si sincère et si puissante qu'elle soit, ne pourra pas avoir, sans le concours de nos prières, sa pleine efficacité.

D'autres conditions sont requises, sans doute : pour qu'un homme soit sauvé, il faut que la voie du salut lui soit montrée par la prédication, et qu'il y soit introduit par les sacrements ; mais, outre cette coopération de l'apostolat visible qui confère la grâce, Dieu veut que tous les chrétiens s'unissent à son œuvre par un apostolat invisible, par la prière qui obtient la grâce. Si ce second genre de concours n'était pas aussi nécessaire que le premier à l'exécution de la volonté par laquelle Dieu veut sauver tous les hommes, l'Apôtre n'infèrerait pas de cette volonté miséricordieuse la nécessité de la prière.

De cette vérité ressort une double conclusion : il s'ensuit d'abord que si le dessein de la bonté divine, qui appelle tous les hommes au salut, est si loin encore d'avoir obtenu sa complète réalisation, nous avons tout lieu d'attribuer ce triste résultat au défaut de la double coopération que Dieu attendait des chrétiens.

De son côté, Jésus-Christ a fait tout ce qui était nécessaire pour le plein succès de son œuvre. Il a donné pour le rachat de toutes les âmes une rançon surabondante ; il a répandu sur la terre par sa parole une lumière assez vive pour dissiper toutes les ténèbres de l'erreur ; il a amassé dans les trésors de son Église assez de grâces pour guérir tous les maux des âmes. Ce qui lui a manqué, ce sont les instruments par lesquels ces trésors acquis par lui avec tant de fatigues devaient être départis à l'humanité entière. Il n'a trouvé, ni parmi les élus du sanctuaire, ap-

pelés au sacerdoce officiel, à l'apostolat de l'action, ni parmi les fidèles, investis, tous sans exception, de l'apostolat officieux de la prière, l'assistance à laquelle il avait attaché l'effusion abondante de ses grâces.

La seconde conclusion est celle-ci : pour faire cesser ce douloureux état de choses, pour donner toute sa fécondité au sang que Jésus-Christ a versé pour le salut de tous les hommes, il faut que les amis du divin Sauveur s'animent d'une nouvelle énergie dans l'exercice de leur double apostolat ; il faut que par l'action et par la prière ils prêtent au Tout-Puissant la coopération dont sa sagesse a fait dépendre l'exécution de sa volonté. Oui, il en est ainsi : Celui de qui émane tout pouvoir et qui n'a besoin de personne, veut avoir besoin de l'aide de ses créatures ; et tous nous sommes appelés à devenir ses auxiliaires : *Dei sumus adjutores* (I, Cor. III, 9). De même que, dans l'ordre physique, il ne donne le mouvement aux corps que par d'autres corps, ainsi, dans l'ordre moral, il se sert des âmes pour communiquer à d'autres âmes la vie, la lumière et la chaleur surnaturelle.

Lorsque cette assistance lui manque, il se plaint d'être réduit à l'impuissance. « Je suis venu répandre le feu sur la terre, dit-il, et que veux-je, sinon qu'elle en soit tout embrasée ? » (Luc, XII, 49.)

Prêtons l'oreille à ses plaintes déchirantes ; et comprenons qu'il est en notre pouvoir, au moins dans une certaine mesure, de les faire cesser. En voyant cette terre où, depuis dix-neuf siècles, le Cœur de Jésus ne cesse de répandre le feu de son amour, encore couverte des glaces de l'impiété et de l'indifférence, gardons-nous de nous scandaliser comme les chrétiens de peu de foi ; ne nous bornons pas à proférer des gémissements stériles ; mettons-nous à l'œuvre ; embrasons-nous du feu dont le Cœur de Jésus est le foyer, et par l'ardeur de nos prières, par l'énergie de notre action, efforçons-nous de le répandre sur les âmes et sur la société tout entière. Si, à partir de ce jour, ce divin Cœur trouvait autant de coopérateurs actifs et parfaitement fidèles que l'Apostolat de la Prière compte d'Associés, nous ne tarderions pas longtemps à voir se réaliser la prédiction faite par l'Apôtre saint Jean à sainte Gertrude ; la société en proie au mortel refroidissement annoncé par cet apôtre serait infailliblement régénérée par la vivifiante influence du Cœur de Jésus.

H. Ramière.

## LES *MEA CULPA*

Ils sont nombreux dans l'histoire moderne les hommes qui, après avoir déchaîné sur leur pays le fléau des révolutions, sont venus demander pardon à Dieu et aux hommes de leur passé, et n'ont pas voulu descendre dans la tombe sans soulager leur conscience et rendre publics leur repentir et leurs rétractations. Nous en trouvons au commencement même de la Révolution, et nous choisissons à dessein des exemples déjà lointains, mais des plus significatifs.

Raynal était, au siècle dernier, l'un des adversaires les plus passionnés de la religion et de la société. Prêtre infidèle, il avait abjuré son sacerdoce et ses croyances, et il apportait dans la guerre qu'il faisait au catholicisme cette haine tenace et rageuse qui distingue les apostats. C'est lui qui disait « qu'une nation ne se régénère que dans un bain de sang » ; qui appelait « l'ange exterminateur qui abattra tout ce qui s'élève, et qui mettra tout au niveau » ; qui déclarait que « tant qu'on ne mènera pas un roi à Tyburn avec aussi peu d'appareil que le dernier coupable, les peuples n'auront aucune idée de la liberté. »

Les événements ne tardèrent pas à lui ouvrir les yeux. Dès l'année 1791, à la fin de mai, Raynal se trouvait éclairé et adressait à l'Assemblée nationale une lettre qui fut lue par le président en séance publique, et qu'il importe de reproduire, car on la dirait écrite pour notre temps. Il n'y a pas une seule des réflexions du philosophe désabusé qui ne s'applique à notre situation présente. Notez qu'on n'était encore qu'en 1791. c'est-à-dire au début des iniquités et des folies de l'ère révolutionnaire.

Que vois-je autour de moi ? Des troubles religieux, des dissensions civiles, la consternation des uns, la tyrannie et l'audace des autres, un gouvernement esclave de la tyrannie populaire, des chefs sans autorité, des ministres sans moyens, un roi, le premier ami de son peuple, plongé dans l'amertume, outragé, menacé, dépouillé de toute autorité, et la puissance publique n'existant plus que dans les clubs, où des hommes ignorants et grossiers osent prononcer sur toutes les questions politiques.

Mes yeux se sont remplis de larmes quand j'ai vu les plus méchants des hommes employer les plus viles intrigues pour souiller la révolution ; *quand j'ai vu le saint nom du patriotisme prostitué à la*

*scélératesse,* et la licence en triomphe sous les enseignes de la liberté. J'ai cherché les principes conservateurs des propriétés, et je les ai vus attaqués. J'ai cherché sous quel abri repose la liberté individuelles et j'ai vu l'audace toujours croissante, invoquant, attendant le signal de la destruction, que sont prêts à donner les factieux et les novateurs, aussi dangereux que les factieux. J'ai entendu ces voix insidieuses qui vous environnent de fausses terreurs (celles de l'influence religieuse), pour détourner vos regards des véritables dangers.

Cette lettre que nous abrégeons trop, vieille de près d'un siècle, mériterait encore d'être lue et méditée dans nos assemblées parlementaires. Elle valut à Raynal, comme bien on pense, les injures et les sarcasmes des Jacobins ; mais, chose remarquable ! ceux qui tournèrent le plus en dérision les sinistres pressentiments du philosophe, furent les premiers à porter leur tête sur l'échafaud, victimes des passions violentes qu'ils avaient déchaînées. Raynal vécut assez pour voir les cruelles conséquences des erreurs qu'il avait aidé à propager ; son repentir n'en devint que plus vif, et il corrigeait ses ouvrages pour en retrancher les folles maximes et les déclamations qui en avaient fait le succès, lorsque la mort le frappa en 1796.

Marmontel, Morellet, La Hârpe, qui avaient partagé les erreurs des encyclopédistes, se frappèrent la poitrine comme Raynal, et firent de publiques rétractations. On sait que Marmontel, élu en 1797 membre du Corps législatif, voulut y prendre la défense de la religion, et composa, à cet effet, un discours imprimé à la suite de ses *Mémoires*. Il y rend un complet hommage au catholicisme, à ses dogmes, à sa morale, et au clergé, dont il se déclare le protecteur. Les événements avaient singulièrement modifié les opinions de l'auteur de *Bélisaire* et des *Incas*.

La Harpe fut éclairé, lui aussi, par la Révolution, dont il avait embrassé tout d'abord les principes avec une extrême ardeur. L'impiété des révolutionnaires, leur procédés, leur mauvaise foi, leurs violences blessèrent tout ce qu'il y avait d'honnête en lui ; car, il faut bien le dire, ce furent les hommes qui le dégoûtèrent le plus des doctrines. On sait l'écrasante réponse qu'il fit à ses anciens confrères en impiété : « Je suis chrétien parce que vous ne l'êtes pas. Une religion qui a pour ennemis mortels les plus mortels ennemis de toute morale, de toute vertu, de toute humanité, est nécessairement amie de la

morale, de la vertu, de l'humanité : donc elle est bonne. » Il a raconté lui-même en termes touchants sa conversion :

J'étais dans ma prison, dit-il (en 1794), seul dans ma chambre, et profondément triste. Depuis quelques jours j'avais lu les Psaumes, l'Évangile et quelques bons livres. Leur effet avait été rapide, quoique gradué. Déjà j'étais rendu à la foi ; je voyais une lumière nouvelle; mais elle m'épouvantait et me consternait, en me montrant un abîme, celui de quarante années d'égarement. Je voyais tout le mal et aucun remède : rien autour de moi qui m'offrît les secours de la religion. D'un côté, ma vie était devant mes yeux, telle que je la voyais au flambeau de la vérité céleste, et de l'autre la mort, la mort que j'attendais tous les jours, telle qu'on la recevait alors. Le prêtre ne paraissait plus sur l'échafaud pour consoler celui qui allait mourir, et il n'y montait que pour mourir lui-même.

Plein de ces désolantes idées, mon cœur était abattu et s'adressant tout bas à Dieu, qu'il venait de retrouver, et qu'à peine connaissais-je encore. Je lui disais : Que vais-je faire ? que vais-je devenir ? J'avais sur une table l'*Imitation,* et l'on m'avait dit que dans cet excellent livre je trouverais la réponse à mes pensées. Je l'ouvre au hasard, et je tombe, en l'ouvrant, sur ces paroles : « Me voici, mon fils, je viens à vous parce que vous m'avez appelé. » Je n'en lus pas davantage : l'impression subite que j'éprouvai est au-dessus de toute expression, et il ne m'est pas plus possible de la rendre que de l'oublier. Je tombai la face contre terre, baigné de larmes, étouffé de sanglots, jetant des cris et des paroles entrecoupés. Je sentais mon cœur soulagé et dilaté, mais en même temps comme prêt à se fendre.

Assailli d'une foule d'idées et de sentiments, je pleurai assez longtemps sans qu'il me reste, d'ailleurs, d'autre souvenir de cette situation, si ce n'est que c'est, sans aucune comparaison, ce que mon cœur a jamais senti de plus violent et de plus délicieux, et que ces mots : « Me voici, mon fils, » ne cessaient de retentir dans mon âme et d'en ébranler puissamment toutes les facultés.

Nous souhaitons aux adversaires de la religion la même grâce, le même repentir, les mêmes consolations. Les philosophes et les Jacobins du siècle dernier avaient rêvé d'anéantir en France le christianisme, ils l'ont rendu plus vivace et plus fécond. Leurs successeurs recommencent leurs vaines tentatives : leur impuissance est pour eux un perpétuel tourment. On le sent à la violence de leur langage et de leurs mesures. La fureur antireligieuse empoisonne leur vie. Pauvres êtres d'un jour, demain il ne sera plus parlé de vous ! Faites un meilleur usage

de la vie qui vous reste. Guérissez-vous de la haine par l'amour ; revenez à Celui qui est votre Dieu et votre Père : ses bras sont toujours ouverts au repentir.

---

## LES CONSERVATEURS FRANÇAIS

Si nos lecteurs veulent se faire une idée du mal de l'*abstentionnisme* dont souffre le parti conservateur, qu'ils jettent les yeux sur les chiffres qui suivent. Le parti radical et le parti opportuniste sont tellement disciplinés, tellement bien organisés que les abstentions ne peuvent réellement venir que du parti conservateur. Un comité réformiste s'est livré sur les élections à un travail de statistique qui donne les résultats suivants. Il y avait en France, aux dernières élections, 10,352,274 électeurs inscrits. Le nombre de votants a été de 6,865,668, sur lesquels les élus n'ont obtenu que 4,548,476 voix. Il suit de ces chiffres que les députés de la Chambre ne représentent pas la France, car ils ne représentent ni les deux tiers des votants, ni la moitié des électeurs inscrits. La majorité de la Chambre qui tyrannise le pays, qui persécute la religion, qui expulse les religieux, qui dilapide les finances, qui arrache le Christ des écoles et du cœur des enfants, qui maintient la République, cette majorité n'est en réalité qu'une minorité.

A qui la faute ? Aux 3,508,000 conservateurs qui sont restés chez eux, qui ne se sont pas dérangés, qui attendent tranquillement que les pèlerins de Lourdes et de la Terre-Sainte ramènent le roi de leurs rêves, et qui, au lieu de déposer leur bulletin dans l'urne, mettent les pieds sur les chenets de leur cheminée, *bougonnent,* qu'on nous passe l'expression, contre Jules Ferry, Grévy et Compagnie. J'espère bien que vous n'allez pas demander du *roi,* qu'il aille de sa main royale secouer tous ces paresseux, tirer l'oreille à tous ces dormeurs, à tous ces tentateurs de Dieu et qui ressemblent de tous points à un petit garçon de notre connaissance. Après avoir assisté à un sermon sur la Providence, il mit le soir sur son pupitre une version grecque qu'il s'attendait à rencontrer traduite le lendemain matin, et dont malheureusement il ne retrouva, à son grand étonnement, que le texte indéchiffré. J'espère bien que vous ne

demanderez pas du Comte de Paris qu'il envoie à ces concitoyens antipatriotiques une lettre personnelle qui leur rappelle qu'ils sont électeurs, qu'au droit d'élire correspond un devoir, où la négligence n'est pas seulement une faute politique, mais une faute dans le sens le plus rigoureux du mot, une faute dont Dieu demandera compte et qui devrait enfin trouver sa place dans une nouvelle édition des Compendiums de théologie morale et dans les examens de conscience.

Eh ! bien, Messieurs les conservateurs, qui vous plaignez que le silence du roi vous laisse sans ouvrage, voyez un peu si vous n'êtes point parmi ces 3,500,000 paresseux, ou si vous avez fait votre possible pour faire marcher ceux de votre connaissance ; quand vous aurez achevé cette besogne, le roi n'aura plus guère besoin de vous dire ce que vous devriez faire pour le ramener ; ce jour-là même sera celui de son avènement.

Un moyen de remédier à cette apathie du parti conservateur, c'est la presse. Voilà une vérité élémentaire, un axiome politique que vous n'allez pas demander au *roi,* ni de vous apprendre ni de vous démontrer.

Eh bien ! puisque vous n'avez rien à faire, employez un peu de ces loisirs que vous laisse le silence du roi, à examiner quelle est la situation du parti conservateur catholique et monarchiste vis-à-vis de cette énorme puissance. Ce levier qui soulève le monde moral est-il entre vos mains ? et sinon, que faites-vous pour l'enlever à celles de nos adversaires entre lesquelles il se trouve inconstablement depuis bien longtemps ?

Et par presse je n'entends pas seulement la presse périodique, mais aussi cette presse littéraire dont le déluge de productions sur le théâtre et dans le roman exerce une si grande influence sur les mœurs de la nation.

Le devoir du parti conservateur catholique et monarchiste vis-à-vis de la presse se résume en ces mots de l'Écriture, qui résument aussi tous les devoirs de la vie morale des particulier : *Declina a malo et fac bonum*. Évitez le mal et faites le bien : combattre la mauvaise presse et soutenir la bonne. Or, pour combattre la mauvaise presse, la première arme est de lui soustraire la subsistance, c'est-à-dire l'argent. Or, les conservateurs catholiques et monarchistes commettent trop souvent la faute de lire les produits les plus malsains, croyant avoir tout réparé en disant après la lecture un Fi donc ! plus ou moins accentué.

Cette dernière pensée est de M. de Pontmartin, que certes personne n'accuse de rigorisme.

Par un contre-coup inévitable, les mœurs ont été fortement atteintes dans le parti monarchiste et conservateur. Oh ! nous ne voulons pas dire qu'elles soient aussi atteintes que dans le camp adverse, mais aussi cela ne suffit pas. Il ne suffit pas que l'on soit moins mauvais, c'est une triste consolation ; il faut, quand on veut être le parti sauveur de la France, être positivement meilleur, et la plupart des romans en vogue, même et surtout ceux de la *Revue des Deux-Mondes*, ne sont pas faits pour atteindre ce but.

Ici encore ce n'est pas le rôle du roi de vous apprendre par le menu ce que vous pouvez lire ou non sans vous gâter l'esprit et le cœur. Vous avez pour cela vos évêques et vos curés que vous n'écoutez pas.

Et si le roi vous disait de tel littérateur en renom dont les livres arrivent en un tour de main à leur centième édition, qu'il n'est qu'un élégant polisson, vous seriez les premiers à vous écrier : Mon Dieu, que ce roi est bigot ! Veut-il faire de nous des chartreux et des clarisses ?

Il y a énormément à faire de ce côté-là. Car la France n'est si malade du côté politique que parce qu'elle est profondément malade du côté moral. Supposez que la monarchie vienne remplacer la République : y aura-t-il un honnête homme de plus dans le pays ? Qu'importe la forme des institutions ? Elles ne seront jamais honnêtes si ceux qui doivent les pratiquer ne le sont pas.

Nous avons tenu à citer en entier ces trop justes réflexions de l'*Union d'Alsace-Lorraine*. Que chacun les médite sérieusement et s'en pénètre. Si ces vérités étaient mieux comprises, nous n'en serions certainement pas où nous en sommes.

---

## LA BANQUEROUTE DE LA RÉVOLUTION

Un journal républicain et libre-penseur, l'*Événement,* cherchant quels bienfaits a procurés la République, constatait, il y a quelques jours, que l'enseignement laïque est le seul avantage

qu'elle ait fourni. Mais, en se réjouissant de la mise en pratique de ce système, cette feuille déclare qu'il ne sera vraiment réalisé que par le triomphe des lycées de filles, lesquels sont d'institution toute récente. Est-ce tout, au moins, et l'unique amélioration révolutionnaire est-elle à ce prix assurée ? Non ; car, dit l'*Événement,* « *encore faut-il que la femme, qui ne sera plus à Dieu, ne soit pas à Vénus.* » En effet. Par malheur, comme le pressent le journal parisien, il y a lieu de craindre que la laïcité ne favorise puissamment le culte de Vénus.

Quel idéal offrir à la femme détournée de Dieu ? C'est la vertu qui enfante les nobles aspirations, et non pas celles-ci qui la font naître et la gardent. Il faut croire pour résister aux penchants : et le fondement de la foi, c'est la doctrine précise et complète.

A défaut d'une croyance qui donne la raison du bien et du mal et qui règle les devoirs de toute la vie, dit à ce propos le *Journal de Rome,* les meilleures tendances sont vouées à l'incertitude et forcément paralysées ou viciées. Calomnier la religion séculaire est, pour certaines gens, chose facile autant qu'agréable ; mais la difficulté est de donner à la vertu laïque une base et une protection. Les manuels composés par les pédagogues officiels sont les preuves matérielles de l'incapacité de la Révolution à satisfaire aux exigences les plus légitimes. Ces catéchismes laïques n'enseignent que l'ignorance et le désespoir. Si pénibles que les prescriptions religieuses paraissent aux libres-penseurs, il n'en est pas moins évident qu'elles correspondent aux besoins impérieux de la nature humaine et, par conséquent, de la société. Quelles prescriptions remplaceront celles du christianisme ? Voilà la question essentielle.

Dernièrement, le ministre de l'instruction publique de France, préoccupé de la résistance que rencontre la loi scélérate, s'est efforcé de donner une définition rassurante de la morale laïque. Il n'a rien trouvé de mieux à présenter que « la morale de nos pères. » Mais c'était la morale chrétienne que suivaient nos pères, et ils y parvenaient au moyen des pratiques chrétiennes. Est-ce donc pour étendre l'influence de la religion que la République fait la guerre à l'enseignement congréganiste ? M. Ferry lui-même n'oserait pas le dire. Si les apôtres de la laïcité en sont réduits à se montrer attachés à la « morale de nos pères, » c'est qu'il n'y a pas d'autre morale que celle-là et qu'un autre système ne peut porter ce nom. La prudence interdit aux révo-

lutionnaires de révéler leur projet, qui est de bouleverser les mœurs. Ils disent ne vouloir modifier que les règles des mœurs; comme si la suppression de la cause ne faisait pas toujours disparaître l'effet. Sans la loi chrétienne, plus de morale chrétienne, et, par conséquent, plus de « morale de nos pères. »

A l'apogée de la Révolution, sous le Directoire surtout, on vit le résultat de la disparition des croyances religieuses : le dévergondage établi et généralisé. Les documents officiels sont pleins des preuves de l'immoralité la plus horrible ; et Joseph de Maistre a pu dire en toute vérité : « Quand j'entends les démagogues français parler de liberté et de vertu, je crois voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin. » Les fêtes organisées pour remplacer les réjouissances chrétiennes rappellent les horreurs incroyables offertes à Néron par Tigellin, sur l'étang d'Agrippa, et que Tacite a rapportées en détail. Ces réformateurs ne voyaient point d'autre ressource que d'emprunter aux animaux des habitudes de vie régulière. Ils ont aujourd'hui plus de prétentions, mais non pas plus de moyens de moraliser. Des mots vagues, des formules creuses, des contradictions, c'est tout ce que les laïciseurs peuvent offrir.

Les arguments tirés des scandales qui se sont produits de tout temps malgré la religion, ne valent rien. Les désordres des hommes qui se montrèrent infidèles à leurs croyances n'accusent que ces hommes. D'ailleurs, la religion conserva toute sa force pour ramener les populations à la pratique de la morale.

A côté des époques où la corruption semblait triompher définitivement, on trouve sans cesse de longues et splendides périodes pendant lesquelles le christianisme réalisa sa mission de relèvement privé et public. Tout peut être sauvé tant que la règle du devoir est demeurée intacte. Voltaire a dit avec raison que depuis Thalès jusqu'à Rousseau aucun philosophe ne parvint à réformer les mœurs des gens de la rue. Cette œuvre merveilleuse, la religion l'a mille fois accomplie, et dans des circonstances où les prévisions humaines aboutissaient au désespoir.

A l'apparition du christianisme, l'immoralité régnait sur la terre. Lui seul a pu dissiper les miasmes pestilentiels et sauver l'humanité de la pourriture mortelle. Lui seul pouvait renverser les temples de Vénus. C'est la victoire à laquelle on le reconnaît d'abord. C'est son œuvre spéciale.

Si les bases religieuses de la morale sont ébranlées, les

générations incrédules seront fatalement plongées dans les horreurs du paganisme. Il faut choisir entre les temples de Jésus-Christ et ceux de Vénus. Si les premiers sont déserts, les seconds s'élèveront de nouveau, et la Révolution aura échoué dans l'unique entreprise dont les libres-penseurs attendaient pour elle quelque gloire.

---

## LA MISSION BELGE DE MONGOLIE

En 1865, obéissant aux suggestions de la grâce, quatre prêtres du diocèse de Malines se réunirent, et décidèrent de fonder une association pour évangéliser la Chine, rendue plus accessible aux missions chrétiennes depuis le traité de Pékin. Parmi eux, lisons-nous dans l'*Almanach catholique belge*, se trouvaient M. Verbist, ancien aumônier de l'École militaire et premier supérieur de la mission, et M. Vranchx, qui lui a succédé à la tête de la maison de Scheutveld. Leur projet ayant reçu un accueil favorable de la part des autorités religieuses, ils jetèrent aussitôt les bases de l'œuvre nouvelle. C'est alors que la célèbre et antique chapelle de Scheut fut rebâtie et livrée de nouveau au culte, pendant qu'à son ombre s'élevait le séminaire d'où devaient sortir les futurs ouvriers de l'Évangile.

* * *

Les plaines historiques de Scheutveld s'étendent au sud-ouest de Bruxelles, des deux côtés de la chaussée de Ninove, à une vingtaine de minutes de la ville. De là, l'opulente capitale s'étend à vos pieds avec la splendeur de ses édifices, à demi voilée par les brouillards dans lesquels aiment à s'envelopper les grandes agglomérations humaines. Ces champs, aujourd'hui silencieux et recueillis, ont servi de théâtre à des événements fameux. C'est là qu'en 1356 l'armée de Louis de Male, comte de Flandre, battit, dans une sanglante rencontre, les troupes de Venceslas, duc de Brabant : les Flamands pénétrèrent à la suite des vaincus dans la capitale, qui devint le prix de la victoire. C'est de là aussi que, le 13 août 1695, l'artillerie du maréchal de Villeroi fit subir à la malheureuse ville,

pendant quarante heures, un effroyable bombardement dans lequel furent consumées quatorze églises et quatre mille maisons.

Mais des impressions plus douces viennent planer sur ces souvenirs de carnage. La religion qui purifie et ennoblit tout, a consacré les plaines de Scheut. Une statuette de la sainte Vierge, trouvée en ces lieux par un berger au XVe siècle, y fut recueillie dans un modeste oratoire en bois qui devint plus tard une jolie chapelle, à côté de laquelle s'éleva par la suite une célèbre chartreuse, la plus belle du Brabant. Sanctifié par le culte de Notre-Dame de la Grâce, Scheutveld fut bientôt le rendez-vous de la piété brabançonne. Les plus puissants princes de la maison de Bourgogne ne rougirent pas de venir se prosterner sur les dalles du sanctuaire dédié à la Vierge, et Charles-Quint, le maître du monde, y vint fléchir le genou devant le Maître du ciel.

La Révolution française, qui a tout détruit et rien rebâti, s'attaqua vainement à l'inspiration puissante qui guidait vers Scheutveld la multitude des fidèles. Elle fit disparaître la chartreuse, elle détruisit la chapelle ; elle resta impuissante contre la dévotion populaire. Aujourd'hui, dans l'oratoire réédifié par notre siècle de renaissance catholique, les flots de pèlerins se pressent aussi nombreux qu'aux jours de Philippe-le-Bon ; aujourd'hui, comme il y a quatre siècles, des têtes royales s'inclinent devant la Vierge bénie, et la pieuse reine des Belges, continuant la tradition des dynasties qui ont régné avant la sienne, aime à venir prier sous les voûtes plusieurs fois séculaires de la chapelle que ses générosités contribuent à embellir.

*
* *

Grandes furent les sympathies que les efforts des quatre missionnaires rencontrèrent dans le pays. S. M. le roi des Belges, alors encore duc de Brabant, reçut en audience particulière le fondateur de l'œuvre, s'entretint longtemps avec lui, et l'assura de sa royale protection.

A peine la congrégation était-elle installée dans sa résidence, qu'elle vit venir à elle plusieurs candidats, dont la plupart avaient déjà exercé le sacré ministère, et s'étaient préparés de la sorte à leur apostolat lointain. Elle n'eut pas besoin d'attendre longtemps que l'Église catholique lui assignât son

champ d'activité dans les domaines du Père de famille. Les prêtres de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, trop peu nombreux pour administrer les nombreuses régions qui sollicitaient leur dévouement, avaient récemment demandé d'être déchargés des missions de Mongolie : celles-ci furent ainsi confiées à la jeune congrégation belge, et dès 1865 un premier départ de missionnaires put être effectué. Tels furent les commencements des travaux bénis auxquels, depuis cette date, nos compatriotes ne cessent de se livrer avec succès dans ces contrées lointaines, pour la gloire de Dieu et pour le salut de leurs frères mongols.

Le lecteur aimera à trouver ici un rapide aperçu des conditions dans lesquelles ils y prêchent la loi de l'Évangile, et des résultats qu'ils ont obtenus jusqu'à aujourd'hui.

La Mongolie est cette immense région de l'Asie centrale comprise entre la Sibérie et la Chine, et habitée par une population nomade dont les ancêtres ont fait plus d'une fois la terreur de l'Occident. De là sont sorties tour à tour, aux heures marquées par la Providence, les hordes terribles d'Attila, de Gengis Khan, de Timour Leuk, ces trois gigantesques destructeurs. Ah ! quand on voyait apparaître aux portes des villes européennes ces innombrables légions de cavaliers qui semblaient ne faire qu'un avec leurs bêtes, ces centaures du désert, hideux, jaunes, imberbes, la figure tailladée, les yeux enfoncés, le nez aplati, les pieds enveloppés de loques, alors l'heure était venue de se recommander à Dieu, et d'adresser un dernier salut à la vie ! Rien ne restait debout là où ils avaient passé, ni hommes, ni arbres, ni monuments ; ils convertissaient l'Europe en désert, et l'herbe ne repoussait plus sous le sabot de leurs coursiers.

Tels ils furent autrefois pour l'Occident, tels ils furent aussi pour l'Empire de la Chine, dans ces années terribles où ils débordaient comme des fleuves en fureur sur ses riches cultures et ses villes opulentes. C'est alors que, pour se mettre à l'abri de leurs ravages, les Chinois élevèrent cette fameuse muraille, monument unique dans son genre, formé d'un double mur relié par un terre-plein sur toute une étendue de mille lieues, qui courait par-dessus les fleuves et les montagnes en dressant vers le ciel ses cimes crénelées et ses tours massives, sur lesquelles s'ouvraient les portes uniques par lesquelles on pouvait pénétrer du Nord dans l'Empire du Milieu. Aujourd'hui,

ces terribles Mongols sont un peuple pacifique de pasteurs nomades, et poussent à travers d'immenses solitudes leurs innombrables troupeaux, qui forment toute leur richesse. Les missionnaires s'occordent à nous les présenter comme simples et naïfs, bien que barbares et grossiers ; il est vrai qu'ils ne peuvent que gagner à une comparaison avec leurs cupides et astucieux voisins chinois.

Rude est la patrie de ces pauvres gens. Les froids y sont épouvantables, et les chaleurs atroces ; le thermomètre monte en été jusqu'à 40 degrés, et descend en hiver jusqu'à 30 au-dessous de zéro. Le pays est presque entièrement déboisé, d'où des inondations terribles qui se reproduisent fréquemment, détruisent tout et engendrent la famine. Les Mongols vivent de laitage et de viande sous des tentes enfumées, dans une répugnante saleté. Ils sont gouvernés par un certain nombre de rois nationaux qui se reconnaissent vassaux de l'Empereur de la Chine, et qui lui paient tribut. Car aujourd'hui, par l'ordinaire retour des choses humaines, c'est la Chine qui domine la Tartarie, et la Grande-Muraille, qui n'a pas su autrefois protéger les Chinois contre les invasions des conquérants du Nord, n'est pas moins impuissante actuellement à garantir les Mongols contre l'infiltration des Chinois.

En effet, se trouvant de plus en plus à l'étroit dans leur pays, les fils du Céleste-Empire se sont habitués de longue date à se déverser sur les terres presque vierges de la Tartarie. Ils se sont établis sur la lisière méridionale de ce pays et ont mis en culture une longue bande de terre qui s'étend au Nord de la Grande-Muraille, si bien qu'il y a aujourd'hui deux Mongolies : une Mongolie mongole et nomade, et une Mongolie chinoise et agricole. Cette dernière tendant à s'agrandir sans cesse, et de propre enproche, grâce à l'incessant appoint de nouveaux colons, elle empiète sur le grand désert.

*
* *

C'est dans cette Mongolie chinoise que les missionnaires belges commencèrent le cours de leurs travaux évangéliques, lorsqu'ils eurent reçu des mains de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul leur vicariat apostolique de 1250 lieues de longueur.

Nous ne dépeindrons pas les efforts extraordinaires de ces

hommes de Dieu, leurs fatigues, leurs souffrances, leurs luttes incessantes contre l'obstination de la nature païenne, leurs conflits toujours renaissants avec les mandarins, dont la mauvaise foi proverbiale ne cesse de leur tendre des pièges et de leur susciter des obstacles. Nous ne raconterons pas des épreuves plus cruelles que la persécution elle-même : la mort des fondateurs de l'œuvre, celle de M. Verbist surtout, qui tomba dans les premières années de son héroïque carrière (1868), et fut enterré au milieu de sa chrétienté naissante, à Lao-Chau-Keou, comme le laboureur dont on creuse la tombe au milieu de ses sillons inachevés. C'est parmi ces tribulations que la civilisation chrétienne de Mongolie naît et grandit peu à peu, sous les sueurs bénies du missionnaire belge. Le monde passe à côté de cette œuvre sublime qu'il n'aperçoit pas même, et les voix innombrables de la presse, qui portent d'un hémisphère à l'autre les moindres événements, n'ont pas encore daigné signaler au public les grandes choses que nos compatriotes préparent là-bas. Mais Celui qui voit les moissons germer sous le sol, et qui a caché dans le plus humble gland les formes superbes et triomphantes du chêne, regarde avec complaisance les travaux de la mission belge, et il les enregistre pour l'éternité dans le livre de vie.

La mission de Mongolie compte aujourd'hui une quarantaine de prêtres, dont cinq indigènes, qui évangélisent ce pays sous les auspices de Mgr Bax, le vicaire apostolique. Des missions ont été commencées chez les Mongols nomades ; les Tartares Ortous ont vu poindre l'aurore de l'Évangile ; plusieurs stations chrétiennes se dressent devant cette vaste région comprise entre la Grande-Muraille et le demi-cercle décrit par le Fleuve Jaune en ses immenses détours. Pagan Etjain, Atjirma, Noringhol, Porro-Palassou, Ningtjoa-leang, noms nouveaux pour les oreilles européennes, marquent les étapes des progrès de l'Évangile dans le grand désert. Aujourd'hui, les louanges de Jésus-Christ retentissent dans ces solitudes étonnées d'une harmonie si céleste, et nos compatriotes ont planté la croix sur les ruines désolées de Hé-Etjain, au cœur du grand désert, où les Mongols vont vénérer le tombeau du dévastateur Gengis Khan.

Qui sait ce que l'avenir réserve à leurs nobles labeurs ? Eux-mêmes nous permettent de l'espérer. « Quelque chose de grand se prépare en Chine, écrit l'un d'eux ; soyons prêts à profiter

des circonstances. Tout me fait croire que l'heure de la délivrance va sonner pour la Mongolie. »

*
* *

Pour bien apprécier l'œuvre et ses résultats, il faut l'étudier dans cette partie du vicariat apostolique, à laquelle nous avons donné le nom de Mongolie chinoise. C'est là, en effet, qu'elle a commencé : c'est là que se concentrent ses efforts principaux, comme aussi ses ressources pour l'avenir. Jetez un coup d'œil, sur la métropole du diocèse futur, sur la jolie petite ville de Sy-wan-tse, coquettement étagée au revers d'une colline, avec sa population d'environ 2,000 âmes qui est complètement chrétienne. Là est la résidence ordinaire du vicaire apostolique ; là s'élève le séminaire où se forment les prêtres indigènes qui pourront, au jour marqué par Dieu, donner à l'œuvre une impulsion puissante et lui ouvrir les cœurs de leurs compatriotes. Là aussi se dresse la cathédrale, intéressant monument en style chinois, où les enfants de l'Orient vont admirer une belle copie de la *Descente de Croix* de Rubens, faite et donnée à la mission par M^lle^ de Dieudonné, de Louvain. Le noble artiste flamand, dont la gloire est portée ainsi jusqu'aux extrêmes confins du monde par les ouvriers de l'Évangile, est devenu à son insu un instrument de la grâce divine et un propagateur de la foi ; son œuvre merveilleuse frappe d'admiration et de stupeur les Mongols et les Chinois, et plus d'un, au dire des missionnaires, a senti devant cette page incomparable s'éveiller les premiers mouvements d'une conscience affamée de vérité, et que Dieu appelait à elle. Combien le rôle de l'artiste chrétien apparaît grand, lorsqu'on peut dire de lui, avec plus de vérité que de Phidias, que ses œuvres ont augmenté la religion des peuples !

Plusieurs autres localités, presque entièrement chrétiennes, se groupent autour de Sy-wan-tse, et dans un grand nombre d'autres, la mission a ses résidences ou du moins ses stations temporaires, dans lesquelles un missionnaire vient séjourner plusieurs semaines par année. L'une d'elles, Si-inn-dse, possède une église en style roman, qui est la plus belle de tout le pays. De nombreux orphelinats, dirigés par des Sœurs chinoises, sont annexés aux églises : ce sont des pépinières de chrétiens ; ce sont, si l'on pouvait ainsi parler, comme les

petits séminaires où se fait la première éducation du clergé de l'avenir. Plus de 11,000 chrétiens se rassemblent sous la houlette pastorale de Mgr Bax, participant, comme nous, aux prières de l'Église et aux bienfaits de sa civilisation.

Ils donnent, au milieu de leurs frères païens, le spectacle de ces vertus chrétiennes dont l'exemple est si contagieux : ils s'aiment les uns les autres, ils font le bien, ils s'abstiennent du mal, ils domptent leurs passions par le travail et par la prière. On ne voit pas chez eux le hideux tableau de la société chinoise : leurs femmes sont libres et honorées ; elles sont les compagnes de leurs maris et non plus leurs esclaves ; plus de ces pieds comprimés et déformés d'une manière affreuse depuis l'enfance, en signe de leur servitude perpétuelle ! Ils n'exposent plus leurs enfants, mais ils les élèvent dans la crainte de Dieu et dans la pratique du bien. Ils prospèrent et se développent sous les bénédictions d'en haut, et les avantages temporels ne leur sont pas refusés ; puisqu'ils ont d'abord cherché le royaume de Dieu, le reste leur est donné par surcroît. Les missionnaires introduisent parmi eux les produits de la civilisation de l'Occident : déjà ils y ont importé la pomme de terre, qui sera pour ces pauvres peuples une source de bien-être et une récolte plus assurée que leurs précaires moissons.

Un jour viendra sans doute où la civilisation chrétienne, semblable à un arbre immense, verra tous les peuples de la terre se reposer à son ombre. Alors il n'y aura plus, selon la parole de Notre-Seigneur lui-même, qu'une seule bergerie et qu'un seul pasteur. Ce jour, à la vérité, est encore bien éloigné de nous, mais les chrétiens peuvent l'avancer par leurs prières et par leurs aumônes.

---

## PUBLICATION DU BRÉVIAIRE CHALDÉEN

Un lazariste, originaire de la Perse où il a été longtemps missionnaire, M. Bedjan, adresse au directeur de l'œuvre des écoles d'Orient un très intéressant rapport au sujet de la publication du bréviaire chaldéen. Nous ne saurions mieux faire comprendre tout l'intérêt qui s'attache à cette publication,

qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs les principaux passages de ce rapport :

Le Bréviaire chaldéen, qui est un des monuments les plus précieux de l'antiquité chrétienne, n'a encore jamais été imprimé, excepté le psautier et le diurnal. Aussi sa publication aura une portée considérable, tant sous le rapport religieux que sous le rapport historique et philologique.

Étant tombé depuis des siècles entre les mains des nestoriens, il a été altéré en bien des parties, au point qu'on a la douleur de voir la fête de l'hérésiarque Nestorius figurer à côté de celle de la Mère de Dieu ! Et il importe de rendre au texte sa pureté primitive.

On n'a plus que de vieux manuscrits qui tendent à disparaître ; et pour les recopier, c'est un travail colossal qui demanderait des années. Ce livre est donc devenu nécessairement très rare ; c'est pourquoi les catholiques se voient forcés, dans plusieurs localités, de se servir d'exemplaires pleins d'hérésies.

Les prêtres chaldéens ne peuvent réciter l'office divin que lorsqu'ils ont le bonheur d'être à proximité d'églises qui possèdent un bréviaire ; bien des chrétientés sont privées de ce trésor.

En général, les missionnaires venus d'Europe ne peuvent guère apprendre que les langues vulgaires, afin de pouvoir exercer leur ministère apostolique ; ils ne peuvent donc travailler à une édition du bréviaire chaldéen. Pour moi, né en Perse, connaissant la langue sacrée et la liturgie de mon pays, je voudrais consacrer ma vie à cette œuvre, pénible sous plusieurs rapports, mais extrêmement importante pour la gloire de Dieu, en même temps qu'elle servira les intérêts de la science.

Après bien des efforts et des sacrifices, j'ai pu me procurer un exemplaire complet de toutes les parties de ce bréviaire. J'ai constaté que, ni la bibliothèque nationale de Paris, ni celle de Londres, pourtant six fois plus riche en manuscrits syriaques et chaldéens, ni enfin celles de Rome, ne possèdent ce trésor en entier tel qu'il est entre mes mains.

Les livres composant cette collection sont : 1° le *Khoudra*, 1,100 pages in-4, comprenant les offices des dimanches, des Rogations et du Carême ; 2° le *Keschkoul*, 400 pages in-4, les offices des féries ; 3° le *Guezza catholique*, 400 pages in-folio, offices des fêtes ; 4° le *Mimra*, 200 pages in-8, leçons et prières pour les Rogations ; 5° le *Dèkdèm-Vedvatar*, ou Diurnal ; et 6° les *Mezmouris*, ou les Psaumes. Je combinerai ensemble ces différentes parties pour faire un tout complet, divisé en deux ou quatre volumes, tout en conservant intégralement le texte et même les titres des livres qui sont si respectables par leur antiquité et par le crédit dont ils jouissent. Chaque volume sera composé : 1° du commun ; 2° du propre du temps ; 3° du propre des saints suivant les parties de l'année.

Je prévois que les frais de cette publication monteront à une trentaine de mille francs. Cette somme si considérable, que je n'attends que de la divine Providence, m'effraie, il est vrai, mais ne me découragera pas.

Je suis approuvé dans ce travail par l'autorité légitime, dont les droits seront scrupuleusement respectés. Je suis heureux de pouvoir faire ici ma profession de foi, en confessant à la face du monde entier que notre Très-Saint Père le Pape est, non seulement le docteur infaillible de la vérité dans le dogme et la morale, mais qu'il a une autorité absolue sur la discipline et la liturgie de toutes les nations de la terre et de tous les rites. C'est la foi de mon pays, et je l'ai sucée avec le lait de ma mère.

Je me dévoue à ce travail, ne cherchant aucun avantage personnel, et n'ayant en vue que le bien immense qui en résultera pour la science et pour la religion catholique.

Sans compter le Psautier et le Diurnal, nous avons donc à publier *deux mille pages in-folio et in-4° inédites*, qui remontent à la plus haute antiquité de l'ère chrétienne.

C'est un vrai chef-d'œuvre de littérature chaldéenne. Il abonde en pensées sublimes, exprimées dans un style pur, clair, coulant et poétique. C'est un monument qui va être, pour ainsi dire, ressuscité d'entre les morts et placé sur le chemin des savants. Et, tout en enrichissant les bibliothèques de l'Europe, il fournira les preuves les plus éclatantes en faveur des plus anciennes traditions de l'Église catholique qui sont attaquées aujourd'hui avec une fureur vraiment infernale.

Ce livre ne sera pas destiné seulement à notre mission de Perse, mais il sera mis à la disposition de tous les Chaldéens du Kurdistan et de la Mésopotamie. Il servira au clergé uni pour célébrer les louanges du Très-Haut et attirer ses bénédictions sur le monde...

Ce bréviaire sera, en outre, comme un apôtre parmi les nestoriens qui le recevront avec joie et bonheur. Habituées à leur liturgie ainsi purgée d'hérésies, ces âmes simples deviendront catholiques presque sans s'en douter. Oh ! c'est là mon plus ardent désir.

Cette publication servira de base à l'uniformité de la prière dans toutes nos chrétientés chaldéennes de la Perse et de la Turquie ; et elle sera un vrai trait d'union entre la nation entière et le centre de l'unité catholique.

Enfin, les protestants de l'Amérique, ceux de la Prusse et de l'Angleterre envahissent l'Orient d'une manière effrayante, et ils font un mal immense par leurs livres. Les schismatiques deviennent protestants tout en anathématisant le protestantisme, et les catholiques subissent également la mauvaise influence de cette presse infatigable. Toutes les maisons des Chaldéens et des Arméniens sont, pour ainsi dire, inondées de livres protestants, tandis que le prêtre catholique

manque de théologie, de sermonnaires, de livre de lecture spirituelle et même de bréviaire ! Le croirait-on ? Nos élèves, même ceux des séminaires, étudient leur langue dans les bibles protestantes ! L'on se sent profondément humilié devant de si tristes réalités.

Le *Bréviaire*, une fois imprimé, pourra être mis entre les mains de nos séminaristes, comme livre d'étude, ce qui les dispensera de l'obligation d'apprendre leur propre langue dans des livres protestants.

En Europe, on fait des fondations très importantes pour encourager les sciences et les arts ; on envoie des érudits parcourir à grands frais tout l'Orient pour relever quelques vieilles inscriptions ! Quelle œuvre cependant plus digne de l'ambition d'un cœur noble que cette entreprise si éminemment apostolique, en même temps qu'elle est toute scientifique ? Je fais des vœux pour que quelqu'une de ces âmes d'élite comprenne tout l'intérêt qui s'attache à une pareille entreprise ! Si les secours arrivaient de bonne heure, l'impression pourrait commencer avec l'année 1884.

On peut, d'ailleurs contribuer à cette bonne œuvre par différents moyens. Les personnes riches pourront souscrire, dans vos bureaux, à un certain nombre d'exemplaires, afin d'en doter quelques-unes de nos églises et de nos écoles chaldéennes. Je leur affirme que le bien qu'elles feront ainsi sera considérable. D'autres, moins favorisées des biens de la fortune, pourront souscrire à un bréviaire qu'elles offriront par les mains du missionnaire à un de nos prêtres pauvres qui priera pour elles. Quant à ceux qui n'auraient qu'une offrande modique à consacrer au Seigneur, comme par exemple, dans les séminaires et les maisons d'éducation, ils pourront se cotiser plusieurs ensemble et ainsi s'assurer le secours des prières d'un prêtre chaldéen ou d'une de nos écoles durant tous les jours de leur vie...

Le *Bulletin de l'Œuvre des écoles d'Orient* fait suivre ce rapport de la note suivante :

Une lettre de Rome, adressée à M. l'abbé Bedjan par un de ses confrères, M. l'abbé Plagnard, qui accompagnait Mgr Thomas, délégué apostolique de la Perse, à sa visite *ad limina*, fait connaître l'intérêt qu'on porte à Rome à cette publication d'un bréviaire chaldéen. Voici quelques passages de cette lettre :

« Dès notre première visite à la Propagande, le cardinal Simeoni n'a pas manqué de parler à Mgr Thomas de votre travail sur le bréviaire chaldéen. Tout le monde ici est favorable et en désire la réussite. On a même communiqué à Sa Grandeur le magnifique rapport du P. Ciasca sur son voyage à Paris et sur les entretiens qu'il avait eus à ce sujet avec notre Père et avec vous. Ce rapport est rédigé dans un sens très favorable. En voici un passage :

« De tout cela, il résulte que M. Bedjan, loin d'aimer les innova-

« tions, est étroitement attaché aux saines traditions de son Église. « Cet esprit de sobriété, d'attachement aux coutumes reçues et de « souveraine prudence à séparer les parties totalement inutiles et « nouvelles dans le rit romain, de celles qui proviennent de l'anti- « quité et sont sanctionnées, depuis des siècles, par l'usage quotidien, « cet esprit, dis-je, guidera le zélé prêtre dans le travail plus impor- « tant et plus difficile qui reste à faire, surtout en ce qui regarde le « *Khoudra*, vraie forêt âpre et difficile où le nestorianisme se montre « ouvertement... Les qualités dont se trouve doué M. Bedjan, don- « nent une espérance fondée pour obtenir un bon résultat. »

---

## L'ADMINISTRATION TEMPORELLE

### DES PAROISSES

Le *Traité de l'Administration temporelle des Paroisses* de Mgr Affre est si connu, si apprécié de tous, que nous n'avons pas à en faire l'éloge ici. Toutefois, si achevé qu'il soit sorti des mains de son auteur en 1828, cet ouvrage n'a pas pu, en raison même des matières dont il s'occupe, ne pas subir quelques changements successifs. S'adressant plus spécialement aux personnes chargées de veiller sur les intérêts temporels des paroisses, il doit leur donner des notions exactes aussi bien sur les obligations que les lois imposent au clergé, que sur les privilèges qu'elles peuvent encore lui accorder. Or l'Église, on le sait, est loin de rencontrer dans les partis, qui se succèdent au pouvoir, les mêmes dispositions. Si les uns, rendant justice à ses intentions et reconnaissant les bienfaits qui signalent partout et toujours son passage, la favorisent de leur bienveillante protection, combien d'autres, au contraire, semblent ne voir en elle qu'une puissance dangereuse, presque ennemie, vis-à-vis de laquelle il importe de prendre toujours l'offensive, et, en conséquence, se croient obligés d'user à son égard de mesures vexatoires qui, facilement, dégénèreraient en persécution, si l'on ne se trouvait pas forcé de compter un peu avec l'opinion.

Voilà pourquoi, subissant comme un contre-coup des variations qui se sont produites dans la politique de notre pays, le *Traité de l'Administration temporelle des Paroisses* a dû être, époque par époque, l'objet de modifications nombreuses. Les

premières ont été effectuées par Mgr Affre lui-même; plus tard elles furent l'œuvre de M. l'abbé Darboy, vicaire général de ce diocèse de Paris, qu'il était appelé à gouverner peu après comme premier pasteur, et qu'il devait, fidèle à sa devise : *labore fideque,* illustrer par ses remarquables travaux et surtout par sa foi humble et forte qui lui a donné d'aller au-devant de la mort avec la noble simplicité du héros et le calme sublime du martyr.

En 1878, une édition revue et mise au courant de la législation alors en vigueur, parut sous la direction de M. l'abbé Lagarde, vicaire-général de Paris, trop prématurément enlevé en 1882, à l'administration diocésaine, au service de laquelle il avait mis pendant près de trente ans et son infatigable activité et sa rare intelligence des affaires.

Cette dernière édition étant épuisée, une nouvelle devenait nécessaire ; et celle-ci devait rencontrer des difficultés ignorées de ses aînées.

Depuis 1878 cinq ans à peine se sont écoulés; mais durant ce rapide laps de temps que de changements se sont produits! et quels changements ! ! Refuser de voir en eux des preuves non équivoques d'une réelle animosité contre l'Église, ne serait-ce pas vouloir systématiquement fermer les yeux à la lumière? Est-il encore possible de mettre en doute que les mesures rigoureuses dont l'Église a été l'objet durant ces dernières années, n'ont été prises qu'en exécution du programme développé à Romans le 18 septembre 1878, et resté trop célèbre par la phrase qu'ont répétée tous les échos de la France : « Il faut « que vos sénateurs, que vos députés, que votre pouvoir exé- « cutif, que tous les rouages de l'État concourent, rivalisent à « faire de ce pays-ci le pays le plus instruit, le plus éclairé, le « plus cultivé, le plus artiste du monde. Et pour cela, que « faut-il ? *Il faut refouler l'ennemi, le cléricalisme.* » Et encore nous ne parlons pas de nombre d'autres projets, déposés devant les Chambres, et qui ne tendent à rien moins qu'à entraver de plus en plus l'action de l'Église, qu'à enlever, s'il est possible, à ses ministres, le pain de chaque jour.

Telle est la situation devant laquelle s'est trouvé l'auteur de la nouvelle édition. Faire disparaître du *Traité* de Mgr Affre une partie des lois et règlements qui régissaient le culte en France depuis le commencement du siècle, pour les remplacer par les lois, circulaires, décisions qui, dans un sens opposé, se

succèdent à court intervalle depuis quatre ou cinq ans, c'était dénaturer complètement l'œuvre de Mgr Affre.

D'autre part, s'abstenir de mentionner les documents nouveaux qui constituent la législation et la jurisprudence actuelle, c'était exposer ceux qui consulteront le *Traité* à se tromper, et s'exposer à entrer dans une voie où ne se trouveraient que déboires et amertumes de toutes sortes.

L'auteur de la dixième édition, hâtons-nous de l'ajouter, a su admirablement échapper aux inconvénients que présentait chacun de ces deux partis.

Dans ce but, il a conservé à peu près intégralement le texte de la dernière édition du *Traité* de Mgr Affre, en faisant seulement disparaître quelques détails sans importance, et en ne se permettant que quelques additions, notamment sur les obligations des fabriques en matières de timbre et d'enregistrement, sur l'étendue du privilège de la franchise postale, sur la faculté qu'ont les fabriques de placer leurs fonds disponibles à la Caisse d'épargne, etc., etc.

De plus, il a tenu à signaler dans des notes très explicites les changements survenus depuis 1878, surtout ceux qui accusent moins que de la bienveillance à l'égard de l'Église.

Sans doute, ce *Traité* n'est point un manuel de droit canonique, ni un exposé des principes généraux qui doivent régler partout le temporel des églises, mais c'est un manuel rédigé avec un soin scrupuleux, une compétence et une autorité incontestables pour le siècle et le pays où nous vivons.

Nous ne saurions trop en féliciter l'auteur, dont le travail sera certainement apprécié comme il le mérite ; nous ne saurions trop engager tous ceux, prêtres ou laïques, qui ont mission de veiller au temporel des paroisses, à se procurer un ouvrage aussi complet qu'intéressant. Nous avons tenu à recommander dès aujourd'hui la dixième édition du *Traité* de Mgr Affre ; nous y reviendrons certainement, et serons heureux d'y emprunter quelques extraits qui, mieux que tous les commentaires, pourront en faire saisir l'immense utilité (1).

(1) *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, suivi d'un tableau chronologique des lois et règlements sur la matière, par Mgr Affre. Dixième édition revue, corrigée et mise au courant de la législation et de la jurisprudence par M. l'abbé Pelgé, vicaire-général de Paris. — In-12 de x-420 pages. Prix : 3 fr.

## CAUSERIE SCIENTIFIQUE

La trichinose. — Des œufs artificiels ! — Le papier comprimé.

Au moment où la Chambre des députés vient de discuter à fond la question des salaisons américaines, il est intéressant de donner quelques instants d'attention à la trichinose. Précisément, le docteur Brouardel vient de lire récemment à l'Académie de médecine un savant rapport sur cette terrible maladie.

Au mois d'octobre dernier, M. Brouardel fut envoyé en Allemagne, à Halberstadt (Saxe), pour y observer une épidémie de trichinose qui venait d'y éclater. Voici quelle était l'origine du fléau. Un porc trichiné, mal examiné, avait été livré à la consommation sous forme de hachis et de saucisses. Sa viande, ainsi préparée, avait été mélangée avec celle d'un animal sain. Les gens du pays mangent ce hachis cru, étendu sur du pain. Dans un seul village, 250 personnes furent atteintes de trichinose, et sur le nombre 42 moururent. Il résulte des constatations de M. Bouardel que les accidents parurent trois semaines environ après la mise en vente de la viande trichinée, c'est-à-dire après le 13 septembre ; que les individus qui mangèrent cette viande les trois premiers jours furent le plus rudement éprouvés, mais que l'aliment acheté et ingéré les quatre jours suivants fit des victimes de moins en moins nombreuses.

On explique le fait par l'influence de la salaison, qui a progressivement affaibli, puis paralysé l'énergie reproductrice des trichines. Il ajoute qu'il ne faudrait pas compter sur la putréfaction pour détruire ces parasites ; ils vivent et pullulent dans les milieux les plus altérés.

M. Brouardel a fait encore d'autres constatations. Par exemple, le sexe ne paraît avoir aucune influence sur le développement de la trichine ; mais les enfants semblent résister mieux que les adultes à la trichinose. La cuisson de la viande trichinée lui enlève toute propriété nocive. Une famille a pu manger des saucisses provenant de l'animal trichiné sans qu'aucun de ses membres en eût été incommodé, parce qu'on avait pris la précaution de les laisser cinq minutes dans le pot-au-feu en ébullition. Toutefois, la cuisinière, qui en mangea ainsi que ses maîtres, fut malade : elle avoua plus tard qu'elle avait prélevé sur une des saucisses une rondelle et l'avait mangée crue.

M. Brouardel pose ensuite la question de savoir si les méde-

cins ne se trouvent pas quelquefois en France en face de la trichinose sans la reconnaître. Il décrit les trois phases de la maladie : 1° troubles gastro-intestinaux, diarrhée, etc. ; 2° douleurs musculaires, prostration, stupeur ; 3° cachexie, misère physiologique. Dans le premier période on pourrait croire à une affection cholériforme ; dans le second, à une affection typhoïque, dans le troisième à une albuminerie finissante ; or, jamais les médecins français n'ont observé cet ensemble de symptômes ; la trichinose n'existe donc pas en France.

Le danger n'existerait que pour les pays qui ont l'habitude de manger le lard cru.

Quelque sauvages que nous devenions sous le régime actuel, nous n'en sommes pas encore là, nous pouvons donc espérer rester à l'abri de ce terrible mal.

—

Ce dont nous aurons plus de mal à nous garantir, c'est de la falsification à outrance.

Il y a déjà quelque temps qu'on était arrivé à falsifier le lait, le beurre et les champignons ; dernièrement c'était le tour des huîtres, aujourd'hui on est parvenu à fabriquer les œufs. Un seul établissement d'Amérique en pond, pardon ! en confectionne un peu plus d'un millier par heure.

Les jaunes sont formés d'une pâte contenant de la farine de blé, de l'amidon et autres ingrédients. Les blancs sont faits d'albumine ; leur composition chimique est identiquement semblable à celle des œufs naturels ; leur peau intérieure est en pellicule de gélatine et l'écaille est en plâtre de Paris, mais un peu plus épaisse que l'original.

Le jaune est d'abord roulé en boule et fortement congelé, ensuite il est renfermé dans l'albumine et soumis à un mouvement de rotation rapide, ce qui lui donne la forme ovoïde, puis congelé de nouveau. L'œuf est alors plongé dans la gélatine et après cela dans le plâtre. Comme celui-ci sèche rapidement, il conserve sa forme après que le contenu est redevenu liquide.

On dit que, pour le goût, ces œufs ne peuvent être distingués des œufs véritables, qu'ils se gardent frais pendant des années et ne se cassent pas facilement.

Ce sont les poules qui sont contentes !

—

Nous avions déjà les semelles et les chaussures de carton inaugurés par le seigneur Gambetta de triste mémoire. Voici que nous allons avoir des maisons en papier, des roues en papier, etc.

Depuis longtemps déjà les Américains du Nord se servaient de papier comprimé pour faire d'épais cartons qui, superposés en nombre convenable et soumis à une pression énorme, fournissaient les blocs de différentes dimensions propres à la construction des édifices. Le même peuple a utilisé plus tard ce produit pour confectionner des fûts d'une seule pièce, qu'il employait au transport du pétrole, l'absence de joints rendant impossible le coulage de liquide, par conséquent les pertes dues à cette cause. Plus tard encore, il l'appliquait à la construction de canots, de roues, de wagons et même de canons de petit calibre.

La plupart des inventions qui précèdent ne sont pas inconnues en Europe. Toutefois, c'est la dernière qui paraît avoir eu le plus de succès sur notre continent. En France, par exemple, elle occupe à Pont-à-Mousson, dans l'usine des frères Adt, un atelier d'une grande importance. On fabrique surtout chez ces industriels des roues à centre en papier comprimé auxquelles ils attribuent plusieurs propriétés particulières, comme de débarrasser les trains de la poussière soulevée pendant la marche, de rendre les voitures absolument silencieuses et stables, de diminuer l'usure des bandages dans une proportion considérable. Les roues en papier des frères Adt coûtent, il est vrai, cinq fois plus cher que celles en fer, mais comme elles assurent une meilleure marche des trains et qu'elles font durer plus longtemps le matériel, on admet que ces deux circonstances font compensation.

A quand donc un parlement en carton ? Ce serait plus silencieux et assurerait peut-être également une meilleure marche au train gouvernemental. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de ce côté, contrairement à ce qui arrive pour les objets dont nous parlons plus haut, cela ne pourrait pas coûter plus cher que votre parlement actuel.

J. G.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

DECRETUM URBIS ET ORBIS

Dieu, dans sa miséricorde, fit naître, en vue du secours et de la protection de l'Église militante, un très saint homme, Domi-

nique Guzman, l'illustre fondateur et père de l'Ordre des Prédicateurs, qui dans le bon combat qu'il entreprit de combattre pour l'Église catholique, se confia surtout dans l'efficacité de cette prière, qu'il institua le premier sous le nom de Saint-Rosaire de Marie, et qu'il répandit au loin par lui-même et par ses élèves. Cette admirable formule de prière fut adoptée par les catholiques comme l'expression la plus accomplie de la piété chrétienne.

Aussi Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, dans le but d'obtenir de Jésus-Christ, par l'intercession de la sainte Vierge, son appui dans les présentes épreuves, a-t-il décidé par cette Encyclique que le mois d'octobre serait consacré dans l'univers tout entier aux prières du Saint-Rosaire. Partout les ministres du culte et les fidèles, obéissant à la volonté du Pasteur suprême, ont fourni, par de fréquentes récitations du Rosaire, de splendides témoignages de leur piété et de leur amour envers la bien-aimée Mère de Dieu, dans la pensée et l'espoir que, grâce à l'appui de la très heureuse Vierge, ils obtiendraient plus efficacement de la céleste miséricorde du Père les remèdes tant désirés aux calamités dont ils souffrent et dont souffre la république chrétienne tout entière.

Notre Très-Saint Père, désirant par-dessus tout voir le culte de l'auguste Mère de Dieu s'enrichir de cette formule de prière qui lui est particulièrement agréable, en même temps que s'accroître et se développer chaque jour le respect des fidèles du Christ pour la sainte Vierge, a accueilli avec empressement l'humble demande qui lui a été adressée par le R. P. Joseph-Marie Larroca, grand maître de l'Ordre des Prédicateurs, dans le but d'ajouter aux litanies laurétanes l'invocation qui est depuis longtemps en usage dans la Famille dominicaine. Par suite, Sa Saiuteté a voulu et ordonné que dans toute l'Église, aux litanies, ces mots soient ajoutés en dernier lieu : *Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis,* et Elle a, à ce sujet, expédié le bref qui précède (1).

10 décembre 1883.

D. Cardinal Bartolini,
*préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.*

Laurent Salvati, *secrétaire.*

—

(1) Bref reproduit dans notre précédent numéro, page 33.

DECRETUM URBIS ET ORBIS

Dès l'année 1859, le Pape Pie IX, de sainte mémoire, en vue d'obtenir le secours de Dieu, que réclamaient les difficultés et la rigueur des temps, prescrivit que, dans toutes les églises des États pontificaux, on récitât, après la célébration du très saint sacrifice de la Messe, certaines prières auxquelles il avait attaché des indulgences. Or, comme l'Église catholique, au milieu des maux si graves qui nous assiègent, et en prévision des maux plus graves dont la menace n'est pas encore éloignée de nous, a le plus grand besoin de la protection particulière de Dieu, N. T. S. P. le Pape Léon XIII a jugé opportun de faire réciter dans le monde entier ces mêmes prières, modifiées en quelques parties, afin que le peuple chrétien demande à Dieu, par une commune prière, ce qui importe au bien commun de la religion chrétienne et que, par l'accroissement du nombre des suppliants, cette prière obtienne plus facilement les bienfaits de la miséricorde divine.

C'est pourquoi, par le présent décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, Sa Sainteté a prescrit qu'à l'avenir, dans toutes les églises tant de Rome que du monde catholique, les prières suivantes, enrichies d'une indulgence de trois cents jours, soient récitées à genoux à la fin de chaque Messe basse, savoir :

« Trois fois *Ave Maria,* etc.

« Ensuite une fois *Salve Regina,* etc., et à la fin :

« ℣ Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

« ℟ Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS

« O Dieu, notre refuge et notre force, écoutez les pieuses prières de votre Église et faites que, par l'intercession de la glorieuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, de saint Joseph, de vos saints apôtres Pierre et Paul et de tous les saints, ce que nous sollicitons humblement dans les nécessités présentes, nous l'obtenions efficacement. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

« ℟. Ainsi soit-il ! »

Nonobstant toutes choses contraires.

Le jour de l'Épiphanie du Seigneur, 6 janvier MDCCCLXXXIV.

D. Card. Bartolini,
*préfet de la S. C. des R.*

Laurent Salvati,
*secrétaire de la S. C. des R.*

Voici le texte latin de ce décret :

DECRETUM URBIS ET ORBIS

Jam inde ab anno MDCCCLIX sa. me., Pius PP. IX, ad impetrandam Dei opem, quam tempora difficilia et aspera flagitabant, præcepit ut, in templis omnibus Ditionis Pontificiæ, certæ præces, quibus sacras Indulgentias adjunxerat, peracto sacrosancto Missæ sacrificio, recitarentur. Jamvero gravibus adhuc insidentibus malis, nec satis remota suspicione graviorum, cum Ecclesia catholica singulari Dei præsidio tantopere indigeat, Sanctissimus Dominus Noster LEO PAPA XIII opportunum judicavit eas ipsas preces nonnullis partibus immutatas toto orbe persolvi, ut quod christianæ reipublicæ in commune expedit, id communi prece populus christianus a Deo contendat, auctoque supplicantium numero, divinæ beneficia misericordiæ facilius assequatur. — Itaque Sanctitas Sua per præsens Sacrorum Rituum Congregationis Decretum mandavit, ut in posterum, in omnibus tum Urbis tum catholici orbis Ecclesiis preces infra scriptæ, ter centum dierum Indulgentia locupletatæ, in fine cujusque Missæ sine cantu celebratæ, flexis genibus recitentur, nimirum :

« *Ter* Ave Maria, etc.

« *Deinde dicitur semel* Salve Regina, etc., *et in fine :*

« ℣. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.

« ℟. Ut digni efficiamur, promissionibus Christi.

OREMUS

« Deus, refugium nostrum et virtus, adesto piis Ecclesiæ tuæ precibus, et præsta ut, intercedente gloriosa et Immaculata Virgine Dei Genitrice Maria, beato Josepho, ac beatis Apostolis tuis Petro et Paulo et omnibus Sanctis, quod in præsentibus necessitatibus humiliter petimus, efficaciter consequamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

« ℟. Amen. »

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die Epiphaniæ Domini VI januarii MDCCCLXXXIV.

D. Cardinalis Bartolinius,
*S. R. C. Præfectus.*

L. ✠ S.

Laurentius Salvati,
*S. R. C. Secretarius.*

**France.**

Les prières publiques prescrites par la Constitution auront lieu le dimanche 13 janvier.

A ce propos, le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, le général commandant le corps d'occupation de Tunisie :

Paris, le 29 décembre 1883.

Mon cher général,

Vous aurez, comme les années précédentes, à vous concerter avec les autorités supérieures ecclésiastiques et civiles pour les mesures à prendre à l'occasion des prières publiques, prévues par le paragraphe 3 de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics.

En raison de la suppression, dans le décret du 23 octobre 1883, des prescriptions contenues dans l'article 326 du décret du 13 octobre 1863, et relatives aux honneurs à rendre par les troupes pendant les services religieux, il y a lieu de se conformer aux dispositions suivantes :

1° Des escortes seront fournies (pour les corps qui en demanderont) conformément à l'article 302 du décret du 23 octobre 1883. Ces escortes resteront en dehors des édifices du culte jusqu'à la fin de la cérémonie, si elles doivent accompagner au retour les corps dont il s'agit ; dans le cas contraire, elles rentreront dans leurs casernes ou quartiers dès que les corps seront entrés dans l'édifice du culte ;

2° Aucune fraction de troupe (musique ou piquet) ne sera de service dans l'intérieur de l'édifice ;

3° Les autorités militaires seront simplement avisées, sans convocation, que des places leur sont réservées, pour la cérémonie, dans l'intérieur de l'édifice.

Ces dispositions sont indépendantes des mesures d'ordre qu'il peut être utile de prendre à l'extérieur.

*Le ministre de la guerre,*
CAMPENON.

Ainsi, c'est un parti bien pris. Les troupes seront consignées à la porte des églises, comme les cochers et les valets de pied attendent à la porte des édifices publics la sortie de leurs maîtres.

La mesure est aussi insultante pour l'armée qu'irréligieuse et bête.

PARIS. — C'est le mercredi 2 janvier, à deux heures, que le

clergé des paroisses et MM. les aumôniers ont présenté leurs vœux au cardinal archevêque, dans les grands salons de l'archevêché. Le compliment a été fait par M. l'abbé Coquereau, curé de Saint-Laurent.

Après avoir gracieusement remercié M. le curé du compliment qu'il a fait au nom de tous, Son Éminence dit en souriant qu'elle ne peut recevoir, dans toute leur étendue, les éloges qui lui sont adressés :

Le jugement de Dieu est plus sévère que celui que vous portez sur moi.

Je suis toujours très touché quand revient l'époque du renouvellement de l'année. C'est la plus lourde charge et la plus grave responsabilité que le gouvernement de ce vaste diocèse, qui compte près de 3 millions d'hommes et plus de 1,000 prêtres ; mais à l'occasion du premier jour de l'an, je vois toutes les richesses de mon diocèse.

Je vois passer devant moi, comme dans une merveilleuse et vivante *exposition*, tout ce que l'Église a de trésors précieux à Paris ; les religieuses qui se dévouent aux œuvres ; les communautés, les cercles, les patronages et surtout le clergé de Paris, qui est comme la couronne de cette *exposition*.

Vous avez rappelé, cher monsieur le curé, la situation présente ; elle est très pénible. La lutte qui commence est universelle, elle s'étend peu à peu à tous les pays, elle s'attaque à tout ce qu'il y a de vérités en religion ; c'est la négation même de Dieu et de tout ordre surnaturel.

Son Éminence peint cette lutte en quelques traits énergiques, et ajoute :

Si le mal venait à prévaloir, il faudrait dire que nous sommes à la fin des temps ; que l'humanité a apostasié ! Mais non ! il n'en sera pas ainsi. J'aime à croire que l'Église n'a pas terminé ses glorieuses destinées ; elle verra encore de beaux jours.

Comment combattre en cette difficile bataille ? Son Éminence rappelle les devoirs qui s'imposent aux défenseurs de l'Église : c'est la fermeté que rien n'ébranle, c'est la dignité du caractère et de la vie, c'est la conscience du danger.

Nous préparons des jours meilleurs pour l'Église par la piété, le dévouement, la vertu. Ce ne sont pas les belles paroles qui ramèneront les foules à Jésus-Christ, ce seront les dévouements qui se dépensent et qui donnent tout.

Dieu, qui veille sur son Église, a daigné lui donner en notre temps des ministres capables de porter l'épreuve et de résister à la persécution. Je suis déjà bien âgé, dit le vénérable cardinal, j'ai vu beaucoup d'hommes, j'ai été témoin de beaucoup d'évènements

divers : je n'ai jamais vu un épiscopat plus absolument respectable; on a pu admirer en d'autres temps plus d'éclat, des qualités plus brillantes, mais l'union avec le Saint-Siège est maintenant aussi intime qu'elle peut l'être. Je ne connais pas dans le monde d'évêque capable de s'écarter des pensées et des désirs du Souverain-Pontife.

Son Éminence félicite le clergé de l'esprit surnaturel dont il est animé, des belles œuvres qu'il accomplit. C'est pour la France chrétienne un noble exemple. Parmi les œuvres qui s'imposent, il y a surtout celles des pauvres malades ; le cardinal-archevêque commente quelques passages de la lettre qu'il adressait, il y a peu de jours, aux fidèles de son diocèse. Il dit combien il est touché du dévouement des dames chrétiennes qui ne laissent pas mourir les pauvres sans les consolations suprêmes de la religion. Il rend grâces à Dieu qui a fait naître des associations religieuses consacrées aux soins des malades, et surtout la congrégation des sœurs qui vont veiller au chevet des pauvres et refusent tout ce que voudraient leur offrir ceux à qui elles se dévouent ainsi.

En terminant, Son Éminence souhaite à son cher vénéré coadjuteur les longues années nécessaires pour accomplir un bien durable; elle dit combien elle est émue chaque fois que la mort frappe un des membres du clergé, et surtout lorsque celui qui disparaît est un des prêtres les plus dignes et les plus anciens.

Le cardinal archevêque et Mgr le coadjuteur donnent ensuite leur bénédiction à tous ceux qui sont présents.

— Son Éminence le Cardinal-Archevêque se borne cette année à ordonner les prières que seront dites le 13 janvier dans son diocèse : sa lettre ne contient aucun commentaire.

Angers. — Mgr l'évêque d'Angers, en recevant son clergé à l'occasion du nouvel an, a prononcé notamment cette phrase, que souligne le *Temps* : « Finira-t-on par comprendre que le clergé, « tout entier aux devoirs de son saint ministère, n'a de parti « pris contre personne et ne fait d'opposition systématiquement « à aucune institution, ni à aucun pouvoir civil ? »

Et le *Temps* de s'écrier que c'est sage, politique, et surtout nouveau. — Nouveau ? et en quoi ? Mgr Freppel vient d'exprimer, avec son éloquence accoutumée, ce qui est, ce qui fut à toute époque l'invariable doctrine de l'Église.

Besançon. — Mgr Foulon, archevêque de Besançon, publie une lettre pastorale et un mandement pour donner à son vaste diocèse un nouveau catéchisme. Après avoir rappelé que si la

Franche-Comté est demeurée, dans son ensemble, un pays religieux, c'est aux catéchismes qu'elle le doit, Sa Grandeur ajoute :

Sous ce rapport, nous avons des traditions plus anciennes que dans d'autres diocèses. Ces traditions datent du moment même où le saint Concile de Trente insistait sur le devoir d'instruire le peuple et faisait rédiger sous ses yeux un catéchisme destiné à servir de modèle à tous les catéchismes du monde. A ce moment, un de vos archevêques, Claude de la Baume, publiait un petit catéchisme en latin, le premier en date de tous ceux qui ont été rédigés d'après les prescriptions du Concile de Trente, et le remettait aux curés du diocèse de Besançon, pour servir, y était-il dit, « comme indication des matières que le clergé doit enseigner. »

Claude (Saint.) — Nous recevons la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Nogret, ancien évêque de Saint-Claude. L'état de santé du vénérable prélat faisait malheureusement prévoir ce triste événement.

Mgr Nogret laisse après lui un exemple de grande piété qui restera pour l'édification de tous ceux qui ont pu voir de près l'action de son zèle durant son épiscopat. C'était un des premiers et des plus dévoués protecteurs des *Annales catholiques*.

Lyon. — Après les fêtes de Noël, S. Ém. le cardinal Caverot est parti pour Rome, accompagné de son secrétaire particulier, M. Déchelette, et doit séjourner une quinzaine de jours auprès du Saint-Père.

Séez. — Mgr l'évêque de Séez, en communiquant à son clergé la circulaire ministérielle relative aux prières publiques, à l'occasion de la rentrée des Chambres, y joint les graves réflexions que voici :

Vous connaissez au moins aussi bien que nous, messieurs et chers coopérateurs, la situation où se trouve aujourd'hui la France, notre chère et tant aimée patrie : faites donc un chaleureux appel à toutes les âmes d'élite, à tous les cœurs généreux, afin de faire violence au Ciel, car c'est de là, et de là seulement, que peut nous venir le salut. Aux cruelles insultes faites au Christ, notre Dieu, et qui provoquent sa justice, répondons par les plus humbles, les plus sincères amendes honorables : son divin Cœur se laissera toucher et la justice fera place à la miséricorde. A genoux donc, vous tous qui aimez la France : son salut est entre vos mains, si vous voulez, si vous savez prier.

Toulouse. — La *Semaine religieuse* de Toulouse annonce

que Mgr le cardinal Desprez a bien voulu accepter la tenue à Toulouse du Congrès des Œuvres Eucharistiques dans le courant de l'année 1884.

Ce sera la quatrième session de cette assemblée, les trois autres ayant eu pour sièges Lille, Avignon et Liège en Belgique.

**Étranger.**

Allemagne. — Le gouvernement prussien vient de faire un nouvel usage du pouvoir que lui donne l'article 4 de la loi politico-religieuse du 14 juillet 1880. Il a rétabli les subsides de l'État pour les diocèses de Culm, d'Ermeland et de Hildesheim, supprimés depuis dix ans. Cette mesure conciliante produit le meilleur effet sur la population catholique de ces diocèses, qui n'ont pas, comme d'autres, perdu en même temps et les secours pécuniaires de l'État et leurs évêques.

Des douze diocèses de Prusse, cinq ont été tirés de l'ostracisme décrété, lors du Kulturkampf, par la nomination de nouveaux évêques reconnus par l'État. Ce sont Breslau, Fulda, Paderborn, Osnabruck et Trèves. Limbourg vient d'être délivré par le retour de Mgr Blum. On espère que Mgr l'évêque de Munster, rappelé de l'exil, amènera bientôt à son diocèse la faveur qui vient d'être accordée aux diocèses que nous avons nommés. Quant aux diocèses de Cologne et de Posen, la haine personnelle que les champions de la lutte antireligieuse portent à NN. SS. Melchers et Ledochowski ne permet pas de se livrer à un espoir trop intense. Toutefois, il n'est pas impossible que le vent plus doux qui souffle dans les régions gouvernementales atteigne aussi ces deux parties plus douloureusement atteintes de l'Église de Prusse.

Danemark. — Mgr Gruder, préfet apostolique de Danemark, est mort le 15 décembre à onze heures du soir après avoir reçu une bénédiction spéciale de S. S. le Pape Léon XIII. Le vénérable missionnaire avait beaucoup fait pour la propagation du catholicisme en Danemark.

---

## LES CHAMBRES

**Mardi 7 Janvier.** — *Sénat.* — Présidence de M. Carnot, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 2 heures 10 minutes.

M. le Président déclare ouverte la session du Sénat pour l'année 1884.

Il invite les plus jeunes membres présents à venir prendre place au bureau en qualité de secrétaires.

Prennent place au bureau : MM. Delbreil, de Verninac, Brugerolles, Béral, Berlet et Cuvinot.

M. le président :

« Messieurs les sénateurs et chers collègues,

« Je dois commencer par regretter avec vous l'absence de notre vénéré doyen d'âge, M. Gaultier de Rumilly, qui nous donnait des avis pleins de sagesse. » (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Le président rappelle les deuils de famille que le Sénat a subis dans l'année qui vient de s'écouler, et particulièrement la mort du général Chanzy.

Il espère que la plus prudente économie présidera désormais à l'administration financière de l'État, et que le Sénat sera appelé à examiner le budget d'une manière plus approfondie.

Il énumère les lois que le Sénat va prochainement discuter : la loi municipale ; les lois contre les récidivistes ; les lois sur les syndicats professionnels.

Il rappelle que les commissions examinent en ce moment des projets qui ont été déposés en premier lieu sur le bureau du Sénat ; il fait allusion aux travaux soumis à la Chambre des députés et qui intéressent à la fois la France civile et la France militaire.

« Mettons-nous donc à l'œuvre courageusement, l'éclaircie qui semble se faire dans une portion de notre horizon politique nous permet de suivre des yeux, avec moins d'appréhensions, ceux de nos braves concitoyens qui combattent au loin pour la France et qui négocient pour elle, et de féliciter la nation des sacrifices qu'elle a faits pour assurer leur entreprise.

« En cela, je pense, nous sommes tous d'accord (Très bien), et si la vue du drapeau national flottant sur des terres étrangères peut apaiser des dissentiments politiques, souhaitons-lui la même vertu quand il flotte au milieu de nous. » (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le président donne avis que les prières publiques ordonnées par la Constitution auront lieu le dimanche 13, à midi précis.

Le Sénat décide que jeudi aura lieu l'élection du bureau définitif.

*Chambre des députés.* — Présidence de M. Guichard, doyen d'âge.

La séance est ouverte à deux heures cinq.

Brouhaha général d'un bon quart d'heure.

M. Guichard déclare ouverte la session ordinaire de l'année 1884.

Il prononce une petite allocution qui est un appel à la concorde de tous les républicains, pour la sauvegarde et le plus grand bien

de la République. (Vifs applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.)

Le scrutin pour l'élection du président est ouvert. M. Brisson est réélu.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Manifestations opportunistes et révolutionnaires. — Crise en Espagne. — Irlande et Égypte. — Le Pèlerinage au tombeau de Victor-Emmanuel.

10 janvier 1884.

N'étaient quelques manifestations opportunistes ou révolutionnaires, la « trêve des confiseurs » se fut passée sans aucun incident et la rentrée des Chambres même n'en eut pas troublé la douce tranquillité.

Quelques nouvelles plus favorables de nos expéditions lointaines sont de leur côté venues jeter sur ce commencement d'année un léger rayon de soleil : des avis du Tonkin plus rassurants, l'acceptation par les Malgaches de l'ultimatum français, tels sont les faits principaux qui, depuis quelques jours, ont heureusement impressionné l'opinion. Sans doute, ce n'est pas beaucoup, et la situation à l'intérieur comme à l'extérieur, reste toujours aussi sombre et menaçante ; mais au milieu des tristes pressentiments qui nous accablent, on saisit avec empressement chaque occasion de craindre moins, ou de voir un peu reculée la réalisation de craintes, hélas ! trop fondées.

—

L'anniversaire de la mort de Gambetta a servi de prétexte à la manifestation opportuniste dont nous venons de parler. Le 6 janvier, jour anniversaire des obsèques du grand homme, une plaque commémorative a été posée sur cette maison des Jardies, dans laquelle mourut, comme on sait, ou plutôt comme on ne sait pas, le dictateur manqué. A l'occasion de cette cérémonie, les principaux chefs de l'opportunisme, MM. Spuller, Ranc, Paul Bert, etc., ont recommencé le petit voyage qu'ils avaient déjà fait cinq ou six jours auparavant, pour l'anniversaire de la mort.

Ces pieux pèlerins ont été, cette fois, suivis d'un assez grand

nombre d'amis, s'il faut en croire la *République française* et les autres feuilles du même bord, qui rendent compte, en termes plus ou moins émus, de la solennité Les confidents, les amis, les fidèles — et les curieux, ont assisté, recueillis, à la pose de la plaque commémorative, autour de laquelle, recueillis encore, ils ont échafaudé un amas de couronnes.

Après quoi, quelques-uns des assistants, les intimes sans doute, sont montés dans la chambre mortuaire, où ils sont restés un petit moment toujours recueillis. Tout était rétabli dans le même ordre qu'au jour du décès ; le lit était recouvert d'un drap noir et jonché de fleurs et de couronnes. Le reste des assistants a défilé ensuite, en une sorte de procession, à travers cette pièce.

Les malheureux ! Comme, en une circonstance semblable, on doit être emprunté quand on ne sait pas prier, ou qu'on ne veut pas ou qu'on n'ose pas prier ! Et qu'une simple prière eût valu mieux mille fois pour l'âme du mort que toute cette attitude recueillie, digne — et gênée !

A la fin, l'on est descendu dans le parc. M. Spuller a prononcé la petite allocution, émue, triste et hyperbolique, obligatoire en pareil cas. Le discours de M. Spuller, il faut le reconnaître, paraît plus sincèrement affligé que celui qu'avait débité, six jours avant, M. Paul Bert. En dernier lieu, M. Carjat, photographe distingué, a lu des vers. Les vers de M. Carjat sont à la poésie ce que la photographie est à la peinture.

« N'en déplaise à nos adversaires, — nous compterons le 6 janvier — parmi les grands anniversaires — qu'un peuple ne peut oublier ! » Il suffit d'écrire ces quatre vers-là, bout à bout, comme de la prose, pour qu'ils aient l'air en effet d'être tout simplement de la prose, et encore de la bien mauvaise !

—

Une autre manifestation a eu lieu pour l'anniversaire de la mort de Blanqui. Celle-là était faite au Père-Lachaise sur la tombe du vieux socialiste, et mérite de ne point passer inaperçue. Ils étaient 400 ou 500 groupés sous la direction du général Eudes, qui faisait sa réapparition au milieu des frères et amis, après une éclipse qui avait duré près d'un an. C'est lui qui a été le principal orateur entendu ; après avoir rappelé les services rendus à la révolution sociale par Blanqui et recommandé les actes de sa vie comme des modèles à suivre, il a invité l'assistance à se transporter avec lui sur la

tombe des derniers combattants de la Commune, afin de leur rendre un dernier hommage.

C'est aux cris de « Vive la Commune ! vive la révolution sociale ! » que la proposition a été accueillie et exécutée. Une fois sur la tombe des fédérés, le général Eudes, après avoir célébré leurs louanges, a demandé qu'une quête fût faite pour leur ériger un monument, et il a donné rendez-vous pour le dernier jour de mai prochain, époque anniversaire de la semaine sanglante, à tous les amis de la Commune. La quête à laquelle il a été procédé séance tenante a produit 3 fr. 55 c., pas tout à fait un centime par assistant. Ce n'est pas généreux.

—

Moins bruyants, et autrement réconfortants pour les cœurs patriotiques, ont été les hommages que l'on vient de rendre au général Chanzy. Personne ne mettra en doute la sincérité des regrets que fait éprouver la disparition prématurée du vaillant soldat de l'armée de la Loire. On sait, en effet, qu'en travaillant avec une généreuse ardeur à réparer les ruines matérielles et morales de la guerre de 1870, le général Chanzy n'avait qu'un but : le relèvement de la patrie. « Il faut penser à demain, disait-il ; non à hier. » Ce demain n'est pas venu pour lui, il n'est pas venu non plus pour la France, il ne s'est même pas rapproché depuis sa mort. Rien n'a été changé, il n'y a qu'un grand patriote de moins.

—

A l'étranger l'année ne commence pas bien. En Espagne, la monarchie d'Alphonse XII traverse en ce moment une crise des plus graves. Issue d'un pronunciamiento, la royauté alphonsiste est menacée de disparaître dans un pronunciamiento.

Le roi a pris ses derniers ministres dans le groupe de la gauche avancée, dont les membres sont par leurs traditions et leur programme plus près de la République que de la Monarchie. Ce groupe est au pouvoir depuis deux mois ; mais il ne possède pas la majorité aux Cortès et réclame du Roi la dissolution et de nouvelles élections.

Si le roi refuse et rappelle soit M. Sagasta, soit M. Canovas, on craint un soulèvement d'une partie de l'armée dont les principaux chefs, MM. Serrano et Lopez Domiguez, sont les partisans du Cabinet actuel.

Si le roi cède, il n'y aura sans doute pas de soulèvement militaire, il ne sera pas obligé de réprimer quelque émeute ou,

s'il ne la réprime pas, de quitter l'Espagne, mais il se condamne à devenir l'instrument de la Révolution, et avant peu il sera fort tranquillement reconduit à la frontière.

La situation, on le voit, n'est pas brillante pour la dynastie alphonsiste. C'est le roi lui-même qui l'a provoquée en rompant avec les conservateurs espagnols. Il a voulu jouer avec les révolutionnaires, il est bien à craindre qu'il ne subisse avant peu les conséquences de son ingratitude sans excuse envers les conservateurs, et de ses concessions sans motifs aux hommes de la gauche.

—

L'Irlande, déjà troublée par la Land-League, se voit de nouveau divisée par les luttes des orangistes et des nationalistes. Mardi a eu lieu à Dromore une procession d'orangistes au nombre de 20,000 et une procession de nationalistes au nombre de 2,000. Une collision s'est produite entre les deux processions: les orangistes ont attaqué les nationalistes. Mais, grâce à l'intervention de la troupe et de la police, les rues ont été évacuées.

Un meeting organisé par les orangistes a adopté une résolution blâmant la conduite du gouvernement qui a permis aux *home rulers* de tenir des réunions séditieuses dans le comté d'Ulster.

Après le meeting, les orangistes ont attaqué de nouveaux les nationalistes et une lutte sérieuse s'est engagée entre les deux partis. La cavalerie et l'infanterie ont chargé à plusieurs reprises les combattants. Des coups de revolver ont été échangés. Les pierres volaient de tous côtés et, de part et d'autre, on s'est battu furieusement à coups de bâtons. Mais une charge énergique des lanciers et des hussards a mis fin à la bataille.

Les nationalistes ont été refoulés par l'infanterie, baïonnette au canon, hors de l'atteinte des orangistes. Un certain nombre d'individus appartenant aux deux camps ont été blessés de coups de lance. Deux orangistes auraient été mortellement atteints.

—

Toujours inquiet du côté de l'Irlande, les Anglais, d'autre part, ne sont guère heureux en Afrique.

Ils ont trouvé dans leur occupation de l'Égypte une source d'amères déceptions. Ils avaient cru qu'ils n'auraient qu'à remettre le khédive debout, à lui donner une gendarmerie, et à réformer ses tribunaux ; une fois les conseillers du prince placés sous l'influence de l'Angleterre et les principales administrations dirigées par les Anglais, on estimait qu'il ne serait

pas même nécessaire de conserver des troupes britanniques au Caire. On a vite dû reconnaître combien ces calculs étaient erronés. Les matériaux manquaient pour la reconstruction qu'on avait rêvée. L'habit qu'on cherchait à réparer se déchirait à chaque pièce d'étoffe neuve qu'on y voulait coudre. Le pays n'offrait ni hommes d'État pour gouverner, ni hommes intègres et avisés pour administrer, ni soldats pour porter les armes, ni nation même, au sens où nous entendons ce mot, mais un ramassis des nationalités opprimées ou opprimantes, une population croupissant dans la corruption, l'ignorance et la lâcheté. L'apparition et les progrès du Mahdi ont déchiré les derniers voiles. Les troupes égyptiennes sont hors d'état de faire face à l'ennemi et le gouvernement du khédive reste là, éperdu, incapable, non seulement de reconquérir le Soudan, mais de se maintenir au Caire sans l'appui de l'étranger. Voilà donc les Anglais mis en demeure de venir au secours de l'Égypte, à moins de vouloir l'abandonner à l'anarchie et aux Bédouins. Mais venir au secours de l'Égypte en ces circonstances, c'est prendre à la fois deux grands partis. Il faut être prêt à arrêter le Madhi en un point quelconque de sa course triomphante, à Assouan, si ce n'est à Khartoum, et pour cela il faut mettre en ligne des troupes britanniques et risquer du sang anglais. Il faut de plus reconnaître l'impossibilité de faire usage des Égyptiens pour le gouvernement de l'Égypte, il faut oser prendre et exercer le protectorat sans chercher plus longtemps à se tromper et à tromper les autres par des demi-mesures. L'occupation permanente du Delta, tel est le but vers lequel, poussé par la logique des faits, dérive un gouvernement qui professe l'horreur des annexions et dont la presse dénonce tous les jours au monde civilisé ce qu'elle appelle l'esprit de conquête de la France.

—

En Italie, « le pèlerinage national » à la tombe de Victor-Emmanuel, au Panthéon, a commencé. Une trentaine de milliers de « pèlerins » se trouvent déjà dans la capitale de fait de l'Italie. Si le gouvernement du roi Humbert n'a pas plus d'embarras avec ces patriotes encombrants qu'il n'en a eu avec les pèlerins à l'ancienne mode qui, par centaines ou par milliers, s'en allaient rendre leurs hommages au Pape et visiter les basiliques de la Ville sainte, il pourra s'en féliciter. Mais cela n'est nullement sûr, et avant de se prononcer, il est bon de

savoir si ces patriotes, dont un bon nombre peuvent être des républicains, des « anticléricaux » et des irrédentistes, n'ont pas dans leur programme quelque point fort compromettant et qu'il serait impossible de leur faire supprimer.

P. CHANTREL.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La proximité de l'emprunt se confirme, et le bruit du rachat des Chemins de fer de l'Etat se dément.

Les raisons qu'on donne pour nier le rachat ne sont pas toutes très probantes. Vendre 420 millions ce qui a coûté 600 millions, n'est pas une combinaison qui puisse épouvanter l'auteur de la conversion — il en a vu bien d'autres, — ni garantir les obligations que les Compagnies émettraient pour payer l'Etat, c'est-à-dire faire faire en réalité par l'Etat l'emprunt destiné à payer sa propre créance, n'est pas non plus une opération qui puisse révolter un aussi grand et perspicace financier. Sous la République, nous sommes habitués à en voir de plus roides et qui n'ont pas pour cela troublé la pudibonderie de ces Messieurs... tels ou tels.

Le rachat des Chemins de fer de l'Etat n'est pas vrai, parce qu'il n'est pas vrai ; c'est la seule raison, mais elle est suffisante. La Chambre, qni avait les yeux plus grands que le ventre, n'a pas pu avaler les grandes Compagnies ; mais l'état de son estomac n'est pas tel qu'il lui faille rejeter les Chemins de fer de l'Etat. La question n'est pas mûre. Il faut commencer par connaître l'effet des conventions sur l'exploitation, l'effet des émissions d'obligations à jet continu, sur le marché financier, et l'effet des diminutions de tarifs sur le transit.

Donc les bruits de rachat sont erronés et puisque les 420 millions se sont évanouis, on ne saurait ajourner l'émission de l'emprunt des 350 millions. On prête au Sénat la résolution de discuter longuement le budget des ressources extraordinaires ; cela ne nous semble guère vraisemblable. On oublie trop que le douzième provisoire voté engage la question de principe et la question de dépense. A notre avis, le budget fera comme les morts de la ballade : il ira vite ; l'emprunt monte en croupe et galope avec lui. Du

25 janvier au 5 février, dit-on ; l'écart n'est pas excessif, et, dans ces quatorze jours, l'on peut préparer bien des choses.

On dit encore que l'émission s'effectuera par la Bourse, par les guichets des trésoriers généraux payeurs, et pas du tout par la souscription publique. Oh ! Tirard, voilà de tes coups !

Pourquoi n'utilise-t-on pas, comme en Angleterre et en Hollande, ce merveilleux système, dont nous avons parlé il y a un an ? de la soumission cachetée !

Chacun apporterait son pli contenant l'indication de la quantité de rente qu'il désirera souscrire et le taux auquel il veut l'acquérir. On ne pourrait pas se plaindre que l'Etat émet trop haut ou trop bas, puisque c'est le public qui déterminerait lui-même son évaluation du crédit de l'Etat. On accorderait l'intégralité de leurs souscriptions aux plus forts enchérisseurs en commençant par les demandes de titres libérés ; puis, successivement, on donnerait aux autres une satisfaction complète ou proportionnelle, au prorata des disponibilités de l'emprunt.

Quelle suppression du parasitisme qui se paie de son intervention inutile en bénéficiant de la prime qui devrait entrer dans les caisses de l'Etat ! Et aussi quel classement immédiat, ayant pour conséquence un appui de clientèle pour l'amortissable flottant ! C'est vrai, nous dira-t-on, mais vous oubliez donc que nous sommes en République !

Notre marché continue à faire preuve de fermeté ; la hausse, jusqu'à présent, est due au rachat des vendeurs ; pour qu'elle soit sérieuse, il faudrait voir venir le comptant acheteur. Vient-il ?

A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## LE RÈGNE DE LA BÊTE

### ET NOS DEVOIRS

Dans les luttes des catholiques de notre temps, peu d'écrivains ont eu un rôle plus marqué que le R. P. Ramière, cet intrépide religieux qui vient d'être soudainement frappé par la mort.

Le Libéralisme soi-disant catholique reçut de ce vigoureux polémiste des coups qui lui furent sensibles entre tous, notamment à l'époque du Concile. Les *Doctrines romaines sur le Libéralisme* sont un ouvrage qui a sa place, à côté des livres plus récents du Père At, dans la bibliothèque de tous les publicistes. C'est là que le Père Ramière affirme et démontre les droits de Jésus-Christ à la royauté sociale.

Depuis 1870, le zèle du vaillant jésuite s'était concentré dans une active collaboration aux *Études religieuses,* suspendues à l'époque des abominables décrets de 1880, et dans la direction de l'*Apostolat de la prière,* dont le bulletin mensuel est si connu sous le nom de *Messager du Cœur de Jésus*.

La livraison de janvier de cette revue contient encore un article du directeur, qui, laissant de côté ses perspectives sur l'avenir politique de la France, décrit en termes énergiques le triomphe actuel du mal et les devoirs certains des catholiques.

Pour rendre un nouvel hommage au soldat qui tombe au champ d'honneur, nous reproduisons encore quelques-unes de ces pages qui ressemblent à un testament :

Le nom même de Bête couronnée n'est-il pas le signalement le plus exact d'une secte qui se glorifie d'assimiler complétement l'homme à la brute, soit dans son origine, soit dans sa

destinée ? Et comment n'être pas frappé de cette alliance, prédite par l'oracle prophétique, et réalisée sous nos yeux, de la doctrine la plus abjecte avec les prétentions les plus altières ? N'est-elle pas là devant nous la Bête orgueilleuse qui, tout en se targuant de sa bestialité, prétend se mettre au-dessus de Dieu et se faire adorer à sa place ?

Et Dieu ne se venge pas. Il permet à la Bête de faire la guerre à ses saints et de les vaincre !

Mais cette défaite passagère ne doit pas nous décourager; car nous pouvons être assurés que la seconde partie de la prophétie s'accomplira aussi fidèlement que s'accomplit en ce moment la première. Et, du reste, la raison toute seule suffirait à nous donner la certitude que le triomphe du mensonge et de l'injustice ne saurait être définitif. Pourvu donc que nous ne cessions pas de combattre, et que, au milieu de l'asservissement général des âmes, nous sachions conserver notre liberté de chrétiens, nous aurons notre part de mérite et de gloire dans la défaite complète et définitive de l'ennemi, à la merci duquel la Providence semble nous avoir livrés.

Ne craignons donc pas de l'envisager en face, et constatons sans effroi l'universalité de l'empire qu'il exerce sur la terre.

*
* *

C'est, en effet, à ce point de vue qu'il faut nous placer lorsque nous cherchons à nous rendre compte de la marche des événements. Au lieu de nous arrêter aux différences superficielles qui résultent, dans les tendances des peuples, de leurs situations particulières et de la diversité de leurs mœurs, il faut considérer, au sein de chacun d'eux, l'action de la secte maçonnique. C'est là que nous trouverons l'explication de bien des faits par eux-mêmes inexplicables. Par là seulement nous comprendrons la docilité avec laquelle des gouvernements, indépendants et souverains en apparence, s'attèlent à la réalisation d'un même programme, et l'aveuglement réfléchi avec lequel ils travaillent ensemble à la ruine des peuples, dont leurs intérêts autant que leur devoir les pousserait à faire le bonheur.

C'est en France et en Belgique que le plan de bataille de la Franc-Maçonnerie se dévoile avec le plus de hardiesse. Ceux des sectaires qui sont au pouvoir usent bien encore parfois, dans leurs discours, d'une certaine dissimulation qui ne peut plus tromper personne. Mais quand il s'agit d'en venir aux

actes, ils se gardent bien de résister aux forcénés. Les uns et les autres jouent très fidèlement leurs ròles dans la comédie dont le dénouement a été préparé à l'avance dans les Loges.

Le rôle d'enfant terrible est très bien rempli, en France, par deux hommes auxquels nous ne pouvons refuser le mérite de la franchise : MM. Jules Roche et Paul Bert. Ceux-là vont droit au but; mais le premier est encore plus pressé de l'atteindre que le second. Il voudrait en finir immédiatement avec l'Église, affamer tous ses ministres et fermer tous ses temples. M. Bert prétend bien, lui aussi, en arriver là ; mais il craint que si cette spoliation était consommée d'un seul coup, elle ne provoquât une réaction favorable à l'Église. « Je suis persuadé, disait-il naguère, que dans le cas de la séparation de l'Église et de l'État, il se produirait un mouvement général de générosité qui comblerait le déficit... Mais je suis également persuadé, — et j'ai pour moi des faits qui sont absolument probants, — que le budget supprimé par mesure personnelle au desservant de village, les fidèles ne le lui rendent pas. C'est tout à fait l'exception quand ils le lui rendent. Par conséquent, conclut-il, l'arme est puissante. »

Cet argument a paru concluant à nos législateurs. Ils y ont très justement reconnu l'application de la formule qui résume tout le plan de la persécution présente : « lentement, mais sûrement. » On maintient donc le Concordat ; mais on le transforme si bien, qu'au lieu d'être une garantie pour l'Église, il devient une arme contre elle. Le budget des cultes n'est pas supprimé en bloc ; mais on se fait de la suppression partielle des traitements un moyen d'intimidation et de vengeance.

*
* *

Affamer le clergé est déjà quelque chose ; mais l'empêcher de se recruter est un point bien plus important encore du programme de la secte. Aussi voyons-nous ses adeptes, en France et en Belgique, agir à cet égard en parfait accord. Sous ombre d'égalité, on contraindra les aspirants au sacerdoce à aller compléter leur éducation ecclésiastique dans les casernes, et à acquérir dans la licence des chambrées la pureté des mœurs sacerdotales. En Belgique, la mesure est déjà décrétée; en France, elle est seulement en préparation. C'est en vain qu'il a été cent fois démontré que, pour augmenter les armées d'un petit nombre d'hommes très peu faits pour la vie militaire, on

va priver la société d'une force mille fois plus nécessaire que celle des canons. A quoi peut aboutir cette démonstration vis-à-vis des sectaires, dont le but n'est point de fortifier les armées, mais de détruire l'Église?

Pour atteindre ce but ils ont un moyen plus efficace encore que les deux précédents, et qu'ils ont employé en Belgique comme en France, avec un ensemble qui décèle un commun mot d'ordre; nous voulons parler de l'éducation athée. Il y a eu pourtant entre les deux pays, dans l'application de cette mesure une différence motivée par l'inégale opposition qu'elle a rencontrée. En Belgique, les évêques ayant toute facilité pour s'entendre et pour s'unir, la résistance a pu acquérir dès l'origine une énergie et une unité qu'elle n'a pas eue malheureusement parmi nous.

Aussi l'ennemi a-t-il reculé. Loin de bannir absolument de l'école officielle le prêtre et le catéchisme, on leur a prêté des locaux et assigné des heures, en dehors des heures de classe; tandis qu'en France, où dès le commencement la résistance a faibli faute d'entente, l'exclusion de Jésus-Christ, de ses ministres et de sa doctrine a été absolue. De par la Franc-Maçonnerie qui nous gouverne, Celui qui est le Maître par excellence, le seul vrai Maître, parce que seul il est la VÉRITÉ, n'a pas le droit de franchir le seuil de nos écoles.

* * *

Quel a été le résultat le plus net du triomphe de la Franc-Maçonnerie et du renversement de la royauté sociale de Jésus-Christ? Ne parlons pas des institutions utiles renversées, des liens sociaux brisés ou relâchés, de l'esprit de famille profondément altéré, de l'antagonisme des classes, du mépris de toutes les autorités et de tous les droits, des revendications de jour en jour plus menaçantes du Socialisme. C'es par des chiffres que nous voulons traduire l'absence des garanties morales que les peuples ne peuvent plus trouver dans une croyance commune et dans leur commune soumission à la loi de Dieu.

Dès ce moment, c'est-à-dire en pleine paix, les peuples de l'Europe ont sous les armes trois millions et demi de soldats, uniquement occupés à apprendre l'art de s'entre détruire.

Et pour leur fournir les moyens de s'instruire dans cet art et de l'exercer avec avantage, ces mêmes États dépensent

annuellement quatre milliards et deux cent soixante et un millions de francs.

Et il s'en faut bien que ces chiffres, si énormes qu'ils soient, expriment dans son intégrité les pertes qu'infligent aux peuples jadis chrétiens l'affaiblissement des croyances et l'absence de cette sécurité morale que les croyances seules peuvent donner.

Ces trois millions et demi de jeunes hommes, qui constituent la partie la plus valide de la population, s'ils n'étaient pas arrachés à leurs foyers par la conscription, seraient employés à des travaux utiles, et ce n'est pas exagérer les fruits probables de ces travaux que de les évaluer à six milliards. D'après ce calcul. fait naguère par un économiste belge, ce serait une perte annuelle de dix milliards qu'inflige aux peuples les plus civilisés du monde la sécularisation du droit international.

Voilà ce que nous avons gagné, au point de vue du progrès matériel, en préférant ce progrès trompeur au progrès moral que la royauté sociale de Jésus-Christ nous assurait. Et nous ne sommes pas au bout, car la Franc-Maçonnerie est loin d'avoir achevé son œuvre. Elle n'a pas encore complètement effacé le sceau du baptême au front des peuples chrétiens. L'antique foi a partout encore des serviteurs qui l'honorent et dont la conduite tient en respect ses contempteurs. Il reste d'ailleurs, au fond des âmes les moins croyantes, des instincts et des habitudes nés de la foi et survivant à sa destruction. Mais si l'éducation athée, à laquelle la Franc-Maçonnerie condamne les générations nouvelles, achevait de faire disparaître des idées et des mœurs cet arome chrétien qui les préserve d'une corruption totale, c'est alors que les nations apostotates pourraient comprendre ce qu'elles ont gagné à échanger le joug glorieux de Jésus-Christ contre l'ignominieuse tyrannie de la secte antichrétienne.

## II

En présence de cette effrayante perspective, nous ne pouvons que répéter aux chrétiens ce qu'on ne leur redira jamais assez. Deux grands devoirs s'imposent à nous avec une égale rigueur : la prière et l'action.

Il faut prier, parce que nous ne pouvons jamais rien sans Dieu, et il faut prier avec une insistance particulière, parce que les dangers qui nous menacent ne peuvent être écartés que par une intervention spéciale de la bonté divine.

Mais cette intervention, nous n'avons pas le droit de l'attendre si nous demeurons oisifs. Si nous ne pouvons nous sauver sans Dieu, Dieu ne veut pas nous sauver sans nous. Il ne suffit donc pas de prier, il faut agir.

N'oublions pas que notre inaction passée est la principale cause de nos dangers présents. Cette puissance, à l'aide de laquelle la secte antichrétienne menace de tout détruire, la possèderait-elle si les chrétiens avaient déployé pour la combattre autant d'activité que leurs adversaires en ont mis à la faire triompher ? La conserverait-elle longtemps, si nous usions avec plus d'énergie des armes légitimes que nous avons sous la main ? Nous nous associons de tout cœur aux paroles suivantes qu'écrivait naguère un vaillant fils de saint Benoît, dom Richeby :

« La France est en péril, plus qu'au temps des croisades, ou de la conspiration des huguenots alliés à l'étranger pour la déchirer en lambeaux. L'ennemi est partout dans nos places : ce sont les assemblées élues par le suffrage universel qui disposent, avec un pouvoir absolu que n'eut jamais la Royauté, de la fortune publique, de toutes nos libertés et de l'honneur du pays. Le champ de bataille, aujourd'hui, est autour des urnes où tombent les bulletins qui donnent voix délibérante dans les conseils de la commune et du département, à la Chambre et au Sénat.

« Toutes les lois impies, nous ne saurions trop le redire, toutes les mesures vexatoires qui frappent la religion, qui arrachent l'enfant à l'autorité du père pour le livrer à l'enseignement athée, et le reste, tout cela n'existe que par le bon plaisir de la majorité des assemblées délibérantes.

« Cette majorité est le résultat des élections ; les élections ont porté au pouvoir nos ennemis, parce que nous n'avons pas opposé à la propagande, aux publications et à l'organisation des comités maçonniques, une force égale de zèle, de publicité et surtout d'organisation permanente.

« Rester indifférent et inactif en présence d'une pareille situation : ne point consacrer tous ses loisirs, toute sa puissance d'influence ou d'argent à ces campagnes électorales, dont la préparation lente et constante peut seule assurer le succès ; laisser égarer l'opinion publique et intimider les faibles ; négliger de soutenir et de multiplier les organes capables d'éclairer et de guider les électeurs ; ne pas travailler à se rendre

populaire par son affabilité et ses bons offices auprès de ceux qui nous entourent ; c'est trahir son pays c'est manquer aux devoirs les plus sacrés envers Dieu et la famille, c'est favoriser l'enseignement obligatoire athée, la guerre à l'Église, la dilapidation des deniers publics, les expéditions d'aventure où des gens ineptes ou criminels jouent l'honneur et la fortune de la France.

« Tout cela est rigoureusement vrai, car le bon sens et la conscience proclament qu'on est responsable du mal que l'on devait et que l'on pouvait empêcher, quand on a négligé de faire tous ses efforts pour s'y opposer. »

Les élections politiques et administratives ne sont pas le seul terrain où l'action des catholiques doit lutter contre la propagande acharnée des ennemis de l'Église. Il est un autre terrain sur lequel se livre une lutte encore plus décisive : celui de la presse et en particulier celui de la presse périodique. Les évêques de la province de New-York, réunis dernièrement en concile dans cette grande cité ont donné, sur ce point capital, à leurs ouailles, des avertissements que les catholiques de France feraient bien de prendre pour eux.

Ces Prélats disent entre autres choses : « Quelle leçon ne nous donnent pas les ennemis de l'Église ! Par le moyen de la presse, ils sèment partout au large leurs mauvais principes. Ils n'épargnent aucun sacrifice pour s'emparer des esprits de la jeunesse. Ils ont des écrivains pour tous les goûts, ils rendent leurs productions fascinatrices au moyen de l'illustration. Et nous, nous restons à côté de tout cela, les bras croisés, et ne faisant rien ! Nous voyons nos enfants avaler ce poison, et nous laissons faire.

« *Les enfants des ténèbres sont plus intelligents que les enfants de la lumière.* »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Une grande bataille se livre autour de nous : on forge contre nous des armes meurtrières, la presse nous attaque sur tous les points, et un certain nombre de catholiques ne cherchent pas même à se protéger contre ces assauts et vont jusqu'à se laisser entraîner, sans armes ni défense, jusqu'au milieu des rangs ennemis !

Dans ce pays de liberté, où nous avons des millions de moyens pour faire briller la vérité aux yeux de tous ceux qui la recherchent, nous nous dérobons à ce devoir, ou bien par

apathie, ou bien par lâcheté, ou bien encore par égoïsme, e nous délaissons sans remords le moyen si puissant de la presse.

Sommes-nous vraiment, en agissant de la sorte, à la hauteur des dangers de notre époque ?

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Nous avons plusieurs journaux et revues catholiques ; mais combien le soutien qu'on leur accorde est insignifiant !

Vous vous plaignez souvent du manque d'intérêt de ces publications ; mais à qui la faut ? Encouragez davantage les éditeurs et les écrivains par votre patronage, et ils seront bien vite en état de vous fournir une lecture plus intéressante.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si chaque famille catholique s'abonnait à un ou deux journaux catholiques, vos enfants sauraient comment répondre aux objections spécieuses qu'on formule souvent contre leur foi, les difficultés seraient résolues et les doutes écartés. Il n'y a pas de famille assez pauvre pour ne pas pouvoir s'abonner, en faisant un peu d'économie au besoin, au moins à un journal catholique.

Henri Ramière S. J.

---

## LE ROSAIRE

On a lu récemment le bref spécial que le pape Léon XIII vient d'adresser aux catholiques pour encourager la récitation du Rosaire et de sa fraction plus connue, le chapelet.

Ce bref prescrit une modification dans l'une des prières les plus usuelles et les plus populaires en tout pays, dans les Litanies de la sainte Vierge. Désormais, une invocation nouvelle, jusqu'à ce jour exceptionnellement usitée dans quelques églises, s'ajoutera partout aux invocations qui se succèdent, si gracieuses et si touchantes, sur les lèvres chrétiennes, quand elles énumèrent les mérites et les gloires de la Vierge Marie : elle sera ainsi formulée :

Reine du Très Saint Rosaire, priez pour nous.

*Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis.*

Le *Clairon* prend occasion de cette pieuse innovation pour faire au sujet du *Rosaire* quelques réflexions excellentes :

Le Rosaire : quel joli nom ! Il évoque la poésie légendaire de

roses effeuillées devant la Madone et dont chaque pétale emporte dans les airs une prière parfumée; il évoque l'image gracieuse de colliers fleuris, servant à dénombrer les hommages rendus sur la terre à la Reine du Ciel.

Puis, viennent les roses plus durables, les pierreries qui s'égrènent sous les doigts du croyant. Dans les mains du pauvre, elles deviennent d'humbles cailloux ronds ; mais pour tous, elles conservent une vertu simple et mystique, dont les siècles n'ont pu réduire ni l'attrait, ni la puissance.

* * *

Dans le domaine de la légende dorée, combien de traits charmants séduisent, qui ont rapport au saint Rosaire, depuis le jour où la Reine du Ciel l'a confiée elle-même à saint Dominique?

Ici, ce sont des fleurs du jardin qui se courbent d'elles-mêmes un moment sur leur tige, quand reviennent les *Gloria Patri* du Rosaire.

Là, c'est la statue de la Madone qui s'incline en souriant vers ceux qui la saluent de la formule sacrée.

* * *

Et dans le domaine de l'histoire, souvenez-vous de Lépante, du 7 octobre 1561, de cette armée à genoux, récitant le Rosaire avec Don Juan d'Autriche, son illustre chef, pendant qu'au delà de l'Adriatique, Pie V, agenouillé lui aussi, à la fenêtre de son palais qui regarde l'Orient, s'unit à la prière de ses soldats. Souvenez-vous de cette victoire inespérée, éclatante, décisive, qui suivit l'invocation à la Vierge, et qui ferma pour jamais l'Europe à la barbarie musulmane! Le monde chrétien célèbre le même jour cette gloire du Rosaire, qui se confond indissolublement avec celle du grand combat naval.

Le Rosaire joue encore son rôle historique dans les guerres vendéennes, où tous le récitaient en commun avant d'affronter la mort. Les géants du Bocage puisaient dans la simple et uniforme prière l'énergie indomptable qui fit trembler Napoléon lui-même.

* * *

Dans le domaine des arts, le Rosaire a sa place et l'une des plus hautes.

C'est auprès du tombeau de saint Dominique que brille la

grande œuvre du Dominiquin, transportée au Louvre par les armées françaises, puis restituée au musée de Bologne.

La gravure a popularisé cette composition grandiose et mouvementée, qui nous montre un Pape, un Frère-Prêcheur, des enfants, des jeunes filles, un agonisant, récitant le chapelet, tandis que l'enfant Jésus, présenté par sa mère, répand sur eux ses fleurs du haut du ciel.

*
* *

Cette dévotion du Rosaire, que nous a léguée saint Dominique, et que veut étendre aujourd'hui Léon XIII, a été l'objet d'attaques passionnées et de plaisanteries grossières.

La répétition naïve de l'*Ave Maria* n'a pas été comprise par les positivistes : ce salut pieux qui se reproduit cent cinquante fois dans les mêmes termes, et qui traduit l'amour avec foi, leur a déplu, dans sa monotonie obstinée.

Il faut même citer parmi les ennemis du Rosaire, quelques catholiques, entachés de jansénisme. Les amis de Mme de Sévigné, par exemple, ne la comptent pas sans regret parmi ces dédaigneux. — « Je ne pratique plus, écrit-elle, cette dé-« votion ou plutôt *cette distraction.* »

Mais les plus résolus admirateurs de la spirituelle marquise n'ont jamais, que je sache, entendu la présenter comme une mère de l'Église. Je la consulterais principalement sur d'autres matières. En tous cas, je lui opposerais Henri IV et Louis XIV, qui, chaque jour, récitaient le *Rosaire* entier.

*
* *

Si j'avais à répondre à ceux qu'étonne ou qu'irrite cette monotonie dans la formule de prière, je leur dirais que répéter mille fois *je t'aime,* ce n'est pas du tout rabâcher; je leur dirais que la reconnaissance et l'affection ont jeté sans trève, durant mille ans, sur le passage de nos princes bien-aimés, la même acclamation, sans qu'elle pût jamais lasser les peuples, ni les Rois.

Écoutez le P. Lacordaire :

« L'amour n'a qu'un mot, et, le disant toujours, il ne se répète jamais ! »

*
* *

Un souvenir de Rome, au sujet du Rosaire :

Un jour que le Pape Pie IX avait daigné me recevoir avec

une grande bonté, je lui présentai une boîte qui contenait un grand nombre de chapelets, le priant de les bénir.

Le Pape souleva le couvercle, prit, du petit doigt, le chapelet le plus apparent, et me demanda en français :

— Pour qui, fils, cette belle couronne ?

— Pour une jeune parente, Très Saint-Père.

— Ah ! pour une dame ! exclama gaiement Pie IX.

Puis il ajouta en italien, riant de tout son cœur :

— Pour une dame ?... pour une jeune dame ?... Vraiment ! tous ces Français sont les mêmes !

---

## LA MORT DE TALLEYRAND

Nous avons donné, il y a quelque temps, un extrait de *la Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, extrait relatif à la mort de Talleyrand. Nous n'avons pas à porter aujourd'hui un jugement nouveau sur l'ouvrage de M. Lagrange, mais nous croyons devoir revenir sur un des points importants qu'il a traité : la mort de Talleyrand, dont l'abbé Dupanloup a été l'un des témoins.

L'opinion de M. l'abbé Dupanloup, qui a, dans le temps, relaté cette mort, était que la conversion du prince avait été sincère. Nous devons dire que cette opinion n'est pas celle de tout le monde et, dans un récent article publié par l'*Univers,* M. l'abbé U. Maynard, critiquant la *Vie de Mgr Dupanloup,* insiste d'une façon très remarquable sur ce point. L'importance du fait, la valeur des arguments, l'incontestable autorité de M. l'abbé U. Maynard nous engagent à reproduire une partie de cet article, sans prétendre cependant faire nôtres toutes les appréciations de l'auteur.

Intéressante au point de vue de l'histoire, la discussion où nous entrons ne l'est pas moins dans la vie de l'évêque d'Orléans. Rien n'a fait plus d'honneur à l'abbé Dupanloup que ce dénouement de la vie du prince, préparé, amené et présidé par lui. C'est le point culminant de sa vie sacerdotale. Célèbre déjà, sans doute, comme catéchiste et comme instituteur de la

jeunesse, c'est pourtant ce qui attira sur lui tous les regards et le fit illustre. C'est au sortir de cette scène funèbre, que Royer-Collard, peu complimenteur de sa nature et peu porté de goût pour l'abbé Dupanloup, peu croyant même à la sincérité du dénouement, lui dit : « Monsieur l'abbé, vous êtes un prêtre ! »

Nous n'avons pas à juger M. de Talleyrand, dit en commençant M. l'abbé Lagrange : c'est le fait de l'histoire ; mais « il reste pour tous une des plus *étonnantes* figures de son temps. » Étonnantes ! en quel sens l'entend-il ? Non, sans doute, dans le sens de cet étonnement que cause à l'âme indignée une si insolente et répugnante fortune ; mais dans le sens plus favorable de grande, d'importante figure, commandant, sinon absolument le respect et l'admiration, au moins la retenue et même une certaine considération et un certain émerveillement. Il fallait parler ainsi pour préparer au récit qui allait suivre, et qu'on ne pouvait commencer par une flétrissure infligée à cette ignoble mémoire. « Ce bon sujet de Talleyrand ! » a dit de Maistre dans ses lettres. Sur un ton moins plaisant, sur le ton de son portrait de Voltaire, il eût volontiers parlé, si le lieu l'avait comporté, de ce vénal et de ce corrompu, de cet homme de toutes les trahisons et de toutes les apostasies, de toutes les concussions, captations et rapines, dont Châteaubriand a dit : « Quand il ne conspire pas, il trafique ! » Homme d'une cupidité honteuse, qui se satisfaisait par le jeu et l'agiotage, en attendant qu'elle se désaltérât en plein, aux dépens des puissances grandes et petites, à des pots-de-vin contenant jusqu'à un million ! Il n'a jamais fait de mal à personne, a-t-on dit dans les éloges académiques; il a été, nul n'en doute plus, le principal instigateur de l'arrestation et de la mort du duc d'Enghien. Homme sans probité, mais aussi sans mœurs, sans principes, sans le moindre scrupule ; le vice même, a dit encore Châteaubriand, « le vice appuyé sur le crime ; » et cela non seulement le jour où il introduisait Fouché dans le cabinet du roi, en s'appuyant sur lui, mais en combien d'autres jours encore ! Cet homme a été la sentine du dix-huitième siècle, la sentine où se sont écoulées toutes les immondices de la société d'alors. M. Lagrange connaît-il le mot par lequel Napoléon, volant à l'avance Cambronne, a défini Talleyrand.

Eh bien, c'est sur cet homme et sur cette vie de plus de quatre-vingts ans que va travailler l'abbé Dupanloup; et l'on veut nous persuader qu'en trois mois, il ait poussé la besogne

jusqu'à une conversion et une transfiguration chrétienne! Il est vrai qu'on nous fait remarquer qu'à cette époque extrême la matière était moins ingrate et se prêtait à une transformation. Revenu de son ambassade de Londres, Talleyrand s'était démis de ses charges, — non de ses pensions! — et le public avait souligné les paroles finales de sa lettre de démission sur son « grand âge et les pensées qu'ils suggére... » De temps en temps, ajoute-t-on, il laissait échapper quelques mots graves, trahissant des préoccupations sérieuses à l'endroit de la religion et de l'éternité, par exemple dans une note du 2 février 1837, son jour de naissance et le jour ou il achevait ses quatre-vingt-trois ans : « Je ne sais si je suis satisfait... Que d'agitations stériles!... Illusions détruites, goûts épuisés!... Découragement complet pour l'avenir, profond dégoût du passé ! » Dégoût, non repentir! Découragement de l'homme, non espérance du chrétien! Abattement pas de *Sursum!* Fatigue morale, rien de plus! Pas même le nom de Dieu! Et, notons-le bien, il va en être toujours ainsi! Il parlait bien des *bonnes âmes* qui priaient pour lui et ne voulaient pas désespérer; lui ne priait pas et n'espérait pas davantage du côté du ciel! Une vieille amie lui avait donné une médaille de la sainte Vierge : il l'a mit dans sa bourse, non sur sa poitrine, et l'y laissa jusqu'à la fin! Quelle naïveté dans la remarque que, depuis l'embourseement de la médaille, « ses pensées s'étaient tournées vers Dieu ! » Mais non, nulle part on ne voit que Dieu eût plus de place dans sa pensée que dans son langage et dans sa conduite!

Cependant, Mgr de Quélen, coadjuteur, puis successeur du cardinal de Périgord, oncle du prince, se préoccupait, avec une reconnaissante et religieuse anxiété, du salut de cet homme et de l'honneur de l'Église qu'il avait trahie. Le 12 décembre 1835. à l'occasion de la mort de Mme Grand, femme depuis longtemps séparée du prince, il lui écrivit, et reçut, le jour même, une réponse que sa nièce, Mme de Dino, devait porter et expliquer dans le sens de l'attachement et de la considération. Le lendemain, autre billet pour promettre, après guérison, une visite personnelle de remercîment. Tout cela, pure politesse, et si, « sans être décisive, de telles paroles, comme on nous l'assure, furent consolantes pour l'archevêque, » avouons qu'il avait la consolation facile. Nul « indice de ce travail intérieur » dont parle notre historien.

En cette même année 1835, l'archevêque avait consulté le

Pape sur sa conduite à tenir en cas suprême; à quoi le cardinal Lambruschini avait répondu qu'avant toute réception de sacrements, il fallait « le repentir et une réparation suffisante. » En conséquence, l'archevêque avait envoyé au curé de la Madeleine, avec des instructions précises, une formule de réparation, arrêtée avec des doctes et des pieux, que le prince devrait ou signer, ou approuver par des signes non équivoques, devant des témoins qui en signeraient une attestation. Talleyrand, en ayant appris quelque chose, demanda un jour : « Mais enfin, que me veut-on ? que demande-t-on de moi ? » Et pour réponse à une question si singulière dans la bouche d'un évêque, même infidèle, la formule lui avait été envoyée. C'est cette même formule, avec les mêmes instructions, qui fut remise, deux ans plus tard, à l'abbé Dupanloup. Pendant ces deux ans, par conséquent, le prince, malgré les retours religieux qu'on lui suppose, n'en avait eu cure !

Dès lors, à quoi bon cette sortie de l'abbé Lagrange contre les écrivains « légers », qui, sans compétence théologique, auraient prétendu qu'entre l'archevêque et l'abbé Dupanloup, il ne s'agissait ni de théologie, ni de droit canonique, mais simplement de ce que M. Renan a appelé « une œuvre de tact mondain, où il fallait savoir duper à la fois le monde et le Ciel ! » Laissons M. Renan et autres écrivains légers, dont il ne saurait être question entre nous, qui ne pouvons ni ne voulons accuser l'archevêque et l'abbé Dupanloup d'avoir agi contre les règles catholiques, moins encore d'avoir songé à duper personne, surtout le Ciel. S'il y eut un dupeur dans cette affaire, comme il est possible, ce serait Talleyrand ; et les dupes, — pour passer de l'actif au passif, — auraient été les dupeurs faussement accusés, plutôt que le monde, qui ne s'y laissa guère prendre, et que Dieu, qu'on ne dupe jamais : *Non irridetur !*

Introduisons un autre acteur de ce drame funèbre : Pauline de Périgord, fille de la duchesse de Dino, petite-nièce, par conséquent, de Talleyrand, qui l'aimait beaucoup et l'appelait son ange gardien. Elle avait pour confesseur précisément l'abbé Dupanloup, que le prince eut envie de connaître. Le 2 février 1838, jour de naissance du prince, comme nous savons, l'abbé reçut une invitation à dîner, qu'il déclina, s'étant fait une loi, répondit-il, depuis qu'il était supérieur du petit séminaire, de ne jamais dîner en ville. « Ce refus m'étonne, dit le prince ;

on m'avait dit que l'abbé Dupanloup était un homme d'esprit. Il aurait dû comprendre de quelle importance était son entrée dans cette maison. » Phrase un peu arrangée et amplifiée, je le crains ; et la leçon plus courante : « Cet homme ne connaît pas son métier », rapportée par le baron de Gagern, qui la tenait de Mme de Dino, me semble plus dans le ton du personnage.

Quelque temps après, nouvelle invitation, celle-ci acceptée, sur le conseil de Mgr de Quélen. Après dîner, conversation aisée et bienveillante, dans laquelle il ne fut parlé que de Saint-Sulpice, où le futur évêque d'Autun avait été élevé et avait si peu profité. Dans ces souvenirs de Saint-Sulpice, on voulut voir des préliminaires, mais des préliminaires seulement, « M. de Talleyrand devant traiter cette négociation à sa manière, avec sa lenteur et sa circonspection accoutumées. » — Sans aucun doute ; mais dans quel dessein ? c'est ce qui sera à voir ! — L'homme au pas de course s'arrêta cette fois, pour ne la pas faire échouer. Pour aboutir, « il fallait précisément ce qu'il y avait dans l'abbé Dupanloup, toutes les vertus du prêtre, avec un tact parfait et un sentiment des nuances exquis. Sa prudence, sa mesure, comme son zèle, furent admirables. » Admettons tout cela, quoique bien un peu surfait ; mais les présomptions et illusions possibles !

Poursuivant lentement son jeu, le prince eut la pensée de faire ses adieux au monde en lui laissant à résoudre, sur de vagues indications, le problème de ce que serait la sortie définitive du grand acteur, et il choisit pour théâtre — théâtre assez neutre et honnête — l'Académie des sciences morales et politiques. Un comte Reinhard venait de mourir. C'était un Allemand, diplomate obscur, qui lui devait tout, et dont, en ses moments de gaieté, il faisait le point de mire de ses plaisanteries.

Il entreprit d'en faire l'éloge, et il s'annonça à l'Académie pour le 3 mars 1838. Ce fut un Ossa sur Pélion de scandales ! Tous ces hommes, relativement les plus honnêtes des académiciens, lui firent un triomphe, auquel il se prêta avec sa bonne grâce et sa nonchalance aristocratique. On fut aux petits soins pour lui. Après s'être laissé faire quelques instants, il commença sa lecture de sa voix forte et accentuée. Sous prétexte que Reinhard, fils d'un ministre protestant, avait passé par le séminaire dans le dessein d'être lui-même ministre, il célébra l'alliance étroite de la théologie et de la diplomatie ; puis, sous

forme de programme de ce que devait être un diplomate et un ministre des affaires étrangères, il eut la prétention de faire son portrait et son éloge.

Dans la longue énumération des qualités et vertus qu'il exigeait et, par suite, s'attribuait, il insista sur la religion du devoir et, le croirait-on ? sur la bonne foi, lui qui passait pour avoir dit que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée ! Et en prononçant ces mots de *devoir*, de *bonne foi*, il s'animait, redressait la tête sur sa large cravatte, forçait sa voix et semblait les jeter en défi provocateur à l'auditoire. Au lieu de siffler le comédien, l'auditoire applaudit. A son entrée, on était allé au-devant de lui ; à sa sortie, on se rangea en double haie sur son passage, et l'on sema sur ses pas des épiphonèmes admirateurs et enthousiastes. « C'est du Voltaire, criait Cousin ; c'est du meilleur Voltaire ! » Si comédien lui-même, Cousin ne savait pas si bien dire ! Il y avait soixante ans, presque jour pour jour, que Voltaire avait eu, lui aussi, son triomphe académique, suivi du triomphe dramatique de son *Irène ;* et, à deux mois de là, il mourait dans la rage ! Environ deux mois après son *Irène* oratoire, Talleyrand mourra aussi ; et s'il mourut dans ces formes qui aurait permis d'accorder la sépulture ecclésiastique même à Voltaire, et qui lui valurent à lui de pompeuses et chrétiennes funérailles, pas beaucoup plus que Voltaire il ne laisse le chrétien qui réfléchit sans inquiétude sur le sort de son éternité !

La veille de la séance, lisant son discours et arrivant au mot *devoir*, il avait dit : « Voilà qui plaira à l'abbé Dupanloup ! » Il le lui envoya, ainsi qu'à l'archevêque, et quand l'abbé le vint remercier : « Eh bien, monsieur l'abbé, lui cria-t-il, j'ai parlé du devoir dans mon discours à l'Académie, j'ai voulu le faire en cette occasion. » Belle occasion, vraiment, de parler du devoir qui lui incombait à cette heure, c'est-à-dire du devoir de rentrer dans la voie catholique, que l'éloge d'un protestant ! Quel point de départ, et aussi quel sera le point d'arrivée ? Dans le cours de la conversation, il reprit l'éloge de l'ancienne Église de France, des Sulpiciens ; et, vers la fin : « Je suis bien vieux ! La saison est bien mauvaise ! Je vais mal, oui, mal ! » Pas un mot plus explicite, malgré les provocations de l'abbé, qui ajoute : « J'aurais eu tort d'aller plus vite : il y aurait eu maladresse ; rien ne se faisait vite chez lui, avec sa confiance infinie dans le temps, qui lui a été

fidèle jusqu'à la mort. J'ai appris depuis qu'il m'avait su un gré extrême de ma réserve. » Ne blâmons ni la réserve, ni la longanimité de l'abbé ; mais, encore un coup, il s'agit de Talleyrand, dont les lenteurs sont sans excuse, je ne dis pas, et pour cause, sans explication possible : confiance infinie dans le temps, à quatre-vingt-quatre ans passés !

Comme tentative plus directe, l'abbé envoya au prince, en échange du discours académique, son *Christianisme présenté aux gens du monde*, extrait de Fénelon, avec une lettre où il rappelait que Fénelon avait été, lui aussi, élevé à Saint-Sulpice, et parlait du cardinal de Périgord, vieilli et mort dans le devoir ; lettre qui provoqua une grande conversation entre Talleyrand et Mme de Dino, à qui il aurait dit : « Si je tombais sérieusement malade, je demanderais un prêtre : pensez-vous que l'abbé Dupanloup viendrait avec plaisir ? — Oui, mais il faudrait que vous fussiez rentré dans l'ordre commun, dont vous êtes malheureusement sorti. — C'est vrai, j'ai quelque chose à faire vis-à-vis de Dieu ; je le sais, et même il y a longtemps que j'y songe. » Et quand sa nièce lui eut dit quoi : « Eh bien, je ne dois pas tarder ; je ne veux pas que l'on attribue ce que je ferai à la faiblesse de l'âge. » Il tardera, et jusqu'à la dernière heure de sa vie. Pour la première fois, il vient de prononcer le nom de Dieu ; mais toutes ces conversations nous sont-elles fidèlement rendues par l'abbé Dupanloup, rapporteur intéressé ? — ce que je ne dis pas dans le mauvais sens du mot. — Ainsi, d'une troisième conversation avec Talleyrand, à l'occasion de la mort de son frère.

L'abbé fut frappé, raconte-t-il, « de la fermeté paisible et religieuse avec laquelle il parla de la mort et de la nécessité de s'y préparer », ce qu'il appuya d'une anecdote de la Chambre. Suivit une conversation, « la plus grave et la plus religieuse », ce qui donna à l'abbé l'*audace* de parler de la conduite « vraiment *épiscopale* » de Mgr de Quélen. Et l'abbé se croit en droit de conclure : « A travers les allusions et sous des noms déguisés, il m'était évident que nous avions fait un grand pas ! » Hélas ! pas le moindre, et Talleyrand en était toujours à sa résolution, dès longtemps arrêtée, de garder le décorum, de sauver les apparences, plus soucieux du sort de sa mémoire devant les hommes que de son âme devant Dieu ! Sans intention préconçue, instinctivement, l'abbé Dupanloup, je le crois, prête au prince une langue religieuse qui n'était

pas la sienne, de la même manière qu'il prête à Mme de Dino un rôle d'apôtre et de sainte zélatrice, qui ne concorde pas entièrement avec ce qu'on sait d'elle.

Ainsi, on raconte qu'une fois, à la campagne, tombée malade en réalité ou par feinte, elle demanda les sacrements. La croyant au plus mal, Talleyrand accourut et fut étonné de la trouver bien. — « Que voulez-vous? dit-elle, c'est un bon effet pour les gens. » A quoi le prince, après un moment de réflexion, repartit : « Il est vrai qu'il n'y a pas de sentiment moins aristocratique que l'incrédulité. » Ce qui revient assez à ce qu'il dit un autre jour à son médecin : « Je n'ai qu'une peur, celles des inconvenances. Je ne crains pour moi-même qu'un scandale pareil à celui qui est arrivé à la mort du duc de Liancourt, » dont les funérailles avaient été troublées par la police. Son front se rembrunissait, raconte-t-on encore, quand il lisait dans les journaux un refus de sépulture pour quelque prêtre apostat. C'est alors qu'il disait : « Je sens que je devrais me mettre mieux avec l'Eglise. »

Sous cette impression, il rédigea en grand secret un projet de déclaration, qu'il fit remettre à l'archevêque par Mme de Dino, et, le même jour, il annonça son intention d'écrire au Pape, disant pour la première fois : « Cela devra être daté de la semaine de mon discours à l'Académie ; il ne faut pas qu'on puisse dire que j'étais intellectuellement affaibli. »

L'archevêque fut heureux de la déclaration ; seulement, il trouva qu'il y avait quelque chose à modifier. En effet, délié seulement par Pie VII de ses obligations épiscopales et réduit à la communion laïque, Talleyrand s'y déclarait libre de se marier, tandis qu'il demeurait toujours astreint au célibat ecclésiastique. On lui retourna donc la pièce avec les modifications essentielles : il ne se hâta pas davantage, et poussa ainsi jusque vers la mi-mai. Le 12, il fut pris d'une crise à marche rapide, et le 15 on envoya chercher l'abbé Dupanloup.

A cette extrémité même, il déclara d'abord s'en tenir à ce qu'il avait écrit : « J'ai tout mis dans ces deux pages, dit-il, et ceux qui sauront les bien lire y trouveront tout ce qu'il faut. — Oui, répondit l'abbé, mais tous ne savent pas lire. Les deux pages que je vous rapporte sont identiques au fond, et même dans la forme et dans les termes, aux deux vôtres ; mais elles contiennent, de plus, une modification inattaquable, plus honorable pour vous et plus satisfaisante pour l'Église. » Après avoir

lu attentivement : « Je suis très satisfait de ce papier, dit le prince. Mais laissez-le moi ; je veux le relire. » Il fallut bien se prêter à ce nouveau délai, venant après tant d'autres. Le reste de la conversation roula, raconte l'abbé, sur son état, l'avenir, la mort, Dieu. « Tout cela, ajoute-t-il, n'est plus de nature à être raconté, même confidentiellement. Dieu seul sait le secret de sa miséricorde et les voies de sa grâce dans cette âme. » Que tout ne fût pas racontable, on le conçoit bien ; mais au lieu de livrer indiscrètement le tout, fallait-il ne rien dire, et n'était-il pas nécessaire d'en montrer quelque chose ? Autrement, nous demeurons toujours perdus dans cette douloureuse contradiction entre les affirmations du narrateur et les faits extérieurs, authentiques et notoires.

Le lendemain, 16, veille de la mort, l'abbé Dupanloup retourne au lit d'agonie et ne reçoit aucun accueil rassurant pour son âme sacerdotale. En vain, sur une question du prince, le docteur Cruveilhier lui avait-il déclaré la gravité de son état : il ne se pressait ni ne se décidait davantage. C'est alors que l'abbé Dupanloup eu l'idée, — je n'ose dire l'inspiration, — de faire intervenir l'*ange gardien*. Après une bénédiction demandée et reçue, Pauline entra près du mourant, et sortit au bout de quelques minutes, en disant : « Monsieur l'abbé, mon oncle sera bien heureux de vous recevoir. » Ainsi introduit, l'abbé raconte : « Je n'oublierai jamais le véritable épanouissement de reconnaissance qui se peignit sur son visage, l'avidité de son regard tandis qu'il m'écoutait : « Oui, oui, répétait-il, je veux tout cela ! » Et offrant sa main, il saisissait celle de l'abbé. Reprise alors de la conversation de la veille. « Faisant justice complète de sa vie entière, il eût immédiatement commencé l'œuvre de sa réconciliation avec Dieu, si je ne lui avais fait observer que la confession devait suivre et non précéder la déclaration, préliminaire indispensable. « C'est juste, répondit-il ; alors je veux relire les deux actes avec Mme de Dino, y ajouter quelque chose, et nous terminerons ensuite. »

U. MAYNARD.

(*A suivre.*)

## LES MÉDECINS CATHOLIQUES DE FRANCE

Il y a en France des médecins catholiques, c'est incontestable. Le malheur est que ces hommes, dans l'esprit de qui la science, loin de prendre ombrage de la foi, s'unit et se subordonne à elle, paraissent, faute d'être unis, absorbés par ceux dont les doctrines matérialistes ont d'abord exercé leurs ravages dans les écoles et les multiplient maintenant au pouvoir ; les médecins libres-penseurs peuvent, en effet, revendiquer, pour une bonne part, la responsabilité d'avoir édifié le régime persécuteur que la France subit en ce moment.

A cette prépondérance scientifique, puis politique, des médecins incroyants, on a songé à opposer une éclatante manifestation des médecins catholiques, et c'est ainsi qu'est née une pensée profondément chrétienne et française, que nous voulons exposer avant d'y applaudir comme il convient.

Plusieurs médecins ont demandé à S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, l'autorisation d'établir à Montmartre, dans la basilique du Vœu national au Sacré-Cœur, une chapelle en l'honneur de saint Côme et de saint Damien. Ces saints frères, tous deux médecins, furent martyrisés, au nom de Dioclétien, par le proconsul Lysias, vers la fin du troisième siècle, et depuis cette époque ils sont invoqués comme les patrons des médecins chrétiens.

Voici le texte de la circulaire destinée à vulgariser cette idée par toute la France :

Rennes, 10 septembre 1883.

Très honoré confrère,

Nous venons vous prier de vouloir bien vous intéresser à une œuvre chrétienne et médicale, pour laquelle l'un de nous a écrit, à la date du 20 juin dernier, au secrétaire de l'œuvre du Vœu national.

Il s'agit d'obtenir, dans la basilique de Montmartre, comme les autres corps sociaux, la concession d'un petit sanctuaire de la médecine française, d'une chapelle dédiée à nos saints patrons, saint Luc, saint Côme et saint Damien.

Dans le *Bulletin du Vœu national* de juillet se trouve (p. 456) la réponse à la lettre précitée, où l'on exprimait l'espoir que saint Côme et saint Damien pourraient avoir leur chapelle :

« Nous acceptons volontiers cet augure, dit la rédaction, car la « pensée de notre correspondant nous paraît excellente ; mais nous « ne pouvons que l'inviter le plus vivement possible à en poursuivre « la réalisation, sans nous engager autrement. S. Em. le cardinal « archevêque de Paris peut seul déterminer le vocable des chapelles,

« ainsi que leur affectation ; mais nous sommes convaincus que, les « conditions matérielles étant remplies (1), il accepterait volontiers « une chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien. Il faut donc que « notre correspondant agisse, qu'il soumette son idée, qui nous paraît « très praticable, à ses confrères, et très certainement il réussira. »

Nous en étions à ce point quand, par sa lettre du 20 juillet, M. le sous-secrétaire de l'œuvre du Vœu national nous a annoncé la bonne nouvelle que « Son Éminence était décidée à octroyer une chapelle de la crypte à saint Côme et saint Damien. »

D'ailleurs, le succès d'une telle idée ne peut faire de doute pour personne, car les médecins chrétiens voudront, afin de s'unir à la France « pénitente et dévouée » et de contribuer à réparer le mal qu'ont opéré trop de médecins impies, s'associer à l'Œuvre de la chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien.

Les offrandes pourront être adressées directement, soit à M. le docteur Le Bèle, 44, avenue de Paris, au Mans ; soit au secrétariat de l'évêché du Mans, où le produit des souscriptions sera centralisé et transmis à M. le trésorier de l'Œuvre du Vœu national.

La liste nominative des souscripteurs, à l'exception de ceux qui veulent conserver l'anonyme, sera publiée par le *Bulletin du Vœu national.*

Les médecins qui veulent conserver l'anonyme devront en consigner la mention dans la lettre qui accompagnera l'envoi de leur offrande.

Le *Journal des sciences médicales* de Lille, qui reçoit les communications des professeurs de la faculté de médecine établie dans cette ville, insère cette circulaire en tête de ses colonnes et ajoute :

La pensée de foi qui inspire cette entreprise est trop la nôtre pour que nous nous bornions à une simple adhésion. Nous apporterons à cette œuvre, dont le succès sera un honneur pour tout le corps médical français, notre plus actif concours. Nous la recommandons, dès aujourd'hui, à tous nos amis, en leur annonçant que le journal sera heureux de recevoir leurs souscriptions et qu'il publiera une première liste dans son prochain numéro.

Les professeurs, les élèves et les amis de la faculté catholique de médecine saisissent avec empressement cette occasion de donner un témoignage public de leur foi.

De son côté, le *Bulletin des facultés catholiques de Lille*

(1) Il faut 50,000 francs pour obtenir la cession définitive d'une chapelle. Pour la France entière, c'est un peu plus de 500 francs par département.

dit que cette pensée « répond à une ancienne tradition » du diocèse de Cambrai. Le *Bulletin* emprunte, en effet, aux *Actes capitulaires de la collégiale Notre-Dame de Cambrai* ce fait que, « en 1367, la corporation des médecins de Cambrai demanda au chapitre l'autorisation de consacrer une chapelle à saint Côme et saint Damien, ses patrons ; d'y faire représenter, par la peinture, la vie de ces saints patrons ; de faire sculpter leurs images, et d'exposer, le jour de sa fête, le chef de saint Côme, qui serait solennellement vénéré par les membres de la corporation. »

Déjà les offrandes abondent, et nous pourrions nommer un catholique de Lille, qui n'a pas perdu le souvenir du temps où il exerçait la médecine, et qui donne 500 francs pour la nouvelle chapelle, c'est-à-dire autant à lui seul que le comité demande à chaque département.

Quelle est la portée véritable de cette manifestation ? Pour en donner une idée précise, il suffira de citer l'*appel* qui était adressé en 1881 au congrès catholique de Paris, en faveur de la faculté catholique de médecine de Lille :

Là même où le corps médical compte le plus de représentants, le médecin chrétien ne forme-t-il pas presque toujours l'exception ? Cependant, n'est-ce pas à lui que sont, par avance, assurés, en raison de l'estime qu'il inspire, même à des gens qui ne seraient pas chrétiens, les plus nombreux témoignages de la confiance des familles ?

La médecine est à la fois une profession et un métier. C'est, sans contredit, après le ministère sacerdotal, celle des professions qui porte le poids des plus lourdes responsabilités morales. Pour être à la hauteur d'une telle mission sociale, ce n'est certes pas trop d'avoir toutes les vertus d'un chrétien éprouvé, mais en même temps il faut exercer le plus rude des métiers, et ce métier devient intolérable s'il ne s'y ajoute des compensations : pour les uns, le très petit nombre, c'est le succès d'argent ; pour d'autres, c'est l'ambition ; il leur faut des places, les honneurs, l'influence. Beaucoup posent leur candidature pour des fonctions électives. Ils ne réussissent que trop souvent.

Mais ces compensations sont nulles au point de vue de la pratique médicale ; pour y trouver de nobles jouissances, il faut le dévouement. Pour supporter ce métier, il faut l'aimer ; il faut mettre son cœur au moins autant que sa science au service des malades ; et l'on conçoit que le dévouement diminue à mesure que le milieu de l'enseignement et de l'éducation professionnel devient plus irréligieux et plus révolutionnaire. Le scepticisme dessèche le cœur, et notre sainte religion, foyer de la charité, peut seule former de véritables médecins.

Reproduire ces lignes, c'est justifier le caractère des médecins chrétiens et c'est faire du même coup l'éloge de la manifestation projetée. Les promoteurs ont bien mérité de la France très chrétienne, par une pensée dont la réalisation doit perpétuer leur foi au regard des siècles futurs.

Nous nous empressons, très honoré confrère, de vous exposer ce projet, qui doit avoir les sympathies de tous les médecins chrétiens. Il est bien temps qu'il se fasse entre eux une sainte ligue pour lutter contre les égarements d'un grand nombre qui, jetés dans la politique athée, sortent de leur voie. Notre corps médical, hélas ! a beaucoup à expier, et il a bien droit à une place dans le monument de la pénitence et de la réparation. Il nous faut un lieu de prière et de pèlerinage pour nous ramener à l'esprit de nos vieilles communautés de Saint-Luc et de Saint-Côme détruites par la Révolution, et peut-être les restaurer. L'origine en est aussi ancienne que saint Louis, fondateur du collège de Saint-Côme ou de l'École de chirurgie. A Paris, avant la Révolution, les facultés distinctes de médecine et de chirurgie portaient le nom collectif d'École royale de Saint-Côme.

Nous vous prions donc, cher confrère, de vouloir bien apporter à cette œuvre de foi et de patriotisme votre concours personnel, et même de solliciter autour de vous, si vous le voulez bien, l'adhésion des personnes qu'elle peut intéresser ; car notre appel s'adresse aussi aux pharmaciens, aux élèves des écoles, aux familles des médecins décédés, en un mot à tous les catholiques qui portent intérêt à ce qui concerne l'art de guérir.

Afin d'éviter de multiplier les correspondances, nous prions tous nos confrères de vouloir bien, en même temps qu'ils feront connaître leur adhésion, adresser leur offrande à l'un de nous isolément, ou mieux collectivement par l'intermédiaire d'un ou plusieurs confrères de leur diocèse qui voudront bien réunir les souscriptions et servir de correspondants au comité.

Veuillez recevoir, très honoré confrère, l'expression de nos sentiments les plus dévoués,

Docteur J. H. LE BÊLE, chirurgien honoraire de l'hôpital du Mans, avenue de Paris, 44.

Docteur RENIER, ancien président de la Société de médecine d'Angers, rue des Arènes, 15.

Docteur REGNAULT, professeur à l'école de médecine de Rennes.

Docteur A.-H. SAUVÉ, chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu, rue de Rosilly, Château-Gontier (Mayenne).

Docteur TOURNET-DESPLANTES, rue des Plantes, 21, au Mans.

Docteur R. PETIT, professeur à l'école de médecine de Rennes.

## LE CATHOLICISME EN 1883

Les *Missions catholiques* tracent d'une façon magistrale le tableau d'ensemble que voici de l'apostolat catholique dans le monde entier en 1883 :

Europe. — L'Europe, conquise depuis tant de siècles à Jésus-Christ et dont les lois et les mœurs restent marquées du sceau de l'Évangile, semble, à l'époque actuelle, tourmentée de la soif de l'incrédulité. Chose surprenante : plus un peuple a été autrefois animé du souffle chrétien, plus il aspire aujourd'hui à renier son passé. L'Europe, néanmoins pour tout observateur sérieux, demeure, comme malgré elle, l'auxiliaire de Dieu : héroïques dévouements, charité ingénieuse à soulager la douleur sous toutes ses formes, amour passionné des âmes poussé jusqu'au martyre, toutes les vertus, en un mot, germent encore sur ce sol fécondé par l'Église.

Cependant, si nous recherchons la physionomie spéciale de l'année qui vient d'expirer, nous la trouvons dans l'influence de plus en plus prépondérante de la Papauté. Le Pontife suprême n'a jamais peut-être exercé une action plus grande et plus étendue sur des peuples et des gouvernements hier encore hostiles.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, dans des circonstances solennelles, envoient tour à tour auprès de lui leurs ambassadeurs, accueillent les siens et laissent sommeiller des lois restrictives et persécutrices en attendant le jour où elles les remplaceront par une législation plus généreuse. Grâce à cette même influence, la Suisse ouvre de nouveau ses portes à l'illustre évêque qu'elle avait exilé ; la Suède et les pays du Nord, depuis longtemps inféodés à l'hérésie, se demandent, par la voix de leurs plus grands esprits, si la communion romaine ne serait pas la véritable Église du Christ. Le sultan lui-même, touché de témoignages de fidélité que lui accordent ceux de ses sujets soumis au « patriarche d'Occident », donne, dans ses États, au ministère évangélique, liberté et protection ; les chefs des peuples, justement effrayés pour leur pouvoir, invoquent le pouvoir de celui qui proclame avec la même impartialité et les droits et les devoirs des sujets, et qui, sans faiblesse, comme saint Paul, même pour ses enfants les plus aimés, rappelle à la Pologne et à l'Irlande les lois austères de l'obéissance. Enfin,

au moment où les nations catholiques convoitent cet Orient, qui vit encore des souvenirs des Croisades, toutes, même celles qui, dans leur politique antérieure, se montrent persécutrices, craignent de perdre ou désirent acquérir, par un seul mot de ce souverain sans États, le protectorat sur ces pays privilégiés.

Aussi, ne nous étonnons pas si les œuvres d'apostolat, soutenues et encouragées par ce grand Pontife, ont pris cette année une marche plus rapide, si les vocations ont emporté des dévouements plus nombreux, soit vers les pays sauvages, soit vers ceux que la civilisation n'a fait qu'effleurer. Pour ne parler que de la France, c'est le Séminaire des Missions Étrangères de Paris dont les murs trop étroits ne peuvent contenir les deux cents aspirants ; c'est le Séminaire des PP. du Saint-Esprit ; ce sont les Lazaristes ; ce sont ces Congrégations de Frères et de Sœurs de tous Ordres, auxiliaires précieux du sacerdoce, qui se sentent pris d'une passion plus ardente pour l'apostolat lointain. Et quand ces Sociétés ne peuvent vivre tolérées sur le sol qui les a vues naître, elles vont demander à un ciel plus clément le droit de se préparer à servir la cause de Dieu et du véritable progrès, apportant avec elles pour le peuple qui les accueille la bénédiction divine. Voici, à ce sujet, quelques lignes d'une lettre que nous écrit le Supérieur général des Oblats de Marie Immaculée : « Nos noviciats ont porté leurs tentes, les uns en Italie, dans la Ligurie, les autres dans le Limbourg hollandais, d'autres enfin en Espagne ; partout ils jouissent de la sécurité la plus complète. Nos établissements d'Angleterre, d'Écosse, de l'Irlande continuent de prospérer. Non seulement nos écoles ouvertement professionnelles y sont libres, mais reconnues et soutenues financièrement par l'État. Dans nos églises, le culte est parfaitement autorisé, et même dans l'une d'elles, placée au centre de la grande ville manufacturière de Leeds, nous pouvons faire extérieurement la procession du Saint-Sacrement. Aussi le mouvement de retour à l'Église, sans être bien considérable, ne s'arrête pas, et dernièrement un acte de foi solennel organisé par un de nos Pères de Londres, sous le patronage du cardinal Manning et de plusieurs évêques et archevêques, avec le concours du duc de Norfolk, de lord Denbigh et autres personnages des plus illustres, réunissait, dans une même fraternité de prières, plus d'un million d'adhérents. »

Asie. — Ce n'était pas sans un sentiment de douleur que le chrétien contemplait, endormies dans le schisme, ces églises

orientales, illustrées par le martyre ou l'éloquence de tant de pontifes. Cette contrée privilégiée entre toutes, qui a vu le berceau du monde et a donné à l'humanité la Crèche et le Calvaire ; ces peuples au génie autrefois si brillant ; ces villes, chantées par les prophètes et les poètes, ne présentaient plus que des ruines ; la vérité semblait proscrite pour toujours des pays mêmes où le Christ avait vécu et était mort. Mais la sollicitude du Pasteur suprême s'est étendue sur cette terre des miracles ; à sa voix et sous l'impulsion des Patriarches et des clergés fidèles, grâce aussi aux efforts héroïques de la plupart des grandes Congrégations religieuses, des écoles s'élèvent de toutes parts, et avec le réveil de la science se prépare la résurrection de la foi. Les fils de François d'Assise ouvrent un collège à Salima ; les Lazaristes, à Antoura. A Andrinople, les PP. de la Résurrection et de l'Assomption évangélisent les Églises bulgares qui viennent de voir reconstituée leur antique hiérarchie. A Beyrouth enfin, dans cette Université, à la création de laquelle ont travaillé de concert l'Église et la France, les jésuites réunissent autour d'eux plus de cinq cents élèves de toutes nationalités et apportent à ces pays lointains les deux plus grandes forces de ce monde : la foi et la science : la foi, telle que l'ont pratiquée et aimée pendant dix-neuf siècles les plus brillants génies de l'humanité, la science telle que l'ont faite les découvertes et les progrès modernes.

Il nous est impossible, dans une esquisse aussi rapide, d'énumérer en détail les tentatives sans précédent jusque-là que fait le catholicisme chez les peuples orientaux ; mais ne pouvons-nous pas dire que,si autrefois le salut nous est venu de l'Orient, le temps n'est pas éloigné peut-être où l'Occident payera sa dette de reconnaissance, et fera rentrer dans la même foi et dans la soumission au même Pasteur ces Églises reconquises et régénérées ?

Devant ces espérances qui, demain peut-être, seront une réalité, nous déplorons l'exiguité de nos ressources, nous demandons à Dieu de ne pas permettre au semeur d'ivraie de nous devancer dans le champ du Père de famille, car le protestantisme est là, lui aussi, avec ses légions de prédicants, avec les sommes considérables dont il dispose ; il est là protégé ostensiblement par l'Angleterre. « Mais, comme nous l'écrivait naguère un éminent prélat, ses efforts seront inutiles si les nations catholiques sont fidèles à leurs traditions, et si elles

fécondent par leurs aumônes la bonne semence laissée dans le cœur des Orientaux par les Croisades. »

Créer des écoles semble aussi être le mot d'ordre de l'apostolat, à mesure qu'on avance vers l'Extrême-Orient. Pas une lettre de chef de mission qui ne parle d'une classe à ouvrir, d'un collège à fonder, de livres à imprimer pour apprendre à l'indigène à répéter dans son idiome le nom de Dieu dans le ciel et celui de Jésus dans la crèche et sur la croix. C'est l'histoire de toutes les stations, partout où le prêtre n'a pas à redouter la persécution sanglante. Dans les Indes surtout, l'Angleterre, toujours bien inspirée chaque fois qu'elle ne voit pas dans les missionnaires l'avant-garde d'une nation rivale, soutient de son argent et de son influence avec une égale impartialité et ses ministres et nos religieux.

Mais, quand nous avons dépassé les pays que couvre de son ombre le pavillon britannique, le spectacle change. Là, la prédication devient plus laborieuse ; là, le missionnaire ne glane ordinairement que un à un les épis qu'il offre à l'Église ; là, il est menacé de voir le lendemain s'ouvrir l'ère du martyre, et se disperser ce troupeau conquis au prix de tant de sueurs et de prières. Néanmoins, les consolations ne manquent pas à l'Église : dans le royaume de Siam, quatre missionnaires, députés vers la partie laotienne du vicariat, sont parvenus jusque dans le bassin de Mékong, et ont été bien accueillis de la population ; les missions du Cambodge et de Cochinchine, quoique dépouillées de la protection dont elles étaient couvertes, voient se continuer le mouvement des conversions ; à Pékin, au cœur même de l'Empire du Milieu, les Lazaristes et les filles de saint Vincent de Paul continuent, dans une paix relative, l'œuvre de l'apostolat et des orphelinats pendant qu'une colonie de Trappistes s'établit pour la première fois en Chine ; le Japon a salué ses trois premiers prêtres indigènes, et le christianisme semble vouloir fleurir de nouveau dans cette île arrosée de tant de sang chrétien ; les missionnaires rentrent peu à peu en Corée et pansent les blessures faites par la persécution. Mais le Ton Kin, où depuis quelques années la moisson était si abondante, est aujourd'hui en feu, et Mgr Puginier, en nous donnant des détails sur le meurtre de M. Béchet et de ses compagnons, fait appel à nos prières pour l'épreuve qui s'annonce ; mais en Chine, le sort des stations et des néophytes dépend habituellement de la volonté et du caprice d'un mandarin local ;

à Canton, ce sont des troubles perpétuels, excités par les Lettrés avec le concours aveugle de la populace et de la soldatesque ; au Yun-Nan, c'est le massacre de M. Terrasse et de ses chrétiens ; en Mandchourie, c'est la complicité des mandarins dans l'attentat contre M. Conraux.

Cependant, vienne le jour où les rapports plus fréquents avec l'Occident affaibliront le prestige et la puissance des Lettrés ; alors le peuple, laissé à lui-même et délivré de la terreur qui pèse sur lui, suivra l'impulsion de son cœur et embrassera en masse la doctrine qui assurera sa liberté et sa dignité.

---

## LA PERSÉCUTION EN CHINE

Les *Missions Catholiques* reçoivent à la dernière heure des nouvelles graves ; elles montrent la fermentation qui existe dans les provinces chinoises voisines du Tonkin et elles ne légitiment que trop les appréhensions que l'on a pu concevoir pour nos missions.

Ce n'est pas la première fois que cette Église naissante du Kouang-Si est en butte à la fureur de la persécution. Il semble même que l'enfer s'acharne contre elle d'une manière toute spéciale, pour empêcher la foi de pénétrer dans cette contrée.

Un des premiers missionnaires qui l'évangélisa, le vénérable Chapdelaine, y cueillit la palme du martyre. Depuis, il n'est pas de complots qui n'aient été ourdis, pas de tracasseries qui n'aient été faites, pas de persécutions qui n'aient été soulevées pour empêcher les missionnaires de pénétrer, de s'établir et de travailler dans le pays, pour décourager leur zèle et même leurs entreprises.

Aujourd'hui, c'est le district de San-pan-kiao qui est le théâtre de la persécution ; les conversions y devenaient très nombreuses, il n'en fallait pas davantage pour ameuter une bande de forcenés et soulever un orage, dont les conséquences matérielles et surtout morales sont encore à réparer.

Voici ce que M. Pernet, missionnaire au Kouang-Si, écrivait au pinceau et à la hâte, le jour même de son arrestation, à son évêque :

« Ce matin, 5 octobre, pendant que je disais la sainte Messe,

trois à quatre cents misérables ont envahi la maison ; je n'ai pu quitter que la chasuble. Les portes enfoncées, j'ai été saisi et frappé à coup de plat de sabre, j'en ai le corps tout meurtri. On m'a ôté presque tous mes habits. On voulait me tuer ; on me lia les mains derrière le dos à une poutre qui soutient le toit de la salle d'étude des latinistes, d'où j'ai vu tout le pillage.

« On veut tuer aussi le Père Lavest.

« Une première fois on me détache et on me mène, ou plutôt l'on me traîne, bien que je n'ai pas fait la moindre résistance, dans la salle des hôtes où les uns veulent me massacrer et les autres me défendre.

« Enfin, on me ramène et l'on me rattache à la colonne.

« J'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, j'espère qu'il l'acceptera. Je vous prie de me bénir : grâce à Dieu, je n'ai à me reprocher aucune faute grave.

« Le pillage fini, j'ai été entraîné ici les mains liées derrière le dos. Je ne sais trop où je suis. On dit qu'à vingt-cinq ans il est dommage que je meure. On veut que je me rachète, mais impossible d'y penser. Ils exigent pour le moins mille taëls. Donc, ma mort est décidée, *Deo gratias !* Le motif de la religion n'est pas étranger à ma mort. Je désire qu'elle serve au bien de la mission. Que le bon Dieu vous conserve longtemps au Kouang-Si, et qu'il protège les missionnaires ! On m'a laissé mon scapulaire.

« Votre enfant soumis et obéissant jusqu'à la mort.

« PERNET J.,
« *miss. ap. du Kouang-Si.* »

5 octobre.

Dans une autre lettre, en date du 10 octobre et adressée à M. Delpech, supérieur du séminaire des Missions Étrangères de Paris, M. Pernet, toujours prisonnier, confirme la nouvelle de son arrestation et donne quelques détails.

« Foung foung-kign, en prison, le 10 octobre.

« Notre mission est encore à l'épreuve. J'ai été pris à San-pan-kiao, le 5 courant, vers cinq heures du matin, pendant que je disais la messe. C'était le 1er vendredi du mois, le P. Lavest était en tournée : je devais, après le saint Sacrifice, faire le chemin de la croix avec les chrétiens. Le bon Dieu en a disposé autrement. Que son saint nom soit béni en tout, partout et toujours !

« Si je n'ai pas été tué, c'est par une protection de la sainte

Vierge. On m'a appliqué bon nombre de coups de plat de sabre. On m'a dépouillé de tous mes habits. On m'a lié à une colonne d'où j'ai pu voir tout le pillage, il y avait là trois à quatre cents forcenés que je crois être soudoyés par le prétoire. La suite nous en donnera la preuve. J'ai été détaché une fois et conduit à la salle de réception où l'on voulait me tuer. Quelques-uns des assaillants s'y sont opposés. On m'a attaché de nouveau.

« Le pillage terminé, on m'a conduit ici, les mains liées derrière le dos, nu-pieds, sans chapeau; le ciel était couvert d'abord, il pleuvait même un peu, mais le soleil reparut et devint très ardent. J'étais tranquille et résigné; jamais mon cœur n'a été si bien en paix que depuis. Mon scapulaire seul m'a été laissé.

« A présent on ne parle plus de me tuer... Le prétoire agit et demain je dois être conduit à Quay-yun pour être mené à Canton ou à Hong-Kong. Je souffre des coups appliqués sur le cœur; je ne mange pas, mais je compte sur la divine Providence pour demeurer dans ma chère mission du Kouang-Si, afin d'y travailler encore à la gloire de Dieu. Les gens du prétoire craignant, en effet, que je ne meure en route, veulent recommencer leurs vieilles histoires. L'envoyé du mandarin de Quay-yun, dit en m'abordant :

« Le peuple ne veut pas de vous; que venez-vous faire ici? »

« La réponse était prête. Les milliers de catéchumènes qui se préparent ici même au baptême et qui demandent le Père à grands cris, me fournissaient une preuve irréfutable. Il se tut...

« Le P. Lavest a été arrêté le lendemain 6 octobre par la même bande à Cha-tong dont il visitait les chrétiens et les catéchumènes. Hier matin, quand je m'éveillai, je trouvai à côté de moi un petit billet du P. Lavest, ainsi conçu :

« Courage! je suis entre les mains de la même bande, ce soir « trois cents furieux doivent venir pour me tuer; d'autre part « on agit pour me délivrer, qu'arrivera-t-il? tout est entre les « mains de la divine Providence. Si je ne suis pas massacré, « demain matin je serai à Quay-yun. »

« Le courrier du P. Guimbretière qui m'a envoyé papier, plumes et encre, est parti trop matin pour me donner des nouvelles. Qu'est-il advenu à mon confrère? Chaque jour, à chaque instant, je prie pour que le bon Dieu éclaire nos malheureux persécuteurs et les convertisse.

« Après ma délivrance, je vous écrirai les détails de mon arrestation. »

Le 6 octobre, M. Lavest, cerné de toutes parts par ses persécuteurs, écrivait à la hâte les deux billets suivants :

« 6 octobre.

« Je suis cerné, impossible d'échapper. Je suis inquiet du P. Pernet, pris et emmené, et de mes chers enfants des deux orphelinats. J'aurais bien voulu voir Mgr Foucard. D'ailleurs je suis très tranquille et heureux de souffrir un peu pour mes péchés. Je ne sais ce qui arrivera.

« Priez pour moi, pauvre pécheur; tout en N.-S. et en Marie Immaculée.

« J. M. F. Lavest, miss. ap. de K.-Si. »

En nous transmettant ces premiers détails du désastre qui frappe sa mission, Mgr Foucard ajoute :

« La cause de cette persécution, c'est la haine de la religion et l'abandon des mandarins : depuis l'expédition du Tonkin, ils ne tiennent plus compte des traités. J'espère que nos confrères qui ont souffert plus ou moins auront la vie sauve. Quant à nos établissements, ceux qui ont été détruits comme les autres, ils sont toujours entre les mains de la divine Providence... »

---

## CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Chemin de fer à un rail. — L'Arlsberg. — Les percées des Alpes.

Jusqu'ici nous nous étions contentés des chemins de fer à deux rails ; ce n'était plus suffisant. M. Lartigue a imaginé le chemin de fer à un rail ! Et l'idée, ma foi, est pleine de promesses. Le nouveau système, né d'hier, est déjà en exploitation ; on s'en sert notamment en Algérie pour transporter les alfas, les récoltes, les cannes à sucre, etc., et récemment M. H. de Parville a vu fonctionner le nouveau chemin de fer à Auteuil-Paris. Voici comme il en rend compte.

C'est tout simple : un rail en fer plat constitue la voie, supporté de place en place à $0^m$ 80 de hauteur au-dessus du sol par deux jambes de fer écartées en forme de V, et posées elles-mêmes sur une large semelle ou traverse métallique. Ce ruban de fer surélevé s'en va à perte de vue.

Le matériel est aussi rudimentaire. Un châssis porte en son milieu une ou deux roues à gorge appuyant sur le rail. A droite et à gauche du châssis pendent comme un cacolet deux paniers qui descendent au moins 0m 60 de chaque côté du rail et qui se trouvent, par conséquent, en équilibre d'autant plus stable qu'ils sont plus chargés. Et c'est tout.

On réunit entre eux plusieurs cacolets, 10, 15, 20, au moyen d'un système d'attache ingénieux (1). On attelle un cheval, un mulet, un bœuf, des hommes au véhicule de tête, et le train s'ébranle et progresse.

Il va sans dire que chaque application particulière nécessite des cacolets spéciaux ; paniers pour les récoltes, plateforme pour les marchandises, caisses basculantes pour la houille, caisses grillées pour les pierres, cacolets pour les blessés, cacolets pour l'artillerie de campagne ou de montagne, etc.

Il semblerait que dans le système mono-rail, il soit indispensable de proportionner également la charge de chaque côté ; ce n'est pas nécessaire ; une différence de poids même exagérée n'a d'autre effet que d'incliner les roues porteuses, mais le véhicule continue sa marche sans déraillement.

Les avantages du chemin de fer à rail unique surélevé sont considérables et nous ne saurions les énumérer tous. Depuis plusieurs années, on avait bien essayé, et même avec succès, d'opérer le transport des alfas, des récoltes, est., au moyen de petits chemins de fer en miniature. Mais ces chemins de fer aux dimensions très réduites n'en sont pas moins de vrais chemins de fer exigeant, pour leur établissement, des études préalables, des travaux de consolidation de la voie, etc., il faut examiner avant la pose les parties rectilignes de la route, les courbes, les croisements, les aiguillages ; en un mot, il faut établir le chemin de fer selon un tracé défini. En outre, quand la voie est étroite, on est conduit à donner aux châssis et aux roues un excès de poids pour abaisser le centre de gravité ; de là naturellement un accroissement de poids mort et une exagération de la résistance à la traction.

Avec le mono-rail Lartigue, ces inconvénients n'existent

(1) Chaque châssis porte à l'avant et à l'arrière un gros ressort à boudin horizontalement fixé. On rapproche les spires en les faisant pénétrer les unes dans les autres ; on glisse à l'intérieur une cheville et l'attache est parfaite et flexible. On va appliquer cette heureuse disposition à l'attelage des chevaux aux voitures ordinaires. On diminuera la fatigue du coup de collier.

plus. C'est le chemin de fer qui se plie aux exigences de la route et non plus la route aux nécessités de l'établissement de la voie ferrée. On installe le rail sans préparation, partout, sans étude préliminaire. Y a-t-il une courbe à franchir? Le ruban métallique se courbe d'un tour de main ; la voie est si flexible ! Existe-t-il une rampe à gravir ou à descendre? On installe des jambes de renfort obliques de place en place. Le terrain est-il marécageux? On place des planches sous les semelles. Y a-t-il un cours d'eau à franchir? On installe le rail sur de légers ouvrages en bois. Bref, cela passe et va partout.

Un camion porte les jambes de force et les rails d'une longueur fixe de trois mètres; on assemble les rails à la suite les uns les autres avec quelques boulons ; on dispose les supports, et avec une équipe de six hommes, on pose largement un kilomètre par jour. Veut-on changer de direction, incliner la voie à droite ou à gauche? On déplace les supports et l'on suit le nouveau tracée.

Dans les terrains mouvants ou de sable, une voie ordinaire est difficile à poser : les sables recouvrent les rails, les traverses, les rails se déplacent, fléchissent, les déraillements se multiplient ; ici la voie est en l'air et toujours prête à laisser passer les cacolets. On supprime tout entretien, tout aiguillage, toute plaque tournante ; on évite les ouvriers spéciaux ; le premier venu sait poser un mono-rail ! C'est vraiment le chemin de fer pour tous les usages par excellence que le railway Lartigue.

Est-il besoin d'ajouter que le système est extrêmement économique? Economie de poids pour le transport à pied d'œuvre, ce qui est énorme dans certains pays ; économie d'établissement ; économie de traction. Dans les mêmes conditions de service, la voie coûte environ 30 0/0 moins cher que la voie ordinaire, enfin, le poids transporté à 20 kilomètres par un mulet marchant à raison de 4 kilomètres à l'heure est en moyenne de 15,000 kilog., à la même distance, avec l'ancien système, il est seulement de 5,080 kilog.

L'invention de M. Lartigue pourrait bien prendre une grande extension. On étudie en ce moment le transport des voyageurs sur un rail unique. Peut-être parviendra-t-on de ce côté, et à bref délai, à une solution nouvelle et bien opportune de la question des transports économiques sur les chemins de petite communication. En attendant, le nouveau système rend des services évidents à l'industrie et à l'agriculture.

—

Puisque nous venons d'être amenés à parler chemin de fer, disons un mot de la ligne qui passe les Alpes par le tunnel de l'Arlberg, récemment achevé. Par ce tunnel, une communication directe est établie entre le bassin du Danube et celui du Rhin, et la réunion opérée entre les voies ferrées de la Suisse et de l'Autriche, délivrées ainsi de la servitude des voies ferrées allemandes.

Le chemin de fer de l'Arlberg sera entièrement achevé au milieu de cette année. Les voies d'accès restent seules à compléter. Le forage du tunnel a marché si vite que les entrepreneurs ont gagné six cents jours sur les prévisions de leur contrat. Il faut maintenant terminer les voies qui mènent à l'est, et à l'ouest, au tunnel, ce à quoi on arrivera cette année. On espère même que dès l'automne les récoltes d'Autriche-Hongrie pourront prendre cette nouvelle voie qui vient si heureusement et d'une façon si économique de l'orient à l'occident de l'Europe.

Il y a quelques jours déjà que les délégués des Compagnies de chemins de fer autrichiens, suisses et français, ont jeté les premières bases d'une entente sur les tarifs internationaux à adopter pour les transports par la voie de l'Arlberg.

Le coût de ce chemin de fer a été estimé, dans le principe, à 35 millions de florins, dont 16 pour le tunnel (le florin autrichien vaut, on le sait, 2 fr. 50); mais le ministre des finances, s'appuyant sur les dires de son collègue du commerce, informait dernièrement les chambres autrichiennes que cette somme serait de beaucoup dépassée.

La roche, au passage du tunnel, est si fissurée qu'il a fallu murailler tout cet ouvrage. et, en certains points, le renforcer d'une armature cylindrique en briques. En outre, les entrepreneurs ont droit à un boni de 800 florins par jour, pour l'avance de 600 jours qu'ils ont réalisée sur la date qui leur avait été fixée pour l'achèvement définitif de ce grand travail.

Des pourparlers ont été ouverts entre le ministre du commerce d'Autriche et le conseil d'administration du chemin de fer de l'Arlberg pour l'achat de cette ligne par le gouvernement autrichien. Ce résultat était prévu, mais seulement après six ans à dater de l'ouverture du chemin de fer.

Au reste, le gouvernement s'est engagé à ne pas payer moins de 200 florins pour la valeur de chaque action, et c'est sur cette base que les négociations sont en ce moment conduites.

Quoi qu'il en soit, il y a là une percée qui complète celles qui ont déjà été ouvertes dans les Alpes par le Brenner à l'est, par le Mont-Cenis à l'ouest, et par le Saint-Gothard au nord, ou si l'on veut, au centre. Le tunnel de l'Arlberg, au moins, ne fait pas, comme cette dernière percée, concurrence au transit français.

Bien au contraire : tout le centre, l'est et le nord de la France vont profiter de cette voie nouvelle pour les communications avec la vallée du Danube et même avec toute l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, etc.

C'est un nouveau chemin qui s'ouvre entre Paris et Constantinople, et la distance de Trieste à Paris est raccourcie par là de 150 kilomètres, celle d'Inspruck à Zurich et à Bâle, et par conséquent à Paris, de 200.

Tout cela n'empêche pas les promoteurs d'autres voies, ceux qui ont projeté le percement de tunnels par le Simplon, le Mont-Blanc, le petit ou le grand Saint-Bernard, d'entrer activement en campagne et de convier la France à mettre, pour sa part, une cinquantaine de millions dans un chemin de fer qui sera censé faire concurrence au Saint-Gothard et qui, en réalité, ne favorisera que les échanges de la Suisse et de l'Italie.

De tous ces projets, celui par le Simplon est le seul qui soit réellement bien étudié et qui mérite d'être discuté. Il a quelques partisans en France. Le patron de cette voie, M. Cérésole, ancien président de la Confédération helvétique, a dépensé dans la préparation de cette grande entreprise beaucoup de temps et beaucoup d'argent, aidé de ses amis ; mais la France n'a que faire, dans la triste situation financière où elle se trouve aujourd'hui, de mettre de l'argent dans ce chemin de fer.

La Chambre s'est déjà prononcée sur cette question, notamment en 1882, dans un moment qui était moins embarrassant que le moment présent.

Ajoutons que le percement du tunnel sera commencé cette année, d'après les derniers plans présentés.

Il ressort de ces plans que le tunnel du Simplon, qui ne sera ouvert qu'à l'altitude de 675 mètres et sera un tunnel de *base*, comme dit l'ingénieur français, M. Vauthier, n'en aura pas moins une longueur de près de 20 kilomètres, le double de l'Arlberg, et coûtera, en l'estimant, comme pour l'Arlberg, à 4 millions de francs le kilomètre, 80 millions de francs.

Il faut, en outre, compter 20 à 25 millions pour la ligne d'accès de Brieg au tunnel et pour celle de la sortie du tunnel,

ou d'Iselle à Domo d'Ossola, ce qui mettra le coût total de la ligne du Simplon à 105 millions de francs, sans parler d'autres dépenses qu'il faudra faire ailleurs pour rectifier certaines lignes, etc.

On espère résoudre aisément, grâce aux rapports minutieux présentés par les habiles experts qui ont parcouru les lieux, et grâce aussi à toutes les inventions actuelles de la mécanique, les difficiles questions de fonçage et de température qui se présenteront dans ce gigantesque travail, et achever ce long tunnel en six ans.

La longueur totale du chemin de fer sera de 50 à 55 kilomètres, et il raccourcira les distances de 150 kilomètres, de Paris à Milan. Il favorisera certainement Paris, le Havre, Dunkerque, le nord et l'est de la France, et fera sans doute par là une certaine concurrence au Gothard ; mais il agira sûrement contre Marseille en faveur de Gênes.

C'est pour cette raison que la France, selon nous, n'a pas ici à intervenir de ses écus — et d'ailleurs elle ne le peut plus — et qu'il faut laisser les Compagnies de chemins de fer et tous les intéressés directs faire cette œuvre comme ils l'entendent.

Quoi qu'il en soit, et en attendant le percement du Simplon, la percée de l'Arlberg restera comme une des grandes œuvres de ce siècle, une des mieux et des plus rapidement conduites, une des plus utiles. J. G.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le Pape Léon XIII vient de donner à la catholique Irlande un nouveau témoignage de sa sympathie, tout en confirmant les enseignements souverains qu'il lui a prodigués par ses Encycliques et ses Lettres, au milieu des troubles révolutionnaires qui la désolent.

Dernièrement, Sa Sainteté a reçu en audience M. le chanoine Brosnan, curé de Cahirciveen, ville natale du grand catholique, du grand patriote O'Connell. M. Brosnan a recueilli une somme destinée à élever une église dans sa paroisse, église dédiée à la sainte Croix, et destinée à rappeler éternellement les grands services rendus par O'Connel à l'Église et à sa patrie. Léon XIII s'est souvenu qu'au temps où il était nonce à Bruxelles il avait vu O'Connell, et l'avait jugé « grand ».

Il fut grand, en effet, celui qui, à force d'efforts et de génie, sut obtenir l'émancipation des catholiques, l'admission des Irlandais catholiques aux fonctions municipales, et qui sut maintenir l'agitation profonde provoquée par son éloquence dans les limites de l'ordre, de la loi et de la paix ; il fut grand, celui qui n'enfreignit jamais la loi chrétienne, et sut vaincre les abus d'une législation oppressive, sans pactiser jamais avec la Révolution, sans violer aucun des préceptes de l'Évangile.

Léon XIII a donc béni le projet du chanoine Brosnan et promis de fournir la pierre angulaire de l'édifice élevé en mémoire de la pacifique émancipation des catholiques Irlandais.

Par là, le Saint-Père a donné à l'Irlande une leçon salutaire en même temps qu'un encouragement.

Aucune comparaison n'est possible entre les agitateurs actuels qui prêchent le meurtre et la spoliation, et l'illustre O'Connell. Toute assimilation faite par l'Irlande entre ses nouveaux tribuns et O'Connell est injurieuse à la plus pure gloire nationale de ce généreux pays.

Léon XIII invite donc les Irlandais à se souvenir d'O'Connell, à considérer les bienfaits qu'il a valus à son pays, sans mettre en péril ni son propre honneur, ni celui de ses concitoyens, ni la foi religieuse ; à se modeler sur ce glorieux exemple dans leurs légitimes revendications.

L'Irlande honnête et catholique sera reconnaissante au grand Pape, et de sa participation auguste à une noble entreprise et de la paternelle et généreuse leçon qu'il daigne encore envoyer aux égarés que la Révolution a détournés du devoir.

Puisse la malheureuse Irlande entendre ce paternel avertissement !

—

Léon XIII a déclaré à la congrégation des cardinaux qu'il a déposé aux archives secrètes du Vatican un compte rendu détaillé de la conversation qu'il a eue avec le prince impérial d'Allemagne. Sa Sainteté a exposé en même temps aux cardinaux les motifs qui l'ont déterminé à transmettre à la postérité la relation d'un événement dont les conséquences futures pourront être importantes.

## France.

Le *Journal officiel* publie les décrets dont la teneur suit :

Le président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Article 1er. — M. Meignan (1) (Guillaume-René), évêque d'Arras, est promu à l'archevêché de Tours, vacant par le décès de M. Colet.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le président de la République,
Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

—

Le président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. Ardin (2) (Pierre-Marie-Étienne-Gustave), évêque d'Oran, est transféré au siège de la Rochelle, en remplacement de M. Thomas, promu archevêque de Rouen.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le président de la République :
Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

—

Le président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. Gaussail (3) desservant de Philippeville, est nommé

(1) *Mgr Meignan*, qui vient d'être nommé à l'archevêché de Tours, était évêque d'Arras depuis le 25 septembre 1882. Il a donc occupé ce dernier siège pendant moins d'un an et demi. Il était précédemment évêque de Châlons. Sa nomination à ce dernier évêché remonte à 1864. Mgr Meignan a été professeur de Sorbonne et vicaire général de Paris. Il est né le 11 avril 1817 à Denazé, diocèse de Laval.

(2) *Mgr Ardin*, qui est nommé à l'évêché de la Rochelle, était évêque d'Oran depuis 1880. Précédemment il occupait la charge d'aumônier de la chapelle du château de Versailles, et avait été secrétaire de Mgr Mabile, évêque de Versailles. Il est né en 1840, dans le diocèse de Saint-Claude (Jura).

(3) *M. Gaussail*, nommé à l'évêché d'Oran, est originaire du Midi de la France. Il est curé de Philippeville depuis plus de vingt-cinq ans. Il était tenu en grande estime par S. Em. le cardinal Lavigerie.

à l'évêché d'Oran, en remplacement de M. Ardin, transféré au siège de la Rochelle.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le présidenl de la République :
Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

PARIS. — Le R. P. Théodore Ratisbonne s'est éteint doucement, le jeudi 10 janvier, à 3 heures du soir, à l'âge de 82 ans. Le Saint-Père averti par télégramme, avait envoyé au vénérable vieillard sa bénédiction et Monseigneur le coadjuteur était venu lui rendre visite, au nom de son Éminence le cardinal de Paris.

Le R. P. Théodore était connu par ses ouvrages de piété, spécialement *la Vie de saint Bernard*. Converti au catholicisme avant son frère, il était déjà prêtre et directeur de l'archi-confrérie de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, et c'est lui-même qui annonça en chaire, la conversion miraculeuse de celui qui est aujourd'hui, le R. P. Alphonse-Marie Ratisbonne bien connu par les lecteurs des *Annales de Notre-Dame de Sion,* à Jérusalem.

On écrira, nous l'espérons, la vie du R. P. Théodore, dont la mémoire sera toujours chère au cœur de beaucoup d'amis.

BEAUVAIS. — M. l'abbé Pillon, de Thury, contre qui Mgr l'évêque de Beauvais avait dû prendre certaines mesures disciplinaires, fait publier l'acte de soumission ci-après :

Paris, 7 janvier 1884.

Pour tout au monde. nous ne voulons, en aucune manière, rentrer dans les discussions que nous regrettons sincèrement. — Nous ne désirons même pas mettre au courant ceux qui n'y seraient pas.

Notre évêque cher et vénéré, qui arrive de Rome, nous a communiqué, le 27 décembre, le rescrit donc voici la teneur :

« Per illustrissime ac Reverendissime Domine, uti Frater. Relatis « Sanctissimo Domino nostro per infrascriptum Secretarium S. Con- « gregationis Concilii Litteris Archiepiscopi Remensis et Amplitu- « dinis Tuæ circa sacerdotem Pillon, Sanctitas Sua rescribi manda- « vit « *Decretum Episcopale diei* 19 *septembris* 1883 *sustineri* », idque « notificari jussit Amplitudini Tuæ, eum in finem ut ipsa declaret « sacerdotem Pillon incursum fuisse in irregularitatem, eumdemque

« moneat ut reparare satagat scandalum fidelibus illatum per scripta
« typis edita circa Episcopi dispositiones, ac in posterum ab sedendis
« scriptis similibus omnino abstineat. Hæc Sanctitatis Suæ mandata
« dum nos per presentes exequimur, Amplitudini Tuæ fausta omnia
« precamur a Domino.

« Amplitudinis Tuæ
Uti Frater studs,
« Romæ, 16 decembris 1883.

« L. Card. Nina, *præfectus.*
« J. Verga, *secretarius.* »

En date du 30 décembre, nous avons répondu à Mgr notre évêque en ces termes :

Monseigneur,

« Absent hier toute la journée, j'ai été privé de l'honneur de « répondre immédiatement à votre lettre du 27 courant.

« Enfant soumis à la sainte Église, il ne m'en coûtera pas de me « rendre aux désirs de Sa Sainteté, et je suis tout prêt, Monseigneur, « à vous faire mes excuses, en la forme qu'il vous plaira de « m'imposer.

« M'en remettant à votre justice et à votre bonté, c'est être certain « d'avance que Votre Grandeur saura ménager mon caractère « d'homme public, en vue de mes Œuvres, et un prêtre qui a pu « être un peu vif dans sa défense, mais qui n'a jamais voulu que « faire le bien.

« Dans l'espérance que Votre Grandeur ne voudra pas qu'une « nouvelle année s'ouvre pour moi sous la suspense, je la prie d'y « joindre sa bénédiction épiscopale et d'agréer l'expression des vœux « que forme pour vous, Monseigneur, son très humble et très « obéissant fils,

« Pillon, de Thury. »

Comme cette lettre était insuffisante et que nous ne voulions mettre aucun retard à notre soumission filiale aux ordres partis de la chaire de Pierre ;

Pour consoler l'âme attristée de notre évêque, père bien-aimé ;

Pour réparer aussi promptement que possible nos torts et le scandale donné aux fidèles, et afin de me rendre aux conseils paternels du Saint-Père, *ut reparare satagat scandalum fidelibus illatum*, nous nous empressons de dire à tous nos amis, à tous nos lecteurs, à tous ceux que nous aurions pu scandaliser, que nous regrettons sincèrement ce que nous avons écrit contre les ordonnances de notre évêque, contre les statuts synodaux de notre diocèse. — En faisant cette réparation, nous entendons qu'elle soit pleine et entière, sans aucune restriction.

Prêtre depuis quarante-six ans, enfant de Marie, protégé si souvent

par elle, choisi par sa main céleste pour propager sa dévotion et son culte dans le monde catholique, nous croirions manquer à son amour maternel si nous ne donnions pas ici l'exemple de la soumission et du respect à nos supérieurs, si nous abusions des grâces qu'ils sollicitent pour nous au Ciel par la prière.

Nous regrettons d'avoir été irrévérencieux à l'égard de notre évêque, de lui avoir fait de la peine par nos discussions.

Nous regrettons d'avoir blessé l'autorité sainte dont il est revêtu; — nous lui demandons excuse et pardon de toutes les peines que nous pourrions lui avoir causées, et l'oubli total du passé.

Nous lui promettons qu'à l'avenir nous n'écrirons plus une ligne qui puisse blesser son cœur paternel.

Heureux d'avoir, autant qu'il était en notre pouvoir, réparé nos torts, nous nous jetons aux pieds de Sa Sainteté Léon XIII, pour lui demander sa bénédiction apostolique, et nous prions notre évêque vénéré d'y joindre la sienne.

Nous les assurons de nouveau que, fidèle enfant de l'Église, elle sera toujours notre guide et notre force.

*Roma locuta est, causa finita est.* PILLON, de Thury (1).

BESANÇON. — Les traitements ecclésiastiques continuent à être supprimés par simple mesure administrative. Le gouvernement a donné le change en affectant de rétablir certains traitements suspendus; il n'en a agi ainsi que pour des raisons d'opportunisme que lui suggéraient les convenances locales. En fait, il use, comme par le passé, de la faculté qu'il s'est attribuée de retenir les subventions du clergé. Nous lisons dans le *Temps* :

Par décision du ministre des cultes, le traitement de M. Roux, curé de Vercel (Doubs), sera supprimé à partir du 1er février prochain, cet ecclésiastique ayant été l'objet d'une condamnation à quarante jours de prison pour outrage à un magistrat, prononcée contre lui par le tribunal de Baume.

Dans ce nouveau cas de confiscation, il y a ceci de particulier que le gouvernement s'arroge le droit de suppléer au code pénal et de renchérir sur les tribunaux en ajoutant une peine pécuniaire spéciale aux peines prononcées par le jugement. Nous ne croyons pas que l'honorable prêtre, condamné par le tribunal de Baume, ait pu outrager la nouvelle magistrature. En tout cas, le ministre des cultes n'avait pas le droit de défendre l'honneur des magistrats de M. Martin-Feuillée, en ajoutant pour le condamné la confiscation à la prison.

TOURS. — Le 15 janvier a été célébré, avec la plus grande

(1) Au moment de mettre sous presse, nous recevons communication d'une note de l'évêché de Beauvais qu'on lira plus loin.

solennité, dans la cathédrale de Tours, le service funèbre de quarantaine pour le repos de l'âme de S. Gr. Mgr Collet, le pieux et regretté successeur de saint Gatien et de saint Martin.

Longtemps avant l'heure indiquée, les fidèles affluaient dans l'église métropolitaine pour assister à la belle et triste cérémonie, et bientôt leur nombre emplissait les trois nefs.

La grande nef et le chœur étaient entièrement tendus de draperies noires, où alternaient la lettre C avec les armes du prélat défunt. Au milieu du chœur se dressait un imposant catafalque, tout environné de cierges et de feux funéraires.

A dix heures et demie a commencé le saint sacrifice de la messe, offert par S. Gr. Mgr d'Outremont, évêque du Mans. Étaient présents : NN. SS. les évêques d'Angers, de Luçon, de Nantes, de Laval et de Blois.

Avant l'absoute, Mgr Freppel, évêque d'Angers, est monté en chaire pour prononcer l'oraison funèbre. De toutes parts, les fidèles se sont pressés dans la nef principale afin de mieux entendre l'éminent orateur ; puis il s'est fait un grand silence, et la parole grave de l'illustre évêque a plané sur l'immense auditoire, qu'elle a tenu plus d'une heure sous l'empire de sa puissante éloquence.

**Étranger.**

Allemagne. — La *Gazette de la Croix* dit que les négociations avec la Curie chôment, mais que le rappel de l'évêque de Munster, ainsi que le compromis au sujet de Cologne et de Posen, sont imminents, comme actes personnels et spontanés de l'empereur Guillaume.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 10 janvier.** — *Sénat.* — M. Le Royer est élu président par 135 voix sur 154 votants.

Le *quorum* n'ayant pas été atteint pour les scrutins des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs, ces scrutins sont annulés aux termes de l'article 60 du règlement.

Les scrutins sont, en conséquence, renvoyés à la prochaine séance.

*Chambre des députés.* — On procède au scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents de la Chambre. 313 députés ont pris part au scrutin. Ont été élus : MM. Philippoteaux, par 193 voix ; Spuller, par 193; Sadi Carnot, par 181, et Floquet, par 139.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des secrétaires. Votants, 285. Ont obtenu : MM. Bizarelli, 191 voix; Cavaignac, 202; Etienne, 168; Jullien, 167; Riotteau, 208; Rodat, 184; Bénazet, 191; de la Biliais, 184.

Voici le résultat du scrutin pour les questeurs : votants, 285; MM. Madier-Montjau, 175 voix; Margaine, 185, et Martin Nadaud, 151 voix.

La prochaine séance est fixée à samedi.

**Vendredi 11 janvier.** — *Sénat.* — Le second tour de scrutin pour l'élection de quatre vice-présidents a donné les résultats suivants :

Votants, 136. — Ont obtenu : MM. Humbert, 127 voix; Peyrat, 121, et Teissereinc de Bort, 94; ils ont été proclamés vice-présidents.

Il sera procédé demain à un scrutin de ballottage entre MM. Calmon et Magnin.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de trois questeurs:

Nombre des votants, 131. — Ont été proclamés secrétaires: MM. Honoré, 120 voix; Éd. Millaud, 120; Barbey, 119; Gayot, 119; Vivenot, 115, et Clément 69.

Voici le résultat du second scrutin pour l'élection des questeurs.

Nombre des votants, 133. — Ont été proclamés questeurs: MM. Rampont, 129 voix; Pelletan, 124; le général Pélissier 119.

**Samedi 12 janvier.** — *Sénat.* — M. Carnot, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du quatrième vice-président.

M. Magnin est élu vice-président.

M. Leroyer, prenant possession du fauteuil, remercie les sénateurs de leur confiance en lui. La session promet d'être laborieuse, dit-il, le Sénat ne faillira pas à sa tâche. Tout récemment, refoulant de légitimes susceptibilités, il a donné la mesure de son patriotisme, mais si les mêmes faits se reproduisaient le Sénat aviserait dans sa sagesse.

M. Clément (droite), le seul membre de la minorité qui siège au bureau, dépose sa démission de secrétaire.

M. Cordier dépose deux projets sur la proposition relative au vote du budget.

La séance est renvoyée à mardi.

*Chambre des députés.* — M. le Pésident annonce que les prières publiques prescrites par la Constitution auront lieu demain.

M. Brisson remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait de le réélire président, et engage la Chambre à persévérer dans l'accomplissement des grands travaux qu'elle a entrepris; M. le Président annonce ensuite qu'il a reçu du garde des sceaux une demande d'autorisation de poursuites contre un député, cette demande est renvoyée aux bureaux.

Fixation de l'ordre du jour : Le projet de loi relatif aux prud'hommes mineurs est mise à l'ordre du jour ; le deuxième rang est accordé au projet de loi sur la préfecture de police ; le troisième au projet de loi sur les cris séditieux ; le quatrième au projet de loi relatif à l'instruction primaire.

La Chambre met ensuite à son deuxième ordre du jour des projets relatifs à l'armée dans l'ordre qu'a indiqué M. le général Campenon. Sur la demande de M. Goblet le projet de loi relatif à la réforme du code d'instruction criminelle est porté à la suite de l'ordre du jour.

M. Brisson annonce que M. Proust demande à interpeller le ministre des travaux publics sur la digue de mont Saint-Michel.

M. Langlois demande également à interpeller le gouvernement sur son programme économique.

Sur le demande de M. Ferry, la discussion de ces interpellations est ajournée à lundi, la séance est levée à 3 heures.

**Lundi 14 janvier.** — *Chambre des députés.* — Après avoir fixé à demain la discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust relative au mont Saint-Michel, la Chambre se voit contrainte de subir un discours de M. Bisseuil.

Cet orateur anticlérical et ennuyeux vient accuser l'autorité diocésaine de la Charente-Inférieure d'avoir commis des détournements.

Détournements ! le mot est gros. Voyons la chose.

Mgr l'évêque de La Rochelle avait d'abord obtenu 22 dispenses pour des desservants auxquels la commune ne pouvait fournir de logements. Plus tard, le nombre de ces dispenses fut réduit à onze ; puis elles furent toutes supprimées à partir du 1er octobre 1882.

M. Bisseuil reproche à l'évêque d'avoir gardé dans la caisse diocésaine, pour les attribuer à d'autres usages, les traitements concédés aux ecclésiastiques dispensés. Mais M. Martin-Feuillée n'a pas de peine à établir que ni l'évêque, ni les titulaires des dispenses n'ont rien touché ; qu'il n'y a pas lieu d'introduire contre eux la moindre réclamation ; et que, par conséquent, les *détournements* dont a parlé M. Bisseuil, n'existent que dans son imagination.

Cependant le trop fantaisiste député ne se tient pas pour satisfait ; il demande à transformer sa question en interpellation, mais la Chambre refuse de faire droit à sa demande.

Sur la réclamation de M. Waldeck-Rousseau, la question de M. Delattre sur les faits imputés au commissaire de police de Saint-Denis, est ajournée après la discussion du projet de loi relatif à la préfecture de police.

On entame ensuite la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux prudhommes mineurs.

Tout en admettant le principe qui a présidé à l'élaboration du

projet, M. le vicomte Desson de Saint-Aignan formule de très judicieuses critiques.

Le projet fait entrer dans la catégorie des patrons les chefs d'ateliers et les surveillants, ce qui constitue une grave dérogation aux règles du droit commun. Pour l'électorat des ouvriers il a le tort d'admettre comme suffisante une seule année d'exercice ; enfin, il accorde aux prud'hommes le droit excessif de siéger même en l'absence des représentants de l'une des catégories, concession dont le résultat sera de transformer des tribunaux d'arbitres en des tribunaux d'arbitraire.

Avant le vote sur l'ensemble du projet, M. le comte Albert de Mun vient se déclarer, au nom de plusieurs de ses amis et au sien, partisan du principe général sur lequel repose le projet. Il ne pourra cependant voter ce dernier qui n'est qu'un vain palliatif et qui, dans l'application produira des résultats déplorables.

Le projet est adopté par 384 voix contre 22.

M. Calla dépose sur le bureau de la Chambre, un projet de résolution pour lequel il demande l'urgence. Il en donne lecture. — Le projet conclut à la constitution d'une commission de trente membres chargée d'étudier les causes de la crise industrielle et commerciale et d'apporter dans un délai de quinze jours des résolutions de nature à y apporter remède.

L'urgence est refusée par 230 voix contre 148.

M. Baudry-d'Asson rappelle qu'il a déposé depuis ongtemps une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de deux millions pour les ouvriers de Paris. Il demande que les républicains mettent leurs actes d'accord avec les engagements en mettant sa proposition à l'ordre du jour de demain.

La demande de notre honorable ami est rejetée par 273 voix contre 92.

Et voilà comment les bourgeois de la République prennent les intérêts du pauvre peuple.

**Mardi 13 janvier.** — *Sénat.* — M. Clément est élu secrétaire par 161 voix sur 164 votants, et le bureau est ainsi de nouveau complété, puis le Sénat fixe à vendredi la discussion du budget extraordinaire.

*Chambre des députés.* — On a vu plus haut que la discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust, relative aux travaux faits par l'administration des travaux publicsau mont Saint-Michel, avait été inscrit en tête de l'ordre du jour d'aujourd'hui. M. Proust soutient une thèse développée par la presse tout entière, sans distinction de parti et qui est soutenue par un vif courant de l'opinion publique ; il conteste l'utilité de la digue du mont Saint-Michel, au point de vue agricole et maritime. Sa construction a été des plus nuisibles à ce précieux joyau du moyen-âge et a compromis

sérieusement la solidité et l'existence même des remparts de la vieille abbaye. L'orateur a conclu, en terminant, à la démolition immédiate de cette malencontreuse digue.

M. Raynal, ministre des travaux publics, défend l'entreprise de ses prédécesseurs. Il estime que cette digue rend des services aux habitants et que les remparts n'en souffrent point. La coupure de la digue produirait, affirme-t-il, un courant dangereux pour la solidité des remparts ; le mauvais état de ceux-ci venait, dit le ministre, de l'abandon dans lequel le mont avait été laissé et auxquels les travaux ont remédié.

Cette affirmation officielle a eu raison de la majorité et l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le ministre, est adopté par 306 voix contre 171.

La fin de la séance a été consacrée aux préliminaires de la discussion du projet de loi sur la préfecture de police, qui a été combattu vivement par M. Andrieux. MM. Dreyfus et Waldeck-Rousseau se proposent de répondre au député de Lyon dans la prochaine séance qui est fixée à jeudi.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les prières publiques. — Meeting ouvrier de la salle Lévis. — La révision. — Incident de la gare d'Orléans. — Égypte. — Hongrie. — Chili.

17 janvier 1884.

La cérémonie des prières publiques — dont, entre parenthèses, les principales feuilles républicaines réclament la suppression à la première « révision possible » — a eu lieu dimanche à Notre-Dame, et dans toutes les églises et chapelles de France. Toutes les autorités, moins les ministres dont la plupart s'étaient fait représenter, ont assisté à Paris à la « cérémonie constitutionnelle. » M. Cazot lui-même y figurait en tête de la cour de cassation, qui précédait tous les grands corps constitués. Il était pénible de voir l'armée manquer à ce rendez-vous annuel au pied des autels ; son uniforme n'était guère représenté que par les délégués du ministre de la marine, du ministre de la guerre et du président Grévy. Quant au cortège militaire, il était massé sur le pavis, la circulaire du général Campenon interdisant désormais à tout bataillon de pénétrer dans une église.

Cette cérémonie des prières publiques est la dernière trace

qui reste dans nos lois de l'ancien ordre chrétien. Nos politiciens, nos ministres et nos autorités n'en abusent certainement point pour appeler les bénédictions de Dieu sur la France. Mais du moins ils rendent hommage — par amour de la Constitution — à la patrie chrétienne. Si on supprime bientôt ce petit article, par trop « clérical, » il n'y aura plus rien pour nous distinguer, du moins dans nos mœurs publiques, de la barbarie des sauvages. Mais les catholiques n'en continueront pas moins à prier et à attendre avec confiance de meilleurs jours. Ils savent que ceux qui « réviseront » les prières publiques dans la Constitution voteront la honte et la mort à bref délai de la République.

—

Ce n'est pas d'ailleurs que les avertissements manquent à nos grands hommes d'État. Dimanche encore, le parti des émeutiers de la rue tenait ses grandes assises en la salle Lévis, rue de Rivoli. Quatre mille hommes selon les feuilles républicaines, trois mille hommes, selon des observateurs moins prévenus, assistaient à cette réunion. Ce qui est sûr, c'est que la salle renfermait tout ce qu'elle pouvait contenir. Elle était littéralement pleine, et l'on refusait du monde aux portes. Environ vingt-cinq orateurs ont péroré sur la misère épouvantable dont souffrent en ce moment les classes pauvres à Paris. Nous ne songeons pas à analyser pour nos lecteurs ces vingt-cinq discours ou harangues. Mais nous pouvons certifier que les propositions les plus violentes et les plus dangereuses répondaient très bien aux sentiments de l'assemblée. On a vivement déclamé contre les cruautés de la bourgeoisie, contre l'inertie des pouvoirs publics, contre l'égoïsme des députés de la Seine, contre tout et contre tous. Certaines têtes chaudes ont parlé de diriger une délégation vers le corps législatif, ou d'aller en masse chez M. Grévy. Inutile de parler des remèdes plus ou moins économiques qu'entre deux propositions violentes, divers utopistes proposaient pour tirer le peuple d'embarras. Cinquante rengaînes ont été débitées sur la fameuse formule de Louis Blanc : « Le droit au travail », qui est, après tout, une grande ânerie.

Au milieu de ces déclamations sur l'effroyable misère des ouvriers de Paris et de ces propositions saugrenues, la nuit est arrivée, et les becs de gaz restant fermés, il a bien fallu sortir. L'opération a eu lieu alors en grand tumulte. On repousse avec mépris une proposition qui parle de moyens légaux et parlementaires ; on vote avec enthousiasme et par acclamations une

proposition contre la bourgeoisie, puis on se répand dans les rues avoisinantes. Des groupes se forment ; on chante la *Carmagnole ;* on crie *Vive l'anarchie !* On dirait une petite révolution pour tout de bon. Cependant, les agents arrivent pour disperser les groupes ; il leur a fallu du temps et des renforts pour faire rentrer le peuple souverain en ses quartiers respectifs. Encore la chose ne s'est-elle point faite sans émotion ! Il y a eu une sorte de petite émeute autour d'une femme qui insultait les agents, et que les agents n'auraient pu emmener si une charge en règle ne les avait délivrés. De pareilles scènes jettent un triste jour sur les misères de la situation et font prévoir pour bientôt des événements plus alarmants.

—

La question de la révision si maladroitement soulevée par M. Ferry n'est pas moins grosse d'imprévu inquiétant. Déjà l'extrême gauche de la Chambre a arrêté le texte de la proposition de révision qu'elle compte déposer dans une prochaine séance et qui est ainsi conçu :

« La Chambre des députés, conformément à l'art. 8 de la loi du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles et propose à cet effet de réunir les deux Chambres en assemblée nationale. »

C'est, on le voit, une proposition de révision illimitée. Dans l'exposé des motifs, les auteurs de la proposition indiqueront qu'à leur avis une assemblée constituante devrait être spécialement nommée pour procéder à la révision de la Constitution après qu'elle aurait été décidée par le congrès.

Mais l'extrême gauche ne s'est pas ralliée à l'opinion de M. de Lanessan qui aurait voulu que le groupe indiquât dans sa proposition les principes qu'il entend faire prévaloir dans la révision : suppression du Sénat, suppression de la présidence de la République, etc.

Cette proposition a été repoussée, car elle aurait montré la division qui règne, même parmi les membres de l'extrême gauche, non sur le principe de la révision constitutionnelle, mais sur les modifications qu'il convient d'apporter à la Constitution.

L'un des points sur lesquels la majorité républicaine (qui est avant tout *anti-religieuse*) se mettra certainement d'accord à la Chambre et au Sénat, est celui qui est relatif aux prières publiques.

—

M. le comte et Mme la comtesse de Paris ont quitté Paris le 10 janvier au soir, se rendant en Espagne. Ce départ a été l'occasion d'un minuscule incident dont nous n'avions même pas songé à entretenir nos lecteurs, et dont nous ne leur parlerions pas encore aujourd'hui si la presse républicaine ne s'efforçait, dans une intention que l'on devine, d'en grossir l'importance.

Le train qui emportait M. le comte et Mme la comtese de Paris allait partir, lorsqu'une poignée d'individus qui avaient réussi, on ne sait comment, à se glisser sur le quai du départ, malgré les précautions prises par la police, ont poussé quelques cris de : Vive le Roi ! aussitôt étouffés par le bruit du train qui se mettait en marche.

M. le comte de Paris, dont on connaît l'aversion pour les démonstrations bruyantes et vaines, avait été prévenu, au moment de quitter son hôtel, que quelques exaltés songeaient à faire une manifestation à propos de son départ. Contrarié au plus haut point, il avait eu soin, pour échapper à l'attention des manifestants, de se rendre à la gare d'Orléans par le côté de l'arrivée, et il a réussi ainsi à prendre place avec sa suite dans les wagons qui lui avaient été réservés, sans être remarqué par les autres voyageurs.

Comment la police, qui avait employé du côté du départ un luxe de précautions — qui, par parenthèse, a si cruellement fait défaut lors de l'arrivée du roi d'Espagne à Paris, comment la police n'a-t-elle pas su arrêter la poignée de manifestants qui a fait irruption au dernier moment sur le quai de la gare ? Comment ? M. Camescasse seul pourrait nous le dire, car il en est évidemment responsable. Ses précautions ont été déjouées bien contre son gré, nous en sommes convaincus, ou bien elles ont été mal prises. Il nous répugnerait de supposer, en effet, qu'il ait lui-même improvisé, pour la plus grande satisfaction des journaux de gauche, l'incident qu'ils exploitent aujourd'hui avec tant de passion et une si rare mauvaise foi.

—

Toujours rien de nouveau du côté du Tonkin, mais une reprise des opérations et une marche en avant de l'amiral Courbet paraissent imminentes.

—

Les nouvelles du Caire annoncent la constitution d'un nouveau ministère égyptien sous la présidence de Nubar-Pacha.

C'est la seule personnalité importante du cabinet. Les autres ministres seront aisément suppléés par les sous-secrétaires d'État ou premiers fonctionnaires, qui sont tous Anglais, dans chaque département ministériel. C'est avec ces derniers que Nubar-Pacha travaillera.

—

Vaincre un ennemi n'est pas toujours le soumettre, et il est des victoires difficiles et dangereuses. Tous les conquérans glorieux l'ont appris à leurs dépens et à ceux de leurs peuples. Les Anglais s'en aperçoivent déjà en Egypte où l'on prévoit pour eux de cruelles épreuves. La révolte d'Arabi, plus religieuse que politique, a provoqué, quoique réprimée, celle du Madhi bien autrement ardue à vaincre. Le fanatisme est une force et un péril ; il sert les ambitieux qui l'exploitent, et il les perd eux et leurs victimes. N'est-il pas évident que le Madhi a bien moins en vue la conquête de l'Egypte que sa libération des influences étrangères ? Mieux inspiré, le Khédive lui aurait opposé les troupes turques au lieu des britanniques, et l'aurait privé de son terrible argument patriotique, la guerre à l'étranger. L'histoire ne se compose que de répétitions peu variées : L'invasion de la partie dite civilisée de l'Egypte est une de ces inspirations mahométanes qui ont coûté si cher à l'Europe chrétienne depuis onze siècles. Quel que soit l'affaiblissement de l'islamisme on doit se garder d'une confiance excessive : un triste réveil est possible et nous restons convaincus que des meneurs puissants et habiles pourraient encore exploiter les vieilles haines au point de renouveler d'immenses désastres. L'arrivée déjà vraisemblable du Madhi au Caire sera sans doute le signal d'un soulèvement presque universel des servants de Mahomet en Afrique et en Asie. Cette préoccupation est celle d'observateurs prudents qui connaissent les populations arabes pour les avoir hantées, et non pas seulement par la lecture de documents diplomatiques.

—

Pour une seconde fois, le projet de loi gouvernemental sur les mariages mixtes a été repoussé à la Chambre des magnats de Hongrie. La majorité des opposants a été de 9 voix. On voit si la lutte a été ardente. La presse libérale et juive — c'est tout un en Autriche-Hongrie et un peu aussi ailleurs — est dans un état de fureur indescriptible. Elle s'en prend aux seigneurs habitant des provinces autrichiennes qui ont porté à leurs frères transleithans l'appui de leur vote. Or, ces seigneurs ont tout

simplement exercé, dans une question religieuse et sociale de premier ordre, un droit qui ne leur fut jamais contesté, bien que l'usage en fût tombé en désuétude, et l'on peut assurer, sans crainte de se tromper, que le gouvernement libéral hongrois ne se sera pas fait faute de faire venir de n'importe où l'arrière ban de ses partisans.

—

Un télégramme de Lima annonce que la Chambre des députés du Chili a approuvé le traité de paix conclu avec le Pérou.

Enfin, on peut donc espérer que cette lutte meurtrière, qui sévit depuis plusieurs années, va prendre fin, et qu'elle n'atteindra pas la durée du siège de Troie par les Grecs.

P. Chantrel.

---

## DERNIÈRE HEURE

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la communication suivante de l'évêché de Beauvais.

On lit aujourd'hui dans un journal de Paris, le texte d'une *prétendue soumission* de M. l'abbé Pillon :

La publicatlon trop empressée de ce document n'a point été autorisée par Mgr l'évêque de Beauvais, qui avait donné à M. Pillon son appréciation motivée à ce sujet, dès le mercredi 9. Il y a dans cette précipitation, avec laquelle M. Pillon s'adresse au public, un calcul intéressé et un parti pris de faire encore une fois appel à l'opinion.

Sans relever ici les réserves importantes que Monseigneur a fait connaître à M. Pillon sur la teneur de cet écrit, Sa Grandeur ne saurait approuver l'insertion d'une première lettre, datée du 30 décembre 1883, dans laquelle ce prêtre égaré se bornait à de simples excuses et ne se reconnaissait coupable que d'un peu de vivacité dans sa défense, affirmant n'avoir jamais voulu que faire le bien.

Monseigneur ne saurait non plus approuver ce que dit M. Pillon de la *prétendue mission à lui confiée de propager la dévotion envers la sainte Vierge dans le monde catholique,* alors qu'il sait de quelle manière et pour quels motifs ses supérieurs ont, dès le début, blâmé son projet de publier le *Rosier de Marie,* et comment Son Éminence le cardinal archevêque de Paris et

Monseigneur l'évêque de Beauvais ont, dans une *note concertée*, apprécié récemment l'influence de ce journal.

Aucune mesure épiscopale n'a modifié la situation canonique de M. Pillon.

(*Communiqué de l'Évêché.*)

---

## PETITE CHRONIQUE

Miss Vera Manning, la seconde fille du défunt M. Charles Manning, frère du cardinal-archevêque, vient d'entrer en qualité de novice dans le couvent de Rochampton.

On ne saurait dire qu'elle y entre, comme pourraient le croire certains libéraux, « pour se caser », car elle a hérité de son père d'une fortune de liv. st. 2000 (25,000) de rente annuelle.

— Un prêtre a été assailli le 7 janvier, à 6 heures du matin, à la place de la Madeleine, à Paris, par plusieurs malfaiteurs qui l'ont frappé violemment. Un agresseur a été arrêté.

— Des cartes postales, avec réponse payée, du prix de vingt centimes pourront être expédiées, à partir du 1er février 1884, de France et d'Algérie, à destination du Brésil et d'Haïti.

Les cartes postales avec réponse payée, à destination du Brésil et d'Haïti, et la partie réponse des cartes similaires provenant du même pays, pourront être soumises à la formalité de la recommandation moyennant payement d'un droit fixe de vingt-cinq centimes, auquel cas elles pourront, en outre, donner lieu à l'émission d'un avis de réception du prix de dix centimes.

— La communauté israélite de Carpentras, si attachée aux prescriptions de la loi de Moïse, vient d'être attristée par le scandale de « l'enfouissement » civil du sieur Naquet père, que ses fils Alfred, le sénateur, et Éliacin, le procureur général, n'ont pas craint de faire transporter de Nice, où il est mort, à Carpentras, où ils sentaient le besoin de manifester sur un cadavre.

— La Bibliothèque nationale, dont les richesses s'accroissent chaque année, soit par des achats, soit par des dons, vient de clore son inventaire.

Le nombre des volumes s'élève actuellement à 2,500,000.

Le cabinet des manuscrits renferme 92,000 volumes reliés, brochés ou contenus dans des cartons, ainsi que 144,000 médailles de toutes les époques, françaises et étrangères.

Les collections des estampes comprennent plus de 2 millions de pièces conservées dans 4,500 volumes et dans 4,000 portefeuilles.

La galerie de la réserve renferme les volumes les plus précieux au nombre de 10,000.

La Bibliothèque nationale est la plus riche et la plus ancienne de l'Europe. C'est au siècle de Charlemagne qu'on en trouve les premiers éléments. Mais son origine date réellement du règne de Charles V, dit le Sage. Ce prince chargea Gilles Mallet, son valet de chambre, un érudit du temps, de dresser l'inventaire de la Bibliothèque, en 1367. Ce catalogue, le premier qui en fut fait, est conservé sous verre, comme une précieuse relique. Il contient 973 articles (900 volumes et objets divers.)

Les accroissements successifs du matériel rendent insuffisant le local actuel. On peut juger de la progression du mouvement intellectuel dans ces dernières années par les chiffres suivants :

En 1868, la salle de travail recevait 24,000 lecteurs.

En 1883, elle en a reçu 70,000.

— Il résulte de la statistique officielle close le 2 janvier, suivant l'usage, que, dans le département de la Seine, 542 suicides ou tentatives de suicides ont été commis du 1er au 31 décembre 1883. L'année précédente avait donné un chiffre de 470, d'où il résulte qu'il y a eu, en 1883, 63 suicides ou tentatives de suicides de plus qu'en 1882.

— En Prusse, la même statistique accuse une progression notable. Ainsi, en 1860, on a compté 3,186 suicides, c'est-à-dire 13 par cent mille habitants. En 1881, on en a compté 4,958, soit 18 par cent mille. Sur ce nombre, il y avait 4,044 hommes et 914 femmes.

Quant aux causes déterminantes du suicide, elles sont indiquées avec leur coefficient dans le tableau suivant, qui se rapporte à l'année 1881 : sur cent suicidés on a compté : 1° pour dégoût de la vie 11,1 hommes, 9,4 femmes ; 2° pour souffrances physiques 6,2 hommes, 9,0 femmes ; 3° pour maladies mentales 19,4 hommes, 85,1 femmes ; 4° pour passions diverses 2,3 hommes, 6,3 femmes ; 5° pour vices 12,1 hommes, 8,6 femmes ; 6° pour deuil 0,3 hommes, 0,7 femmes, 7° pour chagrins 16,3 hommes, 8,5 femmes ; 8° pour regrets, honte, remords de conscience 3,6 hommes, 9,4 femmes ; 9° pour dépit et querelle 3,0 hommes, 2,3 femmes ; 10° pour motifs inconnus 19,9 hommes, 15,7 femmes.

— On sait que les Chinois n'ont pas d'alphabet, et qu'ils représentent chacun des 17,000 mots de leur langue par un signe d'écriture particulier. Aussi, pour transmettre leurs dépêches, ont-ils dû numéroter tous les mots. Il en résulte que la transmission des dépêches est plus difficile en Chine qu'ailleurs. Il faut, en effet, traduire d'abord la dépêche en numéros, transmettre ceux-ci, puis, à l'arrivée, faire l'opération inverse.

— Savez-vous combien a coûté la dépêche de l'amiral Courbet envoyant le nom des soldats tués ou blessés à la prise de Song-Tay ? Vingt-cinq mille francs ! Elle est partie le 25 décembre.

Les noms ont été étudiés avec le plus grand soin au ministère de

la marine avant d'être publiés; il est certain qu'aucune erreur n'a été commise dans la transmission de la dépêche.

Si nous relevons ce fait, ce n'est pas pour critiquer le gouvernement qui a bien fait d'informer les familles. Mais n'est-ce pas une rude critique des expéditions lointaines qui coûtent si cher.

— La plus grande église du monde est celle de Saint-Pierre à Rome; elle peut abriter 45,000 hommes. Le dôme de Milan en contient 37,000; Saint-Paul à Rome 32,000; le dôme de Cologne 30,000. Puis viennent l'église de Saint-Paul à Londres, et celle de Pétronius à Boulogne, avec de la place pour 25,000 dans chacune. Le Hagia Sophia à Constantinople, maintenant entre les mains des Turcs comme mosquée de Sophie, peut recevoir 23,000 hommes; Saint-Jean de Latran à Rome, 22,000; Notre-Dame de Paris, 21,000; le nouveau dôme de New-York, 17,000; la cathédrale de Pise et celle de Saint-Étienne à Vienne, chacune 12,000; l'église de Saint-Dominique à Bologne, 11,400; celle de Notre-Dame de Munich, 11,000 et celle de Saint-Marc à Venise, 7,000.

— La récolte des cidres a été cette année exceptionnellement favorable. Depuis une période de cinquante années, on n'avait jamais signalé un rendement aussi élevé. On a récolté 23,492,268 hectolitres, soit pres de 15,000,000 d'hectolitres de plus que l'année dernière, et 11,845,600 hectolitres de plus que la production moyenne des dix dernières années.

— La fabrication des dents est une grande industrie. Il y a aux États-Unis douze manufactures de dents artificielles; elles en produisent chaque année dix millions, c'est-à-dire, en moyenne, une dent pour cinq personnes. La moitié est fabriquée par une maison fondée en 1864. Le produit des ventes de ces dents s'élève à 1 million de dollars par an. Les matériaux qui entrent dans la confection sont le feldspath, le kaolin et le cristal de roche. La matière colorante est le platine, le titanium et l'or. Le feldspath et le cristal sont soumis à une température rouge, et de là jetés dans l'eau froide. On les broie ensemble dans l'eau jusqu'à ce qu'ils deviennent assez légers pour flotter; on les combine alors avec la matière colorante et on les soumet ensuite à la chaleur intense d'une fournaise, dans des moules en cuivre. La dent est faite en deux pièces.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

5. **Recueil de prières et d'œuvres pies** auxquelles les Souverains-Pontifes ont attaché des indulgences. — In-18 de 790 pages; 9e édition, considérablement augmentée, contenant les concessions de Léon XIII jusqu'à ce jour. — Paris, chez Lecoffre. — Prix *franco :* 2 fr. 50.

Cet ouvrage, approuvé par la S. C. des Indulgences, conseillé par Pie IX comme le meilleur

livre de dévotion, est aussi le meilleur *Manuel de piété*, ne renfermant que des *Prières* liturgiques ou approuvées par la S. C. des Rites et des *Œuvres pies* ou *Pratiques* pieuses recommandées par l'Eglise.

Les prières indulgenciées par Léon XIII, qui ne se trouvent pas dans les éditions précédentes, sont celles de saint Thomas d'Aquin, patron des Ecoles catholiques, pour les prêtres avant et après leur confession, avant de célébrer, pour les élèves avant l'étude, à Marie Immaculée, à Saint Joseph, patron de l'Eglise, avec une *Invocation* et le Cantique *Magnificat*.

—

6. **Le Peintre à la violette,** par Mlle Thérèse Alphonse Karr. — In-12 de 250 pages. Paris 1883, chez Delhomme et Briguet. — Prix *franco* : 2 fr. 50.

Le *Peintre à la violette* appartient au genre sentimental, qui a bien son charme, et au genre honnête, qui a toujours son intérêt. Il s'agit d'un petit lazzarone, recueilli par une femme moitié charitable, moitié avisée, qui finit par le vendre à un de ces exploiteurs d'enfants qui viennent d'Angleterre et même de France racoler les petits abandonnés, pour les faire mendier ou travailler à leur profit. Les étonnements, les souffrances physiques et morales du petit Italien transplanté du golfe de Naples au ciel et à la mer si bleus, sur le pavé boueux de Londres et sous son ciel jaune, fait de brume et de fumée de charbon de terre, sont notes délicatement, avec des tendresses de femme, par Mlle Thérèse Alphonse Karr. Nous aimons surtout le chapitre où le *Peintre à la violette*, déjà artiste, est forcé de s'arracher le cœur, abandonnant à un fiancé de sa condition Giudetta, sa sœur d'adoption, dont le clair et beau visage lui est resté toujours cher ; Giudetta, qu'il a toujours rêvé de revoir et faire la compagne de sa jeunesse et de son âge mûr, comme elle a été la douce amie de son enfance.

Un récit dramatique, l'*Imagier de Bethléem*, complète le volume de Mlle Alphonse Karr. Il faut y remarquer surtout avec quelle foi ardente l'auteur parle des lieux où voulut naître le Christ.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Par une décision, en date du 8 de ce mois, M. le ministre des finances vient de fixer uniformément à 3 0/0 l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année. On sait que, jusqu'au 8 janvier, les bons à échéance de 9 à 12 mois recevaient seuls un intérêt de 3 0/0. Les bons de 3 à 8 mois ne rapportaient que 2 1/2 0/0. Cette mesure aura pour effet d'activer l'écoulement des bons que le ministre des finances est autorisé à émettre, en vertu de la loi de finance, jusqu'à concurrence de 400 millions pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque. Il nous serait facile, à propos de cette mesure, de montrer combien le public se montrait rebelle à prendre des bons du trésor, puisqu'il a fallu augmenter l'intérêt de 1/2 0/0 ; mais soyons généreux, qualité inconnue des républicains.

Par la même décision, M. le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit 100 par 4 fr d'intérêt, des obligations à court terme 4 0/0, à créer en 1884, à titre de renouvellement, pour une somme de 29.719.000 fr. ; cette émission est une sorte de

renouvellement de billet que le ministre est autorisé à faire quand il ne trouve pas dans les disponibilités du chapitre V les ressources nécessaires pour effectuer le remboursement des obligations à court terme arrivées à échéance. C'est la même opération que les pauvres gens font au Mont-de-Piété, quand ils ne peuvent rembourser les avances faites sur leur nantissement.

Le marché a fait preuve, depuis une dizaine de jours, d'une assez grande fermeté ; la Bourse, disent les journaux financiers, se soutient. Nous pensons, nous, qu'elle est soutenue ; c'est une nuance qui a son prix.

Les cours sont moins discutés en ce moment : affaire de tassement de cours ou de réalisations de bénéfices et exécutions de quelques vendeurs trop engagés. Il y a un mois, c'était, au contraire, le tour des acheteurs. On a signalé un article du *Tagblatt* parlant de la mobilisation de l'armée chinoise ; cet article ne mérite aucune croyance. Non seulement les Chinois ne procèdent pas à une mesure qu'ils ne connaissent pas, mais ils semblent reprendre les négociations avec la France.

La politique semble nous laisser un moment de repos ; quant à la révision de la Constitution, qui pourra donner lieu à quelques agitations, la discussion n'en commencera, dans tous les cas, qu'après les vacances de Pâques.

En attendant et pour préparer l'emprunt, un groupe de spéculateurs tient à raffermir le marché. Il veut profiter du paiement des coupons de janvier pour attirer les remplois de l'épargne, remplois qui dépassent 800 millions de francs : c'est le montant minimum des coupons qu'on vient de détacher.

Les disponibilités paraissent sans doute importantes, puisque nous voici en présence d'une série d'émissions qui se succèderont sans relâche avant l'emprunt français.

Les titres qui ont monté le plus sont : les Fonds publics, le Foncier, la Banque ottomane, les Chemins de fer français, en un mot les valeurs sur lesquelles la spéculation à la baisse avait le plus donné. On la poursuit à outrance et elle se rachète. C'est très bien ; mais quand cela sera fait, le comptant continuera-t-il ?

*Chemins de fer andalous.* — Mais il nous semble bien que ce sont de vieilles connaissances qui ont changé de nom parce que, jadis, elles avaient eu des malheurs. Il y a quelque vingt-deux ans, on vous nommait Séville-Xérès-Cadix, et vos diverses séries d'obligations ne valaient pas cher : 15 à 20 francs peut-être.

Aujourd'hui, comme Chemins andalous, vous vous offrez à 280 francs pour un intérêt net de 14 fr. 54. Votre boniment fait remarquer que c'est bon marché. Sans doute, mais le 5 0/0 Turc à 8 fr. 20 est encore meilleur marché ! Enfin, il faut des valeurs pour tous les goûts ; souscrivez donc si vous y tenez ; pour nous, nous ne souscrirons pas.

A. H.

---

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## DU DÉMON ET DE SON ROLE
### CONTRE LE CHRISTIANISME

I

Depuis la décadence du sentiment religieux on ne croit plus au démon. C'est de la pure mythologie qui, aux yeux de ces esprits forts d'autrefois, devenus les libres-penseurs d'aujourd'hui, ne mérite pas qu'on s'en occupe et n'est digne que du mépris de la raison. Il n'en reste pas moins dans la théologie chrétienne ce qu'il y fut toujours : un esprit mauvais, un tentateur des premiers jours, auteur de la faute originelle, ennemi de Dieu et de ses adorateurs, dont le rôle ne cesse pas d'être en opposition avec le bien, la vertu, les œuvres louables, opposé par cela même à la régénération morale du monde, y semant sans cesse l'irréligion afin d'assurer le pervertissement des âmes et d'inutiliser la Rédemption. Comment cette force malicieuse existe-t-elle ? Pourquoi cette chute en des temps méconnus d'un être privilégié tombé de la gloire dans l'abjection, de la lumière dans les ténèbres, d'un bonheur suprême dans une condamnation éternelle ? L'enfant de sept ans que les écoles ferryennes n'a pas encore hébêté sait tout cela. L'impie a dû le nier, sans se douter que cette négation lui vient de cet esprit même qui précipite d'autant plus bas qu'on méconnaît plus son influence. C'est la pensée commune des Docteurs que l'orgueil fut cause de sa perte, et si cette cause ne nous a pas été évidemment révélée, nous la supposons par ses effets, nous la trouvons dans la doctrine commune des écrivains ecclésiastiques, nous la voyons s'éclairant tous les jours par des événements de la vie humaine, et pour expliquer le mystère dont elle s'entoure, nous n'avons qu'à regarder autour de nous, et cette fin d'un siècle où la Révolution s'égare dans ses triomphes. Tout y atteste une puissance infernale, agissant pour le mal dans la plénitude de

cette libertéqui lui appartenait à titre de créature raisonnable, de cette faculté immortelle que Dieu ne pouvait pas plus lui ravir qu'Il n'entrave la nôtre, et dont l'abus, après avoir causé sa perte, entraîne l'éternelle décadence de ses imitateurs et de ses suppôts.

Quoi qu'il en soit du scepticisme, systématique d'abord et aveuglé ensuite, des incrédules et des niais sur un sujet de si haute importance, l'histoire du moins témoigne de la croyance au démon chez tous les peuples à tous les âges du monde. On sait la scène dramatique de la Genèse, tenue en mémoire et racontée de siècle en siècle par toutes les générations. Cette scène dont on ignore la date, doit remonter aux premiers jours de l'homme, lorsque n'ayant encore qu'une connaissance limitée de l'univers, il put croire sous la forme du serpent à un être qui ne différait de lui que par cette forme, et possédait à sa ressemblance la double faculté de la parole et de la raison. C'est pourquoi toutes les images de l'ange maudit se sont popularisées sous cette figure, devenue à tous un objet d'horreur, et que la Femme bénie devait écraser au jour de la rédemption universelle. Cette horreur, que chacun ressent encore instinctivement à la vue de ce dégoûtant animal, l'avait fait placer par le Lévitique au nombre des animaux immondes et exigeait une purification de quiconque l'avait touché. (Lévitiq. XXII, 5. Cette même réprobation passa par analogie à tous les reptiles, qui devinrent comme lui, chez les naturalistes, les iconographes et les symbolistes, autant d'emblèmes des mauvaises passions. Ainsi les lézards, les crapauds et même les grenouilles, si innocentes pourtant, mais dont les conformités apparentes avec ce dernier, ont été souvent avec lui une cause de confusion dans l'estime populaire : si bien, qu'au jugement des interprètes Dieu, dans la seconde plaie d'Égypte, multiplia à l'infini ces bêtes plus déplaisantes que nuisibles, afin d'humilier l'orgueil de Pharaon par un des moyens les plus impuissants en apparence.

Mais le rôle du serpent est par lui-même bien plus fréquent dans l'action diabolique. Typhon, le génie du mal chez les Égyptiens, prend souvent, outre ses formes multiples, celle du crocodile ou du lézard, ou du scorpion. Son nom, *gâté, corrompu,* indique d'ailleurs assez la nature qu'on lui a faite. Au reste, la haine religieuse de l'homme contre le premier des réprouvés lui a prodigué au besoin toutes les variétés de formes, de pose

et de couleurs auxquelles se rattachent dans toutes les croyances les idées les plus défavorables. On le déguise tantôt en satyre qui exprime les mauvais désirs de la luxure, tantôt en oiseau de proie pour indiquer sa méchanceté cruelle ; c'est quelquefois le gryphon, animal fantastique ayant la double nature du lion et de l'aigle, orgueilleux et inexorable. On le peint en roux comme les bêtes fauves, en noir comme la nuit qui favorise beaucoup de ses adeptes, en vert à cause de ses instincts terrestres ; on lui donne encore une teinte toute rouge, reflet du feu éternel qu'il mérite de plus en plus.

## II

L'idolâtrie naquit après le déluge, à la suite de la confusion des langues, des traditions faussées de la loi primitive, des rapports des hommes avec les anges, qu'ils finirent par prendre pour des dieux à mesure que leur intelligence se laissa séduire par les fausses lumières de la raison prenant la place de la foi. Il faut se faire de cette grande révolution de l'esprit humain (ici encore *révolution* signifie bien *cataclysme*) une idée saine, conforme aux principes catholiques, ou que du moins ceux-ci ne repoussent pas, s'ils n'en font pas l'objet d'une croyance dogmatique et obligatoire.

Des savants ont regardé les hyérogliphes égyptiens comme la source de toutes les erreurs mythologiques du monde ancien.

D'après eux, le vulgaire, accoutumé à voir tant de figures humaines ou animales sans pouvoir en apprécier la cause ou en déterminer la valeur; ne pouvant pas d'ailleurs lire dans sa pensée ces représentations d'êtres animés avec celles des autres objets qui ne l'étaient pas, se serait accoutumé, à la longue, à y adapter ses conjectures, à se les expliquer par des idées superstitieuses, et aurait fini par adorer ce qu'il ne comprenait pas. De là cette multitude de dieux nés de chaque image près de laquelle se trouvait, peint ou gravé, un des attributs dont on se serait plu à faire des insignes. Mais il faut reconnaître que cette manière d'expliquer l'origine du paganisme et de l'idolâtrie est aussi peu conforme à la raison qu'à l'histoire. La raison toute seule proclame que le polythéïsme ne s'est formé que par l'oubli d'un Dieu unique, seul Être suprême que les hommes aient su connaître après la création. Et l'histoire qui nous raconte par Moïse et par Josèphe comment ils conservèrent cette notion jusqu'au déluge, avant lequel on ne trouve aucune trace

des idoles, indique naturellement la dispersion des enfants de Noé, comme le point de départ des superstitions païennes. Jusque là, en effet, les traditions primitives transmises par Noé à sa postérité, et devenues un héritage passant d'une génération à une autre par l'enseignement oral et par le culte, n'avaient pu s'altérer. Les patriarches, chefs des familles, y conservèrent le feu sacré des vérités révélées, et les mêmes hymnes, et les mêmes offrandes étaient chaque jour consacrées à un seul et même Dieu. Toutefois, ces pratiques, simples et communes, d'une adoration légitime, durent s'affaiblir après la division de la grande famille des hommes. Les tribus qui s'éloignèrent du centre de l'habitation, durent songer à s'établir dans les contrées différentes qu'elles se choisirent. De nouveaux besoins, des intérêts tout matériels, les détournèrent de la pensée de Dieu, contre qui l'on avait essayé d'ailleurs de s'élever encore en construisant l'œuvre inutile de Babel. Ajoutons que la confusion des langues ne contribua pas peu à altérer les notions théologiques : le culte, réduit à quelques pratiques moins solennelles, s'effaça complètement, et lorsqu'une nouvelle position fut prise, quand les petites peuplades, fixées enfin, se trouvèrent, par le repos dont elles jouirent, ramenées aux idées plus calmes de la religion, les anciens souvenirs, obscurcis par ce trop long oubli d'un Dieu unique, se réveillèrent nuageux et confus, et ne laissèrent plus, au lieu des pures notions des dogmes primitifs, qu'un vague mélange de vérités et d'erreurs.

Ces erreurs ont dû porter d'abord sur des points dogmatiques qu'elles réduisirent forcément à un fort petit nombre; ce furent de simples déviations de certains principes de la foi, sous le voile desquelles il fut encore possible d'apercevoir ces principes. Ainsi, la croyance au Créateur de toutes choses se maintînt sans doute pure et intacte dans l'esprit de l'homme, quoique les attributs divins y souffrissent en même temps de sérieuses atteintes ; mais la connaissance des anges, qui fut donnée à Adam dès les premiers jours de son existence, dût se voiler à la mémoire de ses enfants, de façon à n'y laisser que des notions indécises.

Au lieu de n'y voir, comme d'abord, que des êtres intelligents, ministres des volontés de Dieu ici-bas, chargés de veiller sur chaque homme, et de protéger par une charitable sollicitude les familles, les cités et jusqu'aux animaux en tant qu'ils étaient les ouvrages des mains du Seigneur, on les regarda

comme les dispensateurs immédiats des biens dont l'homme avait la jouissance, et, d'un culte secondaire, on passa pour eux à une adoration directe et idolâtrique. Un auteur dont l'Église a déploré la chute, et qui l'avait d'abord si éloquemment défendue contre l'impiété du dernier siècle et l'*indifférence* de celui-ci, a consacré une partie de sa polémique à soutenir cette thèse, et l'a prouvé avec la supériorité d'un talent trop tôt profané. A la suite de saint Paul et des principaux d'entre les Pères, il voit dans ces dérèglements de l'esprit humain, le résultat d'une inspiration satanique, le souffle de cet autre esprit dont toutes les traditions prouvent l'incontestable existence, et qui par une nouvelle ruse, bien digne de celle qui perdit une fois le monde moral, se fit attribuer des honneurs divins. Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'expliquer autrement la venue du polythéïsme, et nous nous expliquerons bientôt sur ce point important de la foi catholique.

Or, après un tel écart, à quels autres l'imagination ne dût-elle pas se livrer? Que ne durent pas inventer, pour s'autoriser et se grandir, le vice et les passions abandonnés à eux-mêmes? Quelque gradation qu'ait nécessairement suivie cette théologie intéressée, elle n'en arriva pas moins à tout cet ensemble de conceptions mythologiques dont nous la savons pourvue, et il n'y eut pas un règne de la nature qui ne prétendit à fournir ses dieux. Laissons les historiens et les philosophes conjecturer les causes multiples d'une si absurde et en même temps si ingénieuse théogonie; laissons le patriarche des déistes du XVIII[e] siècle renverser le sens naturel des faits historiques en attribuant aux folies mythologiques une antériorité impossible sur les dogmes de Moïse et de Jésus-Christ. Ce sont là des rêveries de mauvaise foi que l'esprit d'opposition soutient sans y croire, et qui ne sont plus d'aucune portée sérieuse. Voyons donc, comment, sous l'enveloppe des fables devenues autant de symboles, il est facile de découvrir les divines révélations des premiers jours de l'humanité.

Eusèbe se persuade que l'idolâtrie commença en Égypte, peuplée d'abord par Cham, le dernier des fils de Noé, qui eut en partage l'Afrique, et se fixa sur les bords du Nil. Le caractère vicieux que l'Écriture reproche à ce fils dénaturé, qui n'avait pas craint de déshonorer son père, rend cette opinion très probable, aussi bien que la transmission de ses doctrines aux Phéniciens et par eux aux Grecs et aux autres peuples,

selon l'opinion d'Hérodote. Déjà les astres, les animaux utiles ou nuisibles n'étaient plus les seuls êtres créés qui reçurent un culte de latrie. Les héros s'étaient fait rendre des honneurs divins, et Cham fut un de ceux qui les reçurent d'abord, soit qu'il les ait exigés lui-même, soit que son fils Nesraïm ait voulu immortaliser ainsi le nom de son père. Toujours est-il que ce grand personnage est regardé comme le Jupiter Ammon des mythologues ; l'Afrique porte son nom, *Ammonia,* dans les anciens géographes, et ce nom a paru aux commentateurs de l'Écriture le même que celui de Cham privé de son aspiration *Ch-am*, et prenant pour sa finale une terminaison égyptienne, qui se rapproche beaucoup de l'hébraïque. Or, *ce Jupiter* cache sous son nom latin et sous son génitif Jovis, deux séries de noms divins, l'une tirée de l'hébreu Jéhovah, Celui qui est, l'Éternel ; l'autre du vocatif Ζευ Πατργ, Dieu Père, Dieu par excellence, premier des Dieux. On le voit, c'est bien la notion révélée du Dieu unique dont le monde fut l'ouvrage, mais défigurée par les inventions humaines, et pour ainsi dire étouffée sous le voile plus ou moins épais des allégories orientales.

En reconnaissant cette origine du maître des dieux mythologiques, il faut bien croire avec des auteurs modernes, qui nous semblent avoir creusé fort avant la portée historique de cette question, que dans la suite chaque peuple a dû concevoir un Jupiter, accomodé à ses traditions, et dans lequel a dominé une face préférée de son pouvoir suprême ; mais bientôt le mélange de ces peuples avec le plus policé d'entre eux, a fondu toutes ces figures en un seul type, et le Jupiter des Grecs est devenu celui de tout le monde, comme tant d'autres divinités parvenues insensiblement à l'existence complète que leur donnent les traités de Varron, de Cicéron et de Macrobe. On s'est donc généralement accordé dans l'antiquité fabuleuse, à regarder le père des dieux et des hommes sous les mille aspects que semblaient lui prêter l'ordre et les cours des choses physiques auxquels préside réellement la Providence du Dieu véritable. Sous ce rapport, il revêt tous les degrés et toutes les formes de l'être. A la fois cause et effet, il est en même temps le soleil et la pluie qui fécondent, l'air qui développe et conserve ce qui vit ; Minerve et Thémis sont ses filles, il est donc en quelque sorte elles-mêmes, et en effet la sagesse et la justice sont Dieu même et ne peuvent s'en séparer, attributs essentiellement divins. De même ses métamorphoses signalent toujours

quelques systèmes appliquables aux soins providentiels que Dieu se donne pour le monde; elles portent aussi une empreinte de la doctrine fondamentale du christianisme, de la Trinité révélée à Abraham dans la personne de trois anges : car il est serpent et entoure de ses replis la terre qu'environnent les eaux ; il est aigle et plane aux cieux, d'où son regard domine la surface du globe ; il est taureau, et c'est le sol fécond, source de toute vie, de toute richesse alimentaire. Clémens Romanus, analysant les cosmogonies inventées par Orphée, cite un des systèmes de ce poète comme représentant le principe du monde sous la figure d'un dragon à trois têtes ; l'une de taureau, l'autre de lion, symbole du travail, de l'opération par la force ; puis la troisième est une face humaine formant le milieu, et complétant l'idée trinitaire par celle d'un Dieu à qui la figure humaine convient mieux que tout autre. Il est vrai que de ces travestissements, il en est beaucoup dont la foi n'est pas approuvée d'une saine morale. Mais, outre qu'ils sont peut-être plus historiques qu'on ne le pense, et consacrent le souvenir d'aventures également authentiques et scabreuses, il n'eut pas coûté beaucoup à ceux qui fondèrent cette théologie de la rendre aussi commode que possible, en y introduisant des exemples capables d'autoriser les mêmes désordres : c'est sous cette influence intéressée que le monde païen a vécu plus de deux mille ans. C'était bien l'œuvre de Satan, sans contredit. Poursuivons cependant et reconnaissons d'autres rapprochements non moins frappants.

(*A suivre.*) Chanoine AUBER.

---

## RAPPROCHEMENTS

Un journal satirique allemand représentait un jour M. de Bismark en train d'écrire ses lois de mai contre l'Église catholique, lorsque le diable, se penchant sur son épaule, lui dit:

— Que fais-tu donc là ?

— Je travaille à démolir l'Église.

Et le diable de s'écrier dans un éclat de rire :

— Serais-tu plus malin que moi ? Voilà dix-huit siècles que je travaille à la même besogne et je n'ai encore rien fait.

Le diable ne voulut pas décourager le chancelier de fer, sans quoi il n'eut pas manqué d'ajouter que, depuis dix-huit siècles, il avait malgré lui travaillé à la gloire de Dieu.

L'Église est née dans la souffrance. Elle a grandi dans la persécution. Plus les tyrans l'ont opprimée, plus elle s'est montrée vaillante. Et si quelque chose lui est nuisible, c'est à coup sûr l'excès de prospérité. La lutte est son élément; l'adversité, la garantie de son triomphe.

M. de Bismark s'en est donc allé tout doucement à Canossa. De par son ordre, le prince impérial se présentait, il y a quelques jours, au Vatican.

* * *

Le 31 décembre dernier, les amis de M. Gambetta instituaient « un pèlerinage » annuel à la villa des Jardies; pèlerinage laïque en l'honneur du plus terrible ennemi de la Religion ; de l'auteur du fameux cri de guerre au cléricalisme. La mémoire du grand homme et l'apothéose du 6 janvier 1883 sont bien oubliées. Les pèlerins laïques n'étaient pas cinq cents pour la première année. L'année prochaine, ils ne seront peut-être pas le tiers ou le quart de ce nombre. En 1885, M. Paul Bert, s'il vit encore, ira tout seul aux Jardies, s'il y pense et s'il ne craint pas la solitude.

* * *

Hier, nous lisions dans un journal qu'au lendemain de 1830, il y eut, par réaction contre la monarchie très chrétienne, une poussée d'irréligion publique. Le Panthéon était « laïcisé » et l'on avait eu la prétention d'y célébrer, en l'honneur des morts de Juillet, une cérémonie laïque où la *Marseillaise* et la *Parisienne,* exécutées par les artistes de l'Opéra, remplaçaient les hymnes sacrées.

Tous les efforts de mise en scène avaient été impuissants à dissimuler le vide et le non sens de cette cérémonie. En en sortant, la duchesse de Broglie, qui était protestante, n'avait pu se contenir et, rencontrant M. Thiers: « *Bienheureux les morts qui meurent au Seigneur,* lui avait-elle dit ; cela vaut mieux, monsieur, que tout ce que nous venons d'entendre. »

Où sont les morts de Juillet, et comment se nomment-ils ?

Le Panthéon est rendu au culte catholique. Sur ses murs, les peintres ont esquissé la vocation, la vie et la mort de sainte Geneviève ; les Parisiens continuent de venir par milliers se prosterner devant la châsse étincelante de la petite bergère de Nanterre, et l'Église rayonne sur tout le monde.

Ses ennemis rendent hommage à sa vitalité en voulant l'asservir ; ils se ridiculisent en se déifiant.

*
* *

L'année dernière, 30,000 pèlerins catholiques arrivent de tous les points de l'Italie s'agenouiller dans le basilique de saint Pierre et recevoir la bénédiction du Souverain-Pontife.

Pour ces 30,000 hommes venus librement, Rome est toujours la ville des Papes.

La Révolution dédaignée s'en irrite et la franc-maçonnerie décrète qu'un pèlerinage laïque au tombeau de Victor-Emmanuel, le vainqueur de Pie IX, sera la réponse à l'acte de foi dont vient d'être témoin la « capitale de l'Italie. »

A tout prix, elle humiliera la papauté et fera voir à l'univers que l'avenir est aux idées modernes, c'est-à-dire à la révolution triomphante.

Et pendant de longs mois, elle se livre à une propagande dévorante ; elle appelle les populations du Nord et du Midi. Une réduction de 75 p. 0/0 sur le prix des transports facilitera le voyage aux plus pauvres.

Le gouvernement s'attend à une démonstration grandiose mais il redoute les excès de la tourbe révolutionnaire, et l'on décide de sectionner en trois groupes l'armée des pèlerins.

Fatuité humaine ! Le jour de la manifestation annoncée, les trains amènent à Rome de rares voyageurs. Réduction de prix, invitations pressantes, mots d'ordre des loges n'ont pas trouvé d'écho dans les populations lointaines. La franc-maçonnerie compte sur un dédommagement de la part des voisins, les habitants de Tivoli, de Frascati et d'Ostie.

Déception encore. La cérémonie laïque s'accomplit au milieu de l'indifférence générale. Rome est fidèle à ses Papes, et les fonctionnaires n'arrivent pas, malgré leur multitude, à galvaniser la démonstration révolutionnaire. Le peuple se reporte en esprit au grand pèlerinage de l'Italie catholique et trouve l'autre misérable.

C'est un désastre pour l'Italie usurpatrice, pour le Quirinal, pour la franc-maçonnerie.

On fera bien de suspendre de nouveaux « pèlerinages nationaux », si l'on ne veut voir les voyageurs laïques laisser là le tombeau de Victor-Emmanuel pour aller se prosterner

une deuxième et une troisième fois à la Confession de Saint Pierre.

Ainsi Dieu se venge, et tire la glorification de son Église de l'humiliation de ses ennemis.

ÉMILE DANTEN.

---

## LE CATHOLICISME EN 1883

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

AFRIQUE. — « Toute préparation à la colonisation sur un point quelconque du globe, disait récemment un publiciste, se compose de deux parties : l'action géographique et industrielle et l'action civilisatrice. Lorsqu'on veut s'emparer d'une contrée nouvelle, il faut y lancer de hardis explorateurs, mais en même temps il faut y envoyer des hommes de dévouement capables d'y élever des écoles, d'y fonder des hôpitaux. L'appât de la gloire, l'amour de l'inconnu peuvent décider les premiers à s'enfoncer au loin dans les contrées mystérieuses ; mais, pour se fixer dans ces contrées quand elles ont été découvertes sans en retirer aucune renommée, pour ne chercher que la charité, il est nécessaire d'être soutenu par cette espérance qui appartient aux hommes qui ont fait la foi. »

Cette parole se réalise en Afrique. Explorée déjà par nos missionnaires alors que l'Europe la laissait dans un déplorable oubli, elle a vu l'apostolat suivre, quand il ne le prévient pas, l'élan général qui pousse le vieux continent. Jésuites, Lazaristes, Pères du Saint-Esprit, Oblats, Capucins, Missionnaires d'Afrique, Missionnaires d'Alger, prêtres de l'Institut de Vérone, presque toutes les familles religieuses en un mot s'y donnent rendez-vous et rivalisent de zèle dans ces luttes quotidiennes contre les éléments, l'insalubrité du climat, les préjugés des Noirs, les caprices sanguinaires des chefs et surtout contre la rapacité jalouse des marchands arabes.

Les missionnaires de l'Institut de Vérone, les premiers à la peine pendant cette année, doivent être les premiers sur cette liste d'honneur. Prisonniers du Madhi depuis de longs mois, ils ont pu envoyer pourtant le commencement du récit de leur captivité. Les dernières nouvelles nous font espérer qu'ils reprendront bientôt leur œuvre interrompue. A Madagascar,

les Jésuites sont chassés de leurs stations florissantes et, à travers mille dangers, ont suivi à Tamatave le drapeau français; mais ils ont rapporté là un triomphe qui les console de bien des épreuves: ils ont converti à son lit de mort le consul anglais qui avait cherché à ruiner leur influence. Au Zambèze, ils succombent les uns après les autres sous l'action de la fièvre et de fatigues inouïes, mais leurs rangs se reforment toujours et ils reconquièrent aujourd'hui le terrain qu'ils ont perdu hier.

Le meurtre de leurs frères n'a pas affaibli non plus le courage des missionnaires d'Alger. Pendant que leur éminent fondateur, le cardinal Lavigerie, relève de ses ruines le siége de Cyprien, pendant qu'en quelques mois il ouvre dans l'ancienne Carthage des hôpitaux, des séminaires, des colléges et des paroisses, ses fils partent chaque jour plus nombreux pour leurs lointaines missions. Si, pour obéir à la prudence évangélique, ils ont dû cette année quitter les États de Mtésa et laisser temporairement le champ libre aux prédicants protégés par l'Angleterre, c'était pour s'établir au sud du Lac, auprès d'un chef et d'une tribu qui ont échappé à l'influence arabe. Bientôt un des premiers apôtres de cette vaillante armée, le R. P. Livinhac, sera aux pieds de son archevêque. Il recevra le sacre qui fait les pasteurs et, en retournant sur les rives du Tanganika, il donnera à son tour au chef de chacun des trois autres vicariats l'onction épiscopale.

A Natal, dans l'État libre d'Orange, dans la République du Transwaal, dans le Basutoland et le Zoulouland, les Oblats conduits par Mgr Jolivet construisent partout des églises, des orphelinats, des écoles où ils évangélisent de préférence les colons de race blanche pour se servir d'eux comme intermédiaires auprès des Noirs. Une nombreuse colonie de Trappistes, établie dernièrement près de Piétermaritzburg, secondera de ses prières les efforts de l'apostolat et assurera dans le pays les progrès de la civilisation chrétienne et de l'agriculture.

Les Pères des Missions Africaines voient s'étendre encore le champ qui leur est confié et se promettent la plus belle moisson dans la grande cité d'Abeokouta.

Les Capucins des Gallas, chassés il y a trois ans du Choa par la tyrannie jalouse de l'Empereur Atti-Joannes, sont rentrés dans leur ancienne mission, laissant sur leur passage des stations nouvelles.

Enfin les Pères du Saint-Esprit ont été bénis spécialement

par Dieu, sur ce vaste champ de bataille qui a vu successivement passer Livingstone, Stanley et de Brazza. En Sénégambie, Dakar, appelé à devenir un jour le chef-lieu des possessions françaises, voit la croix se dresser sur sa grande et belle église, et bientôt le chemin de fer du Haut-Sénégal sera un précieux auxiliaire pour la mission. Déjà les populations fétichistes s'ébranlent et l'île de Fadioute vient, avec ses 2,500 chrétiens, de se convertir en masse. A Sierra Leone, le catholicisme se fait une place importante au milieu des quarante-neuf sectes hérétiques qui se partageaient le pays ; le gouverneur anglais félicite publiquement les Pères pendant que la République de Libéria fait appel à leur zèle. En Guinée, il y a trente ans, ne s'élevait pas une croix ; aujourd'hui des établissements prospères proclament l'influence de la religion et deux missionnaires accompagnent M. de Brazza dans l'intérieur. Au Congo, le vaillant Père Argouard est parti avec une colonie de missionnaires pour ouvrir une station au-dessus des cataractes du grand fleuve, à Stanley-Pool ; pendant que le Père Duparquet, chassé naguère de la partie inférieure de la Cimbébasie où il avait pénétré par le Cap, est rentré dans sa mission par une autre voie à la fois plus sûre et plus courte. Enfin, pour terminer cette nomenclature par la mission si connue et si sympathique de Zanguebar, le Saint-Siège, devant les progrès consolants de cette préfecture apostolique, l'a érigée en vicariat.

Amérique. — Plus heureuse que l'Asie et que l'Afrique, l'Amérique n'a plus à redouter le temps de l'épreuve, et les pasteurs de ses jeunes et florissantes églises organisent aujourd'hui ce que les dons de notre Œuvre naissante avaient permis de créer. Cependant, quelques contrées sont loin encore de participer à la richesse des métropoles, et les Missionnaires de Natchez, du Territoire indien, d'Athabaska-Mackensie, par exemple, connaissent l'apostolat dans ce qu'il a de plus dur et de plus austère ; aussi notre Œuvre envoie de généreuses offrandes à ces ouvriers admirables de l'Évangile qui vivent dans des luttes plus terribles peut-être que le martyre, parce qu'elles sont plus continues.

Sur cette Église du Nouveau-Monde s'est arrêté cette année, d'une manière spéciale, le regard paternel de Léon XIII. Il y a quelques mois, le Souverain-Pontife écrivait aux évêques de l'Amérique du Sud; quand nous traçons ces lignes, les Archevêques du Nord sont dans la Ville éternelle. Aux premiers, le Pape

recommandait l'Œuvre de la Propagation de la Foi ; son amour pour les missions donne l'assurance qu'il ne nous oubliera pas auprès des seconds. Au moment où la charité de notre vieux continent, sollicitée par tant de besoins pressants et légitimes, ne peut suivre que de loin la marche de l'apostolat, on verra bientôt, nous l'espérons, la jeune Amérique prendre dans notre Œuvre, universelle comme l'Église elle-même, une place digne de ses richesses et de son génie.

Océanie. — En Océanie, l'ère du martyre est fermée, et les sauvages que rencontrait le P. Chanel se sont adoucis au contact des hommes de la prière. Aussi, les Maristes, soit dans les îles Fidji, soit dans la Nouvelle-Zélande, soit dans l'archipel des Navigateurs, portent leurs efforts sur l'éducation de la jeunesse, et Mgr Redwood commence à Wellington la construction de *Saint-Patrick College*. Pour les Pères des Sacrés-Cœurs, pendant qu'ils continuent avec succès à Tahiti leur œuvre au milieu des Mormons, leur léproserie de Molokai forme un de ces joyaux que le diacre Laurent montrait aux persécuteurs comme la plus belle richesse de l'Église.

Cependant, dans ce vaste archipel, l'épreuve a accumulé des ruines : à Samoa, un cyclone terrible tuait un missionnaire et anéantissait en quelques heures le travail d'un grand nombre d'années ; dernièrement encore, le feu dévorait les cases et le premier établissement du vicariat de la Mélanésie et de la Micronésie né au milieu de tant d'épreuves et confié aux Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun.

---

## LA MORT DE TALLEYRAND

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Comment, si disposé à la confession, si pressé de la faire, va-t-il tant différer encore et tant disputer une signature, acte certes beaucoup plus facile et engageant beaucoup moins ? On nous répond : C'était toujours chez lui le même besoin de délibérer, d'agir par lui-même, sans souffrir qu'aucune influence lui fît changer ou modifier sa résolution. — Oui, mais laquelle? La résolution franche, sincère et chrétienne de se réconcilier

avec Dieu et avec l'Église? Il nous est impossible de l'apercevoir, même à travers tous les dire de l'abbé Dupanloup, peu conciliables, répétons-le, avec tout ce que nous avons vu et allons voir encore. Car, pour la résolution de faire quelque chose, d'en finir décemment et avec le monde et même avec l'Église, il l'avait toujours eue. Mais aurait-il le temps, ce temps avec lequel il jouait si imprudemment, n'ayant plus que quelques heures? Poussé par le repentir chrétien, par le besoin senti de faire sa paix avec le Ciel outragé et menaçant, il n'eût pas tant retardé et marchandé l'acte extérieur, préliminaire indispensable de l'acte intérieur d'où dépendait le salut de son âme !

Dans la soirée, sur le conseil de l'abbé Dupanloup, Mme de Dino fit un nouvel effort auprès du mourant, qui accepta tous les termes de la déclaration, ajoutant qu'il voulait la signer, et mourir en vrai et fidèle enfant de l'Église. « Alors, signez immédiatement mon oncle ! — Non, je veux revoir et ajouter quelque chose ! Je vous dirai quand il sera temps. — Mais, pendant que votre main est libre encore!... — Soyez tranquille, je ne tarderai pas. » Soyez tranquille ! C'est ce qu'il avait dit ou ce qu'on lui a prêté plus d'une fois dans le cours de sa longue vie : « Je ne me suis jamais pressé et je suis toujours arrivé à temps. » Mais, encore une fois, il était au bout, et continuait à se jouer du temps, de Dieu et de son éternité ! A huit heures du soir, — son dernier soir, — nouvelles instances : « Quand signerez-vous, bon oncle ? — Demain matin, entre cinq et six heures. »

Y aurait-il un lendemain pour lui? Aussi, vers onze heures, comme il faiblissait de plus en plus, Pauline, en présence de sa mère et du docteur, s'approcha, armée d'une plume et des deux papiers. « Mais il n'est pas six heures, dit-il en la repoussant; entre cinq et six heures, je l'ai dit et je le répète. » Le lendemain, 17, dès quatre heures du matin, l'abbé entrait dans la chambre, bientôt suivi des témoins convenus. « Quelle heure est-il? demande le moribond. — A peine cinq heures. — Bien ! » Et il ne se décide ni se presse. L'abbé Dupanloup recourt alors à l'un de ses moyens que l'on peut bien appeler un peu fantasmagoriques. Il fait revenir une autre petite-nièce, Marie de Talleyrand, que le prince avait vue la veille. Elle entre, vêtue de blanc, devant ce matin même faire sa première communion, et, tombant à genoux, elle demande au mourant sa bénédiction !

La bénédiction d'un Talleyrand! Quel viatique pour aller à la sainte table! Je n'aurais pas songé à l'en munir; mais chacun a sa pensée! L'homme qui a toujours vécu en maudit, ose bénir et s'écrie : « Voilà les deux extrémités de la vie! Elle, à sa première communion, et moi... » Il n'ajouta pas à ma dernière », qu'il ne devait pas faire, et à laquelle il ne songeait pas, quoique n'ayant pas communié depuis la messe sacrilège du Champ-de-Mars, il y avait un demi-siècle.

Cependant, tous attendaient. A tous, et même à Dieu et à la mort, le prince faisaient faire antichambre, comme autrefois aux ministres et aux diplomates! Six heures sonnent, et Pauline, faisant écho à la pendule, dit : « Il est six heures! » Elle prend une plume et s'approche. Sa mère dit : « Voulez-vous que je relise les pièces? — Oui! » La lecture faite, il reçoit la plume et signe de sa grande signature, comme dans ses plus grands traités. Après quoi : « Quelle est la date de mon discours à l'Académie? » — « Cette demande poursuit l'abbé Dupanloup, fit sur tous les assistants une sorte d'effet électrique; tous furent saisis d'*admiration* à la vue de cette volonté toujours ferme, nette et maîtresse d'elle-même, qui agissait avec ce calme et cette autorité jusque dans les bras de la mort. »

Hélas! hélas! Assistant à la scène, il me semble que ma commotion n'eût été que de stupeur ou de pitié, et même que le coup électrique ne m'eût produit qu'un soulèvement d'épaules et ne m'eût arraché qu'un sourire funèbre. Quelle puérilité dans l'accouplement prémédité de ces deux démarches et dates, celle de ses adieux au public et celle de son raccommodement avec l'Église! Quel calcul, quelle combinaison à cette heure suprême! Si tout se fût passé en secret, on comprend qu'il eût antidaté les pièces, pour qu'on n'attribuât pas, comme il l'avait craint, sa dernière démarche à l'affaiblissement de son esprit. Mais il signait en public, comme en public il est mort; et il ne pouvait plus tromper personne : par conséquent, faux et mensonge inutiles! « Écrite le 10 mars et signée le 17 mai 1838, » portent les pièces; mais c'est le 3, et non le 10 mars, qui est la vraie date du discours à l'Académie, et nous savons bien désormais que ce n'est pas le 10 mars, mais beaucoup plus tard, que les pièces ont été écrites. Et maintenant, *admire* qui voudra ou qui pourra.

Le vrai motif de cette combinaison de dates n'a-t-il pas été de dissimuler la pensée secrète qui avait fait retarder la signa-

ture jusqu'à cette heure extrême? Je suis tenté d'adhérer à cette supposition de Sainte-Beuve : « Il est évident qu'il ne voulait pas s'exposer, dans le cas où il eût survécu, ne fût-ce que de peu, à entendre les commentaires du public et à assister à son propre jugement. Il se conduisait ici comme il avait coutume de faire avec les puissances qu'il quittait : il ne les abandonnait qu'au dernier moment, et quand il estimait qu'il n'y avait plus de chance de retour. »

Ces pièces si disputées et bataillées, sont d'ailleurs assez peu explicites. Ne disons rien de la déclaration trouvée absolument suffisante par Mgr de Quélen. Observons seulement qu'on avait été obligé de tout réduire à la plus simple expression, et qu'encore on n'obtint la signature qu'à grand'peine. Le signataire y blâme l'entraînement révolutionnaire et les excès du siècle : il y condamne de graves erreurs fatales à l'Église « auxquelles il a eu le malheur de participer », et prie l'archevêque d'assurer le Pape de sa soumission. Il continue en plaidant les circonstances atténuantes, auxquelles il mêle même son éloge : « J'ai cherché les occasions de rendre à la religion et même à beaucoup de membres du clergé tous les services qui étaient en mon pouvoir. Je n'ai jamais cessé de me regarder comme un enfant de l'Église. » Et il finit par ces mots un peu plus significatifs : « Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et son Chef suprême. » Réparation d'honneur à l'Église suffisante sans doute ; mais suffisait-elle à la conscience ? Il ne désavoue bien que la Révolution. Et encore était-ce sincérité ? N'était-ce pas simple complaisance, ou plutôt besoin d'un *dos* sur qui tout rejeter?

De même dans la lettre au Pape. Il le prie de bien apprécier les circonstances qui ont dirigé ses actions. Il entrecoupe encore son repentir de son éloge, et renvoie à ses Mémoires pour plus ample explication. Après s'être rejeté sur l'égarement général de son époque, il s'en prend aux siens, qui l'ont poussé à une profession pour laquelle il n'était pas né. Et du reste, il s'en rapporte à l'indulgence et à l'équité de l'Église et de son Chef. Pas même, dans l'une et l'autre pièce, le nom de Dieu et du Christ rédempteur, pas un mot qui ait un accent chrétien !

Voilà les dépouilles opimes que l'abbé Dupanloup s'empressa de porter à l'archevêque ! Quand il revint, l'agonie avait presque commencé ; et pourtant il lui fallait retarder encore l'exer-

cice si pressant de son ministère, car on attendait le roi et Mme Adélaïde, Que n'a-t-on pas raconté de cette visite royale? Le fameux dialogue, par exemple : « Souffrez-vous? — Comme un damné ! — Déjà !... » Évidemment, cela n'a pas été dit. Seulement, combien de ces mots, non historiques, mais légendaires, qui, mieux que la vérité exacte, traduisent un caractère ou une situation ! D'ailleurs, si le mot n'a pas été adressé au mourant, n'a-t-il pas été dit ensuite devant les familiers, sous forme ou sous une autre, par le roi voltairien si intempérant de paroles?

Cette visite accabla le malade. Il y eut deux heures d'abattement et d'anxiété. Enfin, l'abbé Dupanloup s'approcha. Il était peut-être midi, et il n'y avait plus guère que trois heures de vie ! Or, n'oublions pas que rien n'était fait encore du côté de Dieu, et que le mourant, semblant croire qu'il n'y avait plus rien à faire, puisque tout était fait du côté des hommes, ne songeait plus apparemment à cette confession qu'il aurait été si disposé à faire la veille ! L'abbé lui parle d'abord de l'archevêque : « Ce matin encore, il me disait qu'il donnerait sa vie pour vous. — Il a un bien meilleur usage à en faire ! » Oh ! oui !

Même en ce moment, il fallait donc encore une entrée en matière, des précautions et des ménagements. Enfin, l'abbé dit : « Vous vous êtes réconcilié avec l'Église, le moment est venu de vous réconcilier avec Dieu. » Distinction assez singulière sur les lèvres d'un si vrai prêtre ! Vraiment chrétienne et intime, et non simplement extérieure et de pure forme, une réconciliation pouvait-elle aller sans l'autre? « Alors, continue l'abbé, il fait un mouvement vers moi ; je m'approche, ses deux mains saisissent les miennes et les pressent avec une telle force et émotion, sans les quitter plus, tout le temps de sa confession, qu'il me fallut un grand effort pour en dégager une quand il s'agit de lui donner l'absolution. Il la reçut avec une humilité, un attendrissement, une foi qui me firent verser des larmes. »

Que dire? Tout cela n'eut que Dieu pour vrai témoin, pour juste appréciateur, et Dieu ne parlera qu'au jour des grandes révélations. Quant à l'abbé Dupanloup, témoin lui aussi sans doute et même acteur, il a parlé, mais n'a-t-il pas pris ses ardents désirs pour chose accomplie? De même que souvent on confond son propre pouls avec celui d'un malade, n'a-t-il pas confondu la pression de ses mains avec la pression des mains de Talleyrand entrelacées aux siennes? Et cette humilité, cet attendrissement, cette foi, à qui tout cela ne paraît-il pas

excessif au sujet d'un tel homme ? Et qui ne reste en doute, non, encore une fois, sur la sincérité, mais sur la liberté et la justesse d'esprit de l'abbé, trop emporté par son zèle et par ses émotions pour bien voir, bien juger et bien apprécier les choses ?

Toujours est-il que presque personne, dans le temps, ne crut à la conversion et à la mort chrétienne du prince ; pas même Royer-Collard, qui avait fait à l'abbé un si beau compliment suprême. Du moins, à ce sujet, il avait un jugement secret qu'il ne gardait qu'à demi. « Le vénérable évêque de Blois (Mgr de Sausin), disait-il, est peut-être le seul auquel je dirais tout ce que je pense de la mort de M. de Talleyrand. »

Avec l'accent de la passion, sans doute, mais dans le noble langage de l'honneur et de la foi, Châteaubriand nous montre le prince « disputant minute à minute sa réconciliation avec le Ciel, sa nièce jouant autour de lui un rôle préparé de loin entre un prêtre abusé et une petite fille trompée : il a signé de guerre lasse (*ou peut-être n'a-t-il pas même signé*), quand sa parole allait s'éteindre, le désaveu de sa première adhésion à l'Église constitutionnelle ; mais sans donner aucun signe de repentir, *sans remplir les derniers devoirs du chrétien,* sans rétracter les immoralités et les scandales de sa vie. Jamais l'orgueil ne s'est montré si misérable, l'admiration si bête, la piété si dupe ; Rome, toujours prudente, *n'a pas rendu publique, et pour cause, la rétractation.* »

J'ai souligné les traits matériellement en désaccord avec la vérité ; mais, du reste, n'y a-t-il pas là, plus que dans le récit intime de l'abbé Dupanloup, l'expression de tout ce que les faits extérieurs nous apprennent ? Comédie, drame, spectacle quelconque, c'est vraiment cela. Il y avait là une galerie, formée par l'élite de la société de Paris. « D'un côté, a raconté un témoin, des hommes politiques vieux et jeunes, des hommes d'État aux cheveux gris, se pressaient autour du foyer et causaient avec animation ; de l'autre, on remarquait un groupe de jeunes gens et de jeunes dames, dont les œillades et les gracieux murmures échangés à voix basse formaient un triste contraste avec les gémissements suprêmes du mourant. » A chaque fois que la porte s'ouvrait, c'était un feu croisé de questions : « Voyons, a-t-il signé ? est-il mort ? » Il mourut à quatre heures moins un quart, après l'extrême-onction et les dernières prières, récitées par l'abbé Dupanloup, et auxquelles on veut nous

faire croire que l'agonisant s'associait, quoiqu'il n'en donnât que des signes plus qu'incertains, mais qu'on voulait absolument interpréter dans un sens pieux. La mort annoncée, tous prirent leur essor comme une volée de corneilles, raconte le même témoin, chacun pressé de répandre le premier la nouvelle au sein de sa coterie ou de son cercle. Quelques heures après, il n'y avait plus là que les serviteurs de la tombe ; et le soir, assis dans le fauteuil du prince, un prêtre loué et priant pour son âme.

Et que répandaient tous ces témoins dans leur monde ? « Il est mort en bon gentilhomme ! » disait un grand seigneur ; une dame de la vieille cour : « Enfin, il est mort en homme qui sait vivre ! » D'autres, plus nombreux, hélas ! « Après avoir roué tout le monde, il a voulu finir par rouer le bon Dieu ! »

Mais, à s'en tenir même au rapport de l'abbé Dupanloup, quelle réparation insuffisante de toutes les immoralités et de tous les scandales d'une si longue vie ! Talleyrand, nous venons de le voir, mourait en public comme un roi : quelle occasion de provoquer, d'exiger même une demande publique de pardon ! On craignait d'échouer par trop d'exigences, répondra-t-on peut-être, et la prudence voulait qu'on agît avec précaution et atténuation. — Si l'on eût échoué, n'était-ce pas une preuve que la conversion n'était pas réelle, et la seule crainte d'un échec ne prouverait-elle pas qu'on n'en était guère sûr soi-même ?

Outre un pardon public demandé en réparation de longs scandales publics, n'y avait-il pas lieu à une réparation d'une autre sorte pour tant de rapines également notoires ? Sainte-Beuve a écrit : « J'ai connu, lorsque j'étudiais dans Port-Royal les actes sincères du vieux christianisme français et gallican, des confesseurs et directeurs de conscience qui, au chevet d'anciens ministres prévaricateurs et repentants, exigeaient une réelle et effective pénitence, une pénitence de bon aloi : la restitution des sommes mal acquises, une réparation en beaux deniers comptants à ceux auxquels on avait fait tort... Ah ! il eût fait beau voir un prêtre venir redemander à Talleyrand expirant de rendre tout le bien mal acquis (comme on disait autrefois), de le restituer au moins aux pauvres, de faire un acte d'immense aumône, une aumône proportionnée, sinon égale, au chiffre énorme de sa rapine ! C'est pour le coup que tout le monde n'eût point applaudi et n'eût pas été content, que la famille n'y eût point poussé avec un si beau zèle peut-être, que le confesseur

aurait eu un rôle difficile et rare ! Mais ici, le siècle et le ciel conspiraient ensemble : on ne fit qu'enfoncer une porte ouverte : la seule gloire fut de l'avoir enfoncée quelques heures plus tôt. »

Non pas même quelques heures, puisque rien ne se fit qu'au dernier instant !

Laissons les jansénistes, qui avaient bien aussi leurs accommodements avec le Ciel, comme le prouvent les spirituelles lettres de Racine et le livre de Varin : *La Vérité sur les Arnauld.* Mais avec Sainte-Beuve, qui garda quelque idée du christianisme même dans son athéisme final, n'est-on pas en droit de demander quelle pénitence matériellement réparatrice l'abbé Dupanloup a imposée, conseillée même seulement à Talleyrand, et comment elle a été acceptée et remplie ?

Au lieu de nous répondre, l'abbé Dupanloup termine ainsi son récit : « Dieu voit le secret des cœurs ; mais je lui demande de donner à ceux qui ont cru pouvoir douter de la sincérité de M. de Talleyrand, je demande pour eux, à l'heure de la mort, les sentiments que j'ai vus à M. de Talleyrand mourant, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. »

Je l'avoue, ces paroles m'ont fait bondir, et ce sont elles qui m'ont poussé à écrire cette protestation. Ce sont elles, et aussi celles qu'ajoute l'abbé Lagrange, après les avoir enregistrées, touchant les dons faits par Dieu à l'abbé Dupauloup pour le service des âmes, touchant sa délicatesse, sa mesure, sa prudence, ses saintes habiletés, la fermeté de son zèle, etc. Ce n'est pas plus le lieu de contester ces dons et qualités que ce ne l'était d'en faire un tel éloge. *Non erat his locus !* On me dira : A quoi bon contestez-vous au moins la sincérité de Talleyrand, et ce que l'abbé Dupanloup et son truchement l'abbé Lagrange ont dit à l'honneur de sa mémoire ?

Châteaubriand a répondu pour moi, dans un style à outrance, c'est vrai, mais vibrant d'une émotion d'honneur, d'honnêteté et de foi que je partage. Je renvoie M. Lagrange à cette page qu'il doit connaître, et je l'engage à la méditer.

Et quant au vœu final de l'abbé Dupanloup, je demande : Quand je m'écrierai : *Moriatur anima mea morte justorum !* je pourrai et devrai donc ajouter : Par exemple, de la mort de Talleyrand ? Je suis, il est vrai, de ceux qui doutent ; mais, écartant et repoussant un vœu si intempestif et si mal placé, je m'écrie au contraire : Dieu me préserve de mourir comme Talleyrand !

U. Maynard.

---

## LES ÉCOLES EN EUROPE

Un savant statisticien, M. Brachelli, vient de publier une statistique sur les écoles dans les divers pays de l'Europe. Nous en extrayons le tableau suivant, qui indique le nombre des écoles primaires dans chaque contrée, l'âge auquel les élèves commencent à suivre les leçons et leur nombre par mille habitants; dans ces chiffres ne sont comprises que les écoles qui sont sous l'inspection du gouvernement :

| | Âge des élèves. | Écoles. | Élèves. | Élèves par 1,000 hab. |
|---|---|---|---|---|
| Allemagne . . . . | 6-14 | 57.000 | 7.000.000 | 157 |
| Suisse . . . . . | 6-16 | 4.799 | 454.211 | 157 |
| Suède. . . . . . | 7-14 | 9.549 | 667.844 | 146 |
| Norvège . . . . . | 7-14 1/2 | 6.617 | 256.393 | 135 |
| Hollande. . . . . | 6-12 | 3.880 | 544.615 | 134 |
| France . . . . . | 6-13 | 73.764 | 4.949.591 | 133 |
| Belgique. . . . . | 6-13 | 5.729 | 687.749 | 126 |
| Royaume-Uni . . . | — | 28.734 | 4.301.578 | 123 |
| Danemark . . . . | 7-14 | 2.940 | 232.935 | 123 |
| Autriche-Hongrie. . | — | 33.580 | 4.113.967 | 109 |
| Espagne . . . . . | 6-13 | 29.828 | 1.769.602 | 106 |
| Rouél. orientale. . | — | 867 | 54.415 | 74 |
| Italie . . . . . . | 6-12 | 48.530 | 2.057.977 | 73 |
| Finlande. . . . . | 7-14 | 1.493 | 151.892 | 73 |
| Bulgarie. . . . . | — | 1.432 | 92.550 | 66 |
| Grèce. . . . . . | 5-12 | 1.605 | 89.673 | 50 |
| Portugal. . . . . | 7-15 | 3.510 | 198.131 | 46 |
| Russie . . . . . | 6-14 | 35.000 | 1.800.000 | 23 |
| Roumanie . . . . | 6-13 | 2.730 | 119.897 | 22 |
| Serbie. . . . . . | 6-21 | 660 | 38.579 | 22 |

Le tableau suivant indique le nombre d'instituteurs dans quelques-uns des principaux pays :

| | Nombre de professeurs. | Nombre d'élèves pour chaque professeur. |
|---|---|---|
| France . . . . . . . . . | 119.870 | 41.2 |
| Autriche-Hongrie. . . . . | 76.199 | 53.9 |
| Prusse . . . . . . . . . | 59.917 | 72.4 |
| Italie. . . . . . . . . . | 48.530 | 42.4 |
| Espagne. . . . . . . . . | 30.000 | 55.6 |
| Hollande. . . . . . . . . | 14.174 | 38.4 |
| Belgique. . . . . . . . . | 11.808 | 58.2 |
| Suisse . . . . . . . . . | 9.813 | 46.3 |

C'est en Allemagne qu'il y a le plus d'écoles normales pour instituteurs et institutrices. Il y en a 256 pour les instituteurs et 76 pour les institutrices. L'Autriche-Hongrie vient ensuite avec 96 et 45. En France il y en a 86 et 79. En Espagne 47 et 29. En Italie on compte 69 écoles normales pour institutrices et seulement 39 écoles normales pour instituteurs. Remarquons, en outre, que dans les établissements il y a cinq à six fois plus d'élèves-institutrices que d'élèves-instituteurs.

Après l'enseignement primaire, M. Brachelli s'occupe de l'enseignement moyen et de l'enseignement universitaire.

A l'enseignement moyen il rattache les gymnases et les *Realschulen*, en Allemagne, Autriche, Suisse, Suède et Norvège, Danemark, Russie et Hollande; les lycées et collèges, en France; les athénées et collèges en Belgique; les lycées et les gymnases en Italie; les instituts d'enseignement secondaire en Espagne; les lycées en Portugal et les collèges-écoles de grammaire en Angleterre, les écoles supérieures et les académies en Écosse. Voici le nombre des écoles d'enseignement moyen dans les trois pays du Royaume-Uni :

| | Écoles de gram. et collèges. | Écoles commerc. | Élèves — |
|---|---|---|---|
| Angleterre et Galles. . . . | 1.068 | 157 | 114.406 |
| Écosse . . . . . . . . . . | 153 | 18 | 17.515 |
| Irlande . . . . . . . . . | 182 | 8 | 7.385 |
| | 1.403 | 183 | 139.306 |

Il est intéressant de comparer en France le nombre des écoles officielles et celui de leurs élèves à celui des écoles libres :

| | Écoles. | Élèves. |
|---|---|---|
| Lycées officiels . . . . . . . . . | 89 | 43.176 |
| Collèges officiels. . . . . . . . . | 244 | 37.035 |
| | 333 | 80.211 |

| | Écoles. | Élèves. |
|---|---|---|
| Collèges libres laïques. . . . . . . | 493 | 31.234 |
| » » catholiques . . . . | 306 | 46.512 |
| | 799 | 77.746 |

On peut voir d'après ces chiffres que les écoles officielles ont chacune 240 élèves en moyenne; les écoles libres laïques 63, et les écoles libres confessionnelles 152.

Voici maintenant le nombre des lycées, des gymnases et des écoles artistiques en Italie.

| | Écoles. | Élèves. |
|---|---|---|
| Lycées royaux et officiels | 105 | 6.528 |
| » catholiques | 104 | 1.635 |
| Autres lycées | 69 | 2.135 |
| Gymnases officiels | 177 | 17.578 |
| » catholiques | 224 | 9.697 |
| » autres | 294 | 10.537 |
| Écoles artistiques officielles | 164 | 13.600 |
| » » catholiques | — | — |
| » » autres | 151 | 7.111 |

Les chiffres donnés pour la Belgique ne comprennent que les athénées, les collèges et les écoles moyennes :

| | |
|---|---|
| Athénées royaux | 22 |
| Collèges communaux | 5 |
| Petits séminaires | 10 |
| Collèges épiscopaux | 41 |
| Écoles moyennes de l'État | 68 |
| » » communales | 7 |
| » » autres | 10 |

Pour les autres contrées, il suffit de donner le nombre des institutions et de leurs élèves :

| | Institutions. | Élèves. |
|---|---|---|
| Autriche-Hongrie | 445 | 107.703 |
| Empire d'Allemagne | 1.110 | 231.214 |
| Suisse | 94 | 9.880 |
| Russie | 326 | 78.062 |
| Suède et Norvège | 128 | 22.531 |
| Danemark | 50 | — |
| Hollande | 88 | 6.371 |
| Luxembourg | 3 | 1.110 |
| Espagne (non compris les collèges non officiels) | 61 | 33.468 |
| Portugal | 21 | 9.274 |
| Grèce | 151 | 8.497 |
| Roumanie | 35 | 5.697 |
| Serbie | 25 | 3.990 |
| Montenegro | 1 | — |
| Bulgarie | 7 | 1.860 |
| Roumélie orientale | 2 | 1.260 |

# LE BILAN GÉOGRAPHIQUE DE 1883

Au milieu des nouvelles souvent contradictoires, données par la presse quotidienne, il est parfois difficile de discerner les faits qui restent de ceux qui passent. Une petite revue annuelle nous donne le moyen de corriger les erreurs.

Entrons immédiatement en matière.

**Europe.** — La caractéristique de l'année 1883 n'a pas été précisément la guerre entre nations européennes, mais bien ce que nous appellerions volontiers la *chasse aux colonies*.

La *France* surtout s'y lance avec une ardeur toute juvénile. Gênée dans son action politique en Europe, elle cherche au dehors des diversions par des conquêtes coloniales et par les entreprises de percement de l'isthme de Panama, de la création d'une mer intérieure dans le Sahara, etc.

L'*Angleterre,* tourmentée par l'agitation irlandaise qui l'affaiblit, voit en Égypte sa brillante position menacée par les barbares du Soudan. Elle hésite dans certaines questions d'annexions qui s'imposent à elle en Afrique et en Océanie.

La *Hollande* cherche à conserver les Indes orientales qui font sa richesse, tandis que la *Belgique*, sa voisine, voit ses intérêts commerciaux vivement engagés dans la question du Congo.

L'*Allemagne*, conservant et fortifiant sa position d'arbitre de la paix et de la guerre en Europe, envoie ses enfants un peu partout, et semble préparer une annexion officielle dans l'Afrique centrale ou l'Océanie.

La *Russie* se recueille, mais elle jette un regard jaloux pardessus les montagnes des Balkans, du Caucase, de l'Indou Koh et la grande muraille de la Chine. Question de temps et de patience ! se dit-elle.

L'*Espagne* ne bouge guère ; mais son petit voisin le *Portugal* se remue passablement pour reprendre dans l'Afrique centrale les belles positions dont il n'a pas assez profité après les avoir découvertes.

L'*Italie* convoite le Tripoli, à défaut de la Tunisie qu'elle espérait obtenir ; elle se contente pour le moment de la baie d'Assab dans la mer Rouge.

La *Turquie,* démembrée en Europe, voudrait bien reprendre dans l'Afrique égyptienne l'influence qui lui revient en sa

qualité de chef de l'Islam, sur les populations musulmanes soulevées par le nouveau prophète.

L'*Autriche* s'emploie à l'organisation de la Bosnie, ci-devant ottomane, en attendant que le problème se complique encore dans la presqu'île balkanique.

La *Suisse,* le *Danemark* restent bien tranquilles. Mais la *Suède,* dégagée de toute possession coloniale, voit se dresser la question de la séparation de la *Norwège,* qui a des tendances républicaines.

Avant de quitter l'Europe, signalons parmi les grandes entreprises commerciales : l'achèvement du canal à grande section de Cronstadt à Saint-Pétersbourg, qui fera de cette capitale russe un vrai port de premier ordre.

Le projet de canal du Holstein (de Wilhelmhaven à Kiel) qui, moyennant 150 millions, reliera la Baltique à la mer du Nord par le territoire prussien.

Le projet d'un canal peu considérable qui ferait de Gibraltar une île au lieu d'une presqu'île.

Le canal de l'isthme de Corinthe déjà entrepris sous les Romains est actuellement en voie de réalisation : long de 6 kilomètres, sa profondeur au faîtage sera de 80 mètres environ.

Signalons aussi l'achèvement du tunnel de l'*Arlberg* long de 10 kilomètres, et celui du Saint-Gothard long de 15 kilomètres, qui rattacheront davantage encore l'Italie septentrionale à l'Empire allemand.

Le catastrophe d'Ischia prouvent que les phénomènes volcaniques n'ont pas encore perdu toute leur puissance, même dans notre vieille Europe.

**Afrique.** Les vastes *possessions égyptiennes* acquises depuis un quart de siècle dans la vallée du Haut-Nil, dans le Kordofan et le Darfour, sont en ce moment perdues.

Un nouveau prophète, Mahomed, le *Mahdi* ou guide des croyants, en fanatisant les populations pour la réforme de l'Islam, s'est emparé d'El-Obéid, puis il a détruit les troupes égyptiennes commandées par Hicks-pacha et quelques autres officiers anglais. En ce moment, il menace Khartoum au confluent des deux Nils, et Souakim, sur la mer Rouge ; de nouveaux succès pourraient même le conduire en Égypte, que l'Angleterre se verrait obligée de défendre pour maintenir son prestige.

Le *roi d'Abyssinie* profitera-t-il des embarras de l'Égypte

pour lui enlever le port de Massaoua qu'il revendique sur la mer Rouge?...

En *Tunisie,* la France organise sa conquête de 1881. Elle projette de porter à 6 ou 7 le nombre des divisions administratives de l'Algérie, mais elle n'a pas encore trouvé le moyen de venger le colonel Flatters massacré dans le Sahara.

Dans le Maroc, une Compagnie anglaise s'installe près du cap Noun et de la vallée du Draha.

Les Français remontant le Sénégal sont parvenus sur le *Haut-Niger* où ils ont établi le fort Bamakou; ils projettent de descendre par le fleuve jusque dans la région de Tombouctou, tandis que le négoce britannique remonte le Bas-Niger.

Les Anglais ont aussi étendu un peu leur colonie de *Sierra-Léone,* mais le gouvernement refuse l'annexion de l'Achante réclamée par ses colons de la Côte-d'Or.

Dans l'Afrique centrale, l'intrépide *Stanley,* agent de l'Association internationale africaine et du roi Léopold II, parcourt hardiment le Congo et ses puissants affluents où il découvre de nouveaux lacs; il établit des postes de commerce sur les rives du fleuve jusque sous l'Équateur, et il enserre dans ses possessions le petit territoire occupé l'année dernière par le voyageur italien de Brazza, pour le compte de la France. Mais le gouvernement français s'empare de Loango sur la côte, et donne, cette fois encore, une raison aux autres puissances de prendre chacun sa part de cette immense région que Léopold II croyait ouvrir au commerce libre de toutes les nations civilisées.

Cette année, un lieutenant allemand, *Wissmann,* a traversé toute l'Afrique australe, de Loanda à Zanzibar par Nyangoué et le lac Tanganika.

Sur la côte des Namaquas, un peu au nord du fleuve Orange, une colonie allemande vient d'occuper le territoire d'*Angra-Pequena* que l'on croyait appartenir aux colons anglais. Encore une question de diplomatie.

Rien de nouveau au Cap ni à Natal, qui se développent assez paisiblement; de même que les colonies européennes établies dans la région des grands lacs.

Mais la guerre sévit à Madagascar entre la France et les Hovas. Tamatave et d'autres ports malgaches ont été bombardés par la flotte française. Quelle sera l'issue de cette lutte où les intérêts anglais sont également en jeu? Sans doute les Hovas seront battus et amoindris.

**Asie.** — La paix règne dans les possessions russes, de même qu'en Turquie, en Perse, dans l'Inde anglaise. La formidable lutte d'influence russo-britannique semble dormir, ou se tient en expectative devant les affaires du Tonkin.

Dans l'Indo-Chine, en effet, la France joue gros jeu.

Après s'être emparée de six provinces de la Cochinchine au temps de Napoléon III, elle s'est fait céder par l'Annam, cette année, une septième province sur la côte orientale. En 1874, les Français se sont établis au Tonkin, et les rois de Hué ont dû signer un acte de vassalité vis-à-vis de la France, nonobstant les liens les plus anciens qui les attachaient à la Chine, dont ils recevaient l'investiture. L'année dernière, une révolte des Annamites unis aux Pavillons-Noirs, volontaires chinois, massacra les Français au Tonkin, ce qui donna lieu à l'expédition actuelle.

La Chine, revendiquant ses droits sur ces pays, tient en ce moment (1er janvier), garnison dans une ville du delta du fleuve Rouge, dont les Français vont faire le siège après s'être emparés des autres places. La question se complique donc de l'intervention chinoise, mais comme « la raison du plus fort est toujours la meilleure », et que le Céleste-Empire n'a pas la puissance militaire de son adversaire, il se verra obligé d'évacuer le delta, peut-être même de perdre quelqu'une de ses îles côtières, que la France prendrait comme indemnité.

C'est ainsi que la France trouve l'occasion de se fonder un empire colonial dans la meilleure partie de l'Asie qu'il fût encore possible de prendre. Située entre les Indes anglaises et hollandaises, si florissantes, et aux portes de la Chine, si peuplée et si industrieuse, cette colonie française peut acquérir une réelle valeur, à moins que les fautes de la politique ou de l'administration ne viennent en paralyser l'essor et les profits.

On pourra s'étonner que l'Angleterre laisse se créer ainsi à loisir un voisin qui peut lui devenir incommode. Sans doute qu'elle-même à l'œil ouvert sur le royaume de Siam, la Birmanie et le reste de la péninsule indo-chinoise.

**Amérique.** — L'Amérique septentrionale est tout entière occupée à ses travaux pacifiques. Le Canada lui-même vient d'ouvrir un chemin de fer transcontinental, qui relie l'Atlantique au Grand-Océan.

Dans l'isthme *mexicain*, le chemin de fer de Téhuantepec se construit en concurrence avec le percement de l'isthme de Pa-

nama. M. de Lesseps nous promet son canal même avant 1888; douze mille ouvriers y sont occupés.

Par un traité signé en mai dernier, le *Pérou* cède au *Chili* victorieux la province de Tarapaca pour toujours, et temporairement celles de Tacnaet d'Arica jusqu'après paiement des indemnités de guerre. La *Bolivie* n'a plus d'accès sur l'Océan, ayant perdu l'Atacama, cédé au Chili.

**Océanie.** — En Océanie, où la nature volcanique s'est révélée dernièrement par la catastrophe qui a englouti l'île de Krakatoa dans le détroit de la Sonde, avec 15,000 victimes, c'est encore la France qui a mis le feu aux poudres dans la question... des colonies.

Des tentatives sont faites pour annexer les Nouvelles-Hébrides, et y transporter les récidivistes ou condamnés politiques de Nouméa, qui sont des personnages gênants dans la Nouvelle-Calédonie. Mais les Anglo-Australiens se sont émus de ce projet, et ne voulant pas de ce voisinage peu moral qui leur rappelle les *convicts* de Botany-Bay, ils viennent de protester hautement.

Bien plus, réunis en Congrès à Sydney, les gouvernements de l'Australie réclament de l'Angleterre une déclaration par laquelle aucune autre puissance européenne n'aura plus le droit de s'annexer les îles restées libres dans l'océan Pacifique. Le Queensland demande l'annexion immédiate de la partie non hollandaise de la Nouvelle-Guinée, dont le capitaine Moresby avait pris possession dès 1875, et où les Italiens et les Allemands ont fait de vains essais de colonisation. Le gouvernement anglais n'a pas encore pris de décision générale, mais de fait les Australiens auront raison dans l'avenir, car à peine nés d'hier et ne jouissant pas encore d'une autonomie complète, ils parlent déjà en maîtres dans cette partie du monde où ils deviendront sans doute un jour la puissance prépondérante.

C'est du reste le caractère général de la colonisation anglaise et la cause de ses succès partout. Loin de vexer ses colons par une centralisation excessive, la vieille Angleterre se contente de les protéger et leur accorde plus ou moins volontiers le *self-government,* dès qu'ils sont en état de se défendre eux-mêmes.

Telle nous paraît être la situation politique et coloniale dans les cinq parties du monde à la fin de l'an de grâce 1883.

ALEXIS M. G.

---

# MGR COLET

## ARCHEVÊQUE DE TOURS

Le mardi, 15 janvier, Mgr Freppel a prononcé, à Tours, dans l'église métropolitaine, l'oraison funèbre de Mgr Colet, archevêque de Tours.

Le discours est trop long pour que nous puissions le publier en entier ; mais il renferme des passages d'une actualité telle que nous croyons devoir les reproduire.

L'éminent évêque d'Angers commence par rappeler les commencements humbles du futur archevêque de Tours :

C'est chose admirable, mes Frères, de suivre et d'étudier les voies par où Dieu se plaît à conduire ses serviteurs. Qui eût dit à ce petit pâtre des Vosges gardant le troupeau de la ferme paternelle dans les forêts de la haute Vologne, qu'il serait appelé un jour à s'asseoir sur le siège illustré par Richelieu, et plus tard dans la chaire de saint Martin ? Quelque loin que je remonte dans le cours de sa vie, je le vois passer sa première enfance sur les bords de ce lac de Gérardmer à l'aspect si grandiose, aux sites d'une beauté si sévère ; en face de ces montagnes par-dessus lesquelles l'Alsace et la Lorraine se donnent la main comme deux sœurs que rien ne pourra jamais séparer de la mère-patrie : terre de granit dont les habitants semblent participer du sol qui les voit naître par l'énergie et la ténacité du caractère : contrée rebelle à la culture, où l'homme, en lutte permanente avec la nature, n'obtient d'elle que ce qu'il peut lui arracher à force de travail et de persévérance ; vraie pépinière de soldats et de prêtres, où l'esprit militaire et le dévouement sacerdotal trouvent un milieu également favorable au développement de l'un et de l'autre. Quand la grâce vient saisir ces robustes natures pour les transformer sous l'action d'en haut, il en résulte des âmes vigoureusement trempées, rompues à la fatigue, respectueuses de tout ce qui s'appelle la règle, le devoir, la discipline, ayant gardé de la terre natale quelque chose de grave et d'austère, mais sachant allier sous une enveloppe un peu rude la bonté à la force, et tempérer la grandeur par la simplicité.

L'entrée au Séminaire de Mgr Colet, fournit à Mgr Freppel l'occasion d'une protestation contre la loi qui astreindra les jeunes séminaristes au service militaire :

Quelque précoce que put être le germe de vocation déposé dans son âme par la grâce divine, il n'en fallait pas moins, pour en

assurer le développement, l'un de ces noviciats que l'Église a soin d'établir pour en former ses futurs ministres. Ah ! si la fonction du prêtre se réduisait à celle d'un professeur de morale ou de métaphysique, appelé à disserter plus tard dans une chaire d'académie, on comprendrait que son éducation pût ressembler à celle de tout le monde. Mais son ministère est d'un ordre infiniment plus élevé. Médiateur entre le ciel et la terre, il devra offrir tous les jours la Victime sainte sur l'autel du sacrifice. Médecin des âmes, il aura pour mission de guérir des blessures dont il doit avoir appris à se préserver lui-même. Homme de prière et de méditation, il cherchera ses joies les plus intimes au pied de son crucifix et au milieu de ses livres. La pureté du cœur, la virginité de l'âme, voilà sa force, voilà son honneur.

Que nous parlez-vous, dès lors, d'éducation commune à toutes les professions, de mélange des clercs au reste de la jeunesse, de contact anticipé avec les désordres et souillures du monde ? Non, non, ce n'est pas à de tels dangers qu'il faut exposer les vocations sacerdotales, sous prétexte de vouloir les éprouver ; ce n'est pas en respirant une atmosphère viciée que l'on évite la contagion ; ce n'est pas au souffle des passions humaines qu'il convient d'abandonner l'innocence et la vertu, quand on veut leur conserver leur fraîcheur et leur délicatesse. Le prêtre est un homme à part : son éducation doit être en rapport avec sa condition exceptionnelle et unique ; c'est loin du monde, dans le silence de l'étude et de la prière, qu'il a besoin de se préparer à sa haute mission, s'il veut travailler efficacement à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Et plus loin cette autre protestation contre les tentatives de MM. P. Bert et J. Roche pour dépouiller l'Église :

L'Église, mes Frères, est une société parfaite, qui doit posséder tous les moyens nécessaires pour remplir sa mission. Sans doute, cette mission s'exerce plus particulièrement dans l'ordre spirituel ; mais, de même que l'âme ne saurait se passer des organes du corps, ainsi certaines conditions matérielles sont-elles indispensables pour la vie d'une société appelée à se mouvoir dans le temps et dans l'espace.

Il faut à la religion de quoi pourvoir à l'entretien de ses ministres, aux besoins d'un culte extérieur et public. Les siècles chrétiens l'avaient compris en dotant l'Église d'un patrimoine qu'ils appelaient, dans leur magnifique langage, le patrimoine de Dieu et des pauvres. Il leur semblait que le droit de propriété prendrait aux yeux des peuples un caractère d'autant plus inviolable et plus sacré, que le sacerdoce lui-même serait appelé à l'exercer dans toute sa plénitude. Ce fut, de la part des novateurs du siècle dernier, une grave erreur de s'imaginer qu'en dépouillant l'Église de ses biens,

ils serviraient les intérêts de l'État. Outre qu'ils portaient au principe de la propriété un coup fatal et dont il ne s'est plus entièrement relevé depuis lors, ils privaient de liberté et d'indépendance le corps qui en a le plus besoin pour l'accomplissement de sa mission. A partir de ce moment-là, il a fallu reprendre par la base l'œuvre des temps passés, reconstituer péniblement le patrimoine de l'Église sous l'empire d'une législation soupçonneuse et défiante, hérissée d'entraves et de difficultés mesurant aux catholiques avec parcimonie le droit d'assurer l'avenir de leurs établissements. Et, comme s'il était écrit que les leçons de l'expérience seraient perdues pour nos contemporains, nous voici, à l'heure présente, réduits à défendre cette législation même, quelque défectueuse qu'elle soit, contre ceux qui semblent avoir pris à tâche de chasser Dieu de nos temples, après avoir effacé son nom de nos lois et de toutes nos institutions.

Mgr Freppel ne pouvait pas ne pas parler de Mgr Colet au Concile. Voici en quels termes il le fait :

Lorsque, après huit ans d'épiscopat, il se vit appelé à siéger au concile du Vatican, l'évêque de Luçon savait fort bien que l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife ne constituait plus une opinion libre, qu'il n'eût été licite pour personne de l'attaquer au fond, parce que, tout en n'étant pas encore définie par l'Église, elle faisait partie de l'enseignement commun des Pères et des théologiens, à peu d'exceptions près, et que l'erreur contraire avait déjà été improuvée à maintes reprises par le Siège apostolique. Aussi n'eut-il garde de combattre la doctrine elle-même, se bornant a contester l'opportunité d'une définition.

Craignait-il une recrudescence d'hostilité contre l'Église par suite d'un acte qui, pourtant, laissait debout tous les droits et ne modifiait en rien l'état des choses dans la société civile ? Pensait-il que l'esprit de révolte, si répandu à notre époque, comprendrait difficilement cette haute et solennelle affirmation du principe d'autorité dont le Pape est la personnification suprême ? Ou bien son humilité même lui inspirait-elle une déférence excessive pour les hommes vénérables dont il s'était fait une loi de suivre la direction ?

Une chose certaine, c'est qu'il eût été difficile de se tromper avec des intentions plus pures. On le vit bien lorsque, à peine de retour à Luçon, le premier peut-être parmi les évêques de France, il s'empressa de réformer le catéchisme diocésain dans le sens de la définition qui venait de consacrer une doctrine dont il pouvait dire en toute sincérité « qu'il l'avait toujours considérée comme théologiquement certaine... En l'élevant à la dignité d'un dogme catholique, ajoutait-il, le saint Concile du Vatican n'a fait, en ce qui nous concerne, qu'ajouter le mérite d'un acte de foi à ce qui était antérieurement l'objet de notre croyance. »

Mgr Colet avait, en effet, l'esprit trop juste pour ne pas voir que l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife est l'une des vérités les plus clairement enseignées dans l'Écriture sainte et dans la tradition ; qu'elle est le ciment indestructible de la divine constitution de l'Église; qu'on ne saurait y porter atteinte sans bouleverser toute l'économie de la foi ; que le chef suprême de l'Église infaillible doit être nécessairement infaillible comme elle ; que le fondement d'un édifice inébranlable doit être inébranlable comme lui ; et que, d'ailleurs, cette infaillibilité en matière de doctrine est précisément ce qui fait l'incomparable certitude de la foi, comme elle assure à l'obéissance son honneur et sa dignité. »

L'orateur rappelle ensuite la persévérance que Mgr Colet mettait à interpréter cette législation « moitié ecclésiastique, moitié civile, qui prend dans le Concordat son origine et sa source », et il ajoute :

Il s'est accompli, au commencement de notre siècle, un des actes qui dominent l'histoire d'un pays. Si la sagesse politique d'un homme de génie y a eu sa grande part, il faut y voir surtout la conséquence d'une situation qui s'imposait à tout le monde.

Il s'agissait de rétablir parmi nous la paix religieuse, si profondément troublée par les événements du siècle dernier. Comment y arriver si ce n'est en tenant compte des faits, sans porter atteinte aux principes ? Tel est, en effet, mes Frères, le caractère de ce pacte célèbre où, par de sages tempéraments, et en s'inspirant de leurs vrais intérêts, les deux puissances posaient d'un nouvel accord les bases d'une transaction honorable pour l'une et pour l'autre.

L'État y prenait l'engagement de pourvoir à l'avenir par de justes réparations du passé, et l'Église y apportait de son côté tout ce qu'elle pouvait y mettre de condescendance et de désintéressement.

Aussi l'expérience a-t-elle donné raison à tant d'équité et de modération : et si, depuis quatre-vingts ans, au milieu de toutes nos discordes civiles, aucun autre pays n'a été moins troublé que le nôtre par des luttes et des dissensions religieuses, nous sommes redevables de ce bienfait à la grande œuvre qui est encore, à l'heure présente, une garantie sûre de la liberté des consciences et un élément nécessaire de la paix publique.

Personne n'était plus convaincu de cette nécessité que l'archevêque de Tours : il voyait comme nous dans le maintien du Concordat un gage d'union et de sécurité pour la société française.

Mgr Freppel a terminé son oraison funèbre par une péroraison où il affirme que, « quoi que l'on puisse dire ou faire, la France restera toujours le soldat de la Providence. »

---

## NÉCROLOGIE

Le *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans nous annonce la triste nouvelle de la mort de Mgr *N.-J.* PERCHÉ, archevêque de la Nouvelle-Orléans, qui a fait en Europe un voyage en 1874 et en 1875. Les catholiques se rappellent ce vénérable prélat dont la voix éloquente et l'admirable dévouement avaient inspiré à tous une profonde sympathie. Il est mort le 27 décembre.

Mgr Perché, dit le *Propagateur*, était profondément aimé et respecté dans la Louisiane.

La population tout entière, catholiques et protestants, éprouvait une vive et respectueuse sympathie pour l'éloquent orateur dont elle avait si souvent écouté les paternelles exhortations, les ardentes paroles tout empreintes de charité et d'amour chrétiens. Tous aimaient le fondateur du *Propagateur catholique,* le brillant et vigoureux polémiste, le chaud patriote, le défenseur infatigable des opprimés aux jours sombres où la Louisiane était courbée sous le joug.

Mais ce qui avait surtout gagné tous les cœurs à Mgr Perché, c'était cette exquise sensibilité qui le faisait si vivement compatir à toutes les souffrances, à toutes les douleurs.

En entendant les appels de l'infortune, les cris de détresse de ceux que le malheur frappait, il faisait bien vite taire la voix de la froide raison pour ne suivre que les suggestions et s'abandonner tout entier aux élans de son inaltérable bonté.

Les pénibles épreuves qui ont rempli d'amertume les dernières années de son long apostolat, ont encore fortifié la profonde affection que lui vouaient ses enfants spirituels.

Mgr Napoléon-Joseph Perché naquit à Angers, dans l'ancienne province de l'Anjou, le 10 janvier 1805. Il est mort âgé, par conséquent, de près de 79 ans.

Il descend d'une pieuse famille de l'Anjou, dont le nom jusqu'alors était resté obscur, mais que son jeune rejeton était appelé à illustrer.

Son intelligence était si précoce, qu'à cinq ans il lisait couramment à livre ouvert. A treize ans, il entrait en philosophie, de sorte qu'il finissait ses études classiques à l'âge où la plupart des jeunes gens les commencent. C'est l'illustre archevêque de

Cambrai, alors l'abbé Régnier, qui fut son professeur de philosophie.

L'élève passa maître à 18 ans, et la chaire de philosophie fut la première où il donna des preuves de cette puissante logique, dont Dieu l'avait doué.

Appelé au sacerdoce, il entra au séminaire de Beaupréau, qui a fourni tant de sujets distingués. Il y commença et acheva ses études théologiques; et il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1829, à l'âge de 24 ans et 8 mois.

En 1836, Mgr Flaget, évêque de Bardstown (Kentucky), se rendit en France pour avoir quelques prêtres. L'abbé Perché s'offrit à lui.

Arrivé aux États-Unis, en 1837, l'abbé Perché apprit l'anglais à Portland, où il resta fixé pendant quatre ans. Il y bâtit une église; mais ne pouvant en payer les dépenses, il vint prêcher à la Nouvelle-Orléans en 1841. C'était là que Dieu avait décidé de le conduire. C'était là qu'il devait s'illustrer comme prêtre, comme écrivain, comme orateur.

Mgr Blanc, alors évêque, plaça l'abbé Perché comme aumônier au Couvent des Dames Ursulines. Mais, de sa retraite, où il s'entretenait avec Dieu, il prenait part aux débats de ce monde.

Une occasion se présenta bientôt, et il se montra à la hauteur de la tourmente qui venait de se déchaîner sur la Louisiane.

Le Père Moni, qui avait succédé au Père Antoine comme curé de la cathédrale, mourut en 1842. Alors s'éleva un schisme entre les marguilliers et Mgr Blanc, à l'occasion de la nomination du nouveau curé. Les marguilliers réclamaient le droit de patronage, c'est-à-dire le droit d'élire le curé, tandis que l'archevêque soutenait qu'à lui seul appartenait le droit de désigner le successeur du Père Moni. L'affaire fut portée devant le juge Maurian, en première instance, puis à la cour suprême de l'État qui, par un arrêt célèbre, rédigé par le juge Bullard, décida en faveur de l'archevêque.

De part et d'autre, on combattait de bonne foi. Mais, au milieu de ce combat, un homme apparut qui, avec sa plume et sa parole, terrassa tous ses adversaires. C'était l'abbé Perché, que cet événement mémorable classait au faîte des orateurs et des écrivains de la Louisiane.

L'abbé Perché triompha du schisme. C'est le plus grand acte de sa vie.

Pour établir ce triomphe sur de fortes assises, il fonda le *Propagateur catholique*. La presse est une puissance dans notre siècle. Elle est l'arme principale des ennemis du catholicisme. Il était donc sage de se servir de la même arme pour les combattre.

Il fallait aussi grossir les rangs de la petite phalange, qui avait si vaillamment défendu l'abbé Perché. Il fallait surtout faire des catholiques capables de défendre ou d'expliquer leurs croyances, quand, dans la société, celles-ci sont attaquées. Ce fut la raison d'être de la Société de la Propagation de la Morale Chrétienne, créée par l'abbé Perché, et qui a fait tant de bien à la religion en Louisiane.

Le calme revenu, l'abbé Perché reprit le cours de ses prédications, et continua à diriger les Dames Ursulines, jusqu'au jour où il fut appelé, le 1er mai 1870, à succéder à Mgr Odin, comme chef du diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Son grand esprit de charité, sa bonté d'âme ont suscité pendant le cours de son administration, de graves difficultés financières, qui ont été pour lui une source de douloureuses tribulations.

Voilà la vie de l'homme qui vient de descendre dans la tombe. Il était, a dit Léon XIII, « la gloire de la France en Amérique. »

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mgr ROGERSON, prélat anglais, qui, fixé depuis vingt ans à Paris, jouissait d'une grande influence dans la colonie anglo-américaine.

Mgr Rogerson est mort d'une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le Pape et le cardinal Jacobini viennent de recevoir en audiences privées le comte Hatzfeld, parent du secrétaire d'État prussien aux affaires étrangères. L'ambassadeur prussien près du Vatican, M. de Schloezer, assistait à l'entrevue du comte et du cardinal.

D'autres informations disent que le visiteur du Vatican est le secrétaire de l'État lui-même, c'est-à-dire l'homme qui est

regardé comme le bras droit et le principal confident du prince de Bismarck.

—

Le rétablissement des relations officielles de l'Angleterre avec le Vatican est en très bonne voie. L'éminent député irlandais, M. Errington, l'agent officieux de M. Gladstone, vient de s'installer définitivement à Rome. Par une coïncidence qui n'est pas absolument fortuite, M. Errington habite précisément le palais des ambassadeurs anglais près le Saint-Siège avant le schisme d'Henri VIII. Les dispositions du ministère libéral anglais sont excellentes. Même les membres républicains, sir Charles Dilke et M. Chambertain sont favorables à la représentation officielle de l'Angleterre près le Vatican. La première fois que M. Errington se rendit à Rome, en qualité d'agent officieux, ce fut précisément le ministre radical Dilke qui lui remit ses instructions. Malheureusement, l'opinion anglaise ne paraît pas encore préparée à cette mesure décisive. M. Gladstone craint que les adversaires du cabinet ne parviennent, en faisant appel aux haines et aux préjugés toujours vivaces du protestantisme, à créer un courant hostile et à ameuter l'opinion. C'est là l'unique raison qui retarde le rétablissement officiel des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Vatican. Toutefois, la Papauté occupe aujourd'hui une telle place dans le monde, et l'Angleterre a si besoin de son concours moral pour les affaires d'Irlande, qu'il n'est pas impossible que le peuple anglais, par-dessus tout très pratique, ne finisse par revenir à résipiscence et par accepter d'assez bonne grâce d'être représenté officiellement près du Saint-Père.

—

M. le commandeur Acquaderni, président de la commission exécutive de l'Œuvre du tombeau de Pie IX, vient d'adresser à MM. les secrétaires-généraux des évêchés la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire,

Le comité de l'Œuvre du tombeau de Pie IX se propose d'envoyer au vénérable pasteur de votre diocèse, aussitôt qu'il sera imprimé, le plan du projet de restauration de la crypte de Saint-Laurent hors des Murs, où reposent les dépouilles mortelles du saint Pontife. En attendant, nous vous prions de vouloir mettre sous les yeux de Sa Grandeur la décision suivante de la commission exécutive :

Les parois de la grande nef de ladite crypte seront ornées de mosaïques. Une partie de ces mosaïques représentera des figures, le reste sera réservé aux décors.

Dans cette partie décorative seront ménagés euviron 500 espaces circulaires, où seront retracées par ordre les armoiries des archevêques et évêques des diocèses qui nous seront venus plus largement en aide. Ces armoiries, groupées ainsi autour des restes vénérés de l'immortel Pontife, seront, pour les siècles futurs, tout à la fois un témoignage de l'amour, du dévouement, de la vénération du peuple chrétien envers lui, et une preuve nouvelle de la catholicité de l'Église.

Notre Commission compte, monsieur l'abbé, sur votre zèle. Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de votre concours dévoué pour recueillir les offrandes des fidèles de votre diocèse. Nous avons fixé ces offrandes à 25 centimes.

Pour qu'un diocèse puisse avoir droit à son écusson dans la crypte, il faudrait un minimum d'offrandes égal au centième de la population catholique. Ainsi, par exemple, si la population catholique du diocèse est de 500,000 habitants, il faudrait 5,000 offrandes de 25 centimes, ou, 1,250 francs, si la population est de 100,000 habitants, il faudrait 1,000 offrandes, qui donnent 250 francs ; et si le diocèse ne contient que 60,000 habitants, il faudrait 600 offrandes, soit 150 francs.

Veuillez présenter à Sa Grandeur les sentiments respectueux de S. Em. le duc Salviati, notre président général, et de tout le comité ; et veuillez agréer vous-même, Monsieur l'abbé, avec mes remerciements anticipés, l'hommage de mon profond respect.

JEAN ACQUADERNI,
*Président de la commission exécutive.*

—

Les journaux de Rome annoncent l'assassinat du supérieur de l'abbaye de Monte-Virgine, près de Naples. Voici quelques détails sur ce crime :

Mgr de Cesare a été trouvé assassiné dans son domicile à Rome. Mgr de Cesare ne résidait pas habituellement dans cette ville, mais il y avait un pied-à-terre dans une petite maison rue de la Purificazione. Il y venait fréquemment en sa qualité de postulateur de la béatification de Marie-Christine de Savoie, reine de Naples.

Le crime a été commis par le domestique du prélat, un Napolitain qu'il avait à son service depuis sept ans et dont il n'avait eu qu'à se louer. Le mobile du crime a été le vol.

L'assassin, Ferdinando Vario, a d'abord tenté d'étouffer son maître avec une couverture pendant qu'il dormait, se proposant de mettre ensuite le feu au lit pour faire croire que son maître avait été victime d'un incendie. Mais le prélat, malgré ses 72 ans, a opposé une vigoureuse résistance. Vario a alors tiré

de sa poche un grand couteau de cuisine et en a frappé son maître à coups redoublés sur la tête. Le cadavre est horriblement défiguré.

Les preuves de la culpabilité de Vario paraissent accablantes. On a trouvé sur lui 400 fr. volés à sa victime, et chez sa femme l'anneau épiscopal du défunt.

### France.

Paris. — L'œuvre du Vœu national à Montmartre, se continue toujours grâce aux bénédictions du ciel et à la générosité des fidèles. La crypte est presque terminée ; et au-dessus la chapelle du chevet est très avancée. Le porche d'entrée est entièrement fini. Il donne une idée exacte et heureuse du style et du genre d'ornementation de toute la basilique. Nous pouvons hautement affirmer, dit le R. P. Rey, que pendant l'exercice 1883, l'ensemble des travaux exécutés a été des plus satisfaisants, comme importance et comme bonne exécution, et nous croyons avoir bien répondu à la générosité de nos donateurs.

Il a été distribué 79,088 cartes d'entrée pour la visite des travaux, lesquelles ont produit une somme de 27,881 fr. 50. Les recettes de la chapelle ont atteint en décembre le chiffre de 773,670 fr. 15 et le total général de l'année 1883 est de 1,537,858 fr. Une vente vient encore d'avoir lieu dans les salons de l'Archevêché de Paris, du 14 au 19 janvier, en faveur du *Pilier du fuseau.*

Pendant le mois de décembre, 67 messes ont été célébrées par des prêtres étrangers. Il a été donné 5000 communions. Il a été fait 52,000 recommandations, dont 1640 actions de grâces. Les ex-voto ont atteint le n° 1176.

Le total des messes en 1883 a été de 4,865, parmi lesquelles 2,452 célébrées par des prêtres étrangers, dont 58 du diocèse de Beauvais. Il y a eu 200 pèlerinages proprements dits. 60,000 communions et 800,000 recommandations, parmi lesquelles plus de 20,000 actions de grâces. L'œuvre est donc en pleine prospérité. Les étrennes de janvier ne la laisseront pas languir.

Mais pendant que cette œuvre fait vivre beaucoup d'ouvriers, une armée d'autres bras est sans travail. L'industrie chôme, l'ouvrage manque et ce ne sont pas les cris de : Vive la Commune ! vive le pétrole ! vive l'Internationale ! A bas la propriété ! qui donneront du pain aux affamés et les réconcilieront avec

leurs patrons. Chose incompréhensible ! à cette vue, les propositions de deux conservateurs, demandant à la Chambre de s'occuper des misères des ouvriers sans travail, ont été repoussées par ces flatteurs qui se vantent de loin de tout faire pour l'homme du peuple !

Angers. — Au milieu des soucis de son gouvernement, Sa Sainteté Léon XIII ne cesse d'appeler le peuple chrétien à la prière. C'est le grand secours de l'Église. Plus les difficultés augmentent, plus le Souverain-Pontife multiplie les prières. Le monde catholique s'unit au Pasteur suprême, attendant avec confiance le secours d'en haut. Dieu ne manquera pas à sa cause. C'est au lendemain des supplications solennelles de toute l'Église, pendant le mois d'octobre consacré à Notre-Dame du Rosaire, que l'on a vu le futur empereur d'Allemagne venir au Vatican. Un grand fait s'accomplissait. Les circonstances nécessitent un plus pressant recours à Dieu. Par un récent décret, Sa Sainteté Léon XIII institue dans le monde chrétien une prière permanente qui terminera le saint sacrifice de la messe. Les fidèles sont invités à s'unir aux prêtres.

La prière prescrite par le Souverain-Pontife est commune à toutes les Églises de la catholicité. A Solesmes, dans la pieuse et docte abbaye d'où est parti le mouvement de retour à l'unité liturgique, on a eu l'idée d'ajouter à la prière générale une prière particulière pour la France. Notre vieille liturgie gallicane, antérieure à Charlemagne, l'a fournie. C'est la savante main du cardinal Pitra qui a extrait jadis d'un missel franc du neuvième siècle cette belle prière d'un accent si catholique et d'une parole si française, que Solesmes propose aujourd'hui à la piété des fidèles :

PRIONS

O Dieu tout-puissant et éternel, qui avez établi l'empire des Francs pour être par le monde l'instrument de votre très divine volonté, le glaive et le boulevard de votre sainte Église : nous vous en prions, prévenez toujours et partout de la céleste lumière les fils suppliants des Francs, afin qu'ils voient ce qu'il faut faire pour établir votre règne en ce monde, et que, pour accomplir ce qu'ils auront vu, leur charité et leur force aillent toujours en s'affermissant : par Jésus-Christ Notre-Seigneur

Ainsi priait-on aux temps de Pépin et de Charlemagne. Ainsi devons-nous encore prier aujourd'hui.

Beauvais. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de

Beauvais le document officiel suivant qui met enfin un terme à la pénible affaire dont nous avons déjà eu trop souvent à nous occuper :

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs l'acte de soumission que M. l'abbé Pillon a présenté à Mgr l'Évêque de Beauvais et qui a été agréé de Sa Grandeur :

« Je demande pardon à Dieu, à mon Évêque, au Clergé et aux Fidèles des fautes qui ont attiré sur moi la peine de suspense et que je reconnais avoir commises :

« 1° En déférant au tribunal de l'opinion publique des actes épiscopaux qui me concernaient personnellement et qui n'avaient point été publiés ;

« 2° En adressant de mon autorité privée au clergé du diocèse de Beauvais des circulaires qui traitaient de matières religieuses et de discipline ecclésiastique ;

« 3° En niant la force obligatoire des statuts diocésains, sous prétexte qu'ils ne sont pas revêtus de l'approbation du Saint-Siège ;

« 4° En parlant d'une manière irrespectueuse de la personne de mon Évêque et de l'Administration diocésaine, ayant même osé répandre, dans tout le Diocèse, un écrit dans lequel je déclare mon Évêque frappé lui-même d'une suspense *latæ sententiæ ;*

« 5° En déclarant, dans ces mêmes écrits, que la suspense portée contre moi était invalide et illicite, bien que je dusse attendre la décision du Saint-Siège, auprès duquel j'avais interjeté appel ;

« 6° En écrivant dans le *Rosier de Marie que je m'acquitte toujours de ma dette de reconnaissance envers mes abonnés et amis au saint Sacrifice de la Messe,* donnant ainsi à entendre que je ne tenais aucun compte de la suspense, nonobstant la mesure qui m'interdit *à sacris*, mesure dont l'effet n'est pas suspendu par l'appel auprès du Saint-Siège.

« Je déclare en outre vouloir à l'avenir conformer ma conduite aux règles communes du droit canonique et à la discipline particulière du Diocèse.

« En conséquence, je promets : 1° de suivre les règles canoniques et spécialement l'article 68 des statuts diocésains qui défendent à tout prêtre toute participation officielle à des entreprises commerciales et à des spéculations plus ou moins hasardeuses, et qui défendent aussi d'accepter toute agence commerciale dans les sociétés industrielles;

« 2° De ne plus me mettre en communication par des circulaires imprimées avec le clergé du Diocèse ;

« 3° D'accomplir religieusement la pénitence qu'il plaira à Monseigneur l'Évêque de Beauvais de m'imposer pour l'expiation de mes fautes.

« En foi de quoi j'ai signé le présent écrit.

« A. Pillon, de Thury. »

CAMBRAI. — L'assemblée régionale de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers qui s'est ouverte le jeudi 24 janvier à Lille, doit se clore par une conférence que M. le comte Albert de Mun fera samedi soir à l'Hippodrome de cette ville et dans laquelle il traitera de la question ouvrière.

LYON. — Il circule à Saint-Étienne (Loire) cette remarquable pièce, que des négociants proposent à la signature de leurs collègues de l'industrie :

Les soussignés, fabricants de velours à Saint-Étienne, émus des conditions précaires dans lesquelles végète depuis longtemps leur industrie, ont résolu de la consacrer au Sacré-Cœur de Jésus pour qu'il daigne en opérer le relèvement et s'en faire désormais la sauvegarde.

Afin de mériter cette protection et d'en perpétuer le souvenir par un acte solennel, qui doit être une affirmation de leur foi catholique non moins qu'une prière, ils décident de contribuer à l'œuvre du monument national expiatoire que la France érige à Paris sur la butte Montmartre.

A cet effet, chacun d'eux donne une offrande de 50 à 200 fr., et s'engage à verser dans la suite, si le velours retrouve son ancienne prospérité, une somme plus importante de 500 à 2,000 fr., proportionnellement au chiffre de sa fabrication.

— Les républicains viennent de recevoir à Lyon une leçon de tolérance de celui que M. Gambetta lui-même appelait « le grand Français ». Dans une conférence qu'il vient de faire au théâtre Bellecour, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la Société de Géographie, M. de Lesseps a d'abord parlé avec sa verve originale des isthmes de Suez et de Panama et de la confiance inaltérable qu'il avait dans l'avenir de ces deux grandes entreprises. Ce n'est pas pour faire une réclame à ces entreprises que nous écrivons ces lignes. L'intérêt de la conférence est surtout pour nous dans un passage relatif aux hôpitaux qu'il avait créés et qui étaient desservis par des Sœurs. Au cours de sa conférence M. de Lesseps a dit avec vigueur : « Lorsque j'ai vu « que l'on chassait les Sœurs de la terre française, je les ai « priées de venir à Panama ; elles sont au nombre de soixante, « et depuis leur arrivée dans nos hôpitaux, il n'y a plus de mor- « talité exceptionnelle. (Vifs applaudissements.) Je n'appartiens « à aucun gouvernement, mais je n'aime pas les républicains et « les libéraux qui partent en guerre contre la religion, comme « certains le font. » M. de Lesseps aurait pu dire : comme la *plupart* le font, puisque l'antireligion est devenue le signe dis-

tinctif de l'opinion républicaine. Nous aimerions savoir comment ce passage de la conférence sera apprécié par les organes républicains qui, à l'imitation du maître, ont mis une sorte d'ostentation à revendiquer pour leur parti celui qu'on a justement dénommé « le grand Français ».

## Étranger.

Allemagne. — Le rapport annuel des Frères de charité de Breslau vient de paraître. Il convient d'en détacher les détails suivants qui font ressortir, mieux que tous les raisonnements, combien ces utiles religieux sont dignes, non de la persécution, mais de la protection des gouvernements.

Dans le cours de l'année 1883, ils ont soigné 3698 malades, dont 2653 ont été complètement guéris, 170 notablement soulagés ; 51 ont été jugés incurables, et 235 ont succombé. 181 malades sont restés confiés à leurs soins.

Parmi ces malades, on rencontre des hommes de toutes les professions, des officiers, des ecclésiastiques, des savants, des artistes, des négociants, des fonctionnaires, des étudiants, des ouvriers, etc.

Toutes les religions sont représentées dans ce nombre : 1497 catholiques, 1797 protestants, 4 juifs.

Les rapports des autres provinces sur les nobles dévouements de ces Frères de la charité constatent des résultats analogues. Celui de Boguschütz, dans la Silésie orientale, donne les chiffres suivants : malades soignés 1000, dont 918 catholiques, 68 protestants, 14 juifs ; guéris 782, 31 soulagés, 24 incurables, morts 67.

Malgré l'éloquence des chiffres et des faits, les « progressistes anticatholiques » ne manqueront pas d'exiger la laïcisation des hôpitaux, « dans l'intérêt de leur fanatisme à rebours et au détriment des malades. »

Suisse. — Les catholiques de Fribourg offrent en ce moment un admirable spectacle.

Son Ém. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, reçoit chez ce peuple catholique des témoignages éclatants de respect et d'enthousiasme. Le 19 janvier, toute la cité assiégeait le palais épiscopal, où elle était poussée par le désir de témoigner à l'illustre visiteur de Mgr Mermillod sa vénération et son amour. Jamais prince du sang ne recueillit une ovation pareille à celle que reçoit ce prince de l'Église dans la petite Répu-

blique chrétienne, glorieuse comme celle de l'Équateur. Cette ovation est faite aussi pour consoler, en la personne du cardinal, l'Église de France des épreuves qu'elle subit de la part des persécuteurs.

Il y a eu promenade aux flambeaux, salves, grande sonnerie, députation solennelle des magistrats, du clergé. L'État et le peuple, tous ont rivalisé d'ardeur pour cette démonstration, qui donne un si remarquable exemple de l'union de l'Église et de l'État.

Il semblait qu'on fût au treizième siècle, fort loin en tout cas des utopies du libéralisme catholique, dans cette ville du libre bourg (*Freie burg*, Fribourg), où la presque unanimité des catholiques n'ont fort heureusement d'autre idée de la liberté que celle qui se fonde sur le respect et la profession publique de l'intégrale vérité.

Le cardinal a béni l'Œuvre de Saint-Paul et la presse catholique, admirablement organisée dans le canton.

— Le vieux catholicisme est en complète déroute dans toute la Suisse. Le fait est incontestable. Pour ramener un peu de vie dans ce cadavre, il s'agit maintenant de frapper un grand coup. On veut former une commune vieille-catholique à Lucerne, ce chef-lieu du catholicisme suisse. Plusieurs réunions ont déjà été tenues dans ce but, et l'évêque intrus Herzog en a présidé une lui-même. A cette occasion l'un des orateurs doit avoir prononcé la phrase suivante, aussi ridicule qu'inoffensive d'ailleurs : « Patience, mes amis, nous atteindrons notre but sacré. Rome, cette forteresse tyrannique, finira par tomber sous nos attaques. »

On n'a pas d'idée à quel aveuglement et à quelle bêtise l'homme peut être amené par la haine et le fanatisme.

Le rétablissement du diocèse de Bâle se fait attendre. Ce retard n'est pas étonnant. Tous ces petits gouvernements cantonaux de Berne, Soleure, Argovie, etc., se croient des souverains à faire trembler Rome et l'univers. Impossible de leur faire entendre raison. Berne, par exemple, déclare « qu'elle ne s'occupe plus de cette question, qu'elle n'a rien à demander au Pape ; que si le Pape voulait quelque chose d'elle, il n'avait qu'à lui soumettre ses propositions, qu'on pourrait alors voir si elles étaient acceptables. »

Et cela à un moment où de grandes puissances, comme l'Allemagne et la Russie, font de magnanimes efforts pour ramener la paix religieuse dans leur pays.

Que dire de la conduite de ces tyrans microscopiques ? Ce n'est plus de la politique digne d'un gouvernement qui se respecte, c'est l'entêtement stupide et borné de quelques paysans mal appris.

Et l'arrangement de la question diocésaine serait si facile. Les gouvernements n'ont qu'à laisser faire le Saint-Siège et les catholiques ; ils sauront bien résoudre les difficultés ! On parle toujours en Suisse de la séparation de l'Église et de l'État ; eh bien, l'occasion est là, Messieurs, pour mettre en pratique vos grandes paroles !

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 17 janvier.** — *Sénat.* — Le Sénat reprend la discussion de la loi sur les syndicats professionnels, qui est close après quelques observations de M. de Gavardie.

M. Barthe développe sur l'article 1er un amendement tendant à maintenir les dispositions de l'article 416 du Code pénal, qui maintiennent les droits réciproques des ouvriers et des patrons.

Cet amendement, combattu par MM. Oudet et Tolain qui redoutent de voir se dresser bientôt devant les patrons le fantôme menaçant de la révolution sociale, est soutenu par M. Lalanne.

La discussion est ensuite renvoyée après l'examen du budget extraordinaire.

*Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris.

MM. Floquet et de Hérédia combattent le projet de la préfecture de police, qui est soutenu par M. Waldeck-Rousseau dans un discours d'ailleurs dénué d'intérêt.

La discussion continuera demain.

Une interpellation de M. Langlois sur la politique économique du gouvernement est fixée à jeudi prochain.

**Vendredi 18 janvier.** — *Sénat.* — Le Sénat commence la discussion générale du projet de budget général extraordinaire des dépenses et des recettes de l'exercice 1884.

M. Chesnelong dont les capacités sont reconnues en matière de finances, a pris le premier la parole, et peint avec une grande énergie la situation actuelle : le déficit annuel est de 250 millions, l'amortissement est passé à l'état de fiction et même à la veille de disparaître, enfin le crédit de l'État est surmené et affaibli. L'une

des causes principales de cette situation est l'existence du budget extraordinaire, que nos finances ne peuvent pas supporter davantage.

Il examine en détail le budget extraordinaire présenté par le gouvernement et en présente les défauts. Il se défie des prétendues économies qu'on promet de réaliser, et montre la cause du déficit dans ce système de prodigalités qui exagère toutes les dépenses. Il ne critique pas les dépenses militaires, mais les expéditions lointaines, le manque absolu d'économie et l'accroissement des dépenses non justifiées.

L'orateur examine et discute les diverses théories relatives à l'amortissement de l'emprunt fait à la Banque.

Le gouvernement, dit l'orateur en terminant, aura-t-il le courage de revenir à une politique sage et réparatrice? je ne le crois pas; la politique financière du gouvernement est, comme la politique générale, une politique de destruction. Vous avez détruit l'ascendant de notre pays, vous avez détruit la justice, vous avez détruit la paix religieuse, vous essayez de détruire la religion elle-même, vous essayez de détruire l'âme de la France; c'est assez de destruction ! N'y ajoutez pas par une mauvaise politique financière, la destruction de la richesse nationale. (Applaudissements à droite.)

M. Dauphin s'attache à défendre la commission contre les attaques du précédent orateur, puis il s'efforce de réfuter l'argumentation relative à la politique de la France sous le gouvernement républicain.

M. Fresneau reprend ensuite les allégations du rapporteur de la commission et développe les idées émises par M. Chesnelong. Il refuse les théories d'emprunt chères au gouvernement, et déclare que c'est l'honneur de la droite d'en combattre les applications.

*Chambre des députés.* — La Chambre continue de discuter le projet de loi concernant la préfecture de police.

M. Allain-Targé combat le projet qui est défendu par M. de Marcère, rapporteur de la commission.

Après un scrutin qui décide par 281 voix contre 222 de passer à la discussion des articles, la Chambre adopte l'article 1er. La discussion continuera demain.

**Samedi 19 janvier.** — *Sénat.* — La séance a été ouverte par un très remarquable discours de M. Buffet, dans la discussion du budget extraordinaire. Les mots piquants abondent : parlant des expéditions lointaines, l'orateur les qualifie de « *placements de père de famille faits au Tonkin ou ailleurs.* »

Au sujet de la caisse des écoles : quand on a une caisse, dit-il, il faut la remplir, et on la remplit comme on peut. » Ces 30 millions qu'on propose de mettre au budget extraordinaire, on les porte à *titre provisoire* seulement ; qu'en savez-vous ? Ils se trouveront si bien au budget extraordinaire, qu'ils ne voudront plus en sortir.

Très spirituelle comparaison en finissant. M. Buffet compare

le ministre des finances à l'intendant honnête et consciencieux d'un maître prodigue. En vain cet intendant fait des observations à son maître, celui-ci ne l'écoute pas; alors le pauvre intendant gémit, mais cède, et fait son possible pour trouver de l'argent dans les conditions les moins onéreuses, tout en disant au public : « Mon maître est riche, bien riche. » Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il ne se contente pas de le dire au public, il le dit aussi à son maître, qui le croit sur parole et en abuse.

Cette comparaison, soulignée par les applaudissements de la droite, n'est pas du goût de M. Tirard, qui proteste.

En terminant, M. Buffet rappelle les paroles de M. Ribot : « La situation n'est pas désespérée, mais il est temps d'aviser, il n'est que temps ! »

La réfutation de M. Tirard a ensuite paru bien pâle. Il s'attache à justifier l'accroissement de dépenses, tout en reconnaissant indispensable de les restreindre. Il avoue, et cet aveu est bon à enregistrer, que le déficit fut occasionné par un espoir, hélas ! déçu d'augmentation des recettes.

*Chambre des députés.* — La Chambre continue de délibérer sur le projet de loi concernant la préfecture de police. Les articles 2 à 8 de ce projet sont adoptés. M. Goblet développe ensuite un amendement tendant à déterminer le rôle des commissaires de police dans les questions qui intéressent l'exercice de la justice. Cet amendement, soutenu par M. Ribot, est combattu par le ministre de l'intérieur.

**Lundi 21 janvier.** — *Sénat.* — La discussion du budget continue.

M. Bochet passe en revue des différents budgets depuis 1829, et montre l'accroissement extraordinaire des dépenses sous la République.

Les départements et les villes, dit-il, sont endettés et la prospérité nationale est arrêtée. On n'arrive à parer les déficits que par des expédients dans le budget les recettes. L'orateur critique le système des majorations avec lequel on a des mécomptes. Arrivant ensuite au budget extraordinaire, cause principale des difficultés actuelles contre lesquelles nous luttons, il ajoute qu'il ne faut plus qu'un seul budget comprenant à la fois les dépenses ordinaires et extraordinaires, et conclut en suppliant le gouvernement de réparer le mal déjà fait.

M. de Freycinet dit qu'aucun régime n'a pu échapper aux crédits extraordinaires pour les travaux publics.

La République se fait gloire d'avoir exécuté des travaux publics utiles, et notamment des lignes de chemins de fer réclamées par tout le pays.

Nous avions espéré voir conclure les conventions ; c'est pourquoi nous en avons dressé le plan en 1878. Elles sont signées ; avons-nous mal fait ? Il faut y voir les conséquences forcées du progrès.

Notre siècle est un siècle de rénovation dont il faut renouveler l'outillage au profit du pays. Il vaut mieux avoir fait cela que d'avoir obtenu un équilibre parfait du budget. Il faut être prudents, mais il faut aussi se garder d'être pessimistes.

M. Pouyer-Quertier dit que la faute commise a été de trop entreprendre, et cela d'une façon inopportune. Certaines conventions sont signées ; mais si on avait traité plus tôt, on aurait eu de meilleures conditions.

L'orateur conclut en disant que si l'on maintient le budget extraordinaire, on marche sûrement à l'abîme.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

*Chambre des députés.* — On continue à la Chambre la discussion du projet de rattachement de la préfecture de police. Après un discours de M. Léon Renault, la Chambre adopte les articles 10 et 13.

Un amendement de M. Delattre, concernant la question des conflits que pourrait élever le ministre de l'intérieur pour couvrir ses subordonnés, est repoussé, et l'ensemble du projet est adopté en première délibération par 284 voix contre 213.

La fin de la séance a été occupée par une question de M. Delattre sur les agissements du commissaire de police de Saint-Denis. M. Margue dit que les faits allégués sont inexacts, et l'incident est clos.

La Chambre fixe à l'ordre du jour de demain la discussion du projet relatif aux manifestations sur la voie publique, et la demande en autorisation de poursuites contre M. Talandier.

**Mardi 23 janvier.** — *Sénat.* — Le Sénat passe au vote des différents budgets.

Il adopte successivement ceux des postes et télégraphes, ceux de la marine et de la guerre, et, compris dans ce dernier, un crédit de trois millions affecté à ce chemin de fer du Sénégal, sur lequel il a été fait à la Chambre de si piquantes et de si attristantes révélations. Au cours des débats, sur le budget extraordinaire des travaux publics, le ministre M. Raynal a déclaré que la dépense totale nécessitée par l'exécution du plan Freycinet ne dépasserait pas un milliard cinq cents millions. C'est déjà un beau denier, et le peu de confiance que l'on est en droit d'accorder aux affirmations officielles nous fait craindre qu'il ne suive encore une progression, comme cela a eu lieu depuis le jour où ce fameux plan fut mis sur le tapis.

Le budget extraordinaire des travaux publics est adopté. Sur l'article 2, autorisant le ministre à faire l'emprunt nécessaire, M. Tirard prend la parole pour annoncer que l'emprunt ne dépassera pas 350 millions. La nouvelle n'a pas produit grande émotion. Elle eût été accueillie avec plus d'empressement si M. Tirard avait promis que cet emprunt serait le dernier; mais, à la réflexion, la satisfaction se serait calmée aussi, car on sait qu'avec nos ministres, « promettre et tenir sont deux. »

*Chambre des Députés.* — M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA se fait à la Chambre l'avocat des « chevaliers du crochet » et questionne le ministre de l'intérieur sur la situation créée aux chiffonniers par un arrêté de M. Poubelle, relatif à l'enlèvement des ordures ménagères, arrêté qui enlève tout travail à 70.000 ouvriers. M. WALDECK-ROUSSEAU répond que la mesure prise par le préfet de police était dictée par des préoccupations hygiéniques, et que l'administration fera tout son possible pour faciliter l'industrie du chiffon. L'incident est clos après cette belle déclaration. Si les « biffins » — comme les appelle M. J. Vallès dans le *Cri du Peuple* — ne se tiennent pas pour satisfaits, c'est qu'ils sont bien difficiles.

Une autre fin de non-recevoir, mais positive cette fois, est opposée par la Chambre à la demande des poursuites dirigées contre M. Talandier. M. Talandier était accusé d'avoir poussé à la haine des citoyens, les uns contre les autres, et d'avoir incité à l'assassinat des bourgeois. Mais il est député et comme tel inviolable. Il fallait donc avoir l'autorisation de la Chambre pour le traduire en justice. Cette autorisation est refusée par 270 voix contre 180. C'est un échec pour le cabinet, car le procureur de la République n'aurait certes pas osé déposer sa demande de poursuites sans l'autorisation de M. Martin Feuillée.

Cet insuccès a été compensé par l'ordre du jour pur et simple obtenu par le cabinet dans la question de la veille transformée en interpellation et dirigée par M. DELATTRE contre le commissaire de police de Saint-Denis, maintenu en fonctions, malgré des malversations commises par lui. Le gouvernement a de nouveau nié la véracité des accusations de M. Delattre.

Avant de se séparer, la Chambre renvoie après l'interpellation de M. Langlois la discussion du projet de loi sur les manifestations publiques. Elle promet d'être intéressante et féconde en surprises. Dans tous les cas, n'est-il pas édifiant de voir nos farouches libéraux d'autrefois proposer des lois coërcitives, alors qu'ils réclamaient jadis la liberté illimitée... pour eux-mêmes ?...

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La question ouvrière. — Anniversaire de l'assassinat de Louis XVI. — Élections législatives en Espagne. — Allemagne. — Russie et Autriche. — Soudan.

24 janvier 1884.

Ce ne sont pas les discussions de la Chambre, ni même les affaires du Tonkin, où d'ailleurs les hostilités sont momentanément interrompues, qui préoccupent en ce moment l'opinion

publique, mais bien la crise ouvrière et les incidents qui en sont la conséquence.

Le principal de ces incidents est sans contredit la démarche tentée par les délégués des syndicats ouvriers de Paris auprès des députés du Palais Bourbon, la fin de non recevoir qui leur a été opposée par la majorité de la Chambre, et leurs pourparlers avec le groupe de l'extrême gauche.

Grand est l'effarement dans les rangs de la « République bourgeoise »; et ce mot de « bourgeois » est en train de recevoir une extension imprévue: les délégués l'ont appliqué aux citoyens Tony Rèvillon et Laguerre, qui leur servaient d'introducteurs. On est toujours le bourgeois de quelqu'un ! Extrême gauche, gauche opportuniste, gauche modérée, toutes ces classifications sont profondément indifférentes aux ouvriers. C'est la juste récompense de ces agitateurs radicaux, de ces « remueurs » de passions malsaines et criminelles: ils sont débordés, ils sont reniés; ils ont déchaîné la révolution sociale, qui les balayera à leur tour.

Les plus habiles voudraient atténuer la gravité de la crise. Les cyniques, dépouillant des statistiques de complaisance, les pieds sur leurs chenets, prétendent que les ouvriers souffrent moins cet hiver que l'hiver dernier ; or, ils affirmaient, il y a un an, que la population ouvrière ne souffrait pas. Telle est leur bonne foi !

D'autres, comme la *République française,* font un grief aux députés de la droite de se préoccuper du sort des ouvriers et lui contestent jusqu'au droit de chercher à les soulager.

D'autres, enfin, ne dissimulent pas leur effroi; ils constatent avec terreur que « les délégués des syndicats ouvriers apprennent le chemin du Palais-Bourbon. »

Que faire? se demandent à la fois les habiles, les cyniques et les trembleurs ; et ils sont impuissants à formuler une réponse. Ils voudraient bien sauver l'édifice qui abrite leurs fortunes; mais ils en ont eux-mêmes sapé les fondements. Ce qui se passe est la conséquence nécessaire de leurs doctrines, de leurs négations surtout.

L'ordre social est ouvertement menacé. A la société en péril, il faut d'autres défenseurs que ces républicains d'écoles diverses, de même qu'il faut d'autres conseillers et des amis plus sincères aux ouvriers excités, exploités et trahis par des meneurs sans conscience.

—

A côté de cela, les meetings continuent à exciter les esprits et à augmenter l'agitation dans la classe ouvrière. Mille personnes environ assistaient à la réunion révisionniste qui a eu lieu dimanche dernier, 20 janvier, dans la salle du Tivoli-Vauxhall. Tous les membres des groupes révisionnistes étaient présents.

M. Clovis Hugues a attaqué violemment la Constitution actuelle votée par une Assemblée qui n'était pas constituante; il a comparé la Constitution à l'habit d'Arlequin, qui ne peut servir qu'en carnaval.

La Constitution, déclare-t-il, n'est pas républicaine, puisqu'elle permet au sénateur, élu par 150 voix, de faire échec aux élus du suffrage universel.

M. Clovis Hugues conclut à l'inutilité du Sénat. Il veut inscrire dans la nouvelle Constitution le mandat impératif, la suppression du Sénat et de la présidence de la république. Le peuple, dit-il, n'aura pas de repos tant qu'on n'aura pas révisé cette Constitution bâtarde. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Michelin, conseiller municipal, déclare qu'il faut imposer la révision par une Assemblée constituante, même au prix d'une révolution sociale.

La réunion a voté à l'unanimité une résolution protestant contre les injures adressées par M. Jules Ferry aux partisans de la révision intégrale et contre l'attitude autoritaire du gouvernement, et invitant les députés républicains à réclamer immédiatement la révision de la Constitution par une Assemblée spécialement élue dans ce but.

La réunion a adopté également une motion de revendications de réformes sociales.

—

Le même jour, un autre meeting de 2,000 personnes environ était tenu à la salle Graffard pour organiser la souscription destinée à élever un monument à Delescluze et aux 3,500 fusillés de la Commune. La réunion a adopté une résolution déclarant que l'érection de ce monument sera un hommage aux anciens combattants et un encouragement aux nouveaux.

Tout cela, on le comprend, ne laisse pas de causer au gouvernement de graves soucis : plus graves encore sont les préoccupations des honnêtes gens qui ne savent que trop combien la République est incapable de calmer les esprits et d'apporter aux maux trop réels dont elle est cause, un remède efficace.

—

Le 21 janvier, dans un grand nombre d'églises de Paris et de province, les royalistes ont célébré dans la prière et le deuil la mémoire du jour où le bon roi Louis XVI fut exécuté sur la place du Peuple. Les autres années, des messes basses dites dans la Chapelle expiatoire, réunissaient tout ce que le parti compte de personnages importants à Paris. Cette année, le prêtre chargé de l'entretien de la chapelle, le vénérable abbé Cambot, étant mort, le conseil municipal a décidé que l'édifice serait fermé d'abord, puis démoli.

Pour que les monarchistes ne puissent faire célébrer aucun service commémoratif de l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier, à la chapelle expiatoire, le gouvernement en a fait enlever tous les objets qui servent au culte.

Candélabres, chasubles, chapes, étoles, aubes, missels, crucifix, ostensoirs, calices, ciboires, etc., tout a été transporté pêle-mêle, comme on fait à l'hôtel des ventes pour les objets de rebut, par des commissionnaires qui jetaient cela dans un tombereau.

Cette profanation sacrilège s'est faite sous la surveillance de la police, qui n'a pas jugé convenable de faire faire au moins cette triste besogne avec décence, comme un déménagement.

Lorsqu'un gouvernement donne ainsi l'exemple du mépris pour des choses que tous les honnêtes gens considèrent comme sacrées, au moins comme vénérables, puisqu'elles servent au culte de Dieu, comment veut-il qu'on le respecte? et pourquoi ne le jetterait-on pas, à son tour, aux ordures?

Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la résolution prise par la majorité du conseil municipal.

Le *Clairon* nous apprend que M. Libman, un royaliste dévoué qui réussit, sous la Commune, par une ruse très ingénieuse, à sauver le monument dont la démolition immédiate avait été décrétée, s'est adressé à l'empereur d'Autriche, arrière-petit-neveu de la reine Marie-Antoinette, pour le prier d'intervenir auprès du gouvernement républicain en faveur de la conservation de la Chapelle expiatoire.

D'après les informations du *Clairon*, la réponse de l'empereur François-Joseph serait très satisfaisante; il aurait promis de faire agir diplomatiquement dans ce sens, si cette intervention était reconnue nécessaire.

—

Trois élections législatives ont eu lieu le 20 janvier; les

républicains ne triomphent qu'à Sartène, où M. Bartoli, frère du député défunt, est élu contre M. Abbatucci, ancien député. Dans la Charente, à Barbézieux, M. Arnous, bonapartiste est élu, et dans la Seine-Inférieure, à Dieppe, un monarchiste, M. Grout.

—

La crise geuvernementale que nous redoutions si fort pour l'Espagne ne se produira pas. Les mesures prises par l'autorité ont été assez énergiques pour prévenir le mouvement insurrectionnel annoncé dans les grands centres de la péninsule. Il n'y a eu qu'une crise ministérielle qui s'est terminée par la démission du cabinet Posada Herrera et l'avènement ou plutôt le retour aux affaires de M. Canovas del Castillo.

Voici la composition du cabinet :

MM. Canovas del Castillo, *présidence ;*
Romero Robledo, *intérieur ;*
Gos Gayon, *finances ;*
Maréchal Quesada, *guerre ;*
Elduayen, *affaires étrangères ;*
Pidal, *travaux publics ;*
Tejada Valdosera, *colonies ;*
Francisco Silvela, *justice ;*
Amiral Polo, *marine.*

M. Lasala est nommé gouverneur de Madrid, et M. Toreno, également ancien ministre, est appelé à de hautes fonctions.

Les Cortès sont dissoutes.

Toutes les mesures sont prises pour maintenir l'ordre public. Si quelque manifestation révolutionnaire se produisait, quoique cela paraisse bien improbable, elle serait facilement et énergiquement réprimée.

Les présidents des Chambres et les chefs de parti consultés par le roi ont été les premiers à désigner au choix de Sa Majesté M. Canovas del Castillo, qui représente au plus haut point le principe d'autorité.

A l'ouverture des Cortès, M. Canovas del Castillo lira un décret suspendant les séances.

—

On commente fort en Allemagne le rejet d'une proposition de M. Reichensperger et les déclarations du ministre des cultes. Suivant l'habitude, on tire de ces faits des conséquences forcées. En réalité, il n'y a rien de changé ; le Kulturkampf reste ce qu'il était, et les négociations continueront.

Dans la discussion, le ministre des cultes ayant dit que *jamais* il ne se trouverait à Berlin un ministre pour proposer à l'empereur le rappel des archevêques de Posen et de Cologne, M. Windthorst a fort opportunément fait observer qu'en pareille matière il ne fallait pas dire *jamais*.

Voici le texte de la motion dont nous parlons :

Article unique.

Les articles 15, 16 et 18 de la loi constitutionnelle du 31 janvier 1850 sont rétablis dans les termes suivants : Art. 15. L'Église évangélique et l'Église catholique romaine, ainsi que toute association religieuse, organisent et administrent elles-mêmes leurs affaires intérieures et restent en possession et dans l'usage des établissements, fondations et fonds destinés à leur culte, à leur enseignement ou à leur bien-être. Art. 16. Les rapports des congrégations religieuses avec leurs chefs ont lieu sans contrôle. La publication des décrets religieux est soumise aux seules règles auxquelles est astreinte toute autre association. Art. 18. Les droits de nomination, de présentation, d'élection et de ratification pour l'occupation de fonctions ecclésiastiques sont supprimés en ce qui regarde l'État, et sans toucher pour cela au droit de patronat et à d'autres titres particuliers. Cette stipulation ne peut s'appliquer à la nomination des prêtres à des fonctions militaires ou publiques.

Une étude quelque peu approfondie de la discussion qui a précédé le rejet de cette motion démontre, que les amis du *Kulturkamph* ont eu tort de crier victoire, et que le gouvernement prussien ne dissimule pas beaucoup son désir de consolider la paix religieuse, ni son espoir d'aboutir dans ses négociations avec le Saint-Siège, lesquelles ont en partie pour but, semble-t-il, d'obtenir la renonciation à leurs sièges des archevêques de Cologne et de Posen.

—

Le voyage de M. de Giers à Vienne à son retour de Montreux où il était allé passer quelque temps, donne lieu à de nombreux commentaires. Il est considéré de tous côtés comme une preuve formelle de la réconciliation de l'Autriche et de la Russie.

Tout atteste le caractère amical de la visite du ministre russe et son importance politique : les fêtes qui sont offertes à M. de Giers, ses entrevues avec l'empereur François-Joseph, ses conférences avec le comte Kalnoky.

En outre, le langage de la presse autrichienne est des plus significatifs, de plus nets. Les feuilles officieuses, tout en disant qu'il ne s'agit point d'un renouvellement de la triple al-

liance, manifestent l'espoir que toutes les difficultés qui ont pu exister entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, notamment au sujet de l'Orient, vont être désormais effacées. Commentaires analogues dans les journaux russes. On sait que, depuis la dernière guerre russo-turque, les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Vienne ont été souvent en dissentiment.

A l'instigation de M. de Bismarck, l'Autriche s'était avancée dans l'Orient où elle n'avait pas tardé à rencontrer la Russie. Aussi, pendant les dernières années, les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg ont-ils soutenu dans la presqu'île des Balkans une lutte d'influences. Conseillée par l'Allemagne, l'Autriche a obtenu, dans cette campagne, de nombreux avantages : la Serbie est devenue un État vassal de Vienne ; les Roumains se sont séparés de la Russie et ont sollicité une place dans l'alliance austro-allemande ; il n'est pas jusqu'aux Bulgares qui ne se soient dérobés, en grande partie, à l'influence de la Russie, jusqu'alors toute-puissante chez eux, pour se rapprocher de Vienne.

La Russie a été profondément irritée de ces divers échecs ; et, à un certain moment, on a pu croire qu'elle allait risquer une guerre contre l'Autriche. Mais elle a bientôt reconnu les immenses dangers pour elle d'une semblable entreprise, ayant en face l'Autriche et l'Allemagne unies, et ne pouvant, d'autre part, compter sur la France, engagée dans des aventures lointaines, liée, paralysée, désorganisée par une politique et une administration lamentables.

Aussi, assistons-nous aujourd'hui à une évolution décisive de la Russie. La Russie se rapproche décidément de l'Autriche et de l'Allemagne, abandonne ses anciennes querelles avec elles, cherche désormais à être leur amie, et, si faire se peut, leur alliée.

La France perd, elle, à ce changement d'attitude, le seul allié qu'elle pût avoir en Europe. Désormais, elle est bien et absolument isolée. Ce sont les sottises inqualifiables de ses gouvernants qui, en ne permettant plus à la Russie de compter sur elle, en sont la cause.

—

Tout continue d'aller de mal en pis pour le gouvernement du khédive.

La rébellion est complète dans le Soudan. On n'y compte aujourd'hui pas moins de cinq armées s'élevant de 30 à

80,000 hommes ; 30,000 insurgés occupent Khalifeh sur le Nil blanc, et le Nil bleu est gardé par une force semblable. Une troisième armée ravage les environs de Khartoum. Le petit corps du général Baker court grand danger d'être enveloppé.

Le Mahdi a envoyé une lettre aux Ulémas de Khartoum, annonçant son arrivée dans cette ville avant le 26 courant.

On a de mauvaises nouvelles de Sinkat. On va tâcher d'aller au secours de cette ville; ensuite on cherchera à tendre la main à la garnison de Tokar.

D'après les calculs du ministre de la guerre d'Égypte, l'évacuation du Soudan demandera sept mois, à supposer encore que les munitions et le matériel de guerre soient détruits sur place, et coûtera un million de livres sterling.

Du côté de l'Abyssinie, le gouvernement du khédive n'est pas moins menacé. Le roi Jean, à la tête de 80,000 hommes, est déjà entré sur le territoire égyptien. Il prétend s'emparer de tout le littoral de la mer Rouge qui confine à ses États. Les troupes égyptiennes sont hors d'état de lui opposer une résistance sérieuse.

L'Angleterre songerait, paraît-il, à négocier avec l'Abyssinie et à lui accorder des avantages considérables, c'est-à-dire l'accès à la mer Rouge, si elle consent à prendre parti contre le Mahdi.

P. Chantrel.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Plusieurs journaux ont annoncé, d'après l'*Agence Havas*, que, décidément, l'emprunt d'État se ferait le 7 février, par voie de souscription publique avec un luxe de détail qui ne permettait pas de douter de l'exactitude de l'information. Or l'Agence n'avait rien dit du tout. La date de l'emprunt demeure encore indécise, quoique pourtant l'époque nous paraisse prochaine.

L'*Agence Havas*, qui a mission de calmer les impatiences et qui, on se le rappelle, démentait le précédent emprunt à la veille du jour où il devenait officiel, publie une note assez longue d'où il ressort : 1° que le montant de l'emprunt est subordonné aux décisions du Parlement ; 2° que la date de l'émission ne peut sans danger en être arrêtée d'avance ; 3° on prétend que le gouvernement serait disposé à adopter le type des obligations de Chemins de fer. Le titre rapporterait 15 francs d'intérêt et serait remboursé à 500 francs.

C'est bien entortillé et bien compliqué pour être plausible.

La discussion sur le budget extraordinaire de 1884 se poursuit avec un grand éclat au Sénat. Nos plus illustres et plus autorisés orateurs se sont succédé à la tribune, et se sont efforcés de démontrer au gouvernement qu'il faisait fausse route ; mais que faire et comment prouver qu'on a raison devant un parti pris ?

Au point de vue économique, voici où nous en sommes :

Une distinction très nette est faite entre le 3e et le 4e réseau ; ce dernier étant réservé pour des contingents très lointains. On sait ce que coûteront les constructions à la charge de l'Etat. Leur coût est de 199 millions, dont 33 millions pour l'achèvement des lignes que l'Etat doit construire sans avoir eu à les acheter.

Sur ces 199 millions, il y en a 139 environ qui seront dépensés pour des lignes à remettre aux Compagnies. Le surplus, soit 60 millions, servira à achever le réseau de l'Etat qui se trouve limité par la nouvelle organisation du budget extraordinaire.

La question du réseau de l'Etat a même été posée à cette occasion. Que deviendra-t-il ? sera-t-il maintenu ? sera-t-il l'objet de conventions nouvelles avec les Compagnies de Chemins de fer ? La question n'est pas née ; mais l'on peut dire d'ores et déjà que si l'Etat veut conserver le réseau de ses Chemins de fer, il lui faudra 60 millions pour le terminer.

Avec beaucoup de raison et de logique, les éminents orateurs de la droite ont surtout insisté, au Sénat, sur les économies à faire. Non seulement il n'y a plus une seule entreprise bénéficiant d'un crédit dont les travaux ne soient pas commencés, mais il y en a qui étaient déclarés d'utilité publique et qui ont été rayés. Il y avait aussi des travaux qui, ayant été déclarés d'utilité publique, et qui, n'étant pas commencés, avaient cependant reçu, en 1883, des allocations ; ces crédits ont été impitoyablement biffés. Enfin, sur l'ensemble des travaux de canaux, c'est-à-dire dire des travaux qui restent complètement à la charge de l'Etat, les crédits accordés sont précisément de la moitié de ceux accordés en 1883.

Voilà des déclarations favorables à l'état financier du pays, mais qu'il vaudrait mieux n'avoir point rendues nécessaires par le développement à outrance des crédits supplémentaires de toute nature. Encore, si cette conversion était sincère !

La Bourse est toujours assez ferme. Assurément, le mouvement actuel ne doit pas être considéré comme le résultat d'un changement dans l'opinion. La situation n'a pas empiré depuis le mois de décembre ; mais on n'oserait affirmer qu'elle s'est améliorée. La défiance est encore à l'ordre du jour chez les détenteurs de capitaux ; ceux-ci sont toujours sur leurs gardes, et il ne sera pas facile de les entraîner ; la souscription aux Chemins andalous en sait quelque chose. A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## LA CRISE

Il est impossible de se dissimuler et les plus optimistes des républicains eux-mêmes reconnaissent que la République traverse en ce moment une période difficile. La treizième année du régime, cette date fatidique que le préjugé populaire entoure toujours de présages menaçants, se développe dans des conditions fâcheuses. On sent que les choses ne marchent pas comme on le voudrait, et le pays commence à douter d'un gouvernement qui ne semble plus maître de la situation, et qui s'agite, sans les résoudre, au milieu des problèmes les plus sérieux.

La République, tous commencent à le comprendre, avait beaucoup promis ; elle a peu tenu jusqu'à présent. Depuis treize années qu'elle existe, depuis six ans qu'elle est, sans partage et sans conteste, aux mains du parti qui, en 1877, en a assuré le triomphe, loin de grandir dans l'opinion publique et de s'affermir par ses bienfaits, il est hors de doute qu'elle a plutôt déchu, et qu'elle n'est pas parvenue à donner à la France plus de prospérité, plus de tranquillité, plus de progrès, plus de confiance dans l'avenir.

Est-ce la faute des hommes ? Est-ce la faute des institutions ? On n'en peut douter ; mais, quelle qu'en soit la cause, le fait est vrai, et quoi qu'on fasse pour le tromper on empêchera difficilement l'esprit public d'établir un certain rapport entre l'état du pays et la façon dont il est gouverné.

Il règne incontestablement dans toutes les classes de la société un mécontentement qui éclate par mille symptômes.

On est, depuis longtemps, mécontent dans les classes élevées parce qu'on y a froissé, par toutes sortes de mesures intolérantes, arbitraires et odieuses, les sentiments libéraux, les intérêts conservateurs, les croyances les plus respectables.

On est mécontent dans les classes laborieuses parce qu'on a laissé la crise du travail arriver à l'état le plus aigu et qu'on a

imprudemment négligé, pour des querelles de parti et des compétitions de pouvoir, les questions sociales qui renferment cependant la prospérité et l'avenir du pays tout entier.

Or, quand les ouvriers souffrent et se mettent en mouvement, il faut prendre garde, car c'est une armée formidable, toujours prête pour la révolution, et dont les partis subversifs savent admirablement exploiter les plaintes et les misères pour la pousser à de redoutables insurrections.

On est mécontent dans le monde du commerce et de l'industrie, et là aussi on souffre et l'on se plaint. On souffre de ce que rien n'a été fait pour mettre la production nationale en état de soutenir la concurrence étrangère. On se plaint de ce que le gouvernement n'a jamais eu une politique économique de nature à résoudre, dans l'intérêt de la frabrique française, les questions de tarifs, les questions de main-d'œuvre, les questions de circulation et d'échange.

Nous cherchons en vain dans le bagage législatif de ces six années de pouvoir une seule loi utile, une seule loi vraiment pratique, une seule mesure qui ait amélioré le sort des ouvriers ou profité aux grands intérêts économiques ; nous n'en pouvons signaler aucune. Nous en trouvons beaucoup au contraire dont le résultat est désastreux.

Aujourd'hui, on se trouve acculé à une impasse en face du péril social qui grandit.

En politique la situation n'est pas moins critique.

Et l'agriculture, n'a-t-elle pas sujet de récriminer, elle pour qui l'on n'a rien fait absolument, et qui n'a vu compenser par aucune mesure protectrice les désastres que les fléaux de la nature lui ont fait subir ?

Il n'est pas permis à l'État de se désintéresser des maux populaires et de rester un seul jour sans faire tout son possible pour améliorer le sort des peuples dont il a la charge et la responsabilité.

Or, qu'a-t-on fait depuis six années ? Rien, absolument rien.

La crise financière s'est jointe à celle du travail, grâce au système de folles dépenses, de prodigalités inouïes faites dans un intérêt de parti ou d'élection. De sorte que nos budgets restent impuissants pour remédier aux misères des ouvriers, aux maux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Bien plus, on a inauguré, pour faire diversion aux difficultés intérieures, une politique coloniale, un système d'expéditions

et de conquêtes lointaines qui, pendant un grand nombre d'années, nous coûteront des centaines de millions, dont nous aurions pu faire un bien meilleur emploi à l'intérieur.

Le Parlement lui-même subit une crise plus grave peut-être qu'on ne le croit. Les groupes artificiels qui le composent sont visiblement en train de se désagréger. L'opportunisme, qui a, depuis six ans, la haute main dans la direction des affaires publiques et dans les délibérations des Chambres, a considérablement perdu du terrain.

Les dernières élections se sont généralement faites contre lui, et l'on s'aperçoit que sa méthode et ses principes n'ont servi ni à la paix intérieure et extérieure, ni à la prospérité publique.

D'autre part, les graves discussions qui viennent d'avoir lieu à la Chambre à propos de la crise ouvrière, montre de quelle ineptie, de quelle incapacité est capable la triste Chambre actuelle. Son impopularité, le discrédit où elle est tombée augmente de jour en jour.

Oui, l'époque où nous sommes est critique, et, pour comble, voici qu'on va remettre les institutions elles-mêmes en question par une réforme constitutionnelle qui risque de tout ébranler.

Crise du travail, crise des finances, crise commerciale, industrielle et agricole; crise des partis, crise des institutions, comment la République se tirera-t-elle de tant d'embarras ?

Il faudrait pour cela une forte et grande politique de paix, de liberté, d'ordre et de progrès. Il faudrait de grands législateurs et de grands pasteurs de peuples. Mais où sont les hommes ? Où est la doctrine ?

Certes, il ne sont pas du côté de la République. La France saura-t-elle se tourner du côté où ils se trouvent? Là encore nous devons constater de nouvelles difficultés. Parmi ceux-là même qui devraient, en présence de cet effondrement de la république irréligieuse et imbécile, comprendre toute l'importance d'une étroite union, nous voyons bien des divergences. Quand donc les conservateurs, ceux mêmes dont les intentions sont les meilleures, comprendront-ils qu'en face de l'ennemi, toutes les restrictions, toutes les divisions sont un crime ?

La monarchie héréditaire acceptée par un grand pays est l'institution qui assure le mieux sa force, sa vraie liberté, la stabilité de sa politique et l'union des esprits et des cœurs pour travailler d'un commun accord au bien de la patrie.

Mais cette institution a sa valeur, qu'il ne faut ni exagérer ni diminuer. Croire qu'elle peut être rétablie par un miracle auquel nous n'aurons point participé, et qu'une fois debout elle aura à elle seule la vertu magique de faire notre bonheur et de nous dispenser de tout effort, c'est un rêve enfantin auquel il n'est pas permis de s'arrêter. D'un autre côté, se figurer qu'elle a disparu avec le Comte de Chambord, et que l'on est perdu parce que la mort a enlevé à ceux qui espéraient en lui un prince digne de toute leur affection et de tout leur respect, c'est méconnaître en la niant la puissance du principe héréditaire ; c'est propager le scepticisme politique, plus fatal à la monarchie que la hache des bourreaux.

Si vous voulez restaurer la monarchie et non la détruire, il ne vous est pas permis de déverser à la légère le blâme, la critique et les insinuations malveillantes sur celui qui représente à vos yeux cette grande institution.

Rien d'ailleurs ne justifie la méfiance que l'on cherche à exciter contre le comte de Paris, et nous n'hésitons pas à déclarer que nous éprouvons pour lui un sentiment tout contraire.

Qu'on ne s'y trompe pas ! pour raviver dans notre pays la foi monarchique, ce n'est pas trop de l'union active, persévérante, infatigable, de tous ceux qui aiment la France et qui veulent la sauver. Dans cette grande armée, c'est aux catholiques convaincus d'être à l'heure du grand péril les soldats les plus dévoués et les guides de leur pays. Mais ils ne le peuvent qu'à une condition ; c'est d'être eux-mêmes unis, disciplinés, de suivre une ligne politique tracée avec netteté et d'avoir confiance dans l'avenir.

En dépit des appréhensions de quelques esprits chagrins, le jour où la monarchie sera rétablie, un immense service aura été rendu à la France et à l'Église. Mais tout ne sera pas dit et, après comme avant, on nous trouvera prêts à soutenir la vérité religieuse, dont la destinée est de cheminer au milieu des luttes ou des difficultés, et dont l'indépendance sera toujours pour nous la première et la plus sainte des libertés.

En attendant, point d'incertitude, point de division, point d'inaction. Notre devoir est de nous réunir autour de l'héritier de la monarchie, comme autrefois tous les bons Français se sont réunis autour d'Henri IV catholique, sans épiloguer sur son passé, sur ses amitiés, sur ses intentions cachées. Que serait alors devenue la France, livrée aux factions intérieures, aux

intrigues de l'étranger, si elle n'avait pas retrouvé un Roi? Que deviendra-t-elle aujourd'hui en présence de l'incapacité, des folies de l'impuissance sénile des républicains et des convoitises menaçantes de ses voisins, si elle ne sait pas se rallier autour du représentant incontesté de son unité traditionnelle?

C'est l'appel qu'adressait il y a quelques jours dans le *Monde* l'ancien député catholique du territoire de Belfort, M. E. Keller. Puisse-t-il être entendu pour le salut de la France.

---

## DU DÉMON ET DE SON ROLE

### CONTRE LE CHRISTIANISME

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Un seul exemple de ce genre auquel mille autres pourraient s'ajouter, prouve très bien quelles idées se cachèrent sous les nuages allégoriques de la mythologie grecque; et si beaucoup de savants, tels que Samuel Bochard, Huet, Vossius, Lecler, Lavaur, et d'autres, se sont jetés un peu trop aisément dans le champ trop peu limité des conjectures, il faut reconnaître aussi que tout n'est pas sans fondement dans la prétention qu'ils ont eue d'expliquer les inventions fabuleuses par les histoires altérées des livres bibliques. Sans tomber dans le ridicule d'Olaüs Rudbek, qui veut trouver tous les faits mythologiques dans l'histoire primitive de la Suède, et dans sa langue les noms obscurcis des divinités grecques et romaines; sans être obligé d'en croire Le Loyer, s'évertuant à prouver que les Angevins tirent leur origine d'Ésaü, et que tous les noms des villages, hameaux et pièces de terre de sa paroisse natale d'Huilé venaient des Hébreux et des Chaldéens, on peut adopter cependant, et beaucoup plus que ne l'ont voulu certains critiques, dont le zèle à combattre des opinions hasardées se jette dans un excès contraire, on peut, disons-nous, adopter les intéressants travaux de Bannier, de Tressan, de Pluche, du Père Tournemine et de Dom Calmet. Les dieux antiques nous y apparaissent tout empreints des idées, dont, en réalité, ils sont l'enveloppe. On y voit leurs rapports naturels avec les saisons, le cours des astres qui déterminent et règlent celles-ci, les habitudes publiques ou celles du foyer intérieur. On y lit

l'histoire métaphysique de l'homme dans l'aventure de Pandore, l'invention des arts plastiques dans le larcin de Prométhée, le déluge de Noé dans celui de Deucalion. Tout s'y personnifie, et presque tous les noms y ont une signification qui porte avec elle un souvenir, un enseignement, un symbole. Un dieu, une déesse n'y marchent qu'avec les attributs qui parfois les ont complètement remplacés. Tels la lyre d'Apollon, la gerbe et la faucille de Cérès, la faux du Temps, le thyrse de Bacchus, sa couronne de pampre ou de lierre. — Mercure est le messager de l'Olympe et se pourvoit d'ailes à la tête et aux pieds; il négocie les traités de paix, et son caducée se forme de deux serpents réunis après un combat autour de sa baguette; il devient le dieu de l'éloquence quand on voit sortir de sa bouche une chaîne d'or qui se dirige vers les oreilles de ses auditeurs. Mais, chose étonnante, et qui peut servir aussi d'un autre symbole peu favorable à la moralité du paganisme, le nom de ce citoyen des cieux lui vient de ses soins pour le commerce, *mercatura,* auquel il préside, et ce haut patronage ne l'empêche pas de favoriser les voleurs. Il vole lui-même, à en croire l'aventure de Battus, qu'il réussit à corrompre, et auquel il tend peu après un piège très peu digne d'un personnage céleste.

Comme l'Égypte adorait le Nil, qu'elle représentait par un vase percé de toutes parts, idée matérialisée de ses débordements annuels, les Indiens rendaient au Gange les mêmes honneurs. Partout la mer, les fleuves, les fontaines recevaient des libations et des sacrifices. L'eau en général était le principe fécond de toutes choses et donnait seule le mouvement et la vie à tout ce qui respire. — On sait que ce système devint le fondement de la philosophie de Thalès.

## II

De ce qui précède on doit conclure que le démon, en inspirant toute cette mythologie avait à la fois dénaturé la notion de Dieu, de son œuvre créatrice, et embelli l'erreur de façon à la rendre agréable aux imaginations ardentes des Orientaux. Il devait aller plus loin, et profitant de cette tendance de notre nature qui favorise les appétits passionnés, il divinisa la passion elle-même, il mit tous les vices les plus abjects sous la protection d'un dieu ou d'une déesse, et dès lors tous les désordres de l'Olympe eurent leurs imitateurs autorisés dans tous les fauteurs d'infamies quelconques. Les Oracles vinrent ajouter à cette

force de l'enfer contre l'esprit et le cœur de l'humanité. Admettant que tout ce qu'on raconte de ces idoles parlantes soit aussi vrai que le prétendent les anecdotiers de Rome et d'Athènes, que beaucoup d'actions importantes de la vie publique ou particulière aient été déterminées par des réponses souvent d'accord avec l'événement qui suivit, mais qui très souvent aussi ne furent que de grossiers mensonges, on ne peut voir dans ces faits qu'une participation du mauvais génie aux affaires de l'humanité dont l'impiété, en recourant à de tels moyens, méritait bien d'être égarée de plus en plus. On sait d'ailleurs les équivoques célèbres que les oracles se permirent plus d'une fois pour éluder l'obligation d'une prophétie demandée à leur science : ils répondaient en Normands, sans se compromettre, et se réservant en cas de défaite évidente un faux-fuyant capable de la disculper. Personne n'a oublié le fameux

*Aio te Eacida Romanos vincere posse.*

Mais ce qu'il importe surtout de reconnaître, c'est que ce recours aux oracles fut l'origine de la magie. Si « la magie, en effet, est l'art de mettre le diable à son service pour tromper les hommes, » qui peut douter que cette définition lui convienne ? On trouve cet art diabolique exercé dès les premiers temps du monde, et la plus ancienne mention qu'en fassent les Livres saints est celle de l'Exode (chap. VII), où les magiciens de Pharaon s'appliquent à imiter les miracles de Moïse, mais sont réduits bientôt à s'avouer impuissants. Ce genre de séduction se perpétua jusqu'à la naissance du christianisme, en passant des faux prophètes de l'Ancien Testament aux imposteurs qui inondèrent la cour des empereurs romains. On sait comment Néron s'en était entouré, quel crédit ils prirent sur lui et ses successeurs, et comment, pour garder sa faveur, Simon s'éleva dans les airs d'où il se vit précipité à la prière de saint Pierre. La magie devint enfin si accréditée chez les princes et chez le peuple, que les infidèles et les persécuteurs n'hésitèrent pas à lui attribuer les miracles qui sauvèrent souvent les martyrs des supplices et de la mort. Le Sauveur avait déjà signalé l'inanité de ces moyens en faisant remarquer aux pharisiens que Belzébub ne pouvait se chasser lui-même et qu'un pouvoir supérieur devait enfin triompher de lui. Mais le triomphe de ces supercheries devait avoir sa fin. La magie parut insuffisante à des princes dont elle n'avait pas rempli le but ni satisfait les trop

crédules espérances. Valérien et Julien l'Apostat en surent que dire. Le premier engagé par ses devins dans une guerre contre les Perses, y fut défait, pris, humilié, écorché enfin, et ouvrit pour ses ennemis le champ libre à des conquêtes qui ensanglantèrent l'empire pendant un laps de plus de cent ans. L'autre, tué en 363 dans une bataille après laquelle il espérait recommencer la persécution contre les chrétiens, devint aussi la victime de ces hordes guerrières que l'Euphrate n'avait pas arrêtées. Tel était le jeu de ces favoris de Satan qui promettaient des victoires à leurs fidèles et ne leur donnaient que l'ignominie et la mort. Mais ce que ces sorciers n'avaient pas assez prévu, l'histoire romaine est là pour nous le dire : comme ceux de Nabuchodonosor ils périrent par les ordres de ceux-là mêmes que leurs mensonges avaient trop longtemps égarés. Ainsi nous voyons par Ammien-Marcellin, Sozomène, Socrate, Eunape et saint Jean Chrysostome, que les magiciens qui s'étaient établis et longtemps maintenus aux palais impériaux furent presque tous à la fois frappés de mort violente en 374, lorsqu'on eut découvert la conspiration par laquelle Théodore, l'un des secrétaires de Valens, voulait s'emparer du trône, sur l'avis du magicien de ce prince. Le conspirateur ayant eu la tête tranchée, il y eut un carnage considérable de ses complices. Parmi ceux-ci ne furent point épargnés les philosophes païens qui se mêlaient de magie, et qui tout d'abord furent accusés d'avoir inspiré la révolte. Le célèbre Maxime, maître jadis de Julien l'Apostat, perdit la tête ; un certain Simon fut brûlé vif ; Hilaire, Patrice, Andronique et quelques autres moururent de divers supplices. On s'était aperçu, quoique un peu tard, à quoi aboutissait le crédit et la réputation que s'étaient ménagés ces dangereux fourbes. On les traqua de toutes parts, une guerre d'extermination fut faite à ceux qu'on soupçonnait de ces pratiques superstitieuses dont la généralité imposait aux foules aveuglées ; on rechercha et livra aux flammes les livres qui en traitaient. Si bien que cette révolution, signalée partout de catastrophes contre les ennemis de la foi, parut aux chrétiens instruits du IV[e] siècle un accomplissement d'une prophétie de l'Apocalypse parlant (chap XVI, 16) de la vengeance que Dieu tirerait alors de l'orgueil et de la tyrannie des ennemis du Christ.

Une coïncidence remarquable est celle de la cessation des oracles et de la magie avec la paix de l'Église par le triomphe

de Constantin. A la suite de ce grand évènement, les magiciens disparurent avec leur art perfide ; le démon savait que désormais ses efforts seraient nuls pour entretenir ou faire renaître le culte des idoles, et les exorcistes qui, durant les trois premiers siècles, avaient fréquemment exercé leurs saintes fonctions, ne trouvèrent presque plus à les faire valoir, qu'en de rares exceptions. Cependant, comme Satan est aussi ingénieux que mauvais, il s'occupa de tourmenter quelques âmes par des possessions que l'Église soumit assez souvent à ses exorcismes, et, maintes fois, on en vit des exemples. Mais ce n'étaient là que des exceptions relatives. Satan restait toujours désireux de maintenir son domaine sur les intelligences, et quand il n'y pouvait rien à cause des grâces que la religion lui opposait, il cherchait à tourmenter les corps : c'était faire du mal, c'était encore combattre Dieu, et, à défaut d'une meilleure proie, il se contentait de celle-là. Ainsi la magie ne se manifesta que très rare dans tout le cours du moyen-âge. Les hérésies en tinrent lieu et dédommagèrent l'ennemi du repos forcé qui lui interdisait des attaques plus directes. Alors, quand les erreurs contre la foi préoccupaient les esprits studieux, il les y attachait par l'orgueil entêté des fausses doctrines ; il leur soufflait d'abord les argumentations spécieuses, il obstruait leur intelligence de principes plus ou moins dignes du paganisme, et bouleversait pour longtemps les âmes, dont les unes luttaient pour la vérité et les autres pour le mensonge. On vit arriver, à l'égard du pélagianisme et des autres hérésies, ce qui s'était fait lors des grands combats suscités par Arius, et dont le grand héros et l'illustre vainqueur fut saint Hilaire de Poitiers.

Mais l'œuvre satanique par excellence fut, sans contredit, cette révolte du XVI[e] siècle, qui, sous le prétendu nom de réforme, donna pour fauteurs principaux, à la plus hideuse des hérésies, un moine apostat et un clerc inférieur déshonoré par les plus infâmes sévérités de la justice humaine. Luther était la fureur sophistique de la superbe jointe à ce genre d'impureté qui tend à se vautrer dans la débauche sous les ombres du mariage; Calvin fut la perfidie cruelle, prêchant le rétablissement des mœurs méprisées par lui sous le manteau d'une tolérance frauduleuse qu'il abdiqua toutes les fois que ses passions y furent compromises : de sorte qu'en regardant ces deux misérables, attaquant de front, l'un après l'autre, tous les dogmes fondamentaux du christianisme, ne prononçant le nom des

vertus que pour le profaner, renversant pour le besoin de leur cause tout ce qu'ils avaient adoré la veille ou devaient réhabiliter le lendemain, on reste stupéfié de cette facilité malheureuse qu'a toujours eue l'humanité de déserter les voies de la vérité la mieux prouvée pour adhérer à ce qui flatte ses vices en secondant ses plus grossières passions. C'était là, sans doute, une fatale décadence de la société chrétienne. Elle était menacée de retomber dans la boue de l'antiquité. Et pourtant cette secousse formidable, cette apostasie de tant de renégats, couronnés ou non, ces excès impies d'une noblesse pillarde traînant après elle des hordes de vassaux fanatisés à l'assaut des monastères et des cathédrales, devint une des plus fortes preuves de notre religion. Comment ne pas croire qu'elle était divine et immortelle, quand on eut vu les massacres, les incendies, les pillages et les ruines désoler pendant plus de cent ans les plus florissants États du nord de l'Europe, l'Angleterre et la France devenir le centre des persécutions et des guerres civiles; la faiblesse des princes tels que Charles-Quint et François Ier se faire les complices de ces détestables indignités? Tout avait, dans les succès de ce fanatisme, en même temps hérétique et guerrier, le caractère de la bête indiqué par saint Jean, comme celui des ennemis de Dieu et de ses saints. Cette bête déchaînée et sortie de l'abîme avait égaré tous les esprits. Furieuse de l'opposition de l'Église, que des princes libertins ou ambitieux abandonnaient lâchement au profit de leurs querelles personnelles, comme elle avait ménagé de longue main les prétextes des luthériens et des calvinistes par les criminelles idées de Savonarole, de Jean Huss, de Jérôme de Prague et de Wicleff, elle eut soin aussi d'assurer les tristes et naturelles conséquences de ces derniers égarements. Elle souffla, partout où elle put atteindre, l'esprit d'indépendance qui avait servi de fondement au protestantisme. Quand les prétentions de celui-ci se furent appuyées de l'Édit de Nantes, abri funeste où se cachèrent les rébellions sournoises qui durent amener sa révocation; lorsqu'en 1625, ils eurent essayé à La Rochelle de renouveler les guerres civiles du siècle précédent, le poison fatal avait pénétré dans les masses populaires, les accoutumant à regarder comme vaines les lois de l'Église, à se rire des vertus domestiques, à ne voir dans les saintes croyances que des préjugés, et, cette fois, ce ne furent plus des idolâtres qui recoururent à la magie et la préconisèrent, ce furent des chré-

tiens, renégats, il est vrai, mais feignant encore au besoin de tenir à la foi de leur naissance.

C'est donc avec le protestantisme que la magie reprit son rôle longtemps oublié. Avec elle apparaissent simultanément le jansénisme hypocrite, le philosophisme éhonté, l'incrédulité audacieuse, et enfin la Révolution, qui devint la mise en pratique de tout ce qu'ont jamais eu de plus hideux l'orgueil uni à l'ambition, la cupidité à la débauche, la cruauté à l'hypocrisie, toutes les orgies de l'esprit au plus cynique dévergondage des sens. Ce fut une nouvelle période des triomphes de l'enfer qui ne s'arrêta plus dans sa marche furieuse, n'hésita plus entre des précautions devenues inutiles et la plus audacieuse témérité, et sans cacher aucunement ses pernicieuses prétentions, s'avança fièrement à la destruction de la foi catholique. Pour y arriver, elle nia le surnaturel, rejeta toute action de Dieu dans l'ordre des choses physiques ou morales, invoqua à sa place les lois prétendues de la science humaine trônant sur les découvertes modernes, et répudia tout ce qui n'est pas scientifique, lorsque les savants eux-mêmes qu'elle invoque s'égarent en mille systèmes différents sur la géologie, l'astronomie, et mille autres objets d'études à l'égard desquelles chaque jour amène des discussions vagues, incertaines et sans aucune conclusion admissible. Et les savants, aveuglés par leur maître, ne découvrent pas que ce maître se moque d'eux, qu'il est le diable en personne, et l'auteur de toutes ces mésintelligences qui produisent aujourd'hui une absolue négation de ce qui était hier et de ce qu'ils affirmeront demain pour le renier encore un jour plus tard.

Un des plus curieux phénomènes de cet état de choses, se trouve certainement dans cette prétention des impies à nier l'existence du diable qui les enserre de toutes parts, les façonne à sa guise, les pousse dans toutes leurs extravagances, leur persuade qu'ils ont pour eux la raison et le droit, et dérange leur sens moral jusqu'à oblitérer sous leurs yeux même le moindre signe des plus incontestables vérités. Et le monstre qui se fait ainsi nier lui-même par ses plus complètes victimes. ne se condamne ainsi à une sorte d'oubli et de méconnaissance, que pour arriver au souverain degré du mal dont la créature ne serait pas capable toute seule. Ne voyons-nous pas ses disciples nier l'existence de Dieu autant que la sienne, prononcer arrogamment leur libre pensée à cet égard, et déclarer que le

bien est le mal? Ne s'emparent-ils pas du pouvoir pour favoriser ces horribles doctrines, renverser les lois primordiales de la société et les remplacer par une législation nouvelle faite à leur image? De là résultent sous nos yeux le sacrifice de la famille au Dieu-État par la corruption du mariage, la perversion de l'enfance, l'impunité du sacrilège, l'avilissement de la magistrature, l'anéantissement des libertés publiques, et, pour les viveurs qui pêchent dans cette eau trouble la fortune scandaleuse des places et des honneurs, l'avantage incontesté d'être les malhonnêtes gens de ce monde et les enfants gâtés de Satan.

C'est de ces gens-là qu'un chrétien solide, contristé des lourdes sottises qu'il venait d'entendre à la Chambre des députés en une séance fameuse par ses impiétés ineptes, disait à l'un de ses collègues, non moins attristé que lui : « Enfin, mon cher, heureusement qu'il y a un enfer. » — C'est qu'en effet on ne peut concevoir un tel abus de l'intelligence humaine, une aussi profonde perversité des cœurs ennoblis autrefois par le baptême, sans trouver dans ce désordre même, si Dieu existe, la preuve qu'il se doit à lui-même de s'en venger au jour où sa patience sera enfin épuisée.

On voit qu'en ces choses aussi diverses que multiples, le diable se réserve toujours deux rôles : il garde celui de Méphistophélès, et donne celui de Faust aux imbéciles qui l'écoutent. Ce dernier succombe toujours; mais, hélas! aussi, que de pauvres Marguerites!

(*A suivre.*) Chanoine Auber.

*Historiographe du diocèse de Poitiers.*

---

## LE THÉATRE

« Je me demande, disait Démosthène aux Athéniens, s'il est « jamais arrivé ou s'il arrivera jamais à un homme, après avoir « dissipé son avoir en dépenses inutiles, de trouver dans ce « qu'il n'a plus de quoi subvenir abondamment aux dépenses « nécessaires? » (2e Olynthienne.)

Ainsi le prince des orateurs s'exprimait à mots couverts pour déterminer les Athéniens à affecter désormais les fonds de théâtre à soutenir la guerre contre Philippe de Macédoine, l'ennemi mortel d'Athènes. Connaissant la passion furieuse de

ses concitoyens pour les spectacles, il n'osait s'exprimer librement et craignait pour sa vie.

Nous ne recourrons pas à des précautions semblables, nous chrétiens, pour combattre le théâtre, les dépenses et la corruption qu'il produit. Pourquoi des personnes naturellement généreuses n'ont-elles souvent que peu ou rien à donner pour les œuvres catholiques en souffrance ?

Où est-il passé, cet argent qui aurait couvert la nudité du pauvre, fourni une bouchée de pain au vieillard sans asile, sauvé les âmes des enfants de la corruption de l'intelligence et du cœur ? N'a-t-il pas souvent passé au théâtre ? N'a-t-il pas servi à nourrir des troupeaux d'acteurs, d'actrices, de cantatrices, de bayadères de tout nom et de tout métier, cette engeance que le paganisme lui-même avait nommée la *race des histrions* ? Cette gent est couverte de soie, ruisselle de pierreries, vit dans le luxe des orgies et des festins. Pourquoi ? Parce que des spectateurs — souvent des catholiques — sont allés porter au théâtre l'argent qui aurait sauvé tant de malheureux du crime et de la misère. Et qu'entend-on souvent de la part des habitués des théâtres, des concerts, des cafés-chantants et autres industries semblables, qu'entend-on quand les bonnes œuvres vont frapper à leur porte ? « Oh ! disent-ils, savez-vous « qu'il faut un argent fou pour vivre en ville ! Les dépenses « sont extraordinaires, et je n'ai plus ou presque plus de « superflu. »

Que d'écoles catholiques vivraient ! que d'âmes seraient sauvées par l'argent que des chrétiens de nos grandes villes vont porter au théâtre pour y recevoir des leçons de corruption !

Des leçons de corruption, oui, nous maintenons le mot pour sévère qu'il soit, et les titres seuls des pièces qu'on joue, qu'on monte et qu'on va entendre, ne justifient que trop notre jugement.

Pourrions-nous seulement donner les titres de certaines pièces à la mode sans scandaliser nos lecteurs ? Non, nous n'oserions pas le tenter. Et qui voit-on à ces représentations ? Des mères de famille entourées de leurs filles ! Et que vont-elles apprendre là ? Nous n'osons répondre, mais un évêque, saint Cyprien, a fait la réponse : « Là, dit-il, l'adultère s'ap-« prend par les yeux, le mal attire avec tout l'empire que lui « donne la publicité. Aussi cette matrone qui, peut-être, était « chaste en entrant, l'est-elle encore au sortir du spectacle ? »

Écoutons encore Tertullien, qui semble photographier ce qu'on représente aujourd'hui sur nos théâtres : « Le théâtre est le sanctuaire de l'amour profane. On n'y va que pour chercher le plaisir. Là, l'amour impudique entre dans le cœur par les yeux et par les oreilles. Là se voient l'adultère, l'infidélité, les intrigues de la séduction et le déshonneur des époux ; d'indécentes bouffonneries ; des pères joués par leurs enfants et par leurs valets, des vieillards imbéciles et débauchés ! »

Voilà ce qu'on paie, ce qu'on prône, ce qu'on va voir. Mais, dira-t-on, Tertullien est trop sévère !... Soit ; écoutons un païen, Cicéron, dans ses *Tusculanes :* « Oh ! la belle école que le « théâtre, s'écrie-t-il ! Si on en ôtait tout ce qu'elle a de vi- « cieux, il n'y aurait plus de spectateurs ! »

Et c'est à cette école que des mères chrétiennes conduisent leurs filles !

C'est pour cette école qu'on dépense l'argent qui aurait soutenu des écoles catholiques ! Là, on va perdre son âme et l'argent qui aurait sauvé les âmes des enfants !

On aura beau nous dire qu'on n'y voit pas de mal et qu'on sait par expérience que le danger n'est pas réel, nous aimons mieux croire à l'aveu sincère et à l'expérience de saint Augustin. « Je courais, dit-il, à ces représentations, j'y cherchais « les images de ma propre faiblesse et l'aliment des feux dont « j'étais dévoré. Tout homme jaloux de garder sa vertu doit « indispensablement s'abstenir des théâtres. »

On se demande quelquefois pourquoi les caractères deviennent rares au sein de la meilleure société, pourquoi les grandes traditions sont mises en oubli, pourquoi tel héritier d'un nom illustre trahit tout à coup les espérances qui reposaient sur lui ? N'en doutons pas, dans ces défections lamentables, dans ces ruines morales mille fois plus affligeantes que toutes les pertes matérielles, le théâtre est souvent pour une large part.

Que faudrait-il cependant, se demande le *Courrier de Bruxelles,* pour déconsidérer et faire peu à peu déserter les théâtres, ces écoles d'immoralité ? Que la classe dirigeante, que ceux qui ont le plus de crédit par leur rang, leur fortune ou leur mérite personnel, se fissent non seulement un devoir (car ce devoir existe), mais un point d'honneur et de dignité de ne jamais consacrer par leur présence des spectacles où le libertinage est couvert de fleurs et l'adultère apothéosé.

---

## L'ARMÉE HORS L'ÉGLISE

Une loi à jamais détestable a déchristianisé l'enseignement public et chassé Dieu des écoles. Mais, par un reste de pudeur nationale, elle a présenté aux familles indignées la compensation dérisoire de l'instruction religieuse donnée aux enfants en dehors du local scolaire. « Allez à l'église, leur dit-elle : c'est là que vous trouverez le prêtre, le catéchisme, le culte. La liberté de conscience est respectée, car l'église reste ouverte à tous. »

Après la loi, le gouvernement, complice des haines municipales, a chassé Dieu des hôpitaux, comme le législateur l'avait chassé des écoles. Plus d'aumôniers, plus de Sœurs de Charité, plus de crucifix ; rien qui puisse rappeler aux malades et aux moribonds le Sauveur. Telle est la volonté de nos tyrans municipaux, que laisse faire la lâcheté de l'administration. Mais là encore la cruauté et la persécution se sont cachées sous l'hypocrisie d'un sophisme. « Qu'avez-vous à vous plaindre? ont-ils dit aux réclamants. Les malades de nos établissements peuvent recevoir comme les autres fidèles, les secours spirituels de la paroisse. L'église est ouverte, la porte de l'hôpital n'est pas fermée, et ceux qui ne peuvent sortir peuvent faire entrer le prêtre. C'est le respect le plus correct de la liberté de conscience. » Ils parlent ainsi et, à l'abri de cette tolérance mensongère, ils se livrent tranquillement à l'assassinat des âmes.

Après la loi et le gouvernement, une circulaire ministérielle a paru qui a osée faire plus et mieux ; une circulaire, c'est-à-dire moins qu'un décret, moins qu'un arrêté, quelque chose de secondaire, un bout de lettre, dit le *Monde,* signée sans façon par un ministre quelconque.

De par cet écrit infime et souverain, véritable ukase républicain que le czar, autocrate de toutes les Russies, n'aurait pas signé, l'église ouverte à tous, est fermée aux soldats sous les armes. Le service militaire s'arrête à la porte de la maison de Dieu, excepté quand il s'agit de la profaner par la violence, pour en expulser des religieux en prière et y mettre le Saint-Sacrement sous les scellés.

Le soldat est envoyé partout et entre partout où on l'envoie. Ce serait pour arrêter son pauvre frère qu'il ne devrait pas reculer. Devant un ordre donné par son chef, il n'a qu'un droit,

obéir. Sa consigne devient sa conscience, l'autorité ne lui en reconnaît pas d'autre. Il y a bien l'exemple du commandant Labordère qui contrarie un peu cette théorie de l'impersonnalité morale du soldat ; à celui-là l'insubordination a valu, en guise de punition, les applaudissements de tous les républicains, la sympathie du ministre de la guerre et un bon siége au Sénat. Mais ce n'est là qu'une exception qui confirme la règle. La règle, nous le répétons, c'est que le soldat de service est exproprié, pour cause d'utilité publique, du droit d'avoir des opinions et des sentiments personnels. Nous ne jugeons pas, nous ne réprouvons pas, nous exposons.

Un soldat est commandé pour un service funèbre. — Accompagne ce cercueil sans t'informer de ce qu'il renferme, ni des insignes qui le recouvrent. Il l'accompagne. — Suis le convoi derrière des gens et des emblèmes que réprouve ta foi. Il le suit. — Écoute les hurlements de la *Marseillaise,* les discours impies prononcés sur une tombe sans prières et sans espérances. Il les écoute. — Va jusqu'à la porte de l'église. Il y va. — Maintenant, c'est assez. Ce corps que tu escortes de par la loi, à qui tu rends les honneurs funèbres, c'est le corps d'un maréchal de France, d'un grand citoyen. Il entre à l'église, tu n'y entreras pas. — Pourquoi ? — Par respect pour la liberté de conscience de tel de tes camarades qui a fait vœu, comme le grand Gambetta, de ne jamais franchir le seuil d'une église. — Devant ce seuil sacré, la liberté de conscience, jusque-là méconnue, reparaît tout à coup : au soldat chrétien on la nie ou on la refuse ; au soldat libre-penseur, on livre celle de toute l'armée. La maison de Dieu est *consignée,* c'est-à-dire interdite à la troupe. Toute autre demeure publique lui est ouverte et parfois imposée. On l'enverra dans les théâtres, dans les ministères, dans les palais officiels, assurer les plaisirs de nos grands hommes d'État, garder leurs fêtes, charmer par sa musique, la digestion des invités des Excellences républicaines. Mais entrer dans une église, jamais ! ni le respect de la loi, ni la dispersion scandaleuse du cortège, ni la pluie, le froid, les dangers d'une longue attente à la porte, ne prévaudront contre ce principe fondamental du régime : la négation publique de Jésus-Christ, le mépris officiel du culte national !

Et ce principe destructif de toute autorité et de tout respect, on l'inaugure à l'occasion des prières publiques ordonnées par la Constitution elle-même. La Constitution dit à tous les

citoyens, à tous les corps constitués : « Tel jour. vous prierez pour la France. » Et le ministre de la guerre de dire à l'armée, chargée de la défense et de l'honneur du pays : « Tu ne prieras pas! » Ce jour-là spécialement, la troupe est mise hors la loi religieuse ; et l'Europe stupéfaite, la Prusse satisfaite, assistent à ce spectacle sans précédent d'une armée séparée du Dieu des armées par la volonté illégale, inconstitutionnelle, d'une circulaire ministérielle.

Allons! tout va bien, et nous sommes un grand peuple. Chez d'autres nations moins civilisées, moins libres que la nôtre, on interdit aux soldats de service l'entrée des mauvais lieux ; chez nous, on leur interdit le saint lieu. C'est ainsi qu'on moralise l'armée et qu'on prépare le relèvement militaire de la France! O sectaires qui inspirez et qui applaudissez ces mesures funestes, réjouissez-vous et frottez-vous les mains de contentement! Pendant que vous triomphez, les chrétiens se frappent la poitrine en pleurant, et ils entendent de loin une voix trop connue répondre à la vôtre, la voix du Prussien qui ricane en disant : « Voilà qui vaut mieux pour moi que la Tunisie et le Tonkin! continuez, mes bons amis. Une armée qui n'entre pas à l'église, n'entrera point à Berlin! »

A. DE SÉGUR.

---

# LE CARDINAL DE BONNECHOSE

Mgr Besson était chargé, on le sait, de prononcer l'oraison funèbre de l'illustre cardinal de Bonnechose. C'est le 13 décembre que l'éloquent évêque de Nîmes, dans l'église métropolitaine de Rouen, a rendu ce suprême hommage au regretté Cardinal. Nous voudrions pouvoir reproduire ici en entier ce beau discours: nous devons nous borner à en citer un des principaux passages. Après avoir parcouru la première partie de la vie de Mgr de Bonnechose, son enfance laborieuse, sa carrière de magistrat, de prêtre et d'évêque, Mgr Besson ajoute :

..... A peine Mgr de Bonnechose fut-il placé sur le siège de Rouen, que la pourpre romaine vint signaler au monde son

rare mérite. Il fut donné aussitôt en spectacle à la France et à l'Église, car son titre de cardinal lui ouvre tout à la fois, à Rome l'entrée du Sacré Collège et du Conclave, à Paris l'entrée du Sénat.

Ce titre, quelque magnifique qu'il soit, n'a rien qui flatte la vanité, ni qui endorme la paresse. Le nouveau Prince de l'Église n'en sera tenu que plus étroitement à combattre, envers et contre tous, pour la vérité, pour la justice, pour Dieu et pour la patrie. Qu'il y mette l'honneur de son blason : *fide ac virtute,* ce n'est pas assez. Il y mettra pendant vingt ans tout ce qu'il a de zèle, d'éloquence, d'habileté, tout ce que sa connaissance des hommes et des affaires lui a donné de perspicacité et de génie. Il y mettrait sa tête, sans reculer, sans pâlir, sans se troubler même un instant, se souvenant qu'il a prêté le plus solennel de tous les serments, et qu'en revêtant la pourpre, il a pris l'habit et la couleur du martyr. Il paraîtra Romain à Paris, Français à Rome, disons mieux, il sera partout le même, fidèle partout à la France aussi bien qu'à l'Église, prêtre partout, heureux et fier de servir partout les grands intérêts de la terre et du ciel.

On l'a vu dans ce Sénat où son attachement au prince n'a fait que rendre plus sensibles encore son attachement et son affection pour le Saint-Père. Quelle est la cause qu'il n'ait pas plaidée, fût-elle impopulaire et condamnée d'avance par l'opinion qui s'égare ? Les vœux sacrés de la vie religieuse, les bienfaits de l'enseignement supérieur, la dispense du service militaire, en faveur de l'instituteur et du prêtre, en un mot, toutes les franchises nécessaires et toutes les libertés honnêtes ont trouvé en lui le plus intrépide des avocats. Il a défendu, pièce à pièce, le patrimoine de l'Église, quinze fois séculaire, qu'il faudra bien refaire tôt ou tard pour rétablir dans le monde un équilibre qui n'a pas été rompu sans blesser la liberté des âmes aussi bien que la justice des nations. Il a revendiqué hautement pour le Vicaire de Jésus-Christ le droit et le devoir de réciter, devant les peuples comme devant les rois, un *Credo* qui est toujours le même, de leur imposer le joug d'un Décalogue où l'on ne changera jamais un *iota,* et de dresser le *Syllabus* de leurs erreurs, en dépit de l'esprit moderne qui s'est scandalisé, du faux progrès qui recule jusqu'à la barbarie, et du despotisme révolutionnaire, qui, sous le nom de liberté, nous mène, pieds et poings liés, aux abîmes de la servitude. Il a signalé le matérialisme qui commençait à envahir les écoles et

qui débordait des dictionnaires et des livres, avec une facilité sur laquelle on n'a que trop fermé les yeux. Mais on n'a voulu ni voir, ni entendre, ni réprimer, ni prévenir, et voilà que cette peste publique a envahi les mœurs, et qu'elle est devenue, sous le nom de la science, la loi d'un monde où l'on prétend naître sans devoir, vivre sans Dieu, mourir sans remords.

Quand, au milieu de ces premières alarmes, le Pape appelle, d'un bout du monde à l'autre, les premiers pasteurs pour réunir, dans l'éclat d'un Concile œcuménique, toutes les traditions et toutes les lumières des siècles et des nations, quelle noblesse, quelle dignité, quelle modération n'y porte pas votre Cardinal! Le Concile du Vatican l'a compté parmi les oracles les plus chers au Pape et les plus écoutés de toute l'Église. Il y jouit d'une autorité incroyable auprès de ses collègues; il prend part aux travaux les plus délicats dans la commission la plus importante et la plus difficile; il appelle de sa parole et de ses vœux la définition de l'infaillibilité pontificale; il ramène à cette conclusion plusieurs de ceux qui flottent et qui hésitent encore; il chante l'un des premiers, aux pieds du Pape, le *Credo* de sa foi triomphante. Ce *Credo,* que vous prenez sur ses lèvres au jour même de son retour, n'aura pour personne l'accent d'un reproche. Rome a parlé, la cause est finie, et la paix des consciences, à laquelle votre Archevêque a travaillé avec tant de zèle, règne en France comme dans tout le reste du monde, avec cette profonde unanimité de sentiments qui peut désormais rompre tous les complots formés par les princes de la Révolution contre l'Église de Jésus-Christ.

Ah! que cette union était nécessaire! et comme la proclamation de ce dogme a paru, dès le lendemain, un bienfait social! La guerre éclate, tout se trouble, tout se confond; la France et l'Allemagne sont aux prises; le démon de la Révolution achève de conquérir l'Italie, le Pape a perdu sa liberté et le monde son équilibre. Dans ce désordre qui dure encore, qui se prolongera peut-être au delà de toutes les prévisions, votre Cardinal n'a pas perdu de vue un seul jour son rôle pacificateur. La tribune du Sénat est renversée, et sa parole est réduite à n'être plus, auprès des puissances nouvelles, qu'un conseil et un avertissement. N'importe, n'allez pas croire que cette disgrâce le déconcerte, bien loin qu'elle puisse l'entraver. Ce qu'il a dit dans les assemblées politiques, il le répètera aux hommes du jour, tantôt par des lettres qui servent de règle à l'épiscopat.

tantôt par des démarches et des entretiens qui viennent, toujours à point nommé, dissiper un doute, prévenir une maladresse, expliquer un malentendu, plus actif, plus infatigable, plus entreprenant et plus résolu que jamais dans ce rôle d'ambassadeur volontaire de la France auprès du Saint-Siège, et du Saint-Siège auprès de la France. Pie IX a agréé ses efforts avec cette tendre affection dont il lui a tant de fois donné des preuves. Léon XIII lui a témoigné, dès le début de son pontificat, la plus haute confiance. Comment ne pas entendre à Paris celui qui revenait de Rome avec des paroles également empreintes de fermeté et de douceur? Tous ceux qui ont mis la main aux affaires publiques, ne fût-ce qu'un instant, n'ont pu qu'admirer son héroïque persévérance, en s'étonnant de sa prodigieuse habileté. Il finissait par être écouté à force d'être entendu, et l'on était forcé de convenir qu'en se sacrifiant lui-même, il n'avait jamais fait le moindre sacrifice ni de principes, ni de devoirs, ni de dignité.

Comment l'eût-il pu faire, ayant les yeux constamment tournés vers Rome, et l'oreille toujours ouverte aux conseils et aux instructions du Saint-Père? Rome captive d'une domination nouvelle lui est plus chère encore que Rome heureuse et libre. C'est là qu'il prendra désormais ses vacances. Depuis que le Vatican n'est plus qu'une prison, le plus doux de ses plaisirs était d'aller, chaque automne, visiter le Vicaire de Jésus-Christ, prisonnier volontaire de son devoir et de son honneur, dans cette ville où il a été le plus clément des rois et où il demeure le meilleur et le plus affligé des Pères. Pie IX l'accueillait les bras ouverts, le cœur sur les lèvres, avec cet abandon qui donnait à tout son accueil tant de charme et tant de prix. Pie IX l'interrogeait sur les affaires, sur l'état de l'Europe, sur l'esprit public, si ondoyant et si divers, qui partage en deux sens l'opinion des hommes, mais qui semble aujourd'hui entraîner les timides et les indécis dans le courant révolutionnaire où s'abîme la civilisation.

Votre Cardinal presse un jour Pie IX de quitter une ville ingrate, car ses jours n'y semblent pas en sûreté. Hélas! ce n'était que trop vrai, puisque ses cendres, même emportées de nuit, ont couru tant de périls. Le Pape se recueille et promet une réponse. Huit jours après, quand il faut prendre congé et que votre Archevêque attend le dernier mot : « Le voici, » dit Pie IX. Et il lui remet entre les mains ce chef-d'œuvre d'orfè-

vrerie chrétienne qui représente une des plus belles scènes de la vie de saint Pierre. C'est le *Domine, quo vadis*. Saint Pierre, effrayé par les persécutions, avait quitté Rome, quand Jésus-Christ lui apparaît sur la voie Appienne. « Où allez-vous, Seigneur ? s'écria l'Apôtre. — Je vais à Rome pour m'y faire crucifier de nouveau. » L'Apôtre comprend, rentre dans la ville de Néron et se prépare à son crucifiement. Le cardinal de Bonnechose a compris ; le souvenir qu'il rapporte sera pour lui-même une leçon ; il le montre, il en explique le sens profond, il s'en inspire dans toute occasion, il le lègue par testament à son Chapitre métropolitain, dont il déclare qu'il n'a eu qu'à se louer. O vénérables Frères, comme Pierre a suivi Jésus, ainsi vous auriez suivi votre Archevêque jusqu'en exil, jusqu'à la mort. Non, il ne pouvait vous laisser un plus beau souvenir, c'est le testament de son estime et de son amour.

Votre Cardinal servira, visitera, écoutera Léon XIII avec la même docilité et la même affection. Il en admirera plus que personne le grand esprit, le ferme caractère, l'indomptable patience et la pacifique intervention dans les affaires de ce monde. Il s'écriera, un an avant sa mort, aux pieds de la statue de Bridaine, devant dix-huit Évêques réunis pour honorer la mémoire de ce grand apôtre : « A Léon XIII, à ce grand Pape à la fois si sage, si savant, si mesuré, en qui nous mettons, après Dieu, toute notre espérance. Ce n'est pas seulement l'Église, c'est la société civile qu'il devrait conduire. Dans un siècle plus éclairé, il serait choisi pour être l'arbitre des destinées de l'Europe. »

Si vous cherchez parmi tant de voyages et de discours, parmi tant de visites et de démarches, où la sainte hardiesse de la foi est tempérée par les ménagements de la charité, quelle est la pensée suprême à laquelle se rapporte toute cette diplomatie, un mot vous expliquera tout. Le cardinal de Bonnechose a consacré sa vie à faire vivre le Concordat. L'Église le souhaite, parce que l'Église est une mère, et que le Concordat qu'elle a passé, il y a quatre-vingts ans, a fait la sécurité et la paix de la France, sa fille aînée. La France en a besoin, parce qu'elle ne saurait le déchirer sans se déchirer elle-même, sans ouvrir dans son sein une source intarissable de larmes, de divisions et de regrets.

Écoutez-le pour la dernière fois, vous qui avez encore quelque souci de l'ordre social : « La société civile et l'Église n'ont-elles pas assez d'ennemis communs à combattre pour qu'il soit néces-

saire de serrer les rangs et de nous donner la main? » Vous qui, dans ce déclin de toute chose, n'avez pas encore pris le parti de vous détourner de la soutane avec horreur, écoutez-le : « Nous sommes Français comme vous, et Dieu sait combien ce titre nous est cher. Nous avons la même patrie ; nous sommes solidaires avec vous de sa prospérité et de son bonheur. Ce qu'il lui faut, c'est la paix, c'est l'union, c'est le concours loyal et cordial de toutes les puissances pour sauver les générations à venir. »

Vous pour qui l'histoire n'est pas entrée dans la conspiration formée contre la vérité, daignez la relire avec lui. L'histoire vous apprendra « que le plus grand fléau des nations a été la discorde entre le sacerdoce et l'empire, comme aussi l'accord de ces deux pouvoirs a été pour elles le plus solide fondement de leur grandeur et de leur félicité. La France surtout a fait cette expérience dans tous les siècles de son histoire. Mais pour que cet accord subsiste et soit fécond, il faut laisser au sacerdoce les conditions vitales de son existence et de son ministère ; il faut conserver libres ses communications avec son chef auguste, qui est le centre et le cœur du corps vivant de l'Église, il faut croire à notre patriotisme, il faut se souvenir que plus un peuple a reçu de sa constitution une part directe à l'exercice de sa souveraineté, plus il a besoin de se soumettre au frein moral de la conscience et des lois divines, plus il doit respecter la religion et ses Ministres (1) ».

Ces paroles ont vingt ans bientôt. Ne semblent-elles pas écrites d'hier, et ne convient-il pas de les répéter sur cette tombe ? O diplomate éloquent et généreux, qui n'avez jamais écrit et parlé que pour l'Église et pour la France, vous êtes sensible encore, sous la pierre qui vous recouvre, aux outrages qu'elles reçoivent et aux coups parricides par lesquels on s'efforce de désunir leurs mains et leurs cœurs ! Est-ce que votre mort serait le signal de quelque rupture ? Est-ce que les ennemis de la religion et de la patrie seraient à la veille de remporter quelque avantage décisif ? Nous tremblons en vous rendant les derniers devoirs, nous regardons votre tombe à peine fermée, et nous entendons sortir du fond de ces ténèbres où tressaille et se réveille ce cœur si français, une voix qui nous crie avec plus d'autorité que jamais : « Ne touchez pas au Concordat. »

(1) Discours prononcé au Sénat en 1865.

C'est ce sentiment qui l'anime et qui le soutient quand, il y a trois mois à peine, il va pour la vingtième fois passer les monts, baiser le seuil des Apôtres et prendre les ordres de Léon XIII. A la veille de quitter la France, un signe fatal l'avertit de s'arrêter. Serait-ce la mort qui approche? Un autre se le demanderait peut-être. Mais le Cardinal, de peur qu'on ne le retienne, ne fait que hâter son départ, sans rien voir, sans rien entendre; il demeure à Rome tant qu'il lui reste un devoir à remplir, une auguste confidence à recevoir, un doute à résoudre. Il rentre au temps marqué, sans se demander si la mort ne l'a pas suivi, comme à la piste, et s'il n'a pas déjà senti une main glacée qui s'appesantit sur son épaule. Paris le retient autant qu'il le faut pour donner encore un dernier conseil aux dépositaires du pouvoir. Rouen le rappelle. Il va monter dans ce char de feu qui dévore, en deux heures, la distance qui le sépare de son cher troupeau. La mort y montait avec lui. Elle s'approche de plus près, le renverse au passage et se retire sans l'achever, dissimulant pour la seconde fois ses cruelles atteintes. Voyez comme le Prélat se relève sans trouble et sans émotion. Maître de lui malgré sa pâleur mortelle, refusant d'attendre et de laisser, même pendant une heure, la ville et le diocèse dans l'angoisse, il rentre, il reprend, tranquille et souriant, sa vie accoutumée; il veut tromper, à force de courage, la sollicitude la plus filiale, au point que la perspicacité de ses médecins pourrait se faire quelque illusion; il redoute surtout qu'on lui commande le repos, comme à ces âmes vulgaires à qui l'on persuade de prolonger la vie de leur corps, en cessant de penser, de sentir et de vouloir.

N'allez-vous pas vous imaginer toutefois que votre Archevêque se fasse illusion à lui-même. Mais il veut jusqu'au bout gouverner, donner des ordres et des conseils, achever sa carrière dans la règle qu'il s'est tracée. Il est fidèle à l'heure du lever, à l'heure de la prière et de la sainte Messe, à l'heure des promenades, des affaires et des récréations du soir. Plus il s'affaiblit et moins il semble le croire. La lampe s'éteint, mais la lumière qu'elle répand va jeter en mourant le plus radieux éclat. Le corps va tomber, mais l'âme demeure debout au milieu de ces ruines. Pareil à ce héros de Rocroi qu'on voyait porté dans sa chaise, montrant qu'une âme guerrière est toujours maîtresse du corps qu'elle anime, ce héros de l'Église se fait porter au milieu des siens; il écoute, il raconte, il sourit comme

s'il était en santé; il va prendre à l'heure marquée le sommeil qui jusque-là réparait un peu ses forces défaillantes. Hélas! c'était le dernier, et il ne dura pas même toute la nuit. Dès la première heure, il faut se hâter, tant la mort se hâte pour porter le dernier coup. Les médecins, les prêtres de sa maison, ses chers neveux, ses serviteurs, le saint religieux dont il a fait le dépositaire des secrets de sa conscience, tous ceux qui l'aiment sont auprès de lui. La parole lui manque, mais son regard dit assez que l'âme avant de sortir du corps, veut recevoir le dernier pardon, les dernières prières, les dernières onctions. Quelques minutes lui ont suffi pour remplir ses derniers devoirs. Tout est fini, la lampe est éteinte, le dernier souffle a passé, et le voilà qui continue sa nuit dans le silence, comme si elle eût été à peine interrompue par un léger accident. Venez, regardez-le sur ce chevet où repose son beau visage! La pensée y rayonne encore, une majesté nouvelle semble le revêtir, comme si la mort, en passant, n'eût fait que fixer et immortaliser sur ses lèvres le sourire de la foi et de la charité.

Mgr Besson.

---

## LE CHANT LITURGIQUE (1).

Le temps de la persécution est un moment favorable pour la réforme des abus qui auraient pu se glisser dans les choses ecclésiastiques. On peut même dire que les épreuves que Dieu envoie à son Église n'ont pas d'objet plus immédiat que de la purifier. Il y a des crises salutaires où la grâce est aussi apparente que la punition. C'est le devoir du clergé et des fidèles de s'efforcer de les faire servir à l'avantage de la religion. Depuis longtemps en butte aux attaques et aux vexations des pouvoirs publics, l'Église est à la veille, en France, de se voir dépouillée de toutes ses ressouces et réduite à la situation la plus précaire. Peut-être est-ce le moment de considérer s'il n'y aurait pas quelque abus à extirper, quelque réforme à faire.

Il nous semble que l'invasion de plus en plus grande dans nos églises de la musique profane, est de nature à appeler l'atten-

(1). *Décadence et restauration du chant liturgique,* par A. Super. Paris, Dumoulin, 1883. In-8° de 148 pages.

tion de l'autorité ecclésiastique. Le culte a perdu de sa sainteté et de sa gravité par l'introduction de cet élément mondain dans le service divin. Ce n'est pas là seulement une occasion fréquente de scandale, aussi bien pour les oreilles musicales que pour les cœurs pieux, c'est aussi une cause de dépense, qui préjudicie à des besoins plus urgents. La musique mondaine et coûteuse que l'on fait aujourd'hui dans bon nombre d'églises a le double inconvénient de dénaturer le caractère du service religieux et de nuire au chant liturgique. On se plaint depuis longtemps avec raison de la décadence du chant. Elle tient à deux causes principales : d'abord au mauvais état du chant lui-même, par suite de toutes ces éditions modernes qui ont absolument altéré la tradition grégorienne ; en second lieu, à la prédominance de la musique, qui fait négliger l'exécution du plain-chant.

Il serait possible de remédier immédiatement à la seconde, par la seule initiative de MM. les curés et des conseils de fabrique, en éliminant de nos églises l'élément musical qui y domine trop souvent, et en appliquant à la bonne exécution du chant sacré les ressources que l'on emploie pour la musique. Quant à la première, elle dépend évidemment de l'autorité ecclésiastique supérieure. Elle viendra en son temps.

Nous ne voudrions pas passer ici pour un de ces détracteurs chagrins et ignares de la musique, comme il y en a, ni attirer sur le clergé le reproche, que certains lui font, d'être ennemi de l'art. Si nous plaidons la cause du chant liturgique, c'est que, au jugement des connaisseurs, le chant de l'Église est la plus belle musique qui existe. Nous parlons, bien entendu, de ce chant traditionnel fixé par saint Grégoire et restitué par les habiles travaux de l'abbé Raillard, de dom Pothier, de l'abbé Bonhomme, de l'abbé Tesson et des autres, et non de toute espèce de chant ayant cours aujourd'hui et plus ou moins éloigné de la tradition. La musique proprement dite, portée si haut par le génie des Bach, des Mozart, des Haydn, des Beethoven, est une des plus admirables créations de l'esprit humain; mais sa place et sa fonction sont ailleurs qu'à l'Église, et elle le cède, du reste, en élévation, en puissance de sentiment, en beauté au chant ecclésiastique.

Dans l'assemblée des fidèles, il n'y a qu'un chant qui doive être entendu, c'est celui dont l'Église a fait l'interprète autorisé de la parole sainte, c'est le chant grégorien si admirablement

approprié au culte, ce chant dont Mgr Freppel, un juge excellent dans toutes les matières, un des rares hommes qui sachent parler pertinemment de tout, a dit avec tant de vérité :

« C'est l'une des gloires de l'Église d'avoir su adapter à sa liturgie ce chant dont la grâce sévère et la majestueuse simplicité conviennent si bien à la louange de Dieu : chant admirable, auquel les Ambroise, les Damase, les Grégoire ont mis la main tour à tour, pour y laisser l'empreinte de leur génie et de leur piété ; chant unique dans son genre, et qui, tout en s'imposant de grandes réserves par suite de sa constitution rhythmique, n'en sait pas moins varier ses formes suivant toutes les nuances du sentiment religieux ; chant sacré qui laisse aux passions de la terre leur ton d'exaltation fiévreuse, pour emprunter aux joies de la patrie céleste quelque chose de leur calme et de leur sérénité ; chant qui est par excellence celui de la tradition et des siècles, parce que c'est en lui que viennent se résumer la gravité de la musique orientale et la douceur de la mélodie grecque, s'harmonisant sous le souffle de l'inspiration chrétienne pour atteindre à la perfection de l'art (1). »

L'éminent prélat ajoutait, avec non moins de raison : « Combien je voudrais que l'exécution du plain-chant pût répondre à son haut caractère et à son incomparable beauté ! Car il ne faut pas se le dissimuler, s'il règne encore des préjugés sur la valeur musicale d'un chant auquel d'ailleurs les plus illustres compositeurs se sont plu à rendre un éclatant hommage, cela tient à ce qu'une exécution trop souvent défectueuse n'en fait pas ressortir suffisamment les grandes qualités. »

Tout est dit sur le plain-chant dans ces paroles de Mgr Freppel.

Nous voulons appeler aujourd'hui l'attention de tous ceux que la cause du chant liturgique intéresse par devoir ou par goût sur une importante brochure propre a éclairer et à instruire les esprits. Elle traite au vif la question. Son titre : *Décadence et restauration du chant liturgique* annonce ce qu'elle est. L'auteur l'a dédiée « à MM. les supérieurs des grands séminaires et des petits séminaires. » C'est de là, en effet, que doit venir d'abord la réforme. « La science du plain-chant, disait Mgr Freppel dans la lettre citée plus haut, n'est-elle pas, en effet, le complément nécessaire des études théologiques ? » Le concile de Latran, rappelle notre auteur, mettait « le chant à la tête des choses qu'un ecclésiastique doit abso-

(1) Lettre de S. Gr. Mgr Freppel à M. le chanoine Tardif.

lument savoir pour remplir dignement les fonctions auxquelles il est appelé. » La science du plain-chant conduira à la double réforme devenue aujourd'hui nécessaire : réforme dans l'exécution des mélodies grégoriennes, réforme dans l'élimination de la soi-disant musique religieuse.

L'auteur de la brochure, signée du pseudonyme *Super*, insiste sur ce point avec une énergie qui s'inspire de la vue manifeste du mal et d'un désir ardent d'y apporter remède. Sous le pseudonyme qu'il a gardé, on reconnaît un musicien de savoir, un artiste de goût, et par-dessus tout un amateur instruit du chant ecclésiastique, un ami de l'Église et de la beauté de la maison de Dieu. C'est avec une pieuse véhémence qu'il adjure le clergé de prendre lui-même en main la cause du plain-chant, d'accomplir la restauration attendue, de revenir à la tradition, de chasser du temple l'art profane qui l'a envahi et les mercenaires qui l'exploitent. S'il a du réformateur la conviction, il en a aussi la fougue. Nous prévenons les lecteurs qu'ils auront plus d'une fois à entendre la vérité dans un langage quelque peu vif pour les personnes, et franc jusqu'à la sévérité quant aux choses. Ils ne se tromperont pas sur les sentiments qui inspirent l'auteur. Son zèle est celui d'un vrai catholique. Nous devons cependant faire toutes nos réserves au sujet d'une question délicate, sur laquelle l'auteur revient en plusieurs endroits.

En traitant de la restauration du chant liturgique, qui suppose à la fois le retour au texte traditionnel et aux règles d'une bonne exécution, il a rencontré une certaine édition nouvellement recommandée de préférence aux autres, non pas comme étant le texte authentique de saint Grégoire, ce qui serait contraire à tous les manuscrits, mais comme offrant une version conforme au genre de plain-chant moderne usité depuis le seizième siècle à Rome. On a pu discuter sur la portée de cette recommandation, en la rapprochant de plusieurs approbations formelles données notamment à l'édition dite de Reims et de Cambrai, la plus voisine des manuscrits ; on a même voulu douter du caractère officiel d'une pièce de forme assez insolite et considérablement modifiée par des documents postérieurs d'une autorité non douteuse.

Nous ne saurions nous engager sur ce terrain. Quant à l'auteur de la brochure, il s'est refusé à voir un acte officiel de la Congrégation des Rites dans un document qu'il croit n'être que l'œuvre d'une commission de subalternes, plus ou moins compé-

tents, rectifiée par la signature du préfet de la Sacrée-Congrégation. C'est sous cette restriction formelle qu'il se permet de discuter une pièce revêtue de signes d'autorité, et qu'il prend vivement à partie certaines personnes chez lesquelles il croit voir des exploiteurs d'un privilège commercial et non des zélateurs du chant liturgique.

Quoi qu'il en soit, et en laissant à l'auteur de la brochure ses appréciations et ses attaques, il est certain qu'aucune édition de chant liturgique n'a été imposée aux églises par l'autorité souveraine : la question de l'authenticité du chant grégorien reste ouverte aux recherches, et l'espoir d'un retour au chant primitif demeure entier. C'est ce que Mgr Freppel constate dans la remarquable lettre citée plus haut. Les éloges qu'il y accorde à l'œuvre de dom Pothier sont un encouragement pour tous les amis du culte à attendre de l'Église, dans des jours meilleurs, une restauration du chant liturgique d'après les monuments de la réforme de Charlemagne, aujourd'hui retrouvés et déchiffrés, grâce surtout aux travaux de l'abbé Raillard :

« Nous pouvons compter, en effet, dit l'éminent évêque, parmi les meilleurs résultats de notre époque, les progrès si considérables qu'a faits, dans ces derniers temps, l'étude du chant ecclésiastique. Les anciens manuscrits des mélodies grégoriennes ont été recueillis et analysés avec un grand soin ; et à l'aide de ses recherches entreprises simultanément sur différents points, la question du texte musical lui-même, la première de toutes, a pu être élucidée sans trop de peine.

S'il était moins facile de résoudre les difficultés relatives à l'interprétation du texte traditionnel et au mode d'exécution du chant grégorien, on ne saurait méconnaître que, sur ce point comme sur tous les autres, la science contemporaine est parvenue à répandre de vives lumières. Il suffit de citer à cet égard le remarquable ouvrage récemment publié par un docte bénédictin de Solesmes, dom Pothier. Après avoir si puissamment contribué au retour des Églises de France à la liturgie romaine, il convenait que la célèbre abbaye, rétablie par dom Guéranger, eût une part principale à la restauration du chant ecclésiastique, complément nécessaire de la sainte Liturgie. »

Cette « restauration du chant ecclésiastique, complément nécessaire de la sainte Liturgie, » l'auteur de la brochure la prêche avec une force d'arguments et de conviction capable d'émouvoir les plus indifférents. On est assuré, désormais, de rentrer un

jour en possession du chant de saint Grégoire, dans lequel les églises posséderont une musique incomparable. En effet, comme le dit notre pseudonyme avec une heureuse vigueur d'expression : « L'Antiphonaire de saint Grégoire-le-Grand est le monumental résumé de la musique antique, enrichi durant plusieurs siècles par les œuvres géniales de compositeurs liturgiques présentant l'incomparable variété de tous les tons, de tous les accents de la prière, depuis la gravité israélite et grecque jusqu'aux ineffables hymnes et répons du moyen âge. »

C'est à ce chant qu'il faut revenir : *Revertimini ad fontem sancti Gregorii*. Là est le premier point de la réforme. L'auteur y insiste à maintes reprises. « En prévision du grand procès qui ne peut manquer de s'instruire auprès du Saint-Siège et du Concile, nous invoquons, dit-il, en les recueillant à l'avance, les autorités et les témoignages de l'Église, de l'art et de l'histoire. Son opuscule constitue une précieuse source d'informations. Dès maintenant, il faut se remettre partout à l'étude sérieuse du plain-chant, trop négligée jusque dans les séminaires ; il faut profiter des travaux modernes, et s'ils ne peuvent influer encore sur un changement de texte, ils doivent du moins servir à mieux faire comprendre le caractère du chant ecclésiastique et à en procurer une meilleure exécution, même avec des éditions défectueuses. C'est là principalement le devoir du clergé ; s'il pouvait avoir été perdu de vue, on le retrouverait enseigné avec force dans l'écrit dont nous recommandons instamment la lecture.

Le second point de la réforme consiste à éliminer de nos églises la musique malsaine qui les a envahies, à mettre fin aux abus auxquels son introduction a donné lieu. Nous ne voulons pas décider si toute musique, même celle qui est dite religieuse, doit être ou non bannie de l'Église. C'est une question délicate à divers points de vue. Avec son ardeur de réformateur, l'auteur de la brochure n'hésite pas à discuter une lettre de S. Em. le cardinal Bartolini en faveur des orchestres italiens dont l'emploi n'est pas sans choquer souvent les étrangers.

A cette lettre, qui semble ouvrir une porte de tolérance à la musique instrumentale elle-même, notre pseudonyme oppose l'autorité de saint Thomas d'Aquin, *doctor seraphicus, cantor peritissimus,* et tout l'ensemble des actes pontificaux et conciliaires qui, jusqu'ici, ont proscrit l'usage des instruments. Ce n'est pas à nous de prononcer. On ne saurait nier cependant

que l'introduction de la musique dans l'Église a été cause d'une véritable déformation du culte. Non seulement elle a supplanté, au mépris de la tradition, l'antique chant liturgique, mais, à sa suite, elle a fait entrer dans le sanctuaire tous les sentiments mondains et même profanes et jusqu'aux mœurs du théâtre. L'abus est tel à cet égard qu'on en est venu à ne plus s'en apercevoir.

Avec quelle vigoureuse indignation, notre auteur s'élève contre une si déplorable tolérance ! Il fait ouvrir les yeux et les oreilles à ceux qui ne voient et n'entendent plus ; il montre l'inconvenance, il dénonce le scandale. L'art, répétons-le, n'est point ici en question. L'auteur de la brochure, qui se montre fort compétent en musique, rappelle les paroles des plus illustres compositeurs, des juifs Halévy et Meyerbeer eux-mêmes, qui ont maintes fois déclaré « ne pas comprendre que des prêtres catholiques pussent admettre à l'église leurs *pauvretés musicales,* alors qu'ils avaient les mélodies grégoriennes, les plus belles qui soient au monde. » Ainsi l'art n'est point intéressé ici ; il s'agit uniquement des convenances liturgiques, de la sainteté des églises, des besoins de la piété. L'Église a son chant à elle, qu'elle a spécialement créé pour le service divin : aucun autre ne convient à ce saint objet. « Quels que soient, dit pertinemment l'auteur, les maîtres et les chefs-d'œuvre de l'art profane, ils sont tous à l'encontre du chant liturgique, et ne peuvent être à l'église qu'une audition théâtrale *sui generis,* qui n'eût jamais été admise par le fondateur du chant sacré.

« C'est ce qui explique, ajoute-t-il un peu sévèrement avec un savant critique musical, la prédilection marquée des jeunes séminaristes pour la musique italienne et les airs d'opéra-comique. L'Église leur défend d'aller au théâtre ; ils se dédommagent en transportant le théâtre à l'église. Voilà pourquoi *les exercices* en général *dirigés par de jeunes ecclésiastiques, les mois de Marie, les confréries, les catéchismes de persévérance, retentissent d'airs mondains,* que ces mêmes ecclésiastiques trouvent bien plus expressifs, bien plus religieux, *bien plus pieux que le plain-chant ;* et cette illusion et d'autant plus regrettable que, *le plain-chant n'ayant rien qui les attire,* ils ont naturellement identifié les sentiments de piété qui les animent avec les accents mêmes qui, sur la scène, servent à exprimer des sentiments tout opposés... »

Au point de vue supérieur de l'art, les deux musiques, em-

ployées concurremment dans les églises, répugnent l'une à l'autre. Il y a, en effet, « incompatibilité absolue entre la tonalité grégorienne, ecclésiastique, et la tonalité constitutive de la musique profane. Les données qui leur sont essentielles se réprouvent mutuellement, sans transaction possible. Les éléments de la musique moderne, sans lesquels elle ne serait pas, équivalent à la négation, à la mort du plain-chant. »

En pratique, si l'on admet la promiscuité habituelle des deux chants, il arrivera ce qui est arrivé à la longue dans la plupart des pays : la musique profane absorbera le chant liturgique.

Notre auteur le fait remarquer avec grande raison :

« L'art profane ne saurait servir deux maître ; il y aura toujours abus et danger à lui donner raison d'être dans l'église, à d'autre titre que celui de concession très exceptionnelle. Le théâtre est son domaine exclusif ; on n'y peut rien changer et l'influence, ou même l'intervention ecclésiastique ne parviendra jamais à transformer des conditions qui lui sont essentielles. Nous avons fait étude de l'art lyrique et symphonique et nous pouvons affirmer en connaissance de cause que son admission, sa tolérance dans le temple, seront toujours un non-sens, une aberration, ne pouvant se résoudre qu'en scandales et profanations.

« L'esthétique chrétienne, l'art sacré, trouvant en lui-même son principe et sa fin, *opus Dei,* sera fatalement compromis, amoindri, évincé, ainsi que l'on peut voir dans toutes nos églises, par l'adjonction et la rivalité d'œuvres et d'artistes indignes autant qu'incapables de tenir dans le temple l'emploi qui leur est dévolu au théâtre. Les prêtres sont seuls appelés à participer au service du culte et du sanctuaire : en dehors d'eux et sans eux, on n'y verra, on n'y entendra que des concerts, des auditions absurdes, injustifiables. L'expérience de trois siècles l'a démontré *urbi et orbi.* »

Qu'on n'accuse pas l'auteur d'être trop exclusif. Pour l'oreille, pour l'âme chrétienne, la musique chromatique, la musique moderne, qu'elle soit dite religieuse ou profane est le plus souvent, pour ne pas dire toujours, à contre-sens du culte, sans rapport avec la liturgie et inconciliable avec la prière. Peut-être satisfait-elle plus agréablement l'imagination et les sens, mais à coup sûr elle ne va pas au cœur, comme la musique de l'Église, et ne concourt pas à l'édification. Quelle raison pourrait-il y avoir de la conserver ? L'église n'est pas la place

publique, ni le théâtre : il ne faut pas chercher à y attirer la foule par des attraits profanes. L'église est la maison de la prière : les orchestres, les chœurs en parties, la musique symphonique ne prient pas.

Nous n'avons donné qu'une idée sommaire de la brochure : *Décadence et restauration du chant liturgique.* Il faut la lire. L'auteur a voulu réveiller l'attention en sonnant le cri d'alarme. Que son cri soit entendu. Le plain-chant, tombé en désuétude à Rome même et dans un grand nombre d'églises de tous les pays, est menacé de périr. C'est une révolution dans le culte qui s'accomplit à la faveur de la musique. Il est temps de s'en apercevoir. L'Église ne manquera pas d'intervenir au moment favorable. Il est du devoir de chacun de préparer la réforme. Que le clergé, surtout, s'y mette. On commencera par l'enseignement plus sérieux, plus approfondi du plain-chant dans les séminaires. Quelques-uns ont déjà donné l'exemple. Nous pourrions citer celui de Langres, dont le supérieur, M. Perriot, un des prêtres les plus versés dans la connaissance du plain-chant, a rempli un rôle important au récent congrès d'Arezzo, et qui a l'avantage d'être secondé par MM. Couturier, trois frères de science et de goût préposés à la maîtrise de la cathédrale.

Presque partout il faudra améliorer l'exécution du chant sacré, surtout en y faisant participer les fidèles dans les parties qui leurs sont réservées. On devra se pénétrer de cette idée que le plain-chant n'est pas une succession quelconque de notes qu'on fait entendre, à coups de voix, l'une après l'autre, mais qu'il constitue de véritables mélodies qui demandent à être chantées, comme toute musique, avec rythme et accent, dans le ton où elles sont écrites et avec le caractère du mode dans lequel elles ont été composées.

Il sera nécessaire de réformer le système d'accompagnement de l'orgue, suivant ce principe enseigné et appliqué par l'illustre Lemmens, que l'accompagnement doit être avant tout modal et l'harmonie en rapport avec la mélodie; on devra sacrifier tous ces faux-bourdons de mauvais goût, dont la lourdeur est incompatible avec le caractère essentiellement mélodique du chant grégorien, en réservant les contre-points pour les psaumes et certains morceaux modernes, tels que les proses diocésaines, l'ordinaire de la messe Dumont, etc., qui sont plutôt de la musique que du plain-chant.

Avant tout, il faut être convaincu du mal auquel on s'est

trop accoutumé, et de la nécessité d'y porter remède. C'est pourquoi nous insistons sur l'opportunité de la brochure qui vient de paraître. Toutes réserves faites sur les points que nous avons indiqués, nous la recommandons vivement. La lecture en est du plus vif intérêt. L'auteur a eu soin de ne pas la composer didactiquement, pour éviter l'ennui. C'est plutôt une suite de chapitres, qu'un ouvrage proprement dit. Elle traite la question de droite et de gauche, avec une verve toujours nouvelle et une force d'arguments sans cesse relevée par des citations, des souvenirs, des anecdotes, des faits connus. Les appendices n'en sont pas la partie la moins importante ni la moins intéressante. Ils se rattachent intimement au sujet. En voici quelques titres : *Les rois et la liturgie ; Méfaits des abbés Ledieu, Lebœuf, du sous-diacre Santeul et autres antiliturgistes ; Auditions scandaleuses dans les églises de Paris et de la province ; L'enseignement musical dans les petits séminaires ; L'abbé Liszt et la contagion wagnérienne,* etc.

La question, en un mot, sans être traitées à fond et méthodiquement, est présentée sous tous ses aspects, de manière à saisir les esprits, à marquer les points importants, à poser les jalons d'une restauration. Elle vient à propos. Le temps est propice aux réformes qu'elle appelle : plus que jamais, en ce moment, nous devons être uniquement chrétiens. La condition faite aujourd'hui à l'Église l'oblige à être avant tout elle-même. Pour le culte elle peut se suffire ; elle n'a pas besoin des ressources théâtrales ni du concours de la musique ; elle est assez riche avec son chant. Ce sera une économie et un avantage.

Concluons : il faut revenir à la pratique du chant liturgique et à la tradition de saint Grégoire. (*Univers*)

ARTHUR LOTH.

---

## LA VIE DE MONSEIGNEUR DUPANLOUP

On sait quelles contradictions a fait naître récemment la publication de la *Vie de Mgr Dupanloup,* par M. l'abbé Lagrange. Nous n'avons pas voulu, pour notre part, entrer dans l'examen de ces contradictions et si, pour un fait particulier, la mort de Talleyrand, nous nous sommes départis

de cette réserve, c'est qu'il y avait là une affaire d'intérêt religieux, fort discutée encore de nos jours. Après avoir inséré l'apothéose, nous avons voulu, sans partager d'ailleurs complètement l'opinion de l'auteur, publier la sérieuse critique de M. l'abbé U. Maynard.

Aujourd'hui, pour en finir avec cet ouvrage dont la publication ne nous a jamais paru opportune à l'époque que nous traversons, nous tenons à faire connaître les sages réflexions qu'il a suggérées à la *Semaine religieuse* de Paris. Nous les partageons de tous points et la place même qu'elles occupent dans cette revue nous montre qu'elles viennent d'une source aussi autorisée que sage :

La *Semaine religieuse* n'avait pas encore parlé de la *Vie de Mgr Dupanloup*.

Quand il fut question de publier cette vie, de graves personnages estimèrent que le temps n'était pas encore venu, qu'une telle publication était prématurée. Nous sommes trop voisins des luttes auxquelles a pris part l'illustre évêque d'Orléans; les passions de la première heure ne sont pas éteintes. On redoutait donc, comme un malheur et un scandale, les controverses qui pourraient être soulevées; on craignait que la majesté même de la mort et le respect dû à un évêque couché dans le tombeau n'arrêtassent pas les oppositions anciennes. Il eût fallu que tous eussent seulement cherché dans ces pages l'exemple qui édifie et l'enseignement d'une vie qui, au milieu de la plus étonnante activité, resta toujours fidèle aux humbles devoirs de la piété. En un mot, la *Vie de Mgr Dupanloup* ne pouvait être, pour notre âge, qu'un livre d'édification; il était à craindre qu'on ne prétendit y voir un livre de parti.

Aussi les personnages dont nous parlons conseillaient d'attendre que les années eussent fait leur œuvre et détruit toutes les passions mesquines, toutes les oppositions particulières, pour ne laisser subsister que ce qui demeure : l'amour de Dieu et le dévouement absolu à l'Église.

L'événement a montré combien de telles pensées étaient sages, et ces prévisions n'ont été que trop justifiées.

Nous n'avons plus les mêmes raisons de garder le silence; ou plutôt, ce qui nous persuadait de nous taire nous persuade de parler. Nous craignions que nos éloges, très mérités d'ailleurs, ne fussent un prétexte aux contradictions et aux blâmes : notre

parole ne sera désormais qu'une nécessaire protestation et peut-être aussi — du moins nous osons l'espérer — elle montrera à ceux qui ne l'ont pas vu, ce qu'il fallait chercher dans la vie de Mgr Dupanloup, ce qui apparaît avec la plus grande évidence et le plus lumineux éclat dans cette vie, à moins qu'on ne la lise avec les yeux obscurcis de la passion. Si riche et si admirablement douée que fût la nature de l'évêque d'Orléans, elle avait des défauts : ses qualités poussées à l'extrême rompaient quelquefois l'équilibre. En quelque circonstance mémorable Mgr Dupanloup s'est trompé et il a mis au service de son erreur la même impétuosité, le même élan qu'il mettait au service des plus belles causes. Nul n'y contredit.

Mais ce qu'il faut aussi reconnaître, c'est la loyauté parfaite de cette âme, c'est son dévouement à tous les intérêts catholiques, son ardent amour de l'Église. Toujours et partout il a voulu la servir ; il lui a tout sacrifié ; il lui a été entièrement soumis, il a accepté sans nulle réserve et nulle équivoque ce qu'il appelait « la victoire de la foi et de Dieu en sa volonté sainte. »

Il avait résolu de rester toujours fidèle à ses résolutions du séminaire, de ne pas laisser entamer la vie intérieure, la vie d'oraison, par les occupations du dehors, si grandes, si nécessaires qu'elles fussent. Il sut tenir cette résolution et, pour la garder, il lui fallut souvent un véritable héroïsme. On connaissait l'évêque d'Orléans, l'homme de la lutte, celui dont les écrits étaient un événement et arrêtèrent quelquefois en leurs criminels desseins les ennemis de l'Église : on ne connaissait pas l'homme de la prière et du recueillement. C'est surtout cet homme qui est mis en lumière dans le livre de M. l'abbé Lagrange. L'historien emprunte mille citations touchantes à un journal intime que Mgr Dupanloup avait intitulé : *Souvenirs de ce que Dieu m'a fait de bien et de ce que j'ai fait de mal.* Voici la loi que s'était imposée le nouveau prêtre et que le vieil évêque suivait encore : « Ma grande et bien humble résolution, c'est d'avoir un peu de vie intérieure, de vie d'oraison. Quatre heures de prières : deux le matin, deux le soir ; sous les verrous, comme dans une tour : *tranquillitas magna,* comme à la Grande-Chartreuse. Et quatre heures de travail de cabinet, le matin, avec la même inviolabilité ; autrement je manque à Dieu et à l'Église. »

Nous ne dépeindrons pas ici le catéchiste de la Madeleine, le

supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas. Celui qui excella en tant de choses, excella surtout en l'éducation de la jeunesse. Parmi tous ses écrits, ceux qui dureront davantage, ce sont les livres où il parle du catéchisme et de l'éducation : l'*Œuvre par excellence* ou *Entretiens sur le Catéchisme* et son immortel *Traité de l'Éducation*.

Quel directeur accompli des âmes! Avec quelle fermeté il savait les conduire ; comme il leur inspirait l'amour de l'Église, l'intelligence des mystères de Jésus-Christ ; comme il leur apprenait « l'incomparable sérieux de la vie chrétienne ! » Il avait vraiment la passion des âmes, il reconnaissait dans ce sentiment dominant la force principale de sa vie, la raison dernière de tous ses succès. « La vérité est, disait-il, que, même pour les esprits stériles, l'amour des âmes est la vraie inspiration. »

Voilà, en trop peu de lignes, ce qu'on lira dans le récit de M. l'abbé Lagrange ; c'est ainsi qu'y paraît à tous les regards Mgr Dupanloup. Nous n'avons pas à louer les qualités de l'écrivain à qui nous devons la *Vie de sainte Paule ;* dans son nouvel ouvrage, il s'est surpassé lui-même. Son amour filial pour celui à qui il avait dévoué entièrement sa vie, lui a inspiré des pages attendrissantes, simples et quelquefois brillantes. Il a fait vraiment revivre celui qu'il a tant aimé !

Le grand devoir des catholiques, à l'heure présente, c'est l'union. Nous faisons le vœu que tous s'en souviennent.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Dans une audience qu'il accordait récemment à un membre éminent du clergé français, le Saint-Père lui a exprimé ses craintes et ses douleurs sur la situation des catholiques en France. « J'ai beau faire preuve de patience, disait le Pape, on ne répond à cette attitude patiente et tolérante que par de nouvelles violences. » On aurait tort de croire du reste que le Saint-Siège se laisse endormir par les promesses et les prétendues concessions de M. Ferry. Le Vatican est plus que jamais résolu à réclamer le maintien ou le rétablissement des droits et des libertés de l'Église que le gouvernement républicain cherche

à violer ou à amoindrir. Dans les récentes audiences accordées par le Saint-Père à M. Lefebvre de Béhaine, Léon XIII lui a fait de vives remontrances au sujet de l'attitude du gouvernement.

—

Le rejet de la motion Reichensperger par le Landtag prussien a causé au Vatican une pénible impression. On acquiert peu à peu la conviction que le gouvernement prussien ne veut absolument pas conclure un Concordat ou un *modus vivendi* avec le Saint-Siége. L'idée du chancelier est de régler la situation des catholiques par une législation autonome et uni-latérale sans accord préalable avec le Vatican. Il est évident que de cette façon on n'arrivera jamais à l'abolition complète du *Kulturkampf*, car les concessions que réclame M. de Bismarck, comme condition *sine qua non* de la fin des hostilités, le Saint-Siége seul peut les faire.

—

Le 23 janvier, au palais du Vatican, devant S. S. le pape Léon XIII, a été tenue la congrégation préparatoire des SS. Rites sur les miracles du vénérable serviteur de Dieu, Clément-Marie Holfaner, vicaire de la congrégation du Très Saint Rédempteur. Le vénérable Holfaner est né en Moscovie le 25 décembre 1757, et il est mort à Vienne le 15 mars 1820. Sa vie a été écrite par l'illustre P. Haringer, de la même congrégation, et elle est fort intéressante pour une notable période de l'histoire contemporaine, puisqu'elle embrasse la fin du siècle dernier et le commencement de ce siècle.

—

Le *Moniteur de Rome* assure que le prochain Consistoire aura lieu dans la seconde quinzaine de mars. Il n'y aura probablement que deux créations de cardinaux, celle du patriarche de Lisbonne et celle d'un archevêque italien.

—

L'*Unione*, de Bologne, publie un document dont l'*Osservatore cattolico* de Milan signale avec raison l'importance. On sait que dans son dernier et abominable livre : le *Vatican, ver rongeur de l'Église*, l'ex-père Curci osait insinuer qu'il avait pour complice de ses idées presque tout le jeune clergé. Aussitôt, et comme réponse, tous les journaux catholiques de la péninsule ouvrirent leurs colonnes aux protestations du jeune clergé qui se multipliaient de toutes parts. Le mouvement fut admirable, et on peut dire que, sans le vouloir, l'ex-père Curci a fourni de

la sorte l'occasion de la plus éclatante protestation qui ait paru contre son livre.

S. Ém. le cardinal Cattani, archevêque de Ravenne, ayant envoyé à Sa Sainteté une de ces adresses signée par les membres de son clergé, a reçu, au nom du Saint-Père, du cardinal Jacobini, la lettre suivante :

Éminentissime et Révérendissime Seigneur,

La noble et énergique protestation de votre jeune clergé contre les insinuations perfides et les fausses doctrines contenues dans le livre récent de Curci, a apporté une douce consolation à l'âme du Saint-Père et elle a soulagé ses tristesses, d'autant plus profondes que plus grande et plus odieuse est l'offense faite au Pontife romain, à l'Église et à la religion par un de ses ministres.

Aussi, je suis spécialement chargé par Sa Sainteté de m'adresser à Votre Éminence, afin que, par votre intermédiaire, les signataires de l'adresse sachent avec quelle satisfaction particulière a été accueilli l'hommage, contenu dans cet acte, à la suprême autorité pontificale et à la personne du Souverain-Pontife ; afin aussi qu'ils aient connaissance de la bénédiction apostolique à eux accordée de tout cœur et que Sa Sainteté envoie tout ensemble à l'illustre pasteur, au clergé et au peuple du diocèse.

Pour moi, ayant exécuté cet ordre souverain, il ne me reste qu'à profiter de la circonstance pour me dire de nouveau, avec le plus profond respect, de Votre Éminence le très humble et très dévoué serviteur.

L. card. JACOBINI.

## France.

PARIS. — Il n'était question, il y a quelque temps, dans les colonnes de certains journaux, que du scandale de Grenelle.

Vous entendez bien de quoi il peut s'agir.

Il existe, rue de Grenelle, une école de Frères qui regorge d'élèves ; non loin de là, l'école laïque est vide ; il faut remplir l'une en vidant l'autre.

Aussitôt deux Frères sont arrêtés sous l'inculpation d'attentat aux mœurs. L'enquête se poursuit, trois semaines se passent ; l'audition de témoins nombreux devait prouver le crime. Elle établit l'innocence des inculpés. De scandale, il n'y en avait point où on le cherchait !

Mais cette misérable intrigue avait été ourdie par un membre du conseil municipal et l'adjoint d'une mairie, qui avaient, avec une légèreté sans excuse, dénoncé deux innocents : voilà le scandale !

Mais pendant trois semaines, les vendeurs de certains journaux stationnaient chaque jour à la porte et hurlaient : « Le scandale de Grenelle ! » et il n'était pas jusqu'à des journaux modérés qui ne fissent chorus avec la presse la plus radicale : voilà le scandale !

Mais tout un quartier était mis en émoi, sur des suppositions que le plus léger examen aurait fait écarter ; mais les familles étaient livrées à l'inquiétude, et l'école libre dénoncée comme immorale : voilà le scandale !

En ont-ils bientôt fini avec leurs pudeurs de débauchés et de saltimbanques ?

Ou bien, en criant au scandale quand il se commet quelque attentat aux mœurs dans une école de Frères, veulent-ils faire entendre que c'est, dans ces écoles, chose rare et extraordinaire; tandis qu'il n'y a pas à dénoncer de scandales si les mœurs sont atteintes dans leurs écoles laïques, l'indépendance de leur morale laissant la carrière ouverte à l'individualisme le plus large, et pouvant rendre légitime ce que le bon sens et l'honnêteté publique avaient jusqu'ici qualifié d'attentat aux mœurs ?

CAMBRAI. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Cambrai du 19 janvier :

L'autorité diocésaine, de plus en plus désireuse de dégager sa responsabilité relativement aux agissements de M. A. Boisleux (Tourcoing-Mouscron), fait de nouveau remarquer que son œuvre des messes et ses publications n'ont pas l'approbation de Mgr l'archevêque.

Comme la propagande de M. Boisleux s'étend à toute la France et à toute la Belgique, nos confrères de la presse religieuse sont instamment priés de vouloir bien reproduire cet avis.

### Étranger.

ALLEMAGNE. — Nous annoncions dernièrement le retour prochain de Mgr Brinckmann dans son diocèse. Le fait est maintenant officiel. Nous lisons, en effet, dans le journal officiel du royaume de Prusse :

Par ordre du 21 janvier de cette année, l'évêque Jean-Bernard Brinckmann, qui a été déposé de sa dignité d'évêque de Munster par un jugement en date du 8 mai 1878, est gracié. A la suite de cette décision, l'administration des biens du diocèse de Munster, par voie de commissaire spécial, est supprimée, et toutes les redevances de l'État lui seront de nouveau payées à partir du 1er janvier de cette année.

Voilà donc accordée l'amnistie que faisait pressentir M. de

Gosler dans ses dernières déclarations au Landtag. L'État prussien s'engage de plus en plus dans la voie des réparations en matière religieuse. Sur 12 évêchés prussiens, 2 seulement sont donc encore privés de leurs pasteurs : ceux de Cologne et de Posen-Gnesen ; les cures vacantes se repeuplent peu à peu, grâce aux dispenses sollicitées par les évêques de l'État prussien, avec l'approbation du Pape. Plus de 800 cures et vicariats ont déjà été pourvus de cette façon. Il n'est pas impossible que le Saint-Siège et la Prusse ne finissent par se mettre d'accord au sujet des deux archidiocèses que nous venons de nommer, en convenant de la nomination de coadjuteurs. Plusieurs noms sont déjà mis en avant pour ces postes. Ce sera le commencement de la fin du *Kulturkampf*.

— Un nonce apostolique à Berlin !? Sous ce titre, dont nous gardons la ponctuation, nous lisons dans l'*Unità cattolica* :

Un télégramme de Berlin, publié par la *Perseveranza*, annonce qu'il s'agit, dans les Cercles politiques, de la création d'une nonciature à Berlin. Nous croyons, pour notre part, que ce sont là des paroles en l'air ; mais il n'en est pas moins digne de remarque que de pareilles nouvelles puissent être lancées, alors que le *Kulturkampf* n'a pas encore pris fin. Un nonce apostolique à Berlin serait le premier représentant officiel du Saint-Siège dans la capitale du présent Empire allemand.

Dès le XVI[e] siècle, pour pourvoir aux besoins de l'Église en Allemagne, le Saint-Siège, qui avait un nonce à Vienne et qui envoya, en outre, des délégués à la diète de Francfort après la scandaleuse apostasie de Gerbhard de Waldbourg, créait la célèbre nonciature apostolique de Cologne. Giovanni Francesco Bonomo, évêque de Vercelli, en fut le premier titulaire et, avec Germanico Malaspina, il fut chargé de faire produire ses effets à la bulle d'excommunication lancée contre Gerbhard, ses fauteurs et ses partisans. Il portait le titre de « nonce ordinaire du pays rhénan. »

Parmi ses successeurs, on trouve P. L. Caraffa ; en 1645, le cardinal Fabio Chigi qui fut, en outre, délégué du Pape au Congrès de Munster où fut conclue la paix de Westphalie. Le cardinal Chigi devint Pape sous le nom d'Alexandre VII.

On retrouve comme nonces à Cologne, en 1785, Bartolomeo Pacca, archevêque de Damiette, ensuite cardinal, qui laissa par écrit une belle relation de sa nonciature, et en 1794, Annibale Della Genga, archevêque de Tyr. Celui-ci fut chargé plus tard de la haute direction des Missions d'Angleterre et de Hollande et des fonctions de vice-nonce en Bavière. Pie VII lui conféra le titre de nonce extraordinaire pour prendre part à la diète de Ratisbonne, et lui confia

ensuite d'autres missions. Le 8 mars 1816, il fut créé cardinal de la sainte Église romaine, et succéda enfin à Pie VII sous le nom de Léon XII.

Annnibale de la Genga fut le dernier nonce de Cologne. Pie VI, d'accord avec le duc Charles Théodore de Bavière, avait créé, dès 1783, un poste de nonciature ayant sa résidence à Munich, dont le titulaire, nommé le 27 juin 1785, fut Mgr Cesare Zolio, archevêque d'Athènes. A cette nonciature et à celle de Vienne furent attachées plusieurs charges, spécialement en ce qui concernait la Prusse.

Irlande. — La vérité du proverbe : « Un bienfait n'est jamais perdu, » vient de se vérifier de nouveau d'une façon vraiment touchante. Nos lecteurs se souviennent peut-être que le Rév. Père Burke, Dominicain, a expiré le jour même où, dans un dernier et sublime effort de charité, il est monté en chaire, pour supplier au nom de Jésus-Christ de secourir et d'arracher à l'effroyable trépas de la faim *cinq mille enfants* irlandais, abandonnés dans les bruyères désertes du comté de Donegal. L'appel de l'éminent prédicateur a été entendu ; les enfants ont été sauvés ; et ceux-ci, ayant appris que la catholicité reconnaissante s'apprêtait à construire une église à la mémoire du Père Burke, se sont empressés d'y contribuer dans la mesure de leurs moyens. Ils se sont réunis, eux les pauvres parmi les plus pauvres, et ont amassé *à un sou* par tête la somme de 20 liv. sterl., pour être employée à cette œuvre de reconnaissance. Notons que parmi ces enfants un grand nombre sont protestants, de sorte qu'ils se trouvent contribuer, eux hérétiques, inconsciemment peut-être, par la construction de cette église, à l'extension du royaume de la vérité.

---

## LES CHAMBRES

**Mercredi 23 janvier.** — *Sénat.* — M. Tirard monte à la tribune au début de la séance pour défendre l'article 9 combattu la veille par M. Léon Say. Son discours très long et des plus techniques, paraît intéresser médiocrement la majorité du Sénat, résolue d'avance de voter dans le sens indiqué par le ministre.

M. Léon Say répond à M. Tirard et réclame de nouveau l'ajournement de l'article 9, mais le Sénat vote par 166 voix contre 106 cet article qui décide que désormais la caisse des retraites payera le rentes viagères au moyen de ses propres ressources.

Les articles 10 à 14 sont adoptés.

Ensuite M. de Fourtou parle contre l'article 15, relatif aux subventions scolaires, dont il réclame l'ajournement en attendant la loi spéciale qui viendra bientôt en délibération.

**Jeudi 24 janvier.** — *Sénat.* — Après avoir expédié quelques projets de loi d'intérêt local, le Sénat reprend la discussion du budget extraordinaire.

M. Fallières répond au discours prononcé la veille par M. de Fourtou, et défend l'organisation scolaire actuelle. M. Fresneau combat les allégations du ministre.

Par 177 voix contre 94 l'article 15 est adopté.

Par suite de ce vote, l'indemnité de 23,333,333 fr. 34 c. dont la caisse des lycées et des écoles primaires peut disposer en 1885 est portée à 53,333,333 fr. 34 c.

L'article 1er, portant répartition de crédits montant à 260,367,608 fr. entre divers ministères et qui avait été rejeté, est adopté.

Les articles 16, 17 et 18 sont aussi adoptés.

M. de Parieu demande l'intention du gouvernement au sujet de l'impôt foncier. Après une réponse de M. Labuze, la discussion est renvoyée à demain.

*Chambre des députés.* — Au début de la séance Mgr Freppel adresse une question au ministre du commerce relativement à la suppression de l'aumônerie de l'École des Arts-et-Métiers d'Angers.

M. Hérisson répond qu'il s'agit d'une mesure générale applicable à toutes les écoles des arts et métiers.

La Chambre a supprimé les aumôniers des écoles normales d'instituteurs. Ce précédent a dicté la conduite du ministre du commerce en ce qui concerne les élèves des Arts-et-Métiers, qui ont le même âge que ceux des écoles normales. La Chambre paraît se contenter de cette raison du plus fort, qui n'est pas toujours la meilleure.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du gouvernement. M. Langlois demande quelles sont les mesures que l'État compte prendre pour l'extinction du paupérisme.

Son discours est long et diffus et sans grand résultat pratique.

Après une réponse vigoureuse de M. Baudry-d'Asson, qui attire sur lui les foudres du président de la Chambre, M. Lechevallier monte à la tribune et attribue la crise actuelle à la situation économique du pays.

**Vendredi 25 janvier.** — *Sénat.* — Le Sénat a consacré toute sa séance à l'examen de l'article 8 du budget extraordinaire qui autorise la Banque de France à élever provisoirement l'émission de ses billets. M. Denormandie a revendiqué pour cet établissement financier le droit illimité d'émission.

Sans s'arrêter au côté spécial de l'article en discussion, M. Buffet

a reproché au gouvernement d'emprunter à la Banque de France et il a signalé les abus de cette façon d'agir, qui peut entraîner des conséquences désastreuses. M. Tirard trouve, cela va sans dire, que les opérations du gouvernement avec la Banque sont tout ce qu'il y a de plus légal.

M. Léon Say estime qu'il convient de laisser à la Banque de France le soin de régler l'émission de ses billets. La circulation monétaire est encombrée d'argent, et l'orateur dit que, plus qu'aucun peuple, nous avons besoin d'échanger cet argent contre des billets sans que cet échange présente d'inconvénient. Au ministre de veiller sur la circulation de l'argent et des billets.

L'article 8 est adopté.

*Chambre des députés.* — La Chambre continue de discuter l'interpellation de M. Langlois sur la politique économique du gouvernement.

M. Des Roys, qui monte à la tribune, ne croit pas l'industrie dans une situation aussi alarmante qu'on le dit. On voit avant tout l'état précaire de l'agriculture, accablée de charges, et demande qu'on fasse des avantages égaux à tous les ouvriers.

M. Nadaud fait ensuite l'éloge des ouvriers et des paysans de France, qui sont les plus heureux du monde; il manque seulement de bonnes institutions de crédit pour tous les travailleurs. Le meilleur serait de faire de bonnes lois sur l'assistance publique et l'association, en vue de leur assurer une vieillesse tranquille.

M. Haentjens, élargissant le débat, signale la politique suivie par le gouvernement comme la cause unique de la crise actuelle. Il n'y a pas d'autre remède efficace, dit l'orateur, que la diminution des dépenses et la réduction des impôts. Cette façon d'envisager la question n'est pas, on le comprend, du goût de la majorité qui veut tout faire *grand*, surtout les dépenses.

Après quelques observations de M. Brousse, qui demande à la Chambre de prendre en considération les propositions émanant de l'extrême gauche, M. de Mun monte à la tribune.

Comme il a coutume de le faire, M. de Mun élève singulièrement la question. Son discours restera comme une des pages économiques les plus remarquables de ces derniers temps.

La crise actuelle, dit-il, est causée par l'excès de la concurrence, par une méconnaissance de la nature du travail assimilé à une marchandise, par l'abus des forces de l'homme et par l'excès de la production.

Quand je remonte dans l'histoire, continue l'orateur, je vois qu'il existait autrefois dans le monde une puissance médiatrice, l'Église catholique... (Exclamations et interruptions à gauche.)

Je ne comprends pas ces interruptions, j'exprime là une conviction profonde, et que vous connaissez bien. (Parlez! parlez!) Il y avait,

dis-je, une puissance médiatrice qui était acceptée de tous ; elle modérait les excès du travail par le repos du dimanche (très bien ! très bien ! à droite) protégeait les faibles et les petits, les femmes et les enfants. (Bruit à gauche.)

N'est-ce donc pas Louis Blanc qui vous a montré l'industrie se développant alors sous la protection de l'Église, tutrice des petits et des faibles ? (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

Le monde s'est détourné de cette puissance, mais que mettra-t-on à sa place ?

Où trouvera-t-on jamais une autre force, si ce n'est dans le concert des États ?

Puisqu'on fait des conventions internationales pour régler les lois de la guerre, pour l'application des sciences, pourquoi ne ferait-on pas de même des conventions internationales pour régler les conditions du travail ? (Très bien ! très bien ! )

Une nation voisine, la plus petite, mais la plus avancée en législation sociale, la Suisse, a fait aux puissances une proposition de ce genre, elle n'a pas été accueillie.

Je souhaite pour mon pays la gloire de reprendre cette initiative ; le nom de la France est lié dans le passé à l'histoire des petits et des faibles ; il y a là des traditions d'honneur, de chevalerie, de générosité que nous devons avoir à cœur de continuer. (Très bien ! très bien ! )

Je souhaite donc que la France prenne l'initiative d'une proposition dans le but d'amener ce concert des États.

Maintenant, si j'examine les souffrances de notre pays, je vois, avec douleur, que nulle part ailleurs on ne s'est livré, comme en France, à ces fâcheuses théories qui consistent à poursuivre le mirage d'une liberté que je crois fausse, et d'une concurrence que je crois meurtrière.

Il me faut dire un mot de notre système douanier.

Je crois qu'en pareille matière tous les systèmes trop absolus sont faux, et que c'est précisément ce qui condamne les économistes.

Il n'y a ici qu'une règle qui m'apparaisse clairement, c'est la nécsscssité de la protection du travail national et de la défense de ses intérêts. (Très bien ! très bien ! )

Le souci qu'il faut avoir constamment, c'est celui d'assurer à l'ouvrier français le travail nécessaire à son existence. (Approbation sur divers bancs.)

C'est là ce qu'on fait toutes les grandes nations. M. Feray rappelait naguère ce mot d'un ministre anglais : « Pour agir autrement, il faudrait être un fou ou un malhonnête homme. »

Aussi l'Angleterre a-t-elle assis sur les bases de la protection sa puissance industrielle jusqu'au jour où, maîtresse de débouchés et

défiant la concurrence étrangère, elle s'est convertie au libre échange. (Très bien ! très bien !)

C'est également dans la protection que les États-Unis ont forgé les armes avec lesquelles ils écrasent aujourd'hui la vieille Europe. (Très bien ! très bien !)

En France, que s'est-il passé ? Les industriels ont fait beaucoup : ils se sont refusés à condamner les ouvriers au chômage avant d'être eux-mêmes condamnés à la ruine. Voilà ce qu'ils ont fait ! Qu'a-t-on fait pour eux, en échange ?

En 1871, après une guerre désastreuse, le négociateur patriotique qui s'était chargé de défendre leurs intérêts, M. Pouyer-Quertier, se trouva en face d'un autre négociateur qui avait pour lui le droit d'imposer ses conditions.

Celles que M. de Bismarck exigea au point de vue industriel ont semblé acceptables à M. Pouyer-Quertier, parce que nous avions alors en face de nous une Allemagne libre-échangiste et que nous pouvions en espérer des avantages similaires à ceux que nous faisons nous-mêmes. Mais qu'est-il arrivé ensuite?

Le prince de Bismarck a opéré sa grande volte-face économique, et s'est plus tard, quand il s'est agi de faire des traités de commerce que l'on a livré l'industrie française à une concurrence meurtrière au lieu de rester maîtres de nos tarifs. (Approbations sur divers bancs.)

Je ne suis pas sûr qu'on soit revenu des erreurs que je signale, puisqu'on nous dit qu'on négocie encore avec l'Autriche-Hongrie.

M. Jules Ferry, président du conseil. — Heureusement !

M. le comte de Mun. — Quelles ont été les conséquences de cette situation.

On a dit que nous courions à un Sedan industriel. Je crois que ce sont là de mauvaises paroles, en les jetant au milieu de la lutte, on risque de décourager les combattants. (Très bien ! très bien !)

Mais enfin la situation est connue, on ne la nie pas : M. Félix Faure, qui appartient aujourd'hui au gouvernement, l'a exposée d'une manière lumineuse dans son dernier rapport.

Tout le monde sait qu'on en est arrivé à ce point que nous importons pour 1,500,000,000 de plus que nous n'exportons.

Le résultat de cette situation, c'est qu'il y a un grand nombre d'établissements industriels qui baissent, qui ferment, c'est que les commandes font défaut.

Il y a encore autre chose : il s'était développé à Paris une véritable fièvre de construction ; de toutes parts s'étaient formées, dans ce but, des Sociétés anonymes par actions, Sociétés dont la multiplication excessive est une des causes du malaise social, parce qu'elles tendent à remplacer le chef d'établissement, qui vivait au milieu de ses ouvriers, par des capitaux sans nom, sans responsabilité, sans partie. (Très bien ! très bien !)

Donc, ces Sociétés anonymes avaient fait sortir de terre, comme par enchantement, des quartiers nouveaux.

Puis il a fallu arrêter ce mouvement, suspendre ces travaux, et les ouvriers qui étaient accourus de toutes parts pour s'y employer sont restés à Paris, condamnés à subir les extrémités du chômage.

Si bien que s'il y a dans l'industrie du bâtiment 150,000 ouvriers qui travaillent, il y en a 80,000 sans travail ou du moins, entendons nous, sans ouvrage assuré.

C'est là une crise redoutable, à laquelle il faudra de toute nécessité apporter des remèdes. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

On a dit que les ouvriers étaient victimes de leur propre faute, je crois bien qu'il y a sur ce point de bons conseils à leur donner.

Mais il ne faut pas oublier que si en Allemagne les salaires sont moins élevés qu'en France, aux États-Unis et en Angleterre ils sont au contraire plus élevés.

Et puis dans le calcul du taux des salaires il ne faut pas négliger le poids si lourd de l'impôt de consommation, qui grève surtout les ouvriers. (Très bien ! très bien !)

Il y a là un mal incontestable ; quel remède y apporter ? Je n'en vois qu'un : d'une part, la diminution des dépenses ; de l'autre, l'amoindrissement des frais de consommation.

M. Langlois nous a montré hier combien l'étude de notre système d'impôt était difficile.

Les salaires ne baissent pas, ne pouvant pas baisser, toute la question se trouve donc ramenée à la recherche des moyens d'amoindrir les dépenses de consommation. (Très bien ! très bien !)

M. Langlois vous a parlé hier des tentatives particulières que nous avons faites pour arriver à ce but, et il ne leur a pas ménagé les critiques. Nous pourrions peut-être cependant nous entendre sur un point, sur le développement à donner aux Sociétés coopératives de consommation. (Très bien ! très bien !)

J'ai étudié attentivement le rapport de la commission nommée par M. le ministre pour examiner ces questions, et de cette étude est résultée pour moi une conviction : c'est qu'on a fait fausse route en ouvrant si largement la porte aux sociétés de production.

Les Sociétés coopératives de consommation, au contraire, peuvent être un moyen sérieux, efficace, d'arriver à réduire ces dépenses de consommation qui, comme je viens de le rappeler, grèvent si lourdement les ouvriers. (Très bien ! très bien !)

Je demande donc au gouvernement si nous ne pourrions pas étudier les moyens de développer les Sociétés de consommation ?

Mais je suis obligé d'ajouter, en même temps, que pour que les moyens proposés soient efficaces, il faut qu'ils reposent sur l'organisation d'une base corporative.

Il ne suffit pas de railler les statuts des associations que nous avons pu former, il s'agit du développement général des Sociétés de consommation.

M. FLOQUET — Libres ou forcées.

*Voix à gauche :* Nous discuterons quand on le voudra. Nous sommes prêts à discuter aujourd'hui.

M. le comte DE MUN. — Si je demande que l'on étudie le point que je signale, c'est parce qu'il est le fondement nécessaire de toute réforme sociale, et ce n'est pas un moyen sérieux à opposer à une réforme jugée utile que le reproche de cléricalisme. (Très bien ! très bien ! à droite.)

D'ailleurs, il est un fait certain, c'est que l'idée de l'association corporative gagne du terrain. (Très bien ! très bien !)

On me dit : Mais vous ne supprimez pas les grèves !

Les grèves, je les déplore ! Mais c'est leur cause qu'il faut rechercher pour la supprimer.

C'est ainsi que nous vous avons proposé un projet de loi sur les associations corporatives entre patrons et ouvriers. Vous nous avez repoussés.

M. FLOQUET. — Nous avons repoussé le privilège pour votre association corporative particulière.

M. le comte DE MUN. — Je demande au gouvernement s'il veut nous promettre qu'il assurera ses commandes aux ouvriers français. (Très bien ! très bien !)

Veut-il promettre qu'il obligera les Compagnies à en faire autant? On affirme que cela n'est pas. Je m'associe sur ce point aux propositions présentées par M. Aclocque au conseil général de la Seine.

Le gouvernement est-il prêt à nous dire que désormais on apportera dans les travaux publics une amélioration nécessaire, en ne faisant appel qu'aux ressources normales de l'industrie ?

Voulez-vous aborder l'examen des sociétés anonymes par actions, et voulez-vous essayer de réduire les dépenses, de réformer les impôts pour permettre à notre industrie de soutenir la lutte avec l'étranger ?

Voilà une réponse. Tant que vous n'aurez pas vous-même répondu par des actes, vous n'aurez pas le droit de dire que nous ne proposons rien. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il faut que les responsabilités soient ici nettement établies. M. Langlois a eu raison de le déclarer. Depuis trois ans que nous vous voyons à l'œuvre, nous avons entendu vos déclarations, vos programmes : vous nous avez promis la prospérité publique et la vie à bon marché (bruit à gauche) et il y a des ruines autour de vous ! (Très bien ! très bien ! à droite. — Exclamations sur plusieurs bancs au centre et à gauche.)

Notre situation à nous est très nette ; nous ne pouvons pas empê-

cher qu'il y ait eu des ruines, mais nous en rejetons sur vous toute la responsabilité.

Nous continuerons, d'ailleurs, à faire tous nos efforts pour atténuer les effets et en empêcher le retour, surtout en propageant des doctrines et des idées favorables à un régime qui permettra d'assurer la sécurité et la prospérité de la France, et nous serons secondés dans cette œuvre par tous les hommes qui en ont souci sur la surface de ce pays. (Applaudissements répétés à droite. — Mouvements divers.)

*Plusieurs membres* : A demain !

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

**Samedi 26 janvier.** — *Sénat.* — Le président annonce la mort de M. Devaux, sénateur du Palais-de-Calais.

Le Sénat a achevé l'examen des diverses parties du budget extraordinaire. Il s'est montré sourd aux théories accueillies par la Chambre et a repoussé les dispositions qui demandaient la péréquation de l'impôt foncier.

L'ensemble du budget extraordinaire de 1884 est adopté à l'unan imité de 199 votants.

*Chambre des députés.* — La discussion de l'interpellation de M. Langlois sur la question économique continue devant la Chambre sans résultat pratique, et les orateurs de différents groupes républicains préconisent tour à tour les remèdes les plus opposés qu'ils présentent comme autant de panacées universelles.

MM. Rivet et Brialou réclament l'établissement de l'impôt sur le revenu qui peut seul, à leur avis, donner une issue à la situation présente. M. Brialou est particulièrement drôle ; il émaille son discours d'expressions familières, comme : « bonne farce, — sapristi ! »

M. Brisson l'invite à choisir ses expressions.

M. Brialou réplique que c'est la faute de la société, qui refuse aux ouvriers l'enseignement supérieur ; il remercie la Chambre d'avoir voté plusieurs lois en faveur des ouvriers, et lui demande de continuer dans cette voie.

Pour M. Laroche Joubert, la solution se trouve dans la participation des ouvriers aux bénéfices et aux pertes des patrons.

Enfin, M. Frédéric Passy s'attache ensuite à démontrer que ce n'est pas aux traités de commerce qu'il faut faire remonter la responsabilité de la crise industrielle. Il n'est pas ennemi de la participation, mais il estime qu'on doit assurer avant tout la liberté du travail.

La discussion continuera lundi.

A la fin de la séance, M. Tirard dépose le budget extraordinaire adopté par le Sénat. M. Fallières demande ensuite que le projet sur l'enseignement primaire, modifié par la Chambre haute, soit renvoyé à la commission pour être soumis à un nouvel examen.

**Lundi 28 janvier.** — *Sénat.* — On continue de discuter au

Sénat le projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels.

M. LALANNE soutient un amendement de M. Barthe à l'article 1er de cette loi, tendant à maintenir les dispositions de l'article 416 du code pénal; M. Dupuy de Lôme parle contre l'amendement.

M. WALDECK-ROUSSEAU monte ensuite à la tribune et fait un long discours contre l'article en question. Cette discussion ne paraît pas intéresser beaucoup le Sénat, qui adopte finalement, par 151 voix contre 121, le premier paragraphe de l'article 1er, dont M. Barthe demande la suppression. Puis la séance est levée.

*Chambre des députés.* — M. REILLE dépose le rapport sur la création de l'armée coloniale.

La Chambre reprend la discussion de l'interpellation Langlois.

M. JULES FERRY dit que la crise générale soulève des questions qu'il n'est pas l'heure de traiter.

Le gouvernement s'appliquera à amener le Sénat à adopter le projet relatif au crédit agricole voté par la Chambre. Il laissera de côté la crise industrielle.

Lyon en a subi une dont elle est sortie sans le secours de l'État. Le ministre se bornera à parler de la crise spéciale à l'industrie parisienne.

Il constate que la population sage résiste à des excitations anarchistes auxquelles s'allient quelques royalistes. (Applaudissements au centre. — Violentes protestations à droite.)

M. FERRY attribue la crise de certaines industries à l'exagération des salaires et à l'insuffisance de l'outillage. L'augmentation des tarifs de douane ruinerait l'industrie parisienne. L'expulsion des ouvriers étrangers provoquerait des représailles. (Applaudissements.) La crise du bâtiment résulte des excès de construction et la création de nouveaux chantiers aggraverait la situation. Le gouvernement favorisera la construction de logements ouvriers et des travaux utiles. (Applaudissements.) Sur la demande de M. Ferry, la suite du débat est renvoyée à demain.

**Mardi 29 janvier.** — *Sénat.* — Le Sénat adopte les quatre premiers articles de la loi sur les syndicats professionnels avec les modifications relatives au dépôt des statuts des syndicats, proposées par M. MARCEL BARTHE.

Entre temps, M. TIRARD dépose le budget extraordinaire, retour de la Chambre ; l'empressé M. CALMON, président de la commission des finances, s'est mis à la disposition du ministre ; il a réuni pour la forme la commission, elle a délibéré pour la forme ; M. CASIMIR FOURNIER a bâclé un rapport où il déclare que la Chambre a supprimé les millions sénégaliens. On a voté sans plus de cérémonie, et le budget extraordinaire a été accordé définitivement par 192 suffrages contre 0.

*Chambre des députés.* — La Chambre a dû interrompre la dis-

cussion de l'interpellation sur la crise ouvrière pour voter le budget sur ressources extraordinaires, qui lui revenait du Sénat avec quelques modifications.

Ces modifications, M. Rouvier, rapporteur général du budget, les a fait connaître dans un rapport sommaire dont il a donné lecture. Le Sénat a d'abord voté le crédit de 3,500,000 fr. qui avait été demandé par le gouvernement pour le chemin de fer du Sénégal, crédit que la Chambre avait refusé.

Par contre, il a repoussé les 30 millions votés par la Chambre pour la caisse des écoles primaires Enfin, il n'a pas adopté les deux articles que MM. Bisseuil et Versigny avaient fait admettre pour la péréquation de l'impôt foncier.

Un premier vote a eu lieu sur le crédit du Sénégal. La Chambre l'a de nouveau refusé. Quant aux sommes à affecter à la caisse des chemins vicinaux, la Chambre a accepté de ne pas les maintenir, sous cette réserve qu'une loi spéciale serait prochainement déposée.

Le vote sur l'ensemble du budget extraordinaire eût pu avoir lieu aussitôt si M. Bisseuil n'avait tenu à défendre l'article dont il est l'auteur et qui a été repoussé par le Sénat.

Pendant près de deux heures, il s'est cramponné à la tribune malgré les cris de ses collègues, et son amendement a été finalement écarté par 289 voix contre 221. Pour éviter un échec semblable, M. Versigny a retiré sa proposition.

Avant le vote sur l'ensemble, quelques observations pleines d'aigreur ont été échangé par MM. Allain-Targé et Raynal sur la manière dont il serait procédé à la construction des lignes de chemin de fer concédées aux compagnies. M. Allain-Targé a insisté pour que le contrôle du gouvernement fût respecté.

Le budget extraordinaire, mis ensuite aux voix, a été adopté par 418 voix contre 8.

Mais il était cinq heures et il devenait impossible de reprendre la discussion de l'interpellation Langlois. M. Jules Ferry a donc remis à jeudi la suite de son discours, et M. Clémenceau la réponse qu'il compte lui adresser.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La crise sociale devant la Chambre. — Projets de compression. — Élection académique. — Encore les chiffonniers. — Espagne-Soudan.

31 janvier 1884.

C'est du côté de la Chambre des députés que s'est tournée

cette semaine l'attention générale, à propos de la discussion de l'interpellation Langlois. Nous devons l'avouer, cette discussion a montré une fois de plus la honteuse incapacité de nos gouvernants. Qu'en est-il sorti en effet ? Du vent, dirait le bon Lafontaine. Les orateurs de l'extrême gauche ont débité leurs tirades d'usage, MM. Baudry d'Asson et de Mun ont mis à nu les plaies vives de la société moderne et proposé des remèdes excellents, mais repoussés d'avance, et finalement M. Ferry a déclaré que le gouvernement aviserait. C'est tout et c'est peu.

—

Mais, s'ils ne savent apporter un adoucissement aux maux qu'ils ont fait naître, les républicains, il faut le reconnaître, s'y entendent très bien à oublier leurs principes d'autrefois. Ils se rendent si bien compte de leur incapacité à gouverner par les moyens politiques réguliers, que les voici occupés à rédiger des propositions de lois de compression, qu'ils demandent aux Chambres de voter d'urgence, comme s'il s'agissait d'un péril public et imminent !

Au premier rang apparaît la loi sur les emblèmes et les manifestations.

La République de ces messieurs n'est plus en état de supporter les « cris, » les « chansons » ni la vue des images qui ne paraissaient pas l'avoir incommodée jusqu'ici.

La *République française* est, entre toutes les feuilles républicaines, celle qui sollicite avec le plus d'ardeur le vote de la loi contre les cris et les emblèmes.

L'organe ministériel nous apprend que si l'on a eu tort de modifier le projet du gouvernement sur certains points, on serait impardonnable de le rejeter :

Mais ce qui nous paraît d'une évidence incontestable, c'est que dans notre législation quelques *mailles ont été rompues à l'insu* de tout le monde, et que ces mailles il faut les renouer sans retard, parce que, un beau jour, *la conspiration royaliste y passerait* et qu'en attendant, les ennemis de la République en profitent pour *essayer de l'avilir.*

Le danger est pressant. On « avilit la République, » et ce sont les royalistes qui commettent cette méchante action. Nous pensions, nous, que c'étaient les républicains, et nous le pensions parce que nous nous en rapportions aux républicains eux-mêmes.

Les royalistes, eux, « essayent » de la renverser pour établir

la monarchie à sa place, — ils laissent aux républicains le soin « d'avilir » la République et ceux-ci s'acquittent fort bien de leur tâche.

—

Nous n'en voulons pour preuve que la licence accordée aux affiches immondes de cet être plus immonde encore qui a nom Léo Taxil. De par la tolérance du gouvernement, son complice, ce méprisable personnage a le droit de salir de son impur boniment, avec images à l'appui, les murs de nos villes et de nos villages. Et on laisse faire ! Et une classe entière de citoyens français, respectée par l'immense majorité du pays, est clouée au pilori par ce brigand !

De tels faits suffisent à avilir un régime : la République qui les tolère, si elle ne les encourage pas, en reçoit la première les flétrissantes éclaboussures. Bien plus que les prêtres qu'elle laisse odieusement insulter et dénoncer à la haine stupide de la populace, elle souffrira de cet étalage de turpitudes, car, en retour de telles provocations, elle ne pourra recueillir que le mépris et le dégoût de tout ce que le pays compte de gens religieux ou simplement honnêtes.

—

L'Académie vient de montrer ce qu'elle vaut. A la majorité de 19 voix contre 14 données à M. Coppée, elle a élu jeudi dernier M. Edmond About pour un de ses membres.

Ce n'est pas M. About qui en reçoit l'honneur ; c'est l'Académie qui en reçoit le déshonneur.

—

Les chiffonniers, au nombre d'environ deux mille, ont tenu une nouvelle réunion salle Lévis. Malgré les efforts d'un gros noyau d'anarchistes qui s'étaient donné rendez-vous là, il n'y a régné qu'un désordre modéré. Divers chiffonniers, doués de sens pratique, ont fait quelques petits discours pleins de bon sens. On a sobrement marqué les ruineuses conséquences de l'arrêté Poubelle pour la corporation, et on a adopté un ordre du jour qui est une invitation respectueuse faite au préfet de retirer son arrêté.

Cependant divers incidents plus ou moins animés se sont produits. Il y a eu, entre autres, un dialogue violent entre un reporter du *Gaulois* et quelques anarchistes qui, massés au bas de la tribune de la presse, voulaient ameuter la salle contre ces messieurs des journaux. Les commissaires ont pu finir par ramener à l'ordre ces forcenés en les expulsant.

Puis M. Pieyre, député royaliste, étant monté à la tribune, a prononcé quelques paroles de sympathie pour les chiffonniers, en même temps que quelques paroles de blâme contre les mandataires du peuple qui, au lieu de s'occuper d'affaires, font de la politique à toute sauce; il a ensuite indiqué en deux mots qu'il avait fallu un député royaliste pour porter à la tribune la question des chiffonniers. Le public a fait un excellent accueil à ce petit discours ; ce que voyant, un furieux s'élance, dénonce M. Pieyre comme un réactionnaire ; un tumulte effroyable se déclare, M. Pieyre se retire au milieu des félicitations du bureau et alors le calme se rétablit. Finalement, on a adopté l'ordre du jour, énergique et respectueux, dont nous venons de parler. M. Clémenceau avait été invité à la réunion ; mais, moins courageux que M. Pieyre, il s'était abstenu de répondre à l'invitation. Quand on a donné lecture de la lettre par laquelle le député du XVIIIe arrondissement s'excusait de ne pas venir à cause d'un surcroît de travail, des exclamations peu flatteuses se sont échappées de divers côtés. M. Clémenceau fera bien de se surveiller; son prestige, jadis incontesté, s'affaiblit considérablement. Le jour n'est pas loin où il lui sera difficile de paraître dans les réunions populaires.

—

En Angleterre, le programme de la prochaine session parlementaire comportera la réforme électorale déjà annoncée, la réforme municipale de Londres et le projet de loi tendant à développer l'autonomie des comtés. On était à peu près fixé sur ce point depuis quelque temps. On l'est définitivement et officiellement aujourd'hui, sir Charles Dilke ayant indiqué ces points du programme dans un discours qu'il a prononcé mardi à Chelsea, en sortant du conseil des ministres qui venait d'avoir lieu à Downing street. Le président du *Local government Board* a, de plus, dissipé les doutes qui subsistaient au sujet du projet de loi tendant à unifier les circonscriptions électorales. Ce projet ne sera pas présenté concurremment avec la réforme électorale proprement dite. Il sera ajourné à la session suivante.

—

Maintenant que sont passées les premières difficultés de la crise ministérielle que l'Espagne vient de traverser, le roi Alphonse doit voir clairement les devoirs qui lui incombent, s'il ne veut pas sombrer tout à coup dans la première nouvelle intrigue qui surgira.

Il faut qu'il soit roi et réellement roi, non pas seulement de nom, mais de fait.

Les rois qui se bornent à régner et à ne pas gouverner et qui obéissent en cela aux usages parlementaires, sont des rois de comédie et que les peuples ont raison de balayer aux heures solennelles. Car, si ces monarques, diminués, mis en tutelle, étaient réduits par la Constitution à ne pas pouvoir faire le mal, ils étaient tout aussi incapables de faire le bien.

Que le roi d'Espagne se montre enfin ce qu'il est, un vrai roi, qu'il règne et qu'il gouverne tout à la foi, qu'il n'oublie pas que dans les pays où le roi n'est pas responsable, c'est le roi seul qu'on met à la porte, alors que les ministres, qui, eux, étaient responsables, se proménent tranquillement dans les rues et sur les boulevards.

Qu'il se dépêtre résolûment de l'absurde fiction parlementaire! et que, sans rechercher un pouvoir absolu, qui n'est plus de notre temps, qui n'est plus dans nos mœurs, qui n'est même plus dans nos besoins, il saisisse d'une main virile et autoritaire ce pouvoir qu'il tient de la nation seule et qu'il serait coupable d'exposer soit aux vicissitudes parlementaires, soit aux intrigues de quelques personnalités plus sonores que sérieuses.

Encore une fois, l'Espagne est autoritaire, conservatrice et chrétienne.

Si le roi Alphonse entend rester roi d'Espagne, qu'il soit avec l'Espagne !

—

Le nouveau ministère espagnol qui vient de prendre la direction des affaires a quatre mois devant lui pour faire les élections. On procède toutefois déjà, dans la Péninsule, aux préparatifs de la campagne, et la concurrence entre les partis paraît devoir être forte, malgré l'influence, bien connue dans ce pays, du ministère au pouvoir sur le résultat du scrutin. Les amis de M. Sagasta, que l'issue de la dernière crise a profondément déçus, ont constitué un comité électoral ; une partie de la gauche dynastique s'organise également, sous la présidence de M. Alonso Martinez.

Mais les groupes libéraux paraissent divisés d'opinion sur ce point ; un certain nombre de leurs membres les plus influents paraissent vouloir jeter le manche après la cognée et renoncer à concilier la forme monarchique avec les aspirations de la démocratie. Le général Lopez Dominguez a cessé la publication

du journal qui lui servait d'organe ordinaire, et M. Moret y Prendergast doit, dit-on, quitter la Péninsule pour faire un séjour prolongé à Londres. C'est l'opposition républicaine qui certainement bénéficiera du désarroi jeté dans les éléments dynastiques de la gauche. Mais les fractions les plus modérées de ce parti elles-mêmes paraissent renoncer à la lutte électorale, à en juger par les dispositions que l'on prête à M. Castelar. Ce dernier a d'ailleurs brûlé ses vaisseaux en faisant déclarer par son journal son opposition irréconciliable au nouveau ministère.

—

La crise du Soudan continue à jouer un rôle dans les conseils des ministres qui se succèdent à Londres. On ne sait encore rien d'officiel des nouvelles résolutions qui ont pu être prises. Cependant, le bruit court que le gouvernement se préparerait à envoyer en Égypte une dizaine de mille hommes. Ils seraient vraisemblablement employés à protéger la frontière de la haute Égypte, le cabinet de Londres ne s'étant pas montré, jusqu'à présent du moins, disposé à envoyer une armée britannique au Soudan.

P. Chantrel.

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse devient bonne, et les cours nous offrent le consolant spectacle d'une amélioration sérieuse. Dire qu'on achète de 1 à 1 fr. 25 de prime l'emprunt nouveau, bien qu'on n'en connaisse pas exactement ni la forme, ni le taux, ni la date, c'est montrer que nos spéculateurs ne doutent de rien du moment qu'ils sont décidés à la hausse.

Le Sénat a voté le budget extraordinaire, et l'on ne parle plus que de l'emprunt. On sait qu'il sera de 350 millions, mais on ne possède pas en général de données positives sur sa date définitive.

Nous sommes en mesure de préciser cette date. L'emprunt aura lieu dix jours exactement après la promulgation de la loi. En tenant compte des délais nécessaires pour le renvoi du budget extraordinaire à la Chambre et le vote des modifications apportées par le Sénat, nous sommes conduits au 31 janvier et, au plus tard, au 1er février ; car on ne voudrait pas subir une deuxième fois l'expédient des douzièmes provisoires. On peut donc dire que l'emprunt aura lieu le 10 février, et l'on peut ajouter, sans craindre de se

tromper, que, comme d'usage, ce sera un succès. La forme de la souscription publique serait définitivement adoptée, mais il ne serait nullement question d'adopter le système des soumissions cachetées individuelles.

D'après le *Gaulois*, il s'élaborerait au ministère des finances un travail qui ne manque pas d'ingéniosité, mais qui ne serait pas très tendre pour les contribuables et pour les rentiers.

La base de l'opération serait la conversion en 3 0/0 perpétuel des annuités inscrites au budget pour le service de toute la dette amortissable, savoir : le 4 0/0 ancien, l'ancien 4 1/2 0/0, les obligations trentenaires, les bons de liquidation, les annuités finissant en 1907. D'après les auteurs du projet, cette conversion, qui serait facultative moyennant une soulte (selon le système employé par M. Fould en 1863), procurerait un ensemble de ressources s'élevant à 500 millions, sans qu'il y ait une charge nouvelle à inscrire au budget.

En prévision d'un emprunt de 350 millions, une annuité de 13 millions a été inscrite au budget de 1884. Cette annuité serait naturellement effacée.

Avec les 500 millions produits par cette large conversion, plus l'établissement de l'impôt sur le revenu admis par la commission spéciale, et aussi le rétablissement des impôts supprimés naguère par M. Magnin sur les sucres et les vins, on aurait à la fois les 350 millions nécessaires à la liquidation du passé et, en outre, le budget se trouverait équilibré pour l'avenir.

*Si non è vero è bene trovato !*

En attendant, les journaux ministériels entonnent à l'envi la louange du 3 0/0 amortissable, et les plus zélés vont jusqu'à démontrer que le 3 0/0 amortissable vaut de 7 fr. 40 à 8 fr. de plus que le 3 0/0 perpétuel, tandis que, sur la cote, la différence n'est que de 70 à 80 centimes. Conclusion : Prenez de l'amortissable, souscrivez à l'amortissable : *vulgo :* Prenez mon ours !

A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

---

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## DU DÉMON ET DE SON ROLE

### CONTRE LE CHRISTIANISME

(Suite. — V. le numéro précédent.)

### III

Le siècle où nous sommes est trop empreint des signes funestes de l'action diabolique pour que je ne doive pas m'y arrêter, puisqu'il nous rend toutes les conséquences des anciennes menées que fit revivre le XVI[e]. Ce siècle fut celui où régnèrent en même temps les beautés littéraires et artistiques, par concomittance la galanterie, les plaisirs séducteurs, qui nous vinrent surtout de l'Italie après les guerres de Louis XII et de son successeur, de cette Italie où avaient jasé tout à leur aise Boccace et l'Arioste, et dont les mœurs légères et le climat dangereux avaient trop influé sur notre climat et nos mœurs. Les égarements de la pensée, les premiers élans de la presse qui les secondèrent, les insolences de cette grande apostasie qui osa s'appeler une religion nouvelle, une *Réforme,* et qui devait arriver à n'avoir plus de Dieu ni de culte : tout cela était trop favorable aux idées sataniques pour qu'elles ne vinssent pas le seconder. Il nous faut voir maintenant comment on les retrouve très distinctes à cette époque.

Les livres de magie n'y furent pas rares. Les grandes bibliothèques ont encore tous ces vieux traités de sciences occultes, dont la plupart, en se faisant les interprètes de superstitions ridicules, étaient cependant plus coupables qu'on n'a voulu le croire et méritaient l'indignation publique autant que la sévérité des magistrats. Le catholicisme qui ne semble plus mériter aujourd'hui ni la protection des souverains, ni le respect des légistes, était alors la loi fondamentale de toutes choses. Jésus-Christ était le Roi des rois, et l'on n'entendait laisser le droit de l'insulter, de le nier, à aucun de ses ennemis, qui, par la profession ouverte

de l'hérésie, attaquaient les racines mêmes de l'arbre social, depuis si longtemps fécondé par Lui; à plus forte raison ne pouvait-on permettre à la raison humaine de pactiser avec le hideux antagoniste de Dieu et du bien.

Tant que l'Église suffit à cette tâche au milieu des populations dociles et confiantes, tant qu'elle ne se vit pas destituée du bras séculier pour seconder sa mission d'En Haut, ce qu'on savait du démon et de ses menées, ce qu'en crurent les peuples fidèles, se borna aux notions nettes, précises et purement théologiques, recueillies de la chaire chrétienne et des enseignements écrits des Docteurs. Mais vinrent les temps de foi moins vive, d'hérésies antisociales comme celles des Albigeois, des Vaudois, et autres illustres devanciers de nos illustres démagogues du temps présent, si dignes de leurs ancêtres, et qui ne les justifient si bien dans leurs congrès de progressistes que parce qu'ils se défendent eux-mêmes en les justifiant. A ces époques fatales, on vit s'augmenter la tourbe des esprits égarés, qui ne mirent plus de honte à s'ériger en sectes rebelles, et qui prétendirent à une résistance dont les fruits devaient être si amers.

C'est surtout à la renaissance des lettres antiques, et à partir de la fin du XV^e^ siècle, que le génie des innovations, nous l'avons dit, plana sur le monde avec les hypocrites figures des deux grands patriarches de la prétendue Réforme. On vit toutes les erreurs diaboliques faire assaut de hardiesse contre l'Église. — Trompeurs ou trompés, des esprits pervertis ou égarés, s'adonnèrent aux pratiques démoniaques, et ce devint le jeu de leurs adeptes de nier audacieusement leur participation réelle aux trames de l'enfer, pendant que l'examen sérieux de leur conduite, leurs aveux mêmes déterminèrent à des condamnations capitales des juges qui n'avaient intérêt qu'à connaître et à punri d'horribles vérités plutôt que des innocents qui ne leur étaient connus d'aucune autre part. La gent artiste, dont la tête évaporée aime beaucoup plus les passions sans frein que le calme des études sérieuses, ne manqua pas aux antagonistes de l'Église, elle leur vint en aide au moyen de ses pinceaux et de ses burins, comme les lettres par le mensonge et la satire; elle s'efforça, en des pages ardentes, à dénaturer le vrai en l'exagérant, et le déprécia sous les mille formes d'absurdités incroyables : de là ces livres où le diable feignit de se réfuter lui-même, ces gravures où le crayon, en exagérant les grosses bestialités de Satan, et en forçant le type de ses traits sous celui des monstres

les plus impossibles, parvint à ne rien laisser dans un peuple frivole de ce que la foi y avait mis. En tout cela pourtant, Satan s'était fait le plus beau jeu; on n'avait plus peur de lui dès lors qu'on se le représentait comme une simple image de fantaisie, et, ainsi, plus on se moquait de lui, plus il triomphait.

## IV

Une de ces images les plus forcées fut composée, au XVIe siècle, par un artiste inconnu, mais dont le travail fut évidemment inspiré par un génie satirique disposé à cet excès d'imagination qui calcule ses effets et compte sur leurs conséquences. Il avait voulu représenter une de ces cérémonies cabalistiques, nommées le *Sabbat,* et il a groupé pour cet effet diverses scènes toutes plus bizarres les unes que les autres, mais fort instructives pour nous. Nous y trouvons tous nos animaux symboliques déjà connus, avec toute la singularité de leurs allures, avec toute l'excentricité des plus drôlatiques modèles.

Au premier plan, deux sorcières, devant une chaudière profonde d'où s'élève une double colonne d'épaisse fumée, s'occupent à confectionner un *philtre ;* elles jettent dans le liquide bouillant des poignées de serpents, des crapauds qu'elles écartèlent au préalable, pendant qu'une troisième active d'un énorme soufflet, sous la chaudière magique, le feu qui s'entretient par des têtes et des membres disloqués de jeunes enfants. En arrière, un homme nu couché sur le flanc, barbu, échevelé, semble attendre le sort qui l'appelle à subir la même opération, et déjà il en en reçoit un présage dans l'attitude menaçante d'un certain reptile arrêté sous ses yeux, et lançant vers sa personne un dard non moins formidable que toute sa nature visible, formée du lézard par sa longue queue squammée, par ses reins dont une sorte d'énormes vertèbres partagent le double hémicycle, et qui a dans sa tête du crapaud et du serpent. Deux scènes correspondent à cette première : le spectateur y voit à sa gauche un étang fort rapproché de la marmite, où de jolis enfants, debout ou assis au bord de l'eau, semblent préposés à la garde des grenouilles ou crapauds qui y fourmillent. On devine leurs fonctions à l'usage que chacun d'eux sait faire d'un bâton dont on les a armés, aux gestes par lesquels ils montrent fort bien que les animaux, groupés sur le rivage, ne doivent pas s'en éloigner, puisqu'ils sont l'ingrédient nécessaire de l'opération

principale. Par un raffinement de perfidie, ces enfants, aux jolies petites poses, et qui semblent prendre avec une charmante naïveté le rôle qu'on leur donne, sont destinés eux-mêmes à devenir bientôt les victimes de ces horribles maléfices ; car, à droite, autour d'une table dont les plats contiennent encore la tête et d'autres restes d'un enfant de leur âge, cuits pour ce détestable festin, siége à l'aise, dévorant ces mets impies, un pêle-mêle de diables et de gens destinés à le devenir. Femmes de toutes conditions, dans le costume de leur ordre, depuis la grande dame au col monté, au riche vertugadin, et dont les cheveux s'élèvent sur le milieu du front comme deux cornes indubitables, jusqu'à l'humble bourgeoise aux grossières étoffes, sont là attablées, et goûtent avec un air de satisfaction visible les délices de ces ossements décharnés qui paraissent aux mains de tous, et que la plupart sucent encore dans l'extase de leur infernale gourmandise. Une conversation animée semble unir d'étranges propos aux autres mérites d'un tel repas.

Pas un homme ne s'est adjoint à cette réunion féminine. Est-ce une malice à l'adresse du sexe, toujours admis de préférence dans ces réunions sataniques ? Nous l'ignorons, mais il faut que ces femmes qui se rassasient ainsi de jeunes enfants ne songent guère aux leurs, surtout en voyant près de la table, dans l'attitude d'une créature fort occupée, un chien dévorer sa part de cette monstrueuse viande ; mais si les hommes sont absents, les diables ne manquent pas ici. Grâce à la rotondité de la table, le peintre nous les montre de tous leurs beaux côtés ; horribles faces de bouc sur des corps de femme, corps velus, queues de vache ou de porc, ailes de papillons nocturnes ou de chauve-souris, visages hagards où l'humanité s'allie au diabolisme par un choix d'oreilles et de cornes qui accusent dans chaque individu le caractère de la bête dont il tient ; voilà qui peut donner au premier plan, une idée préliminaire de ce qui va se passer à tous les autres.

Le milieu du second plan s'enveloppe des nuages ascendants d'une fumée épaisse, qui s'échappe de la chaudière inférieure. Cette fumée se divise en trois colonnes de spirales dont l'inégalité et les divagations laissent des espaces vides, que remplissent à l'envi, soit des sorciers et des sorcières, soit des personnes ensorcelées, les unes transformées en diablotins qui s'amusent à faire voler, au bout d'un fil, des papillons, lesquels, on le sait, sont le symbole de l'âme ; les autres traversent seuls

les airs qu'ils fendent avec une indicible rapidité, ou montent des chimères qu'ils fouettent avec des nœuds de serpents; d'autres enfin, ont enfourché le balai traditionnel, se livrant sur cette étrange monture à des voyages aériens, dans un costume plus ou moins réchauffant. Deçà et delà, traversent l'atmosphère, en retombant sur le sol, quelques-uns de ces ossements que sans doute, dans la rapidité imprévue de leur départ, les adeptes avaient emportés de la table où ils participaient à l'exécrable régal. Quant au balai que nous voyons figurer ici, on l'attribue à une dégénérescence, créée par des esprits peu respectueux, du thyrse de Bacchus, jusqu'auquel on fait remonter l'origine du sabbat. Ce nom, au reste, viendrait de Σαβάζιος, nom phrygien du dieu *Sabaz* (*Sabazius*) avec lequel le Bacchus des Grecs et des Latins trouve dans la mythologie antique de frappants rapports d'identité.

Mais cette équitation excentrique n'est pas la seule qui étonne dans cette page dévergondée. Au-dessus et à côté de ces cavaliers de deux sexes enfourchant tout ce qui leur reste du sceptre primitif du dieu des orgies, voici d'autres vestiges de ces désordres où les mœurs étaient nécessairement compromises autant que la raison. A droite, et dans la partie la plus élevée de notre estampe, figure Satan assis dans une sorte de trône qui ne lui laisse montrer que son buste, et au-devant duquel pendent ses deux jambes de bouc; sa tête de chèvre est parée de quatre cornes et surmontée d'un globe aux rayons lumineux. Il est assisté par deux femmes, assises de côté et d'autre, tenant chacune un faisceau de serpents; l'une est couronnée comme une reine, l'autre a un simple voile qui couvre sa tête et se répand sur ses épaules; toutes deux gardent une attitude qui ne manque pas d'une certaine dignité. Nous craignons bien que l'une d'elles ne soit une digne parodie d'un des plus beaux passages des Livres Saints, où la Sagesse divine exalte ses propres beautés en termes d'une suavité charmante et d'une éloquence inimitable; l'autre nous semble moins facile à deviner. Quoi qu'il en soit, on dirait que toutes deux représentent, dans la différence de leur costume, ou très riche, ou assez simple, et une reine, et une femme de condition plus modeste, lesquelles feraient encore là contribuer les deux extrêmes de la société humaine aux horreurs de ces abominables sorcelleries. En effet, au pied du trône un petit enfant tout nu est présenté à Satan par une femme et par un démon, nus comme lui; d'une main

ils lui tiennent chaque bras, et de l'autre lui montrent le prétendu dieu auquel il est évident par leur pose qu'ils veulent déterminer le pauvre petit à se consacrer, pour devenir bientôt l'aliment de l'homicide repas que nous avons vu. La malheureuse créature semble, du reste, ne céder que malgré elle ; une force irrésistible la maintient ; mais on voit bien à la tournure de sa tête baissée, qu'elle ne peut se défendre et prévoit son sort. Remarquons qu'une tonsure fort apparente couronne le sommet de sa tête, ce qui semble indiquer assez clairement ou une consécration dérisoire au maître cruel qui le condamne, ou une allusion au clergé, que les Vaudois aimaient si peu.

Quoi qu'il en soit, cette infâme cérémonie va se renouveler, car de tels sacrifices appellent des victimes nombreuses, et en voici d'autres qu'un messager de malheur entraîne vers le tribunal où on les attend : c'est une femme échevelée, les mamelles pendantes, se crispant à cheval sur une chèvre dont elle serre les flancs de ses jambes et les cornes de ses deux mains. L'animal est lancé à toute vitesse au milieu d'un de ces nuages de fumée fournis par la chaudière du premier planc ; il porte en groupe deux petits enfants dépouillés de tout vêtement, dont l'un passe ses mains autour du cou de la sorcière, et l'autre s'enlace à celui-ci. Ce petit couple est sans doute de ceux que nous avons vu faisant la garde de l'étang aux grenouilles, et, en effet, si l'on se reporte vers eux, on les trouve espacés au bord du gouffre de façon à laisser devenir la place vide de deux ou trois autres qui y manquent. L'un des absents est donc celui qui figure au plat du festin infernal ; les deux autres s'acheminent sur la chèvre à une même destinée. Observons ici que ce crime d'infanticide fut très commun de la part des sectes qui vouaient leur haine à l'Église ; la pensée d'un Dieu Enfant leur était hostile, et ce n'est pas sans y trouver une grande force contre les philosophes, toujours prêts à nier les crimes, pourvu qu'ils soient le fait de leurs amis, qu'on voit ce signe de guerre au Christianisme apparaître si fréquemment dans les récits les plus authentiques, aussi bien que dans les légendes populaires. Les annales judiciaires n'en ont pas moins que la *Chronique de Nuremberg*. Revenons à notre sabbat.

Comme dans toutes les affaires où le diable a son entrée libre, l'immoralité devait s'y classer à côté de l'assassinat. Rien n'y sert mieux que ce nouveau caractère de la basse corruption. Voilà, à l'angle supérieur du tableau et à gauche, un groupe de

quatre musiciennes, les unes assises, les autres à genoux, jouant de la flûte, de la harpe, de la viole et d'une sorte de basson, et que précède une cinquième aux cheveux encouleuvrés et dont les doigts s'exercent sur une guitare. Tout ce monde là, évidemment, est encore de conditions différentes, très reconnaissable à la variété des costumes féminins ; elles mènent une de ces rondes infernales connues chez cette nation sous le nom de *grand-mezcle*, et la condition unique, mais essentielle est pour elles, d'être entièrement nues, et d'exprimer le plus éhonté libertinage. Elles ont pour pendant, à droite, et non loin du tribunal de Satan indiqué naguère, une autre danse de même caractère, où des femmes alternativement habillées ou non, sont mêlées avec aussi peu de retenue, à des démons ailés, affectant la forme humaine ou celle d'un satyre; enfin, en revenant aux premières danseuses, nous remarquons, au-dessous du plan qu'elles occupent, une sorte d'assemblée fort nombreuse, où les deux sexes conservent toutes les convenances de leur costume habituel et complet, seulement on voit bien s'élever au-dessus de la foule, quelques paires de cornes et certaines poitrines découvertes qui témoignent assez que le diable s'en mêle, et que les conversations qu'on écoute de lui et de ses suppôts avec une complaisance visible, se rapportent à des choses de haute importance. La princesse, avec son luxe d'atours recherchés, la paysanne, coiffée de sa simple cornette, la bourgeoise, en robe retroussée, sont une fois de plus convoquées à cette réunion, destinée peut-être par le peintre à démontrer que toutes les classes participent avec plus ou moins d'entrain à ces funestes œuvres de la magie noire. Il n'est pas jusqu'aux jeunes enfants signalés plus haut, dont les vêtements ne trahissent ou l'humble état, ou l'aisance des parents auxquels, sans doute, on les a ravis. Il y a plus ; des costumes indiquent parfois, au milieu de ceux qu'alors on portait dans la France de Charles VIII, de Louis XIII et de François I<sup>er</sup>, d'autres modes qui rappellent des peuples étrangers; ainsi, on voit en première ligne, parmi les rangs de cette assemblée mondaine qui nous semble figurer le monde avec son plus ou moins de participation à l'œuvre diabolique, on voit, disons-nous, deux personnages, homme et femme, dont le costume espagnol, trahit nettement dans ce peintre une intention arrêtée. Ainsi, on ne peut douter que cet ensemble d'épisodes si divers, mais tous parfaitement reliés à l'idée principale, ne soit un programme

complet de la démonomaine à l'*usage* de tous les peuples et de toutes les conditions sociales.

(*A suivre.*) Chanoine AUBER,

*Historiographe du diocèse de Poitiers.*

---

## LE SOUVERAIN PONTIFE (1).

Le premier de tous les intérêts en faveur desquels l'Église militante réclame le concours de nos prières, c'est l'intérêt de son chef visible, le Vicaire de Jésus-Christ.

Les plus puissants motifs s'accordent pour nous exciter à mettre en œuvre, dans la défense de cet intérêt capital, tout ce que nous pouvons avoir de crédit auprès du Cœur de Jésus : la situation critique faite au successeur de saint Pierre par la Révolution, la gravité des fonctions dont il est chargé, les biens infiniment précieux dont nous lui sommes redevables, les mérites singuliers attachés à l'accomplissement de ce devoir. En exerçant cette seule vertu, que Mgr de Ségur a justement nommée « la dévotion envers la Papauté », nous exerçons la charité, la justice, la reconnaissance, le zèle, toutes les plus belles vertus chrétiennes.

I

Plus que jamais la charité fait un devoir aux chrétiens de venir au secours du père de leurs âmes, avec la seule arme qui reste en leur pouvoir, la prière.

En la personne de Léon XIII, la Papauté se retrouve dans une situation semblable à celle que la tyrannie d'Hérode fit au premier Pape, dès l'origine de l'Église. Quant à l'apparence extérieure, le palais du Vatican ne ressemble guère, il est vrai, à la prison de Jérusalem; rien n'est changé dans cette splendide habitation, construite pour honorer la souveraineté la plus auguste que la terre ait jamais connue. On y voit encore le trône où les prédécesseurs de Léon XIII recevaient les hommages des plus grands rois; mais, au milieu de cet appareil extérieur de la souveraineté, le Vicaire de Jésus-Christ est réellement captif. Il possède encore une liberté, celle qu'aucune

(1) Les pages qu'on va lire ont été tracées, la veille de sa mort, par le R. P. Ramière. Elles restent comme le testament de son cœur et sont un suprême hommage rendu par lui à la grande cause dont il fut toujours l'infatigable champion.

puissance humaine ne saurait lui ravir : la liberté morale, la sainte indépendance du Verbe de Dieu, dont sa bouche est l'organe et que les liens terrestres ne sauraient enchaîner : *Verbum Dei non est alligatum*. Mais dans l'exercice extérieur de cette liberté inviolable, dans la manifestation de la vérité divine, le Chef de l'Église se trouve sous la dépendance d'un pouvoir ennemi, la Révolution antichrétienne. Qu'elle règne à Rome, sous le nom de la maison de Savoie, c'est ce que nous avons plus d'une fois démontré, c'est ce que les faits rendent chaque jour plus évident. Monstre à deux têtes, cette puissance malfaisante se présente d'abord avec tous les dehors de la modération; pour faire accepter plus facilement sa tyrannie, elle la revêt des formes séduisantes du libéralisme. C'est dans ce but qu'au moment où elle a mis la main sur la Papauté, elle a rédigé d'hypocrites « garanties », pour donner à la servitude une certaine apparence de liberté. Mais ces « garanties » octroyées par elle pourront être retirées suivant son bon plaisir. La Révolution modérée les avait accordées; la Révolution violente manifeste hautement la volonté de les supprimer. Et qui l'en empêchera ? N'est-elle pas déjà victorieuse ? Cette seconde tête du monstre n'a-t-elle pas toujours fini par dévorer la première ? Et d'ailleurs n'a-t-on pas vu toujours les soi-disant modérés chercher à se faire pardonner cette prétendue modération, en sacrifiant à la violence de leurs rivaux les intérêts moraux et religieux ?

Les prétextes ne manquent pas, du reste, pour enlever au Vicaire de Jésus-Christ le semblant de liberté dont il jouit encore. Ses droits étant en opposition directe avec les usurpations révolutionnaires, et la doctrine de la secte étant la négation absolue de l'enseignement catholique, le Pape ne peut défendre ses droits et enseigner la vérité sans donner lieu à ses geôliers de dire qu'il « abuse, pour les combattre, de la liberté qu'ils lui laissent. » Évidemment cette situation ne peut se prolonger indéfiniment. De deux choses l'une : ou les geôliers seront écartés, ou la captivité de l'auguste prisonnier ira s'aggravant.

Mais, sans parler de l'avenir, peut-on, en ce moment même, appeler libre celui qui n'a d'autre liberté que celle dont ses ennemis déclarés veulent bien lui permettre de jouir ? Et puisque telle est la situation que la secte antichrétienne a faite au Pape, ne sommes-nous pas tenus de renouveler, pour sa

délivrance, l'unanime et constant effort de prières par lequel la primitive Église obtint la délivrance de saint Pierre : *Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.* (Act. xi, 5.)

II

La justice se joint à la charité pour nous faire de cet énergique effort une obligation rigoureuse ; car la cause du Pape est la cause du droit. Ce que la Révolution poursuit en lui, ce n'est pas sa personne. Les organes de la secte ont été maintes fois contraints de le reconnaître : il n'y a rien dans les tendances personnelles de Léon XIII qui puisse excuser leur hostilité. Modéré par caractère, éminemment raisonnable par tournure d'esprit ; comptant sur les procédés rationnels pour ramener ses adversaires, dans lesquels il aime à supposer l'erreur plutôt que la mauvaise foi ; déterminé à épuiser tous les moyens de douceur et de conciliation avant de recourir aux procédés de rigueur, Léon XIII n'a pas dit une parole, il n'a pas fait un seul acte qui pût fournir l'ombre d'un prétexte aux injustices dont il est la victime. Et pourtant la Révolution ne le traite pas mieux qu'elle n'a traité Pie IX, et elle n'est pas mieux disposée à reconnaître dans sa personne le plus saint de tous les droits. C'est que, entre le droit, qui est une dérivation de la souveraineté divine, et la Révolution qui est la négation absolue de cette souveraineté, il y a opposition absolue, guerre à mort.

Tout droit est divin dans son origine : le droit de la propriété et le droit de l'indigence, le droit de l'autorité paternelle à la docilité de l'enfant, et le droit de l'enfant au dévouement de son père, le droit du magistrat à être obéi, et le droit du citoyen à être bien gouverné : autant d'éléments essentiels de l'ordre social, que le divin Créateur de la société sanctionne de son autorité souveraine et dont il se porte le garant.

Mais, entre tous les droits, il en est un plus strictement divin que tous les autres, parce qu'il a été établi par une intervention spéciale de Dieu. Lui, le Maître absolu de tous les biens créés, le Roi des rois, le Père de qui dérive toute paternité, il a établi sur la terre une famille à la tête de laquelle il a placé son représentant visible. En lui déléguant ses propres droits, il a fait de lui le gardien de tous les autres droits. Tant que cette autorité a été respectée, la cause de la justice n'a pu recevoir sur la terre que des blessures guérissables. Outragée momen-

tanément par un des membres de la société chrétienne, elle avait, dans le Chef de la chrétienté, un vengeur dont la voix ne tardait pas à se faire entendre et dont les invincibles protestations empêchaient l'iniquité de prescrire contre le droit. Mais quand, avec la connivence au moins passive des autres pouvoirs, un gouvernement nominalement chrétien a envahi la capitale de la chrétienté, dépouillé le Vicaire de Jésus-Christ des garanties de son indépendance, brisé entre ses mains plusieurs des instruments dont il se servait pour l'accomplissement de sa divine mission, ce jour-là, c'est la base même du droit qui a été renversée. Les souverains qui ont accepté ce triomphe de la force brutale, ont par là implicitement renoncé à faire valoir contre les attaques de cette même force leur propre droit, assurément moins sacré que celui du Pape. Il n'y a pas dans le monde un seul père de famille, un seul magistrat, un seul propriétaire dont on ne puisse outrager l'autorité et ravir les biens, en vertu de motifs aussi valables que ceux qui ont servi à colorer la spoliation du Saint-Siège. La destruction du pouvoir temporel de la Papauté, et les entraves mises par suite au libre exercice de son pouvoir spirituel, sont incontestablement la blessure la plus grave que la cause de la justice ait jamais reçue dans le monde depuis l'origine de la chrétienté ; et si nous voulons ressusciter, au sein de l'humanité civilisée, le premier, le plus essentiel élément de toute civilisation, le droit, il faut travailler de toutes nos forces à la restauration du pouvoir qui en était l'incarnation visible.

## III

En acquittant une dette de stricte justice, la société chrétienne accomplira, par la restauration de ce pouvoir éminemment paternel, un devoir de reconnaissance filiale.

Remarquons-le bien, en effet : les prérogatives dont nous réclamons pour le Vicaire de Jésus-Christ le libre exercice, ne sont pas tant des honneurs que des charges : *onera, non honores*. Ce n'est pas en vue de sa propre exaltation qu'elles lui ont été conférées, mais en vue de notre salut. Tout le profit en est pour nous ; pour lui, il n'en a que la peine.

C'est ce qu'il va être facile de démontrer par rapport aux deux prérogatives que le Concile du Vatican a mises hors de toute contestation, tandis qu'auparavant, refusées au Pape par l'hérésie, elles lui étaient contestées par un petit nombre de

catholiques : nous voulons parler de sa juridiction ordinaire sur l'Église entière et de son infaillibilité doctrinale. La seconde de ces prérogatives, définie dans le chapitre IV<sup>e</sup> de la constitution *Pastor æternus,* est la seule qui ait attiré l'attention générale ; et pourtant la première, définie dans le chapitre précédent, n'est pas de moindre importance.

Dans la théorie gallicane, le Pape n'aurait pas eu sur toutes les parties de l'Église une juridiction *immédiate,* semblable à celle d'un évêque sur toutes les paroisses de son diocèse, mais seulement une juridiction d'*appel,* analogue à celle du métropolitain sur les diocèses suffragants. Pasteur ordinaire du seul évêché de Rome, il n'aurait pas dû, sauf des circonstances exceptionnelles, intervenir directement dans les diocèses étrangers ; il n'aurait pu prendre que mensongèrement le titre que, depuis des siècles, la chrétienté décerne au Vicaire de Jésus-Christ, le titre d'Évêque de l'Église catholique : *catholicæ Ecclesiæ Episcopus.*

Cette erreur, dont ce n'est pas ici le lieu de signaler les conséquences funestes, a été condamnée par la définition suivante du Concile du Vatican : « Nous enseignons et nous déclarons que l'Église Romaine possède, par une disposition divine, sur toutes les autres, une principauté de puissance *ordinaire ;* et que ce pouvoir de juridiction du Pontife Romain est vraiment épiscopal et *immédiat* ; qu'à son égard, les pasteurs, de quelque rite et de quelque dignité qu'ils soient, aussi bien que les fidèles, *tant dans leur existence individuelle que dans leur ensemble,* sont liés par un devoir de subordination hiérarchique et de véritable obéissance, non seulement dans les choses qui tiennent à la foi et aux mœurs, mais encore dans celles qui se rapportent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers. »

Ces paroles, on le voit, ne laissent aucune issue à l'erreur gallicane, et elles ne mettent aucune borne à la souveraineté de gouvernement attribuée par Jésus-Christ à son Vicaire.

Quant à la souveraineté doctrinale, tout le monde sait qu'elle a été définie avec une égale clarté.

« Nous enseignons et nous définissons comme un dogme révélé de Dieu que le Pontife Romain, lorsqu'il parle *ex cathedra,* c'est-à-dire lorsque, remplissant la fonction de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, il définit avec la plénitude de son autorité apostolique une doctrine de foi ou de morale, comme

devant être tenue par toute l'Église; en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, il est investi de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue dans la définition de la doctrine concernant la foi et les mœurs ; que par conséquent, ces définitions du Pontife Romain sont irréformables par elles-mêmes, et non point en vertu du consentement de l'Église. »

Telles sont les deux prérogatives principales du Vicaire de Jésus-Christ. Assurément elles sont sublimes, et aux incroyants de toute nuance elles ont paru exorbitantes. On a osé dire que du successeur de saint Pierre nous avions fait « une idole, un Dieu mortel » ; et que, par cette double définition, le Concile du Vatican avait renouvelé les apothéoses décernées à ses empereurs par le servilisme du Sénat romain.

En réalité, pourtant, que sont ces prérogatives? Les deux plus lourdes charges qui aient jamais été imposées sur des épaules mortelles. Elles ont pour but, non l'honneur du Pontife, mais le salut des fidèles. C'est afin que tous les membres de l'Église soient instruits avec certitude et conduits sûrement à leur fin, que le divin fondateur de l'Église a investi son Vicaire du souverain pouvoir d'instruire et de gouverner.

L'infaillibilité est destinée à fixer notre foi, qui serait exposée à de continuels et irrémédiables ébranlements, s'il n'y avait pas constamment dans l'Église un juge en dernier ressort des questions de doctrine. La juridiction immédiate du suprême Pasteur sur le troupeau tout entier a pour but d'éloigner les ravages que pourraient exercer des pasteurs infidèles. Autant le Pape a intérêt à favoriser les évêques dignes de leur mission, autant il est important qu'il puisse venir au secours des brebis de Jésus-Christ trahies par un loup, armé de la houlette du pasteur. C'est par d'indignes évêques qu'ont été causés les schismes les plus funestes; et on peut remarquer qu'ils se sont produits dans les parties du troupeau sur lesquelles s'exerçait plus difficilement la juridiction immédiate du Souverain-Pontife.

C'est donc à nous, c'est à tous les fidèles que revient l'avantage des sublimes prérogatives attribuées par Jésus-Christ à son Vicaire. Quant à lui, quel profit en retire-t-il? Une effrayante, une écrasante responsabilité.

L'assistance divine qui garantit, par rapport à nous, l'infaillibilité de ses définitions, lorsqu'elles ont été prononcées, ne le dispense lui-même d'aucune des recherches auxquelles il devrait

se livrer s'il n'était pas infaillible. Car cette *assistance* n'est pas *l'inspiration :* elle le dirige dans ses recherches, mais elle ne les remplace pas. Le Pape sait qu'il n'a aucun pouvoir pour « créer » des dogmes. Sa souveraineté doctrinale n'a pour objet que la révélation, dont il est appelé à constater et à éclaircir les divers articles : et c'est ce qu'il ne peut faire qu'à l'aide d'un long et patient examen.

Du reste, il n'a pas plutôt exercé cette sublime souveraineté, qu'elle se transforme en obligation rigoureuse. Comme le dernier des fidèles, il est tenu, sous peine de péché, d'écarter de son esprit tout doute volontaire relativement à la vérité qu'il vient de définir : car l'adage d'après lequel le législateur n'est pas soumis à ses propres lois n'a pas ici d'application. Ce n'est pas son propre pouvoir que le Pape exerce en définissant : c'est le pouvoir du Verbe de Dieu, dont il est simplement l'organe. A peine a-t-il rempli cette fonction, qu'il redevient le premier des sujets de la souveraineté qui vient de parler par sa bouche.

Bien plus lourde encore est la charge que fait peser sur la conscience du Pontife la juridiction immédiate dont il est investi à l'égard de tous les membres de l'Église. Car la responsabilité étant toujours et essentiellement proportionnelle au pouvoir, comme il n'y a pas au monde de pouvoir aussi vaste que celui-là, il n'y a pas non plus de responsabilité aussi écrasante. Bien légitimes sont les soucis inspirés à un père chrétien par la pensée qu'il devra rendre compte à Dieu de l'âme de ses enfants. Mieux motivées encore sont les anxiétés du pasteur d'une paroisse considérable, de l'évêque d'un vaste diocèse, lorsqu'ils entendent le Seigneur leur dire, par la voix du prophète, que, si dans ce grand nombre d'âmes, il s'en perd une seule que leur zèle eût pu sauver, ils devront en payer le prix à l'éternelle justice.

Mais, pour le Vicaire de Jésus-Christ, cette responsabilité ne s'étend pas seulement à une famille, à une paroisse, à un diocèse : elle embrasse l'humanité entière. Se bornât-elle aux 200 millions de catholiques qui appartiennent par leur baptême à la vraie famille de Jésus-Christ, l'obligation de guider toutes ces âmes dans la voie du salut serait déjà une charge écrasante. Mais la mission du Vicaire de Jésus-Christ est incomparablement plus vaste : elle l'oblige à ne rien négliger pour ramener dans la voie du salut les 1,200 millions d'âmes qui errent dans

les sentiers de l'erreur et de la perdition. Comme il n'est pas une seule de ces âmes qui n'ait été rachetée par le sang de Jésus-Christ, il n'en est pas une seule à laquelle le Vicaire de Jésus-Christ ne soit tenu de procurer, autant qu'il est en lui, les fruits de sa rédemption. Jour et nuit, il sent peser sur son âme la destinée éternelle de 1,400 millions d'hommes !

Aussi n'est-ce point une vaine formule d'humilité que ce titre de Serviteur des serviteurs de Dieu, *Servus servorum* Dei, ajouté par les Papes à tous leurs autres titres. Du moment où Jésus-Christ les prend du milieu de leurs frères pour les charger du soin de son troupeau, ils ne s'appartiennent plus. Comme il n'y a pas de pouvoir plus étendu que le leur, il n'y a pas d'existence plus assujettie. De même que, dans le corps humain, les nerfs apportent au cerveau le contre-coup de tous les désordres qui se produisent dans les membres, ainsi, dans le grand corps de l'Église, il ne se produit pas une seule attaque du dehors, pas un seul désordre au dedans que le Chef de ce corps ne ressente et auquel il ne soit appelé à remédier.

Déjà au premier siècle, lorsque l'Église était encore resserrée dans des bornes bien plus étroites, saint Paul mettait parmi ses plus cruelles épreuves « ce soin quotidien, cette sollicitude de toutes les Églises » qu'entraînait la juridiction universelle commune à tous les Apôtres, sans préjudice des droits incontestés de Pierre. « Quel est celui qui souffre, ajoutait l'Apôtre, sans que je souffre avec lui ? Quel est le scandale dont la douleur ne me consume ? » (II Cor., xi, 28.) Maintenant, cette juridiction que tous les Apôtres, en reconnaissant l'autorité suprême de Pierre, partageaient avec lui, s'est concentrée sur une seule tête, en même temps que sa sphère s'est immensément étendue. Combien donc les paroles de l'Apôtre sont plus vraies aujourd'hui dans la bouche du détenteur actuel de l'autorité apostolique ! Combien la sollicitude de toutes les Églises est plus assujettissante ! Combien est plus douloureux, pour le cœur du père de cette immense famille, le contre-coup des souffrances endurées et des scandales subis par chacun de ses enfants !

## IV

Non, en vérité, les forces humaines ne suffiraient pas à porter un pareil fardeau, si elles n'étaient aidées par la toute-puissance du divin amour. Aussi n'est-ce pas une vaine fiction que des artistes chrétiens ont mise sous nos yeux, quand ils ont

représenté Jésus-Christ montrant son Cœur à son Vicaire, en même temps qu'il lui remet, avec les clefs de saint Pierre, le gouvernement de son Église. C'est du Cœur de Jésus qu'est née l'Église; c'est par lui qu'elle vit, c'est par lui qu'elle est gouvernée. Tous les desseins de Dieu à son égard sont des desseins d'amour : *Christus dilexit Ecclesiam;* et comme ils sont conçus par l'amour, c'est par l'amour seul qu'ils peuvent être exécutés. Si le Souverain Pontife n'était pas le représentant de la charité du Cœur de Jésus, il lui serait impossible d'être le digne organe de sa divine autorité.

Aussi ne remplirions-nous qu'à moitié nos devoirs envers lui, si nous nous bornions à reconnaître, par la soumission parfaite de nos intelligences et de nos volontés, sa double souveraineté d'enseignement et de juridiction. Nous devons, avant tout, l'aimer; et il n'est pas assurément au monde d'amour plus légitime que celui que nous lui devons. Nous lui devons un amour de filiale tendresse, puisqu'il est le père de nos âmes; un amour de reconnaissance, puisque son infatigable vigilance nous conserve les plus précieux de tous les biens; nous devons l'aimer de l'amour même dont nous sommes animés pour le Cœur de Jésus, puisque c'est par lui que la charité du Cœur de Jésus se manifeste et s'exerce à notre égard.

C'est donc pour nous une obligation rigoureuse de compatir aux douleurs du Vicaire de Jésus-Christ, de ressentir le contre-coup des outrages dont on l'accable, des persécutions dont il est la victime.

A nous de lui venir en aide dans toute la mesure de notre pouvoir, avec la certitude que nous serons surabondamment dédommagés de nos efforts et de nos sacrifices par Celui dont il est le représentant ici-bas.

Si Jésus-Christ a promis de reconnaître comme fait à lui-même ce que nous aurons fait pour le moindre de ses frères, *uni ex fratribus meis minimis,* combien plus généreusement ne récompensera-t-il pas ce que nous aurons fait pour cet autre lui-même, dont il a fait le père de nos âmes!

Entre toutes les aumônes, il en est une que nous avons toujours à notre disposition, et qui, loin de nous appauvrir, nous enrichit d'autant plus que nous la répandons plus généreusement, c'est l'aumône de la prière. Par elle nous pouvons, en dépit de notre faiblesse, devenir les auxiliaires du Chef de l'Église, l'aider efficacement à remplir sa sublime mission, alléger le poids de

l'écrasant fardeau placé sur ses épaules, travailler avec lui au salut de l'humanité. Ce glorieux pouvoir, qui appartient à tous les chrétiens, nous nous sommes spécialement engagés à l'exercer lorsque nous nous sommes enrôlés dans la Ligue du Cœur de Jésus. Entre toutes les intentions de ce divin Cœur que nous devons nous approprier, celle que nous venons d'exposer tient le premier rang. Renouvelons donc notre ferveur, et unissons durant ce mois tous nos efforts, pour briser les liens qui entravent la liberté du Vicaire de Jésus-Christ et écarter de sa tête les dangers qui le menacent.

R. P. Henry RAMIÈRE.

---

## ENCORE LE THÉATRE

Dans une remarquable lettre, que nous espérons pouvoir mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs, Mgr Besson, évêque de Nîmes, s'élève contre la « licence des spectacles » et signale l'inconséquence de certains catholiques qui *s'entêtent à fréquenter le théâtre,* « école de pestilence et d'impiété où la loi de Dieu est tournée en ridicule. » Il y a, ajoute-t-il, « jusque dans la presse qui se dit religieuse, des écrivains qui... applaudissent aux plus mauvaises pièces. »

Ces paroles si graves et si autorisées nous engagent à compléter avec le *Courrier de Bruxelles* les réflexions que nous faisions, il y a quelques jours, sur ce même sujet, qui ne manque, hélas ! jamais d'à-propos.

Comme le fait observer le vénérable prélat, il y a une certaine contradiction à combattre l'école neutre, parce qu'on en a banni la morale chrétienne, et à se permettre sans scrupule ce qui porte fatalement au libertinage et au désordre, le roman graveleux, le drame déshonnête, la passion du jeu, etc. On oublie ou plutôt on veut oublier dans certaines régions que le théâtre est aussi une école, et trop souvent l'école du demi-monde.

L'école neutre a été inventée pour étouffer la foi dans l'âme des enfants ; mais le théâtre moderne a pour résultat sinon pour but de démoraliser la jeunesse et l'âge mûr.

Que de raisons pressantes pour les catholiques d'éviter ces

spectacles, alors que le nom seul des pièces fait monter la rougeur au front ! Il faut bien s'amuser, dit-on, il faut être de son temps. Les hommes de plaisir ont été de tous les temps ; mais quand les chrétiens sont sortis des Catacombes, où l'Église est peut-être à la veille de redescendre, on ne voit pas qu'ils se soient répandus dans les théâtres de l'empire romain. Tertullien dit même expressément : « Nous sommes partout ; nous ne vous laissons que vos temples et vos théâtres. » De nos jours, le Père des chrétiens est captif au Vatican, et ses enfants iraient s'abasourdir de musique lubrique et s'assouvir de spectacles obscènes ! Pourquoi l'a-t-on oublié ? Au moment où la *Porta Pia* fut violée et que l'ennemi fut entré dans la Ville éternelle, il y eut de la part des catholiques une sorte de serment tacite de porter le deuil jusqu'à ce que la liberté fût rendue au Pape, au *Père* par excellence. Cependant le Père est toujours au pouvoir de ses ennemis, et ses enfants ou du moins un certain nombre d'entre eux, ne pensent qu'à la joie, aux chants amollissants, aux scènes risquées du théâtre, aux *pièces à femmes !* Et quelles femmes !

L'école neutre nous forme par milliers des jeunes filles impudentes, hardies, sans retenue, et prépare pour l'avenir des femmes redoutables pour le foyer domestique et pour la société. Pour combattre ce mal effrayant de la *femme sans Dieu,* il faudrait nous préparer, par la sévérité et l'austérité des mœurs, la *femme forte,* capable de ramener l'honneur au foyer et la paix avec la religion dans la société.

Oui, nous avons besoin pour sauver le pays, de femmes chrétiennes, honnêtes, fortes, courageuses, dévouées à leurs maris et à leurs enfants jusqu'au point d'accepter les plus pénibles sacrifices, de femmes incapables de trahir aucun devoir. Ces femmes fortes et chrétiennes, est-ce donc le théâtre lubrique de nos jours qui les formera ? N'est-ce pas un attentat à la pudeur que de conduire de jeunes filles naïves et innocentes à ces spectacles immodestes, à la représentation de ces pièces innommables qu'on joue chaque jour dans notre capitale, nous allions dire dans notre Babylone ? Et c'est là que des mères conduisent ces jeunes filles vouées fatalement à des tentations insurmontables : *pesti futuræ devotæ*, comme disait un ancien. Là ne devraient pas courir les mères ; de là devraient être éloignées les jeunes filles.

Écoutons, non Massillon, non Bourdaloue, ni même un mora-

liste moins sévère, mais M. A. Dumas fils, auteur de drames et de comédies. « Quant aux femmes, dit-il, nous n'avons pas « besoin de les inviter à venir au théâtre, elles y viennent bien « toutes seules, et elles ont raison, puisque c'est là qu'on « s'occupe d'elles. »

Nous voudrions pouvoir dire que cela est vrai seulement des femmes libérales et sorties des écoles sans Dieu. Mais écoutons, ou plutôt que les mères chrétiennes écoutent la suite des paroles de Dumas :

« Les jeunes filles, c'est autre chose ; nous ne les convions « jamais (au théâtre). Il n'y a pas de contact possible entre « nous et ces âmes délicates, qui n'ont d'exemples et de leçons à « recevoir que de leur famille ou de la religion. Ni l'innocente « Agnès, qui cache Horace dans sa chambre après l'avoir vu de « son balcon, ni la rusée Rosine qui correspond avec Sindord « après l'avoir aperçu de sa fenêtre, ni la tendre Juliette, ni « l'ardente Desdémone... ne sont modèles à proposer aux jeunes « filles, ni même tableau à leur faire voir ! »

Puissent les mères en croire M. A. Dumas ! Puissent-elles surtout ne pas leur faire voir cent fois pis encore dans les pièces aujourd'hui à la mode !

Mais si les jeunes filles ne peuvent assister impunément à ces spectacles, la vertu du jeune homme, du fils de famille, sera-t-elle beaucoup plus résistante ? Que peut devenir un jeune homme qui assiste aux pièces qu'on vante et qu'on annonce à grand bruit ? Que d'abominables fantômes sont entrés dans son imagination par tous ses sens ! Que de criminels désirs grouilleront bientôt au fond de son cœur ! Que de passions d'ignominie, dont il sentira les assauts vainqueurs ? Après avoir vu, entendu, entendu et vu acclamer et applaudir ces horreurs, écoutera-t-il encore la voix de la pudeur ? Ne vient-il pas d'apprendre à cette école d'immoralité que la pudeur est une faiblesse, le devoir un préjugé, l'honneur une anomalie et la conscience une superstition, comme la vertu une chimère ? N'a-t-il pas appris là, que c'est une folie et une petitesse d'esprit que de se contraindre, de se ranger, et qu'il n'a d'autre loi à suivre que sa passion ?

Une fois qu'il s'est nourri de ces leçons, que peut-on attendre de lui ? Sera-t-il encore un bon fils, un bon père de famille, un citoyen utile, capable de se dévouer au bien de son pays ? Le théâtre ne lui aura-t-il pas enlevé la fleur de sa vertu, la géné-

rosité de la jeunesse, l'enthousiasme du dévouement, l'énergie et la constance, seules capables de produire de grands et bons fruits ?

On a beau chercher mille vains prétextes pour s'autoriser à fréquenter le théâtre, nous pouvons les réfuter tous par cette parole de M. Alexandre Dumas fils : « Finissons-en donc avec « l'hypocrisie de ce mot : c'est immoral (le théâtre), et sachons « bien que le théâtre étant la peinture ou la satire des passions « ou des mœurs, *il ne peut jamais être qu'immoral*, les pas- « sions et les mœurs moyennes étant toujours immorales elles- « mêmes. » Que les pères et les mères méditent ces derniers mots !

---

## LA CHAPELLE EXPIATOIRE

Cette année, pour la première fois, depuis 1826, les fidèles de la Monarchie n'ont pu, comme nous l'avons dit, venir prier dans la Chapelle expiatoire, le 21 janvier. En attendant que soit réouvert le monument funèbre où reposent les restes du Roi-Martyr, il ne sera pas sans intérêt de faire ici un court historique de cette chapelle.

Elle est construite sur l'emplacement du cimetière où l'on enterrait avant la Révolution les personnes décédées sur le territoire de la paroisse de la Madeleine.

Sous la Terreur, les corps des victimes de la Révolution y furent presque tous inhumés.

C'est là que les membres de la Commune remirent au vicaire Sylvain Renaud les restes mutilés du pauvre roi... « Louis XVI, « disent les récits du temps, était vêtu d'un gilet de piqué blanc, « d'une culotte de soie grise et de bas pareils. »

Les corps des suppliciés arrivaient du cimetière de la Madeleine, par charretées, et parfois dans une répugnante promiscuité. Robespierre n'y reposa-t-il pas presque côte à côte avec Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth ? Pour les corps du roi et de la reine, comme par une vague crainte des réparations de l'avenir, on prit des précautions particulières. La chaux fut chargée d'anéantir les augustes dépouilles. Elle n'accomplit pas complètement sa mission. L'endroit où avait eu lieu l'inhu-

mation fut marqué. Un sieur Descloseaux, lorsque le cimetière de la Madeleine fut fermé, s'en rendit acquéreur, sous prétexte d'en faire un jardin. Descloseaux entoura les deux tombes de charmilles et de saules pleureurs. Puis il attendit le jour de la réparation. Ce jour vint en 1815, lorsque Louis XVIII prescrivit des recherches qui furent couronnées de succès. C'est alors que fut construit le monument qu'on veut détruire aujourd'hui.

La Chapelle expiatoire, telle qu'on la voit, fut commencée le 19 janvier 1816. Elle a été construite d'après les plans des architectes Percier et Fontaine.

Aux messes anniversaires du 21 janvier et du 16 octobre, c'est là qu'étaient déposés sur des tables les registres où s'inscrivaient tous ceux qui voulaient rendre un suprême hommage à la mémoire des deux plus augustes victimes de la Révolution. De l'autre côté du vestibule, on se trouve dans un jardin dont le sol est de quelques mètres élevé au-dessus du sol du square. Dans ce jardin, dessiné à la française, quelques rosiers que Marie-Antoinette avait plantés à Trianon.

De chaque extrémité du jardin, reliant le vestibule à la chapelle, courent deux galeries parallèles, ajoutées du côté du jardin. Sous ces galeries sont les tombeaux des soldats suisses, que la mort même n'a ainsi pas relevés de leur mission de gardes du roi et de la reine. Mais, si ces fidèles serviteurs sont là, ceux qu'ils gardent n'y sont plus. Les tombes de Louis XVI et de Marie-Antoinette sont vides, sauf de la terre délayée de chaux dans laquelle on les a trouvés en 1815.

La chapelle est vaste, en forme de croix. Au fond, l'autel en marbre blanc ; à droite et à gauche, les statues de Louis XVI et de Marie-Antoinette, deux belles œuvres de Bosio. Sur le piédestal de chacune des statues, une longue inscription. Ici, c'est le texte du testament de Louis XVI. Là, la dernière et si admirable lettre que la reine écrivit avant de monter sur l'échafaud. Au pied de la statue de Louis XVI, une grande couronne funéraire entourée d'un crêpe noir, souvenir doublement funéraire. C'est le dernier hommage de Monsieur le comte de Chambord à son ancêtre. Sur tout cet ensemble plane un grand Christ de bronze, dont le ton sévère ressort vivement sur le blanc revêtement des murs et le rouge sanguinolent des housses dont les sièges sont couverts.

Au printemps de 1871, raconte M. Cornély dans le *Clairon*. les républicains logiques, ceux que les autres républicains ont

plus tard condamnés et mitraillés, pour leur apprendre à distinguer clairement entre la théorie et la pratique des principes révolutionnaires, les communards, en un mot, devenus les maîtres de Paris, voulurent effacer le souvenir des crimes commis par leurs prédécesseurs : ils firent paraître dans leur *Journal officiel*, du 16 floréal an 79 (6 mai), la décision suivante :

Le Comité du salut public,

Considérant que l'immeuble connu sous le nom de chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple.

Arrête :

Article 1er. — La chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.

Art. 2. — Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration.

Art. 3. — Le directeur des domaines fera procéder dans les huit jours à l'exécution du présent arrêté.

Le Comité du salut public :

Ant. Arnaud, Ch. Gérardin.
Léo Meillet, Félix Pyat,
Ranvier.

*Dans les huit jours* : la chose était pressée. Aussi le *Directeur des Domaines*, le citoyen Fontaine, se mit-il en mesure d'obéir, sans aucun délai : il prescrivait à un architecte de dresser un devis détaillé, une estimation précise des matériaux et des objets à vendre. Voici copie de ce curieux document :

| | | |
|---|---|---|
| Maçonnerie, | 813,480 fr. | 20 |
| Granit, | 39,702 | » |
| Marbrerie, | 16,480 | » |
| Métaux (cuivre, plomb), | 12,403 | 10 |
| Menuiserie, | 2,830 | » |
| Fer et fonte, | 32,950 | » |
| Sculpture (bâtiment), | 15,000 | » |
| Sculpture artistique (deux groupes, bas-relief), | 150,000 | » |
| Deux bénitiers, | 1.000 | » |
| Deux tables d'autel. | 1,500 | » |
| Mobilier d'église, | 50,000 | » |
| Chasublerie, | 15,000 | » |
| Vases sacrés, | 50,000 | » |
| Total. | 1,200,295 fr. | 30 |

Vendrait-on à l'encan, conformément à la lettre de l'arrêté; traiterait-on à l'amiable? La chose importait peu au Comité du salut public : l'intéressant était de vendre, de palper sans retard douze cent mille francs ou même douze mille francs.

Aussi, le citoyen *Directeur des Domaines* accueillit-il favorablement un spéculateur inconnu, hardi, qui se présenta dans son cabinet avec l'assurance, la décision du capitaliste, pour l'entretenir de cette affaive.

— Ton nom, citoyen?

— Libmann.

— Qui répond pour toi?

— M. Washburn, ministre de la république américaine.

— Bien. Que veux-tu?...

— Le prix d'une estimation qui devra être notablement réduite; mais en posant tout d'abord une condition.

— Laquelle?

— C'est que je pourrai faire procéder méthodiquement à la démolition, et numéroter chaque pierre, en vue de reconstruire le monument ailleurs.

— Allons, va-t-en! nous nous opposerons toujours à ce que la chapelle soit reconstruite sur aucun point du territoire français.

— Il ne s'agit pas de cela. Je veux transporter le monument en Amérique, où j'ai beaucoup de relations, et où je suis assuré qu'il sera très visité, comme un objet de curiosité. J'ai fait mes calculs. L'entrée de mon exposition coûtera un dollar par tête. Je puis compter, sans exagération, sur cinq cent mille visiteurs pour la première année et sur cinq cent mille pour la seconde année, soit un million de dollars, soit cinq millions de votre monnaie. Je les tiens : l'affaire est claire.

— L'habile homme!... Mais les frais de transport? Y as-tu songé? ils seront considérables, vu le poids des matériaux...

— J'y ai songé. Vous exportez peu en ce moment, à cause de la guerre, et votre production s'est ralentie. Nos navires américains, qui vous apportent leurs produits, retournent souvent à vide. Mes pierres seront prises comme lest. Je paierai peu, ou je ne paierai pas.

— Très forts et très pratiques, ces Américains. Eh bien, quand traiterons-nous?

— Dès qu'une expertise nouvelle aura corrigé les prix excessifs de la première estimation.

— Nous ferons estimer de nouveau. A bientôt, citoyen.

Ce prétendu Barnum, qui voulait exhiber aux Yankees la chapelle expiatoire, tous les royalistes le connaissent, l'honorent et bénissent son ingénieux subterfuge.

Il revient le lendemain, le surlendemain; il discute, il marchande, il gagne du temps... et la pioche officielle respecte le cher monument.

Mais les soldats de la Commune s'étonnent de voir ajourner une destruction ardemment souhaitée. Plus pressés que leurs chefs, ils portent la main sur la Chapelle condamnée. Les dalles qui l'entourent sont enlevées, et le perron a disparu.

On somme le gardien de déguerpir : il s'y refuse ; il est arrêté et est conduit entre six fédérés à la mairie du huitième arrondissement, rue d'Anjou. Le citoyen Jules Alix l'interroge, puis conclut débonnairement :

— Il n'y a pas de quoi fouetter un chat. *F...-moi le camp !*

Le pauvre diable ne se le fait pas répéter : il prend gîte avec sa famille dans un hôtel voisin du monument.

Les frères et amis s'emparaient en même temps des tables, des fauteuils, de quinze candélabres qui pesaient cent cinquante livres chacun, et les transportaient au palais des Tuileries, transformé en magasin.

Tout a disparu, depuis, dans l'incendie.

Cependant, le spéculateur reparaît, le 16 mai, dans le cabinet du *Directeur des domaines*.

— Eh bien, nous ne pouvons donc pas nous entendre ?

— A toi la faute, citoyen : tu lésines sur la somme.

— Voyons, arrêtons d'abord le prix des vases d'or et d'argent qui se trouvent dans la chapelle.

— Tu le connais, le prix : il figure au dernier acte du devis : cinquante mille francs.

— Oh ! cinquante mille francs ! Vous savez bien que ces objets-là ont perdu tout emploi... Je les achète au poids du métal.

— C'est peu, citoyen, c'est trop peu.

— J'ajouterai au prix ainsi calculé un droit de 5 0/0.

— Voyons, un peu de courage !

— C'est dans ces mêmes conditions que je me suis rendu acquéreur de toute l'orfèvrerie des églises de Paris, pour le cas où vous les fermeriez au culte : je m'en tiendrai là.

— Tu sais bien que l'argenterie de la chapelle a sa valeur spéciale.

— Laquelle ?

— Elle est fleurdelisée, citoyen; cela se paie. Ajoute à la valeur métallique, c'est-à-dire à 3,880 francs, un droit de 10 0/0, et l'affaire est conclue.

— Passe.

La chose allait à bien, mais voyez le guignon! En ce moment, un visiteur nouveau franchit le seuil du cabinet. C'est le correspondant du *Times :* il vient solliciter du *Directeur des domaines* l'autorisation de visiter les collections de l'hôtel Thiers. Le citoyen Fontaine accueille l'Anglais avec empressement et tout aussitôt :

— Vous allez trouver à qui parler. Voici un Américain avec lequel je traite pour la vente de la Chapelle expiatoire.

Le reporter, enchanté de recueillir, le premier, une grosse information, s'adresse dans sa langue au Barnum américain.

Malheureusement, le Barnum ignore totalement l'anglais. S'il l'avoue, s'il hésite même, toute sa supercherie se découvre.

M. Libmann s'incline sans embarras; il ouvre la bouche; il va répondre... Tout à coup il pousse un cri, et s'adressant à Fontaine :

— Monsieur le directeur, pardon! il faut que je coure à l'instant chez moi. Nous ne pouvons conclure aujourd'hui l'affaire des vases sacrés : j'ai perdu mon portefeuille. Permettez!

Et il sort, sauvant ainsi la situation.

Il revint le surlendemain, 18 mai, ...avec son portefeuille, cette fois :

— Voici l'argent.

— Remporte-le, citoyen, je n'en veux plus. J'ai réfléchi... On voudra faire des *fétiches* avec cette orfèvrerie... Et puis tes offres sont dérisoires.

— Finissons : j'irai à cinq mille francs.

— C'est ton dernier mot?

— Oui... seulement avec les vases, vous me donnerez la chasublerie.

— Non, elle est estimée quinze mille francs au devis.

— Qu'en ferez-vous? Rien.

— C'est vrai... Allons, prends tout et verse de suite... je vais te faire donner reçu.

Et la pièce suivante fut délivrée :

Reçu du citoyen Libmann, 12, rue Lavoisier, la somme de 5,000 fr.

montant de la vente, pour le compte de la commune de Paris, des objets ci-après :

2 boîtes (argenterie d'église).
1 boîte (vermeil).
1 ciboire (vermeil).
1 encensoir, goupillon, etc. (argent).

Tous les ornements d'église, tels que chasubles, aubes, en un mot tout le linge, missels, et croix.

*Pour le directeur des domaines,*
LABORDÈRE.

Mais la question du monument restait tout entière. On discuta. On décida une nouvelle estimation par deux architectes experts. M. Libmann désigna même le sien, le citoyen Lantier, en réalité le R. P. Lantier.

Ces négociations étaient si vivement poussées, elles devaient aboutir si prochainement, que chaque jour, il expédiait bon nombre d'ouvriers qu'on laissait sortir de Paris sans encombre : chacun savait pertinemment que ces équipes étaient envoyées à Saint-Germain pour ramener les bateaux nécessaires au transport de la chapelle en Amérique !

A cette époque, on ne se saluait guère. Ce fut heureux, car si les ouvriers de M. Libmann eussent dû soulever leur casquettes on eût remarqué sans doute que tous ces partants auxquels on ouvrait bénévolement les portes, étaient marqués d'une tonsure, imparfaitement recouverte et fort compromettante !

De délai en délai, on atteignit enfin le salut. Les troupes victorieuses rétablirent l'ordre dans Paris... La chapelle était sauvée.

Depuis cette crise la Chapelle expiatoire continuait à voir affluer sous sa petite coupole, les pèlerins du 21 janvier.

Cette année, cependant, pour la première fois depuis que la chapelle existe, le 21 janvier s'est passé sans que le Sang du Christ crie miséricorde et pardon sur cet autel abandonné qu'on veut confisquer demain.

Oh ! l'entente est touchante; et comme tous s'accordent pour frapper au cœur la France royaliste et fidèle! Aux élus de la Chambre, répondent les élus du conseil municipal, réclamant la proscription pour ces pierres qui réparent et qui expient; et les pouvoir publics prêtent à ces sommations une oreille complaisante : le gouvernement ferme au prêtre aujourd'hui l'accès du tombeau royal !

Hier, il a suivi l'exemple de ses prédécesseurs, de ceux de la Commune : il a dépouillé la pauvre Chapelle. On a emporté au garde-meuble les sièges et les prie-Dieu de velours, les croix, les flambeaux, les linges, les chasubles, les lampes, les vases d'or, tout, jusqu'à cette nappe d'autel qui figurait des saules-pleureurs, chef-d'œuvre d'art et de patience, brodé par la fille même de Louis XVI.

C'est un acheminement. Demain, on fera mieux, on fera plus, sans aucun doute! On s'est préparé un motif; et comme il est plausible, comme il justifiera bien la destruction du monument!

— A quoi bon, dira-t-on, un monument du culte, qui ne sert plus au culte ?

Il est limpide et convaincant, cet argument-là.

Que faire donc? Comment sauver, cette fois, la Chapelle; comment l'arracher aux barbares?

Une idée a surgi.

Les Parisiens se sont souvenus des choses singulières qu'ils ont vues.

Vous ne les avez pas oubliées, ces scènes douloureuses pour le patriotisme, pour la fierté nationale ?

Le gouvernement exécutait les décrets contre les moines.

Un guichet de couvent s'ouvrait.

— Messieurs de la République, ne brisez pas ma porte, et laissez-moi chez moi... Je suis père Passionniste anglais, ou sujet anglais, ou protégé anglais, je me recommande de mon ambassade et de ma souveraine !

— Parfaitement, nous allons ailleurs.

Et ailleurs :

— Moi, messieurs de la République, vous me respecterez aussi. Je suis religieux espagnol ou réputé tel. Je me recommande de nos alliances internationales, il n'y a plus de Pyrénées !

— Parfaitement, nous allons ailleurs.

Enfin, c'est une voix française qui parle au guichet :

— Moi, je me recommande de mon droit de citoyen français, de bon Français !

— Oh ! alors, c'est tout différent. Vous êtes de bonne prise, sans rémission et sans excuse. En avant, les haches et les leviers !

Ces faits ont instruit les observateurs ; ils se sont dit : « La Chapelle expiatoire est menacée. Français, nous ne pouvons

rien pour elle. Mais si nous intéressions à sa préservation les étrangers ? Il paraît qu'ils ont en France plus de crédit que les Français. On n'écoute ni l'honneur ni le devoir; on ne nous écoute pas non plus ; on écoutera peut-être un impérial petit-neveu de Marie-Antoinette, plaidant la cause du monument consacré à sa grand'tante.

Et cette pensée a dicté la lettre suivante dont nous avons déjà parlé. Elle a été adressée à S. M. I. et R. François-Joseph d'Autriche, par M. Libmann, qui avait assurément qualité pour prendre la plume en cette douloureuse circonstance :

Sire,

Permettez à un Français, profondément attaché à la mémoire des rois qui ont fait la grandeur de son pays, de venir réclamer l'aide et la protection de Votre Majesté. Elle n'ignore sans doute pas que le conseil général de la Seine, voulant réhabiliter la Convention, de douloureuse mémoire, vient, pour confirmer ses tristes décrets, de voter, par quarante-neuf voix contre sept, la démolition de la chapelle expiatoire où reposèrent pendant dix-huit ans, les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Certes, le conseil municipal de Paris ne représente que l'opinion de l'infime minorité des Français, et ce vote a soulevé dans tous les cœurs honnêtes une indignation et une tristesse profondes. En 1871, j'ai eu la consolation de sauver le monument expiatoire du vandalisme de la Commune. Mes amis me persuadent qu'il est de mon devoir de tenter de le sauver une seconde fois ; et c'est dans ce but, Sire, que je m'adresse à Votre Majesté. N'êtes-vous pas le petit-neveu de notre regrettée reine ? Et l'honneur de sauvegarder le culte de sa mémoire ne vous revient-il pas de droit? Un mot de votre Majesté à notre gouvernement ferait plus que toutes les revendications des honnêtes gens. C'est ce mot, Sire, que je viens réclamer humblement de Votre Majesté, pour que nous puissions encore aller prier et pleurer sur la tombe de nos augustes martyrs, et obtenir par leur intercession que Dieu rende à la France sa grandeur et sa dignité d'autrefois.

Daignez, Sire, etc.

Voici le sens de ce qui a été répondu :

La cour de Vienne estime que le vœu du conseil municipal de Paris ne constitue pas pour le monument un danger immédiat ; elle paraît croire que le gouvernement français ne sanctionnera pas une décision de cette nature : des assurances positives lui auraient été données à ce sujet : elle ne manquerait pas, d'ailleurs, d'intervenir par voie diplomatique au cas où le monument se trouverait sérieusement menacé.

Ce langage, assurément, ne saurait déplaire à ceux qui désirent

sauver la Chapelle expiatoire. Mais quel amer sentiment surgit dans l'âme française, quand des Français, des Français qui gouvernent, qui, bon gré mal gré, représentent la France, se montrent assez oublieux du devoir de la tradition nationale, de l'honneur historique, des sentiments nobles et grands, pour que leur pays doive chercher à l'étranger une garantie, une protection contre eux, en faveur de ses propres monuments.

---

## LES HOPITAUX LAICISÉS

M. le docteur Després, dont on n'a pas oublié la vigoureuse campagne, faite au seul point de vue de l'intérêt des malades contre la laïcisation des hôpitaux, apporte de nouveaux arguments à l'appui de ses incessantes protestations. Dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, qu'on ne suspectera pas plus de cléricalisme que son correspondant, il déclare que dans l'administration de l'Assistance publique « tout a été subordonné à la politique, et surtout à la recherche d'une popularité mal entendue. » Qu'en est-il résulté ? Le docteur Després répond :

L'augmentation des gages des serviteurs et employés, l'augmentation de leur nourriture et surtout de leur vin, la création de logements d'employés laïques mis à la place des religieuses dans quatre hôpitaux, la suppression du maigre (suppression sur laquelle, à ce qu'il paraît, on veut revenir, en plaçant le jour maigre le mardi au lieu du vendredi), les établissements de bains externes dans tous les hôpitaux, mesure que je ne blâme pas, mais qui sera singulièrement détournée de son but (1) ; un service qu'un ancien conseiller municipal, aujourd'hui député, s'est taillé dans l'hospice de Bicêtre et qui ne coûtera pas moins de 3 millions ; un outillage coûteux (machine Graham, moteur à gaz, éclairage Jabloskhoff), que le même conseiller a fait délivrer pour le service médical d'un ami à la Salpêtrière ; des services d'accouchements créés pour quatre autres amis, et qui reviennent à 150,000 francs par an plus cher que les anciens services, sans diminuer la mortalité des femmes en couches et des nouveaux-nés, permettent de juger où a passé l'augmentation progressive de la subvention obligatoire que paie la ville de Paris aux hôpitaux. *Ajoutez le gaspillage et le désordre des hôpitaux laïcisés,* des dé-

(1) Il est notoire que, dans les hôpitaux où l'on délivre les bains externes, certains individus en font un commerce. Les bains que nous distribuons les jours de nos consultations sont vendus, au prix de 10 c., à des gens économes qui connaissent cette industrie.

penses considérables pour un pansement à la mode avec l'acide phénique, et nous arrivons facilement à un chiffre de 5 millions de dépenses, presque toutes étrangères au service propre des malades.

Quelques chiffres précis sont nécessaires : En 1866, l'hospice de la Salpêtrière, qui contenait moins d'infirmes qu'aujourd'hui, consommait 234,000 fr. de pain (*Compte moral de l'Assistance publique pour l'année* 1866, p. 38) ; en 1882, la consommation du pain a été de 228,000 fr. seulement (*Projet du Budget de l'Assistance publique*, exercice 1881, p. 87) ; par contre, la consommation du vin qui, en 1866, était de 161,000 francs, est aujourd'hui montée à 240,000 fr.

A l'hospice de Bicêtre, on a vu la consommation du vin s'élever également de 90,982 fr. à 169,800 fr. Voilà quelques-unes des grosses augmentations de la dépense. Et, si l'on se reporte aux différents rapports sur le budget des hôpitaux présenté annuellement au conseil municipal, on constate que la plupart des augmentations de dépenses ont été inspirées, ordonnées ou imposées à l'Assistance publique qui, du reste, a presque toujours obéi au conseil, lorsque le gouvernement n'intervenait pas à temps pour faire appliquer la loi de 1849.

Aussi n'est-il pas étonnant que le prix de revient de la journée de malade ou d'infirme soit aujourd'hui porté à 3 fr. 05. En 1877, il était de 2 fr. 72, et en 1841, il était seulement de 1 fr. 75. Il est vrai qu'à cette époque l'Administration des hôpitaux ne comprenait pas les secours à domicile, qui relevaient seulement de la préfecture. Il y a là quelque chose d'excessif. On nous répète : l'argent n'est rien. Ceci est un propos de prodigues ou de faiseurs d'affaires. Ce n'est point le langage d'un administrateur et surtout d'un administrateur des biens du pauvre. On dit aussi : la Ville paie. Oui, elle paie, avec l'argent des contribuables, et fait à leurs dépens de la charité chère, comme l'État, dans ses chemins de fer, fait de l'exploitation chère. Il n'y a rien que l'on dépense plus libéralement que l'argent qui ne nous appartient pas.

Le docteur Desprès, examinant ensuite la situation faite aux hôpitaux de Paris par la quantité de malades qu'on y envoie de province, soutient qu'il y aurait profit pour la santé des malades et pour la caisse de l'Assistance publique à diriger au contraire sur les hôpitaux de la province un certain nombre de malades dont Paris regorge. Il conclut comme il suit, en signalant de nouveaux gaspillages dans l'administration des hôpitaux laïcisés :

Il y a assez d'hôpitaux et d'hospices en France pour loger les malades et les infirmes. Il suffit de bien employer les hôpitaux qui existent ; la construction de nouveaux hôpitaux est ordinairement onéreuse : on sait ce qu'a coûté le nouvel Hôtel-Dieu de Paris ! En créant de nouveaux hôpitaux, on est obligé de créer un personnel

nouveau et des services généraux, et l'on augmente ainsi le nombre des personnes attachées au service des pauvres; ce personnel parasite est déjà trop nombreux...

Au moment où cet article doit être publié, les journaux reproduisent le rapport sur le budget des hôpitaux présenté au conseil municipal par deux de ses membres, un pharmacien et un médecin n'ayant ni l'un ni l'autre aucune autorité sur le sujet et ne paraissent pas connaître, même de vue, l'intérieur d'un hôpital. Ce rapport est naturellement suivi d'injonctions mal déguisées sous forme de vœux. Mais il est ajouté : « Accorder des aliments en nature aux surveillants et sous-surveillants, » c'est-à-dire revenir à une ancienne coutume abolie à cause des trafics et des abus auxquels elle avait donné lieu. *Ce vœu fera comprendre où passe l'argent des hôpitaux.* Si le lecteur se rapporte à ce qui a été dit plus haut, à savoir que le prix de revient de la journée du malade est aujourd'hui de 3 fr. 05, au lieu de 2 fr. 60, coût ancien, antérieur à l'ingérance du conseil municipal dans l'administration des hôpitaux, *on comprendra que ce n'est point l'excédent des malades qui pèse sur les finances des hôpitaux*, mais bien la mauvaise direction que leur imposent, sans droit, les prétentions déraisonnables du conseil municipal. Et, si nous ne crions pas, si nous laissions faire, il n'est pas impossible de prévoir qu'avec le temps, le malade, aujourd'hui compté pour peu de chose, ne tarderait pas à devenir gênant, qu'il serait peu à peu expulsé des hôpitaux, et que *ces établissements deviendraient enfin des asiles d'employés.*

Recevez, monsieur le directeur, etc.

A. Desprès,
*Chirurgien à l'hôpital de la Charité.*

Le dernier mot est non moins sanglant que juste. Il explique à merveille pourquoi l'on a voulu, au détriment de la santé des malades et des ressources publiques, laïciser les hôpitaux. Mais qu'en pensent les électeurs, et quelle n'est pas, ici, leur responsabilité?

---

## NÉCROLOGIE

Le cardinal Bilio est mort à Rome le 31 janvier.

L'émotion produite dans la Ville éternelle par le décès de l'éminent cardinal sera ressentie dans l'Église entière. Nul n'ignore, en effet, qu'il était l'une des grandes lumières et l'une des grandes forces du Sacré-Collège, où il était entré dès l'âge

de quarante ans (le cardinal était né à Alexandrie en Piémont le 25 mars 1826), à la suite de travaux remarquables qui l'avaient désigné pour ce choix au Pape Pie IX.

On sait quelle part le cardinal Bilio eut à la grande œuvre du *Syllabus*. Aussi sa nomination comme président de la congrégation *De Fide* pendant le Concile fut-elle pour ainsi dire acclamée par la majorité des Pères.

Le cardinal Bilio remplissait en ces derniers temps la charge de grand pénitencier. Son savoir universel l'avait désigné pour faire partie des importantes congrégations de l'Inquisition, de la Propagande, de l'Index, des Rites, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des Études, etc.

—

M. Rouher a succombé dimanche matin, 3 février, à huit heures quarante minutes, à la maladie dont il était atteint depuis longtemps.

C'est à l'époque de la mort du prince impérial que la santé de M. Rouher fut ébranlée. Dès lors, il dut se soumettre à un traitement sévère. Il ne se mêla plus que rarement à la politique courante et renonça à son mandat législatif.

L'an dernier, le mal avait fait de sensibles progrès. Le docteur Danet, ami de la famille Rouher, engageait l'ancien ministre à s'abstenir de travailler, même de lire. M. Rouher ne se soumit pas à cette prescription, et jusqu'à ces jours derniers il a reçu ses amis, s'entretenant avec eux des affaires publiques.

Au mois de mai 1883, à la suite d'une crise inquiétante, M. Rouher allait s'installer avec Mme et Mlle Rouher dans sa propriété des environs de Gannat, en Auvergne. L'air natal lui rendit quelques forces et il parut, un moment, que la santé allait lui être rendue.

Au mois de novembre dernier, il revint à Paris avec sa famille et se réinstalla dans son hôtel de la rue de la Bienfaisance, 37. A la suite de ce voyage, M. Rouher éprouva une grande faiblesse, mais son vigoureux tempérament reprit encore une fois le dessus.

L'amélioration ne devait pas se prolonger longtemps et la semaine dernière la maladie reprit son cours.

Jeudi matin seulement, M. Rouher se sentit trop faible pour se lever. Vendredi, M. l'abbé Laine, ancien aumônier de l'empereur, lui a administré les derniers sacrements qu'il a reçus avec foi.

M. Rouher, que le *Dictionnaire des Contemporains* fait naître à Riom, le 30 novembre 1814, était avant 1848 un des avocats les plus distingués de cette ville. Gendre de M. Conchon, ancien maire de Clermont, depuis conseiller à Riom et à Paris, il s'était fait connaître par quelques procès de presse, dans lesquels il avait soutenu avec talent la cause libérale. Il vit échouer en 1846 sa candidature à la Chambre : il se présentait sous les auspices de M. Guizot. Après la révolution de Février, il fut envoyé par le département du Puy-de-Dôme à la Constituante, le quatorzième sur quinze représentants, par 48,282 voix, et réélu le second l'année suivante, par 54,115 suffrages à la Législative. Dans la première de ces assemblées, il vota constamment avec la droite et ne s'en sépara que pour appuyer l'abolition de l'impôt du sel.

Lors de la retraite du premier ministère de Louis Napoléon, présidé par M. Odilon Barrot, M. Rouher succéda à celui-ci au département de la justice et fut un des principaux instruments de la politique annoncée par le message du 31 octobre 1849. Il dessina nettement son attitude dans l'Assemblée en appelant à la tribune la révolution de février « une catastrophe » et fut un des défenseurs de la loi du 31 mai, qui restreignait le suffrage universel. Sorti du ministère le 18 juillet 1851, à la suite d'un blâme de l'Assemblée contre tout le cabinet, il y rentra, le 24, avec MM. Baroche, Fould, etc. Il en sortit encore une fois, mais pour quelques semaines, le 26 octobre 1851, et reprit les sceaux et le portefeuille de la justice au 2 décembre. Le 22 janvier 1852, il donna sa démission, avec trois de ses collègues, à l'occasion du décret sur les biens de la famille d'Orléans, et reçut peu après la vice-présidence du Conseil d'État.

Appelé, en 1855, au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, M. Rouher fut créé sénateur, le 18 juin 1856. Une grande révolution commerciale signala son administration. Vers la fin de 1859, il fut question de faire passer dans nos relations avec l'Angleterre les principes du libre échange. MM. Rouher et Baroche, d'une part, lord Cowley et Cobden, de l'autre, conduisirent les dernières négociations du traité, qui fut signé le 22 janvier 1860.

Ce fut dans le plus grand secret que le traité fut élaboré. La Constitution laissait malheureusement au chef de l'État le droit de conclure des traités de commerce sans la participation des Chambres. Aussi, lorsque la nouvelle fut connue dans les ré-

gions industrielles, souleva-t-elle les plus vives protestations. Le traité du 23 janvier, « préparé comme un complot et exécuté « comme un coup d'État, » porta un coup au travail national, et les conséquences de cette œuvre économique se font encore sentir aujourd'hui.

M. Rouher eut encore à négocier, comme plénipotentiaire français, les traités avec la Belgique en 1861, en 1862 avec l'Union allemande, et en 1863 avec l'Italie. Il avait présidé en 1862 la commission française à l'Exposition universelle de Londres. En juin 1863, M. Rouher quittait le ministère du commerce et était nommé ministre présidant le Conseil d'État; quelques mois plus tard, il remplaçait M. Boudet au ministère de l'intérieur, et enfin, lorsque M. Billaut mourut en octobre 1863, il lui succédait comme ministre d'État.

C'est à partir de cette époque que le rôle de M. Rouher grandit, et que son influence lui vaut le titre de « vice-empereur » que lui décernèrent ironiquement ses adversaires, de 1863 à 1870; il fut, en effet, l'avocat de la couronne devant la Chambre, et le conseiller intime de son souverain. Nous ne saurions entrer ici dans l'énumération de tous les actes auxquels il prit part; il faudrait, en effet, écrire l'histoire de l'Empire. Au milieu de toutes les luttes, M. Rouher demeura infatigable. La lettre du 19 janvier 1867, annonçant certaines réformes, amena une certaine perturbation dans le ministère. M. Rouher prit pour un moment le portefeuille des finances, sans abandonner, bien entendu, ses fonctions de ministre d'État. En 1869, son étoile commença à pâlir. L'expédition du Mexique, dont il avait été l'ardent avocat et qui avait si malheureusement abouti, avait diminué son prestige; les élections de 1869 qui ne donnèrent pas ce que le gouvernement en attendait, l'interpellation des 116 montrèrent que l'influence de M. Rouher, jusqu'alors toute-puissante, était en décroissance. L'interpellation amena, d'ailleurs, la prorogation de la Chambre et la démission du cabinet. L'empereur nomma aussitôt M. Rouher président du Sénat.

Lorsque le ministère Ollivier fut installé en 1870, ce fut sur ses instances que l'empereur soumit le sénatus-consulte à un plébiscite. La guerre éclata quelques mois après. Survint Forbach et Frœschvillers. M. Rouher alla à Châlons retrouver l'empereur, vers le milieu du mois d'août, pour lui porter, avec des conseils qui ne furent pas suivis, des informations sur la situation à Paris. Le 4 septembre, il présida la dernière séance

du Sénat, qui dut, comme la Chambre, se retirer devant l'émeute.

Au moment de la révolution du 4 septembre, M. Rouher tenta vainement d'inspirer au Sénat quelque énergie ; lui-même fut contraint de s'enfuir, et, le jour de son embarquement à Calais, celui qu'on appelait le vice-empereur n'échappa qu'à grand'peine aux insultes populaires. A la fin d'octobre, il fonda à Londres un journal bonapartiste, la *Situation*, qui déclarait seul légitime le gouvernement de l'impératrice régente, et invitait le Corps législatif et le Sénat à se réunir dans une ville de province.

Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Rouher, qui était rentré à Paris, échoua dans les départements de la Gironde et de la Charente-Inférieure. Au mois d'août 1871, M. Séverin Abbatucci, député d'Ajaccio, consentit, en donnant sa démission, à créer une vacance dans l'Assemblée au profit de M. Rouher, qui accepta la candidature. Les troubles survenus en Corse, à l'occasion du prince Napoléon au conseil général, engagèrent le gouvernement à retarder la convocation du collège électoral de ce département jusqu'au 11 février 1872.

L'agitation fut extrême. Les principaux chefs bonapartistes s'étaient déjà rendus à Ajaccio pour préparer les moyens d'action. Des milliers de photographies du candidat furent répandues dans l'île, avec une circulaire datée de Paris, dans laquelle M. Rouher, après avoir vivement blâmé le gouvernement des mesures prises, réduisait « le devoir suprême des partis à solliciter les décisions de la volonté nationale. » La lutte électorale provoqua des désordres graves sur plusieurs points, entre les partisans de M. Rouher et ceux de MM. Pozzo di Borgo et Savelli, ses concurrents. Élu par 36,026 voix sur 51,999 votants, tandis que M. Pozzo di Borgo n'en recueillait que 8,796 et M. Savelli 6,511, M. Rouher prit place à la Chambre huit jours après. La vérification de son élection fut l'occasion d'un rapport de M. Dauzon, préfet de la Corse, démontrant que « les fonctionnaires de ce département étaient ouvertement hostiles au gouvernement de la République, » et que « l'élection de M. Rouher avait eu le caractère d'une véritable conspiration en faveur de l'empire. » La commission conclut cependant à la validation.

M. Rouher prit la parole pour la première fois à la Chambre le 14 mai 1872, à propos de la convention postale avec l'Allemagne. Son apparition à la tribune provoqua un orage parle-

mentaire, et l'on n'a pas oublié la discussion violente qui s'engagea, quelques mois après, entre M. d'Audiffret-Pasquier et lui, au sujet des marchés militaires.

Lors des tentatives de fusion en 1873, M. Rouher protesta par un discours, qu'il fit tirer à 500,000 exemplaires. Mais ce fut surtout à l'organisation du parti de l'Appel au peuple que M. Rouher se consacra. Cette organisation fut dévoilée par une enquête, restée célèbre sous le nom d'*enquête Savary*.

Aux élections de 1876, il fut élu dans trois collèges ; au 14 octobre 1877, il fut réélu à Riom. En 1878, il soutint une lutte des plus vives avec M. Gambetta dans la séance de nuit du 1er février.

Après la mort du prince impérial, en 1879, M. Rouher déclara, dans une réunion des notabilités du parti, que son rôle était désormais fini ; depuis, il ne sortit de son silence que pour défendre, en 1880, la liberté commerciale.

M. Rouher était grand'croix de la Légion d'Honneur depuis 1860.

---

## SPOLIATION DE LA PROPAGANDE

La cour de cassation de Rome, toutes chambres réunies, jugeant en dernier ressort, a rendu, le 30 janvier, son arrêt sur la question depuis longtemps agitée en justice de savoir si, oui ou non, les biens immeubles de la *Propaganda Fide* de Rome, évalués à environ dix millions de francs, sont légalement convertibles en rentes publiques d'après la législation qui régit la matière.

L'arrêt déclare que la Congrégation de la Propagande doit être considérée comme une association ecclésiastique soumise à la loi du mois de juillet 1866, et que, par conséquent, ses biens immobiliers sont sujets à conversion en titres de rente sans retenue gouvernementale.

Quand nous aurons le texte même de l'arrêt, nous jugerons de toute la gravité de l'atteinte portée à la *Propaganda Fide*. Dès maintenant on peut voir que, par le seul fait que la Propagande est traitée comme une association ecclésiastique soumise à la loi de juillet 1866, il lui est interdit d'augmenter son patrimoine, puisqu'il lui est même interdit d'en posséder à titre

immobilier. Si l'on songe, d'autre part, que le patrimoine de la Propagande est véritablement la propriété de tous les catholiques, on se convaincra mieux encore de l'iniquité des nouvelles mesures qui la frappent.

Ce procès a pour les catholiques du monde entier un immense intérêt. De toutes les œuvres fondées par le génie des Papes, il n'en est pas qui leur fasse plus d'honneur, qui ait un caractère plus bienfaisant et plus civilisateur que l'établissement de la Propagande. Seule, la Rome des Pontifes a pu créer un institut de ce genre, qui rend au monde d'inappréciables services et qui est le monument le plus éclatant de l'universalité et de la vitalité impérissable de l'Église catholique.

Puisque l'occasion s'en présente, nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir, avec un de nos confrères de Rome, quelques détails sur l'établissement de la Congrégation de la Propagande. Ces renseignements serviront à faire ressortir d'autant plus l'importance de la question qui vient d'être traitée devant la cour de cassation de Rome et toute la responsabilité assumée dans ce procès par le gouvernement italien.

L'Institut de la Propagande se compose, outre la Congrégation proprement dite, de quatre établissements : le Collége, l'Imprimerie, la Bibliothèque et le Musée. On sait que le Collège fondé par Urbain VIII et qui porte son nom, a pour but de former des missionnaires pour toutes les parties du monde, spécialement pour les pays infidèles. Toutes les races, toutes les langues, toutes les nationalités y sont représentées. Jamais le caractère universel et cosmopolite de l'Église ne s'est affirmé avec autant d'évidence. Les jeunes gens qui se destinent à l'apostolat font, dans ce Collége, un cours d'études complet, depuis les premiers éléments d'instruction jusqu'aux enseignements élevés de la théologie. Ils vont ensuite porter la bonne nouvelle aux extrémités du globe, arracher les peuples infidèles à la barbarie et à l'ignorance, pour les rendre à la foi et à la civilisation. Même au simple point de vue humain, quel but plus noble et plus élevé ! Quelle œuvre a plus droit aux sympathies et aux respects ? Quelle institution a plus mérité de l'humanité et de la civilisation que cette pépinière de missionnaires, d'apôtres, de héros et de martyrs !

Mais la Propagande n'est pas un institut religieux. C'est aussi un établissement scientifique de premier ordre. Elle possède une des plus belles imprimeries du monde. Fondée en 1626, elle

a été successivement enrichie par la munificence des monarques chrétiens. L'empereur Ferdinand II lui envoya ses caractères illyriens, le grand-duc de Toscane lui fit également présent de caractères pour imprimer toutes les langues orientales. La « typographie polyglotte » comme elle s'intitule, eut à souffrir de l'invasion française, lors de la révolution. Mais Grégoire XVI et Pie IX réparèrent royalement les pertes qu'elle avait subies et lui donnèrent un nouvel essor. On sait que, pendant le Concile, la Propagande fit tirer en un superbe volume le *Pater noster* imprimé dans *deux cent cinquante* langues et idiomes. Actuellement la typographie polyglotte imprime des bibles, des catéchismes et des missels dans toutes les langues connues.

A côté de l'imprimerie, il y a la Bibliothèque et le Musée. La Bibliothèque comprend environ 45,000 volumes, parmi lesquels des manuscrits excessivement précieux pour l'étude de la philologie. Le Musée est également des plus intéressants au point de vue ethnologique : des idoles païennes, des armes et des ustensiles de tout genre y figurent à côté des instruments de torture des missionnaires. Le *Moniteur de Rome* a fait autrefois une description détaillée de cette collection curieuse, et l'on sait que, l'année dernière, Son Ém. le cardinal Préfet de la Propagande adressa une circulaire aux missionnaires pour les inviter expressément à recueillir tous les objets et toutes les données qui peuvent servir, au point de vue scientifique et ethnographique, à faire connaître les peuples barbares.

Ajoutons que la Propagande est un centre d'informations unique au monde. Il n'y a pas de chancellerie européenne qui ait une correspondance plus active et plus étendue que le secrétariat de la Propagande.

Comme on le voit, tout se réunit pour faire de cet établissement une institution civilisatrice au premier chef, consacrée, sans doute, avant tout aux besoins suprêmes de la religion et de la foi, mais qui ne néglige pas non plus les intérêts élevés de la science et de la culture humaine.

Pour lui appliquer le décret de conversion, le gouvernement italien a déclaré la Propagande un institut « national ». La Propagande, un institut national ! Mais il n'y a pas dans le monde entier d'établissement plus cosmopolite et plus international ! C'est comme si l'on soutenait que la Papauté est une institution italienne !

---

# NOUVELLES RELIGIEUSES

## Rome et l'Italie.

Un procès intenté au *Journal de Rome* pour offense au gouvernement et à l'ordre de choses établi, vient de se terminer par la condamnation du rédacteur de ce journal, M. H. des Houx. Ainsi se pose de nouveau l'éternelle question romaine.

Un écrivain catholique français se voue à la défense des droits du Saint-Siège, à Rome même. Il répond aux feuilles ennemies qui outragent ces droits. Il affirme que le Souverain-Pontife doit être Pape et Roi, et que les envahisseurs de Rome devront, tôt ou tard, restituer le territoire usurpé. Le gouvernement intervient dans cette polémique, accuse l'écrivain catholique de conspirer contre l'ordre de choses établi et le fait condamner par un jury soigneusement composé.

Il en résulte qu'un catholique, à Rome et dans toute l'Italie, ne peut plus professer ses convictions sans s'exposer à l'amende et à la prison. Il en résulte que le Pape lui-même ne peut plus faire publier les discours dans lesquels il revendique ses droits. Léon XIII, comme Pie IX, exprime très souvent avec énergie qu'il n'abandonne aucun des droits séculaires du Saint-Siège à la souveraineté temporelle de Rome. Jusqu'ici, les spoliateurs ont permis à la presse de reproduire ces discours. Mais on voit qu'ils oseront un jour y mettre ordre! Ils préparent l'opinion en poursuivant les articles d'un journaliste. Petit à petit, ils arriveront à poursuivre le journal pour la publication des actes du Souverain-Pontife. Ce n'est qu'une question d'opportunisme. On peut calculer déjà combien d'années de liberté seront encore accordées à la parole du Pape.

Après avoir puni les convictions catholiques dans la presse, on les punira dans leurs autres manifestations. Ces pèlerinages étrangers qui arrivent chaque année au Vatican sont une protestation bien plus retentissante que l'article du *Journal de Rome* contre « l'ordre de choses établi. » Si l'on a invoqué la qualité d'étranger contre M. des Houx, on peut l'invoquer contre ces pèlerins qui viennent de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Amérique. Et cette *Rome* chrétienne, qui est la reine du monde, la patrie de tous les catholiques de la terre, n'accordera plus le droit de cité qu'aux révolutionnaires. Une police inexorable gardera les portes et

dira à tout arrivant qu'il ne doit y avoir d'hommages publics que pour le roi du Quirinal, comme il n'y en avait autrefois que pour Néron et Dioclétien.

Que serait-ce si le Pape venait à sortir de cette prison du Vatican, dont la presse révolutionnaire parle avec une perfide ironie, pour traverser les rues de Rome! Croit-on qu'il pourrait y faire dix pas sans cueillir des outrages? Croit-on que les injures qui s'étalent chaque jour dans les feuilles du gouvernement et de la franc-maçonnerie ne se traduiraient pas en voies de fait contre son auguste personne? Ce qui vient de se passer au tribunal, dans la cause de M. des Houx, les paroles du ministère public témoignent plus que jamais de la captivité forcée du chef suprême de l'Église catholique.

—

M. Henry des Houx, aussitôt après la condamnation du *Journal de Rome,* a transmis la nouvelle au Saint-Père, comme c'était son devoir, lui attestant son indomptable soumission, et lui demandant en cette épreuve le précieux secours de la bénédiction apostolique.

Le Saint-Père en sa paternelle bonté, a daigné répondre au vœu de son humble fils, et, sur l'ordre du Pape, Mgr Mocenni, archevêque d'Héliopolis, substitut de la secrétairerie d'État, a adressé à M. Henry des Houx la lettre dont voici la traduction:

Monsieur,

Le Saint-Père a reçu la lettre que vous lui avez adressée en date du 26 courant et a accueilli avec une particulière bienveillance cette nouvelle protestation de votre obéissance et de votre dévouement. Ces sentiments vous honorent grandement et font croire que vous voudrez persister malgré les épreuves adverses, dans la défense de la religion et du Saint-Siège. A cet effet, Sa Sainteté a daigné vous accorder la bénédiction que vous avez implorée comme encouragement, dans la susdite lettre.

A cette occasion, il m'est agréable de me déclarer, avec des sentiments d'estime très distingués, etc., etc.

† Mario,
*archevêque d'Héliopolis.*

Rome, 30 janvier 1884.

—

Le doyen d'âge du Sacré-Collège est aujourd'hui Son Ém. le cardinal Newmann, âgé de 84 ans; viennent ensuite LL. EE. les cardinaux Guibert, archevêque de Paris, âgé de 82 ans, et Di Pietro, doyen du Sacré-Collège, âgé de 78 ans, et cardinal

depuis trente et un ans. Le plus ancien membre du Sacré-Collège reste Son Ém. le cardinal Schwarzenberg, âgé de 75 ans et cardinal depuis quarante-deux ans, le seul survivant de la création de Grégoire XVI.

Les plus jeunes cardinaux sont LL. EE. Ferreira dos Santos Silva, 55 ans; Howard, 55 ans; Ricci, 54 ans ; Ludovic Jacobini, 52 ans; Parocchi, 51 ans; Zigliara, 51 ans; Czacki, 50 ans.

Le Sacré-Collège reste composé en ce moment de cinquante-sept membres; trente-sept survivent de ceux créés par Pie IX; vingt créés par Léon XIII. Un cardinal créé *in petto* le 13 décembre 1880 n'est pas encore publié. Douze titres sont vacants.

## France.

Paris. — La séance publique annuelle de l'Institut catholique de Paris a eu lieu la semaine dernière. Dans le discours de circonstance, Mgr d'Hulst a signalé l'un des grands devoirs qui s'imposent comme une nécessité aux catholiques d'aujourd'hui : s'établir en maîtres dans le domaine de la science et prendre la tête du mouvement scientifique. Un trop grand nombre de ceux qui cultivent la science cherchent à la tourner contre l'Église ; le bon, le seul moyen de déjouer leurs efforts, c'est de prendre possession du terrain dont ils se croient les maîtres exclusifs et de montrer que l'Église y est vraiment chez elle ; voilà ce que Mgr d'Hulst a démontré. Les catholiques ne fuiront pas ce champ de bataille, où il est indispensable pour le bien et, en un sens, pour l'honneur de la religion, qu'ils triomphent. Mgr d'Hulst a spirituellement défini le chrétien « un homme pacifique qui se bat toujours. »

« Il est pacifique, dit-il, parce qu'il a reçu de Jésus-Christ, avec la charité, le principe de la paix. Il combat sans cesse, parce qu'il n'entend pas la paix au même sens que le monde : céder au mal, tout accorder aux passions, se livrer à tous les entraînements, au risque d'avoir Dieu pour ennemi, voilà la paix selon le monde. Résister au vice, dominer les appétits, suivre la vérité en dépit des courants contraires, et s'assurer ainsi l'amitié de Dieu, voilà la paix du chrétien. Et, parce qu'il ne laisse pas de montrer la paix véritable à ceux qui ne veulent que la fausse paix, à cause de cela il leur devient odieux ; on lui fait la guerre ; on attaque en lui moins sa personne que ses croyances, dont l'affirmation importune, en rappelant les droits de Dieu, trouble le repos du monde. Oui, Messieurs, ceux qui

déclarent ne plus croire voudraient étouffer notre foi à nous comme on étouffe un remords ! »

Nimes. — Mgr Besson, évêque de Nîmes, vient d'adresser à ses diocésains une Lettre pastorale portant publication du Bref et des décrets pontificaux qui introduisent une invocation nouvelle dans les litanies et prescrivent des prières après chaque messe basse.

Je n'ai pas besoin, dit l'éloquent prélat, de vous faire remarquer, nos très chers Frères, combien la dévotion que recommande Notre Saint-Père le Pape aux prêtres et aux fidèles s'impose avec autorité. Il n'y a d'ailleurs ni pratiques extraordinaires, ni prières nouvelles, ni conditions difficiles à remplir, ni devoirs qui surchargent la piété publique. Tout est simple, tout est grand, tout est ordonné, comme il convient à la mission du Vicaire de Jésus-Christ, avec cette brièveté à la fois ferme et paternelle qui caractérise sa parole. Les pauvres, les simples, les humbles femmes, les petits enfants, l'entendent et le comprennent. Il veut associer à sa croisade tous ceux qui croient, tous ceux qui espèrent, tous ceux qui souffrent. Il est lui-même le premier des croyants, des affligés, des pauvres et des captifs. Il est le serviteur des serviteurs de Dieu.

Ne soyez pas surpris, nos très chers Frères, que le Souverain-Pontife règle ainsi la prière publique, ni qu'il prenne le commandement de cette croisade pacifique où les évêques, les prêtres, les fidèles doivent marcher à sa parole dans une parfaite unanimité. La piété qui n'est pas selon la règle a plus d'une fois, sinon égaré les âmes, du moins emporté leur ardeur indiscrète au-delà des bornes. De là les prophéties menteuses et les visions ridicules qui marquent, à bref délai, la fin des épreuves de l'Église et qui, la date fatale passée, laissent le découragement au fond des cœurs faibles et des esprits crédules. De là les dévotions imaginées par des gens sans autorité, propagées par des journalistes sans mission, auxquelles on attribue une efficacité infaillible pour le salut de l'Église et de la France. De là ces spéculations financières qui se cachent sous le masque de la piété, trompent les naïfs, séduisent les cupides; entassent ruines sur ruines, et mêlent les choses les plus saintes à des préoccupations et à des calculs d'intérêt personnel.

Au milieu de ce dévergondage, les commandements de Dieu sont méconnus jusque dans les rangs de ceux qui se disent les défenseurs de Dieu et de son Église. On s'est fait une religion facile qui s'accommode avec les plaisirs les plus suspects et les passions les plus honteuses. Jamais les exigences de la mode et du luxe n'ont été poussées plus loin, jamais elles n'ont coûté si cher. La crudité des romans, la licence des spectacles, la fureur des jeux, la cruelle manie des duels ne font que s'accroître au milieu de l'abaissement des

caractères. On se plaint tous les jours de ceux qui ne croient pas en Dieu, et on ne s'aperçoit pas que l'on vit comme si on n'y croyait pas soi-même. On déplore qu'il y ait des écoles où le nom de Dieu ne soit plus prononcé, et on s'obstine à lire le roman qui offense sa loi sainte, on s'entête à fréquenter le théâtre, l'école de pestilence et d'impiété oucette loi est tournée en ridicule. Il y a jusque dans la presse qui se dit religieuse, des écrivains qui préconisent les mauvais livres, qui applaudissent aux plus mauvaises pièces, qui tantôt excusent le duel, tantôt le célèbrent, ou qui du moins, rien que pour en raconter les affreuses prouesses, en perpétuent l'abus et en facilitent la déplorable imitation.

Non, non, ce n'est pas de là que nous viendra le salut. Ce n'est pas en s'abaissant qu'on relève les autres : les hommes de plaisir n'ont pas à prétendre à la direction des affaires ; Dieu ne leur a promis que la décadence et la ruine : *Auferetur factio lascivientium.*

Venez, chrétiens, venez, élevez-vous au-dessus de cette atmosphère empoisonnée, démêlez-vous, comme disait Massillon, de cette paille destinée au feu ; prenez d'autres mœurs, humiliez-vous et priez en union avec le Pape, les évêques et les prêtres, sans étude ni contention, sans recherche de vanité et d'amour-propre, sans découragement et sans présomption. Prions, mais ne marquons jamais à Dieu l'heure où nous voulons être exaucés. Prions, mais n'oublions pas qu'en nous persuadant que nous allons obtenir le salut du monde par le moindre acte de religion, nous nous rendons, par ce trait d'orgueil, indignes d'y concourir. Prions, mais persévérons dans notre prière, nous croyant trop récompensés si Dieu veut bien la souffrir, et regardant comme bien au-dessus de nos mérites les délais que sa justice met à nous frapper. Voilà tout le secret de l'humilité sincère et de la patience inaltérable. Voilà les prophéties qui ne trompent jamais, les bonnes œuvres qui pèsent dans la balance de la miséricorde, les prières que Dieu écoute ici-bas dans l'ordre de sa grâce, et dont il fera dans le ciel les louanges de son éternelle gloire.

## Étranger.

ÉTATS-UNIS. — Le *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans, nous apporte des détails sur les obsèques de Mgr Perché, le regretté archevêque de la Nouvelle-Orléans. Ces obsèques, par l'éclat des témoignages de reconnaissance et de regret dont elles ont été l'occasion, prouvent combien les fidèles populations louisianaises sentent la perte qu'elles viennent de faire en perdant Mgr Perché.

## Missions.

INDES. — Le dernier numéro de l'excellente revue des *Précis*

*historiques,* publie une lettre très intéressante du supérieur régulier de la mission du Bengale occidental, mission dirigée par les admirables apôtres de la Compagnie de Jésus. En voici quelques extraits :

Au mois de décembre s'ouvre à Calcutta l'exposition universelle. C'est un événement pour la ville ; les Rajahs, princes indiens, vont affluer ici. Cela a mis les spéculateurs en veine : les prix de location des maisons sont devenus fabuleux. On paie 20,000, 30,000, 60,000, 70,000 fr. pour deux mois. Un Rajah a offert 105,000 fr. pour occuper pendant deux mois notre orphelinat d'Entally. C'était fort beau, mais où logerait-on nos quatre cents orphelins ?

L'exposition placée sous le haut patronage de S. E. le vice-roi et gouverneur général de l'Inde, promet d'être magnifique. Il y aura dix sections principales : 1° Beaux-Arts ; 2° Education et arts libéraux ; 3° Hygiène ; 4° Ameublement ; 5° Habillements, articles de toilette, de voyage et objets accessoires du vêtement ; 6° Produits bruts et objets manufacturés de ces produits, tissus, etc. ; 7° Machines, instruments et appareils de la mécanique générale, matériel de chemins de fer et de tramways, etc. ; 8° Produits alimentaires ; 9° Agriculture et horticulture ; 10° Archéologie et histoire naturelle.

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées par un jury spécial.

Le gouvernement de l'Inde a mis à la disposition du comité l' « India Museum », avec le parc et les bâtiments annexés ; c'est un édifice magnifique, le plus beau de l'Inde, situé sur le « Maidan » en face du « Chowringhee », près du Palais du gouvernement et dans le centre de Calcutta ; un subside de 375,000 fr. a été accordé en outre. On construit en ce moment des annexes sous la surveillance spéciale de l'honorable colonel S.-T. Trevor, ingénieur royal, pour satisfaire aux demandes multiples déjà parvenues d'Europe.

Les comités général et exécutif comprennent les gouverneurs des présidences de l'Inde, les consuls étrangers y compris le consul général et le consul de Belgique, MM. E. Van Eetvelde et T. Paym, *Mgr Goethals, archevêque de Calcutta, le R. P. Lafont,* les princes et rajahs du Bengale.

*Vous le voyez, le gouvernement anglais est loin d'imiter certains États européens qui n'ont pas assez de haine et d'ostracisme à exercer à l'égard des ministres de l'Église catholique.* On sait à l'occasion nous rendre justice.

Mon regretté prédécesseur, le R. P. Van Impe, mort victime de son dévouement à la mission, avait, vous le savez, le titre de *fellow* ou membre du Sénat de l'Université. Cette docte corporation s'étant réunie, il y a quelque temps, pour une promotion solennelle, le vice-chancelier des Indes, l'honorable H. J. Reynolds, secrétaire d'État et

membre du Conseil du vice-roi, y prononça un discours dans lequel il fit un chaleureux éloge du jésuite défunt. Voici ses paroles :

« En considérant les vides que la mort a faits parmi les membres de l'Université, nous rencontrons les noms de trois hommes que la mort a trouvés directement occupés à l'œuvre de l'éducation. Le R. P. Van Impe, recteur de *Saint Xavier's College*, était un membre de cette illustre Société qui porte le nom du fondateur du christianisme, qui a consacré au progrès moral de l'Inde une si nombreuse phalange de ses plus nobles enfants et qui lui a donné une si large part dans ses généreux travaux. Il est mort digne de la belle cause à laquelle il avait voué sa vie : sa fin, vous le savez, fut hâtée parce qu'il ne put se résigner à abandonner l'œuvre qu'il avait en main. Le mal, qui ne devait finir qu'avec sa vie, le trouva tout entier adonné aux travaux de la commission instituée pour l'amélioration des classes peu fortunées d'Européens et d'Eurasiens. »

Voilà comment un haut fonctionnaire protestant parle au Indes d'un belge et de la Compagnie de Jésus ! En ferait-on autant partout ailleurs ?

Il faut être, qu'on nous permette l'expression, bête comme un libéral pour conclure par des traits pareils ! Le même correspondant avoue que « les catholiques vivent dans un accord parfait avec les protestants, » et, qui plus est, il fait remarquer que les journaux inspirés par les Jésuites sont écrits avec plus de tact que ceux des protestants, et qu'on n'y rencontre jamais d'attaques contre les membres des autres confessions religieuses ; il avoue même que « les écoles jésuitiques sont mieux tenues que les écoles protestantes, et que les protestants y envoient volontiers leurs enfants. »

Un tel aveu est bon à retenir.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 4 janvier.** — *Sénat.* — M. Le Royer prononce l'oraison funèbre de M. Gauthier de Rumilly.

M. de Saint-Vallier propose de lever la séance en signe de deuil.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

*Chambre des députés.* — Reprise de la discussion sur l'interpellation Langlois relative au programme économique du gouvernement.

M. Jules Ferry continue son discours et dit qu'en face des difficultés actuelles, le gouvernement estime que les vraies. réformes

sont dans la liberté d'initiative et la prévoyance individuelles que l'État doit aider mais sans chercher à s'y substituer.

Finalement, M. le président du conseil déclare que la Chambre ne peut faire mieux pour résoudre la question sociale que de voter la loi sur les syndicats professionnels et celle sur les enfants abandonnés; un mot en terminant à l'adresse de l'extrême gauche dont il qualifie les membres de « *charlatans de popularité!* » et c'est tout. Salve d'applaudissements au centre, suspension de séance. Après quoi, M. Clémenceau monte à la tribune.

L'orateur commence par renvoyer à M. Jules Ferry le mot de *charlatan politique* en disant qu'il n'est pas de ceux qui ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites.

Puis M. Clémenceau parle de la crise parisienne, dont il attribue les causes à la surcharge des impôts et à la cherté des loyers; il préconise comme remède le rétablissement de l'alliance internationale de tous les travailleurs, la diminution des tarifs de transports, le développement de l'instruction et de la liberté.

Faisant allusion à la puissance de la féodalité financière, M. Clémenceau reconnaît que l'intervention de l'État est nécessaire dans la question économique; l'État doit protéger les ouvriers.

Les interruptions sont perpétuelles; l'orateur nerveux, et le discours de M. Clémenceau se poursuit avec peine et sans grand succès.

L'orateur fait allusion au discours du Havre et à la déclaration de guerre de M. Jules Ferry. « Comment, vous vous êtes vanté d'avoir amélioré le régime économique de ce pays; ce n'est pas vrai, vous l'avez empiré!... »

La suite à samedi.

**Vendredi 1er février.** — *Sénat.* — Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur les syndicats professionnels.

M. Bérenger combat vivement l'article 5 qui autorise l'union des syndicats. L'honorable sénateur a démontré avec une grande lucidité le danger de cet article.

Les quatre premiers articles du projet suffisent à assurer la liberté des ouvriers, et l'orateur s'effraye de l'éventualité d'une entente intervenant entre les mineurs de la Loire et du Nord.

M. Lalanne a parlé dans le même sens.

M. Waldeck-Rousseau a soutenu *mordicus* l'article 5, qui est, à son point de vue, l'article fondamental du projet.

**Samedi 2 février.** — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des syndicats professionnels.

M. Allou combat l'article 5.

Il ne partage pas l'optimisme de M. Waldeck-Rousseau sur les dangers de la fédération des syndicats; il croit, au contraire, que notre industrie serait mortellement atteinte par la fédération, qui, loin de mettre fin aux grèves, en provoquerait le développement.

L'orateur croit que le système de la fédération tuera la liberté individuelle de l'ouvrier et deviendra un système d'oppression.

M. Waldeck-Rousseau reproche à M. Allou d'exagérer le danger; le ministre ne voit aucun danger dans l'association des travailleurs discutant les questions économiques. Il faut donner avec confiance aux ouvriers cette liberté dont ils sont dignes.

L'article 5 est repoussé par 136 voix contre 117.

L'article 6 est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération de la prise en considération de la proposition de M. d'Haussonville relative au mode d'aliénation des terres domaniales en Algérie.

*Chambre des députés.* — Suite de l'interpellation Langlois.

M. Hugot croit qu'il est inutile de recourir au socialisme d'État pour remédier à la crise. Le travail ne manque pas en France, mais il est trop centralisé à Paris.

L'orateur voudrait la translation des usines hors de Paris et la dissémination des ouvriers en province, qui souffre, elle, de la raréfaction de la main d'œuvre. L'agriculture ne demande pas de protection, mais des droits compensateurs.

M. Germain combat les critiques de M. Clémenceau contre l'oligarchie financière et les monopoles. Il s'attache à démontrer que les monopoles de la Banque, des chemins de fer, du Crédit Foncier, etc., etc., sont utiles au pays. Il se montre contraire à l'intervention de l'État dans la crise ouvrière. Il y a beaucoup de travail à Paris, mais le conseil municipal doit y pourvoir. L'État a entrepris des travaux au-dessus de ses forces. Il faudrait ne plus faire appel au crédit public, après le prochain emprunt, et réduire les travaux de canaux et de railways. On rendrait ainsi service à l'industrie elle-même, car les capitaux reprendraient leur cours naturel.

*Cris :* La clôture !

Mgr Freppel croit qu'en cours de la discussion, beaucoup de bonnes solutions ont été présentées, notamment la mutualité et la participation aux bénéfices, mais il faut que la justice et le dévouement, et non l'égoïsme président à ces institutions. La Religion, la Justice et la Charité sont les bases de toute solution. C'est d'elles que doivent s'inspirer les patrons et les ouvriers pour se faire de mutuelles concessions.

M. Clovis Hugues reconnaît les services rendus à l'instruction par M. Jules Ferry, mais ce n'est pas l'école qui fera gagner le pain à l'ouvrier. On conseille à l'ouvrier d'économiser, mais il gagne juste ne quoi ne pas mourir de faim. Comment économisera-t-il ? L'orateur demande des lois protégeant les ouvriers et leur permettant d'arriver au salaire plein.

M. le Président communique différents ordres du jour sur la question.

Un ordre du jour de M. Rouvier disant : « la Chambre est résolue de poursuivre l'œuvre des réformes, qu'elle a entreprise pour améliorer les conditions du travail en France, et passe à l'ordre du jour », est adopté à mains levées.

L'urgence sur une proposition de MM. Clémenceau et Lockroy, tendant à la nomination d'une commission de 44 membres, chargée d'examiner la situation, est prononcée par 485 voix contre 37.

M. Clémenceau appuie sa proposition, qui est combattue par M. Ferry.

Elle est adoptée, après pointage, par 251 voix contre 249.

La séance est levée à 7 heures 10.

**Lundi 4 février.** — *Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la discussion sur l'interpellation de M. Haentjens, relative à l'exécution des conventions avec les compagnies de chemin de fer.

Après une longue discussion à laquelle prennent port MM. Haentjens, Papon, Ballue, et le Ministre des travaux publics, l'interpellation se termine par le vote de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du ministre des travaux publics, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs députés demandent l'ajournement de la discussion de l'interpellation de M. Colbert-Laplace sur les chemins vicinaux.

La discussion immédiate est votée par 265 voix contre 237.

M. Colbert-Laplace développe son interpellation qui se termine par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

M. Andrieux demande que la Chambre nomme dès mardi la commission de 44 membres chargée d'étudier la question ouvrière.

Plusieurs députés demandent le renvoi à jeudi.

M. Haentjens objecte que de nombreux députés de la droite seront retenus par les obsèques de M. Rouher.

La Chambre, consultée, adopte la date de jeudi, à 1 heure, par 274 voix contre 242.

**Mardi 5 février.** — *Sénat.* — Le Sénat vote les 40 premiers articles de la loi municipale.

*Chambre des députés.* — La Chambre, par 323 voix contre 177, rejette la proposition de M. Laisant, tendant à accorder le dégagement des objets déposés au mont-de-piété, dont le prêt n'excèderait pas dix francs.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La question sociale. — Affaire du Tonkin. — Autriche. — Allemagne. — Russie. — Angleterre.

7 février 1884.

Nous voilà bien avancés avec l'ordre du jour que vient d'enfanter la Chambre en travail de l'éternelle question sociale.

Rien n'est changé en France : nous allons seulement avoir une commission de quarante-quatre incapables de plus. Et pour arriver à ce piètre résultat, toutes les sectes du parti républicain, depuis M. Frédéric Passy du centre gauche, en passant par MM. Langlois et Ferry opportunistes, jusqu'à l'extrême gauche, représentée par MM. Clémenceau et Brialou, ont dit leur mot. Les uns et les autres ont préparé d'excellents plaidoyers en faveur des ouvriers ; tous sont d'accord pour déclarer que la crise commerciale et industrielle va en s'aggravant. Seul, M. Ferry, qui est et veut rester ministre, a fait des réserves. Sans doute l'ouvrier est malheureux, mais il pourrait être plus malheureux encore. Donc, on aurait tort de se plaindre. La situation est mauvaise assurément, mais elle pourrait être pire. Donc, il faut s'estimer heureux. La France tout entière, dans son commerce, dans son industrie, dans ses finances, languit et, de jour en jour, voit sa situation s'aggraver, mais cette situation n'est pas désespérée et elle pourrait l'être. Donc, de ce côté encore, il y a lieu de se réjouir.

C'est avec des arguments de cette force qu'un ministre ose aujourd'hui discuter devant une Chambre française !

Soyons-en sûr, ce ne sont pas ces hommes-là qui apporteront une solution à la crise sociale. La solution, elle est ailleurs. Comme l'a si bien dit Mgr Freppel, la justice et le dévouement sont les seuls principes, les seuls éléments de la solution du problème. Or, qui est-ce qui fortifiera dans les patrons le sentiment de la justice? qui est-ce qui les défendra contre les bassesses de l'égoïsme ? qui est-ce qui, d'autre part, inspirera aux ouvriers la modération dans les désirs ? qui est-ce qui calmera chez les uns et chez les autres la fièvre des jouissances matérielles ? qui est-ce qui jettera le *sursum corda* à travers les masses populaires ? qui est-ce qui entretiendra dans les cœurs la flamme du sacrifice ? qui est-ce qui rappellera aux riches l'éminente dignité des pauvres dans l'Église suivant le sublime langage de Bossuet ? qui est-ce qui répètera après l'évêque de Meaux que les pauvres ont reçu de la Providence des « assignations » sur le superflu des riches ?

Qui développera ces magnifiques thèses de saint Basile, de saint Chrysostome et de saint Augustin sur les rapports providentiels des riches et des pauvres ? Qui, à toute heure et en tout lieu, proclamera la prédominance de l'esprit sur la matière, le respect de la loi morale, la sainteté du devoir, l'autorité de

la conscience, les grandeurs de l'abnégation et du dévouement, toutes ces choses qui font l'honneur de la civilisation chrétienne et sans lesquelles l'instruction n'aboutirait qu'au néant et le travail s'agiterait dans le vide? La religion seule avec ses grandes maximes et ses hautes leçons !

Avec l'Église, avec la religion, on peut résoudre la question sociale : sans l'Église, sans la religion, on ne peut rien, absolument rien !

—

C'est dans huit jours que le général Millot et les renforts qui l'accompagnent seront rendus à Hanoï. Tout est concerté entre le gouvernement et nos chefs au Tonkin pour que la reprise des opérations offensives ne se fasse pas attendre au delà du 15, et chacun sait que Bac-Ninh en sera le premier objectif. Mais qu'arrivera-t-il effectivement ? Des lettres de Londres assurent, et la chose n'est pas impossible, que M. Jules Ferry pourrait bien apprendre, en même temps que la nouvelle de l'arrivée de nos renforts, que la Chine demande la paix en cédant sur tous les points de nos réclamations. C'est alors que le coup de théâtre serait vraiment surprenant, puisqu'il faudrait renoncer aux lauriers rêvés par le gouvernement, et que toutes nos dépenses seraient en pure perte. Cependant, on semble avoir prévu le cas au ministère des affaires étrangères, puisqu'on continue à y affirmer que tant que la Chine n'aura pas consenti à nous payer une indemnité de 120 millions, il n'y aura rien de fait. Comme il est facile de le prévoir, cette réclamation rendant inévitable la continuation des hostilités, les propositions pacifiques de la Chine resteraient en réalité sans valeur.

—

La situation intérieure de l'Autriche-Hongrie a pris tout à coup une gravité exceptionnelle.

Dans un conseil des ministres tenu mercredi, il a été décidé que des mesures extraordinaires seraient prises contre les socialistes, dans les circonscriptions judiciaires de Vienne, de Kornenburg et de Wiener-Neustadt (dans la banlieue), mesures provoquées par deux assassinats commis à quelques semaines d'intervalle sur des agents de police à Florisdorf, près de Vienne.

Le comte Taaffe, président du conseil, a adressé à la Chambre des députés une lettre faisant part à cette Assemblée des mesures exceptionnelles que le gouvernement veut prendre et dont la

*Gazette officielle* publie le texte. En vertu de cette ordonnance, qui s'appuie sur la loi du 5 mai 1869, les lettres suspectes pourront être ouvertes et les imprimés jugés dangereux seront saisis. Une ordonnance suspend le jury.

Dans sa communication au Reichsrath, le comte Taaffe motive ses ordonnances sur les actes criminels qui ont été commis dernièrement à Vienne et dans les environs, sur le danger toujours croissant d'un bouleversement de l'ordre gouvernemental et social, et en particulier sur les manœuvres dont on a constaté l'existence dans les circonscriptions judiciaires ci-dessus indiquées, et que le pouvoir exécutif ne peut plus combattre par les moyens dont il dispose ordinairement.

—

La Chambre des députés de Prusse a consacré une de ses dernières séances à la discussion du budget des cultes. Le centre n'a pas failli à son devoir, déterminé qu'il est à ne manquer aucune occasion d'affirmer le droit en présence de toutes les coalitions de partis. Cette politique n'a pas de conséquences immédiates, mais elle prépare un meilleur avenir, en maintenant à l'ordre du jour de l'opinion publique des questions dont la solution sincère peut seule amener la pacification religieuse. M. Stablewski a protesté contre la nomination d'office des curés (schismatiques) pour des cures privées de leurs titulaires en vertu des lois de mai. M. Biesenbach a demandé le rappel de l'archevêque de Cologne, Mgr Melchers, et M. Rintelen a réclamé la suppression du crédit destiné à l'évêque vieux-catholique. MM. Windthorst, le baron de Schorlemer-Alst, Reichensperger et d'autres notabilités encore du parti du centre ont également pris la parole.

Le ministre des cultes, M. de Gossler, a répondu, dans la forme raide et gourmée qui lui est propre, et la majorité, — y compris les progressistes et les conservateurs protestants, — a donné raison au gouvernement.

Et pendant que les progressistes votent de cette manière, voici ce qu'un de leurs principaux organes, le *Berliner-Zeitung,* dirigé par leur *leader* M. Richter, publie au sujet de la question religieuse :

Kulturkampf ! Oh ! le vilain mot, qui n'aurait jamais dû être prononcé et qui n'aurait jamais dû obtenir droit de cité dans la grammaire allemande. Ce mot devait signifier la lutte pour les biens intellectuels suprêmes, et il n'est devenu qu'une

source d'actes des plus regrettables et de lamentables aberrations. Où est le charme produit jadis par ce mot: « Kulturkampf », alors que le Parlement et l'empire retentissaient du cri de guerre : *Væ Romæ!* Où est l'entraînement et l'enthousiasme avec lesquels on est parti en guerre ? Tous ceux qui alors se sont laissé entraîner par le chancelier regrettent aujourd'hui leur lamentable erreur ; le *dégrisement* est devenu général dans toute l'Allemagne. Les débats sur la motion Reichensperger, relative au rétablissement des art. 15, 16 et 18 de la Constitution, ont fourni un tableau saisissant du désarroi de la situation. Nous sommes simplement dans une impasse ; aller en avant est impossible, revenir sur ses pas est plus que pénible. Que l'on jette donc une fois pour toutes le lest du *Kulturkampf* par-dessus bord, au lieu d'embrouiller davantage la situation en pactisant et en parlementant comme des traficants. Puisque tous les partis avouent qu'on a commis de graves erreurs, pourquoi ne pas les réparer le plus vite possible ?

Un pareil langage démontre tout au moins que M. Windthorst a bien fait de ne pas désarmer, et qu'avec un peu de patience, les circonstances aidant, le Centre arrachera au gouvernement plus que celui-ci ne voudrait accorder de bon gré, car il y a d'autres questions à l'ordre du jour que celle du budget des cultes, et le prince de Bismark peut avoir besoin des cent voix dont M. Windthorst dispose.

—

Le 25 janvier, M. de Giers, de retour de son voyage en Europe, est arrivé à Saint-Pétersbourg ; le lendemain, il a été reçu par l'empereur et il lui a rendu compte des résultats de ses entrevues avec les hommes d'État étrangers et les diplomates russes qui sont allés conférer, ces derniers temps, avec leur chef à Montreux.

En général, le ministre est satisfait de son voyage, d'où il a rapporté la ferme conviction que la paix européenne ne court, pour le présent, aucun danger. Les indices rassurants qu'il a relevés en route ont d'ailleurs une origine en parfaite concordance avec le motif même qui a fait donner au voyage privé de ce ministre une tournure semi-officielle et quasi diplomatique. Partout, en effet, M. de Giers a rencontré sur son passage les mêmes inquiétudes et le même souci de parer à des éventualités d'une nature analogue.

Il n'est guère de pays qui ne soit plus ou moins sourdement travaillé par les menées socialistes. Ce fait, en inspirant aux divers gouvernements une sérieuse inquiétude pour leur exis-

tence, a créé entre eux un lien de solidarité dont résulte leur situation respective actuelle. Ayant à lutter contre l'ennemi commun qui les bat en brèche, ils ont senti la nécessité d'unir leurs forces pour une résistance tacite, au lieu de les juger imprudemment en querelles ne pouvant profiter, en définitive, qu'aux adversaires du principe conservateur.

De ce retour sur eux-mêmes est résulté le mot d'ordre donné par les gouvernements aux organes de la presse, d'avoir à s'abstenir dorénavant de toute polémique irritante, et ce changement de front a ouvert aux cabinets le terrain d'une entente commandée par le sentiment de leur sécurité personnelle.

C'est à ces considérations, plus qu'à toute autre, qu'il convient d'attribuer l'attitude de l'empereur Alexandre III et de ses conseillers vis-à-vis de l'Allemagne et surtout de l'Autriche. C'est là que gît, en réalité, le motif déterminant des avances que se sont faites réciproquement les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Vienne ; certes, sans la menace d'un danger imminent et commun, ils n'eussent point passé l'éponge sur maints fâcheux souvenirs que leur avait suscités la lutte d'influence dans la péninsule des Balkans.

Les entrevues de Berlin et de Vienne paraissent donc appelées à produire des effets satisfaisants et durables, par la raison que ce qui les a provoquées n'est point une simple fantaisie des leaders de la politique internationale, mais bien un puissant intérêt garantissant, de part et d'autre, la durée et l'efficacité de leurs conséquences. Telle est du moins l'impression produite dans les cercles dirigeants et diplomatiques par le voyage de M. de Giers.

—

L'ouverture du parlement britannique a eu lieu le 5 février. Il a été donné lecture du discours royal. Voici les passages qui sont de nature à intéresser nos lecteurs :

Je continue d'avoir les relations les plus amicales et les plus cordiales avec toutes les puissances étrangères.

Mes pourparlers avec le président de la République française, à propos de différents incidents spéciaux touchant Madagascar, se sont terminés, ainsi que je l'avais espéré, d'une manière qui tend à confirmer l'entente cordiale entre les deux puissances. J'ai de même, de concert avec le président de la République française, nommé une commission, qui siége actuellement à Paris, pour discuter les bases d'un arrangement que j'avais proposé, relatif au règlement futur de la question des pêcheries de Terre-Neuve, et ayant pour but de

prévenir de nouveaux conflits. Nous sommes parvenus à conclure un arrangement avec le Portugal relatif à la rivière du Congo et aux territoires adjacents, arrangement qui vous sera soumis.

La satisfaction même de la reine Victoria doit nous faire craindre que sur tous ces points l'intérêt de la France ne soit pas partout sauvegardé. Puissions-nous nous tromper !

P. CHANTREL.

---

## PETITE CHRONIQUE

Cinq élections de conseillers généraux ont eu lieu dimanche :

M. Dubois, républicain, remplace M. de Bouteville, décédé, à Marchiennes.

A Argentan (Orne), M. Dugué de la Fauconnerie, ancien député, candidat républicain, a été élu en remplacement de M. Ragaine.

A Lezardrieux (Côtes-du-Nord), M. Done, monarchiste, a été élu en remplacement de M. Le Berre, républicain, qui avait été élu en 1881, et depuis invalidé par le Conseil d'État.

A Plancoët (Côtes-du-Nord), M. de Largentaye, monarchiste, a été élu, en remplacement de son père, député, décédé.

A Saujon (Charente-Inférieure), M. Jozande, bonapartiste, a été élu par 1.554 voix contre 1.515 à M. Mousnier, candidat républicain.

— La préfecture de la Seine vient de dresser l'état de la consommation parisienne pendant l'année 1883. Établi à l'aide des statistiques tenues dans les halles et dans les abattoirs par les inspecteurs, ce relevé donne donc le chiffre exact des denrées consommées.

On a vendu aux halles, l'année dernière, 17,750,323 pièces de gibier ou volailles, notamment :

6,842,356 poulets, 3,256,627 lapins, 2,473,517 pigeons, 863,224 canards, 640,414 oies, 364,588 dindes, 233,241 lièvres, 487,827 perdreaux. 191,711 cailles, 278,985 grives et merles, etc.

Il s'est vendu : 12,268,630 kilos de beurre, 303,859,530 œufs, 190,035 centaines d'huîtres, 19,978,297 kilos de marée, 2,425,908 kilos de poissons d'eau douce, enfin 5.861,150 kilos de moules et autres coquillages.

Il a été abattu : 211,872 bœufs, 57,873 vaches, 220,437 veaux, 1,776,871 moutons, 257,859 porcs.

A la boucherie hippophagique de l'abattoir de Villejuif, on a abattu 9,485 chevaux, 307 ânes et 40 mulets.

La consommation de la viande de cheval suit une progression

remarquable : en 1881 on n'avait abattu à Villejuif que 6,487 chevaux et 7,546 en 1882. Un cheval donne en moyenne 250 kilogr. de viande comestible.

— Le *Times* reçoit par dépêche et publie la nouvelle que le roi Humbert vient de prendre une « importante résolution. » Il paraît que Sa Majesté piémontaise a donné l'ordre de ne plus faire servir désormais dans les banquets officiels italiens que des vins italiens. On fera néanmoins une exception pour le champagne.

Du reste, le roi Humbert prêche d'exemple. Le correspondant du journal anglais raconte qu'au dernier banquet offert par Leurs Majestés aux représentants du Sénat et de la Chambre, on a remplacé le sauterne et le chablis par du *stradella*, et le bordeaux par du *brolio* et de l'*alta collina ;* enfin, le vin du Rhin par le *malvasina* et le *moscato*.

Si l'*italianisme* des Majestés piémontaises ne se manifestait que dans la question des vins, rien ne serait plus louable et surtout plus méritoire. Mais il est évident que les patriotes italiens ne trahissent autant de ressentiment contre le vin des voisins que parce qu'on ne connaît pas le moyen de se le procurer sans argent. Si on pouvait *incamérer* les vignobles de France et des bords du Rhin comme les biens de la Propagande, ce serait évidemment une autre affaire.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le *Journal officiel* a publié le décret relatif à l'emprunt :

Il aura lieu par voie de souscription publique en rentes 3 0/0 amortissables divisées en 169 séries et remboursables en 69 années : il sera de 350 millions. L'ouverture de la souscription aura lieu le mardi, 12 février au matin, et sera close le même soir.

Il ne sera admis aucune liste de souscription ; la souscription par correspondance ne sera pas non plus admise ; on devra souscrire aux guichets où la souscription pourra être reçue.

Il ne sera pas admis de souscription de moins de 15 fr. de rente.

Dans le but d'arriver le plus promptement possible au classement de l'emprunt et éviter qu'il ne soit accaparé par la spéculation, le ministre des finances a décidé de privilégier les unités qui souscriront entièrement libérées. Tous les souscripteurs d'une rente libérée seront donc assurés de voir leur demande accueillie avant toutes les autres. Les autres demandes seront donc réduites sous le rapport du chiffre de souscription, au total de l'emprunt.

Pour les souscriptions non libérées, voici l'époque des paiements et le chiffre de ces paiements :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En souscrivant | (par 15 fr. de rente) | ............. | 40 fr. |
| Le 16 avril 1884 | » | ............. | 40 » |
| Le 16 juillet 1884 | » | ............. | 80 » |
| Le 16 octobre 1884 | » | ............. | 80 » |
| Le 16 janvier 1885 | » | ............. | 143 » |
| | Total | | 383 fr. |

C'est ce chiffre de 383 fr. qui est fixé comme base de l'emprunt; il correspond pour la cote du 3 0/0 amortissable au cours de 76 fr. 60; car vous savez sans doute que le 3 0/0 amortissable n'est autre chose qu'une obligation semblable à celles des chemins de fer, remboursable à 500 fr. et rapportant 15 fr. net d'impôt; il y a donc du chef de cet emprunt une prime de remboursement de 117 fr. en 69 années.

Ce titre a été créé en 1878 sous le ministère de M. Léon Say : il était destiné à des travaux de chemins de fer suivant le programme Freycinet. Depuis, détourné de sa voie comme il fallait s'y attendre sous ce gouvernement, il sert à combler les déficits annuels. C'est le présent qui charge l'avenir. Peu importe à nos gouvernants ; ils ne comptent pas vivre si longtemps, et ils n'ont cure de ce fardeau qui sera la charge de ceux qui régneront plus tard. Cela nous met en mémoire cette fable de La Fontaine où un charlatan (républicain probablement) jurait à un Roi que, d'ici dix ans, il ferait parler son âne, et qui pour cela — c'était bien sûr un républicain — avait grand soin de se faire donner une grosse somme pour commencer cette éducation. Comme on lui voulait démontrer l'absurdité et l'impossibilité de tenir ses engagements : Bast ! dit-il, dans dix ans, le Roi, l'âne ou moi seront morts ! On dirait la fable faite d'hier.

La Bourse n'est pas contente ; elle comptait sur l'émission pour faire une rafle, et elle ne pourra l'accaparer comme elle l'eût voulu ; elle a boudé et a arrêté la hausse ; mais elle boude contre son ventre, parce que, de gré ou de force, elle est contrainte à soutenir les cours, attendu qu'elle a une série d'émissions à faire, une quantité de millions à demander au bon public. Elle attend la suite de l'emprunt. Pour couvrir ces 350 millions, on remuera plus d'un milliard et, l'argent une fois déplacé, on espère qu'il ne rentrera pas ailleurs que dans la Caisse des Etablissements de Crédit. En parlant de ces Etablissements, deux viennent d'être mis en faillite : le Crédit de France et le Crédit de Paris. A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES



## LETTRE ENCYCLIQUE

DE

# N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE

**AUX ÉVÊQUES DE FRANCE**

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES
LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE

LÉON XIII, PAPE

*Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.*

La très noble nation française, par de nombreuses et grandes œuvres accomplies soit dans la paix, soit dans la guerre, a rendu, entre toutes, à l'Église catholique d'éminents services, dont le souvenir reconnaissant ne périra point, et dont la gloire ne se flétrira pas. Devenue chrétienne de bonne heure, à la suite de son roi Clovis, elle reçut, comme un glorieux témoignage et en même temps comme une récompense de sa foi et de sa piété, le titre de *Fille aînée de l'Église.*

Depuis cette époque, vos ancêtres, Vénérables Frères, se montrèrent souvent les auxiliaires de la divine Providence elle-même pour les grandes et salutaires entreprises. Ils firent particulièrement éclater leur mérite en prenant la défense, dans le monde entier, de la religion catholique, en propageant la foi chrétienne parmi les nations barbares, en délivrant et en protégeant les Lieux-Saints de la Palestine, de telle sorte que l'on a pu dire proverbialement avec raison : *Gesta Dei per Francos*. Il en résulta que, se dévouant avec fidélité au service de la religion catholique, ils méritèrent de partager d'une certaine façon les gloires de l'Église et fondèrent de nombreuses institutions publiques et privées, où se manifeste la vertu puissante de la religion, de la bienfaisance, de la magnanimité.

Les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, eurent toujours en très haute estime ces mérites de vos aïeux, et, pour témoigner combien ils leur étaient agréables, ils voulurent plus d'une fois décerner des éloges à la nation française. Ceux que Innocent III et Grégoire IX, ces grandes lumières de l'Église, adressèrent à vos ancêtres, sont assurément des plus glorieux. Le premier, dans une lettre à l'archevêque de Reims : *Nous aimons*, dit-il, *d'une affection privilégiée le royaume de France, parce que, plus que tous les autres royaumes du monde, il s'est toujours montré soumis et dévoué envers le Siège Apostolique et envers Nous*. Le second, dans une lettre au roi saint Louis, parle du royaume de France, *qui n'a pu être détaché du dévot service de Dieu et de l'Église par aucun événement, dans lequel la liberté de l'Église n'a jamais péri, où la foi chrétienne n'a perdu en aucun temps sa vigueur : loin de là, pour les conserver, les rois et le peuple de ce royaume n'ont pas hésité à verser leur propre sang et à s'exposer à de nombreux périls*.

Dieu, le créateur de toutes choses, qui donne même sur la terre aux peuples la récompense de leurs vertus et de leurs actes méritoires, en a tenu compte en conférant à la France tous les éléments d'une grande prospérité, les gloires

militaires, les bienfaits de la paix, l'honneur du nom et une puissance prééminente. Et si parfois la France, s'oubliant elle-même et se refusant à la mission qui lui avait été donnée par Dieu, a voulu se mettre en conflit avec l'Église, il est arrivé, par un effet particulier de la grâce divine, qu'elle n'est pas demeurée dans l'égarement, ni pour longtemps ni en totalité.

Plût au Ciel qu'elle eût pu traverser intacte les événements funestes pour la religion ou pour la société qu'ont vus s'accomplir les temps plus rapprochés de nos jours. Mais, depuis que des esprits imbus du venin des erreurs modernes, ont commencé à rejeter, dans la passion d'une liberté illimitée, l'autorité de l'Église, l'évolution a suivi avec rapidité la pente fatale. Car, depuis que le venin mortel de fausses doctrines a fait sentir son action sur les mœurs, la société humaine s'est engagée peu à peu dans dans une voie qui paraît indiquer la tendance à abandonner complétement les lois de la religion chrétienne.

Au progrès, en France, de ces tendances funestes, ont contribué beaucoup, au siècle dernier, les prétendus philosophes qui se sont mis à attaquer les fondements de la vérité chrétienne et qui ont inauguré un système de discussion philosophique destiné à exciter encore plus la passion d'une liberté immodérée. Leurs efforts ont été continués par ceux qui, par haine implacable de la religion, se sont unis en associations abominables et qui cherchent avec une ardeur qui s'accroît tous les jours à opprimer l'Église catholique. Vous, Vénérables Frères, pourrez juger mieux que personne si cette ardeur impie n'est pas plus intense en France que nulle autre part.

C'est pourquoi l'amour paternel avec lequel Nous embrassons tous les peuples et qui Nous a déterminé à rappèler, en temps opportun, et par des lettres adressées aux évêques, les peuples d'Irlande, d'Espagne et d'Italie, au sentiment de leurs devoirs, Nous oblige maintenant de faire de la France l'objet de Notre sollicitude.

Les entreprises criminelles dont Nous venons de parler ne menacent pas, en effet, uniquement la religion, mais

sont également funestes à l'État. Il est impossible que la prospérité de la société continue quand la vertu de la religion a disparu. Là où l'homme cesse de craindre Dieu, il manque la base principale de la justice sans laquelle, même d'après l'avis des philosophes païens, il n'est point possible de gouverner la société.

L'autorité des princes ne sera plus suffisamment respectée et les lois n'auront plus la force nécessaire. Le calcul de l'intérêt l'emportera partout sur le sentiment de l'honnêteté; l'intégrité des droits sera menacée, la crainte du châtiment étant une mauvaise garantie de l'accomplissement du devoir; ceux qui commandent seront facilement portés à excéder les limites de leur pouvoir, et ceux qui obéissent entraînés à la sédition et à la révolte.

En outre, comme il n'est rien de bon, dans la nature, qui ne vienne de la bonté divine et ne doive lui être rapporté, toute société humaine qui fait ce qui dépend d'elle pour exclure Dieu de ses lois et de sa constitution, répudie le secours de la bienfaisante assistance d'en Haut et mérite ainsi que la protection céleste lui soit retirée. C'est pourquoi, si forte et si riche que paraisse cette société, cependant elle porte en elle-même, au fond de ses entrailles, des germes de mort, et elle ne peut nourrir l'espoir d'une longue durée. De telle sorte que pour les nations chrétiennes, de même que pour les individus, il n'est pas moins conforme à leur intérêt de se soumettre aux règles tracées par Dieu que périlleux de s'en écarter, et il leur arrive le plus souvent que, tant qu'elles restent fidèles à Dieu et à l'Église, elles jouissent comme naturellement de la prospérité, tandis que leurs défections sont pour elles une cause de malheur. L'histoire permet de se rendre compte de ces alternatives, et Nous pourrions en citer des exemples récents dans votre pays même, si Nous prenions le temps de rappeler ce que vit une époque antérieure, lorsque l'impiété des foules ébranla la France jusque dans ses fondements, ruinant du même coup et la religion et l'État.

Au contraire, ces causes certaines de ruine de l'État sont facilement conjurées si les préceptes de la religion

catholique sont observés dans la constitution et le gouvernement tant de la famille que de la société. Ces préceptes, en effet, assurent et le maintien de l'ordre et le salut de l'État.

En ce qui touche d'abord la famille, il est de la dernière importance que, dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent le préparer à la vie ne soient jamais séparés de celui de la religion. Disjoindre ces enseignements, c'est vouloir que l'enfance soit neutre à l'égard des devoirs envers Dieu : système d'éducation faux en soi, et surtout funeste quand il s'agit d'enfants en bas âge, car il ouvre la voie à l'athéisme et la ferme à la religion.

Il faut donc que les parents chrétiens veillent avec le soin le plus extrême à ce que leurs enfants, dès qu'ils sont à même de comprendre, reçoivent l'instruction religieuse, et à ce que rien, dans les écoles, ne puisse porter atteinte à leur foi et à leurs mœurs. La loi divine et la loi naturelle enjoignent aux parents cette vigilance, et ils ne sauraient pour aucun motif, être affranchis de ce devoir. L'Église, qui garde et défend l'intégrité de la foi ; l'Église, qui, en vertu de l'autorité qu'elle tient de Dieu, son fondateur, doit appeler aux bienfaits de la civilisation chrétienne toutes les nations, et qui, par suite, doit attentivement surveiller l'instruction et l'éducation des enfants qui sont placés par le baptême sous sa puissance, a toujours formellement condamné les écoles appelées *mixtes* ou *neutres ;* elle a maintes et maintes fois averti les parents d'avoir à demeurer, sur ce point si essentiel, toujours vigilants. En obéissant en cela à l'Église, on obéit en même temps à l'utilité sociale, on pourvoit excellemment à l'intérêt commun. En effet, ceux qui n'ont pas reçu, dans le premier âge, l'influence de la religion, grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, qui peuvent seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et réprimer les passions mauvaises. Telles sont les notions d'un Dieu créateur, d'un Dieu juge et vengeur, des récompenses et des peines de l'autre vie, des secours célestes que Jésus-

Christ nous offre pour remplir consciencieusement et saintement nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences sera malsaine. Des jeunes gens affranchis de la crainte de Dieu ne pourront supporter aucune des règles d'où dépend l'honnêteté de la vie; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils seront entraînés à jeter le trouble dans l'État.

Nous avons à considérer maintenant toutes ces choses, très salutaires et très vraies, qui sont relatives à la société civile et à l'échange réciproque des droits et des devoirs entre la puissance spirituelle et le pouvoir politique.

En effet, de même qu'il y a sur terre deux sociétés principalement ; l'une, la société civile, dont le but prochain est de procurer au genre humain les biens temporels et terrestres ; l'autre, la société religieuse, dont le but est de conduire les hommes à cette félicité véritable, céleste et éternelle, pour laquelle nous sommes créés ; ainsi il existe deux puissances, toutes deux obéissant à la loi éternelle et naturelle, et, dans les choses qui sont contenues dans l'ordre et dans l'obédience propre de chacune d'elles, ne prenant conseil que d'elles-mêmes.

Mais toutes les fois qu'il faut constituer quelque chose d'une nature telle que chacune des deux puissances peut, à bon droit, par des causes diverses et d'une manière différente, prétendre intervenir, l'accord des deux puissances est nécessaire et favorable au bien public. Si cet accord est rompu, la condition des choses sera nécessairement douteuse et instable, et, par suite, il ne pourra exister de tranquillité ni pour l'Église ni pour la société civile.

Alors donc qu'il a été établi publiquement des conventions précises entre la puissance spirituelle et la puissance civile, s'il importe surtout à la justice que la concorde demeure entière, cela importe également au bien public ; car de même qu'il existe de mutuels devoirs de l'une envers l'autre puissance, ainsi chacune en reçoit et en retire tour à tour un avantage utile et certain.

En France, au commencement de ce siècle, peu après que les grands troubles civils et les terreurs se furent apai-

sés, les chefs mêmes du gouvernement comprirent qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de relever une nation accablée sous tant de ruines que de rétablir la religion catholique.

Pie VII, Notre prédécesseur, prévoyant dans sa sagesse les futurs bienfaits de cette œuvre, répondit avec empressement au désir du premier Consul, et fit preuve d'une bonne volonté et d'une indulgence qui allèrent aussi loin que le devoir le permit.

En réglant les points principaux de cet accord, il en posa les fondements et traça un chemin sûr et approprié aux circonstances pour mener peu à peu à la restauration et au rétablissement des institutions religieuses.

En ce temps-là, effectivement, et plus tard, plusieurs choses qui importaient à la sécurité et à l'honneur de l'Église furent réglées avec un jugement prévoyant. De là résultèrent des avantages considérables, d'autant plus précieux que tous les intérêts religieux avaient été auparavant bouleversés et ruinés. Grâce aux honneurs publics rendus à la religion, les institutions chrétiennes reprirent vie ouvertement ; mais c'est aussi une chose admirable de voir combien, par ce fait, refleurit la prospérité des intérêts civils.

En effet, la nation, à peine sortie des plus violentes tempêtes, réclamait de la façon la plus véhémente les garanties fondamentales de la tranquillité et de l'ordre publics ; or, ce qu'elle réclamait, elle sentit que la religion catholique le lui apportait très heureusement, de telle sorte qu'il fut manifeste que le dessein de rétablir la concorde entre l'Église et l'État était bien le dessein d'un homme d'État clairvoyant et soucieux du bien public.

C'est pourquoi, si d'autres raisons manquaient, les mêmes motifs qui alors poussèrent à entreprendre cette pacification devraient aujourd'hui pousser à la conserver. Car c'est une pensée déraisonnable et pleine de périls, au milieu des passions excitées de toutes parts pour les nouveautés dangereuses, en présence d'une si grande incertitude de l'avenir, de jeter de nouvelles semences de discordes entre l'une et l'autre puissance, et, par des obstacles

interposés, d'empêcher ou de retarder l'action bienfaisante de l'Église.

Et cependant Nous voyons, non sans inquiétude et sans douleur, des périls de ce genre surgir à l'heure présente; car certaines choses en opposition avec le bon état de l'Église ont été faites ou se font, après que des esprits hostiles ont eu excité la défiance et la haine contre les institutions catholiques et se sont plu à les représenter comme ennemies de l'État. Nos inquiétudes et Nos soucis ne sont pas moins vivement provoqués par les desseins de ceux qui, dans le but de séparer les intérêts de l'Église et de l'État, voudraient rompre plus ou moins promptement le pacte salutaire conclu avec le Siège Apostolique.

Dans ces conjonctures, Nous n'avons rien négligé de ce que les temps semblaient demander. Nous avons donné l'ordre à Notre Nonce apostolique, chaque fois qu'il nous a paru nécessaire, d'adresser des représentations, que ceux qui régissent l'État ont déclaré recevoir avec un esprit disposé à tout ce qui serait juste.

D'autre part, lorsque fut portée la loi qui supprimait les Congrégations religieuses, Nous fîmes connaître Nos sentiments religieux dans une lettre adressée à Notre cher Fils, le cardinal de la S. É. R., archevêque de Paris. De même, dans une lettre du mois de juin de l'année dernière, adressée au Président de la République, Nous Nous sommes plaint d'autres actes qui sont nuisibles au salut des âmes et qui blessent les droits de l'Église. Nous avons agi de la sorte et parce que la sainteté et la grandeur de Notre charge apostolique le demandaient, et parce que Nous désirons vivement que les Français conservent avec une pieuse et inviolable fidélité la religion qu'ils ont reçue de leurs ancêtres et de leurs pères. De la même façon, avec la même fermeté et la même constance, Nous ne cesserons jamais de défendre les intérêts catholiques de la France.

Dans l'accomplissement de ce juste et rigoureux devoir, vous avez tous été, Vénérables Frères, nos vaillants auxiliaires. En effet, réduits à déplorer le sort des Congrégations religieuses, vous avez fait néanmoins tout ce qui vous

était possible pour ne pas laisser succomber sans défense ceux qui n'avaient pas moins bien mérité de la société civile que de l'Église. A l'heure présente, autant que le permettent les lois, vous appliquez vos plus grandes sollicitudes et vos pensées à procurer à la jeunesse des facilités nombreuses de bonne éducation, et vous ne manquez pas de montrer combien les desseins que certains hommes nourrissent contre l'Église seraient pernicieux à l'État lui-même.

C'est pourquoi personne n'aura le droit de vous accuser de céder à des considérations humaines, ou de faire la guerre à l'ordre de choses établi ; car, lorsqu'il s'agit de l'honneur de Dieu, lorsque le salut des âmes est mis en péril, le devoir de votre charge est de prendre la protection et la défense de toutes ces choses.

Continuez donc avec prudence et fermeté à remplir votre ministère épiscopal : enseigner les préceptes de la doctrine céleste et montrer au peuple le chemin à suivre au milieu de l'iniquité si grande des temps. Il faut une parfaite union d'esprit et de volonté, et là où il n'y a qu'une même cause, on doit employer une même façon d'agir. Veillez à ce que ne manquent jamais les écoles où les élèves soient très soigneusement imbus de la notion des biens célestes et de leurs devoirs envers Dieu, et dans lesquelles ils puisent une connaissance profonde de l'Église et la soumission à ses enseignements, de telle façon qu'ils comprennent et qu'ils sentent que l'on doit être prêt à braver pour elle toutes les épreuves.

La France est riche en exemples d'hommes éminents qui n'ont pas craint d'affronter, pour la foi chrétienne, toutes les calamités, et même la perte de la vie. Dans cette perturbation sociale que nous avons rappelée, nombre d'hommes se sont rencontrés, d'une foi invincible, qui ont maintenu par leur courage et par leur sang l'honneur de leur patrie. Et dans les temps mêmes que nous traversons, Nous voyons, en France, la vertu se soutenir dignement, avec l'aide de Dieu, au milieu des embûches et des périls. Le clergé s'attache à son devoir et il le remplit avec cette

charité toujours prompte et habile à servir le prochain qui est le propre du prêtre. Des laïques en grand nombre font ouvertement et hardiment profession de la foi catholique ; ils rivalisent pour multiplier et varier les témoignages de leur dévouement envers ce Siège Apostolique ; ils pourvoient, au prix de grandes dépenses et de grands efforts, à l'éducation de la jeunesse et ils viennent en aide aux besoins publics avec une libéralité et une munificence admirables.

Tous ces biens, qui donnent les meilleures espérances pour l'avenir de la France, il faudra non seulement les conserver, mais encore les augmenter par des efforts communs et par une sollicitude constante. Il faudra veiller, avant tout, à ce que les rangs du clergé soient de plus en plus renforcés par des hommes dignes et capables. Que l'autorité de leurs prélats soit sacrée pour les prêtres ; que ces derniers soient convaincus que leur ministère ne sera ni saint, ni utile, ni respecté s'il n'est pas exercé sous la direction des évêques. Il faudra encore que les laïques distingués, dévoués à notre mère commune, l'Église, qui peuvent servir utilement la religion catholique par la parole et la plume, multiplient leurs efforts pour la défense de l'Église.

Pour obtenir ces fruits, il faut absolument que les volontés s'accordent et que l'action soit unanime. Nos adversaires ne désirent certainement rien plus que de voir des dissentiments entre les catholiques, qui ne devront éviter rien avec plus de soin que la dissension, se rappelant cette parole divine : Tout royaume divisé en lui-même sera détruit.

Si donc quelqu'un est obligé, pour conserver l'union, de renoncer à son jugement particulier, qu'il le fasse de grand cœur, en vue du bien commun. Il faut que les écrivains catholiques n'épargnent aucun effort pour conserver en tout cette concorde, et qu'ils préfèrent ce qui est d'utilité générale à leurs intérêts particuliers; qu'ils favorisent toujours les entreprises communes, qu'ils se soumettent volontiers à la discipline de ceux *que le Saint-Esprit a mis comme évêques pour gouverner l'Église de Dieu ;*

qu'ils respectent leur autorité et qu'ils n'entreprennent rien contre la volonté de ceux qu'ils doivent regarder comme leurs chefs dans le combat pour les intérêts de la religion.

Enfin, selon la coutume toujours suivie par l'Église dans les circonstances difficiles, que le peuple fidèle tout entier, sous votre direction, ne cesse de prier et de supplier Dieu pour qu'il abaisse ses regards sur la France et laisse la miséricorde l'emporter sur le courroux. La licence effrénée de la parole et de la presse a bien des fois outragé la Majesté divine, et il ne manque pas d'hommes qui non seulement, dans leur ingratitude, répudient les bienfaits de Jésus-Christ, sauveur du monde, mais encore vont jusqu'à se faire, dans leur impiété, un titre de gloire de ne plus croire même à l'existence de Dieu. Aux catholiques il appartient de réparer par un grand esprit de foi et de piété, ces égarements pervers de l'esprit et de l'action, et de prouver publiquement qu'ils n'ont rien de plus à cœur que la gloire de Dieu, rien de plus cher que la religion de leurs ancêtres. Que ceux-là surtout dont la vie, plus étroitement liée à Dieu, s'écoule dans les cloîtres, s'excitent à une charité de plus en plus généreuse et s'efforcent d'apaiser le Seigneur par leur humble prière, leurs sacrifices volontaires et l'offrande d'eux-mêmes. Ainsi, par le secours de la divine miséricorde, Nous en avons la confiance, les égarés reviendront à résipiscence et le nom français revivra dans son antique grandeur.

En tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, reconnaissez, Vénérables Frères, l'amour paternel et l'affection profonde dont Nous entourons la France tout entière. Et Nous ne doutons pas que ce témoignage de Notre très vive sollicitude ne serve à fortifier et à resserrer les liens de l'union nécessaire entre la France et le Siège Apostolique, union qui, en tous les temps, a été pour l'une et l'autre la source d'avantages nombreux et considérables.

Dans cette pensée et avec joie, Vénérables Frères, Nous implorons pour vous et vos fidèles la plus grande abondance des biens célestes, et Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, comme gage et témoignage de

Notre bienveillance particulière pour vous et pour toute la France, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 février 1884, de Notre Pontificat la sixième année.

LÉON XIII, PAPE.

---

## DU DÉMON ET DE SON ROLE

### CONTRE LE CHRISTIANISME

(Suite. — V. le numéro précédent.)

### V

Toute ces diaboliques simagrées, on le voit, se multiplièrent et se soutinrent avec le triomphe plus ou moins apparent du protestantisme. Ils apparaissaient plus actifs et moins secrets à l'époque où ses progrès se répandaient dans les populations égarées. Ils semblèrent disparaître quand il sembla lui-même laisser dans une paix relative les âmes qu'il poursuivait de ses paradoxes et de ses ensorcellements. Mais il ne faisait alors que changer de face, et quand les énergumènes du jansénisme eurent abandonné le cimetière de Saint-Médard, une autre secte les remplaça, eut l'adresse de se faire passer pour une plaisanterie, s'empara de l'esprit français à l'aide de la frivolité nationale, et pendant qu'il devenait de bon ton de hanter ses hautes loges, et que les femmes même s'y affiliaient, l'Écosse et l'Angleterre, Paris surtout, conspiraient sous le nom innocent de la franc-maçonnerie, contre l'Église et les rois dont ils feignaient de ne pas s'occuper. Nourrie d'une haine violente qui remontait contre la Papauté et les trônes au temps ou les templiers avaient subi le châtiment de leurs crimes, les franc-maçons, ainsi nommés de ce qu'ils s'étaient emparé de la construction des églises, cachaient sous le voile de ce prétendu zèle religieux une conspiration permanente dissimulée par un serment dont la violation devait être punie de mort. Vers la fin du XVIII[e] siècle surtout, ils se mêlèrent à tous les désordres révolutionnaires qui présageaient à l'Europe les troubles et la décadence morale dont elle souffre aujourd'hui, et dont l'explosion en 1789 fut le signal en France des sanglants désordres qui firent de la plus

belle monarchie du monde la République dont nous mourons aujourd'hui. C'est par l'assassinat des rois que ces conjurés, qui se disaient une simple association de bienfaisance ne s'occupant ni de religion ni de politique, signalèrent leur pouvoir occulte et leur plan dès longtemps arrêté pour ce qu'ils appelaient, avec les monstres de la Convention, l'émancipation universelle des peuples. C'est d'après ce principe que la secte avait décrété, dès l'année 1785, la mort de Gustave III en Suède, coupable d'avoir voulu élever sa nation au rang qu'elle avait eu sous Charles XII, et celle de Louis XVI en France, où le malheureux prince s'était trop épris des libertés de son peuple et de toutes les vertus d'un souverain. L'un périt au milieu d'une fête publique le 16 mars 1792, après un concordat avec Pie VI; l'autre, le 21 janvier 1793, après trop de fidélité au Saint-Siège et son refus de la constitution civile du clergé. Et même alors et longtemps après, les conspirateurs demeurèrent dans l'ombre; ils nièrent leur participation à tout acte public, à toute hostilité contre les principes conservateurs de la société. Les rois, les ministres, les grands à quelque ordre qu'ils appartinssent, donnèrent la main à la secte impie. Les uns prévenus par des amis clairvoyants, s'imaginèrent que cette affiliation leur dévoilerait quelque mystère important, s'il y en avait; les autres se gardaient bien de se trahir, et affermissaient de plus en plus dans leurs nobles dupes la conviction que dans ces conventicules sournois rien ne se passait que de loyal et de pur. Mais on fut bien obligé d'ouvrir les yeux lorsque des révolutions fondamentales vinrent ébranler, en Espagne et en France, les belles et solides institutions qu'on avait rétablies sous les auspices de la légitimité et de la foi. Ce furent les francs-maçons qui, en 1820, armèrent l'ignoble main de Louvel contre la tige vivante des Bourbons; ce furent eux qui, sous le nom de libéraux, forcèrent Charles X à déclarer la guerre à l'Église et le renversèrent deux ans plus tard par la main d'un conspirateur, à qui ils dévolurent sa couronne. Mais ce nouveau roi, dégoûté par la jouissance du pouvoir des concessions qu'il leur avait promises, dût subir à son tour les résultats de leurs noires menées. Il fit place à une république, à cette forme de gouvernement d'autant plus enviée par les anarchistes qu'elle est un acheminement certain au radicalisme, qu'elle couve et qui éclot sous ses ailes. Ce revirement de 1848 vit éclore toutes les licences politiques dont la franc-maçonnerie avait soif depuis longtemps.

C'est alors que, levant le masque hypocrite qui cachait ses traits véritables si longtemps niés ou méconnus, on vit le citoyen Crémieux recevoir, à titre de ministre de la justice, l'assurance du patriotisme dévoué des Loges qui, sous les noms variés de mille sociétés secrètes, s'étaient mêlées à l'action incessante des nouveaux templiers et, triomphantes après tant d'efforts et d'attente, osaient se féliciter hautement de n'avoir jamais manqué à leur rôle et d'être arrivées enfin au succès de ces idées républicaines, les seules qu'un peuple intelligent put admettre et dont ils avaient été les plus fidèles ouvriers. Voilà le premier aveu public et non plus déguisé, de cette occulte et détestable diplomatie, dont nous savourons aujourd'hui les fruits impurs. Mais ces diplomates aspiraient à mieux. Un moment trompés par l'équivoque libéralisme d'un empereur qui parla comme eux des droits du peuple et les confisquait à son profit, l'illustre compagnie renversa son idole infidèle, mit la main sur la France au milieu d'une incomparable catastrophe, et représentée par une douzaine d'audacieux intrigants, elle se fit un trône de nos misères accumulées, le consolida par le plus pur sang de la patrie, se fit un pavois de leurs cadavres, et ne manquant de rien... que dis-je?... fondant sa fortune scandaleuse sur la ruine du peuple, elle arriva, tout en renversant les plus belles institutions de notre histoire, à vivre de notre misère aux dépens de notre gloire séculaire, de notre honneur devant le monde, de notre réputation de dignité et de franchise. Ces gens-là ne tiendraient à rien et vivraient abrités tranquillement de leurs grosses épargnes puisées dans les caisses gonflées de nos impôts, s'ils n'avaient à travailler encore un peu à fortifier leur piédestal en étouffant leur proie. C'est de quoi ils s'occupent surtout sans autre souci que de réussir *per fas et nefas*.

## VI

Mais, direz-vous, au milieu de tout cela, que devient le diable? — Mais... il est bien dans tout cela, et beaucoup plus que vous ne semblez le croire.

Pourquoi, à diverses reprises, et depuis Benoît XIV surtout, les Papes ont-ils condamné les sociétés secrètes et excommunié leurs adeptes? C'est qu'ils les avaient surpris en maintes rencontres à conspirer contre la société, à en ébranler les fondements, à en attaquer par la racine les institutions les plus salutaires, à en effacer les règles les plus essentielles. En

cela ne se sont-elles pas montrées les plus zélés suppôts de Satan? Et comme il ne peut rien sortir de bon de cet ennemi de Dieu et de la créature rachetée par le Sang de Jésus-Christ, tout ce qui est mauvais vient de lui. Son caractère principal est la haine de Dieu ; il le fait passer dans ses suppôts, et ceux-ci, une fois séduits par toutes les grossièretés de la chair et du sang, c'est-à-dire du sensualisme éhonté, de l'ambition orgueilleuse, de la cupidité, des richesses, de l'envie et de la colère, ils se détournent du bien, du bon et du beau moral ; le mal devient leur élément préféré ; ils s'associent donc à Satan pour n'agir plus que par lui, avec lui et comme lui.

Hélas ! cette vérité malheureuse n'étale-t-elle pas toutes ses preuves à nos regards? Nous vivons dans une atmosphère d'éléments délétères, dans un air dont les puissances fatales, comme dit saint Paul, nous entourent, nous saisissent et se font absolument maîtresses de nous. Il est très vrai que les peuples n'ont que le gouvernement qu'ils méritent. Et voyez celui que nous avons mérité ! Tous ses agissements y contribuent à renverser tout idéal de sagesse, de paix sociale et de vertu. Par sa constitution même il n'est pas d'absurdité doctrinale que la liberté de la presse ne rende possible , pas de balourdise qu'on ne puisse consacrer à la tribune, pas de stupidité politique ou morale qu'on ne patronne au moyen du suffrage universel. Le diable a poussé l'effronterie jusqu'à faire de ses aides destructeurs des moyens de conservation et de développement pour ce qu'on appelle les prospérités publiques. On sent bien, à force de funestes expériences, que ce sont là, au contraire, des toxiques irrémédiables ; ils deviennent autant de causes évidentes de nos douleurs et des effrayantes convulsions qu'elles amènent ; ce sont autant de cancers dévorant le corps social jusqu'aux sources les plus élémentaires de sa vie. N'importe, tous ces fléaux ont beau nous vicier le sang, engendrer le germe de mille horribles gangrènes, c'est-à-dire le mépris de toutes les lois divines et la pratique des vices les plus hideux, rien n'y fait, et l'abîme se creuse de plus en plus. Voyez-vous la famille dénaturée dans ses éléments constitutifs par le déchirement du divorce, par la ruine morale des enfants enlevés à l'influence salutaire de l'éducation maternelle ; les écoles souillées au contact impur d'instituteurs impies et immoraux, d'institutrices perdues de mœurs et de doctrines ; comprenez-vous l'imagerie révolutionnaire semant aux regards qu'il faudrait le plus respecter les

horribles licences de la pornographie et de l'irréligion ; la richesse publique abandonnée à des dépositaires qui se l'approprient en s'enfuyant ; la magistrature n'offrant plus aux justiciables aucune garantie de science et d'impartialité ; les sacrilèges se multipliant toujours impunis et plus nombreux ; la peine de mort abolie par le fait d'un stupide philosophe pratiquant ses idées d'économie sociale contre la vie de la société ! Ajoutez à tant de désordres tant de fonctions envahies par les couches épaisses des malfaiteurs, les premières places données aux saltimbanques des dernières révolutions, aux amnistiés des bagnes ou à leur parenté déconsidérée. Admirez comme la diplomatie de la France fait honneur à son pays dans toutes les cours où elle se prodigue ; de quelle intelligence fait preuve un gouvernement qui met plus de soins à persécuter des prêtres et des religieuses qu'à nettoyer ses bureaux des indignités qui y grouillent ; quelles incapacités notoires président chez nous à la guerre, aux finances, à l'agriculture, au commerce, à l'instruction publique : et dites si de telles excentricités gouvernementales, témoignages de la détresse universelle, n'autorisent pas chacun de ces grands personnages à dire, mais dans un autre sens que le petit-fils d'Henri IV : l'État, c'est moi !

## VII

Oui, voilà ce qu'est devenu l'État sous les influences diaboliques de la Maçonnerie. C'est certainement le règne de Satan qui se dilate et s'empare du monde, en dépit de cet orgueil français qui s'est tant réjoui de donner toutes ses lois aux nations et de les assujettir à son joug en les rendant tributaires de sa philosophie voltairienne, de ses habitudes parisiennes, de ses modes décolletées, de ses plaisirs luxueux, de ses honteuses galanteries. C'est à la suite de ces déplorables titres à l'attention du monde que Satan nous a entraînés chez tous les peuples de l'Europe, y portant l'abolition des principes honorables, le fer et l'incendie, le mépris de la morale évangélique avec l'exemple du sacrilège et de l'impiété. Cruelle responsabilité que notre malheureuse patrie a prise là devant Dieu de toutes les indignités qui salissent les îles et les continents ! Pour dénaturer ainsi le catholicisme, pour que la grande et noble nation des croisades ait pu tomber si bas, il a fallu que, révoltée contre Dieu, elle se soit tournée du côté de l'ange exilé des cieux, qu'elle-même se soit livrée à ce contempteur des saintes

choses, et lui ait abandonné la direction de ses affaires. Qu'y avez-vous gagné, ô hommes d'abord nourris des solides principes de la foi chrétienne, et qui n'avez pas su vous garder de ces frivolités passagères qu'on ne mêle jamais impunément aux grâces reçues du ciel ? Légitimistes, vous deviez vous souvenir que Dieu ne vous avait donné les plus grands rois de ce monde qu'en appuyant leur trône sur la religion, et que *Dieu et le roi* était une devise dont les deux mots devaient rester pour vous inséparables. Libéraux, vous n'avez résisté à l'autorité sacrée qu'en vous donnant un nom que vous ne méritiez pas, et qui n'a servi que de prétexte à la révolte de vos ambitions impatientes. Républicains, vous n'avez voulu, en rééditant une forme de gouvernement empruntée au paganisme, que vous placer dans un milieu chimérique où la démocratie ne devait servir que votre maudit égoïsme et vos criminelles aspirations. Enfin vous, conservateurs, d'où vous vient ce nom et qu'a-t-il jamais vraiment signifié ? En le prenant vous prétendîtes surnager au naufrage des dernières espérances de la patrie, quand le renversement d'un trône pourri par sa base vous laissait libres de rendre à nos anciens rois le diadème d'honneur que l'enfer leur avait ravi, et que Dieu mettait entre vos mains pour le lui rendre. Inexpérimentés alors, vous cédâtes à un charlatan politique le pouvoir dont la Providence ne vous avait nantis que pour seconder ses desseins dans le salut de la France. Il fallut bientôt vous en repentir, mais trop tard, lorsqu'après avoir disparu de la scène si mal occupée, vous vîtes la démocratie s'allier au libéralisme catholique contre le petit-fils d'Henri IV et de saint Louis. Alors vous ne fûtes plus des légitimistes, vous laissâtes éteindre le feu sacré : vous devîntes de simples *conservateurs*, vous accoutumant à ne plus voir représentée par ce nom que des hommes à intérêts matériels qui songeaient à sauver la France bien plus par eux-mêmes que par Dieu, vous attendîtes de vos seules habiletés le triomphe de votre patrie contre l'ennemi commun dont l'odieuse tyrannie s'attaquait à tout ce qui était bon, honorable, religieux, et ne protégeait que les héros de la convoitise et de l'incapacité. Au fond vous n'avez *conservé* que l'écume de nos tempêtes civiles ; vous ne *conservez* que l'espoir d'un prochain retour de vos systèmes pour vous placer à la tête des affaires du pays, moins pour un homme quelconque, légitime ou non, que pour vous-mêmes, dont la légitimité passerait avant tout, parce qu'elle ne vous fut jamais

douteuse. Eh bien ! avec de telles prospérités vous ne marcherez que plus vite vers la fin que vous avez trop peu redoutée. Il faudra vous réveiller alors de ce sommeil de mort qui amène sous vos auspices la perte de la France et celle du monde civilisé. Il ne sera plus temps de réformer le suffrage universel dont vous saviez les périls que vous n'avez pas su combattre. Vous n'aurez plus à porter votre voix à ces élections où votre abstention ménagea tant de fois à vos adversaires de trop nombreuses victoires ; et vous verrez, au grand repentir de votre conscience, que quand on ne *conserve* pas avec Dieu, c'est vainement qu'on s'appelle *conservateur*.

## VIII

Et c'est ainsi que d'abord indifférent à la politique de l'Église, on se persuade qu'on la respecte en ne l'écoutant pas. On se vante de faire l'œuvre de Dieu en faisant celle de Satan Ce grand traître dont on ne se méfie plus assez, même dans les rangs où on le dédaigne trop sans le nier, avance la ruine qu'il a résolue en proportion qu'on méprise les enseignements divins. C'est là tout le secret des maux que nous subissons, et la pire de nos plaies est certainement d'être tombés aux mains de ses coryphées et de n'en pas sentir l'horrible pression. Et pourtant tout nous en parle dans la foi de nos pères ; tout reste plein de cette théologie dans les histoires de notre Église, dans les verrières de nos temples, dans les sculptures qui décorent leurs portes, dans leurs chapiteaux et leurs autels. O grands philosophes de notre siècle ! ô trompeurs des peuples que vous prétendez émanciper et asservir, vous faites le mal en niant qu'il existe. Vous n'aspirez qu'à une vie de matérialisme et de péchés capitaux ! Vous riez des esprits mauvais et de leur chef dont vous activez d'autant plus le triomphe contre vous et vos enfants !... C'est que vous ne savez rien ou que vous avez tout oublié. Dormez donc encore dans ce suprême bonheur de l'insouciance et du mépris, jusqu'à ce que cette pierre éternelle cimentée par la main de Dieu à l'angle de l'édifice s'ébranle enfin pour vous confondre et vous écrase pour vous punir !

Chanoine AUBER,
*historiographe du diocèse de Poitiers.*

---

## LE PRÊTRE JOURNALISTE

Nous recevons la communication suivante sur laquelle nous appelons la sérieuse attention de nos lecteurs :

Voici une question, déjà bien ancienne, bien souvent débattue qui revient de nouveau occuper la presse catholique : le prêtre doit-il, peut-il être journaliste? Par ce mot de *journaliste,* il faut entendre seulement, il n'est pas besoin de le dire, cet homme qui se consacre entièrement à la confection d'un journal politique dans tous ses détails, qui en assume tous les devoirs et toutes les charges.

La question est délicate, comme toute chose qui touche au prêtre, et c'est ce qui m'engage à vous envoyer ces lignes. Vous voudrez bien n'y voir que le résumé de consciencieuses méditations et un amour profond pour quelques principes trop facilement négligés et dont l'abandon pourrait entraîner les plus graves conséquences au double point de vue de la dignité sacerdotale, et du salut des âmes. C'est qu'en effet, le prêtre ne peut pas impunément se mêler au commerce habituel de la vie, partager avec le laïque, sans une particulière réserve, les divers emplois de la société, se livrer sans inconvénients aux mille préoccupations de chaque jour. Peut-il être négociant, industriel, commerçant ? Nul n'oserait soutenir l'affirmative. N'en est-il pas un peu de même à l'égard du journal ?

Sans doute, nous croyons, et nous n'hésitons pas à affirmer que le prêtre non seulement peut, mais doit se servir du journal, surtout de la revue, moins engagée que le journal dans les luttes quotidiennes de la polémique, pour faire prévaloir sa doctrine et défendre les droits imprescriptibles de notre sainte religion. Mais, hâtons-nous de l'ajouter, à notre humble avis qui est celui de l'immense majorité du clergé et de l'épiscopat, sa place dans la presse est une place à part, plus élevée, plus noble que celle du simple journaliste. Il est des choses dont il ne peut parler avec la même liberté d'allures, la même franchise, le même sans-gêne que le laïque.

D'où il résulte que le journalisme, proprement dit, est pour lui un grand écueil, un écueil redoutable. C'est un danger non moins grand, non moins redoutable, pour ceux qui le lisent. Voyons donc rapidement quels inconvénients, à notre point de vue, doivent éloigner le prêtre de la presse militante, ou, si on

aime mieux polémiste, et recherchons d'autre part quelle place lui est réservée dans le journalisme contemporain.

*
* *

Le caractère du prêtre est un caractère sacré ; son ministère un ministère de douceur, de charité, de miséricorde pour tous. Sa pensée doit planer calme et sereine au-dessus des luttes et des combats misérables, des mille préoccupations terre à terre de la vie quotidienne.

Or, quel écueil n'est-ce pas pour lui que ces luttes journalières, bêtes ou futiles du journalisme ? Comprenons-nous bien le prêtre passant de longues heures à dépouiller la presse malsaine et malpropre qui nous inonde et nous met au courant de tous les scandales, de toutes les ignominies de notre société, et montant ensuite à l'autel participer à l'immolation de la Victime sacrée ! Comprenons-nous tout ce temps perdu, absorbé de mille riens, de petites nouvelles, de faits divers, de tribunaux, de questions de finances ou de bourse !

Est-il besoin d'être prêtre pour s'occuper des boîtes à ordures de Poubelle ?

Sans aucun doute, le prêtre, il ne faut pas se lasser de le répéter, doit s'occuper des grandes questions religieuses, et nul n'a plus d'autorité pour le faire ; sans aucun doute, il doit s'intéresser aux questions sociales qui agitent notre époque et de remarquables travaux sortent chaque jour sur ces graves sujets de la plume autorisée d'ecclésiastiques aussi respectables par leur talent d'écrivains, la profondeur de leurs vues, l'autorité de leur raisonnement, que par leur caractère sacerdotal. Vos *Annales catholiques* ne manquent pas de publier, à notre entière satisfaction et reconnaissance, tous les travaux de ce genre. Nous ne saurions trop y applaudir. Mais de là à s'occuper de ce que, en terme du métier, vous appelez la cuisine d'un journal, il y a un abîme que le prêtre ne doit point franchir. N'est-il pas triste de penser qu'un prêtre use sa vie en dehors des grandes et sublimes occupations auxquelles Dieu l'appelle ?

Si encore, le clergé, en dehors de quelques prêtres voués au journalisme, suffisait aux innombrables besoins du ministère ecclésiastique ; si tous nos évêques avaient à leur disposition le nombre de prêtres nécessaires au service paroissial dans leur diocèse, passe. Mais hélas ! en est-il ainsi ? Que de cures vacantes par suite du manque de prêtres ! Que de paroisses insuf-

fisamment pourvues ! N'avez-vous pas à Paris même des paroisses de plus de 80,000 âmes n'ayant que dix ou onze prêtres pour suffire à tous les besoins d'une population presque égale à celle d'un diocèse ?

Si même, nous n'avions que des prêtres pour défendre dans la presse les saines doctrines et cuisiner agréablement les menus faits, passe encore. Mais, grâce à Dieu, la presse compte assez d'hommes dévoués et énergiques parmi les laïques, pour que le prêtre ne soit pas forcé de descendre lui-même dans l'arène. Est-il besoin de nommer quelques-uns des champions de la bonne cause pour donner plus de force à cette assertion ? Les noms de ces hommes courageux sont dans toutes les bouches et nul ne pourrait nier les services rendus de nos jours, à la grande cause que vous défendez, par les Veuillot, les Coquille, les Ravelet et tant d'autres. Pour être redigés par des laïques, des journaux comme le *Monde,* l'*Univers,* la *Gazette de France*, la *Défense,* le *Français*, pour n'en citer que quelques-uns, sont-ils moins évidents ?

Donc, autant que possible, le prêtre, pour lui-même, par respect pour son caractère sacré, doit se tenir éloigné du journalisme. Remarqez-le bien, je dis et repète ce mot : du journalisme, car il est bien loin de ma pensée de le voir renoncer à la direction, je voudrais dire exclusive, de certaines revues essentiellement religieuses comme les *Semaines* de nos diocèses ; je ne voudrais pas plus le voir renoncer à la collaboration précieuse qu'il apporte pour certains sujets aux journaux religieux dont sa compétence et sa haute autorité rehaussent et grandissent le prestige ; il serait également déplorable qu'il cessât de travailler à ces grandes et importantes revues, en tête desquelles avaient si bien leur place les *Études religieuses* dirigées par les Jésuites avec tant de succès et de talent.

Ne nous y trompons point, le prêtre, le religieux, dont le ministère s'allie très bien aux profondes études religieuses, scientifiques, littéraires, n'est point fait pour la lutte quotidienne et énervante d'un journal.

Que si le Pape a daigné, à maintes reprises, adresser des encouragements à la presse catholique, n'est-ce pas, en général, à des laïques qu'il s'adressait ? et entrait-il dans ses desseins d'encourager le prêtre à quitter son ministère pour se jeter dans le journalisme? Assurément non !

Pas plus que quand Pie IX adressait des encouragements

aux zouaves pontificaux, il n'eut voulu voir ses prêtres prendre les armes et marcher contre les Italiens usurpateurs.

Donc, comme je le disais en commençant, le journalisme est un grave danger pour le prêtre, puisqu'il le fait sortir de sa divine mission qui est le bien des âmes.

Et je passe sur le côté financier de la question, côté qui, cependant, offre pour lui encore plus d'un danger et l'éloigne du calme dans lequel il doit vivre pour le précipiter dans les préoccupations commerciales.

*
* *

Mais, dans le journalisme, le danger n'est pas seulement grand pour le prêtre-journaliste lui-même, le danger est aussi redoutable, plus redoutable peut-être même pour le lecteur du journal. Et de fait, comment prétendront-ils ramener les âmes à Dieu ces prêtres qui, sous le manteau d'une œuvre à accomplir, animés, nous ne nous refusons pas à le reconnaîre, des plus pures intentions, auront trempé leur plume acerbe dans l'encre pour déverser le blâme et faire vibrer l'ironie? L'homme public osera-t-il se présenter au tribunal de celui qui l'aura combattu? N'y aura-t-il pas là une pierre d'achoppement pour ce malheureux à qui son esprit peu éclairé ne montrera le prêtre que comme journaliste, et non comme un autre Jésus-Christ: *Sacerdos alter Christus?* Ne s'étonnera-t-il point de trouver en lui, au lieu du prêtre qui pardonne, l'adversaire sans miséricorde? La pensée qu'il peut rencontrer le journaliste dans le confesseur l'éloignera peut-être longtemps, peut-être toujours du chemin véritable et du salut.

C'est là, je le crois, un des plus graves inconvénients qui se puisse signaler, étant donné nos mœurs et notre caractère français, les préjugés de notre société. Cette considération, chez d'autres peuples, peut être moins importante, et surtout perdre de sa gravité par suite même de la différence énorme qui existe dans la polémique et la rédaction des journaux français et celles des journaux étrangers ; mais, chez nous, nous ne craignons pas de l'affirmer, elle est capitale.

Et certaines questions? Comment le prêtre pourra-t-il les aborder dans son journal et quels dangers, quels inconvénients ne rencontrera-t-il pas pour les traiter, à cause même de son caractère et des droits qui y sont attachés.

Peut-il parler de la guerre, de l'armée, blâmer les exemptions

de certains fonctionnaires, des instituteurs, lui qui, pour des motifs tout autres, il est vrai, mais que le public ignorant ou hostile dénaturera certainement, se trouve à cet égard en dehors du droit commun ?

Nos adversaires auront là de rudes armes contre les catholiques s'ils trouvent les ministres du culte dans le journalisme et, avec leur mauvaise foi ordinaire, si facilement persuasive pour le lecteur, ils ne manqueront point de se prévaloir d'une telle situation et de se demander pourquoi le prêtre serait exempté du service militaire, puisque le journaliste dont il prend le rôle, ne l'est pas ?

Et qu'une maladresse soit commise. Aussitôt elle rejaillira sur tout le clergé et amoindrira le respect qui lui est dû, tandis que le laïque peut commettre une erreur sans qu'aucun discrédit puisse nuire à la cause qu'il défend. Le journaliste du monde est un enfant perdu, mais le prètre ne peut s'engager comme lui, et s'exposer aux mêmes coups.

*
* *

Mais, dira-t-on, le prètre ne doit pas se laisser guider par des laïques, au-dessus desquels le place la dignité même de son caractère. C'est ce que j'entendais dire un jour à un excellent prètre, curé d'une petite paroisse de campagne : « Je tiens à avoir, disait-il, un journal rédigé par des prêtres, car moi, curé, je ne puis consentir à suivre une impulsion donnée par des laïques. »

A un tel argument, la réponse était facile. Ne faudrait-il point à ce compte un journal rédigé par un cardinal pour que les évêques puissent lire une feuille qui ne soit pas rédigée par des inférieurs?

Que penserait-on d'un officier qui, au lieu de rester à son poste pour commander, laisserait sa place vide et irait faire le coup de feu à côté des éclaireurs ? Le prêtre journaliste n'est-il point à peu près dans le même cas ?

*
* *

Telles sont les quelques observations que j'ai cru bon de vous soumettre. On a soulevé la question dans un sens opposé à celui que je viens de développer : il était utile de montrer quels périls peut entraîner l'acceptation de semblables principes et combien trompeur peut être ce que certains hommes appellent

l'apostolat du journalisme. La presse, le fait est indiscutable, est certainement un apostolat; son utilité est manifeste, son existence est indispensable. Mais de là à estimer que le prêtre, le religieux doit quitter tout pour se jeter dans cet apostolat, il y a loin, et c'est une erreur qu'il est bon de détruire dans les esprits.

Le prêtre, je le dis en terminant et pour me résumer, peut écrire dans le journal, mais sans jamais se départir de cette gravité qui est l'auréole de son caractère; il le peut, mais toujours sous le contrôle et avec l'approbation de ses supérieurs hiérarchiques, ce qui évitera ces condamnations prononcées si souvent par l'épiscopat contre certaines revues; il peut collaborer aux travaux sérieux de la presse quotidienne, aux travaux religieux, historiques, scientifiques, littéraires de son époque.

Mais ce qu'il ne doit accepter à aucun prix c'est de faire du journalisme son occupation principale, c'est de se mêler de ces mesquines polémiques, de ces menus faits, de ces racontars, de ces jeux de mots futiles qui le rabaissent aux yeux des catholiques, comme aux yeux de leurs adversaires. H. M.

---

## LES ARCHITECTES DIOCÉSAINS

Le rapport suivant a été présenté au ministre de la justice et des cultes par le directeur des cultes.

Paris, 28 janvier 1884.

Monsieur le ministre,

C'est au corps des architectes diocésains que sont confiés la garde, l'entretien et, au besoin, la restauration d'un ensemble d'édifices qui constitue une des gloires et des richesses artistiques de la France. Ces monuments ont pour la plupart été élevés du onzième au seizième siècle par des procédés qui nécessitent une étude toute spéciale de la part de ceux qui sont appelés à répondre de leur conservation. Or, cette science des constructions dites gothiques, qui ne diffèrent pas moins des autres constructions sous le rapport de leurs besoins essentiels, de leur conditions d'équilibre et de préservation, que sous celui du style, de l'ornementation et de l'archéologie, n'est aujourd'hui enseignée nulle part. Le nombre des architectes qui ont approfondi ces différentes époques, déjà très limité, tendrait encore à diminuer, par suite du ralentissement du mouvement imprimé par les travaux de Viollet-Leduc et de ses collaborateurs.

Dans cette situation, c'est un devoir pour le Gouvernement de ne pas laisser se perdre une science et des traditions dont la conserva-

tion est, je le répète, la seule sauvegarde efficace du trésor architectoral que nous ont légué les âges passés. Il faut qu'en faisant appel à toutes les capacités, il ne laisse pénétrer dans le service diocésain que des hommes ayant fait leur preuve des connaissances indispensables au point de vue de la structure des édifices qui est, dans les œuvres gothiques, le résultat d'une science profonde.

J'estime donc qu'il serait urgent de soumettre la candidature des aspirants aux fonctions d'architecte diocésain aux épreuves d'un concours. Si vous admettez cette manière de voir, je vous demanderai, monsieur le ministre, de revêtir de votre haute approbation le projet d'arrêté ci-joint.

*Le conseiller d'État, directeur général des cultes,*

FLOURENS.

—

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Sur le rapport du conseiller d'État directeur général des cultes,

Arrête :

Art. 1er. — A l'avenir, les places d'architecte diocésain seront données au concours.

Art. 2. — Sont admis à concourir :

1° Les rapporteurs près le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains, ayant deux ans d'exercice en ladite qualité ;

2° Les candidats qui ayant déposé à la direction générale des cultes les relevés, plans, projets et devis d'édifices construits par eux, seront, sur le vu desdits plans, projets et devis, jugés admissibles par le ministre, sur le rapport du comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains.

Art. 3. — L'ouverture du concours sera annoncée trois mois à l'avance par voie d'insertion au *Journal officiel.*

Art. 4. — Les épreuves du concours comprendront une épreuve écrite et une épreuve orale dont le programme sera arrêté par le directeur général des cultes, sur la proposition du comité des inspecteurs généraux près les édifices diocésains et inséré au *Journal officiel* en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours.

Art. 5. — Le jury de concours sera composé de trois inspecteurs généraux près les édifices diocésains et de trois architectes diocésains désignés par un arrêté du ministre des cultes inséré au *Journal officiel* en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours. Il sera présidé par le directeur général des cultes.

Art. 6. — L'arrêté ministériel annoncera en même temps le nombre des places mises au concours.

Art. 7. — Le conseiller d'État directeur général des cultes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 janvier 1884.

MARTIN-FEUILLÉE.

# LES ORIGINES DU SYLLABUS

Le cardinal di Canossa, évêque de Vérone, vient d'adresser à l'*Unità cattolica* l'importante lettre que voici :

Très cher et très honoré monsieur,

C'est une vieille coutume chez celui qui s'est mis en un mauvais chemin, de mal parler de ce qu'il ignore. L'apôtre saint Jacques disait : « Ils blasphèment ce qu'ils ignorent », et ce texte peut, dans un certain sens, s'appliquer au très malheureux et ingrat Curci, qui a mis sa plume et son esprit au service des ennemis de cette Église qui, comme une bonne mère, l'a élevé, nourri, éduqué et largement comblé de biens.

Il ose dire que le *Syllabus* « fut bâclé (*abborracciato*) à la diable, on ne sait par qui. » Or, on ne pouvait proférer une plus grande insolence et une plus grande fausseté. En sorte que ses adulateurs et ses lecteurs devraient apprendre par là à ne se fier en rien à ce qu'il dit et à ne pas le croire quand il calomnie le Saint-Siège à propos de tant d'autres faits.

*Bâcler* (abborracciare), cela veut dire, comme tout le monde le sait, faire quelque chose à l'étourdie, sans réflexion (c'est ainsi que Fanfani définit le mot). Or, voyez combien gratuite est l'injure lancée par Curci contre le très prudent et très zélé Pape Pie IX, de sainte mémoire. Le *Syllabus* a été publié avec l'Encyclique *Quanta cura,* le 8 décembre 1864. Eh bien, vers la fin de juin 1862, nous trouvant à Rome plus de trois cents évêques pour la canonisation des saints martyrs japonais, on nous communiqua sous le plus grand secret, par ordre du Saint-Père Pie IX, les propositions du *Syllabus,* avec la permission, pour chaque évêque, de consulter un seul théologien, à son choix, et avec injonction de faire telles observations et tels projets de modifications qu'en conscience chacun croirait opportuns. Dans mon humilité, après avoir consulté mon vieux et très docte professeur, le P. Perrone, je fis deux seules et légères observations, que je sus ensuite avoir été accueillies. Et, cela, je le dis, non par l'aveuglement d'une vaine gloire, mais pour faire voir que ce n'était pas pour la forme que le Saint-Siège réclamait l'avis d'autrui.

Ensuite le sage Pape confia le tout à des personnages qu'il avait choisis comme spécialement propres à cette œuvre ; ceux-ci examinèrent, criblèrent, et soumirent le tout au Souverain-Pontife, qui ordonna de nombreuses et longues prières, et qui enfin approuva le *Syllabus.* C'est deux bonnes années après qu'il le fit imprimer et publier.

Telle est l'histoire originelle et irréfutable. Et après cela, il viendra

un malheureux prêtre pour qualifier de « bâclé à la diable, on ne sait par qui », un acte si pesé, si réfléchi et si sage du Saint-Siège, dont la prudence et la sage longanimité dans la négociation des affaires est proverbiale.

Oh ! si ma faible voix pouvait se faire entendre à l'oreille de mon ancien ami, alors le R. P. Curci, je voudrais lui dire : « Rappelez-vous combien tous deux nous sommes près de nous présenter devant ce Divin Juge qui a dit principalement de son Vicaire : « Qui vous méprise me méprise ! » Hélas ! mon frère en Jésus-Christ, que répondrez-vous à ce Juge terrible, quand il vous demandera compte du honteux opprobre lancé contre lui ? Je crains pour vous. » Eh ! peut-on jamais avoir pour le Pape trop de respect, d'amour, d'obéissance, d'attachement ? Et si même on paraissait sur ces points dépasser de bonne foi les bornes, eh bien ! Jésus-Christ, qui scrute le fond des cœurs, et qui s'y voit vénéré, aimé, obéi dans la personne de son Vicaire, ne ferait à personne un reproche de cet excès même ; au contraire, il le considèrerait comme un mérite et le récompenserait dans l'éternité. Vive donc le Pape Léon XIII ! et vive Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Veuillez agréer, etc.

Votre très affectionné dans le Seigneur,

L., cardinal DI CANOSSA,

Vérone, 4 février. *évêque.*

Cette lettre, en réponse aux mensongères attaques de l'ex-Père Curci, dit l'*Univers*, peut aussi bien s'adresser à tant d'esprits frivoles qui parlent à tort et à travers du *Syllabus*, souvent sans le connaître, comme d'un document qui aurait été surpris à l'inattention de Pie IX. On savait, mais il est bon de répéter avec le cardinal di Canossa, combien, au contraire, ce *Syllabus*, qui condamne toutes les erreurs modernes, a été médité par le Souverain-Pontife, et combien il a été étudié avant d'être mis au jour. C'est une raison de plus pour en proclamer toute l'importance au regard des catholiques, qui ne peuvent se soustraire à l'obligation de le prendre pour règle de leurs sentiments, de leurs écrits et de leurs actes.

---

## LES ORDRES RELIGIEUX

### ET M. ERNEST RENAN

Un excellent religieux, le R. P. Portmans, de l'ordre des Dominicains, a publié, il y a quelque temps, dans la *Revue ca-*

*tholique de Louvain*, trois remarquables articles sous le titre *Les ordres religieux appréciés et défendus par M. E. Renan*. Nous empruntons à cet intéressant travail les extraits que voici. Le témoignage de Renan a du poids auprès d'un public libre-penseur. On peut dire que lorsque Renan, l'homme du doute et de la nuance, *affirme* carrément quelque chose, ce n'est pas sans raisons, à la légère, et sous l'empire d'un sentiment passager.

Inutile de faire remarquer combien le jugement de l'académicien français est sévère pour les fanatiques qui, en France comme en Belgique, poursuivent contre les *ordres religieux*, cette odieuse guerre dont nous suivons les tristes péripéties. Chaque ligne de Renan, est pour eux, un cautère. Leur ignorance profonde ne les excuse pas, et la haine aveugle qui les domine ne s'explique que par ce sentiment de dépit, de colère, d'envie auquel obéit le voyou sautant dans un ruisseau de boue pour éclabousser la grande dame qui passe à ses côtés.

La vie religieuse, — la vie monastique, — écrit Renan, est en quelque sorte de nécessité logique dans le Christianisme. Un grand organisme trouve le moyen de développer tout ce qui existe dans son sein. L'idéal de perfection qui fait le fond des prédications galiléennes de Jésus, *et que toujours quelques vrais disciples relèveront obstinément*, ne peut exister dans le monde ; il fallait donc créer, pour que cet idéal fût réalisable, des mondes fermés, des monastères, où la pauvreté, l'abnégation, la surveillance et la correction réciproques, l'obéissance et la chasteté fussent pratiquées. L'Evangile est en réalité plutôt l'*Enchiridion* d'un couvent qu'un code de morale ; il est la règle essentielle de tout ordre monastique.

(*Marc-Aurèle*, p. 240. — 1882.)

Les ordres monastiques, loin d'être une lèpre qui serait venue attaquer par le dehors l'œuvre de Jésus, étaient les conséquences internes, inévitables, de l'œuvre de Jésus.

(*Marc-Aurèle*, p. 627. — 1882.)

Les légistes qui ont constitué le droit romain, si éminents comme jurisconsultes, *donnèrent la mesure de leur ignorance de la nature humaine* en poursuivant de toute façon, même par menace de la peine de mort, en restreignant par *toute sorte de précautions odieuses ou puériles*, UN ÉTERNEL BESOIN DE L'AME. Comme les auteurs de notre Code civil, ils se figuraient la vie avec une mortelle froideur. Si la vie consistait à s'amuser par ordre supérieur, à manger son morceau de pain, à goûter son plaisir en son rang et sous l'œil du chef, tout serait bien conçu. Mais la punition des sociétés qui s'abandonnent à cette direction fausse et bornée, *c'est d'abord*

*l'ennui, puis le triomphe violent des partis religieux.* Jamais l'homme ne consentira à respirer cet air glacial ; il lui faut la petite enceinte, la confrérie où l'on vit et meurt ensemble. Nos grandes sociétés abstraites ne sont pas suffisantes pour répondre à tous les besoins de sociabilité qui sont dans l'homme. Laissez-le mettre son cœur à quelque chose, chercher sa consolation où il la trouve, se créer des frères, contracter des liens de cœur. *Que la main froide de l'État n'intervienne pas dans ce royaume de l'âme qui est le royaume de la Liberté. La vie, la joie* ne renaîtront dans le monde que quand notre défiance contre les *Collegia*, CE TRISTE HÉRITAGE *du droit romain*, aura disparu.

(*Les Apôtres*, pp. 363, 364.)

L'âme ! La liberté ! Oui, sans doute... Mais c'est précisément là ce qui fait peur aux libéraux de nos jours ! Triste et débile parti ! Parti de l'impuissance ! Parti d'eunuques, qui sentent et qui ont la lâcheté d'avouer que ces prêtres, ces moines, ces religieuses sont mille fois plus grands et plus forts qu'eux, et, s'ils les laissaient libres, les abattraient, en moins d'une génération, à leurs pieds !

Continuons à écouter M. Renan :

L'association en dehors de l'État, sans détruire l'État, *est la question capitale de l'avenir.* La loi future sur les associations *décidera si la société moderne aura ou non le sort de l'ancienne.* Un exemple devrait suffire : l'Empire romain avait lié sa destinée à la loi sur les *cœtus illiciti*, les *illicita collegia.* Les chrétiens et les barbares, *accomplissant en ceci l'œuvre de la conscience humaine, ont brisé la loi ;* l'Empire, qui s'y était attaché, a sombré avec elle.

(*Les Apôtres*, id.)

Grande est la patrie, et saints sont les héros de Marathon, des Thermopyles, de Valmey et de Fleurus. La patrie, cependant, n'est pas tout ici-bas. *On est homme et fils de Dieu, avant d'être Français ou Allemand.* Le royaume de Dieu, rêve éternel, *qu'on n'arrachera pas du cœur de l'homme*, est la protestation contre ce que le patriotisme a de trop exclusif. Le dévouement est aussi naturel que l'égoïsme *à l'homme de grande race.* L'organisation du dévouement, c'est la Religion. Qu'on n'espère donc pas se passer de Religion ni d'associations religieuses. CHAQUE PROGRÈS DES SOCIÉTÉS MODERNES RENDRA CE BESOIN-LA PLUS IMPÉRIEUX.

(*Les Apôtres*, 376.)

Nous répétons que c'est M. Ernest Renan qui parle... Mais les libéraux, les hommes de... petite race, les bâtards de liberté, ne comprennent plus rien à ces grandes choses. Leur libéralisme se réduit à ceci : *la force.* Ils croient avoir la force.

Que leur importe le droit? Voyez comment M. Renan les fustige :

Le principe de l'Empire romain était celui de l'État laïque. Il n'admettait pas qu'une religion eût des conséquences civiles ou politiques à aucun degré ; il n'admettait aucune association dans l'État, en dehors de l'État. Ce dernier point est essentiel : *il est, à vrai dire, la racine de toutes les persécutions.* La loi sur les confréries, bien plus que l'intolérance religieuse, fut la cause fatale des violences qui déshonorèrent les règnes des meilleurs souverains.

(*Les Apôtres,* p. 351.)

On voit que l'école actuelle n'a rien inventé. M. Renan, d'accord avec l'histoire vraie, nous le rappelle : tous ces affreux petits singes des grands despotes passés sont des copistes, et encore des maladroits copistes. Ils tombent dans des contradictions, des bévues que les jurisconsultes romains n'eussent pas commises. Avec une *Constitution* proclamant et garantissant, comme *droits* des citoyens, sans exception, les libertés des cultes, de conscience, *d'association,* les Romains, même ceux de la décadence, n'eussent pas rêvé d'exclure du droit commun, au nom de la liberté, des citoyens dont le seul crime est d'user les droits qui leur sont solennellement reconnus.

Les Romains — nous laissons la parole à M. Renan — par goût naturel, étaient très portés vers les associations religieuses ; mais ces sortes de congrégations permanentes déplaisaient aux patriciens, gardiens des pouvoirs publics, lesquels, *dans leur étroite et sèche conception de la vie,* n'admettaient comme groupes sociaux que la famille et l'État... Les précautions les plus minutieuses furent prises : nécessité de l'autorisation préalable, limitation du nombre des assistants, défense d'avoir un *magister sacrorum* permanent *et de constituer un fonds commun au moyen de souscriptions...* Les cultes proscrits, néanmoins, *reparaissaient souvent très peu d'années après leur proscription...* L'Empire s'acharnait à l'*impossible:* Il voulait, par suite de son idée exagérée de l'État, isoler l'individu, détruire tout lien moral entre les hommes, combattre un désir légitime des pauvres : celui de se serrer les uns contre les autres dans un petit réduit, pour avoir chaud ensemble... L'insupportable tristesse, inséparable d'une pareille vie, parut pire que la mort. Aussi, *malgré tous les efforts des hommes politiques,* les confréries *reprirent-elles d'immenses développements.*

(*Les Apôtres,* 355.)

L'humanité, pour porter son fardeau, a besoin de croire qu'elle n'est pas complètement payée par son salaire. Le plus grand service qu'on puisse lui rendre est de lui répéter souvent qu'elle ne vit pas

seulement de pain... Les œuvres les plus efficaces du Christianisme ne sont exécutées que par les ordres monastiques... Prenons garde d'être complices de la diminution de vertu qui menacerait nos sociétés, si le Christianisme venait à s'affaiblir. QUE SERIONS-NOUS SANS LUI ?

(*Marc-Aurèle*, p. 627. *Les Apôtres*, INTRODUCTION.)

En voilà plus qu'il n'est nécessaire pour châtier nos faux libéraux.

---

## LES CATHOLIQUES BELGES

Les catholiques belges viennent de donner un grand exemple en prenant une vigoureuse initiative. Avertis par une triste expérience, ils ont résolu, en vue des élections prochaines, de fonder ce qu'ils appellent l'*Union nationale pour le redressement des griefs,* invitant à y adhérer tous ceux qui sont las des défaillances parlementaires auxquelles, pour la plus grande part, est dû le triste état des choses, au point de vue religieux, dans la Belgique catholique.

La première réunion vient d'avoir lieu à Bruxelles ; elle était des plus nombreuses et elle a servi, en entendant d'éloquents discours de MM. Léon Colinet, Guillaume Verspeyen et Arthur Verhægen, à mettre en pleine lumière l'idée fondamentale de l'œuvre entreprise. A la suite, un bureau a été constitué qui sera le centre d'action pour la propagande et l'application du programme arrêté.

Voici le manifeste adressé aux électeurs par l'Union :

Messieurs,

Depuis 1830, notre pays n'a pas traversé de crise aussi grave que celle dont il souffre en ce moment. L'issue peut en être désastreuse. Le parti libéral suit les voies des gouvernements despotiques. Uniquement préoccupé de satisfaire les appétits et les passions de ses adhérents, il accumule les ruines sur le sol national, et la Belgique est à la veille de perdre, avec tout ce qui a fait sa force et sa gloire dans le passé, les éléments indispensables à son bonheur et à son existence dans l'avenir.

*Dans l'ordre matériel :* le gaspillage des finances publiques ; — l'oubli des intérêts agricoles, commerciaux et industriels ; — la progression des impôts, impuissante à combler un déficit sans cesse renaissant.

*Dans l'ordre moral :* la destitution des fonctionnaires les plus intègres et les plus méritants ; — la partialité dans les nominations aux emplois ; — l'étouffement de nos franchises communales et provinciales par l'envahissement d'une centralisation contraire à toutes nos traditions ; — l'organisation d'un système d'instruction publique en opposition manifeste avec la foi religieuse de nos populations ; — la contrainte par la faim exercée par les pouvoirs publics, afin de peupler les écoles officielles ; — la suppression violente des relations diplomatiques avec la cour de Rome, la plus ancienne et la plus vénérable du monde ; — la confiscation des fondations charitables ; — la profanation des cimetières ; — le service militaire imposé aux séminaristes, la suppression arbitraire de centaines de vicariats et d'un grand nombre de traitements ecclésiastiques, la violation, en un mot, de tous les droits de l'Église et de la liberté religieuse ; l'abaissement de la magistrature, dont on veut faire la servante du pouvoir ; — des lois électorales sans loyauté, destinées à fixer pour toujours la prépondérance du libéralisme ; — voilà quelques-uns des actes qui marquent le passage du ministère actuel au pouvoir. Partout il a semé la discorde, et, à l'heure actuelle, il n'est plus de village où notre devise nationale ne soit une amère dérision.

Le manifeste trace ensuite le programme des élections du mois de juin prochain :

Nous voulons revoir ces temps heureux où la Belgique, sans autre souci, faisait fructifier dans la concorde, la liberté et la paix, les bienfaits qui lui ont été si généreusement départis par la Providence.

Nous voulons en revenir à l'application loyale de la Constitution belge.

Nous voulons que les autonomies communale et provinciale soient respectées et garanties, et que l'action envahissante du pouvoir central soit limitée.

Que nos élections deviennent enfin l'expression vraie de la volonté des citoyens.

Que l'égalité des Belges cesse d'être un mot vide de sens et que les emplois aillent aux plus dignes et non aux plus serviles.

Que ceux de nos concitoyens qui ont l'âme assez grande pour se dévouer dans le sacerdoce au bonheur de leurs frères puissent suivre librement leur noble vocation.

Qu'après avoir joui de la liberté pendant notre vie, nous puissions reposer en paix à côté de nos frères dans la foi.

Que les relations diplomatiques de la Belgique avec le Saint-Siège soient renouées.

Que la volonté des testateurs soit respectée, et que l'État ne détourne plus des biens qui ne lui appartiennent pas.

Que la loi de malheur disparaisse ; qu'elle soit remplacée par une

législation consacrant, en matière d'enseignement primaire, la liberté des communes et les droits des pères de famille.

Qu'à la place du ministère de l'instruction publique, nous voyions constituer un ministère chargé de soutenir notre agriculture menacée, notre industrie compromise, et de créer, en étendant nos relations extérieures, des débouchés à l'activité productrice de notre pays.

Qu'à la diminution des dépenses, obtenue par la cessation des gaspillages scolaires et par la limitation raisonnable des charges militaires, corresponde une réduction proportionnelle des impôts.

Ce n'est pas là l'œuvre d'un jour. Que le parti libéral garde le monopole des lois hâtivement préparées et imposées par la franc-maçonnerie ! Nous laissons à la sagesse de nos mandataires le soin de mûrir les réformes que nous leur demandons. Il en est une, cependant, qui s'imposera le lendemain même de notre victoire : c'est la réforme scolaire. Le mal qu'elle doit faire disparaître vicie, dans leur source, les forces vives de la nation : il n'y aura pas de temps à perdre. Ici, toute hésitation serait une lâcheté. Le jour où le ministère catholique prendra la direction des affaires, la loi de malheur aura vécu, le ministère de l'instruction publique aura disparu.

---

## NICE ET SON EXPOSITION

Pour se faire une juste idée de l'effronterie de la réclame au XIXe siècle, il suffit de visiter l'Exposition de Nice ! Voici plusieurs mois, en effet, que toute la presse parisienne et à sa suite nos principaux organes habitués d'ailleurs à traiter leurs lecteurs en béotiens, battent le tam-tam à tour de bras en faveur de cette colossale mystification. Si colossale que certains journaux du cru, tels que *Nice-Journal* et d'autres, n'hésitent pas à qualifier de ce nom l'exibition « du Piol » qui se résout, paraît-il, en une pure et simple spéculation de terrains dans un des quartiers les plus arides et les plus délaissés de la ville. L'architecte chargé d'élaborer le plan de cette *machine* ne s'est pas mis en frais d'imagination.

Il a copié tout bonnement le palais du Trocadéro avec quelques variantes empruntées au palais de Longchamps de Marseille.

Accolée aux flancs d'une des montagnes plantées d'oliviers, qui entourent la ville de Nice d'un rempart protecteur contre

le mistral et la tramontane, la baraque de l'Exposition, vue d'en haut, ressemble à s'y méprendre aux serres d'un de ces nombreux horticulteurs qui trouvent le secret de réaliser de rapides fortunes dans cette Californie d'Europe. Figurez-vous un grand joujou de Nuremberg avec des palmiers minuscules en bois peint, ou mieux encore un « petit architecte » en carton colorié que l'imagerie allemande a mis à la mode sous le nom de *Baumeister*.

Telle est la représentation fidèle de cette merveille qui attire tant de badauds du Septentrion, sur la foi de leur journal. Au surplus, laissons parler la presse locale : « L'ennui saisit les « visiteurs aussitôt qu'ils pénètrent dans le pavillon de Nice. « Les rochers s'ennuient, les plantes tropicales meurent faute « d'humus. La cascade est une cascade sèche. Le mieux serait « de la détruire et de la remplacer par un bon talus en moellons.

« Décidément la nymphe qui préside aux eaux courantes du « Piol est une petite emplâtre qui n'entend rien à son affaire. » (*Nice-Journal,* dimanche 27 janvier.)

A vrai dire, l'Exposition qui devait être achevée au 1er décembre 1883, en est encore à l'état embryonnaire. Partout on se heurte à des brouettes, à des caisses et à des ballots dans ces allées soi-disant fleuries où agonisent dans la poussière quelques maigres cactus et quelques palmiers étiques.

C'est avec un véritable sentiment de bonheur que le visiteur, qui sort tout poudreux de cette baraque, retrouve à la sortie un véhicule pour le ramener à la mer, sur cette merveilleuse *promenade des Anglais,* plantée de vrais palmiers et de chênes toujours verts, au pied desquels vient expirer en blanches volutes la vague d'émeraude ou de saphir. Impossible de se figurer l'effet magique de cette onde limpide, transparente comme du cristal, qui se détache sur un fond d'azur ensoleillé. De dix à trois heures la radiation solaire est si vive que le parasol devient un meuble indispensable au promeneur.

Des jardins et des bosquets au sein desquels sont blotties les coquettes villas du littoral s'échappent tour à tour de suaves parfums de roses, de mimosas, d'eucalyptus, ou des accords mélodieux de voix humaines et d'instruments à cordes. Le promeneur s'arrête, malgré lui, ravi, fasciné par cet ensemble de sensations inconnues et qui lui révèlent pour la première fois le voluptueux Orient.

On ne comprend vraiment l'histoire ancienne et la mythologie

des Grecs qu'aux bords de cette mer azurée qui baigne les îles légendaires de l'Asie et où les merveilles de la nature parlent si vivement aux sens et à l'imagination.

C'est là que prirent naissance toutes ces fables poétiques qui peuplèrent de divinités gracieuses ou fantastiques les ondes transparentes et les bosquets fleuris. C'est là qu'il faut chercher la source de l'inspiration d'Homère et de ses prédécesseurs plutôt que dans les vieux manuscrits des bibliothèques.

Le littoral de la Méditerranée qui s'étend de Toulon, ou plutôt de Fréjus à Gênes, tend à revêtir depuis une trentaine d'années un caractère de plus en plus oriental par le fait de l'importation continue d'arbres et de fleurs de l'hémisphère austral qui fleurissent ou fructifient en hiver. Ainsi l'eucalyptus de l'Australie et les mimosas de l'Amérique du Sud embaument l'air au mois de janvier du parfum balsamique de leurs fleurs, tandis que les pommes d'or des plantations d'orangers rappellent le jardin des Hespérides. A Cannes, il est même une promenade, bien connue des touristes, qui porte ce nom. Elle s'étend sur une presqu'île qui s'avance dans la mer vis-à-vis des îles Sainte-Marguerite, de sorte que le promeneur entrevoit l'azur du ciel et de la mer à travers le feuillage des orangers chargés de fruits.

A Cannes, plus peut-être que partout ailleurs, l'art a merveilleusement tiré parti des ressources de la nature pour compléter l'illusion de l'Orient. La route de Cannes au golfe Juan est une ravissante oasis de palmiers, de mimosas, d'eucalyptus, d'orangers, d'oliviers, de cactus et de végétaux exotiques de tout genre, du sein desquels surgissent, à chaque pas, des villas opulentes en style mauresque ou byzantin, de sveltes minarets russes, des pagodes indoues ou chinoises.

Des palmiers, des palmiers! Sommes-nous en Asie
Dans le monde des arts ou de la fantaisie?
Voici le chêne vert, voici l'eucalyptus,
Les ronces de l'Afrique, aloès et cactus,
Puis l'araucaria haut comme une montagne,
L'oranger plein de fruits... Sommes-nous en Espagne?
Puis les pins parasols et les gris oliviers.
On se croirait en Grèce à voir tant de lauriers.
Puis les monceaux de fleurs en plein hiver écloses,
Sommes-nous à Pestum, l'ancien pays des roses?

Cette exclamation rimée de Gustave Nadaud résume les impressions de cette merveilleuse promenade.

En arrivant au golfe Juan la scène change ; la mer bleue s'est découpé une anse superbe dans une échancrure de rochers du littoral. Au large, flotte l'escadre cuirassée qui évolue depuis deux mois entre Villefranche et Toulon. De petits canots à vapeur transportent des centaines de marins qui s'exercent le long de la côte en attendant l'ordre du départ pour le Tonkin. Ce n'est pas sans émotion que l'on voit ces jeunes hommes, vaillants et pleins de vie, se préparer avec insouciance à ces expéditions lointaines et hasardeuses où tant d'autres ont laissé leurs os. Voilà bien le Gaulois avec ses qualités et ses travers. Race guerrière jusqu'à la moelle des os ; aimant la guerre pour la guerre, c'est-à-dire pour les émotions qu'elle procure, comme l'artiste fait l'art pour l'art. A ce point de vue, la France tout entière présente en ce moment à l'observateur un spectacle des plus intéressants. Partout, du nord au sud, le pied de guerre, les roulements de tambour, les sonneries du clairon, les parades militaires, les exercices de tir et de gymnastique qui visent à entraîner le soldat en vue de l'éventualité d'une guerre prochaine.

---

## LE PAPE LÉON XIII JUGÉ PAR UN PROTESTANT

Sous le titre d'*Hommes et Choses,* volume publié par M. de Blowitz, ce correspondant parisien du *Times* raconte ainsi une audience qu'il a obtenue du Saint-Père, lors de son voyage à Rome au mois d'avril dernier.

Ayant eu occasion de voir le cardinal Jacobini, le surlendemain de mon arrivée, celui-ci voulut bien me faire savoir que S. S. le Pape daignerait me recevoir le 8 avril, à midi, en audience privée.

J'arrivai au Vatican avec quelques minutes de retard. Je traversai la salle Clémentine, et je pénétrai dans la partie réservée au Saint-Père. J'étais accompagné de mon ami Marcel, qui avait bien voulu me servir de secrétaire pendant ce rapide voyage.

On nous enleva nos pardessus, nos chapeaux et nos gants, car on ne paraît pas ganté devant le Saint-Père. Un *cameriere nobile* nous conduisit dans la salle d'attente qui précède le petit

oratoire de Léon XIII, et où l'on nous pria d'attendre. Au bout de dix minutes, Mgr Macchi m'introduisit auprès du Pape. Léon XIII était assis sur une sorte de trône, à droite de la porte par laquelle j'étais entré.

Ce ne fut pas sans une émotion réelle que je m'avançai vers lui. Je ne m'étais pas informé du cérémonial à suivre, et ce ne fut qu'en apercevant le Saint-Père que je me demandai ce que je devais faire. Mais le Pape ne me laissa pas longtemps dans l'hésitation. Avec une touchante affabilité, dès que je m'avançai vers lui, il se leva, fit un pas vers moi, et me tendit une main sur laquelle je m'inclinai avec une respectueuse émotion.

Léon XIII me parut réellement imposant. Sa taille mince, élégante, haute, sous son costume tout blanc, se détachait avec une majesté naturelle sur le cadre à la fois simple et solennel que lui faisait cet oratoire intime, dont un autel assez orné composait la plus grande richesse. Il se rapprocha d'un fauteuil appuyé contre cet autel, et me fit signe de prendre un autre fauteuil placé auprès du premier. Lorsque le Saint-Père se fut assis, je m'assis à mon tour, et la conversation s'engagea.

Le Pape, parlant tantôt français, tantôt italien, s'exprimait en une langue rapide et sonore, demeurant parfois immobile, et parfois sous l'action de sa pensée vivante, se soulevant à moitié sur son fauteuil avec un mouvement de rapide émotion qui ajoutait encore à l'impression profonde que j'éprouvais moi-même. Sa figure comme son corps sont d'une apparence ascétique et solennelle, et répondent réellement à l'idée que l'on peut se faire de celui que les fidèles appellent : « Le Souverain Pontife. » C'est bien l'ensemble à la fois majestueux et solennellement inspiré du Souverain et du Pontife. Sous sa robe de laine blanche, qui le couvre comme un linceul poétique, il apparaît bien comme le captif volontaire qui sacrifie l'incomparable joie de la liberté à la défense enthousiaste des droits confiés à sa garde. Son front porte les traces des efforts que lui impose sa pensée torturée, j'en suis sûr, par cette réclusion qui le sépare du reste du monde.

Mais sa bouche souvent endolorie ne se crispe jamais par un mouvement d'amertume, et sa douleur, s'il l'éprouve, ne se trahit jamais par ce pli contracté qui marque les colères et les amertumes humaines. L'humanité pourtant ne perd jamais entièrement ses droits, et ses narines, parfois frémissantes, se soulèvent par des mouvements qui trahissent un esprit roidi

contre la cruauté d'une captivité plus dure à supporter que si elle était involontaire.

Lorsque l'entretien fut fini, le Saint-Père me permit de lui présenter Marcel, qui était dans le salon précédent, et avec une bonté qui arracha des larmes à mon ami il s'informa de sa famille, de ses enfants, et le bénit en termes tout à fait paternels. Nous nous retirâmes. Léon XIII se leva, fit quelques pas pour nous accompagner, et, avec la voix, le geste et l'accent d'une âme inspirée, prononça quelques paroles de bienveillante exhortation.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le Souverain-Pontife, conformément à l'avis exprimé par les cardinaux, a décidé qu'un mémorandum serait adressé au gouvernement pour démontrer les conséquences qu'entraînerait la conversion en rentes des propriétés immobilières de la Propagande.

—

Le Pape a accordé une audience à un délégué du comité qui s'est formé à Londres dans le but d'obtenir la suppression de la maison de jeu de Monte-Carlo.

Léon XIII a répondu au délégué par les paroles suivantes :

En présence des nombreuses calamités que produit ce jeu périlleux, Nous ne pouvons que le déplorer comme une cause de fréquents suicides, de ruines et de perditions d'âmes.

Ces paroles du Pape sont un salutaire avertissement donné non seulement aux États qui tolèrent publiquement les jeux de hasard, mais encore au « monde où l'on s'amuse », à ces jeux dangereux, si féconds en scandales et qui déshonorent trop souvent ceux qui s'y livrent. Nous voudrions que cette voix fût entendue par un grand nombre de familles et surtout de *sociétés* où sévit la fièvre du jeu !

—

Depuis l'année 1500, 96 personnes ont été canonisées et 320 béatifiés. De ces 416 serviteurs de Dieu, dont 358 hommes et 58 femmes, 296 ont souffert le martyre ; 119 ont pratiqué les vertus à un degré héroïque ; 102 sont des ecclésiastiques ou de

simples laïques ; les 314 autres appartiennent à des Ordres religieux : 137 Franciscains, 90 Jésuites, 59 Dominicains, 19 Augustins, 5 Carmes, 5 Théatins, 3 Trinitaires, 2 Norbertins, 2 Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, 2 Oratoriens, 1 Lazariste, 1 Passionniste, 1 Barnabite, 1 Rédemptoriste, 1 Camillien ; 5 autres appartiennent à cinq congrégations italiennes ; 222 sont Européens : 76 Italiens dont 28 saints et 48 bienheureux ; 66 Espagnols dont 17 saints et 49 bienheureux ; 37 Portugais dont 1 saint et 36 bienheureux ; 14 Français dont 6 saints et 8 bienheureux ; 13 Hollandais dont 12 saints et 1 bienheureux ; 5 Belges dont 4 saints ; 4 Allemands dont 2 saints ; 2 Polonais dont 1 saint ; 1 saint danois ; 1 saint russe. 188 sont natifs de l'Asie. 181 Japonais, tous martyrs, dont 19 saints et 162 bienheureux ; 5 Coréens, dont 1 saint 4 bienheureux ; 1 saint indien. 7 sont Américains : 4 Mexicains, dont 1 saint ; 3 Péruviens dont 1 saint.

**France.**

PARIS. — Le sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, à Paris, a été, pendant l'année qui vient de finir, visité, comme celui du *Vœu national,* par un plus grand nombre de fidèles que jamais. Voici les chiffres que publient les *Annales de l'Archiconfrérie :*

« Durant l'année 1883, les recommandations se sont élevées à 1,675,125, parmi lesquelles 44,095 actions de grâces, qui témoignent toutes de la bonté et de la puissance de la sainte Vierge. On a inscrit sur les registres 7,363 nouveaux associés.

99 paroisses se sont affiliées à l'Archiconfrérie, ce qui porte aujourd'hui le chiffre des agrégations à 18,129. Quelle est l'Archiconfrérie qui a jamais atteint un pareil nombre ? Le sanctuaire a eu la visite de vingt archevêques et évêques qui ont officié pontificalement ou célébré le saint Sacrifice à diverses reprises ; 3,450 prêtres étrangers sont venus dire la sainte Messe. Il s'est fait 142,000 communions ; 9,000 messes ont été célébrées.

Les *ex-voto,* en marbre, qui ont été placés sur les murs de l'église, comme témoignages authentiques de grâces reçues, se sont élevés à 621 ; 234 cœurs ont été offerts dans la même pensée, avec 25 croix de la Légion d'honneur ou médailles militaires ; des épaulettes et autres insignes ; des garnitures d'autel, ornements et bijoux divers.

— On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris :

Les vols sacrilèges ont été plus nombreux encore, durant la semaine écoulée, que pendant les semaines précédentes.

Pendant la nuit du lundi 28 janvier, une bande de malfaiteurs a pénétré dans l'église d'Asnières. Tous les troncs ont été fracturés, et les 300 fr. environ qu'ils contenaient enlevés. Les voleurs sont entrés dans la sacristie et se sont emparés de trois vases sacrés en argent et de divers autres objets.

Durant la même nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de Vanves. Ils ont brisé onze serrures pour pénétrer partout où ils supposaient trouver quelque objet de valeur; ils ont enlevé trois calices, deux ciboires et une somme d'environ 100 francs placée dans un coffre-fort. La perte totale s'élève à 3,000 francs.

La custode qui renfermait le très saint Sacrement ayant été emportée par les profanateurs, S. Ém. le Cardinal-Archevêque a ordonné que l'église de Vanves serait fermée durant huit jours. La cérémonie de réparation a été présidée par M. l'abbé Pelgé, vicaire-général, archidiacre de Saint-Denis.

Les audacieux voleurs ont forcé la porte de l'église de Clichy, durant la nuit du 30 janvier; ils ont inutilement fouillé l'église et la sacristie; M. le curé avait emporté tout ce qu'il y avait de précieux. Les malfaiteurs n'ont eu pour butin que quelques sous déposés dans un tiroir.

Nous répétons ce que nous disions il y a huit jours: en présence de tels crimes, les mesures les plus sages paraissent inefficaces, lorsqu'un employé ne veille pas durant toute la nuit dans l'église. Il faut alors emporter les objets précieux, et surtout la sainte eucharistie, et la déposer au presbytère.

Cambrai. — La *Semaine religieuse* publie l'avis suivant:

L'autorité diocésaine, de plus en plus désireuse de dégager sa responsabilité relativement aux agissements de M. A. Boisleux (Tourcoing-Mouscron), fait de nouveau remarquer que son œuvre des messes et ses publications n'ont pas l'approbation de Mgr l'Archevêque.

Comme la propagande de M. Boisleux s'étend à toute la France et à toute la Belgique, nos confrères de la Presse religieuse sont instamment priés de vouloir bien reproduire cet avis.

Nimes. — Dans une *Lettre pastorale,* en date du 18 janvier, Mgr Besson, évêque de Nîmes, après avoir rappelé les notes publiées par la *Semaine religieuse* au sujet du *Rosier de Marie*, ajoute ces mots:

Nous signalons aussi les *Annales du Surnaturel,* publiées à Nîmes, sans approbation, et où l'on peut relever, entre autres erreurs, tout ce qui regarde les prétendues apparitions de la sainte Vierge à Boullerel. On s'efforce d'accréditer, sous le patronage de Marie, par des visions ridicules, la mission politique et religieuse d'un Naundorff, fils d'un soi-disant Louis XVII.

C'est prendre le masque de la piété pour couvrir la folie. La raison et l'histoire suffisent pour faire justice de ce prétendant, qui est un Hollandais. Mais c'est faire injure à la sainte Vierge que de mêler son nom à toute cette intrigue, et il est odieux de tromper les simples en faisant intervenir ici le surnaturel. L'auteur des *Annales du Surnaturel* a pris pour devise : *Avec l'Église partout et toujours*. Son premier devoir était de soumettre à son Évêque ses publications en matière de surnaturel. Aujourd'hui, le premier devoir de l'Évêque est de les condamner. »

Reims. — Nous recommandons vivement aux prières l'âme de Mme Langénieux, la mère vénérée de Mgr l'Archevêque de Reims. Elle s'est endormie doucement dans la paix du Seigneur, durant la nuit du dimanche 27 janvier, après avoir eu la suprême consolation de recevoir la bénédiction du Souverain-Pontife. Elle avait reçu les derniers sacrements des mains mêmes de son fils, huit jours auparavant.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 31 janvier : M. l'abbé Caron, vicaire général de Paris, plusieurs prêtres et un grand nombre de fidèles de notre ville, surtout des paroisses Saint-Ambroise et Saint-Augustin, étaient venus assister à cette douloureuse cérémonie, et témoigner ainsi leur vénération pour la défunte et leur respectueuse reconnaissance envers celui qui, pendant trente-cinq années, exerça avec un si heureux succès et un si grand dévouement, le ministère pastoral dans le diocèse de Paris.

## Étranger.

États-Unis. — Le 12 janvier, de grandes fêtes ont été célébrées à New-York pour le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de S. Ém. le cardinal Mac Closkey. Les journaux protestants eux-mêmes ont rendu, à cette occasion, de nobles et justes hommages à l'éminent cardinal. C'est ainsi que nous lisons dans le *New-York-Herald* :

Le cinquantième anniversaire de l'ordination du cardinal Mac Closkey, dit-il, a été célébré dans la cathédrale de Saint-Patrick, avec toute la magnificence des cérémonies de l'Église catholique. Une grand'messe pontificale a été chantée par l'évêque de Brooklyn. L'archevêque Corrigan, les évêques Mac Nierney, d'Albany ; Ryan, de Buffalo ; Spalding, d'Illinois ; Mac Quaid, de Rochester ; Wadhams, d'Ogdensbur ; Wigger, de Newark ; O' Farrel, de Freutow, assistaient à cette fête imposante. A l'issue de la cérémonie religieuse, une

réception réunissait à l'évêché quantité de personnes désireuses de présenter leurs respects et leurs félicitations au vénérable prélat, qui, durant le démi-siècle qu'il a exercé les fonctions sacerdotales, a su gagner la sympathie de tous. Mgr Mac Closkey a largement contribué au développement de l'Église catholique aux États-Unis; par ses hautes qualités et sa sage modération, il a gagné un nombre considérable d'adhérents à la cause catholique.

Suisse. — Une dépêche nous apprend que le Grand Conseil de Bâle a repoussé le recours des catholiques contre le décret du conseil d'État qui imposait à l'école catholique, entre autres conditions d'existence, l'exclusion des ordres religieux enseignants.

Cette iniquité a été votée par 64 voix contre 54.

Vive a été la discussion. Plus de vingt orateurs sont entrés en lice, et, pendant cinq séances prolongées, les échos des doctrines les plus disparates ont retenti dans l'enceinte législative. Rome, le Vatican, la Papauté, le *Syllabus,* l'infaillibilité, l'ultramontanisme ont fait les frais de ce grand débat. D'où nous concluons, avec un orateur protestant lui-même, que c'est le catholicisme comme tel qu'on a voulu atteindre. Un Grand Conseil radical a cité à sa barre l'Église, la grande persécutée des siècles, et lui a refusé droit de cité à Bâle. C'est toute la morale de cette triste équipée.

Un des caractères particuliers de cette joûte politico-religieuse, c'est que les deux camps en présence se composaient surtout de protestants. L'école catholique a été défendue avec une véritable éloquence et une grande élévation de vues par des orateurs protestants contre leurs coreligionnaires.

### Missions.

Cochinchine. — Les dernières nouvelles reçues de Mgr Caspar, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, nous apprennent que de terribles massacres ont eu lieu aux environs de Hué, capitale de l'Annam. Déjà plusieurs chrétientés avaient été détruites et plus de cinquante chrétiens mis à mort.

Des bandes soudoyées par les grands mandarins et notamment par le grand mandarin Nguiên Van Tuong, qui est à la tête des affaires, parcourent le pays en criant : « Mort aux chrétiens ! Guerre aux Français ! » car ces deux mots là-bas sont synonymes, et ils pillent et massacrent tout ce qui leur tombe sous la main.

Le vicariat de la Cochinchine orientale n'est pas dans un

moins grand danger. Les chrétiens des environs de Tourane ont quitté en masse leurs villages, pour se sauver à Qui Nhon, espérant y trouver les Français. S'ils parviennent à sauver leur vie, ils ne sauveront pas leurs biens, qui seront inévitablement pillés.

Toutes ces malheureuses chrétientés annamites ressentent ainsi le contre-coup de la guerre du Tonkin, et c'est pour la troisième fois depuis que nous avons planté notre drapeau en Annam, que les chrétiens sont ainsi ruinés et massacrés. Aussi la misère est affreuse dans ce pays, et les malheureux qui souffrent à cause de nous, implorent le secours des chrétiens de France.

TONKIN. — Une dépêche de Mgr Puginier, évêque du Tonkin, datée de Hong-Kong 9 février, annonce qu'un massacre de chrétiens vient de se produire dans son diocèse. 1 prêtre, 22 catéchistes et 215 chrétiens ont péri. 108 chrétientés ont été détruites. Mgr Puginier demande des secours.

Ces tristes nouvelles retentiront douloureusement dans le cœur de tous les catholiques, tout en excitant dans leurs âmes une généreuse admiration pour ces nouveaux martyrs, dont le sang est appelé à féconder le vaste champ ouvert aux missionnaires en ces lointains pays.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 7 février.** — *Sénat.* — M. ÉMILE LABICHE dépose un rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés relative au divorce.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation de la loi municipale.

Les articles 7 et 8, modifiés par la commission, sont adoptés.

Sur l'article 41, M. Bardoux développe un amendement tendant à ce que les conseils municipaux soient nommés pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

M. DEMOLE, rapporteur, demande au Sénat de repousser cet amendement.

L'amendement est repoussé et l'article 41 est adopté.

L'article 42 est adopté.

M. DE GAVARDIE, sur l'article 43 relatif à la discussion des conseils

municipaux, demande pourquoi le gouvernement n'a pas usé de son droit de dissolution à l'égard du conseil municipal de Paris.

M. Waldeck-Rousseau répond que ce droit ne peut être exercé que dans des circonstances graves.

Les articles 43 à 47 sont adoptés.

M. Clément, à propos de l'article 48, dit que le délai de vingt-quatre heures fixé pour la convocation du conseil municipal en séance extraordinaire, est beaucoup trop court.

M. Demole demande le renvoi de cet article à la commission.

Le renvoi est ordonné.

Les articles 46 à 53 sont adoptés.

M. Lafont de Saint-Mur, sur l'article 54 relatif à la publicité des des séances des conseils municipaux, dit que la publicité obligatoire ou facultative, est un présent funeste à faire à ces assemblées.

M. Barbey appuie l'article, qui est repoussé par 165 voix contre 78.

*Chambre des députés.* — Discussion d'un projet de loi déclarant d'utilité publique le railway de Bougie à Béni-Mansour.

Après quelques observations de M. Baihaut, l'ensemble du projet de loi en question est adopté.

Adoption d'un projet de loi qui déclare d'utilité publique le chemin de fer de Aïn-Thizy à Mascara.

Adoption d'un projet de loi qui déclare d'utilité publique le chemin de fer de Batna à Biskra.

Discussion sur la prise en considération de la proposition Peulevey, relative au régime douanier en Algérie et aux colonies.

M. Treille combat les conclusions de la commission, qui demandent la prise en considération.

M. Rouvier constate que ce rapport ne préjuge en rien favorablement la proposition, et déclare qu'il ne combattra pas la prise en considération.

M. Hérisson, sous la même réserve, s'associe à la prise en considération.

La proposition est prise en considération.

La proposition Gaudin, tendant à créer un service d'inspection des viandes de porc salées de provenance étrangère est prise, sans débat, en considération.

**Vendredi 8 février.** — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation de la loi municipale.

M. Faye dépose un amendement portant que les séances des conseils municipaux ne seront pas publiques.

Cet amendement est adopté et devient l'article 54 du projet.

Les articles 55 et 56 sont adoptés.

M. de Gavardie demande, à propos de l'article 57, que le procès-verbal des délibérations reproduise l'opinion de la minorité.

M. Waldeck-Rousseau répond que les membres de la minorité peuvent toujours faire des réclamations sur lesquels statue la majorité.

M. de Gavardie réclame la suppression du bulletin municipal à Paris.

M. Waldeck-Rousseau dit : Je ne me crois certainement pas en droit d'empêcher cette publication.

Les articles 57 à 60 sont adoptés.

M. Lizot présente, à propos de l'ensemble du chapitre 3 relatif aux attributions des conseils municipaux, quelques observations sur la situation budgétaire des communes. Les dépenses, dit-il, s'accroissent d'une façon exagérée. En 1881, le total des centimes communaux qui était de 1,758,568 francs, est arrivé en 1883, à 1,822,511 francs. 9,938 communes ont de 50 à 100 centimes communaux; 3,553 en ont plus de 100; plusieurs paient 1 fr. 50; il faut un contrôle sérieux et que l'exemple de l'entraînement budgétaire cesse de venir d'en haut. (Applaudissements à droite.)

Les articles 61 et 62 sont adoptés.

M. Clément critique les articles 63, 64 et 65 et en demande le renvoi à la commission.

Les articles 63 à 67 sont renvoyés.

M. Leguay, commissaire du gouvernement, fait remarquer que dans l'article 38 on a oublié de mentionner les foires et les marchés. L'article est renvoyé à la commission.

M. Naquet sur l'article 69 présente un amendement tendant à ce que toutes les délibérations des conseils municipaux, autres que celles prévues à l'article précédent, ne soient exécutoires que si dans un délai d'un mois, elles ne sont pas annulées par l'autorité supérieure, qui pourra toujours faire précéder sa décision d'une enquête.

M. Demole combat l'amendement qu'il considère comme restreignant beaucoup trop la liberté des conseils municipaux.

L'amendement de M. Naquet est repoussé par 200 voix contre 7.

**Samedi 9 février.** — *Sénat.* — Au début de la séance, le président donne lecture d'une lettre de M. Boucher-Cadart, qui donne sa démission de sénateur, jugeant l'exercice de son mandat incompatible avec les fonctions de magistrat.

Le Sénat adopte ensuite sans incident les articles 18, 63 à 67, et 70 à 93 de la loi municipale.

*Chambre des députés.* — Au début de la séance, M. Clovis Hugues adresse une question au ministre de l'intérieur. Il rappelle qu'une conférence a été organisée dans la salle de l'Athénée, sous le titre de *Journal parlé.* On a pris l'habitude à Paris, d'ajouter aux conférences une expérimentation scientifique qui en est le commentaire. L'orateur a été plusieurs fois caricaturé, et il n'a pas protesté.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, répond que le

théâtre de l'Athénée n'offre pas de sécurité suffisante et prétend qu'il n'a eu nullement l'envie d'empêcher ces démonstrations de l'esprit français.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique.

M. DUSSOLIER, rapporteur, lit l'exposé des motifs, qui constate la nécessité de protéger les institutions républicaines.

M. BAUDRY D'ASSON, interrompant : Elles sont provisoires.

Le président rappelle M. Baudry-d'Asson à l'ordre.

M. BAUDRY-D'ASSON : Je me moque du rappel à l'ordre.

M. BRISSON prononce l'inscription au procès-verbal.

MM. JULIEN et BOVIER-LAPIERRE combattent le projet, comme inutile et dangereux. Le projet est soutenu par M. LÉON RENAULT.

M. PELLETAN s'élève dans un long discours, contre le nouveau projet qui est une nouvelle manifestation de la politique autoritaire du gouvernement.

**Lundi 11 février.** — *Sénat.* — Discussion de la loi municipale.

L'amendement de M. Munier qui accorde 17 adjoints à la ville de Lyon est adopté.

Après quelques observations de MM. GAVARDIE et DEMOLE, l'art 92 est adopté ainsi que l'art. 93.

Sur la demande de M. BATBIE, l'article 94 est renvoyé à la commission.

Les articles 95, 96 et 97 sont adoptés, l'article 98 est renvoyé à la commission sur demande de M. CLÉMENT, ainsi que l'art. 99.

Sur l'article 100, M. CHESNELONG demande que la sonnerie des cloches soit régie comme par le passé, par l'article 48 de la loi du 18 germinal an X. M. DEMOLE repousse l'amendement Chesnelong qui est rejeté. L'article 100 est adopté.

M. DE SAINT-VALLIER demande le rejet de l'art. 101 et propose un nouvel article portant que le curé sera détenteur des clefs de l'église et du clocher, mais ne devra les remettre au maire ou à son délégué que dans toutes les circonstances prévues par les lois ou les règlements.

M. DEMOLE repousse l'amendement. Les articles 101, 102, 104, 105 et 114 sont adoptés. L'article 115 relatif aux pompes funèbres est adopté avec la suppression des dispositions relatives aux traités et tarifs.

M. PORRIQUET présente un amendement aux articles 116, 117, 118, 119, 120 et 121.

*Chambre des députés.* — Le projet de loi sur les manifestations politiques continue d'occuper la Chambre.

M. WALDECK-ROUSSEAU cherche à réfuter les critiques élevées contre le projet dans la séance de samedi ; le ministre affirme que cette loi a pour but de protéger la liberté. Il se défend de faire une œuvre de

réactionnaire ; il veut simplement fixer un point de doctrine. La loi conciliera la liberté de la rue avec les autres libertés.

M. Graux, estimant que le projet manque de précision, demande le renvoi est à la commission ; le renvoi est repoussé par 317 voix contre 211.

Après quelques observations de M. Pelletan, qui répond au ministre, la Chambre décide, par 337 voix contre 207, de passer à la discussion des articles.

M. Goblet présente et défend un contre-projet punissant seulement les manifestations publiques par emblêmes ou par affiches.

**Mardi 12 février.** — *Sénat.* — Le Sénat discute la suite de la proposition de loi d'organisation municipale. On reprend quelques articles qui avaient été réservés, et l'on adopte les articles 94 et 98. L'article 99, qui autorise le préfet à agir d'urgence, en cas de négligence ou de refus d'agir d'un maire, est repoussé par 137 voix contre 121.

M. Oudet présente à l'article 102 un amendement déclarant que les gardes champêtres pourront être révoqués par le maire après avis du conseil municipal, ou par le préfet après avis du maire.

Cet amendement est rejeté par 163 voix contre 87.

*Chambre des députés.* — On continue de discuter le projet de loi sur les manifestations. Au début de la séance M. Rivière développe un contre-projet analogue à celui de M. Goblet, sauf qu'il en fait une loi spéciale, au lieu d'une simple addition à la loi de 1881. Puisqu'on diffère d'avis seulement sur la rédaction, dit-il, rien ne s'oppose à ce qu'on en adopte une meilleure.

Le Ministre, défendant l'article 1er de la loi, dit qu'il tend à préciser la loi de 1881. Le ministre est bon prince. Si le texte qu'il propose n'est pas assez précis, il ne s'oppose pas à ce qu'on présente une autre rédaction.

L'article 1er est combattu ensuite par M. Constans, un prédécesseur de M. Waldeck-Rousseau.

M. Dubost propose un amendement tendant à appliquer aux réunions publiques, qui refuseraient de se disperser, les dispositions de la loi de 1848.

Cet amendement, qui est accepté par la commission et le gouverment, devient l'article 1er et est adopté par 300 voix contre 183.

La discussion continuera jeudi.

**Mercredi 13 février.** — *Sénat.* — Suite de la discussion de la loi municipale.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La loi municipale au Sénat. — Nomination de la commission d'enquête sur la crise ouvrière. — Encore la République d'Andorre. — Une enquête en Belgique. — Désastre des Anglais au Soudan.

14 février 1884.

Peu de nouvelles à l'intérieur cette semaine : l'attention est à peine attirée par l'emprunt qui vient d'être souscrit et les stériles discussions des Chambres. Le vote de la loi sur les manifestations séditieuses passe inaperçu, tandis que, au Sénat, la discussion de la loi municipale n'avance que lentement. La haute Assemblée y apporte quelques importantes modifications; malheureusement, la commission sénatoriale ne s'est pas montrée plus favorable aux intérêts du culte que la Chambre des députés. Sur un seul point elle a modifié le texte voté par cette dernière; elle admet que les communes seront tenues de fournir une indemnité aux desservants, quand elles n'auront pas de presbytère à leur donner. Encore faut-il savoir quel motif on nous donne de cette modification : on nous fait remarquer que les desservants du culte catholique qui sont dans ce cas ne sont pas très nombreux, mais qu'il en est autrement des ministres des cultes protestant et israëlite !

S'il n'est plus question, dans le texte voté par la commission, du monopole des pompes funèbres, transporté des fabriques aux communes, ce n'est pas qu'on condamne cette mesure; c'est tout simplement parce qu'une commission spéciale du Sénat est appelée en ce moment même à en délibérer.

Enfin, malgré les efforts d'une minorité courageuse, on a maintenu les dispositions relatives à la suppression des subventions aux fabriques et à la désaffectation des édifices consacrés au culte.

—

Les radicaux sont furieux de la nomination des membres chargés de procéder à la fameuse enquête parlementaire votée en conclusion de l'interpellation Langlois. Ils poussent des clameurs irritées qui auront surtout pour résultat de montrer qu'au fond de tout le bruit soulevé autour de l'enquête et des lamentations sur la misère des ouvriers, il y avait tout simplement une tactique politique. Les opportunistes ont été assez malins pour la déjouer : *inde iræ.*

Sur les 37 opportunistes élus, 25 avaient voté contre l'institution de la commission d'enquête !

C'est là une des beautés du régime parlementaire ; et la grande commission nous paraît bien plus devoir procéder à un enterrement en règle de la question ouvrière, qu'à une sérieuse enquête sur les causes de la crise qui règne actuellement à Paris comme en province.

—

Les affaires de la République d'Andorre reviennent encore une fois sur l'eau. La propagande révolutionnaire veut absolument conquérir ce malheureux petit pays.

Un premier insuccès ne l'a pas découragée. Peu lui importe que nos gouvernants y trouvent une nouvelle défaite diplomatique, elle ne désarme pas.

En décembre dernier donc, des élections administratives eurent lieu à Andorre. Quelques progressistes furent nommés, mais la grosse majorité se trouva composée de conservateurs. Irrités, les progressistes ne se tinrent pas pour battus. Ils suscitèrent diverses émeutes, et, en fin de compte, en vinrent à s'emparer de la salle des délibérations et à jeter leurs collègues à la porte.

C'est à ce moment que Mgr l'évêque d'Urgel, seigneur justicier de ce pays, crut devoir intervenir. Plusieurs émeutiers furent arrêtés et condamnés à la prison et quelques autres à l'amende.

Le viguier français, ou mieux, l'agent du gouvernement français qui, avec l'évêque, partage le protectorat de la petite République, s'était rendu sur les lieux, mais il ne put empêcher l'application de la loi, quoi qu'il fît et dît.

Ce sont ces faits que la presse républicaine s'efforce de dénaturer depuis quelque temps. Si nous en croyons même une dépêche communiquée ces jours derniers par l'Agence Havas, le gouvernement français serait lui-même intervenu directement. M. Ferry aurait communiqué à ses collègues réunis en conseil, une note qu'il se proposait d'adresser à Mgr d'Urgel et dans laquelle ce prélat était sommé de revenir sur les condamnations dont les mutins ont été frappés en son nom.

Si M. Ferry expédie vraiment sa note, ce sera une nouvelle bévue à son actif et un nouveau déboire que lui auront procuré ses amis les républicains des Pyrénées, car Mgr d'Urgel, pas plus cette fois encore qu'il y a deux ans de cela, ne capitulera.

L'évêque a par derrière lui l'Espagne. S'il accepte d'être seigneur justicier temporel, ce n'est qu'à condition, assurément, qu'il sera soutenu et que ses décisions seront respectées.

Notons, en plus, que le roi Alphonse et son nouveau ministère conservateur ne sont pas dans une passe qui puisse les porter à faiblir en faveur des menées révolutionnaires, d'où qu'elles viennent et quelque petite que soit la brèche par où elles tentent de franchir les frontières.

—

Un des porte-voix de la franc-maçonnerie belge a déposé à la Chambre des représentants une proposition d'enquête qui doit porter sur tout le patrimoine des Congrégations religieuses et sur les fabriques des paroisses catholiques. Dans une des dernières séances de la Chambre, M. Goblet a lu les développements de sa proposition d'enquête et, à la suite d'un court échange d'observations, la discussion sur la prise en considération de ce projet a été inscrite à l'ordre du jour de la Chambre pour venir immédiatement après le vote du budget.

D'ordinaire, le but d'une enquête est d'arriver à la connaissance de certains faits. Or, dans l'enquête dont il s'agit, rien de pareil. Les couvents ont, aux yeux du libéralisme, un premier tort, celui d'exister. Cela résulte de l'exposé même de M. Goblet, des précédents qu'il rappelle, des autorités qu'il cite et des appréciations qu'il formule pour son compte et pour celui de ses amis. L'enquête n'est pas seulement demandée, elle est préjugée, et l'on peut dire de ce document haineux qu'il se réfute lui-même, puisqu'il commence par *condamner,* et conclut à ce que l'on recherche des preuves à l'appui de la condamnation !

—

Un nouveau désastre vient d'être infligé aux troupes égyptiennes par l'armée du faux prophète Mahomet, le 3 février.

Le général anglais, Baker pacha, qui s'était mis à leur tête pour aller délivrer les garnisons assiégées de Sinkat et de Tokar, a été battu non moins complètement qu'Hicks pacha ne le fut il y a quelques mois près d'El-Obeid.

L'échec de Baker était presque inévitable. A vrai dire, s'engager avec un corps de troupes médiocre, au point de vue du nombre, de l'instruction militaire et du caractère moral, contre des fanatiques dont il connaissait à peine l'effectif, les positions et les ressources, c'était, de la part de Baker pacha, une héroïque folie.

Le résultat est terrible : Baker pacha avait en effet, sous ses ordres, 1,400 hommes de gendarmerie égyptienne ; 900 de troupes nègres ; 700 soldats de races diverses, dont quelques Européens ; 420 cavaliers turcs ; 450 cavaliers égyptiens, soit en tout 3,870 hommes, plus six pièces de canon. Or, mis en déroute par les troupes du madhi, Baker a non seulement perdu tout ou partie de son artillerie, mais, il a encore laissé sur le terrain 2,000 hommes, soit environ la moitié de son effectif, et même plus de la moitié, si l'on tient compte des défections qui ont dû se produire parmi les 1,400 hommes de troupes égyptiennes, toutes prêtes à lâcher pied devant l'ennemi.

A l'heure qu'il est, Baker est en pleine déroute vers Souakim où il va rassembler sa petite armée. Il ne peut plus être question de sauver même Tokar qui, on peut en être sûr, tombera d'un moment à l'autre aux mains d'Osman Digna, lieutenant du madhi.

Il est même à craindre que les insurgés ne marchent sur les talons de Baker et qu'ils ne se massent désormais devant Souakim, Khartoum et Berber, attendant, selon leur tactique habituelle, que les Égyptiens viennent les attaquer et se faire massacrer par eux, ou que les garnisons succombent une à une par la famine.

Si Mahomet est considéré au Soudan comme le prophète, Osman Digna passe pour être son lieutenant. On peut se figurer le retentissement que va avoir la victoire du lieutenant, venant à la suite de la victoire du prophète. Au point de vue moral, l'effet sera énorme, et les garnisons égyptiennes des places fortes dont la situation s'aggrave chaque jour, vont avoir à compter demain avec un ennemi deux fois plus nombreux et deux fois plus résolu. Déjà Tinkat vient de capituler et sa garnison a été massacrée.

Telle est la situation, en apparence inextricable, à laquelle le général Gordon, spécialement envoyé au Soudan par l'Angleterre, va avoir à faire face quand il arrivera à Khartoum, sans renforts, sans autre chose que quelques milliers de livres sterling, destinés à corrompre les innombrables partisans du mahdi.

Ces événements désastreux ont vivement ému l'Angleterre, qui procède en ce moment à des armements considérables. Des vaisseaux sont équipés en toute hâte. Dans les magasins, on accumule des provisions de toute sorte, de façon à pouvoir parer à toutes les demandes.

Dans les docks de Woolwick, il règne une activité extraordinaire.

On le voit, les nouvelles du Soudan augmentent chaque jour en gravité. Les Anglais, d'abord suspects d'exagérer la puissance du mahdi, afin de se réserver une plus large domination, semblent ne plus pouvoir lutter que pour sauver la liberté du canal de Suez, et encore !...

De tous les faux prophètes qui se sont levés dans le Sud en ces dernières années, ce mahdi paraît le seul sérieux. Arabi n'était qu'un fantoche obéissant au doigt et à l'or britanniques. Le prestige de Bou-Amema n'a pas survécu à celui de M. Albert Grévy.

Autant qu'il est possible de pénétrer les mystères du fanatisme musulman joints à ceux de la politique anglaise, cette fois l'aventure est sérieuse.

Depuis deux cents ans, l'islamisme n'avait remporté de semblables victoires. Mais il faut noter que le mahdi déclare en vouloir aux Turcs aussi bien qu'aux chrétiens. Il se donne comme le nouveau prophète attendu.

Est-ce qu'au fond du Soudan nous verrions se lever l'ére de la race noire? Est-ce que l'Afrique n'aurait gardé, à l'abri des influences européennes, son immense réserve de barbarie que pour la déverser un jour sur le vieux monde? Il y a là un vaste champ ouvert aux investigations. S'il plaisait à Dieu que la civilisation philosophique et athée, en sa décrépitude, subit le sort des empires païens et succombât sous une nouvelle invasion de barbares; s'il plaisait à la Providence d'appeler à la lumière du Christ d'autres conquérants venus des terres inconnues, et de soumettre à la Croix ces sauvages vainqueurs, par le moyen de leurs victoires mêmes, qu'y aurait-il là qui ne fût un de ces coups grandioses par lesquels Dieu accomplit ses promesses, à l'heure marquée par lui et suivant des voies imprévues?

Les premiers barbares qui inquiétèrent les frontières de l'empire romain étaient-ils plus redoutables que le mahdi, et ces bandes qui, après plusieurs siècles, finirent par inonder toute la terre civilisée, n'avaient-elles pas en face d'elles une organisation plus puissante que notre Europe minée par le vice et la Révolution?

Ces prévisions, grâce à Dieu, ne sont que de lointaines hypothèses.

Cependant, pour la première fois, la barbarie et le fanatisme infligent de très graves échecs à la puissance qui prétend oc-

cuper la tête de la civilisation. Nous voilà revenus au mode de ces guerres primitives, où le vainqueur ne fait pas de quartier et où les hommes combattent moins pour la gloire que pour la vie.

Si quelque bande nègre transportait en Europe ce système de combats, qui sait si au lieu d'adversaires elle ne rencontrerait pas seulement des villages dépeuplés et des campagnes désertes ?

Entre nations chrétiennes, on combat pour traiter, et les peuples vaincus courent le risque de changer de maîtres, mais non celui de perdre leurs biens et leur vie.

L'implacable cruauté des barbares débordant encore une fois le monde civilisé, serait peut-être en leur faveur une force plus puissante que les canons Krupp et les fusils à aiguille.

On rappelait récemment à Rome les victoires de Lépante et de Vienne, alors que les nations chrétiennes se pressaient autour de la Papauté, tremblantes devant les menaces de l'islamisme.

Qui peut assurer aux nations d'Europe, que d'ici à quelques siècles, elles n'auront pas encore à invoquer avec angoisse l'aide de Notre-Dame du Rosaire ?

Toute catastrophe doit tourner à la gloire de Dieu.

P. CHANTREL.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

8. **Histoire de saint Gilles,** sa vie, son abbaye, sa basilique et son tombeau, par M. l'abbé P. d'Everlange, 7e édition, illustré de sept eaux-fortes. — In-12 de 335 pages. — Avignon, chez Seguin.

*Habent sua fata libelli.* Voici un livre qui va d'édition en édition et qui le mérite autant par le sujet que par la manière dont celui-ci est traité. La matière en est double : elle comprend l'histoire même du saint et celle de la basilique élevée sur son tombeau, la plus belle des Gaules dans la pensée de Jules II.

« Je m'explique très bien, écrivait Mgr de Nîmes à l'auteur, que l'enthousiasme de votre piété n'ait pas toujours été contenu dans les bornes d'un simple récit. On doit pardonner au curé de Saint-Gilles de chanter quand il parle en présence du plus beau monument que l'architecture romane ait laissé dans notre Midi. »

« Laissé », mais pas intact, il s'en faut. La lutte éternelle entre les hommes, leurs idées, leurs

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

passions, leurs intérêts aussi transitoires qu'eux-mêmes, se complique le plus souvent d'attaques déplorables contre les œuvres du passé. Le Parthénon a été bombardé; une des trois grandes pyramides d'Egypte porte les traces du pic et du levier qui voulaient les raser jusqu'au sol, comme offusquant ceux qui le détenaient momentanément; mais là le serpent trouva sa lime. La basilique de Saint-Gilles devait être moins heureuse. Témoin d'un des premiers actes de l'effrayante répression du mouvement albigeois, de la flagellation du comte de Toulouse Raymond VI, elle avait vu aussi « l'hérésiarque Pierre de Bruys, fouetter les prêtres, emprisonner les moines, profaner les églises, renverser les croix, » et brûler tous les objets sacrés qu'il avait amoncelés sur un bûcher ; mais l'époque terrible pour le chef-d'œuvre lapidaire n'arriva que trois siècles plus tard, avec la nouvelle *réforme*.

La ville fut alors « assiégée », prise et reprise en 1562, 1567, 1570, 1574, 1575. A la première de ces dates, elle avait été « mise au pillage, les prêtres égorgés et jetés dans le puits qui est joignant l'église intérieure, les enfants de chœur précipités dans le puits, chantant : *Christe, Fili Dei vivi, miserere nobis*, » les Huguenots étant entrés pendant que la population était aux vêpres.

Les souvenirs que rappelait le grand édifice religieux, ceux de la papauté, des abbés, des moines, des pèlerinages, de saint Louis et des croisades, du comte de Toulouse et des Albigeois, précurseurs de la Réforme, flagellés en présence du légat Pierre de Castelnau, la tombe même de celui-ci le recommandaient assez aux coups de ces modernes Vandales... Durant une période de quatre-vingts ans, quelle succession de violences, de mutilations avant d'arriver à une ruine complète ! En 1610, le commissaire expert, délégué par le parlement de Toulouse, écrivait dans son rapport : « Cette église offre d'immenses ruines ; elle est découverte ; les voûtes de dessus sont rompues et ruinées. »

Ce n'était pas assez. Quelques années plus tard, des bandes de démolisseurs arrivèrent de Sommières et de Marsillargues et travaillèrent consciencieusement. « Il ne restait plus alors que la crypte, dont le tombeau avait disparu, une voûte du côté du nord, des arceaux surmontant encore les imposantes ruines du chœur, et l'incomparable façade avec ses figures d'apôtres, ses dentelures et arabesques, ses chapiteaux et ses lions, que d'autres mains barbares se plairont bientôt à outrager. »

Le passage suivant est sans doute un de ceux qui ont frappé l'évêque de Nîmes :

« Autrefois, tristement penché « sur les remparts détruits de « Jérusalem, sa patrie, et de son « temple renversé, le Prophète « des douleurs exhalait sa plainte « en ardentes prières et en longs « cris de désolation, appelant des « jours plus heureux pour ce « sanctuaire profané. Tels durent « être les sentiments des cœurs « chrétiens à la vue de l'église « de St-Gilles indignement mu- « tilée, de ce monastère illustre, « de toutes ces fondations pieuses « qui formaient autour de l'ab- « baye comme une couronne de « gloire et d'honneur, et dont il « restait à peine quelques ruines ! »

Mais revenons à l'infernal marteau qui, s'étant reposé trop longtemps à son gré, et ayant passé dans d'autres mains, devait reprendre son triste travail.

Il « se lève contre ce monument... Quelques vieillards se souviennent d'avoir entendu redire par leurs pères la beauté de ces arceaux élancés du vieux chœur, la hardiesse de ces voûtes à demi ruinées... La Révolution voulut avoir raison de ces reli-

ques précieuses de l'art chrétien... » Il s'agit de 93, bien entendu.

Que les révolutions accumulent des ruines, c'est leur affaire ; qu'elles coûtent autre chose que des pleurs, c'est un peu leur habitude ; mais les édifices, honneur du passé, en quoi sont-ils coupables ?

En 1842, l'église de Saint-Gilles fut classée parmi les monuments historiques et profita d'un crédit de 40,000 francs. « Pourquoi n'affecterait-on pas chaque année une somme proportionnée aux travaux qui restent encore à effectuer ? » demande M. l'abbé d'Everlange. Hélas ! qui dépense sans compter, fait parfois des économies de bouts de chandelle : l'église peut attendre et son curé aussi.

Il se console de son mieux en complétant les réimpressions successives de son livre, objet de tant de suffrages flatteurs. Le monde religieux et artistique, écrit-il dans cette dernière, nous saura gré des améliorations notables apportées à cette nouvelle édition; nous n'en citerons qu'une. Aux six gravures à l'eau forte de M. G. Bourges, d'Avignon, artiste d'un incontestable talent, tirées par M. Delâtre, le célèbre imprimeur aquafortiste de Paris, nous avons ajouté une septième planche (de la même main), représentant le chœur de la basilique tel qu'il existait déjà du temps de saint Louis et dont nous ne pouvions nous former qu'une idée bien incomplète. *Nous pouvons le contempler aujourd'hui dans sa vivante image et son incomparable beauté.* Les eaux fortes de M. Bourges sont très réussies, très artistiques,

Nous regrettons de ne pouvoir consacrer plus de place à un livre habilement écrit, plein de recherches bien disposées, et qu'on lit d'un bout à l'autre avec le même intérêt. CÉESSE.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

« On ne peut contenter tout le monde et son père. » Il y a longtemps que cette phrase est passée à l'état de proverbe. C'est pour se consoler, pour se donner à lui-même une congratulation que personne ne lui porte, que M. Tirard se répète ce proverbe. Et de fait, sans savoir s'il a pu contenter son père, il est certain qu'il a mécontenté tout le monde avec son emprunt, comme il l'avait déjà fait avec sa conversion.

Il serait inutile de se dissimuler le désappointement successif du monde des affaires et de la petite épargne. Après son arrêté qui supprimait les souscriptions de liste et qui paralysait ainsi les tentatives d'accaparement de la spéculation, voici que notre ministre des finances, voyant les Rentes baisser tous les jours à la Bourse, prend peur et accorde aux Banquiers une commission de 90 centimes par 15 fr. de rentes amortissables qu'ils auront pu faire souscrire.

Un très grand banquier — le nom est facile à deviner, — à qui quelqu'un de l'entourage de M. Tirard demandait ce qu'il pensait de l'emprunt, reçut cette réponse : « De quel emprunt me parlez-vous ? Il y a donc un emprunt d'Etat ? Il me semble avoir lu

quelque chose de ce genre dans un journal, mais je ne sais pas exactement ce dont vous parlez ! »

Dans les clauses de l'arrêté ministériel figure le privilège de l'admission des Bons du Trésor, comme espèces sous un simple escompte de 2 1/2 0/0.

Il reste donc certain que cette opération de l'Emprunt paraît avoir pour objectif la conversion des Bons du Trésor en rentes classées ; c'est pourquoi, dès vendredi dernier, M. Tirard disait que l'Emprunt était déjà couvert.

La petite épargne n'a plus maintenant beaucoup de chance d'avoir des coupures d'emprunt ; du moment qu'on permet aux Banquiers de recevoir des souscriptions, on peut dire qu'il faudra qu'elle passe sous les fourches caudines de la Banque, qui prélèvera double commission : celle prise au Trésor et celle prise au public. Pauvre public, en lisant l'arrêté ministériel, tu te réjouissais de voir qu'enfin on te protégeait ; tu aurais dû réfléchir qu'il était signé par un ministre républicain !

En conséquence du changement dans les instructions premières données par M. le ministre des finances, les résultats des souscriptions vont donc se partager entre les porteurs de Bons du Trésor qui se convertiront et les Etablissements de Crédit. Les Banquiers triomphent, et les moutons sont tondus une fois de plus.

La Bourse n'en est pas meilleure pour cela ; la prime sur les résultats de l'Emprunt est tombée à 45 centimes, c'est-à-dire à zéro, si l'on calcule sur le taux réel de l'Emprunt avec la jouissance d'avril. Nous est-il donc réservé, monsieur Tirard, de voir l'Emprunt national accompagné de baisse comme la dernière conversion ?

Le marché est encore lourd, par suite de la faiblesse des Fonds anglais et de la rareté du numéraire sur la place de Londres. La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte à 3 1/2 0/0. Les événements de l'Egypte pèsent également sur la Bourse de Londres où les transactions sur ces valeurs sont des plus considérables. Le prix des reports tend aussi à augmenter.

Cependant la haute banque a intérêt à la hausse, d'abord pour repasser, avec bénéfice, les rentes qu'elle a prises à M. Tirard ; ensuite pour passer au bon public les émissions qui vont surgir à la suite les unes des autres. A ce sujet, nous vous rappelons que nous ne prenons la responsabilité morale de ces émissions que quand nous en parlons dans cet article et sous notre signature, et non quand elles sont sous forme d'annonces ou de réclames qui ne regardent que la partie commerciale de tout journal. A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES



## SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS

DIVINA PROVIDENTIA

## PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

AD

**EPISCOPOS GALLIÆ**

---

VENERABILIBUS FRATRIBUS

ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS GALLIÆ

LEO PP. XIII

*Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem.*

*Nobilissima Gallorum gens,* multis in rebus pace bellove præclare gestis, singularem quamdam sibi comparavit in Ecclesiam catholicam laudem meritorum, quorum nec interitura est gratia, nec gloria consenescet. Institutis christianis, præeunte rege Clodovæo, mature susceptis, hoc sane perhonorificum fidei pietatisque testimonium simul et præmium tulit, ut *primogenita Ecclesiæ filia* nominaretur.

Ex eo tempore, Venerabiles Fratres, sæpe majores vestri ad magnas res et salutares visi sunt divinæ ipsius Providentiæ adjutores : nominatim vero ipsorum et nobilitata virtus in vindicando ubique terrarum catholico nomine, in christiana fide ad barbaras gentes propaganda, in liberandis tuendisque sanctioribus Palæstinæ locis, et non sine caussa vetus illud vim proverbii obtinuerit, *gesta Dei per Francos*. Atque his rationibus contigit, ut fideli animo sese pro nomine catholico devoventes, in societatem gloriarum Ecclesiæ aliquo modo venire potuerint, et complura publice privatimque instituere, in quibus eximia vis religionis, beneficentiæ, magnanimitatis cernitur. Quas patrum vestrorum virtutes Romani Pontifices Decessores Nostri majorem in modum probare consueverunt, reddendaque pro meritis benevolentia, non semel ornare Gallorum nomen laudibus voluerunt. Amplissimæ quidem illæ sunt, quas Innocentius III et Gregorius IX, magna illa Ecclesiæ lumina, majoribus vestris tribuebant : quorum prior in epistola ad Archiepiscopum Rhemensem, *regnum Franciæ,* ait, *prærogativa quadam diligimus caritatis, utpote quod præ ceteris mundi regnis Apostolicæ Sedi ac Nobis obsequiosum semper extitit et devotum* : alter vero in epistola ad sanctum Ludovicum IX, in regno Galliæ, *quod a devotione Dei et Ecclesiæ nullo casu avelli potuit, nunquam libertas ecclesiastica periit*, *nullos unquam tempore vigorem proprium christiana fides amisit : quin imo pro earum conservatione reges et homines dicti regni sanguinem proprium fundere et se periculis multis exponere minime dubitaverunt.* Parens autem naturæ Deus, a quo mercedem virtutum recteque factorum utique in terris accipiunt civitates, multa Gallis ad prosperitatem largitus est, laudes bellicas, pacis artes, gloriam nominis, imperii auctoritatem. Quod si oblita quodammodo Gallia sui, munus a Deo demandatum aliquando defugiens, maluit infensos spiritus adversus Ecclesiam sumere, tamen summo Dei beneficio nec diu nec tota desinuit. Atque utinam funestos illos religione ac civitati casus, quos proximiora ætati nostræ tempora pepererunt, sospes evasisset ! Verum pos-

teaquam mens hominum novarum opinionum imbuta veneno, auctoritatem Ecclesiæ passim cœpit rejicere infinita libertate ferox, cursus præceps, quo proclive erat, factus est. Nam cum mortiferum doctrinarum verus in ipsos hominum mores influxisset, humana societas huc magnam partem sensim evasit, ut omnino desciscere a christianis institutis velle videatur. Ad hanc perniciem per Gallias dilatandam non parum valuerunt superiore sæculo quidam insaniente sapientia philosophi, qui christianæ veritatis adorti sunt fundamenta convellere, eamque philosophandi rationem inierunt, quæ excitata jam immodicæ libertatis studia vehementius inflammaret. Proxima fuit eorum opera, quos rerum divinarum impotens odium nefariis inter se societatibus conjunctos tenet, quotidieque facit opprimendi catholici nominis cupidiores : an vero majore, quam uspiam, in Gallia contentione, nemo quam Vos, Venerabiles Fratres, judicare melius potest.

Quapropter paterna caritas, qua universas gentes prosequimur, sicut alias Nos impulit ut nominatim Hiberniæ, Hispaniæ, Italiæque populos, datis ad Episcopos litteris, convenienter temporibus ad officium cohortaremur, ita nunc ad Galliam suadet mentem cogitationemque convertere. — Ea enim molimenta, quæ diximus, non Ecclesiæ solum nocent, sed ipsi quoque sunt perniciosa et funesta reipublicæ; propterea quod fieri non potest ut prosperitas civitati comitetur, virtute religionis extincta. Et sane ubi vereri Deum homo desiit, maximum justitiæ tollitur fundamentum, sine qua bene geri rempublicam vel ipsi ethnicorum sapientes negabant posse : neque enim satis habitura dignitatis est auctoritas principum, neque satis virium leges. Plus apud unumquemque valebit utilitas quam honestas : vacillabit incolumitas jurium, malo custode officiorum pœnarum : metu et qui imperant, facile in dominatum injustum, et qui parent, levi momento in seditionem et turbas delabentur. — Præterea quia nihil est in rerum natura boni, quod non bonitati divinæ acceptum referendum sit, omnis hominum societas, quæ a disciplina et temperatione sui abesse Deum jubeat, quantum est in se, divinæ beneficentiæ adjumenta respuit, pla-

neque est digna, cui cœlestis tutela denegetur. Itaque quantumvis opibus firma et copiis locuples esse videatur, gerit tamen interitus sui in ipsis reipublicæ visceribus inclusa semina, neque spem habere potest diuturnitatis. Scilicet gentibus christianis, non fere secus ac singulis hominibus, tam est inservire Dei consiliis salubre, quam deficere periculosum ; eisque illud plerumque accidit, ut quibus temporibus fidelitatem suam erga Deum vel Ecclesiam studiosus retinent, in optimum statum naturali quodam itinere veniant ; quibus deserunt, excidant. Has quidem vices in annalibus temporum intueri licet; earumque domestica et satis recentia exempla suppeterent, si vacaret ea recordari quæ superior vidit ætas, cum procax multorum licentia tremefactam Galliam funditus miscuit, rem sacram et civilem eodem excidio complexa.

Contra vero hæc, quæ certam civitatis ruinam secum ferunt, facile depellunter, si in constituenda gubernandaque tum domestica tum civili societate catholicæ religionis præcepta serventur. Ea enim sunt ad conservationem ordinis et ad reipublicæ salutem aptissima.

Ac primo quidem ad societatem domesticam quod attinet, interest quam maxime susceptam e conjugio christiano sobolem mature ad religionis præcepta erudiri ; et eas artes, quibus ætas puerilis ad humanitatem informari solet, cum institutione religiosa esse conjunctas. Alteras sejungere ad altera idem est ac reipsa velle, ut animi pueriles in officiis erga Deum in neutram partem moveantur : quæ disciplina fallax est, et præsertim in primis puerorum ætatulis perniciosissima, quod revera viam atheismi munit, religionis obsepit. Omnino parentes bonos curare oportet, ut sui cujusque liberi, cum primum sapere didicerunt, præcepta religionis percipiant, et ne quid occurrat in scholis, quod fidei morumve intégritatem offendat. Et ut ista in instituenda sobole diligentia adhibeatur, divina est naturalique lege constitutum, neque parentes per ullam caussam solvi ea lege possunt. Ecclesia vero, integritatis fidei custos et vindex, quæ, delata sibi a Deo conditore suo auctoritate, debet ad sapientiam christianam universas vocare gentes, itemque sedulo

videre quibus excolatur, præceptis institutisque juventus quæ in ipsius potestate sit, simper scholas quas appellant *mixtas* vel *neutras,* aperte damnavit, monitis etiam atque etiam patribus familias ut in re tanti momenti animum attenderent ad cavendum. Quibus in rebus parendo Ecclesiæ, simul utilitati paretur, optimaque ratione saluti publicæ consulitur. Etenim quorum prima ætas ad religionem erudita non est, sine ulla cognitione adolescunt rerum maximarum, quæ in hominibus alere virtutum studia, et appetitus regere rationi contrarios solæ possunt. Cujusmodi illæ sunt de Deo creatore notiones, de Deo judice et vindice, de præmiis pœnisque alterius vitæ expectandis, de præsidiis cœlestibus per Jesum Christum allatis ad illa ipsa officia diligenter sancteque servanda. His non cognitis, male sane omnis futura est animorum cultura : insueti ad verecundiam Dei adolescentes nullam ferre poterunt honeste vivendi disciplinam, suisque cupiditatibus nihil unquam negare ausi, facile ad miscendas civitates pertrahentur.

Deinde illa saluberrima æque ac verissima, quæ ad civilem societatem vicissitudinemque jurium et officiorum inter sacram et politicam potestatem spectant. — Quemadmodum enim duæ sunt in terris societates maximæ, altera civilis, cujus proximus finis est humano generi bonum comparare temporale et mundanum, altera religiosa, cujus est homines ad veram illam felicitatem perducere, ad quam facti sumus, cœlestem ac sempiternam, ita gemina potestas est : æternæ naturalique legi obedientes ambæ, et in rebus quæ alterutrius ordine imperioque continentur, sibi singulæ consulentes. Verum quoties quidquam constitui de eo genere oporteat, de quo utramque potestatem, diversis quidem caussis diversoque modo, sed tamen utramque constituere rectum sit, necessaria est et utilitati publicæ consentanea utriusque concordia ; qua sublata, omnino consecutura est anceps quædam mutabilisque conditio, qua cum nec Ecclesiæ nec civitatis potest tranquillitas consistere. Cum igitur pactis conventis inter sacram civilemque potestatem publice aliquid constitutum est, tunc profecto quod justitiæ interest, interest idem rei publicæ, concordiam manere integram ;

propterea quod sicut alteri ab altera præstantur officia mutua, ita certus utilitatis fructus ultro citroque accipitur et redditur.

In Gallia, ineunte hoc sæculo, posteaquam ingentes illi, qui paulo ante fuerant, motus civiles terroresque conquieverant, ipsi rerum publicarum rectores intellexere, haud posse melius fessam tot ruinis civitatem sublevari, quam si religio catholica restitueretur. Futuras utilitates opione præcipiens Pius VII, Decessor Noster, voluntati primi Consulis ultro obsecutus est, facilitate indulgentiaque usus tanta, quanta maxima per officium licuit. — Tunc de summis capitibus cum convenisset, fundamenta posita sunt tutumque iter munitum restituendis ac sensim stabiliendis religiosis opportunum. Et revera plura eo tempore ac posteriore ætate prudenti judicio constituta sunt, quæ ad incolumitatem et decus Ecclesiæ pertinere videbantur. Permagnæ exinde perceptæ utilitates, tanto pluris æstimandæ, quanto gravius in Gallia omnia sacra essent antea prostrata et afflicta. Publica dignitate religioni reddita, plane instituta christiana revixere : sed mirum quanta ex hoc facto in prosperitatem civilem bona redierunt. Etenim ex turbulentissimis fluctibus vixdum emersa civitas cum vehementer tranquillitatis disciplinæque publicæ firma fundamenta requireret, ea ipsa quæ requirebat, oblata sibi a religione catholica percommode sensit ; ita ut appareat, illud de concordia ineunda consilium prudentis viri populoque bene consulentis fuisse. Quare, si ceteræ rationes deessent, tamen omnino eadem caussa, quæ tunc ad pacificationem suscipiendam impulit, nunc deberet ad conservandam impellere. Nam inflammatis passim rerum novarum studiis, in tam incerta expectatione futurorum, novas discordiarum caussas inter utramque potestatem serere, interjectisque impedimentis beneficam Ecclesiæ prohibere aut remorari virtutem, inconsulta res esset et plena periculi.

At vero hoc tempore hujus generis eminere pericula non sine sollicitudine et angore videmus : quædam enim et acta sunt et aguntur cum Ecclesiæ salute minime congruentia, posteaquam nonnulli infenso animo instituta catholica in

suspicionem invidiamque adducere, eaque civitati prædicare inimica vulgo consueverunt. Neque minus sollicitos anxiosque habent Nos eorum consilia, qui, dissociandis Ecclesiæ reique publicæ rationibus, salubrem illam riteque initam cum Apostolica Sede concordiam serius ocius diremptam vellent.

Nos quidem in hoc rerum statu nihil prætermissimus, quod tempora postulare viderentur. Legatum Nostrum Apostolicum, quoties oportere visum est, facere expostulationes jussimus : quas qui rem publicam gerunt prono se ad æquitatem animo accipere testati sunt. — Nos ipsi, cum lata lex est de collegiis sodalium religiosorum tollendis, animi Nostri sensa litteris consignavimus ad dilectum Filium Nostrum S. R. E. Cardinalem Archiepiscopum Parisiensium datis. Simili modo, missis superiore anno mense junio ad summum rei publicæ Principem litteris, cetera illa deploravimus, quæ saluti animorum nocent, et Ecclesiæ rationes incolumes esse non sinunt. Id vero effecimus tum quod sanctitate magnitudine muneris Nostri apostolici permovebamur, tum quod vehementer cupimus ut accepta a patribus et majoribus religio sancte inviolateque in Gallia conservetur. Hac via hoc ipso tenore constantiæ certum Nobis est rem Galliæ catholicam perpetuo in posterum defendere. — Cujus quidem officii justi ac debiti Vos omnes, Venerabiles Fratres, adjutores strenuos semper habuimus. Revera sodalium religiosorum coacti dolere vicem, perfecistis tamen, quod erat in potestate vestra, ne indefensi succumberent, qui non minus de re publica quam de Ecclesia meruerant. Hoc autem tempore, quantum leges sinunt, in eo evigilant maximæ curæ cogitationesque vestræ, ut probæ institutionis copia suppeditet juventuti : et de consiliis quæ adversus Ecclesiam monnulli agitant, non prætermisistis ostendere, quantum ipsi civitati essent allatura perniciem. Atque has ob caussas nemo jure criminabitur, aut aliquo Vos respectu rerum humanarum duci, aut constitutæ reipublicæ adversari : quia cum Dei agitur honos, cum salus animarum in discrimen adducitur, vestrum munus est harum rerum omnium tutelam defensionemque suscipere. — Pergite itaque prudenter et fortiter

in episcopali munere versari : cœlestis doctrinæ præcepta tradere, et qua sit ingrediendum via in tam magna temporum iniquitate populo demonstrare. Eamdem omnium oportet esse mentem idemque propositum, et ubi communis est caussa, similem in agendo adhibere rationem. Providete ut nusquam scholæ desint, in quibus notitia bonorum cœlestium officiorumque erga Deum diligentissime alumni imbuantur, et discant penitus Ecclesiam cognoscere eidemque dicto esse audientes usque adeo ut intelligant et sentiant, omnes labores, ejus caussa, patibiles putandos. Abundat Gallia præstantissimorum hominum exemplis, qui pro fide christiana nullam ab sese calamitatem, ne vitæ quidem ipsius jacturam deprecati sint.

In ipsa illa perturbatione, quam commemoravimus, viri invicta fide perplures extiterunt, quorum virtute et sanguine patrius stetit honos. Jamvero nostris etiam temporibus virtutem in Gallia cernimus per medias insidias et pericula satis, Deo juvante, se ipsam tueri. Munus suum Clerus insistit, idque ea caritate, quæ sacerdotum est propria, ad proximorum utilitates semper prompta et sollerti. Laici viri magno numero fidem catholicam profitentur aperto impavidoque pectore : obsequium suum certatim huic Apostolicæ Sedi multis rationibus et sæpe testantur : institutioni juventutis ingenti sumptu et labore prospiciunt, necessitatibus publicis opitulantur liberalitate et beneficentia mirabili.

Jamvero ista bona, quæ lætam spem Galliæ portendunt, non conservanda solum, sed etiam augenda sunt communi studio maximaque perseverentia sedulitatis. In primis videndum est ut idoneorum virorum copia magis ac magis Clerus locupletetur. Sancta sit apud sacerdotes antistitum suorum auctoritas : pro certo habeant sacerdotale munus, nisi sub magisterio Episcoporum exerceatur, neque sanctum, nec satis utile, neque honestum futurum. Deinde necesse est in patrocinio religionis multum elaborare lectos viros laicos, quibus cara est communis omnium mater Ecclesia, et quorum tum dicta tum scripta tuendis catholici nominis juribus magno usui esse possunt. Ad optatos autem fructus maxime est conspiratio voluntatum et agendorum simili-

tudo necessaria. Profecto nihil magis inimici cupiunt, quam ut dissideant catholici inter se: hi vero nihil sibi magis quam dissidia fugiendum putent, memores divini verbi: *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur*. Quod si, concordiæ gratia, necesse est, quemquam de sua sententia judicioque desistere, faciat non invitus, sperata utilitate communi. Qui scribendo dant operam, magnopere studeant hanc in omnibus rebus animorum concordiam conservare; iidem præterea quod in commune expedit malint, quam quod sibi: communia cœpta tueantur; disciplinæ eorum, quos *Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei,* libenti animo pareant, auctoritatemque vereantur; nec suscipiant quicquam præter eorumdem voluntatem, quos, quando pro religione dimicatur, sequi necesse est tamquam duces.

Denique, quod facere in rebus dubiis semper Ecclesia consuevit, populus universus, Vobis auctoribus, obsecrare obtestarique Deum insistat, ut respiciat Galliam, iramque misericordia vincat. In ista fandi scribendique licentia pluries est divina violata majestas, neque desunt qui non modo beneficia Salvatoris hominum Jesu Christi ingrate repudient, sed etiam impia ostentatione profiteantur, nolle se Dei numen agnoscere. Omnino catholicos decet hanc sentiendi agendique pravitatem magno fidei pietatisque studio compensare, publiceque testari, nihil sibi esse Dei gloria prius, nihil avita religione carius. Ii præsertim qui alligati arctius Deo, intra monasteriorum claustra ætatem degunt, excitent nunc sese ad caritatem generosius, et divinum propitiare numen humili prece, pœnis voluntariis, suique devotione contendant. His rationibus eventurum, Deo opitulante, confidimus, ut qui sunt in errore resipiscant, nomenque Gallicum ad genuinam magnitudinem revirescat.

In his omnibus, quæ hactenus diximus, paternum animum Nostrum, Venerabiles Fratres, et amoris, quo universam Galliam complectimur, magnitudinem recognoscite. Nec dubitamus quin hoc ipsum studiosissimæ voluntatis Nostræ testimonium ad confirmandam augendamque valeat salutarem illam inter Galliam et Apostolicam Sedem conjunc-

tionis necessitudinem, unde nec pauca, nec levia in communem utilitatem bona omni tempore profecta sunt. — Et hac cogitatione læti, Vobis, Venerabiles Fratres, civibusque vestris maximam cœlestium munerum copiam adprecamur: quorum auspicem et præcipuæ benevolentiæ Nostræ testem Vobis universæque Galliæ Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die VIII Februarii, a. MDCCCLXXXIV, Pontificatus Nostri anno sexto.

LEO PP. XIII.

---

## DISCOURS DU PAPE

L'*Osservatore Romano* du 14 février publie, en italien, le discours prononcé par Sa Sainteté Léon XIII le 11 février, à la suite de la lecture, faite en sa présence, de deux décrets concernant les vertus héroïques du vénérable Diego de Cadix et de la vénérable Gertrude Salandri. On remarquera ce qui y dit le Souverain Pontife de la guerre impie faite aux congrégations religieuses, ce qui est à l'adresse de tous les gouvernements qui, comme le nôtre, se signalent par cette odieuse persécution.

Par la lecture de ces deux décrets, il appert clairement quelles et combien grandes furent les vertus du vénérable serviteur de Dieu Diego de Cadix et de la vénérable sœur Gertrude Salandri ; et Nous Nous réjouissons de les avoir glorifiées aujourd'hui en les déclarant *héroïques* et en les confirmant du sceau de Notre suprême autorité.

Dans la vie du vénérable Diego de Cadix, ce qui attire davantage Notre admiration, c'est la force admirable de sa parole miraculeuse, par laquelle on a vu se renouveler les étonnants prodiges des temps apostoliques. Cet humble franciscain n'était pas doué de talents remarquables, ni de qualités ou de ressources spéciales, et néanmoins il savait attirer à soi de toute l'Espagne des foules immenses, qui restaient, pendant des heures entières et sans se fatiguer, suspendues à ses lèvres inspirées.

Partout où il se trouvait, c'était un concours et un émoi des foules anxieuses de l'entendre, et sa voix simple et pénétrante captivait les cœurs et soulevait les multitudes, produisant partout les plus salutaires effets pour les individus, pour les familles et pour la société. En sorte que les fonctionnaires publics venaient également à lui pour en recevoir des exhortations et des conseils, et que le souverain de l'Espagne lui-même réclamait souvent ses lumières et ses prières pour le bon gouvernement de son royaume.

Tant il est vrai que la parole divine annoncée avec dignité, non seulement illumine les intelligences, purifie et sanctifie les cœurs, mais est en même temps féconde en fruits de bien-être véritable pour la société. Partout où cette parole peut se répandre librement, les vérités de l'Évangile resplendissent d'une vive lumière, et par elle on voit revivre parmi les peuples le sentiment de l'ordre, du devoir, de la justice.

Quant à la vénérable Gertrude Salandri, vous avez vu, très chers fils, par le décret lui-même, à quelle perfection atteignit cette humble vierge. Loin du monde et dans le silence du cloître, simple religieuse à Viterbe, elle y fit les premiers pas dans le chemin de la sainteté ; mais cette sainteté s'accrut d'une façon merveilleuse et atteignit au sommet dans le monastère de Valentano, dont elle fut la fondatrice. C'est là, qu'ayant ressenti les radiations de la grâce divine, elle sut, après s'être sanctifiée elle-même par le constant exercice de la prière, par la mortification, conduire admirablement ses compagnes, par sa parole et son exemple, dans les voies les plus ardues et les plus sublimes de la perfection chrétienne.

Voilà donc, très chers fils, deux âmes élues, resplendissant de vertus héroïques, que Nous présentons aujourd'hui au monde, et qui ont été élevées et ont grandi dans le beau jardin des cloîtres sacrés, sous la discipline, l'une du séraphique patriarche d'Assise, l'autre du patriarche Dominique. Mais le monde ne comprend pas cela ; c'est pourquoi, dans la haine profonde dont il est animé contre

les ordres religieux, il poursuit contre eux une guerre folle et impie.

Guerre folle et impie, disons-Nous, car ce qu'il veut, c'est mettre la main sur de saintes institutions, voulues et inspirées par Dieu, qui sont l'ornement et la gloire de son Église et qui, par leurs œuvres, ont grandement mérité de la religion et de l'humanité. Et puis, les familles religieuses une fois supprimées, on va, sans ombre de motif, jusqu'à troubler la tranquillité de leurs membres isolés et jusqu'à remplir d'amertumes, par de nouvelles angoisses, les derniers jours de leur vie.

Aussi est-ce pour Nous un nouveau sujet d'indicible tristesse ; et il ne Nous reste pour consolation que de supplier le Seigneur, par d'ardentes prières, qu'il daigne réfréner l'audace croissante de ses ennemis et perdre leurs desseins insensés et coupables.

En attendant, pour votre affermissement et pour accroître votre confiance en Dieu, recevez, très chers fils, la Bénédiction apostolique qu'à tous Nous donnons avec effusion du fond de Notre cœur.

---

## L'ÉGLISE CONSIDÉRÉE COMME SOCIÉTÉ

Dans la Lettre pastorale qu'il publie cette année à l'occasion du Carême, Mgr Langénieux, archevêque de Reims, aborde un sujet important qui renferme de graves et précieuses leçons trop facilement oubliées de nos jours, et que Pie IX et Léon XIII nous ont rappelées plus d'une fois. Il expose l'organisation sociale de l'Église dans son ensemble, espérant, avec la grâce de Dieu, poursuivre plus tard cet enseignement par des développements successifs.

### I

L'Église catholique, écrit Mgr Langénieux, est une société, c'est-à-dire : une réunion de personnes qui mettent en commun leurs efforts et leurs volontés pour atteindre le même but déterminé. Elle implique, par conséquent, trois éléments distincts et nécessaires : un certain nombre de membres, une autorité qui les gouverne, un but vers lequel chacun dirige ses efforts. — Aucune société ne peut subsister sans ces trois élé-

ments, quels que soient sa forme, son nom et son objet. Qui dit société, en effet, dit pluralité de personnes, unies ensemble afin d'arriver plus tôt et plus facilement à un résultat. Mais ces trois parties constitutives ne sont pas les mêmes partout, soit par le nombre, l'origine, la valeur, l'étendue, et c'est précisément ces différences qui distinguent les sociétés les unes des autres. Cependant, les distinctions essentielles ont moins leur raison d'être dans le nombre et la qualité des membres, la nature et l'étendue de l'autorité, que dans le but qu'on se propose et qu'on poursuit. Cela est si vrai que, le plus souvent, c'est par son but que l'on désigne une société, et à juste titre, puisque c'est de là qu'elle tire sa véritable valeur et qu'elle s'attache des adhérents. Si donc l'Église se sépare essentiellement de toutes les sociétés purement humaines, la raison en est principalement dans le but qu'elle se propose d'atteindre, nous voulons dire : la sanctification surnaturelle des âmes et leur salut éternel ; tandis que les sociétés humaines, sous toutes les formes, dans la variété de leur fin, ne recherchent directement que la possession des biens temporels : le progrès des sciences et des arts, la sécurité des droits individuels, les richesses, le bien-être, les satisfactions de ce monde. Cette différence a été si bien comprise, que le mot *Église,* qui signifie en lui-même *assemblée, réunion,* a été retenu, par l'usage universel, pour désigner exclusivement la société religieuse, et le mot *Société* pour désigner l'État civil. Quand, dans le langage vulgaire, on dit : l'*Église,* tout le monde comprend la réunion des fidèles qui professent la doctrine de Jésus-Christ sous le gouvernement des Pasteurs légitimes, et lorsqu'on dit : *la Société* ou *l'État,* on se représente immédiatement l'ensemble des citoyens soumis au pouvoir civil.

Ce n'est pas à dire, cependant, malgré cette distinction fondamentale entre la société civile et la société religieuse, entre l'Église et l'État, que nous voulions laisser croire que ces deux sociétés ne puissent ni ne doivent être unies. Au contraire, nous professons que Dieu les a établies l'une et l'autre pour travailler de concert, en se prêtant un mutuel appui, au bonheur et au salut du genre humain. Mais il n'en est pas moins vrai que l'Église et l'État, sans être aucunement en opposition, poursuivent, chacun dans son ordre, un but différent, par des moyens différents, et que c'est par là surtout qu'ils se distinguent. Car, dans sa forme et son aspect extérieurs,

l'Église est tout à fait comparable à l'État. Comme lui, elle est organisée en société ; elle possède une constitution qui répond à tous les besoins de sa vie ; elle a une autorité, c'est-à-dire un gouvernement, une législation, une juridiction, des tribunaux, des juges qui absolvent et qui punissent ; elle a des sujets qui, pour être répandus sur toute la surface du globe, ne lui sont pas moins directement soumis.

Quels sont les sujets de l'Église, leurs droits et leurs devoirs ? Quelle est l'autorité dans l'Église et quelle est son étendue ? Quel but poursuit l'Église ? Autant de questions à examiner brièvement.

## II

Tous les hommes sont appelés à faire partie de l'Église, car tous ont été rachetés par Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans exception. « Allez, a dit ce divin Sauveur, prêchez l'Évangile à toute créature..., enseignez toutes les nations ! »

Mais il ne suffit pas d'avoir entendu la parole de Dieu, ni même d'y adhérer, pour être membre de la société catholique. Il faut, de plus, être baptisé, selon la prescription formelle de Notre-Seigneur : « Enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. — Celui qui croira et qui aura été baptisé sera sauvé. — Celui qui n'est pas régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. » — Et, pour faire comprendre cet enseignement, l'Apôtre ajoute : « Nous avons tous été baptisés, et depuis lors nous ne formons qu'une seule société, un seul corps qui est l'Église (1). »

Le baptême est donc, selon le langage de la tradition, la porte de l'Église ; c'est par lui seulement que nous pouvons y entrer ; c'est lui qui nous donne, avec la qualité d'enfant de Dieu et de l'Église, un nom, celui de *Fidèle,* qui désigne notre nouvelle condition, et marque la liberté de notre adhésion en même temps que la persévérance avec laquelle nous devons garder nos saints engagements.

Une fois baptisés, les fidèles répandus sur toute la surface du globe sont réellement en société, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus isolés, mais unis les uns aux autres par des liens surnaturels, extérieurs et intérieurs. — Il y a, en effet, dans l'Église une double unité : l'une, fondée sur les sacrements qui sont com-

(1) I Cor., XII, 13.

muns à tous, sur la profession de la même foi, sur les pratiques religieuses et l'obéissance à l'autorité unique; l'autre, invisible et spirituelle, qui unit les âmes par la charité : l'une, qui constitue le corps visible, l'autre, l'âme de l'Église.

A ce sujet, écoutons la doctrine de saint Paul. En plusieurs endroits de ses épîtres, et en particulier dans la première aux Corinthiens, il enseigne que la société des chrétiens est comparable au corps humain, dont l'ensemble merveilleux est formé par les différents membres. Ainsi, poursuit-il, tous nous avons été baptisés pour ne plus former qu'un même corps, soit Juifs, soit Gentils, soit esclaves, soit hommes libres, car Dieu ne fait acception de personne, tous les hommes sont égaux devant lui. De même donc que notre corps n'est pas un seul membre, mais une réunion de membres, ainsi l'Église est la réunion de tous les fidèles. — Mais tout corps a une âme qui l'anime, le fait vivre et agir. Or, l'âme de l'Église, c'est le Saint-Esprit qui s'est répandu sur nous et qui produit la grâce sanctifiante dans les fidèles; c'est lui qui nous a donné la vraie vie et qui opère en nous les fruits surnaturels. « Ce que l'âme est au corps de l'homme, dit saint Augustin, le Saint-Esprit l'est au corps du Christ, qui est l'Église. Le Saint-Esprit agit, dans l'Église de Dieu, comme l'âme agit dans tous les membres du même corps (1). » « Un seul corps et une même âme... un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu, père de tous... résidant en tous (2) », voilà l'unité de l'Église, l'union intime entre tous ses membres, telle que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a souhaitée d'un désir tout-puissant lorsque, priant son Père, il disait : « Je ne prie pas seulement pour mes apôtres, mais pour tous ceux qui croiront en moi, *afin que tous ne soient qu'un,* comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous (3) ». Si nous voulions interroger la tradition, nous la trouverions unanime à proclamer cette haute vérité. Qu'il nous suffise de citer saint Irénée : « D'un bout du monde à l'autre, l'Église prêche, enseigne et croit la même doctrine reçue des Apôtres; c'est partout la même foi, le même cœur, une seule âme! (4) »

Nécessairement, cette union de tous les fidèles et cette vie commune de la grâce supposent aussi la communauté des biens

(1) Serm. 267, 4.
(2) Eph. IV, 5.
(3) Joan. XVII, 20.
(4) L., I, cap, X.

spirituels, une réciprocité de services, de prières, de bonnes œuvres. Ainsi en est-il, en effet. Non seulement, professant la même foi, nous observons les mêmes préceptes, nous recevons les mêmes sacrements, nous prenons part aux mêmes assemblées, au même saint Sacrifice, et par là nous sommes unis par les liens extérieurs de la société, mais encore il y a un trésor de biens qui nous sont communs, formé des mérites de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des saints, des justes de la terre, un trésor où chacun de nous apporte son tribut et où chacun de nous peut venir puiser dans la mesure de ses dispositions intérieures et selon la volonté de Dieu. C'est ce qu'on appelle ordinairement la *Communion des Saints,* c'est-à-dire la participation de chacun aux mérites de tous.

Cependant, s'il est vrai que la réception du baptême suffit pour faire partie de l'Église et avoir droit aux biens spirituels que nous venons d'indiquer, il est vrai aussi que cette communion n'existe complètement qu'entre les baptisés, qui appartiennent, non pas seulement au corps, mais à l'âme de l'Église. Appartenir à l'âme de l'Église, c'est être en état de grâce, c'est posséder dans son cœur le Saint-Esprit, soit qu'on n'ait jamais commis le péché mortel depuis le baptême, soit qu'on ait expié ses fautes par le sacrement de pénitence. Les pécheurs n'ont pas cette vie divine en eux, bien que, par le caractère ineffaçable reçu au baptême, ils ne cessent pas d'être membres du corps extérieur de l'Église, mais membres perclus, privés de sentiment et de mouvement, comme, dans le corps humain, les membres frappés de paralysie et qui ne tiennent au tronc que par une liaison matérielle, par quelques nerfs qui n'ont plus de force. Ils gardent leur place, ils sont toujours du corps, mais ils n'ont plus de vie, et l'âme n'a plus sur eux aucune influence; ce sont des parties mortes. Tel est le pécheur qui n'a plus de communication avec le principe vital, le Saint-Esprit, qui répand dans chaque partie le sentiment de la charité et le mouvement des bonnes œuvres.

De là, se réduisent les deux grands devoirs des fidèles. Le catéchisme définit le chrétien : celui qui, étant baptisé, croit et professe la doctrine de Jésus-Christ.

Pour croire, il faut connaître et par conséquent s'instruire des vérités révélées. Se montrer indifférent à ce sujet, ce serait couper la foi dans sa racine ou la laisser s'étioler faute de nourriture. La foi habituelle, infuse par le baptême, suffit, il

est vrai, aux enfants; mais la foi actuelle, la ferme adhésion de l'intelligence et du cœur aux dogmes de l'Église est nécessaire aux adultes, et pour cela il faut absolument entendre la parole de Dieu, selon que le dit l'Apôtre : *Quomodo credent ei quem non audierunt ?* (1) Comment croire si on n'entend pas parler des choses de la foi ?

Professer la doctrine de Jésus-Christ, c'est-à-dire la pratiquer, ce qui implique deux obligations : la première, de ne rien dire, de ne rien faire qui soit une négation de la croyance catholique ; la seconde, de professer sa foi, comme le dit saint Thomas, à son heure et en son lieu, à savoir, quand, par omission de cette déclaration de sa croyance, on préjudicierait à l'honneur dû à Dieu ou à l'utilité morale et religieuse du prochain (2).

Tous nos devoirs sont renfermés dans ces deux mots : croire et professer la doctrine chrétienne. Ce n'est qu'en les accomplissant que nous appartiendrons véritablement à l'Église, à son corps et à son âme, que nous serons les enfants de Dieu, les citoyens de son royaume ici-bas, pour devenir ses élus dans le ciel.

III

Aucune société ne peut se maintenir dans l'unité sans une autorité forte en elle-même et puissante par ses pouvoirs. Qu'il y ait, dans l'Église, une autorité divinement instituée, il suffit d'ouvrir l'Évangile pour s'en convaincre. Lorsque Notre-Seigneur était sur la terre, il gouvernait seul l'Église naissante, et il avait soin de faire remarquer qu'il tenait l'autorité, non des hommes, mais de Lui-même : « Ce n'est pas vous qui m'avez élu, disait-il à ses apôtres, mais c'est moi qui vous ai choisis (3). » Avant de remonter au ciel, il remit ses pleins pouvoirs à saint Pierre et aux apôtres, en les chargeant de les transmettre à leurs successeurs : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. — Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, allez donc, prêchez l'Évangile. — Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. — Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain. »

(1) Rom. x, 14.
(2) S. Th. 2-2, a. 2.
(3) Joan., xv, 16.

Il était impossible de marquer plus clairement l'institution d'une autorité distincte du corps des fidèles, l'étendue de cette autorité, ses dépositaires et l'obligation pour tous de lui obéir. Quand donc on vient nous dire que l'organisation sociale de l'Église, et principalement les privilèges de son gouvernement, sont l'œuvre des hommes, une conséquence des événements qu'elle a traversés depuis dix-huit siècles, on fait preuve d'une étrange ignorance de l'histoire, d'un oubli absolu des textes les plus clairs de l'Évangile.

Mais, si l'autorité de l'Église vient de Jésus-Christ et non des hommes, il est évident aussi qu'elle est indépendante, qu'elle doit s'exercer librement dans sa plénitude, selon les droits que lui a conférés son divin Fondateur, et que ceux-là vont directement contre la volonté de Dieu qui gênent son gouvernement, entravent ses projets, contredisent ses ordres, et prétendent soustraire les fidèles au bienfait de sa direction.

Divine dans son origine, indépendante dans son action, l'autorité de l'Église est encore universelle. Notre-Seigneur l'a établie sur toutes les nations, « *omnes gentes,* » et pour tous les temps, « *usque ad consummationem sæculi.* » Par conséquent, il est faux de dire qu'il peut se rencontrer et qu'il se rencontre, en effet, des époques et des peuples qui ont le droit de se dérober, dans une mesure quelconque, au gouvernement spirituel de l'Église. Notre-Seigneur n'a fait aucune distinction, et il a proclamé la nécessité absolue de se soumettre, n'importe en quel temps, et quelles que soient les conditions des sociétés, aux chefs de son Église.

Mais sur quoi s'exerce ce pouvoir, quel est son objet ? Nous avons déjà dit l'année dernière que la mission de l'Église pouvait se résumer en ces mots : Prêcher à tous les hommes la parole de Dieu. C'est le droit et le devoir d'enseigner, dont nous vous avons expliqué l'origine et l'étendue. Mais aujourd'hui nous avons à vous parler du second objet de l'autorité que Notre-Seigneur a instituée dans son Église pour la maintenir dans l'unité, à savoir : le pouvoir de gouverner la société catholique, pouvoir qui comprend nécessairement celui de faire des lois, de juger les infractions à ces lois, et de punir les coupables. Et ici il convient de remarquer que, si l'Église n'est pas infaillible dans la promulgation de ses lois disciplinaires, comme elle l'est dans l'enseignement des vérités révélées, il est certain, du moins, qu'elle ne peut jamais se tromper ni ordonner ce qui serait con-

traire au droit naturel et divin, ou nuisible au salut des fidèles ; sans quoi Notre-Seigneur ne nous aurait pas fait à tous une obligation absolue et sans réserve d'écouter l'Église et de lui obéir ; ne se serait pas, pour ainsi dire, identifié avec elle en lui disant : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. » — Nous n'avons donc aucun prétexte à invoquer pour nous soustraire aux lois disciplinaires de l'Église, et nous devons nous rappeler que Jésus-Christ est avec elle aussi bien pour gouverner que pour enseigner : « Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. »

Quant aux dépositaires de cette autorité souveraine, c'est Notre-Seigneur qui les a choisis. Leurs noms ont traversé les âges en même temps que leur puissance se perpétuait dans leurs successeurs, et aujourd'hui le Pape et les Évêques jouissent des mêmes droits et remplissent les mêmes devoirs que saint Pierre et les apôtres.

« Lorsque les douze apôtres, ayant reçu du Saint-Esprit le don de parler toutes les langues, entreprirent de porter l'Évangile sur les divers points du globe qui leur étaient assignés, Pierre, le prince de l'Ordre apostolique, est destiné, dit saint Léon IX, à la métropole de l'empire romain, afin que la lumière de la vérité, qui était révélée pour le salut de toutes les nations, s'épanchât plus efficacement de la tête du monde sur toutes les parties du genre humain. Car, quelle contrée n'avait pas alors ses représentants dans cette ville ! et dans quel coin de la terre eût-on pu ignorer ce qui aurait retenti à Rome ! (1) »

C'est là que saint Pierre établit son siège, c'est de là qu'il gouverna souverainement l'Église, c'est là qu'il est mort martyr pour la foi, c'est donc là que réside son successeur, l'Évêque de Rome, héritier de son siège et de ses droits.

MGR LANGÉNIEUX.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

## LE COMPLOT DE LA DIFFAMATION

Sous ce titre, on lit dans l'*Osservatore romano*, l'important article que voici :

Toute arme est bonne pour les ennemis de l'Église et de la Papauté, pourvu qu'elle serve à leur dessein d'en ruiner la

(1) Serm. LXXXII, in festo SS. Appost.

puissance morale. A cette fin, chacun d'eux se sert des moyens qu'il croit les plus propres à atteindre ce but abominable ; ainsi pendant que quelques-uns, les plus astucieux peut-être et les plus rusés parmi les ennemis de l'Église et de la Papauté s'attachent à faire silence et feignent l'indifférence ou même l'ignorance absolue de tout ce qui la regarde, dans l'espoir de faire oublier au monde catholique les usurpations, les spoliations, les fraudes et les violences commises à son détriment ; les autres au contraire, moins avisés et plus imprudents, s'acharnent chaque jour avec fureur contre l'Église et la Papauté.

Ce complot de la diffamation semble aujourd'hui avoir son siège à Rome, et il est conduit d'après un plan bien combiné, tellement qu'il révèle dans ses auteurs une malice accomplie. En effet, survient-il un incident qui peut donner prétexte à des insinuations malignes, aussitôt quelqu'un des conspirateurs le travestit sans retard et l'exagère pour le servir en pâture aux mangeurs de prêtres, en l'assaisonnant, bien entendu, de traits, de moqueries et de sarcasmes contre tout le clergé, comme si un corps moral composé de tant de milliers d'ecclésiastiques des plus recommandables devait être rendu responsable de la défection d'un quelconque de ses membres.

Mais, comme la plupart du temps on ne trouve même pas un prétexte, si éloigné qu'il soit, on invente de toutes pièces une nouvelle de ce genre, et, s'adressant à la foule des crédules, qui est toujours si grande, on en prend sujet de faire des articles longs et étudiés, à la charge et à la honte du clergé. Qu'importe qu'il s'agisse d'un personnage bien connu par son rang élevé dans la hiérarchie ecclésiastique ou son mérite personnel ; c'est même leur spécialité de s'attacher principalement à dénigrer les plus hauts fonctionnaires ecclésiastiques, et ceux-là précisément qui rendent au Saint-Père un service plus immédiat pour le traitement d'affaires de la plus grande importance dans le gouvernement de l'Église universelle.

Ils choisissent comme cible à leurs calomnies et à leurs outrages tantôt les personnages qui approchent le Pape de plus près, tantôt son vicaire et les autres autorités préposées à l'administration de l'Église de Rome. Hier, c'était le tour des curés, qui sont les coadjuteurs des évêques ; aujourd'hui c'est celui des évêques et des cardinaux, qui sont le bras du Souverain-Pontife. Parfois l'on s'attaque à tous en corps ; d'autres fois c'est l'un ou l'autre des membres du clergé, tant séculier que régulier,

qu'ils criblent, sans même respecter la mémoire des défunts, sur la tombe desquels on jette la pierre de la calomnie. Qui ne voit dans toutes ces attaques un plan de guerre diffamatoire ?

Le Souverain-Pontife lui-même, avec la majesté vénérable qui l'environne et la spendeur qu'y ajoutent ses vertus et son savoir, n'est pas à l'abri de leurs traits empoisonnés. Bien plus, c'est toujours lui qu'on veut atteindre, même s'il n'est pas visé directement. Bien souvent on censure ses décisions, on commente malignement ses actes, on travestit le sens de ses paroles, on tourne au pire toutes les mesures qu'il croit devoir prendre pour le bon gouvernement de l'Église. Sa cour est vitupérée comme si elle était un foyer de basses intrigues et une sentine de corruption, et comme si le Pape lui-même était le jouet de ceux qui l'entourent.

En somme, c'est tout un système de diffamation établi pour ruiner la bonne réputation du clergé, le rendre méprisable et odieux aux peuples, afin de le tuer moralement après l'avoir dépouillé, poursuivi de vexations, presque mis au ban de la vie civile et après avoir rendu illusoire la liberté et l'indépendance de son auguste chef.

Un pareil état de choses est-il tolérable ? Et n'est-ce pas une preuve claire, palpable, qu'on n'a voulu détruire le pouvoir temporel du Pape que pour abattre son pouvoir spirituel ? N'est-ce pas un argument dont l'évidence éclate et qui prouve que le but de cette guerre, c'est l'Église, et que l'on veut, après l'avoir mise de côté, paganiser l'Italie et Rome ?

Cependant, que fait au milieu de tout cela le gouvernement ? Il regarde et il affecte de ne pas voir ces attaques déloyales ; il se tait, et par son silence il approuve leur audace ; et si quelque journal, spécialement à l'étranger, l'accuse de connivence, il s'en lave les mains en disant : « Il y a la liberté ; avec elle on lacère le clergé, mais on le défend aussi. » Y a-t-il liberté de la presse ? N'est-ce pas plutôt la licence ? Sera-t-il donc permis, sous prétexte de liberté, de s'attaquer librement à l'honneur d'autrui ? Le gouvernement n'est-il pas tenu de punir un pareil abus ? N'y a-t-il pas des lois contre les diffamateurs ? On répond qu'il y a des tribunaux pour cela, et que devant ces tribunaux chacun peut se faire rendre compte des outrages reçus. Vain et misérable subterfuge ! Et qui ne voit combien il est difficile et souvent même impossible au clergé d'avoir recours aux tribunaux ?

Sans parler de la répugnance qu'éprouve un ministre de paix de se faire plaideur et de poursuivre un jugement, sans parler de la répugnance d'un prêtre et plus encore d'un prélat à abaisser ainsi sa dignité et à faire quelque chose pour laquelle chaque ecclésiastique a besoin d'une dispense spéciale des lois canoniques ; sans tenir compte des frais auxquels on s'expose, des critiques et des humiliations qu'on devra subir, bien qu'à tort, de la part des avocats des prévenus ou des autres ; mettant de côté, disons-nous, toutes ces considérations, contre qui devra-t-on soulever ce procès, lorsque les insulteurs du clergé sont si puissants, lorsque les outrages sont répétés et quotidiens, lorsque les accusations sont faites en des termes des plus généraux contre tout un ordre religieux ou un corps d'ecclésiastiques, enfin lorsque ces écrits sont faits d'ordinaire avec tant de malice que l'impunité des écrivains en est presque assurée, grâce aux mille échappatoires qu'ils prennent pour éluder la justice ? Que s'il s'agit des princes de l'Église ou, plus encore, du Souverain-Pontife lui-même, qui ne voit combien la chose est plus difficile encore, sinon même tout à fait impossible ?

Ou bien, quoi ? Le Pape devra-t-il se présenter devant les tribunaux ? Ne jouit-il pas des priviléges de la souveraineté ? Si le roi vient à être attaqué, on n'attend pas une minute pour procéder contre les individus coupables de lèse majesté. Pourquoi n'en fait-on pas autant pour ceux qui sont coupables de pareils attentats contre le Souverain-Pontife ? Nous n'en saurions trouver d'autre raison que celle-ci, à savoir que le gouvernement ne trouve pas mauvais que la dignité souveraine du Pape soit traînée dans la fange par une presse outrageante.

Mais nous sommes encore trop bienveillants dans nos jugements. Nous devrions dire que le gouvernement non seulement est le tranquille spectateur de ces odieuses insultes, de cette guerre déloyale, mais qu'il subventionne ces journaux hostiles au Pape et au clergé, démentant ainsi toutes les belles promesses par lesquelles il s'était étudié à étouffer les réclamations et les protestations du monde catholique contre l'usurpation du domaine temporel de l'Église. A quoi sert donc la fameuse loi des garanties ?

Bien loin de servir à la défense du Pape, elle sert de bouclier à ses ennemis, afin qu'après avoir démoli son trône avec tant de fracas, ils puissent à la sourdine et sans bruit miner le rocher sur lequel il est assis, c'est-à-dire sa souveraineté spirituelle ;

faire le vide autour de lui en lui aliénant les personnes qui le servent avec le plus d'amour et le cœur des catholiques qui lui sont fidèles ; énerver la force morale de la Papauté, amoindrir la salutaire influence du clergé et rendre l'un et l'autre méprisables et odieux aux yeux du peuple italien.

C'est là que tend la guerre de diffamation dont nous parlons, et que nous dénonçons solennellement au monde catholique tout entier, afin que chacun soit avisé et se tienne sur ses gardes contre tout ce qu'écrivent les feuilles libérales sous le nom de *Notes vaticanes, Chronique vaticane, Lettres du Vatican, etc.* et afin que chacun sache qu'au mépris des fameuses garanties, lesquelles ne garantissent personne et pas même le Pape, on fait aujourd'hui au Pape et à l'Église, surtout à Rome, une guerre d'autant plus odieuse qu'elle est plus hypocrite et plus vile. »

---

## LE LIBÉRALISME ET LES ORDRES RELIGIEUX

Nous avons rappelé, il y a huit jours, le jugement porté par M. Ernest Renan sur les ordres religieux. La personnalité de M. Renan avait ici sa grande valeur. Les éloges, comme le blâme, empruntent à leur auteur les qualités qui donnent ou enlèvent le poids. Venant d'adversaires auxquels l'étude de l'histoire et celle du cœur humain les arrache, ces éloges ont la portée de véritables aveux. Nul ne réussira à les effacer, ni même à les amoindrir.

M. Renan toutefois n'a rien dit de nouveau. Des plumes catholiques l'ont devancé. Il n'a fait que répéter ce qu'elles avaient écrit avec autrement de force, de charme et d'éloquence. Nous pourrions citer le R. P. Lacordaire. *Le Mémoire pour le rétablissement des Frères-Prêcheurs* est à relire d'un bout à l'autre. Le chapitre premier, intitulé : *De la légitimité des ordres religieux dans l'État,* fait complètement justice, dans un langage émouvant, des préjugés, des sophismes, des mensonges et des calomnies que les badauds du libéralisme, à la Chambre comme partout, répètent d'une manière affaiblie, car ils n'ont pas assez de talent personnel pour habiller à neuf les vieilles objections dont ils se font l'écho.

Nous laisserons aujourd'hui la parole, sur ce grand sujet, à un écrivain de génie, qui n'a presque rien laissé à ajouter à ce

qu'il a touché : *Jacques Balmès.* Les pygmées qui pullulent à notre époque, dans la presse plus qu'ailleurs, ont-ils seulement lu *Balmès?* Le connaissent-ils de nom? Il est permis d'en douter. Toutes les croyances vraies, toutes les aspirations nobles, tous les sentiments généreux et fiers, ont fait palpiter la poitrine de cet admirable prêtre. C'est assez dire que la langue qu'il parle n'est pas faite pour tout le monde.

Au chapitre XXXVIII de son célèbre ouvrage : *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, etc., Balmès s'exprime comme suit :

Voici encore un des points sur lesquels le Protestantisme et le Catholicisme se trouvent en opposition complète : le premier abhorre les Ordres religieux ; le second les aime ; celui-là les détruit, celui-ci les établit et les encourage... On dirait que la prétendue Réforme ne peut considérer sans irritation ces saintes demeures qui lui rappellent continuellement l'apostasie de son fondateur. Les vœux religieux, particulièrement celui de chasteté, ont été l'objet des plus cruelles invectives depuis trois siècles de la part des protestants ; mais ces invectives ne sont que l'écho des déclamations de Luther, d'un moine apostat qui venait de ravir au fond du sanctuaire l'objet de sa flamme impure ! Tout le luxe de science déployé pour combattre un dogme est insuffisant à cacher cette honteuse origine. Observons que la même chose a eu lieu par rapport au célibat ecclésiastique : les protestants, dès le commencement, ne purent le supporter ; ils le condamnèrent sans déguisement... Mais au fond de toutes ces attaques, que trouve-t-on? Les clameurs d'un prêtre qui a oublié ses devoirs, qui s'agite contre les remords de sa conscience, et s'efforce de couvrir sa honte en diminuant l'horreur du scandale par les allégations d'une science menteuse... Jamais la pensée n'est plus vile que lorsque, pour excuser une faute, elle s'en rend complice. L'intelligence alors ne se trompe pas ; elle se prostitue.

Cette haine contre les ordres religieux a passé en héritage du protestantisme à la « philosophie ». Toutes les révolutions provoquées ou dirigées par les protestants ou les philosophes se sont signalées par leur intolérance à l'égard de l'institution elle-même des Ordres monastiques, et par leur cruauté à l'égard de leurs membres. Ce que la loi n'avait pu faire, le poignard et la torche le consommèrent. Ce qui put échapper aux catastrophes, se vit abandonné au long supplice de l'insulte, de la misère et de la faim. En ce point comme en beaucoup d'autres, la philosophie incrédule est fille de la « réforme ». Considérez de quelle façon l'une et l'autre ont procédé à la destruction des communautés religieuses : mêmes flatteries aux rois, même exagération des droits du pouvoir civil, mêmes déclamations contre les prétendus maux causés à la société, mêmes

calomnies. Il n'y a que les noms et les dates à changer. Il faut encore remarquer cette particularité, que le progrès de la tolérance et de la douceur des mœurs s'est *à peine* fait sentir en cette occasion (1)..... »

Balmès démontre ici que, bien que la Religion chrétienne puisse subsister sans les communautés religieuses, il n'en est pas moins vrai qu'il y a corrélation nécessaire entre elles ; que la Religion leur donne l'être, les vivifie, les nourrit ; que partout où la Religion prend racine, les ordres religieux germent aussitôt, et que partout où ils sont détruits et où la Religion subsiste, ils ne tardent pas à renaître. Puis il continue :

La force des préjugés répandus sur cette matière est telle qu'il ne sera pas inutile de descendre jusqu'à la racine des choses pour faire toucher du doigt la déraison de nos adversaires. Que sont les communautés religieuses considérées de la manière la plus générale ? En mettant de côté les différences qu'amènent nécessairement la diversité des temps et des pays, nous dirons *qu'un institut religieux est une société de chrétiens, vivant réunis sous certaines règles, pour mettre en pratique les conseils de l'Évangile.* Nous comprenons dans cette définition les ordres qui ne se lient par aucun vœu... Les ordres religieux donc, se proposent une voie plus difficile que la simple observance des préceptes : ils tendent à la perfection évangélique... Si l'on nie la vérité de la religion chrétienne, si l'on tourne en ridicule les conseils de l'Évangile, je comprends qu'on n'aperçoive pas le caractère céleste imprimé aux communautés religieuses. Mais lorsqu'on admet la vérité de la religion, comment peut-on se déclarer ennemi des ordres religieux ? De deux choses l'une : ou l'on affecte la religion avec hypocrisie, ou l'on professe une religion qu'on ne comprend pas... Quant à ces philosophes qui ont regardé les ordres religieux comme une institution vaine et méprisable, si ce n'est dangereuse, on voit assez qu'ils ont peu médité sur l'esprit de l'homme, sur les sentiments profonds des cœurs. Leur cœur n'a rien éprouvé à la vue de ces multitudes d'hommes et de femmes réunis par la pensée de se sanctifier, de sanctifier les autres ou de consoler l'infortune ; c'est que leur âme a été desséchée par le scepticisme... L'humanité a d'autres aspirations... Mystères du cœur de l'homme ! Altérés de jouissances, entraînés par le tourbillon des plaisirs, nous ne pouvons nous défendre d'une émotion profonde en présence de l'austérité des mœurs et du recueillement de l'âme. La solitude, la tristesse même exercent sur nous une indicible fascination... Ce qui, au premier coup d'œil, paraît le plus contraire à notre cœur et à nos goûts, cette ombre de tristesse répandue sur la vie religieuse, est

(1) Les fureurs de la *Commune* contre les couvents et les religieux permettent de dire que Balmès est encore trop généreux sur ce point.

précisément ce qui enchante et attire... En réalité notre âme est une exilée. La beauté n'a pas revêtu son charme le plus séduisant si une larme ne coule de ses yeux, si son front n'est point voilé d'une pensée douloureuse, si ses joues n'ont pas été pâlies par un amer souvenir...

L'Homme-Dieu n'avait où reposer sa tête et, comme un obscur voyageur, il s'asseyait auprès d'un puits, sur le chemin. Son apparition fut annoncée aux peuples par une voix mystérieuse venue du désert, par un homme dont les reins étaient entourés d'une ceinture de cuir et qui se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage. *Tant que durera une religion ainsi fondée*, rien ne sera plus saint, rien ne sera plus digne de notre respect que ces institutions dont l'objet est de réaliser ce que le Ciel se proposait d'enseigner aux hommes par de si éloquentes et sublimes leçons. Les temps succèderont aux temps, les vicissitudes aux vicissitudes ; l'institution changera de formes, subira des altérations ; elle se ressentira plus ou moins de la faiblesse des hommes et de l'action corrosive des siècles ; mais elle continuera à subsister. Si une société la repousse, elle cherchera asile dans une autre. Chassée des villes, elle fixera sa demeure dans les forêts. Poursuivie jusque-là, elle ira se réfugier dans l'horreur des déserts. Il y a aura toujours dans quelques cœurs privilégiés, un écho pour ces paroles : *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation ; réunissez-vous pour prier ; le Seigneur sera au milieu de vous.*

Dans un écrit très remarquable, inséré parmi les *Mélanges religieux, philosophiques, politiques et littéraires,* sous le titre : *L'avenir des communautés religieuses en Espagne,* l'illustre publiciste revient sur ces idées et les développe magnifiquement. Citons ces seuls passages :

Deux grandes nécessités se font sentir dans la société actuelle : la nécessité d'une retraite pour les hommes fatigués du monde ; et celle de donner un frein aux passions populaires. La soif des plaisirs qui dévore notre siècle amène plus promptement qu'autrefois la fatigue, l'ennui, la satiété, le dégoût. L'esprit tombe dans l'abattement et la prostration après s'être énervé à la poursuite de vains fantômes. Pour comble de désespoir, il est entièrement desséché et ravagé par une littérature qui, à ses influences immorales, à ses instincts immondes, joint au défaut qu'on ne lui reproche pas et qui cependant doit être rangé parmi ses vices les plus hideux : celui de n'avoir pas d'entrailles... Inutile de se jeter dans de nouveaux plaisirs pour arriver à distraire la pensée, à soulever le cœur de l'affreux poids qui l'écrase : tous les ressorts sont brisés...

L'ivresse de la volupté, les excès qui minent la raison en même temps que la conscience, peuvent bien procurer au coupable un

moment de trêve et de torpeur ; il est alors comme un homme ivre dont les pensées s'éclipsent un instant dans les vapeurs du vin, mais qui se retrouve à son réveil en présence de la réalité, face à face avec sa dégradation et son infortune.

Le monde dit à ce malheureux : suicide-toi ! La Religion lui crie : Éloigne-toi d'un monde qui t'abandonne, va pleurer tes égarements dans le calme de la solitude : là, tu trouveras le chemin du ciel, et le bonheur anticipé que tu goûteras te dédommagera des mortelles tristesses de la terre. *Le monde impie et cruel se rit de ses propres victimes...* La Religion a d'autres sentiments : *elle ne laisse jamais le malheureux sans espérance.*

On le voit : la même vérité est apparue ici à M. Ernest Renan et à Balmès. L'un comme l'autre ont saisi sur le vif un sentiment que nulle puissance, nulle violence ne parviendront à arracher du cœur de l'homme. Il n'y a toutefois ici qu'un seul point de vue. Or, Balmès envisage dans le célèbre ouvrage cité plus haut, la vaste question des *Ordres religieux* dans tous les détails. Aucun aspect n'échappe à ses investigations ; aucun préjugé n'est laissé sans une victorieuse réfutation. Aucune difficulté ne reste sans éclaircissement.

Les vœux religieux, leur nature, leur conformité avec la liberté véritable ; les ordres religieux dans l'histoire, en Orient, en Occident ; l'Empire romain, les Barbares, les Pères du désert, leur influence sur la philosophie et les mœurs ; les luttes des moines contre la décadence universelle, les bienfaits sociaux dont la civilisation leur est redevable ; le respect de la propriété, le triomphe de l'âme sur la matière, les lettres, les sciences et les arts, honorés, conservés et vengés ; la nécessité enfin des communautés religieuses dans nos sociétés contemporaines et leur grandiose avenir, tous ces éléments du problème sont abordés, étudiés et approfondis par le grand écrivain, dans des chapitres qui constituent autant de lumineuses démonstrations. Il faut plaindre les sectaires qui se lancent à corps perdu dans la discussion de cette grave question sociale, avec la haine de ce qu'ils ignorent et le blasphème de ce qu'ils ne peuvent plus même comprendre, pour mince et unique bagage. *Animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei.*

---

## L'ESPRIT DE DISCIPLINE DANS L'ÉDUCATION

Le *Journal officiel* vient de publier un mémoire très étudié, présenté par M. Gréard au Conseil académique ; mémoire qui a pour sujet : « L'Esprit de discipline dans l'éducation. »

*
* *

Le vice-recteur de l'Académie de Paris réclame pour l'Université l'aide et l'appui des familles. Il constate que l'action du maître donné par l'État est impuissante si les parents ne la secondent effectivement.

Il a raison : son conseil est salutaire.

Mais que ressort-il de sa judicieuse remarque ?

C'est que, dit très justement le *Clairon,* l'Université, apte sans doute à faire des bacheliers, s'avoue impropre à l'œuvre de la formation morale et reconnaît elle-même la nécessité d'une intervention éducatrice, sans laquelle périclitent forcément les facultés du cœur.

Cette intervention salutaire, M. Gréard l'appelle franchement ; il veut la trouver là où elle est en réalité, au foyer domestique.

Mais comment s'exercera-t-elle, quand il s'agit du grand nombre : des internes confiés aux lycées ?

Elle s'exercera tous les dimanches, répond-il, tous les dimanches ou presque tous les dimanches, puisqu'un bon lycéen visite ses parents presque tous les dimanches.

*
* *

On pourrait lui faire d'abord observer que le cas du *bon lycéen* n'est pas universel : loin de là ; et appeler son attention sur les élèves moins méritants, dont les congés sont beaucoup plus rares.

Mais admettons que la liberté du dimanche se généralise, et que le pensionnaire puisse régulièrement chaque semaine, passer quelques heures auprès de ses parents ; y trouvera-t-il suffisamment cette action éducatrice qui lui manque au collège, et que juge nécessaire le haut fonctionnaire de l'Université ?

Est-ce à l'état d'exception et seulement aux jours de congé, que doit s'exercer, pour être efficace, l'influence familiale ? qu'elle doit se combiner avec l'action très incomplète de l'en-

seignement pour former des caractères, et assurer le bien dans les âmes neuves?

M. Gréard le paraît supposer.

Cette opinion surprend chez un homme qui, par état, doit connaître spécialement les enfants.

C'est chaque jour, c'est à toute heure, que l'enfant doit trouver auprès de lui les sentiments, les exemples, les pensées qui vivent au foyer des siens. Il faut que la famille l'entoure, le veille et le soutienne sans aucune trêve; que la leçon morale et sociale le suive partout, sans cesse présente et active; qu'elle le pénètre depuis le matin jusqu'au soir, et non pas de temps à autre.

Au fond, si M. Gréard est père, il doit comprendre cette nécessité.

Pourquoi donc restreint-il à certains jours exceptionnels cette action dont le caractère essentiel est d'être incessant, continu?

*
* *

Ah! c'est qu'il se sait dans l'impuissance de la procurer à ses pensionnaires, de continuer la famille auprès d'eux, au sein du collège universitaire... tandis que d'autres le peuvent faire!

C'est là où le bât le blesse; et c'est là le fait qui ressort de l'expérience.

*
* *

Le lycéen passe deux heures avant midi, deux heures après midi, sous la surveillance du professeur, de celui qui l'instruit.

Et après? Et dans l'intervalle? qui devient son maître, qui préside à sa vie? qui le gouverne? qui l'élève?

Il serait cruel de s'appesantir sur la composition, sur les habitudes, sur le recrutement de ce nombreux personnel de second ordre entre les mains duquel est remise la direction, la surveillance quotidienne dans les établissements universitaires. Il serait même injuste de caractériser une plaie avouée, d'insister sur le mal : car il est incurable.

L'Université ne peut pas et ne pourra jamais se susciter des auxiliaires qui, passant librement leur vie avec les enfants, se fassent leurs amis dévoués, leurs confidents, leurs tendres conseillers, les représentants vrais, les continuateurs de la famille absente.

Ces modestes fonctionnaires, ces maîtres répétiteurs, ou, vulgairement ces *pions*, qui président les élèves à l'étude, au réfectoire, au dortoir, à la récréation, à la promenade, qui sont en un mot leurs compagnons de toutes les heures en dehors des heures de classe, ne méritent peut-être pas tous les reproches que beaucoup se sont attirés. Peut-être en est-il qui protestent par la dignité de leur vie contre une réputation très généralisée. Mais enfin, qui sont-ils ?

Les uns, jeunes étudiants qui achèvent la préparation de quelque examen supérieur, supportent très impatiemment l'attente d'une situation plus rétribuée : les autres, aspirants évincés des concours académiques, se sont aigris en mûrissant sous le harnais de leurs fonctions secondaires.

Les uns et les autres sont-ils les pères et les frères des enfants qui leur sont confiés, dont ils partagent la vie quotidienne ? De bonne foi, ces gagistes, impatients ou lassés, attirent-ils le respect ou la confiance ? Participent-ils en quoi que ce soit à cet esprit familial, à ces sentiments affectueux, dévoués, qui reconstitueraient, au collège, le foyer domestique, avec ses leçons formulées ou muettes, avec ses tendresses, avec ses traditions, ses exemples, son influence, si nécessaire au dire même de M. Gréard ?

Qui l'oserait soutenir ?

Oui, c'est là l'infériorité dont le vice-recteur évoque, involontairement sans doute, le pénible souvenir, l'infériorité irrémédiable du collège universitaire.

* * *

La famille, son esprit, son charme, sa leçon, ne sont pas là ; personne ne le pourrait prétendre.

La famille, sa continuation la plus fidèle sont au sein des collèges libres, de ceux où la Foi, l'Espérance, la Charité, inspirent non seulement l'enseignement, mais l'éducation ; au sein des collèges que la République a voulu fermer ou molester.

Là, le compagnon habituel de l'enfant, celui qui partage ses jeux, ses repas et son travail, n'est pas un salarié recruté au hasard. C'est un égal du professeur, aussi zélé, aussi instruit que lui, un ami donné à l'enfant par le dévouement et par l'obéissance religieuse, qui s'attache à son devoir sans espoir humain, sans regret, tout entier. Il apporte dans ses fonctions

de surveillance cette conscience scrupuleuse, cette passion du bien qui guide les actes faits *pour l'amour de Dieu*.

Il se mêle, sans ennui, simplement, fraternellement, aux jeux de ses élèves, à leurs conversations, à leurs débats, comme fait le père dans la famille, rectifiant d'un mot plaisant ou grave une idée erronée, réformant par le reproche ou la plaisanterie une habitude de caractère, applaudissant aux efforts de chacun sur soi-même, l'avertissant, le louant ou le blâmant d'un regard, et profitant même des divertissements auxquels il se mêle, pour former les cœurs et les esprits selon la voie, selon les dispositions de chacun.

Et ce qui fait qu'ici l'enfant écoute, docile et attaché, c'est qu'il respecte ce maître, présent à toute heure. Il le respecte non seulement parce qu'il le sait désintéressé, voué à son service par vœu libre et sublime ; mais encore parce qu'il le sait grand par l'intelligence et par la connaissance.

Le surveillant, en effet, devient professeur, le professeur devient surveillant, sans nullement déchoir, et presque selon le roulement.

Ce religieux qui lutte avec lui d'adresse rieuse, auquel il donne aujourd'hui une leçon de paume, qui, durant l'hiver, est aux *barres* son prisonnier ; qui durant les longues récréations brûlantes de l'été l'amuse du récit de ses missions en Chine, l'élève l'a entendu, quelques mois auparavant, dans la chaire des hautes mathématiques ; il l'a vu préparer, avec succès, de grands camarades aux épreuves qui ouvrent la porte de Saint-Cyr ou de l'École Polytechnique. Et il se sent honoré de ces rapports affectueux et complaisants avec un homme de valeur reconnue, qui se donne tout à lui. C'est bien ainsi que son propre père, fût-il un grave magistrat, un travailleur absorbé, savait, à la maison, se rajeunir auprès de lui, par tendresse !

Et la similitude, la continuation de la famille n'est pas là seulement dans les rapports respectueux, dans les rapports affectueux : elle est dans les traditions fidèlement perpétuées.

Les maîtres religieux, Jésuites ou autres, ont souvent formé les pères avant de former les enfants : ils ont le souci de graver au cœur des jeunes générations le souvenir héréditaire, la répétition fidèle des sentiments qu'ils ont déjà semés, et dont le germe disséminé a fructifié partout, aux foyers fondés par les anciens ; germes d'honneur professionnel, de respect envers l'autorité légitime, de religion simple et forte, de courage, de générosité.

En ce sens encore, ils sont eux-mêmes la famille, transportée dans les murs du collège, une famille qui a ses fastes glorieux, imprimés en lettres sanglantes sur les pages de l'histoire contemporaine.

*
* *

Ces maîtres-là, ou plutôt cette famille continuée, l'Université ne la procurera jamais ; et l'on comprend qu'elle réclame le concours des parents.

Elle les somme de se faire ses coéducateurs du dimanche.

C'est fort bien.

Mais les autres jours ?

---

## LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

### ET M. J. FERRY

Un professeur des plus distingués de l'Université vient de publier une étude aussi instructive qu'attristante sur les conséquences qu'a entraînées le nouveau système pédagogique inauguré par M. J. Ferry, il y a quatre ou cinq ans, dans les établissements universitaires. De la part des familles et des élèves, de plus en plus accablés et dégoûtés, dit-il, les réclamations sont unanimes, et les professeurs eux-mêmes, dans leurs chaires, ne parlent pas sans hausser les épaules du nouveau système et du nouveau programme.

En arrivant en sixième, dit M. F. Bouillier, les enfants ne savent pas un mot de latin. Il est interdit de décliner en septième *rosa*, *rosæ*, comme d'apprendre l'alphabet grec avant la quatrième. Savent-ils au moins un peu mieux le français et l'orthographe? Ici tous les professeurs sont unanimes à attester que depuis que les éléments du latin ne sont plus enseignés parallèlement, jamais le français n'a été moins su, jamais les fautes d'orthographe, en dépit de M. Ferry, n'ont été plus abondantes et plus opiniâtres. Qu'apprend-on donc, ou, pour mieux dire, qu'enseigne-t-on dans les classes élémentaires ? J'aurais plus tôt fait de dire ce qu'on n'y enseigne pas.

Voyez ces ridicules programmes qui semblent avoir voulu faire de chaque petit lycéen une encyclopédie vivante. Ils sont bourrés des noms de tous les coins et recoins de la terre et des eaux des deux continents ; on les met au courant de l'égyptologie, des hiéroglyphes

et des dynasties de Manéthon... Sésostris a changé son nom contre un autre fort difficile à retenir et à prononcer. Leur plus grande misère, c'est encore l'histoire naturelle avec ses interminables nomenclatures de tous les animaux, de toutes les plantes, de toutes les roches et pierres de la création, dont, au dire de tous, il ne reste rien dans leur mémoire l'année d'après. « Quelles sont les pierres qui ne sont pas en effervescence avec un acide ? Quels sont les calcaires qu'on peut rayer avec l'ongle ou bien seulement avec le canif ? » Voilà un échantillon des sujets de composition qu'on donne aujourd'hui à Paris dans une classe de septième. J'avoue que j'aimais mieux, pour l'esprit et le cœur de l'enfance, le *De viris* avec ses hommes illustres, avec ses hauts faits et même avec son latin.

Allons maintenant en cinquième ou en quatrième ; malgré le zèle des professeurs, malgré des leçons démesurément allongées de grammaire grecque ou latine dont ils accablent leurs élèves, il est impossible de faire en un an ce qu'on faisait en trois. La recette pour faire mieux et plus vite a été gardée par M. Ferry. D'ailleurs, les élèves, harcelés, tiraillés dans tous les sens par cinq ou six professeurs différents qui se succèdent pendant la semaine, ne savent plus ou donner de la tête et sont en quelque sorte stupéfiés. Il ne leur reste plus un quart d'heure pour lire, penser, jouer, ni même pour respirer. Le jeudi tout entier y a passé, au moins pour les externes qui veulent se tenir au courant de la géologie, de la géographie, de la botanique, de la physique, de la minéralogie, etc. J'ai entendu un magistrat se plaindre que son fils en quatrième avait douze cahiers de rédaction à rédiger. Ce n'est pas la science, c'est plutôt une sorte d'ignorance encyclopédique qui semble devoir être le lot de ces malheureux nourrissons du nouveau système d'études.

Quand on commence à lire le grec en quatrième, il est tout naturel qu'on ne puisse traduire en troisième les Dialogues de Lucien. Même dans les classes des meilleurs lycées de Paris, il a fallu non seulement tolérer, mais même recommander les traductions interlinéaires d'un auteur qu'on traduisait autrefois couramment en cinquième ; j'entends dire aussi que les versions grecques du grand concours sont si mauvaises qu'il devient impossible de les corriger. Comment donc les choses doivent-elles se passer en province, s'il en est ainsi à Paris, dans les meilleurs lycées ? Ne vaudrait-il donc pas mieux supprimer tout à fait le grec que de prolonger plus longtemps cette ridicule comédie ?

En seconde et en rhétorique, les plaintes des professeurs sont les mêmes, et les compositions en discours français pour le concours de l'année dernière ont été si faibles, qu'il a fallu, pour décider la commission à donner le prix, un ordre ministériel...

Il ne faudrait pas croire, ajoute M. F. Bouillier, que les sciences aient bénéficié de ce que les lettres ont perdu. Là aussi, d'après tous les professeurs que nous avons interrogés, il y a un affaiblissement. Il n'est pas bon de faire sitôt commencer aux enfants l'étude des sciences. Les méthodes superficielles, les expériences amusantes, auxquelles on est obligé de recourir pour se mettre à leur portée et soutenir leur attention, ont pour résultat de les dégoûter plus tard de méthodes plus sévères et d'études plus sérieuses.

Ainsi, conclut M. F. Bouillier, malgré les assertions intéressées des auteurs ou des fauteurs du nouveau système d'études, qui veulent plaire au maître ou ne pas se donner un démenti à eux-mêmes, et, d'après le témoignage, nous le répétons, à peu près unanime des professeurs les plus compétents, il n'y a gain nulle part, il y a partout perte ou affaiblissement. Il ne suffit pas de quelques atténuations timides et honteuses pour remédier au mal; c'est l'œuvre tout entière de nos réformateurs pédagogiques qu'il faut abolir. Après ces quatre années, nous le disons hardiment, l'épreuve est concluante. Faut-il attendre que le mal ait fait de nouveaux progrès et que nul n'y ait échappé de ceux qui sont encore sur les bancs? Tout arbre qui porte de mauvais fruits doit être coupé et jeté au feu ; ainsi doit-il en être du système de M. Ferry.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le 14 février, à dix heures du matin, a eu lieu, dans l'église du *Gesù* un service solennel pour l'anniversaire de la mort du Pape Pie IX. C'est le cercle Saint-Pierre qui en avait eu l'initiative.

L'immense église était pleine. Un grand nombre de cardinaux assistaient à la messe dans une tribune spéciale. On y voyait également les évêques français présents à Rome. La colonie française était au grand complet. L'aristocratie romaine était largement représentée. Dans l'assistance on remarquait le général Kanzler et plusieurs officiers pontificaux.

C'est Mgr Schiaffino qui officiait. Les chants étaient exécutés par les chœurs de la chapelle Sixtine.

Le Saint-Père vient de nommer officiellement Son Ém. le cardinal Monaco la Valetta, son vicaire-général, au poste de grand-pénitencier, laissé vacant par la mort du cardinal Bilio.

—

Également officielle la nomination du cardinal Parocchi au vicariat de Rome.

—

La *Voce della Verità* annonce que le Général de la Compagnie Jésus, le R. P. Beckx, est entré le 7 février dans sa quatre-vingt-dixième année, et qu'il conserve toute la lucidité de son esprit et toute la vigueur de son action. Elle ajoute :

Le R. P. Beckx a vu de tristes choses depuis trente ans qu'il gouverne l'illustre Institut, mais il en a vu aussi de joyeuses et de prospères. Celui qui disait à saint Ignace : « Je vous serai propice à Rome, » lui a fait, dans le fond des calices, trouver nombre de gouttes de miel.

Les jésuites peuvent répéter ce que l'auteur de l'*Apologétique* disait aux premiers chrétiens : *Quoties metimur plures efficimur.* Chassés d'Italie, d'Allemagne, de France et d'autres pays, on les a vus au Brésil, au Pérou, au Paraguay et ailleurs, grossissant en chemin leur bataillon.

Or, tout ce qui tourne à la très grande gloire de l'illustre Compagnie doit être aussi une consolation et une joie pour son digne chef. Et cette joie, il doit la ressentir surtout dans ce jour où, de tous les points du monde, la Compagnie lui fait adresser ses félicitations.

Il a dû, par-dessus tout, avoir pour très agréable le présent qui lui a été envoyé par le collège grégorien qui, grâce à sa sagesse et à son autorité s'est accru et a pris de nouvelles forces. C'est une magnifique gravure représentant saint Ignace de Loyola. Des deux côtés on lit les noms des professeurs du collège ; au-dessous, une magnifique épigraphe latine due à la plume d'or du P. Antoine Angelini.

PETRO . BECKX
CVI
A . DEO . CONCREDITA
SOCIETAS . IESV
PROSPERA . INTER . ET . ADVERSA
LÆTIS . FLORENS . INCREMENTIS
CHRISTI . IESV . NOMEN
IN . VLTIMAS . EXTENDIT . ORAS
NONAGESIMVM . ANNVM
VI . IDVS . FEBRVARIAS . A . MDCCCXXXIV
INGREDIENDI
FAVSTA . OMNIA . A . DEO
ADPRECATVR
ATHENÆVM . GREGORIANVM
QVOD . EIVS . AVCTORITATE . SAPIENTIA
NOVAS . HAVSIT . ET . EXPLICVIT . VIRES

Pour nous, en raison de l'affection très vive que nous portons à l'Église, nous ne pouvons moins faire que de prendre part aux joies comme aux épreuves de cette Compagnie qui en est l'avant-garde. C'est pourquoi, en ce jour anniversaire de la naissance de son chef, nous nous permettons d'unir nos vœux et nos hommages aux siens.

—

Un important document arrive de Rome : C'est celui où sont consignées les notes adressées à NN. SS. les évêques par les soins de la Propagande pour les mettre à même de faire ressortir, aux yeux des populations catholiques aussi bien que du gouvernement, toute la gravité de l'attentat dont l'établissement de la Propagande est menacé d'être victime, par suite du récent arrêt de la cour de Rome rendu à la requête du gouvernement usurpateur. L'étendue de ce document ne nous permet pas d'en publier dès aujourd'hui la traduction. Nous le ferons dans notre prochain numéro ; mais nous croyons devoir sans retard en donner avec l'*Univers* un aperçu qui permette d'en faire apprécier toute la portée.

La pièce débute en rappelant l'arrêt du 29 janvier et déclare que c'est là le plus considérable peut-être des attentats commis contre le Souverain-Pontife jusqu'à ce jour, attendu que par là le gouvernement italien « s'est rendu juridiquement et légalement coupable d'un acte de violence injustifiable au détriment de la liberté du pouvoir spirituel, liberté qu'on prétendait promettre au Souverain-Pontife par la loi des garanties. » Ainsi, ce n'est plus du pouvoir temporel qu'il s'agit cette fois, mais bien du pouvoir spirituel, et cela répond à ceux qui prétendaient que, par l'usurpation du pouvoir temporel, les révolutionnaires italiens ne visaient pas surtout la suppression du pouvoir spirituel de la papauté.

Passant ensuite à la discussion qui a occupé les diverses instances poursuivies devant les tribunaux italiens contre la Propagande, le document que nous analysons en prend sujet d'établir d'une façon indiscutable le caractère universel de la Propagande, en dépit de ce qu'on a tenté pour le contester, afin de pouvoir se donner le prétexte de traiter cet établissement comme un des instituts ecclésiastiques particuliers dont on a incaméré les biens. Là-dessus, il fait ressortir la contradiction qui existe entre la doctrine posée d'abord dans un jugement du tribunal d'Ancône et un premier arrêt de la cour de cassation du 31 mai 1881, reconnaissant au contraire à la Propagande le

caractère d'une institution *sui generis* qui, comme telle, échappait aux prescriptions des lois spoliatrices de 1866 et 1873.

En dehors de cette question juridique, la note rappelle, ainsi que nous l'avons fait au début de notre étude sur cette question, le véritable titre qui doit servir à fixer le caractère de la Propagande, à savoir la bulle de sa fondation par Grégoire XV. Ce qui en résulte, ainsi que des autres preuves sans nombre consignées dans le bullaire de la Propagande, c'est que « le « Souverain-Pontife, en instituant la Propagande, entendait « créer un moyen organique de remplir l'apostolat de la foi « chez les infidèles et les hétérodoxes, lui assignant ainsi un « sublime ministère, qui était une partie substantielle de la « souveraineté spirituelle qu'il a reçue de Jésus-Christ pour le « gouvernement de l'Église. » En conséquence, et comme « l'apostolat des infidèles est un droit naturel et divin aussi « bien qu'une indéclinable obligation du Souverain-Pontife, « celui-ci a le droit d'exiger absolument qu'il puisse avoir en « main, pour l'exercer, des moyens financiers affranchis de la « tutelle de l'État. »

En réponse à ceux qui prétendent que ce droit du Souverain-Pontife n'est pas atteint par la conversion des biens de la Propagande en rentes sur l'État, le document expose avec autorité et développe les motifs, tirés de la précarité des titres nouveaux, de l'entière dépendance où seront ses possesseurs par rapport à l'État, dont ils devront avoir l'autorisation, soit pour les aliéner, soit pour en acquérir d'autres, selon les besoins divers qui peuvent survenir, à la veille du jour où la Propagande est appelée et développer encore plus son action chrétienne et civilisatrice.

Après un magnifique tableau de ce qui a été opéré dans le passé à cet égard, le document fait entrevoir les magnifiques espérances que donne l'avenir, si cette œuvre admirable n'est pas entravée par des mesures comme celle dont le gouvernement italien a la responsabilité, et il conclut :

C'est pourquoi la Propagande, ayant l'obligation de ne pas abandonner un champ si vaste fécondé par les fatigues des missionnaires, et ne pouvant, comme institution d'un caractère universel, se soumettre à l'État italien, et moins encore laisser davantage enfermer ses revenus dans les mains d'un gouvernement exposé aux diverses variations inhérentes au système politique présentement en vigueur dans l'Italie, la Propagande sera obligée de recourir à quelque moyen extraordinaire pour sauvegarder, autant qu'il sera possible,

la liberté de la mission qui lui est confiée. Vous ferez par suite entrevoir la résolution où est la Propagande de porter ailleurs son siège financier et de créer dans les diverses parties du monde des centres de son administration, où seront rassemblées les sommes fournies par les dons des fidèles pour la grande œuvre des missions, afin de se délivrer ainsi d'un joug devenu désormais insupportable.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage pour aujourd'hui sur la résolution que fait entrevoir la Propagande dans cette conclusion. Elle montre, à elle seule, combien grave est l'atteinte portée par le récent arrêt de la cour de Rome à l'action d'un institut qui est comme un organisme essentiel du gouvernement de l'Église. Aussi est-on en droit d'espérer que partout les catholiques, faisant écho à la solennelle protestation venue de Rome, auront à cœur de combattre, selon leurs moyens, la perpétration définitive de l'attentat dirigé si ouvertement contre l'apostolat évangélique et le pouvoir spirituel de la Papauté.

### France.

Nous croyons savoir que M. Jules Ferry, président du conseil et ministre des affaires étrangères, a reçu communication de la note diplomatique où est consignée la protestation adressée aux puissances par le Souverain-Pontife contre la résolution du gouvernement italien de s'emparer des biens de la Propagande.

Paris. — On lit dans le *National,* feuille républicaine :

Au mois de juin dernier, il fut une première fois question de laïciser l'hôpital Necker; mais à cette époque, on craignait que le choléra n'éclatât à Paris, et par ce motif le conseil de surveillance de l'Assistance publique fut d'avis d'ajourner cette transformation. A la fin de l'année 1883, la question fut reprise, et, cette fois, le conseil de surveillance émit un avis favorable à la laïcisation. Le dossier de cette affaire a été soumis au préfet de la Seine et au ministre de l'intérieur. Nous apprenons que M. Waldeck-Rousseau s'est formellement prononcé contre une telle mesure.

Cette décision prouve que l'autorité supérieure estime qu'il convient de s'arrêter dans la voie où on s'était engagé et de mettre, au moins provisoirement, un terme à la laïcisation des établissements hospitaliers.

### Missions.

Tonkin. — Les massacres de chrétiens dans les provinces de Thanh-Hoa et de Nghé-An ont eu lieu, d'après une lettre de Hanoï qui arrive au *Temps,* dans les premiers jours de janvier. Ce sont les mandarins eux-mêmes qui ont dirigé les chefs

de bandes, et ils agissaient vraisemblablement sur des instructions venues de Hué. Le ministre de la guerre en Annam paraît surtout compromis par l'enquête à laquelle on s'est livré. Ainsi, à Phu-Quang, sur le Song-Ma, un mandarin militaire nommé Chunh Sa-Son, préposé à la garde des montagnes de la province de Thanh-Hoa, a fait décapiter le 1er janvier un prêtre annamite et sept catéchistes, puis il a brûlé et pillé la chétienté et massacré les autres chrétiens.

A Long-Thanh, les tirailleurs de montagne, conduits par un chef de bande, tuent un prêtre, massacrent des chrétiens, brûlent trois villages. Le lendemain, 2 janvier, six chrétiens sont tués sur le Song-Ma, les tirailleurs de montagne brûlent la chrétienté. En d'autres points, mêmes massacres.

On assure que des ordres avaient été donnés avant la prise de Song-Tay aux Pavillons-Noirs de massacrer tous les chrétiens, et ils émanaient d'un des vice-rois des provinces de la Chine. Dès qu'il a été prévenu, l'amiral Courbet a envoyé le *Château-Renaud* dans la province annamite de Thanh-Hoa avec mission de protéger les chrétiens.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 14 février.** — *Sénat.* — La loi municipale avance à pas lents, mais non mesurés ; elle affecte même des allures titubantes et désordonnées, qui inspirent des craintes pour la seconde lecture et son retour à la Chambre.

C'est un travail pénible et ingrat, qui n'aboutira à aucune amélioration dans le pays, y créera de nouveaux embarras et des querelles de clocher à ne plus en finir.

Nous avons aujourd'hui un incident important sur la question des subventions que les communes devaient et ne devront plus au culte.

M. de Pressensé avait lu l'encyclique papale, et il a tenu à faire, lui aussi, son manifeste au nom de l'Église réformée. Il l'a fait, nous devons le dire, avec une certaine éloquence, et il a affirmé la même thèse, la nécessité de maintenir le Concordat et de l'appliquer loyalement, le devoir pour l'État de garantir la liberté de l'Église.

Son discours, très applaudi à droite et au centre, a produit un grand effet sur le Sénat.

Très applaudi également, M. Bardoux a semblé assurer le triomphe de l'amendement. On le félicitait de sa courageuse intervention.

Comment se fait-il que l'amendement ait été repoussé par 134 voix contre 129?

C'est une faible majorité sans doute, mais c'est là un de ces votes qui resteraient incompréhensibles si l'on ne tenait compte de certaines timidités, des compromis et des agissements du ministère sur les cumulards fonctionnaires de l'État.

Après cela, la discussion a continué sur des questions peu importantes. On vote les articles de la loi depuis 134 jusqu'à 141. Encore a-t-on réservé l'article 139.

*Chambre des députés.* — Suite de la première délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique.

Art. 2 relatif à l'enlèvement ou à la dégradation des signes publics de l'autorité du gouvernement républicain, aux cris et chants séditieux et aux manifestations séditieuses par emblèmes ou affiches.

M. Gatineau combat le paragraphe 1er de l'art. 2, qui punit de l'emprisonnement et de l'amende l'enlèvement des signes de l'autorité du gouvernement républicain.

Le délit prévu par cet article est prévu par l'art. 257 du Code pénal auquel il est tout à fait inutile de rien ajouter.

M. Goblet dit qu'il s'agit d'un fait matériel, fait délictueux et qui tombe sous l'application du droit commun.

Malgré ces très justes observations, le paragraphe est adopté par 303 voix contre 189.

M. Andrieux, sur le paragraphe 2 relatif aux cris, chants, affiches ou emblèmes séditieux, supplie la Chambre de renoncer à des dispositions légales dangereuses. Il est inutile, d'ailleurs, de confirmer le Code pénal. Il ne sera plus permis de discuter ni de critiquer la politique du gouvernement et l'attitude des Chambres ; on rétablit les délits d'opinion.

La première partie du 2e paragraphe de l'article est mise aux voix ; nous rappelons qu'elle vise la condamnation des cris et chants séditieux sur la voie publique. Elle est adoptée par 290 voix contre 215 sur 505 voix.

Les mots du 2e paragraphe « et toute manifestation séditieuse faite publiquement par emblèmes » sont adoptés par 312 voix contre 165 sur 477 votants.

Les mots « et affiches » sont adoptés par 298 voix contre 196 sur 494 votants.

M. Maigne développe un amendement tendant à définir la manifestation séditieuse.

En voici le texte :

« Est séditieuse la manifestation qui, par des cris ou des chants, des symboles ou des emblèmes, des placards ou des affiches, provoque, soit au rétablissement de la monarchie, soit au renversement de la République, ou des pouvoirs institués par elle.

*Un membre à droite.* — C'est inconstitutionnel.

M. MAIGNE. — Oh ! je connais votre amour pour la Constitution Mais vous savez fort bien que la Constitution ne se révise que par la voix publique, et, en ce moment, nous nous occupons de faits qui se produisent sur la voie publique. (Rires à droite.)

Vous riez? J'ai traversé d'autres épreuves que celles de vos rires, elles ne m'ont pas ébranlé, et ce ne sont pas ces rires qui m'ébranleront. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

On a fait à ma rédaction première quelques objections. On m'a dit que si je me renfermais dans ces mots: *renversement de la République*, je ne couvrirais peut-être pas assez la République. J'ai ajouté les mots : *ou des pouvoirs institués par elle.*

Ces pouvoirs sont le pouvoir exécutif, la Chambre, le Sénat et le président de la République.

D'autres ont pensé qu'il y avait obscurité dans les mots emblèmes et symboles. Je ne le pense pas.

Tout le monde sait que le drapeau blanc est ou a été l'emblème de la monarchie légitime. Avec les fleurs de lys et le cri de : Vive le roi, il est le symbole.

Un collègue avait proposé de remplacer les mots « emblèmes » et « symboles » par ceux-ci : « l'exhibition d'un drapeau autre que le drapeau tricolore. » Cette rédaction m'a paru insuffisante.

En effet, les bonapartistes s'abritent sous le drapeau tricolore qui, si on y ajoute l'aigle, devient un emblème séditieux.

Mettez-y le coq et vous aurez l'emblème de la royauté de Philippe II ou de Philippe VII. (Mouvements divers à droite.)

Les emblèmes séditieux comme ceux qu'on étalait à Challans doivent être proscrits, et ceux qui les exhibent doivent être poursuivis.

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Je proteste.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous invite à garder le silence.

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — On me provoque en me parlant de Challans.

M. MAIGNE. — J'ai terminé et je prie la Chambre de voter notre amendement, car il donne satisfaction à deux intérêts qui se trouvent au fond de toute loi politique, l'intérêt de la société et l'intérêt de l'individu ; intérêts qui ne sont point contraires, comme on le dit trop souvent, intérêts qui se concilient et qui ont besoin d'être unis, pour que le développement social rencontre les conditions d'harmonie qui seules peuvent le rendre durable et fécond.

L'amendement de M. Maigne est mis aux voix et adopté.

Le paragraphe édictant pour les délits sus-visés l'emprisonnement de six jours à six mois et l'amende de 100 à 4,000 fr. est également adpoté.

M. GOBLET combat le dernier paragraphe de l'article, d'après

lequel on pourrait interdire par arrêté de police l'apposition d'affiches dans lesquelles aucun délit ne serait relevé. En dehors de ce que la loi déclare délictueux, il ne doit pas y avoir d'interdiction, et la police n'a pas à intervenir. (Très bien !)

M. le Ministre de l'intérieur rappelle que les maires ont le droit de prendre des mesures de police pour assurer le bon ordre dans leur commune.

Lors de l'affichage du manifeste signé par le prince Napoléon, il s'est produit sur quelques points des désordres locaux, à la suite desquels, et pour en prévenir le retour, des maires ont pris des arrêtés pour empêcher l'affichage. C'était une disposition exceptionnelle en vue d'assurer l'ordre dans la commune.

Il en est de ce droit comme de tous les droits possibles; il peut arriver qu'on en fasse un mauvais usage, et alors un recours est ouvert aux citoyens, mais ce n'est pas une raison pour supprimer le droit. Il ne s'agit d'ailleurs que de maintenir en vigueur une législation qui existe déjà.

M. Goblet ne voudrait pas que, sous prétexte de bon ordre, on laissât aux préfets et aux maires le droit de transgresser la loi. Tant qu'un délit n'est pas commis, l'autorité n'a pas à intervenir.

Le paragraphe est mis aux voix.

Le paragraphe est adopté par 259 voix contre 240, sur 499 votants.

L'ensemble de l'article 2 est adopté par 287 voix contre 208.

M. Gatineau propose d'ajouter une disposition par laquelle les circulaires et les affiches électorales seraient exceptées.

Le rapporteur combat cette motion ainsi que M. Léon Renault.

L'amendement est adopté par 277 voix contre 163.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

**Vendredi 15 février.** — *Sénat.* — Suite de la délibération sur l'organisation municipale.

M. Demole propose une nouvelle rédaction des articles 116 à 118 qui sont adoptés.

L'article 122 et 123 qui avaient été réservés sont adoptés.

Le paragraphe 11 de l'article 139 est supprimé.

Le paragraphe 14 est adopté.

L'ensemble de l'article 139 est adopté.

Les articles 142 à 145 sont adoptés.

Sur l'article 146, M. de Raaignan demande que le vote des charges extraordinaires ne soit valable qu'après deux délibérations et avec une majorité de deux conseillers en exercice sur trois.

M. Lenoel combat l'amendement au nom de la commission.

Cet amendement est repoussé par 162 voix contre 105.

Les articles 146 à 147 sont adoptés.

Les articles 149 à 161 sont adoptés.

L'article 163 est adopté.

M. Demole propose au Sénat de voter l'article 68, antérieurement réservé et relatif aux délibérations qui devront être soumises à l'approbation de l'autorité supérieure.

L'article 68 est adopté.

M. de Gavardie combat l'article 164, réglant la manière dont la loi sera appliquée dans les colonies.

L'orateur demande le renvoi du premier paragraphe à la commission.

M. Forcioli explique qu'on supprime les conseillers étrangers, mais on ne veut pas pour cela supprimer les conseillers indigènes.

M. Casimir Fournier dépose un amendement modifiant le paragraphe 1er.

Cet amendement est adopté.

L'article 164, ainsi modifié, est adopté.

M. Batbie combat l'article 165 portant que les conseils municipaux pourront prononcer la désaffectation des immeubles consacrés, en dehors des prescriptions concordataires, soit aux cultes, soit à des services religieux. L'orateur croit que l'article est dangereux, car il confère à la commune un droit qu'elle n'a pas.

M. le Garde des sceaux répond que tous les immeubles peuvent être ainsi désaffectés.

L'article est renvoyé à la commission.

M. Jacques demande le maintien du décret du 27 décembre 1866, afin de permettre la représentation aux indigènes musulmans.

L'amendement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

**Samedi 16 février.** — *Sénat.* — Le Sénat continue de discuter la loi municipale. On adopte les paragraphes 16 à 20 de l'article 166, ainsi que l'ensemble de l'article 166.

On revient ensuite sur l'article 165, renvoyé à la commission. M. Lenoel soutient le texte suivant, qui est voté par 164 voix contre 122 :

« Les conseils municipaux pourront prononcer la désaffectation totale ou partielle d'immeubles consacrés, en dehors des prescriptions de la loi organique des cultes du 18 germinal an X, soit aux cultes, soit à des services religieux, ou à des établissements quelconques ecclésiastiques et civils. Ces désaffectations seront prononcées dans la même forme que les affectations. »

M. Barne présente un article additionnel ainsi conçu : « Les sectionnements votés par les conseils généraux dans leur session du mois d'août 1883, recevront leur application dans toutes les communes qui en ont été l'objet à l'occasion des élections municipales de 1884. »

M. Baragnon parle sur le même article.

La Commission adopte l'amendement de M. Barne, mais le Sénat n'est plus en nombre et la discussion continuera lundi.

*Chambre des députés.* — On discute à la Chambre la suite du projet sur les manifestations politiques. L'article 4 est adopté.

M. Martin-Feuillée déclare que le gouvernement accepté le renvoi à la cour d'assises du délit résultant de placards séditieux. D'autre part, M. Goblet admet le renvoi à la police correctionnelle des autres délits prévus par la loi actuelle, sauf les manifestations séditieuses par cris ou emblèmes.

L'amendement de M. Goblet est adopté par 268 voix contre 230.

Le vote de cet amendement donne lieu à un joli spectacle. Tous les ministres ont été battus successivement : Ferry, Tirard, Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée, mais ils ne veulent pas en convenir.

Les articles 5 et 6 sont adoptés, et la Chambre décide, à la majorité de 323 voix contre 202, sur 525 votants, qu'elle passera à la seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

M. le Président dit que M. Paul Bert demande une suspension de séance pour terminer un rapport supplémentaire.

La Chambre, consultée, décide, à la majorité de 359 voix contre 167, sur 526 votants, que la discussion n'est pas remise à lundi.

Par 261 voix contre 221, sur 482 votants, la Chambre refuse de mettre le projet en tête de l'ordre du jour de jeudi. Le projet viendra donc mardi en discussion.

**Lundi 18 mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion du projet de loi sur l'organisation municipale.

M. Barne défend l'amendement qu'il a déposé à la dernière séance, et combat la proposition tendant à donner aux préfets les attributions du conseil général.

M. Baragnon dit que c'est pour éviter l'abus du sectionnement.

L'amendement Barne est adopté.

Le Sénat, après quelques observations de M. de Gavardie, décide de passer à la deuxième délibération.

L'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Gauthier de Rumilly est fixée au 28 février.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Naquet, tendant à étendre aux civils le bénéfice de la loi du 10 juin 1879 relative aux croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le gouvernement.

Après quelques observations de M. Naquet, la proposition n'est pas prise en considération.

La proposition de M. de Gavardie, relative au vote annuel du budget, n'est pas prise en considération.

La première délibération du projet de loi relatif aux ventes judiciaires des immeubles est ajournée.

Le projet de loi relatif aux syndicats professionnels est renvoyé à jeudi.

*Chambre des députés.* — M. PIEYRE questionne M. Méline sur le retard apporté à l'exécution des canaux du Rhône qui peuvent être d'un grand secours pour l'agriculture.

M. LE MINISTRE répond que les canaux ne sont pas oubliés. Seulement la situation financière est telle qu'il est impossible de présenter à la Chambre un projet de loi qui coûtera au pays 200 millions. On étudie donc actuellement un nouveau projet graduant les dépenses et subordonnant les travaux aux besoins des populations.

La Chambre prend successivement en considération les propositions relatives aux brevets d'invention, à l'exercice de la médecine, à l'organisation de l'association syndicale pour le drainage.

Première délibération du projet qui supprime les enfants de troupe dans les régiments et crée six écoles préparatoires pour eux.

L'urgence est déclarée.

Les articles 1 à 7 sont adoptés.

MGR FREPPEL, reprenant le texte primitif du projet présenté par le général Thibaudin, qu'on ne saurait certes taxer de cléricalisme, demande pour chaque école un aumônier spécial.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je ne me considère comme lié en rien par ce qu'a pu faire ou dire M. le général Thibaudin. Je me rallie complètement au projet de la commission de l'armée. (Applaudissement à gauche.)

MGR FREPPEL. — Tant pis pour vous ! (Exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne devez pas interrompre, et surtout en ces termes. (Très bien ! très bien ! — Bruit à droite.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Cette impolitesse ne me touche pas. (Bruit à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.) Et ce qui prouve combien la présence d'un aumônier dans une école d'enfants de troupe peut être une cause de désordre. (Exclamations et bruits à droite. — Applaudissements répétés à gauche), c'est la passion et l'impolitesse qu'on apporte ici dans ce débat. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. PIEYRE. — Ceci est indigne d'un ministre. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Pieyre, je vous rappelle à l'ordre. (Bruit à droite.) Et ne m'obligez pas à recourir à des mesures plus sévères.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Comme père de famille... (Interruptions à gauche.) comme père de famille dans un pays où le service est obligatoire, il est de mon devoir de protester contre les paroles de M. le ministre de la guerre. (Applaudissements à droite. — Bruit.) M. le ministre n'a pas respecté nos convictions. (Très bien! Très bien! à droite. — Interruptions à gauche.) Catholi-

que convaincu, je respecte vos convictions, respectez les nôtres. (Applaudissements à droite.)

M. le Ministre de la guerre. — L'événement ne fait que confirmer amplement ce que j'ai dit. Je n'ai point attaqué vos convictions. Je respecte toutes les convictions, et je désire que vous respectiez les nôtres. (Très bien! Très bien! à gauche.)

Je ne puis faire que le crédit de 3,000 fr. suffise pour ce que vous voulez. Dans une école d'enfants de troupe, il y a des enfants de tout culte. Si nous y établissions un aumônier catholique, il faudrait y établir aussi un pasteur protestant et un rabbin. (Bruit à droite. — Applaudissements à gauche.)

A M. Freppel, je répondrai que nous avions, il n'y a pas longtemps, des aumôniers de garnison, et le désordre, la discorde étaient dans nos casernes. (Applaudissements à gauche. — Bruit prolongé à droite.) Et ce sont leurs agissements qui ont amené la suppression de l'aumônerie. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Ces déclarations singulièrement déplacées dans la bouche d'un membre du gouvernement, soulèvent des murmures d'indignation. Le prince de Léon demande la parole au milieu du tumulte :

M. le prince de Léon. — J'ai eu l'honneur de défendre autrefois, à cette tribune, les aumôniers militaires; je viens encore aujourd'hui les défendre contre les allégations de M. le ministre de la guerre. (Très bien! très bien à droite.)

M. le ministre de la guerre a dit que les aumôniers, quand ils existaient dans les corps d'armée, y étaient des fauteurs de désordres, que partout s'élevaient contre eux des plaintes. Je viens protester contre cette accusation.

Les aumôniers militaires inculquaient au soldat les principes d'honneur et de courage. (Très bien! très bien! à droite. — Interruptions à gauche), qui font la force d'une nation; ils leur apprenaient à mourir pour notre drapeau, et alors nos armées étaient partout victorieuses. (Très bien! très bien! à droite. — Bruits à gauche.)

Le soldat a besoin de croire, d'appartenir à une religion, de la pratiquer, car il n'y a que ceux qui croient qui savent mourir. (Très bien! très bien! à droite. — Vives réclamations à gauche.)

M. Ballue, *rapporteur*. — J'oppose à cette assertion un démenti formel; je proteste en mon nom et au nom de ceux qui, sans croire, comme moi, sont tombés sur les champs de bataille. Je ne saurais admettre une insinuation qui pourrait faire considérer comme des lâches ceux qui ne croient pas. (Bruit à droite.)

M. le Prince de Léon. — Je ne me suis adressé à personne en particulier, monsieur Ballue, pas plus à vous qu'à tout autre. J'ai parlé d'une manière générale.

Le mot de *démenti* a excité une juste émotion à droite. M. Paul

de Cassagnac réclame le droit de parler et vient relever avec énergie le procédé de l'orateur qui l'a précédé à la tribune :

Je demande à M. le président, et c'est en cela que je fais appel au règlement — et je le demande avec d'autant plus de calme que je ne suis pas personnellement engagé dans l'incident, — s'il est permis à un député de la majorité d'adresser un outrage à un membre de la minorité, alors surtout que celui-ci ne s'était pas adressé personnellement à M. Ballue.

Il m'est arrivé souvent d'encourir pour un mot vif les pénalités du règlement, et je les ai subies sans me plaindre.

J'ai donc le droit de demander à M. le président et à la Chambre si l'impartialité n'existe pas pour la minorité, si nous devons être exposés à des paroles injurieuses de la part de la majorité républicaine, sans qu'il y ait de protection pour nous. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Ballue. — Je déclare tout d'abord que je m'inclinerai devant la décision de la Chambre et du président ; mais il y a une chose que je tiens à affirmer, un droit que je tiens à revendiquer : c'est qu'il ne saurait être permis à un député, de la minorité ou de la majorité, peu importe, de dire que ceux-là seuls qui croient savent faire toujours leur devoir sur le champ de bataille. A cette affirmation, j'ai le droit d'opposer une dénégation énergique, absolue. (Vifs applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

Je ne puis pas, je ne dois pas laisser outrager ceux qui ne croient pas et qui n'en ont pas moins su remplir leur devoir de soldat. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Voilà les simples explications que j'avais à fournir à la Chambre.

Si M. le prince de Léon retire les outrages immérités qu'il a adressés à ceux qui ne partagent pas ses croyances, je serai heureux de lui donner satisfaction ; mais s'il ne les retire pas, quelles que puissent être les sévérités du règlement, devant lequel je m'incline d'avance, je maintiendrai mes paroles. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

M. le Prince de Léon. — J'ai déclaré en descendant de la tribune, et je tiens à le déclarer encore, que je n'ai voulu blesser aucun membre de cette Chambre ; j'ai dit et je répéte que tous ceux qui croyaient savaient bien mourir.

En disant cela, je n'ai entendu blesser aucune conviction chez des collègues.

M. Ballue. — Vous avez dit : « Il n'y a que ceux qui croient qui savent mourir. » (Oui ! oui ! à gauche.)

M. le Prince de Léon. — Je ne me suis adressé à personne, je ne laisserai personne manquer de respect à mes croyances, mais je n'ai pas attaqué ceux qui n'en ont pas.

Ceux qui ne croient pas peuvent bien se conduire, mais je dis et

je répète que tous ceux qui croient savent bien mourir. (Très bien! très bien ! à droite. — Bruit à gauche. )

L'amendement de Mgr Freppel a été repoussé par 368 voix contre 97.

**Mardi 19 février.** — *Chambre des députés.*—On discute à la Chambre la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire et la nomination des instituteurs et institutrices.

Les articles 7 à 13 sont adoptés.

Sur l'article 8, M. Bourgeois demande que, pour la création des écoles de hameau, on tienne compte de l'avis des conseils municipaux et des conseils généraux.

L'article 14 réglant les dépenses de l'instruction primaire est renvoyé à la commission.

M. Lorois demande si les six centimes additionnels, dont l'art. 15 prévoit le vote pour le service de l'enseignement primaire, sont compris dans les vingt centimes dont les communes ont la libre disposition; dans le premier cas, la disposition est inutile, dans l'autre elle ne serait pas sans danger.

M. Paul Bert répond que ces six centimes ne sont pas compris dans les vingt centimes.

L'article 15 est voté par 431 voix contre 64.

Mgr Freppel demande la suppression de l'article 16 ainsi conçu : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. » C'est cet article qui donne à la loi son véritable caractère.

On a encore besoin des instituteurs et des institutrices congréganistes parce que le personnel laïque est encore insuffisant; mais quand on aura complété les cadres, on mettra à la porte ces auxiliaires respectables dont on est trop heureux aujourd'hui d'avoir le concours. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'orateur montre que la loi viole la fameuse déclaration des Droits de l'homme dont les démocrates parlent tant. Il combat le préjugé qui dit que l'obéissance religieuse est incompatible avec les droits de l'Université.

On prétend que les instituteurs et institutrices congréganistes sont peu propres à préparer les enfants aux devoirs de la famille, n'étant pas eux-mêmes engagés dans les liens du mariage. Si cette objection était vraie, il faudrait exclure de l'enseignement les instituteurs et institutrices qui ne sont pas mariés.

Est-il vrai que l'exclusion proposée soit conforme au vœu des populations ? Cependant on voit les instituteurs expulsés rouvrir des écoles où se pressent les élèves, à Paris et dans la province. La statistique montre que les élèves sont beaucoup plus nombreux dans les écoles religieuses : elle montre de quel côté se portent les sympathies populaires.

Est-ce bien par un pareil article qu'il convient de répondre au langage si modéré et si conciliant du Souverain-Pontife ? Le monde entier saura qu'à une parole de paix la Chambre a répondu par un cri de guerre, elle en aura toute la responsabilité. (Applaudissements à droite.)

M. Paul Bert défend la disposition combattue par Mgr Freppel, qui est la plus importante du projet. parce qu'elle est un nouveau pas vers la séparation de l'Église et de l'État.

La Chambre a déjà exclu l'Église des écoles en interdisant l'entrée au prêtre. La sécularisation complète doit être la conséquence de cette première mesure. On ne fait pas la guerre à l'Église, puisqu'on laisse l'Église maîtresse chez elle, ni à la religion, puisque chacun conserve sa liberté de conscience.

M. Ferdinand Boyer appuie l'amendement de Mgr Freppel. Il prononce un long et beau discours, mais sa voix déjà faible se perd au milieu des conversations particulières.

Enfin l'art. 16 est adopté par 377 voix contre 137 sur 514 votants. Puis la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

---

# CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La semaine. — Révélations révolutionnaires. — Désastre de Sinkat. — Étranger : Soudan, Italie, Espagne, Autriche, Portugal.

21 février 1884.

Encore une triste semaine qui vient de s'écouler : capitulations honteuses du Sénat dans la discussion de la loi municipale, nouveaux votes de haine contre la religion de la part de la Chambre, cyniques et grossières déclarations du général Campenon parvenu à se mettre d'un seul coup au-dessous des Farre et des Thibaudin, tel en est le triste bilan.

—

Nous ne serions pas complets cependant sur ce sujet, si nous ne disions un mot de la querelle survenue entre M. Clémenceau et M. Ranc au sujet de la part que les opportunistes et les radicaux auraient prise à l'organisation d'une résistance révolutionnaire en 1871. Il résulte des documents échangés que, dès 1877, un coup de main était projeté par M. Gambetta, et si les électeurs, convoqués régulièrement dans leurs comices au mois d'octobre 1877, avaient accordé leurs suffrages à une majorité conservatrice, les républicains se seraient insurgés, le chassepot à la main, contre le verdict populaire !

L'aveu est précieux, mais faut-il prendre à la lettre les bravades des opportunistes et des clémencistes? Assurément l'envie ne leur a pas manqué de corrompre l'armée et de la pousser à la révolte, mais la vérité est que, sous le consulat de Fourtou, les chefs précités de la résistance révolutionnaire poussaient la prudence jusqu'à ne pas coucher deux nuits de suite sous le même toit, et c'est quand le public eut constaté que M. de Fourtou, dont on faisait un croquemitaine de coup d'État, n'était qu'un aimable viveur, que les députés de la gauche revinrent de province où ils s'étaient tapis et qu'on fit sonner bien haut les préparatifs de résistance. La vérité est que ni le général Lallemand, ni le général de Clinchamp, dont on affectait de considérer le concours comme assuré, n'avaient été consultés par les chefs du mouvement. La vérité est que le 16 mai, né d'une boutade que le maréchal-président a payée loyalement de sa retraite, n'avait tiré qu'un sabre de bois, et que si les jacobins et leurs auxiliaires en ont pris acte pour se préparer plus ou moins sérieusement à la guerre civile, c'est qu'il est de leur essence de conspirer même entre eux et contre eux, même quand ils sont au pouvoir, comme on peut le voir en ce moment.

—

Les conservateurs viennent de remporter un succès aux élections pour la nomination d'un conseiller général pour le premier canton d'Angoulême. M. Laroche-Joubert fils a été élu, en effet, dimanche, avec 1,895 voix contre 1,098 données à son concurrent républicain M. Nouel.

Les conservateurs n'ont pas été moins heureux à Gentioux, où M. Dupic l'a emporté sur M. Lepetit; à Bossac, où M. Arnous a battu M. de Manny; à Magny, où M. Bachelier a battu M. Pinard.

—

Pendant que la commission des 44 est censée se livrer avec une ardeur fébrile — qui ne manque pas de côtés ridicules — à l'enquête sur les causes de la crise économique, le conseil municipal de Paris vote dix mille francs pour l'érection d'une statue à Diderot, statue dont le besoin devait peu se faire sentir.

Les écrits de Diderot sont un abîme d'impuretés: son nom infect et pourri ne devrait jamais être exhumé du cimetière de l'oubli; et personne ne peut se résoudre à remuer cette fange...

il faut, pour penser autrement, être le Conseil municipal de Paris.

—

Un nouveau désastre, comme on l'a vu dans notre précédent numéro, vient de frapper les Égyptiens au Soudan. La petit ville de Sinkat, comme il n'était que trop à prévoir, a succombé. Pressé par la faim, son commandant, Ibrahim Tewfik pacha, a exécuté un projet héroïque, il a fait une sortie suprême, dans laquelle lui et les six cents hommes de la garnison, les mille femmes et enfants enfermés dans la place, ont été massacrés par les assiégeants, qui ont ensuite pris possession de la ville.

Quelques heures avant ce tragique événement, le gouvernement de Londres avait résolu d'autoriser les troupes anglaises à aller au secours de la brave petite garnison, ainsi que de la garnison de Tokar. Il était déjà trop tard pour Sinkat.

Quant à Tokar, on annonce que sa garnison a tenté une sortie contre les assiégeants, le jour de la défaite de Baker, et qu'elle a dû se replier derrière les fortifications, après avoir laissé 40 ou 50 morts sur le terrain. Elle doit être fort découragée. De plus, ses provisions de vivres sont bien près d'être complètement épuisées.

L'amiral anglais Hewett rencontrera, pour arriver de Souakim jusqu'à elle, plus de difficultés encore que Baker pacha. Tout d'abord, il aura affaire à de nombreuses bandes d'insurgés qui se montrent aux environs mêmes de Souakim et qui s'enhardissent au point d'avoir détruit une plantation de melons à 2 kilomètres de la ville et tenu toute une nuit le camp anglais sur le qui vive.

De plus, la prise de Sinkat va permettre à Osman Digna de mettre en ligne le plus grand nombre des troupes qui jusqu'ici maintenaient cette place ; et les canons et les fusils pris à l'armée de Baker pacha mettront un atout de plus dans son jeu.

—

On est enfin rassuré sur le sort du général Gordon. Le hardi soldat a fait une entrée triomphale à Khartoum. Il s'était fait précéder, dans la capitale de la Nubie, par une affiche annonçant le renvoi des troupes irrégulières, dont les déprédations faisaient souffrir les sujets du khédive, et la réduction de moitié de toutes les taxes. Dans leur enthousiasme, les populations glorifiaient le général anglais, qui leur promettait « plus que ne faisait le faux prophète. » Gordon leur avait malheureuse-

ment fait une autre promesse, dont le rigorisme britannique aura peine à se justifier et dont M. Gladstone n'a fait qu'un aveu contraint et ambigu à la Chambre des Communes. Il a promis de lever les entraves apportées à la traite des esclaves; le *Times* confirme l'authenticité de ce document et dissipe les doutes inspirés par sa première reproduction. Le *Times* ajoute bien que c'est là une mesure éminemment temporaire et commandée par une dure nécessité : elle n'en a pas moins dû peser lourdement sur la conscience de l'austère apôtre de l'Évangile et de la liberté des noirs dans l'Afrique équatoriale.

—

Il n'est bruit, en Italie, que d'une tentative d'attentat qui aurait eu lieu dans la nuit du 16 au 17, sur la limite du territoire de Cornetto, du côté de la Toscane, lors du passage d'un train dans lequel se trouvait le roi.

Il en a été question à la Chambre des députés de Rome. M. Mordini, avec le consentement de M. Genala, qui représentait M. Depretis, malade, a demandé des détails sur le fait. M. Genala a répondu que quelques instants avant le passage du train royal, quatre individus armés de fusils attaquèrent un gendarme en faction sur la ligne. Celui-ci leur tira plusieurs coups de revolver et en blessa probablement un, car on trouva un mouchoir ensanglanté. Ce gendarme enleva de la ligne une bouteille jetée en fuyant par les malfaiteurs. Cette bouteille contenait une matière explosible et avait une mèche allumée. Le gouvernement n'a pas d'autres nouvelles. Il cherche avec un très grand soin à s'assurer s'il s'agit d'un attentat, comme on le suppose. M. Mordini s'est déclaré « satisfait » de cette réponse. M. Minghetti a demandé au gouvernement de communiquer sans délai à la Chambre les nouvelles qui seront recueillies ultérieurement sur le caractère et la portée de cet événement, et M. Genala a promis de le faire.

—

L'anniversaire de la proclamation de la République espagnole a été célébré dimanche dans toute la Péninsule. On a beaucoup acclamé, quand on le pouvait sans danger, dans de petits banquets, les chefs des deux grandes fractions de l'opinion républicaine, M. Py y Margall, le chef du fédéralisme, et M. Castelar, le leader des possibilistes. Les divers groupes démocratiques paraissent d'accord, pour le moment.

Quant au nouveau ministère, il paraît résolu à persévérer

dans sa ligne de conduite actuelle et à réprimer sans ménagement toutes les démonstrations démocratiques. Il est naturel que le cabinet recherche, pour sa politique, des alliés catholiques et modérés.

Tous les renseignements de province s'accordent sur ce point, que les autorités font preuve de vigueur contre les amis de M. Sagasta et les républicains, et qu'elles témoignent, au contraire, une bienveillance extrême aux partisans de la droite « ultramontaine. »

C'est du moins ce que le correspondant madrilène du *Temps* télégraphie à ce journal, et nous l'en croyons sans peine. Si le cabinet conservateur auquel le roi Alphonse XII a donné sa confiance ne combattait pas énergiquement les menées révolutionnaires des républicains et de leurs bons amis et alliés les libéraux, ils ne feraient pas leur devoir.

—

Le gouvernement autrichien fait un usage énergique des mesures exceptionnelles qui ont été édictées. Deux cents personnes environ, appartenant au parti anarchiste, ont déjà été arrêtées ; les expulsions faites en vertu des lois d'exception atteignent à peu prés le même chiffre. Les chefs du parti socialiste et les principaux orateurs des clubs ouvriers ont été expulsés de la capitale.

—

En Portugal, un projet de révision de la Constitution, soumis aux deux Chambres, a été, récemment, adopté en principe après une discussion générale sur l'opportunité de cette mesure. Actuellement, la Chambre a abordé la discussion du projet même de révision. Parmi les articles de la Constitution, l'art. 6, qui institue une religion d'État et ne permet qu'aux étrangers l'exercice des cultes dissidents, paraissait devoir être soumis à la révision; la Chambre haute en a décidé autrement. Un amendement tendant à établir la iiberté des cultes a été repoussé par 71 voix contre 12. De là, grande colère dans les feuilles libérales.

« Cette décision, disent-elles, n'est pas à l'honneur du Parlement portugais. Un pays ne se tient pas impunément ainsi en dehors du mouvement général des esprits, sans subir les conséquences de cet isolement. »

Les journaux libéraux n'ont cependant pas tant à se plaindre du Portugal. Dans ce malheureux pays, qui est à peu près ruiné, les Loges dominent absolument.

—

La Russie avance à grands pas sur la route de l'Inde anglaise. La voici maintenant à Merv, position d'où elle commande l'Afghanistan, et aussi la Perse, qu'elle enserre déjà par le Caucase et l'Arménie. Que vont faire les Anglais ? La *Gazette de Cologne* croit qu'ils se résigneront par nécessité.

Si, dit la feuille allemande, l'Angleterre avait les mains libres en ce moment, il s'élèverait une tempête d'indignation contre la Russie, pareille à celle qui éclata en 1870, lorsque la Russie se libéra des dispositions de la paix de Paris sur la mer Noire.

La Russie, en effet, a souvent promis de s'abstenir de toute conquête dans ces contrées, et elle vient de fournir un nouvel exemple de la foi que l'on peut avoir dans ses promesses. La confiance aveugle témoignée par M. Gladstone dans les desseins de la Russie est un des points les plus faibles de sa politique. Même les hommes d'État anglais qui, à l'instar de Grant Duff, estimaient très éloignés encore les dangers qui menaçaient l'empire anglais aux Indes, doivent confesser aujourd'hui que le péril d'une collision s'est sensiblement rapproché.

Que peut faire l'Angleterre en présence de cet incident imprévu ? Il ne lui reste qu'à se rappeler le vieux proverbe : « Ce que l'on ne peut changer, il faut le laisser aller. » L'armée anglaise est bien trop faible pour pouvoir soutenir une guerre contre une grande puissance.

Beaconsfield, un des plus grands hommes d'État que l'Angleterre ait jamais eus, voulut conjurer le danger. De là sa campagne dans l'Afghanistan. Vint le charlatan Gladstone, esprit brillant rempli d'illusions et souvent aveuglé par les brouillards humanitaires et libéraux, et il laissa la place libre aux Russes.

Aujourd'hui le *Journal de Saint-Pétersbourg*, organe du ministère des affaires étrangères, déclare à l'Angleterre qu'il vaut mieux pour elle de s'entendre avec la Russie pour poursuivre conjointement leur mission civilisatrice.

La réalisation complète du programme pacifique dépendra, dit-il, de la sagesse du gouvernement anglais.

En d'autres termes, si vous voulez rester en paix, ne vous avisez pas de passer encore les défilés qui mènent de l'Inde dans l'Afghanistan.

Lord Beaconsfield avait fait savoir, dans le temps, à Saint-Pétersbourg, qu'il verrait un *casus belli* dans l'occupation de Merv. Et il avait de bonnes raisons pour en agir ainsi. A quoi

sert-il de dominer le canal de Suez, lorsque les Indes, vers lesquelles la Russie s'avance, par étapes, sont menacées du côté de la terre?

Mais Beaconsfield n'est plus là.

P. CHANTREL.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On connaît exactement les résultats de l'Emprunt. On demandait au public 13 millions de rente; il en a été apporté 44 millions 175 mille francs qui se décomposent comme suit :

22 millions 143 mille francs en rentes libérées, et 22 millions 32 mille francs en rentes non libérées.

L'Emprunt a donc été souscrit trois fois et demie. Aucune attribution ne sera faite aux souscripteurs de rentes non libérées. En ce qui est des titres libérés, pour savoir exactement la quantité qui a été souscrite en espèces et qui est réellement classée, il faut tenir compte du chiffre des Bons du Trésor convertis à cette occasion et qui, du reste, n'avaient été souscrits par les banquiers qu'à la condition expresse d'être reçus comme argent dans la souscription de l'Emprunt. Il en a été converti pour 180 millions, soit environ 6 millions de rente.

Le public n'a donc souscrit, en réalité, que 16 millions de rente en titres libérés, c'est-à-dire une fois et trois cinquièmes le montant de la souscription.

La Bourse a accueilli ce résultat de très méchante humeur, et l'Amortissable nouveau est resté une semaine en perte sur son prix d'émission.

Il paraît donc certain maintenant que nos critiques ont été partagées par beaucoup de monde. Sans être de ceux qui ont jeté à M. Tirard assez de pierres pour s'en faire construire un palais, nous avons cru qu'il était de toute justice de signaler ses volte-faces et ses bévues; et M. Tirard n'est certainement pas un ministre des finances idéal. Il n'a pas la main légère, soit qu'il fasse la conversion du 5 0/0, soit qu'il contracte un emprunt. Cette fois encore, il s'est trompé en pensant d'abord que la spéculation ne devait jouer aucun rôle dans un emprunt d'Etat, et quand il a voulu virer de bord, il était trop tard.

La spéculation attendait cet emprunt avec impatience; elle comptait sur lui, elle s'escomptait longtemps à l'avance comme le signal d'une reprise d'affaires, et elle s'était mise à la hausse pour lui faire un beau succès. Ce qu'elle reproche à M. Tirard, ce n'est pas d'avoir voulu faire *fare da se*, mais d'avoir considéré comme une qualité négligeable tout ce qui, dans les conditions de l'Emprunt, était destiné à favoriser l'essor du marché.

Quoi qu'il en soit, le mal est fait; mais l'Amortissable vient de donner une fois de plus sa mesure; c'est probablement la dernière fois qu'on emploiera ce fonds d'Etat, ce type que le public s'obstine à ne pas comprendre.

La Bourse a été bien mauvaise, la semaine dernière; nous avons même assisté à un jour de panique au sujet de l'impôt dont on menaçait les Rentes françaises. Voici que nous descendons au rang de la Rente italienne ou d'autres Rentes étrangères. C'est une de ces nombreuses surprises que nous ménage, à chaque instant, le gouvernement de la R. F.

La Commission de l'assiette de l'impôt, par 9 voix contre 2, a émis l'idée de frapper nos Rentes françaises d'un impôt de 3 0/0, pour commencer. Toucher à nos Rentes françaises, c'est toucher à l'Arche d'alliance, c'est saper la base de notre crédit public. Honte au gouvernement qui prendrait une pareille mesure; mais notre gouvernement a bu toutes les hontes!

Quand, sous Louis XVIII, on a créé le 3 0/0 *perpétuel*, c'est sous la condition qu'il rapporterait perpétuellement 3 0/0 de rente, *le capital étant abandonné*. Lorsque M. Thiers a fait l'emprunt 5 0/0, il a pris soin d'insérer dans la loi que le *taux* pourrait en être abaissé; mais il n'a jamais été question de la possibilité d'un impôt futur.

Cette mesure et le mauvais résultat, en janvier, du tableau de nos impôts et revenus indirects, ont mis un grand désarroi dans le marché. La haute banque n'est pas contente, elle qui a besoin de la hausse pour ses émissions; il faudra qu'elle la fasse quand même et à ses risques et périls. A, H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## L'ÉGLISE CONSIDÉRÉE COMME SOCIETÉ

(Suite et fin.)

La tradition donne au successeur de saint Pierre le nom de *Pape,* c'est-à-dire Père de tous les chrétiens, des Pasteurs comme des fidèles. C'est pour lui, en effet, que Jésus-Christ a bâti son Église; c'est lui qui a reçu les clefs du royaume des cieux; c'est lui dont la foi ne doit jamais défaillir et qui confirme ses frères dans la vérité; c'est lui, enfin, qui est chargé de conduire dans les pâturages du divin Maître, les agneaux et les brebis, les fidèles et les pasteurs, le troupeau tout entier.

Aussi son pouvoir n'a-t-il pas de limites. Il comprend : dans son objet, tout ce qui est nécessaire et utile au salut des âmes et au bon gouvernement de l'Église; dans son étendue, l'univers tout entier; dans son exercice, la plus grande indépendance, ne devant rendre compte qu'à Dieu seul de l'exercice de ses droits. Qu'il s'agisse de la règle de la foi ou de celle de la discipline, de la règle des mœurs ou de celle du culte divin, le Pape parle, et la cause est finie. Les controverses s'arrêtent et les diversités d'opinions sont ramenées à l'unité.

Le Pape est élu par les *Cardinaux* qui sont les princes et les sénateurs de l'Église ; il peut être choisi dans tout l'univers, et l'histoire, en effet, nous montre des Papes de toutes les nations : de la Syrie, de la Judée, de l'Afrique, de la Grèce, comme de tous les pays occidentaux : de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre.

Le Pape a seul le droit d'instituer les Évêques, qui gouvernent, sous son autorité, une portion de l'Église, appelée *Diocèse.* Ce n'est pas à dire, cependant, que l'Évêque ne soit que le vicaire, le représentant du Souverain-Pontife. C'est de lui, en effet, qu'il tient sa juridiction, c'est-à-dire l'assignation du diocèse confié à sa sollicitude; mais, de droit divin, il est le véritable Pasteur de son Église, le législateur, le juge des causes qui se présentent. Il est tenu à garder étroitement l'unité

avec le Chef universel, qui peut ou étendre, ou restreindre, ou même lui retirer complètement sa juridiction.

Dans ce sens et sous cette réserve, les Évêques gouvernent leur diocèse comme le Pape gouverne l'Église ; ils administrent les sacrements de la confirmation et de l'ordre, nomment les curés et les vicaires, règlent tout ce qui concerne le spirituel et le temporel des paroisses. — Il est évident que leurs ordonnances n'ont pas une autorité universelle, qu'elles ne peuvent déroger aux lois générales qui régissent l'Église entière, ni aux décrets apostoliques, ni aux concordats, ni aux décisions des conciles provinciaux ; mais, sauf ces exceptions, elles sont des lois obligatoires pour le clergé et les fidèles du diocèse. Du reste, le plus souvent, elles se bornent à développer et à promulguer les décisions, soit du Pape, soit des conciles, et alors elles sont revêtues de toute la force de ces autorités supérieures.

Parmi les devoirs de l'Évêque, le plus grave est, sans contredit, le soin qu'il doit prendre du recrutement et de l'éducation des clercs dans son diocèse. De là, en effet, dépend la vie religieuse des fidèles et le salut du plus grand nombre. C'est dans tous les rangs du peuple chrétien que se recrutent les prêtres. L'Évêque doit rechercher ceux qui donnent des signes de vocation sacerdotale et que Dieu appelle à l'honneur de travailler à la propagation de l'Évangile; il doit leur assurer une instruction et une éducation qui les rendent propres au saint ministère, et, dans l'accomplissement de cette charge, c'est son droit de trouver, dans l'autorité civile, l'aide et le concours nécessaire. S'il arrivait que, par un esprit d'impiété ou d'aveuglement, les pouvoirs publics missent des entraves à l'exercice de ce droit, qui ne voit le dommage que souffriraient la sainte Église et les âmes qui attendent, des prêtres seuls, tous les moyens de salut? car l'Évêque confère aux prêtres le sacrement de l'ordre pour en faire ses auxiliaires et ses coopérateurs. C'est à eux qu'il confie le soin d'administrer les sacrements aux fidèles et de leur annoncer la parole de Dieu. De même que l'Église universelle se divise en diocèses, à la tête desquels sont placés des Évêques, chaque diocèse se partage en un certain nombre de paroisses, auxquelles préside un prêtre, qui, sous le nom de *Curé,* prend *soin* des âmes et les dirige dans la voie du ciel.

C'est ainsi que le simple fidèle est en communion, en société

directe avec ses frères dans la foi, et avec le prêtre qui vit avec lui dans la même paroisse; par le prêtre, il est uni à son Évêque, par l'Évêque au Pape, vicaire de Jésus-Christ. Quelle unité pourrait être plus parfaite?

Le Pape institue les Évêques et les envoie à chaque diocèse; mais c'est pour que l'Évêque consacre des prêtres et les envoie à chaque paroisse; et ainsi se forment dans le monde entier trois centres de vie surnaturelle, d'enseignement religieux, de gouvernement, qui ont leur organisation propre, leur liberté d'action la plus grande dans la subordination la plus étroite : le curé dans la paroisse, sous l'autorité de l'Évêque; l'Évêque dans son diocèse, sous l'autorité du Pape; le Pape à Rome, chef suprême du monde catholique. Tout pouvoir, tout enseignement, toute juridiction descend du Saint-Siége jusqu'au dernier des membres de la société, et tout remonte à ce Siége apostolique par une hiérarchie aussi simple qu'elle est forte et puissante.

Encore une fois, il n'y a pas d'organisation sociale comparable à celle-là. C'est, comme on l'a dit : *le plus haut degré d'unité joint au plus haut degré de liberté;* c'est la beauté dans la splendeur de l'ordre, et quand on l'a compri , on ne s'étonne pas d'entendre le grand Bossuet la chanter avec un saint enthousiasme : « La comprenez-vous maintenant, cette immortelle beauté de l'Église catholique, où se ramasse ce que tous les lieux, ce que tous les siècles présents, passés et futurs ont de beau et de glorieux? Que vous êtes belle, ô Église catholique, mais en même temps que vous êtes forte! « Belle, dit le saint Cantique, et agréable comme Jérusalem, » et en même temps « terrible comme une armée rangée en bataille. » Belle comme Jérusalem, où l'on voit une sainte uniformité et une police admirable sous un même chef : belle assurément dans votre paix, lorsque, recueillie dans vos murailles, vous louez Celui qui vous a choisie, annonçant ses vérités à ses fidèles. Mais si les scandales s'élèvent, si les ennemis de Dieu osent l'attaquer par leurs blasphèmes, vous sortez de vos murailles, ô Jérusalem, et vous vous formez en armée pour les combattre : toujours belle en cet état, car votre beauté ne vous quitte pas, mais tout à coup devenue terrible... Que vous êtes donc terrible, ô Église sainte, lorsque vous marchez, Pierre à votre tête, et la chaire de l'unité vous unissant toute!... Jésus-Christ, votre Chef, vous mouvant d'en-haut et vous unissant;

mais vous mouvant et vous unissant par des instruments proportionnés, par des moyens convenables, par un Chef qui le représente, qui vous fasse en tout agir tout entière et rassemble toutes vos forces en une seule action (1). »

## IV

Il nous reste à vous exposer en peu de mots le but que se propose d'atteindre la Sainte Église Catholique, pour le temps présent et pour l'éternité. Instrument de Dieu dans le monde, elle ne peut poursuivre d'autre fin que celle de la Création et de la Rédemption. Le Seigneur ne change pas, en effet, et ce qu'il a voulu à l'origine, il le veut encore aujourd'hui. Or, le catéchisme nous apprend que Dieu a créé les hommes pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle; il nous enseigne que l'homme ayant trompé le dessein miséricordieux de son Créateur, Jésus-Christ est venu sur la terre pour restaurer toutes choses et replacer l'homme dans la voie du salut en lui apprenant de nouveau à connaître Dieu, à l'aimer, et à le servir. Lorsqu'il envoya ses apôtres à « toutes les nations » et « à toute créature », il ne leur donna pas d'autre mission : « Apprenez-leur tout ce que je vous ai enseigné... Celui qui croira sera sauvé. » Donc, l'Église n'a, en définitive, qu'un seul but à atteindre : sauver les âmes par la doctrine de Jésus-Christ. — Mais on peut se demander si toute l'organisation sociale que nous avons exposée est nécessaire pour atteindre ce but, et si le salut ne serait pas aussi assuré par d'autres moyens.

Cette recherche serait une curiosité dangereuse, si elle ne nous fournissait l'occasion de répéter qu'il ne nous appartient pas de déterminer les conditions de notre bonheur éternel. Jésus-Christ était le maître de dispenser ses bienfaits et d'organiser son Église selon sa volonté et les règles de sa sagesse. « Ce serait le comble de l'insolence et de la folie, a dit saint Augustin (2), de critiquer et de blâmer ce qui se fait et se pratique dans l'Église universelle » ; à combien plus forte raison ce que le Sauveur a lui-même ordonné et prescrit ? — Mais il est permis cependant d'ajouter à la respectueuse soumission envers Notre-Seigneur, l'admiration que font naître les rapports merveilleux qu'il a établis entre notre salut et la hiérarchie de

(1) Serm. sur l'Un. de l'Égl.
(2) Ép. 55, 118.

son Église. Était-il possible de mieux proportionner les moyens à la fin, et d'entourer nos âmes de plus de sollicitude, de plus de garanties, de plus de sécurité ?

Que nous faut-il pour être sauvés ? Croire et professer la doctrine de Jésus-Christ. Mais cette doctrine où est-elle ? Qui la transmettra à travers les siècles à chaque génération ? N'est-il pas à craindre que, passant par tant d'intermédiaires, elle ne s'affadisse et ne se corrompe ? — Et voilà que l'Église, par son unité compacte et sa diffusion universelle, répond à toutes ces craintes. Par le prêtre qui instruit au catéchisme et du haut de la chaire, chaque fidèle entend son Évêque, qui est lui-même l'écho du Pape ; il n'y a qu'une parole, qu'une voix qui arrive à toutes les oreilles, qu'un seul enseignement, transmis sans interruption par ce canal de la hiérarchie sacrée, apportant à tout homme venant en ce monde, sur toute la surface du globe, d'un pôle à l'autre, la même vérité qui est de Dieu. Pourquoi ? Comment ? Parce que l'unité ne permet pas de diversité dans la doctrine, et parce que l'universalité permet d'atteindre tous les hommes. Est-il une sécurité plus grande pour chacun de nous ? et ne pouvons-nous pas dire, grâce à l'organisation de la société catholique et à son gouvernement, que nous communions à Jésus-Christ, et que nous apprenons nos devoirs de sa bouche ; entre lui et nous il y a un lien visible, ininterrompu ; aucun anneau ne manque à la chaîne qui va de notre âme à son cœur ! O Dieu, que vous êtes bon d'avoir créé dans son ensemble et dans ses détails cette majestueuse unité de l'Église catholique, afin que, la considérant, je puisse vivre en paix dans la pratique de vos saints commandements, et n'être tourmenté par aucun de ces doutes, par aucune de ces angoisses, où me jetterait l'incertitude d'être dans la vérité que vous êtes venu apporter au monde !

Malheureusement, beaucoup ne jugent pas ainsi le plan divin de l'Église, et, ne pouvant comprendre le prix des âmes, ils ne comprennent pas non plus que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'ait eu d'autre intention, d'autre but que de les sauver en instituant la forte et belle organisation de la société catholique. Ils devraient cependant se dire qu'aucun acte d'amour et de puissance ne doit étonner de la part de Celui qui a donné sa vie pour nous racheter. Mais on aime mieux ne voir que l'extérieur, l'apparence des choses, et reprocher à l'Église d'avoir en vue la domination temporelle, l'influence exclusive sur la société civile,

la possession des biens de ce monde. C'est là une erreur et un outrage gratuit à l'Épouse de Jésus-Christ et à la Mère aimée de nos âmes. Non, l'Église ne poursuit directement aucun de ces projets intéressés ; elle connaît la pensée et l'œuvre de son divin Fondateur ; elle sait que la société civile est nécessaire, maîtresse de son gouvernement, et elle lui laisse sa liberté la plus entière, tant que, soucieuse de sa vraie grandeur et du bien véritable de ses peuples, cette même société ne se met pas en révolte contre Dieu et ses lois ; et s'il arrive que, forcée par l'oppression que subissent les consciences, elle élève la voix pour protester contre les abus du pouvoir, elle ne se propose pas autre chose que d'arracher ses enfants aux dangers qui les menacent et de réclamer pour eux la liberté de travailler en paix à leur salut. Par là, quand elle est écoutée, quand ses droits sont reconnus, non seulement elle fait son œuvre propre, elle accomplit la mission qui lui a été confiée, mais encore elle rend aux sociétés humaines de grands et précieux services en affermissant leur stabilité et en assurant leur prospérité par la sanctification de leurs membres.

Mais, à cette occasion, on entend parfois redire que : *le Royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde* (1), et que l'Église n'a aucune raison de se préoccuper à ce point du sort des sociétés humaines. « Sans doute, répond un grand Évêque, *le Royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde,* c'est-à-dire qu'il n'a pas pour principe ni pour objet les choses de ce monde. Mais, tant que l'heure du dernier avènement n'aura pas sonné, le Royaume de Jésus-Christ s'accomplira *en ce monde*, il sera étroitement lié aux intérêts *de ce monde*. Les grandes questions qui décident du sort des sociétés ne sauraient donc trouver l'Église indifférente. L'œuvre de l'Église est une œuvre spirituelle sans doute,... mais pourtant l'Église est une *société,* la société des esprits, et cette société des esprits ne pourrait subsister longtemps si l'on supposait la destruction de l'état social et le règne de la barbarie... Par conséquent, l'Épouse de Jésus-Christ ne sortait pas de ses attributions, quand elle se préoccupait, dans une juste mesure, des conditions qui pourraient assurer et garantir la stabilité d'un ordre social aux destinées duquel se rattachaient ses propres destinées ; l'âme serait justement accusée de coupable imprévoyance, si elle dédaignait de descendre aux soins du corps dans lequel elle subsistera jusqu'à

(1) Joan. XVIII, 36.

la rupture des liens de la mortalité. » Puis, après avoir démontré que l'Église a, plus d'une fois, sauvé la société des plus grands périls et d'imminentes catastrophes, le même Évêque ajoute : « Et qui pourrait soutenir que l'Église est sortie de ses attributions ?... Je crois voir un infortuné, tout à l'heure englouti dans les flots, et qui, au moment où il saisit un bras sauveur, discute et conteste la compétence de son bienfaiteur à lui rendre le service auquel il doit le salut et la vie (1). »

On manque donc tout à la fois de justice et de reconnaissance en reprochant à l'Église d'avoir rendu et de rendre encore chaque jour d'éminents services à la société, même dans l'ordre temporel. Appelée à vivre dans le temps, les choses du temps ne peuvent pas lui être complètement étrangères ; chargée de la sanctification de nos âmes, elle ne peut pas rester indifférente aux conditions de vie extérieure à laquelle se trouve étroitement liée l'œuvre de notre salut.

S'il est quelque chose de grand et de beau en ce monde, c'est bien cette société catholique, dont nous venons d'esquisser à grands traits la constitution et le gouvernement. Toutefois, ce ne serait pas assez, pour nous qui en recueillons tout le bénéfice, d'une stérile admiration. Notre-Seigneur attend davantage de ses fidèles. Nous avons notre place dans cette société sainte ; nous en faisons partie, et c'est pour nous qu'elle existe. Nous devons donc prendre part à tout ce qui la touche, à ses joies, à ses douleurs, à ses combats et à ses triomphes. Invulnérable dans son essence purement spirituelle, l'Église ne peut guère être atteinte que par son côté humain et temporel. Mais quel dommage pour les âmes lorsque les dépositaires de son autorité sont contredits dans l'exercice de leur gouvernement, lorsque ses droits sont à chaque instant méconnus ! Eh bien, aujourd'hui elle se plaint de n'être pas libre, elle gémit de voir les âmes se perdre, malgré ses efforts, parce que tout est mis en œuvre pour détourner d'elle les peuples et arracher de ses bras les enfants qu'elle a baptisés dans le sang de Jésus-Christ. « L'Église est attaquée, non seulement par des actes particuliers, mais par des institutions et des lois civiles ; d'étranges nouveautés sont mises en avant qui vont directement contre la sagesse du christianisme, de sorte qu'il faut défendre nos âmes et travailler au salut public en nous opposant à des ennemis acharnés qui unissent leurs su-

(1) Mgr Pie, Inst. sur l'import. relig. et soc. des conciles.

prêmes efforts contre nous (1). » Ce sont les paroles du Souverain-Pontife, de Léon XIII, notre Père et le Chef vénéré de l'Église. En face de ces dangers redoutables, il nous appelle tous à la prière, déclarant que nos supplications doivent être d'autant plus persévérantes que le péril est plus menaçant, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui *priait plus longuement lorsqu'il entra en agonie.*

Prions ! « C'est en priant qu'on désarme et qu'on apaise Dieu. S'il se laisse désarmer, c'est sans doute un effet de sa bonté, mais il veut aussi que ce soit l'effet de notre persévérance (2). »

MGR LANGÉNIEUX.

---

## LA PROPAGANDE

Voici la traduction de l'arrêt de la cour de cassation de Rome, rendu le 29 janvier contre la Propagande :

Ouï le rapport du conseiller comm. Tartufari, fait en audience publique le 29 janvier 1884 ;

Ouïs les défenseurs, à savoir : pour la Congrégation de la Propagande, les avocats de Dominicis Tosti et Giordani ; pour le commissaire royal, l'avocat Mari ;

Ouïe Son Excellence le procureur général du roi, sénateur de Faleo, qui a conclu au rejet du recours.

Fait. — Publication ayant été faite en mai 1880, pour le compte de la liquidation des biens ecclésiastiques à Rome, des avis concernant la vente publique à l'encan de certains immeubles appartenant à la Congrégation de la Propagande, afin d'en convertir le prix en rente publique, la Congrégation, avant le jour fixé pour les enchères, y a fait opposition en citant le commissaire royal par-devant le tribunal, pour voir ordonner la suspension des enchères et faire déclarer non soumises à la conversion les propriétés immobilières de l'Institut.

Le tribunal d'abord, puis la cour d'appel de Rome repoussèrent la requête de la demanderesse ; mais, sur le recours interjeté par la congrégation, la cour, déclarant non convertibles les biens de la Propagande, dans laquelle elle ne voyait pas un être moral ecclésiastique ayant pour objet le culte, cassa la sentence, renvoyant la cause à la cour d'appel d'Ancône pour nouvel examen de la cause.

(1) Décret, 24 décembre 1883.
(2) *Ibidem.*

Et la cour de renvoi, repoussant l'appel de la Congrégation, confirma la sentence du premier degré, pour la partie qui déclarait soumis à la conversion le patrimoine immobilier de la Congrégation.

Contre cette sentence la congrégation fit appel à la cour de cassation, toutes sections réunies, en invoquant par motif unique d'annulation la fausse application de l'article 11 de la loi du 7 juillet 1866, et des articles 16, 17 et 18 de la loi du 19 juin 1873, de l'article 1er de la loi du 15 août 1867, et de l'article 300, n° 6, du code de procédure civile contre le recours.

Raisons de droit. — Attendu que, par rapport à l'article 11 de la loi du 7 juillet 1866, lequel soumet à la conversion le patrimoine immobilier de tout être moral ecclésiastique qui n'est pas tombé sous le coup de la suppression, il s'agit de déterminer si l'Institut de la Propagande doit ou non être compté parmi les êtres moraux ecclésiastiques visés par la loi elle-même. Considérant que la controverse, portée devant la magistrature par le fait de l'administration que le gouvernement a préposée à l'exécution de la loi, doit se circonscrire sur le terrain d'une question strictement et purement juridique, et que la décision à intervenir ne peut être influencée dans l'un ou l'autre sens par des considérations tirées de l'origine de l'institut, de l'excellence ou de l'importance de son action bienfaisante, qui s'étend bien au delà des limites de l'État, du moment que le législateur n'a pas cru devoir, à cause de cela, stipuler expressément une exception au profit de la Propagande dans les deux lois du 19 juin 1873 et du 13 mai 1871, par lesquelles est régie la conversion de la ville de Rome, et réglée la matière qui s'y rapproche, et du moment que, étant mis de côté tout doute et toute contestation sur l'immunité de la Propagande au point de vue de la suppression, il n'est question d'autre chose que de la transformation obligatoire de la substance patrimoniale qui, sans toucher en rien l'entité, s'impose à tous les établissements ecclésiastiques fondés dans le royaume ;

Attendu que, cela posé, il paraît difficile de douter du caractère ecclésiastique de l'établissement de la Propagande, puisqu'il a été fondé par une bulle pontificale, qui est tout à la fois un acte de souveraineté civile et de pouvoir spirituel, en sorte que l'une lui donne l'*être* et l'autre le *caractère*, attribué en vue de la propagation de l'Évangile, qui est le plus éminemment religieux des concepts d'expansion de la foi catholique ; qu'il est régi par une congrégation *ad hoc* rangée non parmi les institutions temporelles, mais parmi les ecclésiastiques ; qu'il a été favorisé, sous le précédent régime pontifical, par des privilèges spéciaux à ceux qui sont propres aux établissements religieux ; qu'en dehors de ce qui est plus particulièrement réclamé pour l'érection d'un bénéfice propre et véritable, ou d'autres modes spéciaux de fondations auxquelles les lois *éversives*

ont spécialement enlevé l'existence, il ne manque réellement pas des caractères d'origine, de but, d'administration et de dépendance qui impriment sans conteste la marque d'*ecclésiasticité* à un institut en général, et que, par suite, il est impossible, étant donnée cette condition qui est la seule voulue par la loi, de contester, sous ce rapport, que la Propagande est soumise à la conversion de son patrimoine immobilier ;

Attendu que, pour l'y soustraire, il ne sert de rien de prétendre que c'est un institut *sui generis*, lequel n'exerce pas l'office du culte, vu que, ni la singularité de l'institut, quelle qu'elle soit, ne le fait sortir de la sphère d'un être moral ecclésiastique ; ni, pour ce qui est de la concession, il ne paraît correct d'arguer de la signification stricte de l'*ecclésiasticité* au sens du n° 6 de l'article 1er de la loi du 15 avril 1867, pour y comprendre les seules fondations qui ont pour objet l'exercice du culte. En effet (sans discuter sur la question de savoir si l'œuvre à laquelle s'applique la Propagande par les missions catholiques est plus ou moins œuvre de culte, et en admettant pleinement, comme cela est en réalité, que les deux lois de juillet 1866 et avril 1867 ont pour but de codifier complètement la matière), pour qui sait lire le n° 6 de l'article 1er, il apparaîtra manifestement qu'au lieu d'ajouter une spécialisation restrictive du qualificatif *ecclésiastique* adopté dans toutes les parties de l'une et l'autre loi, il en élargit et en étend la compréhensivité aux effets de la suppression, en déclarant *qu'on ne reconnaîtra plus comme êtres moraux même les institutions ayant un caractère de perpétuité, sous quelque dénomination ou titre qu'elles soient généralement qualifiées comme fondations ou legs pour le culte même, si elles ne sont pas érigées au titre ecclésiastique.*

Ainsi, pendant qu'en vertu de cette disposition, la faux de la suppression atteint jusqu'aux êtres auxquels manquerait, en droit, le vrai titre d'ecclésiastiques, par cela seul qu'ils ont le culte pour objet exclusif, on ne change rien par là, et cette disposition ne peut influer en rien pour ce qui concerne la conversion à laquelle est soumis *tout autre être moral* non supprimé. Et la preuve de ce sens large dans lequel est prise ici l'*ecclésiasticité,* c'est l'application de la conversion aux *fabriques,* non pas ordonnée, mais déclarée par une loi postérieure, pour supprimer toute hésitation dans la jurisprudence. Il ne sert donc de rien finalement, pour le recours, de rappeler que l'indication de la Propagande a été omise, comme à dessein de l'exempter, parmi les êtres passibles de conversion, dans les listes ajoutées au projet de loi pour l'extension à la province de Rome des dispositions sur la suppression et la liquidation des biens ecclésiastiques.

En fait, il est acquis que ces listes n'avaient d'autre valeur que de simples notices statistiques, et que l'insertion ou l'exclusion dans

ces listes ne peut influer en rien sur l'application successive, comme de droit, de la loi promulguée. Il ne faut pas oublier en outre qu'on était si loin alors de proposer la pleine immunité pour la Propagande au regard de la conversion, qu'on repoussa l'amendement par lequel on laissait un choix plus large pour l'emploi des capitaux qui reviendraient à la Congrégation, du fait même de la conversion.

Attendu, cela posé, que les plaintes sur les violations de la loi sont sans fondement et que la sentence dénoncée ne mérite aucun blâme,

Par ces motifs :

Rejette le recours proposé ci-dessus contre la sentence rendue le 10 et publiée le 14 décembre 1881, par la cour d'appel d'Ancône, et condamne la Congrégation appelante à la perte du dépôt de l'amende dont elle décharge le trésor, et aux frais du procès, qu'elle liquide au chiffre de cent quatre-vingt-dix-neuf francs, outre la compensation de deux cent cinquante francs pour l'avocat du commissaire royal pour la liquidation des biens ecclésiastiques contre appelants.

Fait et prononcé à Rome, au palais Spada, siège de la cour de cassation, le 29 janvier 1884.

Ont signé sur l'original : Miraglia, président ; Giglieri, Pantanetti, Tondi, De Donno, Mottola, Tosi, Guglielmotti, Canonico, Chirico, Spera, Ellero, Giudice, Grimaldi, Tartufari.

—

Voici maintenant, sur ce grave sujet, le document que nous annoncions dans notre dernier numéro. Nos lecteurs y retrouveront, exposées avec toute l'autorité que donne au cardinal Jacobini sa situation de secrétaire d'État du Souverain-Pontife, les griefs dont le gouvernement italien est comptable envers le monde catholique tout entier, par suite de l'attentat perpétré, à son incitation et à son profit, contre les biens de la Propagande, patrimoine inviolable de l'Église universelle.

Excellence,

Par les feuilles publiques, Votre Seigneurie aura certainement eu connaissance déjà de la sentence définitive prononcée par la cour de cassation de Rome, aux termes de laquelle la sacrée Congrégation de la *Propagande de la foi* est déclarée sujette à la loi de conversion pour ses biens immeubles.

Je ne puis, par suite, me dispenser d'exposer à Votre Seigneurie les graves considérations que suggère ce nouvel attentat porté à la dignité et à la liberté du Saint-Siège, dont la Propagande représente l'instrument le plus noble et le plus élevé pour la propagation de la foi, et par là même de la civilisation.

L'origine et la nature de cette vénérable institution montrent à l'évidence combien cette sentence de spoliation portée contre elle frappe directement la Papauté elle-même dans son action apostolique et dans l'emploi des moyens qui s'y rapportent.

Des documents mêmes de sa fondation, il résulte clairement que les Pontifes romains, entre autres et surtout Grégoire XV et Urbain VIII, l'ont considérée comme une émanation de leur suprême ministère apostolique. Par là même, la Propagande doit être considérée, dans la sphère de son action, comme une institution éminemment cosmopolite. Son but final est la propagation de la foi, c'est-à-dire de la vérité chrétienne. Les ressources qui lui furent largement départies doivent être employées dans ce but, conformément aux volontés de ses pieux donateurs. C'est dire assez que son patrimoine est la propriété de la grande famille catholique.

De ces considérations il est facile de conclure que la Propagande représente la création de la Papauté la plus grandiose et la plus efficace, pour avoir toujours à sa disposition et pouvoir mettre en œuvre les moyens les plus propres à l'accomplissement de la mission divine qu'elle a reçue de propager la foi et la civilisation parmi toutes les nations.

Et quant à savoir comment la Propagande a répondu toujours à cette mission, les annales de ses missions sont là pour en faire foi. Là se trouvent enregistrés les prodiges opérés par l'apostolat catholique, du Thibet à la Scandinavie, de l'Islande à la Chine, et surtout dans les deux Indes.

Les écrivains dissidents eux-mêmes ont reconnu plus d'une fois que l'action assimilatrice qui du centre de l'Église rayonne jusqu'aux plages les plus éloignées, a produit partout les pacifiques conquêtes de la religion et de la civilisation.

A cet égard, pour constater mieux encore le caractère universel de la Propagande, il est bon d'observer que les Pontifes romains, par le moyen de cette grande institution, ont travaillé non seulement à procurer la conversion des païens, mais aussi à faire refleurir ces antiques chrétientés que l'erreur et le schisme oriental ont réduites à un si misérable état.

Il suffit de rappeler ici la généreuse dotation du cardinal Antoine Barberini, qui constitua douze fondations pour les Géorgiens, Persans, Melchites et Coptes, sept pour les Ethiopiens et six pour les Indiens et les Arméniens.

Or, c'est une institution de cette nature, une institution qui, dans son origine, dans sa constitution, dans son action, dans son patrimoine et dans son histoire apparaît avec un caractère aussi essentiellement universel et cosmopolite, qu'on prétend assujettir aux lois particulières d'un *gouvernement* isolé, au jugement d'un *tribunal* local, qui, venant la déclarer incapable de posséder juridiquement, la spolie de ses propriétés.

Ce n'était pas assez d'avoir contraint la Propagande à se laisser traîner durant de longues années de tribunal en tribunal et à supporter les lourdes charges d'un procès onéreux. On ne s'est pas contenté de l'assujettir au payement de taxes énormes, qui absorbent pour ainsi dire le cinquième de ses revenus annuels, soustraits ainsi à leur destination de bienfaisance. On n'a tenu aucun compte des bons offices de personnages considérables; les efforts tentés pour rendre moins dure sa situation juridique et économique n'ont servi de rien. On n'a fait aucune attention aux arguments irréfutables qui avaient fait rendre antérieurement à d'autres tribunaux des sentences favorables, approuvées du reste par tous les esprits honnêtes; on n'a même pas voulu respecter au-delà de la tombe la volonté formelle d'un auguste personnage. On dirait presque qu'une force occulte avait décrété la spoliation de la Propagande, précisément parce qu'elle est l'incarnation la plus éclatante de la papauté, et que, devant la prépotence de cette force étrange, étaient vaines d'avance toutes les raisons du droit et des convenances, inutiles toutes les observations.

Pour affaiblir la force des considérations qui précèdent et atténuer la responsabilité d'une spoliation aussi odieuse, on essaye de faire croire que la Propagande ne subira aucun dommage de l'application qui lui est faite de la loi de conversion de ses biens immeubles, le montant de l'aliénation de ses propriétés devant être représenté par un chiffre correspondant de titres de rente inscrits en sa faveur sur le grand-livre de l'État, et l'institut conservant le droit d'augmenter à l'avenir son patrimoine par l'acceptation de legs nouveaux. — Pour faire justice de ces sophismes, il est bon d'observer tout d'abord qu'avec l'interdiction faite à la Propagande du droit de propriété, sa condition juridique devient inférieure à celle de tout citoyen quelconque. S'il est vrai que le droit de propriété garantit l'autonomie et la dignité des personnalités qui ont leur place dans le corps social, quel outrage n'inflige-t-on pas à la Propagande en la déclarant incapable de posséder et en la faisant dépendre d'une autre institution lui payant une rente semestrielle, comme à un simple usufruitier, et en quelque sorte à titre d'aumône ?

Mais, sans insister sur ces réflexions *d'ordre moral*, il n'est point vrai que la *condition économique et matérielle* ne serait pas atteinte par cette conversion.

Quelle situation serait faite à la Propagande si la rente venait à subir une réduction ou si le service en était entièrement suspendu, comme il est arrivé en d'autres pays ? Qui pourrait assurer qu'elle serait payée exactement et intégralement, dans l'hypothèse de crises financières, de guerre ou d'autres éventualités fâcheuses ? A-t-on oublié par hasard que, naguère encore, uniquement à titre de *représailles*, on avait suspendu le payement des pensions ecclésiastiques

attachées aux biens réunis au domaine public par le gouvernement piémontais ?

D'autre part, il est souverainement important de se rappeler que la Propagande, par suite même de sa condition spéciale et pour subvenir aux exigences extraordinaires de son action mondiale, est souvent obligée de disposer même d'une partie de ses capitaux, ses revenus ordinaires étant insuffisants en certaines circonstances. Ce fut là le cas, par exemple, lors des récentes famines parmi les chrétientés de la Chine et du Tonkin, ou lorsqu'il a fallu venir subvenir, moyennant des sommes énormes, aux graves épreuves traversées par le vicariat apostolique de Constantinople.

En outre aussi, le développement toujours plus grand du catholicisme parmi les infidèles et la facilité croissante des communications réclament la fondation de nouveaux centres de missions et, par suite, la création de séminaires, de collèges, d'universités, de vicariats et de préfectorats apostoliques ; il suffit de rappeler à cet égard que sous le pontificat glorieux de Léon XIII ont été érigés déjà dix-huit vicariats apostoliques.

Ce fut pour des motifs analogues, et dans le but de pourvoir au mouvement grandissant de ces missions, que le Pape Pie IX, de sainte mémoire, érigea une section spéciale de la Propagande pour les affaires du rite oriental, avec sa secrétairerie particulière.

Enfin, il est bon de remarquer que la Propagande n'est pas simplement le centre principal du gouvernement des missions, mais aussi une immense institution éducatrice et scientifique de premier ordre, comprenant un collège de plus de cent élèves, avec de nombreuses chaires de littérature, de philosophie, de théologie et de philologie, une bibliothèque extrêmement riche, un musée fort précieux et une imprimerie polyglotte.

Que si la Propagande, pour faire face aux énormes dépenses nécessaires à tous ces besoins, fut parfois obligée de disposer d'une partie de son capital, la Providence et la piété des fidèles n'ont jamais manqué de reformer largement son patrimoine.

L'on voudrait opposer que la loi de conversion n'empêchera pas la Propagande d'augmenter son capital par l'acceptation de nouveaux legs ; soit ; mais cette faculté ne lui serait laissée qu'à la condition d'une autorisation spéciale de la part du gouvernement, condition souverainement humiliante pour une institution d'une telle nature, obligée ainsi de mendier à autrui ses moyens de subsistance. Et puis, le gouvernement, avant d'accorder une semblable autorisation, voudra vérifier si les conditions économiques de la Propagande sont bien telles qu'elles réclament l'augmentation de son patrimoine.

Voilà donc la Propagande assujettie ainsi au contrôle du gouvernement, qui soumettra à son examen son état économique, l'emploi fait de ses revenus et la marche même de son administration. Voilà

au prix de quelle nouvelle humiliation la Propagande devrait implorer la permission d'accepter quelque legs ou d'être mise en possession de quelque donation. Si, par hasard, l'on ne croyait pas devoir accorder cette autorisation, les dispositions de la loi deviendraient illusoires, et la Propagande se verrait exposée à un refus non moins inique que désastreux.

Même dans l'hypothèse la plus favorable d'une concession de ladite faculté, les nouveaux capitaux devraient, eux aussi, être convertis en rentes sur l'État et exposés par conséquent à tous les risques indiqués ci-dessus.

Toutes ces raisons, d'une évidence si manifeste, font aisément comprendre quelle peut être la valeur de certains sophismes mis en avant pour atténuer la gravité d'une sentence déjà condamnée elle-même par une universelle réprobation.

Se basant sur ces considérations, Votre Seigneurie voudra bien appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la gravité spéciale de ce nouvel attentat aux droits du Saint-Siège, à l'exercice du pouvoir du Pontife, au libre usage des moyens indispensables à la propagation de la foi. De cette violation, Votre Seigneurie prendra occasion pour faire comprendre les outrages et vexations multiples qui rendent chaque jour plus pénible et plus précaire la situation du Chef suprême de l'Église. Si des raisons d'ordre supérieur et les influences les plus respectables n'ont pu empêcher une sentence aussi injurieuse que préjudiciable pour la papauté, et considérée comme souverainement impolitique par les esprits judicieux de tous les partis, on est en droit de craindre malheureusement que l'audace et les desseins de la révolution s'imposent toujours plus impérieusement et réduisent le Souverain-Pontife à la gêne la plus étroite.

Tous ces motifs, d'une importance si grave, font concevoir la confiance que le gouvernement auprès duquel Votre Seigneurie est accréditée voudra bien s'intéresser efficacement en faveur d'une institution qui constitue l'une des principales gloires de la Papauté et du monde catholique, et examiner mûrement si dans la suite l'on peut tolérer que le Souverain-Pontife soit exposé à de semblables violences et spoliations, qui lui rendent souverainement difficile, pour ne pas dire impossible, l'accomplissement de sa mission spirituelle.

Votre Seigneurie donnera lecture et laissera copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Rome, 10 février 1884.

---

A côté du document ci-dessus, figure une autre pièce importante sur le même sujet. C'est le document rédigé par les soins

de la Propagande pour exposer les principaux motifs de protestation contre l'acte inique du gouvernement italien.

Nous la publierons la semaine prochaine.

---

## L'ŒUVRE DES POITRINAIRES

*L'Œuvre des Poitrinaires*, dont M. Maxime du Camp raconte, dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* (*La charité privée à Paris*), l'histoire émouvante, sortit du cœur d'un prêtre : J.-Marie de Soubiran, qui l'établit d'abord à Castelnaudary. C'est le fondateur de l'ordre religieux des *Sœurs de Marie Auxiliatrice*.

Il voulut d'abord ouvrir un refuge aux jeunes filles et aux femmes sans place. Les deux premières religieuses qui acceptèrent la règle de l'abbé Soubiran furent ses nièces. Ceci date de 1854.

L'institution s'établit ensuite à Toulouse, puis, à la mort de son fondateur, la communauté se fixa à Paris, en 1872, au centre même de la « cité dolente qui a plus de cercles que l'enfer. » L'œuvre s'amplifia sous l'influence des nécessités qui la sollicitaient, et se généralisa. Une partie des bâtiments fut affectée à une école libre tenue par les Sœurs auxiliatrices. Une autre partie fut réservée d'abord aux femmes veuves ou isolées qui, n'ayant qu'une fortune modique, sont obligées de se réduire à un minimum dont l'existence, si coûteuse à Paris, ferait du dénûment; ensuite aux institutrices sans position et qui sont en quête d'une « éducation à faire. » Enfin, une troisième section porte un nom caractéristique : c'est le « chômage. » Moyennant une cotisation de *cinq centimes* par jour, les jeunes filles sans travail peuvent s'assurer les soins et les médicaments lorsqu'elles sont malades et le paiement d'un mois de loyer pendant les périodes du chômage. Tel est le principe de l'Œuvre du secours mutuel. Les *Sœurs de Marie Auxiliatrice* ont développé ces dispositions premières, car elles

accordent au chômage une hospitalité de trois mois, ce qui laisse aux jeunes filles sans place le temps de se retourner. Ce n'est pas tout : on est soigné, quand on est malade, dans la maison même.

Tels sont les fondements sur lesquels s'éleva ensuite l'*Œuvre des poitrinaires*. Ici nous laissons la parole à M. Du Camp :

Les Sœurs avaient remarqué qu'un grand nombre de jeunes filles « en hospitalité » étaient atteintes de maladies des voies respiratoires, et, sans qu'aucun projet de création d'une œuvre nouvelle germât dans leur esprit, elles s'étaient dit que Paris avec ses logements insalubres, ses chambres obscures et sans air, l'agglomération des locataires dans les mêmes vieilles maisons, était impitoyable pour les enfants de constitution délicate. Vaguement l'on avait rêvé de larges infirmeries baignées de soleil, où l'on pourrait accueillir et soigner ces êtres débiles qui dépérissent, meurent dans leur milieu, et qui peut-être se vivifieraient ailleurs; mais on n'était à Paris que depuis quelques années, les charges des premières installations avaient été lourdes; c'est à peine si l'école, si le pensionnat, si le chômage subvenaient à leurs besoins; lorsqu'on avait des malades, — et on en avait souvent, — on était contraint de solliciter des offrandes, afin de ne point les laisser manquer de soins. On ajournait, on se disait : « Plus tard, nous essaierons; quelle joie ce serait d'arracher tant de pauvres jeunes filles à la misère, à la souffrance, de les guérir peut-être, ou du moins d'ouvrir aux incurables ces horizons où l'âme s'élance avec une indestructible ferveur! » On espérait quelque sourire de fortune et l'on attendait. Un incident, peu important par lui-même, émut les Sœurs et fortifia leur volonté de bien faire.

Parmi les femmes admises au chômage, il y en avait une, jeune encore, pour qui la vie n'avait point été clémente. Depuis longtemps, elle avait lancé son bonnet et le reste par-dessus les moulins; servante par-ci, ouvrière par-là, de nature instable, plus faible que vicieuse, ramassée par les uns, courant après les autres, elle avait vécu « à la rencontre, » c'est-à-dire au hasard, quelquefois en chapeau et bien souvent nu-tête. Malade et pauvre, elle avait été recueillie par un vieux soldat qui avait quelques économies et l'avait mise « en chambre, » comme l'on dit dans ce monde-là. Son mal avait augmenté, et elle était

entrée à l'infirmerie du chômage. Elle n'avait rien dissimulé de son histoire et l'avait racontée avec la bonne foi un peu inconsciente de ceux qui s'abandonnent volontiers aux autres parce qu'ils se sont toujours abandonnés eux-mêmes. Les Sœurs l'écoutaient, la réconfortaient, lui faisaient quelque morale ; elle levait les épaules et répondait : « Que voulez-vous que je fasse ! » On l'engagea à jeter le vice aux orties et à quitter celui qu'elle appelait son vieux troupier. La pauvre fille disait : « Si je suis vos conseils, que vais-je devenir ? Je n'ai ni père, ni mère, ni frère, ni sœur ; s'il me reste une famille, je ne sais où elle est, et elle ne me connaît pas ; je suis malade pour longtemps, peut-être pour toujours ; vos règlements vous défendent de me garder plus de trois mois. Où irai-je en vous quittant ? Je n'ai plus que mon vieux troupier ; sans lui je coucherais dans la rue et je n'aurais pas de quoi manger. Vous me dites d'avoir du courage : je n'en ai plus, je n'en ai peut-être jamais eu. Ah ! si vous pouviez me garder, je ferais tout ce que vous me demandez, car j'en ai assez de la vie que j'ai menée et qui ne m'amuse guère. » — La Mère supérieure, qui l'écoutait, fut touchée : « Si vous voulez rompre avec le vieux troupier, je ne vous abandonnerai jamais. — Et je pourrai rester toujours dans la maison ? — Toujours ! — Bien vrai ? — Je vous le promets. » — Le jour même, « le vieux troupier » était congédié ; à l'hospitalité transitoire, on substituait l'hospitalité définitive ; le chômage devenait maison de retraite.

Ce fut là le premier fait autour duquel se cristallisèrent les rêves confus dont les Sœurs de Marie-Auxiliatrice étaient tourmentées ; un autre fait exclusivement matériel suscita leur vocation et détermina la création de l'Œuvre des jeunes poitrinaires. J'ai dit que lorsque des malades se trouvaient à l'infirmerie du chômage, on sollicitait des offrandes en argent et en nature pour parer aux nécessités, parfois coûteuses, de la médication. Plusieurs femmes atteintes de pleurésie ou d'affections pulmonaires étaient en hospitalité pendant les premiers mois de 1880. Deux Sœurs quêteuses, parties en course, entrèrent dans une petite boutique où l'on vendait des étoffes de laine, et elles prièrent la marchande de leur donner quelques coupons, quelques morceaux de flanelle dont elles pourraient faire des camisoles pour leurs poitrinaires. La marchande les écouta et se mit à pleurer : « Vous soignez les poitrinaires ! Ah ! si vous voyiez dans quel état est ma fille ! » Et, se levant, elle condui-

sit les Sœurs dans une soupente sans lumière, sans fenêtre, où, sur un lit de sangle, une fillette de dix-sept ans était couchée. Les pommettes roses, l'œil brillant, la pauvrette mettait sa main maigre sur sa poitrine, toussait avec effort, essayait de sourire et avait les yeux pleins de larmes. Une des Sœurs dit : « Il faudrait la transporter dans une chambre meilleure. » La mère répondit : « Où voulez-vous que je la mette ! je lui ai donné ma chambre et je couche dans la boutique. » Le mot d'hôpital fut prononcé à voix basse ; la mère répliqua : « Elle n'est pas encore assez malade, ça durera trop longtemps ; on l'a refusée. Ah ! vous devriez bien la prendre chez vous ; au moins, elle sera dans un endroit où elle pourra respirer. » Rentrées à la maison de la rue Maubeuge, les Sœurs quêteuses racontèrent à la Mère supérieure le spectacle qu'elles avaient eu sous les yeux. Bien vite on alla chercher la petite malade et on l'installa dans une pièce éclairée de fenêtres par où pénétraient les rayons du soleil. C'était contraire aux règlements, mais la charité ne s'en soucia guère ; elle y trouvait son compte.

Il y a donc à Paris des jeunes filles qui, faute de soins, faute des précautions hygiéniques les plus élémentaires, souffrent, s'affaiblissent et meurent ! On en a vu une, mais combien en existe-t-il que peut-être on parviendrait à sauver ? Cette pensée poignit les religieuses de Marie-Auxiliatrice et s'empara d'elle jusqu'à l'obsession. On prit des renseignements et l'on acquit la certitude que les poitrinaires ne sont pas admis dans les hôpitaux pendant la première et la seconde période de leur maladie ; on ne les accepte que pendant la troisième — la dernière, — lorsque la science affirme que tout espoir doit être abandonné ; en un mot, on leur prête un lit pour mourir. Que l'on n'accuse pas l'Assistance publique de cruauté ; elle obéit à une nécessité implacable. La durée de la phtisie varie entre un mois et quarante ans ; c'est à Paris une affection très fréquente ; il est impossible, dans l'état actuel de notre système hospitalier, d'immobiliser un nombre considérable de lits au détriment de ces malades transitoires qui peuvent, qui doivent être soignés dans nos hôpitaux, sous peine de mourir sur le grabat de leur mansarde. Lorsque l'on a étudié ou fréquenté les hôpitaux, on sait que les malades se pressent à la porte, qu'on en est réduit, malgré bien du bon vouloir, à faire une sélection parmi les plus dangereusement atteints, et qu'un lit est de toutes les minutes ;

on a beau multiplier les ressources du « traitement à domicile, » nos hôpitaux sont encombrés; en temps de santé normal, ils sont insuffisants; qu'est-ce donc lorsqu'une épidémie, — choléra ou variole, — s'abat sur la ville? Je l'ai dit et je le répéterai sans cesse : malgré sa fortune personnelle, malgré les subventions du département, l'Assistance publique est pauvre ; l'indigence, la maladie, la vieillesse, l'incurabilité la débordent, et elle doit accomplir un effort prodigieux pour parer aux exigeances immédiates qui, chaque jour, se reproduisent avec une désespérante régularité. Il lui faudrait à la campagne, en plein air, quelque vaste domaine, analogue à l'asile de Vaucluse, où elle pourrait réunir son lamentable peuple de poitrinaires et le garder, loin des causes morbides, jusqu'à la dernière heure. Elle ne l'a pas encore, elle ne l'aura peut-être jamais. La foi qu'elle laisse expulser de ses maisons a compris qu'il y avait là une lacune à combler ; elle s'est adressée à la charité privée, qui lui a répondu.

Les Sœurs de Marie-Auxiliatrice, en présence de la femme au « vieux troupier » et de la jeune poitrinaire enlevée de la soupente, ont conçu l'œuvre; elles l'ont aperçue avec tous ses développements et elles ont compris que la première condition pour qu'elle fût vraiment secourable, était de l'établir hors de Paris, loin du centre infecté d'où s'échappent à flots les poisons de phtisie; de la subordonner à des principes d'hygiène qui primeraient toute autre considération, et de ne se préoccuper que de la maladie des malades sans leur demander ni acte de baptême ni profession de foi. Par un hasard singulier, la fille qu'elles avaient retirée de la boutique de sa mère était issue d'une famille juive et d'une famille protestante. C'était démontrer que la question de secte paraissait secondaire, et que la souffrance seule était un titre à des soins dont on était résolu d'être prodigue; on se déclarait ainsi prêt, s'il le fallait, à renverser la parabole du bon Samaritain. La charité, comme l'ambition, a ses châteaux en Espagne, les rêveurs se plaisent à les bâtir, mais les âmes ferventes ne s'en peuvent contenter. Ce n'est donc pas tout de concevoir de bons projets, il faut les mettre à exécution : comment faire sans argent? La communauté était pauvre; elle subsistait, c'est tout ce que l'on en peut dire. Comme les Petites-Sœurs des Pauvres, comme les Frères de Saint-Jean de Dieu, on se dit : « Cela ne doit pas nous arrêter; nous tendront la main, et *avec l'aumône des*

*riches*, nous soignerons, nous sauverons les enfants des pauvres. » Une fois la résolution arrêtée on partit en quête.

Puis M. du Camp raconte comment les admirables religieuses, aidées des aumônes de dames charitables de la noblesse catholique, établirent d'abord une infirmerie de poitrinaires à Livry dans quatre maisonnettes où l'on se casa, vaille que vaille. « La supérieure couchait dans le grenier, sous les tuiles disjointes; pendant les nuits pluvieuses, elle ouvrait son parapluie. » On rassembla quinze malades. Mais ce n'était qu'une étape.

(*La fin au prochain numéro.*)

Max. Du Camp.

---

## SATAN DIEU DE LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

Dans son beau livre sur *les Sociétés secrètes et la société*, avec notes et documents recueillis par l'éminent professeur d'économie politique à l'Université de Paris, livre que tous les catholiques devraient lire, l'auteur, le R. P. Deschamps, montre, au tome III, page 496, où en est arrivé le paroxysme de la haine des sectes.

« Par une sorte de loi morale, qui proportionne le châtiment « des apostasies à leur culpabilité, l'Italie, dit-il, ce centre « prédestiné de la catholicité, est destinée à voir les sectes « arriver sur son sol à un paroxysme de haine, à une folie qui « déconcerte la raison.

« Ce n'est plus au pouvoir temporel des Papes ni même à « l'Église que s'adressent leurs blasphèmes. Ils vont jusqu'à « Dieu, et Mazzini, dix ans après sa mort, est étrangement « dépassé. Son disciple, Alberto Mario, l'héritier de ses œuvres « et le directeur du journal *la Legga della Democrazia*, « a renié publiquement la devise que Mazzini avait inscrite sur « son drapeau : *Dio e Popolo*, ou plutôt il l'a transformé par « une bouffonnerie odieuse. Pour cela il a posé un accent sur l'*e*, « ce qui, en italien, change la conjonction *e* (et) en la troisième « personne du verbe être (*è*), de telle sorte que *Dio e Popolo*,

(1) Extrait de la *Vraie France* de Lille.

« *Dieu et le Peuple,* devient *Dio è Popolo, Dieu est le Peuple.*
« Il y a là un trait de logique infernale...

« Ce n'est pas là un fait isolé : le *Proletario,* organe des « socialistes italiens, imprimait en 1879 cet horrible blasphème : « *Dieu est le plus grand ennemi du peuple, car il a maudit* « *le travail !*

« Après l'athéisme (les Loges ont proclamé l'athéisme dans « une grande réunion de la maçonnerie tenue à Paris le 14 sep- « tembre 1877), restait-il un pas de plus à faire dans la voie « du crime ?

« Les sectes italiennes l'ont trouvé. Écoutez plutôt ces paroles « d'un hymne chanté, en février 1882, en plein théâtre Alfieri, « à Turin :

Voici qu'il passe, ô peuple, voici Satan le grand. Il passe bienfaisant de lieu en lieu, sur son char de feu. Salut, ô Satan, salut, révolté ! Que montent sacrés vers toi notre encens et nos vœux ! Tu as vaincu le Jéhovah des prêtres !

« Un peu auparavant, un journal, portant le titre l'*Ateo,* « s'était fondé à Livourne. *Satan est notre chef,* disaient ses « rédacteurs dans leur profession de foi, *c'est lui qui est le* « *génie de la restauration humaine, la force vengeresse de la* « *raison.* »

Il semblerait qu'après l'hymne infâme du F.·. Carducci, il n'était plus possible à la haine satanique de la maçonnerie de faire un pas de plus dans cette horrible voie de la démonolâtrie.

Eh bien, ce pas est fait.

Un certain Rapisardi, de l'Université officielle de Catane, en Sicile, vient de publier un poème épique intitulé *Lucifer,* dans lequel il chante Satan faisant la guerre à Dieu, l'emportant dans cette lutte, et Dieu mourant.

Dans son numéro du 27 janvier, la *Sicilia cattolica* que l'on trouve toujours, avec autant de dévouement et d'intrépidité que de science et de fermeté, au premier rang de la lutte pour Dieu, pour la Religion et pour l'Église, donne une analyse et des extraits de cette œuvre diabolique.

Le poète — nous citons l'excellente feuille de Palerme — exprime sa pensée dans une épître dédicatoire ; il dit que, s'étant révolté contre la foi et contre Dieu, et contre les croyances religieuses, il veut se venger des premiers sentiments chrétiens qu'on lui a inspirés ; et c'est pourquoi il écrit un poème contre Dieu, à qui il ne croit pas, d'ailleurs, et contre qui il veut faire la guerre.

Debout, comme il dit lui-même, sur les ruines de l'autel renversé, je m'insurge avec Lucifer et je lance contre le Ciel les phalanges serrées de mes vers.

Voilà le but de l'infernale entreprise clairement indiqué.

Et cet écrivain, qui est chargé par l'État d'enseigner la jeunesse, a pleine conscience de ce qu'il fait. La *Sicilia* le remarque :

Il sent, dit-elle, que son livre sera maudit, exécré, déclaré infâme; mais il a confiance que Lucifer vaincra Dieu, et que lui, son chantre, triomphera avec Satan.

Pour ce qui est de cet horrible poème en lui-même, voici quelle en est l'action :

Lucifer, qui est essentiellement le génie du mal, veut faire la guerre à Dieu et se venger des injures qu'il a subies. Il veut exterminer Jésus-Christ, l'Église, la sainte Vierge, les Saints, le Paradis, la Religion, les Papes, et tout ce qu'il y a de sacré et de religieux dans le monde. Il s'incarne, et il commence son entreprise. Tout ce qui s'est fait contre Dieu est son œuvre. Arius, Mahomet, Luther, tous les hérésiarques, tous les ennemis de Dieu, sont les instruments de sa vengeance. La Révolution de 89 est son œuvre; la Commune, l'entrée des Piémontais à Rome par la brèche de la Porta-Pia, la chute du pouvoir temporel, tout cela est son œuvre.

A la fin, les saints, attérés par tant de victoires, veulent faire la paix avec Lucifer, et plusieurs se convertissent à lui; ainsi sainte Catherine de Sienne se donne à Satan, tandis que sainte Thérèse devient folle.

Alors Pie IX, désespéré, étouffe : la foi est finie, Lucifer triomphe, et Dieu meurt.

Telle est la marche de cet affreux poème, composé par un professeur, sous les inspirations de la maçonnerie.

Quant aux détails, ils dépassent toute imagination. La *Sicilia cattolica* en cite, quand c'est possible.

Ce livre, dit ce vaillant journal, est une éructation continuelle de bile contre Dieu. Personne ne pourrait l'écrire, s'il n'était déjà la proie du diable.

Voltaire, malgré toute sa scélératesse, n'a jamais osé aller aussi loin; il n'est qu'un novice devant Raspisardi.

Dans le poème du professeur de Catane, il y a des pages effroyables contre Jésus-Christ, contre la sainte Vierge, contre les plus grands saints, contre qui il lance les obcénités les plus dégoûtantes et les plus bêtes. Ce qu'il dit contre saint Louis de

Gonzague, contre saint Philippe de Néri, contre saint Pie V, contre sainte Catherine de Sienne, contre sainte Thérèse, forme une confusion indéfinissable de sacré et de profane, et c'est exprimé en un langage insensé, avec des inventions les plus absurdes, les plus honteuses, les plus nauséabondes. Vous voyez danser sous vos yeux, dans une horrible sarabande, le démon de la rage, le démon du blasphème, le démon de la luxure. Le satanisme déborde.

La très sainte Trinité elle-même est ridiculisée. Dieu apostrophe, en un langage de taverne, les saints qui se disputent entre eux sur la résistance à la guerre dont ils sont menacés.

(Suit une citation) :

Oui ! s'écrie le colérique Dieu en apparaissant tout d'un coup. Je n'en puis plus de cette éternelle querelle entre nous ; le souffle me manque, et je ne puis plus même ouvrir la bouche. Cette divinité qui n'est ni trois, ni un, commence à m'ennuyer ; un jour ou l'autre, je m'en débarrasserai. Trois, c'est trop, et les dieux ont bien meilleure chance.

La *Sicilia* reprend :

Que nos lecteurs nous pardonnent cette citation, mais il faut bien faire voir jusqu'où le blasphème est poussé.

Les miracles, les extases, la pureté des vierges, la croix, la passion et la mort de Jésus-Christ sont parodiés de la manière la plus outrageante. Les blasphèmes les plus ignobles sont lancés contre le type de toute pureté et de toute beauté. Oui, Raspisardi traîne dans la fange la sainte Vierge Marie, la gloire, la joie et l'espérance des peuples !

L'impiété et les turpitudes les plus stupides et les plus scélérates sont poussées jusqu'au délire. Sainte Catherine s'abandonne à Lucifer...

Dieu se renie lui-même, et il se crée une autre divinité qui est la luxure.

Le poème du professeur de Catane est l'apothéose de tous les crimes, de tous les vices, de toutes les scélératesses, mais surtout du péché infâme.

Quand ce malheureux parle de Dieu, il frémit et rugit comme une hyène, le nom de Jésus-Christ le rend enragé.

Mais, ce qu'il y a de plus affreux dans ce poème, ce qui dépasse toute imagination, c'est l'entrée de Lucifer dans le Ciel. La folie de sainte Thérèse, la rencontre avec saint Louis, qui tombe évanoui dans ses bras avec le triomphe de Satan ; les saints qui, les uns, profèrent les abominations les plus crapuleuses, en hommage à Satan victorieux, et les autres qui, ne voulant pas l'adorer, se sauvent sur la terre pour y trouver une vie misérable, et la puni-

tion de ceux qui ne se soumettent point, et surtout le tableau du désespoir de Dieu vaincu, tracé avec les images les plus basses, tout cela est d'une telle infamie qu'il faut être en véritable démon pour le concevoir.

On voit Dieu quitter son lit (*sic*), monter sur l'âne de Bethléem et descendre sur la terre pour combattre Lucifer; mais il est vaincu et meurt.

Inventions, figures, langage, tout est si obscène et si horrible, qu'il semble que l'homme ne puisse arriver à de pareilles monstruosités.

C'est le triomphe de la chair contre l'esprit, de l'enfer contre le Ciel.

Voilà où en est aujourd'hui la franc-maçonnerie.

On ne s'explique pas que l'esprit humain puisse tomber dans de pareils abîmes de scélératesses, d'audaces et d'infamies. Il faut que le diable lui-même inspire et mène ces misérables blasphémateurs.

Et ce sont ces francs-maçons, parmi lesquels les Carducci et les Raspisardi ne sont pas une exception, qui sont maîtres de tout, non pas seulement en Italie, mais en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique.

Ce sont ces francs-maçons qui font les lois et gouvernent.

Ce sont ces francs-maçons qui ont fait, par exemple, notre loi de malheur.

Ce sont ces francs-maçons qui dirigent toutes nos écoles officielles.

C'est contre ces francs-maçons que nous, catholiques, nous devons lutter.

Nous devons lutter pour Jésus-Christ contre Satan.

---

## LE MONT SAINT-MICHEL

Je viens de constater, *de visu,* écrit au *Figaro* un de ses correspondants, que la Chambre des députés a fait l'autre jour une sottise de plus. Quand la hotte sera comble, il faut espérer qu'une autre chambre viendra, qui défera tout ce qu'aura fait celle-ci.

La question si longtemps agitée de la digue du Mont Saint-Michel est entrée aujourd'hui dans une phase bien nette : l'État

s'est avisé de réunir, par une route montée sur une forte digue, le rivage sablonneux de la basse Normandie et l'île du Mont Saint-Michel. Là où l'on allait naguère en bateau, aux marées hautes, et à pied, sur la grève, aux marées basses, on va maintenant en voiture, à toute heure du jour et de la nuit. Pour un peu, on irait en chemin de fer, et je pressens déjà le tramway, le fatal tramway à vapeur, frère cadet du funiculaire qui conduit les touristes de M. Cook au sommet du Vésuve.

Décrétée en 1874, commencée en 1879, illégalement, sans que le Parlement ait été appelé à en voter les fonds, la digue est aujourd'hui terminée. On y passe comme sur le pont d'Avignon, et les Ponts-et-Chaussées qui l'ont péniblement édifiée assurent :

1° Qu'elle protège la navigation du Couesnon, une rivière minuscule dans laquelle jamais on ne voit un bâteau ;

2° Qu'elle protège également les opérations de la Compagnie des polders de l'ouest, Société de conquête des terrains jusqu'alors submergés par les marais de la baie ;

3° Qu'elle assure les communications entre le Mont Saint-Michel (150 habitants, jugez un peu !) et le littoral ;

Enfin 4° qu'elle fait honneur aux ingénieurs de la petite église des Ponts-et-Chaussées, ce qui est le grand point naturellement, et ce qui dispense de raisons plus solides.

Or, les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, — qui ruineraient le pays pour le plaisir d'y construire un pont très cher ou un viaduc abracadabrant, — oublient de reconnaître que, la marée montante n'entourant plus de sa ceinture l'île devenue presqu'île, tout l'effort des courants de marée se porte nécessairement contre les remparts de la petite citadelle, les assaillent de coups sourds, les minent méthodiquement deux fois par jour, et finiront dans un délai très bref par les abattre et par ruiner la *Merveille de l'Occident*.

Ce pic surmonté de chefs-d'œuvre d'architecture militaire et religieuse sera dans quelques années, si on n'y met ordre, à moitié mangé par les eaux. Et si la terre végétale s'y vient mettre ensuite, si le flot quotidien repoussé au loin ne peut plus l'atteindre, ce qui était autrefois une île deviendra un simple monticule banal et désolé, quelque chose comme la Butte-aux-Cailles du pays d'Avranches. Cette belle chose, autrefois entourée d'eau, ne sera qu'un talus du canton de Pon-

torson. J'espère au moins que si l'avenir ne donne pas gain de cause aux artistes, aux amis de l'archéologie nationale, et aux touristes eux-mêmes, si l'on ne parvient pas à obtenir du gouvernement français qu'il maintienne à l'état d'*île,* ce que la nature a fait *île,* on élèvera là-haut des statues énormes à l'homme des polders, au Hun en chef qui le prémier eut l'idée de cette digue barbare, à l'ingénieur Wisigoth qui l'a construite avec une âpreté digne d'un but meilleur, et aux Ostrogoths de la Chambre, qui, par un vote dont la niaiserie est flagrante, ont ratifié les sottises qu'on a faites sans même les consulter.

Dieu me garde de m'égarer dans les causes premières. On en a tant dit là-dessus, sur les polders et sur les pots de vin, qu'il n'y aurait que du rabâchage à remettre à neuf. Je prends les choses où elles en sont. La digue existe : il faut maintenant que tous les amis des arts se liguent pour obtenir d'un ministre un peu moins béotien que les autres sa pure et simple démolition.

*
* *

Je viens de voir dans quel état cette digue idiote a mis les fortifications.

La tour de l'Escadre s'effrite, se lézarde et va tomber dans la mer. On est obligé de la soutenir avec de gros étais à l'intérieur du rempart. *Veni, vidi.* On ne viendra pas me dire que les récits des autres sont exagérés. Par le temps qu'il fait, le voyage est long, mais j'ai tenu à le faire pour bien me rendre compte. Tout le monde ne peut pas en dire autant.

Ainsi M. Antonin Proust — franchement ceci passe l'imagination — M. Antonin Proust, qui est président, vous entendez? président de la commission de la fameuse, respectable, vénérable et adorable commission des monuments historiques, M. Antonin Proust qui aurait dû défendre avec férocité la cause du Mont Saint-Michel, isolé des terres à tout prix, le maintien du Mont Saint-Michel dans son état ancien, *au péril de la mer,* comme disent les vieilles chroniques, — M. Antonin Proust n'est jamais venu au Mont Saint-Michel! Il ne l'a jamais visité, jamais vu. Il ne le connaît que par les gravures et les photographies! C'est bien peu pour un homme dont l'interpellation récente était louable, mais beaucoup trop molle, trop courtoise et trop conciliante.

Tout est à refaire aujourd'hui, et la campagne contre la digue, et la visite des députés au monument battu par la mer. Avec un peu d'énergie, la commission des monuments historiques provoquerait, dans toute la France artistique, un mouvement tel que la Chambre des députés n'aurait plus qu'à s'incliner.

Mais là gît le liévre.

La commission des monuments historiques ne demande à cette heure que le silence sur cette question du Mont Saint-Michel. Elle ne rêve que l'enterrement de la question. Périsse l'art, périssent les traditions artistiques de notre pays, plutôt que les cumuls embarrassants des commissaires! Tel qui crierait bien fort contre la digue, s'apprête à la supporter parce qu'on l'ennuierait en haut lieu. Cette commission des monuments artistiques est à l'agonie. On lui cherche noise tous les ans. Or, elle ne veut pas mourir, et de peur que M. Raynal la fasse étrangler par son collègue Ferry, elle file doux, elle se tait, elle compose avec l'infernal ingénieur des Ponts-et-Chaussées ; elle manque à sa mission pour sauvegarder les situations ambiguës de tel ou tel de ses membres.

*
* *

Il suffit de regarder du haut de l'abbaye cette digue insensée, pour voir clairement qu'elle constitue une œuvre aussi malfaisante que maladroite. On se tord de rire en voyant son *terminus* aboutir au milieu d'un mur d'enceinte, entre deux tours dont les bases sont, de son fait, enterrées de trois mètres, et surtout en le voyant aboutir au milieu d'un mur plein, si bien qu'il a fallu fabriquer une passerelle pour redescendre sur la gréve et aller chercher la porte, l'unique porte d'entrée du Mont, à trente métres sur la gauche, en contre-bas.

Le projet qu'a soutenu M. Raynal et qui consiste à recourber encore la digue, à changer son *terminus* de place et à le diriger sur cette porte où la perspicacité connue des Ponts et Chaussées aurait bien dû l'amorcer tout d'abord, est aussi naïf que dangereux. On dépenserait de nouveau une forte somme (payez, payez, ô contribuables !) ; on referait un « beau travail » technique, et la mer lézarderait de plus en plus les tours, les remparts et ce qu'il y a derrière.

Le projet qui consisterait à couper la digue à 400 mètres du Mont est insuffisant. Le chenal créé par cette coupure trop

étroite recevrait le flot sans pouvoir le contenir, et les murailles seraient tout aussi battues en brèche qu'aujourd'hui.

Ce qu'il faut demander, ce qu'il faut obtenir, par voie de pétitionnement, de voyages au Mont-Saint-Michel, de questions ou d'interpellations au Sénat, par exemple, où l'on est moins béotien qu'à la Chambre, c'est la coupure de la digue à mille mètres du Mont, ou sa suppression totale. On y arrivera. Mais il faut s'y mettre sans retard, avec l'ardeur des missionnaires prêchant les barbares.

Mille mètres de grève à franchir seront peu de chose pour les gens de la localité. Il y a des centaines d'années que ces insulaires ou leurs parents, et les parents d'iceux, pratiquent la petite embarcation pendant la durée de la marée ; rien ne les empêche d'y revenir. D'ailleurs, ils n'ont rien demandé. On leur a fait une digue, ils l'ont prise. On la leur enlèvera, ils diront merci, en vertu de cette loi qui fait que l'insulaire se crée des ressources autour de son île et par le fait seul de sa situation. Il se met pêcheur, passeur ou guide, et vit de l'étranger, tandis qu'aujourd'hui, il n'a plus rien à faire.

*
* *

Je me suis amusé, du reste, pendant mon séjour ici, à recueillir les opinions des diverses classes d'intéressés. Elles sont unanimes à demander le retour à l'état de choses ancien.

En deux jours j'ai vu des agriculteurs du littoral, des hôteliers du Mont, des pêcheurs du Couesnon, des prêtres et des touristes de Paris.

Les agriculteurs du littoral trouvent que les travaux entrepris pour conquérir des herbages sur le lit de la mer font payer bien trop cher l'hectare.

Les hôteliers estiment qu'il viendra un plus grand nombre de visiteurs au Mont ; mais que ces visiteurs ne sont plus comme autrefois des clients de vingt-quatre heures, qui couchaient une nuit dans l'île. Ce ne seront plus que des passants, qui déjeûneront tout au plus, ou dîneront dans les auberges situées au pied du Mont Saint-Michel.

Les pêcheurs sont mécontents parce que leur industrie est coupée net par la digue.

Les prêtres, qu'on avait accusés de pousser à la digue pour favoriser les pélerinages, ne la soutiennent pas autant qu'on le croirait, parce que, me disait l'un d'eux, le mérite du pèlerin

se trouve diminué, dès qu'il n'a plus le *péril de la mer* à franchir — image archaïque, attendu qu'il n'y a point de péril quand on s'assure de l'heure de la marée.

Enfin les touristes sont exaspérés. Rien n'était curieux et amusant pour eux comme le voyage en carriole, par les grèves, de Pontorson au Mont-Saint-Michel. Quelle couleur a-t-il maintenant, ce voyage banal sur une route droite comme un I, sans impressions, sans imprévu, sans les petits inconvénients qui faisaient autrefois l'originalité de l'excursion ?

*
* *

Au fond, il n'y a que les Ponts-et-Chaussées qui soient partisans de leur ouvrage. C'est terrible pour le Mont Saint-Michel, parce que les Ponts-et-Chaussées, sont en France de véritables oracles. Ils vous défigureront un paysage dans les règles. Qu'importe ? Ils sont les Ponts-et-Chaussées, les savants en *us*, en *sinus* et en *cosinus*. Dans notre pays, quand ils ont passé quelque part, on n'a plus qu'à dire : Amen.

Il n'y a qu'eux — et les deux cents et quelques députés, qui ont voté sans trop savoir pourquoi, sans doute, l'ordre du jour pur et simple du 15 janvier.

Voilà le lot d'adversaires contre lesquels il faut que tout l'art français marche comme un seul homme.

Sus aux Ponts-et-Chaussées ! Sus aux Béotiens de la Chambre ! Que tous les amis de la vérité dans l'art et de la saine raison, ce qui ne dépare pas l'œuvre actuelle, se rallient à ce cri bizarre, mais caractéristique de notre temps. Que les plus autorisés, comme Victor Hugo, par exemple, dont la lettre récente contenait une belle comparaison du Mont Saint-Michel avec la grande pyramide de Gizêh, prennent la tête du mouvement ! Qu'ils organisent des meetings. On n'aura jamais vu pareille campagne, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, de la civilisation contre la barbarie ; mais il est probable qu'on finira par réussir.

La digue est faite. C'est un avantage énorme qu'ont sur nous les ingénieurs. Mais elle a deux kilomètres. Il faut obtenir qu'on leur en reprenne un et qu'on leur laisse l'autre. En coupant la digue à mille mètres du Mont, on rendrait à la vieille île de Saint-Aubert, au vieux « Mont-de-Tombe » son caractère insulaire. La mer circulerait autour dans un périmètre respectable ; le trajet des grèves serait pittoresque sans être dangereux ; la rivière de Couesnon ne s'en porterait pas plus mal, la Compa-

gnie des polders non plus ; et les ingénieurs du département auraient tout de même leur morceau de digue, quelque chose comme une digue de consolation.

C'est à ce but qu'il faut tendre.

Au lendemain du vote de la Chambre, M. Raynal espérait, disait-il, qu'on ne lui reparlerait plus de cette question du Mont Saint-Michel, qui revient tous les ans à la tribune. Il faut l'en accabler, lui, aussi bien que son successeur, qui guette quelque part son portefeuille.

Il faut de l'entêtement pour faire triompher les meilleures causes. (*Figaro.*)

---

## L'INFAME BOURGEOIS

Il y a eu recrudescence de déclamations ces jours derniers contre le bourgeois, dans les réunions plus ou moins ouvrières de Paris. A ce propos, un journal républicain, l'*Événement*, défend ce bouc émissaire contre l'ouvrier. Il nous semble intéressant ne reproduire les arguments qu'il fait valoir :

L'heure est venue de le faire, courageusement et sans passion. Les débats parlementaires sur la crise ouvrière sont momentanément suspendus, pour n'être repris qu'après l'achèvement des travaux de la commission d'enquête. On a beaucoup parlé des souffrances du prolétaire, et chacun, dans sa péroraison, a eu le soin de jeter la pierre au bourgeois. Durant le travail auquel va se livrer la commission des 44, les procès-verbaux accumulés regorgeront d'anathèmes contre la bourgeoisie. Et, quand la discussion sera rouverte, cette même bourgeoisie sera encore violemment attaquée.

A l'heure présente, cette grande question des castes est simplifiée. Les hostilités sont entre le tiers-état et le peuple, la noblesse ne comptant plus, dit-on. C'est peut-être une erreur. Suivant nous, elle n'a pas disparu. Sauf quelques grandes familles, les unes se sont confondues avec la bourgeoisie par des croisements successifs, les autres sont tombées dans le populaire à la suite de désastres.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'*Événement* dit courageusement qu'en exposant les misères inconnues, on a triché sur les salaires, et il s'exprime à ce sujet avec beaucoup de netteté et de bon sens :

Les misères qui existent, dit-il, sont souvent le résultat non d'un salaire insuffisant, mais de besoins inutiles. Le bien-être a pénétré partout. Cela est bien. Mais ce qui est dangereux, c'est d'y avoir adjoint le superflu. Aujourd'hui, payer son terme, ses habillements, sa nourriture, c'est seulement bénéficier d'une chose due. Le superflu est devenu le nécessaire. Ne pas pouvoir prendre son café, ne pas pouvoir dépenser dix sous de tabac par jour, ne pas pouvoir offrir un litre à un camarade, ne pas pouvoir se payer de temps en temps le théâtre et le café-concert, voilà l'injustice. Nous sommes loin de la poule au pot. Le prolétaire, — pour nous servir d'un mot à la mode et qui ne signifie absolument rien, — le prolétaire en veut autant à la société d'être privée de plaisirs qu'il lui en veut d'être privé de pain. *Panem et circenses,* toujours ! Remarquez bien que ce que j'ai l'audace d'écrire ici, tous le pensent, même ceux qui ont le plus vigoureusement défendu la question sociale. Un député qui a protesté énergiquement contre l'égoïsme de la classe bourgeoise en convenait avec moi. Aussi bien, les preuves sont là, Paris regorge de cabarets, de cafés, de bals, de concerts et de comédies créés pour le peuple, fréquentés par le peuple, et toujours pleins, toujours prospères. Cela est indiscutable.

Les salaires sont-ils proportionnés aux besoins ? Oui. Peuvent-ils parer au superflu ? Le plus souvent. Alors, tout le monde est heureux ? Non. A côté des misérables par leur faute, il y a les nécessiteux par le sort. Qui appelez-vous ainsi ? Ceux qui ploient sous le poids d'une trop nombreuse famille, les victimes d'un accident. Il y a aussi les femmes, les femmes livrées à elles-mêmes et dont le travail n'est pas rétribué. Ah ! le travail des femmes ! voilà la véritable question, voilà le sujet sur lequel il fallait s'appesantir et revenir à tout propos. La malheureuse fille qui gagne vingt-cinq sous par jour et que la société condamne à être bonne mère, tandis qu'elle permet au père de se promener, c'est elle la victime, la vraie victime ! Nos représentants se sont bien gardés de s'en préoccuper ! Les femmes ne votent pas !

Mais, parce qu'il y a des déshérités dans la classe ouvrière, faut-il en conclure que le bourgeois est fautif ? Le bourgeois !

Eh ! mon Dieu ! n'a-t-il pas les mêmes épreuves à subir ? C'est inouï, ma parole d'honneur ! Il semble que ces bourgeois, dont nous sommes tous, soient des suffètes engraissés du lard des mercenaires. Il paraît que nous roulons tous sur de l'or dérobé, que nous n'avons que la peine de naître, comme jadis les maîtres de Figaro. Voilà ce qu'on se complaît à dire, à répéter, à propager ; voilà ce qu'on ne cesse de rebâcher aux oreilles des ouvriers, qui ne voient pas que ceux-là mentent et les abusent.

Eh bien ! ouvriers, tous tant que vous êtes, il faut bien vous persuader d'une chose : c'est que, parmi nous, il y a des pauvres, des pauvres honteux, les plus à plaindre. Il faut que vous sachiez que nos luttes sont aussi terribles que les vôtres et nos sacrifices aussi grands.

En allant le matin à vos ateliers, gaîment, la chanson aux lèvres, vêtus d'une blouse bien propre et témoignant d'une bonne ménagère, vous n'avez donc jamais rencontré un petit employé, pâle, triste, souffreteux, serré dans sa redingote noire, usée jusqu'au fil ? Car il est condamné à l'habit, au chapeau de soie, c'est l'uniforme de sa galère. Celui-là gagne moins que vous. Et souvenez-vous de ceci : c'est que, tandis que vous faisiez votre apprentissage à peu de frais, il lui fallait avancer un capital de vingt mille francs pour obtenir son diplôme de bachelier. Son marteau, à lui ! Comparez.

Dans la journée, vous n'avez donc jamais croisé un étudiant, comme le fut votre ami Clovis Hugues, grelottant de froid et ne sachant où dîner ? Lui aussi a avancé un capital pour prendre ses inscriptions, et ce capital est de ceux dont les intérêts sont bien illusoires. Vous n'avez donc jamais remarqué un triste jeune homme, marchant l'œil perdu dans le ciel ? C'est un artiste qui escompte la gloire, et la gloire ne rapporte pas autant que le rabot. Vous ne vous êtes donc jamais retournés pour considérer un sous-lieutenant cherchant à faire bonne contenance sous l'uniforme qu'il a dû acheter à crédit ? Le sabre est moins payé que la pelle, sans compter qu'au bout de son labeur, pour le militaire, il y a la mort. Vous n'avez donc jamais été ému à la vue de l'aspirant qui court les mers pour des appointements dont ne voudrait pas un contre-maître ?

Le soir, vous n'avez donc jamais assisté aux drames de famille qui se passent dans les intérieurs, si calmes en apparence ? Ce patron-là a été économe toute sa vie. La déveine est venue. Il cherche dans son coffre-fort pour vous solder et n'y trouve

plus qu'un revolver. Ici, c'est un père qui s'impose un supplément de travail pour que son fils aille au collège. Là, une veuve, heureuse tant que le mari vivait, et qui se brûle les yeux pour achever une tapisserie qu'elle ira vendre secrètement. Sa fille se marie dans un mois. Elle tient au moins à payer la couronne. Plus loin, la fille d'un ingénieur réduite à courir le cachet. Plus loin, un fonctionnaire dégommé qui donne des répétitions de français. Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les cas.

Or, cet employé, cet étudiant, cet artiste, ce soldat, ce marin, ce patron, cette veuve, cette orpheline, cet ingénieur, ce fonctionnaire, ce sont des bourgeois ! Des bourgeois qui envient vos ateliers et vos cottes, et vos outils et vos chansons. Comme ils échangeraient volontiers leurs gibus contre vos casquettes, leurs habits contre vos blouses, leurs livres, leurs palettes, leurs épées contre vos scies et vos échelles ; et les bourgeoises leurs petites robes de soie contre vos chauds jupons de laine ! Mais la société le leur défend. Ils n'ont pas même, comme vous, la ressource de prendre un autre métier quand le leur ne va plus. « Qui lime peut frapper, dit le proverbe, et qui forge a bien vite appris à bâtir. » Allez donc faire un comptable d'un médecin ; un avocat d'un militaire ! Pourtant, ils ne se plaignent pas, ils ne se révoltent pas, ils n'en veulent à personne, et, s'ils sont las, ils n'ont pas même la ressource de pleurer en liberté. Ils ont appris, par respect humain, à dévorer leurs larmes. »

Pas un député n'a osé proclamer cela du haut de la tribune, et tous l'ont pensé, car ils sont bourgeois, bourgeois bourgeoisant, issus du suffrage d'un bon nombre de bourgeois.

Pas un député n'a eu le courage de faire cette opposition. Pas un n'a eu l'honnêteté d'opérer ce contraste et de chercher à soulager un mal en montrant un autre, le mal qu'on voit à son frère ayant toujours été, quoi qu'en dise le fabuliste, un soulagement à celui dont on souffre. C'est immoral, mais c'est indéniable. Aucun ne s'est efforcé d'apaiser les colères du peuple en lui expliquant l'injustice qu'il commet quand il s'imagine être le seul à souffrir. Non, ils ont mieux aimé exciter la tempête populaire pour y chercher pâture, comme les oiseaux d'orage. Eh bien ! qu'ils me permettent de le leur dire : ils ont eu tort.

Ce que M. Georges Duval écrit là dans un journal républicain, tout le monde le pense, mais on se garde bien de

l'avouer. Avant tout, il faut capter le suffrage universel, et le suffrage universel, aux yeux des candidats républicains, ne se compose que de cette classe ouvrière dont on fausse l'esprit, dont on excite l'envie, dont on encourage les préjugés et dont on exalte les passions. Tout cela pour arriver à donner au pays une représentation parlementaire qui, ballottée entre ses promesses et son impuissance, mène le pays à l'aventure, en exploitant l'instinct gouvernemental pour bénéficier d'une indulgence qu'elle croit sans limites.

---

## NÉCROLOGIE

La congrégation des religieuses Augustines de Notre-Dame vient de faire une perte douloureuse en la personne de la révérende Mère Saint-Charles, assistante de la supérieure du couvent des Oiseaux.

Mère SAINT-CHARLES avait soixante-dix-neuf ans. Elle est morte après soixante ans de vie religieuse, qui ont été pour elle une constante préparation à ce dernier jour. Rigoureuse observatrice de la règle et ponctuelle en tous les exercices qui se partagent la vie claustrale, elle a été toute sa vie un exemple et un modèle pour ses sœurs en religion comme pour les élèves dont elle eut la direction.

Pendant la Commune, Mère Saint-Charles était supérieure des Oiseaux, et en cette qualité avait été désignée comme otage ; sa chambre fut même fouillée par les fédérés au lendemain du jour où elle avait pu, sur le conseil pressant de ceux à qui elle devait obéissance, quitter Paris. Comme elle avait attendu la mort sans trembler, elle n'usa du salut que pour se donner avec plus de zèle encore, s'il était possible, aux devoirs de sa profession.

Pendant tout le temps de son exil forcé, elle eut à cœur de visiter et de réconforter ses religieuses dispersées dans divers couvents de France. Au retour, elles se retrouvèrent telles qu'elles s'étaient quittées et reprirent l'œuvre commune, travaillant selon leurs forces, par la prière et l'éducation, à préparer pour la France des jours meilleurs.

Tous ceux qui l'ont connue ont la confiance qu'au ciel, qui est sa récompense, Mère Saint-Charles intercèdera efficacement pour ces deux causes qui lui furent si chères : l'Église et la France.

—

Le doyen des généraux français, le général SCHRAMM, a succombé, lundi dernier 25 février, aux suites d'une fluxion de poitrine, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Fils d'un général, il entra au service à quatorze ans, en 1803 ; deux ans après, il était décoré sur le champ de bataille d'Austerlitz. Puis ses années, ou pour mieux dire ses mois, se marquent par autant de campagnes. A peine guéri d'une blessure reçue à Heilsberg, il se bat à Wagram, à Essling. Colonel à vingt-trois ans, il fait la campagne de Russie et en revient sain et sauf. A Dresde, il enlève trois canons aux alliés. Général de brigade en 1813 (à vingt-quatre ans), il s'enferme dans Dresde et n'en sort que par une violation de la capitulation. Il revient en France, reprend du service et combat sous les murs de Paris en 1814. Il prend part au siége d'Anvers, où il est nommé général de division. Puis il obtient un commandement en Algérie. Blessé à Mouzaïa, il rentra en France, où il ne tarda pas à prendre sa retraite. Le roi Louis-Philippe lui donna le titre de comte et un siége à la Chambre des pairs. Le prince Louis-Napoléon lui confia le portefeuille de la guerre en 1850 et plus tard l'appela au Sénat. Comme ministre de la guerre, Schramm s'honora par un grand acte de courage : il refusa de contre-signer la révocation du général Changarnier.

Depuis 1870, il vivait dans une retraite silencieuse.

—

Le général BOREL, ancien ministre de la guerre, est mort vendredi soir, 22 février, à Versailles, à l'âge de soixante-quatre ans.

Le général Borel avait fait presque toute sa carrière en Afrique. Il a été aide-de-camp de deux présidents de la République : du général Cavaignac et du maréchal de Mac-Mahon, aux côtés duquel il était à Sébastopol, à Magenta et Solférino. Pendant la guerre, il remplit les fonctions de chef d'état-major du général Bourbaki et de d'Aurelles de Paladine.

—

Le 25 février également est mort le général DE WIMPFFEN, à l'âge de soixante-treize ans. Le général de Wimpffen était né

à Laon. Il avait fait ses études à Saint-Cyr et en était sorti dans l'infanterie. Capitaine en 1840, chef de bataillon aux tirailleurs algériens en 1847, et colonel du même régiment en 1853, il fit la campagne de Crimée et passa général de brigade en 1855. Attaché ensuite à la garde impériale, il combattit en Italie.

Le général de Wimpffen se signala principalement, au cours de cette campagne, à la bataille de Magenta.

Il était important de soutenir le général de Mac-Mahon marchant sur Magenta ; l'empereur lança aussitôt la brigade de Wimpffen contre les positions formidables occupées par les Autrichiens en avant de Ponte-di-Magenta. A la tête du 3e grenadiers, le général s'élança, franchissant les haies, les rizières, les fossés, les obstacles de toute nature, traversant héroïquement un orage de fer et de feu ; il s'empara de la position et réussit à la conserver, en résistant avec acharnement aux attaques réitérées de l'ennemi. Le lendemain du combat, il fut promu général de division.

En 1870, au moment de la déclaration de la guerre, le général de Wimpffen commandait la province d'Oran.

Mandé à Paris après les premières défaites de notre armée et la chute du ministère Ollivier, le général de Palikao lui confia d'abord le commandement du 12e corps, puis il l'envoya à l'armée du maréchal de Mac-Mahon. On sait l'issue fatale de cette campagne. Ce fut le général de Wimpffen qui eut la douleur de signer la capitulation de Sedan.

Emmené prisonnier en Allemagne, il fut interné à Stuttgart, où il resta jusqu'après la signature des préliminaires de paix. Il rentra alors en France et publia sur la bataille de Sedan un mémoire qui suscita de vives réclamations de la part de plusieurs officiers généraux, et qui souleva d'ardentes polémiques dans la presse. Les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur la capitulation de Sedan l'avaient rangé parmi les mécontents. Depuis cette époque et après une tentative infructueuse pour se faire nommer député par l'arrondissement de Saint-Denis, au mois d'août 1876, le général de Wimpffen était rentré dans la vie privée. Le général de Wimpffen avait été promu grand officier de la Légion d'honneur le 12 août 1861.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Vendredi dernier, 22 février, le Saint-Père a reçu en audience publique le pèlerinage belge actuellement à Rome. Mgr Van den Branden, évêque auxiliaire de Malines, a lu l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Il est donc arrivé le jour à jamais béni où Votre Sainteté daigne admettre en Son auguste présence ses fils de la Belgique, de cette Belgique dont Elle a géré jadis les intérêts avec une si haute sagesse, et dont Elle a pu apprécier sur place les sentiments profondément religieux.

Ce zèle pour la cause de Dieu, Très-Saint Père, ne s'est point refroidi depuis lors : les sacrifices que les fidèles de tous rangs s'imposent à cette heure pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, en sont une consolante preuve ; — et le dévouement du peuple belge au Vicaire de Jésus-Christ, loin de s'attiédir, n'a cessé de s'enflammer toujours de plus en plus à mesure qu'il a vu croître la fureur de l'impiété s'acharnant contre la Chaire de Pierre.

En ce jour encore, c'est la foi qui amène cette portion de la famille belge au tombeau des saints Apôtres ; elle s'y vient abreuver, à sa source, de cette eau de la grâce qui désaltère jusque dans la vie éternelle ; — c'est l'attachement séculaire et inviolable de la Belgique au Saint-Siège que ces pèlerins veulent affirmer hautement, en accourant, sans souci de la peine ni de la distance, aux pieds du Pontife-Roi, de leur Père bien-aimé. Ils offrent à Votre Sainteté l'hommage de leur respect, de leur amour, de leur soumission et de leur reconnaissance. Puisse le cri de notre filial enthousiasme couvrir les clameurs sacrilèges dont les ennemis du divin Maître ne cessent de Vous affliger !

Nous ne pouvons le taire en ce moment, Très-Saint Père : une grande affliction vous est venue de la Belgique, affliction d'autant plus amère que l'ingratitude accompagnait l'outrage le moins mérité. Mais cet outrage, cette ingratitude, nous osons le dire, Très-Saint-Père, ne vous est point venue du peuple belge.

Veuillez donc, TrèS-saint Père, accepter au nom de notre patrie catholique, qui est la vraie patrie belge, et qui appelle de tous ses vœux l'heure de la réparation, cette manifestation d'amour et de dévouement, et daignez répandre sur ces pèlerins prosternés à Vos pieds les bénédictions qu'ils sollicitent pour leurs personnes, pour leurs familles et pour la nation entière.

Le Très Saint-Père a daigné répondre :

Nous sommes vivement touché et Nous vous félicitons, très chers fils, des nobles sentiments que vous venez de Nous exprimer, en votre nom et au nom de tous les bons catholiques de votre nation. Depuis longtemps, sans doute, — et vous ne l'ignoriez pas, — Nous connaissons l'ardeur de votre zèle pour les intérêts de la religion, votre filial attachement et votre obéissance absolue au Siège apostolique. Mais vous avez pensé avec raison que dans les temps malheureux où nous vivons, il était opportun que les catholiques affirmassent hautement de nouveau leur croyance et leur dévouement à la cause de l'Église si ouvertement persécutée.

Vous savez, en effet, très chers fils, qu'aujourd'hui Nos ennemis sont particulièrement nombreux et puissants. Ils ne sont plus isolés, comme autrefois. Enrôlés dans des sociétés ténébreuses, *convenerunt in unum*, en réunissant toutes leurs forces pour combattre la sainte Église, ils ne cachent plus leurs desseins impies ; ils les avouent avec audace et les mettent à exécution avec une persévérance sans relâche.

En Belgique, ils poursuivent, depuis de longues années, ces mêmes desseins : les faits auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, Nous en fournissent une preuve nouvelle. L'éducation de la jeunesse en dehors de toute idée chrétienne, la haine contre les institutions catholiques, la rupture même des relations avec le Saint-Siège, toutes ces mesures, et tant d'autres que vous connaissez, également hostiles à la religion et lésant les droits de l'Église, ne sont que l'effet des aspirations des sectes maçonniques.

Nous n'avons pas besoin de vous dire, très chers fils, combien Notre âme est attristée à la vue de ces maux du peuple belge, que d'anciennes et intimes relations Nous rendent toujours si cher. — Notre douleur cependant n'est pas sans consolation. Nous avons eu l'occasion de constater Nous-même que la foi catholique est fortement enracinée dans l'âme des Belges : Nous avons la ferme confiance que rien ne pourra l'en arracher, et que la religion sortira

victorieuse de ses attaques, comme l'histoire l'a vérifié par le passé.

Nous Nous souvenons, en effet, qu'étant nonce en Belgique, il y a quarante ans, Nous aimions à relire vos annales, et notamment les pages glorieuses qui retracent les luttes de vos pères contre des adversaires non moins puissants que les vôtres. — Animés des mêmes sentiments, vous suivrez ces grands exemples, et sous la sage conduite de vos premiers pasteurs, vous défendrez vos âmes et celles de vos enfants contre l'impiété et l'irréligion.

Vous avez fait déjà de généreux efforts, et vous vous êtes imposé, non sans résultat, de nombreux sacrifices. C'est pour les continuer avec plus de courage et pour puiser ici des forces nouvelles, que vous êtes venus solliciter la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. Nous accédons de tout cœur à vos désirs : Nous prions le Dieu de toute bonté de vous accorder à tous les grâces les plus abondantes, et de rendre à votre cher pays la paix religieuse, source intarissable du vrai bonheur. Et comme gage de ces dons célestes, Nous vous accordons, à vous, à vos familles et à tous les catholiques belges, Notre bénédiction apostolique.

—

Une dépêche de Turin, adressée à l'*Osservatore romano,* annonce que le cardinal Alimonda vient d'administrer les sacrements de baptême et de confirmation à une célèbre chanteuse du théâtre royal, nommée Thérèse Singer.

Le futur époux de la convertie, M. Henri Gimeno, de Barcelone, assistait dans la chapelle privée de l'archevêque à cette émouvante cérémonie.

D'autre part, on annonce pour le 6 mars, l'abjuration solennelle dans la chapelle des RR. PP. Passionnistes, à Paris, de Mlle Névada, artiste américaine de l'Opéra-Comique. Elle aura pour parrain M. Gounod et pour marraine Mme Mackay.

### France.

Dans un récent discours qu'il a prononcé à la Chambre, Mgr Freppel a singulièrement surpris ses collègues de la gauche en leur annonçant que les écoles libres, fondées après la laïcisation, comptent plus d'élèves que lorsqu'elles étaient écoles communales.

A l'appui, il a produit les tableaux suivants. — Voici d'abord pour Paris :

*Écoles de filles.* — Avant : 5,268; après : 7,218.

*Écoles de garçons.* — Avant : 8,139; après : 9,515.

Les choses se sont passées de même en province, et voici quelques chiffres cités en preuve :

| *Effectif* | *Avant* | *Après* |
|---|---|---|
| Agen | 392 | 398 |
| Blois | 292 | 420 |
| Brest | 440 | 552 |
| Cambrai | 349 | 495 |
| Igny (Seine-et-Oise) | 476 | 528 |
| Marsillac | 144 | 169 |
| Nantes | 2,406 | 2,669 |
| Roanne | 750 | 900 |
| La Rochelle | 314 | 391 |
| Limoges | 636 | 694 |
| Lodève | 249 | 270 |
| Lyon | 4,800 | 6,000 |
| Vaujours | 386 | 395 |
| Romans (la ville du discours) | 203 | 407 |

Ajoutons une observation qui a son importance : c'est que partout, à Paris comme en province, les locaux dans lesquels sont installées les écoles chrétiennes libres, sont insuffisants. Partout on est obligé de refuser les demandes, faute de place.

Aire. — Mgr Delannoy, évêque d'Aire, a dû supprimer jusqu'à nouvel ordre tout service religieux dans l'importante commune de Saint-Gagnen, parce que le ministre des cultes a supprimé *sans motif* le traitement du curé de cette paroisse.

Annecy. — Bien des personnes trompées par les dires de certains journaux, croient cependant que toutes les suppressions de traitement prononcées par le gouvernement de la République contre les membres du clergé, coupables uniquement d'avoir accompli fidèlement leur devoir, ont été rapportées, et même que les sommes injustement retenues ont été restituées. Il n'en est rien, et dans le diocèse d'Annecy comme dans celui d'Aire les suspensions continuent. Mgr l'évêque d'Annecy se voit dans la nécessité de faire appel à la charité de ses diocésains en faveur de *sept* de ses prêtres « s'acquittant exactement de tous leurs devoirs et à qui les moyens de subsister sont enle-

vés. » Une huitième victime de l'arbitraire républicain a déclaré pouvoir se passer de tout subside. Dans une neuvième paroisse, les fidèles ne veulent laisser à aucun étranger l'honneur et le soin de fournir à leur pasteur tout ce qui lui est nécessaire.

Langres. — Même chose dans le diocèse de Langres, où l'on ne compte pas moins de *dix-neuf* curés dont le traitement reste suspendu.

C'est une statistique qu'il n'est pas sans intérêt de dresser et qui prouvera ce que valent les promesses du gouvernement voulant faire croire qu'il accepte pour y faire droit, dans un esprit d'équité, les réclamations provoquées par sa politique de persécution.

Marseille. — Mgr l'évêque de Marseille a présenté au Souverain-Pontife un rapport sur la manière dont le mois du Rosaire a été célébré à Marseille. De ce rapport publié par l'*Echo de Notre-Dame de la Garde,* il résulte que, pendant le mois d'octobre :

79,930 communions ont été faites dans les 22 paroisses de la ville.

46,856 communions ont été faites dans les 70 paroisses de la campagne.

22,975 communions ont été faites dans les communautés religieuses.

21,000 communions ont été faites au moins dans les orphelinats, œuvres pies, congrégations, associations qui n'ont pas envoyé de rapport.

Total : 170,761. Ce qui donne un résultat de près de cent soixante mille communions durant le mois du saint Rosaire.

Le rapport dit encore que, pendant ce même mois, le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde a reçu 30,000 pèlerins, dont 1,600 ecclésiastiques.

Dans les 96 paroisses de la ville et de la banlieue qui composent le diocèse, aussi bien que dans les chapelles conventuelles ou oratoires attenants à des œuvres pies, orphelinats ou pensionnats, chaque jour du mois d'octobre un exercice a eu lieu en l'honneur de Notre-Dame du Très Saint Rosaire. Innombrables ont été les chapelets récités.

Nevers. — La *Semaine religieuse* du diocèse de Nevers publie dans son dernier numéro la lettre suivante que le Saint-Père a daigné adresser, il y a quelque temps, à Mgr Lelong :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

Vous ne pouviez, au retour de la fête de la Nativité du Seigneur, Nous adresser des vœux plus conformes à nos désirs que ceux qui sont contenus dans la lettre que Nous avons reçue de vous à cette époque. En effet, les désirs les plus ardents de Notre cœur seraient remplis si le feu de la charité, que le Christ est venu apporter à la terre, enflammait aussi ceux qui, dans un esprit d'hostilité, s'attaquent à l'Église et ne Nous laissent aucun repos.

Cependant, comme Dieu tient dans sa main les cœurs des hommes, il Nous reste la ressource, d'abord, de lui demander qu'il veuille bien ce que lui seul peut faire : combler Nos vœux ; et ensuite d'attendre patiemment sa consolation, en remplissant avec soin toutes les charges de Notre ministère.

Cette consolation, après laquelle Nous soupirons, Nous vous la souhaitons aussi du fond du cœur ; car, ainsi que vous le dites, vous avez des causes de douleur semblables aux Nôtres et subissez comme Nous la rigueur des temps.

C'est pourquoi, élevant Notre âme vers Celui qui peut nous délivrer de ces maux et ne permet pas que le fardeau surpasse les forces, Nous accueillons bien favorablement vos vœux et vos hommages et, en témoignage de Notre affection, Nous accordons de grand cœur à vous, au clergé et aux fidèles de votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 2 janvier de l'année 1884, sixième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

## Étranger.

ALLEMAGNE. — Mgr Brinkmann, évêque de Munster, est rentré dans son diocèse et dans sa ville épiscopale. La reprise de possession de sa cathédrale s'est faite avec une pompe extraordinaire. Le chapitre, le clergé paroissial, plus de 500 prêtres, venus de tous les points du diocèse, toute la noblesse de la ville et de la province, la municipalité et le conseil municipal, toutes les associations et corporations, étaient allés, le jour de la reprise de possession, chercher Sa Grandeur dans son palais, pour la conduire processionnellement à la cathédrale, où le vénérable octogénaire devait célébrer une messe pontificale.

Après la messe, Mgr Brinkmann a donné sur une estrade, dressée sur la place de la cathédrale, la bénédiction pontificale à plus de 40,000 de ses diocésains qui se pressaient sur la place et dans les rues aboutissantes. Puis on a chanté le *Te Deum*, aux sons de toutes les cloches de la ville. Le soir, il y eut une

splendide illumination générale et une superbe retraite aux flambeaux en l'honneur de Sa Grandeur.

### Missions.

SOUDAN. — Les *Missions catholiques* viennent de publier une lettre du T. R. P. Sembianti, supérieur de l'institut de Vérone, qui donne les intéressants détails que voici sur le sort des missionnaires et des religieuses tombés au pouvoir du Mahdi :

Nos missionnaires sont tous vivants. Chassés de leurs propres maisons, ils sont contraints de demeurer à ciel ouvert dans une petite enceinte fermée par des nattes et sous le regard malveillant d'une foule d'Arabes. Leur ancienne habitation, l'église nouvellement construite, ne présentent plus que des ruines.

Tous les grecs, coptes, syriens, qui se trouvaient à El-Obéid se sont faits musulmans ; seuls les nôtres (les catholiques) demeurent fermes dans leur foi et résistent aux menaces comme aux promesses.

A Khartoum, on ne se fait pas une idée de la situation du Kordofan ; ce qui le prouve, c'est le petit nombre de soldats que le gouvernement égyptien a expédiés contre l'ennemi. Le peuple, du reste, est dans la plus extrême misère. Le projet du Mahdi est d'avancer toujours, d'aller jusqu'à la Mecque et de prêcher partout la réforme religieuse. Le Mahdi, ajoutent les missionnaires, triomphera, si les gouvernements européens ne se hâtent pas d'arrêter sa marche. Ils tiennent pour certain que Khartoum tombera entre les mains du prophète ; aussi ils conseillent aux nôtres de se sauver à tout prix.

Le consul autrichien, M. Hansal, aussitôt connue la captivité des missionnaires, a écrit au Mahdi le priant de les mettre en liberté. Cette lettre a apporté quelques adoucissements à leur traitement ; aussi dom Bonomi a-t-il demandé et obtenu une autre lettre qui lui sera transmise par la négresse Combatti.

L'oncle du Mahdi protège nos prisonniers ; malheureusement d'autres puissants personnages sont loin de partager ses sentiments. Les missionnaires sont en bonne santé, malgré tout ce qu'ils ont eu à endurer. Ils comptaient beaucoup sur une victoire du général Hicks. Même maintenant, après la défaite, ils ont, écrivent-ils, encore quelque espoir, mais ils ne disent pas sur quoi ils le fondent. Est-ce sur la lettre adressée au Mahdi en leur faveur et sur l'argent demandé ?

Dès le 6 janvier, la négresse Combatti était sur le point de reprendre son périlleux itinéraire avec un guide que M. Hansal lui avait procuré. J'ai appris dernièrement qu'elle s'est mise effectivement en route pour retourner vers nos chers prisonniers ; elle emportait l'argent et la lettre de M. le consul autrichien adressée au Mahdi.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 21 février.** — *Sénat.* — On discute en deuxième délibération le projet de loi relatif aux syndicats professionnels, dont le Sénat adopte les quatre premiers articles. MM. Gustave Denis et Marcel Barthe présentent et soutiennent un amendement à l'article premier, tendant à empêcher la mise à l'interdit ou à l'index de certains ateliers par les grévistes. Cet amendement est rejeté par 156 voix contre 117.

Au cours de la séance, les membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sont introduits.

M. Guichard, président de la commission, dépose le rapport et espère que la commission aura mérité la haute approbation du Sénat.

Le président donne acte de ce dépôt, et les membres de la commission se retirent.

*Chambre des députés.* — Au début de la séance, le Président annonce à la Chambre le décès de M. Datas, député de l'Allier.

L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. La commission est, comme au Sénat, introduite avec le cérémonial accoutumé.

M. Courmeaux interpelle le garde des sceaux au sujet de la situation faite à M. d'Hostel, juge d'instruction à Reims, qui a été privé de l'instruction, par mesure de disgrâce, à la suite d'une ordonnance de non-lieu prononcée en faveur de l'abbé Frérot, accusé d'assassinat. M. d'Hostel a été maintenu dans la magistrature.

M. Noirot répond que la première instruction a été mal faite, légère, et a dénoté une inexpérience du magistrat, mais non une forfaiture. (Bruit à l'extrême gauche.) Pour les journaux qui l'ont accusé, il appartient au juge de voir s'il doit les poursuivre. (Nouveau bruit.)

L'incident est clos.

M. des Roys questionne le gouvernement sur la farine de biscuit employée pour une partie de la fabrication du pain militaire dans plusieurs garnisons. Il parle aussi des farines avariées.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur l'élection de M. Galtier à Lodève.

M. F. Passy combat les conclusions du rapport au nom de la minorité. Il repousse la validation pour des raisons d'irrégularité

matérielle. Ces irrégularités doivent être examinées avec d'autant plus de soin que l'élection a été faite à 37 voix de majorité.

M. Viette est convaincu que l'élection de Lodève est absolument correcte et inattaquable.

M. Ribot écarte tout ce qui est étranger à l'élection et ne veut examiner que les faits.

L'orateur ne croit pas qu'on puisse considérer comme acquise une élection dans laquelle il y a 47 bulletins annulés, tandis que la majorité est de 35 voix seulement. C'est à M. Galtier à prouver sa majorité et, en cas de doute, la question doit être renvoyée aux électeurs pour être tranchée. (Applaudissements au centre gauche.)

Après un échange d'observations entre MM. Viette et Ribot, l'élection de M. Galtier est validée par 274 voix contre 144.

La Chambre adopte ensuite sans discussion le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

La Chambre fixe à jeudi la discussion d'une demande d'interpellation de M. Perrin au ministre de la guerre sur la répartition des fournitures militaires dans les divers ateliers.

**Vendredi 22 février.** — *Sénat.* — Le Sénat reprend à l'article 5, relatif à la fédération des syndicats, la discussion du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels.

M. Tolain défend l'article 5, dont le rejet par le Sénat a causé, dit-il, une vive émotion.

M. Lenoel, combattant l'article 5, dit que le premier paragraphe du nouvel article est inutile et les autres absolument dangereux. Le Sénat se déjugerait en acceptant la rédaction de la commission.

M. Édouard Millaud vient à la rescousse de M. Tolain, et finalement l'article 5 est adopté par 134 voix contre 127. L'article 6 est également adopté.

M. Waldeck-Rousseau combat un amendement présenté par M. Béranger et qui tend à permettre de dissoudre les syndicats professionnels en cas de contravention.

Après quelques observations échangées entre l'honorable sénateur et le ministre, l'amendement est renvoyé à la commission, ainsi qu'une disposition additionnelle de M. Marcel Barthe.

**Samedi 23 février.** — *Sénat.* — Le Sénat continue de discuter le projet de loi des syndicats professionnels. Les articles 8 et 9 sont adoptés, et l'ensemble du projet est voté par 159 voix contre 93.

Le Sénat a repoussé au cours de la séance plusieurs amendements et articles additionnels présentés par MM. de Gavardie et Lalanne. Il rejette également, par 142 voix contre 105, un article additionnel de M. Marcel Barthe réglant les pénalités, et adopte des amende-

ments étendant à l'Algérie et aux colonies, à l'exclusion des ouvriers étrangers, le bénéfice de la nouvelle loi.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

*Chambre des députés.* — La séance est ouverte par l'éloge de M. le comte Durfort de Civrac, député légitimiste de Maine-et-Loire, prononcé par le Président, puis on valide l'élection de M. Arnoux, député de la Charente.

M. de Lanessan fait remarquer qu'une demande de crédit a été faite pour l'expédition de Madagascar, et que la commission propose l'ajournement ; le gouvernement ne pourrait-il pas fournir quelques renseignements sur ce point ?

M. J. Ferry, appelé à la tribune, non sans peine, par M. G. Périn, répond que le moment de s'expliquer n'est pas venu, qu'il s'agit d'une petite affaire avec des *populations d'ordre inférieur,* que le gouvernement exerce, sur bien des points, une sorte de *droit de gendarmerie*, que le mot d'*expédition* est déplacé, qu'il ne s'agit que de simples opérations militaires, que tout le monde sait ce qu'on fait à Madagascar, que d'ailleurs la question n'est pas nouvelle et que si la Chambre désirait obtenir des renseignements, elle n'avait qu'à en demander plus tôt.

Ce langage plein de désinvolture ramène M. G. Périn à la tribune, et l'affaire s'engage assez chaudement sous la présidence muette de M. Sadi-Carnot qui fait en vain tous ses efforts pour calmer l'Assemblée.

« Je prie la Chambre, dit M. Périn, de se souvenir de la leçon que M. le président du conseil vient de lui donner. Il vous a laissé entendre, en effet, que vous avez manqué tant soit peu à vos devoirs en n'interpellant pas plus tôt le gouvernement ; en revanche, si on demande à l'interpeller, M. le président du conseil répond : « Plus tard, ne gênons pas l'action du gouvernement ! »

La gauche et la droite applaudissent, et M. J. Ferry paraît assez mal à l'aise.

Ici se placent les débuts, médiocres d'ailleurs, de M. Peyron, ministre de la marine, surnommé *Pot-à-Tabac*, à cause de sa petite taille et de sa corpulence. Le ministre de la marine ne dit que quatre mots, mais il trouve moyen de dire trois bêtises. « L'expédition, dit-il, n'a pas été engagée par le cabinet actuel ! » Le mot *expédition* suscite un *tolle* général. Il y a donc *expédition !*

J'ai eu tort, dit alors le ministre, de prononcer ce mot, j'aurais dû mettre : *Affaire de Madagascar.* (Hilarité générale.) Il termine en disant que nous avons des intérêts de premier ordre à Madagascar et qu'on ne pouvait pas ne pas intervenir. Là n'est pas la question.

Le gouvernement peut-il, oui ou non, recommencer à Madagascar ce qu'il a fait en Tunisie, au Tonkin, autrement dit engager la France sans consulter le Parlement ? Voilà la question à laquelle le gouvernement s'obstine à ne pas vouloir répondre, et pour cause.

M. de Lanessan dépose alors une demande d'interpellation dont M. Ferry demande le renvoi à quinze jours ou un mois ; et, après quelques observations de M. Douville-Maillefeu, l'interpellation est renvoyée à quinze jours.

Après un discours de M. Félix Faure, la Chambre vote, par 293 voix contre 113, un crédit de 35,000 fr. pour la construction du palais de la reine Pomaré à Taïti.

La discussion du projet de convention commerciale entre l'Autriche et la France est fixée à jeudi.

M. Ballue dépose le rapport au nom de la commission chargée d'étudier la réforme de l'assiette de l'impôt.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire. On adopte l'article 13, qui était réservé.

Mgr Freppel combat l'article 17 prescrivant la laïcisation de toutes les écoles de garçons dans le délai de cinq ans et des écoles de filles dans un délai indéterminé. Il fait remarquer qu'avec l'article 17 on se trouvera bientôt en présence d'écoles dirigées par des titulaires laïques avec des adjoints congréganistes, ou par des titulaires congréganistes avec des adjoints laïques. Il dépose un amendement ainsi conçu : « Toutefois, de nouvelles nominations d'instituteurs et d'institutrices congréganistes pourront toujours avoir lieu suivant les besoins. »

Cet amendement est vivement combattu par M. Paul Bert et finalement repoussé par 373 voix contre 97.

Sur la demande de M. Fallières, qui réclame, pour achever l'œuvre de la laïcisation des écoles de filles, un délai de six ans, l'article 17 est renvoyé à la commission.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'anniversaire des journées de février. — Projet de loi sur le divorce. — Le budget de 1885. — Au Soudan. — Belgique. — Espagne. — Allemagne et Russie.

28 février 1884.

L'anniversaire du 14 juillet ne suffit plus à l'exubérance des sentiments du parti républicain. Le voici présentement en train d'acclimater la coutume de fêter par des banquets la fête du 24 février. La chose est faite pour plaire à tous les revenants de 48 qui encombrent encore la scène politique ; elle ne découragera pas ceux qui savent que la République de 1848 a eu la

vie courte et qu'elle a eu bientôt fait de lasser la patience de la France.

Donc on a banqueté dimanche, à Paris et en province. Pour Paris, il faut citer le banquet du Xe arrondissement présidé par le citoyen député Ernest Lefèvre, et qu'honorait de sa présence M. Labordère escorté de diverses notabilités minuscules, MM. Laguerre, Michelin ; celui du XIIIe arrondissement que présidait M. Félix Pyat ; celui du XVIe présidé par le citoyen poète Clovis Hugues ; et enfin celui du lac Saint-Fargeau. Celui-ci présidé par le citoyen Cambon, qu'escortaient MM. Tony Révillon et Brialou, a emporté la palme sur tous les autres ; on y a bu et péroré d'une façon effrayante ; on a bu à l'affranchissement définitif du prolétaire, et la citoyenne Rouzade, qui était là, a débité ses sempiternelles tirades sur les droits de la femme.

En province, il y a eu surtout déploiement d'enthousiasme républicain à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Nantes et à Nevers. Aucun incident de quelque importance n'a d'ailleurs troublé ces solennités républicaines. Il paraît qu'on n'a conduit personne au poste, ce qui s'explique par la subordination des administrations de l'État, voire celle de la police, à l'élément souverain de la nation.

—

En somme beaucoup de bruit pour peu de chose et on passerait volontiers à la République ces manifestations bachiques, autrement moins dangereuses que les conceptions législatives de nos assemblées parlementaires. Rien de plus triste à ce point de vue que le projet de loi baroque sur le divorce qui sera soumis au Sénat dans les premiers jours de mars. Par une sorte de contagion née de la similitude des noms, le rapport de M. Labiche a l'air d'une fantaisie de vaudevilliste. La commission commence par adopter le divorce. Les ménages désunis renaissent à l'espérance, mais tout aussitôt le rapport énumère de si fortes entraves, que l'usage de ce même divorce se trouve interdit. Ainsi, il l'est entre époux qui auront un ou plusieurs enfants, disposition qui donne une véritable prime d'encouragement à la stérilité. Le divorce ne peut avoir lieu par consentement mutuel, ce qui supprime la faculté de soustraire aux regards indiscrets, par l'intervention d'un juge, les déshonneurs et les angoisses de la vie domestique. En revanche, la commission autorise le divorce : 1° en cas d'abandon de la femme par le mari ou du mari par la femme, pendant les deux premières

années du mariage; 2° en cas d'adultère constaté ou d'inconduite notoire et scandaleuse pendant la même période.

Comment! l'époux qui abandonnera sa femme le 731e jour de son mariage est donc moins coupable que l'époux qui l'aura délaissée le 730e jour!! Que signifie cette limitation arbitraire? N'y a-t-il pas dans les deux cas parité absolue? Et l'adultère? Il ne sera donc une cause de divorce qu'au début de l'union, c'est-à-dire présisément dans la période où il y a peu d'exemples d'une pareille violation de la foi jurée?

Veut-on un autre exemple de la logique de la commission? Celui des deux époux, dit-elle, contre qui le divorce aura été prononcé, *ne pourra plus se remarier du vivant de l'autre époux, à moins que celui-ci ne se soit remarié lui-même ou n'ait donné son consentement.* Il y aurait donc séparation de corps pour l'un des deux époux, et divorce pour l'autre! Que deviendrait alors le principe d'unité de la loi!

Nous aurions certes d'autres critiques à formuler, même en ne nous plaçant qu'au point de vue civil, car il n'est pas un article du projet Labiche qui ne heurte la raison et la justice, et pas une conclusion qui ne soit en opposition avec les prémisses!

Nous préférons ne pas insister, espérant encore que le Sénat... Mais qu'attendre de cette assemblée après toutes les preuves données par elle de sa faiblesse et de son insouciance?

—

Le ministre des finances déposera aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, le projet de budget de 1885, de manière à ce que la commission puisse être prochainement nommée et que la Chambre puisse discuter, à son tour, le budget avant les vacances d'été.

Ce projet, à la différence de ce qui s'est passé l'année dernière, comprendra les deux sections du budget, l'ordinaire et l'extraordinaire, qui seront déposées simultanément, de manière à mettre la commission et la Chambre en situation d'étudier l'ensemble de notre situation financière.

Voici, d'après le *Rappel,* quelques indications précises sur la teneur du budget ordinaire et du budget extraordinaire :

Le budget ordinaire de 1885 différera peu de celui de 1884. On sait déjà que le gouvernement, sous l'empire des difficultés actuelles, a résolu d'écarter toutes les dépenses nouvelles, tant pour les services généraux des ministères que pour les lois nouvelles qui sont en préparation, et dont il demandera l'ajourne-

ment jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement s'est déterminé à réclamer cet ajournement parce que les ressources font défaut et qu'il n'en veut pas demander de nouvelles à la création de nouveaux impôts.

Néanmoins, le budget ordinaire présentera, par rapport à 1884, tant pour les dépenses que pour les recettes, quelques différences que nous allons signaler.

Le chiffre des dépenses ordinaires pour 1884 a été fixé à 3 milliards 25 millions. Pour 1885, le projet de budget les évalue à 3 milliards 40 millions. Il y a donc 15 millions en sus à l'exercice 1885. Ce supplément appartient presque tout entier au service de la dette publique pour le service de certaines annuités ou garanties d'intérêt. Pour tous les autres ministères, on s'est attaché à reproduire presque rigoureusement les chiffres de 1884.

Il y a donc 15 millions de recettes à trouver, en dehors de celles existant déjà en 1884. Mais il y a plus, il faudra trouver environ 35 millions pour combler l'insuffisance du rendement de l'impôt des sucres. On se trouve, en effet, en présence d'un mécompte qu'on n'avait pas prévu en 1880, lors du vote de la loi qui a dégrevé les sucres et qui, aujourd'hui, vient créer un obstacle de plus dans notre situation financière.

Lors de l'abaissement de la taxe des sucres, on avait prévu que, par l'effet normal de la consommation, on retrouverait cinq ans après le rendement que l'impôt donnait avant le dégrèvement.

C'était précisément l'année 1885 qui devait voir ce retour aux anciens chiffres. Si ces prévisions s'étaient réalisées, l'impôt des sucres devrait donner, en 1885, la somme de 195 millions. Malheureusement, l'année 1883 a vu un déficit de 17 millions environ sur les sucres, et l'année 1884 paraît devoir se traduire aussi, en ce qui concerne le même impôt, par un déficit, étant donnés les résultats connus des deux premiers mois écoulés. En outre, pour combler l'insuffisance provenant de la réduction de la taxe, on affectait chaque année, depuis 1880, des reliquats, disponibles des exercices antérieurs, au chapitre de l'impôt des sucres. Mais, pour 1885, ces reliquats n'existent plus. C'est par cette double raison qu'on a dû prévoir une insuffisance de 35 millions dans les recettes.

Si l'on joint cette insuffisance de 35 millions à l'excédent de dépenses de 15 millions que nous avons indiquée plus haut, on

voit que définitivement il y aura à combler un écart de 50 millions en chiffres ronds. Pour se procurer 50 millions de ressources, le ministre des finances, comme nous l'avons déjà dit, n'a pas voulu recourir à la création d'impôts nouveaux. Il se borne à rectifier la perception de certains impôts existants pour réprimer la fraude et faire rentrer dans les caisses du Trésor des sommes qui lui sont annuellement soustraites. En outre, il élève la taxe sur les liqueurs, et étend à l'Algérie certains impôts de la métropole, tels que celui sur les alcools, et certains droits tels que celui sur les successions.

La répression de la fraude porterait sur les bouilleurs de cru, c'est-à-dire sur ceux qui, en vertu d'une loi de 1874, ont le privilège de fabriquer, à l'abri de tout impôt, l'alcool pour leur consommation personnelle jusqu'à concurrence de 20 litres. A la faveur de ce privilège, la fraude s'est développée considérablement, et le Trésor a été frustré de sommes importantes qui lui étant dues. Rien que par l'effet des dispositions nouvelles qu'il proposera contre les fraudeurs, le ministre des finances espère récupérer une somme de 20 millions par an.

Les autres mesures que nous avons indiquées donneraient 30 millions, ce qui permettrait d'établir exactement l'équilibre du budget ordinaire.

Quant au budget extraordinaire de 1885, il différera considérablement de celui de 1884 et par le chiffre de la dépense et par la nature des ressources avec lesquelles on l'alimentera.

On sait que le vote des conventions a eu pour effet de décharger l'État des travaux de construction des chemins de fer. Néanmoins, il reste à exécuter les travaux des ports, des voies navigables, et à achever la reconstitution du matériel de la guerre et de la marine. C'est cette nécessité qui oblige au maintien du budget extraordinaire.

Pour 1884, ces travaux s'élèvent à 275 millions ; pour 1885, le gouvernement propose de les réduire à 203 millions. Quant aux ressources pour couvrir ces dépenses, elles ne seront plus demandées, comme jusqu'à présent, à des emprunts en 3 0/0 amortissable, mais à des émissions d'obligations à court terme.

Ce type d'obligations existe déjà ; il avait été créé en 1875 pour le service du compte de liquidation de la guerre. Par suite de renouvellements successifs, il en reste encore à rembourser pour une somme de 346 millions. Le dernier remboursement s'élèvera à 46 millions et se fera en 1888. Le budget ordinaire

de 1884 contient précisément au chapitre 5 du ministère des finances une somme de 100 millions pour l'amortissement de ces obligations. On voit que, si l'on veut maintenir ce crédit aux budgets des années qui suivront 1884, il sera possible d'émettre en 1885 de nouvelles obligations à échéance de quatre, cinq et six ans, qui viendront prendre la place de celles qu'on remboursera.

C'est ce système qu'a choisi M. Tirard ; il propose donc d'émettre 200 millions d'obligations dont 54 millions à échéance de 1888, puisque c'est le chiffre de la disponibilité de l'amortissement cette année-là, et le reste réparti, quant à l'échéance, sur 1889 et 1890.

Telles sont les lignes générales du budget de 1885 qui va être soumis à la Chambre.

—

Deux élections ont eu lieu dimanche : à Brive, M. Labrousse, républicain, et à Dinan, M. de Largentaye fils, royaliste, ont été élus l'un et l'autre sans concurrent.

—

Au Soudan, la situation continue à être des plus critiques.

La garnison de Tokar n'a point imité l'exemple héroïque de celle de Sinkat ; elle a évité par une capitulation le sort de cette dernière. Des renseignements publiés par les journaux anglais, il semble résulter que la résistance a été tout au moins fort molle, que les pertes des défenseurs de Tokar avaient été minimes, qu'ils possédaient encore des vivres et des munitions, et qu'ils étaient informés de la prochaine venue d'un secours important. Mais la garnison paraît avoir subi la contagion du fanatisme religieux ; elle a mieux aimé se rendre à des rebelles musulmans que de combattre sous le drapeau d'une puissance chrétienne, et la plupart des soldats qui la composaient vont probablement grossir l'effectif du prophète.

Des instructions sont arrivées de Londres au Caire. Les généraux Stephenson et Graham ont l'ordre de marcher en avant ; le premier dirigera des troupes sur Assouan, le second s'avancera sur Tokar qu'il a ordre de raser après l'avoir repris. Il a demandé qu'on lui envoie de l'artillerie. Sa petite armée sera renforcée de troupes venant de Malte et d'Aden. Le corps expéditionnaire sera porté à 6,000 hommes.

Osman Digma est à El-Teb, à moitié route de Trinkitat à Tokar, à l'endroit même où il a défait l'armée du général Baker ; il attend les soldats du général Graham. Les deux

armées sont pleines d'ardeur et ne demandent qu'à en venir aux mains. Le Mahdi marche sur Khartoum. Il a quitté Bara le 23 janvier. Le général Gordon a commencé l'évacuation de cette place. Tout le pays au sud et à l'est est en pleine insurrection. Les Bédouins offrent la vie sauve à toutes les garnisons égyptiennes qui veulent rendre les armes. On ne pense pas que Kassalatienne au delà de la fin du mois.

—

On annonce pour les premiers jours d'avril, la publication des décrets prononçant la dissolution des Cortès et fixant au 10 mai les élections pour les députés.

Les nouvelles Cortès seront convoquées au commencement de juin pour discuter la réponse au message et prendre connaissance du budget, mais sans le mettre en discussion. Les séances seront ensuite suspendues.

La situation est parfaitement tranquille. Les conspirations sont restées absolument impuissantes. Aucun danger pour l'ordre n'est à craindre.

Un grand nombre de députés de la gauche ont reconnu le maréchal Serrano pour chef.

—

Le gouvernement belge vient de présenter aux Chambres un projet d'organisation d'une armée de réserve de 30,000 hommes, qui cause une vive inquiétude dans la population. Ce sont des charges nouvelles pour le budget, déjà très lourd, et une aggravation du service militaire pour les familles. Mais c'est surtout du côté politique de cette mesure que l'on se préoccupe. Pourquoi cet excès de militarisme dans un pays neutre ?

La Belgique ne doit pas prétendre à compter comme puissance militaire. L'armée d'une puissance neutre doit être une force essentiellement *défensive,* uniquement vouée à la sauvegarde de la neutralité nationale ; dépasser ces limites, c'est en faire une *force d'appoint,* c'est l'engager, à ce titre, dans l'orbite de telle ou telle grande puissance, et dès lors, la chose est claire, c'est aussi compromettre la neutralité ! Or, après les assurances données lors de l'achèvement des fortifications d'Anvers, après les augmentations successives des contingents annuels de l'armée, est-il encore possible de prétendre que la Belgique soit au-dessous de la tâche *toute spéciale* qui lui est imposée par sa condition de nation neutre ? Il nous semble impossible de le prétendre.

—

En ce moment, on règle à Friedrichsruhe les derniers détails d'une entrevue projetée entre les trois empereurs, dont les conséquences se feront sentir bientôt, moins en Europe qu'en Asie.

En effet, on affirme d'une source autorisée que le prince de Bismark a réussi à faire comprendre aux hommes d'État russes qu'une guerre entre la Russie et les deux empires germaniques ne se terminerait que par l'écrasement complet de l'une ou de l'autre des deux races, et aurait pour conséquence immédiate l'affaiblissement mutuel des trois monarchies engagées dans la lutte. C'est pourquoi M. de Bismark conseille à la Russie de renoncer, provisoirement au moins, à la conquête du Bosphore, et de tourner ses regards vers les Indes. L'annexion de Merv par la Russie est un avertissement dans ce sens, et, si cet événement a surpris le cabinet de Londres, il était prévu depuis des mois par la diplomatie allemande.

M. de Bismark voit dans l'Angleterre le principal obstacle à une expansion coloniale dont l'Allemagne commence à sentir un besoin impérieux. Frapper l'Angleterre à la source de sa puissance, c'est-à-dire aux Indes, faire porter ce coup par la Russie, déplacer ainsi le centre de gravitation de cette puissance vers l'est et assurer en même temps la paix sur les frontières de l'Allemagne : voilà le vaste projet à la réalisation duquel travaille maintenant la diplomatie de Berlin, et voilà aussi la clef de l'énigme qui se présente au monde politique dans le rapprochement des trois empires.

P. Chantrel.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Pendant que les financiers de la rue de Rivoli nous indiquent que la répartition de l'emprunt est à raison de 58,6177355......0/0, à la grande stupéfaction de tous les petits rentiers qui s'escriment sur ces fractions formidables à propos d'un versement de 383 fr., les faïenciers du Parlement, — ceux qui révisent l'assiette de l'impôt, — décident d'imposer les Rentes de l'Etat de 3 0/0, les créances hypothécaires et chirographaires de 6 0/0, les traitements des fonctionnaires et des employés, de 2 1/2 0/0, etc.

Le public n'entend plus parler que de faits inquiétants. Ainsi, le recouvrement des impôts a présenté, en janvier dernier, une moins-

value de 9.324.800 fr. sur les évaluations budgétaires. Avec un budget qui, depuis quelques années, a accru d'un demi-milliard les dépenses ordinaires, il était difficile de ne pas anémier les facultés financières des contribuables.

Pendant que nous sommes atteints à ce point au dedans, les résultats de notre mouvement commercial accusent une diminution de 25 0/0 dans nos échanges extérieurs.

L'étude du budget de 1885 est donc laborieuse, parce qu'on y doit multiplier les économies. On demande 22 millions aux bouilleurs de crû, 2 millions aux vinaigres, 1 million aux raisins secs en France, et 10 millions à l'alcool et aux droits de succession en Algérie ; total, 35 millions. Le budget extraordinaire sera réduit à 200 millions. ce qui le met de 57 millions au-dessous du budget extraordinaire de 1884, qui était déjà affranchi de la part transmise aux Compagnies de Chemins de fer.

Pour alimenter le budget extraordinaire, il a été décidé qu'on créerait de nouveaux bons, et sans augmenter la dette flottante, qu'on commencerait par une émission de 54 millions.

En effet, si l'on continue à amortir 100 millions par an sur les obligations sexennaires créées pour le service du second compte de liquidation, il ne restera à rembourser, en 1888, que 13 millions. Les 54 millions restant disponibles en 1888, peuvent donc être placés, dès 1885, à l'échéance de 1888 : on y ajouterait 100 millions à l'échéance de 1889 et 46 millions à l'échéance de 1890. Le budget extraordinaire de 1885 aura donc les 200 millions dont il a besoin, grâce à une création de 200 millions de bons nouveaux. Cette opération indique que l'Echiquier français est gêné. Sous tout autre gouvernement et avec d'autres ministres, il n'y aurait pas grand inconvénient à reculer encore de deux ans la fin de l'amortissement du second compte de liquidation ; mais qui nous assure qu'on ne recommencera pas à grever l'avenir et qu'on cessera d'augmenter les dépenses ?

Le système Ballue et C[ie] nous rappelle trop la méthode qu'employait pour guérir ses malades le fameux docteur Sangrado.

Tous ces incidents, sans compter l'expédition du Tonkin et les mille surprises qu'on peut nous servir, déconcertent le marché qui a déjà suffisamment à faire pour se dégager des conséquences inattendues de l'Emprunt. Toutes les plaies de l'Egypte semblent nous menacer en même temps, sans excepter celle du Soudan...

Toutefois, la situation est trop grave pour que tous les efforts ne soient pas tentés en vue de dénouer au moins les difficultés présentes ; mais il ne faut pas se dissimuler que cela n'ira pas tout seul.

A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## LES VERTUS CHRETIENNES (1)

Rien n'est plus commun, à l'époque où nous vivons, que d'entendre les chrétiens gémir sur les épreuves de l'Église et les progrès de l'impiété. Ces plaintes ne sont que trop justifiées par tout ce qui s'accomplit tous les jours sous nos yeux. Il y a des hommes qui se sont donné la mission de combattre et de détruire le règne de Dieu sur la terre. Sous le nom séduisant de progrès, ils opposent les plus désolantes négations aux vérités essentielles, qui ont été jusqu'ici la base et le lien des sociétés humaines. Ils travaillent avec persévérance à introduire ces funestes enseignements dans les institutions publiques et à les faire pénétrer ainsi dans les habitudes de la vie.

Si l'on admet qu'une place soit faite encore dans les choses humaines à la connaissance de Dieu, à sa parole, à son culte, c'est à titre de tolérance, comme une sorte de concession faite à de vieux préjugés qu'on se flatte d'affaiblir peu à peu et de détruire avec le temps. Plus d'instruction religieuse à l'école, plus de signes religieux en dehors des temples, plus de prêtres ni de sœurs dans les hôpitaux. Les pouvoirs publics, presque partout, semblent n'avoir plus d'autre souci que celui de multiplier les exemples et les influences qui amèneront peu à peu les populations à oublier la religion et à s'en passer.

Une telle situation est bien faite pour provoquer nos gémissements ; mais elle appelle surtout les efforts de tout notre zèle. Le découragement étant interdit à ceux qui servent la cause de Dieu, l'excès du mal ne peut leur inspirer qu'un redoublement d'ardeur et de générosité.

L'effet propre des grandes crises qui mettent la foi, la civilisation même en péril, est d'étendre à tous les chrétiens le devoir de la lutte. Dans les temps ordinaires, chaque fidèle peut s'enfermer dans le soin de son propre salut et de ses intérêts personnels ; à l'heure des grands dangers, défendre

(1) Lettre pastorale de S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Paris.

l'Église et empêcher nos frères de se perdre, c'est la mission de tous les vrais disciples de l'Évangile.

Aux approches de la sainte quarantaine, les pasteurs doivent à leurs troupeaux des instructions et des avertissements appropriés aux besoins des temps. Vous ne serez donc pas surpris si, s'inspirant des circonstances graves où nous vivons, votre vieil évêque vient vous aider à rechercher devant Dieu comment vous devez remplir ce grand devoir du zèle, qui vous associe à l'honneur et aux mérites de l'apostolat.

## I

De tous les moyens d'agir sur les hommes, le plus facile et le plus efficace en même temps, c'est l'exemple. Cela est vrai dans l'ordre purement naturel, tous les moralistes l'ont proclamé; c'est plus vrai encore dans l'ordre de la vie chrétienne, dont les obligations dépassent le niveau des vertus humaines. Tout homme qui se dit chrétien et professe extérieurement sa foi, représente cette grande et sublime religion apportée au monde par Jésus-Christ. Dans le présent, il affirme à la fois la déchéance de notre nature, la puissance de la grâce et la divine vertu du Rédempteur; dans l'avenir, il montre aux hommes, par delà les responsabilités de cette vie, les sanctions à la fois terribles et consolantes de la vie future.

Au milieu de ce siècle sceptique et corrompu, la vue d'un chrétien suffit à rappeler ces choses et à en imposer le souvenir; et c'est ici que commence l'apostolat de l'exemple. Que pensera le monde de ces vérités, de ces institutions que vous représentez? il pensera ce que votre façon de vivre lui apprendra. Si vous partagez les faiblesses, si vous suivez les maximes, si vous imitez les défaillances de ceux qui ne voient rien au-dessus de la terre, on dira: Les croyances des chrétiens et leurs espérances sont vaines; ils annoncent un Sauveur qui les abandonne à leur faiblesse, une vérité qui les laisse dans les ténèbres, un secours divin qui ne les défend pas de la domination du mal; ils se trompent ou ils nous trompent.

L'apôtre saint Paul signalait déjà ce péril aux premiers fidèles quand il leur disait: *Vos faiblesses sont cause que le nom de Dieu est blasphémé parmi les païens* (1). Or, aujourd'hui le monde redevient païen. La multitude n'a plus assez de foi pour distinguer entre une institution divine et les hommes

(1) Rom., II, 24.

qui la représentent ; elle juge du christianisme d'après la conduite des chrétiens qu'elle a sous les yeux. De là, pour nous tous, des devoirs redoutables autant qu'ils sont honorables. Comment les remplirons-nous ?

Il n'y a pour cela qu'un seul moyen, c'est de mettre notre conduite en parfait accord avec les lois de l'Évangile. Le Sauveur Jésus nous les a lui-même clairement révélées : *Si quelqu'un,* dit-il, *veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* (1). Ce n'est pas là seulement un conseil de perfection ; c'est la condition nécessaire pour suivre Jésus-Christ, par conséquent pour être chrétien. La mesure du renoncement pourra varier, le principe demeure. L'obligation de se vaincre, de se détacher de soi-même et des choses de la terre, entre comme un point essentiel dans la pratique de toutes les vertus. Pour concevoir une façon de bien vivre d'où le renoncement serait exclu, il faudrait changer la nature humaine ou refaire l'Évangile.

Cette doctrine a été pressentie par la sagesse antique, qui résumait les devoirs de l'homme vertueux dans ces deux mots : *Abstine et sustine,* s'abstenir et souffrir ; s'abstenir des jouissances coupables ou dangereuses, souffrir les douleurs qui nous purifient et nous fortifient.

Mais combien supérieures à l'axiome de la philosophie sont les maximes de la morale chrétienne ! Le sage, abandonné aux seules forces de la raison, se montre à nous avec la triste résignation de l'homme qui subit une loi inexorable ; le chrétien éclairé par les lumières de la foi, goûte les béatitudes promises par le Sauveur et répète avec lui : « Bienheureux les pauvres « d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient ; « bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ; « bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront « Dieu ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la jus- « tice, parce que leur récompense est abondante dans le ciel (2). »

La vertu ainsi comprise n'a pas l'aspect triste et austère qui lui prêtent ceux qui ont intérêt à la travestir. Le même maître qui veut partager avec nous le poids de sa croix nous déclare que *son joug est doux et son fardeau léger*. La conciliation de ces sentences en apparence contraires se trouve dans la loi d'amour, qui est l'âme de la vie chrétienne. On fait joyeusement

(1) Math. xvi, 24.
(2) Math. v, 3 et seq.

tout ce qu'on fait par l'impulsion du cœur ; et c'est le propre dn christianisme de faire entrer dans les relations de l'homme avec Dieu l'inspiration supérieure de l'amour.

Tel est donc, l'idéal de la morale que nous avons à montrer au monde : une vertu ferme et constante, appuyée sur le renoncement, relevée et comme transfigurée par la charité. Si c'est là ce qu'on découvre en nous approchant, il faudra bien reconnaître que rien de semblable ne se rencontre en dehors du christianisme. Alors, alors seulement, nous aurons le droit de dire à nos frères que l'honnêteté naturelle ne suffit pas, que nous avons ici-bas des obligations plus étroites, et par delà des destinées plus hautes ; que l'homme enfin n'a pas rempli tout son devoir tant qu'il n'a pas pris place parmi les disciples de Jésus-Christ.

Ainsi, notre première exhortation aux vertus chrétiennes doit être celle de nos exemples ; il vous sera facile de déduire de ce principe les applications qui en découlent, en comparant avec la doctrine que nous venons de vous rappeler ce relâchement des mœurs dont chaque année nous apporte l'affligeant progrès.

Le retour du carême réveille toujours dans notre âme une sollicitude pleine d'anxiété. Nous nous demandons comment les chrétiens de notre diocèse vont se distinguer pendant ce saint temps des hommes qui ne partagent pas nos croyances. Si, dans le reste de l'année, l'entraînement des affaires et des plaisirs les a trop souvent mêlés aux rangs des profanes, sauront-ils au moins, au souvenir des grands mystères de la Rédemption, se retrouver disciples de l'Évangile ? Comprendront-ils la loi de la pénitence, le besoin de la prière, la nécessité d'une vie plus recueillie et plus sérieuse ? Si les divertissements bruyants, les excès du luxe, l'abus de la parure, la recherche excessive du bien-être ne sont pas proscrits ; si nos chrétiens empruntent aux mondains cette complaisance universelle pour tout ce qui flatte les sens et excite les passions ; si les femmes elles-mêmes, se rassurant mal à propos sur leurs intentions, semblent plus jalouses de cacher leur vertu que d'en imposer le respect ; si c'est là le spectacle que notre société chrétienne offre pendant le carême, il faut l'avouer, les sceptiques auront de beaux prétextes pour se railler de nos croyances et pour décrier nos saints mystères.

Nous devions à notre ministère de vous exposer ces graves enseignements. Mais nous avons la confiance que vous donnerez

au monde de meilleurs et de plus salutaires exemples : *Confidimus de vobis meliora et viciniora saluti, tametsi ita loquimur* (1).

## II

Nous avons maintenant à vous montrer ce que vous devez ajouter à la pureté de la vie pour rendre plus fructueux l'apostolat que vous impose l'amour de vos frères.

Le premier de nos devoirs envers le prochain, celui qui résume et contient tous les autres, c'est la charité ; et quand on veut exercer au dehors cette grande vertu, il faut faire l'aumône dans les conditions indiquées par saint Paul, c'est à-dire *de grand cœur et avec joie*. En vous exhortant aux actes de bienfaisance, nous ne nous éloignons pas de notre sujet, qui est de ramener à Dieu ceux qui sont indifférents ou mal disposés. Nous arriverons plus sûrement au but désiré en écartant d'abord les obstacles qui nous en séparent. Or, quel est le grand obstacle qui s'élève entre les masses populaires et l'influence chrétienne ? Ne sont-ce pas les préjugés hostiles que le mensonge des sectaires a répandus dans l'esprit des ignorants ? On leur a persuadé que l'Église est leur ennemie, qu'elle est l'alliée de ceux qui les oppriment ; et comme ils connaissent peu la religion et ne savent rien de l'histoire, ils appartiennent au premier qui s'empare de leur crédulité. Raconter à ceux que tant de calomnies égarent les bienfaits du christianisme dans le passé, son influence civilisatrice, sa puissance pour relever la dignité du pauvre, ce serait le plus souvent s'exposer à n'être pas compris. Vous avez quelque chose de meilleur à leur donner que des leçons d'histoire : ce sont des exemples de charité, des preuves vivantes de cet amour généreux que la religion inspire envers tous ceux qui souffrent et qui se produit sous les formes les plus variées et les plus touchantes.

Vous ferez donc à l'aumône une large part pendant le saint temps du carême. Vous assisterez par vous-même les pauvres que vous pourrez aborder ; et si vos occupations ne vous permettent pas d'avoir avec les malheureux de fréquents rapports personnels, vous aimerez à trouver, dans les œuvres qui sollicitent votre concours, autant d'intermédiaires de votre charité.

Nous le savons, les appels qui vous sont adressés sont nombreux et pressants. Vous seriez parfois tentés de les trouver

(1) Hebr., VI, 9.

importuns ou excessifs, si vous ne saviez combien sont grandes en ce moment les souffrances de ceux qui n'ont d'autre ressource que le travail et à qui le travail manque. Vous n'oublierez pas le lien étroit que la tradition chrétienne a toujours maintenu entre la pénitence quadragésimale et l'aumône. Ce que nous retranchons au bien-être, *donnons-le aux pauvres*. C'est le langage unanime des Pères de l'Église.

Après l'aumône proprement dite, que l'Évangile nous apprend à mettre toujours au premier rang, vous saurez aussi faire la part de ces œuvres chrétiennes qui vont encore plus directement au salut de vos frères. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les formes que le zèle sait revêtir pour appliquer aux plaies si nombreuses de notre société les remèdes propres à les guérir. Qu'il me suffise de vous signaler les intérêts de l'enseignement chrétien à tous les degrés. L'école chrétienne est, à vrai dire, tout l'espoir de notre avenir. C'est sur le terrain de l'école que se livre, à l'heure actuelle, le combat décisif entre la religion et l'impiété. Une science athée, se formant dans les régions élevées et de là descendant aux derniers rangs du peuple pour détrôner Dieu dans l'esprit des hommes et jusque dans le cœur des enfants, tel est l'ennemi redoutable que nous avons le devoir de vaincre, si nous ne voulons pas que notre foi périsse.

Créer et entretenir les écoles supérieures et les écoles populaires, qui empruntent à la religion la connaissance de la vérité et à la liberté le droit de la répandre, voilà le moyen qui nous est laissé de remplir ce grand devoir. Nous ne serions pas chrétiens si nous hésitions devant les sacrifices qu'il nous impose.

## III

L'étendue des besoins auxquels tant d'œuvres doivent satisfaire appelle naturellement notre attention sur les moyens de créer des ressources. Plus que jamais les chrétiens doivent se montrer les économes zélés et intelligents de la charité. Nous comprenons très bien que vos charges devenues plus lourdes peuvent vous obliger à faire un choix parmi les œuvres auxquelles vous réservez vos aumônes. Toutefois, alors même qu'on écarte les demandes moins urgentes, pour ne répondre qu'aux besoins les plus impérieux, les bons chrétiens étant toujours les premiers à payer leur tribut, la charge devient encore parfois très lourde. C'est peut-être ce qui suggère l'idée de faire concourir au bien commun les indifférents et les tièdes, en les

intéressant par l'attrait du plaisir. De là, sans doute, ces inventions étranges qui mêlent, en des fêtes profanes, le nom saint de la charité aux plus frivoles divertissements. Ce que le luxe a de plus éblouissant, ce que les habitudes mondaines ont de moins digne et de moins grave, les travestissements, les danses, les dépenses effrénées en festins ou autres jouissances, sous les yeux du pauvre et avec la prétention de le servir, voilà ce que le monde a su trouver de mieux pour soulager la misère. La presse s'empare de ces entreprises ; les descriptions qu'elle en fait, les noms qu'elle prononce, le retentissement qu'elle donne aux moindres détails, tout cela augmente le profit en surexcitant la vanité, mais cela aussi aggrave l'inconvenance et range ces fêtes parmi les dérèglements condamnés par la morale évangélique. « Malheur à toi, torrent des coutumes, s'écriait saint Augustin ! Jusques à quand entraîneras-tu les enfants d'Ève sur cette mer redoutable que peuvent à peine traverser sans naufrage ceux qui se sont réfugiés sur la croix comme sur une planche de salut (1) ? »

Laissons aux hommes sans foi ce genre de compassion, qui veut bien donner un peu d'or pour soulager les souffrances d'autrui, à la condition que ses aumônes deviendront une nouvelle occasion de jouissance, et sachons employer les ressources de la vertu aux actions vertueuses.

Nous n'ignorons pas que les fêtes dont il s'agit font sortir des trésors de mains trop souvent fermées à la charité. Mais le meilleur de ces richesses va au plaisir, et une faible partie seulement profite à la misère. Ainsi Dieu a été offensé, les chrétiens ont compromis l'honneur de leur foi, ils ont brûlé leur encens devant les idoles du siècle ; leur intention sans doute était charitable, mais les moyens employés sont dignes de blâme. Qu'aurait-il donc fallu pour réunir les mêmes ressources sans blesser la dignité du nom chrétien ? Un peu plus de modestie, un peu plus de privations, un peu plus de sacrifices. Si les vrais serviteurs de Jésus-Christ s'étaient tenus éloignés de ces fêtes où l'on confond le sacré avec le profane ; si tout ce qu'ils ont dépensé pour s'y préparer et pour y paraître avec distinction avait été versé au trésor des œuvres, la charité n'y aurait rien perdu, le monde y aurait gagné un grand exemple ; les mondains eux-mêmes, voyant leurs offres dédaignées, auraient été ramenés peut-être à des sentiments plus élevés et plus chrétiens.

(1) S. Aug., *Conf.* lib. I, chap. XVI.

Aux raisons générales qui nous interdisent les joies dissipantes du siècle et nous invitent à donner aux œuvres charitables le superflu de la vie, s'ajoute aujourd'hui une considération décisive. L'époque présente est pour l'Église un temps de grande tristesse ; elle doit être pour ses enfants un temps de deuil. Des fils bien nés ne savent pas se livrer à la joie quand leur mère pleure, moins encore se dissiper et s'oublier dans les plaisirs. Que penser donc de ceux qui, en présence des plus grandes calamités, ne verraient d'autre remède au mal que de lever un impôt sur de folles réjouissances ! Si c'était là pour notre génération la seule forme acceptable de la bienfaisance, il faudrait désespérer de l'avenir et gémir sur la décadence irrémédiable de notre société.

Grâce à Dieu, nous ne sommes pas réduits à cette extrémité. Le christianisme n'a pas en vain transformé les mœurs et relevé les instincts de l'humanité. On pouvait excuser les peuples païens qui, sous l'étreinte des plus grands malheurs, cherchaient l'oubli de leurs maux dans les divertissements publics, et remplissaient les cirques, tandis que l'ennemi menaçait leurs frontières. Menacés nous-mêmes par les pires adversaires de la civilisation chrétienne, nous ne sommes ni assez aveugles pour méconnaître le péril, ni assez pusillanimes pour renoncer à le combattre.

Nos armes, à nous, sont les armes spirituelles que décrit saint Paul : la prière, le jeûne, la charité : la prière, qui attire le secours de Dieu : le jeûne ou la mortification chrétienne, qui restreint les exigences du bien-être ; la charité, qui répand sur les misères humaines le tribut qu'elle prélève sur l'égoïsme.

L'heure est venue, de nous servir plus vaillamment que jamais de ces armes du salut, de passer sur cette terre, selon le conseil de l'Apôtre, comme des étrangers et des voyageurs ; usant des biens d'ici-bas comme s'ils n'étaient pas à nous ; donnant ce qui nous appartient, et ajoutant à nos offrandes le don de nous-mêmes pour les âmes de nos frères, reproduisant aux yeux d'une génération sceptique les grands exemples des siècles chrétiens ; appuyant nos paroles de l'autorité de nos vertus ; apprenant aux autres à combattre les entraînements du siècle, au lieu d'y céder nous-mêmes ; mettant, en un mot, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes au service de Dieu et de son Église, pour aider de toutes nos forces au salut de la société.

---

# LA PROPAGANDE

Nous publions aujourd'hui le document annexé à la circulaire du cardinal Jacobini, que nous avons donnée il y a huit jours :

## Notes.

Le 29 janvier dernier, la Cour de cassation de Rome, toutes sections réunies, a déclaré soumis à la conversion les biens immobiliers de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, par application à cet institut de l'article 11 de la loi du 3 juillet 1866 et des divers articles de la loi du 18 juillet 1873, comme à un être moral ecclésiastique compris dans lesdites lois.

Ce nouveau coup qui frappe le Saint-Siège est d'une gravité exceptionnelle, et le plus grave, en quelque sorte, de tous les attentats commis contre le Pape jusqu'à ce jour. Par là le gouvernement italien se rend juridiquement et légalement coupable d'un acte de violence injustifiable, au détriment de la liberté du ministère spirituel, liberté qu'il prétendait promettre au Souverain-Pontife par la loi des garanties. C'est là le point qu'il faut bien faire ressortir, en montrant qu'il ne s'agit plus du pouvoir temporel, mais bien du pouvoir spirituel de la papauté lui-même.

Dans les diverses discussions qui ont eu lieu dans les tribunaux en cette circonstance, on a longuement disputé sur la nature de l'institut de la Propagande.

Dans une des sentences (cause civile en première instance du 19 juillet 1880), on l'a comparée à un ordre religieux pour écarter son caractère *mondial ;* on a confondu avec elle le collège Urbain, en un mot elle a été considérée comme « un institut ecclésiastique « particulier, soumis aux lois de l'État où il est né et dont il est « sujet, sans tenir compte, quant aux effets civils, de son universalité. » C'est le même concept qu'on fait valoir dans la sentence d'appel prononcée par le tribunal d'Ancône (14 décembre 1881) où l'on pose comme maxime indiscutable que « comme dans la Congré« gation de la Propagande on voit concourir l'élément de la person« nalité juridique et celui de la personnalité ecclésiastique, on ne « peut pas ne pas y trouver l'aspect d'un de ces êtres moraux ecclé« siastiques qu'a eus en vue la disposition contenue dans la loi « de 1866 et dont le patrimoine est soumis à la conversion. »

La Cour de cassation de Rome, par sa sentence du 31 mai 1881, considérait, au contraire, la Propagande comme « un institut *sui « generis,* inspiré par une grande pensée humanitaire, mondiale, « pour ce qui regarde ses fonctions éducatives et civilisatrices, mais « strictement nationale pour ce qui regarde sa personnalité juridi-

« que, et, sous ce rapport, soumis aux lois de l'État comme tout « autre institut ecclésiastique ou laïque. »

Écartant les erreurs que contient la dernière partie de ce jugement, il est incontestablement très vrai que la Propagande, considérée sous son aspect extérieur, apparaît par elle-même comme un être merveilleux, à part, dû à la puissante initiative des Souverains-Pontifes et qui, si par un côté il n'est pas dépourvu du caractère ecclésiastique, se présente, d'autre part, comme une source abondante de civilisation, tendant directement à porter triomphalement l'idée chrétienne jusqu'aux plus lointaines contrées de la terre, et à répandre la grande lumière de la civilisation parmi les nations rudes et barbares, d'où elle se propose d'arracher les superstitions pour faire place à la vérité, à qui elle enseigne les lettres et les arts, où elle introduit le progrès bien compris, mais surtout chez lesquelles elle tire les peuples du bourbier des vices pour les amener à la sainteté des mœurs, se montrant ainsi féconde en avantages pour le pèlerinage des hommes sur cette terre. Il devrait suffire de cette splendide qualité de l'institut de la Propagande pour écarter et parer les coups de la révolution dirigés contre elle ; elle suffirait à faire la gloire impérissable d'une nation ; elle suffirait à fournir des titres assurés au respect de toute législation ; personne ne pouvant, sans céder à un déplorable esprit de barbarie, s'attaquer à un institut dont le caractère est si bienfaisant et avantageux pour la société.

Cela est si vrai que, parmi toutes les nations d'Europe qui se vantent de posséder la civilisation chrétienne, il n'en est pas une seule, je ne dirai pas qui croie présentement qu'il soit utile d'affaiblir ou de proscrire les œuvres qui ont pour but la propagation de l'Évangile, mais encore qui ne considère comme opportun d'aider puissamment les missionnaires pour retirer de leur œuvre ces avantages civils et ces influences favorables dont cette œuvre ne peut manquer d'être accompagnée. Et cette sollicitude ne s'observe pas seulement dans les États catholiques, mais encore dans ceux qui sont éloignés de l'Église romaine. La propagande schismatique forme un des premiers soucis du gouvernement russe, et les gouvernements respectifs de Berlin et de Londres ont toujours accordé aide et protection à la propagande protestante de la Prusse et de l'Angleterre. Seule l'Italie, en contradiction évidente avec ses intérêts, et sans souci de la perte évidente de son influence à l'extérieur, cherche à tarir, autant qu'il est en elle, la fécondité de cette œuvre qui, sans préjudice de son caractère mondial, est certainement une des plus belles gloires nationales.

Du reste, le jugement rapporté ci-dessus, bien que moins imparfait, est pourtant bien loin encore d'exprimer la nature véritable de cette sublime institution. Elle ne peut ni ne doit se déduire d'autre chose que de l'acte de sa fondation, c'est-à-dire de la bulle par la-

quelle Grégoire XV, en l'an 1622, le 22 juillet, a créé la Sacrée Congrégation. Or, dans ce document magnifique, le Pontife Romain montre vouloir non pas tant ériger une institution particulière, si grandiose qu'elle fût, qu'exercer, par les moyens de la Propagande, la propre mission aposthclique de prêcher l'Évangile, mission confiée par Jésus-Christ principalement à saint Pierre, en étendant son ministère à toutes ces régions des diverses parties du monde où l'Église, en ce temps-là, n'était pas encore établie dans ses formes ordinaires. Il dit, en indiquant par les plus solennelles paroles la haute mission qu'il a reçue :

« Qu'il fallait s'appliquer, par des études spéciales, à conduire au « bercail de Jésus-Christ les brebis misérablement errantes, afin « qu'elles connaissent le maître du troupeau et le pasteur. Ainsi, « sous l'inspiration de la grâce divine, elles cesseront d'errer à « travers les pâturages sans bornes de l'infidélité et des hérésies, et « de s'abreuver aux sources mortelles de pestilence, mais elles « seront placées dans le pâturage de la vraie foi et de la salutaire « doctrine et seront amenées aux sources des eaux de la vie, etc. »

A cette fin, il voulut déléguer en son nom une congrégation de cardinaux qui, conjointement avec lui, exerçassent cette partie considérable du ministère apostolique, charge très noble, à laquelle jusqu'alors ses prédécesseurs avaient satisfait par eux-mêmes, sans le ministère d'autrui : « C'est pourquoi, dit-il, bien que Nos prédé« cesseurs les Pontifes romains, d'heureuse mémoire, aient travaillé « par leur vigilance pastorale, par leur soin, par leur zèle et par « leur industrie, à ce que les ouvriers ne manquassent point à une « moisson si abondante, et que, dans l'avenir, Nos successeurs le « puissent, Nous avons jugé à propos de confier cette affaire à la « sollicitude spéciale de quelques-uns de Nos vénérables frères les « cardinaux de la S. E. R., comme par la teneur des présentes « Nous la confions et commettons, voulant que rassemblés en com« mun, avec le concours de quelques prélats de la Cour romaine, « d'hommes religieux et de secrétaires qu'ils s'adjoindront, comme « Nous avons voulu, pour cette première fois, les adjoindre et « comme Nous les avons nommés; qu'ils délibèrent en commun; « *qu'avec Nous ils veillent à une chose de si grande importance*, et « qu'ils se donnent, du mieux qu'il se pourra, à une œuvre si sainte « et si agréable à la Majesté divine. Et afin que cela puisse se faire « plus commodément, ils se réuniront chaque mois, une fois devant « Nous et deux fois au moins dans l'habitation du plus ancien « d'entre eux, et ils connaîtront et traiteront *de toutes et de chacune « des affaires qui concernent la propagation de la foi dans le « monde entier*, et ils en réfèreront à Nous des plus graves d'entre « les choses qu'ils auront traitées ensemble dans ladite habitation; « pour les autres, ils en décideront par eux-mêmes et les expédieront

« selon leur prudence. Ils surveilleront toutes les missions pour y « faire prêcher l'Evangile et la bonne doctrine, et ils constitueront « à cet effet les ministres nécessaires et les changeront. » En outre, il leur délègue cette pleine, libre et ample faculté et puissance qui lui appartenait de par l'autorité apostolique : « Nous, dit-il, de « Notre autorité apostolique, Nous leur concédons et départissons « par la teneur des présentes, *pleine, libre et ample faculté, autorité* « *et puissance* de faire, de gérer, de traiter, d'agir et d'exécuter aussi « bien pour tout ce qui précède que pour toutes et chacune des « choses qui seraient en outre nécessaires et opportunes, même s'il « en est qui requièrent une mention particulière, spécifique et « expresse. »

Dans ce but, il leur donnait les moyens temporels nécessaires, à tirer, soit de sa fortune privée, soit de la Chambre apostolique, soit des pieuses offrandes de tous les fidèles du monde. « Or, pour « pour qu'une chose de si grande importance, pour laquelle il est « nécessaire de faire de grands frais, par une heureuse compensation « des choses temporelles avec les spirituelles, puisse marcher plus « facilement et plus vite, comme c'est une affaire qui Nous regarde « et qui est propre au Saint-Siège, Nous attribuerons pour toujours « à cette œuvre des revenus certains, tirés de notre Chambre apos- « tolique, outre ce que Nous avons déjà ordonné de prendre dans « notre caisse particulière; ce qui a été fourni par la pieuse libéralité « des fidèles, et les secours qui ne manqueront pas dans l'avenir, « Nous en avons la confiance dans le Seigneur. »

Ainsi le Souverain-Pontife, en instituant la Propagande, voulait en faire un moyen organique pour remplir l'apostolat parmi les infidèles et les hétérodoxes ; il lui assignait un ministère sublime, qu était une partie substantielle de la souveraineté spirituelle qu'il a reçue de Jésus-Christ pour le gouvernement de l'Église, et cela sur une si grande étendue, qu'en regardant le territoire sur lequel il s'exerce, on peut dire sans crainte de se tromper que, pour quatre au moins des cinq parties du monde, le gouvernement de l'Église est entre les mains et dans l'administration de la Propagande.

Notez encore que, par suite de la délégation de facultés faite à cette Sacrée Congrégation par le Souverain-Pontife, une très grande partie de la juridiction ecclésiastique, sur un nombre indéterminé de matières spirituelles, s'exerce par la Propagande. C'est pourquoi, comme on l'a vu, toutes et chacune des affaires concernant la propagation de la foi dans le monde entier, doivent être traitées par la Propagande, qu'on déclare compétente, à l'exclusion de tout autre organe, pour toutes les affaires concernant son ministère; c'est pourquoi Urbain VIII, le 2 avril 1634, et Innocent XI, le 3 juillet 1652, voulurent que les décrets de la Propagande fussent authentiques et eussent force de constitution apostolique. En même temps l'on voit,

par ces documents, que la pensée du Saint-Siège dans la constitution de la Sacrée Congrégation de la Propagande et dans la dotation qu'il lui fit, n'a pas été de faire un institut particulier et, si l'on peut dire extraordinaire, mais que cette pensée a été de remettre à la Propagande une très grande part de ce ministère spirituel qu'on a voulu, d'après les lois des garanties, titre I, article 9, garantir *pleinement libre* à la Papauté.

C'est pourquoi, si désormais le gouvernement ne veut pas démontrer clairement à tout le monde que ces prétendues garanties ne garantissent rien, comme cela est évident d'autre part, il doit s'abstenir de limiter en aucune manière la libre possession de ces biens, qui sont destinés à remplir un grand devoir. Mais, quelles que soient ses agressions et de quelque contrainte qu'il use pour opprimer le Saint-Siège, il est bon qu'il sache que l'apostolat chez les infidèles est un droit naturel et divin, en même temps qu'un indéclinable devoir du Souverain-Pontife, pour l'exercice duquel il doit exiger absolument d'avoir en sa main des moyens financiers affranchis de la tutelle de l'État.

Et qu'on ne dise pas que, par la dotation faite au Saint-Siège, dans laquelle sont comprises les Congrégations ecclésiastiques, on a eu l'intention de pourvoir en tout aux moyens nécessaires à la liberté du ministère spirituel ; car, outre que cette disposition dépendant totalement du bon vouloir du gouvernement est souverainement illusoire, et qu'elle tombe dans le même défaut qu'on relève dans la vente des biens de la Propagande, il faut observer que cette Congrégation ne compte presque pour rien dans le budget pontifical, précisément parce qu'elle avait une dotation spéciale.

Mais on dira peut-être que la liberté du ministère confié à la Propagande ne souffre aucun dommage de la vente de ces biens, attendu que la rente inscrite au grand livre reste à sa libre disposition. Néanmoins, qu'il soit permis de le répéter, de qui, sinon de la bonne volonté et de la solvabilité du gouvernement italien, dépend le payement de cette rente ? Or, si elle venait à manquer, de nombreux, de grands, de nécessaires établissements des missions auraient à en souffrir, et, ce qui est plus grave, le centre même d'où part l'action en vue de la diffusion de l'Évangile dans le monde entier, s'affaiblirait tellement qu'il ne pourrait plus satisfaire même à ses obligations les plus ordinaires.

En second lieu, celui qui penserait de la sorte ne se ferait pas une idée juste de l'administration de la Propagande. Elle n'a pas seulement une gestion ordinaire, telle que pourrait l'être celle de toute autre personne morale ecclésiastique, laquelle a chaque année, avec des rentes déterminées, des dépenses précises ; mais elle a encore une gestion en fait extraordinaire, reflet évident du caractère d'initiative et d'éventualité qui est le propre des actes de cette Sacrée

Congrégation. En d'autres termes, outre ses charges ordinaires, qui sont nombreuses et très graves, la Propagande doit continuellement secourir les besoins extraordinaires des diverses missions. Ainsi, par exemple, dans la seule période décennale de 1860 à 1870, il y a bien eu deux millions de capital consumés en secours extraordinaires ; et si ces moyens avaient manqué, on aurait vu, outre les autres dommages, dépérir la mission de Constantinople, pour le salut de laquelle il a fallu dépenser plus d'un million et demi. Ne doit-on pas en outre à ces subsides extraordinaires la fondation des missions de l'Afrique Centrale, et des Gallas, où se distinguèrent, au si grand profit de la foi et avec tant de gloire pour le nom italien, ces deux illustres champions, Mgr Comboni et Mgr Guillaume Massaïa ? C'est par ces moyens encore que, dans les terribles disettes de la Chine et du Tonkin, on a sauvé des chrétiens en si grand nombre, et tout récemment, après la vente faite des biens de la Propagande par le commissariat royal, le procès pendant, si des secours extraordinaires n'étaient pas venus du dehors, on n'aurait pas pu secourir les missions de l'Égypte, de l'Asie Centrale, les chrétientés des Indes, de la Chine et de l'Océanie, éprouvées par de terribles désastres.

Les besoins de la Propagande sont trop nombreux et trop grands pour qu'elle ne doive pas, de toute nécessité, avoir la pleine liberté de son administration. Il n'est pas de mois, on pourrait presque dire qu'il n'est pas de jour où ne surviennent ce nouvelles nécessités. Combien de chrétientés ne s'augmenteraient-elles pas à vue d'œil si on pouvait y favoriser un mouvement qui souvent ne rencontre d'autres obstacles qui le manque de secours ! Combien de persécutions on pourrait adoucir si on pouvait triompher de l'avarice de ceux qui n'ont d'autre raison de faire montre d'un zèle qu'ils n'ont pas en faveur d'une superstition qu'ils méprisent ! Combien de larmes on pourrait tarir si dans leurs misères continuelles on pouvait tendre aux pauvres infidèles une main secourable, afin de leur venir en aide !

Il ne suffit donc pas à la Propagande d'une rente stable assise sur le grand livre, pour qu'elle jouisse de la liberté nécessaire à son office. Animée de la foi et de la générosité qui est entièrement propre au Saint-Siège, elle dépense volontiers ses capitaux, ayant confiance que la piété des chrétiens reconstituera par des dotations nouvelles le trésor de cet institut si bienfaisant et si cher au monde entier.

On dira peut-être encore qu'elle peut pourvoir à cela en demandant au gouvernement, dans de telles circonstances, la délivrance de ses capitaux, mais nous demandons si, en dehors de la servitude à laquelle l'Église serait ainsi réduite, une pareille mesure serait vraiment efficace. Le long temps nécessaire à prouver la vérité des besoins et les lenteurs notoires de la bureaucratie italienne mettraient la Propagande dans la situation de voir perdre ses établisse-

ments et les chrétiens mourir avant qu'on puisse arriver à leur secours.

De tout cela il est facile de déduire comment, cette décision étant admise, la situation de la Propagande en Italie devient intolérable, du moment qu'elle ne peut plus avoir la sécurité et le bonheur d'accomplir la difficile et sublime mission qui lui est confiée. Et cela paraîtra plus clair encore si l'on songe combien la condition actuelle des missions diffère aujourd'hui de celle des temps passés, aussi bien quant à leur extension que quant à l'importance des établissements qui surgissent de toute part, soit pour la formation des clercs indigènes, soit pour l'instruction des peuples sauvages, soit pour l'ouverture des terres nouvelles à la lumière de l'Évangile et de la civilisation.

On devra faire remarquer encore que le moment est venu où le ministère de la Propagande doit avoir son plein développement et s'étendre dans toute sa force. Pendant les deux siècles et demi qui se sont écoulés depuis sa fondation, grâce à la liberté de son administration elle a donné une impulsion puissante à la diffusion de la foi, et au progrès de la civilisation. Mais, pour prouver la singulière efficacité de son action, il suffit de noter seulement ce qu'elle a fait depuis cinquante ans. Avec peu de ressources, judicieusement réparties et fécondées par Dieu, le nombre des missions s'est merveilleusement accru. L'œuvre de la Propagande a été couronnée du plus splendide succès. Quand ses forces ne suffisaient pas, elle a fait appel à la charité des fidèles, et celle-ci a fait des prodiges. On voit regorger de nouveaux diocèses les vastes territoires de l'Amérique du Nord appartenant soit au *dominium* de la couronne anglaise, soit à celui de la florissante République des États-Unis.

Pour ne parler que de cette dernière où, au commencement du siècle, il y avait à peine quelques sièges épiscopaux, aujourd'hui on y voit élevés plus de soixante-quatre sièges épiscopaux et vicariats apostoliques. De splendides cathédrales, de nombreux et vastes établissements d'éducation, des écoles, des orphelinats, des hôpitaux, des couvents manifestent la grande vitalité du catholicisme en ces pays. Aux Indes, les vicariats apostoliques sont au nombre de vingt-trois, et tous en voie de progrès; il en est de même en Chine et dans les royaumes adjacents, où l'on en compte jusqu'à quarante-deux. Le Japon a été réouvert à la prédication de l'Évangile et les missions océaniennes se développent continuellement de la Chine à la Nouvelle-Zélande. Deux provinces ecclésiastiques entières ont été constituées sur le sol d'Australie, et dans le seul diocèse de Sidney le nombre des fidèles en dix ans s'est doublé au point d'atteindre le chiffre de quatre-vingt mille. L'Afrique non seulement est couronnée de belles missions tout à l'entour de ses bords, mais dans le centre même, près des lacs équatoriaux, on compte par milliers les sectateurs de l'Évan-

gile, chez les Gallas et sur la Zambèze. Les grandes lignes pour la conversion du monde entier à la foi sont déjà tracées, et de toutes parts apparaissent les plus riantes espérances d'un fécond avenir.

C'est pourquoi la Propagande, ayant l'obligation de ne pas abandonner un champ si vaste, fécondé par les fatigues des missionnaires, et ne pouvant, comme institution d'un caractère universel, se soumettre à l'État italien, et moins encore laisser davantage enfermer ses revenus dans les mains d'un gouvernement exposé aux diverses variations inhérentes au système politique présentement en vigueur dans l'Italie, la Propagande sera obligée de recourir à quelque moyen extraordinaire pour sauvegarder, autant qu'il sera possible, la liberté de la mission qui lui est confiée. Vous ferez par suite entrevoir la résolution où est la Propagande de porter ailleurs son siège financier et de créer dans les diverses parties du monde des centres de son administration, où seront rassemblées les sommes fournies par les dons des fidèles pour la grande œuvre des missions, afin de se délivrer ainsi d'un joug devenu désormais insupportable.

---

## L'ŒUVRE DES POITRINAIRES

(Suite et fin.)

M. Du Camp va nous montrer maintenant le moyen que la charité catholique a pris pour fonder un couvent. Nous le signalons à la vindicte libérale :

*Des gens de bien se réunirent* — il en est beaucoup à Paris — et voulant féconder l'œuvre qu'ils avaient déjà aidée à naître, *formèrent entre eux une société immobilière afin d'acquérir un domaine dont les Sœurs de Marie-Auxiliatrice deviendraient locataires* et où elles pourraient donner à leur infirmerie des proportions qui en feraient un institut de haute utilité. Ce fut alors — 1881 — que l'on acheta à 18 kilomètres de Paris le château de Villepinte.

Voilà comment la hideuse *mainmorte* s'étend sur les domaines! Tout cela se fait frauduleusement, s'écrieront immédiatement le V.·. G.·. Laurent et les futurs inquisiteurs. Une société immobilière a bien le droit de se constituer pour posséder un domaine. On y pourra établir théâtre, café concert ou pis encore, mais du moment qu'il s'agit de

le consacrer à une œuvre de charité chrétienne, du moment qu'il s'agit d'y installer des religieuses, oh! alors, cela devient un crime de lèse-légalité. Cela devient une fraude! Et l'on crie à la « personne interposée!... »

Mais reprenons le récit de M. Du Camp :

.....La propriété a eu des fortunes diverses, elle a été morcelée, puis réunie dans l'état primitif; actuellement elle se compose de la maison d'habitation, de bâtiments ayant fait office de ferme, et d'un parc de 11 hectares. L'œuvre s'y installa le 19 mars 1881. Si le développement et l'aménagement des constructions étaient en rapport avec l'étendue des jardins, ce serait la plus belle infirmerie du monde.

On n'y est pas admis d'emblée; c'est Paris qui alimente Villepinte, le château n'est qu'une dépendance de la maison de la rue de Maubeuge; là fonctionne le dispensaire que toute malade doit traverser avant d'être dirigée sur l'asile. Deux fois par semaine, des maîtres ès-sciences médicales, les docteurs Cadier et Gouël, examinent les pauvres filles postulantes que la maladie étreint et qui, dans le milieu où elles vivent, où elles meurent, ne trouvent que l'accroissement de leurs souffrances et le découragement. Le cabinet de consultation est petit, presque obscur, car il prend jour sur la cour sans clarté, qu'assombrissent les murs de la maison, où sont installés le pensionnat et le chômage; mobilier modeste, quelques gravures de sainteté appendues aux murailles ; des fioles, des instruments d'investigation à la portée du médecin; un bec de gaz flambe et projette sa lumière à travers le tube et le verre grossissant d'un laryngoscope. Le docteur a passé sur ses vêtements la serpillière blanche; la supérieure, un crayon et un registre en main, se tient à ses côtés, prête à écrire les prescriptions et à donner ordre de délivrer gratuitement, par la pharmacie de la maison, les médicaments ordonnés. Une à une, on fait entrer les malades, ouvrières de Paris pour la plupart, en robe de laine, coiffées de chapeaux prétentieux, obligées peut-être, par économie, de se restreindre pour la nourriture, mais ne pouvant faillir à la nécessité de s'affubler d'un faux chignon et de s'augmenter de ce que nos grand'mères appelaient « une tournure. » Elles sont émues. Le laryngoscope, le miroir à long manche qui permet de voir les cordes vocales, les fioles massées dans une boîte ouverte, les pinceaux les effraient un peu. Quelques-unes se défendent

contre l'examen et se mettent à pleurer; on les rassure par de bonnes paroles, et pour les plus récalcitrantes, la supérieure a des câlineries qui réussissent à les vaincre. Le médecin expert en son art a vite fait d'ouvrir une bouche qui voudrait rester close, de rabattre la langue, d'éclairer les fosses de la gorge jusqu'en leur profondeur et de les barbouiller de créosote. La malade écarquille les yeux et a une seconde de stupeur, comme si elle venait d'échapper à un danger. L'auscultation est lente et minutieuse, car le plus ou moins de matité de la sonorité thoracique est un indice précieux pour déterminer la période et, par conséquent, la gravité du mal.

..... Dans l'étroit cabinet de la rue de Maubeuge, les maladies du larynx ne sont pas les seules que l'on traite. Lorsque les poitrinaires ont été examinées, on voit arriver les petites filles malingres, bouffies par la lymphe, pâlies par l'hydrémie, la tête de côté, le cou gonflé de glandes, encombrées de mucosités, parfois sourdes et parfois clignotant de la paupière comme si la moindre clarté les éblouissait. Elles sont amenées par leur mère et souvent par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, que l'on trouve partout où il y a quelque bien à faire. Ces créatures chétives sortent des mansardes de Paris ; ce n'est pas l'insalubrité du logement qui les a faites ce qu'elles sont, c'est l'insalubrité paternelle. Les plus faibles, les plus étiolées restent entre les mains des Sœurs ; Marie-Auxiliatrice ne les repousse pas, et je dirai plus tard quel asile la charité vient d'ouvrir à leur débilité ; car l'œuvre n'accueille pas seulement les jeunes filles poitrinaires, elle emporte sous ses ombrages les toutes petites filles qui pourraient le devenir. La fondation est récente, et la fille d'un grand architecte y a attaché le nom de son père.

Quand, après l'examen médical, une malade a été reconnue atteinte, à un degré quelconque, dans le principe même de la vie, elle est dirigée sur Villepinte, à la condition que l'on puisse lui faire une place.

... La maison est un asile religieux, dirigé par des Sœurs qui se conforment à une règle austère, je le sais ; mais c'est avant tout un asile thérapeutique. Chaque jour, la messe est dite à sept heures et demie pour la communauté, nulle malade n'y assiste ; le dimanche, elle n'est célébrée qu'à dix heures ; mais celles-là seules auxquelles le médecin en a donné l'autorisation sont admises à la chapelle. De même, pour la table des malades,

qui ne connaît ni les jeûnes, ni les carêmes, ni les abstinences. L'hygiène appropriée aux anémies, aux tuberculoses, aux phtisies, exige une nourriture substantielle où la viande n'est pas épargnée ; on le sait à Villepinte, et le vendredi a ses filets de bœuf comme un simple dimanche. La cuisinière en chef, c'est le médecin ; il ordonne les repas comme il prescrit les potions.

Les malades, sans qu'elles s'en doutent, sont divisées par catégories correspondant au degré de leur maladie : les moins malades, les plus malades, les très malades, les agonisantes. Les deux premiers groupes ont des dortoirs garantis du nord par un couloir qui fait à la fois office de double muraille et de ventilateur ; un calorifère entretient une chaleur égale et douce dont les poumons délicats n'ont rien à redouter. Les pièces sont vastes, ouvertes sur le parc, et découvrent un horizon de verdure que nulle bâtisse n'enlaidit.

..... Au-dessus des lits, on a inscrit le nom des donateurs, car chaque lit représente une fondation faite par une ou plusieurs personnes. Ces noms, je ne les lis pas sans émotion, je les connais, je les retrouve dans presque toutes les œuvres de charité privée où j'ai regardé. Si, comme au moyen âge, on sculptait les armes du bienfaiteur ou de la bienfaitrice sur la muraille, j'y verrais plusieurs fois reproduit l'écu de gueules à trois bandes d'or, qui est celui d'une ancienne vicomté souveraine qu'en 1565 et en 1572 Charles IX érigea en duché-pairie. On ne soupçonne pas le bien que font certaines femmes du monde, dont la vie extérieure a du retentissement, que jalousent les âmes médiocres et qui semblent s'imposer la tâche de soulager toutes les misères. On les croit occupées à leurs plaisirs, engourdies dans le luxe, frivoles, travaillant avec leur « couturier, » veillant sous la clarté des lustres et s'enivrant au milieu des hommages. Je l'ai cru comme tant d'autres, et j'en suis honteux, car, sans qu'elles le sachent, je les ai vues à l'œuvre. Sous la robe de mérinos noir, elles vont panser des plaies hideuses, elles s'associent dans les ouvroirs, y restent trois heures de suite silencieuses et donnent aux meilleures ouvrières l'exemple de l'adresse et de l'habileté. Je sais que les pauvres n'ont jamais tendu vainement leur main vers elles, et lorsque, chaque jour, elles montent dans les mansardes, pour y porter des secours et des consolations, on dirait qu'elles y sont descendues. Donner son argent, c'est quelque chose ; mais donner son temps, donner sa vie, quitter ses habitudes élégantes

pour s'engouffrer aux bas-fonds de la souffrance, c'est rare et cela mérite d'être signalé ; lorsqu'elles partent pour leurs expéditions de bienfaisance, elles sont si simplement vêtues qu'on les croirait déguisées, comme si elles allaient en bonne fortune.

Après les dortoirs ou brillent ces noms lumineux de charité, de l'autre côté d'un couloir s'ouvrent deux chambres qui contiennent chacune cinq ou six lits. Là on ne fait que passer, la mort guette à la porte.

..... Je me suis trouvé dans un couloir ; une porte était en face de moi, machinalement je l'ai poussée et je suis resté saisi. Dans une pièce très étroite, éclairée par une large fenêtre qui semble s'ouvrir vers l'infini, sur un lit drapé de blanc, j'ai vu une jeune fille couchée. Derrière elle, une veilleuse et deux flambeaux étaient allumés, clarté trinaire qui est presque une profession de foi. Une Sœur auxiliaire et une Mère de Marie-Auxiliatrice, agenouillées, priaient. Le frêle cadavre est vêtu de blanc, un large ruban bleu entourne les épaules et descend jusqu'aux pieds ; les mains, — comme elles sont blanches ! — sont entourées d'un chapelet et semblent être jointes pour une oraison suprême ; un long voile de mousseline enveloppe le corps tout entier. Les paupières closes, la pâleur rendue plus éclatante par le contraste des cheveux noirs, la lèvre encore souriante, donnent au visage une expression de béatitude dont je suis frappé. Une phrase de saint Paul me revient à la mémoire : « Ne soyez point tristes comme les païens, qui n'ont point d'espérance. » La Supérieure, qui m'accompagnait, s'est inclinée et a récité une prière pour le repos de l'âme de la pauvre petite. Où pourrait-elle aller, cette âme de dix-sept ans, si ce n'est dans l'apaisement de toute souffrance et dans la quiétude sans fin ? — Elle était partie, le matin même, au lever du jour. Est-ce bien la chambre des morts où je l'ai vue ? n'est-ce pas plutôt la chambre de la délivrance ?

Si Dieu est mal logé à Villepinte, les religieuses sont encore plus mal logées que lui. Les malades les ont chassées de la maison ; à force de reculer pour faire place aux poitrinaires, elles sont arrivées jusque sous les toits, dans des chambrettes en brisis, traversées par des poutres contre lesquelles on se heurte le front, où le papier humide se détache des murs, où le sol n'est même pas carrelé, mais composé d'un mélange de plâtre et de pisé. C'est inhumain et c'est imprudent, car il faut de la vigueur pour résister aux fatigues de la fonction, et l'on

compromet sa santé en dormant dans ces galetas que visitent les courants d'air et que le froid pénètre. En revanche, la pharmacie est irréprochable, rien n'y manque, pas même les bocaux rouges et bleus qui servent d'enseigne aux pharmaciens, et à l'aide desquels, le soir, ils aveuglent les passants. Là le travail ne chôme pas ; elles excellent à dissimuler les amers, afin de les faire accepter aux malades que leur mal rend capricieuses et qui, chaque matin, détournent volontiers la tête quand il s'agit d'avaler l'huile de foie de morue réglementaire.

La vie des religieuses de Marie-Auxiliatrice n'est point une sinécure. Levées à cinq heures, couchées tard, lorsque nulle dans la maison ne peut plus réclamer leur secours, elles sont sur pied toute la journée pour les soins à prodiguer, pour la surveillance à exercer, pour l'impulsion à donner aux divers services qui font mouvoir l'œuvre. Ont-elles le temps de prier, je ne sais. Le jour, elles ont mille occupations qui ne leur laissent pas un instant de repos ; la nuit, elles ne sont jamais certaines de n'être pas appelées par quelque veilleuse qui les réclame auprès d'une malade. Elles m'ont paru actives, empressées et chaudes de cœur. Où se recrute cette communauté qui n'a rien de platonique et dont l'existence est un labeur perpétuel ? Un peu partout, comme les autres ordres religieux. J'ai causé avec une tourière qui m'a paru être une paysanne, et il est possible que j'aie côtoyé, rue de Maubeuge ou à Villepinte, l'arrière-petite fille d'un des maréchaux de France dont la gloire de Louis XIV a profité. Elles sont très douces, très maternelles avec leurs malades et déploient souvent une ingéniosité rare pour leur éviter quelque fatigue ou les maintenir dans l'exercice du traitement prescrit.

... A Villepinte on n'accepte pas seulement les malades du troisième degré, pour les aider à mourir ; celles du premier et du second degré sont reçues sans hésitation ; on les prend avec l'espoir de les guérir, et dans bien des cas, on les guérit. Sous ce rapport, le traitement prescrit par le docteur Lefebvre (d'Aunay-lès-Bondy), médecin de l'asile, et les soins des religieuses ont produit des résultats qu'il m'a été facile de constater sur les registres de l'œuvre. Du 1er janvier au 31 décembre 1883, 229 malades sont entrées dans la maison ; sur ce nombre, 74 (premier degré), sont sorties guéries ; 59 (second degré), ont éprouvé une amélioration assez sérieuse pour faire

espérer que l'existence sera prolongée de plusieurs années! 23 (troisième degré), sont mortes ; au 1er janvier 1884, l'asile contenait 73 poitrinaires. Ces chiffres ont de l'importance et semblent prouver que le malade atteint de tuberculose pulmonaire, transporté, dès le début, dans un milieu sain, fortifié par une alimentation réparatrice, soigné avec vigilance et selon des prescriptions intelligentes, peut ressaisir la santé et vivre de longs jours. Le recrutement des malades n'est que trop facile. Paris est un infatigable pourvoyeur de phtisiques ; on peut quintupler les lits de l'infirmerie à Villepinte, il ne faudra pas une semaine pour qu'ils soient occupés ; à voir la quantité de pauvres filles qui se pressent dans le cabinet de consultation de la rue Maubeuge, on comprend que s'il y a beaucoup d'appelées, il y a bien peu d'élues. Tout donateur qui a « fondé » un lit, moyennant un rente annuelle de mille francs, a le droit de le réserver à telle jeune poitrinaire qu'il désignera, ce qui n'est que correct ; les donateurs qui ont une moitié, un tiers ou un quart de lit se concertent pour décider dans quel ordre chacun d'entre eux fera entrer une malade à l'asile. Lorsqu'un lit est libre et n'est pas réclamé par son donateur, on ne tient compte ni de la qualité, ni de la quantité des recommandations ; on n'apprécie que le degré du mal et de l'indigence et on l'attribue à la malade qui en a le plus besoin.

..... A côté de l'infirmerie des poitrinaires, qui est l'œuvre maîtresse, l'œuvre originelle des religieuses de Marie-Auxiliaire, le château rouge accepte quelques pensionnaires. Des femmes malades, ne pouvant se faire soigner chez elles, redoutant la sécheresse de bien des maisons de santé, viennent demander secours à Villepinte, où trois chambres leur sont conservées. Le grand parc les attire, mais surtout la douceur et la tendresse des religieuses. Un de ces immenses magasins qui occupe tout un peuple d'employés s'est adressé à la maison de Villepinte pour y faire traiter ses « demoiselles » lorsqu'elles sont malades.

M. M. Du Camp termine son intéressante étude par ces lignes qui ne manqueront pas de faire bondir les ennemis des couvents :

A Villepinte, comme dans presque tous les endroits où la misère humaine vient chercher un refuge, c'est la place qui fait défaut ; pour parler d'une façon plus précise, c'est le logement.

Le parc est énorme et les pelouses en sont vastes : beau terrain pour bâtir, comme disent les affiches. C'est le rêve des religieuses. Sera-t-il réalisé ? Les plans sont dessinés, je les ai vus. La Mère supérieure aime à les montrer, et ses yeux flamboient d'espérance lorsqu'elle en détaille l'économie. Son doigt se promène sur les lignes rouges ; elle explique, elle commente le projet de l'architecte : ici seront les dortoirs ouverts à la double action du calorifère et des ventilateurs, de façon à être vivifiés d'un air toujours renouvelé, sans perdre cependant la tiède atmosphère indispensable aux faibles poitrines ; là seront les chambres de respiration, comme dans les hôpitaux que l'Angleterre a édifiés pour les phtisiques ; au milieu s'élèvera la chapelle ; les services accessoires seront répartis dans les sous-sols. L'asile futur doit être, — il sera, — l'hospice modèle spécialement aménagé pour les poitrinaires, selon toutes les prescriptions de l'hygiène, qui est une science nouvelle, et selon tous les acquits de l'expérience médicale, qui apprend chaque jour à ne point désespérer de son pouvoir. « Quelle joie pour nous, me disait une jeune Sœur, si nous pouvions ne jamais refuser une malade ! »

Certaines œuvres, dont j'ai déjà parlé au lecteur, ont eu des débuts plus modestes et se sont dilatées dans des proportions nexprimables ; les Petites-Sœurs des Pauvres sont là pour le démontrer. L'Œuvre des jeunes poitrinaires n'a pas encore quatre ans d'existence et déjà elle a prouvé ce qu'elle peut faire. Non seulement elle est assurée de vivre, mais elle se développera et deviendra considérable, parce qu'elle est destinée à combattre un péril toujours aigu : la production presque indéfinie de la phtisie dans les centres trop populeux. Le personnel est prêt et son dévoûment n'est pas à mettre en doute. Ce qui lui manque à l'heure présente, c'est un asile suffisamment spacieux pour y recueillir les victimes du mal sans pitié qui frappe la jeunesse et la couche au tombeau. Ce n'est qu'une question d'argent, question fort grave et que la communauté des Sœurs de Marie-Auxiliatrice est incapable de résoudre. Plus on est actif au bien, plus on est pauvre, et l'on viderait toutes les escarcelles dans la maison de la rue de Maubeuge que l'on n'y trouverait pas de quoi acheter un moellon. C'est donc la charité privée qui sera invoquée et qui répondra, car Paris n'est jamais sourd aux appels de la bienfaisance. Le sacrifice devra être important, mais il a de quoi tenter les cœurs haut placés. Un

millionnaire qui se passerait cette fantaisie ferait un acte grandiose et mériterait bien de l'humanité.

MAXIME DU CAMP.

---

## PETITE DISSERTATION

### SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

L'histoire a une loi : c'est l'enchaînement logique des idées et des faits. Cette loi est le fondement de la Philosophie de l'Histoire.

La Philosophie de l'Histoire, c'est la *science qui étudie les faits de l'histoire dans leurs causes* ou la *science qui rend compte et raison des faits historiques les plus importants, c'est-à-dire des faits dont l'écho se prolonge et plus loin et plus longtemps dans la vie des peuples.*

Quand je dis : la *science,* je n'entends point parler d'une science *proprement dite,* d'une science qui procède par syllogismes démonstratifs, tirant d'une manière certaine des conclusions certaines de principes certains; non. Une conclusion prise *formellement,* c'est-à-dire *en tant que conclusion,* n'est certaine qu'autant qu'elle découle nécessairement de prémisses certaines. Or, en fait d'histoire, comme les causes sont libres, elles ne se rattachent pas leurs effets par une connexion nécessaire. Loin de nous de partager les écarts du système dit : *Du Progrès indéfini,* dont les partisans prétendent que l'humanité chemine vers sa perfection suivant des lois nécessaires, gravées au fond de la nature humaine. C'est une utopie.

2° J'ai dit : *La science qui étudie les faits de l'histoire dans leurs causes :* sans l'étude de l'histoire on fait d'ordinaire une trop large part à la mémoire; c'est à elle qu'on accorde la *part du lion;* à la raison rien ou presque rien. Cependant, étudier l'histoire en philosophe, ce n'est point l'étudier à grands coups de mémoire; mais c'est « s'élever jusqu'à la loi première qui « domine le mouvement des destinées humaines, c'est suivre à « vol d'aigle la marche de l'humanité à travers les âges, et « montrer des causes générales à ces grandes révolutions qui « apparaissent de loin en loin comme des étapes marquées dans « le royaume du temps. » (Alfred Nettement.) Voilà ce que j'appelle une étude philosophique de l'histoire.

Déjà l'importance de cette science saute aux yeux. « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, dit Bossuet dans l'*Avant-propos du Discours sur l'Histoire universelle,* il faudrait la faire lire aux princes; il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Si l'expérience leur est nécessaire pour acquérir cette prudence qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de joindre aux exemples des siècles passés les expériences qu'ils font tous les jours. »

Évidemment, Bossuet ne parle pas ici d'une étude telle quelle de l'histoire, d'une étude « toute couverte de la poussière des détails, » qui ne sert qu'à orner la mémoire sans tendre à la pratique; mais bien d'une étude philosophique de l'histoire, car cette étude seule apprend « ce que peuvent les passions et « les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les « mauvais conseils. »

Notions fondamentales. — Quel est le but de la société? Quelle est sa raison d'être? C'est une question, celle-là, qu'il importe d'éclaircir au début de cette étude.

La société n'est point faite pour elle-même, elle est faite pour l'homme. C'est une institution d'origine divine dont le but est de favoriser, de provoquer sans cesse par la communication des concepts et par le choc des idées le *perfectionnement* de l'homme, non pas seulement dans l'ordre *naturel,* non pas dans l'ordre naturel *indépendamment* de l'ordre *surnaturel;* mais bien dans l'ordre naturel subordonné à l'ordre surnaturel.

La perfection, c'est un pas vers la fin. Or, la fin est multiple: *immédiate, médiate, ultime.* Le pas vers la fin *immédiate* n'est une perfection qu'autant que la fin *immédiate* subordonnée à la fin *médiate,* subordonnée à son tour à la fin *ultime,* conduit à la fin *médiate* qui dispose à son tour à la fin *ultime.* Toute rupture dans cette gradation hiérarchique est un écart de la perfection...

La fin *ultime* de l'homme est surnaturelle, cela est certain. D'où il résulte que la perfection de l'homme dans l'ordre naturel n'est une perfection qu'autant qu'elle est subordonnée à la perfection de l'homme dans l'ordre surnaturel. L'ordre extérieur n'est vraiment l'ordre qu'autant qu'il conduit à l'ordre moral qui dispose l'homme à sa fin surnaturelle, à la *possession de Dieu.*

Corollaires. — I. L'ordre surnaturel, est le pourquoi de l'ordre naturel ; non pas que cette relation, cette dépendance ou subordination de l'ordre temporel vis-à-vis de l'ordre surnaturel soit nécessaire ou fondée sur la nature des choses ; non, elle n'est fondée que sur la volonté libre de Dieu. Ces deux ordres eussent pu resplendir l'un sans l'autre ou l'un à côté de l'autre, l'ordre naturel sans l'ordre surnaturel, sans relation aucune.

II. L'Église est, dans le même sens, le pourquoi immédiat de la société temporelle : *Omnia propter electos.*

III. La société temporelle qui se borne à favoriser le perfectionnement de l'homme dans l'ordre naturel, par une exclusion systématique de l'ordre surnaturel, a perdu en partie, sinon tout à fait, sa raison d'être ; elle s'est écartée de sa fin dernière ; elle est condamnée aux troubles, à la mort même dans un avenir plus ou moins éloigné.

IV. « Servir Dieu, c'est servir l'État, et servir l'État, c'est servir Dieu. » (Bossuet, *sermon sur l'unité de l'Église,* IIe *partie*). « Servir Dieu, c'est servir l'État » : c'est vrai, parce que c'est Dieu qui est le premier fondateur des États, et Dieu ne peut rien fonder non seulement qu'on ne puisse servir sans l'offenser, mais encore et surtout qu'on puisse ne pas servir en le servant lui-même. « Servir l'État » dans le vrai sens du terme, « c'est servir Dieu. » Obéir à l'État quand il impose des lois contraires à celles de Dieu, ce n'est pas vraiment servir l'État, car alors l'État use du commandement contre son propre bien.

V. L'homme s'écarte de sa fin dernière quand il trouble l'ordre, mais l'*ordre* de la société temporelle.

X***.

---

## UN NOUVEAU MANUEL

### D'INSTRUCTION LAIQUE

Il est dû à M. Edgard Monteil, conseiller municipal de Paris, auteur de quelques livres ignorés, et d'un *Catéchisme du Libre-Penseur*, édité il y a huit ans en Belgique.

C'est lui qui, naguère, proposait à ses collègues du conseil

de Paris de décider que les jardins publics resteraient ouverts toute la nuit. On juge par là de quelle façon il entend la morale. Son *Manuel d'Instruction laïque*, destiné à l'enfance, nous montre d'ailleurs quelles sont ses idées sur ce point. Et si nous venons le signaler à l'indignation des pères de famille, c'est qu'il est en ce moment soumis à l'approbation du conseil supérieur de l'instruction publique, et qu'il n'y a pas de raison pour qu'on ne l'adopte pas pour les écoles, alors qu'on a déjà adopté le Manuel de M. P. Bert.

Le citoyen Edgard Monteil n'admet même pas que l'enseignement soit spiritualiste, ni qu'on donne aux enfants, en dehors de toute formule religieuse spéciale, l'idée d'un Être supérieur, auteur incréé des choses, et source de la morale. Voici d'ailleurs le début de son Manuel :

Q. — Qu'est-ce que Dieu ?
R. — Nous n'en savons rien.
Q. — Vous niez Dieu ?
R. — Nous ne le nions ni ne l'affirmons. Nous ne savons ce que c'est ; nous ignorons ce que le terme Dieu signifie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Q. — Vous ne reconnaissez pas un être supérieur et dirigeant ?
R. — Pourquoi faire? Démontrez sa nécessité. Montrez-le-nous.
. . . . . . Pourquoi nous occuper de ce que vous ne pouvez ni montrer ni prouver et que nous ne pouvons comprendre ?
. . . . . . . Nous n'avons à nous occuper dans la vie ni d'un principe supérieur, ni de la cause première, ni de la destinée finale.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Q. — Il ne faut donc pas croire en Dieu ?
R. — Il n'y a pas à s'en occuper autrement.

En revanche, le citoyen E. Monteil s'occupe énormément de la religion catholique et, à vrai dire, son *Manuel* n'est qu'un pamphlet dirigé contre elle. Qu'on en juge :

Q. — Le christianisme, en détruisant la science antique et en s'implantant dans le monde, constitua-t-il un « épouvantable recul » pour l'humanité ?
R. — Certainement.

Le christianisme n'est, d'ailleurs, aux yeux de l'auteur, qu'un ramassis de légendes boudhiques, qu'un tissu de romans absurdes. Puis, venant à Jésus-Christ, il dit :

Q. — Qu'est-ce que Jésus-Christ ?
R. — Un homme.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Q. — Quelle était sa famille ?

R. — Son père était un artisan pauvre et chargé de famille. La mère de Jésus, que les livres orientaux représentent comme une femme de mœurs légères, avait eu six enfants.

Et une gravure nous montre la sainte Vierge entourée de bébés... Il ajoute :

Q. — La religion chrétienne est-elle la source de toute morale ?

R. — Non, car elle ne contient aucune donnée morale qui lui soit propre...

Q. — Ce qui lui appartient en propre n'est-il donc pas moral?

R. — Généralement, non.

Et comme preuve, le citoyen Monteil prétend que l'Église a autorisé le concubinage et la polygamie, qu' « elle déteste le mariage » et qu'elle a béni des unions entre frères et sœurs !... « La religion catholique, en outre, n'inspire pas à l'enfant le « respect et l'amour de ses parents ; » elle est donc « contraire « à l'esprit de famille ! »

Quant au clergé, c'est le réceptacle de tous les vices : « Toutes « les violences, toutes les haines, toutes les vengeances, le « meurtre, l'inceste joint à la cupidité, ce vice caractéristique « du clergé, sont le propre de la société cléricale. » Les résultats de l'enseignement chrétien sont présentés avec le même genre d'impartialité : « Ils ont reculé la civilisation de près de « quinze siècles, et le christianisme est encore plus condamnable « comme socialisme que comme religion. »

Nous passons sous silence des tableaux complaisamment faits, où sont décrites de prétendues débauches des prêtres et des évêques aux premiers siècles, pour arriver aux vingt dernières pages du *Manuel*, dans lesquelles le citoyen E. Monteil donne des notions de la morale telle qu'il l'entend. Il parle un peu de l'homme, plus longuement de la femme, et s'étend complaisamment sur une physiologie des plus déplacées de l'amour et du mariage. L'ouvrage se termine par ces mots :

D. — Quelle est la seule forme de gouvernement compatible avec l'exercice de toutes les libertés ?

R. — La République.

Cette conclusion était inévitable. Quand nous aurons ajouté que le style du citoyen Monteil vaut ses théories, qu'on lit dans son volume des phrases de cette force : « *Il fit, ou plutôt fut fait* par ses disciples le chef des tendances mystiques », ou quelques insanités comme la suivante : « La propriété est l'usu-

fruit sans abus de l'homme sur les choses inanimées et les animaux, » nous aurons une idée complète du *Manuel* et du genre d'enseignement que ce libre-penseur voudrait inculquer aux enfants.

Nous attendons avec quelque curiosité le verdict du conseil supérieur de l'instruction publique, et la décision du conseil municipal de Paris, auquel le citoyen Monteil a demandé de souscrire pour 10,000 exemplaires. On voit par ce petit détail que son amour pour l'instruction laïque n'est pas absolument désintéressé.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Dans la réception qu'il leur a accordée, suivant l'usage, le Saint-Père a adressé aux curés et aux prédicateurs du Carême à Rome l'important discours suivant :

Il Nous est toujours extrêmement agréable de voir réunis autour de Nous le collège des curés de Rome et les prédicateurs du carême, parce que leur présence Nous fournit l'occasion propice de leur adresser quelques paroles opportunes et de leur donner quelques instructions utiles.

L'amour très vif que Nous portons à Notre ville de Rome, si aimée du Ciel et si privilégiée, Nous fait tourner constamment vers elle Nos sollicitudes spéciales, d'autant plus attentives et paternelles que Nous la voyons plus sérieusement menacée dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus grand. En effet, depuis ce jour néfaste où la Révolution l'a envahie violemment et l'a soustraite au gouvernement de son légitime Souverain et Père, Nous voyons avec douleur la pureté des mœurs chrétiennes se corrompre de jour en jour davantage, et s'affaiblir peu à peu la foi, l'obéissance et l'amour du Vicaire de Jésus-Christ.

A cette intention, on laisse le champ libre aux doctrines les plus perverses et les plus pernicieuses, et on emploie dans la mesure la plus large les artifices de la séduction et mensonge. Plût à Dieu que ces tentatives restassent ineffi-

caces ! Mais, hélas ! il n'en est que trop qui, poussés par l'ambition ou par l'amour de la nouveauté, du gain ou du plaisir, se laissent prendre à l'appât et vaincre par ces fascinations et ces séductions.

Il en est aussi qui, s'ils ne cèdent pas tout à fait, demeurent pour le moins indifférents en face de ces déplorables conditions où se trouve aujourd'hui l'Église et son chef; ils ne comprennent pas, autant qu'il conviendrait, la force des devoirs que les temps leur imposent. Ce serait pour Nos fils chéris un grave malheur, et une cruelle douleur pour Notre cœur de Père, si cette influence malfaisante se répandait davantage ; il convient donc de ne négliger aucun moyen pour l'empêcher.

C'est l'œuvre qui vous revient en grande partie, chers curés. Faites que le peuple de Rome connaisse mieux chaque jour les périls qui le menacent et les pièges perfides qui lui sont tendus ; travaillez, autant qu'il est en vous, à l'éloigner des pâturages empoisonnés, qui lui sont quotidiennement présentés, tâchez de maintenir toujours vifs dans le peuple le sentiment de la foi active, l'amour de l'Église, le respect et lafidélité au Pontife Romain : de sorte que ni la tristesse des temps, ni la longueur des épreuves ne l'induisent à de misérables prévarications.

Ayez surtout à cœur la génération qui est si constamment prise pour point de mire ; faites en sorte qu'elle reçoive une éducation vraiment chrétienne, et que ne lui manque pas l'enseignement religieux.

Vous savez bien, très chers fils, que l'attachement à la religion des ancêtres et au Saint-Siège a toujours été pour les Romains non seulement la plus splendide gloire, mais la source intarissable de toute vraie prospérité.

Et vous, orateurs sacrés, unissez votre œuvre à celle des curés. Au temps favorable du saint carême, persuadez, vous aussi, aux fidèles de Rome de se garder des pièges, de fermer les oreilles aux maîtres de séduction, de se tenir fermes et solides dans la foi antique et dans la piété. Plus que dans vos propres forces, ayez confiance dans la parole divine, dont vous êtes les propagateurs, et qui, dignement

annoncée, a une efficacité et une vertu capables d'opérer des prodiges.

Peu de jours se sont écoulés depuis que Nous avons proclamé, en ce lieu même, les vertus exercées au degré héroïque par le vénérable serviteur de Dieu, Diégo de Cadix. Nous rappelions comment cet humble franciscain, dépourvu de tout prestige, par la seule efficacité de la parole divine, a sanctifié les Espagnes et a recueilli partout une précieuse mission de salutaires réformes. Que cet exemple, très chers fils, serve à animer et à accroître votre zèle, afin d'accomplir vous aussi, avec un fruit abondant, votre saint et sublime ministère.

A cette fin, Nous implorons du Seigneur, pour le collège des curés et pour les orateurs sacrés, l'abondance des grâces célestes, dont Nous voulons que leur soit un gage la Bénédiction apostolique que Nous vous donnons du fond du cœur.

—

Le 3 mars, il y avait grande foule dans la chapelle papale pour la cérémonie de l'anniversaire du couronnement.

Le Saint-Père, ceint de la tiare et porté sur la *sedia,* qu'entouraient les *flabelli,* assistait à la messe célébrée par le cardinal Jacobini.

Voici le discours prononcé le même jour par Sa Sainteté, en réponse à l'adresse des cardinaux qui sont allés lui présenter leurs félicitations pour le sixième anniversaire de son couronnement :

Les souhaits de bonheur que Nous présente le Sacré-Collège, en ce jour doublement mémorable pour Nous, et les vœux qu'il adresse au Ciel pour Nous touchent Notre cœur d'une façon toute spéciale, et Nous excitent à lui témoigner Notre reconnaissance la plus vive et la plus entière.

Le Sacré-Collège, qui partage avec Nous les soucis du gouvernement de l'Église, connaît aussi tout spécialement le très grand besoin que Nous avons des secours humains et, plus encore, des secours célestes, pour le confort et le soutien de Notre faiblesse. Le profond tremblement dont

Notre âme a été remplie lorsque, sans aucun mérite de Notre part, Nous Nous sommes vu appelé au Souverain-Pontificat, se renouvelle très vivement en Nous dans cette sixième année, qui se ferme si douloureusement sur la perte de quelques-uns de vos illustres membres qui Nous étaient très chers, et sur les nouveaux coups qui ont été portés contre l'Église.

L'Église, en effet, voit sa mission divine attaquée de toutes parts par des difficultés de tout genre et toujours croissantes. Mais les offenses qu'elle reçoit à Rome sont plus lamentables et plus graves, parce qu'elles la frappent au centre même de sa vie, et qu'elles ont pour but de faire obstacle à l'action de son chef suprême.

Ce Nous a été surtout un grave motif d'affliction de voir frapper d'une dure condamnation une institution qui est l'honneur de l'Église, du Pontificat romain et de l'Italie elle-même. Il est facile, en effet, de reconnaître combien, par une telle sentence, deviennent pires les conditions d'existence de son patrimoine, soit parce que son capital est soumis aux vicissitudes toujours incertaines et instables d'une rente publique, soit parce qu'on ne laisse plus le pouvoir de disposer, même dans le cas d'urgente nécessité, dudit capital, ni de l'augmenter par de nouveaux legs pieux, sans l'intervention d'un pouvoir étranger.

Mais en Nous élevant à des considérations plus hautes, la Propagande Nous apparaît, telle qu'elle est réellement, une institution d'ordre absolument supérieur et, par sa nature même, indépendante de toute autorité laïque ; ainsi qu'elle a été fondée, en vertu du suprême ministère apostolique dont ils sont revêtus, par les Pontifes romains qui l'ont établie directement pour la propagation et la conservation de la foi dans les diverses contrées de la terre, en vue de l'accomplissement de la sublime mission de l'Église et du salut du monde.

C'est à cette fin que les Pontifes romains ont fait passer en elle une si grande partie de leur haut pouvoir, et c'est par son moyen qu'ils font arriver jusqu'aux peuples les plus lointains les bienfaits de la Rédemption. Si d'innom-

brables pays de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques, de l'Océanie et de l'Europe elle-même ont pu jouir de la lumière de l'Évangile et de la vraie civilisation qui en dérive, c'est à cette bienfaisante institution qu'ils le doivent. Et c'est pour qu'elle fût en mesure de répondre à leur grand dessein que les Papes l'enrichirent eux-mêmes d'un ample patrimoine et de rentes nombreuses, et que par leur exemple et leurs exhortations ils excitèrent la catholicité tout entière à en faire autant.

Aussi n'est-il pas étonnant que les hommes, même les moins bienveillants pour l'Église, se soient toujours montrés prodigues d'éloges pour cette institution, que son patrimoine ait été respecté même par le premier gouvernement impérial de la France, et que l'homme puissant qui était alors l'arbitre des destinées de l'Europe l'ait hautement louée et lui ait assuré sa protection.

Or, tel étant le caractère de cette institution pontificale, tout acte qui a pour effet de l'assujettir, de quelque manière que ce soit, à un pouvoir étranger et d'apporter des obstacles à son action, est un attentat contre la liberté du Chef de l'Église dans l'exercice de son autorité spirituelle et dans les fonctions mêmes du ministère apostolique.

C'est pour ces motifs d'un ordre très élevé que Nous sentons le devoir d'élever Notre voix et de dénoncer aux catholiques de toutes les nations, qui y ont intérêt à tant de titres, cette nouvelle offense infligée au Siège apostolique.

Pour Nous, Nous Nous efforcerons de pouvoir, du mieux qu'il Nous sera possible, aux exigences administratives de cette vaste et splendide institution. Mais plus s'accroissent pour Nous les difficultés, et plus Notre condition s'aggrave, plus Nous attendons du Sacré-Collège un grand concours, et plus Nous attendons des fidèles du monde entier le secours abondant de leurs prières, de leur action, de leur générosité. C'est ainsi, Nous l'espérons, Monsieur le cardinal, que s'accompliront largement les vœux que vous formiez tout à l'heure, afin qu'à l'encontre de tous les efforts ennemis, Nous n'ayons jamais à voir le Siège apostolique

manquer de moyens pour la diffusion de l'Évangile et pour les œuvres de l'apostolat.

Dans cette confiance, et en remerciant de nouveau le Sacré-Collège pour ses souhaits de bonheur, Nous accordons de tout cœur à tous ses membres et à tous ceux qui sont ici présents la bénédiction apostolique comme gage de Notre affection toute particulière.

## France.

PARIS. — Son Ém. le cardinal archevêque adresse au clergé et aux fidèles une lettre sur la récitation du Rosaire, conformément au désir exprimé par Sa Sainteté Léon XIII dans le bref apostolique du 24 décembre 1883. Nous détachons de cette lettre le passage suivant:

Quand la funeste hérésie des Albigeois menaçait d'envahir la France et l'Europe, saint Dominique inaugurait la croisade du Rosaire, et l'Église triomphait; la puissance de l'islamisme succombait à Lépante et sous les murs de Vienne, pendant que les fidèles, à la voix du chef de l'Église, adressaient leurs ardentes supplications à Marie. De nos jours, le solennel hommage rendu à la Mère de Dieu par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception a fait tressaillir de joie le monde chrétien, qui entrevoit à travers les orages et les ténèbres de l'heure présente l'aurore de nouveaux triomphes.

Aussi, nos très chers coopérateurs, loin de nous décourager en présence des difficultés, nous devons plutôt admirer la conduite de Dieu sur son Église, quand il inspire au Saint-Père la pensée d'exhorter tous les fidèles à recourir à la prière et à présenter leurs supplications par la médiation de sa divine Mère.

Léon XIII ne nous impose pas un précepte, il se contente de nous exprimer un désir Ce qu'il souhaite, c'est que le chapelet soit récité tous les jours dans l'église principale de chaque diocèse; qu'on le récite pareillement dans les églises paroissiales les dimanches et jours de fête. Il désire encore que la récitation du chapelet soit remise en honneur, c'est-à-dire qu'elle passe dans les habitudes de la piété, comme en cet heureux temps où les familles chrétiennes ne manquaient pas de sanctifier leur journée par cette sainte pratique.

L'Église de Paris, placée dès l'origine sous la protection de Notre-Dame, se montrera fidèle à écouter la voix du Pasteur suprême. Nous avons un sanctuaire naturellement désigné dans la capitale pour la récitation publique et quotidienne du chapelet: c'est l'église de Notre-Dame des Victoires. Le directeur de l'Archiconfrérie a accueilli avec

un pieux empressement la proposition que nous lui avons faite à ce sujet.

Désormais le chapelet sera récité chaque jour à Notre-Dame des Victoires à la prière du soir, et le dimanche à l'exercice de l'Archiconfrérie. Ce sera la prière quotidienne de la famille diocésaine, qui servira de modèle et d'exemple aux familles chrétiennes dans le foyer domestique.

Nous invitons MM. les curés à choisir l'heure et la réunion qui leur paraîtront les plus favorables pour la récitation du chapelet dans leur église les dimanches et jours de fête. Nous ne leur faisons pas une prescription, nous leur transmettons le vœu du Souverain-Pontife, auquel nous unissons notre plus ardent désir.

Vous ne manquerez pas de rappeler et d'expliquer à vos paroissiens la parole si paternelle du Souverain-Pontife sur la récitation journalière du chapelet dans les familles.

Les RR. PP. Dominicains prêteront certainement avec joie leur concours, s'il leur est demandé, pour établir et propager dans les paroisses la dévotion du saint Rosaire, qui est pour eux le legs le plus cher de leur père saint Dominique. Vous vous servirez avec fruit de la méthode qu'ils ont introduite de réciter le chapelet en ajoutant au commencement de chaque dizaine de courtes formules qui rappellent les mystères du Rosaire. La méditation de ces mystères, qui sont le résumé de l'œuvre de notre rédemption, est le complément et comme l'âme de ce pieux exercice.

---

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

Le R. P. Monsabré (1) a repris à Notre-Dame la série de ses conférences de Carême. Le sujet, cette année, est l'Eucharistie.

Dans sa première conférence, le Révérend Père a étudié

### Le Mystère Eucharistique.

L'Incarnation est le chef-d'œuvre de Dieu : l'Eucharistie est l'œuvre capitale du Fils incarné de Dieu. Contemplons et admirons ce chef-d'œuvre.

Et d'abord, qu'est-ce que le mystère Eucharistique ? quelles raisons avons-nous pour y croire?

(1) Les *Conférences* du R. P. Monsabré paraissent *in-extenso* dans l'*Année dominicaine*. Abonnements spéciaux pour la durée des conférences et la retraite pascale : 1 fr. 50.

I

Entre tous les dons que la divine Providence a mis à la portée de l'homme pour conserver sa vie corporelle, il y en a deux qui servent comme de bases à son alimentation : le pain, qui renouvelle son sang; le vin qui réjouit son cœur. Jésus-Christ en a fait la matière du Sacrement auguste dans lequel il voulait donner à l'humanité régénérée le suprême témoignage de sa puissance, de sa sagesse et de son amour. Il eût pu traiter ces éléments vulgaires comme il traite dans le baptême l'eau qui nous engendre; dans la confirmation, l'huile qui nous fortifie; c'est-à-dire leur communiquer, sans changer leur nature, une vertu transitoire en rapport avec l'effet de réparation et de conservation qu'il se proposait de produire dans nos âmes. Mais, à ce compte, l'Eucharistie, semblable aux autres sacrements, n'eût point été le chef-d'œuvre qu'il voulait nous faire admirer et aimer.

Écoutez donc, je vous prie, ces singulières paroles : « *Hoc est corpus meum :* ceci est mon corps; *Hic est calix sanguinis mei :* ceci est le calice de mon sang. » C'est la forme du Sacrement. Le même prêtre qui vous a baptisés, le même Pontife qui vous a confirmés, la prononcent; mais elle n'exprime plus l'action personnelle et instrumentale de leur ministère. « La matière, instrument inanimé, dit saint Thomas, ne reçoit plus ici son énergie spirituelle de l'instrument inanimé qui la consacre. Le prêtre n'est que le porte-voix de Jésus-Christ, dont la puissance divine doit opérer directement dans ce mystère, tant est merveilleux l'effet qu'il s'agit de produire. »

Mais de quoi s'agit-il donc? — Il s'agit de mettre, là où vous voyez du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus-Christ. Et de fait, ils y sont, par la force même des paroles que le prêtre prononce. Ils y sont *vraiment,* car l'Eucharistie n'est point un signe, une pure figure que le Christ enoblit en lui permettant de représenter son corps et son sang. Ils y sont *réellement,* car l'Eucharistie n'est point une simple invitation à penser à Jésus-Christ et à le saisir objectivement par la foi. Ils y sont *substantiellement,* car l'Eucharistie n'est point le pur réceptacle d'une vertu communiquée de loin par l'humanité glorieuse du Christ.

Le corps et le sang sont comme séparés par les paroles consécratoires. Ne vous imaginez pas cependant que l'Eucharistie

soit le sépulcre d'un corps mort et le vase funéraire où l'on a recueilli son sang. C'est le Christ vivant, glorieux et immortel qui se fait présent dans ce Sacrement. Son corps et son sang ne se quittent plus. Là où il met l'un, l'autre vient du même coup. Et non seulement le sang suit le corps et le corps suit le sang, mais l'âme et la divinité du Sauveur sont présentes en même temps en vertu de cette réelle et inévitable concomitance qui fait que le corps vivant emporte avec lui toute sa personne aux lieux où il réside.

Par la force propre et l'effet direct des paroles sacramentelles, il ne met que son corps sous l'espèce du pain, que son sang sous l'espèce du vin, et cependant il est tout entier : corps, sang, âme, divinité, sous chacune des deux espèces.

Mais pourquoi ce mot *espèces* ? C'est que les paroles sacramentelles n'unissent pas le Verbe de Dieu à la matière du Sacrement, elles n'amènent pas le corps du Christ dans une substance immuable ; mais elles sont si puissantes, si divinement efficaces, qu'elles saisissent le pain et le vin au plus intime de leur être et changent leur substance en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Si bien qu'il ne reste plus que les accidents, les apparences merveilleusement conservées de substances qui ne sont plus. En un mot, il n'y a dans l'Eucharistie ni *impanation*, ni *consubstantiation*, mais cette conversion admirable que l'Église appelle *transsubstantiation*.

Et remarquons-le, la résidence de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie est tout à fait indépendante de l'usage du Sacrement. Le Sacrement n'attend pas les communiants pour offrir le corps, le sang, l'âme, la divinité du Sauveur à nos adorations. Dès que la matière est consacrée, l'auteur de la grâce est dans l'Eucharistie.

Tel est le mystère Eucharistique.

II

Quelles sont nos raisons pour y croire ?

Une transformation de substances n'excède en rien le pouvoir de Celui qui de rien a fait toutes choses. Reste donc seulement à savoir si Notre-Seigneur a voulu réellement se donner à nous dans ce Sacrement.

Ses paroles à cet égard sont claires et expriment nettement sa volonté. L'orateur le démontre facilement et d'une manière irréfutable. Elles n'expriment rien d'impossible, et on ne peut

dire que la langue dans laquelle elles ont été prononcées soit si pauvre que l'idée de représentation, de figure ne s'y puisse exprimer que par le verbe *être.* — On dit fort bien d'un homme c'est un lion, un aigle, un mouton, un serpent, et tout le monde comprend qu'il n'est ici question que d'une ressemblance lointaine de l'homme avec l'animal. Mais, nulle part, et en aucune langue, on ne dit d'un homme c'est un pain, d'un pain c'est un homme. Si donc Jésus-Christ, Fils tout-puissant de Dieu, capable des plus grandes et des plus incompréhensibles merveilles, me dit, en me montrant du pain : « Ceci est mon corps », je suis obligé de prendre ses paroles à la lettre, à moins qu'il ne s'explique.

Or Jésus-Christ ne s'explique pas ; et pourquoi ? parce que l'institution de l'Eucharistie avait été précédée de cette promesse qui écarte toute figure, tout symbole, toute métaphore : « Moi qui suis descendu des cieux, je suis le pain vivant. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair qui sera livrée pour le salut du monde. »

Du reste, tout nous convie à l'interprétation littérale des paroles du Sauveur, si nous le considérons lui-même, son caractère et ses intentions.

Jésus est la sincérité même, sincérité grave et intelligente qui ne s'est jamais démentie dans tout le cours de sa vie apostolique. Évidemment, elle ne se démentira pas à l'heure de la mort. Ce n'est pas quand un homme va mourir qn'il ruse ou se néglige dans son langage. Pressé par l'amour de ceux qu'il laisse après lui et par l'attente des choses éternelles, il sent le besoin d'être clair et sincère. Les ambiguïtés nuiraient à la paix de sa famille et à l'honneur de sa mémoire. Il dit donc ce qu'il sait, il définit ce qu'il donne, et sa parole semble réfléchir la lumière du monde meilleur où il doit bientôt entrer Combien plus, si cet homme est Dieu, père d'une famille immense et éternelle dont la foi est la vie, où la paix ne peut être assurée que par l'unité de la doctrine, où l'unité de doctrine dépend de la clarté des révélations, particulièrement de ces révélations suprêmes qui prennent la forme du testament. Jésus-Christ, avant de mourir, devait parler sans ambiguïté. Du reste, les apôtres, habitués au langage figuré et parabolique de leur Maître, ont si bien compris l'intention qu'il avait de s'expliquer clairement avant sa mort, qu'ils lui disent,

après avoir entendu ses derniers discours : *Ecce nunc palam loqueris et proverbium nullum dicis.*

Après avoir interrogé le caractère du testateur, interrogeons ses intentions.

Il est manifeste que Jésus-Christ est venu remplacer la loi judaïque par une loi plus parfaite, et les figures de l'ancienne alliance par d'augustes réalités. Tout était figure pour nos pères.

Admettons la vérité des paroles du Christ, instituant le mystérieux sacrement de son corps et de son sang, le progrès de la loi nouvelle sur la loi ancienne est immense, et les intentions du Sauveur sont remplies au delà de toute espérance. Au contraire, supprimons le mystère, ne voyons que du pain et du vin dans l'Eucharistie, nous ne sortons pas de l'ère des figures et des symboles, la loi nouvelle reste au niveau de la loi ancienne. Que dis-je ? — Elle tombe au-dessous d'elle.

Le grand acte religieux de la loi ancienne, le sacrifice, n'était que la figure du sacrifice de la croix ; mais quelle figure pompeuse et saisissante ! Les victimes, couronnées de fleurs, étaient amenées par les lévites, qui les couchaient sur l'autel ; les prêtres, revêtus des ornements sacrés, les égorgeaient ; le peuple, dans le recueillement et la stupeur, attendait la fin de ce drame sanglant, pendant que le chœur aux mille voix chantait des hymnes prophétiques. Et ce n'était pas une seule victime qu'on sacrifiait, c'était cent, c'était mille, c'étaient des hécatombes dont le sang coulait sous le couteau des sacrificateurs. Rien de plus auguste et de plus expressif pour représenter les milliers de vies concentrées en quelque sorte dans la personne et l'immolation du Sauveur.

Et, à la place de cela, il ne resterait rien qu'un acte vulgaire s'accomplissant sur de vulgaires substances ? Quelle déchéance ! quelle dépravation ! quel fétichisme !

D'innombrables légions d'âmes ont été trompées, depuis dix-huit siècles par la parole du Christ et ont adoré la matière. Si le protestantisme a raison, l'immense majorité du peuple chrétien, qui se croit en progrès sur le peuple juif, rampe à ses pieds, déshonorée par l'idolâtrie.

Les fils d'Israël se servaient des figures, comme d'une échelle mystérieuse, pour s'élever vers Dieu dans la personne de son promis. Le chrétien adore des signes vides, bâtit des temples, les décore, fait fumer l'encens, chante des hymnes en l'honneur

d'une vulgaire substance, prostitue à son culte le génie et les arts, et outrage, par une grossière et honteuse substitution, celui qu'il prétend honorer. Voilà donc les adorateurs en esprit et en vérité que nous a promis le Sauveur ! Horreur ! L'œuvre du Christ est une œuvre manquée, et cela par sa faute : parce qu'il ne s'est pas expliqué, quand il le pouvait et quand il le devait !

Il y a donc dans l'Eucharistie autre chose que ce qui paraît aux yeux, et l'Église fait bien de prendre à la lettre les paroles du Sauveur. Luther lui-même ne sut pas se défendre contre leur irrésistible clarté.

Il est vrai que Luther, en admettant le mystère de la présence réelle, sacrifiait celui de la transsubstantiation ; mais il était condamné par les paroles mêmes dont il invoquait l'autorité en faveur de sa demi-orthodoxie.

Ajoutons que Jésus est tout entier dans l'Eucharistie ; il y est par la miraculeuse conversion de la substance du pain et du vin en la substance de son corps et de son sang. Telle est la conclusion qu'il faut logiquement tirer des paroles du Sauveur.

Cette conclusion est celle de tous les siècles chrétiens, depuis l'interprétation de saint Paul jusqu'à nos jours.

Et remarquons que les témoignages des Pères se recommandent à notre attention et à nos respects autrement que par l'autorité individuelle du génie, de la science et de la sainteté. Ils forment une chaîne ininterrompue, dont les robustes anneaux se soudent ensemble, fortifiés par les définitions des conciles ; et ces définitions elles-mêmes se trouvent en acte dans toutes les liturgies qui ont précédé l'ère du protestantisme. Il n'en est aucune dans laquelle on ne prie Dieu et son Esprit-Saint de changer, transformer, convertir les dons offerts sur l'autel au corps et au sang de Jésus-Christ ; de faire, du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus-Christ. Comment les protestants, dont un bon nombre confessent l'authenticité de notre tradition, osent-ils substituer leur interprétation figurative au sens littéral si universellement et si constamment adopté ? Encore, s'ils s'entendaient sur la manière d'expliquer les paroles du Sauveur. Mais leur fertile herméneutique a enfanté plusieurs centaines d'interprétations. C'est beaucoup trop, vous l'avouerez. Il nous est permis d'attendre qu'ils s'accordent entre eux. Dussent-ils s'en tenir à un seul sens, s'il n'est pas le nôtre, nous leur dirons : C'est trop tard. Aucun homme ne peut admettre que l'esprit

chrétien ait attendu l'avènement des deux Messieurs qu'on appelle Bérenger et Calvin, pour s'aviser qu'il n'y avait dans l'Eucharistie que la figure ou la vertu du Christ. Le bon sens se refuse à admettre une si longue et si vaste erreur d'interprétation de la parole de Dieu, et se croit obligé de voir dans la tradition catholique la signification officielle du testament de Jésus-Christ, en même temps que la transmission légale et perpétuelle du don qu'il nous a fait de son corps et de son sang, par les paroles sacramentelles.

Cette démonstration, dit l'orateur en terminant, cette démonstration n'explique pas le mystère Eucharistique; et il y en a, je le sais, qui voudraient comprendre ce mystère avant de reconnaître qu'il existe. Singulière prétention! C'est à peu près comme si un homme sans instruction refusait un héritage qu'on lui annonce, par dépêche télégraphique, jusqu'à ce qu'il eût étudié à fond la physique et compris le mécanisme et le fonctionnement des appareils auxquels il doit la connaissance de sa bonne fortune. Nous essaierons bientôt, Messieurs, de vaincre les répugnances de la raison, en lui démontrant que ses fins de non-recevoir sont injustes et mal placées. Pour le moment, je me contente de la mettre en face de la parole de Dieu, souverain motif de notre foi. Si elle veut bien regarder les choses de près, elle reconnaîtra que toutes les difficultés dont elle s'autorise pour écarter le mystère Eucharistique ont leur fondement dans le témoignage des sens. Or, les sens ne sont pas d'accord sur cette grave question : il en est un qui proteste contre tous les autres. La vue, le toucher, le goût, ne saisissent que des phénomènes qui peuvent nous tromper; l'ouïe recueille l'infaillible parole de Dieu. N'est-ce pas à celui-là qu'il faut se confier, plutôt qu'aux autres ?

Oui, mes sens me trompent; je ne crois qu'à ce que j'entends : je crois à la véridique et infaillible parole de Dieu, et, guidé par l'ouïe, je me plonge les yeux fermés et les mains liées, dans les ténèbres sacrées du mystère Eucharistique.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 28 février.** — *Sénat.* — Au début de la séance, on procède à l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Gauthier de Rumilly. M. de Marcère est élu par 130 voix. Ont obtenu en outre : MM. Leroy-Beaulieu, 7; l'amiral Clouet, 2; About, 2; Jourde, 2; voix perdues, 6.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposi-

tion de loi relative à l'organisation municipale. Les dix premiers articles sont adoptés.

Sur l'article 11, dont le premier paragraphe est adopté, le Sénat vote un amendement déposé par M. MENIER, et ainsi conçu : « Néanmoins la commune peut être divisée en sections électorales, dont chacune élit un nombre de conseillers proportionné au chiffre des électeurs inscrits. »

Le Sénat rejette plusieurs amendements présentés sur le même article par MM. DE CARAYON-LATOUR et BARAGNON. Une partie d'un des amendements de M. Baragnon est adoptée par 156 voix contre 105. L'ensemble de l'article est ensuite adopté. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

L'urgence est déclarée sur le projet de convention avec l'Autriche déposé par M. Hérisson.

*Chambre des députés.* — M. LE PRÉSIDENT annonce à la Chambre le décès de M. Janvier de la Motte, député de l'Eure. Il dit qu'il envoie, au nom de tous les membres de la Chambre, un adieu au collègue aimable et courtois qui avait conservé, jusqu'à la fin de sa carrière, toute la vivacité et toute l'ardeur de sa jeunesse. La Chambre s'associera à la douleur d'une famille si cruellement éprouvée, et en particulier à celle d'un fils qui a siégé sur les bancs de la Chambre des députés.

M. FLOQUET donne ensuite lecture d'une lettre dans laquelle M. Devic donne sa démission de député.

M. GIRARD questionne M. Raynal sur les grèves des mineurs du Nord. Il vante le calme des ouvriers, qui contraste avec la mauvaise volonté des Compagnies minières.

M. RAYNAL répond que, sans apprécier la mesure prise par la Compagnie d'Anzin, il convient de constater que les Compagnies voisines l'appliquaient depuis quelque temps, sans protestation de la part des ouvriers. Il ajoute que la loi de 1810 et le décret de 1813 ne légitiment pas l'intervention de l'État, et déclare en terminant qu'il rend hommage à l'attitude des ouvriers, et fait des vœux pour la cessation de la grève.

M. GIRARD invite ses collègues à se souvenir de cet aveu de l'impuissance du gouvernement lorsque viendra la discussion de la loi sur les mineurs.

La Chambre aborde ensuite la discussion de la convention austro-française.

M. DES ROTOURS combat le projet, qui ne donne pas au gouvernement les moyens de s'opposer à l'introduction des bestiaux malades en France.

MM. DEMARÇAY et VILLAIN parlent dans le même sens.

MM. LEBAUDY et MÉLINE défendent la convention. Ils disent que le gouvernement est autorisé à prendre à la frontière des mesures

pour le bétail malade. Ces mesures, la France possèdera toujours la faculté de les prendre à l'égard du bétail provenant de l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement saura défendre sa frontière contre la peste bovine.

M. des Rotours propose que le gouvernement soit invité à ouvrir de nouvelles négociations sur l'article 4 ; mais sa proposition est repoussée par 257 voix contre 193, sur 450 votants, et le projet de convention est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Georges Périn sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

M. Georges Perin constate que le gouvernement semble vouloir revenir à la centralisation pour ce qui concerne les fournitures militaires. Il y a là un inconvénient et un danger. En effet, les adjudications vont être faites en 12 lots pouvant incomber à trois adjudicataires seulement. L'État peut ainsi se trouver et se trouvera probablement en présence de financiers bien plus préoccupés de faire une affaire d'argent que de donner des fournitures de bonne qualité.

M. Casimir Périer dit que le ministère n'a eu en vue que l'intérêt général ; il dit qu'on n'a pas voulu centraliser les fournitures et qu'on a agi dans un but d'économie. Il fallait resteindre les frais de transport, mais on ne peut faire autrement que d'atteindre quelque particulier.

M. Brialou, qui doit parler sur la même question au point de vue des classes ouvrières, demande le renvoi à demain, qui est accordé.

**Vendredi 29 février.** — *Sénat.* — M. de Saint-Vallier questionne le ministre de l'agriculture sur les souffrances de l'agriculture dans l'Aisne. Cette souffrance, produite par la concurrence des produits étrangers, demande la protection de l'État pour l'agriculture française.

M. Méline, ministre de l'agriculture, dit qu'une commission est nommée et qu'il faut attendre le résultat de son enquête.

Suite de la deuxième délibération de la loi municipale.

Proposition de loi relative à l'organisation municipale.

Le paragraphe 1er de l'article 12 est adopté.

Le paragraphe 2 porte qu'une enquête sera faite sur toute demande de sectionnement.

M. Baragnon développe un amendement tendant à ce que toute demande de sectionnement soit accompagnée d'un plan indiquant la limite de chaque section, et à ce que le tableau de sectionnement soit publié.

M. Barne dit que la première partie de l'amendement de M. Baragnon est impraticable.

La commission accepte la seconde partie du paragraphe 2 de l'article 12 qui est adopté, ainsi que la deuxième partie de l'amendement Baragnon.

Les derniers paragraphes seront également adoptés.

M. Baragnon défend un amendement sur le recours contre les décisions des conseils généraux en matière de sectionnement.

M. Barne combat cette proposition comme dangereuse et d'une exécution impossible et comme impliquant une injuste défiance contre les assemblées départementales.

Le Sénat repousse l'amendement Baragnon par 138 voix contre 114.

L'ensemble de l'article 12 est adopté, ainsi que l'article 13.

M. Dietz-Monin dépose une proposition de loi relative aux fraudes tendant à faire passer pour français les produits fabriqués à l'étranger.

*Chambre des députés.* — Suite de la discussion sur l'interpellation Périn sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

M. Brialou reproche au gouvernement d'avoir favorisé le monopole au détriment des ouvriers. Il constate qu'on songe, en pleine crise économique, à supprimer les ateliers.

L'orateur demande si on veut ainsi punir Lyon et Limoges d'être des villes trop républicaines. Le député du Rhône demande, en terminant, au gouvernement de surseoir aux adjudications.

M. Clovis Hugues critique les adjudications actuelles ; on ne tient aucun compte des réclamations des travailleurs. On devrait cependant insérer dans le cahier des charges un tarif pour les salaires des ouvriers, car c'est sur les salaires de l'ouvrier que se porte toujours le rabais de l'adjudication.

L'orateur conclut en demandant l'ajournement du projet et la révision du cahier des charges pour y introduire la fixation des tarifs.

M. Casimir Périer répond : On a beaucoup critiqué le marché de gré à gré, maintenant que l'adjudication est rétablie on l'attaque encore. Il est vrai que la chambre de commerce de Paris demanda l'ajournement de l'adjudication, mais cette demande ne repose sur aucun fond. On a parlé de tarif minimum pour les salaires des ouvriers mais l'État ne peut pas entrer dans cette voie ; ce système serait onéreux pour l'État sans être avantageux pour les ouvriers. Au nom de l'intérêt de l'État, M. Casimir Périer demande de repousser l'ajournement de l'adjudication.

M. le général Campenon, dans l'intérêt même des ouvriers, demande l'ajournement.

M. Clémenceau insiste pour l'ajournement.

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. Campenon est adopté par 315 voix contre 119.

**Samedi 1er mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion sur la loi municipale.

Prise en considération d'un amendement de M. Baragnon posant le principe des recours contre les sectionnements décidés par les conseils généraux.

Les articles 14 à 31 sont adoptés.

Les articles 32 et 33 relatifs aux personnes éligibles aux fonctions municipales sont adoptés avec quelques modifications.

Les articles 34 à 40 sont adoptés.

L'article 41 est réservé.

Les articles 42 à 53 sont adoptés.

*Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

M. Steeg annonce que la commission a modifié l'article susdit dans le sens indiqué par M. le ministre de l'instruction publique.

Il donne lecture de l'article modifié et le commente assez longuement.

Le gouvernement ne pourra plus nommer d'instituteurs ni d'institutrices congréganistes, mais seulement dans les départements où fonctionneront depuis quatre ans des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

M. Fallières dit qu'il est impossible d'accepter la solution proposée par la commission. La rédaction nouvelle fait à l'administration une situation plus difficile encore que la rédaction précédente. Il n'y a pas de désaccord de fond entre le ministre et la commission. Il ne s'agit que d'une question de délai. Sur ce point, le gouvernement qui a la charge de l'exécution en connaît toutes les difficultés.

Le personnel laïque est encore insuffisant ; en outre, il y a des écoles fondées par des donations particulières en faveur des congréganistes, qui ne peuvent être transformées sans de grandes dépenses de la part des communes ; il faut tenir compte de toutes ces difficultés.

La Chambre voudra donc bien adopter la rédaction que l'orateur dépose à titre d'amendement entre les mains du président.

M. le Président donne lecture de cette rédaction qui interdit la nomination d'instituteurs congréganistes quatre ans après la promulgation de la loi, et la nomination d'institutrices congréganistes six ans après cette même promulgation.

Mgr Freppel soutient que les délais demandés par la commission et par le gouvernement sont également insuffisants, et si l'on tient compte des considérations budgétaires, l'opération de la laïcisation entraînera une dépense considérable. Les instituteurs laïques étant payés beaucoup plus cher que les congréganistes, l'augmentation de dépenses ne sera pas moindre de 12 millions par an.

M. Paul Bert dit que la commission ne peut accepter la nouvelle rédaction du gouvernement. La majorité s'est prononcée pour la laïcisation totale, elle n'a pas voulu seulement faire une manifestation platonique, elle a voulu évidemment faire passer le principe dans les faits. C'est ce sentiment qui avait inspiré la rédaction de la commission ; la commission avait tenu compte de la situation des 34 départements où il n'y a pas encore d'école normale de filles ; elle

demandait que la laïcisation commençât à partir de la 4e année après le fonctionnement de l'école. Et en cela elle faisait la part de toutes les nécessités.

Le ministre déclare encore qu'il est impossible d'opérer la laïcisation complète des écoles de garçons dans un délai de cinq ans, cependant supérieur de deux ans à celui qu'avait d'abord indiqué le gouvernement. Il n'y a aucune raison pour que la Chambre n'accepte pas une proposition mûrement étudiée par la commission et qui ne diffère du projet du gouvernement que sur ce point : le gouvernement veut la laïcisation facultative, et la commission la veut obligatoire, conformément aux votes de la Chambre. La majorité ne voudra pas se déjuger, et reculer devant les allégations d'impossibilités pratiques qui n'existent pas. (Aux voix !)

L'amendement de M. Fallières est mis aux voix et à la majorité de 239 voix contre 224 sur 463 votants, n'est pas pris en considération.

Le premier paragraphe de l'article 17 de la commission, d'après lequel aucune nomination d'institutrices congréganistes ne pourra être faite dans les départements où une école normale fonctionnera depuis quatre ans, est mis aux voix.

Il est adopté à la majorité de 322 voix contre 98, sur 420 votants.

Le second paragraphe, d'après lequel la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste dans les écoles de garçons devra être complète dans un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la loi, est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de l'article 17 est adopté par 321 voix contre 96, sur 417 votants.

Sur l'article 18, relatif aux donations et legs faits sous la condition que les salles d'asiles et les écoles publiques seraient dirigées par des congréganistes, la commission propose que les communes conservent ces donations ou legs moyennant une indemnité.

M. Jules Roche propose un amendement supprimant l'indemnité, par cette raison que les communes ne se trouveraient, après la laïcisation prescrite par la loi, dans l'impossibilité matérielle de remplir les conditions imposées par les donateurs.

M. de la Rochefoucauld. — C'est un raisonnement à la Mandrin ! (Cris à l'ordre !)

M. Drumel combat l'amendement de M. J. Roche.

La prise en considération de l'amendement de M. Jules Roche est repoussée par 384 voix contre 108, sur 492 votants.

M. Peulevey demande alors le renvoi de l'article de la commission.

M. Paul Bert accepte le renvoi.

**Lundi 3 mars.** — *Sénat.* — Le Sénat continue de discuter la loi municipale.

Un amendement de M. Labiche, appuyé par M. Waldeck-Rous-

seau, et rétablissant la publicité des séances des conseils municipaux, supprimée par le Sénat à la première délibération, est voté par 130 voix contre 128.

La discussion est des plus ternes. On adopte un certain nombre d'articles, jusqu'à l'article 72 inclus, et la séance est levée.

*Chambre des députés.* — M. Brisson préside aujourd'hui la séance sous les yeux de la reine Marahu, qui a l'air de s'amuser fort de nos grotesques législateurs. Deux Majestés en présence! l'une gourmée et solennelle, l'autre gaie, vive et rieuse.

Tout d'abord Sa Majesté Haïtienne fait une grimace de répugnance en voyant surgir à la tribune la tête repoussante de M. Paul Bert. Celui-ci, après l'adoption des articles 19, 20, 21 et 22, explique que l'article 23 a eu pour but d'empêcher les instituteurs d'accepter des emplois d'église, mais qu'il n'entend pas leur interdire d'une façon absolue les fonctions de secrétaire de mairie.

Mgr Freppel comprend qu'on interdise aux instituteurs les professions commerciales, industrielles et administratives, mais il ne saurait admettre qu'on leur refuse le droit de remplir des emplois rémunérés ou gratuits dans le service des cultes, par exemple l'emploi d'organiste. Pourquoi aussi interdirait-on aux institutrices de s'occuper du linge d'église? Oublie-t-on d'ailleurs que c'est la fabrique et non le curé qui alloue les traitements?

M. Paul Bert répond en déclarant que l'instituteur ne doit en aucune façon dépendre du prêtre. Aussi bien, ajoute-t-il, la santé et la dignité de l'instituteur lui font un devoir de rester à l'école! Un grand nombre d'instituteurs ont conservé des fonctions dans le service des cultes; il faut les soustraire à cette tyrannie!

Mgr Freppel réplique fort spirituellement qu'autrefois les empereurs et les rois chantaient au lutrin. Est-il au-dessous de l'instituteur de faire ce qu'a fait Charlemagne? Ne pourrait-on se contenter, afin d'assurer le service de l'école, d'interdire à l'instituteur de tenir l'orgue en dehors du dimanche? Et croit-on, par hasard, que l'emploi de secrétaire de la mairie laissera à l'instituteur plus de temps que celui d'organiste? Au point de vue du modeste budget de l'instituteur, le supplément que leur apporte l'emploi d'organiste n'est pas une « quantité négligeable. »

La première partie du premier paragraphe de l'article 23 est adoptée.

La deuxième partie du premier paragraphe est également adoptée, par 386 voix contre 95, avec ces mots: « Les emplois rémunérés ou gratuits dans le service des cultes. »

Malgré l'opposition de M. Fallières, la Chambre adopte par 308 voix contre 210, un amendement de M. de Lanessan portant que l'instituteur pourra exercer les fonctions de secrétaire de mairie sans l'autorisation de l'inspecteur d'académie.

Pas de chance, ce pauvre M. Fallières !

L'ensemble de l'article 23 adopté, M. Barodet développe sur l'article 24 un amendement tendant à remettre aux communes la nomination des instituteurs et des institutrices.

Le député radical constate qu'en Portugal, en Hollande et en Suisse les communes nomment leurs instituteurs. La France est le seul pays où l'ait conservé la centralisation absolue en matière d'enseignement. Il importe de sortir de cet état d'infériorité au point de vue de la pratique de la liberté.

Combattu par M. Steeg, au nom de la commission, l'amendement est repoussé par 356 voix contre 126.

M. le comte Albert de Mun développe un amendement ainsi conçu :

« Les instituteurs titulaires sont nommés par le recteur de l'Académie après avis conforme du conseil municipal de la commune. »

D'après le projet, cette nomination appartient au préfet « sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et sur la proposition de l'inspecteur d'Académie. »

M. de Mun explique que son amendement donne également satisfaction aux prétentions de l'État et aux droits des communes, c'est-à-dire des pères et mères de famille.

Dans une de ses circulaires aux instituteurs, M. Ferry a écrit : « Vous êtes les auxiliaires, les suppléants des pères de famille. » Est-il possible de refuser aux pères de famille toute participation dans le choix de leurs suppléants ?

L'orateur ne veut pas examiner à nouveau la loi du 28 mars. Il rappellera seulement que cette loi a organisé l'obligation et la laïcisation de l'enseignement primaire ; l'obligation sous des peines sévères, la laïcisation par la proscription de l'enseignement religieux et son remplacement par une sorte d'enseignement moral dont on n'est pas encore parvenu à définir le caractère, et c'est après cela qu'on oserait priver les pères de famille de faire connaître leurs préférences sur ce maître d'école obligatoire ! non cela n'est pas possible. Il y a quatre ans, dans un discours au Sénat, M. Jules Ferry exprimait l'opinion qu'on ne pouvait faire abstraction des vœux du Conseil municipal en matière d'enseignement.

Le député royaliste montre le mouvement de décentralisation qui s'est produit chez la plupart des nations européennes et qui a eu pour résultat d'appeler les pères de famille a prendre une part de plus en plus large à la nomination des instituteurs.

La loi de M. Paul Bert n'est que la reproduction de la loi impériale de 1854, de cette loi contre laquelle des voix républicaines ont si longtemps protesté. (Rires à droite.)

Mais il y a plus encore. L'article 25 de M. Paul Bert reproduit un texte autrefois combattu en 1877 par le même M. Paul Bert. (Nou-

veaux rires.) En 1879 encore, M. Paul Bert écrivait dans son rapport que remettre la nomination des instituteurs au préfet, ce serait livrer le corps enseignant aux fluctuations de la politique, ce serait frapper la liberté de l'enseignement.

Or, que propose M. Paul Bert aujourd'hui? De faire nommer les instituteurs par les préfets! (Applaudissements ironiques à droite.)

Le but qu'on se propose d'atteindre, c'est de violer les droits des pères de famille, c'est d'asservir les instituteurs eux-mêmes, d'en faire des agents électoraux, et de préparer des générations disposées à servir la politique en honneur dans la majorité ministérielle.

Selon l'expression de M. Paul Bert, on veut organiser une « oppression féconde », une oppression dont les auteurs espèrent tirer bon profit.

Dans une chaleureuse péroraison l'orateur invite la Chambre à voter son amendement.

M. Steeg déclare que l'adoption de l'amendement de M. de Mun porterait un coup funeste au principe de la laïcité de l'enseignement. Les communes où les pères de familles catholiques sont en majorité ne voudraient accepter que des instituteurs congréganistes et pourraient tenir le gouvernement en échec.

Il vaut mieux, d'ailleurs, que la jeunesse française soit élevée dans les principes de la Révolution française que dans les doctrines du Syllabus.

M. le baron de Mackau critique la nomination des instituteurs par le préfet qui tend à faire de ces fonctionnaires surtout des agents politiques et électoraux.

Il demande que les instituteurs soient nommés par le recteur l'académie. Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. le comte de Mun.

L'amendement est repoussé par 385 voix contre 106.

M. Laguerre dépose sur le bureau un projet de résolution tendant à la suspension des poursuites correctionnelles contre M. Talendier, pour délit d'outrages aux mœurs.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiatement prononcée.

M. Martin-Feuillée fait observer que ces poursuites ont été commencées pendant que la Chambre n'était pas en session.

Il ne s'opposera pas cependant à une suspension et s'en remet à la décision de la Chambre.

Le projet de résolution est adopté.

Une interpellation de M. Girard relative à la grève d'Anzin est inscrite à l'ordre du jour de jeudi.

**Mardi 4 mars.** — *Sénat.* — Le Sénat continue de discuter avec le plus grand calme le projet de loi d'organisation municipale.

M. Delsol présente à l'article 14 un amendement auquel se rallie la commission et qui confère le droit électoral à tous les électeurs

domiciliés ou résidents dans la commune depuis six mois. L'article et l'amendement sont adoptés.

M. Oudet combat un amendement présenté par la commission à l'article 99, et qui autorise le préfet à pourvoir en cas de refus ou de négligence de la part d'un maire.

Un certain nombre d'articles de la loi sont adoptés.

*Chambre des députés.* — La discussion des projets de loi relatifs à l'organisation de l'enseignement primaire continue devant la Chambre des Députés.

Un amendement de M. Lenient à l'article 27, qui règle la nomination des instituteurs et institutrices, est rejeté.

MM. Maze et de la Forge combattent vivement la nomination des instituteurs par les maires, qui est défendue par M. Paul Bert. La discussion continuera jeudi.

En réponse à une question de M. Soubeyran au sujet de la convention monétaire latine qui expire en 1884, M. Tirard dit que des pourparlers sont engagés pour la nouvelle convention. Le gouvernement aura soin que tous les intérêts de la France soient sauvegardés.

Le rapport de M. Ballue concernant l'impôt sur la rente a été distribué aujourd'hui. M. Haentjens demande qu'on mette ce rapport à l'ordre du jour. M. Tirard répond que le gouvernement combattra tout impôt sur la rente, et laisse à la Chambre le soin de fixer l'époque de la discussion. La Chambre refuse la mise à l'ordre du jour.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Situation intérieure. — Au Tonkin. — Les Anglais au Soudan. — Hongrie. — Transvaal.

6 mars 1884.

Après le repos forcé, dont nous avait gratifiés le carnaval, nous voici retombés dans la réalité et nous devons constater combien cette réalité est triste et navrante. Jusqu'ici la religion seule a été attaquée et battue en brèche par la République. Et personne ne se plaignait, mais aujourd'hui la situation s'aggrave. La Religion catholique continue à être en butte aux persécutions haineuses de la franc-maçonnerie; mais en même temps, par une conséquence forcée de l'incapacité sectaire, tout le reste va mal et tout le monde se plaint; et de la première à la troisième page du premier journal qu'on ouvre, on ne lit que

doléances et gémissements. On se plaint même à la quatrième, au bulletin de la bourse, et les financiers prévoient de nouvelles baisses, en maudissant la commission de l'assiette et l'accusant de bouleverser l'opinion publique et d'effrayer les intérêts par leurs projets immenses de réformes fiscales.

M. Ferry se plaint de M. Tirard, sans avoir la compensation de faire administrer à ce méchant calculateur une légère bastonnade sur les pieds.

M. Tirard s'indigne des insanités budgétaires de M. P. Bert et se promet, s'il est pris pour le bouc émissaire du cabinet, de ne pas se retirer sans tomber sur M. J. Ferry et lui décocher quelques vérités dures à entendre.

Les députés se plaignent des ministres. Si les ministres l'osaient, ils enverraient au diable les députés.

Le commerce pousse des cris de paon. A Paris même les affaires ne marchent plus. Depuis 1848, jamais on ne vit pareil marasme. Jamais, il est bon de l'ajouter, jamais depuis 1848, on ne vit non plus pire gouvernement. Tout se tient dans la politique : — mauvaise administration, mauvaises finances, mauvaises affaires.

Les ouvriers, les cultivateurs se plaignent, et il faut bien reconnaître qu'ils ont absolument raison.

Et les rentiers ! Et les bourgeois ! Ah ! tant qu'il ne s'est agi que de pauvres religieux expulsés, d'écoles, d'hôpitaux laïcisés, de prêtres spoliés, d'atteintes de toutes sortes portées à notre foi, ils n'ont rien dit. Mais voici que leur punition arrive. La conversion leur a rogné un dixième de revenu. La détestable politique de la République a mis toutes les valeurs en péril et amené, par suite de la stagnation des affaires, des catastrophes financières innombrables.

En outre, la commission de l'assiette de l'impôt se prépare à frapper encore leurs rentes.

Et les voici qui se plaignent à leur tour.

En sorte que les plaintes sont générales et qu'en cela du moins la République a su réunir tous les Français dans un seul et même sentiment. Il est vrai que ce sentiment est loin d'être flatteur pour elle et ses hommes d'État.

—

Comme symptôme extérieur de ce malaise général, nous devons signaler des grèves extrêmement graves qui ont éclaté et continuent dans les bassins houlliers du Nord et à Saint-Étienne. Qu'on en pense ce qu'on voudra, mais nous sommes

persuadés que sans l'établissement d'une commission parlementaire pour rechercher les moyens d'améliorer la situation des ouvriers, ces grèves ou ne se seraient pas produites, ou elles auraient eu une bien moins grande intensité.

Cette opinion peut être controversée et nous ne la présentons que comme l'expression d'un sentiment personnel, tout en constatant que, depuis que la commission des 44 a commencé à fonctionner, il règne dans toute les corporations ouvrières en province comme à Paris, une agitation sans exemple jusqu'ici. Cette agitation, qu'il faudrait s'efforcer de calmer par des conseils donnés aux ouvriers, en leur faisant en outre remarquer que leur manifestation risque, en arrêtant le travail, de paralyser les bonnes intentions de la commission et du gouvernement, qui se trouveraient débordés par les proportions prises par la crise, il arrive malheureusement que, dans certains milieux parlementaires, on semble prendre à tâche de l'augmenter.

Certains députés, n'hésitant pas à prendre parti, sans y regarder autrement, contre les compagnies, ont mis en demeure le ministre des travaux publics de faire plus que d'user de son influence, mais de peser sur ces compagnies afin de les déterminer à des concessions. Si vous n'intervenez pas, comme nous le demandons, ont ajouté ces députés, nous porterons l'affaire à la tribune. Ce mot magique d'interpellation a prduit, paraît-il, son effet ordinaire, car M. Raynal s'est hâté de mander auprès de lui M. Martelet, l'ingénieur directeur de la Compagnie des mines d'Anzin, à l'effet de conférer avec lui sur le parti à prendre.

Or, comme la nouvelle fait en ce moment le tour de tous les bassins houillers du Nord pour la plus grande satisfaction de MM. Giard et Girard, les deux députés auteurs de la démarche, qu'il en résulte pour les ouvriers des espérances en quelque sorte insensées, on devine facilement ce qui arriverait si les compagnies n'obtempéraient pas à toutes les demandes qui leur sont faites.

En présence de pareilles perspectives, il est impossible que tous les esprits sensés, impartiaux et de bonne foi, ne s'élèvent pas contre l'abus fait, dans la circonstance, par certains membres de la gauche du mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs. La loi est formelle ; elle veut qu'entre les patrons qui refusent de faire travailler leurs ouvriers à la condition qu'ils se sou-

mettent à leurs exigences, ou les ouvriers qui se mettent en grève pour obtenir une amélioratoin de leur situation, la partie soit laissée égale, et que personne n'intervienne, à moins que l'ordre public ne soit troublé. Pourquoi, dès lors, essayer de peser dans la balance pour la faire pencher au profit des mineurs du Nord, alors qu'ils sont en train de débattre leurs conditions avec les compagnies?

On aurait juré d'empêcher la pacification d'aboutir qu'on n'agirait pas autrement.

—

Toute la presse conservatrice et aussi certains journaux républicains ont signalé, ces jours derniers, au gouvernement, un nouvel outrage à la morale publique qui s'étalait impudemment et impunément sur les murs de Paris sous la forme d'une affiche réclame représentant un prêtre flagellant une femme nue.

Une note de l'*Agence Havas* nous apprend que le gouvernement, faisant droit tardivement aux protestations de tous les honnêtes gens, a fini hier par faire enlever les nouveaux placards de M. Léo Taxil.

Nous reconnaissons volontiers avec l'auteur de la note officieuse que le cabinet, étant donnée la législation actuelle sur l'affichage, ne pouvait pas prévenir le délit en question. Mais on voudra bien reconnaître avec nous que le préfet de police et son supérieur hiérarchique, le ministre de l'intérieur, ont pris leur temps tout à leur aise pour découvrir et réprimer le délit d'outrage à la morale publique qui leur était dénoncé de toute part.

La vérité, qu'on n'ose pas avouer, ne serait-elle pas que les ignominies du gredin en question servent parfaitement la politique gouvernementale?

—

Nous n'avons que d'insignifiantes nouvelles du Tonkin. On annonce que nos troupes se sont emparées de sept pagodes dans l'angle formé par le Songhau, le canal des Rapides. L'occupation a été effectuée sans résistance le 20 février, par un bataillon de la légion étrangère et une batterie d'artillerie.

Les pagodes ont été attaquées deux fois dans la nuit du 25; l'ennemi a été repoussé avec des pertes sérieuses.

Nous avons eu seulement un blessé. La concentration des troupes est terminée, et la prise de Bac-Ninh paraît imminente.

—

Au Soudan les Anglais ont enfin repris l'avantage. Le général Graham a livré bataille aux troupes d'Osnam Digna à Tel Eb et leur a infligé des pertes énormes. Après quoi le général anglais s'est dirigé sur Tokar qu'il a repris sans coup férir.

Mais en même temps que ces bonnes nouvelles parvenaient à Londres, on en recevait de mauvaises du général Gordon. Des avis particuliers de Khartoum assurent en effet que l'enthousiasme populaire qui s'était manifesté à l'arrivée de Gordon s'évanouit rapidement, et que la confiance éprouvée d'abord fait place maintenant à des craintes graves.

Les tribus au delà de Khartoum se moquent, dit-on, de la proclamation de Gordon.

Ces dispositions hostiles expliquent l'insuccès de la mission Stewart sur le Nil Blanc.

Le colonel Stewart, aide de camp de Gordon, avait été chargé d'une mission conciliatrice dans la région du Nil Blanc. Deux steamers arborant le drapeau blanc, remontaient ce fleuve, et le colonel Stewart devait distribuer des proclamations aux populations riveraines. La mission a complètement échoué. Les vapeurs n'ont pas été attaqués, mais les riverains ont gardé une attitude menaçante. L'aide de camp de Gordon-Pacha doit retourner sur le Nil Blanc, mais accompagné cette fois de 2,000 bachi-bouzouks.

La situation du général Gordon à Khartoum est des plus critiques et peut devenir très grave d'un moment à l'autre, à moins que l'effet moral de la victoire des Anglais à Teb n'amène à composition les tribus qui entourent la ville.

C'est ce que nous saurons bientôt.

—

La Hongrie est en pleine crise politique électorale. La Chambre des députés du Parlement de Pesth doit être renouvelée cet été, et les élections prendront une importance exceptionnelle des incidents qui les ont précédées, du rejet de la loi proposée par le gouvernement sur les mariages mixtes et du projet de réforme de la Chambre haute hongroise, qui en est résulté. On aurait tort de considérer le rejet de la loi destinée à autoriser les mariages entre chrétiens et israélites comme un simple épisode de la campagne antisémitique ; ce vote a été un signe de ralliement, un mot d'ordre, pour l'opposition, depuis longtemps latente, d'une partie de la noblesse magyare contre le ministère dont M. Koloman Tisza est le chef depuis près de

neuf années et contre la politique dite libérale qu'il pratique.

Quiconque, en Europe, professe des opinions conservatrices, suivra avec un grand intérêt les péripéties de cette lutte.

—

Le nouveau traité anglo-transvaalien qui doit remplacer la convention de Prétoria de 1881 a été définitivement signé mercredi au ministère des colonies de Londres. Nous avons déjà fait connaître l'agrandissement territorial que ce traité concède au Transvaal, du côté de sa frontière sud-ouest. Les autres clauses du traité réduisent de 385,000 à 250,000 livres la dette du Transvaal envers l'Angleterre, et restituent aux Boers une complète indépendance, sauf en ce qui concerne leurs traités avec des États étrangers, traités qu'ils devront soumettre à l'approbation préalable du gouvernement britannique. La partie du Bechuanaland, que la nouvelle convention n'incorpore pas dans le Transvaal, est placée sous le protectorat d'un résident anglais, le Révérend John Mackenzie, auquel les Boers adjoindront un délégué pour coopérer avec lui au maintien de la tranquillité sur la frontière. Ainsi s'effacent les résultats de l'annexion du Transvaal et de la guerre de 1881. C'est le *statu quo ante* à peu près rétabli, avec une extension de territoire pour le Transvaal. Aussitôt après la signature des traités, les délégués des Boers sont partis pour les Pays-Bas, où ils vont négocier un emprunt au nom de leur gouvernement, et d'où ils se rendront en Belgique et en France.

P. CHANTREL.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché est toujours dans les mêmes dispositions indécises. La liquidation de fin février n'a rien offert de remarquable ; les reports ont été modérés quoique plus tendus sur le 3 0/0 que sur le 4 1/2 0/0, ce qui fait supposer qu'il y a plus de vendeurs sur le second fonds d'Etat que sur le premier, et que ces vendeurs, pour conserver leurs positions, ont fait aux acheteurs des conditions plus faciles.

Cependant nous devons remonter sur les Rentes par cette raison toute simple et tout élémentaire que, parmi les souscripteurs qui ont une grosse part au dernier emprunt, il se rencontre des banquiers et des établissements de Crédit assez puissants pour dominer momentanément le marché. Il est bien certain que ces gros bonnets

n'ont pas l'habitude de vendre à perte ; d'un autre côté, ils ne garderont pas éternellement les souscriptions qu'ils ont prises. Ces raisonnements nous amènent donc à dire que, tôt ou tard, ils feront un effort quelconque pour remonter les Rentes et pour encaisser la prime qu'ils ont toujours eu en vue d'empocher. Que demain l'on annonce la prise de Bac-Ninh, qui mettrait fin aux opérations militaires avec les Chinois, et vous verriez un franc dans la hausse.

Allons plus loin : si, au lendemain de l'émission, il a plu aux banquiers de laisser tomber l'emprunt au-dessous de son cours de souscription, c'est qu'ils ont voulu se débarrasser de la petite spéculation qui, elle, n'ambitionne qu'un bénéfice à court terme. Aujourd'hui, la petite spéculation est écartée, et la haute finance peut faire la hausse à son seul profit sans avoir besoin de remorquer des groupes avec lesquels elle n'a pas l'habitude de frayer.

Toute exagération de baisse doit amener son contre-coup à la hausse. Cependant la situation est si délicate qu'il faut user d'une grande prudence ; c'est pourquoi il serait difficile d'assigner au juste l'époque où la reprise se fera Il y a de graves questions à la Chambre, et, malgré les déclarations du gouvernement de mettre un frein aux dépenses publiques, il pourrait survenir d'autres dépenses comme celles du traitement des instituteurs, qui mettraient à néant le fragile équilibre du budget de 1885. Alors, pour couvrir de nouvelles dépenses, quelles mesures prendra la Chambre ? Ne pourra-t-on pas craindre de voir la majorité, pour sortir d'embarras, se lancer dans quelques-uns de ces dangereux systèmes comme en proposent MM. Ballue et Cie ? La mesure est comble aujourd'hui, et si l'on devait donner aux dépenses une nouvelle extension, on compromettrait tout à fait le crédit public.

On lit dans un journal :

— « Le schah de Perse vient de condamner son ministre des finances, nous écrit-on de Téhéran, à recevoir sous les pieds quatre cents coups de bâton pour s'être trompé, dans l'équilibre de son budget, de quatre cent mille francs La sentence a été exécutée. »

Si M. Tirard a connaissance de ce fait, il doit se féliciter tous les jours d'être, non ministre des finances de la Perse, mais de la R. F., lui qui ne se trompe pas de 400,000 francs seulement, mais de pas mal de millions. On frémit en pensant au chiffre formidable auquel se monterait sa punition ! A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## LA CROIX (1).

La Croix est méconnue d'un grand nombre ; elle est outragée chaque jour par une presse qui ne respecte rien, elle est repoussée, bannie par une haine ou une faiblesse qui, sous le voile d'une liberté menteuse, portent atteinte aux droits des consciences catholiques et aux glorieuses traditions de notre pays.

C'est donc l'heure d'affirmer la grandeur et la gloire de la Croix. C'est l'heure de la saluer dans l'éclat des figures de la loi ancienne, dans les oracles des prophètes qui l'ont annoncée ; de recueillir ses divins enseignements ; de rappeler sa puissance et ses victoires, de démontrer sa divinité ; c'est l'heure d'accomplir, avec une fidélité plus généreuse, avec un plus ardent amour, les devoirs que nous impose ce signe de notre rédemption, ce symbole de notre foi, ce foyer de nos espérances, cette source unique de notre régénération et de notre salut.

Quel sujet, d'ailleurs, est plus cher à la piété catholique ? Quel sujet pourrait mieux répondre aux épreuves de tous, en ces temps de périls et de combats ; à la nécessité pressante de proclamer les grandes et éternelles vérités qui éclairent et qui sauvent, les difficiles mais indispensables devoirs de la pénitence, du dévouement, du sacrifice ? Quel sujet serait plus puissant pour relever, dans la lumière et l'espoir qui viennent d'en haut, les cœurs abattus, les âmes hésitantes et troublées ?

### I

La puissance et le règne de la Croix précèdent de beaucoup son apparition sur la montagne du Calvaire. Dieu qui, pendant quatre mille ans, a préparé la venue de son Fils, la mission du Rédempteur d'Israël et du monde, a annoncé la Croix par l'éclat des symboles et des figures et par les chants inspirés des prophètes.

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Nancy.

Saint Paul nous apprend que tout, dans la loi ancienne, était l'ombre des réalités à venir, la figure de la Rédemption et de la loi nouvelle : *Omnia in figuris contingeban illis,* et ces choses ont été écrites pour servir à notre instruction : *Scripta sunt autem ad nostram correptionem* (1).

« L'Agneau de Dieu a été immolé dès l'origine du monde », dit encore le grand Apôtre : *Agnus qui occisus est ab origine mundi.* Il a été immolé dès l'origine du monde, par l'efficacité de la Rédemption qui s'étend à tous les hommes et à tous les temps, et par les sacrifices de la loi mosaïque et du sacerdoce lévitique, qui annonçaient le sacrifice suprême et le sacerdoce éternel.

Le sacerdoce hébraïque, en effet, remonte jusqu'au pied de la Croix comme le sacerdoce catholique en descend. Les assises des deux sacerdoces ont été les apôtres et les prophètes ; mais la pierre angulaire qui porte les assises elles-mêmes, c'est le Christ Jésus : *Superœdificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu* (2).

La première figure de la Croix est l'arbre de vie qui étendait ses rameaux bénis et qui offrait ses fruits divins au premier homme dans l'innocence et le bonheur des premiers jours. « La Croix, a dit saint Augustin, est le véritable arbre de vie qui a porté Jésus-Christ le fruit de vie » : *Est enim crux vera arbor vitœ quœ fructum vitœ tulit Christum* (3).

Nous pouvons entendre de la Croix, qui résume la céleste sagesse et les dons de la bonté divine, ces paroles de Salomon : « Elle est l'arbre de vie pour ceux qui la saisissent, et celui qui la possède est heureux » : *Lignum vitœ est his qui apprehenderunt eam, et qui tenuerit eam beatus* (4).

De même que les fruits de l'arbre de vie renouvelaient dans l'homme innocent la force et la vie et devenaient une source d'immortalité, ainsi les sublimes enseignements de la Croix et son influence surnaturelle fortifient et renouvellent la vie divine dans les âmes. Plantée au milieu du jardin de la sainte Église, la Croix préserve de la mort les âmes qui lui demandent ses fruits de vie et d'immortalité.

La Croix est encore l'arbre du salut opposé à l'arbre de la

(1) I Cor. x, 11.
(2) Ephes. ii, 20.
(3) Contra Faust. cap. vii.
(4) Prov. iii, 18.

science du bien et du mal, dont le fruit a donné la mort à notre premier père.

Profond et admirable dessein de la miséricorde divine qui a effacé, par le fruit de l'arbre de la Croix, la malédiction qui nous venait de l'arbre de la science du bien et du mal ! « Nous étions morts par le péché et Dieu nous a rendu la vie avec Jésus-Christ, nous remettant tous nos péchés, effaçant ce qui était contre nous, le titre du décret qui nous était opposé, le faisant disparaître en l'attachant à la Croix (1). » De telle sorte que « là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé » : *Ubi abundavit delictum superabundavit gratia* (2).

Après avoir touché à l'arbre mystérieux, le premier homme et sa postérité avaient été frappés des foudres de la malédiction divine : Jésus-Christ a pris sur lui cette malédiction et il l'a détruite par le supplice de la Croix que la loi mosaïque déclarait un supplice de malédiction : *Maledictus qui pendet in ligno* (3). « Il nous a rachetés de la malédiction de la loi, dit saint Paul, en se faisant lui-même maudit » : *Christus redemit nos de maledictione legis, factus pro nobis maledictus* (4).

L'Église célèbre ce dessein de la sagesse et de la miséricorde divine quand elle chante ces paroles de la liturgie sacrée : « Afin que la vie jaillît de la source d'où venait la mort, et que celui qui avait triomphé par le bois, fût, par le même bois, à jamais vaincu (5). »

« Tout a été réuni dans l'Homme-Dieu, dit saint Grégoire de Nazianze, pour réparer tout ce qui avait été détruit dans notre premier père. Le contraste est partout : arbre contre arbre, main contre main. Ici la main qui s'étend dans la résignation : là, celle qui s'étend dans la concupiscence ; ici la main qui est attachée par des clous : là, celle qui cherche des sensations voluptueuses ; d'un côté, la main qui unit les extrémités de la terre : de l'autre celle qui chasse Adam du paradis. L'élévation est opposée à la chute ; le vinaigre et le fiel à la sensualité et à la gourmandise ; la mort à la mort; les ténèbres aux ténèbres ; la sépulture au retour à la poussière. Enfin la résurrection du Christ est le gage de la nôtre (6). »

(1) Coloss. II, 14.
(2) Rom. V, 20.
(3) Deuter. XXI, 23.
(4) Galat. III, 13.
(5) Ut unde mors oriebatur inde vita resurgeret et qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur (*Præf. de Cruce*).
(6) Orat. II.

L'échelle de Jacob est aussi la figure de la Croix. « Jésus nous a ouvert le ciel par la Croix, dit Bossuet, c'est pourquoi je la compare à cette mystérieuse échelle qui parut au patriarche Jacob, « où il voyait les anges monter et descendre (1). » Que veut dire ceci, chrétiens? N'est-ce pas nous faire entendre que la Croix de notre Sauveur renoue le commerce entre le ciel et la terre ; que, par cette Croix, les saints anges viennent à nous, comme à leurs frères, à leurs alliés, et en même temps, nous apprennent que, par la même Croix, nous pouvons remonter au ciel avec eux, pour y remplir les places que leurs ingrats compagnons ont laissées vacantes (2) ? »

La Croix est la verge miraculeuse de Moïse (3) ; elle a frappé la pierre qui est Jésus-Christ (4), et des plaies béantes, du côté ouvert du Fils de Dieu, elle a fait jaillir les flots intarissables de la grâce surnaturelle et de la vie divine (5).

La Croix a été figurée encore par le serpent d'airain que Moïse éleva dans le désert comme le signe et l'arbre du salut, afin que tous ceux qui le regardaient fussent guéris de la morsure des serpents envoyés par la justice irritée de Dieu. C'est l'interprétation du divin Maître lui-même dans l'Évangile de saint Jean : « Comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, disait le Sauveur, il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il obtienne la vie éternelle (6). »

La Croix est encore ce bois mystérieux jeté par Moïse dans les eaux de Marath (7), pour en adoucir l'amertume. « Par ce bois, dit saint Augustin, Dieu a rendu ces eaux suaves, annonçant ainsi à l'avance la gloire et la grâce de la Croix (8). »

Oui, c'est la Croix qui ôte leur amertume aux eaux si profondes et si troublées de nos épreuves et de nos douleurs. Elle met la résignation, la paix et la joie là où la nature abandonnée à elle-même ne trouve qu'abattement, tristesse et désespoir.

(1) Gen. XXVIII, 12.
(2) Discours sur la vertu de la Croix de Jésus-Christ.
(3) Num. XXII.
(4) Omnes eumdem potum spiritalem biberunt : bibebant autem de spiritali consequente eos petra : petra autem erat Christus. (1 *Cor*. x, 4.)
(5) Haurietis aquas cum gaudio de fontibus salvatoris. (*Isaiæ*, XII, 13.)
(6) Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam (*Joan*. III, 14, 15.)
(7) Exod. XV, 23 et seq.
(8) S. Aug. in Exod. n. 171.

Quand la Croix touche au calice de nos douleurs, elle le consacre et en fait le calice des divines ivresses, le calice de notre amour et de notre félicité : *Calix meus inebrians, quam præclarus est!* (1)

Le signe de la Croix est représenté par le sang de l'Agneau qui préservait la demeure des enfants d'Israël, à l'heure où passait l'ange exterminateur (2) ; et aussi par ce signe de *Thau* dont parle Ezéchiel, qui avait la forme exacte de la Croix et qui, imprimé sur le front, écartait les coups de la justice divine (3).

Moïse élevant ses bras en forme de Croix sur la Montagne et obtenant ainsi au peuple de Dieu la victoire sur les armées d'Amalec (4), est la figure frappante de Jésus-Christ étendant les bras sur la Croix dans le sacrifice du Calvaire, les étendant encore chaque jour et à chaque instant du jour, sur tous les points du monde, dans le sacrifice de nos autels. Quand Moïse abaissait ses bras fatigués, Amalec était victorieux ; quand il les relevait, dans l'ardeur de ses supplications, la victoire revenait aux armées d'Israël. Et ainsi, depuis dix-neuf siècles, quand les divins enseignements du Calvaire sont méconnus ; quand la Croix n'est plus adorée et aimée ; quand la pénitence et l'immolation n'ont plus de divines et irrésistibles séductions sur les âmes des fidèles et des pasteurs ; quand l'épreuve et la persécution n'élèvent plus les cœurs au-dessus de la terre dans les élans du sacrifice et de l'espérance, les défaillances se multiplient et la défaite se met dans les légions de Dieu, l'erreur fait reculer la vérité, et la haine est victorieuse de l'éternel amour.

Pour annoncer la Croix, Dieu a ajouté à l'éclat des figures l'autorité de la prophétie.

Ecoutez la grande voix d'Isaïe dans un récit qui paraît moins une vue de l'avenir que la narration du passé : « Nous l'avons vu, et il n'avait rien qui attirât l'attention, et nous l'avons méconnu. Il nous a paru un objet de mépris, le dernier des hommes, un homme de douleurs, qui sait ce qu'est la souffrance. Son visage était comme caché et méprisable et nous ne l'avons pas reconnu. Véritablement il a pris sur lui nos langueurs et il s'est chargé de nos douleurs. Nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié. Il a été

(1) Ps. xxii, 5.
(2) Exod. xii, 5 et seq.
(3) Ezech. ix, 4.
(4) Exod. xvii, 12, 13.

percé de plaies pour nos iniquités et brisé pour nos crimes. Le châtiment, condition de notre peine, est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses blessures. Il a été offert parce qu'il l'a voulu. Il n'a pas ouvert la bouche. Il sera mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger ; il demeurera dans le silence comme l'agneau devant celui qui le tond. Il est mort au milieu des douleurs, ayant été condamné par des juges (1). »

Dans les clartés de sa vision, David contemple le Rédempteur sur le bois de son supplice. Il entend le cri de sa douleur : « Ils ont percé mes pieds et mes mains. Ils ont compté tous mes os ; ils se sont divisé mes vêtements et ils ont jeté ma robe au sort (2). »

Puis ce sont les conquêtes et les gloires de la Croix que célèbrent les prophètes. Après avoir salué dans l'avenir la puissance de celui qui sera appelé l'Admirable, le Conseiller, le Dieu, le Fort, le Père du siècle futur, le Prince de la paix, Isaïe chante : « C'est sur ses épaules que reposera la puissance »: *Et principatus super humerum ejus.* (3) Qui racontera sa génération !... Lorsqu'il aura livré son âme pour le péché, il verra sa race durer longtemps, et la volonté de Dieu sera accomplie pour lui (4). » — « Le Seigneur élèvera son étendard aux regards d'un peuple lointain, il l'appellera par un coup de sifflet des extrémités de la terre, et ce peuple accourra avec une prodigieuse rapidité (5). »

Et ailleurs, après avoir, dans un splendide langage, montré les multitudes innombrables accourant vers « Celui qu'il a établi pour être la lumière des nations et le salut qu'il a envoyé jusqu'aux extrémités de la terre, » Dieu promet la Croix à son Fils, comme l'étendard de ses merveilleuses conquêtes. « Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main vers les nations, j'élèverai mon étendard aux regards de tous les peuples, et les rois t'adoreront, la face prosternée contre terre, et ils baiseront la poussière de tes pieds, et tu sauras que c'est moi qui suis le Seigneur et que ceux qui m'attendent ne seront pas confondus (6). »

L'adorable Maître lui-même a annoncé qu'il mourrait sur la

(1) Isaiæ, LIII, 1 et seq.
(2) Ps. XXI, 18, 19.
(3) Isaiæ, IX, 5.
(4) Isaiæ, LIII, 8.
(5) Isaiæ, V, 26.
(6) Isaiæ, XLIX, 22, 23.

Croix. Mais ce supplice n'était pas admis par la loi de Moïse; c'est pourquoi les Juifs le conduisirent du tribunal de Caïphe à celui de Pilate : « Le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes, a dit le Sauveur, et ils le condamneront à mort et ils le livreront aux gentils pour qu'ils le couvrent d'outrages, qu'ils le flagellent et le crucifient ; et le troisième jour il ressuscitera (1). » Et saint Jean, dans son évangile, après avoir rapporté ces paroles de Pilate : « Prenez-le vous-mêmes et jugez-le selon votre loi, » et la réponse des Juifs : « Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort, » ajoute : « Afin que fût accomplie la parole de Jésus annonçant de quelle mort il devait mourir » : *Ut sermo Jesu adimpleretur significans quâ morte esset moriturus* (2).

Jésus-Christ a prophétisé aussi sa puissance et ses triomphes sur la Croix et par la Croix. « Quand je serai élevé de terre, a-t-il dit, j'attirerai tout à moi » : *Et ego, si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum* (3). L'Esprit-Saint lui-même a interprété ces paroles du supplice du Calvaire et de la Croix : « Et Jésus parlait ainsi, dit saint Jean, pour faire entendre de quelle mort il devait mourir (4). »

Nous le verrons bientôt, Jésus-Christ a tout attiré à lui par les divins enseignements de la Croix et par la puissance de l'amour qui a racheté et sauvé le monde.

Jésus-Christ a tout attiré à lui par l'efficacité de son sacrifice, par les mérites de son sang et de sa mort. Il a tout attiré à lui en réconciliant le ciel et la terre, Dieu et la créature, les Juifs et les gentils, les anges et les hommes ; « car c'est lui qui est notre paix, dit saint Paul, c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, qui a détruit en sa chair la muraille de séparation, les inimitiés qui les divisaient.., afin que les ayant réunis tous deux en un seul corps, il les réconciliât à Dieu par la Croix (5). »

« O admirable puissance de la Croix ! s'écrie le Pape saint Léon, ô ineffable gloire de la Passion, dans laquelle nous admirons le tribunal du Seigneur, et le jugement du monde et le pouvoir du Crucifié ! Vous avez tout attiré à vous, Seigneur, lorsque, le voile du temple étant déchiré, le Saint des Saints a été enlevé à des Pontifes indignes, afin que la figure fût rem-

(1) Math. xx, 18, 19. — Marc. x, 33, 34. — Luc. xviii, 32, 33.
(2) Joan. xviii, 31, 32.
(3) Joan. xii, 32.
(4) Ibid. 33.
(5) Ephes. ii, 14, 16.

placée par la vérité, la prophétie par sa réalisation, et la loi par l'Évangile. Vous avez tout attiré à vous, Seigneur, afin que ce qui était caché dans le temple de la Judée, sous les ombres des figures, fût célébré par la piété de tous les peuples dans un culte ouvert à tous. Maintenant, en effet, l'ordre des lévites est plus glorieux, la dignité des chefs est plus grande, l'onction des prêtres est plus sainte, parce que votre Croix est la source de toutes les bénédictions, la cause de toutes les grâces ; par elle, la vertu nous est venue de l'infirmité, la gloire de l'opprobre, la vie de la mort (1). »

Jésus-Christ a prophétisé enfin le triomphe suprême de la Croix au dernier jour. « Le soleil s'obscurcira, a dit l'adorable Maître, et la lune ne donnera plus sa lumière ; les étoiles tomberont du ciel et les vertus du ciel seront ébranlées ; le signe du Fils de l'homme apparaîtra dans le ciel, le Fils de l'homme viendra sur les nuées du ciel avec une puissance et une grande majesté (2). »

Comme toutes les autres, cette prophétie s'accomplira. Quand les tombeaux se seront ouverts, quand la poussière de cette terre, qui n'est que la cendre des morts, se sera ranimée à la voix de Dieu, la Croix apparaîtra dans la puissance et dans la gloire, au-dessus de toutes les générations assemblées. Signe de miséricorde et d'amour, elle sera aussi le signe de la justice inexorable et de la vengeance éternelle. Les justes la salueront de leurs cantiques d'espérance, les réprouvés la contempleront dans une indicible terreur. Elle sera à elle seule le livre des terribles accusations, et, en ce jour de la colère, de la tribulation et de l'angoisse, en ce jour de la calamité et de la misère, en ce jour des ténèbres et de la nuit, en ce jour des nuées sombres et des tempêtes (3), l'indignation et la justice divines s'allumeront au souvenir de la miséricorde outragée, de la rédemption méprisée, de la Croix repoussée et maudite. « Seigneur, lorsque vous vous abandonnerez à votre colère, dit le prophète, vous vous souviendrez de votre miséricorde » : *Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis* (4).

(*A suivre.*) MGR TURINAZ.

(1) Serm. 8, *De passione*.
(2) Matth. XXIV, 30.
(3) Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis. (*Sophon*. I, 15).
(4) Habac. III, 2.

# LE SOCIALISME

On ne saurait nier que le socialisme tende à s'acclimater dans nos sociétés européennes. Il y a cinquante ans, il n'était qu'une théorie plus ou moins extravagante, soutenue par quelques rêveurs. Aujourd'hui il a son corps d'armée, ses chefs de doctrine et ses chefs de lutte. Il a pris position au milieu de nous ; il a acquis droit de cité.

A la faveur de cette position de droit commun, il s'insinue peu à peu dans les esprits et tend à tout envahir.

Est-ce que peut-être, se demande le *Bien Public* de Gand la situation économique a empiré ? Les souffrances nées de l'industrie ont-elles augmenté ?

Les statisticiens ne sont pas d'accord sur cette question. Les uns prétendent que les petites fortunes s'effondrent pendant que les grandes augmentent, que le nombre des pauvres s'accroît pendant que la richesse s'accumule dans les mains de quelques-uns. Les autres affirment — et les statistiques précises semblent leur donner raison — que, dans leur ensemble, les biens matériels ont plutôt une tendance à s'égaliser.

M. Leroy-Beaulieu, qui tient pour ces derniers économistes et qui est un de leurs plus brillants capitaines, faisait remarquer, dans une des dernières séances de l'Académie des sciences morales, qu'il suffit de voir ce qui se passe sous nos yeux pour être persuadé que le bien-être matériel se généralise. Partout, disait-il, nous apercevons aux rangs les plus modestes de la société, le progrès dans les loisirs, dans le vêtement, le logis, l'alimentation. Et, d'après lui, la statistique permet de mesurer avec exactitude et d'analyser dans leurs moindres détails tous les éléments de ce progrès.

Prenons l'Angleterre. Voici le tableau des pauvres dans ce pays depuis un demi-siècle :

En 1840, il y avait 934,000 personnes assistées ; en 1883, il n'y en a plus que 799,000, soit une diminution de près de 20 °/₀, alors que dans ce laps de temps la population a augmenté environ de 50 °/₀. Durant ces dernières années, on a enregistré dans le Royaume-Uni 384 fortunes de plus de six millions ; loin d'augmenter, leur nombre diminue.

En Prusse, c'est aussi sur les classes laborieuses que le bien-être se répand avec le plus d'abondance. La Prusse est un pays

de grande industrie et de puissante production; eh bien ! les très gros et les gros revenus ne forment que 4,65 p. 100 du revenu national.

Il semblerait donc que l'économie politique n'ait rien à regretter dans la marche des événements et que tout concorde à justifier ses désirs.

Mais, si cela est, peut-on concevoir un acte d'accusation plus terrible contre cette science qui prétend trouver le bonheur dans la jouissance ? Eh quoi ! tout tend à répandre plus largement les biens de la terre ; chacun devient mieux à même de se bien vêtir, bien nourrir, bien loger ! Et, malgré tout cela, le malaise social s'accentue, se développe et étreint plus fortement nos sociétés caduques !

Qu'est-ce à dire ?

Que l'économie politique, telle que la comprend le libéralisme, est une science de mensonge, basée sur une fausse conception des besoins de l'humanité. Qu'elle ne comprend pas le premier mot du problème qu'elle s'efforce de résoudre ; et qu'elle est impuissante, par conséquent, à rétablir cette paix sociale qu'elle veut faire revivre.

Car, à mesure que l'économie politique triomphe, les souffrances sociales augmentent. La richesse se répand dans toutes les classes, et voilà que le bonheur les fuit. Cela signifie que la richesse, c'est-à-dire le nombre de jouissances assouvies, ne donne pas le bonheur.

Or, c'est là cependant l'affirmation contraire qui fait le fond de toute l'économie politique. Pour elle, augmenter la somme des jouissances est le but primordial.

Moyennant cela, elle a cru pouvoir se passer de Dieu.

Combien la théologie catholique est plus savante que tous ces grands hommes de l'économie politique ! Elle prêche non la jouissance, mais la mortification ; non la recherche des biens de la terre, mais leur mépris.

Avec cela, elle a pendant dix-huit siècles donné la paix à une société qui pouvait compter plus de misères matérielles que la nôtre, qui ignorait certainement les raffinements de la sensualité dont les sciences physiques nous ont révélé le secret, mais qui n'a pas connu, comme nous, ce mécontentement général, ce malaise épouvantable dont les menaces ne sauraient nous laisser tranquilles sur l'avenir de notre société.

L'économie politique semble avoir conscience de son erreur ;

et, voyant devant elle les désastreuses conséquences de ses théories sensualistes, elle s'est mise à prêcher : l'épargne. C'est aujourd'hui la panacée universelle présentée par la science. Et celle-ci ne semble pas même se douter qu'en préconisant l'épargne, elle va à l'encontre de ses premiers principes.

L'épargne est, en effet, le contraire de la jouissance. Elle impose l'abstention, la privation, c'est-à-dire la mortification. Elle suppose une force d'âme assez puissante pour vaincre l'inclination de la nature. En langage raisonnable, cette force morale s'appelle : vertu.

Et c'est là qu'est la solution du problème social. Elle n'est pas dans la jouissance ; elle est dans la vertu. Mais quelle inintelligence que de prêcher, d'un côté, la vertu et d'en nier, de l'autre, le fondement !

Ah ! il faut que l'ouvrier, le travailleur, borne ses désirs, impose des limites à ses concupiscences et se résigne à mortifier ses appétits ! Et puis, quand il aura peiné pendant quatre-vingts ans et qu'il aura vaincu pendant ce laps de temps sa nature rebelle, vous lui donnez en récompense, quoi ? *Le néant.* C'est donc à ce gouffre que viennent aboutir toutes ses sueurs !

Et vous voulez qu'il considère froidement cette inévitable fin de toutes ses peines, et qu'il n'exige pas une part de toutes ces jouissances qu'il a sous les yeux et dont il voit d'autres user avec ivresse ! Puisque tous vont au même gouffre, il vaut certainement mieux y aller en jouissant qu'en s'imposant d'inutiles mortifications. Voilà ce qu'il doit penser et ce qu'on ne peut lui reprocher de croire.

Dans les conditions que le naturalisme fait à l'homme, l'épargne est une chose bonne à conseiller par ceux qui peuvent se passer de sa pratique, mais elle est une dérision amère pour ceux qui auraient besoin de s'en aider.

La science économique peut ignorer cela ; il suffit de se connaître soi-même pour le comprendre. Il semble d'ailleurs que les faits eux-mêmes devraient en convaincre les patriarches de la science. Ils s'étonnent de voir le socialisme lever partout la tête, conquérir à sa doctrine des hommes d'État et de généreux esprits qui n'ont personnellement rien à espérer de sa venue. Ils ont tort de s'étonner. Le socialisme est né de leur propre doctrine.

Le jour où ils ont dit : le bonheur est de jouir de la richesse, ils l'ont créé pour le châtiment de leur révolte contre l'ordre

surnaturel et pour l'éclatante justification de la théologie catholique.

La fin du socialisme est dans le triomphe de la doctrine chrétienne, et elle n'est pas autre part.

---

## LE SUICIDE

« C'est une banqueroute frauduleuse que le suicide, » écrivait Proudhon, tout socialiste et révolutionnaire qu'il fût. « C'est un vol au genre humain », avait dit avant lui Rousseau, dont le suicide est très probable, sinon certain. Il est vrai qu'une contradiction de plus ou de moins entre les paroles et les actes, ne pouvait guère embarrasser l'homme qui, après avoir tant écrit sur l'éducation et les devoirs qu'elle entraîne, abandonna lâchement ses fils à la charité publique, représentée par l'hospice des enfants trouvés.

Quoi qu'il en soit, si le suicide est une banqueroute frauduleuse et un vol fait à la société, jamais le nombre des banqueroutiers et des voleurs de la collectivité humaine n'a été plus grand qu'aujourd'hui. J'en faisais la triste constatation hier même, en lisant l'article « Suicide » du dernier volume paru du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, — une œuvre de grande haleine, commencée il y a vingt ans, poursuivie sans relâche depuis lors, et qui demande au moins dix ans pour arriver à son *oméga*, c'est-à-dire au Z.

Certer, le suicide est aussi ancien que le monde, comme l'observe M. Legoyt, un des auteurs de l'article remarquable auquel je viens de faire allusion. Dans sa lugubre nomenclature figurent, pour ne citer que les noms les plus fameux des temps anciens, Samson, le roi Saül, Sardanapale, Sésostris — inconsolable d'avoir perdu la vue sur ses vieux jours — Thémistocle, Isocrate, le grand orateur, qui se laissa mourir de faim — à quatre-vingt-dix ans, il est vrai — après la défaite des Athéniens à Chéronée; Démosthène, Zénon, le fondateur du stoïcisme; les généraux carthaginois Amilcar, Amilcen, Annibal, le critique Aristarque, le médecin érasistrate, le philologue Tratosthènes, Caton d'Utique, Cassius, Junius Brutus, Marc-Antoine, Sénèque, condamné à mort par son ancien élève Néron, et Néron lui-même.

Les suicides, à Rome, ne furent jamais plus fréquents que

sous Tibère et Domitien. Les condamnations à mort étaient alors aussi nombreuses qu'aux beaux temps de la Convention de 93. Mais, tandis que sous la Convention on confisquait tranquillement les biens des *ci-devant* raccourcis par Samson ou soumis aux pratiques hydrothérapiques par Carrier, sous Tibère, le condamné qui prévenait le glaive du bourreau en se donnant la mort, conservait le droit de tester, quitte à payer ce droit d'un gros legs à César. Cette disposition juridique bizarre explique, en grande partie, qu'il y ait eu alors tant de suicides. Elle explique aussi ce fait curieux, qu'un chirurgien accompagnait très souvent le centurion porteur de l'arrêt de mort. Le chirurgien sortait son bistouri et vous offrait de vous ouvrir délicatement une artère. On acceptait, et tout était dit. Et le patrimoine allait aux ayants droit.

Chose curieuse, la Convention fut moins douce, à cet égard, que la législation des Tibère et des Domitien.

On sait avec quelle crânerie, avec quel dédain superbe de la mort, les royalistes montaient sur l'échafaud. Quelques-uns seulement, surexcités par ces commotions politiques épouvantables, n'eurent pas le courage ou la patience d'attendre le couperet et se donnèrent la mort dans les prisons de l'Abbaye ou du Luxembourg. Que fit la Convention? Elle décréta, pour éviter le chômage à la guillotine, la confiscation des biens des suicidés. Et c'est ainsi qu'en voulant atteindre les royalistes, elle frappa presque exclusivement des Girondins ou des Conventionnels, tels que Clavière, Valazé, de Brienne, Moure, Bourbotte, Barbaroux, Pétion, Buzot, Lidon, Chambon, Condorcet, Roland, Rebecque, Tellier, et tant d'autres, qui se tuèrent. Les deux Robespierre, Couthon, Lebas et Saint-Just s'étaient manqués.

Depuis ces temps troublés, le suicide progresse d'une façon effrayante et continue, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Les chiffres, en ces matières, ont une autre éloquence que les mots. Or, les statistiques bien faites des dernières années, accusent une augmentation énorme des morts volontaires.

Pour l'Allemagne entière, on avait compté 4,861 suicides en 1866. On en a compté 8,689 en 1879 ; soit un accroissement de 79 pour 100.

En Angleterre, après une diminution assez sensible dans la période de 1871-1875, un accroissement très marqué, d'environ 15 pour 100, s'est produit de 1876 à 1880.

En Autriche, l'augmentation, de 1866 à 1877, année du maximum, a été de plus du double (100,9 pour 100).

En Belgique, en treize ans, de 1866 à 1879, accroissement de 157 pour 100.

En Italie, de 37 pour 100, de 1875 à 1880, soit en cinq années seulement. A continuer de ce pas, l'Italie aurait bien vite dépassé notre malheureux pays, qui est, hélas! de toute l'Europe, celui où la marche du suicide a été la plus rapide.

On a calculé que, de 1800 à 1850, 300,000 suicides avaient été accomplis ou tentés en France. Les premières statistiques détaillées remontent à 1827. Les dernières publiées sont de 1880. Or, tandis que la moyenne annuelle des suicides était de 1739, de 1827 à 1830, cette moyenne annuelle est de 6,259, de l'année 1875 à l'année 1880. L'accroissement du nombre des gens qui se sont tués en France dans une période de cinquante-deux ans, a donc été de 260 pour 100! Nul doute que les années sur lesquelles les calculs n'ont pu encore porter (1880, 1881, 1882, 1883) ne soient encore en avance sur les précédentes. Et il est convenu que la civilisation marche, que tout va pour le mieux dans la meilleure des Républiques!

Il est cependant bien certain que le marasme des affaires, la misère croissante des classes ouvrières, les progrès de l'alcoolisme, les incertitudes et les agitations continuelles de la politique, les coups de bourse, les brusques soubresauts de la fortune publique, la diminution énorme des mariages, l'affaissement ou la disparition des croyances religieuses ; il est bien certain, dis-je, que tous ces facteurs directs ou indirects de suicide ont beaucoup à voir avec un régime qui enlève la confiance aux capitaux, la sécurité aux transactions, la sanction d'une morale divine aux consciences, l'idée de Dieu et l'espoir d'une autre vie à ceux qui pâtissent et qui souffrent, comme à ceux qui commencent l'existence. Pour ne parler que de l'alcoolisme, ce grand générateur de folies et de suicides, il a, avec le suffrage universel, des affinités incontestables. Pour le nier, il faudrait n'avoir jamais vu fonctionner, en province surtout, ces innombrables officines de politique générale ou locale, qui s'appellent les cabarets.

Cela est si vrai, que les cabaretiers sont presque partout de gros personnages ; à tel point que le fisc n'ose plus les poursuivre pour contraventions indirectes sur les boissons.

Mais, quel serait donc le vrai remède à ce *tædium vitæ,* à ce

dégoût de l'existence, à ce mal de vivre, qui fait que dans nos sociétés raffinées, énervées, déséquilibrées, l'homme se précipite de plus en plus dans la mort ?

Le seul remède efficace, aussi bien pour la folie que pour le suicide, ce serait le retour au sentiment religieux. Je surprendrai bien des gens, sans doute, en écrivant que ce remède a été indiqué, conseillé énergiquement par les physiologistes et les médecins — oui, les médecins — qui ont traité avec le plus de compétence la question du suicide et celle de la folie. On peut se contenter de citer Esquirol, le docteur Cazeauvieilh, le docteur Descuret, le docteur Bourdin, le docteur Debreyne, le docteur Leroy, le docteur Brière de Boismont, l'auteur du livre le plus considérable qui ait été publié sur le suicide, et enfin M. Legoyt, auquel on doit un ouvrage remarquable et tout récent (1880) sur la question.

C'est récemment aussi qu'un aliéniste distingué, le docteur Solaville, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Poitiers, écrivait ceci :

« Après y avoir longtemps et bien mûrement réfléchi, je suis « arrivé à cette conviction, maintenant inébranlable, que le « retour au sentiment religieux est le seul moyen préventif de « la folie et du suicide. »

Le grand ouvrage de Brière de Boismont, paru en 1865 (*Du suicide et de la folie-suicide,* etc.), porte manifestement l'empreinte d'un esprit très libéral et assez indépendant en matière de croyances. Or Brière de Boismont, appuyé sur une immense expérience, y dit ceci (je cite de mémoire, mais je suis sûr du sens) : « J'ai connu bien des malheureux que le confessionnal « ou le cloître ont arrachés au suicide. Cela fera, sans doute, « sourire bien des gens, mais je dois dire ce que j'ai vu. »

Eh ! mon Dieu, nous ne sommes pas les seuls à regretter que l'influence du christianisme subisse une éclipse passagère, et qu'on la déclare ennemie du progrès, elle qui, seule, a fait monter l'humanité. Ils sont de Victor Hugo, — du Victor Hugo des anciens jours, le seul qui restera, — ces quatre vers que j'appris, je crois, il y a vingt ans, et qui me reviennent en souvenir :

Mais, parmi ces progrès dont notre âge se vante,
Dans tout ce vain éclat d'un siècle éblouissant,
Une chose, ô Jésus ! en secret m'épouvante :
C'est le bruit de tes pas qui va s'affaiblissant.

(*Clairon.*) JEAN QUILIT.

## PETITE DISSERTATION

### SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

(Suite.)

La perfection *ultime* ou la fin *dernière* de l'homme, c'est la perfection *dernière* de la plus *noble* de ses facultés, de son intelligence. D'autres disent, de sa volonté. Nous adoptons le premier sentiment sans condamner celui-ci. S'il est vrai que l'intelligence gouverne la volonté, la tête, le cœur, il est vrai aussi que la volonté exerce un certain empire sur l'intelligence; que souvent le cœur, suivant le mot spirituel d'un saint prélat, « fait mal à la tête ». Or, l'intelligence humaine est *perfectible* à l'infini ; elle est *cognoscitive* à l'infini ; sa dernière perfection sera la possession de la Vérité infinie, de Dieu. Mais que l'intelligence humaine atteigne *de fait, actu,* l'Infini, elle ne le peut que par une *vertu surnaturelle,* et encore ne le peut-elle que suivant sa capacité, c'est-à-dire d'une manière *finie.* Elle n'a pas la *compréhension* qui suppose une juste proportion entre l'*immatérialité du sujet connaissant et celle de l'objet connu.*

Quand l'homme trouble l'*ordre légitime* de la société temporelle, avons-nous dit, il s'écarte de sa fin ultime ; de même, lorsqu'il s'écarte de sa fin ultime, il trouble d'une manière plus ou moins éloignée, plus ou moins efficacement, l'ordre légitime de la société temporelle : d'où les troubles de la société temporelle sont les funestes effets d'un péché d'intelligence, présupposant ou non la *passion ;* ils dérivent d'un écart de quelque intelligence puissante qui a exercé une grande influence sur les esprits d'un ordre inférieur. Il y a dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, des astres qui commandent aux autres. D'où un grand écrivain : « L'esprit humain a ses époques de sagesse et de vertige, de grandeur et de décadence; et la société elle-même n'est assujettie à ces divers changements que parce qu'ils sont naturels à l'esprit humain dont elle partage invariablement les destinées. Cette vérité qui, en liant la morale à la législation, donne aux théories politiques une base fixe, n'avait point échappé au génie perçant de Pascal. Personne n'a mieux connu que lui le pouvoir de l'opinion, qu'il appelle la *reine du monde ;* et l'on concevra aisément qu'il ne dit rien de trop,

pourvu qu'on entre un peu avant dans sa pensée, et qu'on entende par opinion les doctrines dominantes. Leur empire sur les hommes est absolu, quoiqu'il n'apparaisse quelquefois qu'à la longue. C'est ce qui trompe tant d'observateurs superficiels incapables d'embrasser, d'une seule vue de l'esprit, un long enchaînement de conséquences, et de rattacher, à de longues distances, le présent au passé. Spectateurs des tempêtes qui bouleversent l'océan de la société, ils expliquent chaque vague par la vague qui la pousse immédiatement, au lieu de remonter d'abord à l'impulsion qui les produit toutes. »

Résumons. C'est l'intelligence qui dirige, gouverne la volonté, principe immédiat de nos actes libres. D'où le désordre dans les actions suppose un désordre dans la volonté, et le désordre de la volonté, sauf la remarque que j'ai faite plus haut, présuppose un désordre dans l'intelligence. Le dernier pourquoi des révolutions, qu'on aille le chercher dans quelque intelligence supérieure. « Quand l'enfer, dit encore l'écrivain cité plus haut, quand l'enfer prépare au monde le spectacle de quelque grand crime, il jette une erreur dans le monde et laisse achever au temps. »

Conclusion. — La lutte qui se livre aujourd'hui sur le terrain de l'enseignement est une lutte décisive. Des Français — que dis-je ? le sont-ils ? — prennent à tâche de saper les fondements de notre pauvre société. On dirait vraiment qu'ils ne voient pas « plus loin que leur nez ». S'ils voient, que penser de leurs criminelles tentatives ? ce qu'il faudrait penser d'un fils dénaturé qui prendrait plaisir à tuer sa mère.

Et que penser aussi de ceux qui, mieux disposés, regardent les faits en se croisant les bras ? Complices !

Or, sang même dans les circonstances actuelles, les vrais enfants de la France, de l'Église et de Dieu doivent se montrer prêts à verser l'un et l'autre.

X...

---

## UN LIVRE ROYAL

Il vient de paraître un nouveau livre de la reine d'Angleterre. *More leaves from the Journal of a life in the Highlands,* ne sont autre chose que la suite de la publi-

cation du carnet où, depuis 1842, la reine Victoria annote, jour par jour, les grands et menus incidents de sa vie dans les *highlands* d'Écosse.

Voici quelques extraits de ces souvenirs intéressants :

*Inauguration de la statue du prince Albert à Aberdeen.* — Jeudi, 13 octobre 1863. — J'étais terriblement nerveuse et j'aurais bien souhaité ne pas avoir à subir cette épreuve.

J'ai cherché du secours dans la prière.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je suis partie bien triste, étrangement esseulée, sans mon bien-aimé, malgré la présence de ma chère Alice, de Lenchen (la princesse Héléna) et de Louis (de Hesse). Je me sentais toute désorientée. Il me serait trop pénible de raconter cette journée. Vicky (la princesse royale de Prusse) et Alice étaient avec moi, et la longue, triste et terrible procession sous la pluie, à travers les rues encombrées d'Aberdeen, où la foule sympathique restait silencieuse, ne rappelait en rien les jours bénis d'autrefois... Je descendis de voiture toute tremblante ; il n'y avait plus personne pour me guider, me dire ce que je devais faire ! Oh ! c'était trop douloureux ! trop affreux !

Mon état nerveux augmenta lorsque tomba le voile de la statue. Je regrettai beaucoup, lorsqu'on présenta les armes, qu'on eût imposé silence aux tambours, aux bugles, aux cornemuses. Je me retirai immédiatement.

Rentrée à Balmoral à 6 heures 1/2, bien fatiguée, heureuse que ce fût fini ; mais le souvenir de cette scène, de ce voyage sans *lui* est vraiment horrible. Comme nous aurions parlé de tout cela, autrefois !

*Pélerinage à la résidence de Walter Scott.* 22 août 1867. — Abbotsford, la résidence bien connue de sir Walter Scott, est située dans un fond et a l'aspect triste. M. Hope Scott, et ma filleule lady Victoria, sœur du duc de Norfolk, nous reçurent avec leurs enfants, le jeune duc et quelques parents. Ils nous montrèrent toutes les pièces de l'appartement de sir Walter :

Son salon où sont encore les mêmes meubles, le même tapis ; sa bibliothèque où nous vîmes le manuscrit d'Ivanhoe, plusieurs autres de ses romans et poèmes écrits d'une belle écriture, presque sans ratures, et d'autres souvenirs réunis par sir Walter lui-même ;

Son cabinet de travail, petite pièce sombre, avec une petite

tourelle dans laquelle on a placé un buste fait d'après le moulage pris sur son visage après sa mort. Là, on nous montra son journal, et M. Hope Scott me pria d'y inscrire mon nom, ce qui me parut présomptueux de ma part.

*Visite à Glenfiddich.* — 24 septembre 1867. — Après un voyage très accidenté, la reine arrive au rendez-vous de chasse du duc de Richmond. On a rencontré le bagage *embourbé*, mais on a passé outre, se fiant à la vigueur de quatre chevaux de renfort. On arrive. — « Les femmes de chambre sont là, mais pas le moindre bagage. Nous attendons, attendons ; il est l'heure de dîner. Sir Thomas Biddulph, plus prudent, s'est muni du nécessaire et peut s'habiller. Nous autres dames, nous sommes obligées de rester en habit de cheval, sans faire la plus petite toilette. Je n'ai pas de bonnet. Ma femme de chambre Émilie me fait une coiffure avec son voile de dentelle. Aucun des serviteurs n'a plus que nous, de quoi changer de tenue.

Pendant le dîner, vers neuf heures et demie, Blaque, le valet de pied, arrive avec quelques menus objets, mais rien de ce qui nous serait le plus nécessaire ; pas un vêtement ! Le break aux bagages s'est brisé à Tomintoul ; on s'est procuré une charrette dont on espère l'arrivée vers minuit...

J'occupe la veillée en écrivant et lisant ; à minuit et quart, me sentant très fatiguée, je m'étendis sur le canapé ; l'infatigable Brown part à la recherche de ce malheureux bagage. A une heure il revient sans en avoir entendu parler et me presse de me coucher. Mes femmes n'ont rien apporté et l'idée de me mettre au lit sans la toilette nécessaire m'est fort désagréable. Enfin on fait quelques arrangements, des moins confortables, et je me décide à me coucher vers deux heures du matin.

J'eus bien de la peine à m'endormir, mais enfin la fatigue l'emporta.

Et voilà, eût dit M^me^ de Sévigné, comment la reine d'Angleterre fut traitée dans son royaume !

*Une Crémaillère.* — 1^er^ octobre 1868. — GLASSALT SHIEL (*Shiel signifie petit pavillon de chasse).* — Nous partons vers quatre heures par un temps clair et froid ; à six heures et demie, nous arrivons dans la montagne, au rendez-vous de chasse brillamment illuminé, bien et confortablement installé. Après le dîner, nous nous retirons dans mon petit salon ; on

débarrasse la salle à manger ; puis, à dix heures moins vingt, Grant vient me dire que tous les serviteurs sont réunis ; nous le suivons, Louise, Jane Churchill, Arthur et moi ; nous sommes dix-neuf en tout. On danse cinq « reels » avec beaucoup d'entrain ; tout le monde danse excepté moi. Après la première « reel », on apporte le « whysky-toddy (grog), et Brown me prie de vouloir bien boire à la « crémaillère ». Puis Grant fait un petit discours dans lequel il place une allusion au lieu sauvage où nous sommes, et termine par ce souhait : « Longue vie à notre royale maîtresse, à notre bonne Reine ». Ceci est suivi de hurrahs dont Ross donne le signal, en vrai Highlander, et tous boivent à ma santé. Le gentil et gai petit bal se termine à onze heures et demie. Les hommes, qui paraissaient très heureux, continuèrent à chanter pendant quelque temps encore.

Une fois seule, les pensées tristes me revinrent. Ce site sauvage était le préféré de mon cher mari ; il avait toujours projeté d'y faire bâtir. C'était ma première *maison de veuve !*

*Fiançailles de la princesse Louise avec le marquis de Lorne.* — Balmoral, 3 octobre 1870. — Jour mémorable ! Notre chère Louise est fiancée à lord Lorne.

Cela se fit pendant une promenade du Glassalt Shiel au Loch Dhu. Elle y était allée avec Janie Ely, le lord chancelier et Lorne. J'étais partie d'un autre côté avec Béatrice... Vers sept heures, je rentrai ; Louise arriva peu après moi et me dit que Lorne lui avait avoué ses sentiments, lui avait demandé de devenir sa femme et qu'elle l'avait accepté, sachant que j'approuverais son choix. Bien qu'un peu préparée à ce dénouement, il me fut pénible de penser que j'allais la perdre. Mais naturellement je donnai mon consentement ; il ne me restait plus qu'à prier pour son bonheur.

*La Reine poursuivie par des reporters.* — 13 septembre 1873. — La Reine était partie avec sa fille, la princesse Béatrice, et sa dame d'honneur, lady Jane Churchill ; elle se trouvait dans cette partie si belle et si sauvage des Highlands, que l'on prétend avoir été le refuge d'Ossian.

Je fis arrêter la voiture, dit-elle, et toutes trois, assises sur nos châles, près d'un petit mur, au-dessous de la route, nous commençâmes à dessiner les pics magnifiques, s'élevant en face de nous. C'était une belle journée, bien calme. Là cependant, *là,* dans cette solitude absolue, nous étions épiées par la curiosité impertinente de certains reporters qui nous suivaient

partout ; l'un d'eux, entr'autres, qui écrit pour je ne sais quel journal d'Ecosse, étendu sur l'herbe, braquait sur nous un télescope pendant que nous marchions. Il répondit insolemment lorsque Brown le pria de s'éloigner, ce que Jane avait eu l'intention de faire elle-même.

Cependant il consentit enfin à partir ; mais Brown me dit que peu s'en était fallu qu'ils en vinssent aux mains, car lorsqu'il lui avait exprimé très poliment mon désir de ne pas être suivie, ce monsieur avait répondu : J'ai, autant que la Reine, le droit de rester ici. Sur ce, Brown lui avait parlé moins doucement et l'impertinent individu lui avait demandé : « Savez-vous qui je suis ? » — Oui, avait répliqué Brown, et les plus grands *gentlemen* d'Angleterre n'oseraient pas se conduire comme vous, simple reporter, vous vous permettez de le faire. Et il ajouta que s'il ne quittait pas la place, il aurait affaire à lui.

L'individu reprit : Oseriez-vous répéter cela devant ces messieurs, tous reporters, qui montent là-bas ? — Certes, et je le dirai à tous ceux qui ne se conduiront pas convenablement.

La querelle continua, mais les autres, en arrivant, conseillèrent à cet homme de s'éloigner tranquillement et il céda enfin. Il est bon, je crois, que de tels procédés soient connus.

*Mort du Prince impérial.* — Juin 1879. — Château de Balmoral, mardi 19 juin 1879. — A onze heures moins vingt, après avoir frappé, Brown entra et me dit qu'il y avait de mauvaises nouvelles ; lorsque je lui eus demandé, très alarmée : lesquelles ? il me répondit : Le jeune prince français a été tué. — Me refusant à comprendre, je demandai plusieurs fois ce que cela signifiait. Alors Béatrice arriva, le télégramme à la main, et me répéta : Ah ! le prince impérial a été tué !

Je ressens encore un frisson d'horreur en écrivant ces lignes ! Je portai les mains à la tête et m'écriai : Non ! non ! cela ne peut être vrai ! C'est impossible ! Impossible ! Et la chère Béatrice, tout en larmes comme moi, me donna le télégramme ajouté par Lady Frère et daté de Cape-Town, le même jour : « Au général sir Henry Ponsonby, château de Balmoral. Pour Sa Majesté la Reine : Des nouvelles désolantes ont été télégraphiées de Natal. Le prince impérial, parti du camp du colonel Wood, en reconnaissance, le 1er juin, a été tué par des Zulus cachés dans un champ où le prince et son escorte avaient mis pied à terre, pour faire reposer leurs chevaux. Pas encore reçu de détails officiels. Corps du prince retrouvé et enseveli avec tous les hon-

neurs militaires, au camp d'Itelezi ; sera embaumé, puis transporté en Angleterre. Ceci part une heure avant le télégramme destiné à la presse. J'en envoie un à lord Sydney, le priant de transmettre l'affreuse nouvelle à l'Impératrice avant l'arrivée du télégramme officiel. »

Mourir de cette mort horrible, épouvantable ! Pauvre, pauvre chère Impératrice ! Son unique enfant ! Son *tout*, perdu à jamais ! Quelle épreuve ! J'étais absolument hors de moi ! Depuis lors, cette pensée ne nous a plus quittées. Nous avons envoyé chercher Janie Ely, qui était déjà chez moi lors de la naissance du Prince et lui était toute dévouée. Il était si bon ! Oh ! c'est trop, trop épouvantable. Plus on y pense, plus cela paraît affreux ! Je suis dans la plus profonde affliction. Tout le monde anéanti ; Brown désolé. Je ne me suis couchée qu'au petit jour et n'ai pu dormir.

Vendredi 20 juin. — Nuit mauvaise, agitée ; poursuivie par la pensée de cet horrible événement, voyant constamment devant moi ces affreux Zulus, pensant à la pauvre Impératrice qui ne sait rien encore ! Debout de bonne heure. C'est le quarante-deuxième anniversaire de mon avénement, mais je n'y pense guère en présence de cette catastrophe.

Hier soir, j'avais écrit beaucoup de télégrammes ; j'en reçois un de lord Sydney. Il va, ce matin de bonne heure, apprendre cette effroyable nouvelle à la pauvre mère.

C'est horrible ! Reçu de quelques-uns de mes enfants des télégrammes pleins d'horreur et de douleur. Dépêche de sir Stafford Northcote, disant que la nouvelle arrivée à la Chambre des Communes a été reçue avec une immense sympathie. J'envoie beaucoup d'autres télégrammes. Prépare mes bagages avec Brown, toujours en proie à la même horreur. Depuis plusieurs années, en mai ou juin, quelque terrible nouvelle, ou la mort de personnages royaux nous oblige à remettre les réceptions officielles.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Reçu un télégramme de lord Sydney ; il a révélé l'affreuse vérité à la pauvre chère Impératrice. Tout d'abord, elle n'a pu y croire, puis elle a été foudroyée...

Béatrice est bouleversée, comme nous le sommes tous, du reste. Ceux même qui ne connaissaient pas le Prince et l'Impératrice ressentent la plus profonde sympathie, sont plongés dans la consternation..Il était si estimé ! si aimé !

La Reine part avec la princesse Béatrice, et, par un contraste navrant de la destinée, on la reçoit partout avec des acclamations et des fleurs, mais son cœur est plein de deuil ; une seule pensée l'absorbe : elle demande partout des journaux, apprend les détails déchirants de cette fin tragique, et elle s'écrie encore :

C'est horrible ! c'est monstrueux !

Penser que ce jeune homme si chéri, né, élevé dans la pourpre, le plus précieux trésor et la joie de sa mère, est mort de cette mort ! En vérité ! c'est épouvantable ! foudroyant ! Et n'est-il pas affreux, inexplicable, que les *autres* n'aient pas fait volte-face, ne l'aient pas défendu ?

Quelques mois après, les deux royales veuves étaient réunies. La reine a offert à l'impératrice la résidence d'Abergeldie, ancien séjour de la duchesse de Kent.

Balmoral, 5 octobre 1879. — Promenade en voiture avec l'Impératrice Eugénie qui était venue d'Abergeldie.

Le petit « Shiel » lui a plu ; la soirée était chaude et glorieusement belle, les montagnes toutes roses et le ciel sans nuages.

Nous avons suivi le sentier à pied, pendant un mille et demi, escortées par mes chiens qui nous avaient rejointes ; la chère Impératrice causant du passé d'une manière charmante.

*Bataille de Tel-el-Kebir.* — Voici maintenant les émotions de la mère mêlées à celles de la souveraine. Ses soldats se battent en Égypte ; son fils le duc de Connaught commande une brigade ; une bataille est imminente,

Lundi, 11 septembre 1882. — Télégramme chiffré de sir John Mc. Neill, marqué *très secret.* On a décidé d'attaquer l'ennemi avec des forces considérables, mercredi. Dieu seul sait quelle est notre anxiété ; mais la longue attente était bien pénible aussi ! Ne rien révéler quoique tout le monde s'attende à quelque chose...

Promenade. Nous nous efforçons de rester calmes. J'ai prié ardemment pour mon enfant bien-aimé. Il me tarde d'être à demain.

J'ai lu la belle *Prière avant la bataille,* de Korner « Notre Père, je crie vers vous. » Mon bien-aimé mari la chantait souvent.

Ma pensée tout entière était en Égypte, fixée sur cette bataille

qu'on va livrer, mes nerfs tendus à un tel point par l'intensité de mon inquiétude, qu'il me semblait les sentir vibrer tous.

Mercredi, 13 septembre. — Sommeil très intermittent. Temps triste, froid, noir, courte promenade. Déjeuné au cottage. Télégramme annonçant que l'armée s'est mise en marche hier soir. Quelle anxiété !

Autre télégramme disant que l'ennemi a été mis en déroute à Tel-el-Kebir et que le combat continue. Très agitée. Au retour, dépêche de sir John Mc. Neill. Grande victoire ! Le duc en bonne santé ! J'ai tout envoyé à Louischen. Grande surexcitation. Joie et reconnaissance sans bornes envers Dieu, pour tant de miséricorde et de bonté.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La dépêche de sir Garnet Wolseley se terminait ainsi : Le duc de Connaught est en bonne santé ! S'est admirablement conduit en marchant à l'assaut avec sa brigade.

Brown m'apporta un télégramme et me suivit chez Béatrice, où se trouvait Louischen. J'embrassai tendrement celle-ci, toute bouleversée encore, lui disant ma joie, mon orgueil, ma reconnaissance, de savoir notre chéri sain et sauf et si hautement loué. Je ne me possède plus ! mais le chagrin me prend en pensant aux pertes que nous avons subies. Toutefois elles ne sont pas aussi grandes, Dieu merci ! qu'on l'avait annoncé d'abord.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Je suis allée trouver Louischen, qui m'a lu en partie la longue lettre d'Arthur. La description des souffrances et des privations que lui et ses soldats ont endurées m'a navrée.

D'après mon désir, on devait allumer un feu de joie au sommet de Craig-Gowan, juste où l'on en avait allumé un en 1855, après la chute de Sébastopol. Mon cher Albert et Bertie y étaient montés ! C'était le 10 septembre, presque à la même époque de l'année, il y a vingt-six ans ! A neuf heures, Béatrice, Louischen, lady Southampton, les gentilhommes de service et un grand nombre de nos gens, précédés par les cornemuses, montèrent à Craig-Gowan (dans l'obscurité c'était une imprudence) ; Léopold, Hélène et moi nous restâmes chez Béatrice, d'où nous pouvions voir les flammes, distinguer les spectateurs, entendre les acclamations et les cornemuses.

Jour de joie, mêlé de douleur et d'anxiété en songeant aux blessés, aux morts et à ceux qui les pleurent.

Victoria R. I.

# NÉCROLOGIE

Le cardinal HASSOUN est mort le 29 février. Il était né à Constantinople, d'une famille arménienne, le 13 juin 1809. Il vint à Rome de bonne heure, où il acheva ses études au Collège de la Propagande et où il reçut l'onction sacerdotale ; puis il se rendit à Smyrne et Constantinople pour y exercer son ministère sacré. En 1882, Grégoire XVI le nomma coadjuteur du primat de l'Église arménienne de Constantinople, Mgr Marusci, auquel il succéda quelques années après. Lors de la réunion de la primatie de Constantinople au patriarcat de Cilicie, après la mort de Mgr Grégoire-Pierre VIII, titulaire du patriarcat, il fut élu patriarche de Cilicie. On se souvient des épreuves et des persécutions de toutes sortes auxquelles il fut en butte dans l'exercice de ces hautes fonctions, et, enfin, de l'exil auquel il fut condamné, en 1872, à la requête de ses ennemis. Ce temps d'exil, qui dura plusieurs années, le cardinal Hassoun vint le passer à Rome. Il ne retourna qu'en 1876 à Constantinople.

Au consistoire du 13 décembre 1880, l'illustre et vénéré patriarche de Cilicie était créé cardinal par Léon XIII. « Bien qu'éloigné de sa patrie et séparé de ses frères d'Arménie, dit le *Journal de Rome*, le cardinal Hassoun n'oubliait ni l'une ni les autres, et il a laissé dans ce nouveau collège arménien, qu'on a inauguré il y a quelques mois à peine, et à la construction duquel il a si puissamment coopéré, un monument impérissable de son affection pour cette Église d'Orient.

—

Vient également de mourir S. E. le cardinal DI PIETRO, doyen du Sacré-Collège. Il y a peu de jours encore, c'est lui qui, à la tête du Sacré-Collège, donnait lecture de l'adresse à laquelle Léon XIII a répondu par le beau discours que nous avons publié.

Créé *in petto* cardinal dans le consistoire secret du 19 décembre 1853, le cardinal di Pietro avait été proclamé dans le consistoire du 16 juin 1856.

—

Une douloureuse nouvelle nous arrive de Dublin. L'ancien lord-maire, celui qui présidait en 1875 les mémorables fêtes du centenaire d'O'Connell, vient de mourir des suites d'une maladie qui tout d'abord ne menaçait pas d'un si prompt dénouement.

C'était une grande figure que celle de M. *Pierre-Paul* Mac-Swiney, et elle se montra tout entière dans les fêtes que nous venons de rappeler. On n'a pas oublié quelle polémique souleva dans toute la Grande-Bretagne la résolution annoncée du lord-maire de Dublin de porter la santé du Pape la première, au banquet splendide donné à l'occasion de ces solennités. Sans s'émouvoir, M. Mac-Swiney répondait : « O'Connell, quelque grand qu'il ait été sous d'autres rapports, a été avant tout un grand catholique. On connaît ses dernières paroles : « Je lègue « mon âme à Dieu, mon cœur à Rome et mon corps à l'Irlande. » Aussi, moi lord-maire, je serais indigne de présider le banquet de Mansion House si, pour rendre hommage à O'Connell, je ne profitais pas de ce grand jour pour porter la santé du Pape. » Et il le fit, au jour dit, avec autant de simplicité que de grandeur, soulevant autour de lui des applaudissements unanimes, dont les échos retentirent alors dans le monde catholique tout entier.

Il est superflu de dire qu'il chérissait la France à l'égal d'une seconde patrie. Personnellement nous avons pu en recueillir le témoignage au centenaire d'O'Connell, et nous n'oublierons jamais celui qu'il en donnait à notre vénéré maître Louis Veuillot, lorsqu'il paraissait à sa table, au retour d'un voyage à Rome après le centenaire. D'ailleurs, M. Mac-Swiney en avait donné une preuve non moins délicate et forte, en mariant l'une de ses filles à un Français dont il avait pu apprécier l'esprit chevaleresque et les grandes qualités.

Une autre de ses filles était venue en ces dernières années rejoindre sa sœur à Paris, et c'était une joie, tous les ans, pour M. Mac-Swiney de venir, en compagnie de M^me^ Mac-Swiney, parler de l'Irlande et de la France au milieu de ces cœurs si unis. Aussi pour eux quel déchirement ! Non moins qu'à tous ses enfants, il se fera douloureusement sentir à tous ceux qui ont pu connaître M. Mac-Swiney et qui, de tout cœur, associent respectueusement leurs profonds regrets à la douleur de l'épouse, du fils, des gendres et des filles, qui dans ce père de famille accompli pleurent un grand Irlandais et un grand chrétien.

—

La mort vient de frapper un homme de bien et un grand chrétien. M. *Jacques-Joseph* Harmel, connu au Val des Bois sous le nom du Bon Père, s'est éteint doucement le 3 mars,

entouré de toutes les consolations de la religion. Il avait 89 ans. C'était le père de M. Léon Harmel, l'apôtre de l'usine.

---

## CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les troubles physiques observés depuis le 25 août 1883. — Dernières tempêtes. — La force du vent. — Le baromètre.

On n'a pas oublié les lueurs qui fréquemment, depuis huit mois, apparaissaient soir et matin dans le ciel.

Aujourd'hui que les observations faites sur tous les points de la terre ont pu être réunies, nous croyons devoir nous étendre un peu plus longuement sur ce sujet, qui intéresse toutes les classes de lecteurs.

Nous suivrons l'ordre des temps et ne donnerons que des extraits des plus intéressantes relations que nous avons sous les yeux.

Les lueurs rouges furent observées tout d'abord à l'île de la Réunion le 27 *août*. Le même jour le soleil se montra aux habitants de l'île de Baregney sous une apparence de couleur verte. Outre le 27 août, le phénomène parut avoir, à l'île de la Réunion, sa plus grande intensité le 11 *septembre*.

Au zénith, écrivait-on de cette île, on voyait la lune dans son premier quartier, entourée d'un halo, et ensuite, en se tournant vers le couchant, on apercevait sur le fond du ciel, sous la zone rouge, à travers un voile de nuages légers, quelque chose comme trois ou quatre gradins lumineux (véritable échelle de Jacob). — Ces gradins réfléchissaient sur un de leurs côtés la lumière verdâtre de la lune, et sur un autre la lumière pourpre de l'horizon. Ces teintes de sang du coucher du soleil étaient détachées et taillées sans aucune gradation de couleurs.

A San Cristobal (Vénézuéla), le 2 *septembre*, selon la relation envoyée par M. Carrillo y Navas, le soleil vers les cinq heures perdit presque subitement sa splendeur, de telle façon qu'on pouvait le regarder en face. Au début, il se montrait comme un disque d'argent d'une couleur terre, qui passa à un azur clair et plus tard à un azur céleste ; vers cinq heures tous les objets et toutes les personnes étaient colorés en bleu, et toute la nature ainsi que les nuages entourant le soleil avaient pris cette couleur. Ce phénomène fut observé par M. Contreras.

A l'*Ile de la Trinité*, dimanche 2 *septembre*, vers cinq heures

du soir, le soleil était privé de rayons et présentait l'aspect d'un disque azuré. Après le coucher, le crépuscule devint tellement lumineux que l'on crut à un grand incendie dans la direction de l'Occident. Tous les observatoires concordent en ce qui regarde la coloration du soleil en azur.

Des *États-Unis de Colombie,* M. F. de Munoz envoyait une description détaillée des phénomènes atmosphériques observés spécialement à Medellino, et qui y causèrent une très vive impression. Dimanche, 2 *septembre,* avant le coucher du soleil, cet astre y apparut privé de ses rayons et coloré d'un *beau vert,* de façon que l'on pouvait le regarder en face sans être ébloui. Lentement, et par degrés insensibles, cette couleur devint azur et enfin violette. Une longue traînée de vapeur s'étendait sur toute la région occidentale du ciel. Le soleil se coucha derrière les Cordillères, non comme il a coutume de le faire, avec une couleur *rouge,* mais avec une couleur *violette.*

A *Honolulu,* le 5 *septembre,* le soleil était fortement azuré.

A Ceylan et dans les Neelgherries, on a vu, le 9 *septembre,* le soleil se colorer en vert sous l'action d'un nuage de cette couleur qui passait devant lui, et ensuite se colorer en rouge par suite du passage d'un autre nuage sensiblement rougeâtre. Les taches du soleil étaient visibles à l'œil nu.

De *Madras,* M^me^ Pogson, directrice de l'Observatoire, écrit, en date du 10 octobre, que depuis quelques semaines, aussi bien le matin que le soir, le soleil apparut coloré en vert bleu bien marqué, ce qui ne frappa pas seulement les astronomes et les météorologistes, mais aussi tous les habitants. Ces phénomènes commencèrent le 9 *septembre.* La lune se montrait de la même couleur quand elle approchait de l'horizon. Le 9 septembre, vers 5 heures 30 du soir, on pouvait regarder impunément ce soleil *vert* sur lequel se distinguait à l'œil nu, pendant une minute environ, une tache en arc de diamètre. Le 22, M. Smith observa le spectre : les lignes d'absorption dues à la vapeur d'eau étaient très fortes, surtout dans le rouge, même une heure avant le coucher du soleil. A partir du 31 août, l'atmosphère s'était montrée vivement électrisée.

A Ongolo (Indes-Anglaises), *du* 10 *au* 13 *septembre,* le soleil prit une teinte bleu-rougeâtre chaque jour vers les 4 heures de l'après-midi, et après le coucher du soleil, le ciel du côté de l'occident se colora des feux rougeâtres d'un vaste incendie, et ce phénomène dura jusqu'à une heure après le coucher du

soleil, tandis que dans les circonstances ordinaires le crépuscule cesse communément une demi-heure après ce coucher.

Le *Courrier,* journal de la *Réunion,* à la date du 9 octobre, ajoutait à ce que nous avons déjà dit relativement à cette île :

Le 12 septembre, tout semblait rentré dans l'ordre. Mais, à partir du 15 *septembre,* et précisément toutes les 12 heures, les phénomènes anormaux ont repris leur cours avec une plus grande intensité et une plus grande persévérance.

Le soir, l'horizon était très extraordinaire à voir. Au début, on n'apercevait aucun indice du phénomène, même longtemps après la disparition des derniers rayons du soleil, et quand on commençait à se dire : Allons-nous-en, car aujourd'hui c'est fini ! tant le ciel était obscur et informe, tout à coup une traînée de teinte jaune pâle et légère se montrait de tous côtés et se changeait rapidement en cramoisi, après avoir passé par toute la gamme des couleurs...

On écrivait du *Cap de Bonne-Espérance,* en date du 2 novembre :

Nous avons ici presque tous les soirs, depuis cinq semaines, des illuminations rouges extraordinaires. Immédiatement après le coucher du soleil, paraît à l'occident une illumination rouge et jaune qui répand autour d'elle, pendant quelque temps, une vive lumière et disparaît ensuite.

D'une autre partie du monde, du *Bengale,* on recevait la communication suivante :

Des illuminations rouges extraordinaires apparaissent ici dans le ciel, depuis quelque temps, avant le lever et après le coucher du soleil. On dit qu'elles ont été observées de même dans toutes les parties des Indes et en Égypte. Les indigènes sont en proie à une terreur superstitieuse.

D'*Hobart, en Tasmanie,* ces couchers du soleil lumineux commencèrent *dès le mois d'octobre.*

En *Arabie,* dans *les premières semaines du mois d'octobre,* chaque soir le coucher du soleil était suivi d'un crépuscule lumineux qui semblait s'étendre sur la Mecque. Cette lumière était si extraordinaire que quelques musulmans annoncèrent *la venue du Prophète.*

Ces documents ne forment qu'une partie de ceux qui ont été remis à M. Flammarion ; ils s'arrêtent au mois de novembre, et l'on sait que les phénomènes ont continué depuis. Nous les avons reproduits afin de faire ressortir par tous ces témoignages identiques que toutes ces clartés crépusculaires qui nous ont

tant frappés n'ont pas été seulement limitées à l'Europe, mais ont été générales et constituent des phénomènes connexes aux colorations anormales du soleil et de la lune que l'on a observées dans les Indes, en Colombie et ailleurs.

Voici, en résumé, quelles ont été ces colorations. Le soleil parut vert à Baregney le 27 août et en Colombie le 2 septembre; de couleur d'azur le même jour dans l'île de la Trinité, le soleil parut encore vert le 9 septembre à Madras, à Ceylan, à Aden, etc. Enfin, nous avons appris de Yokohama que le soleil fut pleinement obscurci deux jours après le cataclysme des détroits de la Sonde. Dès qu'on recommença à le voir, il apparut absolument enveloppé d'une couleur de sang.

Cette coïncidence de phénomènes crépusculaires avec la catastrophe de Java a fait penser au plus grand nombre des savants que celle-ci était cause de ceux-là.

Nous avons raconté déjà ce cataclysme épouvantable qui fit, le 25 août, de quarante à cinquante mille victimes.

L'attention de l'Académie a été appelée à Paris dernièrement sur ces nombreux phénomènes exceptionnels. En parlant de la température de cet hiver, M. Faye a signalé aussi la température d'été (décembre-janvier) tout à fait extraordinaire dont jouit l'Amérique méridionale : trente-huit degrés trois dixièmes à l'ombre, au lieu du maximum habituel de trente-trois degrés trois dixièmes.

Nous ne croyons pas que l'Académie, après avoir entendu ses rapporteurs, se soit prononcée sur les causes de tous ces phénomènes. Les journaux anglais nous disent que l'on s'en est occupé également en Angleterre. M. Ruskin a fait sur ce sujet une conférence à la *London Institution*. Le *Daily News* termine son compte rendu par ces lignes :

Si on lui demandait (au conférencier) quelles peuvent être les causes et la signification de tout cela, il ne pourrait rien leur dir (aux savants) dans le sens de leurs croyances modernes et de leur science moderne. Mais il leur dirait la signification qu'y auraient trouvée les prophètes des temps anciens. Depuis vingt ans, l'Angleterre et toutes les nations étrangères, tour à tour la précédant et la suivant, blasphèment le nom de Dieu, de propos délibéré, ouvertement, froidement, et chacun fait à son frère tout le mal qu'il peut. Dans ces ténèbres morales, tout prophète des anciens temps prédisait des ténèbres physiques et disait: « La lumière sera obscurcie et les étoiles retireront leur éclat. » Que devons-nous faire? Nous ne pouvons rien sur le soleil. Nous ne pourrions dire aux vents : Paix!

soyez tranquilles ! Mais nous pouvons réprimer l'insolence de nos lèvres et le trouble de nos passions, — et cela serait sage, quand même le jour serait proche où le soleil sera comme les ténèbres et la lune comme du sang.

Cependant, qui pourrait dire que, si l'on rentre dans les sentiers de la justice et de la piété, les promesses anciennes ne s'accompliraient pas ? Éprouvez-moi, dit le Seigneur, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les fenêtres du Ciel et ne vous verse des bénédictions que vos maisons ne pourront contenir.

—

Puisque nous nous occupons de phénomènes physiques, il ne sera pas sans intérêt de donner quelques moments d'attention aux dernières tempêtes qui, au mois de janvier dernier, ont bouleversé une grande partie de l'Europe. On sait, notamment, quels ravages a produits la bourrasque du 26 janvier. C'est, d'après M. Henri de Parville, une des plus fortes et des plus étendues que l'on ait encore enregistrées ; elle s'est fait sentir depuis le nord de l'Écosse jusqu'en Espagne et jusqu'en Portugal. Le centre de la bourrasque a passé au nord des îles Britanniques. Dans ces régions, on a noté une pression barométrique exceptionnelle, la plus basse que l'on ait jamais observée encore ; à Glascow, à neuf heures du soir, le professeur Grant relevait seulement 696$^{mm}$7. En quinze heures, le baromètre est descendu de 40$^{mm}$. A Édimbourg, à dix heures, le baromètre marquait 697$^{mm}$ ; à Penuicuick, 678$^{mm}$. Les pressions les plus basses observées jusqu'ici n'étaient pas descendues au-dessous de 704$^{mm}$. Il y a quelques années, la tempête qui amena la catastrophe du pont de la Tay ne produisit pas une chute barométrique aussi grande. La tempête du 26 janvier a atteint une intensité inconnue jusqu'ici en Écosse, région cependant sans cesse traversée par les bourrasques.

A Glascow on a estimé la vitesse du vent à 36 mètres par seconde, ce qui nous paraît sensiblement trop bas. A Firth of Forth, où l'on commence la construction d'un grand pont formé de deux travées de 500 mètres d'ouverture, l'ingénieur Baker a fait installer des anémomètres pour se renseigner sur la puissance du vent ; il a même eu la bonne idée d'exposer directement au vent une surface d'environ 28 mètres carrés avec un enregistreur de pression ; et, pour mieux juger de l'influence des dimensions, il a établi à côté de la grande plaque une

seconde plaque de 14 décimètres carrés environ. Or, le jour de la tempête, la grande surface a enregistré une pression de 172 kilog. par mètre carré ; la petite, au contraire, a enregistré la pression de 317 kilog. par mètre carré. Ce double résultat semble bien sujet à caution, et il est à craindre que les appareils enregistreurs aient mal fonctionné. Fresdel admet que la plus grande pression exercée sur les phares ne dépasse pas 275 kilog., et c'est sur ce chiffre qu'on a l'habitude d'établir, en général, la résistance des constructions, soumises aux grands vents.

C'est un chiffre un peu faible. Il est clair qu'on l'a dépassé souvent, même sans faire allusion aux pressions gigantesques produites par les trombes dans certaines localités, par exemple dans les régions connues des États-Unis sous le nom de Tornado-track ; la pression ici échappe à toute prévision. Ainsi, en mai 1883, aux États-Unis, un cyclone renversa et tua ou blessa 254 personnes ; un chêne de près de 1 mètre de diamètre traversa une maison ; une maison elle-même fut enlevée à 7 mètres de hauteur. Dans l'Illinois, une station de chemin de fer fut emportée avec tout son mobilier à 100 mètres de distance : un piano fut enlevé et transporté à 500 mètres. Le 28 août de la même année, le *Rigault-de-Genoully* fut assailli par un cyclone à la hauteur des Bermudes, et l'on vit descendre le baromètre à 718$^{mm}$. On connaît des vitesses de vent telles que des maisons très solidement bâties ont été renversées ; les tuiles enlevées aux toitures s'incrustaient littéralement dans les boiseries contre lesquelles elles étaient projetées ; en 1883, le cyclone qui passa près de Calcutta renversa 1,239 huttes de pêcheurs, et, en quatre heures, tua 215 personnes. L'air remplace par sa vitesse la petitesse de sa masse, et les effets destructifs sont, comme on sait, proportionnels aux carrés de vitesse.

Ce sont là des exemples exceptionnels. Cependant, ces vitesses énormes ne sont pas absolument inconnues dans nos climats, et l'on ne saurait trop appeler l'attention des ingénieurs sur cette question du maximum des pressions du vent. Nous ne croyons pas les instruments enregistreurs ordinaires, les anémomètres usités dans les observatoires, suffisants pour nous éclairer à cet égard : ils ne sont pas d'ailleurs assez multipliés. La vitesse peut beaucoup varier à quelques mètres de distance. On dirait qu'il se produit de véritables *lignes de vent,* suivant lesquelles l'effort est maximum. Qui n'a remarqué dans les

bois que de très gros arbres sont renversés en des points distincts, alors qu'à côté des arbres semblables sont restés intacts? Il suffit de marcher vent debout pendant une tempête, pour s'apercevoir que les résistances sont variables selon qu'on dévie un peu à droite ou à gauche de sa route ; il semble exister comme sur les vagues de la mer une ligne de grande vitesse dans les ondes atmosphériques.

Il est inutile d'ajouter que l'altitude et la disposition topographique jouent un grand rôle sur les effets du vent. Ce qui est brise au niveau du sol devient vent frais à quelques centaines de mètres ; tous les aéronautes ont constaté le fait : mais la progression de la vitesse est sensible, même à de faibles hauteurs. A bord de la corvette norvégienne *Nornen*, mouillée dans le port de Queenstown, en Irlande, on constata, il y a quelques années, que, à 4 mètres au-dessus de la mer, le vent avait une vitesse de $3^m32$ par seconde ; à la hauteur de 19 mètres, la vitesse était déjà de $3^m53$, et à 39 mètres, de $3^m83$. Les accidents de terrain, en faisant obstacle, créent des arrêts momentanés et des excès de vitesse et le plus souvent de mouvements tourbillonnaires très dangereux. C'est pour ces raisons diverses qu'il est vraiment difficile de préciser la vitesse que le vent atteint pendant une tempête.

En France, le 26 janvier, pendant que le vent faisait rage sur les côtes de la Manche, la bourrasque renversait une arche d'un pont en construction près de Montluçon ; la ferme en fer fut arrachée, soulevée et projetée à plus de 20 mètres. Or, à côté, les arbres et même des constructions légères avaient résisté ; ces phénomènes singuliers méritent toute l'attention. Ailleurs, des trains de chemin de fer n'ont éprouvé aucune avarie sérieuse. Tout dépend en grande partie de la situation topographique ; en 1860, le 27 février, dans la plaine de Narbonne, la tempête s'engouffrant à travers le défilé où passent le canal et le chemin de fer du Midi renversa en partie deux trains qu'elle avait pris en travers entre les stations de Salces et de Rivesaltes. On estima alors que la pression avait dû être de 400 kilog., ce qui est exagéré, car il suffit d'une pression de 150 kilog. environ par mètre pour renverser un wagon. Quoi qu'il en soit, tous ces chiffres auraient besoin d'être contrôlés.

A Paris, le maximum de pression a été atteint vers onze heures du soir ; il a été de $737^{mm}$. Il s'est maintenu tel jusqu'à minuit un quart ; nous avons vu le baromètre se relever brus-

quement ; et, vers une heure du matin, le vent tombait tout à coup, ce qui est assez singulier, d'une vitesse supérieure à 35 mètres à une vitesse voisine de 12 mètres. La vitesse relevée à l'Observatoire de Paris a été d'au moins 39 mètres ; il est donc probable que le vent a atteint au moins 40 mètres par seconde de dix heures à minuit.

A Londres, la pression barométrique a été de $723^{mm}$, soit 14 de moins qu'à Paris ; entre l'Écosse et Paris, c'est une chute de $60^{mm}$, entre deux points distants d'environ 900 kilomètres. Cette chute énorme explique bien la violence de la tempête.

Pour Paris, la hauteur barométrique de $737^{mm}$, sans être extraordinaire, est très rare ; pendant la tempête du 2 septembre 1883, qui a occasionné tant de ravages, le mercure était resté à $746^{mm}$, et, pendant celle du 2 février de la même année, le mercure n'était descendu qu'à $743^{mm}$. La tempête du 26 janvier peut donc être considérée à juste titre comme une des plus violentes qui aient passé sur le nord et l'ouest de la France. Les instruments magnétiques en avaient révélé l'arrivée par de fortes oscillations de l'aiguille aimantée.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

L'*Osservatore romano* annonce que la Congrégation de la Propagande prépare une circulaire à l'épiscopat sur le projet qu'elle a formé de transporter hors de l'Italie son siège administratif, surtout à cause des donations et des legs que les fidèles voudraient faire afin de concourir aux dépenses de cette institution.

—

« En vertu des facultés spéciales à elle accordées par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, la Sacrée Congrégation préposée aux indulgences et aux reliques sacrées a bénignement remédié, *Benigne sanavit*, à tous les défauts existants dans toutes les érections de Chemins de la Croix faites invalidement jusqu'à ce jour. » (Décision du 31 juillet 1883, A. Card. Bilio.)

Mgr l'Évêque de Viviers a demandé à Rome si la formule *Benigne sanavit* a un sens général, ou bien si elle ne s'applique qu'aux cas ou aux circonstances particulières qui avaient dû

provoquer la réponse de la Congrégation des indulgences. Voici les réponses :

1° La décision est authentique.

2° Le *Benigne sanavit* a un sens *universel.*

—

On n'a encore jamais parlé d'une manière exacte et complète de la famille Pecci, de son origine, de sa noblesse, du rôle qu'elle a joué, des membres qui l'ont illustrée. Le correspondant romain du *Figaro* donne à ce sujet des renseignements intéressants :

La famille Pecci est originaire de Sienne. Vers la fin du XIIIe siècle, elle était déjà en possession d'un grande autorité dans le pays. Elle devint bientôt si puissante que, lorsque le pape Martin V se rendit à Sienne, il fut très confortablement logé avec toute sa cour dans la maison des frères Jean et Jacques Pecci, qui lui prêtèrent même quinze mille florins.

Parmi les personnages les plus marquants de la famille, on peut citer : Pierre Pecci, qui représenta la ville de Sienne au couronnement de l'empereur Sigismond, et reçut à cette occasion le titre de baron et fut fait comte palatin; — Désiré et Thomas Pecci, qui furent des littérateurs distingués; — François Pecci, un vaillant capitaine, qui se distingua au service de la République de Venise.

Au commencement du XVIIe siècle, une branche de la famille vint s'établir à Carpinetto, dans les États pontificaux, où, depuis ce moment, les Pecci n'ont cessé de jouir de l'estime de leurs concitoyens et d'exercer une influence prépondérante.

Avant d'avoir l'insigne honneur de donner un Pape à l'Église, la famille Pecci lui avait donné trois prélats : Jean, qui fut évêque de Grossetto, en 1417 ; Paul, évêque de Malte, en 1679; et Joseph, évêque de Grossetto, en 1710. En outre, cinq membres de la famille du Pape actuel ont appartenu à l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

Ludovic Pecci, père de Léon XIII, fut colonel au service de la France, sous Napoléon Ier; il mourut en 1833. Sa femme — la mère du Pape, — était une Prosperi-Buzi, de Cori, près de Rome, morte en 1824.

De ce mariage naquirent quatre enfants : trois garçons et une fille :

1° Jean-Baptiste, né en 1802 et mort en 1881, père de cinq enfants qui sont les neveux de Léon XIII ;

2° Catherine, née le 4 novembre 1800, et qui vit encore;

3° Joseph, né le 15 décembre 1807, actuellement cardinal;

4° Joachim, né le 2 mars 1810, le Pontife actuel.

On voit — et nous le constatons avec plaisir — qu'on vit longtemps dans la vénérable famille Pecci. En dépit de sa faiblesse appa-

rente et de sa physionomie ascétique, Léon XIII lui-même est très résistant.

—

A l'occasion des dernières aumônes que Léon XIII a envoyées aux pauvres de Rome le jour du sixième anniversaire de son couronnement, l'*Unità cattolicà* rappelle combien grande est la charité de ce Pontife, à qui les Loges ont tout pris :

Dans les archives secrètes du Vatican, dit l'*Unità,* il y a plusieurs volumes qui portent pour titre : *De charitate Sanctæ Sedis erga Gallos,* et où sont indiqués les secours que Pie VI, dépouillé par la Révolution française, faisait remettre aux Français.

On pourrait aussi recueillir dans ces mêmes archives des volumes où l'on noterait les largesses sans nombre aux Italiens de Pie IX et de Léon XIII, dépouillés par l'Italie.

L'excellent journal de Turin résume ces charités de Léon XIII pendant les six années de son pontificat :

Fondation d'un hôpital à Carpineto (le lieu de naissance du Pontife) ; 250 lits aux pauvres de Rome, 30 lits aux pauvres de Segni ; secours aux cuisines économiques; secours à l'hôpital des repenties ; secours à des prêtres pauvres ; 20,000 francs aux victimes de la catastrophe d'Ischia ; 15,000 francs aux séminaires ; 10,000 francs aux pauvres de Rome, en plus 22,000 francs distribués par la grande aumônerie ; largesses, le jour de sa fête ; largesses, le jour anniversaire de son couronnement, etc.

Secours aux évêques dépouillés ; secours aux religieux et aux religieuses qui manquent de pain ; subsides pour le culte catholique, pour le progrès de la science, aux écoles et établissements d'éducation, etc., etc.

Plus les aumônes de chaque jour, les secours à des personnes particulières, qui jamais ne s'adressent en vain au Pape, etc., etc.

Nous sommes certains de ne pas exagérer en disant que les charités de Léon XIII s'élèvent chaque année à des millions.

Et ce magnanime Pontife n'a rien : la Révolution lui a enlevé tout. Mais la divine Providence est là qui l'aide à vivre et à répandre ses aumônes.

Le Pape est le plus grand pauvre de Rome, et personne n'est plus généreux que lui. Il ne touche pas un centime du budget italien, et il est le plus grand bienfaiteur des Italiens. Triomphe splendide de la charité catholique !

La charité de Léon XIII s'étend à tous les peuples ; point de malheur qui ne touche son cœur et qui n'arrache des secours à sa pauvreté.

—

On a pu voir, par le discours que le Souverain-Pontife a

adressé, le mardi 26 février, aux curés de Rome et aux prédicateurs de Carême, en quels termes émus Sa Sainteté a déploré la situation où la ville de Rome se trouve réduite « depuis le jour où la Révolution l'a envahie et soustraite par la violence au gouvernement de son légitime Seigneur et Père. »

De nouveaux outrages contre l'auguste personne du Vicaire de Jésus-Christ viennent de justifier ces plaintes de Léon XIII. Voici, en effet, que, depuis trois jours, on voit s'étaler impunément sur les murs de Rome des affiches d'une obscénité révoltante, et qui sont un véritable scandale. Ces placards coloriés portent en grosses lettres ce titre déjà significatif : *Les souterrains du Vatican*, et représentent le Pape au milieu d'une orgie satanique dont rougirait le plus ignoble malfaiteur. Ah ! s'il s'agissait du roi Humbert ou d'un membre quelconque de la famille royale, la police ne serait pas restée les bras croisés. Mais il s'agit du Pape, et alors il n'y a pour sa défense qu'une hypocrite loi des garanties le déclarant sacré et inviolable, mais le livrant en réalité aux outrages les plus infâmes.

## France.

PARIS. — Un service solennel, « en blanc », a été célébré le 11 mars à l'église métropolitaine de Notre-Dame, à l'occasion de l'anniversaire de la consécration de S. Ém. le Cardinal archevêque de Paris.

Mgr Guibert, Joseph-Hippolyte, est né à Marseille le 13 décembre 1802. Consacré évêque le 11 mars 1842, il fut nommé à Viviers, où il resta jusqu'au 4 février 1857. A cette époque, le gouvernement impérial le nomma archevêque de Tours. Après les jours sinistres de la Commune et l'assassinat de Mgr Darboy, le 19 juillet 1871, M. Thiers appela Mgr Guibert à l'archevêché de Paris. Le Pape Pie IX l'a créé cardinal au titre de Saint-Jean devant la Porte Latine, le 22 décembre 1873.

A la cérémonie dont nous parlons, présidée par Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur, ont assisté un grand nombre de membres du clergé, de fidèles et de tout le chapitre métropolitain. La messe a été dite par M. l'abbé Bergès, archiprêtre.

ANGERS. — Mgr Freppel, évêque d'Angers, est poursuivi comme d'abus devant le conseil d'État pour avoir fait opposition aux décrets réorganisant la caisse de retraite des prêtres âgés de son diocèse.

---

# CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

## *Deuxième Conférence.*

### **Les miracles Eucharistiques.**

Confiants dans l'infaillible parole du Sauveur, nous nous sommes jetés, les yeux fermés, dans les abîmes du mystère Eucharistique. Aujourd'hui ouvrons les yeux et comptons les miracles eucharistiques ; à la raison qui conteste leur possibilité, montrons qu'elle ne peut justifier ses contestations et qu'en définitive, dans un mystère où sa puissance bornée se débat contre la toute-puissance de Dieu, il faut qu'elle se décide à subir les miracles, précisément parce que Dieu affirme les avoir faits.

I

Le premier miracle Eucharistique, c'est le changement du pain et du vin au Corps et au Sang de Notre-Seigneur. Jésus Christ veut être seul dans son sacrement, afin que les fidèles n'aient point à se préoccuper de la présence d'une matière indigne de leurs hommages et n'encourent pas le péril de la confondre avec lui dans leurs adorations. Cette matière doit donc, non seulement lui faire place, mais lui céder le plus intime, le fond même de son être, sa substance qu'il convertit en sa propre substance. Dans ce prodige, une grande loi est vaincue, la tendance native de tout être à sa propre conservation. Sans doute, il s'opère dans la nature d'innombrables et continuelles transformations. Des milliers de corps inférieurs sont, à chaque instant, saisis par des forces supérieures qui les attirent, les décomposent, les dépouillent de leur forme propre et les obligent de faire partie d'autres corps. Mais la contrainte qu'ils subissent ne détruit pas tous leurs éléments et, en cédant de leur être, ils ont encore l'honneur de modifier et d'accroître celui qui se les assimile. Rien de semblable dans la conversion eucharistique. La substance est si fortement et si profondément saisie, qu'elle abdique toutes ses tendances, si bien qu'en cédant à la substance qui la convertit et prend sa place, elle n'a pas même l'honneur d'y être représentée par le moindre accroissement, par le moindre changement.

Et cette conversion, c'est l'œuvre d'un instant : il ne faut

qu'une parole. Par la bouche de son prêtre Dieu dit, et c'est fait.

Voilà le premier miracle Eucharistique.

Et pour être présent sous les saintes espèces, le Sauveur ne quitte pas le ciel : il s'affranchit de la loi qui assigne à chaque corps sa place dans l'étendue.

Et voyez avec quelle souveraineté ! Ce n'est pas à un seul qu'il veut se donner; c'est à tous ceux qui le désirent; à tous ceux qui l'appellent; à cette grande famille dont les enfants sont dispersés sur la surface du globe.

Plus agile et plus prompt que la lumière, depuis qu'il s'est échappé des bras de la mort, il pourrait tous les jours parcourir le monde à la ronde et visiter les lieux où il est attendu. Mais quelqu'un de ses fils bien-aimés manquerait peut-être sa rapide visite; il aime mieux les faire jouir tous de sa perpétuelle présence. Il ne se contente donc pas de dévorer l'espace; il brise ses entraves; il est dans le lieu sans en subir les lois. Partout où sont prononcées les paroles de la consécration, devant vous, à droite, à gauche, dans les églises où se célèbrent plusieurs fois et en même temps les saints mystères, dans les vastes et somptueuses basiliques, dans les chapelles de village, dans la hutte où le missionnaire rassemble ses néophytes, dans l'ancien et dans le nouveau monde, sous toutes les latitudes et sous tous les méridiens, le corps du Christ est présent, à la même heure, au même instant.

Il est présent ! et vous vous étonnez de n'avoir sous les yeux qu'un tout petit objet dont l'exiguïté et les contours ne vous représentent ni les proportions ni la forme d'un corps humain. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que Dieu opère dans son sacrement un nouveau miracle ! Comme il s'affranchit de la loi de localisation, le corps du Christ s'affranchit également de la loi des quantités et des dimensions. Et cette loi est tellement vaincue, qu'en partageant ce qui apparaît à vos sens, ce que voient vos yeux, ce que touchent vos mains, vous ne diviserez pas le corps du Christ. Glorieux et impassible, il faut qu'il reste intègre là où il réside, et, ne voulant pas s'évanouir si le voile qui le couvre est déchiré, il s'est mis tout entier dans les parties, comme dans le tout. Il vous est peut-être arrivé de briser une glace et de voir votre image, la même, en chacun des morceaux. Voilà une imparfaite reproduction du prodige qui s'opère sous les espèces Eucharistiques. Mais les

espèces que nous voyons, que nous touchons, pourquoi sont-elles là puisqu'elles n'ont plus de raison d'être? La substance du pain a disparu; or la loi veut que les phénomènes disparaissent avec leurs causes. Il n'en est pas ainsi dans le mystère Eucharistique. Contrairement aux lois de phénoménalité, qui requièrent une substance d'où procèdent les manifestations extérieures dont nos sens sont affectés, ces accidents demeurent, uniquement soutenus par l'invisible puissance de Dieu.

Mais, s'ils existent sans substance, ils seront sans vertu. S'ils entraînent la vue, le toucher, le goût sur une fausse route où s'égare notre jugement, ils n'y entraînent pas nos forces assimilatrices qui ne peuvent se nourrir d'apparences creuses et vides. Nous pourrons donc nous convaincre par l'usage qu'elles ne contiennent rien, et arriver expérimentalement à la constatation de la mystérieuse présence que tant de miracles amènent et que tant de miracles nous cachent. — Erreur : un dernier miracle protège jusqu'au bout le mystère Eucharistique.

C'est cette doctrine qui suscite l'incrédulité des uns, les raisonnements des autres : qu'ils écoutent jusqu'au bout et leur émotion se calmera.

## II

L'Eucharistie nous met en présence de la conversion, de l'état, des manifestations de substances matérielles sur lesquelles opère miraculeusement la toute-puissance divine.

Il me semble que nous ne pouvons prononcer un jugement de quelque valeur sur l'opération, sans en bien connaître les deux termes, à savoir : la substance matérielle sur laquelle on opère, et la toute-puissance qui agit.

Or, connaissons-nous bien la substance matérielle?

Voici un corps. Approche, savant, et dis-moi ce que c'est. J'entends bien des noms divers qui désignent diverses substances matérielles, mais la matière elle-même, la substance où est-elle? Enlève les couleurs et la forme qui frappent mes regards. — C'est fait. — Est-ce la substance que je vois? — Non. C'est une autre couleur et une autre forme. — *Fode parietem :* perce la muraille. Prends tes instruments, entre dans ce solide, comptes-en les molécules. — C'est fait. — As-tu vu la substance? Non. Toujours des phénomènes. — *Fode parietem :* Fais entrer dans cette matière résistante des agents qui la désagrègent et la dis-

solvent. La voilà qui s'affaisse et s'étend. Ce n'est plus qu'un liquide opaque au fond duquel tu peux plonger les doigts. Est-ce la substance elle-même que tu touches ? — Non. Des quantités et des superficies. — *Fode parietem :* Enlève à ce liquide son opacité, rends-le si transparent que ton regard puisse le traverser. As-tu vu la substance ? — Non, non, toujours non.

Le philosophe n'est pas plus heureux. Là où la science abandonne la matière, la métaphysique la saisit, la met à la question. Et mille voix discordantes s'élèvent et me troublent. Les uns disent : la matière est divisible à l'infini, les autres : elle ne l'est pas. Et finalement je me vois obligé d'avouer mon ignorance en compagnie de grands savants qui n'ont pas craint de s'humilier par cette humble confession.

Je ne suis pas plus avancé du côté de la puissance de Dieu, car j'ai devant moi l'infini, et pour connaître tout ce que Dieu peut, je devrais savoir tout ce qu'il sait.

Ignorance du côté de la substance matérielle, ignorance du côté de la toute-puissance de Dieu, voilà comment nous sommes armés pour juger les mystères Eucharistiques ! Et l'on prétend nous effrayer en criant : *absurdum !* C'est trop d'audace. Les détracteurs de la doctrine ne méritent de notre part qu'une dédaigneuse compassion. Mais, soyons généreux. Ne nous contentons pas d'une fin de non-recevoir, puisque les intuitions de la science humaine, bien que courte en ses vues, peuvent nous aider à confondre l'accusation d'absurdité qui pèse sur nous.

Le plus illustre et le plus autorisé des représentants de la science humaine, dans la question qui nous occupe, c'est, sans contredit, ce vieil ami des âmes chrétiennes, le théologien et le chantre de l'Eucharistie, notre grand saint Thomas.

Or, le principe fondamental sur lequel saint Thomas fait reposer les miracles Eucharistiques, le voici : « Le corps de Jésus-Christ est dans son sacrement en tant que substance ou à l'état de substance : *Corpus Christi est in hoc sacramento ratione substantiæ, per modum substantiæ.* » Il importe donc de savoir ce que c'est que la substance des corps pour le grand penseur. « La substance, c'est ce qui fait qu'un corps est ce qu'il est et non un autre ; c'est ce que nos yeux ne peuvent pas voir, ce que nos sens ne peuvent pas atteindre, ce que notre imagination ne peut pas se représenter, c'est l'objet propre de l'intelligence qui seule va jusqu'au fond de l'être. La substance n'a besoin que d'elle-même pour exister : *Sustentatur in*

*seipso, per se et non in alio existens,* et elle est le point d'appui de tous les accidents par lesquels elle se manifeste. Donc, si vous enlevez ces accidents, son être indivisible ne cesse point d'exister. Supprimez la couleur, vous ne l'atteignez pas; la figure, vous ne changez rien à son essence ; le rayonnement, la densité, les dimensions, elle existe toujours ; non pour les sens qui ne la voient pas, mais pour l'intelligence qui sait qu'elle est là. Au contraire, amplifiez les dimensions d'un corps, imaginez-le aussi vaste que vous voudrez, toute la nature de la substance est en chaque partie de ses dimensions. Nous sommes donc en présence d'une force mystérieuse, insaisissable, incommensurable, entièrement à la disposition de celui qui l'a créée.

Cette force mystérieuse, saint Thomas l'a éclairée des lumières de son génie, mais il ne l'a pas inventée, nous la retrouvons chez les anciens, depuis Aristote jusqu'aux générations intellectuelles qu'avait élevées la Scolastique. Il a fallu, pour hérisser le mystère Eucharistique de difficultés, l'apparition du cartésianisme qui a prétendu corriger les lois de l'entendement humain et voulu concevoir les choses autrement que ne les concevaient nos pères. La transsubstantiation ne vous paraît absurde que parce que vous ne concevez pas qu'une substance essentiellement étendue disparaisse sans que ses dimensions véritables disparaissent avec elle, ni qu'elle passe dans une autre substance sans la modifier et l'augmenter. La présence du corps de Jésus-Christ dans plusieurs lieux et dans chacune des parties des espèces sacramentelles, ne vous semble absurde que parce que vous ne concevez pas qu'une substance essentiellement étendue occupe une autre place que celle déterminée par la quantité et la juxtaposition de ses parties. La persistance des accidents Eucharistiques sans substance ne vous semble absurde que parce que vous ne concevez pas que l'étendue puisse être séparée de la substance corporelle à laquelle elle est essentielle. Mais aussi, pourquoi vous embarrasser d'un principe qui n'est rien moins que scientifique ?

La science, en cette grave question, vient en aide à la philosophie. A force d'examiner et de tourmenter les corps, elle se voit contrainte d'y reconnaître une entité invisible et insaisissable qui reste la même au milieu de toutes les variations et qu'elle appelle : la *forme,* la *force.*

« La vie, dit-elle, est un tourbillon continuel, dont la direction, toute compliquée qu'elle est, demeure constante ainsi que

l'espèce des molécules qui y sont entraînées... La matière actuelle des corps vivants n'y sera bientôt plus... La forme de ces corps leur est plus essentielle que leur matière, puisque celle-ci change sans cesse, tandis que l'autre se conserve. — Toute la matière, tout l'organe matériel, tout l'être paraît et disparaît, se fait et se défait, et une seule chose reste ; c'est-à-dire celle qui fait et défait, celle qui produit et détruit, c'est-à-dire la force qui vit au milieu de la matière et qui la gouverne. — La force qui appartient à tout corps, si l'on conçoit un corps comme une réunion d'atomes liés ensemble, peut être appelée la substance de l'atome ; car elle est à la base de toutes les autres forces, et ce n'est qu'autant qu'elle subsiste que l'atome peut subsister. »

Soumettons maintenant au contrôte de ces notions et de ce principe de notre grand Docteur : « Le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie à l'état de substance » les trois ordres de prodiges exposés au début de cette conférence.

L'acte sacramentel fait passer une substance dans une autre. C'est un miracle, sans doute ; mais ce miracle n'est pas sans analogie dans la nature, et notre chair même n'en est-elle pas une exemple ?

Assurément, cette merveille surpasse les forces de la nature ; mais l'acte souverain qui l'accomplit ne m'étonne pas plus que celui qui a fait passer la substance du néant à l'être et, s'il est vrai que Dieu triomphe de plus grandes difficultés dans l'acte transsubstantiateur que dans l'acte créateur, sa puissance n'a pas besoin d'un plus grand effort. Un instant, une parole lui suffit pour créer ; un instant, une parole lui suffira pour transsubstantier. C'est lui-même qui a dit le *fiat* créateur, ce n'est pas lui qui dit le *fiat* sacramentel. Mais, qu'importe ? S'il a donné à nos organes la singulière puissance de convertir une matière étrangère en notre propre chair, pourquoi ne donnerait-il pas au prêtre, son porte-voix, le pouvoir de provoquer la divine vertu qui doit changer le pain en la chair du Sauveur ?

Mais, ces prodiges de la transsubstantiation, si étonnants qu'ils soient, troublent peut-être moins que ceux de l'état sacramentel. La substance multiple d'un même corps, en tant de lieux à la fois, est si contraire à ce que nous voyons d'habitude ! — Je le crois bien. D'habitude, nous ne voyons les corps qu'à leur état naturel et planétaire, c'est-à-dire dans des conditions où la substance est nécessairement liée à ces accidents.

Mais, ici, il ne s'agit plus de cet état ni de ces conditions. Le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, en tant que substance à l'état de substance : *ratione substantiæ, per modum substantiæ,* c'est-à-dire dépouillé des proportions que prend la quantité mesurable de ses éléments et qui lui assignent une place dans l'espace. Or, la substance, en elle-même, n'a ni superficie, ni contours, ni longueur, ni largeur, ni profondeur. La substance, en tant que substance, est distincte de ses accidents, peut en être séparée et, par conséquent, affranchie des limites qui emprisonnent les corps. Pourquoi la toute-puissance de Dieu ne profiterait-elle pas de cette mise en disponibilité pour assigner la substance du Christ, non pas là où il y a une place à prendre, comme les corps, mais partout où il y a quelque chose de divin à faire, comme les esprits ?

Mais enfin, ces espèces, pourquoi sont elles-là? Pourquoi des manifestations de figure, de couleur, de goût, de quantité, de mesure, lorsque rien ne se manifeste? Pourquoi? parce que Dieu le veut ainsi. Parce que deux choses distinctes étant unies ensemble par la nature, il lui plaît de conserver l'une, de supprimer l'autre. Vous avez peine à concevoir comment des accidents, qui n'ont pas d'autre point d'appui que la substance, ne disparaissent pas avec elle. Eh bien, pour vous aider à concevoir cela, considérez ces accidents comme des forces secondaires, entièrement dépendantes d'une force maîtresse qui les emploie à se manifester et sans laquelle elles ne peuvent ni subsister ni fonctionner. Assurément, si la force maîtresse vient à s'évanouir, tout s'évanouit avec elle ; mais si elle est immédiatement remplacée par une force supérieure de qui elle tient elle-même toute son énergie, pourquoi les forces secondaires ne continueraient-elles pas de subsister et de fonctionner? Quand un gouvernement s'écroule, tous les pouvoirs subalternes qu'il pénétrait de son autorité et qui la représentaient, s'écroulent avec lui ; mais si, à l'instant même où l'écroulement se fait, une autorité meilleure et plus forte remplace celle qui disparaît et pénètre les mêmes pouvoirs subalternes, est-ce qu'ils ne continueront pas leurs fonctions et leur représentation ? — Voilà, ce qui se passe dans le Sacrement de l'autel. Sous les coups d'une parole divine, la substance du pain, force maîtresse, qui se manifestait par les accidents de figure, de couleur, de goût, de dimensions, que vous connaissez, s'évanouit tout à coup ; mais, à l'instant même, la toute-puissance de Dieu saisit les

forces secondaires et leur continue la subsistance, les fonctions, la vertu qu'elles tenaient de la substance disparue. Vous ne refuserez pas, je l'espère, à la toute-puissance de Dieu le droit de faire par elle-même ce qu'elle faisait par une créature déléguée ? Du moment qu'elle est là, il est facile de concevoir qu'il y ait des phénomènes sans cause naturelle, puisqu'elle est la cause des causes.

Me direz-vous que ces phénomènes vous trompent et que, par le seul fait qu'ils peuvent se produire sans cause naturelle, votre âme anxieuse est tentée de ne plus croire au témoignage des sens et de ne voir partout que des accidents sans substance? — Permettez-moi de vous répondre que cette tentation est parfaitement ridicule. Les lois générales de la nature ne reçoivent aucune atteinte d'une exception providentielle; vous pouvez vous y fier. Il suffit, pour que votre confiance ne soit pas ébranlée, que vous soyez avertis de l'exception là où elle se produit. Or, c'est précisément le cas Eucharistique. Non, vos sens ne sont pas trompés par le sacrement ; puisque les accidents qu'ils perçoivent, la figure, la couleur, le goût, les dimensions, existent réellement. Non, votre intelligence, naturellement portée à affirmer l'existence de la substance sous les accidents que les sens perçoivent, n'est pas trompée, puisque l'infaillible parole de Dieu l'avertit qu'il n'y a plus, sous le signe sensible, que le corps sacré du Sauveur.

Est-ce à dire que nous comprenons le mystère Eucharistique? — Nullement. — Il demeure le secret du Roi des rois qu'il est bon de voiler, dit l'Écriture. Mais il se découvre assez pour que nous mettions la raison au défi de prouver son absurdité.

Croyons donc, dit la Bouche d'or; ne résistons pas au Dieu qui nous parle quand bien même nos sens et nos conceptions nous diraient : c'est absurde. Nous pouvons nous tromper : Dieu ne trompe jamais. Puisqu'il a dit : ceci est mon Corps, plus de doutes. Ne regardons plus le sacrement qu'avec l'œil de notre intelligence. Croyons.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 6 mars.** — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi municipale.

M. Oudet continue le développement de son amendement, deman-

dant la suppression de l'article 99 relatif aux attributions des maires. Il trouve dans cet article une tendance vers la centralisation à outrance.

L'amendement de M. Oudet, soutenu par M. Lenoel, est combattu par MM. de Marcère et Waldeck-Rousseau. Ce dernier soutient cette thèse qu'il faut donner aux communes toute la somme de liberté possible, et qu'il y a lieu de faire pour elles plus que les lois de 89 et 90.

Les amendements de MM. Lenoel et Oudet sont repoussés, mais le Sénat adopte, après quelques observations de MM. Buffet et de Gavardie, développées au milieu du bruit, une proposition de M. Lenoel tendant à mettre les chapitres 2 et 3 sous le titre : Attributions des maires. L'article 99 est ensuite voté par 146 voix contre 122.

*Chambre des députés.* — Au début de la séance, M. Giard interpelle le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre en présence de la cessation presque complète de l'exploitation des mines d'Anzin. Il explique les causes de la grève et les griefs des ouvriers. Ceux-ci, qui ont écouté jusqu'ici les conseils de sagesse, pourraient être moins sensibles sous l'impression de la faim.

M. Giard rend responsable de la grève la compagnie d'Anzin, à laquelle il reproche le renvoi d'ouvriers pour participation aux syndicats professionnels, participation autorisée par la loi. Les mines étant propriété de l'État, son droit d'intervention est indiscutable. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Raynal répond : la loi de 1810 exige l'intervention de l'État, eu égard à ce que le sous-sol est propriété de l'État ; mais quand on en a fait la concession, l'État est dessaisi.

Le ministre ajoute que la situation des mineurs d'Anzin est meilleure que celle des autres mineurs. Il fait ressortir les sacrifices faits par les Compagnies, et dit que le rôle du gouvernement ne peut être que celui de conciliateur.

Après une attaque violente de M. Brousse contre ce qu'il appelle la féodalité financière, la Chambre vote l'ordre du jour pur et simple, par 345 voix contre 149.

L'interpellation de M. de Lanessan est renvoyée au samedi 22 mars, sur la demande de M. Desson de Saint-Aignan, pour que M. Jules Ferry mette cette quinzaine à profit pour communiquer à la Chambre les documents relatifs à la question de Madagascar.

On reprend la discussion de la loi sur l'instruction primaire. M. Fallières soutient la nomination des instituteurs par les préfets, sauf certaines restrictions ; il dit que dans toutes les circulaires ministérielles adressées aux instituteurs, le gouvernement républicain a recommandé aux instituteurs de se tenir en dehors des luttes électorales.

Le ministre ajoute que les instituteurs trouveront toutes les garanties suffisantes d'indépendance dans le conseil départemental et le conseil supérieur dont le préfet doit prendre l'avis.

**Vendredi 7 mars.** — *Sénat.* — M. Campenon, ministre de la guerre, dépose un projet supprimant les enfants de troupes et créant des écoles militaires.

Le Sénat revient sur plusieurs articles de la loi municipale qui ont été réservés.

M. Demole déclare que la commission a repoussé l'amendement de M. Baragnon ayant trait à l'article 12, amendement qui donne à tout électeur le droit de recourir contre les décisions des conseils généraux.

L'amendement est repoussé par 157 voix contre 118.

M. Batbie demande l'extension du droit de recours à tous les conseillers municipaux.

La commission repousse l'amendement, qui est rejeté par 138 voix contre 127.

La première partie de l'article 12 est adoptée.

La deuxième partie de l'article 12 est repoussée par 139 voix contre 128.

**Samedi 8 mars.** — *Chambre des députés.* — L'élection de M. de Largentaye, député de Dinan, est validée.

Discussion de l'enseignement primaire.

M. de Lanessan n'est pas partisan de la nomination des instituteurs par les préfets ou par les recteurs ; s'il accepte et soutient la nomination par les recteurs, c'est parce qu'entre deux maux il faut choisir le moindre.

Les pères de famille devraient eux-mêmes choisir celui qui doit les suppléer dans l'instruction de leurs enfants, mais aujourd'hui l'État envahit tout et se substitue au père de famille sous la forme du préfet et du recteur.

L'orateur reproche à la majorité des tendances autoritaires centralisatrices ; il l'abjure d'abandonner ces tendances et de consentir au moins à la nomination des instituteurs par les recteurs. Il s'efforce de démontrer que les recteurs sont plus capables que les préfets de protéger les instituteurs.

On craint que les recteurs ne soient pas assez puissants pour vaincre la résistance que soulèvera la laïcisation, mais la violence est un mauvais moyen pour vaincre le cléricalisme. (Protestations au centre).

« Vous violentez les consciences, vous violez la neutralité de l'école, dit-il. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche). Vous faites des lois essentiellement politiques et vous donnez à l'État un pouvoir exorbitant. »

M. Lanjuinais appuie la nomination par les recteurs et cite comme arguments les opinions professées autrefois par M. Paul Bert.

L'amendement demandant que les instituteurs soient nommés par les recteurs est repoussé par 307 voix contre 204.

Le premier paragraphe de l'article 28, qui est adopté, porte que la liste des instituteurs est dressée par le conseil départemental.

M. Michon développe un amendement demandant que la nomination des instituteurs soit faite par les inspecteurs d'académie.

L'amendement est repoussé par 295 voix contre 209.

M. Sigismond Lacroix demande que les préfets ne puissent pas imposer leur choix aux inspecteurs d'académie, et propose, en cas de désaccord entre les préfets et les inspecteurs, que la question soit tranchée par le ministre.

La deuxième partie de l'art. 28 est adoptée par 318 voix contre 175.

**Lundi 10 mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion de la loi municipale.

Les articles 95 à 97 sont adoptés.

Les 3 premiers paragraphes de l'article 93 sont adoptés; les 3 derniers sont réservés.

Sur l'article 100, M. Chesnelong dit que le projet fait partie du système de persécution contre tout ce qui est religieux.

L'orateur préconise le régime du Concordat qui seul peut amener la paix religieuse en France. Il demande donc le rejet de l'article 100.

M. Demole soutient l'article, qui sera, dit-il, un moyen d'apaisement; en le votant le Sénat fera que confirmer les articles organiques.

M. Lucien Brun appuie le rejet de l'article 100, qui est adopté par 180 voix contre 94.

M. de Saint-Vallier combat l'amendement de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur l'article 101.

Le Gouvernement appuie la demande de M. de Saint-Vallier, et l'amendement est repoussé par 139 voix contre 127.

M. de Lareinty demande que la clef du clocher seule soit donnée au maire lorsque le clocher sera à l'extérieur.

L'amendement de M. de Lareinty est adopté par 135 voix contre 128.

L'amendement de M. Griffie portant que la clef de l'église et du clocher sera donnée au maire lorsque le clocher n'aura pas de porte extérieure, est adopté.

*Chambre des députés* — Un projet ouvrant un crédit de 30,000 fr. au ministre de l'instruction pour une mission scientifique au cap Horn est adopté à l'unanimité de 458 voix.

Reprise de la discussion du projet de l'enseignement primaire.

Sur l'article 26, répartissant les instituteurs et les institutrices en classes, le gouvernement accepte en principe les traitements afférents aux différentes classes. Le gouvernement a indiqué la dépense initiale de 22 millions; la commission contesta ce chiffre et le ré-

duisit à 18 millions. Or, comme il n'y a pas de ressources disponibles dansle budget, il faudrait recourir à de nouveaux impôts.

Dans ces conditions, le gouvernement demande à la Chambre d'ajourner la partie financière du projet: les instituteurs seront assez patriotes pour comprendre que la situation financière de la France est momentanément assez difficile. Il faudrait attendre la discussion du budget pour juger en pleine connaissance de cause.

M. Paul Bert déclare que la commission veut arrêter en principe l'augmentation des traitements, car il croit que l'ajournement au budget serait un ajournement indéfini.

M. Tirard appuie l'ajournement. « Avant d'inscrire une dépense nouvelle, dit-il, il faut connaître les ressources correspondantes. Or, dans l'état actuel du budget, il est impossible d'adjoindre une dépense nouvelle. »

M. Tirard ajoute que pour faire face à ces dépenses on n'a que des diminutions de recettes. Dans l'état économique actuel, on ne peut pas songer à demander au pays des taxes nouvelles ; sans exagérer le malaise, il y a une crise qui se traduit par la diminution du trafic. Le budget est équilibré, mais il est impossible d'y introduire encore 19 millions. Le moment est venu de s'arrêter dans la voie des dépenses.

M. Paul Bert combat l'ajournement ; c'est un projet indispensable. On a retiré dernièrement aux instituteurs certains revenus, il est juste de leur donner compensation. On demande où trouver de l'argent, mais en faisant des économies et en révisant l'assiette de l'impôt.

M. Ferry combat vivement le système de M. Paul Bert, engageant des dépenses sans avoir des ressources correspondantes. Quand la Chambre vota l'amendement de M. Sarrieu, le ministre la prévint qu'il aurait mieux valu réserver ces 15 millions pour le traitement des instituteurs ; on préféra dégrever les communes, mais il n'est pas possible de faire les deux choses simultanément.

M. Ferry poursuit ensuite : Il est on ne plus partisan du relèvement de l'instruction publique, mais des dépenses telles que celles pour l'armée coloniale ne sont pas moins urgentes et malgré cela, devront attendre un an ou deux pour laisser le budget se reposer. Il faut mettre enfin un terme aux propos de ceux qui présentent la République comme un gouvernement imprévoyant.

L'orateur conclut en disant que toute augmentation de dépenses serait funeste. La République ne s'y associera donc pas.

L'ajournement est adopté par 315 voix contre 217.

**Mardi 11 mars.** — *Sénat.* — Le Sénat vote l'article 41 de la loi municipale, article qui établit pour quatre ans les pouvoirs des conseils municipaux, et fixe les élections au 4 mai.

M. Munier demande la suppression de l'article 104, qui est ainsi conçu :

« Le préfet du Rhône exerce dans les communes de Lyon, Caluire et Cuire, Oullins, Sainte-Foy, Saint-Rambert, Villeurbanne, Vaux-en-Velin, Bron et Vénissieux, du département du Rhône, et dans celle de Sathonay dans le département de l'Ain, les mêmes attributions que celles qu'exerce le préfet de police dans les communes suburbaines de la Seine. »

L'orateur proteste contre cette législation exceptionnelle appliquée à la seconde ville de France.

La population lyonnaise, dit-il, n'est pas une population de dynamiteurs (Murmures) ; elle est attachée au sol, foncièrement honnête, absolument républicaine.

M. de Gavardie. — Oh ! elle ne le sera pas toujours !

M. Munier. — Essayez donc de vous présenter au conseil municipal de Lyon ! (Rires.)

On nous accuse d'être des agités, nous ne sommes agités que pour la République, et cette agitation ne pourra que s'aggraver si on nous traite comme des parias.

M. Waldeck-Rousseau répond en affirmant nettement la nécessité du maintien de l'article 104 et la majorité lui donne raison.

Les articles suivants, jusqu'à 120, sont votés sans grands débats.

*Chambre des députés.* — Si la Chambre a renoncé à augmenter les traitements des instituteurs, par contre elle persiste à vouloir laïciser entièrement l'enseignement ; aussi a-t-on continué la discussion du projet de loi.

Aujourd'hui on discute et vote l'article 18 qui, avait été renvoyé à la commission pour qu'il fût modifié. Cet article est celui qui donne le droit aux communes de garder les dons et legs qui leur ont été faits avec des destinations religieuses. Par grande condescendance, la commission a accordé un délai d'un an aux donateurs ou à leurs héritiers, pour se pourvoir devant les tribunaux.

La Chambre a repoussé il y a quelques jours l'amendement de M. Roche, qui n'admettait en aucune façon les revendications des donateurs. Aujourd'hui le débat s'est renouvelé non moins vif sur l'article de la commission.

Mgr Freppel et M. Jolibois ont attaqué ses dispositions avec une grande force. D'un côté, Mgr Freppel à montré à la Chambre qu'elle ne devait pas, qu'elle ne pouvait pas donner un effet rétroactif à la loi, qu'il y avait injustice flagrante à détruire presque sans recours les effets des donations attribuées aux communes dans un esprit particulier.

M. Jolibois s'est attaché à un autre point. Il a combattu le délai d'un an inscrit dans le projet, car c'est violer la loi qui règle à trente ans la prescription. De quel droit va-t-on changer ses dispo-

sitions? De plus, dans le cas présent, il n'y a pas, à proprement parler, contrat entre la commune et le donateur. Il y a une dette contractée par la commune, puisque le don ou le legs comporte une charge, et la commune reste responsable de cette dette dans les délais ordinaires.

La conséquence de la mesure proposée par la commission sera que personne n'osera plus faire de legs, ne sachant pas si un gouvernement suivant ne détruira pas les effets de son legs.

Mgr Freppel et M. Jolibois ont pris l'un et l'autre deux fois la parole, mais la Chambre s'est naturellement ralliée à l'opinion de la commission. Quant à M. Madier de Montjau, il voulait supprimer tout délai.

L'article 18 a donc été voté par 386 voix contre 98, et la Chambre a repoussé un amendement de M. Boyer qui exigeait que les donateurs ou leurs héritiers fussent prévenus de la laïcisation pour que le délai d'un an commençat à courir.

De l'article 18 on est revenu à l'article 27 qui donne au préfet le droit d'imposer aux instituteurs des changements de résidence.

Plusieurs amendements étaient présentés à cet article. M. Desmons en a défendu un qui propose de faire décider les déplacements par le recteur. Mais la majorité a refusé de l'adopter; il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisqu'elle avait donné la nomination aux préfets.

A la fin de la séance, M. Spuller a demandé à la Chambre de décider que les travaux de la commission d'enquête ouvrière et les dépositions soient publiées au *Journal officiel.* Puis, on a inscrit en tête de l'ordre du jour de jeudi la loi sur les syndicats professionnels votée par le Sénat.

**Mercredi, 12 mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion de la loi municipale. Vote de plusieurs articles sans grande importance.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une circulaire de M. Schnerb. — Attentat contre le comte de Paris. — Au Tonkin. — Allemagne. — Espagne.

13 mars 1884.

La mode est aux enquêtes. Pendant que la commission des quarante-quatre poursuit son étude sur la crise ouvrière, le gouvernement, de son côté, ouvre une instruction sur l'état des esprits dans le pays, état qui préoccupe et inquiète vivement le cabinet. Nos ministres savent que la faveur populaire est

ondoyante et changeante. Aussi, au lendemain d'élections législatives, départementales ou communales, qui dans ces derniers temps ont accusé un réveil de l'esprit conservateur, a-t-il jugé qu'il y avait un intérêt pressant à faire un recensement général de la situation des partis politiques en France. Dans ce but, M. Schnerb, directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle un certain nombre de questions leur sont posées avec invitation d'avoir à répondre point par point. Le gouvernement, par exemple, désire savoir quel résultat a amené dans le parti conservateur la mort de M. le comte de Chambord; quelle est exactement la situation du parti bonapartiste dans nos départements, etc., etc.

Précédemment déjà, le même Schnerb se crut à la veille de découvrir quelque grave complot, et l'an dernier, on se le rappelle, il envoya dans les départements de l'Ouest, deux « fins limiers », ou, pour parler plus exactement, deux benêts qui prirent l'œuvre du bon abbé Lémann, « l'Alliance catholique, » pour une vaste association légitimiste. La préfecture elle-même paya dix mille francs des brevets de « zouaves » fabriqués par un sieur Pech de Cadel, et fit répandre le bruit, par les feuilles gouvernementales, que le cabinet était sur la piste d'une vaste conspiration. Dix-huit légions embrigadaient, de Brest à Laval, tous les royalistes de l'Ouest.

On n'a pas oublié le succès de fou rire qu'obtinrent les récits mythologiques du *Voltaire*. La nouvelle circulaire de l'ancien collaborateur de M. de Pène ne va-t-elle pas susciter les mêmes mystifications, si elle est prise au sérieux par les préfets? Ou c'est une diversion, ou c'est une menace, ou c'est la préface d'une proscription.

Aussi ne serions-nous pas surpris, d'apprendre bientôt que les princes d'Orléans vont être l'objet de mesures de rigueur.

Les radicaux et les jacobins, ne pouvant se faire d'illusions sur l'état des esprits en France et constatant que toutes leurs manœuvres pour agiter l'opinion publique avortent misérablement, ont pensé que le moment était venu de frapper un grand coup.

Les finances publiques étant, de leur fait, dans un état déplorable,

La confiance diminuant chaque jour,

Le travail et les affaires se raréfiant de plus en plus, ils ont

pensé qu'il y aurait peut-être avantage pour eux à ne point insister sur l'enquête ouvrière, qui donne de si piteux résultats, et sur la révision, qui n'en donnera pas du tout, et les voilà en train d'organiser une grande conspiration orléaniste.

La circulaire adressée aux préfets par M. Schnerb, est un excellent tremplin pour les exercices de haute acrobatie radicale et jacobine.

Déjà des plumes et des voix autorisées ont rédigé et prononcé d'ardents réquisitoires. De nombreux journaux, parmi lesquels le *Temps*, le *Soir*, les *Débats*, le *Télégraphe* et le *National*, sont signalés comme se livrant en catimini à l'élevage des coqs gaulois.

L'affaire prendra donc une certaine importance d'ici à une quinzaine de jours. Dans un mois, l'inquiétude jacobine et radicale sera extrême. Dans six semaines, on affirmera que la République est en péril, et il ne sera pas possible au gouvernement de refuser aux bons jacobins et aux vertueux radicaux l'envoi en exil de tous les princes de la famille d'Orléans.

Ainsi soit-il! Nous ne doutons pas, quant à nous, que cette mesure à la fois libérale et équitable n'augmente dans de notables proportions le budget des recettes, ne comble le déficit, ne fasse renaître la confiance et n'inaugure enfin une ère de prospérité inouïe.

Et vive la République!

—

Ce qu'il y a de curieux dans cette affaire, c'est la responsabilité qu'on a la prétention de laisser peser sur un sous-ordre. Toujours même lâcheté de ce cabinet, toujours même mauvaise foi.

A qui prétendra-t-on faire accroire qu'un document de cette importance ait pu être délibéré, transmis aux préfets par un collaborateur du ministre, sans l'assentiment de son chef, et même sans l'adhésion du gouvernement!

Il est évident, pour tous ceux qui savent comment les choses se passent, que, si M. Schnerb a écrit la circulaire, c'est sur les ordres et les inspirations de M. Waldeck-Rousseau et après approbation du président du conseil.

Il serait en vérité par trop commode, de désavouer après coup le signataire de telles instructions pour dégager le véritable auteur.

—

Quand de telles excitations descendent des régions gouvernementales, faut-il s'étonner de voir des faits y répondre? Pour notre part nous ne le pouvons pas, et un attentat à la dynamite dirigé contre le Comte de Paris ces jours derniers, ne nous a paru que la mise en pratique des doctrines de nos gouvernants. Voici ce qui s'est passé :

Le 7 mars, au soir, à Lyon, un individu apportait dans les bureaux de Messageries du chemin de fer une petite caisse qu'il faisait enregistrer à l'adresse de Monsieur le Comte de Paris, rue de Varennes, 57, à Paris.

La forme des lettres composant l'adresse éveilla un soupçon dans l'esprit des employés, qui firent appeler le commissaire de police du quartier. Celui-ci partagea les doutes des employés du chemin de fer, défendit d'expédier la boîte et fit venir un artificier qui, avec les plus grandes précautions, ouvrit le couvercle supérieur.

On se trouva en présence d'une machine infernale composée d'une forte boîte plate en fer dont un des côtés était mis en communication avec un mouvement d'horlogerie qui, lors de l'ouverture d'une des parois, devait faire levier et baisser un cran en forme de gâchette sur des capsules de fulminate.

Cette machine infernale a été transportée à l'arsenal, où son contenu sera analysé.

La dimension de la boîte laisse supposer qu'un accident terrible se serait produit lors de l'explosion.

Sans le hasard, — qui a remplacé la Providence aux yeux des libres-penseurs — l'histoire aurait eu un crime de plus à inscrire au passif des révolutionnaires.

—

Au Tonkin, des opérations militaires importantes sont commencées.

Le 9 mars, la colonne du général Négrier a enlevé deux forts appelés Nasu et Doson, situés près de Yen-Dinh, à 12 kilomètres à l'est de Bac-Ninh. Les pertes des Français sont très faibles; un seul officier a été tué.

L'ennemi s'est replié sur les positions fortifiées qui entourent Bac-Ninh.

La colonne du général Brière de l'Isle est arrivée le 10, sans être inquiétée, à Chi, près Duong, où a eu lieu, le 11, le passage du canal des Rapides. La jonction avec la colonne Négrier est opérée.

Une reconnaissance a été faite à cinq kilomètres de Song-Chi : elle n'a rencontré aucun ennemi.

On croit que les Chinois se préparent à battre en retraite, croyant être tournés par les mouvements combinés de nos deux colonnes sur les côtes Nord et Est de Bac-Ninh.

La prise de cette ville est imminente.

—

L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu le 6 mars.

Dans le discours du trône, l'empereur déclare que les relations de l'Empire avec les puissances étrangères sont très satisfaisantes. Il fait ressortir les tendances pacifiques de l'Allemagne et la solidarité des intérêts de ce pays avec les puissances voisines et amies, qui assurent, autant qu'il est permis aux hommes de le prévoir, le maintien de la paix, non seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour les autres États.

P. CHANTREL.

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché a repris une bonne physionomie ; il a fini de broyer du noir, et il escompte la prise de Bac-Ninh, qui viendra à la grâce de Dieu. La loi sur les instituteurs est ajournée ; ils peuvent faire carême sur leurs appointements.

La grosse question, à l'heure actuelle, c'est le dépôt du budget de 1885 ; c'est une étude assez aride, et nous en demandons d'avance pardon à nos lecteurs.

Le budget ordinaire est fixé en recettes à 3 048.720.927 fr., et en dépenses, à 3.025.373.006 fr. ; il y a donc un excédent de 176.183 francs ! !

Ces chiffres impliquent, par rapport à 1884, une augmentation de 22.196.410 fr. en recettes, et de 23.171.738 fr. en dépenses.

On se trouve, pour les dépenses, en présence de charges nouvelles obligatoires dont voici l'état sommaire :

Service des nouvelles rentes 3 0/0 amortissables et des obligations du Trésor à court terme, 7.005.000 fr. ; — pensions du personnel de la marine (lois votées), 2.993.700 fr. ; — frais de construction de lignes télégraphiques souterraines, transférées du budget extraordinaire au budget ordinaire, 800.000 fr. ; — conventions nouvelles avec les Compagnies de Chemins de fer, 3.400.000 fr., plus 1.995.075 fr. pour annuités de subventions anciennes et garanties d'intérêts ; — frais d'exploitation du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, 974.500 fr. ; — câble télégraphique sous-marin du Tonkin, 315.000 fr. ; — élections sénatoriales, 370.000 fr. ;

— constitution de l'état civil des indigènes musulmans, 300.000 fr. ; — supplément de dépenses résultant du développement de la fabrication des tabacs, 2.800.000 fr. ; — frais de justice criminelle, 1.275.000 fr. ; — télégraphie internationale, 844.000 fr.

Si les prévisions de recettes sont en augmentation de 22 millions, malgré les moins-values constatées depuis le commencement de l'année, c'est qu'on s'est appliqué à faire rendre aux impôts existants la totalité des sommes légitimement dues au Trésor.

En surveillant mieux les bouilleurs de crus, on fera profiter à la taxe des alcools un supplément de 15 millions.

La répression des fraudes sur les vinaigres amènera une plus-value de 2 millions dans la rentrée de l'impôt.

En modifiant la taxe sur les liqueurs, c'est-à-dire en l'appliquant non pas sur le degré du produit livré à la consommation, mais sur le volume total considéré comme alcool pur, après fabrication, on obtient une rectification de 10 millions.

Pour faire face à ces dépenses, le ministre des finances sera autorisé à émettre successivement, au mieux des intérêts du Trésor et jusqu'à concurrence des crédits ouverts pour 1885 au titre du budget sur ressources extraordinaires, des obligations du Trésor à court terme dont l'échéance ne pourra dépasser 1890.

Cette détermination sonne le glas de l'amortissable ; elle était prévue depuis qu'on sait à quel point la réalisation d'un emprunt en cette forme est coûteuse.

Le traité renouvelé avec la Compagnie des allumettes assure au Trésor, en 1885, un million de plus qu'en 1884.

Les droits de mutation entre vifs à titre gratuit et les droits de succession seraient perçus en Algérie comme en France ; en outre, on y appliquerait aux alcools, non pas le droit de 156 fr. 25 par hectolitre comme en France, mais un droit de 100 fr. Augmentation aux recettes de 8 millions, dont 2 millions pour la première et 6 millions pour la seconde.

L'augmentation constante des tabacs promet d'atteindre 3.357.000 f. de plus qu'en 1884 ; la taxe sur les fruits secs destinés à faire le vin, donnerait 1 million ; les postes et télégraphes, 3.696.000 fr.

Telles sont les principales modifications apportées au budget des recettes. On voit que l'équilibre n'est qu'un mot.

Reste le budget sur ressources extraordinaires s'élevant à 208.121.818 fr. dont 85 millions pour la guerre, 17.871.215 fr. pour la marine et les colonies, et 105.250.603 fr. pour les travaux publics.

A. H.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## LA CROIX

(Suite. — V. le numéro précédent.)

### II.

Nous avons contemplé la Croix dans les figures et les prophéties ; nous devons recueillir avec un cœur docile ses sublimes enseignements.

Les enseignements de la Croix sont l'abrégé de toute la doctrine et de toute la morale du divin Maître ; ils sont le résumé du christianisme tout entier. Aussi saint Paul, le docteur des nations, affirmait « ne savoir que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié (1). »

Et d'abord le *Dieu inconnu* (2) que l'Apôtre annonçait à l'Aréopage d'Athènes et au monde enseveli dans les ténèbres et l'ombre de la mort (3), s'est révélé sur la Croix dans tout l'éclat de ses perfections infinies.

Ici apparaissent en effet la souveraineté et la toute-puissance de Dieu qui réclamaient une satisfaction proportionnée à sa dignité outragée. Ici apparaît la sagesse éternelle qui a uni Dieu et l'homme dans l'œuvre de cette satisfaction, demandant à la nature humaine ses infirmités et ses douleurs, demandant à la personne divine ses mérites infinis. L'efficacité de la rédemption surpasse de beaucoup le malheur et les ruines qu'elle devait réparer; car elle rend à Dieu une gloire infiniment supérieure à l'hommage de toutes les créatures, et élevant l'homme au-dessus de la grandeur d'où il est déchu, elle le contraint de s'écrier dans sa reconnaissance et son admiration : « O heureuse faute, qui nous a mérité un tel Rédempteur ! »

« Le Rédempteur cloué à la Croix avec ses bras étendus est

(1) Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum et hunc crucifixum (1 Cor., II, 2).
(2) Act., XVII, 23.
(3) Luc, I, 79.

le livre ouvert de la justice de Dieu ; et le doigt de l'Éternel y a écrit avec du sang et des blessures, en caractères plus durables que ceux qu'on grave sur des tables de pierre : Je suis le Dieu juste ; je suis Celui qui punit le péché..... La Croix nue et dure, rougie de sang, avec sa honte, ses outrages et ses douleurs, ses angoisses poignantes, son épouvantable agonie et son complet délaissement du côté de Dieu : voilà la manifestation du Dieu juste dans la personne du Christ. Autant de blessures dans le corps du divin Crucifié, autant de témoins ; autant de gouttes de sang, autant de voix qui crient dans l'univers et qui font entendre, à travers tous les siècles jusqu'à la fin des temps cette vérité, que Dieu est juste et que ses jugements sont terribles et « qu'il est épouvantable de tomber entre les mains du Dieu vivant (1) » (2).

Aussi la Croix nous apprend la grandeur du péché.

« J'ai péché, dit l'impie, et que m'est-il arrivé de triste ? » *Peccavi et quid mihi accidit triste* (3) ? Qu'est-ce que le péché ? dira le chrétien dominé par ses passions et cherchant une excuse à sa faiblesse : le péché, ce plaisir d'un instant, cet entraînement qu'a subi le cœur ; le péché, ce plaisir, cette satisfaction à la chair en révolte ? — Le péché est la révolte contre Dieu, contre sa loi, c'est le mépris de son autorité, de sa sagesse, de sa bonté, de son amour, de sa miséricorde, de sa justice, de sa perfection infinie.

Jésus-Christ crucifié, abreuvé d'outrages, couvert de plaies, défiguré, couronné d'épines, cloué à un gibet infâme, voilà l'image du péché, voilà l'homme tel que l'a fait le péché.

Et pourtant le Sauveur a dit : « Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous et sur vos enfants, car si le bois vert est ainsi traité, que sera-ce du bois sec (4) ? » Si le Fils de Dieu a subi le supplice de la Croix parce qu'il a pris sur lui nos iniquités (5) ; s'il est mort pour satisfaire à la justice de son Père, est-ce que le péché lui-même n'a pas quelque chose de l'infini qu'il outrage et de la satisfaction infinie qu'il repousse et qu'il méprise ?

S'il est vrai que Jésus-Christ a été crucifié à cause de nos

(1) Hebr., x, 31.
(2) Hettinger : *Apologie du christianisme*, 4e volume.
(3) Eccli. v, 4.
(1) Luc. xxiii, 28.
(2) Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum... cujus livore sanati estis. (I. *Petr.* ii, 24).

péchés (1), à cause des péchés que nous avons commis et que nous commettons tous les jours, il faut en conclure que, par chacun de ces péchés, nous prenons une part plus grande et par conséquent plus criminelle aux douleurs et au supplice de notre Sauveur et à l'œuvre déicide de ses bourreaux. Il faut en conclure que nos péchés ont crucifié Jésus-Christ et que chaque péché renouvelle le supplice de la Croix, que chaque péché est un outrage à Jésus-Christ crucifié pour nous. Aussi saint Paul affirme que « par le péché nous crucifions de nouveau le Fils de Dieu dans nos cœurs » : *Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei* (2). « Celui qui commet le péché, dit encore le grand Apôtre, foule aux pieds le Fils de Dieu ; il profane le sang du nouveau Testament par lequel il a été sanctifié (3). »

La Croix est encore la plus haute, la plus touchante manifestation de l'amour de Dieu pour nous. Elle est le plus sublime enseignement de la charité qui résume le christianisme tout entier ; de la charité qui est « la plénitude de la loi (4), » « le lien de la perfection (5). »

La Croix est la sublime manifestation de Dieu, « qui a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique... afin que le monde fût sauvé par lui (6), » de Dieu qui « est charité (7). »

Comment le pécheur douterait-il du pardon, en présence de la Croix sur laquelle Dieu est mort pour le sauver et lui ouvrir le ciel ? Sur la Croix, le Fils de Dieu étend ses bras pour réunir tous les hommes dans sa miséricorde infinie. « J'ai étendu, dit-il, mes bras vers ce peuple incrédule et qui ne veut pas de moi (8). » « Jérusalem, Jérusalem, toi qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, comme la poule rassemble ses petits sous ses aîles, et tu ne l'as pas voulu (9) ! »

Comment la Croix ne serait-elle pas la plus éloquente leçon de l'amour des hommes ? Elle les a tous rachetés au même prix

(1) Vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra. (*Isaiæ*, LIII, 5.)
(2) Hebr. X, 29.
(3) Hebr. VI, 6.
(4) Rom. XIII, 10.
(5) Col. III, 14.
(6) Joan. III, 16-17.
(7) Isaiæ, LXV, 2.
(8) Math. XXIII, 37.
(9) I Joan. IV, 16.

et par le même sacrifice, elle a fait de tous les fils bien-aimés du Père, les frères et les cohéritiers de Jésus-Christ.

Saint Jean, qui a appris sur le cœur de l'adorable Maître et au pied de la Croix, la loi de la divine charité, a dit : « Celui qui n'aime pas demeure dans la mort... Nous avons connu la charité de Dieu en ce qu'il a donné sa vie pour nous, et nous devons aussi donner notre vie pour nos frères. Que si quelqu'un possède les biens de ce monde et que, voyant son frère dans la nécessité, il lui ferme ses entrailles, comment la charité de Dieu demeurerait-elle en lui (1) ? »

Le missionnaire place la Croix sur son cœur pour soutenir son courage, et il la plante tout d'abord sur les plages barbares auxquelles il vient apporter la lumière de l'évangile et la loi de la charité. Les servantes des pauvres et de tous les infortunés trouvent dans la Croix l'inspiration de leur sublime dévouement. Et quand la nature humaine est près de défaillir, quand les plaies hideuses du corps, les misères et les hontes de l'âme soulèvent le cœur de dégoût, elles baisent avec un indicible amour la Croix qui est leur force, leur joie et leur espérance.

C'est que ce grand et divin mystère nous révèle la dignité de l'homme racheté par le sang et la mort d'un Dieu, l'égalité de tous dans les hontes de la prévarication et dans la puissance et les gloires du sacrifice rédempteur.

Saint Paul, descendu des hauteurs du ciel, proteste « qu'il ne se glorifie que dans la Croix de Jésus-Christ » : *Mihi autem absit gloriari nisi in Cruce Domini nostri Jesu Christi* (2). « Vous avez été rachetés à un grand prix, dit-il, glorifiez et portez Dieu dans votre corps (3). » Et l'apôtre saint Pierre, enseignant aux fidèles l'obligation de la sainteté, en appelle à la dignité du chrétien : « Puisque vous invoquez comme votre Père celui qui juge sans acception de personne, sachant que vous n'avez pas été rachetés par des biens corruptibles, par l'or et par l'argent, mais par le sang précieux de l'Agneau sans tache (4). »

Jésus-Christ n'est pas mort seulement pour une nation, pour une caste, pour les riches et pour les puissants : « Il s'est donné pour la rédemption de tous » : *Dedit redemptionem semet-*

(1) I Joan. III, 14, 16, 17.
(2) Coloss. III, 11.
(3) Galat. III, 28.
(4) I Petr. I, 17, 18, 19.

*ipsum pro omnibus* (1) et « pour tous il n'y a de salut qu'en lui seul » : *Non est in alio aliquo salus* (2).

Le Dieu de la crèche et de l'étable, le Dieu de l'humble atelier de Nazareth, le Dieu qui n'avait pas une pierre où reposer sa tête, le Dieu du Calvaire et de la Croix est le Dieu des petits, des pauvres, de tous les vaincus, de tous les méprisés, de tous les délaissés de la terre.

Ah ! je comprends maintenant ce cri de la grande âme de saint Paul : « Il n'y a plus ni gentil, ni juif, ni barbare, ni scythe, ni esclave, ni homme libre, car Jésus-Christ est en tout et en tous (3) ; vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ (4). »

Comment l'oppression des faibles, le mépris des pauvres, l'esclavage avec ses hontes et ses cruautés, auraient-ils résisté à cet enseignement de la Croix à cet enseignement de l'amour et du sacrifice d'un Dieu ?

Aussi, entendez les nobles et fières paroles de saint Jean Chrysostome : « Quand tu fais sur toi le signe de la Croix, arme ton front d'une grande confiance, protège ton âme pour la liberté ; car tu as été racheté à un grand prix, *ne sois donc pas l'esclave des hommes* (5). Considère donc, poursuit le grand orateur, le prix qui a été payé pour toi, et tu ne seras l'esclave d'aucun homme (6). »

Le mystère de la douleur est le grand mystère de toute vie humaine, la Croix est la divine explication de ce mystère. Elle nous apprend la beauté, la puissance et la gloire de la souffrance et des larmes. Le divin Crucifié dit à tous ceux qui passent en pleurant sur les tristes chemins de cette terre : « O vous qui passez, arrêtez-vous et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne (7) ! »

La Croix, la douleur, c'est la condition de la récompense et du triomphe, « car il a fallu que le Christ souffrît et qu'il entrât ainsi dans la gloire » : *Opportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam* (8).

La Croix, la douleur généreusement acceptée, c'est l'union

(1) I Tim. II, 6.
(2) Act. IV, 12.
(3) Galat. VI, 14.
(4) I Cor. VI, 20.
(5) I Cor. VII, 23.
(6) In Math. cap. LIV, 4.
(7) Thren. I, 12.
(8) Luc. XXIV, 26.

parfaite avec le divin Maître. On a dit : « se résigner, c'est mettre Dieu entre la douleur et soi. » Il y a mieux encore : mettre Dieu avec soi et en soi. Or, par la douleur, nous sommes unis au Rédempteur : *Cum ipso sum in tribulatione* (1) : par elle nous sommes fixés à la Croix avec Jésus-Christ : *Christo confixus sum Cruci* (2) ; par elle, la vie de Jésus-Christ est manifestée dans nos corps eux-mêmes et notre chair meurtrie porte les stigmates glorieux du Crucifié : *Ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali* (3).

Mais la Croix est la source des divines consolations. C'est surtout du haut de la Croix que le divin Maître fait entendre ces paroles de sa tendresse : Venez à moi, vous qui travaillez et qui êtes accablés et je vous soulagerai, et vous trouverez le repos de vos âmes » (4).

Avec la consolation, elle donne la joie : « Vous tous qui avez part à la passion de Jésus-Christ, réjouissez-vous, » dit l'apôtre saint Pierre (5). Cette joie, elle embaume le cœur et la vie ; et la tristesse et les larmes disparaissent dans une félicité surhumaine. « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés » (6). Et cette félicité a des séductions qui attirent et qui ravissent les cœurs. Sainte Thérèse s'écrie : « Souffrir ou mourir », et sainte Madeleine de Pazzi, plus héroïque encore, ajoute : « Non pas mourir, mais souffrir ; » cette félicité déborde l'âme et elle éclate en des accents qui ont étonné la terre : « Je surabonde de joie dans toutes mes tribulations, » s'écrie l'apôtre saint Paul : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra* (7).

La douleur unie à la Croix est la transfiguration surnaturelle et la beauté divine des âmes ; elle est la puissance souveraine qui expie, qui rachète et qui sauve.

Aussi, la Croix est le signe des grandes et divines missions, le sceau réservé des œuvres que Dieu inspire, la puissance surnaturelle qui accomplit et ces missions et ces œuvres. « Je me plais dans mes infirmités, dit l'Apôtre, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les angoisses pour

(1) Ps. xc, 15.
(2) Galat. ii, 19.
(3) II Cor. iv, 11.
(4) Matth. xi, 24.
(5) I Petr. iv, 13.
(6) Matth. v, 5.
(7) II Cor. vii, 4.

Jésus-Christ ; car ma puissance me vient de mon infirmité elle-même » : *Cum enim infirmor, tunc potens sum* (1).

Tout ce qui est vil et abject est né dans l'égoïsme et dans le plaisir ; tout ce qui est noble, tout ce qui est grand, tout ce qui est beau, tout ce qui est héroïque est né dans le sacrifice, au pied de la Croix et dans le sang de Jésus-Christ.

Nul n'est appelé à servir la vérité méconnue, la justice outragée, les saintes causes abandonnées, s'il n'accepte le calice de Gethsémani, s'il ne boit le fiel et le vinaigre, s'il ne porte au front la couronne d'épines, s'il n'embrasse avec amour la Croix sur laquelle il faut souffrir, se taire et mourir.

O apôtres du progrès et de la grandeur humaine, pourquoi donc repoussez-vous cet enseignement de l'abnégation, du sacrifice et de l'héroïsme ? Pourquoi repoussez-vous ces divines révélations qui apaisent, qui consolent la douleur et qui la transfigurent dans la félicité ?

O apôtres de la libre pensée, ô prétendus amis du travailleur et du pauvre, ô philosophes, ô sages, ô politiques, qu'avez-vous donné, que donnez-vous à ceux qui souffrent et qui pleurent, pour remplacer l'amour et les promesses de Dieu ? Que mettez-vous dans leurs mains fatiguées et sur leurs lèvres pâlies par la privation et par la souffrance, quand vous leur avez ravi la Croix de Jésus-Christ ?

Ah ! je vous en supplie, ne touchez pas à ce trésor du pauvre, à cette consolation des cœurs brisés ; ne touchez pas à ce livre du peuple ! Laissez la Croix étendre ses bras au foyer attristé, dans la mansarde froide et nue ! Laissez la Croix dans la demeure de l'ouvrier qui gagne à la sueur de son front le pain de ses enfants : elle lui parle de résignation, de mérites divins et de joies éternelles ! Laissez la Croix à l'épouse désolée qui ne peut dire qu'à Dieu seul et les tortures secrètes de son cœur et les désenchantements de sa vie ! Laissez la Croix à cette mère qui pleure sur un cercueil : laissez-lui, avec la Croix, le Dieu qui a rendu à la veuve de Naïm le fils qu'elle avait perdu et qui a vu sa mère debout dans l'immensité de sa douleur au pied de sa Croix sanglante ! Laissez à tous les malheureux, à tous les trahis, à tous les abandonnés, la Croix du Dieu qui a voulu connaître l'ingratitude, la douleur, l'outrage et l'abandon ! Laissez la Croix à l'indigent qui se dit : Dieu a eu soif et on lui a donné du fiel et du vinaigre ! Laissez la Croix au mou-

(1) Ibid. XII, 10.

rant qui baise le corps meurtri, la tête couronnée d'épines, les pieds sanglants de son Dieu et qui dit : Dieu a souffert, il est mort, et il est mort pour moi !

Je vous en supplie, ne repoussez pas la Croix de Jésus-Christ. Un jour peut-être, elle sera votre seul espoir, votre dernier refuge et vous redirez cette prière que la vue d'un crucifix arrachait à un poète de notre temps,

Au moins crédule enfant de ce siècle sans foi :

« O Jésus, pardonne-moi. Je suis né dans un siècle impie et j'ai beaucoup à expier..... Pardonne à ceux qui te blasphèment! Ils ne t'ont jamais vu, sans doute, quand ils étaient au désespoir ! O Christ, les heureux de ce monde pensent n'avoir jamais besoin de toi ! pardonne : quand leur orgueil t'outrage, leurs larmes les baptisent tôt ou tard ; plains-les de se croire à l'abri des tempêtes, et d'avoir besoin, pour venir à toi, des leçons sévères du malheur..... C'est un instrument de supplice qui t'a servi à monter au ciel et qui t'a porté, les bras ouverts, au sein de ton Père glorieux : et nous, c'est aussi la douleur qui nous conduit à toi comme elle t'a amené à ton Père ; nous ne venons que couronnés d'épines nous incliner devant ton image ; nous ne tombons à tes pieds sanglants qu'avec des mains ensanglantées, et tu as souffert le martyre pour être aimé des malheureux. »

Les enseignements de la Croix résument toute la morale de l'Évangile : Écoutez le divin Maître : « Que celui qui veut venir après moi, se renonce soi-même ; qu'il prenne sa Croix et qu'il me suive (1). » — « Tout ce que nous recherchions dans nos désirs déréglés, a dit saint Augustin, Jésus-Christ s'en priva pour le rendre méprisable. Tout ce que nous voulions éviter, en dépit de la sagesse, il le souffrit : car on ne saurait commettre un péché qu'en recherchant ce qu'il a méprisé ou qu'en fuyant ce qu'il a enduré (2). » — « Quel orgueil sera guéri, s'il ne l'est par l'humilité du Fils de Dieu ? Quelle avarice sera guérie, si elle ne peut l'être par la pauvreté du Fils de Dieu ? Quelle colère sera guérie, si elle ne l'est par la patience du Fils de Dieu ? Quelle impiété sera guérie, si elle ne l'est par la charité du Fils de Dieu (3) ? »

(1) Matth. XVI, 24.
(2) S. August. *De vera religione*, cap. XVI.
(3) Id *De agone Christi*, cap. XI.

Enfin, la Croix est le livre des Saints : elle est pour eux la source première des lumières surnaturelles. Le curé d'Ars, à qui on demandait où il trouvait les réponses aux questions si nombreuses, si délicates et si élevées qui lui étaient proposées chaque jour, montrait son prie-Dieu et son crucifix.

Le Docteur angélique affirmait que sa science lui venait surtout de la prière au pied de la Croix.

O vous donc qui demandez une foi plus ardente ; vous qui voulez pénétrer le sens de l'Évangile ; vous qui hésitez sur les chemins obscurs de votre vie ; vous qui désirez de plus vives lumières, prenez et lisez, prenez et lisez le livre divin de la Croix :

« C'est là, dit Bossuet, que Jésus-Christ étendant les bras. nous ouvre le livre sanglant dans lequel nous pouvons apprendre tout l'ordre des secrets de Dieu, toute l'économie du salut des hommes, la règle fixe et invariable pour former tous nos jugements, la direction sûre et infaillible pour conduire droitement nos mœurs : en un mot, le mystérieux abrégé de l'Évangile et de toute la théologie chrétienne... O Croix, que vous donnez de grandes leçons ! O mon Crucifix, que vous répandez de vives lumières ! Mais elles sont cachées aux sages du siècle : nul ne vous pénètre qu'il ne vous révère ; nul ne vous entend qu'il ne vous adore. »

*(A suivre.)* Mgr Turinaz.

---

# L'HÉRÉSIE LIBÉRALE

Le temps a marché rapidement depuis 1850. Les idées l'ont suivi. Quand on relit ce qui s'écrivait alors, ce qui passionnait les âmes, ce qui enthousiasmait la génération ardente qui nous a précédés, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse : malgré la leçon cruelle des événements, nous n'en sommes guère devenus plus sages. Les autres « panacées » sociales d'alors, qui devaient tout guérir, fournissent aux réformateurs d'aujourd'hui, qui oublient de se réformer eux-mêmes, la matière inépuisable pour des amplifications nouvelles, aussi creuses mais moins éloquentes que celles qui fatiguaient les oreilles de nos parents. Nous n'avons rien gagné. En revanche, nous avons

beaucoup perdu. Les avertissements n'ont pas manqué à nos pères plus qu'à nous, mais l'aveuglement semble héréditaire. Nous craignons fort que nous songions à nous corriger quand il sera trop tard.

Qui aurait dit, en 1850, que le libéralisme tout entier, sur toute la surface de l'Europe, aboutirait en trente années, à ce que nous le voyons être aujourd'hui? Qui eût osé prédire que cette fière doctrine de *liberté absolue en tout, pour tous*, qui affolait les intelligences et séduisait les cœurs, deviendrait bientôt la formule même idéale du despotisme absolu; et, par la plus honteuse volte-face dont l'histoire fasse mention pour la flétrir, en arriverait de chute en chute, à proclamer l'État — l'ennemi d'alors — souverain maître des âmes comme des corps, l'État-Dieu, pour tout exprimer en un mot?

L'impossible alors, est aujourd'hui non seulement possible, mais réalisé; nous l'avons sous les yeux; nous le sentons peser sur nos âmes et sur celles de nos enfants.

Afin qu'on ne nous accuse pas d'exagération, citons avec le *Bien public* de Gand, quelques pages très sensées d'un écrivain peu suspect d'intransigeance vis-à-vis de la société moderne : *Louis de Carné.*

Le comte de Carné, ami de Montalembert, appartenait à cette école confiante et généreuse à l'excès, qui a fourni à l'Église tant de brillants défenseurs, mais s'est obstinée trop longtemps, malgré les faits, malgré les avertissements répétés de la Mère, à poursuivre et à caresser un rêve : la paix, l'alliance, plus que cela, la concorde et l'amitié entre le mal et le bien, entre l'erreur et la vérité, entre la société issue du christianisme et la société fille de la Révolution.

Qu'on substitue dans ce qu'on va lire, aux mots *jacobins, jacobinisme,* les mots *libéraux, libéralisme,* et qu'on nous dise si cette éloquente et profonde exposition de la théorie jacobine n'est pas la photographie exacte du libéralisme contemporain!

Nous laissons la parole à M. de Carné :

Le jacobinisme est une protestation de la nature déchue contre la loi qui, depuis dix-huit siècles, travaille à la relever.

Depuis le sacrifice du Calvaire, l'âme humaine a une destinée trop haute et a été rachetée à trop haut prix pour demeurer soumise, *dans les choses de la conscience,* à un autre pouvoir *qu'à celui de Dieu même,* s'exerçant par l'intermédiaire de l'institution spirituelle soutenue et inspirée par Lui. De là cette distinction des deux puissances, base de toute la civilisatiom moderne, demeurée inébranlable, lors même qu'au moyen-âge une complète harmonie entre les croyances et les mœurs, entre les enseignements dogmatiques de l'Église et les intérêts politiques de l'État, faisait concorder les deux pouvoirs dans une action commune.

*Ce fut cette distinction des deux puissances* par laquelle l'homme avait conquis la plénitude de sa dignité morale, que le jacobinisme *prétendit enlever au monde ;* c'est un retour aux idées sur lesquelles s'appuyaient les sociétés polythéistes qu'il est venu présenter *comme une doctrine de régénération et de progrès.*

Dépositaires des traditions primitives, gardiens des fragments épars de vérité par lesquels vivait le monde, les gouvernements des sociétés antiques étaient en même temps des sacerdoces. La tentative commencée par le jacobinisme *et reprise de nos jours en sous-œuvre,* consiste à rendre aux pouvoirs politiques la souveraine autorité qu'ils exerçaient dans les temps antérieurs au christianisme, en dépouillant ces pouvoirs du caractère religieux qui avait été le principe de cette autorité même.

Abaisser l'individu pour grandir la nation ; rendre à la puissance publique l'extension *qu'elle a perdue depuis l'avènement dans le monde du véritable pouvoir spirituel ;* faire refleurir enfin le *dévouement sans la dévotion,* en suscitant des Décius philosophes et des Cincinnatus sensualistes, tel fut le but où tendait, dans ses aspirations sauvages, l'école qui avait formé son léger bagage philosophique des souvenirs de Plutarque et des apophthègmes de Rousseau.

Confondant la sphère où vivent les âmes avec celle où s'écoule la vie terrestre, *elle revendiqua pour l'État* des droits devenus *depuis la parole qui a transformé le monde, l'inaliénable apanage de l'homme privé dans le domaine de la conscience et de la famille.* Sous le prétexte de substituer le sentiment humanitaire au sentiment individuel, l'école jacobine fait disparaître l'homme devant la patrie; en anéantissant jusqu'aux distinctions naturelles par l'égalité absolue qu'elle proclame

entre les êtres les plus inégalement doués, elle fait tomber d'avance toutes les barrières contre le despotisme ; puis, en attribuant à la nation une mission progressive qui, sous des formes hiérarchiques, ne voile au fond que le matérialisme le plus grossier, elle consacre et sanctifie la tyrannie qui, pour nos pères, s'est appelée la Terreur, et pour nous se nomme le socialisme.

Le principe du gouvernement qui, jusqu'en 1848, tendait à s'établir pacifiquement dans toute l'Europe, *c'est que les droits politiques sont distincts des droits naturels,* les uns appartenant à tous les hommes par le seul fait de la naissance, les autres n'étant départis que dans l'intérêt de la société qui les confère. De là les classifications établies, ou maintenues, les différences introduites ou respectées dans l'éducation, dans les habitudes et dans les fortunes : de là, la limitation des drois électoraux en raison des intérêts qu'on représente ou de la capacité dont on possède le signe légal. Ces inégalités, *oppressives lorsqu'elles ne disparaissent pas devant le travail et le talent,* deviennent l'instrument d'une activité féconde et d'un progrès continu, *lorsque l'État élève le niveau des droits avec celui des richesses et des intelligences.* Ce régime provoque nécessairement l'inégalité dans l'ordre politique, comme la concurrence dans l'ordre industriel, et la concurrence engendre, il est trop vrai, des déceptions nombreuses ; mais à moins de regretter pour le riche qui mésuse de sa richesse ou pour l'industriel qui se trompe dans ses spéculations, l'infaillibilité de l'abeille ou l'innocence du castor ; à moins de préférer l'instinct au libre arbitre et l'organisme à la pensée, il faut reconnaître que cet état de chose sera seul possible sur la terre tant que les lois fondamentales de l'humanité n'auront pas été changées, tant que celle-ci persistera à distinguer le droit de l'idiot du droit de l'homme de génie.

*Or, c'est cette différence* dont les jacobins et leurs continuateurs nient radicalement la réalité... *Toutes les individualités humaines,* sont, à leurs yeux, *au point de vue social, essentiellement égales.* De là, le suffrage universel et direct, professé *non pas à titre de système politique,* mais comme droit naturel préexistant. Les dons de la nature n'ouvrent-ils pas, s'écrient-ils, pour les êtres auxquels ils ont été gratuitement départis, une source d'intarissables jouissances morales? Pourquoi le pouvoir serait-il attribué au petit nombre, qui est en mesure d'en

abuser, plutôt qu'au grand nombre auquel il importe d'être défendu contre les abus ? Pourquoi, sous le double rapport du bien-être et des droits politiques, le fort recevrait-il plus que le faible ? Est-il juste d'ajouter aux souffrances de la faiblesse celles de la privation, et n'est-ce pas un état contre nature que celui qui écrase les petits au lieu de les relever ?

Prenant donc le contre-pied de l'école chrétienne, l'école jacobine prétend trouver dans les besoins la mesure unique des droits, parce que ces besoins lui apparaissent comme le seul fait universel et normal de la nature humaine. Pour elle, l'inégalité dans la répartition des biens de ce monde ne saurait se justifier dans un système strictement limité à l'horizon terrestre, qui n'a plus à tenir compte des perspectives et des espérances que la foi populaire ouvrait dans d'autres siècles. Au moment où la vie future cesse d'être le *complément* de la vie présente, où il n'y a plus à poursuivre au-delà de la tombe la réparation des souffrances endurées sur la terre, le législateur n'a plus en effet qu'une tâche à entreprendre : c'est elle de répartir le moins inégalement possible les douleurs attachées à la condition de l'homme, en préparant une organisation sociale assise sur des principes contraires à ceux qui prévalurent dans le passé. *Depuis que le mal n'est plus une expiation, il est devenu un non-sens,* et c'est sur la terre qu'il faut enfin poursuivre le bonheur si longtemps ajourné aux cieux.

*Absorber la vie privée dans la vie sociale, substituer la puissance de l'État à l'impuissance de la famille, le génie de l'organisme à celui de la liberté, le culte du pouvoir à celui de l'initiative*, tel est le but que se proposaient les jacobins. Les moyens sont l'impôt progressif, la création d'un papier-monnaie au cours forcé, l'absorption des industries par l'État devenu suprême régulateur de la production et des prix, *enfin un système d'éducation qui, en faisant passer tous les citoyens par les mêmes écoles,* AUSSI BIEN QUE PAR LES MÊMES CASERNES, rendra possibles l'égalité des salaires et la communauté des existences, dernier mot de la doctrine.

(LOUIS DE CARNÉ, *Revue des Deux-Mondes*.
La Bourgeoisie et la Révolution française, 1850.)

Le lecteur qui nous aura suivi jusqu'ici, ne contestera pas ce que nous avons affirmé plus haut : l'identité absolue de principes entre le jacobinisme, défini par M. de Carné,

dès 1850, et le libéralisme contemporain. Cette identité est effrayante, mais elle est démontrée.

Le libéralisme ne fait plus qu'un avec ces théories insensées, renouvelées du vieux paganisme, que le christianisme avait balayées, et sur les débris desquelles il avait élevé le noble édifice de la civilisation qui s'effondra au siècle dernier. La négation de l'existence, de la distinction des deux puissances reste bien le dogme fondamental de l'*hérésie* libérale. Aujourd'hui, il n'y a plus de doute.

La définition du comte de Carné est, au fond, celle donnée par l'illustre cardinal Dechamps, en 1877 :

« Le libéralisme est l'école politique qui n'admet, dans le « monde social, qu'une seule puissance souveraine et indé« pendante de l'État; qui nie l'existence, la distinction, « l'harmonie nécessaire des deux puissances... Le libéra« lisme est une sorte de théocratie sans Dieu..... » et, ajoutons-le : contre Dieu.

J. C.

---

## LA MARCHE FORCÉE

L'arrêt rendu par la Cour de cassation de Rome et les nouvelles dispositions votées par les Chambres françaises contre les lois de l'Église, depuis la publication de l'Encyclique aux évêques de France, montreraient, si on ne le savait déjà, qu'il se rencontre certains gouvernements auxquels il est difficile, sinon impossible, de s'arrêter dans leur guerre contre l'Église. C'est le : Marche ! marche ! de Bossuet, qui leur est imposé. Voici comment :

Quand le gouvernement italien est venu s'établir à Rome, il n'y est pas venu tout à fait de son gré. Chacun se rappelle les solennelles déclarations faites au Parlement de Florence par les ministres eux-mêmes qui, quelques jours après, passaient par la brèche de Porta Pia. Le gouvernement s'est décidé à faire ce pas, nous sommes obligé de le croire pour son propre honneur, parce qu'il ne pouvait faire autrement, parce qu'il avait reçu l'ordre de le faire des sociétés secrètes dont il était l'œuvre, parce que la franc-maçonnerie, trouvant l'heure propice, où

l'Europe était sous le coup de la guerre franco-allemande, parce que, disons-nous la franc-maçonnerie l'y a poussé, l'y a jeté, afin qu'il se vît dans la nécessité de battre en brèche le Saint-Siège lui-même.

Tout en faisant une guerre savante et raffinée à l'Église, à la religion, la République française est pleine de courtoisie pour le Saint-Siège, elle lui envoie des diplomates non seulement animés des meilleurs sentiments, mais tels que la monarchie la plus chrétienne n'en pourrait choisir de plus agréables, ni de plus dévoués au Saint-Siège. Pourquoi ? Parce que l'ennemi qu'elle veut abattre, et abattre avec le moins de danger possible, en le dépouillant pièce par pièce, en l'amputant membre par membre, parce que cet ennemi se trouve chez elle.

Quand nous disons ennemi, entendons-nous, nous parlons au subjectif : l'Église de France n'est pas l'ennemie de la République, c'est la République qui se déclare son ennemie. Quand tous les liens qui unissent l'Église à l'État auront été tranchés l'un après l'autre, quand des lois auront été faites qui empêcheront l'Église de se reconstituer, la séparation une fois consommée, la République cessera tout naturellement ses rapports avec le Saint-Siège, ils tomberont d'eux-mêmes. Jusque-là, elle s'efforce de lui donner les assurances les plus respectueuses, les plus sympathiques, pour retarder son intervention ou pour l'atténuer ; en un mot, il n'est sorte de manœuvres qu'elle n'emploie pour l'écarter de son chemin, où il pourrait lui opposer des obstacles.

En Italie, au contraire, la tactique n'est pas la même. Le gouvernement italien a directement affaire au Saint-Siège. La persécution, par les lois, par l'administration, par la presse officielle, officieuse ou attachée au principe du gouvernement, sévit presque partout comme en France, et, de plus, le gouvernement italien n'a pas les même égards que le gouvernement français pour le Saint-Siège : il n'y a pas d'occasion de le miner, de l'amoindrir qu'il néglige.

C'est que le gouvernement français et le gouvernement italien ont chacun leur voie, où ils doivent marcher ; leur mission, qu'ils doivent remplir. C'est leur raison d'être, et, le jour où ils se départiraient du devoir qui leur est imposé, la main qui les soutient les abandonnerait ; et, comme ils se sont aliéné tous les éléments de force gouvernementale, en imprégnant leur administration et leur législation d'un esprit anti chrétien, révolutionnaire, ils tomberaient par terre. Voilà ce qui les arrête

dans le désir qu'ils peuvent avoir d'accueillir dans un esprit d'équité les représentations du Saint-Siège. De bonnes intentions, ils en sont pleins; mais ils n'osent en mettre aucune à exécution, car ils ne sont que des agents, des instruments de la franc-maçonnerie.

Pourquoi la franc-maçonnerie a-t-elle choisi d'abord l'Italie et la France pour y porter la guerre? Parce que, en Italie, se trouve la tête de l'Église, le Pape, et parce que la France est la fille aînée de l'Église. Quand le Pape sera réduit à l'impuissance et la religion ruinée en France, c'est le chef et le bras de l'Église qui se trouveront terrassés. Alors la franc-maçonnerie espère venir facilement à bout de ce qui restera du catholicisme.

Le gouvernement italien a eté introduit dans Rome par la franc-maçonnerie pour saper et renverser le Saint-Siège, et, bien qu'il se rende compte des dangers qu'il se prépare, il croit cependant que s'il refusait de poursuivre sa besogne, la franc-maçonnerie n'hésiterait pas à le faire tout de suite renverser lui-même par les républicains. De son côté, le gouvernement français n'est soutenu par cette secte, qui le fait exciter par les intransigeants, qu'à la condition de laïciser à outrance, c'est-à-dire, de chasser Dieu de partout. C'est ce que le cardinal Guibert écrivait dernièrement dans son mandement de Carême au diocèse de Paris.

Et quand nous disons le gouvernement français et le gouvernement italien, nous entendons parler du régime qu'ils représentent, des partisans de ce régime : les républicains et les italianissimes. Ils sont le produit de la secte, francs-maçons eux-mêmes, et, lorsque la responsabilité du pouvoir les éclaire ils promettent, mais ils ne tiennent pas leurs promesses, parce que toute leur force, et elle n'est pas considérable, ils la tirent de l'appui de cette secte.

Voilà pourquoi nous ne nous faisons pas illusion. Voilà pourquoi nous engageons les catholiques d'Italie et de France à s'organiser, à se tenir prêts, sous la direction de leurs évêques et du Pape. Car il n'est que trop prouvé que si leurs adversaires politiques ne les renversent point, ces deux gouvernements continueront leur guerre, et il ne leur reste plus beaucoup de coups à porter pour que de graves événements religieux se manifestent.

(*Journal de Rome.*)

---

## L'EMPIRE DE LA PROPAGANDE DANS LE MONDE

L'*Unità cattolica* publie, sur le caractère international de la Propagande, des données très opportunes et qui montrent bien tout ce qu'il y a d'exorbitant dans la spoliation décrétée par la justice italienne. Cette spoliation, d'ailleurs, porte en elle-même son châtiment, car, en voulant traiter la Propagande comme un institut national, le gouvernement spoliateur nuit à sa propre influence dans les pays de mission. C'est aussi ce que démontre excellemment l'*Unità cattolica*. Mais le point capital et qui intéresse le monde entier, c'est le caractère universel de la Propagande, et voici les données que publie à ce propos la feuille catholique de Turin :

L'empire spirituel de la Congrégation de la Propagande se divise en Délégations, en Vicariats et en Préfectures Apostoliques.

Les préfets apostoliques sont établis au début des missions et choisis d'ordinaire parmi les simples prêtres; mais la Propagande leur accorde des facultés et des privilèges très étendus. Parfois aussi, les préfectures apostoliques sont assignées à des Ordres religieux, par exemple aux Capucins, en Suisse; aux Jésuites, dans le Madagascar.

A mesure que les progrès de la foi s'étendent et s'affermissent, les Préfectures sont élevées au rang de Vicariats apostoliques, et sont placées alors sous la juridiction d'un vicaire, revêtu de la dignité épiscopale avec le titre d'un siége non résidentiel.

Les Délégués apostoliques sont plus facilement encore revêtus du caractère épiscopal et sont chargés parfois d'une représentation spéciale auprès du gouvernement du pays où ils exercent leur charge.

Les Délégations apostoliqnes relevant de la Propagande sont celles de Constantinople, de la Grèce, de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie Mineure, de la Perse, de la Syrie, de l'Égypte et de l'Arabie. D'après la *Gerarchia cattolica* pour l'année 1884, les Délégués apostoliques sont au nombre de six, dont trois italiens, savoir, Mgr Louis Rotelli, à Constantinople ; Mgr Chicaro, en Égypte et en Arabie, et Mgr Piavi en Syrie.

*
* *

Les Vicariats apostoliques s'étendent en Europe, dans le Hainault, dans l'Allemagne septentrionale, à Gibraltar, dans la Moldavie, en Saxe, en Suède et dans la Turquie d'Europe. En Asie, ils comprennent 26 provinces de la Chine, 19 des royaumes adjacents, 23 dans les Indes orientales et 2 dans la Turquie d'Asie. En Afrique, ils sont institués dans l'Abyssinie, dans l'Afrique centrale, dans le pays des Gallas, au Cap de Bonne-Espérance, pour la partie occidentale et pour la partie orientale, sur la côte de Bénin; en Égypte pour les Latins et pour les Cophtes; dans la Guinée, aux îles Seychelles, dans le Natal et la Sénégambie, à Sierra-Leone, en Tunisie, à Victoria Nyanza, dans le Zanguebar. Il y en a aussi beaucoup en Amérique, savoir : Athabacka, Mackensie, Basse-Californie, Browneville, Caroline septentrionale, Colombie britannique, Curaçao, Dakota, Jamaïque, la Guyane anglaise et hollandaise, le Minnesota septentrional, le Nebraska, la Patagonie septentrionale, Ponnac, le territoire de Colorado, Idaho, Montana, Arizona.

En Océanie, il y a les Vicariats apostoliques de l'Archipel des Navigateurs, de Batavia, des îles Marquises, de la Milanésie et Micronésie, de la Nouvelle-Calédonie, de l'Océanie Centrale, de Queensland en Australie, de Sandwich et de Taïti, ce qui fait en tout 124 Vicariats apostoliques.

*
* *

L'*Unità Cattolica* énumère ensuite 35 Préfectures apostoliques dans les cinq parties du monde. En outre, la Sacrée Congrégation de la Propagande exerce sa juridiction sur quelques patriarcats, archevêchés et évêchés parmi lesquels les sièges de rite grec-ruthène en Russie et en Autriche, ceux de rite arménien avec le patriarcat de Cilicie, à Constantinople, les archevêchés de Lemberg, en Autriche, avec ses diocèses suffragants, les sièges de rite cophte égyptien, éthiopien et abyssinien; ceux de rite grec roumain, grec-melchite, syrien, syro-chaldéen, syro-maronite.

*
* *

C'est aussi à la Sacrée-Congrégation de la Propagande que recourent, pour l'expédition de leurs affaires à Rome, les

sièges archiépiscopaux des États où la hiérarchie catholique a été instituée ou rétablie dans ces derniers temps, savoir en Palestine, en Angleterre, en Hollande, en Grèce, en Écosse et aux États-Unis. Il suffit de citer à l'appui le fait récent de la convocation à Rome de l'épiscopat des États-Unis et les Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII, commençant par les mots *Ex supremo apostolatus,* où les évêques de l'Écosse sont invités à traiter leurs affaires par l'intermédiaire de la Propagande. Aussi conçoit-on aisément l'émotion qu'a suscitée en Angleterre la sentence de la Cour de cassation de Rome et l'interpellation de M. Moore au ministre Gladstone, d'autant plus que, non seulement en Angleterre, en Écosse, en Irlande, mais aussi dans toutes les possessions britanniques, les catholiques relèvent de la Propagande.

***

Constatons enfin que beaucoup d'évêques et de prêtres italiens exercent leur apostolat sous la dépendance de la Propagande. Sont italiens : le patriache de Jérusalem, les Délégués apostoliques de Constantinople, d'Alexandrie et d'Alep, les archevêques de Bukarest en Roumènie, de Durazzo en Albanie, l'évêque de Céfalonie dans les îles Ioniennes, et une trentaine d'autres prélats qui se dévouent aux missions, surtout en Turquie, en Chine et dans les Indes.

Or, le gouvernement italien qui a tant travaillé et dépensé pour la baie d'Assab fait bon marché maintenant de la gloire et de l'influence qui lui serait assurée par la Propagande, et il prétend réduire cette admirable institution au rôle des créanciers du royaume d'Italie !

---

## LE PÈRE DIDON

### Les Allemands.

M. de Pontmartin dans la *Gazette de France* consacre une de ses dernières revues littéraires au livre dont nous venons d'écrire le titre, livre très discuté en ce moment, et malheureusement très discutable, ne serait-ce qu'au point de vue de l'opportunité. Le célèbre critique parle de cet ouvrage en ami, avec une bien-

veillance qui ne saurait être suspecte. Ses observations n'en ont que plus de poids. Nous en reproduisons les principaux passages :

On connaît les origines de l'ouvrage du Père Didon. Foudroyé, comme nous, par nos épouvantables désastres, y trouvant l'irrécusable preuve de la supériorité, non seulement de l'armée, mais de la nation allemande, l'éminent dominicain a voulu se rendre compte de cette supériorité à laquelle nous n'avons daigné croire que lorsqu'il n'était plus temps de nous en méfier.

Il eut donc le courage de vaincre ses répulsions patriotiques, ses rancunes de vaincu, et il se fit étudiant allemand. J'avais eu d'abord quelque peine à me figurer un religieux de quarante ans passés aventuré au milieu de ces bandes tapageuses dont j'ai vu à Heidelberg, en 1865, d'assez singuliers échantillons. Le P. Didon nous rassure. Il rétablit sous son vrai jour ce type d'étudiant d'outre-Rhin que nous nous représentions échevelé, bruyant, noyé dans des flots de bière, perdu dans la fumée de sa pipe et ne sortant de ses rêves d'utopiste que pour bousculer le bourgeois et le *Philistin*. L'éminent écrivain fait justice de cette erreur quasi-séculaire. Il nous montre tous ces Wilhelm, tous ces Hermann, tous ces Max et tous ces Fritz disciplinés, studieux, paisibles, imprégnés de l'esprit de famille et de l'esprit de respect, fidèles aux traditions, dociles aux hiérarchies, dignes à la fois d'un prix de science et d'un prix de sagesse. Allons, tant mieux ! dirai-je, comme disait M. Villemain, lorsqu'Alfred de Musset, pour expliquer une absence, lui contait qu'il vivait dans l'eau depuis trente-six heures. Mais ici on se trouve en face d'une objection d'un autre genre. Si les étudiants allemands diffèrent à ce point de nos habitués de la Closerie des lilas et de la Grande-Chaumière, viveurs, gouailleurs, braillards, toujours à l'affût d'une émeute, piliers d'estaminet, gibiers de barricades, ennemis de toute tradition, de tout respect, de toute hiérarchie et de toute discipline, comment ne pas attribuer ce contraste au contraste des qualités originelles ? Et dès lors, comment trouver une base quelconque pour un plan d'amélioration, de régénération nationale par l'extension des études, la diffusion des sciences, la réorganisation des écoles !

On a le droit de s'étonner — de s'affliger peut-être, — qu'un prêtre, un religieux, un prédicateur inspiré de la parole de Dieu, ne se soit pas préoccupé avant tout de ce qui devrait dominer pour lui les questions de nationalités, d'écoles, de philosophies, de sciences, d'instruction primaire ou secondaire, — de ce qui exaspère, consterne, indigne le plus humble des catholiques français : qu'il n'ait pas écrit un chapitre spécial, un chapitre préliminaire, pour déclarer que, à ses yeux, comme aux nôtres, la France de MM. Jules Ferry, Paul Bert, Tirard, Cazot, Martin-Feuillée, n'est plus la France ; que, tant qu'elle acceptera ce joug ignoble, fait d'impiété, de bassesse,

d'athéisme, d'égoïsme, de lâcheté, d'arbitraire et de honte, elle déjouera tous les parallèles, paralysera toutes les leçons, neutralisera tousles conseils, et restera, parmi les nations rivales, un objet de mépris.

Est-ce tout ? Pas encore ; fidèle à sa mission et à l'esprit de l'Église, le religieux dont je parle aurait été amené à ajouter que, de deux maux, on doit choisir le moindre ; que l'ignorance et la routine sont certainement très facheuses, mais que les chrétiens, les catholiques et surtout les hommes chargés du soin de nos consciences et de nos âmes, doivent encore préférer la routine, l'ignorance, la foi du charbonnier, à cette fausse science, qui dépeuple le ciel, pervertit l'enfant, matérialise l'homme, s'accommode à toutes les convoitises, s'ajuste à tous les vices, prêche la jouissance immédiate, supprime la vie future pour mieux exacerber la vie présente, organise les enfouissements civils, et jette sur le pavé, affamés d'argent, de pouvoir et de plaisir, des milliers de demi-savants, trop instruits pour se reposer dans ce qu'ils ignorent, trop ignorants pour se méfier de ce qu'ils savent.

Les libres-penseurs auraient crié, raillé, sifflé, renouvelé les vieilles plaisanteries de l'ornière, de la taupe, de l'écrevisse et de l'éteignoir. Mais pour un prêtre, pour un religieux, pour un Frère prêcheur, — et peut-être le Père Didon n'a-t-il pas assez médité cette vérité, — il y a des injures préférables à toutes les louanges ; il y a des éloges pires que tous les sarcasmes.

Cette précaution aurait été inutile, si la France, à laquelle s'adresse le Père Didon, pouvait être considérée isolément, en dehors de ses maîtres actuels ; si, gémissant sous les lois iniques d'un Pisistrate, elle appelait de tous ses vœux un Harmodius ou un Thrasybule. Mais, hélas ! là encore l'illusion est impossible. Si MM. Grévy, Ferry, Paul Bert et consorts nous gouvernent, c'est qu'ils sont soutenus par les députés et le Sénat. Si l'immense majorité du Parlement, des Conseils généraux et des Conseils municipaux est en parfait accord avec les détenteurs du pouvoir, c'est, j'imagine, qu'elle n'est pas reniée par le suffrage universel qui l'a élue. Donc, à la faveur de ce beau régime où une bande de voyous, de chenapans, d'ivrognes ou de coupe-jarrets peut constamment accabler sous l'omnipotence du chiffre des unités telles que le duc de Broglie, M. Édouard Bocher, M. Buffet, M. de Mun ou le maréchal Canrobert, la France est absolument responsable de l'odieuse politique qui lui donne pour ministres de la guerre les généraux Farre, Thibaudin et Campenon, pour souverains les doublures et les triplures du grand citoyen Gambetta, et pour directeurs de conscience les ennemis mortels de l'Église, les persécuteurs des couvents, les fondateurs de l'école laïque, les propagateurs des catéchismes athées, les vivisecteurs si orgueilleux, si superbes, si contents d'eux-mêmes, si fiers de leurs origines, qu'ils aiment mieux descendre d'un singe qu'être créés par un Dieu.

Voilà ce qu'un fidèle et illustre enfant de saint Dominique aurait dû, selon moi, considérer avant de boucler sa valise et d'échanger son bréviaire contre les élucubrations de Schopenhauer, de Schleirmacher, de Biggenbarch, de Khun, de Hartmann, etc., ou la statistique *der deutschen Universitaten*.

On connaît ma désastreuse manie. En écrivant cet article, je me débats contre le plus déplorable des *concetti*. Le Père Didon me fait penser à la reine de Carthage, et la reine de Carthage aux *Troyens*, de Berlioz. Au sortir de la répétition générale, un de mes amis, admirateur passionné du compositeur — immortel depuis qu'il est mort — me dit tout bas: « C'est très beau, mais cela ne me donne pas la sensation virgilienne. » — De même, je dirai de l'ouvrage du Père Didon : « C'est beau, mais cela ne me donne pas la sensation catholique, ou du moins monastique. » J'ajouterais que ce livre est un peu trop *laïque,* si ce mot, jadis innocent, n'était désormais affreusement compromis par l'abus qu'en font nos législateurs. Disons trop *séculier*, pour rendre plus poliment notre idée. Entendons-nous pourtant. Je suis sûr que dans ces 420 pages, il n'y a pas une syllabe qui puisse effaroucher l'orthodoxie la plus ombrageuse. Je me plaindrai plutôt de ce que je n'y trouve pas. Bornons-nous à un exemple.

— « Un seul fait, nous dit l'éminent écrivain, donnera une idée de l'activité théologique extraordinaire des facultés allemandes. Depuis un siècle, le *problème* (?) de la Vie de Jésus a suscité plus de soixante ouvrages importants, soit parmi les protestants, soit parmi les catholiques. »

Et il cite sans commentaires une trentaine de ces ouvrages. Il est évident que, dans ce nombre, il y en a, comme celui du docteur Strauss, le plus célèbre de tous, qui nient radicalement non seulement la divinité, mais l'existence de Jésus-Christ. D'autres, sans doute, se contentent des dissolvants dont M. Renan leur a emprunté ou prêté la recette. D'autres enfin, j'aime à le croire, se sont attachés à réfuter ces démolisseurs de nos Évangiles. Eh bien, j'aurais voulu que le Père Didon eût pitié de notre ignorance et signalât, parmi ces livres, ceux qui peuvent affermir la foi des chrétiens et ceux qui essaient de la battre en brèche. Je ne connais le livre du docteur Strauss que par l'analyse passionnée qu'Edgard Quinet en donna dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1838. Je me souviens encore, après quarante-six ans, du tressaillement de stupeur que j'éprouvai à cette lecture, et de l'effroi qu'en ressentirent les personnes pieuses. Porter la robe de saint Dominique, prêcher la parole divine, dire la messe tous les matins, réciter chaque jour l'Évangile, vivre en communion perpétuelle avec ce Jésus qu'une critique corrosive s'efforce d'*humaniser* à l'aide d'explications mille fois plus invraisemblables que ses miracles, et écrire simplement ces mots : « Dr *Fr. Strauss. — La vie de Jésus*, *Tübingen*, 1835 », — sans

y ajouter une ligne offensive, défensive ou préservative, une phrase qui rappelle le *trepidusque repente refugit,* du poète latin, — ce n'est pas raide, mais c'est maigre. Écrire à la suite de cette alarmante nomenclature : « Quelle accumulation ! Quel riche entassement de *clartés !* » c'est faire beau jeu aux mauvais plaisants, d'abord parce que les clartés ne s'entassent pas, ensuite parce que les clartés allemandes sont moins claires que les obscurités françaises.

Le Père Didon est une belle âme, et — qui oserait en douter ? — une âme profondément chrétienne. Mais il a manqué de discernement. Il a mal calculé le lieu, le temps et la date ; il n'a pas compris ou voulu comprendre que l'optimisme, en certains cas, pouvait n'être que la fausse monnaie du patriotisme.

Le Père Didon réclame, en guise de remède à tous nos maux, la création d'un *Collège universel de France,* où l'on grouperait en cinq facultés toutes les sciences composant l'enseignement supérieur : 1° Faculté des sciences religieuses ou théologie ; 2° Faculté de droit ; 3° Faculté de médecine ; 4° Faculté de philosophie, embrassant la littérature et les sciences naturelles et mathématiques ; 5° Faculté économique et politique, comprenant toutes les sciences appliquées au développement des intérêts matériels et sociaux. — Et il ajoute en note : « Nous sommes heureux de constater, etc... » Ah ! mon Révérend Père, vous êtes bien heureux d'avoir quelque chose d'heureux à constater sous les ministres Ferry et Fallières ! Nous, profanes, nous, gueux de laïques, nous avons le malheur de ne pouvoir rien constater que de malheureux. Étant donné le caractère français, perverti depuis douze ans par tous les procédés de démoralisation, ce Collège universel de France ne tarderait pas à devenir une Tour de Babel. Les théologiens, c'est-à-dire, je pense, les aspirants au sacerdoce, y seraient insultés par les étudiants en médecine. Le ministre, le préfet de police et les sergents de ville donneraient raison aux carabins contre les séminaristes, et Mgr l'archevêque de Paris, dans sa sagesse, suspendrait le cours de théologie.

— « De la lumière ! De la lumière ! Et encore plus de lumière ! » murmurait, à son lit de mort, Gœthe, le grand sceptique, qui aurait bien dû, de son vivant, en mettre un peu plus dans le second *Faust,* et même dans le premier. Le Père Didon dirait volontiers comme lui. En thèse générale, il a raison ; mais à quoi bon éclairer une maison qui s'écroule ? Autant vaudrait poser un lampion sur ses ruines. Lumière, liberté, science, ce n'est pas là le plus urgent. L'essentiel serait de rétablir un ordre social sans lequel la liberté n'est qu'un leurre, la lumière un feu-follet, la science un mensonge. Le Père Didon est un grand orateur chrétien. Eh ! bien, je vais, en finissant, lui présenter une hypothèse. Je suppose qu'il soit appelé à prêcher un carême dans une de nos grandes villes, et que, par extraordinaire, le préfet, le maire, les magistrats, s'inspirant de M. Jules Simon,

disent au prédicateur : « Une fois dans l'église, dans votre chaire, vous êtes chez vous. Parlez librement! Ne dissimulez rien de ce qu'un prêtre, un religieux doit avoir sur le cœur! Grondez! Tonnez! N'épargnez pas les foudres et les anathèmes contre ceux qui veulent tuer les âmes et supprimer votre Dieu! Ne soyez pas muet, nous y perdrions trop! Nous serons sourds, vous y gagnerez! » Assurément le vaillant et éloquent dominicain ne se le ferait pas dire deux fois, et il profiterait de cette occasion unique, imprévue, pour interpréter dans son beau langage les douleurs de l'Église de France, l'indignation des catholiques et des honnêtes gens. Or, pourquoi cherchons-nous en vain dans son livre, qui s'adresse à la France sceptique, à l'Allemagne protestante, ce qu'il dirait à un auditoire de fidèles, persuadé d'avance et converti?

Armand de Pontmartin.

---

## MGR FREPPEL ET LE CONSEIL D'ÉTAT

Mgr l'Évêque d'Angers a écrit au ministre des cultes en réponse à l'avis du recours formé contre lui devant le Conseil d'État.

Voici cette noble protestation :

Angers, 12 mars 1884.

Monsieur le ministre,

Par lettre du 8 courant, vous me faites l'honneur de m'informer que vous avez cru devoir élever contre moi un recours pour abus devant le Conseil d'État. Vos intentions à cet égard m'avaient déjà été manifestées depuis plusieurs jours par le *Voltaire;* et, de plus, une note identique, insérée à la même heure dans divers journaux, avait procuré au public l'avantage d'être informé avant moi des détails de l'affaire. Ces communications anticipées, devenues si fréquentes dans votre département, je m'étais permis de les signaler à l'attention de l'un de vos prédécesseurs par lettre du 8 mai 1882, et l'honorable M. Humbert, justement ému de procédés d'une convenance si douteuse, avait bien voulu, à cette époque-là, me faire part de son dessein d'ouvrir une enquête, qui ne paraît pas avoir abouti à des mesures efficaces. Tout en regrettant ces appels prématurés à l'opinion publique, j'aurais pourtant mauvaise grâce à trop m'en plaindre, parce que vous donnez par

là pleine ouverture à mon droit de légitime défense, en me permettant à mon tour de mettre le public au courant des questions qui nous divisent.

En ce qui concerne la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers, ces questions ne portent en aucune façon, comme on voudrait le faire accroire, ni 1° sur la reddition de comptes à laquelle vous avez droit aux termes de l'article 7 des statuts, et qui ne vous a jamais été refusée ; ni 2° sur les observations que vous pourriez faire à cet égard et auxquelles l'administration de la caisse s'est toujours déclarée prête à répondre, sans avoir réussi toutefois à provoquer de votre part des demandes nettes et précises (1) ; ni 3° sur les modifications que vous désireriez voir introduire dans la gestion de l'établissement, et dont l'examen attentif vous a été formellement proposé, sous toute réserve du droit des parties intéressées (2). Là n'est donc nullement l'objet du litige, et l'on essayerait en vain de donner le change à l'opinion publique sur le véritable état de la question. Vous savez tout comme moi que le jour où, au lieu de suivre la voie des procès, vous consentiriez à prendre des arrangements compatibles avec les droits de l'évêque et les intérêts du clergé, toute difficulté tomberait d'elle-même.

La question qui nous divise, monsieur le ministre, est d'un ordre tout différent ; la voici :

Vous prétendez transférer dans un bureau de la préfecture de Maine-et-Loire, pour un temps indéterminé, le siège d'un établissement ecclésiastique, lequel est et doit rester à l'évêché.

Vous prétendez faire administrer par un laïque, en dehors de l'évêque et sans aucune participation de l'autorité ecclésiastique, des biens qui proviennent de la libéralité des fidèles catholiques, et que ceux-ci entendent affecter aux besoins du culte et à l'entretien de ses ministres, ce qui en fait de vrais biens d'Église.

Vous prétendez livrer à ce laïque, sans que le chef du diocèse ait rien à y voir, le maniement des fonds provenant des cotisations volontaires du clergé, malgré les protestations publiques de tous les prêtres des trente-quatre cantons de l'Anjou.

Vous prétendez attribuer à ce laïque, d'ailleurs étranger au diocèse, le droit de décider quels sont les prêtres qui devront

(1) Lettre du 4 août 1883.
(2) Lettre du 12 décembre 1882.

être admis à bénéficier de la pension de retraite, à quel chiffre pourront se monter les secours dont ils auraient besoin, et cela sans l'évêque et malgré lui.

Vous prétendez, en un mot, exclure l'évêque diocésain, pour un laps de temps non défini, de tout droit d'administration, de surveillance et de contrôle sur un bien et un établissement ecclésiastique, contrairement au droit cononique et à la législation civile.

Voilà vos prétentions, monsieur le ministre. Vous voulez, sur un point grave et qui intéresse à la fois le clergé et les fabriques, faire passer entre les mains d'un secrétaire de préfecture l'administration de mon diocèse. Je manquerais à toutes les obligations de ma charge, je trahirais la confiance que les prêtres et les catholiques de l'Anjou ont placée dans leur évêque, si à de pareilles prétentions je n'opposais une résistance absolue. Autant l'administration de la caisse de secours est prête à vous fournir, avec les pièces à l'appui, tous les renseignements que vous voudrez bien lui demander, autant je dois tenir au maintien de la discipline ecclésiastique dans mon diocèse, et au respect d'un droit dont je ne saurais me laisser dépouiller sans faillir à mon devoir.

Votre lettre sa termine par ces mots :

« Vous pourrez prendre connaissance au secrétariat du Conseil d'État du mémoire que j'y ai déposé en vue d'exercer le recours prévu par les articles précités. » J'ignore si de tels procédés sont dans les habitudes de la justice administrative. Il me semblait jusqu'ici que, pour mettre un accusé en situation de se défendre, on se donnait la peine de lui communiquer l'acte d'accusation, au lieu de l'inviter à aller le chercher lui-même. Cette procédure, toute de justice et de convenance, eût été d'autant plus utile dans l'espèce que vous me paraissez très imparfaitement renseigné sur les documents dont il est cas. En parlant de « contre-circulaires adressées aux administrateurs de l'établissement, » vous m'attribuez des écrits qui n'ont jamais eu d'existence que sous votre plume. Je devrai donc, avant de compléter ma réponse, attendre vos communications ultérieures pour savoir d'une manière nette et précise quelles sont les différentes pièces sur lesquelles porteraient vos griefs, où et quand elles auraient été publiées par moi. Lorsque vous aurez rempli ces conditions indispensables pour engager un débat sérieux, j'aurai

l'honneur de m'expliquer plus amplement avec vous sur le fond même de la question.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Ch.-Émile,
*Évêque d'Angers.*

---

# LA PERSÉCUTION AU TONKIN OCCIDENTAL

Voici, d'après les *Missions catholiques,* quelques détails sur les massacres qui ont eu lieu dernièrement au Tonkin :

Le gouvernement annamite, furieux de ce qu'il considère comme l'asservissement de son pays à la France, avait secrètement donné l'ordre, après la prise de Son-Tay, aux gouverneurs des provinces du Tonkin non occupées par les Français, de massacrer les chrétiens.

Le gouverneur de la province Than-Hoa, rusé et prudent, s'est contenté de laisser faire ; mais le quatrième mandarin de cette même province s'est alors mis à la tête des bandes persécutrices, et a fait preuve d'une véritable fureur dans son œuvre de destruction.

Les scènes d'horreur ont commencé dès le 25 décembre, et deux chrétientés ont été ravagées le jour de Noël ; mais c'est à partir du 1er janvier qu'ont eu lieu les plus grands malheurs. Ce jour-là même, le P. Hoc, prêtre annamite, curé de la paroisse Nhanlo, située sur le fleuve Ma, et qui confine le district confié au P. Pinabel, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, apprenant que les soldats des mandarins allaient arriver, et sachant qu'ils en voulaient principalement à sa personne, essaya de sauver sa vie par la fuite. Il descendit en barque avec sept catéchistes ou servants, pour tâcher de gagner l'autre rive du fleuve. Sur cette barque se trouvaient, en outre, deux chrétiens qui devaient faire l'office des rameurs. Mais à peine le P. Hoc était-il installé, que les satellites accoururent. Ils commencent par décapiter, séance tenante, les deux rameurs ; puis ils s'emparent du prêtre, le garrottent et le reconduisent au village, où ils lui tranchent la tête au milieu du marché. Ils prennent ensuite le corps du vénérable prêtre, le portent dans

l'église du village et le lient à une colonne ; puis ils réunissent tous les néophytes qu'ils peuvent trouver, les attachent aux colonnes de cette même église, y réunissent une grande quantité de combustible et y mettent le feu. Ce fut un spectacle épouvantable.

Ces pauvres chrétiens brûlés tout vivants poussent des cris épouvantables, pendant qu'au dehors les soldats, debout avec leurs lances, font cercle autour du bûcher, de crainte qu'il ne leur échappât quelqu'une de leurs victimes. Le nombre des chrétiens qui ont péri dans cette horrible exécution est encore inconnu.

Toute cette paroisse a été ravagée ; mais le vicaire, prêtre annamite nommé Binh, qui donnait une mission dans un hameau voisin, a pu se sauver.

Deux autres paroisses ont été également désolées, et les chrétiens massacrés en grand nombre ; les prêtres annamites ont pu se réfugier dans la montagne et se cacher dans la forêt, où ils ont été plusieurs jours sans prendre aucune nourriture.

Dans une quatrième paroisse, 160 chrétiens ont perdu la vie. Enfin, deux autres chrétientés ont beaucoup souffert, sans qu'il soit possible actuellement d'évaluer les pertes.

Les mandarins ne se sont pas arrêtés à la province de Thanh-Hoa. Sachant que, chez les sauvages du Laos, il y avait aussi des missionnaires et des chrétiens, ils ont lancé leurs bandes de ce côté-là.

Dans le premier district qu'ils ont rencontré, trois missionnaires ont fui à leur approche. L'un d'eux, le P. Pinabel, a passé six jours dans la forêt, vivant de racines sauvages. Au bout de ce temps, il est tombé entre les mains des soldats, qui lui ont fait subir toutes sortes de mauvais traitements. On lui a mis au cou une lourde cangue, faite avec deux arbres coupés dans la forêt, et on l'a livré dans cet état humiliant au gouverneur de la province.

Il y eut à ce moment un revirement, au moins transitoire, dans la politique. M. Tricou s'était présenté à la cour de Hué, pour faire reconnaître le traité du 25 août au nouveau roi Kien-Phuoc. En apprenant l'arrivée du diplomate français, le régent du royaume, dont l'astuce n'a d'égale que sa haine de la France et du nom chrétien, s'émut de l'ordre donné précédemment par rapport aux chrétiens, et craignant que ces massacres ne deviennent compromettants, se hâta, paraît-il, de les désavouer, et probablement de les contremander.

Le gouverneur de Than-Hoa reçut cet avis de la cour, en même temps que le P. Pinabel lui était livré, avec ses glorieux insignes de confesseur de la foi : ce fut le salut de notre confrère, dont le nom, sans ce secours inespéré de la Providence, aurait sans doute augmenté la liste sanglante, déjà bien longue, des missionnaires de la Société des Missions Étrangères, mis à mort dans Annam en haine de la foi.

---

## ROME EN 1884

Une personne qui a habité Rome à l'époque du Concile, et qui l'a admirée alors avec son cœur de chrétien et d'artiste, la retrouve aujourd'hui en voie de se *moderniser ;* il communique ses impressions au *Courrier de Bruxelles* dans une lettre, dont nous reproduisons ici quelques extraits :

Rome n'est déjà plus la même : on nous la change et, sous prétexte de la rajeunir, on nous la gâte.

Certains de ses quartiers ressemblent à ceux de Paris et de Bruxelles : mêmes bâtisses, même confort, mêmes coutumes, même luxe, luxe banal qui nuit à la physionomie austère et grave de la Ville des Papes et lui ôte ce mélange continuel de l'élément agreste et des splendeurs artistiques qui était un de ses attraits particuliers.

D'autre part, si la Rome moderne se blanchit et se badigeonne, la Rome religieuse diminue d'intérêt et de beauté : plus de processions de pénitents, plus de Chemin de la Croix au Colysée, plus de chants à l'*Ave Maria*, plus de ces hommages naïfs rendus à la Madonna...

La ruine et l'abandon s'accentuent çà et là.

Beaucoup d'églises privées de leurs anges gardiens, je veux dire des moines, prennent un air de vétusté déplorable ; une menace de mort semble peser sur elles : la moisissure et la malpropreté les envahissent malgré les marbres, les dorures et les chefs-d'œuvre qui attestent encore leur antique magnificence. Les cloîtres sont vides ou changés en casernes, comme celui de Sant-Onofrio, inutilement défendu par les souvenirs du Tasse !

L'herbe croît mélancoliquement sur les degrés de la belle église de Saint-Grégoire au Cœlius, et les petits temples qui l'avoisinent, dédiés à Sainte-Sylvie, à Saint-André et Sainte-Barbe, ornés des plus belles fresques du Dominiquin et du Guide qui rivalisèrent là de piété et de génie, sont obstrués par un amas de pierres et de décombres !...

L'église des Passionnistes, si belle et si solitaire, reste ce qu'elle était ; la chapelle de leur fondateur, Paul de la Croix, commencée

sous la protection de Pie IX, est maintenant achevée : l'œil ébloui n'y rencontre que marbres étincelants et pierres précieuses !

Comme je demandais au Père qui nous en faisait les honneurs avec autant d'humilité que de bonté, s'il n'avait rien à redouter du gouvernement spoliateur qui régit Rome, il me répondit : « Non, quant au couvent, qui est une propriété privée.

— Alors, vous êtes toujours aussi nombreux ?

— De soixante que nous étions, nous ne sommes plus que trente, parce que nous n'avons plus de moines, non pas que nous ne puissions en recevoir, mais *la loi militaire actuelle enlève tous les jeunes gens et détruit toutes les vocations religieuses.* »

Et le bon Père était bien triste en nous parlant ainsi ! On ne rencontre plus dans la cité ces légions de moines qui s'harmonisaient si bien avec les souvenirs et les ruines ; quelques religieux seulement courbés par l'âge, la fatigue et l'extrême pauvreté, apparaissent çà et là, comme les membres dispersés d'Israël !

Reste Saint-Pierre, comme l'Église elle-même, dont il est la plus magnifique expression, toujours aussi beau, aussi vivant, aussi indestructible.

Notre appartement est situé en face de la Basilique. Chaque matin nous avons le bonheur de nous y rendre, d'y entendre la messe, et de nous prosterner au pied de la Confession, où nous prions pour nos amis de Belgique !... Ces actes de dévotion accomplis, nous parcourons lentement le temple, nous laissant tantôt ravir par la majesté de l'ensemble, tantôt absorber par la contemplation des détails, de tous ces chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, des monuments de tout genre consacrés à la gloire immortelle des saints et des Pontifes, de cette couronne de sanctuaires tous plus brillants les uns que les autres ! Pas un habitant de la Jérusalem Céleste qui ne rappelle sa présence par un vivant souvenir. C'est un vrai Thabor, que l'on ne sait pas quitter. Quelquefois midi sonne, et nous y sommes encore.

Vers deux heures, nous nous remettons de nouveau en course. Dernièrement, nous sommes allés visiter le Forum. Il a maintenant l'aspect d'un musée ou plutôt d'un vaste cimetière : on déblaie, on fouille, on restaure ; il y a une armée de travailleurs qui retournent des terres qui n'ont pas été remuées depuis Robert Guiscard ; et ce ne sera peut-être pas sans dangers pour eux et les voyageurs trop épris de l'antique ; car il sort de là des exhalaisons qui doivent donner la fièvre, cette ennemie attachée au sol romain...

La *Basilica Julia* est mise complètement au jour ainsi que la demeure des Vestales, où on a trouvé un nombre prodigieux de statues bien conservées : ce sont, je crois, les conquêtes les plus importantes. Quant au Colysée, il ressemble, avec le trou énorme pratiqué dans la moitié de l'arène, à une vaste carrière.

Pour moi, il a perdu non seulement sa destination sainte, mais encore sa poésie. Profanation que tout cela, disait Ampère, ne laissera-t-on pas une fois les os de cette vieille Rome en paix dans son tombeau ?

J'ajoute que ces lieux, ces *scavi*, comme on dit ici, sont empreints d'une mélancolie qui nous serre le cœur. Autrefois le Colysée était un but de promenade pieux, agréable, où l'on allait étudier ou plutôt méditer dans le calme et l'attendrissement, l'héroïque histoire des martyrs ; maintenant c'est un champ livré en pâture aux archéologues. Quel dommage de ne pas laisser aux ruines la fleur qui les parfume, le souvenir qui les anime et la croix qui les protège !

---

## CAUSERIE SCIENTIFIQUE

La plus belle des étoiles. — Le tunnel sous la Manche.
Historique du projet. — Son avenir probable.

Tout le monde admire en ce moment cette magnifique étoile qui brille tous les soirs au-dessus de nos têtes. Qui ne connaît Sirius ? Cet astre splendide est l'étoile la plus brillante du ciel tout entier, et nul ne peut élever ses regards vers « l'armée des cieux, » pendant nos belles soirées, sans le remarquer dans le Sud, au-dessous et à gauche d'Orion, resplendissant de sa blanche lumière dans le prolongement inférieur de la ligne oblique des Trois-Rois, le rouge Aldebaran et les Pléïades, se plaçant symétriquement dans le prolongement supérieur de la même ligne. On peut encore le reconnaître en traçant par la pensée un alignement des Gémeaux, Castor et Pollux, à Procyon, et en l'inclinant vers la base d'Orion. Mais tous nos lecteurs connaissent notre héros, et il serait superflu d'insister sur ce point.

Lorsque nous regardons cette étoile à l'œil nu, nous devinons déjà qu'il y a là une création grandiose, d'une importance considérable dans l'univers qui nous environne. Dirigeons une lunette vers cet astre ; son arrivée dans le champ télescopique s'annonce par un rayonnement analogue à celui du Levant, et, au moment où l'astre éclatant lui-même apparaît dans sa gloire, c'est un éblouissement solaire que l'on ne peut longtemps soutenir sans fatigue. Et pourtant ce n'est là qu'*un point*, sans aucune dimension appréciable, incomparablement plus minuscule, en réalité, que le plus petit point que nous puissions imprimer ici en

typographie. Si nous voyons Sirius comme toutes les étoiles, c'est uniquement à cause de la vive intensité de la lumière qui nous frappe, et non à cause de leurs dimensions. De fait, Wollaston a pu conclure de ses études photométriques que le diamètre de Sirius ne dépasse pas pour nous un cinquantième de seconde ; c'est un cercle de 1 millimètre éloigné à 10,000 mètres de distance, et par conséquent absolument invisible à l'œil nu.

Qu'elle n'est donc pas l'intensité lumineuse d'un tel astre pour que, réduite à un point mathématique, cette lumière frappe encore avec une telle vivacité nos regards émerveillés ; pour qu'elle puisse se photographier, comme elle le fait, au foyer chimique de nos lentilles ; pour que, condensés sur la plaque d'une pile thermo-chimique, ses rayons nous permettent d'apprécier même la chaleur qui nous arrive de si loin, et pour que, décomposée par le prisme, cette lumière permette à l'analyse spectrale de reconnaître les substances diverses qui brûlent dans la fournaise de ce lointain soleil !... C'est tout simplement merveilleux.

Lointain *soleil!* chacun de nous conçoit qu'il n'y a pas d'autre nom à donner à ce point lumineux, à cette étoile. Si le soleil qui nous éclaire et qui nous fait vivre, si l'astre de nos jours terrestres, si éblouissant, si ardent, si gigantesque ; si ce globe de feu, un million deux cent quatre-vingt mille fois plus volumineux que la terre, était transporté à la distance où plane l'étoile dont nous faisons l'histoire, il serait réduit, non pas seulement à l'aspect stellaire de Sirius ou d'une étoile de première grandeur, mais à celui des astres de sixième ordre, à l'humilité des plus petites étoiles que nous puissions distinguer à l'œil nu ; car la lumière intrinsèque de notre soleil est de beaucoup inférieure à celle de ce lointain foyer.

Mais pénétrons dans la connaissance détaillée de ce soleil et de son système.

Le premier pas à faire pour entrer en relation avec cet astre, est précisément de nous rendre compte tout d'abord de la nature de sa lumière. Examinée au spectroscope, cette lumière donne un spectre composé de sept couleurs, interrompu par quatre fortes lignes noires, l'une dans le rouge, l'autre dans le vert bleu, les deux dernières dans le violet. Ces quatre raies appartiennent à l'*hydrogène ;* elles coïncident avec les quatre raies les plus brillantes que l'on distingue dans le spectre de ce gaz lorsqu'il est porté à une haute température. Outre ces raies

fondamentales et très larges, on remarque dans le jaune une fine raie noire qui paraît coïncider avec celle du sodium, et dans le vert des raies plus faibles qui appartiennent au magnésium et au fer. La particularité la plus frappante de ce type, c'est la largeur des raies de l'hydrogène, largeur qui tendrait à prouver que l'atmosphère de Sirius possède une grande épaisseur, et qu'elle est soumise à une pression considérable.

Les étoiles caractérisées par cette lumière sont les plus blanches du ciel et probablement aussi les plus chaudes et les plus lumineuses. L'hydrogène y domine ; ce gaz brûle là à une très haute température. A ce type appartiennent, outre Sirius, Véga, Rigel, Procyon, Altaïr, plus de la moitié des belles étoiles du ciel. Leur spectre diffère du spectre solaire en ce que, dans celui-ci, les raies sont beaucoup plus nombreuses et plus fines, que l'hydrogène n'y domine pas, que la température paraît moins élevée, la lumière plus jaune, moins éblouissante : Capella, Arcturus, Pollux, Aldebaran appartiennent à ce second type, comme notre soleil, qui n'est pas blanc, mais jaune.

Dans tout son ensemble, Sirius tient la tête par sa splendeur.

Quel est son volume réel ? Combien de fois est-il plus gros que notre propre soleil ?

Mais, d'abord, connaît-on exactement sa distance ?

La détermination de sa parallaxe a été essayée plusieurs fois : on a toujours reconnu que cette étoile est beaucoup plus éloignée de nous que l'étoile Alpha du Centaure et que la 61ᵉ du Cygne. Selon toute probabilité, cette distance correspond à 1,069,000 demi-diamètres de l'orbite terrestre, ou à 39 *millions de millions* de lieues.

Il est probable que la surface de cet astre a une étendue 144 fois plus grande que celle du globe solaire, et que les deux diamètres ont entre eux le rapport de 12 à 1. Les volumes seraient dans le rapport de 1,728 à 1. Selon toute probabilité, telle est la limite des volumes que nous puissions admettre, et, sans doute, les dimensions de Sirius sont supérieures à ces nombres.

C'est véritablement là une noble grandeur, surtout si l'on se souvient que notre soleil est lui-même 108 fois plus large que la terre en diamètre et 1,280,000 fois plus considérable en volume.

Ainsi, lorsque nous contemplons cette étoile pendant la nuit silencieuse, lorsque nous songeons qu'au temps de l'antique Égypte elle réglait la marche du calendrier, annonçait les inondations du Nil, dirigeait l'érection des pyramides et présidait

aux sépultures des croyants ; lorsque nous la voyons briller comme autrefois à la tête du Grand Chien, symbole antique de la redoutable canicule (dépouillée aujourd'hui de ses influences astrologiques), elle doit nous paraître encore plus grande et plus majestueuse qu'au temps où les Pharaons, les rois et les prophètes se prosternaient devant elle. Elle n'est plus liée à nos destinées personnelles ; elle a vu les royaumes et les empires passer comme des ombres sur une terre éphémère ; mais nous savons aujourd'hui que cette étoile est un soleil immense, lourd, puissant, régnant dans une région céleste située à une telle distance de nous qu'un boulet de canon qui pourrait conserver sa vitesse initiale de 500 mètres par seconde n'emploierait pas moins de *six millions d'années* pour franchir l'abîme qui nous en sépare.

Nous venons de dire que ce lointain soleil est immense et lourd. Nous pouvons, en effet, essayer aussi de le peser. Mais il importe de pénétrer un peu plus avant dans son système.

Déjà, en effet, nous savons que Sirius est le centre d'un système stellaire, dont l'histoire astronomique est en elle-même du plus haut intérêt.

Comme toutes les étoiles, Sirius est animé d'un mouvement propre qui l'emporte dans l'infini, de même que notre soleil est lancé lui-même avec tout son système vers un point actuellement situé dans la constellation d'Hercule. Si l'on examine minutieusement les positions observées chaque année dans les observations, on trouve que cette belle étoile se déplace dans le ciel de 248 millions de lieues par an au minimum.

Ce mouvement propre de Sirius n'est pas régulier. Parfois, il est plus lent, parfois plus rapide; quelquefois, l'étoile s'écarte vers l'Est de sa position normale et quelquefois vers l'Ouest.

Bessel, le premier, en 1844, proposa d'expliquer ces irrégularités par l'hypothèse d'un corps perturbateur invisible appartenant au système de Sirius. En 1862, l'opticien américain Alvan Clarck venait de terminer la plus belle lentille qui eut été construite jusqu'alors ($0^m17$ de diamètre) lorsque son fils, l'essayant sur Sirius, s'écria tout à coup : « Père ! l'étoile a un compagnon. » Or, la position de ce compagnon s'est trouvée correspondre à la position théorique que lui assignait le calcul pour cette époque. Comme il était arrivé pour Neptune, ce nouveau monde céleste avait été découvert par le calcul avant que l'œil humain l'eût jamais vu. Son prophète, le mathématicien Bessel, était mort depuis 1846.

Depuis 1862, ce corps céleste a été attentivement suivi par les astronomes. Il gravite réellement autour de son immense soleil. En comparant toutes les mesures prises jusqu'à ce jour, on peut arriver à déterminer l'orbite qu'il parcourt. C'est ce que j'ai fait. Le résultat définitif du calcul montre qu'il tourne très vite et que sa révolution ne demande que quarante-neuf ans et sept mois pour s'accomplir. L'astre est actuellement (1884) au point où il est passé en 1834, et il passera en 1893 au périhélie où il est passé en 1843.

L'orbite calculée correspond à une distance moyenne de presque 44 fois le demi-diamètre de l'orbite terrestre, ou de 1,620 millions de lieues. A cette distance, la révolution d'une planète autour de notre soleil demanderait 290 ans pour s'accomplir. Dans le système de Sirius, la révolution est de 49 ans environ, ou 5,85 fois plus rapide. Nous en concluons que ce soleil est non pas seulement 5,85 fois plus fort que le nôtre, mais 5,85 multiplié par 5,85 ou 34 fois plus puissant. Cette conclusion s'applique aux deux autres du système de Sirius réunis. Il est probable que le compagnon est très lourd lui-même et pèse seulement trois fois moins que son soleil. C'est dire que, relativement à la masse de notre soleil, celle de Sirius serait représentée par 25 et celle de son compagnon par 9. Ainsi, Sirius et son compagnon pèsent 11 millions de fois plus que la terre.

Lorsque désormais nous verrons cette brillante étoile resplendir au milieu de ses compagnes, nous la regarderons d'un œil instruit, nous saurons que c'est là un soleil géant, centre d'un système, et par la pensée nous saluerons à ses côtés ce corps perturbateur qui joue un rôle si important dans sa destinée et qui, lui aussi, est sans doute, comme Jupiter et Saturne, le centre d'un système secondaire.

Quels mondes gravitent dans cette attraction ? Quels êtres sont éclos dans les effluves de ce rayonnement ? Quelles pensées s'élèvent dans cette lumière ? Quel ordre de vie se développe en ces lointains séjours, si différents de celui que nous habitons ?...

C'est le cri qu'arrache à M. Flammarion, à qui nous empruntons cette intéressante étude, la vue de cet astre merveilleux. Pour nous, n'est-ce pas une occasion de plus d'admirer la puissance de ce Dieu créateur qui distribue dans l'espace les plus éclatantes merveilles comme il sème dans nos champs la plus modeste des fleurs ?

—

M. P. Maigne publie dans le *Moniteur* une intéressante étude sur le tunnel projeté de la Manche.

On se rappelle que deux ingénieurs anglais, M. Low en 1867, et sir John Haukshaw en 1869, reprenant une idée émise en France dès le Consulat, proposèrent au gouvernement français d'exécuter en commun un tunnel souterrain sous la Manche, afin d'éviter aux personnes et aux marchandises la traversée, toujours incommode et très souvent dangereuse, du Pas-de-Calais. En 1873, le même sir John Haukshaw et lord Richard Grosvenor s'entendirent avec M. Michel Chevalier pour constituer, de chaque côté du détroit, des comités destinés à patronner l'entreprise, en faveur de laquelle se formèrent presque aussitôt deux puissantes compagnies, l'une en Angleterre, l'autre en France. Enfin, le parlement anglais en 1874, et le parlement français en 1875, autorisèrent les deux compagnies à entreprendre les travaux. Ils furent commencés en 1878, après que de nombreux sondages eurent permis de reconnaître la possibilité de réaliser le projet. Sur la côte anglaise, on avait déjà creusé un puits de 47 mètres de profondeur et une galerie de 2,000 mètres, ayant une section circulaire de 2$^{m}$10 de diamètre, quand, à la fin du mois de juin 1882, le gouvernement ordonna de fermer sur l'heure les ateliers. Sur la côte française, les chantiers continuèrent de fonctionner jusqu'au mois de mars de l'année suivante, époque à laquelle ce qui s'était passé sur la rive opposée fit une nécessité de les fermer. On y avait foncé deux puits profonds de 86 mètres et fait une galerie de 1,840 mètres.

On n'a pas oublié la cause, ou plutôt le prétexte mis en avant par le gouvernement britannique pour expliquer sa conduite. Il a laissé les partisans du tunnel sous-marin poursuivre librement leur projet tant qu'il l'a cru irréalisable, mais aussitôt qu'il a vu que l'exécution en était possible, il s'est empressé de les arrêter, dans la crainte, a-t-il prétendu, de faciliter un jour l'invasion de l'Angleterre en la privant de la ceinture de mers qui a fait jusqu'à présent sa principale défense. Cette mesure a naturellement froissé les intérêts d'un nombre considérable de personnes, entrepreneurs, capitalistes, gens de commerce ou d'industrie, etc. ; mais leurs démarches n'ont pu réussir à la faire rapporter. Malgré cela, ils n'en continuent pas moins leur opposition et, pour le moment, ils cherchent à provoquer un mouvement d'opinion contre les ennemis du tunnel par la démonstration des divers avantages que cet ouvrage procurerait

à leur pays au point de vue de la facilité, de l'économie, de la rapidité et de la sûreté des communications.

D'après sir Edward Watkin, l'un des principaux promoteurs de l'entreprise, l'établissement du chemin de fer sous la Manche aurait pour premier résultat de supprimer tout transbordement et de faire gagner une heure pour le transport des voyageurs et deux heures pour celui des marchandises. De ce chef, celles-ci réaliseraient une économie de 24 francs par tonne. Quant aux voyageurs que le chemin de fer pourrait transporter par an, il pourrait être de 6 millions, tandis que celui des tonnes de marchandises monterait à un million et demi. La vitesse des trains de voyageurs pourrait être calculée entre 65 et 72 kilomètres, et celle des trains de marchandises entre 35 et 38 kilomètres. Enfin, il serait facile de faire circuler 80 trains par jour, moitié de voyageurs et moitié de marchandises, chacun des premiers comprenant 12 voitures et 400 personnes, chacun des seconds 20 wagons à 5 tonnes par wagon, ces dernier, principalement utilisés pour le transport des choses de prix, légères, faciles à se détériorer et devant être livrées à heure fixe.

Ces renseignements, déjà si intéressants, le deviennent bien davantage quand on les complète par les données statistiques réunies par l'un de nos compatriotes, M. Sartiaux, ingénieur des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord. Elles sont nécessairement relatives aux marchandises et aux voyageurs. Établies d'après ce que serait l'exploitation du tunnel s'il existait déjà, elles font bien comprendre ce qu'elle deviendra lorsqu'il sera terminé et qu'il aura donné aux transactions l'impulsion qui en sera la conséquence immédiate.

D'après les documents de la douane anglaise, le trafic de l'Angleterre avec le reste du monde a une valeur d'environ 18 milliards de francs. Sur ces 18 milliards, on compte plus de 4 milliards de marchandises (colis postaux, chevaux, café, thé, soie, laine, coton, etc.), et environ un milliard de métaux précieux ou espèces, pour lesquels il est à peu près certain que l'avantage resterait à la voie du tunnel, si le service des trains et des tarifs était bien organisé. Or, en admettant pour l'ensemble de ces diverses marchandises l'hypothèse d'une valeur moyenne de 4 francs par kilogramme, le tonnage des marchandises qui serait assuré aujourd'hui au tunnel, s'élèverait à plus d'un million de tonnes.

Voyons ce qui arriverait pour les voyageurs. En 1882, près de 600,000 personnes ont traversé la Manche. Si le tunnel est fait dans dix ans, ces 600,000 seront 800,000 et le chemin de fer sous-marin, malgré la concurrence active que lui feront les bateaux à vapeur, en prendra largement les trois quarts, sans compter, bien entendu, l'augmentation qui aura lieu pendant les années suivantes, et par suite de laquelle le mouvement pourra être assez rapidement porté à plus d'un million par an (3,000 par jour). Il pourra même s'élever à 7 ou 8 millions si le tunnel vient à atteindre son maximum de capacité de transport.

En terminant, M. Sartiaux ajoute qu'avec deux voies en pente de 10 millimètres et une organisation convenable, le tunnel pourra débiter chaque jour 100 à 125 trains dans chaque sens, soit 200 à 250 dans les deux sens, dont 40 à 50 pour les marchandises, et plus de 150 à 200 pour les voyageurs. Quant à la recette, si sa capacité totale était utilisée, elle ne serait pas inférieure à 800,000 francs par kilomètre et par an, c'est-à-dire quatre fois plus forte que celle des sections les plus chargées de nos chemins de fer actuels, où elle n'atteint guère 200,000 francs.

On voit par tous ces chiffres, provenant de calculs d'une complication excessive, quel avenir est réservé au tunnel de la Manche, si jamais le gouvernement anglais se décide à le laisser terminer.

---

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

### *Troisième Conférence.*

**Les contrastes Eucharistiques.**

Après avoir étudié le mystère Eucharistique, après avoir admiré les miracles eucharistiques et mis la raison au défi de les nier, l'illustre conférencier de Notre-Dame, dans sa troisième conférence, invoque contre les ironiques invectives de l'incrédulité non des faits exceptionnels, mais des faits généraux que tout le monde peut voir et constater, dont tout le monde peut tirer une conclusion en faveur de notre foi : il invoque les contrastes eucharistiques.

Oui, notre Dieu est humilié et semble réduit à l'impuissance dans son Sacrement. Mais, à côté de cet abaissement, de cette faiblesse jaillit un rayonnement de gloire qui force à dire : Dieu

est là! — Oui, les apparences sous lesquelles il dérobe sa présence sont en soi de misérables choses, mais sur ces misérables choses le nom des perfections divines est écrit en caractères si éclatants qu'on ne peut s'empêcher de s'écrier : Mon Seigneur et mon Dieu!

I.

Les méchants ont raison de nous demander où est notre Dieu s'ils ne veulent voir dans l'Eucharistie que le signe vulgaire. L'Incarnation était un premier pas dans la voie de l'abaissement, mais à travers l'humanité qu'il avait revêtue, Notre-Seigneur laissait encore rayonner et resplendir sa divine grandeur, admirables manifestations qui suscitaient les « hosonna » du peuple, ou cette confession de l'apôtre : « Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant. »

Mais dans l'Eucharistie aucune échapée de lumière et de grandeur ; rien que l'ombre, rien que des abaissements. L'humanité elle-même est complètement éclipsée. Nos sens sont en pleine déroute. L'ouïe nous apprend que le Christ est là, mais le voir, le toucher, impossible. Il n'a pas même choisi pour s'anéantir une de ces glorieuses et solides substances qui flatte nos yeux et sur laquelle nous aurions pu graver son image et ses traits, mais du pain : une substance vulgaire, qu'on rencontre entre les mains de tout le monde. Cherchez-le dans cette bouchée ; vous ne trouverez rien, rien, absolument rien.

Il est anéanti. — Et quelle faiblesse ! Il aurait pu concentrer dans les espèces qui le cachent une énergie vengeresse qui l'eût mis à l'abri de toute tentive sacrilège ; il aurait pu se réserver le droit de s'enfuir à l'approche de l'ennemi, et ne lui laisser entre les mains qu'un signe vide et nu. Mais, non! Il s'est enchaîné dans son Sacrement et il s'y livre sans défense aux plus ridicules accidents et aux plus horribles attentats.

Comble de la faiblesse ! Il ne saura pas résister aux appels d'un prêtre indigne. Lui qui a pris tant et de si délicates précautions pour s'incarner, il obéira non seulement à la parole d'un homme trivial, dont se moquent les gens bien élevés, mais à la parole d'un homme infâme qui ne lui donnera son être sacramentel que pour devenir son bourreau.

Ah ! voilà de quoi étonner l'incrédule : Mais nous, nous en étonnerons-nous ? Nos yeux ne sont pas rivés comme les siens sur les misérables apparences qui absorbent toute son attention et provoquent ses mépris. Je vois, je sens, autour de ces ap-

parences, une lumineuse et profonde atmosphère de gloire et de force, qui contraste singulièrement avec les abaissements et les faiblesses de mon Sauveur.

Le sacrement de son humiliation et de son impuissance est, depuis plus de dix-huit siècles, un objet d'admiration et d'amour tels qu'on en a jamais vu de semblables, si ce n'est dans les cieux.

L'apôtre saint Jean nous représente, au milieu de l'éternelle Jérusalem, le trône resplendissant de l'Agneau au milieu de l'armée des élus. Sur la terre, c'est le même spectacle. Autour de l'Hostie, voyez ces pléïades d'âmes ravies et de corps prosternés ! Les savants comme les ignorants, les riches, les pauvres, les rois l'adorent en tremblant.

Les hommes dont les travaux font le plus d'honneur à l'esprit humain ont fait converger toutes les lumières de leur génie vers cette mystérieuse et étonnante petite chose où les âmes vulgaires ne voient que des scandales. Avec quelle force ils nous crient : « *Deus ! Ecce Deus !* Et les théologiens, et les maîtres de l'éloquence sacrée ne sont pas seuls à proclamer cette merveille : les artistes lui consacrent leur chef-d'œuvre, les poètes trouvent pour elle leurs plus belles hymnes, l'église crée pour elles des triomphes !

Est-ce de la gloire cela ? — Mais, si vous voyez la gloire autour de l'abaissement, regardez, je vous prie, la force sortir de la faiblesse. Les adorateurs de cette chose infirme, qui ne sait pas se défendre contre les profanations, y ont puisé de tout temps une divine énergie qui remplit le monde de prodiges.

Et l'orateur de s'écrier :

Vous voilà donc, en présence de l'abaissement et de la faiblesse, de la gloire et de la force, dans un même signe. Que conclure de ces contrastes ? Eh ! tout simplement, qu'il y a là quelque chose d'extraordinaire, et que cet extraordinaire est divin. C'est le propre des contrastes, lorsqu'ils se rencontrent en une même chose, d'émouvoir notre esprit, de lui donner à réfléchir et de le mettre sur la piste de quelque mystère. Si vous voyez dans l'histoire les Césars, à la fois rois et pontifes de Rome antique, maîtres de toutes les vengeances et de toutes les faveurs, assiégés par une foule de courtisans qui les adorent, acclamés par le peuple qui suit leur char sur la voie triomphale, cela ne vous étonne pas. Les grands pouvoirs appellent les grandes bassesses et les grands enivrements. Mais que le Sénat romain envoie ses députés vers un homme pauvre qui laboure son champ, que ces fiers patriciens prient humblement Cincinnatus de

prendre le commandement des armées et de présider aux destinées de la République, voilà qui est étonnant et vous fera dire infailliblement: dans l'habit de ce paysan, il y a un grand citoyen; on ne peut s'expliquer autrement tant d'honneur autour d'une condition humiliée. Un homme de génie et de puissante volonté rassemble autour de lui des armées, et fait passer en chacun de ses capitaines et de ses soldats l'audace de ses desseins et de son courage. Il marche, on le suit. Rien n'arrête ceux qu'il enivre de son regard et de sa parole : ni l'inclémence des saisons, ni les aspérités de la route, ni le nombre, ni le feu de l'ennemi ; et, après qu'ils ont vaincu, la patrie, fière de leur bravoure, leur ouvre ses bras près des arcs de triomphe qu'elle a semés sur leur chemin. C'est beau ; mais ce n'est pas étonnant. Ce général, ces capitaines, ces soldats sont des hommes, et l'homme est fait pour les grands actes de courage. Mais qu'une femme, une bergère, qui gardait bien ses troupeaux et filait tranquillement sa quenouille, uniquement occupée de converser avec Dieu ; qu'une pauvre fille de seize ans, entendant les cris de la patrie aux abois, quitte tout à coup sa famille, chevauche à travers des chemins impossibles pour aller trouver son roi, prenne le commandement des troupes, relève le courage abattu des chevaliers et des hommes d'armes, conduise un prince humilié, du pays où il cachait sa honte, à la cathédrale où il doit être sacré, chasse du beau pays de France l'Anglais qui le tenait asservi, n'est-ce pas une merveille? Et hésiterez-vous un seul instant à dire : Tant de force dans une si grande faiblesse, voilà qui est surhumain ?

Raisonnez de même, je vous prie, en présence des contrastes Eucharistiques.

Qu'une bouchée de pain devienne un Dieu présent, c'est le rêve d'un fou, si ce n'est l'œuvre d'un Dieu. Cela ne se peut croire, comme on l'a cru et comme on le croit encore dans l'Église, que parce que Dieu lui-même l'a dit. Et quand bien même la tradition ne nous aurait pas conservé les propres termes dont il s'est servi pour affirmer ce singulier mystère, il faudrait le supposer.

Non, le sacrement d'abaissement et de faiblesse n'aurait jamais pu être l'objet de tant de gloire et la source de tant de force, si Dieu n'était pas là. Non, l'humanité chrétienne n'aurait pas conservé, pendant plus de dix-huit siècles, ce fétiche adoré et tout-puissant, si Dieu, caché dans les espèces sacramentelles, ne les avait protégées contre tous les mépris, tous les blasphèmes et toutes les violences. Qu'un morceau de pain puisse enfanter des prodiges de force et de dévouement, de courage et de vertu, cela ne peut se concevoir, à moins qu'on ne dise : Dieu est là !

Oui, Dieu est là, et nous le verrons mieux encore quand nous auront montré le nom de ses perfections écrit sur les humbles et fragiles apparences dont il enveloppe sa très sainte Majesté.

II

Puissance, sagesse, amour, tels sont les trois mots qu'on lit à chaque ligne dans le livre du monde, où nous trouvons partout la manifestation des perfections divines.

L'Eucharistie, scandale de l'incrédule qui n'y voit qu'humiliation, extravagance et faiblesse, est par excellence une œuvre d'amour, de sagesse et de puissance. En ce sacrement, c'est l'amour qui propose le but à atteindre, la sagesse qui détermine les voies et moyens par lesquels l'amour doit arriver à son but, la puissance qui exécute, triomphe de toutes les difficultés et met l'amour en possession de sa fin.

L'amour ! voilà le grand critérium des œuvres divines. C'est l'amour qui crée dans notre nature ces aspirations, ces rêves, ce besoin de se rapprocher de son principe, et qui ne les crée que pour les satisfaire.

Nous savons que dans la recherche de cette satisfaction, l'homme s'est trompé jusqu'à l'extravagance, jusqu'à l'absurdité, jusqu'à l'immoralité ; mais il ne dépendait que de lui de trouver Dieu là où il se montrait et de suivre humblement et patiemment le progrès de ses communications. Car Dieu n'a cessé de se communiquer, non seulement par des signes qui nous parlent de lui sur la terre et dans les cieux, mais encore par des manifestations solennelles ou des visites intimes qui le rapprochaient de l'homme, sa créature privilégiée. Il envoie des visions à Abraham, trouble le sommeil de Jacob, appelle les juges, inspire David, parle à Salomon.

Mais dans son amour, il nous préparait une nouvelle apparition qui devait faire pâlir les anciennes. Voilà l'Époux : *Ecce sponsus !* Voilà Jésus-Christ ! Pendant trente-trois ans, il réjouit de sa visite ceux qui l'entourent.

Cependant, honorer l'humanité de sa douce et chère compagnie, ce n'était pas assez pour son amour. Revêtu de la chair des pécheurs, il l'a livrée à la justice divine, recevant tous les coups que nous avions mérités, et mourant sur la croix pour nous sauver de la mort éternelle.

Après cela, plus rien à attendre, n'est-ce pas ? Le temps de la visite du Fils de Dieu et de ses généreux sacrifices, défini-

tivement clos par le double triomphe de la Résurrection et de l'Ascension, ne devait plus revivre que dans les souvenirs de l'humanité chrétienne perpétuellement résignée à ne plus communiquer avec la personne et les mérites du Christ que par la foi? — C'est ce que pense l'hérésie. Elle ne comprend pas que l'amoureuse persévérance des rapprochements divins ne pouvait aboutir à une cruelle absence. Elle semble ne pas se douter que du côté de Dieu, comme de notre côté, l'amour est une force qui tend à l'union.

Ne savons-nous pas par expérience, que l'union, l'union perpétuelle, l'union sans les douloureuses intermittences qui contristent les cœurs, est une des exigences de l'amour? On voudrait ne jamais quitter ceux que l'on aime, on voudrait, s'il était possible, s'incorporer à eux, vivre en eux, les faire vivre de soi.

Ce que nous ne pouvons faire, Dieu ne le pourrait-il pas? Il le peut et il le veut, et ce qu'il veut est digne de lui. Il ne faut point rompre la chaîne de tes dons, ni déshonorer, par une inexplicable intermittence, l'harmonieuse unité du progrès à travers le temps. Les communications divines sont commencées, achevons-les. Il serait cruel de n'avoir répondu pendant quarante siècles aux plus nobles aspirations de la nature humaine, que pour lui faire sentir à jamais le vide de l'absence. Les apparitions des temps anciens ont été couronnées par l'apparition du Verbe fait chair, puisqu'il a consenti à habiter parmi les hommes : l'Incarnation sera complétée, prolongée par l'Eucharistie.

Mais, si notre Christ bien-aimé ne doit pas quitter la terre, il ne peut y rester sous le vêtement de gloire que lui a donné la résurrection ; car, qui donc oserait s'approcher de lui? L'homme a beau se purifier, toujours son âme demeure souillée de quelque imperfection qui ne lui permettrait pas d'affronter la présence d'un Christ glorieux. Il n'approcherait de lui qu'en tremblant et craindrait de lui parler de ses besoins, de ses peines, et même de son amour.

Quel prêtre oserait prendre entre ses mains consacrées le corps resplendissant du Rédempteur, pour l'offrir à son Père? Quel fidèle oserait ouvrir la bouche et lui dire : Entrez en moi? — Non, pas de gloire, il faut que le Christ se dépouille des incomparables splendeurs qui éclipsent l'éclat du soleil et des astres. Plus il sera obscur et petit, plus il attirera à lui ses

craintifs enfants. Qu'il s'abaisse donc, et qu'il cache même son humanité.

Il ne sera donc présent que sous un voile : ses amis viendront l'y adorer, il y sera ; des mercenaires viendront lui demander ses faveurs en échange de leurs services intéressés, il y sera ; des ennemis viendront lui faire violence, l'outrager, il y sera. Toujours, toujours, car, s'il était convenu qu'il doit s'en aller à l'approche des indignes, il tourmenterait les consciences délicates et remplirait d'angoisses le cœur de ses saints. Une puissance ennemie abuserait de leur humilité pour décourager leur faiblesse. Que deviendraient-ils s'ils pouvaient craindre un changement sous le mystérieux voile où se cache le Dieu qu'ils adorent ? Au lieu de jouir de sa présence, ne seraient-ils pas uniquement préoccupés de son absence ?

Mais quel voile choisira-t-il ? Quelle substance sera associée au divin prolongement de l'Incarnation ? Deux bien petites choses qui sortent des entrailles de la terre : le pain et le vin.

Le pain et le vin, jadis offerts par Melchisédech et associés aux sacrifices figuratifs de l'antiquité, épargneront aux adorateurs de la loi nouvelle la vue et l'horreur du sang. Le pain et le vin, nourriture et breuvage de l'homme, sa force et sa joie, si mystérieusement convertis en sa chair et en son sang, lui feront comprendre jusqu'à quel point Dieu veut s'unir à lui et comment une chair divine devient l'aliment de sa vie surnaturelle.

Et puis, quels symboles ! s'écrie l'orateur. — Le pain n'est d'abord qu'une obscure semence que l'on confie à la terre. Elle y germe pendant de longs mois, et, lorsqu'elle apparaît à la surface, on la voit exposée à toutes les intempéries des saisons. Sauvée des périls qui l'ont menacée, elle couronne d'un épi sa tige grêle et flexible. Là, fruit d'un mystérieux hyménée, le grain nouveau est reçu dans une alvéole délicate et transparente. Il croît sous son enveloppe, et, quand il est mûr, on l'en débarrasse ; il passe de main en main ; on le pèse, on le flaire, on admire sa beauté. Et puis, on le broie, on le pulvérise, on le pétrit, on le passe au feu : c'est du pain ! — Ainsi, le corps de notre Christ. Semé en Adam, il a longtemps germé entre les entrailles des patriarches et des rois. Les tempêtes qui ont si profondément agité et bouleversé la vie de la nation juive ne l'ont point étouffé, et, lorsque les saisons providentielles, qui préparaient son éclosion, arrivèrent à leur terme, il a été reçu dans le chaste sein d'une Vierge mystérieusement épousée par l'Esprit-Saint. Trente années d'une vie solitaire et recueillie ont caché à tous les yeux sa

croissance, mais, manifesté dans sa vie publique par des œuvres divines, il a fait connaître son prix infini. Et alors, la douleur s'est appesantie sur lui; broyé, pétri dans sa Passion, et passé au feu de l'amour, il est devenu le pain vivant! Et le vin, cette généreuse liqueur qui jaillit sous les pieds des vignerons et sous l'arbre du pressoir, n'est-ce pas la figure des flots empourprés qui s'échappent de la chair sacrée du Sauveur, écrasée sous le pressoir de la justice divine? Le pain et le vin composés de grains multiples, fondus ensemble dans une même substance et une même liqueur, ne représentent-ils pas la grande assemblée des chrétiens devenus, par leur union avec le Christ, un seul et même corps mystique?

Amour! amour! Voici le pain et le vin; veux-tu que le Fils de Dieu y anéantisse sa gloire et sa force?

— Ainsi parle la sagesse divine; et l'amour consent à tout.

.....Et la puissance descend sur les substances prédestinées, elle s'en empare, elle les pénètre, elle transforme, elle sépare, elle multiplie; elle brise les entraves des lois naturelles; elles les surpasse, elle les contrarie Elle agit en dehors de la nature : *Extra naturam*, au-dessus de la nature : *Supra naturam*, contre la nature : *Contra naturam*. Elle accomplit ces étonnants miracles de l'acte sacramentel, de l'état sacramentel, des manifestations sacramentelles, dont saint Thomas n'as pas craint de dire qu'ils surpassent en difficulté le prodige de la création.

Et voilà que sur ces petites choses, tant méprisées par l'incrédulité, on lit, plus étincelants que dans les harmonies de la terre et des cieux, plus étincelants que dans les grandeurs et les beautés de la nature humaine, plus étincelants que dans tous les mystères surnaturels qui rapprochent la divinité de l'humanité, ces trois noms divins : Amour infini, sagesse infinie, puissance infinie.

Que l'hérésie torture donc, tant qu'il lui plaira, la parole de mon Dieu; que la raison multiplie, à l'infini, ses subtiles et prétentieuses objections; que l'impiété méprise les misérables signes d'humiliation et de faiblesse que j'ai sous les yeux; rien n'ébranlera ma foi, car je crois à l'amour et aux divines ouvrières de ses bienfaisantes volontés.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 13 mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion de la loi municipale.

Les dix premiers paragraphes de l'art. 136 sont adoptés.

MM. DE PRESSENSÉ et BARDOUX présentent un amendement demandant d'inscrire les dépenses obligatoires du secours à accorder

aux fabriques et autres administrations des cultes salariés, en cas d'insuffisance de revenus.

M. de Pressensé invoque le Concordat pour le culte catholique et la loi de 1806 pour les autres cultes.

Le rapporteur demande le rejet de cet amendement qui viole la liberté de conscience.

L'amendement de M. de Pressensé est adopté par 131 voix contre 130.

L'ensemble de l'art. 136 est adopté.

Les articles 137 et 138 sont adoptés.

M. le Président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de la part de M. de Gavardie sur les affaires d'Égypte.

Sur la demande de M. Ferry, la discussion de l'interpellation est renvoyée après les vacances de Pâques.

*Chambre des députés.* — Au début de la séance, la Chambre valide l'élection de M. Labrousse, puis on reprend la discussion de la loi sur les syndicats professionnels.

M. Cantagrel développe un contre-projet. Il demande le maintien du projet primitif et critique notamment la suppression par le Sénat du droit pour les syndicats de se syndiquer entre eux.

M. Lagrange soutient les modifications apportées au Sénat ; la proposition de M. Cantagrel n'est pas prise en considération, et l'article 1er est adopté par 515 voix contre 43.

Sur le 2e article, M. Goblet demande si le gouvernement a l'intention de poursuivre les syndicats qui contreviendraient à la nouvelle loi.

M. Lagrange, rapporteur, dit que les contrevenants perdraient le droit d'exister. La commission n'a pas pouvoir pour leur reconnaître ce droit sans empiéter sur le droit des associations.

M. Ferry s'associe à cette observation.

Un amendement présenté par M. Clémenceau est rejeté par 280 voix contre 200 et l'ensemble de la loi est adopté sans discussion.

A une question de M. Jules Roche, qui demande si l'on a tenu compte, dans les évaluations budgétaires des deux premiers mois de 1884, du 29e jour de février, M. Tirard répond que de tout temps les contributions indirectes ont été établies du 25 au 25 du mois suivant, de sorte que les derniers jours du mois sont reportés au mois suivant ; dans ces conditions, on ne pouvait pas comprendre le 29e jour de février dans l'évaluation des recettes, alors qu'il ne se trouvait pas compris dans les recettes du mois. Ce 29e jour se trouvera donc dans les comptes du mois de mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire.

Sur l'article 27 la Chambre vote un amendement de M. Bernard, tendant à ce que le changement de résidence ne puisse être prononcé par le préfet que le conseil municipal entendu, et à ce que le recours

au ministre soit exercé dans un délai de huit jours et soit suspensif.

La Chambre adopte également un amendement de Bontoux, accordant une indemnité de déplacement à l'instituteur qui change de poste, et un autre amendement de M. Drumel, limitant à cinq ans l'interdiction à temps.

L'article 28 est ensuite adopté.

**Vendredi 14 mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion de la loi municipale.

M. Demole, sur l'article 139, combat l'amendement de M. Le Bastard tendant à supprimer l'avis préalable du conseil général, quand il s'agit des délibérations du conseil municipal portant suppression, diminution, prorogation ou augmentation pour 5 ans des taxes de l'octroi.

M. Pariquet répond que le conseil municipal doit avoir une liberté pleine et entière en cette matière.

Les articles 139 à 160 sont adoptés.

M. de Gavardie, sur l'article 161, demande que la loi ne soit pas applicable aux communes en plein exercice de l'Algérie.

Cette proposition est repoussée.

Les articles 161 à 163 sont adoptés.

Sur l'article 164 relatif à la désaffectation des immeubles consacrés en dehors des prescriptions concordataires, soit des services religieux à des établissements quelconques ecclésiastiques ou civils, M. Batbie dit : « Cet article pose un principe de rétroactivité; il est inutile et consacre une injustice. »

M. Batbie engage le Sénat à repousser cet article.

M. Martin-Feuillée dit que les contrats à titre onéreux seront respectés. Quant aux contrats à titre gratuit, les communes n'ont pas le droit d'en faire la désaffectation, qui ne pourrait être faite que par la loi quand l'affectation aura été elle-même faite par la loi.

M. Lenoel propose que les immeubles consacrés au culte israélite soient également compris dans cet article.

L'article 164, ainsi modifié, est adopté par 162 voix contre 112.

L'article 165 est réservé.

Sur l'article 166, relatif au sectionnement, M. Baragnon soutient l'amendement qu'il a déjà défendu en première lecture.

M. Barne. — Cette disposition additionnelle est surabondante et inutile ; il n'y a rien à ajouter.

L'amendement est repoussé par 127 voix contre 93.

L'article 166 est adopté.

**Samedi 15 mars.** — *Sénat.* — M. de Saint-Vallier demande que le Sénat envoie des remerciements et des félicitations aux braves marins et soldats qui viennent, par la prise de Bac-Ninh, porter haut le drapeau national.

M. le Président répond que le Sénat entier s'associe aux paroles patriotiques de M. de Saint-Vallier.

Adoption de projets ouvrant et annulant divers crédits.

Suite de la discussion de la loi municipale.

Les articles 68, 70 et 98 sont adoptés.

Les articles 133 et 134 sont également adoptés.

Après quelques observations de MM. Delbreuil et Lareinty, l'ensemble du projet est adopté par 194 voix contre 72.

*Chambre des députés.* — On reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

L'article 29, relatif aux peines disciplinaires à appliquer dans le corps enseignant, est adopté ainsi que les paragraphes 30 à 42.

Sur le paragraphe 3 de ce dernier article, Mgr Freppel demande de supprimer dans le conseil départemental la directrice de l'École Normale d'institutrices.

L'orateur proteste contre l'innovation qui va faire entrer les femmes dans des assemblées délibérantes ; on devra, pour être logique, les admettre aussi à la Chambre du Sénat. Il demande ensuite que le conseil départemental comprenne des délégués des instituteurs libres et un ecclésiastique délégué par l'évêque.

La partie de l'article 42 relative à la directrice de l'École Normale d'institutrices, a été adoptée par 400 voix contre 75.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de Mgr Freppel, portant admission dans le conseil départemental d'un délégué de l'évêque, qui est repoussé par 408 voix contre 92.

La Chambre adopte, par 262 voix contre 233, un amendement de M. Lacretelle, demandant que les conseillers généraux, membres du conseil départemental, soient nommés par leurs collègues et non par le ministre.

M. Brisson prononce ensuite une courte allocution dans laquelle il rend hommage à l'armée du Tonkin.

**Lundi 17 mars.** — *Chambre des députés.* — La Chambre continue la discussion de la loi organisant l'instruction primaire.

Elle adopte, avec quelques modifications, les articles relatifs au conseil départemental.

M. Picard demande de fixer à samedi la nomination de la commission du budget.

M. Lorois demande qu'elle soit nommée au scrutin de liste.

Il demande la discussion immédiate.

M. de Mun demande que la discussion de la proposition de la commission de règlement sur cette nomination soit mise à l'ordre du jour de demain.

Cette motion est adoptée.

**Mardi 18 mars.** — *Chambre des députés.* — La loi sur l'enseignement primaire est votée dans son ensemble. Les derniers articles du projet ont été adoptés sans modification, tous les amendements ayant été repoussés.

Cependant ils avaient tous une sérieuse importance, ils offraient tous de donner des garanties plus grandes à l'indépendance des conseils cantonaux et à celle des instituteurs.

D'abord on a refusé à M. DE MUN de supprimer, dans le conseil cantonal, les quatre membres nommés par le préfet ; on a repoussé la demande de M. VILLIERS, tendant à ce que le curé du canton fît partie du conseil. Et comme M. Villiers disait avec raison qu'on amenait peu à peu la séparation de l'Église et de l'État sans avoir la franchise de le dire, il a été rappelé à l'ordre.

Même résultat pour une proposition de M. LOROIS. Son amendement tendait à ce que le nombre des conseillers municipaux faisant partie du conseil cantonal ne fût pas limité à quatre, mais fût égal au nombre de communes du canton. Il a été repoussé par 408 voix contre 94. Ensuite, par 415 voix contre 95, on a refusé d'attribuer la présidence du conseil cantonal au conseiller général, ainsi que le demandait M. BOURGEOIS.

A l'article 57, M. DE LA BASSETIÈRE a essayé d'obtenir que les séances des conseils départementaux et cantonaux fussent publiques. Il y voyait une garantie d'impartialité de la part de ces conseils, qui sont de véritables pouvoirs judiciaires. Cette proposition si raisonnable a été rejetée, aussi bien que par 416 voix contre 98 on a maintenu, malgré MGR FREPPEL, l'abrogation des titres I et II de la loi de 1850.

Mais au moins, pourquoi ne pas adopter l'amendement de M. DE MACKAU ? Peut-il y avoir demande plus juste ? M. de Mackau proposait de ne pas interdire aux instituteurs des fonctions rétribuées en dehors de leurs services scolaires jusqu'à ce que leurs traitements aient été augmentés. Mais les réflexions dont il a accompagné sa demande étaient gênantes pour la majorité. Il était dur pour cette dernière d'entendre constater à la tribune que les expéditions lointaines et les grands travaux ont réduit le Trésor à une telle pénurie que les instituteurs n'ont pu voir s'accomplir les promesses qui leur avaient été faites.

Alors on a crié : Aux voix ! et par 375 voix contre 124, on a repoussé l'amendement.

Et on est ainsi arrivé à l'article dernier de la loi, article qui couronne dignement l'œuvre de laïcisation à outrance de M. Paul Bert.

Cet article exclut tout simplement les membres de l'enseignement privé, congréganistes ou autres, de la faculté de contracter un engagement de dix ans qui les dispense du service militaire.

C'est détruire l'enseignement libre, en rendre le recrutement presque impossible, et c'est bien là ce qu'ils veulent. M. DE LA BASSETIÈRE a fait les plus grands efforts pour obtenir la suppression de cet article, mais la Chambre s'y est refusée. Il fallait s'attendre à une telle décision. Cependant, M. CUNÉO D'ORNANO a tenu à protester une

fois encore contre cet article et il a dit à la majorité : « Il est bon que le pays voie que ceux qui se disaient libéraux il y a quelques années sont maintenant les pires oppresseurs. »

L'article du projet a été adopté par 348 voix contre 98.

Un dernier débat s'est engagé sur le retrait d'urgence demandé par M. de Roys qui a montré que la loi n'étant pas complète, tout au moins au point de vue financier, il y avait nécessité à délibérer une seconde fois.

M. Paul Bert s'y est opposé, disant qu'une seconde discussion n'amènerait aucune modification, et qu'il ne fallait pas reculer la réalisation de ce grand progrès donné par la loi à la libération de l'instituteur vis-à-vis du prêtre, et la laïcisation qui complète la gratuité et l'obligation de l'enseignement.

On a voté. L'urgence a été maintenue par 339 voix contre 181, et la loi a été adoptée dans son ensemble par 396 voix contre 109.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La guerre au curé. — Un vote du Conseil municipal de Paris. — Les grèves du Nord. — Prise de Bac-Ninh. — Bataille de Tamanhib. — Hongrie. — Équateur.

20 mars 1884.

La semaine qui vient de s'écouler a été témoin de deux nouveaux pas faits par la République dans le chemin de la déchristianisation de la France : au Sénat, on a voté la loi municipale avec ses dispositions les plus hostiles aux catholiques ; à la Chambre, le projet Paul Bert sur la réforme de l'enseignement primaire, c'est-à-dire sur la laïcisation complète de cet enseignement. Le nom seul de l'auteur-rapporteur de cette inique loi suffit à en donner le véritable sens. Au fond de tout acte de ce sectaire, il y a toujours la haine de la foi, la haine du prêtre.

Il est vrai qu'on en peut dire autant de tous les républicains et de toutes les assemblées républicaines. Après les préoccupations d'intérêt personnel, le républicain n'a pas d'autre objectif que la guerre au curé.

Guerre au curé, la laïcisation des écoles ;

Guerre au curé, la laïcisation des hôpitaux ;

Guerre au curé, le projet sur le serment judiciaire ;

Guerre au curé, le projet sur le divorce ;

Guerre au curé, les réductions des traitements épiscopaux et les suspensions des traitements ecclésiastiques ;

Guerre au curé, le refus de certains maires de délivrer aux desservants des certificats de résidence ;

Guerre au curé, la réduction du budget des cultes ;

Guerre au curé, les conseils académiques ;

Guerre au curé, les manuels civiques que M. Paul Bert, auteur de l'un d'eux, proposait de faire acheter avec le produit des indemnités retranchées aux desservants hostiles à ces odieuses exploitations de l'enfance ;

Guerre au curé, le projet sur les maîtrises des cathédrales ;

Guerre au curé, la loi du 28 mars 1882 ;

Guerre au curé, le projet Paul Bert sur les instituteurs ;

Guerre au curé, le projet de loi sur l'organisation municipale ;

Guerre au curé, le projet de loi Ballue sur le service obligatoire de trois ans et l'abolition du volontariat d'un an ;

Guerre au curé, le projet sur le certificat d'aptitude pédagogique ;

Guerre au curé, le projet de radiation des dépenses obligatoires des communes pour l'entretien des bâtiments affectés au culte ;

Guerre au curé, les projets sur l'abrogation du Concordat ;

Guerre au curé, le projet sur les pompes funèbres ;

Guerre au curé, le projet sur la prétendue liberté des funérailles ;

Guerre au curé, le projet sur les associations ;

Guerre au curé, la ligue de l'enseignement ;

Gurre au curé, la ligue des patriotes.

—

Mais quels beaux résultats a-t-elle donc produits pour la gloire et la prospérité de la France, cette guerre au curé?

Demandons-le aux républicains. Leurs articles de journaux sont remplis d'aveux. Nous n'avons qu'à étendre la main pour puiser dans la collection des réponses écrasantes.

On a laïcisé les hôpitaux, et le dévouement de la religieuse a fait place au chevet des malades à l'ivresse, à l'impudicité, à l'homicide par négligence.

On a laïcisé les écoles, et des millions ont été enfouis dans des constructions insensées de luxe, de grandeur, de cherté ; mais le niveau de l'instruction primaire ne s'est pas élevé d'un millimètre ; — tant s'en faut.

On a laïcisé l'enseignement secondaire, et les études ont baissé d'une façon désespérante.

Les séminaristes seront forcés de passer par l'armée ; et avec eux les étudiants de toutes les facultés et les instituteurs. Il n'y aura plus de volontariat. Mais en vidant les séminaires, la République tarira le recrutement de toutes les professions libérales. L'armée sera-t-elle plus forte ? Les généraux, autres que les politiciens, vous diront que c'est la fin de l'armée.

Sur quel chapitre trouverez-vous que la guerre au curé ait coïncidé avec la prospérité du pays ?

Les réductions des traitements ecclésiastiques et du budget des cultes ont-elles allégé les charges publiques ?

La publication des manuels civiques, en apprenant aux enfants et à leurs parents à se passer de Dieu et à ne plus croire à sa justice, a-t-elle diminué le nombre des crimes et élevé le niveau moral des générations présentes ? Consultez le rapport du ministre de la justice sur la criminalité en 1882.

Les finances publiques sont-elles administrées avec plus d'intégrité et plus d'économie ? Interrogez M. Léon Say et M. Leroy-Beaulieu.

Parle-t-on moins de tripotages, de spéculations honteuses et de pots de vin ?

Qui donc a été obligé d'avouer qu'il n'y avait plus de gouvernement ? C'est un journal républicain, — la *Vérité*.

Qui donc a dit que l'état des affaires était déplorable ? C'est encore un organe républicain, — le *National*.

Qui donc a avoué que la France se détachait de plus en plus de la République ? — la *Revue des Deux-Mondes*.

Qui donc a prétendu qu'à force de crier contre les curés on finirait par le faire aller à la messe ? — Le plus sceptique des journaux de la gauche, le *Journal des Débats*.

Ah ! poursuivez votre lutte, dirons-nous avec notre excellent confrère et ami, le *Pas-de-Calais*, poursuivez votre lutte, intelligents démagogues. La République s'en va. Mais l'Église est de plus en plus vaillante. Les indifférents lui reviennent ; les fidèles redoublent d'ardeur ; et les maires républicains seront bientôt obligés de rendre la clef du clocher ; car ils ne célébreront plus longtemps l'anniversaire des assassinats de 89. A moins qu'ils ne sollicitent de leur curé la faveur, non prévue par la loi nouvelle, de sonner le glas de la République athée. On a vu de ces conversions-là.

—

Il y avait longtemps que le conseil municipal de Paris ne faisait plus parler de lui. Il fallait bien rattraper le temps perdu

et risquer quelque grosse extravagance. L'anniversaire de l'insurrection du 18 mars étant une occasion, il l'a saisie aux cheveux.

Dans la séance du 17 mars, M. Joffrin a demandé compte à l'administration de son refus de laisser ériger un monument funéraire dans le cimetière de l'Est, sur le terrain où furent inhumés les fédérés. Le préfet de la Seine aurait pu répondre que ni la France ni le gouvernement qui la représente n'éprouvaient le besoin de perpétuer la mémoire de nos discordes civiles et de nos luttes sanglantes, le souvenir de l'époque à jamais néfaste de la Commune. M. Poubelle a préféré exciper un argument d'un ordre moins philosophique, mais d'un caractère peut-être plus tranchant ; il a invoqué l'article 10 de la loi de prairial, qui prohibe formellement les sépultures collectives.

Là-dessus M. Pichon, dont l'humeur jacobine supporte malaisément la contradiction, a renchéri sur M. Joffrin, son concurrent en révolution. Il a déposé et fait adopter par 34 voix contre 5, sur 39 votants, une proposition invitant l'administration « à donner l'autorisation d'ériger aux fédérés de 1871 un monument sur l'emplacement réservé par une résolution du conseil en date du 24 décembre 1883. »

L'administration passera outre, nous l'espérons. Mais le fait seul qu'un semblable vote puisse être émis, ne parle-t-il pas assez de lui-même ?

—

Les grèves continuent dans le Nord : à Anzin, la situation est devenue tellement grave que les autorités de la République se décident à intervenir. Accompagné d'un nombre respectable de gendarmes, M. Cambon, préfet du Nord, est allé sur le théâtre de l'agitation minière. Il a parlé des conditions faites par la Compagnie à tous les mineurs qui voudraient reprendre le travail ; il a conseillé aux grévistes d'entrer dans la voie des conciliations. La mission du préfet était surtout de lutter contre l'influence d'un cabaretier nommé Basly, lequel, sans que la chose nuise à son commerce, a pris un très grand ascendant sur les mineurs. C'est lui qui est le chef apparent et écouté de toute cette campagne d'Anzin. Il n'a pas eu de peine à détruire tout l'effet que pouvait produire la prudente intervention du préfet. Dès que M. Cambon a eu le dos tourné, Basly a harangué les grévistes, qui ont été de l'avis de leur chef, c'est-à-dire qu'il fallait continuer la grève.

Encouragés par l'échec préfectoral, toutes les feuilles radi-

cales poussent plus vivement à la grève les malheureux ouvriers d'Anzin ; elles protestent avec violence contre ce qu'elles appellent la scandaleuse intervention du préfet Cambon et du gouvernement en faveur des capitalistes ligués contre le travail.

—

Deux projets de lois déposés sur le bureau de la Chambre ne sont d'ailleurs pas faits pour calmer les esprits surexcités par de fallacieuses promesses. Le premier a pour auteurs MM. Girard et Brousse et peut se résumer ainsi :

Toutes les lois antérieures concernant la concession et l'exploitation des mines sont abrogées. Les richesses minières sont la propriété de la nature ; l'exploitation en sera concédée par la voie de l'adjudication, par parcelles et pour un temps déterminé. Les concessionnaires devront pratiquer le système de la participation aux bénéfices de tous les travailleurs qu'ils emploieront. Les concessions déjà accordées feront retour à la nation, moyennant payement d'une indemnité calculée d'après les dépenses faites et les bénéfices retirés. L'État aura sur toutes les exploitations le droit de surveillance auxpoints de vue de la conservation des richesses minérales, de la sécurité des ouvriers, de la protection de la surface et des intérêts de la consommation. Un règlement d'administration publique déterminera l'application des principes indiqués dans la loi et les conditions du retrait des concessions en cas d'exécution incomplète des contrats.

Voici d'autre part le texte de la seconde de ces propositions. Elle est déposée par M. Girodet.

Article premier. — La propriété des mines fait retour à l'État.

Art. 2. — Il sera procédé à l'expropriation suivant les formes légales, moyennant les indemnités qui seront fixées par le jury.

Art. 3. — Un projet de loi spécial déterminera le mode d'exploitation des mines.

Si les socialistes ne sont pas pleinement satisfaits des trois citoyens précités, il faut convenir que ce sont des gens bien difficiles à contenter.

—

Enfin Bac-Ninh est pris : c'est le 12 mars que la colonne du général Négrier y a fait son entrée. Malheureusement, les Chinois en avaient fui et, par suite, cet avantage n'a pas eu le caractère décisif qu'on en espérait. Deux colonnes légères sont à la poursuite des fuyards et se préparent à occuper de nouvelles positions pour consolider notre établissement. Les nou-

velles hostilités sont donc imminentes, mais après la chute de Son-Tay et de Bac-Ninh, il est douteux que les positions secondaires essayent une sérieuse résistance. Les Pavillons-Noirs, sans contredit les plus braves, ont été écrasés à Son-Tay, et les Chinois n'ont pas osé tenir tête jusqu'au bout à Bac-Ninh.

Si mauvais que soit actuellement le gouvernement de la République française, nous faisons des vœux sincères pour le plein succès de l'expédition tonkinoise. Le général Millot peut être un démocrate politicien, mais il est doublé — fort heureusement pour l'honneur de la France — de collègues qui valent mieux que lui. Les vaillants soldats qui ont pris Bac-Ninh défendent, en fin de compte, les intérêts de la civilisation européenne, c'est-à-dire chrétienne, quoi qu'en pense M. Ferry; et le sort des chrétientés de l'extrême Orient dépend de l'heureuse issue d'une expédition mal organisée d'abord, mais qui a eu peut-être pour premier tort d'être entreprise trop tard.

—

De leur côté, les Anglais au Soudan ont obtenu un succès important contre Osman-Digna, mais ce succès a été chèrement acheté : plus de 100 morts, dont beaucoup d'officiers; 250 blessés témoignent de l'ardeur de la lutte. C'est auprès de Tamanhib, le 13 mars, qu'a eu lieu cette bataille qui a coûté aux insurgés 2.400 hommes.

—

L'agitation anarchiste paraît s'étendre d'une manière considérable en Hongrie. On mande de Pesth que dans la nuit de vendredi à samedi, trente-six anarchistes ont été arrêtés; parmi eux figurent, dit-on, les membres du comité révolutionnaire exécutif récemment organisé. Au cours de perquisitions domiciliaires, la police a saisi des brochures socialistes et divers ingrédients chimiques. Les arrêtés sont, pour la plupart, des Autrichiens; ils vont être immédiatement expulsés du territoire hongrois.

P. Chantrel.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La prise de Bac-Ninh, qui ne laisse pas d'être un fait d'armes glorieux, n'a pas produit sur la Bourse l'impression qu'on en attendait. C'est que la victoire obtenue ne termine rien. L'ennemi a pu s'échapper, et l'armée française, pour essayer de l'atteindre, est obligée de s'éloigner de sa base d'opérations. Si l'on avait pu cerner la place, toutes les bandes chinoises étaient prisonnières. La

Chine, prise en flagrant délit, était obligée de signer la paix, en payant une indemnité considérable ; tandis que la fuite de ses réguliers laisse tout en question, ou plutôt a pour conséquence la continuation des hostilités et la demande prochaine de nouveaux crédits.

Ajoutons à ce mécompte la moins-value de 11.623.800 fr. sur le produit des impôts et revenus indirects pendant les deux premiers mois de 1884.

Le mouvement du commerce extérieur, en février, contient des symptômes fâcheux qui se traduisent en un accroissement des objets fabriqués à l'étranger et à une diminution des objets de vente fabriqués chez nous. Quand on voit nos exportations diminuer, on peut penser qu'il s'agit d'une crise temporaire ; quand on constate l'importance des achats de matières premières à l'étranger, il est permis de les attribuer à une recrudescence d'activité du travail intérieur. Mais, lorsque se produit ce double phénomène de ralentissement de nos ventes et d'accroissement de nos achats de produits fabriqués, il n'y a plus de doute possible... La signification paraît claire : c'est la concurrence étrangère qui nous envahit et qui nous affaiblit.

Un économiste distingué, qui écrit à ses heures dans les *Débats*, attribue en partie la crise générale à l'agriculture qui manque de bras et au trop grand nombre de gens des campagnes qui viennent dans les villes. Suivant nous, cette explication n'explique rien. Car, si les gens des campagnes quittent leurs champs, c'est qu'ils n'y trouvent plus de salaires suffisants ni de travail régulier, et si l'agriculture souffre, c'est qu'elle n'est plus en état de lutter contre la concurrence du prix des blés hongrois, russes et américains.

Il faut avoir le courage de regarder la situation en face et de ne se faire aucune illusion ; nous avons besoin de toutes nos forces vives pour lutter. Voir où est le mal, c'est déjà un point important.

Nous sommes à une grande époque d'évolution politique, économique et sociale ; la transition est dure, et nul ne peut encore savoir l'étendue des sacrifices que coûtera l'établissement de l'ordre de choses nouveau.

Malheureusement nous vivons sous un gouvernement qui n'a pas la confiance ; nous partons d'un mauvais départ, ayant des conducteurs plus mauvais encore. Où est l'ordre, où est l'harmonie, où est la justice ? Sur quoi devons-nous nous appuyer ?

La réponse à toutes ces questions est dans nos cœurs, et nous n'avons pas besoin de développer ici nos convictions et nos espérances.

La spéculation n'y regarde pas d'aussi près : elle est cosmopolite de sa nature, c'est pourquoi elle ne s'effraie pas trop par avance. C'est à peine même si elle se préoccupe de l'équilibre si instable du budget de 1885. Depuis quelques jours, grâce à la liquidation du 15 mars, elle tente même de faire un pas en avant. A. H.

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

## LE DÉPART DU PAPE

Plusieurs journaux catholiques, — l'*Univers*, le *Monde*, le *Français*, la *Défense*, — reçoivent de Rome des nouvelles qui tendent à représenter comme probable, et même comme prochain, le départ du Pape.

La situation douloureuse faite au Vicaire de Jésus-Christ, les empiétements successifs et calculés du gouvernement subalpin contre la liberté de l'Église, l'arrêt spoliateur rendu récemment contre la congrégation de la Propagande, donnent, hélas ! à ces alarmantes rumeurs un grand caractère de vraisemblance. La Révolution se montre à Rome ce qu'elle est partout : antichrétienne dans son essence. Il devient de plus en plus évident qu'elle n'a attaqué le pouvoir temporel du Souverain que pour mieux opprimer la liberté spirituelle du Pontife. Dans cette situation, il faut évidemment prévoir le cas où la liberté et la sécurité personnelles du Pape, pouvant être menacées, les dernières garanties de la liberté religieuse des catholiques risqueraient de sombrer dans un crime ou dans un guet-apens.

Sa Sainteté Léon XIII et le Sacré-Collège sont les meilleurs juges des périls de la situation et des résolutions à prendre. Il serait téméraire de vouloir émettre ici des prévisions, à plus forte raison de hasarder des conseils. La politique des Papes s'élève d'ailleurs à des hauteurs bien supérieures aux combinaisons et aux intrigues de la diplomatie purement humaine. Ce que le Chef de l'Église poursuit avant tout, c'est le salut des âmes et la liberté de la vérité.

Quant aux fidèles, ils accompliront le devoir de la piété filiale, et ils répondront certainement au vœu du Pasteur

suprême en redoublant de prières à l'heure critique que nous traversons. Oui, prions pour notre Pontife Léon ! Que Dieu le conserve, le fortifie, lui donne le bonheur et la paix, le préserve des embûches de ses ennemis !

Catholiques, souvenons-nous aussi des destinées immortelles de l'Église, et ne succombons point, au milieu des angoisses de l'heure présente, aux tentations du découragement. La Papauté a connu de pires épreuves que celles qu'elle traverse aujourd'hui : elle en est sortie triomphante. Nos pères ont vu Pie VII revenir de l'exil et de la captivité ; nous avons vu nous-mêmes Pie IX rentrer triomphalement de Gaëte dans sa ville de Rome, heureuse de retrouver un Roi, un Pontife et un Père. Ayons donc confiance ! Le chemin de la Croix est la voie triomphale du catholicisme. S'il entre dans les desseins de la Providence que le Pape Léon XIII doive, lui aussi, s'éloigner de la capitale du monde chrétien, soyons convaincus que cette épreuve est destinée, dans les conseils divins, à préparer une brillante victoire de la religion et à tourner finalement au triomphe de la Papauté. L'Église est en jeu et elle est sous la garde de Dieu !...

---

Les lignes suivantes du *Monde* répondent aux sentiments et aux préoccupations de tous les cœurs catholiques :

La question de savoir si Notre Très-Saint Père le Pape ne se trouvera pas contraint, à bref délai peut-être, de quitter Rome, préoccupe très vivement les esprits. La nouvelle, ou le bruit, de son départ plus ou moins prochain tend à prendre de la consistance.

Et comment en serait-il autrement ? L'expérience de la loi dite des garanties est faite ; même appliquée honnêtement, elle n'eût pas sauvegardé les droits du Souverain-Pontife, qui sont ceux des catholiques du monde entier. Or, cette loi n'est pas appliquée honnêtement.

Les outrages se multiplient. La personne même de Sa Sainteté Léon XIII est criminellement insultée : d'ignobles affiches sont collées sur les murs de Rome, et le gouvernement italien ne les fait arracher que tardivement, lorsque le scandale est produit.

Quant aux attaques contre la Papauté, l'impunité leur est assurée.

Les attentats se succèdent. L'autorité du Pape, comme évêque de Rome, est méconnue et foulée aux pieds. Son autorité comme Chef suprême de l'Église est de jour en jour plus gravement compromise ; la récente affaire des biens de la Propagande en a fourni une preuve trop décisive.

Non, assurément, un tel état de choses ne saurait se prolonger.

Quant à nous, notre vénération, notre fidélité, notre filial dévouement pour Léon XIII grandissent en proportion des cruelles épreuves dont son cœur est abreuvé.

---

## LA CROIX

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

### III

Ces sublimes enseignements de la Croix ont été réalisés dans les vertus, dans les grandeurs et les gloires de nos sociétés chrétiennes.

Déjà nous avons entendu les prophètes et le divin Maître annonçant les victoires, les conquêtes, les triomphes de la Croix. Elle est le signe, l'étendard que Dieu a fait apparaître aux regards de tous les peuples pour les réunir dans l'amour et l'adoration ; elle est l'arbre du sacrifice suprême du haut duquel le Fils de Dieu a attiré tout à lui.

Et ce triomphe de la Croix est le triomphe de l'amour. C'est surtout par les liens de l'amour que Jésus-Christ a attiré à lui les âmes et les nations, l'humanité tout entière. Depuis dix-neuf siècles, cet amour, triomphant de la faiblesse et de l'inconstance de l'homme, le retient dans un embrassement divin sur le cœur de Jésus-Christ : *Traham eos in vinculis charitatis* (1). La lumière n'aurait pas suffi à établir le règne de l'Évangile. Pour surmonter les résistances de l'intelligence, la plus sublime doctrine devait vaincre d'abord l'indifférence et l'égoïsme du cœur. Le cœur, c'est lui qu'il fallait atteindre, pour conquérir l'homme tout entier. C'est le cœur qu'il fallait

(1) Oseæ, XI, 4.

élever et purifier; c'est le cœur qu'il fallait embraser d'un amour supérieur à tous les amours qui s'éteignent et qui meurent, d'un amour qui fût l'inspiration surhumaine, inextinguible, de tous les dévouements héroïques.

Aussi, la Croix est la plus haute manifestation de l'amour, dans le sacrifice absolu, dans le sacrifice et le don de la vie d'un Dieu : car « il n'y a pas, a dit l'adorable Maître, il n'y a pas de plus grand témoignage d'amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime (1). »

Dans cette immolation, est apparue aux regards de l'homme, la beauté supérieure et divine qui lui demandait le suprême amour. Celui « qui est la splendeur de la gloire du Père et la forme de sa substance » (2), s'est manifesté, avec un irrésistible éclat, dans l'humiliation, la douleur et l'anéantissement.

Nulle beauté n'apparaissant au monde sans y faire naître un amour nouveau, le Christ, Homme-Dieu, avait eu, pour premier effet de son épiphanie parmi nous, la récompense d'un amour que l'homme ne connaissait pas, ou du moins, dont il avait perdu la trace, en perdant, avec son innocence, la vision de ses premiers jours. Et quand le Christ, après avoir vécu, vint à mourir pour nous, sa beauté, tombant de la Croix, reprit, dans les abîmes de la charité, le caractère de l'infini qu'elle semblait avoir perdu ; sa mort illumina sa vie, et cette image, invincible désormais, traverse tous les temps sous les regards de ceux qui l'adorent et sous les regards de ceux qui la répudient, maîtresse de ceux-là par un amour qui surpasse tous les autres, maîtresse de ceux-ci par l'impuissance où ils sont d'aimer comme le Christ aima (3). »

Et alors cet amour éclatait en des accents qui ont étonné la terre. « Qui nous séparera de la charité du Christ ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité ? Sera-ce le péril et la persécution ? Sera-ce le glaive ? Mais nous sommes plus forts que toutes ces craintes, à cause de Celui qui nous a aimés. Oui, j'en suis certain, ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni le présent, ni l'avenir, ni la force, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu qui est dans le Christ Jésus, Notre Seigneur (4) ».

(1) Joan., xv, 13.
(2) Cum sit splendor gloriæ et forma substantiæ ejus. (*Hebr.* I, 3.)
(3) Lacordaire : *Conférences de Toulouse*, 5e conférence.
(4) Rom., VIII, 35 et seq.

Le triomphe de la Croix est aussi le triomphe de la justice. C'est le triomphe de la justice divine vengeant ses droits méconnus dans une expiation d'un mérite infini. C'est le triomphe de cette même justice pénétrant, par les enseignements de l'Évangile et de la Croix, les mœurs, les institutions, les lois, et mettant le droit sacré des petits et des faibles au-dessus du règne sans limites et sans pitié de l'astuce et de la force brutale. C'est le triomphe de la justice et de la sainteté, le triomphe de toutes les vertus, fleurs célestes que fit éclore sur les rochers du Calvaire la rosée du sang de Jésus-Christ : « Béni soit le bois par lequel justice est accomplie » : *Benedictum est lignum per quod fit justitia* (1).

Mystère plus étonnant encore ! Toutes les victoires, tous les triomphes de Jésus-Christ ont leur cause première dans les humiliations et les opprobres de la Croix, de telle sorte que ce gibet sanglant est la colonne qui porte tout cet édifice de grandeur et de gloire, l'Évangile, l'Église, l'œuvre divine du Sauveur. Écoutez encore le sublime langage de saint Paul : « Il s'est humilié en se faisant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la Croix ; c'est pourquoi Dieu l'a glorifié et lui a donné un nom au-dessus de tous les noms, afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu son Père (2). »

Aussi, la Croix qui a été, dès le premier jour, le signe de la rédemption et du salut, le symbole du sacrifice, fut encore et surtout le symbole de la victoire. Dans les Catacombes, elle ne porte pas le corps meurtri du divin Maître, elle est ornée de pierreries, entourée de rayons, de feuillage et de fleurs : on l'appelle croix *gemmée*. Dès l'époque de Constantin, elle porte au centre, dans un médaillon, l'image de Jésus-Christ ; au pied repose l'agneau symbolique. Et quand, après le concile *quinisexte* de Constantinople en 692, le Christ apparaît sur la Croix, sa tête est ornée d'une couronne et d'un nimbe ; il est revêtu de la tunique de pourpre des empereurs romains : c'est le vainqueur de la mort et du monde.

Au moyen âge, le Christ est représenté sur la Croix avec la couronne d'épines, les pieds croisés et cloués, et le crucifix apparaît partout dans les églises, sur les jubés, au fond de

(1) Sap., XXIV, 7.
(2) Philip., XII, 8 et seq.

l'abside, en face de la chaire de vérité, sur le tribunal de la miséricorde et du pardon, sur l'autel du divin sacrifice. Quand la piété des peuples élève les premières basiliques, les humbles églises, les magnifiques cathédrales, elle leur donne la forme de la Croix, comme pour attester que toute la religion se résume dans la doctrine et les victoires du signe de notre rédemption (1).

La Croix se montre en souveraine sur les chemins, au faîte des édifices, au foyer domestique, dans les salles des hôpitaux, au prétoire de la justice. Elle est partout pour inspirer et bénir les actes de la vie privée et de la vie publique.

Mais c'est surtout dans la fondation et le progrès des sociétés chrétiennes, qu'apparaissent et l'influence puissante et les triomphes de la Croix.

Après avoir soutenu le courage des premiers chrétiens dans les ombres des Catacombes et inspiré l'héroïsme des martyrs, après avoir amené à la foi de l'Évangile Constantin et l'empire, elle se montre aux hordes barbares. Elle touche les cœurs farouches de ces races indomptées, elle courbe dans la pitié et dans la justice le front des vainqueurs impitoyables, et sur les ruines amoncelées, au milieu de la désolation et de la mort, elle reste debout comme le présage et le principe d'une société nouvelle.

« Quand la poussière qui s'élevait sous les pieds de tant d'armées, qui sortait de l'écroulement de tant de monuments, fut tombée, a dit Chateaubriand; quand les tourbillons de fumée, qui s'échappaient de tant de villes en flammes, furent dissipés; quand la mort eut fait taire les gémissements de tant de victimes; quand le bruit de la chute du colosse romain eut cessé, alors on aperçut une Croix, et au pied de cette Croix un monde nouveau (2). »

Malgré ses luttes sanglantes, ses défaillances et ses excès, le

(1) Saint Charles Borromée prescrivait cette forme : *Ecclesia omnis..... crucis instar sit : quæ cum multiplex, tum oblonga esse potest ; hæc in frequentiori usu.*

D'après les Constitutions apostoliques et d'après les usages consignés dans les écrivains de l'antiquité chrétienne, le chevet de l'Eglise devait être tourné vers l'Orient: *Ædes sit oblonga, ad orientem versa* (Constit. apost.) — *Fuit creditum ab Apostolis ædes sacras construi versus orientem.* (S. Clément.) — C'est de l'Orient que nous sont venus la lumière, le salut, le soleil de l'éternelle justice : *Ecce vir Oriens nomen ejus* (Zachar. VI, 12). — *O Oriens, splendor lucis æternæ et sol justitiæ : veni et illumina sedentes in tenebris et umbra mortis* (Ant. Adv.)

(1) *Etudes historiques.*

moyen âge est, dans tout ce qu'il a de grand, de fécond, d'héroïque, le règne souverain de la Croix. Elle règne sur tous les sommets, elle inspire et dirige toutes les entreprises des peuples, comme elle brille au faîte des splendides basiliques.

C'est la Croix à la main que Pierre l'Ermite soulève l'Occident et l'entraîne à la délivrance du tombeau du Christ, à la défense de la civilisation chrétienne contre l'invasion musulmane. Prendre la Croix, c'est s'enrôler dans ces armées parfois indisciplinées, souvent imprudentes, mais toujours héroïques, des guerres saintes.

Les trois grands ordres militaires du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem et de Sainte-Marie des Allemands sont la milice permanente de la Croix; et ces Chevaliers du Christ restent forts et glorieux jusqu'au jour où ils oublient, dans de honteuses défaillances, le signe sacré qui ornait leur cuirasse de bataille et qui gardait leurs cœurs.

Rodolphe de Habsbourg, fondateur d'une race illustre, sauveur de son pays livré à l'anarchie, véritable successeur de Charlemagne, ne trouvant pas de sceptre dans la cérémonie de son sacre, saisissait le crucifix de l'autel en s'écriant : « Voilà mon sceptre, je n'en veux pas d'autre. »

Alphonse le Bref brisait l'empire du Croissant, à la fameuse journée de Navas de Tolosa, consacrée dans les traditions du peuple espagnol par le souvenir d'éclatants prodiges, et le grand Pape Innocent III célébrait cette victoire en instituant la fête du *Triomphe de la Croix*, qui subsiste encore en Espagne.

Le type achevé du roi chrétien, l'humble disciple de l'Évangile, le serviteur des pauvres, le défenseur inflexible de la justice, le fier et vaillant chevalier de la Croix, saint Louis élève la Sainte-Chapelle comme un reliquaire pour la Couronne d'épines. Poussé deux fois par l'amour de Jésus-Christ vers les plages barbares, il meurt sur la cendre, les bras croisés sur sa poitrine et les yeux levés vers le ciel.

Quand la corruption, qui a pénétré lentement la société chrétienne, menace de tout envahir, jusqu'au cloître et au sanctuaire ; quand le clergé et les ordres religieux s'inclinent sous le poids fatal des richesses, Innocent III voit dans un songe prophétique l'église de Saint-Jean de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises, prête à crouler et soutenue par deux serviteurs passionnés de la Croix, par un mendiant italien et un pauvre prêtre espagnol.

François d'Assise, l'*amateur désespéré* de la pauvreté, comme parle Bossuet, monte sur les rochers de l'Alverne, et là, les rayons, venus des plaies resplendissantes de son crucifix, impriment à sa chair des stigmates triomphants (1) qui font de lui le véritable porte-croix et le gonfalonnier du Christ (2).

Dominique de Gusman étonne les hérétiques par les ardeurs brûlantes de son zèle et par le spectacle de son dénûment, plus encore que par l'autorité de sa parole et les clartés de la science surnaturelle.

Leurs fils les plus illustres, ces docteurs immortels qui ne seront jamais surpassés, sont avant tout les disciples de la Croix. Le crucifix de saint Bonaventure s'anime sous ses baisers, comme l'âme du saint s'illumine et s'enflamme à son contact. Le crucifix de saint Thomas d'Aquin incline la tête et lui dit : « Tu as bien écrit de moi, Thomas, que veux-tu pour ta récompense? » Et l'angélique docteur répond : « Vous seul, Seigneur. »

Mais, une fois encore, le récit du triomphe de la Croix est l'histoire de l'Église catholique et l'histoire des nations qui lui ont été fidèles ; c'est surtout l'histoire de la nation française. La Croix a, pendant quatorze siècles, inspiré et gardé sa prospérité, sa grandeur, sa puissance et sa gloire : la France ne peut pas l'oublier.

Un illustre écrivain catholique a résumé, dans ces éloquentes paroles, les triomphes de la Croix :

« Il s'est trouvé, dans ce monde de misères et de crimes, un symbole de gloire et de vertus ; dans ce monde où la force s'est installée avec l'esclavage, un symbole d'éternelle justice et de sainte liberté ; dans ce monde de perpétuelle douleur, un symbole de consolation. Celui qui s'est dit le Fils de l'homme a légué l'instrument de son supplice à l'humanité, et, pendant dix-huit siècles, l'humanité s'est prosternée devant ce legs sacré. Jusqu'à lui, les riches et les rois avaient seuls eu des insignes et des bannières ; il en donne une aux pauvres, au genre humain tout entier, et les riches et les rois abdiquent les leurs pour l'adorer. La Croix du Christ a présidé à toutes les destinées du monde moderne ; elle s'est associée à toutes ses adversités et à toutes ses gloires. Elle a consacré les pompes les plus illustres de la civilisation, comme les émotions les plus intimes de

(1) Corpore suo triumphalia stigmata præferente. (Alexandre IV, Bull. *Benigna.*)

(2) Il gonfalonniere di Christo (*Fioretti di S. Francesco*).

la piété. Elle a sanctifié les palais des empereurs et la hutte du paysan. Une Croix a marqué le lieu où Tell affranchit sa patrie ; une Croix fut le sceau de la grande charte d'Angleterre ; une croix surmonte la tombe des victimes de Juillet. Partout et toujours, c'est à son abri que l'humanité a placé sa vertu et sa gloire.

« Après avoir servi de parure à nos vierges, de décoration à nos guerriers, elle recueille nos derniers soupirs, et c'est encore elle qui vient recouvrir nos cercueils. Transmise par un Dieu mourant à son Église, elle a passé de main en main jusqu'à son Vicaire d'aujourd'hui, et, pour la deux cent cinquante-huitième fois, elle vient de s'étendre avec d'innombrables bénédictions sur *la ville et le monde*. C'est du haut de la Croix que la terre a reçu les premières leçons d'une liberté, la seule vraie, d'une égalité, la seule possible. Elle est l'abrégé de notre histoire, le code de nos devoirs, la garantie de nos droits, le type de notre civilisation, le signal de notre affranchissement, le sceau de notre avenir (1) ».

(*A suivre.*) MGR TURINAZ.

---

## LE SIÈGE DE LA PROPAGANDE

L'*Osservatore romano*, organe du Vatican, publie la circulaire suivante, adressée par la Sacrée-Congrégation de la Propagande à l'épiscopat catholique. Nous en donnons la traduction :

Illustrissime et révérendissime seigneur,

Votre Seigneurie Illustrissime a connaissance de la sentence, rendue en date du 29 janvier dernier, par la cour de cassation de Rome, toutes sections réunies, relative à la conversion des biens de la Congrégation de la Propagande.

Selon la teneur de cet arrêt, déjà assez qualifié par l'opinion publique, la Propagande a été traitée comme les autres œuvres ecclésiastiques qui avaient la personnalité juridique, et comprise dans la loi de conversion concernant lesdites œuvres conservées dans la province de Rome. (Loi de 1873.)

Votre Seigneurie n'ignore pas combien la nature de l'œuvre de la Propagande, œuvre indubitablement internationale, est

(1) Montalembert. *Œuvres polémiques et diverses* : La Croix. — (Ces paroles ont été écrites en 1831).

différente des autres œuvres, tant au point de vue du caractère de la mission qui lui est confiée, qu'au point de vue des capitaux qui constituent son patrimoine.

L'acte fondamental par lequel Grégoire XV, de sainte mémoire, a créé cette œuvre magnifique, gloire du Saint-Siège et de toute l'Italie, ainsi que les Constitutions pontificales rendues à son profit durant son existence de deux siècles et demi, aussi bien que son maintien à travers les crises les plus violentes de l'Europe, ont prouvé suffisamment au monde que les Souverains-Pontifes ont établi cette institution dans le but exclusif d'en faire l'instrument de l'exercice du saint ministère de l'apostolat, par le moyen de la propagation de la foi sur toute la surface de la terre; à cet effet, ils lui ont conféré les pouvoirs les plus amples et les plus extraordinaires.

Pour lui assurer la pleine liberté dans l'exercice d'un si noble ministère, les Souverains-Pontifes ont été les premiers à lui fournir des moyens pécuniaires, et dans le même but, les fidèles de toutes les nations ont volontairement concouru à augmenter le patrimoine de la Propagande, qui n'était pas destiné à l'avantage d'une seule nation, mais à celui de l'humanité tout entière.

Il est donc notoirement manifeste que l'arrêt dont il est parlé, ne concerne pas les biens d'une institution particulière, mais frappe le capital destiné exclusivement à l'exercice du ministère apostolique du Souverain-Pontife romain pour la conversion des gentils à la lumière de la foi et de la civilisation.

Cet arrêt la frappe, soit en exposant la Propagande au danger de voir périr en tout ou en partie ses biens par suite d'éventualités nullement improbables, soit en subordonnant le payement de ses rentes à l'arbitraire des partis dominants, c'est-à-dire en l'assujetissant à la plus déplorable incertitude.

Il la frappe surtout parce qu'il lui enlève la libre disposition de ses capitaux, dont elle a absolument besoin, en raison même du caractère d'initiative qui est inhérent à sa nature, et des fréquentes occasions qui lui imposent le devoir de subvenir aux besoins extraordinaires des diverses missions.

Le Saint-Père, plus qu'affligé par ce nouvel et grave attentat aux droits imprescriptibles de son apostolat, et prévoyant les tristes conséquences qui résulteront de la conversion du patrimoine actuel de la Propagande, déjà aliéné, *lite pendente,* dans sa majeure partie, par le gouvernement italien, sent le devoir

d'assurer de la façon la plus convenable l'avenir de cette institution bien méritante.

A cet effet, Sa Sainteté a daigné m'ordonner, pour garantir cet avenir, de déclarer par la présente que dorénavant le siège administratif de la Propagande, pour toutes les donations, legs et offrandes par lesquels la piété des fidèles voudrait bien concourir à ses dépenses continuelles, sera transféré hors de l'Italie.

En vue d'assurer la plus grande commodité commune, il a été décidé d'établir dans les différentes parties du monde divers centres ou procures, où les offrandes pourront être mises à l'abri de tout péril et seront à la libre et pleine disposition de la Sacrée-Congrégation pour l'avantage des missions.

Ces procures sont indiquées dans la note ci-jointe, que Votre Seigneurie voudra bien porter à la connaissance des fidèles confiés à ses soins, en même temps que la présente circulaire.

Je me réserve de vous envoyer, au besoin, des instructions ultérieures.

Du reste, la Sacrée-Congrégation nourrit le ferme espoir que le nouveau coup porté à l'Église, loin d'affaiblir la piété des catholiques, leur servira de stimulant puissant pour pourvoir, avec une générosité toujours grandissante, aux besoins des missions, besoins qui deviennent de jour en jour plus pressants et plus multipliés.

En attendant, etc.

De la Propagande, 15 mars 1884.

JEAN, cardinal SIMEONI, *préfet.*
✝ D., archevêque de Tyr, *secrétaire.*

## Note de la Procure.

### EN EUROPE :

*Vienne.* — A la nonciature apostolique.
*Munich.* — Id.
*Paris.* — Id.
*Madrid.* — Id.
*Lisbonne.* — Id.
*La Haye.* — Chez Mgr l'internonce apostolique.
*Belgique.* — A l'archevêché de Malines.
*Malte.* — Chez l'agent de la Sacrée-Congrégation.
*Londres.* — Chez l'Eme cardinal archevêque.

*Dublin.* — Chez l'Eme cardinal archevêque.
*Constantinople.* — Chez S. Em. le vicaire patriarcal.

EN ASIE :

*Bombay.* — Au vicariat apostolique.
*Calcutta.* — Id.
*Madras.* — Id.

EN AMÉRIQUE :

*New-York.* — Chez l'Eme cardinal archevêque.
*San Francisco.* — Chez Mgr l'archevêque.
*Québec.* — Id.
*Toronto.* — Id.
*Rio Janeiro.* — Chez S. Exc. Mgr l'internonce.
*Buenos-Ayres.* — Chez le délégué apostolique.
*Quito.* — Id.

EN OCÉANIE :

*Sydney.* — Près l'archevêché.

EN AFRIQUE :

*Algérie.* — Près le Rme cardinal archevêque.

*N. B.* Toutes les fois que la distance s'opposera à ce que les fidèles fassent parvenir les sommes aux centres indiqués, ils pourront les adresser à leurs évêques respectifs.

---

## LE BON PÈRE

### ET LES ŒUVRES DE L'USINE

C'est en 1840 que Jacques-Joseph Harmel, dont nous annoncions la mort il y a quelques jours, fondait la filature du Val-des-Bois, après avoir quitté les Ardennes, où il laissait l'usine paternelle à son frère. Dans cette dernière, l'esprit chrétien était vivace parmi les ouvriers ; dans la nouvelle, l'indifférence était presque générale. Pendant vingt ans, le Bon Père ne cessa de donner l'exemple de toutes les vertus ; il y joignait des conseils, et, pour les mieux faire accepter, il choisissait de

préférence le jour de la paye. Avec ce sens pratique, qui était un des traits de son caractère, il pensait qu'un conseil est toujours mieux accueilli quand il est accompagné du salaire de la semaine. Malgré ses occupations absorbantes, il faisait lui-même cette paye, — prenant, auprès de chacun, des nouvelles des enfants ou des parents malades; glissant un secours avec une bonne parole, et cherchant avant tout et par-dessus tout à faire connaître et aimer Dieu...

Quelles que fussent l'ardeur et la générosité de ses efforts, le Bon-Père ne pouvait constater que des progrès bien lents. Sans doute, il avait empêché bien des fautes, mais le mal n'était pas enrayé, l'action prédominante du bien n'était pas établie.

C'est alors que la pensée lui vint de s'adjoindre comme auxiliaires des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Le 2 février 1861, trois filles de la Charité étaient solennellement installées dans une auberge, ancien foyer de scandale, qui avait été acheté et appropriée à la hâte. Pour aider leur action, deux Pères jésuites donnèrent une grande mission à la paroisse. Mais, après des conversions nombreuses, l'indifférence regagna insensiblement le terrain perdu.

Ce ne fut que le 15 août 1863 que les Sœurs purent réunir un noyau suffisant de jeunes filles bien résolues, pour inaugurer l'association des enfants de Marie. Le 10 novembre de la même année, trois Frères des Écoles chrétiennes avaient été appelés pour l'éducation des garçons. Leurs efforts pour la création d'un cercle furent tout d'abord stériles: ils ne purent dépasser le nombre de quatre jeunes gens. Enfin, ils réussirent à en grouper une quinzaine, auxquels on adjoignit quelques pères de famille, et le 28 avril 1867, sous le nom de Société de Saint-Joseph, le Cercle catholique du Val-des-Bois était inauguré. Quels heureux résultats ces nouvelles associations produisirent, un fait, que se plaît à raconter M. Léon Harmel, nous l'apprendra:

— Un brave père de famille, élevé dans l'indifférence et les préjugés trop communs de nos jours, avait été touché par la grâce et s'était converti. C'était une nature loyale et énergique. Aussitôt qu'il eut connu la vérité, il ne résista pas, mais sa femme resta la même, et le pauvre mari gémissait de trouver, dans la mère de ses enfants, une hostilité contre Dieu dont il redoutait la conséquence. Tous les moyens de persuasion furent sans résultat. — Un jour l'ouvrier vint trouver la Sœur. Il avait

dans la main une petite somme d'argent, fruit de ses privations de dimanche depuis plusieurs mois :

— Ma Sœur, je suis toujours bien peiné d'entendre ma femme parler de vous, des prêtres, de la religion avec mépris. Prenez cet argent, achetez une bonne robe de dimanche, vous la lui donnerez comme un cadeau de vous. Peut-être son cœur sera-t-il touché.

La Sœur offrit la robe; la femme fut d'autant plus sensible à une si grande générosité qu'elle lui venait de personnes qu'elle avait si souvent offensées. Elle aima les Sœurs et, comme il n'y a pas loin de là à aimer le bon Dieu, elle se convertit bientôt, et le mari alla mettre un cierge à l'autel de Saint-Joseph pour le remercier de la grâce qu'il lui avait obtenue.

L'impulsion est donnée. Désormais les œuvres vont se multiplier sur ce terrain béni où le Bon-Père a jeté les premières semences. L'association de Sainte-Anne pour les mères chrétiennes est établie le 10 février 1868. Les petites filles avant la première communion sont associées sous le patronage de sainte Philomène, le 15 août 1869. Les garçons de douze à seize ans, trop longtemps étrangers aux associations, sont enfin groupés le 12 novembre 1872. Saint Louis de Gonzague devient le protecteur des garçons avant la première communion. Enfin, — et c'est le caractère spécial et distinctif de l'organisation du Val, — à ces associations chrétiennes, destinées à lutter contre les entraînements et le mauvais milieu, le Bon-Père, éclairé par diverses expériences, voulut joindre des *conseils ouvriers*. Ces conseils, tout en prenant une part à l'administration des diverses institutions économiques de l'usine, aident l'autorité directe des patrons, contre laquelle il y a tant de défiance en notre temps d'égalité. L'action des ouvriers sur leurs camarades ne rencontre pas de résistance et l'influence des chefs se trouve assurée. De cette façon se trouve complété le réseau d'associations qui atteint tous les membres de la famille ouvrière.

Ainsi donc le Bon-Bère, après avoir essayé de tous les moyens humains et avoir constaté leur inanité, avait trouvé par intuition, en suivant l'inspiration de son cœur vraiment apostolique, la formule nouvelle de la corporation chrétienne, de ce faisceau d'œuvres de préservation et de piété auquel il doit le résultat précieux si longtemps poursuivi : le bien-être moral et matériel de ses ouvriers, leur bonheur sur la terre et enfin leur salut.

Quelle magnifique couronne de bonnes œuvres ! Et comme elle dominait toutes les autres couronnes dont la piété filiale et la reconnaissance des ouvriers avaient surchargé le cercueil le jour des funérailles ! Le Bon-Père a été vraiment le Christophe Colomb des œuvres de l'usine, et cela à une époque où l'idée de la responsabilité morale du patron vis-à-vis de l'âme de ses ouvriers n'était pas encore née. Monseigneur le coadjuteur de Paris constatait cette plaie de l'ancienne industrie dans son discours de clôture du dernier congrès de l'Union des associations ouvrières catholiques.

Telle a été la première phase de la vie du Bon-Père. Mais, à partir du jour où il remit entre les mains de ses trois fils la direction industrielle de l'usine, en leur laissant la tâche glorieuse de continuer et de compléter les fondations commencées, son apostolat prit une forme qui ne fut pas moins féconde que la première. Il avait été la tête de ce centre manufacturier, il en resta le cœur. Il ne commandait plus, mais on lui obéissait toujours. Son autorité semblait même s'être accrue depuis qu'il l'avait déposée. Sa bonté devint populaire, non seulement dans l'usine, mais encore dans toute la région. On savait ses visites quotidiennes aux malades ; le secret de ses aumônes était mal gardé par la gratitude de ses obligés. Il usait de son influence pour prêcher la concorde dans les ménages. A tous, il parlait de Dieu. L'amour de Dieu et l'amour du prochain occupèrent toute sa longue vie.

Il m'a été permis, pendant plusieurs séjours au Val, de voir par moi-même toute la place qu'occupait le Bon-Père dans la famille. Il en était l'âme et il en était le charme. Il n'y avait pas de fête sans lui : toutes lui étaient consacrées ; il les présidait toutes, et on les multipliait pour qu'enfants, hôtes et ouvriers pussent jouir plus souvent de sa vue. Sa présence, même muette, était une prédication : elle rappelait cette longue vie, toute d'honneur et de travail, de vertus aimables et de fécond dévoûment. Malgré son grand âge, la gaieté de ces réunions semblait ne le fatiguer jamais. Son sourire encourageait ces joies saines de la famille, et son attitude si calme et si digne en sa simplicité imposait et marquait les limites de l'expansion.

Il serait superflu d'insister sur le courage et la résignation d'un tel chrétien dans sa dernière maladie. Ce qu'il faut signaler, c'est le concours spontané, non seulement des membres de la grande famille industrielle du Val, mais encore des habitants

du village étrangers à l'usine qui, à l'envi, se montraient avides de recevoir la bénédiction du Bon-Père. Il la donnait de tout cœur et à tous ; mais, pour ses chers ouvriers, il y mettait plus de tendresse encore. Comme un certain nombre d'entre eux, par discrétion et par respect, hésitaient à l'embrasser, le Bon-Père les attirait à lui et leur donnait un baiser paternel, dont le souvenir demeurera.

Ses derniers moments ont été ceux d'un juste : il priait sans cesse et offrait ses souffrances pour la France et les ouvriers. Plein de foi et d'espérance, il craignait, — tant son humilité était grande, — de ne pas être prêt à paraître devant Dieu. Il remerciait souvent l'un de ses fils de l'avoir averti, trois jours plus tôt, de la gravité de son état : — Sans toi, vois-tu, je n'aurais pas été préparé à cette *grande affaire !*...

Il faudrait tout citer dans son admirable testament, dont l'un de ses fils a fait lecture en présence de toute la famille réunie et devant les restes du Bon-Père au moment où il venait de fermer les yeux. Je cite ici seulement un passage, parce qu'il me paraît contenir le plus pratique enseignement, dans ce temps où le luxe semble être devenu le but de la vie du plus grand nombre :

« Mes chers enfants, gardez précieusement l'héritage de simplicité que je vous ai laissé. Le luxe ruine les familles, souvent les désunit et offense Dieu. Ne prenez donc pas exemple sur les personnes du monde, pour lesquelles le succès est le commencement d'une vie d'ostentation, où leur vanité cherche une vaine satisfaction. Que le ton de votre maison et de vos habitudes soit simple et toujours bien au-dessous de votre position. Qu'il règne dans votre ameublement une certaine austérité qui sied mieux à des chrétiens. Je ne saurais trop insister sur ce point. En agissant ainsi, *vous habituerez vos enfants à cette vie simple qui est la garantie des bonnes mœurs et de la prospérité*. Les enfants imitent tout ce qu'ils voient, et, si les parents vivent dans la simplicité, ils les imitent.

« Dans notre temps, le luxe est une pente qui nous entraîne, même à notre insu. C'est un courant d'idées, une atmosphère qu'on respire, dont on se pénètre petit à petit. Tout, dans le monde, nous prêche le luxe et nous y porte ; on en a presque fait une vertu. Aussi, mes chers enfants, je veux que vous vous raidissiez contre ce courant funeste, et vous aurez la

« mesure de votre simplicité si le monde trouve que vous êtes « trop simples. En agissant ainsi, vous serez toujours dans l'ai- « sance, *vos enfants contracteront de meilleures habitudes*, et « vous n'oublierez pas les pauvres. »

(*Univers.*) TH. DE CAER.

---

## LA JUSTICE CRIMINELLE EN 1882

Le *Journal Officiel* publie le rapport adressé au président de la République par le garde des sceaux sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie en 1882.

C'est un travail curieux, enrichi de tableaux synoptiques du plus haut intérêt.

Les crimes de toute nature suivent une marche ascendante. Plus la République laïcise à tous les degrés, plus la religion est persécutée, et plus le crime prospère.

Les parricides, au nombre de 8 en 1878, s'élèvent à 14 en 1882.

Les empoisonnements montent de 15 en 1878 à 16 en 1882;

Les assassinats de 186 à 222 ;

Les infanticides sont en décroissance : 184 en 1878, 171 en 1882.

Mais les meurtres sont en hausse ; la clémence du président Grévy n'est peut-être pas étrangère à ce résultat : 142 en 1878; 178 en 1882.

Les coups envers les ascendants s'élèvent de 14 à 18; effet direct de l'oubli du quatrième commandement du Décalogue.

Les coups et blessures graves de 18 passent à 30.

Les attentats à la pudeur forment un des totaux les plus considérables. Leur nombre a un peu diminué, mais 1882 est en sérieuse reprise sur 1881.

Les avortements sont stationnaires.

Les vols et abus de confiance étaient en 1878 de 1,118 ; ils sont en 1882 de 1,292.

Les autres crimes contre les propriétés de 25 s'élèvent à 41.

Total général des accusations jugées contradictoirement :

En 1878 : 3,378.

En 1882 : 3,644.

La moyenne générale de 13 accusés par 100,000 habitants est dépassée dans 27 départements. Elle arrive à 20 dans les Alpes-

Maritimes, le Calvados et le Gers ; à 21 dans l'Aube ; à 24 dans la Corse ; à 25 dans l'Eure ; à 27 dans les Bouches-du-Rhône. Elle tombe à 9 dans le Finistère ; à 8 dans les Côtes-du-Nord ; à 6 dans le Pas-de-Calais ; à 3 dans les Hautes-Pyrénées ; à 2 dans les Deux-Sèvres.

Les 4,814 accusés de 1882 se répartissent d'après le sexe en 4,134 hommes (86 p. 100) et 680 femmes (14 p. 100).

Au point de vue de l'âge, les accusés se placent ainsi :

De moins de 16 ans à 21 ans : 19 p. 100;

De 21 à 25 ans : 16 p. 100 ;

De 25 à 30 ans : 15 p. 100 ;

De 30 à 40 ans : 24 p. 100 ;

De 40 à 50 ans : 14 p. 100 ;

De 50 à 60 ans : 8 p. 100 ;

De 60 ans et plus : 4 p. 100.

On remarquera que la proportion la plus forte est celle des jeunes gens de 16 ans et au-dessous à 21 ans ; c'est-à-dire des produits les plus récents de l'instruction laïque et de la morale civique.

Il importe, en effet, de remarquer que le chiffre de 24 p. 100 pour les hommes de 30 à 40 ans se rapporte à une période de 10 ans, tandis que celle des jeunes gens n'embrasse que 5 ans.

Pour les femmes, ce sont aux accusées de 21 à 25 ans que revient la palme du crime.

Au point de vue du degré d'instruction, les chiffres des accusés offrent un intérêt tout spécial.

Complètement illettrés : 1,265, soit 26 p. 100 ;

Sachant lire et écrire : 3,365, soit 70 p. 100 ;

Ayant reçu une instruction supérieure : 196, soit 4 p. 100.

Ces chiffres donnent un cruel démenti à ceux qui prétendent que l'instruction seule, c'est-à-dire séparée de l'éducation religieuse, suffit à moraliser l'individu.

Plus le niveau religieux s'abaisse, et plus s'élève le niveau du crime ;

Mieux vaut pas d'instruction du tout qu'une instruction sans morale :

Telles sont les deux propositions qui nous paraissent se dégager catégoriquement des chiffres précités.

ÉMILE DANTEN.

# NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. *François-Auguste-Marie* Mignet membre de l'Académie française. Né à Aix, le 8 mai 1796, il y rencontra au cours de ses études de droit M. Thiers, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Reçus avocats en 1818, ils ne firent au barreau qu'un court passage, et se livrèrent bientôt aux études littéraires. Couronné d'abord par l'Académie de Nîmes pour un *Éloge de Charles VII,* M. Mignet partageait en 1821 avec M. Arthur Beugnot le prix de l'Académie française sur ce sujet : *De l'État du gouvernement et de la législation en France à l'époque de l'avènement de saint Louis, et des Institutions de ce prince.*

Sous le patronage de Manuel, M. Mignet entra au *Courrier français.* En même temps il faisait à l'Athénée des cours d'histoire qui eurent du retentissement. Il publia en 1824 son *Histoire de la Révolution française de* 1789 à 1814 (2 volumes in-8°), glorification systématique de la Révolution. Au commencement de 1830, il coopéra avec MM. Thiers et Armand Carrel à la fondation du *National,* et fut l'un des signataires de la peu dangereuse protestation des journalistes contre les Ordonnances.

M. Mignet, après la Révolution, fut nommé conseiller d'État et directeur des archives au ministère des affaires étrangères, poste qu'il occupa jusqu'au 24 février ; il ne joua du reste qu'un rôle politique des plus effacés. Après le coup d'État du 2 décembre, il résigna son titre de président d'un des comités historiques. Il faisait partie de l'Académie des sciences morales et politiques depuis sa réorganisation, en 1834, et en 1837 il en était devenu le secrétaire perpétuel. Démissionnaire en 1883, c'est M. Jules Simon qui l'a remplacé. L'Académie française l'avait élu en 1836 en remplacement de M. Raynouard ; il en était le doyen. M. Mignet avait été fait commandeur de la Légion d'honneur le 5 mai 1840, et grand officier le 29 juillet 1871.

Les principaux ouvrages de M. Mignet sont : *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (1836-1842, 4 volumes) ; *Vie de Franklin* (1848) ; *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Saint-Just* (1854) ; *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (1875), puis toute la série des *Éloges historiques* et de nombreux articles parus dans le

*Journal des Savants* et dans la *Revue des Deux-Mondes*. Généralement, sous une affectation d'impartialité, l'écrivain se montre hostile, de parti pris, à l'Église. Nombre de ses jugements ont déjà été révisés.

—

Les journaux de la Vénétie nous arrivent encadrés de noir. La *Difesa*, le grand organe catholique de Venise, nous apporte à la fois la nouvelle de la mort et des funérailles de Mgr CANAL.

Ce charitable prélat est mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il a été le fondateur de deux établissements où sont recueillies des orphelines et des filles repenties. Mgr Canal était le personnage le plus populaire de Venise. Aussi la municipalité a demandé à Mgr le patriarche de lui faire, aux frais de la ville, des funérailles solennelles dans la basilique de Saint-Marc.

La *Difesa* dit qu'un peuple immense s'était rendu sur le quai des Esclavons et la place Saint-Marc, pour rendre les derniers honneurs au bienfaiteur des pauvres et des abandonnés. Une souscription a été ouverte pour lui ériger un monument.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le 24 mars, le Saint-Père a tenu un consistoire où il a prononcé une allocution dans laquelle il s'est surtout occupé de la sentence qui atteint les biens de la Propagande.

Deux cardinaux ont été créés : le patriarche de Lisbonne et l'archevêque de Naples.

Le cardinal Ledochowski a été nommé camerlingue du Sacré-Collège ; le cardinal Consolini, camerlingue de la sainte Église Romaine ; le cardinal Mertel, vice-chancelier.

Ont été préconisés : Mgr Meignan, archevêque de Tours ; Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et Mgr Goossens, archevêque de Malines.

Il a été pourvu en outre aux archevêchés italiens de Monreale et de Manfredonia, et aux évêchés italiens de Bagnorea, de Cajazzo et de Cassano.

Un évêque portugais a été préconisé, ainsi que cinq évêques pour des diocèses russes.

Jeudi 27 mars, second consistoire, où l'archevêque de Naples a reçu l'imposition du chapeau.

Le garde-noble Antonelli est parti de Rome pour porter les insignes cardinalices au patriarche de Lisbonne.

—

On s'est beaucoup occupé ces jours derniers de la question de savoir si le prince de Bavière et sa femme, la princesse Gisèle, fille de l'empereur d'Autriche, qui viennent de passer quelques jours à Rome, seraient reçus par le Vatican. On ne sait aujourd'hui à quoi s'en tenir. Quoique n'étant pas descendus au Quirinal, les princes n'ont pas été admis en audience par le Souverain-Pontife. Ce refus de Léon XIII est d'autant plus significatif que les princes appartiennent à une maison royale qui a son ambassade près le Saint-Siège, et que la princesse Gisèle est la fille du premier souverain catholique de l'Europe, l'empereur d'Autriche.

D'où vient la décision du Souverain-Pontife? Il faut pour cela remonter à la visite du prince impérial d'Allemagne au Vatican. Le Saint-Siège adressa alors aux puissances catholiques une circulaire où il expliquait les circonstances exceptionnelles qui avaient fait admettre au Vatican le prince Frédéric-Guillaume, quoiqu'il fut l'hôte du roi d'Italie. Il y était déclaré expressément que cette exception ne saurait en rien constituer un précédent et que *désormais tous les princes catholiques qui viendraient à Rome et qui se rendraient en visite au Quirinal ne seraient pas reçus au Vatican.* C'est ce qui vient d'avoir lieu pour le prince de Bavière. Jusqu'au dernier moment on a cru dans l'entourage des princes que le Pape finirait par céder. L'empereur d'Autriche était même intervenu personnellement par une lettre à Léon XIII, mais rien n'y a fait, Léon XIII est demeuré inflexible et les princes de Bavière ont quitté Rome sans avoir vu le Pape. Une des raisons, qui ont dicté cette attitude au Souverain-Pontife, c'est que le voyage à Rome de la princesse Gisèle pouvait être regardé comme préparant la venue de l'empereur d'Autriche à Rome, et l'on sait que, sur cette question, le Pape ne transige pas; il ne saurait admettre un compromis quelconque. L'empereur d'Autriche n'a pas encore rendu sa visite au roi Humbert. Il voudrait venir à Rome sans pourtant froisser le Souverain-Pontife. De là les efforts incessants et multipliés de la diplomatie austro-hongroise, pour amener entre le Vatican et le Quirinal un rapprochement, un

*modus vivendi,* ne fût-ce que temporaire et qui permettrait à François-Joseph de visiter à la fois le Pape et le roi. Mais on peut voir que ces efforts sont demeurés jusqu'ici infructueux, Léon XIII, si conciliant dans son attitude vis-à-vis des différents gouvernements de l'Europe, reste intransigeant sur le terrain de la question romaine.

—

S. Ém. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, lui a soumis, dans la réunion du 18 février dernier, une proposition du R. P. Planque, supérieur du séminaire des Missions africaines de Lyon, tendant à l'érection d'un nouveau centre de mission dans l'Afrique occidentale, entre le Niger et le fleuve Binné.

Les membres de la Sacrée-Congrégation ont décidé l'érection d'une préfecture nouvelle, qui prendra le nom de Niger et sera bornée au sud par le fleuve Binné, à l'ouest par le Niger, au nord par le 15e degré de latitude boréale ; à l'est, ses limites ne sont déterminées que par celles des vicariats voisins.

—

La défense que la presse catholique de Rome a prise des droits de la Propagande, si indignement méconnus par la justice italienne, la décision adoptée par le Souverain-Pontife de transférer à l'étranger le centre de la Propagande, ont suscité un redoublement de haine et de dépit de la part des révolutionnaires italiens et de leurs organes. Le *Diritto,* par exemple, réclame de violentes mesures de répression dans les termes que voici : « Aux injures du Vatican, dit-il, il faut répondre par une application résolue des lois contre lui et ses partisans. Aux remontrances injustes que fait le Pape dans ses Encycliques et ses discours ainsi que dans les notes de sa chancellerie, il faut répondre par cette attitude altière qui est un devoir pour un gouvernement fort et respectable. » Le journal *Fanfulla,* organe de la cour du Quirinal et dont le langage affecte, d'ordinaire, un ton modéré, va jusqu'à parler de l'*incompatibilité du Vatican à Rome.*

Sans doute, le Vatican est le premier à reconnaître cette incompatibilité et à la proclamer ; mais du moment qu'elle est proclamée aussi par ceux-là mêmes qui, sous le couvert de l'hypocrite loi des garanties, prétendaient avoir assuré la pleine liberté du suprême ministère apostolique ; du moment qu'ils méditent de se livrer aux derniers excès, il pourrait bien arriver

que le Souverain-Pontife en fût réduit à prendre une détermination radicale et de la plus haute gravité. Aussi n'a-t-on pas été surpris de voir le *Moniteur de Rome* annoncer, hier soir, dans une dépêche particulière de Vienne, que « le projet de transférer à l'étranger le centre administratif de la Propagande avait rouvert la question du départ du Pape. »

Le jour où le gouvernement italien aura provoqué une détermination aussi grave, il en subira les conséquences, car il s'apercevra que l'impossibilité de sa coexistence à Rome auprès du successeur de saint Pierre doit se résoudre par le départ des usurpateurs, et non par l'exil ou la captivité indéfinie de Celui dont la liberté intéresse l'Église tout entière.

**France.**

PARIS. — A la requête du Frère Irlide, le vénéré supérieur général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, il vient d'être fait opposition, à la librairie Marpon et Flammarion, aux droits d'auteurs sur le *Manuel d'instruction laïque*, publié par M. Edgar Monteil, dont nous avons eu occasion de citer quelques extraits. En 1874, M. Monteil a été condamné à la requête des Frères de la doctrine chrétienne, à 2,000 fr. d'amende, 10,000 fr. de dommages-intérêts et deux ans de contrainte par corps pour un livre intitulé : *Histoire d'un Frère ignorantin*. Il a sans doute négligé de payer intégralement son amende : d'où opposition faite sur ses droits d'auteur.

M. Sarcey trouve là-dessus matière à plaisanteries. Il dit que les Frères devraient avoir scrupule de mettre la main sur de l'argent acquis par la vente d'un mauvais livre.

Mais c'est un propos d'homme battu et pas content, suivant la remarque de l'*Univers*. On se souvient, en effet, que M. Sarcey s'est vu jadis condamner à d'assez gros intérêts envers la Sainte-Enfance, et qu'il a dû les payer, en sorte que l'argent gagné par lui à écrire contre la religion a servi à la diffusion de la religion. M. Sarcey a donc ses raisons pour trouver ce procédé peu délicat. Mais le public est d'un autre avis, et ce n'est pas M. Sarcey qui montre ici le plus d'esprit.

— Mgr l'abbé Eugène Gossin, Directeur général de l'Œuvre de Saint-François de Sales, en publie, dans le dernier numéro du *Bulletin*, le compte rendu annuel où nous trouvons les détails suivants :

Les recettes, en 1883, s'élèvent, pour la France, à plus de

650,000 fr.; pour la Belgique, l'Italie, la Suisse et le Canada, à 236,000 fr. : c'est un total de plus de 887,000 fr. Les recettes de l'exercice précédent avaient été de 831,000 fr.; l'augmentation des recettes, en 1883, n'est pas moindre de 56.000 fr.

Les dépenses générales de l'Œuvre se sont élevées à 870,000 fr. Elles dépassent celles de l'année précédente de 12,000 francs.

Bayeux. — Le jeudi 6 mars, dans l'église Notre-Dame de Caen, a eu lieu, en présence de Mgr l'Évêque de Bayeux, assisté de M. le doyen du chapitre et entouré d'un nombreux clergé, l'ouverture du tombeau du vénérable Père Eudes.

Les précieux restes de cet illustre serviteur de Dieu ont été tranférés, en la même église, dans une sépulture plus convenable, en attendant qu'ils puissent reposer sur les autels.

Cambrai. — Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, vient de rendre l'ordonnance suivante :

Nous, archevêque de Cambrai,
Considérant :

1° Que nul ne peut prendre charge d'*éducation chrétienne* sans posséder les connaissances spéciales que requiert cette mission;

2° Que le brevet de capacité délivré conformément à la loi du 28 mars 1882 ne fait plus mention de ces connaissances;

3° Que, par conséquent, les personnes pourvues dudit brevet peuvent ignorer absolument les principes de l'éducation chrétienne;

4° Considérant en outre que de nombreuses erreurs de fait et de doctrine existent dans les programmes et dans les livres adoptés pour l'enseignement primaire;

5° Que le personnel enseignant formé d'après ces programmes et ces livres peut, de bonne foi, propager les erreurs qu'ils contiennent.

Avons décidé ce qui suit :

1° Il est établi, à Lille, une commission d'examen appelée à juger des connaissances et de l'aptitude, au point de vue de l'*éducation chrétienne,* de toutes les personnes laïques (instituteurs et institutrices) qui sollicitent de Nous l'autorisation d'exercer dans nos écoles libres;

2° L'examen porte sur les matières de l'enseignement religieux. Il porte également sur toutes celles qui s'y rattachent dans l'instruction primaire et conformément aux programmes adoptés pour nos écoles catholiques;

3° Un certificat d'aptitude pour l'instruction et l'éducation chrétienne est conféré sous notre autorité après justification;

4° Le même titre peut être accordé, dans les mêmes formes, à toute personne qui en fait la demande comme complément nécessaire de son brevet de capacité pour l'enseignement primaire;

5° Une section d'examen a lieu tous les ans pour cet objet, du 15 août au 1er septembre, dans un local qui sera indiqué ultérieurement.

« Les inscriptions sont reçues provisoirement rue de la Louvière, 86, à Lille, sur la simple présentation du brevet déjà obtenu.

« *Donné à Cambrai, le 7 mars, en la fête de saint Thomas d'Aquin, patron des écoles catholiques.* »

Cette sage décision ne peut qu'augmenter la confiance des familles dans les écoles chrétiennes libres.

MARSEILLE. — Nous lisons dans l'*Echo de Notre-Dame de la Garde* de Marseille :

Un de nos confrères nous envoie la note qu'on va lire et qui ne manque pas d'intérêt. La lettre qui l'accompagne nous assure que le document dont il est ici parlé aurait été publié par les soins du *Métropolite-schismatique de Nicomédie.* Voici cette note :

« On s'occupe beaucoup en ce moment, dans le monde savant et religieux, d'un écrit récemment découvert et qui remonte au premier siècle de l'ère chrétienne. Il est intitulé : *Testament des apôtres,* et bien qu'il soit d'un auteur inconnu, il n'en est pas moins digne d'intérêt comme témoignage de la foi de ces temps.

« Il débute par des conseils et des exhortations à la vertu, empruntés pour la plupart à l'Évangile. Il parle en termes très clairs du baptême et de la sainte Eucharistie. Il recommande la pureté de conscience pour assister dignement au saint Sacrifice, qui a remplacé tous les sacrifices anciens conformément à la prophétie de Malachie : « En tout lieu on sacrific, et une oblation pure est offerte à mon nom. »

« Ce texte, qui condamne une foi de plus le protestantisme, contribuera peut-être à éclairer ceux de nos frères séparés qui cherchent sincerement la vérité. »

PÉRIGUEUX. — Mgr l'évêque de Périgueux vient de prendre une mesure douloureuse, mais rendue nécessaire par des faits odieux qui se sont passés naguère à Ménesplet.

A la suite d'une condamnation prononcée contre le curé de cette paroisse pour sa ferme résistance à la loi scélérate, M. l'abbé Audonnet, reçu en triomphe par ses paroissiens à sa sortie de prison, a vu son église envahie par le maire en écharpe, lequel requit les gendarmes, pour empêcher qu'on sonnât les cloches annonçant le retour du pasteur et appelant les fidèles à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Quand il a eu connaissance des scènes scandaleuses qui se passèrent alors et qui amenèrent les protestations de M. le doyen du canton contre l'usurpation du maire, Mgr Dabert a jugé nécessaire une réparation qui sera en même temps un grand exemple. Nous laissons la parole au *Courrier de la Dordogne :*

Depuis quelques jours la population de Ménesplet était surexcitée, anxieuse, comme dans l'attente d'un malheur; des bruits avaient circulés d'interdiction de l'église, de retrait du curé... Dimanche matin, en effet, à l'issue de la messe, M. l'abbé Parrot, curé-doyen de Monpont, montait en chaire dans l'église de Ménesplet, et donnait lecture à la population, accourue presque tout entière d'une ordonnance épiscopale interdisant l'église pour quinze jours.

On devine la consternation produite sur tout le monde par l'annonce de cette mesure. M. l'abbé Parrot, pâle et la voix étranglée par l'émotion, explique ensuite aux fidèles les principales conséquences de l'interdiction qui pèse sur l'église.

M. l'abbé Audonnet, en disant sa messe, a consommé les saintes espèces, de sorte qu'en ce moment le Saint-Sacrement n'est plus dans l'église; tout à l'heure on va dépouiller l'autel de ses ornements et on laissera la porte du tabernacle ouverte comme cela se pratique dans toutes les églises le jour du Vendredi-Saint. A dater de ce moment, les cloches resteront silencieuses, les portes de l'églises seront fermées et ne s'ouvriront sous aucun prétexte jusqu'au jour de la réconciliation de l'église. Si, pendant ce laps de temps, un enfant vient à naître, on le présentera au baptême dans l'église la plus rapprochée du lieu de la naissance. S'il y a un malade à administrer, M. le curé ou le confrère qui le remplacera en cas d'absence, ira chercher le Viatique dans la paroisse prochaine. Si un décès se produit, comme on ne peut plus de quinze jours célébrer d'obsèques religieuses, le mort sera porté directement au cimetière sans l'assistance du prêtre, à moins que la famille ne préfère le faire inhumer dans une paroisse étrangère.

Lorsque M. Parrot est descendu de chaire et pendant qu'on accomplissait la lugubre cérémonie du dépouillement de l'autel, la plupart des assistant pleuraient à chaudes larmes, les autres avaient l'air atterré; au moment de fermer les portes de l'église, des femmes se cramponnaient à leurs chaises, suppliant qu'on leur laissât le temps de faire une dernière prière. On a pu enfin faire évacuer l'église, les portes en ont été fermées et les clefs remises à M. l'abbé Audonnet.

Nous n'essayerons pas de peindre les sentiments d'indignation qui ont éclaté dans la population contre le triste auteur du scandale de l'autre jour : le sujet est trop grave pour que nous y mêlions le nom de ce personnage; mais il nous sera permis de constater que la

mesure prise par Monseigneur, si rigoureuse qu'elle puisse paraître, a produit une impression salutaire. Cette énergie de notre éminent évêque a été unanimement approuvée. »

Qui sait, conclut le *Courrier*, « qui sait si les profanateurs d'église et les persécuteurs ne s'arrêteront pas devant la terrible leçon qui vient de leur être donnée ? Qui sait jusqu'à quel point les populations supporteraient de voir fermer leurs églises pour la satisfaction d'un maire républicain et libre-penseur ? »

C'est pourtant, ajoute l'*Univers*, le résultat que ne manquera pas de produire fréquemment l'application de la loi sacrilège qui livre aux maires les clefs des églises. On a cru pouvoir tout oser, puisqu'on est allé jusque-là. Mais on pourrait bien s'être trompé, car, devant de pareils excès, la foi se réveille, et ses révoltes sont de celles dont un pouvoir, si puissant qu'il se croie, se flatterait vainement de triompher.

### Étranger.

Allemagne. — On mande de Rome à la *Germania* que si le gouvernement prussien résout, à bref délai, et suivant le désir du Pape, la question de l'éducation du clergé, le Pape acceptera, lors du prochain consistoire, la démission de S. Ém. le cardinal Ledochowski, archevêque de Posen, et le nommera évêque suburbicaire de Palestina.

Angleterre. — Mgr l'évêque de Salford vient de faire afficher sur les murs de la ville de Manchester et de ses faubourgs la proclamation suivante :

*Aux hommes et aux femmes de Manchester !*
*L'évêque de Salford.*

Des calomnies innombrables et atroces ont été vomies contre l'Église catholique et contre les membres de son clergé. Chaque homme, chaque femme honnête devrait avoir le cœur rempli d'indignation si la dixième partie seulement de ces calomnies étaient la vérité.

Mais le peuple de Manchester, pour autant que je le connais, n'est pas un peuple prêt à croire tout ce qu'on lui raconte ; il n'accepte une opinion qu'après avoir examiné les *deux côtés de la question ;* il n'est ni injuste ni disposé à condamner sans avoir au moins entendu la défense.

Je prie, par conséquent, tout esprit simple et droit d'examiner personnellement les doctrines et les pratiques de l'Église catholique. Dans ce but :

1º Qu'il lise le *Catéchisme de la doctrine chrétienne*; il est auto-

risé ; ou bien le petit livre appelé : *La foi catholique,* qui se trouve chez M. Walker, Albert Square.

2° Qu'il vienne assister à la grande mission que l'on fait maintenant dans toutes les églises catholiques de la ville, et qui durera jusqu'au 19 mars. L'accès de ces églises est libre ; les services du soir avec enseignement de la doctrine catholique se font à sept heures et demie pendant les jours de la semaine et à six heures et demie le dimanche.

La mission est prêchée par soixante-cinq hommes religieux qui sont venus de loin pour assister le clergé local. Ils sont tous à la disposition du public, et seront très heureux de recevoir ceux qui s'adressent à eux et de leur donner des informations.

Quant au clergé catholique, son caractère n'est pas inconnu à la population de Manchester, qui peut comparer, sans crainte, la vie qu'il mène au milieu du peuple à celle que mènent les membres du clergé des autres corporations religieuses.

*La question n'est point de savoir* si l'on trouve du scandale dans l'Église catholique, si l'on ne rencontre pas des hommes ou des femmes de mauvaise vie dans son sein. Car il y avait un Judas parmi les douze apôtres, et un Nicolas parmi les sept diacres. Et Notre-Seigneur a dit « qu'il faut qu'il y ait du scandale. (Mathieu, XVIII.) Le sens commun d'ailleurs dit qu'il faut qu'il en soit ainsi, étant donnés la nature humaine et le libre arbitre.

*La question à examiner est celle-ci :* Où se trouve la véritable Église ? Quelle est l'Église du Dieu vivant ? « Le pilier et la base de la vérité. » (I Tim., III, 15).

Voilà la question qu'il faut examiner, non point aveuglément et avec passion, mais dans un esprit sérieux de prière et avec un vrai désir de rencontrer la vérité.

Cette question est d'une importance vitale, et voici à ce sujet l'opinion d'autorités protestantes indiscutables.

Un *archevêque anglican* de Canterbury déclare ce qui suit : « Si l'Église de Rome est l'Église catholique, il est nécessaire d'être en communion avec elle, car en dehors de l'Église catholique il n'y a, en général, pas de salut possible ! » (Fillostonworks, vol. Ier, p. 59.)

Le savant *Pearson*, évêque anglican de Chester, dit :

« La nécessité de croire à la Sainte Église catholique résulte tout d'abord de ceci, que le Christ a indiqué cette voie comme la seule pouvant conduire à la vie éternelle. Nous lisons tout d'abord *que le Seigneur ajoute journellement à son Église ceux qui devaient être sauvés*, et ce qui se faisait alors journellement a été fait ensuite continuellement.

« Le Christ n'a jamais indiqué *deux chemins* pour aller au ciel, il n'a point bâti *une Église* pour en sauver *quelques-uns*, et n'a point créé une autre institution pour en sauver *quelques autres ;* mais *il*

*n'y a qu'un nom sous le ciel par lequel nous puissions être sauvés*, c'est celui de Jésus, et ce nom n'est prononcé nulle part ailleurs que dans l'Église.

« De même que personne n'a été sauvé du déluge, hormis ceux qui étaient dans l'arche de Noé, de même personne n'échappera à l'éternelle colère de Dieu, hormis ceux qui appartiennent à l'Église de Dieu. » (Pearson, *On the Creed*, art. IX.)

Que ceux qui sentent que la foi est nécessaire au salut, qui savent que *ces paroles sont dures, mais supportables* (saint Jean, VI, 61), se rappellent les paroles du Christ :

*Personne ne peut arriver jusqu'à moi si le Père qui m'a envoyé ne l'attire pas.*

*Priez, et le Père vous attirera.*

*Examinez et cherchez la vérité, et le Père vous éclairera.*

J'ai trouvé que souvent la calomnie conduit des gens honnêtes à découvrir la vérité. La vérité et la charité finissent par l'emporter à la longue sur la calomnie et la violence.

Je n'ai point vécu parmi le peuple de Manchester pendant bientôt douze ans sans avoir appris à l'aimer. Voilà pourquoi j'ai eu le courage de lui adresser ces paroles à cette occasion.

Votre dévoué et fidèle serviteur.

† HERBERT, *évêque de Salford.*

## Missions.

OCÉANIE. — Les questions scolaires, qui occupent et passionnent si vivement l'Europe, ne soulèvent pas une moindre émotion dans la Nouvelle-Zélande (Océanie). — Nous en voyons la preuve dans le procès-verbal ci-après de l'interrogatoire subi par le rév. Richard Coffey, membre de l'Église protestante anglicane, le 23 août 1883, devant la commission parlementaire constituée à Dunnedin pour examiner la question scolaire :

Le président. — Approuvez-vous le système actuel de l'enseignement scolaire ?

Sir Coffey. — Nullement.

Le président. — Ayez la bonté de résumer les raisons de votre désapprobation.

Sir Coffey. — Bien volontiers. Les voici :

Je pars du principe suivant : l'État, en s'occupant de l'éducation, désire créer de bons citoyens. Or, les 9/10e des mauvais citoyens ne sont tels que parce qu'ils ne savent point se commander à eux-mêmes. Cette science n'est pas enseignée dans les écoles de l'État ; donc, ces écoles sont mauvaises.

En effet, la religion, exclue de vos écoles dans la Nouvelle-Zélande,

peut seule apprendre l'art de se commander. Vous prétendez, il est vrai, que les écoles du dimanche suppléent à ce manque d'enseignement pendant la semaine; mais n'est-ce point ridicule de prétendre qu'une heure par semaine puisse suffire à enseigner la religion chrétienne? Et n'est-il point évident que précisément les enfants qui auraient le plus besoin d'instruction religieuse seront ceux qui n'assisteront jamais aux leçons volontaires données le dimanche?

D'ailleurs, le synode général de l'Église de la Nouvelle-Zélande (protestante) est tout à fait mécontent de la loi actuelle, et désire la voir changée dans le sens indiqué par le primat de l'Église (protestante) dans une pétition qui a été signée, non seulement par les membres du clergé, mais par un nombre considérable de laïques.

Je suis opposé à cette loi, en ma qualité de patriote. Les statistiques criminelles et révolutionnaires prouvent que la « science » peut être utilisée par le crime, et que sa possession seule ne donne pas la moralité; une visite dans nos prisons prouvera la vérité de cette assertion.

J'y suis opposé au nom de la justice abstraite. C'est chose profondément injuste de forcer les catholiques, les juifs et les membres des diverses communautés religieuses, à payer de leurs deniers l'entretien d'écoles dont leur conscience leur défend de se servir. La loi scolaire est donc une espèce de taxe pénale voilée, qu'on impose à ceux qui ne partagent pas les opinions religieuses des membres du gouvernement, et on ose agir de la sorte dans un pays qui se prétend en possession de la liberté de conscience!

J'y suis opposé au nom de la *science politique*. C'est une maxime d'économie politique, que l'État ne doit jamais intervenir que là où cette intervention est absolument nécessaire. L'État doit « compléter » et non « supplanter » l'effort individuel.

J'y suis opposé en ma qualité de *libre échangiste*. En effet, le système existant dans la Nouvelle-Zélande est un système de monopole qui entraîne toutes les conséquences néfastes de ce système, c'est-à-dire cherté de l'article produit et mauvaise qualité de sa valeur, à cause du manque de concurrence.

En dernier lieu, je m'oppose à ce système prétendu neutre à cause des motifs suivants :

1. Ces écoles ne sont pas neutres, elles sont confessionnelles, mais dans le mauvais sens, dans celui de la confession de la libre-pensée;

2. Ces écoles ne s'adressent pas à la classe la plus pauvre, en faveur de laquelle précisément l'État devrait intervenir.

3. Ces pauvres qui ne veulent pas se servir de vos écoles, payent cependant les taxes en leur faveur, et cela pour entretenir des écoles où vont les enfants relativement riches, et une législation pareille est profondément inéquitable.

---

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

*Quatrième Conférence.*

**Le Sacrifice.**

Dieu est présent dans l'Eucharistie, nous l'avons démontré. Mais en établissant cette vérité, nous n'avons pas pu ne pas entrevoir les deux mystères qui le complètent : le sacrifice et la communion.

Certes, le sacrement de l'Eucharistie est grand et auguste au-dessus de tous les sacrements, par cela seul qu'il nous donne un Dieu comme hôte de la passagère demeure que nous habitons ici-bas et comme compagnon de notre vie d'exil. Et déjà cet honneur nous permet de dire avec plus de vérité que les Juifs : *Nec est alia natio tam grandis quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest.* Mais cet honneur n'est que la conséquence d'un inestimable service et le prélude du plus intime des rapprochements.

Le service, c'est le sacrifice.

Il nous fallait un sacrifice, et Dieu nous l'a donné dans l'Eucharistie. — L'Eucharistie, comme sacrifice, est le perfectionnement suprême de notre culte religieux.

### I

Plusieurs fois déjà, notre attention a été appelée sur un acte, singulièrement expressif et éloquent qu'on rencontre en toutes les religions :

« Qu'une religion soit vraie ou fausse, dit saint Augustin, le sacrifice est, comme le sacrement, un de ses éléments essentiels. » Et, de fait, sur tous les autels de l'antiquité, l'histoire nous montre des oblations détruites, des victimes immolées.

Offrir à Dieu une créature afin de reconnaître par sa destruction, réelle ou équivalente, le souverain domaine de Dieu et la dépendance de l'homme, les droits de la justice divine et le crime du pécheur, telle est l'idée du sacrifice. Elle est issue non seulement du plus noble et du plus impérieux des instincts humains, l'instinct religieux, mais de la volonté expresse du Maître suprême dont la bonté a été méconnue et la majesté outragée. L'homme idolâtre en faussait l'application ; mais les saints patriarches en gardèrent la pure tradition, jusqu'au jour

où Dieu lui-même daigna régler le culte du peuple qu'il s'était choisi.

Les sacrifices judaïques étaient autant d'appels à la victime sainte qu'ils représentaient typiquement et vers laquelle ils dirigeaient les cœurs contrits et humiliés.

Cette Victime sainte, nous la connaissons et nous avons mesuré l'immensité de ses mérites.

Engendré par Dieu et né de la femme, le Christ a reçu l'onction sacerdotale à l'instant même où ses deux natures se sont épousées; et, dès lors, il s'est substitué lui-même aux holocaustes impuissants qui ne pouvaient satisfaire ni la suprême majesté, ni la rigoureuse justice de Dieu. Sa vie est devenue le vicaire de notre vie et le porteur de nos péchés. Il a été frappé pour nous, il a souffert pour nous, il est mort pour nous, et en mourant il a dit au ciel : Prenez ce qui vous appartient. Quel inépuisable trésor d'adoration, d'action de grâce, d'impétration et d'expiation dans la destruction sacro-sainte de cette vie divine ! Il n'est plus besoin d'autres victimes. « Le Christ, par un seul sacrifice, a consommé, pour toujours, notre sanctification : *Una oblatione in sempiternum consummavit sanctificatos.* » Donc, plus de prêtres, plus d'autels; c'est au pied du gibet sur lequel est mort le Prêtre Victime que nous devons aller chercher netre rédemption; c'est de là que nous devons rendre à Dieu nos devoirs.

Ainsi parle l'hérésie, abusant des paroles apostoliques. Et si je lui demande quel chemin je dois prendre pour me rendre auprès du gibet de mon Sauveur, elle me répond qu'il n'existe plus et qu'elle n'en supporte même pas les images. Et si je lui demande comment je ferai pour saisir la divine victime, afin de l'offrir à ma place, elle me répond qu'elle a quitté la terre et qu'elle siège dans les cieux à la droite de Dieu. Et si je lui demande, enfin, comment je puis profiter d'un sacrifice dont il ne reste plus aucune trace visible, elle me répond: par la foi. Ah ! je ne nie pas la puissance de la foi ; mais aussi, je connais ma faiblesse et les exigences de ma nature qui a besoin de voir et de toucher. Protestant mon ami, tu as beau crier : la foi ! la foi ! Le peuple juif avait la foi et je ne puis m'empêcher de l'estimer plus heureux que moi. Les bêtes immolées, ce sang répandu, ce feu qui dévore les holocaustes parlent bien plus éloquemment à la nature humaine que des imaginations qu'on ne produit qu'avec peine et qu'on ne peut pas toujours fixer.

On me montre un sacrement, mais à quoi bon, si ce n'est qu'un signe vide et nu? Où est la victime? Ma religion est elle donc dépourvue du grand acte liturgique que j'admire dans toutes les religions? Et puis, comment se fait-il que des millions de sacrifices aient précédé, préparé le sacrifice de la Croix, et qu'il n'y en ait pas un seul pour y faire suite, pour le rappeler à mon souvenir? Ma raison s'étonne de telles aberrations et elle n'a pas tort. L'orateur de Notre-Dame le démontre ainsi :

Quoi qu'en dise le protestantisme, nous avons un sacrifice institué par le Sauveur lui-même. Les paroles dont il s'est servi pour nous dire : « Je suis dans mon sacrement » sont des paroles sacrificales, qui l'immolent mystiquement. Il se donne, mais par l'immolation : séparant son sang de son corps : *Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus;* nous donnant son corps et son sang de victime et à l'éclat de victime ; son corps livré à la mort : « *quod pro vobis tradetur,* » son sang répandu pour tous : « *qui pro vobis effundetur.* » Voilà ce qui doit rester perpétuellement dans l'Église, comme mémorial de l'oblation sainte qui fut consommée sur la croix : « *Hoc facite in meam commemorationem.* »

Ce n'était point le drame du Golgotha, mais bien l'Eucharistie que contemplait le prophète Malachie, lorsqu'il répudiait les prêtres et les victimes de l'ancienne alliance. « Je ne veux plus de vous, disait-il au nom du Seigneur. Je ne recevrai plus les offrandes de vos mains. Mais voici que, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom devient grand parmi les nations, et en tout lieu on sacrifie, on offre à mon nom une oblation pure. » *Ab ortu solis usque ad occasum :* depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher ; *in omni loco:* en tout lieu ; *in gentibus :* chez tous les peuples. Évidemment, cela ne peut convenir à la petite colline du Golgotha, ni à la petite terre de Judée, ni au petit peuple d'Israel. La croix est bien où Dieu l'a mise ; mais, sans l'oublier, je dois chercher ailleurs l'oblation pure qu'on offre partout, et je ne la trouve que dans le sacrifice de la messe.

Tous nos Pères et nos Docteurs le proclament, l'enseignement traditionnel l'établit, et l'usage seul suffirait pour établir la vérité du sacrifice de la Messe, car il nous met en présence du Prêtre et de l'autel. Le Prêtre nous conduit jusqu'à ce saint André confessant le sacrifice en présence du proconsul d'Achaïe qui lui offrait de sacrifier aux dieux ; par saint André, nous touchons aux Apôtres que l'Esprit-Saint visitait à l'heure du sacrifice. D'autel en autel, nous arrivons jusqu'à ce coffre de bois que conserve précieusement l'insigne basilique de Latran

et sur lequel le premier chef de l'Église célébra, avec larmes, les saints mystères. Le Prêtre et l'autel nous disent d'une commune voix : L'Eucharistie est un sacrifice.

On demandera peut-être où est le sacrifice dans l'Eucharistie ; où est cette œuvre de mort et de destruction si saisissante et si expressive ? Les offrandes inertes ne changent pas d'aspect entre les mains des Prêtres, et, malgré les mystérieuses cérémonies dont elles sont l'objet, elles n'ont point, à nos yeux, d'autre caractère que celui d'une simple oblation.

J'en conviens ; et c'est ici le cas, plus que jamais, de nous conformer aux intentions du Sauveur qui a voulu faire de nous des adorateurs en esprit et en vérité. Vous ne voyez point le mystère des yeux de la chair ; il faut le voir des yeux de la foi. Celui de vos sens qui perçoit la parole de Dieu suffit pour vous rendre certains que, sous le signe sensible que ne peuvent pénétrer vos regards, il se fait une grande action. Le Fils de Dieu est là, nous l'avons prouvé ; mais il n'est là que par une immolation. — En quoi consiste, précisément, cette immolation ? — A la rigueur, nous n'avons pas besoin de le savoir. Il suffit que l'Église, interprète de la parole de Dieu, nous affirme que par la consécration le Christ est mis dans son sacrement à l'état de victime, et qu'il y a là un véritable sacrifice.

Cependant, nous pouvons demander à Dieu la permission d'interpréter les paroles de nos maîtres dans la foi et d'entrer respectueusement sous le voile dont se couvre le Christ immolé.

« L'Eucharistie, dit saint Thomas, est un mémorial, une image représentative de la passion du Sauveur, par laquelle nous devenons participants des fruits de ses souffrances et de sa mort. » C'est-à-dire que l'Eucharistie est au sacrifice de la croix ce qu'est le monument à ces hauts faits dont l'humanité veut garder le souvenir.

Or, s'écrie le révérend Père Monsabré, il y a dix-huit siècles, un Homme-Dieu a entendu tomber du ciel, sur sa tête innocente, cette redoutable parole : *sacer esto*. Librement, il s'est offert à la justice divine, se couchant à notre place, sur le gibet où nous aurions dû être immolés. Victime universelle, il a payé pour tous les pécheurs, passés, présents et à venir, la dette de sang et de mort qu'ils avaient contractée par leurs crimes. C'est le sacrifice par excellence et, de ce sacrifice, l'humanité rachetée a voulu perpétuer le souvenir par des récits et des monuments. Les récits, vous les entendez tous les ans ; les monuments, vous les rencontrez partout : ce sont les images, les tableaux, les calvaires, les crucifix, les églises, croix immenses dont

le chevet s'incline comme la tête mourante du Sauveur. Mais, nous avons beau parler, travailler et bâtir, les œuvres de notre amour et de notre reconnaissance sont peu de chose en comparaison de ce que Dieu a fait pour perpétuer le souvenir du sacrifice de son Fils. Son récit à lui, c'est l'adorable chapitre des évangiles qui nous raconte, avec une si noble et si poignante simplicité, la passion et la mort de Jésus-Christ; son monument, c'est plus qu'une chose, c'est une présence et une action : l'Eucharistie.

Que recherchons-nous dans le monument : la ressemblance et l'expression. Mais, si parfaite que soit la ressemblance, si vive que soit l'expression, dans les monuments humains, elles ne rapprochent pas de moi la personne même dont je veux honorer le dévouement, elles ne font pas revivre l'acte et la vertu de son sacrifice. Dans l'Eucharistie, au contraire, le monument est la personne même qui s'est sacrifiée, la représentation agissante de son sacrifice et toute la vertu qu'elle y a mise. Le Fils de Dieu est là, et il meurt de mort mystique. Quelle puissance, mon Dieu, vous avez donnée à vos prêtres, en leur disant : « Faites ceci en mémoire de moi ! » — Et quelle expression ! l'état de mort et de destruction propre au sacrifice, le Fils de Dieu dans l'Eucharistie l'exprime par l'éclipse totale de sa gloire, par la captivité de ses membres sacrés et de ses mouvements sous les espèces Eucharistiques, par la cessation des fonctions naturelles qui conviennent à ses sens : obscurité, immobilité, silence, anéantissement, qui le mettent tellement à notre disposition que nous pouvons le traiter comme une matière inerte ; état mystérieux qu'il ne prend que pour devenir notre nourriture et aboutir ainsi à la destruction de son être sacramentel, consommation du sacrifice.

En parlant aux sens, les sacrifices judaïques ne communiquaient à l'âme aucune vertu divine, et ceux qui les offraient étaient obligés de traverser les siècles et d'aller chercher au loin, par le désir, la victime sainte que figuraient leurs hosties imparfaites. Pour nous, plus de figures. Si la victime échappe à nos sens, nous sommes sûrs de la posséder tout entière, dans la propre et réelle image du sacrifice qu'elle a offert pour nous sur la croix. Et quand le prêtre prend entre ses mains l'auguste sacrement, quand il le dépose sur notre langue tremblante, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper : *Ecce Agnus Dei!* Voici l'agneau de Dieu ! Nous pouvons l'offrir aussi réellement et présentement que Marie debout au pied de la croix

offrait, réellement et présentement, à Dieu, son fils mourant. Moins il est visible, quand il a si bien le droit de nous éblouir par l'éclat de sa gloire, moins il est capable de se défendre contre nos injures ou contre notre pieuse avidité de le recevoir et de détruire à notre profit son être sacramentel, plus il est victime. Comme représentation, rien de plus expressif pour nous rappeler l'immolation du Calvaire; comme action, rien de plus propre à nous en appliquer la divine vertu; car c'est le même prêtre, la même hostie, s'offrant au même Dieu, par le même moyen, pour les mêmes hommes et pour les mêmes fins.

II

Comme sacrifice, l'Eucharistie est le perfectionnement suprême de notre culte religieux. Un des sophismes imaginés par l'hérésie pour discréditer le dogme catholique est celui-ci : la messe fait tort à la croix. Autant dire que l'eau qui coule dans le lit du fleuve fait tort à sa source! Comme si nous avions l'idée niaise de séparer le sacrifice de la messe du sacrifice de la croix!

On invoque, à grand bruit, contre nous, l'autorité du grand Apôtre exaltant le sacerdoce de Jésus-Christ et l'efficacité de l'acte rédempteur accompli sur le Calvaire. « Le Christ, Prêtre suprême et éternel, n'a pas besoin d'offrir chaque jour des hosties, comme faisaient les prêtres de l'ancienne loi; il a rempli envers Dieu tous les devoirs de l'humanité et expié tous les crimes en s'offrant lui-même une seule fois. *Hoc fecit semel, seipsum offerendo.* » — Cette unique oblation suffit à notre sanctification et à l'éternelle consommation de notre sainteté.

Qu'est-ce que cela prouve, Messieurs? — Que le sacrifice de la croix suffit à l'œuvre de notre salut? Nous le confessons avec l'Apôtre.

L'Apôtre croyait comme nous au sacrifice de la messe et l'unité d'oblation qu'il proclame ne contredit en rien la multiplicité des actes sacrés par lesquels nous offrons, chaque jour, le Christ immolé à son Père. Car, sachez-le bien, toutes les messes qui se sont célébrées depuis l'origine du christianisme et se célébreront jusqu'à la fin du monde ont été comprises, avec le sacrifice de la croix, dans un seul et même vouloir du Fils de Dieu, comme un seul et même sacrifice dont on peut dire : « *Una oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos.* »

Sur la croix comme sur l'autel, le Christ immolé est toute notre religion : *Christus tota nostra religio.*

Et l'orateur s'écrie :

Et quelle religion, Messieurs ? Un Dieu prêtre, un Dieu victime, des mérites inépuisables et infinis, dans un acte qui peut se renouveler autant de fois par jour qu'il y a, sur la surface du monde, de prêtres capables de servir d'instrument au divin Melchisédech.

Que le culte mosaïque est peu de chose, si nous le comparons à ce suprême perfectionnement qui élève au plus haut degré de gloire et de puissance toutes les religieuses ambitions du culte humain ! Je ne m'arrêterai pas à un parallèle inutile, il est temps de fixer vos regards sur l'autel où se célèbrent nos saints mystères...

Une messe ! c'est le résumé de tous les sacrifices antiques, dans lesquels se divisait le courant des actes religieux qui unissaient l'humanité à son Dieu, sacrifice unique, à la fois holocauste, hostie pacifique et victime pour le péché ! Une messe ! c'est le sacrifice de la croix qu'on rapproche de nous, pour épargner à notre foi une laborieuse enquête vers un passé lointain, et des efforts trop facilement paralysés par notre faiblesse ou notre négligence ! Une messe, c'est l'immolation d'un Dieu qu'on nous met en quelque sorte dans la main, afin que nous y prenions la part qui nous revient, dans le temps, les circonstances, la mesure, et pour le but déterminé par la Providence. Une messe ! c'est un Dieu qui adore, un Dieu qui rend grâce, un Dieu qui apaise, un Dieu qui implore.

Le Révérend Père contemple alors l'autel chrétien : Dieu l'entoure de son immensité ; au-dessus de lui, le ciel entr'ouvre ses abîmes de gloire ; sous ses fondements sacrés gémissent les âmes souffrantes, et, tout autour, la milice chrétienne rend ses devoirs à Dieu et attend ses grâces.

Et quelle puissance dans le sacrifice de la messe ! En haut, l'impétration du Christ immolé fait monter la joie et la gloire ; en bas, sa propitiation apporte la délivrance ; tout autour de l'autel, sa miséricorde répand des torrents de grâces et de pardon !

Quelles terribles vengeances du ciel sur les nations antiques, dont l'abominable corruption fait frémir nos âmes chrétiennes ! dit en terminant l'orateur. Les grandes eaux, les pluies de feu, la mystérieuse épée des anges, les incessantes et impitoyables guerres d'extermination : tels étaient les châtiments de Celui qu'on appelait alors le Très-Haut, Dieu des armées. Aujourd'hui, nous l'appelons le bon Dieu, tant il est doux et patient à l'usage de nos crimes. Et pourtant, s'il nous a préservés des abominations de l'antiquité, sommes-nous moins coupables envers lui ? — Non. — La culpabilité

des peuples chrétiens croît en raison des immenses bienfaits dont ils sont comblés. Cependant, Dieu tolère leurs blasphèmes, leurs injustices, leurs impuretés, leurs scandales, et semble ne se décider qu'à regret aux catastrophes.

Pourquoi cela, Messieurs? — Uniquement parce que l'Agneau de Dieu offre tous les jours, sur nos autels, sa passion et sa mort en échange des peines que nous avons méritées. « Pour moi, disait un saint versé dans la connaissance des secrets divins, je suis convaincu que, sans la sainte Messe, le monde, à l'heure qu'il est, serait déjà abîmé sous le poids de ses iniquités. »

Ah! ils ne savent ni ce qu'ils font ni où ils vont, ces conspirateurs insensés qui voudraient fermer nos églises, renverser nos autels et éteindre le sacerdoce par la famine. Le jour où leur impiété triompherait, le bras de Dieu tomberait lourdement sur le peuple sans sacrifice. Mais on ne supprime pas ce que Dieu a fait éternel. Une pierre de six pouces suffit à l'immolation mystique de Jésus-Hostie. Cette pierre, nous l'emporterons, s'il le faut, dans de nouvelles catacombes; et, pour être un peu plus bas de quelques mètres, l'autel chrétien n'en sera pas moins le centre religieux du monde, le siège d'un culte parfait, le lieu béni des adorations, des actions de grâces, des prières, des expiations auxquelles nous devrons notre salut.

---

## LES CHAMBRES

**Jeudi 20 mars.** — *Chambre des députés* — L'amiral PEYRON dépose un projet de loi accordant, à titre exceptionnel, des décorations à l'armée de terre et de mer pour faits d'armes au Tonkin.

L'urgence est déclarée, et la discussion immédiatement votée.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

L'amiral PEYRON remercie la Chambre au nom de ses camarades de l'armée de terre et de mer.

La Chambre, par 310 voix contre 201, repousse la proposition de loi tendant à faire nommer la commission du budget au scrutin de liste.

La nomination de cette commission est fixée à mardi.

M. J. FERRY demandait qu'elle eût lieu samedi.

La Chambre passe à la discussion de la loi organique municipale, adoptée par le Sénat.

Les 45 premiers articles sont adoptés.

La Chambre fixe à lundi l'interpellation relative aux affaires de Madagascar.

**Vendredi 21 mars.** — *Sénat.* — Au début de la séance, le Sénat vote l'urgence sur un projet de loi déposé par le ministre de

la marine, et portant concession de croix et de médailles pour les soldats et officiers de l'expédition du Tonkin. Quelques instants après, M. de Saint-Vallier lit son rapport, au nom de la commission des finances. Ce rapport, qui conclut à l'adoption du projet, est adopté à l'unanimité.

On discute ensuite la proposition de M. Bérenger sur les moyens préventifs de combattre la récidive. M. Bérenger explique l'économie de ce projet et insiste sur les avantages du régime cellulaire.

M. Herbette défend le projet d'ensemble, émanant de l'initiative gouvernementale, sur les réformes pénitentiaires projet dont celui actuellement en discussion n'est qu'un chapitre.

*Chambre des députés.* — La Chambre continue de discuter le projet de loi relatif à l'organisation municipale. On adopte successivement et sans discussion les articles 46 à 132 inclus.

Sur l'article 133, dont les premiers paragraphes sont adoptés, M. Waldeck-Rousseau demande la suppression du paragraphe 9 concernant les tarifs établis sur le transport des morts et le service extérieur des pompes funèbres, paragraphe qui a été rétabli par la commission après avoir été supprimé par le Sénat.

Ce paragraphe est repoussé par 272 voix contre 226. Les articles 133 à 135 sont ensuite adoptés.

Les neuf premiers paragraphes de l'article 136 sont également adoptés.

La commission accepte un amendement de M. Casson, tendant à ajouter au paragraphe 10, qui accorde des indemnités de logement aux curés, desservants et autres ministres des cultes, lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à leur logement, les mots suivants : « Et lorsque les fabriques et administrations analogues ne pourront pourvoir elles-mêmes au payement de cette indemnité. » M. J. Roche demande purement et simplement le rejet de ce paragraphe, qui est soutenu par M. Waldeck-Rousseau, et adopté par 300 voix contre 13.

**Samedi 22 mars.** — *Sénat.* — Suite de la discussion de la proposition sur les moyens de combattre la récidive.

L'article 1er est adopté.

M. Herbette, commissaire du gouvernement, critique certaines dispositions de l'article 2.

M. de Gavardie demande le renvoi de l'article à la commission.

Le rapporteur combat le renvoi.

L'article 2 est adopté.

M. Brunet combat l'article 3, qui donne droit au ministre de l'intérieur de prononcer la mise en liberté. Il demande que ce soit le président de la République qui prononce.

M. le rapporteur soutient la rédaction de la commission.

Après quelques observations de M. Herbette, l'amendement Brunet est repoussé par 133 voix contre 66.

L'article 3, ainsi que es articles 4, 5, 6, 7 et 8 sont adoptés.

L'article 9 portant la modification des articles 619, 621, 624, 629 et 634 du code d'instruction criminelle, est adopté.

Le Sénat décide qu il passera à la deuxième délibération du projet portant la modification du tarif général des douanes et le porte en tête de l'ordre du jour.

*Chambre des députés.* — Reprise de la discussion du projet relatif à l'organisation municipale.

M. Desson Saint-Aignan demande le rétablissement, dans les dépenses obligatoires des communes, d'un secours de fabriques en cas d'insuffisance de leurs revenus.

M. Dreyfus combat l'amendement, qui est repoussé.

L'ensemble de l'article 136 est adopté.

Adoption de l'article 137.

Adoption des articles 138 à 145.

Adoption des articles 145 à 170.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Lecherbonnier dépose un rapport sur le projet d'organisation municipale de Paris.

L'urgence est déclarée et la discussion fixée à samedi.

Discussion du projet relatif à l'avancement dans l'armée.

M. le général Campenon se déclare d'accord avec la commission sur presque tous les points.

Il préconise l'avancement par l'ancienneté et la sélection.

M. Des Roys demande que la nomination aux grades soit confiée à la commission spéciale de classement. Ce projet réalise de grands progrès, enlevant les officiers à l'arbitraire de leurs chefs de corps.

Sur la demande du général Campenon, la discussion des articles est renvoyée à une séance ultérieure.

**Lundi 24 mars.** — *Sénat.* — M. le Président annonce la mort de M. le baron de Veauce, sénateur de l'Allier.

Discussion du projet modifiant le tarif général des douanes.

M. de Saint-Vallier proteste contre l'abaissement des tarifs, qu'il dit être la conséquence des traités de commerce.

L'orateur voit dans cet abaissement la véritable source de la crise économique actuelle.

M. Teisserenc de Bort. — On prétend que la crise est produite par l'invasion des produits étrangers ; c'est une erreur, puisque l'importation a diminué.

L'orateur compare ensuite le tarif allemand au nôtre, et conclut que le tarif allemand est bien inférieur. Par conséquent, la crise ne vient donc pas de l'infériorité prétendue de nos tarifs.

M. de Lareinty examine les traités de commerce conclus avec les diverses puissances et qui ont eu les conséquences les plus déplorables.

Après les observations de MM. Carnet et Hérisson, le projet est renvoyé à la commission.

La première délibération du projet sur les ventes judiciaires est renvoyée à demain.

*Chambre des députés.* — M. Cunéo d'Ornano questionne le garde des sceaux sur la non observation de la loi sur la presse pour les annonces légales.

L'orateur dit que le préfet de la Seine continue, malgré la loi, à désigner les journaux qui doivent insérer les annonces légales. Il demande à faire cesser cet abus.

M. Martin-Feuillée invoque les précédents depuis 1870. Il ajoute qu'il a l'intention de déposer un projet à ce sujet.

Discussion de l'interpellation Lanessan sur les affaires de Madagascar.

M. de Lanessan fait l'historique de la question depuis les traités de 1840 et 1841. Il dit que toute cette affaire n'a pas été conduite avec la fermeté désirable ; que le gouvernement a commis une faute en n'agissant pas assez fermement et en engageant les dépenses sans l'avis du Parlement. Actuellement, nous ne pouvons pas songer à faire la conquête de Madagascar, qui serait trop onéreuse, mais nous devons faire respecter nos droits et développer notre commerce.

L'orateur conclut en demandant au Président du Conseil quelle solution il choisit.

M. de Mun monte alors à la tribune et prononce un magnifique discours de patriote qui met l'amour de la France au-dessus de toutes les discussions de partis. Il donne là aux républicains une leçon d'honneur national dont il faut souhaiter que ceux-ci profitent à l'avenir.

Reprenant l'historique de la question, M. de Mun remonte à une époque bien plus éloignée que ne l'avait fait M. de Lanessan, car il tient à établir nos droits incontestables sur Madagascar.

Or, ces droits datent de Richelieu, c'est-à-dire de plus de deux siècles, et ils ont reçu une éclatante confirmation en 1816, alors que le gouverneur anglais de l'île Maurice prétendait que la cession de cette province entraînait celle de Madagascar. De plus, les peuplades de la côte, réclamant en 1840 notre protectorat, nous firent une cession de leurs terres.

Tout nous commande donc, nos droits antérieurs et la mission civilisatrice que nous avons acceptée, tout nous commande de ne pas céder aux prétentions des peuplades howas, qui ne se montrent si hardies que parce qu'elles croient avoir des appuis en Europe.

Il faut dire un mot, en effet, et M. de Mun le fait avec grande discrétion, de la lutte qui s'est établie à Madagascar entre les missionnaires anglais et les missionnaires catholiques français. Ces derniers, citoyens français avant tout ont été molestés, ainsi que nos autres nationaux, la France leur doit sa protection.

S'adressant alors à M. Jules Ferry, qui a parlé du legs sacré de nos possessions coloniales, et à la Chambre, qui doit prendre la décision, M. de Mun demande qu'on donne à ces affaires une fin prompte et énergique.

— Je n'ai pas à vous faire un programme, s'est-il écrié ; ce que je sais, c'est que nos droits nous imposent des devoirs, et c'est au Parlement qu'il appartient de donner au gouvernement la force nécessaire pour qu'il agisse.

Ce discours cause dans la Chambre une vive émotion, mais il est triste de dire que les gauches n'ont pas osé l'applaudir. Tout cela parce que M. de Mun est de la droite.

Après quelques mots de M. ALYPE, la suite de la discussion a été renvoyée à jeudi, sur la demande de M. DUREAU DE VAULCOMTE qui se déclare dans l'impossibilité de parler aujourd'hui.

Mercredi, il y aura séance, ainsi qu'il est décidé par 355 voix contre 135, et on discutera la loi sur l'avancement.

On voté en outre par 298 voix contre 187 que l'on discuterait lundi le chemin de fer du Sénégal et ensuite le projet de réorganisation financière de la Tunisie avant de s'occuper de la loi sur le recrutement.

**Mardi 25 mars.** — *Sénat.* — Après un long discours de M. DENORMANDIE, qui défend la loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, la discussion générale est close, et les sept articles de la loi sont adoptés.

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur la proposition de loi relative à l'aliénation d'une partie des joyaux de la couronne et à la création de la caisse des invalides du travail.

Le projet, défendu par M. HÉBRARD, rapporteur, est combattu par MM. LAFOND DE SAINT-MUR et de RAVIGNAN. Ce dernier invoque l'opinion de Victor Hugo, qui a souvent, dans ses vers, célébré le respect dû à l'héritage des aïeux.

Le projet est ensuite renvoyé à la commission.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections législatives. — Affaires de Madagascar. — Nouvel exploit du Conseil municipal de Paris. — La nouvelle commission du budget. — Grève d'Anzin. — Étranger.

27 mars 1884.

Les élections législatives semblent révéler, depuis quelques mois, un revirement continu dans l'opinion publique. Le scrutin de dimanche dernier à Castres, dans le Tarn, nous en a apporté

une nouvelle preuve. Il s'agissait de remplacer un député de la majorité républicaine décédé, M. F. Thomas. Le candidat conservateur, M. Abrial, a été nommé par 9,205 voix contre 6,508 données au candidat républicain, M. Donnet, alors qu'en 1881, M. F. Thomas l'emportait par 8,815 voix contre le candidat légitimiste, M. Combes, qui en réunissait 8,038. Le parti républicain a donc perdu à Castres 2,307 voix. Ainsi se traduit ce mécontentement général qui gagne peu à peu toutes les classes, s'étendant des rangs des conservateurs aux groupes les plus avancés des républicains.

Est-ce à dire que le succès de M. Abrial, comme celui de M. Arnous, comme celui de M. Grout, modifient la majorité, et entament la force numérique? Certes non, mais ces succès sont symptômatiques.

—

En tout et partout, nous le disions il y a huit jours, les républicains cherchent le curé; toujours ils le trouvent, surtout aux colonies, où les missionnaires catholiques plantent le drapeau de la France à l'ombre de la Croix du Christ. Mais cela ne sauve pas les courageux pionniers de la Religion et de la Patrie des mesquines attaques de la coterie républicaine. Jamais on ne convaincra d'enragés francs-maçons, plus ardents sectaires que clairvoyants Français, de pousser les hauts cris, chaque fois qu'ils constatent ou soupçonnent quelque part la présence d'un prêtre. C'était lundi le tour de nos braves missionnaires de Madagascar d'être pris à partie dans la *Justice* par le député Pelletan, et à la tribune de la Chambre par le député Lanessan.

Ces hommes inconsidérés ne se doutent pas du mal qu'ils font à la France au loin par leurs diatribes inopportunes. Peut-être s'en consolent-ils, s'ils s'en doutent, en s'imaginant faire aussi quelque tort à la Religion.

Toujours est-il que l'Angleterre soutient ses missionnaires, et, par ses missionnaires, étend et affermit son empire colonial.

Voilà ce qu'on ne fera jamais comprendre à un républicain.

Si l'on proscrit le missionnaire, le remplacera-t-on au moins par des armées? Enverra-t-on à Madagascar un corps expéditionnaire capable de protéger les Sakalaves et d'implanter définitivement l'influence française dans la grande île africaine? Il le faudrait cependant. M. le comte de Mun l'a prouvé dans le remarquable discours qu'il a prononcé au cours de l'interpellation Lanessan, discours où, après avoir établi la légitimité

des droits de la France reconnus par des traités, il a demandé à la Chambre d'aider le gouvernement dans une expédition nécessaire. Cette fois, il ne s'agit plus d'une aventure financière, ni d'inavouables tripotages. L'honneur national est en jeu. L'Angleterre sur cet autre point du globe cherche à extirper la France comme elle l'a chassée d'Égypte. La laissera-t-on régenter l'univers, même aux dépens de nos droits ?

Et quand la République enverrait là-bas un corps expéditionnaire, serait-ce une raison pour décliner l'intervention si nécessaire des missionnaires catholiques, lorsqu'il a suffi à l'Angleterre des missionnaires protestants pour nous susciter des difficultés devant avoir pour épilogue notre éviction certaine, si nous n'intervenons pas ?

Le missionnaire est une force énorme. Demandez à l'amiral Courbet combien d'alliés nous ont valu au Tonkin les missions catholiques. Et cherchez, en dehors des chrétiens attachés par elles à la France, sur quels éléments l'influence française pourra s'établir, puisqu'il s'agit de garder le Tonkin ! A part les catholiques devenus français par leurs aspirations, il n'y a dans le pays nouvellement conquis que des traîtres ou des ennemis déclarés.

La force des armes peut conquérir un pays, le soumettre un instant ; mais le pacifier, jamais. La mission civilisatrice n'appartient qu'aux prêtres. Les républicains soutiendront le contraire, mais les faits leur infligeront de formels démentis.

Quant à la religion, habituée à se voir méconnue et outragée par ceux mêmes qu'elle oblige, elle continuera sa lutte civilisatrice, dût la République l'abandonner et la combattre au dehors comme elle l'a fait au dedans.

---

Nouvel exploit du conseil municipal de Paris. Il y a quelques jours, le 18 mars (triste coïncidence), une épouvantable explosion en plein cœur de Paris, rue Saint-Denis, coûtait la vie à un commissaire de police et à un sergent de sapeurs-pompiers. Le lendemain, le préfet de police, qui n'est pas précisément en bonne intelligence avec le conseil municipal, a tenu à s'associer aux témoignages de sympathie que le conseil rendait à ces deux victimes du devoir professionnel : mal lui en a pris. A moins de le traiter de « jésuite, » ce qui est, on le sait, la suprême injure, il n'est apostrophes violentes qu'on ne lui ait jetées à la tête. M. Yves Guyot l'a accusé de « *faire de la sen-*

*siblerie* » au détriment du conseil ; M. Hovelacque de « *se faire de la réclame* » et d'avoir une « *attitude extraordinaire* ; » M. Joffrin, de « *verser des larmes de crocodile* », et de provoquer l'attention en montant sur des « *cadavres.* » C'était honteux, comme l'a dit M. Pichon, le seul opportuniste qui ait pris la défense de l'infortuné M. Camescasse. Mais, ce qui est autrement honteux, c'est l'attitude pleurarde du préfet. Ce n'est pas ainsi que se conduit un représentant de l'autorité. Si c'est pour recevoir des nazardes et des camouflets que M. Camescasse émarge au budget, il ne vole pas ses supérieurs.

Mais ceci n'est rien, comparé à l'incident qui a marqué la fin de cette séance scandaleuse. M. Michelin a demandé que, dans la somme de 10.000 fr. qui serait prélevée sur la réserve pour le service funèbre des deux victimes de la catastrophe de la rue Saint-Denis, le conseil ne comprît pas les frais du service religieux. M. Camescasse a timidement invoqué la liberté pour les familles d'aller ou de ne pas aller à l'église. On l'a conspué, naturellement. Un membre de la droite, M. Gamard, a déclaré alors que ses amis et lui s'offraient à payer les frais du service religieux. Mais le citoyen Michelin s'est obstiné et s'est attiré cette verte observation de M. Marius Martin : « *C'est scanda-*
« *leux ce marchandage : nous payons de notre poche, imitez-*
« *nous, et ne payez pas avec l'argent des contribuables !* »

Enfin est intervenu le citoyen E. Monteil, l'auteur de cet aimable *Manuel*, dans lequel il est enseigné que Dieu n'existe pas, et que la sainte Vierge était mère de six à sept enfants. Il a proposé un amendement portant : « Que les frais du culte,
« pour les obsèques des victimes, ne seront pas couverts par la
« ville. » 29 voix contre 23 ont adopté cette inique proposition.

L'intolérance du conseil municipal prend, dans cette circonstance, un caractère particulièrement révoltant. Après tout, il ne fait qu'appliquer avec une logique brutale les principes de laïcisation à outrance, qui inspirent la majorité de la Chambre. Il ne faut pas être surpris outre mesure, s'il pousse cette rage de laïcisation jusqu'à vouloir l'appliquer aux funérailles. Est-ce qu'un projet récent, déposé au Palais-Bourbon, ne tendait pas hypocritement au même but ? A l'Hôtel-de-Ville on y met plus de franchise, voilà la seule différence.

—

La nouvelle commission du budget a été élue dans les bureaux le 21 mars. Elle est ainsi composée :

1^er^ Bureau. — MM. Proust, Allain-Targé et Viette, qui de-

mandent la réduction du personnel des ministères et repoussent certaines propositions du budget relatives aux modifications des taxes.

2e Bureau. — MM. Andrieu, Maret et Douville-Maillefeu. MM. Maret et Douville-Maillefeu sont opposés au projet du gouvernement.

3e Bureau. — MM. Wilson, Rousseau et Thomson, qui acceptent le projet du gouvernement, mais demandent des économies importantes.

4e Bureau. — MM. Cavaignac, Rouvier et de Hérédia.

5e Bureau. — MM. Letellier, Jules Roche et Lanessan.

6e Bureau. — MM. Hérault, Sadi Carnot et Ribot, réélus, qui acceptent le budget sans nouveaux impôts.

7e Bureau. — MM. Loubet, Lelièvre et Germain.

8e Bureau. — MM. Ballue, Étienne et Sarrien. MM. Étienne et Sarrien acceptent le budget sans nouveaux impôts.

9e Bureau. — MM. des Roys, Dautresme et Logerotte.

10e Bureau. — MM. Saint-Prix, Hugot et de Choiseul, qui acceptent le principe du budget, mais repoussent certaines modifications aux taxes.

11e Bureau. — M. Bizarelli, Ménard-Dorian et Dubost.

En résumé, la majorité accepte en principe le budget du gouvernement, mais repousse certaines modifications aux taxes, notamment la réglementation des bouilleurs de cru, et demande une forte réduction sur les dépenses.

—

La grève des mineurs d'Anzin semble devoir se prolonger indéfiniment, nonobstant la conviction aujourd'hui acquise par les ouvriers qu'ils n'ont à compter ni sur l'intervention du gouvernement, ni sur celle de la majorité de la Chambre représentée par la commission des 44. Leur résistance, il faut bien le reconnaître, est malheureusement encouragée par les politiciens de Paris et de quelques-uns de nos grands centres, qui semblent avoir pour tâche de faire le jeu de la concurrence étrangère, en paralysant l'exploitation de nos bassins houillers, réservoirs indispensables de toutes nos industries nationales. Aujourd'hui, sous le coup de ces conseils et de ces excitations, voici qu'ils menacent la Compagnie qui les emploie et aussi tous les chefs d'usines, d'organiser une grève générale dans tout le bassin houiller de la France, si l'on n'en passe pas par leurs conditions!...

Le ministère italien Depretis a cessé d'exister.

Nos voisins d'au-delà les Alpes sont donc en pleine crise ministérielle, et cette crise menace d'être laborieuse.

Le Roi a mandé au Quirinal M. Tecchio, président du Sénat, et M. Farini, ancien président de la Chambre des députés.

La situation est très difficile.

On croit cependant que M. Depretis sera chargé de former un nouveau cabinet, quoiqu'il se tienne sur la réserve et insiste sur sa détermination d'abandonner la vie politique.

On dit aussi que M. Depretis songe à s'assurer avant tout l'appui de M. Zanardelli, mais celui-ci est absent, et des raisons de famille l'empêchent de rentrer à Rome.

On assure enfin que M. Depretis n'accepterait la mission de former un nouveau cabinet qu'à la condition de pouvoir dissoudre la Chambre.

Du reste, peu importe! Nous savons d'ores et déjà, étant donné l'état des partis dans la péninsule, que, soit qu'ils viennent de droite ou de gauche, les conseillers officiels du roi Humbert n'aboutiront pas à former une administration ayant chance de durée.

—

A en juger par l'effarement de la grande presse de Londres, la situation des affaires anglaises au Soudan, et, par suite, en Égypte n'est guère loin d'être désespérée.

Le *Times* consacre un article de fond aux affaires d'Égypte. Il réclame instamment l'adoption de mesures plus efficaces pour améliorer la situation du pays. Toutes les branches de l'administration, suivant ce journal, exigent des réformes radicales. Les ressources du pays sont gaspillées. Les paysans s'endettent et finiront par se ruiner définitivement. Toutes les entreprises commerciales sont paralysées.

Tous les maux qu'endure l'Égypte, le *Times* les attribue à l'administration anglo-égyptienne qui paralyse l'application au pays d'un régime gouvernemental européen. C'est à l'Angleterre de montrer au monde qu'elle est résolue à mener l'œuvre une fois entreprise à bonne fin, et à inaugurer pour l'Égypte une ère de prospérité.

Le journal anglais dit en terminant que c'est au corps d'occupation anglais qu'incombe la tâche de mettre fin au chaos qui règne en Égypte; l'armée égyptienne devra être licenciée comme complètement inutile. L'Europe comprendrait alors que l'Angle-

terre assume toutes les responsabilités et entend bien y faire face.

Comme conclusion, le *Times* écrit qu'il faut actuellement opter entre deux partis :

Ou abandonner le général Gordon à son sort, retirer de l'Égypte tous les soldats et fonctionnaires et laisser le pays à lui-même ;

Ou établir un protectorat indéfini, réduire l'intérêt de la dette, envoyer 10,000 hommes de troupes indiennes à Khartoum et les y maintenir jusqu'à l'évacuation du Soudan.

—

La Diète ou conseil provincial de l'Alsace vient de faire un maître-coup et de donner un bel exemple. Elle a refusé net la subvention pour les théâtres de Strasbourg, Metz, Colmar et Mulhouse. C'est une économie de plus de 150,000 francs par an. En seconde lecture, elle avait voté 125,000 francs. Grâce à un remarquable discours de M. le chanoine Winterer, curé de Saint-Étienne de Mulhouse, tout crédit a été refusé en troisième lecture.

L'Alsace-Lorraine a mieux à faire que de donner son argent pour des pièces immondes, dont le titre est déjà une insulte à la morale publique, et qui font florès dans nos théâtres avec réclames des journaux conservateurs à la clef. M. le chanoine Winterer a rendu un grand service à la morale et à la caisse d'Alsace-Lorraine.

Le *Journal d'Alsace* est furieux de ce refus. Il dit que « l'élément clérico-rural triomphe sur toute la ligne, » parce que les députés campagnards ont appuyé le chanoine Winterer. La feuille autonomiste est désespérée ; le crédit ne saurait être rétabli par le Reichstag allemand.

—

La presse européenne s'est occupée, à différentes reprises, du projet qu'auraient formé les grandes puissances de s'entendre pour tenir tête au parti anarchiste. Il s'agissait, disait-on, de la création d'une police secrète internationale, dont le bureau central, analogue au bureau des postes de Berne, signalerait les publications socialistes, répandrait les photographies des individus dangereux et établirait une surveillance autour de leur domicile ; en outre, les agents de la police devaient être autorisés à pratiquer des perquisitions sur territoire étranger.

On disait que la Russie avait pris l'initiative de ces mesures

de sûreté, que ses représentants à Vienne et à Berlin avaient fait à ce sujet des ouvertures aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités. Ces nouvelles paraissent se confirmer. Le correspondant viennois du *Temps* annonce par dépêche à ce journal que M. d'Ottenfels-Geschwind, ministre d'Autriche à Berne, a remis jeudi dernier, au président du Conseil fédéral, un mémoire relatif aux menées révolutionnaires. On considère à Vienne cette démarche comme le début d'une campagne internationale dirigée contre les anarchistes.

P. Chantrel.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous sommes toujours dans la même situation, et cependant nous devons constater une meilleure tenue dans les cours, quoique les transactions ne soient guère plus animées. On a regagné les cours d'avant la prise de Bac-Ninh.

Ce qu'on voudrait voir entrer en lice, c'est le comptant qui continue à montrer une grande réserve ou une grande indécision. Cette attitude du comptant, malgré les cours assez bas que nous avons pu enregistrer, est logique ; sa froideur persistera probablement jusqu'au moment du vote du budget de 1885. Celui qui veut faire un placement durable considère beaucoup plus la sécurité que le prix qu'il paiera ; il préférerait payer un peu plus cher s'il était convaincu que tout péril futur est écarté. Ceux qui ont acheté, tous ces temps derniers, auront peut-être pu profiter de la baisse de nos rentes, mais auront risqué les éventualités de l'avenir, et il n'en manque pas sous le gouvernement que nous subissons.

On peut toujours, et non sans raisons, craindre que les Chambres ne se laissent aller, pour établir l'équilibre si instable de notre budget, à prendre des mesures dont notre crédit public aurait fort à souffrir. La fameuse Commission de l'assiette des impôts a jeté l'inquiétude non seulement chez tous les rentiers, mais chez tous ceux qui détiennent des créances quelconques. Il est plus que probable que les propositions de cette Commission seront repoussées ; mais c'est déjà trop qu'elles aient été faites, et la défiance, une fois éveillée, ne peut se calmer de suite.

Sous un gouvernement qui n'a aucune ligne de conduite bien tracée, qui peut affirmer que, si la majorité est hostile aujourd'hui à la Commission, qu'elle le sera demain ? Les Ballue et consorts sont peu nombreux dans nos Assemblées parlementaires ; mais la direction officielle imprimée au mouvement électoral est malheureusement telle, qu'on peut craindre de voir ce groupe se renforcer graduellement ; tout le monde n'aura pas, hélas ! la même énergie que les électeurs de l'arrondissement de Castres !

Sans le concours du comptant, la spéculation ne peut faire que des hausses de surprise qui tomberont d'elles-mêmes. Pourquoi monterait-on aujourd'hui ? Bien qu'il soit évident que la haute banque reste maîtresse absolue du marché, elle ne peut rien toute seule. De plus, elle a contre elle : la crise économique, qui est loin de s'apaiser ; la faiblesse des recettes de nos chemins de fer, l'insuffisance du rendement des impôts, la décroissance vraiment inquiétante du mouvement de nos exportations. Ajoutons que l'industrie agricole qui devrait être, dans notre pays, la première de toutes, est frappée de langueur, et que, chaque année, nous payons à l'étranger des sommes énormes pour nos approvisionnements, sommes qui nous appauvrissent d'autant, en même temps que décroît la valeur de notre domaine agricole.

Parlerons-nous des événements de l'Egypte, des conspirations espagnoles, du changement imminent, en Angleterre, du ministère Gladstone ; de la fameuse convention de Berlin entre les trois Empereurs, convention démentie à moitié ? Non, n'est-ce pas, il y a assez d'ombres au tableau.

En résumé, il n'y a pas à prévoir, pour le moment, de grandes variations dans les cours, et si nous ne montons pas, il n'existe aucun motif pour que l'on baisse beaucoup ; l'effet est produit, et, pour baisser, il faudrait du nouveau ; nous sommes donc condamnés au *statu quo* pendant quelque temps encore. A. H.

# TABLE DES MATIÈRES [1]

**Numéro 629** (15 janvier 1884). — L'année nouvelle, 5. — Discours du Saint-Père, 7. — La complicité des honnêtes gens, 11. — Les aumôniers des hôpitaux, 17. — Les espérances chrétiennes, 24. — La dévotion au Rosaire, 32. — Les vocations ecclésiastiques, 34. — La Christmas des pauvres à Londres, 38. — Nouvelles religieuses, 44. — Les Chambres, 47. — Chronique de la semaine, 49. — Revue économique et financière, 55.

**Numéro 630** (12 janvier 1884). — Canossa, 57. — Le Père Ramière, 61. — L'établissement du règne de Dieu sur la terre, 63. — Les mea culpa, 73. — Les conservateurs français, 76. — La banqueroute de la Révolution, 78. — La mission belge de Mongolie, 81. — Publication du bréviaire chaldéen, 87. — L'administration temporelle des paroisses, 91. — Causerie scientifique, 94. — Nouvelles religieuses, 96. — Les Chambres, 104. — Chronique de la semaine, 106. — Revue économique et financière, 111.

**Numéro 631** (19 janvier 1884). — Le règne de la bête, 113. — Le Rosaire, 120. — La mort de Talleyrand, 123. — Les médecins catholiques de France, 132. — Le catholicisme en 1883, 136. — La persécution en Chine, 140. — Causerie scientifique, 143. — Nouvelles religieuses, 148. — Les Chambres, 154. — Chronique de la semaine, 158. — Dernière heure, 163. — Petite chronique, 164. — Bulletin bibliographique, 166. — Revue économique et financière, 167.

**Numéro 632** (26 janvier 1884). — Du démon et de son rôle, 169. — Rapprochements, 175. — Le catholicisme en 1883 (suite et fin), 178. — La mort de Talleyrand (suite et fin), 181. — Les écoles en Europe, 189. — Le bilan géographique de 1883, 192. — Mgr Collet, 197. — Nécrologie, 201. — Nouvelles religieuses, 203. — Les Chambres, 212. — Chronique de la semaine, 216. — Revue économique et financière, 223.

**Numéro 633** (2 février 1884.) — La crise. 225. — Du démon et de son rôle (suite), 228. — Le théâtre, 236. — L'armée hors l'Eglise, 239. — Le cardinal de Bonnechose, 241. — Le chant liturgique, 248. — La vie de Mgr Dupanloup, 257. — Nouvelles religieuses, 260. — Les Chambres, 265. — Chronique de la semaine, 274. — Revue économique et financière, 279.

**Numéro 634** (9 février 1884). — Du démon et de son rôle (suite), 281. — Le Souverain-Pontife, 288. — Encore le théâtre, 297. — La chapelle expiatoire, 300. — Les hôpitaux laïcisés, 309. — Nécrologie, 311. — La spoliation de la Propagande, 316. — Nouvelles religieuses, 319. — Les Chambres, 325. — Chronique

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

de la semaine, 328. — Petite chronique, 334 — Revue économique et financière, 335.

**Numéro 635** (16 février 1884). — Lettre encyclique, 337. — Du démon et de son rôle (suite et fin), 348. — Le prêtre journaliste, 355. — Les architectes diocésains, 360. — Les origines du Syllabus, 362. — Les ordres religieux, 363. — Les catholiques belges, 367. — Nice et son exposition, 369. — Léon XIII, 372. — Nouvelles religieuses, 374. — Les Chambres, 379. — Chronique de la semaine, 384. — Bulletin bibliographique, 389. — Revue économique et financière, 391.

**Numéro 636** (23 février 1884). — Lettre encyclique, 393. — Discours du Pape, 402. — L'Eglise considérée comme société, 404. — Le complot de la diffamation, 411. — Le libéralisme et les ordres religieux, 415. — L'esprit de discipline dans l'éducation, 420. — Les études universitaires, 424. — Nouvelles religieuses, 426. — Les Chambres, 431. — Chronique de la semaine, 441. — Revue économique et financiere, 447.

**Numéro 637** (1er mars 1884). — L'Eglise considérée comme société (fin), 449. — La Propagande, 456. — L'œuvre des poitrinaires, 464. — Satan dieu de la Franc-maçonnerie, 469. — Le mont Saint-Michel, 473. — L'infâme bourgeois, 479. — Nécrologie, 483. — Nouvelles religieuses, 486. — Les Chambres, 493. — Chronique de la semaine, 496. — Revue économique et financière, 503.

**Numéro 638.** (8 mars 1884). — Les vertus chrétiennes, 505. — La Propagande, 513. — L'œuvre des poitrinaires (fin), 520. — Petite dissertation, 528. — Un nouveau manuel, 530. — Nouvelles religieuses, 533. — Conférences de Notre-Dame, 539. — Les Chambres. 545 — Chronique de la semaine, 554. — Revue économique et financière, 559.

**Numéro 639** (15 mars 1884). — La croix, 562. — Le socialisme, 569. — Le suicide, 572. — Petite dissertation (suite), 576. — Un livre royal, 577. — Nécrologie, 585. — Causerie scientifique, 587. — Nouvelles religieuses, 594. — Conférences de Notre-Dame, 598. — Les Chambres, 605. — Chronique de la Semaine, 611. — Revue économique et financière, 615.

**Numéro 640** (22 mars 1884). — La croix (suite), 617. — L'hérésie libérale, 625. — La marche forcée, 630. — L'empire de la Propagande, 633. — Le Père Didon, 635. — Mgr Freppel et le Conseil d'Etat, 640. — La persécution au Tonkin occidental, 643. — Rome en 1884, 645. — Causerie scientifique, 647. — Conférences de Notre-Dame, 654. — Les Chambres, 661. — Chronique de la semaine, 666. — Revue économique et financière, 671.

**Numéro 641** (29 mars 1884). — Le départ du Pape, 673. — La croix (suite), 675. — Le siège de la Propagande, 681. — Le Bon Père, 684. — La justice criminelle en 1883, 689. — Nécrologie, 691. — Nouvelles religieuses, 692. — Conférences de Notre-Dame, 703. — Les Chambres, 710. — Chronique de la semaine, 714. — Revue économique et financière, 721. — Tables, 723.

# TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

**A.**

Académie. — Élection académique : M. About, 276.
*Administration (l') temporelle des Paroisses*, par M. l'abbé Pelgé, 91.
Allemagne. — La visite du Prince héritier à Rome, 44. — La pacification religieuse, 104, 154, 263. — Ouverture du Parlement, 615.
Alphonse Karr (Mlle Thérèse) — *Le peintre à la Violette*, 167.
Andorre. — Mouvement insurrectionnel, 385.
Angleterre. — V. Égypte et Soudan, Irlande — Ouverture du Parlement, 333. — Nouveau traité anglo-transvaalien, 559.
Année (l') nouvelle, 5.
Architectes (les) diocésains. — Circulaire ministérielle, 360.
Ardin (Mgr). — Il est transféré à la Rochelle, 150.
Armée (l') hors l'Eglise, par M. A. DE SÉGUR, 236.
AUBER (Chanoine). — Du démon et de son rôle contre le christianisme, 169, 229, 281, 348.
Aumôniers (les) d'hôpitaux. — Lettre du Cardinal GUIBERT, 17.
Autriche-Hongrie. — Les mariages mixtes, 162. — Agitation socialiste, 330, 445, 671. — Crise électorale, 558.

**B.**

Banqueroute (la) de la Révolution, 78.
Belgique. — V. les catholiques belges. — Proposition d'enquête sur le patrimoine des communautés religieuses, 386. — Pèlerinage belge à Rome, 486. — Projets militaires, 502.
BESSON (Mgr), évêque de Nîmes. — Oraison funèbre du Cardinal de Bonnechose, 241. — Le théâtre, 297.
Bilan géographique de 1883, 192.
Bonnechose (le Cardinal de). — Oraison funèbre par Mgr BESSON, 241.
Bourgeois (l'infâme), 479.
Bréviaire (le) chaldéen. — Sa publication, 87.
Bulletin bibliographique, 166, 389.

**C**

CAER (Th. de). — Le Bon Père et les œuvres de l'Usine, 684.
CAMP (Maxime DU). — L'Œuvre des poitrinaires, 464, 520. —
Canossa, 57.
Catholicisme (le) en 1883, 136. 178.
Catholiques (les) belges. — Manifeste de l'Union nationale pour le redressement des griefs, 367.
Causerie scientifique 94. — La trichinose, 94. — Œufs artificiels, 95. — Le papier comprimé, 95. — Chemins de fer à un rail, 143. — L'Arlsberg. 146. — Les troubles physiques de 1883, 587. — Les dernières tempêtes, 591. — La plus belle des étoiles, 647. — Le tunnel sous la Manche, 652.
Chambres, 47, 104, 154, 212, 265, 325, 379, 343, 493, 545, 605, 654, 710.
Chant (le) liturgique, par M. A. LOTH, 248.
CHANTREL (P.). — V. Chronique de la semaine.
Chapelle (la) expiatoire, 300.
Chemins de croix. — Décision de la Congrégation des Indul-

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

gences relative aux érections irrégulières, 594.
Chine. — Persécution des chrétiens, 140.
Christmas (la) des pauvres à Londres, par M. Aimé MONTAY, 38.
Chronique (Petite), 164, 334.
Chronique de la Semaine, 49, 106, 158, 216, 274, 328, 384, 441, 496, 554, 611, 666, 714.
COCHIN (Augustin). — Les espérances chrétiennes, 24.
Colet (Mgr), archevêque de Tours. — Oraison funèbre, par Mgr FREPPEL, 197.
Complicité (la) des honnêtes gens, par Dom RIOHEBY, 11.
Complot (le) de la diffamation, 411.
Conférences de Notre-Dame, par le R. P. MONSABRÉ, 539, 598, 654, 703.
Conseil municipal de Paris. — Un monument funèbre aux fédérés, 669. — Un exploit irréligieux du Conseil, 716.
Conservateurs (les) français, 76.
Consistoire du 24 mars, 692.
Crise (la), 225.
Croix (la) par Mgr TURINAZ, 562, 617, 675.

D

DANTEN (Émile). — Rapprochements, 175. — La justice criminelle en 1883, 689.
Démon (du) et de son rôle contre le christianisme, par M. le chan. AUBER, 169, 229, 281, 348.
Départ (le) du Pape, 673.
Didon (le Père), par M. A. de PONTMARTIN, 635.
Dissertation (petite) sur la philosophie de l'histoire, 528, 576.
Dupanloup (la Vie de Mgr), par l'abbé Lagrange. — Note de la *Semaine religieuse* de Paris, 257.

E

Ecoles (les) en Europe. — Statistique, 189.
Eglise (l') considérée comme société, par Mgr LANGÉNIEUX, 404, 449.
Egypte et Soudan, 54, 109, 161, 222, 501, 558, 671, 720. — Désastre infligé au général Baker, 386. — Désastre de Sinkat, 443.
Encyclique aux évêques de France, texte français, 337; — texte latin, 393.
Espagne. — Crise ministérielle, 108, 220. — La situation, 277, 502.
Eucharistie (l'). — V. Conférences de Notre-Dame.
Espérances (les) chrétiennes, par Aug. COCHIN, 24.
Esprit (l') de discipline dans l'éducation, 420.
Etablissement (l') du règne de Dieu sur la terre, par le R. P. RAMIÈRE, 63.
Etudes (les) universitaires et M. J. Ferry, 424.
Everlange (l'abbé d'). — *Histoire de Saint-Gilles*, 389.

F

France. — V. Chronique de la Semaine, Petite Chronique, Chambres, Nouvelles religieuses, etc. — Ajournement des élections municipales, 52. — Circulaire du général Campenon, relative aux prières publiques, 100. — La question ouvrière, 216. — La crise sociale, 274, 384. — Circulaire de M. Schnerb demandant des renseignements sur l'organisation des partis monarchiques, 611. — Les grèves du Nord, 668. — Elections législatives, 219, 501, 714. — Elections des sénateurs inamovibles. V. Chambres. — La commission du budget, 717.
FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers, député. — V. Chambres. — Oraison funèbre de Mgr Colet, 197. — Il est poursuivi comme d'abus : lettre au ministre des cultes, 641.

G

Gaussail (M. l'abbé). — Il est nommé à l'évêché d'Oran, 150.
GUIBERT (le Cardinal) archevêque de Paris. — Lettre à l'occasion de la suppression des aumôniers

d'hôpitaux, 17. — Il reçoit les vœux de son clergé, 100. — Allocution, 101. — Les vertus chrétiennes, 505. — Lettre sur la récitation du rosaire, 598.

H

Harmel (Jacques-Joseph). — V. Le Bon Père. — Sa mort, 586.
Hérésie (l') libérale, 625.
*Histoire de Saint-Gilles*, par M. l'abbé d'Everlange, 389.
Hôpitaux. — La laïcisation : lettre du docteur Desprès, 309.

I

Institut catholique de Paris. — Séance annuelle, 321.
Irlande, 54, 109.
Italie. — Pèlerinage laïc au tombeau de Victor-Emmanuel, 110. — Crise ministérielle, 719.

J

Justice (la) criminelle en 1883, par M. E. Danten, 689.

L

Léon XIII. — V. Nouvelles religieuses. — Discours aux cardinaux la veille de Noël 1883, 7 ; — aux pèlerins belges, 487 ; — aux curés de Rome et prédicateurs du carême, 533 ; — pour l'anniversaire de son couronnement, 535. — Lettre à Mgr l'évêque de Nevers, 490. — Bref recommandant la dévotion au Rosaire, 32. — Décret *urbis et orbis*, 96. — Encyclique aux évêques français, 337, 393. — Consistoire du 24 mars, 692.
Léon XIII jugé par un protestant, 372.
Libéralisme (le) et les ordres religieux, 415.
Livre (un) royal, 577.
Livres. — V. Bulletin bibliographique.
Loi municipale. — V. Chambres.
Loi sur l'enseignement primaire, — V. Chambres.
Loth (Arthur). — Le chant liturgique, 248.

M

Madagascar, 715. — V. Chambres.
Manuel (un nouveau) d'instruction laïque, 530.
Marche (la) forcée, 630.
Maynard (l'abbé X.). — La mort de Talleyrand, 123, 181.
Mea culpa (les), 73.
Médecins (les) catholiques de France et l'église du Vœu national, 132.
Meignan (Mgr). — Il est transféré à Tours, 150.
Mission (la) belge de Mongolie, 81
Monsabré (R. P.). — Conférences de Notre-Dame, 639 598, 654, 703.
Mont (le) Saint-Michel, 473.
Montay (Aimé). — La Christmas des pauvres à Londres, 38.
Mort (la) de Talleyrand, par M. l'abbé U. Maynard, 123, 181.

N

Nécrologie. — Le cardinal de Luca, 45. — Le R. P. Ramière, 61. — Mgr Nogret, 103. — Le P. Ratisbonne, 151. — Mgr Perché, 201, 323. — Mgr Rogerson, 203. — Le cardinal Bilio, 311. — M. Rouher, 312. — Mme Langénieux, 377. — Mère St-Charles, 483. — Le général Schramm, 484. — Le général de Wimpffen, 484. — Le cardinal Hassoun, 585. — Le cardinal di Pietro, 585. — Lord Mac-Swiney, 586. — M. Harmel, 586. — M. Mignet, 691. — Mgr Canal, 692.
Nice et son Exposition, 369.
Nouvelles religieuses, 44, 96, 148, 203, 260, 319, 374, 426, 486, 533, 594, 692.

O

Œuvre (l') des poitrinaires, par M. Maxime du Camp, 464, 520.
Ordres (les) religieux et M. Renan, 363.
Origines (les) du Syllabus. —

Lettre du cardinal di Canossa, 362.

P

Pecci. — La famille Pecci, 595.
*Peintre (le) à la violette*, par Mlle T Alphonse Karr, 167.
Pelgé (l'abbé), vicaire général de Paris. — *Traité de l'administration temporelle* des paroisses, 91.
Père (le Bon) et les œuvres de l'Usine, par M. Th. de CAER, 681.
Pillon (M. l'abbé). — Sa soumission à son évêque, 151, 163, 207.
PONTMARTIN (A. de). — Le Père Didon, 635.
Portugal, 445.
Prêtre (le) journaliste, 355.
Propagande. — La spoliation de la Propagande, 316. — Note du cardinal secrétaire d'Etat, 428, 456, 513. — L'empire de la Propagande dans le monde, 633. Le siège de la Propagande : note de la Sacrée-Congrégation, 681.

R

RAMIÈRE (R. P.). — Sa mort, 61. — L'établissement du règne de Dieu sur la terre, 63. — Le règne de la bête et nos devoirs, 113. — Le Souverain-Pontife, 288.
Rapprochements, par M. E. DANTEN. 175
*Recueil de prières et œuvres pies*, 166.
Revue économique et financière, 55, 111, 167, 223. 279, 335, 391, 447, 503, 559, 615, 671, 721.
RICHEBY (Dom). — La complicité des honnêtes gens, 11.
Rome en 1884, 645.
Rosaire. — Dévotion au Rosaire, 31. — Bref de Léon XIII, 32. *Decretum urbis et orbis*, 96. —
Rosaire (le), 120.

S

Satan, dieu de la Franc-Maçonnerie, 469.
SÉGUR (A. de). — L'armée hors l'Eglise, 239.
Siège (le) de la Propagande, 681.
Socialisme (le), 569.
Souverain-Pontife (le), par le R. P. RAMIÈRE, 288.
Suicide (le), 572.
Suisse. — Mgr Caverot en Suisse, 210. — Le vieux-catholicisme, 211.

T

Talléyrand. — V. Mort de Talleyrand.
Théâtre (le), 236. — Encore le théâtre, 297.
Tonkin, 53, 330, 557, 614. — Prise de Bac-Ninh, 670. — Persécution des chrétiens, 379, 480, 643.
TURINAZ (Mgr), évêque de Nancy. — La croix, 562, 617, 675.

V

Vertus (les) chrétiennes, par Mgr GUIBERT, 505.
Vocations (les) ecclésiastiques. — Discours de Mgr Mermillod 34.
Vœu national. — Etat de l'Œuvre, 206.

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.





